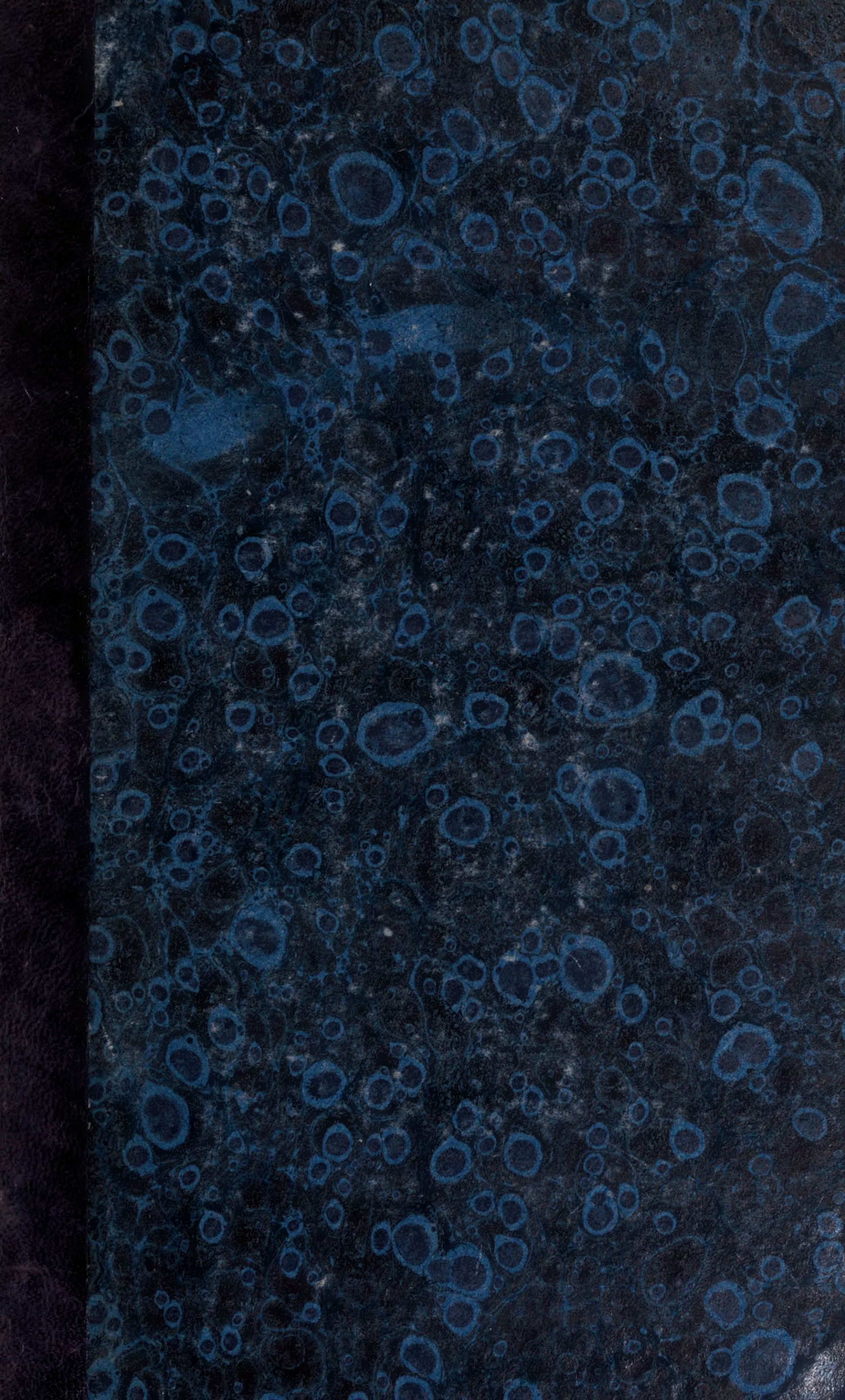


REVUE SUISSE.

REVUE SUISSE.

TOME CINQUIEME.

LAUSANNE,
LIBRAIRIE DE MARC DUCLOUX,
ÉDITEUR.

1842.

DE LA SUCCESSION ET DU DÉVELOPPEMENT

DES ETRES ORGANISES

A LA SURFACE DU GLOBE TERRESTRE.

DANS LES DIFFÉRENS AGES DE LA NATURE[1].

Par L. Agassiz, professeur à Neuchâtel.

Messieurs,

La circonstance solennelle qui nous réunit m'a paru désigner en quelque sorte la nature du sujet que je devais choisir en prenant pour la première fois la parole, comme professeur de notre académie naissante. Il en est de toutes les institutions publiques, comme de la vie humaine, dans le cours de laquelle certaines époques marquent plus que d'autres et semblent nous appeler à des considérations plus sérieuses. La nature aussi a ses momens solennels, et il m'a semblé que l'apparition, le développement et la disparition des êtres organisés à la surface du globe terrestre, méritaient plus particulièrement d'être considérés sous ce point de vue. Les résultats scientifiques auxquels mes recherches sur ce sujet m'ont conduit, ne seront pas, je l'espère, sans analogie avec l'établissement supérieur d'instruction publique que notre Prince, dans sa sollicitude

[1] Ce discours a été prononcé par M^r le professeur Agassiz, à l'inauguration de la nouvelle Académie de Neuchâtel, Novembre 1841. Nous en devons la communication à l'obligeance de l'auteur.

pour le développement intellectuel de notre patrie, vient d'instituer chez nous.

Une grande pensée domine maintenant les études d'histoire naturelle, et divise ceux qui réfléchissent sur les faits établis par l'observation : c'est la recherche de l'origine des êtres vivans et de la liaisson qui a existé entr'eux à toutes les époques de changement par lesquelles la terre a passé. De quelle nature est cette liaison? Quel sens faut-il attacher à ces discussions toujours renaissantes sur la succession progressive des êtres vivans, sur leur enchaînement, sur les lacunes qu'on prétend exister entre eux, sur leur simultanéité et sur leur apparition à des époques différentes?

Il fut un temps où la terre n'était point habitée ; il y a par conséquent dans son histoire un moment où la vie s'est manifestée pour la première fois à sa surface, en revêtant des formes animales et végétales diverses et fort différentes de celles que nous voyons aujourd'hui exister et se reproduire sous nos yeux. Il y a plus : les différens types d'animaux et de végétaux ont encore subi des transformations notables dans les différentes phases de l'histoire de la terre, qui nous séparent de cette première apparition des êtres vivans, à tel point, qu'à chacune des grandes époques géologiques les animaux et les plantes ont été très-différens de ce qu'ils étaient en d'autres temps. Ces résultats ont été acquis à la philosophie par les travaux des géologues ; et si l'antiquité tout entière ne s'en est pas doutée, c'est que les philosophes anciens, pour construire le monde, interrogeaient plutôt ce qu'il y a d'intime dans la nature humaine, que la nature extérieure qui les entourait. Cependant, combien n'existe-t-il pas de cosmogonies ! Tous les peuples ont la leur et chez tous elle a été transformée en dogmes religieux. Sans nous arrêter à ces doctrines aussi contradictoires que superficielles, voyons ce que nous enseignent les faits recueillis péniblement depuis quelques siècles.

Partout où la main de l'homme entr'ouvre les entrailles de la terre, partout où des changemens survenus à sa surface mettent à découvert des feuillets profonds de son écorce, par-

tout où la dent du temps a déchiré ses masses les plus solides, l'œil attentif rencontre des traces de l'existence d'êtres qui ne sont plus ; là, ce sont des débris de mammifères ou de reptiles dont les formes sont aussi colossales qu'étranges ; ailleurs, la terre-ferme tout entière paraît composée de débris d'animalcules microscopiques qui échappent à l'œil même le plus exercé. Loin des côtes de la mer, des bancs d'huitres et des trous de pholades percés sur les flancs de nos montagnes, semblent indiquer d'anciens rivages. Ailleurs encore, de nombreux débris de poissons, d'immenses bancs de coraux gisant dans leur position naturelle, nous obligent à reconnaître que toutes nos terres-fermes ont été jadis submergées, et que les couches de nos plus hautes montagnes occupaient le fond des eaux avant d'élever leurs cîmes hardies vers la voûte des cieux.

Au premier abord, tout paraît confusion dans ces masses de décombres ; et l'on est tenté de les comparer, avec Cuvier, à un immense cimetière bouleversé, tant les membres de divers animaux y apparaissent pêle-mêle. Mais tout comme l'antiquaire est parvenu, à force d'études consciencieuses, à reconnaître dans les monumens en ruine des anciens peuples, des traces évidentes de plusieurs civilisations distinctes, dont l'histoire écrite ne fait aucune mention, de même il était réservé à la science moderne de saisir, dans les débris des corps organisés, le cachet des différentes époques qui se sont succédé à la surface du globe. Ce cachet une fois reconnu, l'investigation devait conduire à des résultats bien plus précis, attendu que les lois de la nature ne sont soumises à aucun de ces reviremens, qui, dans l'histoire des peuples, trahissent à chaque instant la versatilité humaine. C'est ainsi qu'un examen comparatif a appris aux géologues à reconnaître, au milieu des plus grands bouleversemens, l'ordre de succession de tous les feuillets dont se compose l'écorce de la terre ; et si dans ce livre immense, il y a encore pour eux de nombreux passages obscurs, ils n'en sont pas moins parvenus à saisir la liaison intime qui existe entre les différents âges de la terre. En présence de ces résultats, il ne saurait plus être permis d'avoir, sur l'histoire de

la création, une opinion qui ne tienne pas compte de ces données.

Avant d'exposer la liaison des phénomènes auxquels je viens de faire allusion, avant d'en scruter le sens, qu'il me soit permis de les analyser brièvement, en me restreignant toutefois aux faits relatifs au règne animal, dont je me suis plus spécialement occupé. Lorsqu'on étudie les débris d'êtres organisés que l'on trouve enfouis dans les couches qui composent l'écorce de notre globe, on est bientôt frappé de voir que l'ordre dans lequel ils se succèdent de haut en bas et de bas en haut, ne concorde nullement avec les systèmes de l'école, qui se sont plu jadis à représenter l'ensemble de ces mêmes êtres organisés comme formant une série graduée, s'élevant sans interruption des êtres les plus imparfaits jusqu'à l'homme qui maintenant règne sur la terre ; ni avec cette autre opinion qui, niant toute succession, ne veut voir dans la création tout entière qu'une réunion bigarrée de formes diverses, remontant à une même époque et n'ayant d'autre lien que celui d'une existence commune. Les faits démentent également ces deux systèmes, auxquels on peut rapporter tous les autres, qui n'en sont, pour ainsi dire, que des commentaires variés.

Le résultat le plus saillant auquel les études paléontologiques ont conduit, consiste dans la démonstration d'une série d'époques indépendantes les unes des autres, dans des limites plus ou moins étendues, durant chacune desquelles les êtres vivans ont été différens ; (par époque indépendante j'entends un laps de temps durant lequel des êtres organisés ont présenté les mêmes caractères, croissant et se multipliant par voie de génération et présentant un spectacle analogue à ce que nous voyons tous les jours à la surface du globe, où de nombreuses espèces très-diverses vivent pêle-mêle et se propagent dans des limites déterminées, sans subir d'altération notable). Ces diverses époques doivent être envisagées comme indépendantes les unes des autres, parce que les différences qu'offrent les débris d'êtres organisés qui les caractérisent ne correspondent point, par leur nature et par leur intensité, aux modifications que subissent les êtres vivant main-

tenant, sous l'influence du temps, du climat et de la domesticité. Prenons pour exemple une époque où il n'existait point encore de reptiles. Est-il quelqu'un qui, familier avec les lois de la physiologie, puisse affirmer que le premier reptile qui a existé sur la terre descend par voie de génération ou de toute autre manière de quelqu'une des espèces de poissons qui existaient antérieurement? et, continuant le même raisonnement pour les mammifères et les oiseaux, pourra-t-on jamais les envisager comme descendant des reptiles? ou telle famille de mammifères carnivores d'âge plus récent, comme descendant de quelque famille d'herbivores plus ancienne? De pareilles questions portent, par le temps qui court, leurs réponses en elles-mêmes, et les objections tirées des différences qu'on observe chez les diverses races d'animaux domestiques ne sauraient en aucune façon infirmer le principe général de la fixité des espèces. Car vouloir mettre sur la même ligne des phénomènes aussi différens que celui de la succession d'espèces, de genres, de familles et de classes différentes, et les modifications partielles et inconstantes qu'ont subies, sous l'influence de l'homme certains animaux qu'il s'est attachés et certaines plantes cultivées, c'est déclarer à l'avance qu'on est incompétent pour discuter de semblables questions.

Mais de ce que les êtres organisés de ces différens âges de la nature n'ont pas de lien génétique dans le sens d'une procréation sexuelle successive, on ne saurait encore en conclure qu'ils ne sont pas des membres d'un même plan et qu'ils ne s'enchaînent pas les uns aux autres par des liens d'une nature plus relevée, comme nous le verrons plus tard.

La seule difficulté réelle qu'il reste à résoudre sur ce point, c'est de préciser les limites de toutes ces grandes époques d'une manière rigoureuse; car à mesure que les travaux sur les fossiles acquièrent plus de précision, le nombre de ces époques distinctes paraît devoir s'accroître. Déjà il est reconnu que les terrains les plus anciens, jusques et y compris les dépôts houillers, sont caractérisés par un ordre de choses particulier. Dans les terrains plus récens, depuis les grès bigarrés jusqu'à la craie, l'on a

reconnu une seconde grande époque qui diffère autant de la première que de l'époque tertiaire qui lui a succédé, et qui se termine avant la création actuelle, à laquelle appartiennent l'homme et ses contemporains. Ces quatre grandes époques, que l'on pourrait appeler les *âges de la nature,* se subdivisent en périodes distinctes qui sont également caractérisées par plusieurs traits particuliers.

S'il m'était permis d'entrer dans quelques détails plus circonstanciés, j'ajouterais, que l'on se tromperait étrangement en croyant qu'il n'a existé pendant la première époque que des animaux d'une organisation inférieure. Loin de là, dès les premiers temps, les quatre types du règne animal ont été représentés à la surface du globe : des Rayonnés, des Mollusques, des Articulés et des Vertébrés, apparaissent simultanément comme premiers habitans de la terre ; et à chacune des époques suivantes, des types nouveaux de ces mêmes grands groupes reparaissent dans un assemblage différent. Cependant, malgré cette unité dans le plan général, la plus grande diversité règne dans son développement : les Vertebrés de la première époque sont des poissons, et des poissons seulement, associés à des Articulés, à des Mollusques et à des Rayonnés d'espèces différentes de celles qui doivent se montrer plus tard. Aussi sera-t-il permis d'envisager ce premier âge comme caractérisé par le *règne des poissons.*

Durant l'époque secondaire, ce ne sont plus ces habitans des eaux qui peuplent seuls la surface submergée de la terre ; la classe des reptiles apparaît avec un cortége d'Articulés, de Mollusques et de Rayonnés inconnus à l'âge précédent, et les poissons de cette seconde grande époque prennent un caractère que n'avaient point ceux de la première. Des monstres étranges, de forme fantastique, de taille par fois gigantesque, rappelant les Dragons et les Harpies de la Fable, peuplent alors la mer et la terre-ferme; et bien que déjà quelques êtres d'une organisation supérieure commencent à se montrer, l'époque de la déposition des terrains secondaires peut être caractérisée par le *règne des reptiles.*

En même temps une végétation dont aucune des diverses flores de notre époque ne saurait nous donner une juste idée, s'était développée durant ces temps reculés.

Si nous passons à l'examen des terrains tertiaires, tout-à-coup la scène change. De nombreux mammifères, de pesans pachydermes, des ruminans aux formes colossales, des cétacés singuliers, des bêtes fauves sans nombre, des oiseaux, des reptiles et des poissons de plus en plus semblables à ceux qui vivent de nos jours, sans être cependant identiques avec eux, forment la faune variée de cette époque. Une riche végétation se trouve répartie sur un sol plus accidenté, mais dont les terres-fermes et l'océan se partagent encore inégalement l'étendue, avec des climats plus diversifiés qu'autrefois. C'est le *règne des mammifères.*

Parallèlement à ces changemens dans la nature des êtres organisés, il en est survenu d'autres dans l'aspect de la surface de notre globe. Tout nous porte à croire qu'après la consolidation d'une première écorce, lorsque les eaux ont commencé à s'accumuler à sa surface, notre terre ne présentait point, dans son relief, les inégalités que l'on y remarque maintenant. Il est démontré, en effet, que les différentes chaînes de montagnes se sont élevées successivement; ensorte qu'à différentes époques, la délimitation des terres-fermes et de l'océan a dû présenter des combinaisons diverses. Il est même reconnu que dans les temps les plus anciens, les eaux occupaient une bien plus grande étendue de la surface que maintenant; car les couches les plus anciennes dans lesquelles on trouve des fossiles ne recèlent que les traces d'animaux et de plantes aquatiques; tandis que plus tard on rencontre d'immenses accumulations de débris de végétaux, indiquant une flore terrestre. Ce sont ces plantes qui se sont transformées en houille. L'apparition d'animaux terrestres est plus récente encore : elle ne paraît pas remonter au delà des premiers temps de l'époque secondaire; et ce n'est que beaucoup plus tard, vers la fin de l'époque crétacée et durant l'époque tertiaire, que les terres-fermes paraissent avoir acquis assez d'étendue et offert des

différences de niveau assez grandes pour permettre la formation de lacs d'eau douce.

Un fait bien extraordinaire, le plus surprenant peut-être, c'est que l'apparition des chaînes de montagnes et l'accidentation de la terre-ferme qui en est résultée, paraissent avoir généralement coïncidé avec les époques de renouvellement des êtres organisés. Dès-lors quoi de plus naturel que de penser que la grande diversité d'aspect que présente la terre, par suite de tous ces changemens, était calculée pour offrir à l'homme les conditions de développement les plus variées. Cette opinion semble en quelque sorte confirmée par l'histoire de l'humanité, qui nous montre les civilisations les plus parfaites se développant sur les continens les plus accidentés, tandis que les races les moins intelligentes habitent en général les terres monotones et uniformes.

Jusqu'à la fin de l'époque tertiaire, la loi du carnage avait été la loi souveraine. L'homme n'existait point encore. Avant son apparition, la terre devait encore une fois subir de terribles convulsions, qui allaient faire surgir les plus grandes chaînes de montagnes. Ce n'est qu'à la suite de ce dernier bouleversement, qu'il fut appelé à l'existence avec tous les êtres qui vivent maintenant à côté de lui sur la terre; et dès-lors commence à se dérouler cette longue histoire de l'humanité, imposant les lois de son intelligence à la nature tout entière. Pour la première fois, un être d'espèce privilégiée règne sur la nature et tend au perfectionnement en se dépouillant du caractère animal qui le lie aux autres créatures, pour émanciper ses facultés intellectuelles et morales, qui rappellent en lui l'image de son Créateur.

Il résulte évidemment de cet ensemble de faits et de leur enchaînement, que, malgré l'indépendance apparente de ces grandes époques, malgré l'absence de liaison généalogique dans les différentes espèces qui caractérisent chacune d'elles, l'ordre de leur succession présente un plan dans lequel elles sont étroitement liées. En effet, au règne des poissons succède le règne des reptiles; à celui-ci le règne des mammifères, et en

dernier lieu seulement le règne de l'homme. Mais ces trois classes d'animaux offrent dans leur succession une gradation progressive d'organisation, comme nous allons le voir. Abstraction faite de toute idée géologique, et en dehors de toute liaison avec l'époque de leur apparition sur la terre, la classe des poissons a toujours été envisagée par les zoologistes comme inférieure aux trois autres classes des Vertébrés. La forme de leur corps, qui est tout d'une venue, l'absence de distinction entre la tête et les autres régions du corps, l'informité de leurs membres locomoteurs, qui ne sont que des balanciers destinés à maintenir l'équilibre, tandis que la masse entière du corps contribue à les faire progresser; l'existence de branchies au lieu de poumons, comme organe respiratoire; la circulation simple de leur sang; les rapports éloignés des sexes; le peu d'intensité des sensations; l'imperfection des organes des sens; la petitesse du cerveau, et leurs facultés intellectuelles obtuses; tout, dans leur organisation, leur assigne un rang que personne n'a jamais cherché à rehausser. Mais quelque inférieure que soit leur organisation, et par cela même qu'ils occupent le dernier rang dans l'embranchement des Vertébrés, ils n'en sont que plus intéressans pour le naturaliste attentif; car ils sont le point de départ d'une série graduée qui commence avec eux et par eux, pour aboutir à l'homme.

Je sortirais des limites que je me suis tracées, si j'entreprenais de démontrer que la classe des reptiles est intermédiaire entre celle des poissons et celles des oiseaux et des mammifères, et que ces derniers tiennent de très près à l'homme par leur organisation; si bien, qu'envisagées dans leur ensemble, ces quatre classes apparaissent comme des degrés successifs dans la manifestation du type des Vertébrés.

Les animaux sans vertèbres ne paraissent pas soumis à de semblables lois de développement : comme qu'on les groupe, on trouvera toujours des raisons pour envisager l'un de leurs embranchemens comme supérieur ou du moins parallèle à l'autre. Quelle prééminence pourrait-on en effet accorder aux vers, qui rentrent dans l'embranchement des Articulés, sur les

céphalopodes, qui font partie de l'embranchement des Mollusques? et pour quelle raison placerait-on les acéphales au dessus des échinodermes, qui sont cependant de vrais Rayonnés? Le fait est que leur existence ne se rattache pas au même principe qui s'est manifesté dans le développement des animaux vertébrés, lesquels se lient incontestablement à l'existence de l'homme. Remontant à l'époque de la première apparition des poissons, les Rayonnés, les Mollusques et les Articulés ont suivi une série de métamorphoses qui ne les a point élevés à des types supérieurs. Les coraux des formations les plus anciennes sont des coraux analogues à ceux de nos mers. Les échinodermes remontent aussi loin; et si nous remarquons des modifications importantes dans leurs rapports avec le sol et dans la répartition de leurs familles aux différentes époques géologiques, nous n'avons aucun indice de leur liaison génétique avec d'autres classes. Il en est de même des trois classes de Mollusques; les acéphales des temps primitifs sont, il est vrai, moins libres, leur symétrie n'est pas établie d'une manière aussi déterminée sur les côtés de l'axe longitudinal de l'animal, les régions antérieure et postérieure du corps sont moins marquées, la diversité des espèces, des genres et des familles est moins grande que dans les époques plus récentes, mais malgré tout cela ils marchent parallèlement avec les gastéropodes et avec les céphalopodes, qui, dans aucun temps, n'ont subi des modifications d'une plus grande portée. Quant aux Articulés, on peut faire à leur égard la même remarque, malgré l'imperfection de nos connaissances sur les espèces fossiles de cet embranchement. Les crustacés, qu'on place en tête, n'ont point été précédés dans leur apparition, par les insectes et les vers; pas plus que les céphalopodes ne l'ont été par les gastéropodes et les acéphales, et les échinodermes par les méduses et les polypes.

Rien n'est plus digne de notre attention que cette simultanéité des neuf classes d'animaux sans vertèbres, simultanéité que nous ne pouvons concevoir qu'en les envisageant comme des manifestations de tendances particulières de la vie, dont le principe remonte aussi loin que celui qui s'est révélé dans

l'apparition des animaux vertébrés. Mais quelle différence dans ces derniers! On n'y compte que quatre classes, et ces classes apparaissent successivement dans le temps et dans l'ordre de leur gradation organique. Il y a ici un progrès réel dans la manifestation des caractères organiques qui apparaissent successivement, à mesure qu'à chaque époque une nouvelle classe supérieure se détronque de la souche première, en s'approchant du terme de la création.

En envisageant sous ce point de vue le règne animal tout entier, on ne saurait y méconnaître un plan prémédité, lié dans toutes ses parties. L'idée d'une intelligence supérieure, indépendante de la création, et qui, dès les premiers temps, en aurait fixé les phases, se présente d'elle-même. Un pareil enchaînement dans les époques de la création ne saurait raisonnablement être attribué à une puissance non consciente d'elle-même, agissant sans règle, ou d'après des lois immuables. Une intervention plus puissante que les forces organiques de la nature, se révèle à notre intelligence dans cette succession d'êtres vivans, doués d'une stabilité temporaire et faisant place, après avoir existé sans modifications pendant un temps donné, à d'autres êtres dont la durée sera également passagère. A quelques influences que l'on ait recours dans le monde fini, jamais on ne concevra la formation spontanée des êtres vivans par la seule action ou par la combinaison des forces physiques. Mais ici, il importe de faire de prime abord une distinction entre l'établissement de l'ordre de choses qui a régi la nature tout entière dès le commencement et qui s'est maintenu à travers tous les temps, et les actes particuliers de la volonté créatrice qui n'ont trait qu'à l'établissement de certains faits partiels rentrant dans le plan général, et qui n'en sont en quelque sorte que la conséquence. Le temps est donc venu où la science peut reconnaître dans la nature un Dieu créateur, auteur de toutes choses, comme il a été donné à l'homme de le reconnaître dans son cœur dès qu'il a réfléchi sur lui-même.

Mais ici ne se termine point la tâche que doit s'imposer le naturaliste. S'il reconnaît dès-à-présent que c'est une obliga-

tion pour la science de proclamer l'intervention d'une puissance divine dans le développement de la nature tout entière, si c'est à elle seule qu'il peut faire remonter toutes choses, il n'est pas moins urgent pour lui de rechercher quelle est l'influence que les forces physiques, livrées à elles-mêmes, exercent dans tous les phénomènes naturels, et quelle est la part d'action directe qu'il faut attribuer à l'Être suprême dans les révolutions qu'a subies la nature. Depuis long-temps les moralistes se sont appliqués à tracer les limites de la responsabilité humaine, et à fixer le degré de liberté qui est dévolue à l'homme par sa nature. Il est temps maintenant que les naturalistes s'occupent aussi, dans leur domaine, à rechercher dans quelles limites on reconnaît les traces d'une intervention divine et dans quelles limites les phénomènes se passent par suite d'un état de choses invariablement établi dès les premiers temps de la création.

Je vais chercher à préciser davantage ma pensée. Si le cours des astres ne nous présente aucune variation, si l'ordre des saisons est immuable, si la reproduction des espèces s'opère toujours de la même manière, il est évident que le cours de ces phénomènes est invariablement réglé et suit des lois naturelles, immuables et affranchies de l'influence créatrice qui les a établies. Mais si, d'un autre côté, nous voyons dans les couches de l'écorce de notre globe une succession d'êtres organisés telle qu'il n'en apparaît plus, et telle que l'homme n'en a jamais vu apparaître sous ses yeux, telle enfin que notre intelligence ne la conçoit pas apparaissant spontanément sous la simple influence des forces de la nature, nous devons en attribuer la création à l'intelligence suprême qui a réglé dès les premiers temps l'ordre du monde.

Qu'on ne dise pas qu'il n'est point donné à l'homme de sonder ces profondeurs : l'intelligence qu'il a acquise de tant de mystères cachés aux siècles passés, lui promet des révélations de plus en plus étendues. C'est une erreur à laquelle notre esprit, par un penchant naturel à la paresse, se laisse trop facilement aller, que de croire impossible ce qu'il lui coûterait quelque peine de rechercher. On préfère ordinairement imposer

des limites à ses facultés, plutôt que d'en agrandir la portée en les exerçant, et l'histoire des sciences est là pour nous dire qu'il est peu de grandes vérités reconnues maintenant qui n'aient été traitées de chimères et de blasphêmes avant quelles fussent démontrées.

Je m'arrête, pour ne pas sortir de mon sujet, et je termine en rappelant sommairement les points sur lesquels je crois devoir insister. La terre a son histoire, histoire aussi riche en grands événemens que longue à raconter, et dont la géologie recueille maintenant avec fruit tous les détails. Mais les faits dont l'exactitude est généralement reconnue, ont aussi leur enseignement. L'histoire de la terre proclame son Créateur. Elle nous dit que le but et le terme de la création, c'est l'homme. Il est annoncé dans la nature dès la première apparition des êtres organisés ; et chaque modification importante dans leur ensemble, est un acheminement vers le terme définitif du développement de la vie organique. Il ne reste donc à attendre dans notre époque qu'une manifestation complète de ce que comporte de développement intellectuel la nature humaine. Puisse l'établissement dont l'inauguration nous rassemble aujourd'hui, compter un jour parmi ceux qui auront concouru à ce grand but !

Note. La rédaction profite de l'occasion de ce premier morceau pour avertir que, dans l'intention de laisser à la Revue suisse une allure parfaitement libérale, elle ne se porte pas garant de toutes les idées émises dans les articles indépendants, et surtout dans ceux qui sont signés. Elle appose d'autant plus librement cette note au pied du discours de M. le professeur Agassiz, que rien dans ce morceau ne la rend spécialement nécessaire.

ARTISTES SUISSES.

FERDINAND OLIVIER.

Parmi les Suisses, en grand nombre, que le besoin de se créer une existence plus indépendante, engage à s'expatrier, tous ne reviennent pas dans leur terre natale, chercher du repos pour leurs vieux jours. Il en est beaucoup, dont la trace va se perdre dans l'oubli, au milieu des nations étrangères. Mais il en est quelques-uns aussi qui, par leurs succès dans la carrière qu'ils ont embrassée, se font au dehors une réputation dont quelque écho lointain nous apporte de temps en temps des nouvelles. Celui qui fait l'objet de cette notice en est un exemple.

La famille Olivier, aussi respectable qu'ancienne, est établie à La Sarraz, depuis cinq ou six générations. Sous le régime bernois, elle a rempli, de père en fils, avec une probité incorruptible, les emplois de châtelain et de justicier ou curial, ainsi que la charge, plus importante, de lieutenant-baillival du Bailliage de Romainmotier.

Gabriel Olivier, châtelain de La Sarraz et lieutenant-baillival

de Romainmotier, est connu comme jurisconsulte par ses explications du Coutumier du Pays-de-Vaud (Lausanne, 1708, chez Gentil, in 4°). Ce commentaire valut à son auteur, de la part du conseil de Lausanne, le don gratuit de la bourgeoisie de cette cité, pour lui et ses descendans.

Plusieurs membres de cette famille parvinrent, par leur seul mérite, à s'élever, dans le service étranger, à des grades supérieurs, dans un temps où les distinctions militaires étaient un privilége presque exclusif de la noblesse. C'est ainsi que, vers la fin du siècle dernier, l'un d'eux devint lieutenant-colonel du régiment bernois d'Ernst au service de France. Plus anciennement, un autre Olivier avait servi avec distinction dans les armées autrichiennes, à l'époque de la guerre contre les Turcs, et fut récompensé de sa belle conduite au siége de Bude par des lettres de noblesse que lui octroya l'empereur Léopold Ier [1].

Louis-Henri-Ferdinand Olivier, père de celui dont nous nous proposons d'esquisser la biographie, naquit à La Sarraz, le 10 décembre 1759, de François-Louis Olivier, châtelain de La Sarraz et lieutenant-baillival de Romainmotier, et de Susanne Courvoisier, fille d'un pasteur de Romainmotier. Après avoir achevé ses études en philosophie à l'académie de Lausanne, il quitta la Suisse, avec l'intention de se rendre en Russie. Mais il s'arrêta à Dessau, où il développa son talent précoce pour l'enseignement pédagogique, et devint le créateur et le principal directeur d'une école bien connue en Allemagnes sous le nom du *Philanthropœum de Dessau.* Il fut le devancier et l'émule des Pestalozzi et des Fellenberg dans la science de l'enseignement élémentaire, et publia plusieurs ouvrages où il développa sa méthode, applicable principalement à l'enfance.

[1] C'est l'un des deux héros du roman historique publié sous le titre du *Bacha de Bude* par feu M. Victor de Gingins de Moiry, bailli d'Yverdon, dans le but de prouver à Jean-Jaques Rousseau, qui se trouvait être alors son commensal, qu'on pouvait faire un récit attachant sans intrigue d'amour. L'histoire de ce même Olivier et de son ami Cugny fait aussi le sujet d'un des jolis petits romans de Zschokke.

Il s'était marié à Dessau avec une jeune personne appartenant à une famille noble de cette principauté, et il eut d'elle trois fils [1]. Soit qu'il se prévalût des lettres de noblesse accordées jadis à l'un des membres de sa famille par l'empereur Léopold, soit qu'il eût été personnellement anobli par le prince au service duquel il s'était dévoué, le professeur Olivier ajouta à son nom la particule nobiliaire. Nous n'avons pu découvrir l'année du décès de cet homme, distingué par son amour vif et sincère de l'humanité, par son savoir et par l'aménité de ses formes. Il était en même temps amateur passionné de musique et transmit à ses enfans son amour pour les beaux-arts.

Ferdinand, le troisième fils de celui dont nous venons de parler, naquit à Dessau, le 1er avril 1785. Il étudia jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sous la direction immédiate de son père. On le destinait à la carrière de l'enseignement et déjà il était sur le point de se rendre à l'université pour y suivre le cours de ses études. Mais son penchant pour la culture exclusive du dessin et de la musique l'en détourna tout-à-coup. Son goût pour ces deux arts avait eu de bonne heure l'occasion de se développer dans la maison paternelle. L'amour de l'indépendance, une ame trèsimpressionnable, une tournure d'esprit un peu excentrique peut-être, le rendirent moins accessible aux considérations de fortune et de position qui faisaient désirer pour lui un autre genre de vie. Toutes les remontrances de son père pour le faire changer de détermination furent vaines.

Ce fut à Dessau même qu'il fit ses premières ébauches de peinture et qu'il se livra sérieusement à l'étude de cet art. Le célèbre *Kolbe* dirigeait alors, dans cette ville, une des meilleures écoles de dessin et de gravure de l'Allemagne. La riche collection de tableaux des grands maîtres, réunie par les princes de Dessau, offrait au jeune peintre d'excellents modèles, et le beau parc de Wörlitz put contribuer à développer en lui le sentiment d'une nature idéalisée et vraie en même temps.

[1] L'un d'eux, frère du peintre, devint gouverneur des enfans du prince de Schwarzenberg, à Vienne.

A l'âge de vingt ans, les progrès du jeune d'Olivier lui avaient fait obtenir de son père la permission de se rendre à Dresde. C'est surtout au milieu des chefs-d'œuvre de tout genre que possède la galerie royale, qu'il forma son goût et que son talent prit un essor rapide. En étudiant le paysage, il fut d'abord porté vers l'imitation de *Claude Lorrain* et *de Ruysdael*. Attiré ensuite par la manière du *Giotto*, et surtout par celle d'*Albert Durer*, il finit par se faire le disciple du *Poussin;* mais, tout en se rapprochant du genre de ce grand maître, il sut se frayer sa propre voie et devenir véritablement original.

Dans les années 1809 et 1811, Ferdinand d'Olivier se rendit en France, chargé d'une mission secrète, qui, sous le voile d'un voyage artistique, cachait un but politique. Il ne s'agissait de rien de moins que de préparer, de longue main et dans le plus profond mystère, la délivrance de l'Allemagne. A cet effet, il fréquenta assidûment à Paris la maison Pillat, rendez-vous général, dans cette capitale, des jeunes allemands affiliés à la société secrète connue sous le nom du *Tugend-Bund* et qu'animait l'impatience de secouer le joug français.

Le musée du Louvre réunissait à cette époque, comme on le sait, tous les chefs-d'œuvre de l'art enlevés aux collections publiques et particulières de l'Italie, de l'Espagne et des Pays-Bas, aussi le talent de notre jeune artiste acquit un nouveau développement pendant son séjour à Paris.

A son retour, Ferdinand d'Olivier se rendit à Vienne. Cette capitale de l'Autriche était le seul asile qui restât ouvert aux arts libéraux, étouffés dans tout le reste de l'Allemagne par le despotisme militaire de Napoléon. Ce fut à Vienne qu'il se maria. Entièrement livré à la pratique de la peinture, il fréquenta néanmoins la société d'une foule d'hommes éminents dans les sciences et dans les arts, réfugiés comme lui dans cette ville. De ce nombre était le célèbre Fréderic de Schlegel, fondateur de la philosophie artistique en Allemagne. L'amitié qu'il contracta avec lui devint fort étroite.

Cependant l'imitation des plus grands maîtres ne suffisait plus à l'ambition d'Olivier, qui s'efforçait incessamment de

rendre la nature dans ses effets les plus grandioses. A cet effet, il parcourut les Alpes du pays de Salzbourg, où il peignit, sur les lieux, une série de sept tableaux qu'il termina en 1817. Cette collection, lithographiée à Vienne par les meilleurs artistes, forme un cahier publié, en 1820, sous le titre de *sept journées dans les Alpes de Salzbourg* [1]. Les sites alpestres servent, dans ces tableaux, d'encadrement à des scènes de la vie ordinaire, dont le peintre a eu l'art de relever la vulgarité par le caractère de noblesse patriarcale imprimé à ses groupes. La touche, remarquable par sa hardiesse, n'exclut pas la vérité dans le ton des couleurs et dans la représentation des sites. Ce qui caractérise essentiellement ces compositions et ce qui explique l'effet qu'elles produisent, c'est précisément cette combinaison, ingénieuse et vraie en même temps, d'une nature grandiose et énergiquement accidentée, contrastant avec la simplicité des petits drames qui occupent le premier plan, éclairés par une lumière douce et même un peu vague. On y loue la correction du dessin, l'exécution ferme et légère en même temps, ainsi que la transparence inimitable du feuillage.

Parmi les figures qui composent les groupes, on retrouve fréquemment celle du peintre lui-même. Une taille moyenne, mais bien prise; des formes musculeuses; le visage arrondi; un regard profond, s'échappant d'un œil d'un bleu vif; la chevelure d'un châtain-clair, touffue et ondoyante; tels sont les traits auxquels il se fait reconnaître et qui peuvent nous donner une idée de sa personne.

L'école nationale de Munich venait de prendre son essor. Une fille de la femme de notre peintre avait épousé le professeur Schnorr, l'un des directeurs de l'académie des beaux-arts de Munich. Olivier se rendit, en 1830, dans cette capitale de la Bavière, et trois années s'étaient à peine écoulées que la supériorité incontestée de son talent le fit nommer secrétaire de cette même académie.

[1] « *Die sieben Wochentagen in Salzburg.* »

Dès-lors, il redoubla d'ardeur pour son art. Les éloges et les encouragemens qu'il reçut dans cette résidence furent pour lui un grand stimulant. Son esprit original et son talent naturel, mûri par l'expérience et par le travail, l'éloignèrent de plus en plus de toute imitation. Il ne se borna plus à copier fidèlement la nature et l'exactitude trop minutieuse des accessoires fut sacrifiée aux grands effets des masses. Ses derniers ouvrages appartiennent exclusivement à l'école historique ou mythique, qui reconnaissait pour son chef le célèbre *Cornélius*. L'histoire des anciens Germains en a fourni les sujets. Ces créations nouvelles se distinguent des précédentes par une circulation plus libre de l'air autour des principales figures et par l'art avec lequel la lumière est distribuée, de manière à mettre certains objets en relief et à accuser plus vigoureusement leurs formes. Une suite de compositions achevées et un grand nombre d'ébauches attestent la fécondité de l'auteur, la promptitude de sa conception et l'extrême facilité de son talent.

C'est en fredonnant les airs mélodieux des bons maîtres ou en discutant avec vivacité sur quelque point controversé d'histoire ou de philosophie, qu'Olivier couvrait sa toile de teintes jetées avec fermeté et vigueur et sur lesquelles son pinceau ne revenait jamais, ou que son crayon, net et précis comme le le burin du graveur, traçait sur le papier des images fantastiques, pleines d'action et de verve; en sorte que ses compagnons de travaux ne savaient qu'admirer le plus en lui, de la hardiesse de ses dessins, ou de la sagacité spirituelle qui brillait dans sa conversation.

Nous devons dire, pour être fidèle à la vérité, que l'essor trop peu réglé d'une imagination luxuriante le jeta dans quelques écarts. Sa vie domestique fut malheureusement semblable à celle de beaucoup d'artistes, qui se trouvent trop à l'étroit dans le cercle des vertus privées et dont l'esprit se plie difficilement aux lois sévères de la moralité.

Une mort prématurée l'enleva, à Munich, le 11 février 1841, dans la cinquante-sixième année de son âge. Il avait besoin encore de quelques années de travaux pour donner à sa

réputation des fondemens solides et durables, et pour léguer à la postérité des témoignages incontestables de la supériorité de son talent. Néanmoins, Ferdinand d'Olivier s'est fait une place honorable parmi ses contemporains par une étude judicieuse des grands maîtres, et par le zèle avec lequel il rechercha incessamment le progrès, sans se reposer jamais sur les succès qu'il avait déjà obtenus. Sa vive intelligence sut comprendre toutes les idées de son temps, et l'art ne fut pour lui qu'un moyen plus énergique de traduire et de transmettre à la postérité la pensée du XIX[e] siècle, telle qu'elle s'est développée en Allemagne sous l'influence des penseurs les plus profonds de ce pays.

Nous recevons sur Olivier d'un correspondant de Munich les détails suivants qui ne sont pas sans intérêt :

Olivier était surtout remarquable comme le représentant du classique dans le paysage et l'imitateur de Claude-Lorrain, Poussin etc. ; il fut même le seul qui suivît cette route peu goûtée et peu appréciée par la foule qui veut toujours pouvoir donner un nom, même à un paysage ; malheureusement pour F. Olivier, la plupart de ses tableaux ne pouvaient s'appeler ni un orage, ni un soir ; puis ils ont en général une couleur tranquille qui plaît à peu de monde. Sans être un génie très inventif, Olivier a fait plusieurs compositions fort belles. Ses paysages sont essentiellement composés dans ce goût sévère qui écarte comme superflu le charme et même la vérité de la couleur ; mais ils sont si admirablement dessinés qu'aujourd'hui personne ne saurait à cet égard lui être comparé, pour les arbres par exemple. Malheureusement il a trop voulu imiter les anciens, et la couleur de ses tableaux a une teinte sombre peu agréable et peu vraie. Le rôle de F. Olivier a été de rappeler les peintres au beau dans le paysage, de les faire composer davantage, et plusieurs peintres ont déjà pris cette route après lui ; il a exercé à Munich une beaucoup plus grande influence qu'on ne la lui a généralement accordée ; quoique niée, pendant sa vie, par la masse des artistes, on a bien senti et bien reconnu cette influence, depuis sa mort. Comme professeur à l'académie, il était appelé à donner sur l'histoire de l'art des leçons qui n'étaient pas fort goûtées. Des bruits désavantageux ont couru sur lui, à propos de la gestion des fonds qui lui étaient confiés ; ceux qui ont connu cet artiste savent que sa mauvaise administration a tenu à des habitudes de désordre et non à un manque de probité. — C'était un homme vigoureux, franc et rond dans ses manières ; causeur aimable et instructif, quelquefois un peu pédant et toujours distrait. Comme peintre, et comme maître,

F. Olivier mérite les plus grands éloges. Ses tableaux n'ont pas le cachet de ce génie créateur qui s'inspire de la nature même et qui la reproduit en la recomposant, mais ils sont pleins de détails charmants, admirablement dessinés et réunis avec grand art et grande science, le tout formant peut-être un ensemble assez froid mais très instructif pour un homme du métier. Ce qu'il y a de remarquable chez lui, c'est qu'il fut le seul artiste de son espèce, apôtre enthousiaste d'un genre trouvé par les anciens, délaissé de nos jours et auquel on reviendra certainement.

Lors de sa mort, on a vendu à l'enchère les tableaux et les dessins qui restaient de lui. Quelques petits tableaux se sont vendus à vil prix, ainsi qu'une masse de dessins, parmi lesquels se trouvaient des compositions et des esquisses au trait, p. ex. un Jean Baptiste au désert, qui étaient vraiment remarquables. Il est bien à regretter que notre Musée ne possède rien de lui.

Quant à son origine Vaudoise, F. Olivier s'en souciait probablement fort peu ; il ne nous appartenait ni par ses idées, ni par son éducation, et ne connaissait en aucune manière le pays que son aïeul avait quitté et qu'aucun membre de cette famille n'a visité dès-lors. Olivier a encore un frère vivant, peintre d'histoire à Munich.

MILITAIRE SUISSE.

ANCIENNE TACTIQUE DES TROUPES DE MILICE.

En général, dans les milices du moyen-âge, la cavalerie était infiniment supérieure à l'infanterie, parce que la première était composée de nobles, qui, excités par le point d'honneur faisaient la guerre de leur propre mouvement et par goût; tandis que la seconde n'était composée que de paysans et de valets poussés au combat par la contrainte, et dépourvus d'ailleurs de toute instruction systématique. Au quatorzième et au quinzième siècle, les milices présentèrent une meilleure infanterie, chez les Anglais, les Espagnols, et particulièrement chez les Suisses. Ces derniers étaient les plus terribles fantassins de ce temps-là, car les Janissaires comptaient déjà parmi les troupes permanentes. Les plus anciennes troupes permanentes qui nous soient connues dans la chrétienté, ou, pour mieux dire, dans l'Europe dite chrétienne, sont les compagnies d'ordonnance françaises

[1] Cet article est extrait d'une brochure qui a paru dernièrement à Bâle, sous le titre de : *Nachtgedanken eines Invaliden über schweizerische Kriegerei.* Voir au Bulletin bibliographique.

de Charles VII et de Louis XI. Elles furent équipées, armées, organisées et exercées sur le modèle, en partie, des Anglais, en partie, des Espagnols, en partie et principalement, des Suisses. Ces troupes soldées étaient donc une imitation des milices, et il faut le dire, cette imitation avait mieux réussi que l'expérience inverse, par laquelle on a voulu, dans ce temps-ci, faire de nos milices suisses la copie des troupes soldées.

Nos pères soutinrent l'honneur de leur organisation militaire originale par de nombreux et brillans faits d'armes, jusque bien avant dans le seizième siècle. Cette organisation fit ses preuves dans les guerres de Bourgogne, de Souabe et surtout dans celles d'Italie, et ce n'est que lorsqu'elle vint à être adoptée par les Lansquenets allemands, que les victoires des Suisses rencontrèrent, par cela même, un obstacle de plus en plus puissant[1].

Cette tactique, très-simple et tout-à-fait naturelle pour des fantassins, consistait essentiellement à former des masses compactes, hérissées de longues piques et autres armes pareilles. Les premiers vestiges de cette phalange suisse se trouvent dans le corps des hallebardiers bernois. Il est vrai de dire qu'au commencement elle n'eut pas toujours des résultats heureux[2].

Cette phalange bernoise reçut le nom tout-à-fait caractéristique du *hérisson*. Berne et les Waldstætten lui durent la victoire qu'il remportèrent à Laupen en 1339 sur la cavalerie alliée. On doit lui attribuer la défaite des chevaliers autrichiens sur les bords de la Sihl, près de Zurich, en 1443, ainsi que la

[1] Principalement à la Bicoque, en 1522, et à Pavie en 1525.

[2] En 1271, le comte Gottfried de Habsbourg-Laufenbourg, placé avec sa cavalerie en face d'un corps de hallebardiers bernois, fit pendant longtemps de vaines tentatives pour l'enfoncer, lorsqu'un de ses cavaliers se précipitant la lance en avant et bride abattue, au milieu de cette masse redoutable y fit enfin une trouée par laquelle l'ennemi pénétra; la déroute des Bernois en fut la conséquence. Le nom de ce Winkelried Habsbourgeois est resté inconnu. *Vitoduranus* raconte un fait semblable, qui eut lieu lors d'une attaque du comte Everard de Kybourg contre les Bernois, en 1332. Le héros de la journée se nommait *Stühlinger*.

déroute de l'avant-garde des Armagnacs de Sancerres et de Dammartin, dans les champs de Prattelen et de Mouttenz, en 1444. La cavalerie autrichienne sous les ordres de Stein vint se rompre, en 1446, près de Ragatz, contre un de ces corps de hallebardiers confédérés. A Morat le 22 juin 1476, dans cette journée, où, plus que dans aucune autre occasion antérieure, les combinaisons stratégiques secondèrent, chez les Suisses, le courage personnel, la même tactique se développa admirablement, non plus seulement pour la défense, mais encore pour l'attaque. A Dornach, en 1499, ce fut elle encore qui permit aux Suisses de soutenir le combat, incertain jusqu'à ce que, recevant de nouveaux renforts, ils purent reprendre l'offensive, de manière à décider la lutte en leur faveur.

Les Suisses ne tardèrent pas à porter au-dehors leur manière de combattre. Leurs bandes mercenaires initièrent les nations étrangères à cette tactique, et ce ne fut pas là le moindre dommage qu'ils causèrent à leur patrie. Dès lors encore cette tactique décida souvent du sort des batailles. Ce furent l'art militaire et le courage des Suisses qui, en 1488, firent perdre la victoire et la liberté au duc d'Orléans, devenu plus tard le roi Louis XII, près de St. Aubin le Cormier. L'ordre et la bonne tenue des Suisses excitèrent l'admiration, lors de l'entrée de Charles VIII à Rome en 1494, et sauvèrent, en 1495, son artillerie et peut-être son armée entière à Pontremoli, lors de sa retraite par-dessus les Apennins. Cette même tactique brilla glorieusement, le 6 juin 1513, dans les plaines de Novarre, où la gendarmerie française, en dépit de sa haute réputation et de sa téméraire présomption, ne put tenir contre les rangs serrés des Suisses, et fut contrainte, après une sanglante défaite, à retourner dans ses foyers. C'est elle aussi qui, en 1515, à Marignan, valut aux Suisses, dans la première journée, des avantages éclatants sur les Français, et qui, le lendemain encore, quand le sort eût tourné contre eux, leur fournit le moyen de sauver la plupart de leurs blessés, leurs drapeaux et leur artillerie, et les protégea dans cette glorieuse et imposante retraite, qui fut signalée comme une chose presque inouïe dans les

guerres de l'époque, lorsque leurs ennemis victorieux les contemplèrent avec étonnement et admiration, sans oser les poursuivre. Plus tard, les Suisses s'acquirent par son moyen une gloire plus grande encore, lorsque, en 1567, formés en bataillon carré autour de la famille royale de France, ils amenèrent celle-ci saine et sauve de Meaux à Paris, marchant pendant l'espace de dix lieues à travers la cavalerie des Huguenots et repoussant toutes ses attaques. A Ivry, en 1590, il se trouva des régimens suisses dans les deux armées opposées. Ceux du roi reçurent le témoignage d'avoir beaucoup contribué à la victoire ; et ceux de la Ligue demeuraient encore fermes et inébranlables dans leurs rangs, lorsque leurs camarades Français, fantassins et cavaliers, avaient depuis longtemps pris la fuite. Ces pages ne sont point destinées à exposer ce que firent ensuite les Suisses, comme troupes régulières et soumises à la discipline et à la tactique des armées dans lesquelles elles furent incorporées[1]. Il est bien reconnu que les rangs serrés ont toujours été pour eux l'ordre de bataille le plus favorable, et que, presque en toute occasion, ils ont acquis de la gloire comme infanterie de ligne, mais qu'il n'en a pas été de même lorsqu'ils ont servi en qualité de troupes légères.

[1] Cette histoire montrerait combien les Suisses ont été mal récompensés de tant de services qu'ils ont rendus au prix de leur sang, aux gouvernemens étrangers et plus particulièrement à la couronne française. C'est aux Suisses que la France a dû la destruction et les dépouilles du Duché de Bourgogne et, par là même, le fondement de la puissance à laquelle cet état est parvenu. Le récit des services qu'elle a tirés des troupes suisses, durant trois siècles, remplit les huit volumes de *Zurlauben*. Encore faudrait-il y ajouter la part que les régimens suisses ont été forcés, au mépris des capitulations, de prendre à la guerre de sept ans, et l'héroïque combat du 10 Août 1792, et les grandes batailles de l'Empire où les Suisses se sont distingués, particulièrement en Espagne et en Russie, et la bravoure qu'ils ont déployée dans les journées de juillet 1830. Et tout cela notre puissant voisin a cru le payer assez avec un peu d'or. En retour de cette longue suite de sacrifices, on chercherait vainement dans l'histoire un seul cas où la Suisse ait reçu un bienfait de la France, sans que l'avantage en fût, presque en totalité, pour celle-ci.

Où maintenant ces vigoureux hallebardiers, qui quittaient leur charrue ou leurs Alpes pour se ranger sous le drapeau, avaient-ils appris cette tactique éprouvée durant des siècles? Serait-ce dans les garnisons, dans les casernes, sur les places d'exercice? Non assurément; mais cet art était comme inné dans l'esprit de nos belliqueux ancêtres. Le goût de la guerre et la ferme volonté de vaincre animaient cette race vigoureuse, l'accompagnaient dans toutes ses entreprises, et la disposaient à se laisser volontiers diriger par des chefs qui avaient toute sa confiance et dont l'habileté, l'expérience et la loyauté lui étaient bien connues. Ainsi l'art de la guerre était devenu comme une qualité nationale et la tactique, grâce à sa simplicité, s'improvisait sans peine devant l'ennemi.

La tactique des autres armées européennes, au quinzième et au seizième siècle, telle que la décrivent Machiavel dans son *arte della guerra,* et Léonard Fronsberguer dans son livre sur la guerre, présente des traces d'imitation de celle des Suisses. Cependant elle avait aussi beaucoup emprunté des Espagnols, les soldats les plus disciplinés de ce temps-là, entr'autres une grande partie des termes de guerre, usités encore de nos jours chez la plupart des peuples européens; tels sont les termes: chef, général, amiral, colonel, capitaine, sergent, caporal, bastion, escarpe, contrescarpe, etc., qui sont espagnols et, même, en partie, viennent des Maures; tout comme aussi les dénominations d'armes: infanterie, cavalerie, artillerie et beaucoup d'autres. L'illustration guerrière des espagnols et la tactique éprouvée de leur infanterie date de la levée en masse de leurs milices, dans leurs guerres contre les Maures, et ils soutinrent leur haute réputation aussi longtemps qu'ils restèrent fidèles à leurs habitudes militaires nationales.

La *nationalité*, dans l'art de la guerre, est l'une des conditions les plus importantes d'une bonne milice. C'est elle qui en fait l'âme et la vie et qui seule, jointe à la direction de chefs expérimentés, est capable de contrebalancer jusqu'à un certain point les combinaisons stratégiques d'un ennemi bien discipliné; ne fût-ce qu'en déroutant, par sa singularité même

l'application des savantes méthodes et de la tactique étudiée. Contraignez les cosaques de l'Oural et du Don, à faire l'école de cavalerie allemande ou anglaise, et vous leur ôtez tout ce qui fait leur force. Ce n'est pas à dire que les milices ne puissent rien apprendre d'une armée étrangère bien organisée. La règle des Romains est toujours applicable. « *Fas est ab hoste doceri* ». Mais autre chose est une imitation réfléchie et le choix de ce qui a reçu la sanction de l'expérience, autre chose est une singerie maladroite, et cette dernière a fait infiniment plus de mal, surtout aux milices des petits états, que la première n'a jamais pu leur faire de bien. Pourquoi ces mêmes Suisses, si originaux, au moyen âge, dans l'art de la guerre, sont-ils descendus, dans leurs institutions militaires, à copier misérablement ceux qui étaient autrefois leurs imitateurs?

Il y a trois maladies dont souffrent, dans leur militaire, la plupart des états européens et surtout les petits, savoir : l'ignorance et l'incapacité des chefs, un esprit d'aveugle imitation et la dégénération du goût militaire en un jeu de fantaisie. Ces défauts sont plus pernicieux encore aux milices qu'aux armées permanentes, aux Etats républicains qu'aux Etats monarchiques. — Lorsqu'ils envahissent les milices d'une république, le mal qui en résulte est infiniment plus difficile à réparer. Alors, c'est en vain qu'on se donne de la peine pour colorer les apparences et qu'on demande au soldat de l'instruction, de la tenue, et de l'exercice. Le véritable esprit militaire disparaît, ainsi que la force de volonté qui fait braver les fatigues et les dangers. Or, si cet esprit et cette volonté sont chez les troupes permanentes les mieux disciplinées, des conditions essentielles elles sont chez les milices, absolument indispensables; aucun art, aucune tactique, aucune discipline ne peuvent y suppléer. Fréderic-le-Grand gagna plusieurs de ses plus belles victoires avec des soldats mécontents, enrôlés en grande partie sous ses drapeaux par force ou par ruse, et qui, à chaque échec, désertaient par milliers. Bonaparte conduisit souvent au combat des troupes qui le haïssaient lui et sa cause plus que les ennemis mêmes, sur lesquels cependant il remportait la vic-

toire. Pour l'un comme pour l'autre, la contrainte tenait lieu de la bonne volonté. Mais chez des milices, il n'en saurait être ainsi. Discipline, obéissance, persévérance, résolution, courage, sentiment de l'honneur et du devoir, tout cela tient à la volonté et à l'esprit qui anime le soldat milicien ; notre histoire ancienne et moderne en fournit bien des preuves, tantôt tristes et tantôt honorables[1].

[1] Si les faits d'armes de la Neueneck, de Rothenthurm, de la Schindelleggi, de l'Unterwald, du Rhin supérieur, du Valais, etc. en 1798, 1799 et 1801, ont mérité d'être inscrits dans le livre de l'histoire, c'est à cause du patriotisme des populations qui osèrent résister aux armées françaises, et non pas, assurément, à cause de leurs connaissances stratégiques.

COUP-D'OEIL HISTORIQUE

SUR L'UNION

DE L'ÉGLISE AVEC L'ÉTAT.

Je me propose de parcourir à grands pas l'histoire de l'Eglise chrétienne, en m'arrêtant aux faits qui sont propres à faire apprécier l'influence mutuelle de l'Eglise et de l'Etat dans le système de l'union. Mais une observation doit précéder cette revue. Je ne nie pas, dans un certain sens, la nécessité de tout ce qui s'est fait. A partir de l'adoption de l'Eglise par l'Empire, le fleuve des événements ne peut avoir qu'un seul lit et qu'un seul cours ; il y a plus : j'accorde que le point de départ lui-même fut ce qu'il pouvait être, oui, ce qu'il pouvait être dans l'abandon des principes sublimes et de la sagesse surhumaine qui avaient présidé à la conduite du Christ et à celle de ses Apôtres. Qu'est-ce que cela prouve? Une seule chose : c'est que l'Eglise, tentée dans le monde de la même manière que son Chef dans le désert, ne fit pas les mêmes réponses au prince du siècle. Jésus-Christ ayant connu que le peuple allait venir pour l'enlever, afin de le faire roi, se retira seul sur la montagne (Jean VI, 19) : l'Eglise, lorsque le peuple aussi vint pour

l'enlever et la faire reine, l'Eglise ne se retira pas [1]. Elle ne pouvait pas, dira-t-on, embrasser tout d'un coup toute la vérité. C'est vrai; mais, d'un côté, cette infirmité l'accuse, et, de l'autre, la vérité n'en est pas moins la vérité, le droit n'en est pas moins le droit, et même dès le premier jour; ensorte qu'il faut dire tout à la fois que ce que l'Eglise n'a pas fait, elle ne pouvait pas le faire, et que néanmoins elle le devait. Mais si elle ne le pouvait pas, c'est qu'elle ne le voulait pas; voilà le vrai nom de son impuissance. Ce mot est à la fois le correctif et la clef du fatalisme de l'histoire.

Des causes diverses concoururent à l'union. Rome et le monde antique identifiaient la religion et la patrie. Quand les peuples ne formèrent plus qu'un seul empire, cet empire n'en renferma pas moins plusieurs patries. Rome, qui ménageait les nationalités, ménagea les divinités locales; elle reçut, les uns après les autres, dans son Panthéon ces dieux d'assez bonne composition pour habiter ensemble. Si elle avait pu y faire entrer Jésus-Christ, tout le cours de l'histoire était changé. Le christianisme soustrait à la persécution n'était plus lui-même. Il se désavouait en naissant. Mais aussi ce ne fut pas sans conséquence pour lui-même et pour l'Empire qu'il demeura hors du Panthéon. Il fut ennemi en attendant qu'il fût roi. Rome, superficiellement convertie à la doctrine de la croix, se montra fidèle à ses traditions en faisant de la religion des martyrs la religion de l'Etat. On ne la concevait pas aisément dans la simple condition de la liberté. L'entraînement sur cette pente fut universel. Les Chrétiens, se rappelant la théocratie, tombèrent dans la double erreur de vouloir la ressusciter, et de prendre le fantôme pour le corps. L'Eglise n'est en effet, depuis lors, qu'une grossière parodie du régime théocratique. Il s'y joignit, chez les uns, la pensée qu'on ne pouvait trop faire pour la religion, chez les autres, la conviction que ce n'était pas à l'ombre du

[1] Est-il nécessaire de remarquer qu'ici et dans la suite de ce morceau, le mot d'*Eglise* n'est pas pris dans son sens mystique, mais dans le seul sens vulgaire? L'histoire de la vraie église est écrite dans le ciel.

trône, mais sur le trône même que la religion du Crucifié pouvait trouver un asile. La liberté des cultes, proclamée par Constantin, ne fut qu'un régime transitoire, et ne dura qu'un jour. Le dénouement était prêt : dès le lendemain l'Etat fut chrétien. Ce fut une première invasion de l'Empire, non par un peuple, mais par un culte. Elle était inévitable lorsque l'Eglise dans l'Empire était, par l'effet déjà de cette méprise, devenue un Etat dans l'Etat [1]. — Et, chose remarquable, quand il y eut deux empires, il y eut aussi deux Eglises.

L'Eglise s'était lentement préparée à ce nouveau mode de vivre. Avant d'être *Eglise d'Etat*, elle était *Eglise nationale*; l'opinion publique avait fait la moitié du chemin. L'Eglise enveloppait, pressait, pénétrait toutes choses : elle était déjà dans l'Etat. On a dit que le manque d'appui de la part de l'Etat avait créé la hiérarchie. Cela se peut, quoique on ne voie pas partout et toujours la hiérarchie résulter pour l'Eglise d'une situation indépendante. Ce qui est évident, c'est que la hiérarchie préparait bien l'Eglise à devenir église d'Etat. Les grandes positions qui s'étaient formées devaient voir dans cette union un complément, une consécration, une garantie. Dans l'antique unité de toutes choses, et lorsque rien ne préparait à la distinction du temporel et du spirituel, ces communautés chrétiennes étaient des peuples, ces évêques étaient des princes, trop puissants tout ensemble et pas assez puissants pour demeurer ce qu'ils étaient.

En deux mots, l'idée antique, païenne ou juive, de l'unité, prévalut sur l'idée moderne et chrétienne de la distinction.

Cette union, à laquelle manquait le véritable ciment, ne retarda pas la chute de l'Empire. Il y marchait, elle l'y poussa. L'Empire avait plus d'unité quand son unique religion était

[1] C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre cette phrase de Machiavel : « La religion chrétienne s'était tellement répandue et le nombre » des chrétiens était si grand, que les princes furent forcés, pour régner sû- » rement, de se mettre du parti du plus fort, en se faisant chrétiens. C'est » pourquoi Constantin se fit baptiser. » *Hist. de Florence*, liv. Ier.

celle de la victoire. L'Eglise affaiblit l'esprit de l'ancienne politique, sans créer un esprit nouveau. Les deux sphères s'unirent moins qu'elles ne s'embarrassèrent. Le pouvoir politique faisant de la religion, la religion fit de la politique. Les offices de bienveillance que l'Eglise avait pris à elle, peu à peu devinrent des charges : elle fut elle-même une branche du pouvoir administratif [1]. Forte de sa nouvelle position, elle se mit à persécuter avec une telle ardeur qu'on eût dit qu'elle cherchait à regagner le temps perdu; elle mit à mort des croyants, elle tua des philosophes, jalouse, semblait-il, de constater dès le début qu'entre les mains des théologiens le sceptre devient une hache. Le pouvoir, le crédit, l'intrigue eurent le droit, en plus d'une occasion, de dire où était la catholicité. Les empereurs se souvenaient qu'ils avaient été pontifes. Mais, pontifes ou non, comment entre deux opinions ou deux partis, dont aucun ne voulait céder, et dont chacun regardait à eux, eussent-ils pu éviter de prononcer? Inspirés ou assistés par des évêques de cour, ils devinrent, en dernier ressort, les juges du dogme. C'est, plus d'une fois, au moyen de leur pouvoir que l'unité du dogme fut maintenue. Mais leur pouvoir servait également à rompre cette unité. Le peuple accoutumé à chercher la vérité dans l'autorité, et l'autorité sur le trône, interroge en vain cet oracle sur le culte des images, proscrit par plusieurs empereurs, protégé par plusieurs autres, et sur l'arianisme, à qui ne manque pas plus qu'à l'orthodoxie le cachet sanglant du martyre. Il y a des hérésies nationales, parce qu'il y a des souverains hérétiques. Un empereur élit un patriarche; le pape refuse la confirmation, et de ce conflit naît le grand schisme, comme on l'appelle, qui détache pour jamais de Rome la vaste Eglise d'Orient.

Que les questions agitées fussent grandes, la frivolité seule en peut douter; si ceux qui furent martyrs ne devaient pas l'être, du moins ne furent-ils pas, comme on l'a dit, « mar-

[1] Juridiction accordée par Justinien aux évêques. V. Hase, Kirchengeschichte. p. 166.

tyrs d'une diphthongue ; » mais plus les questions étaient grandes, plus il importait de les agiter dans un milieu pur, comme des questions et non comme des intérêts. Mais dans cette solidarité de l'Eglise et de l'Empire, la piété même des princes devint fatale, et Théodose fit plus de mal que Julien. Dès l'origine, l'alliance ne fut trop souvent que le compromis entre des passions de cour et des passions de sacristie. Théodose prête son épée aux violences des prêtres, les prêtres à leur tour légalisent les violences de Théodose[1].

Il ne faut pas demander si l'esprit du ministère s'altéra[2] ; les perspectives mondaines avaient affaibli le zèle ou l'avaient égaré ; l'Eglise enrichie et légalisée marchait par la vue ; le prêtre, engagé dans le siècle, mérita tellement le nom de séculier, qu'un second clergé devint nécessaire : une seconde fois le christianisme sortit du camp, et alla se retremper au désert. Le monachisme fut une réaction du principe chrétien, un effort de la religion vers ses origines. Elle y retournait en retournant vers le peuple. Depuis long-temps on ne pouvait plus dire à l'Eglise : il n'y a pas parmi vous beaucoup de nobles, ni beaucoup de riches, ni beaucoup de puissants : c'étaient plutôt les pauvres qui manquaient ; les derniers sectateurs des superstitions abolies avaient été des *pagani*, des paysans.

La liberté de l'Eglise ne manquait par de défenseurs. La distinction du temporel et du spirituel est si essentielle au christianisme, que l'Etat et l'Eglise n'avaient pu se fondre l'un dans l'autre comme au temps où le monde était païen. L'histoire ecclésiastique est même en grande partie l'histoire des efforts du spirituel pour se dégager des étreintes du temporel ; mais

[1] Nous n'avons garde d'oublier de généreuses résistances, ni de les déprécier, quoiqu'elles n'aient pas toujours eu le caractère purement apostolique qu'elles auraient eu sous l'empire d'un autre système de rapports entre l'Eglise et l'Etat ; nous signalons les mauvais effets de l'institution sans nier le bien qu'elle n'a pas étouffé ; mais combien, dans tous les cas, cet ascendant spirituel dont on nous cite des exemples, eût été plus pur, plus vénérable, plus profondément efficace, s'il était demeuré purement spirituel !

[2] V. Mosheim, Histoire ecclésiastique. T. II, p. 82 (de la traduction).

l'institution spirituelle chercha l'indépendance sous la forme de la domination, qui n'est qu'une autre espèce de dépendance ; et d'ailleurs celui qui veut dominer accepte la chance d'être dominé à son tour. Malheur à celui qui ne voit dans la liberté qu'un moyen d'opprimer la liberté d'autrui ! malheur à celui qui n'aime que *sa* liberté ! Assez souvent l'Empereur courbait la tête devant l'évêque de Rome ; mais cet évêque, à son tour, voyait son élection dépendre de la confirmation de l'Empereur, à qui même il payait une somme pour pouvoir être ordonné. L'opinion publique, il est vrai, traçait une ligne de démarcation entre l'empire et le sacerdoce, et partageait entre eux, idéalement, le gouvernement des choses humaines ; mais personne ne comprenait que toute puissance politique que l'Etat n'exerce pas, ou n'exerce pas pour son compte, lui est dérobée, et qu'un rôle pareil le dégrade d'autant plus qu'il n'a d'autre alternative que d'être opprimé ou d'opprimer dans l'intérêt d'un tiers. Entre le sacerdoce et l'empire, il y avait le peuple, dont tour à tour l'Empire se faisait une arme contre le sacerdoce, et le sacerdoce un rempart contre l'Empire. En dépit de quelques avantages accidentels, comment ne pas voir là-dedans un principe d'anarchie, et la mort même de cette unité dont on a cru trouver le gage dans l'union des deux sociétés ? Ce n'était pas non plus un principe d'ordre et d'unité dans l'Etat, que l'institution des immunités ecclésiastiques, qui mettait toute une classe de citoyens au-dessus du droit commun, et qui, même au sein du droit commun, lui attribuait une compétence qu'elle ne pouvait exercer que dans son propre esprit, je veux dire dans un esprit clérical.

Les émissaires de l'Eglise en pays infidèle, ces hommes saints qui commençaient selon l'esprit leur apostolat, le continuaient selon la chair. Imbus de l'idée théocratique, ils convertissaient régulièrement un prince, et celui-ci brutalement son peuple. C'était le plus souvent une police nouvelle, dont le prince achetait le secret. L'histoire ne nous laisse pas ignorer ce que valaient ces conversions commandées. Nous ne prétendons pas les réduire à rien. Ce serait nier la vertu divine du christianisme.

Il ne peut la perdre tout entière entre nos mains, et jamais le vase n'est si félé qu'il n'y reste au moins quelques gouttes. Mais qui aurait le courage de faire honneur à un système de tout le bien qu'il n'a pu entièrement empêcher? Si d'ailleurs le résultat fait approuver les moyens, le résultat doit justifier les plus violentes persécutions exercées sur les peuples idolâtres, puisqu'il est de fait qu'à la suite de ces persécutions, plusieurs sont devenus et sont restés chrétiens.

A dater de cette époque, le vrai nom de la prétendue association de l'Eglise avec l'Etat, est celui de contention. Tour à tour se défendre l'un contre l'autre, ou s'efforcer d'empiéter l'un sur l'autre, ou se servir l'un de l'autre chacun pour son propre but, voilà toute l'histoire de ces rapports si vantés.

Il y a beaucoup de différence entre ce qu'on appelle, dans un état bien réglé, la balance des pouvoirs, et ce partage involontaire et fortuit d'influence, ce jeu capricieux de bascule, qui venge par d'excessives réactions la loi éternelle de l'ordre, sans la rétablir jamais.

Lorsque les races germaniques eurent envahi les unes après les autres et conquis les unes sur les autres l'antique domaine de Rome, le beau rôle de médiateurs, qui se trouva dévolu aux évêques, resserra les nœuds qui liaient l'Eglise à l'Etat. Les monarques, voyant leur intérêt à s'attacher les premiers pasteurs, leur conférèrent des dignités, leur donnèrent des vassaux, les firent entrer, pour ainsi dire, en partage de leur conquête. Ces premiers pasteurs ou ces princes de l'Eglise, siégèrent dans les conseils des souverains, heureux de pouvoir opposer cette noblesse tirée du sanctuaire à la noblesse née sur les champs de bataille. La dîme devint en même temps une obligation civique et religieuse, une loi et un dogme. L'Eglise, dans ces empires nouveaux de même que dans l'ancien, fut riche et puissante, et son règne fut de ce monde. On ne peut nier qu'elle n'ait mis un mors dans la bouche des princes, et servi en plus d'une occasion la cause de l'humanité; si elle ne l'eût jamais fait, l'apostasie était complète; mais que de fois, et de combien de façons, elle fit aussi le contraire! Et combien son ascendant

comme institution fut moins grand et moins pur que son ascendant comme pensée ! Chose remarquable et constante ! à mesure que surgissait une grande individualité religieuse, il fallait que son influence prît aussitôt la forme du pouvoir politique. Au reste, le passé enchaînait le présent ; la tutelle auguste dont la religion est investie n'avait plus le choix de la forme. Le crédit du siége papal, déshonoré par un si grand nombre des individus qui l'occupèrent, ne s'expliquerait pas sans le recours qu'il offrait aux opprimés, qui, dans ces temps malheureux, n'en avaient point d'autre.

Mais cette prospérité conduisait à l'insolence, cette richesse à la corruption, cette puissance à tous les excès. La coupe des iniquités déborda. Le sanctuaire devint abominable. Le pontificat de plusieurs des prétendus successeurs de S. Pierre offrit l'image d'une orgie furieuse. On pardonnait tout au seul pouvoir qui, de loin en loin, pût tenir tête à la tyrannie, avec laquelle trop souvent on le voyait ligué. Grégoire VII parut ; si grand qu'il ait été, son œuvre n'est qu'un épisode. Il était remonté aussi haut qu'il avait pu vers les origines de l'Eglise, mais il ne remonta pas jusqu'à Jésus-Christ. Il voulut pour l'Église plus que la liberté, et il la jeta dans cette guerre des investitures, qui rappelle bien peu les saintes guerres de l'apostolat. Hildebrand fut un de ces Melchisédec de l'histoire, sans aïeux ni postérité, que personne n'a préparés, et que personne ne continue [1].

Les croisades, dont l'origine avait été religieuse plutôt qu'ecclésiastique, furent habilement exploitées par le sacerdoce romain. Mais à travers ces fumées d'enthousiasme et de gloire, l'œil pénétrant du pouvoir séculier surveillait les empiètements du pouvoir religieux. Patrons naturels, et alors uniques, de la souveraineté nationale, les princes faisaient leurs réserves

[1] La doctrine de Grégoire sur le droit d'investiture pouvait se soutenir. Elle eût été bonne de la part d'une église qui ne réclamait que l'indépendance ; mais les prétentions de Rome s'élevaient plus haut. Le droit de fulminer *l'interdit* sur un peuple est sans doute quelque chose de plus que l'indépendance.

contre cette souveraineté universelle, dont chacun d'eux ne serait bientôt plus que le lieutenant. Ces réserves sont connues sous le nom de concordats ou de pragmatiques. Le principe de la nationalité, qui, dans le système de la séparation, n'eût point été hostile à l'unité catholique, dans le système opposé lui portait dommage, et devait fournir à la réforme un de ses principaux points d'appui. Rome voyait les protestations se multiplier et les défections commencer. Le saint roi Louis élevait une barrière et la faisait respecter. Frédéric II, sous le poids d'une excommunication, soutient une lutte de géant contre le géant de Rome, qui ne se lasse point de lui susciter des ennemis. La papauté cède ; elle se vengera sur Conradin. Philippe le Bel humilie profondément cette puissance dans la personne de Boniface VIII ; et à la vue des avilissements qu'elle essuie et des affronts qu'elle s'inflige à elle-même, on se demande ce qu'elle serait devenue sans ce besoin d'unité, aussi profond que peu raisonné, qui faisait une partie essentielle de la religion des peuples. A cette même époque, où l'ambition sacerdotale et l'orgueil monarchique se rencontraient et se tenaient tête, le pape voyait un grand royaume (l'Angleterre) devenir un fief du saint siége, et pouvait contraindre un prince puissant (le comte de Toulouse) à devenir contre ses propres sujets l'exécuteur des vengeances du sacerdoce. En instituant l'inquisition, Rome avoue ses dangers, et joue de son reste, mais ce jeu terrible lui réussit : son désespoir l'a bien inspirée. Jamais prince, dans un royaume conquis, ne fut maître au même point que Rome dans les états où elle enracinait cette police ; jamais la souveraineté nationale ne fut plus insolemment outragée. Les moines, issus par voie de réaction de la précoce décadence du clergé, deviennent maintenant la garde prétorienne du saint siége. L'inépuisable trésor des mérites des saints s'échange utilement contre un autre trésor et sert à garrotter les peuples avilis. Les rois, partageant avec les papes ces dépouilles de la peur, livrent à ce prix l'indépendance nationale.

Malgré cela, tout l'intervalle des croisades à la réforme est rempli de tiraillements réciproques entre le sacerdoce et les

nationalités. Un peu plus de complaisance, un peu plus de fermeté chez les princes, livre à Rome ou protège contre elle la liberté religieuse des peuples. Un monarque pieux oppose aux envahissements de Rome la pragmatique sanction ; un prince à la fois dissolu et persécuteur (François Ier) achète les bonnes grâces de saint siége au prix d'un concordat humiliant. En attendant, l'athéisme couve sous la cendre des bûchers ; les négations les plus hardies sont communes dans les écrits ; car il est moins dangereux de nier l'erreur que d'affirmer la vérité ; le mépris des pouvoirs ecclésiastiques est devenu populaire ; et néanmoins la foi des peuples, celle des souverains est trop forte encore pour une tentative d'indépendance. Les convulsions critiques n'éclatent point encore : ce qu'on voit durant des siècles, avant et après la réforme, c'est un *spasme* dont l'Europe entière est affectée, et qui ne lui laisse pas un moment de repos.

En même temps que les moines pullulent, les sectes foisonnent. Chaque folie devient une religion, et l'Eglise accueille ou tolère tout, hors la vérité. Il se passera du temps avant que les églises indépendantes de l'Etat aient vu éclore dans leur sein un aussi grand nombre d'extravagances, et surtout d'aussi odieuses.

A mesure que les princes de la terre s'affranchissent, ils persécutent davantage. Effet singulier, mais naturel, de leur position et de l'état des esprits. Ils se libèrent envers le Moloch romain avec des victimes humaines. Les plus jaloux de leur pouvoir s'exécutent de bonne grâce. L'immortel Jean Huss fait les frais d'un de ces compromis. Savonarola, par une combinaison qui pouvait sembler habile, va de la politique à la religion, et commence par la réforme de la cité pour arriver à celle de l'Eglise ; mais il expie son entreprise aussi sévèrement que si elle eût été plus pure.

On ne comprendra jamais l'histoire de la réforme si l'on ne fait une large part à la nationalité. Incontestablement le principe de la réforme fut religieux ; mais elle n'en fut pas moins une insurrection des peuples contre la monarchie universelle des papes, un soulèvement des tribus germaniques contre l'Em-

pire, une réaction du nord contre le midi. Le mal, ainsi qu'il arrive souvent, corrompit son remède. Contre la politique on fit de la politique, on fut mondain contre un pouvoir mondain ; on imita ceux qu'on voulait vaincre, et en ceci du moins on fut vaincu par eux. Quand la soumission á l'autorité religieuse est un fait national, la résistance l'est aussi ; quand une diète (Worms) prononce sur des questions ecclésiastiques, il ne faut pas s'étonner que ce soient des princes qui protestent (Spire), ni même qu'une ligue armée (Smalcalde) se forme pour la défense de le foi nouvelle. Le même caractère est imprimé sur toutes les phases de la Réforme : une brouillerie d'un empereur avec un pape en favorise d'abord le progrès ; puis la jalousie du pouvoir en réprime l'essor ; puis enfin la jalousie nationale fait de l'association des consciences une ligue politique et d'un fait de conscience un fait territorial et géographique. La conscience chrétienne des réformateurs les avertit que cette voie n'est pas la bonne ; Luther, sur ce sujet, est apostolique ; mais les principes sont invisibles et les dangers ne le sont pas ; on accepte des secours ; on les paie ; des complaisances honteuses entament les plus nobles caractères : d'ailleurs, indépendamment du péril, le préjugé entraîne tout ; les rapports assez mal réglés qui existent entre l'Eglise et l'Etat deviennent une alliance formelle et systématique ; on est si pleinement d'accord qu'on ne prévoit pas les divisions ; le seul temps qui soit propre à faire des réserves est le seul temps où l'on n'y songe pas. La suppression des sièges épiscopaux laissant vacante la place de l'Eglise dans les conseils de l'Empire, les princes protestants se chargent de l'y représenter[1] ; le droit qu'on leur reconnaît *circa sacra* divient aisément un droit *super sacra* : leur mandat et leur position leur confèrent tacitement l'épiscopat. Au reste le souverain, en plus d'un pays, avait été plus qu'évêque en prenant l'initiative de la révolution religieuse et en introduisant d'autorité le nouveau culte dans ses états. Henri VIII en Angleterre, Christiern en Danemark (deux tyrans, deux bourreaux) en Suisse la république de Berne,

[1] V. Hase, Kirchengeschichte, p. 456.

paternellement despotique, firent de la foi protestante une loi du pays. Lycurgue nouveau, Calvin fonda sur les rivages de l'exil une Sparte théocratique, c'est-à-dire la tyrannie sous la forme de la liberté. Alors commença, sous l'invocation d'une autre doctrine, une autre série de spoliations et de violences. Les biens du culte aboli dotèrent le culte nouveau, et le bras séculier prêta son secours à la nouvelle orthodoxie. On vit encore une fois ce que c'est que de mettre le pouvoir à la portée des passions théologiques. Par un contrecoup du système, le Calvinisme en France forma un Etat dans l'Etat ; la persécution rendit plus compacte cette ligue dans laquelle l'aristocratie menacée versa ses ressentiments et le poids de ses espérances séditieuses ; et l'on vit un gouvernement faible et corrompu s'abîmer presque entre deux factions rivales. La paix et l'ordre extérieur (non l'ordre moral) renaissent à la suite d'une honteuse abjuration, qui flétrit moins un homme que le système qui l'a commandée. Dans les pays même où la Réforme avait triomphé, il se forma des partis ou des sectes entre lesquels l'Etat dut choisir ; à l'excommunication religieuse il ajouta l'excommunication civile, c'est-à-dire l'incarcération, l'exil ou la mort. L'horrible souvenir des Philippe II et du duc d'Albe ne sauva point les Pays-Bas de la honte des violences religieuses, et la tête de Barneveld tomba comme était tombée la tête d'Egmont.

Le 17e siècle suffirait lui seul à l'instruction du grand procès que nous occupe. Il a vu couler des torrents de sang sur l'autel de cette vieille erreur. Repassez dans votre mémoire et cette lutte acharnée que termine la prise de La Rochelle, et cette effroyable guerre de trente ans qui laisse le corps germanique gisant comme un cadavre, et cette conquête de l'Irlande, où tout un peuple, mis hors la loi, voit son sol partagé entre ses conquérants, et sa substance même consacrée au magnifique entretien d'un culte qu'il abhorre[1], et ces déchirements de

[1] L'adjectif *magnifique* sera bientôt de trop. La difficulté du recouvrement de la dîme a fait qu'en plusieurs lieux on renonce à la percevoir, et il faut que, de

l'Angleterre durant soixante années; ces persécutions d'autant plus infâmes qu'elles affectent les formes de la justice; le relâchement et la corruption du ministère protégés sous le nom de religion de l'Etat; la délation, l'hypocrisie, la vénalité, le cynisme souillant la cour, les tribunaux et les chaires; les droits civils refusés, la liberté enlevée, la vie arrachée dans les tortures à des citoyens vertueux dont le seul crime est d'avoir nié la suprématie religieuse du prince; enfin la guerre civile appelée à faire intervenir le *jugement de Dieu* entre de généreuses victimes et de lâches tyrans[1]. Repassez la mer pour voir, sur le sol français, un monarque offrant à Dieu un million de victimes en expiation de ses adultères, et les dragonnades fêtant l'anniversaire de la Saint-Barthélemi. De quelque côté que le regard se porte, du midi au nord, de l'est à l'ouest, partout on voit des gouvernements accourant, sans conviction, au secours des haines théologiques[2].

l'autre côté du détroit, on vienne, par des souscriptions, au secours des malheureux prébendaires. Au reste, il est un fait qu'on doit donner à méditer aux persécuteurs. On n'a négligé, pour dompter l'opiniâtreté des croyances irlandaises, aucun des mauvais moyens qu'une politique matérialiste s'obstine à trouver excellents. Eh bien! aujourd'hui encore presque tous les noms *irlandais* appartiennent à des catholiques, et il y a des villages où tous les *noms* étant protestants, tous ceux qui les portent sont catholiques. Le catholicisme opprimé, humilié, cerné de toutes parts, a donc envahi les envahisseurs! Qu'on a l'air d'avoir raison quand on est persécuté! et qu'on a l'air d'avoir tort quand on persécute!

[1] Il faud lire, sur ce sujet, l'*Histoire des derniers rois de la maison des Stuarts* par Fox, *l'Histoire de la révolution d'Angleterre*, par l'évêque Burnet, et l'ouvrage remarquable publié l'année dernière sous ce titre : *Baxter et l'Angleterre religieuse de son temps.* On comprendra, en lisant ce livre, que la résistance à l'Eglise d'Etat a été un principe de restauration pour l'Angleterre, quoique l'Eglise d'Etat ait conservé dans ce pays des priviléges offensants pour la raison et pour le sentiment religieux.

[2] J'aurais pu raconter ici la célèbre émigration des évangéliques de Salzbourg (1731), et les persécutions des protestants autrichiens (1715). Ce sont de vastes scènes de deuil.

En voyant la politique et la religion se dépraver mutuellement, les esprits embrassent avec emportement les doctrines de l'incrédulité. Le fanatisme du 18e siècle n'est que la tradition usée d'un fanatisme plus ancien : c'est de la haine sans zèle ; et quoiqu'il ait l'art de relever par l'horreur son insipidité naturelle, désormais le mépris l'emporte sur l'indignation. Parce qu'un ministre dissolu (Dubois) veut absolument être cardinal, un gouvernement athée sanctionne une bulle persécutrice. A l'occasion d'un livre de dévotion, des milliers d'individus sont froissés dans leurs intérêts les plus chers, et cette perturbation dure un demi-siècle. Un livre licencieux aurait fait moins de scandale, et à son sujet on n'aurait persécuté personne. La vengeance ne pouvait plus tarder. L'Etat et l'Eglise payèrent ensemble la dette qu'ils avaient contractée ensemble. Par une inconséquence étrange, que les historiens libéraux n'ont pas même aperçue [1], la révolution déclare qu'elle ne reconnaît aucune religion de l'Etat, et n'en donne pas moins une constitution au clergé après avoir confisqué les biens de l'Eglise. Elle se ravise plus tard, et voyant dans la religion un appendice de l'aristocratie, elle abolit le christianisme, et adore, dans la personne d'une prostituée, la Raison, seule divinité d'un âge insensé. Ce jour-là, la philosophie du 18e siècle eut ses rites et ses sacrements. En revanche, la religion opprimée eut l'occasion de montrer ce qu'elle était ; la persécution l'avait replacée dans le vrai et dans la lumière. Sa puissance avait offusqué les regards et corrompu les jugements : de ce moment on la vit dans son vrai jour. La politique mondaine de Napoléon ne laissa pas à la religion le temps d'achever ses preuves ; il lui jeta sur les épaules le manteau d'Hérode ; on la vit ouvrir la marche dans

[1] Voyez Thiers et Mignet. Ils admirent tous deux l'équité des arrangements qui furent pris alors à l'égard du clergé. Ils trouvent parfaitement bon que l'assemblée nationale lui ait donné une constitution, et jugent, non-seulement très utile à la caisse de l'Etat, mais très politique la confiscation des biens ecclésiastiques, attendu, dit M. Mignet, que, « pour rendre le clergé et la royauté dépen» dants de l'Etat, il fallait les faire salarier par lui. »

le cortége du nouveau Charlemagne, et ses pompes devenir une partie de l'étiquette impériale; mais elle perdit en considération réelle tout ce qu'elle gagna en éclat superficiel.

Toutefois les vices du système demandaient encore d'autres preuves. La restauration se chargea de les donner. Son dessein avoué fut d'instituer une théocratie, ou, comme on disait alors, de mettre le trône sur l'autel; mais l'autel déjà croulant acheva de s'abîmer sous le poids du trône. L'alliance n'était plus dans les esprits. Entre le passé et le présent un abîme s'était creusé. Le gallicanisme, cette invention du patriotisme de Bossuet, eût été, quoique national, à peine supporté : combien moins l'ultramontanisme! Au point de vue catholique, ce dernier est plus vrai que le gallicanisme; il est même seul vrai; mais cette vérité-là est incompatible avec le système de l'union; il n'y a que le catholicisme séparé de l'Etat qui puisse être franchement et impunément ultramontain. Au reste, sous les Bourbons comme sous les Stuarts, l'Eglise d'Etat n'était qu'un engin dressé contre la liberté des peuples; une telle combinaison est « la vermoulure des os » de la société civile; rien ne la corrompt plus profondément, rien ne la décompose plus vite.

La révolution de juillet, qui s'est faite contre ce système, n'a pas eu le courage de son opinion. La Charte parle de religion : et aux termes de cette charte, une secte est encore la religion de l'Etat. De plus en plus l'article 6 a cette signification; trop de faits le prouvent; et sans les citer tous, comment, s'il est vrai que l'Etat soit indifférent ou du moins incompétent, la loi peut-elle interdire le mariage des prêtres? Si l'Etat, comme il le prétend, restait dans sa sphère, cette interdiction ne serait-elle pas exclusivement ecclésiastique?

Qu'est-ce encore que ces *appels comme d'abus*, dont il n'est pas un qui ne compromette le gouvernement? Qu'est-ce que ces nominations ecclésiastiques qui sont en même temps des choix politiques, en tant qu'elles indiquent ou les prédilections ou les ménagements du pouvoir? Pourquoi la profession de certaines opinions religieuses paraît-elle emporter une opposition politique? L'article 6 de la charte a beau, dans sa rédac-

tion hypocrite, affecter la neutralité et l'incompétence ; l'Etat n'est ni incompétent ni neutre, ce qui est un premier mal, et il veut le paraître, ce qui en est un second. Ce ne sont pas les sectes en minorité qui reçoivent de cet état de choses le dommage le plus réel; la disgrâce où elles vivent est un rudiment d'indépendance ; le dommage est pour la secte qu'on favorise sans l'aimer ; le dommage est pour la nation, à qui ce manque de raison et de franchise prépare de nouveaux orages.

En d'autres pays, on n'aurait pas eu l'occasion de voir à quel point l'union de l'Eglise avec l'Etat fait violence à la nature des choses, si, après une longue torpeur, la religion ne s'était réveillée. Mais le *réveil*, cette réforme du 19e siècle, a donné lieu à d'étranges conflits, et l'on a vu le moyen âge se lever de toute sa hauteur au milieu des générations modernes. Tout ce que les persécutions religieuses ont pu jamais avoir, non de plus sanglant, mais de plus honteux et de plus stupide, a souillé les annales contemporaines; et récemment encore la Suisse a payé avec du sang le maintien de rapports adultères. Le mouvement religieux de Zurich, si admirable dans son principe, a dû son occasion d'abord, et puis son dénouement tragique, à cette funeste complication. L'indépendance réciproque des deux sociétés eût épargné à l'Etat d'Argovie un commencement de guerre civile, la mutuelle exaspération des citoyens, et à la Suisse le plus inextricable de ses embarras politiques.

A travers les ruines, la cendre, les fleuves de sang, nous arrivons au terme de cette lamentable histoire. Le détail, en un tel sujet, serait nécessaire ; les énoncés sommaires sont faibles et pâles ; mais le détail demanderait un livre. Ce livre, comme simple recueil de faits, serait une formidable réquisitoire contre le système que nous avons combattu, puisque toutes ces calamités étaient impossibles dans l'indépendance mutuelle de la religion et du gouvernement politique ; mais, après tout, ces ruines, ces sanglants débris, cette fumée des bûchers ne sont qu'un côté et qu'une forme du mal. Certainement il faut

demander un compte sévère de toutes ces iniquités au système qui a prêté un terrain à ces racines d'amertume ; il faut demander compte à un système qui, dans le domaine de la politique, a compliqué toutes les questions, aggravé tous les embarras, et multiplié comme à plaisir les conflits et les luttes, il faut lui demander compte de la marche lente de la société et du christianisme, retardés l'un et l'autre par une déplorable solidarité ; mais il ne faudra pas méconnaître que ce ne sont pas là tous les crimes de l'alliance ; son plus grand crime est d'avoir avili et dépravé les caractères, en légalisant l'hypocrisie, et en mettant le mensonge à la base des institutions. Car aucun mensonge n'est infécond, l'erreur est logique comme la vérité ; un principe faux déposé dans les lois teint de sa couleur tout l'ensemble des institutions et des mœurs, toute la masse d'un peuple. Une loi matérialiste n'a pas besoin d'être exécutée pour être funeste; il lui suffit d'exister; le peuple qui l'a faite ou qui l'a laissé faire, s'est par là même inoculé un poison mortel : dès qu'ils sont adoptés, les principes deviennent des faits. Je le répète : ce qu'on ne peut pardonner à l'union, ce ne sont pas toutes ces calamités dont la seule image nous effraie, c'est d'avoir corrompu les hommes en démoralisant les deux institutions qui servent de base à la vie sociale. je veux dire la religion et la politique. Donnons à cette idée quelques moments d'attention.

On a dit avec raison que, quand la politique fait de la religion, il faut nécessairement que la religion fasse de la politique [1]. Or la politique se démoralise en faisant de la religion, et la religion se démoralise en faisant de la politique.

La morale d'une institution consiste à ne pas sortir de son principe. Cette idée se trouve au fond de ce que nous appelons aujourd'hui la séparation des pouvoirs. Le pouvoir exécutif, que nos chartes séparent si soigneusement du pouvoir judiciaire, ne franchit pas seulement une barrière légale, mais se démoralise

[1] M. Burnier, Examen de la loi ecclésiastique du canton de Vaud. Lausanne 1840.

en s'ingérant dans l'administration de la justice : car, à prendre la nature humaine telle qu'elle est, il y a immoralité (partout ailleurs que dans la famille) à ce que ceux qui ont le dépôt de la force, non contents de la prêter aux arrêts d'un tribunal indépendant, s'érigent eux-mêmes en tribunal. Si, prenant ensuite toute la sphère politique à la fois, comme un seul et même pouvoir, nous la plaçons vis-à-vis de la religion, que nous appellerons aussi un pouvoir, nous dirons qu'encore ici la séparation des pouvoirs constitue la moralité de chacun d'eux. Chacun d'eux est immoral en faisant ce qu'il n'est pas appelé à faire, ce à quoi il n'est aucunement propre, ce à quoi résiste sa nature.

Si de l'idée nous passons aux faits, l'expression nous paraîtra encore plus juste. Un coup-d'œil jeté sur l'histoire a dû suffire pour nous démontrer que le pouvoir politique est devenu immoral, dans le sens le plus ordinaire du mot, quand il s'est mêlé de religion. Protéger sans conviction, c'est de l'hypocrisie ; persécuter sans conviction, c'est joindre à l'hypocrisie la violence ; faire dans un esprit d'indifférence les œuvres du fanatisme, c'est le propre d'un machiavélisme sans pudeur : or, combien de fois les gouvernements nous ont-ils présenté ce spectacle, ou plutôt quand est-ce qu'ils ne nous l'ont pas présenté ? Ils y ont été forcés par une première concession : les rapports qu'ils avaient acceptés les condamnaient à agir sans conviction ou contre leur conviction dans des choses précisément où la conviction est tout.

Quant à la religion, le système de l'alliance donne lieu pour elle à deux positions différentes : ou bien elle est appelée à lutter contre le pouvoir, ou bien elle exerce elle-même le pouvoir.

Quand nous parlons d'une lutte de la religion contre le pouvoir politique, c'est la religion adoptée par l'Etat, c'est la religion officielle, que nous avons en vue. Cette position ne rend pas la lutte impossible; car l'Etat refuse toujours, ou n'accorde qu'à regret à l'Eglise protégée l'une ou l'autre de ces deux choses : la liberté, ou, sous le nom de liberté, la puissance.

Aux yeux de l'Etat, ce ne sont pas deux choses : la liberté, c'est déjà la puissance. Dans la pensée de l'Eglise, ce peut être la liberté sans la puissance. Si pourtant c'est à la puissance qu'elle aspire (seule condition peut-être de la liberté) il faudra qu'elle fasse de la politique. Ce sera, suivant les cas, de la diplomatie ou de la démagogie; deux moyens dont il est malaisé de décider quel est le pire. S'il s'agit simplement de liberté, nous verrons l'Eglise ou aspirer à sortir de l'Etat (et alors nous avons gain de cause), ou se résoudre à y rester, réduite alors à se creuser une voie souterraine vers cette liberté dont le propre, néanmoins, est la franchise et la lumière. Elle y travaillera de tant de manières qu'elle obligera enfin les spectateurs à douter si c'est la liberté de l'Eglise ou son asservissement qui prépare à l'Etat le plus de périls.

Et encore n'est-ce pas le pis qu'elle puisse faire; car si elle ne prétend ni à la puissance ni à la liberté, si elle n'inquiète personne, si elle ne dérange rien, c'est tout simplement qu'elle est morte, ce qui est assurément le dernier degré de la démoralisation.

Passons à la seconde supposition : l'Eglise exerce le pouvoir, soit qu'elle ait en propre un territoire et l'exercice de la souveraineté, soit que les hommes qui la représentent constituent un ordre dans l'Etat. C'est pour le coup qu'elle sera démoralisée ; car elle ne fera plus rien selon sa nature, mais selon la nature du corps et des hommes politiques. Je me trompe, elle ne pourra se séparer de sa nature ; elle la conservera, mais sous la forme d'un vice ; elle perdra l'esprit religieux, et n'aura jamais le véritable esprit politique : elle n'a de ces deux natures que deux moitiés qui ne forment jamais un tout. La politique d'Eglise est dure, étroite, tracassière, vétilleuse ; la soutane et la toge s'embarrassent l'une dans l'autre ; on a vu des prêtres gouverner habilement un Etat ; mais quels prêtres pour la plupart ! la politique, chez un homme purement politique, se montra-t-elle jamais aussi perfide, aussi impitoyable ?

Si, au lieu de l'Eglise, vous considérez le ministre, je dis le ministre sans pouvoir, vous verrez sans peine quel être équi-

voque et contradictoire résulte de la reunion, en une même personne, de l'apôtre et du fonctionnaire public. Comme apôtre, cet homme ne relève que de Dieu; comme fonctionnaire, il relève de l'Etat. Ces deux dépendances sont incompatibles; cette alliance est monstrueuse. Elle n'est pas autre chose, si vous voulez, que le phénomène si commun d'un «cœur partagé.» C'est vrai, mais c'est «un cœur partagé» passé à l'état d'institution, c'est une base officielle donnée à l'infidélité. Le ministre, dans l'Eglise d'Etat, a consenti implicitement, éventuellement, à servir deux maîtres. Vous dites qu'il saura, au besoin, désobéir à l'un pour obéir à l'autre. Mais ne serait-il pas plus simple et plus sûr de n'avoir pas deux maîtres? Vous dites qu'il aura toujours à choisir entre Dieu et le monde. Mais par le fait même de son association avec l'Etat, il a déjà choisi, et choisi le monde. Je ne dis pas, à Dieu ne plaise, ce qu'il a pensé, ce qu'il a voulu, je dis ce qu'il a fait. Je dis seulement que, pour souffrir qu'un ministre chrétien puisse, comme tel, être fonctionnaire de l'Etat, il faut d'abord se résoudre à biffer des pages entières de l'Evangile.

Mais, dira-t-on encore, ne fait-on point de politique, et de mauvaise politique, dans les communautés indépendantes? C'est fort possible. N'y voit-on personne aspirer aux premières places, haleter après le pouvoir? Si rien de pareil ne s'y voyait, l'Eglise visible serait dès ici-bas l'Eglise triomphante. Non, nous voyons tout cela dans l'Eglise; mais est-ce une raison de jeter l'Eglise dans les bras du pouvoir, afin que ces vices deviennent sa constitution, afin qu'elle se corrompe plus sûrement, tout en corrompant le pouvoir? On ne saurait trop se redire: «Corruptio optimi pessima.» Plus une chose est excellente, plus elle perd à sortir de sa sphère. Quand une institution qui était exclusivement spirituelle affecte les attributions temporelles, il se fait dans son intérieur une violence qui la jette du premier coup aux dernières extrémités du mal.

Il a fallu ajouter ces considérations au narré des faits extérieurs, parce que c'est par les faits extérieurs qu'une cause est communément jugée, et que ces faits ayant disparu, et

même, à ce qu'on croit, pour jamais, le système qui les a produits ne donne plus assez d'inquiétude pour qu'on lui fasse bien sévèrement son procès. Le mal négatif, le mal sans forme et sans nom, est cependant le plus grave; la présence muette et immobile d'un principe faux est un fléau central, est un malheur intime, dont tous les autres ne sont que les signes et les effets; mais ce qui ne se voit ni ne s'entend n'existe pas pour la multitude. A tort ou à raison, l'on croit que l'autorité spirituelle ne pourra plus, aidée du bras séculier, allumer des bûchers et dresser des listes de proscription; il se fera un grand silence : pourquoi le rompre? le silence n'est-il pas le signe de l'ordre et le sceau de la vérité? Quand toute la terre se tut devant Alexandre, apparemment la terre était contente; et l'on n'est point malade quand on ne sent point son mal. Cette facilité avec laquelle les zélotes de l'ordre matériel prennent leur parti du désordre moral; cette illusion qui ne sait pas entendre dans ce silence plus de tumulte, voir dans cette paix plus de meurtres, de calamités, de ruines que dans les palpables horreurs d'une persécution ou d'une guerre civile, c'est là sans doute un des plus grands malheurs et des plus grands vices de notre époque; et rien n'est plus urgent que d'ouvrir à tous les regards ce monde invisible qui est celui des réalités, et dont l'autre n'est tout entier que l'ombre et le symbole.

A. V.

Note relative à la page 47, l. 12.

L'ultramontanisme dont nous disons qu'il est plus vrai que le gallicanisme, n'est point celui « qui prétend que le bon ordre veut que toute puissance se » rapporte à une seule, et que ce doit être à la spirituelle, qui est la plus excel» lente. » *(Fleury)* Nous faisons abstraction de cet élément, et ne voulons voir dans l'ultramontanisme que la prédominance du principe catholique ou universel sur le principe national. C'est dans ce sens que nous le croyons plus vrai. Nous ne blâmons pas, pour cela, les champions des libertés gallicanes; nous croyons seulement qu'ils ont été d'autant moins catholiques qu'ils ont été plus gallicans. Tout va bien tant qu'ils défendent la puissance temporelle contre les empiétemens de la puissance spirituelle; mais lorsqu'ils se posent comme nation vis-à-vis de l'Eglise, lorsqu'ils parlent d'une église de France comme s'il pou-

vait y avoir une église de France, lorsque, en un mot, ils introduisent, en matière de religion, le principe de la nationalité, ils altèrent la pureté du système catholique. L'Eglise elle-même leur a sans doute ouvert cette voie en contractant alliance avec l'Etat ; de là, entre l'Etat et elle, un partage arbitraire et incertain d'attributions ; de là l'Eglise nationale elle-même. Il n'y avait lieu ni au gallicanisme ni à l'ultramontanisme dans la complète séparation des deux sociétés; mais peut-être aussi, dans ce système, le catholicisme lui-même était impossible. Il a pris occasion de l'universalité de l'empire romain, espèce de catholicité politique. L'Eglise, en dominant l'Etat, a préparé l'époque où l'Etat dominerait l'Eglise.

Note relative à la page 41, *l.* 10.

On sait quel était le sens et la portée de l'excommunication : les conséquences en étaient civiles ; et quand elle tombait sur un prince, l'état spirituel (réel ou supposé) d'un seul individu remuait le monde. Qu'on se rappelle le royaume de France mis en interdit à cause de Philippe-Auguste. Il est vrai que l'Eglise s'excuse agréablement des suites extérieures de ses actes. « On calomnie l'inquisi- » tion, dit M. de Maistre, quand on l'accuse d'avoir répandu le sang ; elle ne » faisait que signer des sentences, et livrait les coupables au bras séculier. » Voyez ! c'est ce bras séculier qui a répandu le sang : l'inquisition n'a répandu que de l'encre, et peut-être aussi quelques larmes sur le destin des condamnés. M. Frayssinous, qui n'est pas de cette force, dit que « l'excommunication la plus légitime ne priverait pas un souverain de ses droits à l'obéissance des peuples dans l'ordre civil et politique. Cette doctrine a tellement prévalu, que l'opinion contraire est *surannée*, même au-delà des Monts. » *Surannée* est heureux, pour dire qu'on a déclaré trop vert le raisin qu'on ne pouvait plus atteindre. Dans l'esprit théocratique du moyen-âge, et dans la pensée des pontifes de cette époque, l'excommunication religieuse impliquait l'excommunication civile. « Nous devons, dira-t-on, nous en prendre à l'opinion, non à l'institution ; c'est l'opinion qui s'obstinait à ne plus retrouver l'homme et le citoyen là où le chrétien avait disparu ; et cette opinion elle-même est une belle opinion. Elle est chrétienne ; il n'y a, aux yeux du christianisme, d'homme normal que le chrétien. » Saint Paul qui s'entendait aussi bien que nous en christianisme, n'a point jugé qu'il n'y eût de société légitime, de citoyen véritable, d'homme social qu'au sein de l'Eglise. Il a *reconnu* la société païenne. Il a sanctionné les rapports *civils* du chrétien avec cette société ; il lui a permis d'en être membre. (Voyez 1 Cor. V, 9-10.). — Est-ce que peut-être en matière de spiritualité, le moyen âge était en progrès sur St. Paul ! Non, mais plutôt en déclin. Car la spiritualité fait de la conversion une grâce individuelle, et non point un événement politique, un fait géographique, un intérêt de race et de tribu. La prévention du moyen-âge était un symptôme de demi-spiritualité : c'est la

liberté qui est spirituelle et non l'esclavage. Il se peut qu'à une autre époque la distinction du spirituel et du temporel soit réclamée par l'indifférentisme ; mais cela ne change rien à la nature des choses : la distinction dont nous parlons n'en est pas moins selon l'esprit et la vérité ; mais aussitôt qu'on l'admet, on reconnaît non-seulement que le temporel est autre chose que le spirituel, mais que le temporel est quelque chose.

I.

CHANT DE PRINTEMPS.

Enfin le printemps nous donne
    Sa couronne,
Et ses parfums précieux ;
Enfin parmi les prairies
    Refleuries
S'égarent nos pas joyeux.

Vois , à travers le feuillage
    Du rivage ,
Frémir le lac doux et pur !
Plus loin , vois , ô ma compagne !
    La montagne
Briller dans les champs d'azur !

As-tu vu, de ta fenêtre,
Disparaître
Du soir les riches couleurs?
As-tu senti, sur la plaine,
Quelle haleine
Monte des lilas en fleurs?

Le cœur, au printemps suave,
Sans entrave,
N'est-ce pas? peut s'élever;
Tout aspire ce mystère
Dont la terre
S'enveloppe pour rêver.

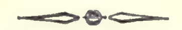
Mais, plus que cette nature
Grande et pure,
Plus que les teintes des cieux;
Bien plus que l'azur de l'onde
Si profonde,
Et que les monts glorieux;

Plus que l'haleine surprise
De la brise
Dans les longs plis du rideau,
J'aime, entre les fleurs écloses
Et les roses,
Voir briller ton œil si beau;

O toi, mon amour suprême!
J'aime, j'aime
Ton souris plein de douceur,
Ton souris qui me fait vivre,
Qui m'enivre
Et met le ciel dans mon cœur.

II.

VENTS DU MIDI, SOUFFLEZ.



Couvrez nos monts, sombres nuages!
Voilez ces rochers et ces bois ;
Soufflez au ciel, vents des orages!
Comme dans mon cœur autrefois.
Les vieux pas, les traces nouvelles,
Sur mon chemin, effacez-les!
Je crois aux amours éternelles ;
Passez, vents du midi! soufflez!

Mais le morne brouillard des cîmes
Cache la terre, et non le ciel ;
Du ciel les lumineux abîmes
Font pâlir le monde réel.

Et moi, saisi d'un saint vertige,
Je suis mes oiseaux envolés;
La fleur se brise sur sa tige;
Passez, vents du midi! soufflez!

Je vois l'épervier dans la nue
Loin de la terre s'oublier;
J'entends l'avalanche imprévue
Se détacher de son glacier;
Ce qui croule et ce qui s'élève,
Voilà nos destins révélés!
L'éternité n'est point un rêve;
Passez, vents du midi! soufflez!

Et quand, sous l'ombrage éphémère
De quelque arbuste aux verts rameaux,
Je croirais trouver sur la terre
Les biens promis, l'oubli des maux;
Réveillez-vous, vents des tempêtes!
Feuille à feuille dispersez-les!
Que les cieux seuls couvrent nos têtes,
Passez, vents du midi! soufflez!

H. D.

N. B. Ces deux chansons font partie d'un petit recueil qui doit paraître prochainement sous le titre : ECHOS DE NOS RIVES. *Album de chants suisses, mis en musique avec accompagnement de piano, par M. le professeur Lenz.*

BULLETIN LITTERAIRE.

La Suisse, par sa position géographique, a joué en Europe un rôle qui n'est proportionné ni à sa petitesse, ni à son peu de population. C'est, dans les hautes vallées d'où descendent les fleuves qui forment les grands bassins de l'Europe, que la démocratie a pris pied, pour y apprendre les trois principales langues européennes ; là, a été l'un des foyers de la réforme, à l'orient par Zwingli, de langue allemande, à l'occident par Calvin, de langue française ; de là sort aujourd'hui, pour une bonne part, la propagande protestante ; là s'agitent, se discutent et s'expérimentent librement toutes les idées et tous les dogmes. Si tout ce qui se pense, s'écrit ou se fait dans les différents cantons de la Suisse était concentré dans une capitale, on serait étonné de l'activité d'esprit et d'intelligence de ce peuple, qui ne compte qu'un peu plus de deux millions d'âmes. Il y a dans nos vingt-deux cantons et dans nos populations de langues et de religions différentes, plus d'unité, plus d'intérêts communs, plus de vie intellectuelle commune qu'il ne paraît au premier abord, quand on ne considère que la vie politique et extérieure, tout agitée de révolutions, de contre-révolutions, de débats haineux et de querelles de personnes. Partout, sous ces tristes

dehors, on reconnaît cependant une communauté d'intérêts et d'action qui rassure sur l'avenir de la patrie ; les Suisses, divisés en diète, se retrouvent partout ensemble dans une multitude de sociétés de frères qui constituent la vraie Suisse, la Suisse de l'avenir. Les plus actives et les plus nombreuses de ces sociétés sont, outre celles d'utilité publique, les sociétés qui s'occupent de religion, de sciences naturelles et d'histoire. C'est en effet vers ces trois directions que se portent chez nous surtout les efforts et les travaux, et cela se comprend : la Suisse est un des centres religieux en Europe, de bonne heure le protestantisme y a été puissant, il s'est, aujourd'hui encore, réveillé d'une trop longue indifférence et se montre actif et ardent ; morcelée en un grand nombre de petites peuplades, qui ont eu chacune leur histoire, l'amour des recherches historiques s'est développé sur un grand nombre de points à la fois ; riche en productions naturelles, renfermant la chaîne de montagnes la plus importante du continent européen, la Suisse offre au minéralogiste, au géologue, au botaniste, à l'entomologiste de riches moissons de faits, d'observations, de matériaux de tout genre. Un coup-d'œil rapide sur la Suisse littéraire pendant l'année qui vient de s'écouler montrera que c'est surtout dans les trois directions dont nous avons parlé qu'il y a le plus d'activité intellectuelle.

RELIGION. Genève. La faculté de théologie se remonte et appelle M. *Diodati* à la chaire de théologie pratique ; à côté d'elle, une école de théologie indépendante forme des évangélistes pour la France. De cette école sortent l'*Histoire de la Réformation* de M. *Merle d'Aubigné*, dont le troisième volume a paru cette année, ouvrage essentiellement protestant, et la *Théopneustie* de M. *Gaussen*, livre plein de verve et de foi, mais qui n'a pas gagné sa cause. — Genève est travaillée par les discussions religieuses et se fait atelier de missionnaires et de colporteurs pour convertir la France.

Vaud a des sociétés religieuses nombreuses et actives, des discussions sur l'organisation ecclésiastique, auxquelles le peuple a voulu prendre part. Outre de nombreuses brochures religieuses, le public a accueilli, et avec joie, un second volume des *Sermons* de *L. Manuel*, un nouveau volume de *Discours* de M. *A. Vinet* qui va

faire paraître son livre si attendu sur la *manifestation des convictions religieuses* ; une nouvelle édition du *Cours de Religion* de M. le pasteur *L. Fabre*, une *Histoire du Synode de Dordrecht* de M. *Châtelain.*

Zurich a toujours été et est encore en Suisse le centre d'une vie intellectuelle très-importante, que les préoccupations du moment et, nous l'espérons, de l'éternité ont tournée vers les intérêts religieux. Il n'est aucune population suisse qui lise autant que le peuple zuricois ; le mouvement de septembre 1839 a été l'occasion d'une foule de brochures qui se sont lues, qu'on a oubliées et qui laissent la place à d'autres, qu'on lit et qu'on oubliera encore ; le volumineux ouvrage de Strauss, on le sait, était connu dans les chaumières des villages, et l'on discutait auprès du foyer du pauvre la dogmatique du fameux rationaliste. Nous espérons pouvoir tenir nos lecteurs au courant de ce qui se publiera dans cette capitale de la Suisse orientale. Parmi les ouvrages religieux de quelque importance qui ont paru à Zurich dans l'année 1841, nous citerons : *l'Église de Christ en biographies*, de *Rœhringer* (un premier volume) et une *Vie de Zwingli*, écrite pour le peuple, par M. le professeur *Hottinger.*

Bale a une faculté de Théologie dès longtemps célèbre, où brillent les de Wette, les Hagenbach. Ce dernier donne cet hiver, outre ses cours académiques, un cours public devant un nombreux auditoire, *sur le développement du dogme protestant pendant le dix-huitième siècle.* Ce cours fait suite à ceux que le même professeur a donné précédemment sur l'histoire de la réformation. Bâle renferme un institut de missions célèbre, où l'on regrette encore l'excellent et pieux historien des missions, *Blumhardt.*

HISTOIRE. Vaud a donné cette année à la Suisse un ouvrage du premier ordre, qui sera mis à côté des monuments les plus précieux et les plus célèbres de notre littérature historique, à côté et au-dessus même de ce qui s'est publié de plus éminent chez nos voisins de France et d'Allemagne : c'est la *continuation de l'histoire de Jean de Müller,* par M. *L. Vulliemin.* Cet historien éminent continue l'histoire suisse jusqu'en 1712, époque où M. le professeur *Monnard* la prendra pour la conduire jusqu'à nos jours. L'ouvrage de M. Vulliemin a immédiatement trouvé un traducteur à Zurich. Ici

nous ne faisons qu'énumérer des richesses que nous apprécierons avant peu avec plus de détail et plus de critique. — M. *J. Olivier* a terminé cette année le *Canton de Vaud, sa vie et son histoire*. Cher à son pays comme poëte, il lui est devenu doublement cher comme son historien. Le même auteur fait paraître maintenant une *Histoire de la Révolution helvétique* et une *Histoire du Major Davel*. — M. *H. E. Gaullieur* a publié un *Précis d'Histoire générale*. — La société d'histoire de la Suisse romande a continué ses publications par le travail de M. le professeur *Hisely: les Waldstœten, Uri, Schwytz, Unterwalden considérés dans leurs relations avec l'empire germanique et la maison de Habsbourg*, faisant suite à l'*Essai sur l'origine et le développement des libertés des Waldstœten*, du même auteur. D'autres publications de la même société sont sous presse : une *histoire de Romainmotiers*, par M. *Fréd. de Charrière*, et des *Annales de la Vallée du Lac de Joux*, par M. *de Gingins*, qui compléteront le mémoire de *Nicole*, déjà publié par la société. Des recherches actives d'antiquités ont été faites dans le canton de Vaud, à l'instigation de cette même société.

A Fribourg s'est formée aussi une société d'histoire, pendant cette année 1841. M. le docteur *Berchtold*, son président, et M. le professeur *Daguet*, son secrétaire, donneront une impulsion active à ses travaux. M. *Berchtold* est auteur d'un ouvrage important, l'*histoire de Fribourg*, dont le premier volume a paru, et qui a éveillé bien des susceptibilités autour de son auteur. M. *Daguet* est déjà connu des lecteurs de la Revue par son *Essai sur les troubadours suisses*. — M. le chancelier *de Werro*, auquel l'on doit la publication d'un recueil de chartes, a fait paraître récemment une notice sur la vie et les écrits de *Sebastien Werro*, prévôt de Fribourg au seizième siècle.

De bons matériaux sur l'histoire de ce canton ont été recueillis par M. *Comba*, de Montbovon, dont l'ouvrage a obtenu dernièrement un accessit de 200 francs au concours ouvert pour la meilleure histoire du canton de Fribourg.

Neuchatel a vu paraître le premier cahier du *Musée historique de Neuchâtel et Valengin*, publié par M. le professeur *Matile*, auteur de plusieurs ouvrages importants sur les institutions judiciaires, les lois et les coutumes de Neuchâtel, et éditeur du Chartulaire de Lausanne.

Genève a une *société archéologique*, qui s'occupe surtout de la recherche des antiquités. Cette ville s'honore de compter au nombre de ses citoyens M. *de Sismondi*, qui a fait paraître cette année le vingt-cinquième volume de son histoire des Français, contenant le siècle de Louis XIV.

Zurich a sa société d'histoire et sa société d'antiquités, toujours actives l'une et l'autre. C'est sous les auspices de cette dernière qu'ont été publiées les découvertes de notre compatriote, M. *Troyon*, *sur les tombeaux de Bel-Air*.

Bale. La société historique travaille avec activité à son œuvre. Elle a entrepris des fouilles dans les ruines d'Augst. Nous ferons suivre cette chronique d'une notice communiquée sur les travaux de cette société.

Berne a aussi une société d'histoire, qui a repris vie et qui nous fait espérer la continuation du *Schweizerischer Geschichtforscher*, interrompu depuis quelques années.

Une société helvétique d'histoire s'est fondée l'année dernière, à l'instigation de *J. G Zellweger*, l'auteur de l'histoire du peuple d'Appenzell. Ce vénérable vieillard, que la Suisse trouve encore à la tête de tout ce qui se fait de généreux et d'utile, a été le premier président de la société naissante; le comité se compose en outre de M. *Bluntschli*, auteur de l'histoire politique et juridique de Zurich, de M. *Heussler*, auteur de travaux sur les Waldstæten, de M. *L. Vulliemin*, continuateur de Müller, et de M. *de Rodt*, auteur d'une histoire militaire du canton de Berne. Cette société va publier un premier cahier de documents. La commission chargée de la publication des archives de la société est composée de MM. *Hottinger*, *Kopp* et *de Gingins*.

A Schaffhouse, M. le professeur *Maurer-Constant* a publié des *Lettres écrites par divers hommes célèbres à Jean de Müller*, en six volumes, dont le dernier a paru au commencement de cette année. Cette correspondance renferme entr'autres des lettres de Gentz, de Heyne, de Böttiger, de Dohm, de l'archiduc Jean d'Autriche, du roi Louis de Bavière; elle est un supplément nécessaire aux œuvres complètes de Jean de Müller. M. Maurer est encore occupé à recueillir certains passages des écrits de Jean de Müller, que son

frère n'a pas osé publier, vu que ce sont, pour la plupart, des jugements sur la politique du temps et sur des hommes haut placés. Plusieurs de ces fragments auront sans doute un grand intérêt. M. le docteur *Fr. Hurter* travaille dans ce moment à une nouvelle édition de son *histoire du pape Innocent III*, volumes I à III ; le quatrième et dernier volume de cet ouvrage paraîtra dans quelques mois. M. le professeur *Kirchhofer* est occupé d'une biographie de Georges Müller, frère de l'historien, qui contiendra vraisemblablement des correspondances intéressantes.

SCIENCES NATURELLES. Genève est toujours de nos villes suisses la plus riche en travaux sur les sciences naturelles et physiques. Elle possède des collections importantes, et des citoyens généreux qui font servir leur grande fortune aux progrès de la science. Les sciences physiques et naturelles y ont fait des pertes qui seront longtemps sensibles, dans la personne de M. *Vaucher*, de M. *De la Planche* et de M. *Pyrame de Candolle*, dont nous n'avons pas besoin d'énumérer les titres. Mais elles y comptent encore nombre de savants distingués.

Dans les *archives de l'électricité*, M. *De la Rive*, qui les a fondées, rassemble les faits et les découvertes concernant cette partie de la science ; il y joint le résultat de nouvelles recherches faites par lui-même ou par ses collaborateurs.

M. *Pictet-De la Rive* travaille à une *histoire naturelle des insectes névroptères*, dont la première livraison a paru.

M. *Vaucher*, d'abord professeur de botanique, puis pasteur et professeur d'histoire ecclésiastique, a publié, avant de mourir, un ouvrage qui a été celui de sa vie entière, sur *l'histoire des plantes et de leurs fonctions*, œuvre d'observation et de cœur plus encore que de science rigoureuse. L'auteur quittait ce monde comme son livre y entrait, et en corrigeant les dernières épreuves, le respectable vieillard disait de son ouvrage ces touchantes paroles, qu'on aime à répéter : « c'est un livre à refaire, car dans peu de jours je connaîtrai de bien autres merveilles. »

M. *Louis Necker* a mis au jour un premier volume d'*études géologiques dans les Alpes*, ouvrage dans lequel cet habile géologue discute

aussi les questions qui ont occupé MM. de Charpentier, Agassiz et Schimper, sur les blocs erratiques et sur l'ensemble primitif de la vallée du Léman.

Vaud. M. *de Charpentier* a fait paraître son *Essai sur les glaciers et sur le terrain erratique du bassin du Rhône*, ouvrage qui a fait du bruit, qui a ouvert un nouveau champ à la discussion scientifique. C'est à la science à le juger. Nous y reconnaissons un mérite bien secondaire, pensera-t-on, mais que nous aimons à signaler, parce qu'il n'est pas assez commun dans les débats scientifiques, où l'on ne se pique pas toujours de courtoisie, c'est le ton digne et noble avec lequel l'auteur combat les argumens de ses adversaires, exemple que nous voudrions voir plus suivi.

M. *Lardy* a écrit à l'occasion des inondations dans les cantons d'Uri, du Valais et du Tessin, un mémoire qui est destiné à montrer le danger de l'extirpation des forêts et qui se publie actuellement en allemand et en français.

Les sciences physiques et naturelles vont renaître dans le canton de Vaud, et la société des sciences naturelles va prendre un nouvel essor sous la présidence de M. le professeur *Wartmann*.

La Faculté des lettres et sciences possède depuis peu de temps un habile professeur de chimie dans la personne de M. de *Fellenberg*.

A Neuchatel, M. *Agassiz* continue ses grands ouvrages *sur les poissons d'eau douce* et *sur les poissons fossiles*, qui l'ont déjà rendu célèbre dans tout le monde savant. A côté de ces importants travaux, M. Agassiz trouve encore, au moyen d'une infatigable activité, du temps pour d'autres publications scientifiques. Grâce à l'impulsion qu'il a donnée et à l'appui d'amis éclairés de leur pays, les collections de Neuchâtel ont pris une extension considérable, et elles s'enrichissent encore maintenant par les envois du glaronais *Tschudi*, qui a entrepris un voyage au delà des mers pour le compte de la société neuchâteloise des sciences naturelles. Les *Actes* publiés par cette société sont d'un grand intérêt pour la science.

A Berne a paru l'ouvrage publié par le professeur *Rychner* sur la rage chez la race canine et sur les moyens de la prévenir. Cet écrit a été couronné par la société suisse des vétérinaires.

LETTRES ET SCIENCES. Genève. Quoique Genève cherche surtout sa gloire dans les progrès qu'elle fait faire aux sciences physiques et naturelles, les lettres y sont aussi en honneur; elles y ont un caractère particulier d'élégance, de pureté, de retenue. Ce caractère se montre dans les vers de M. *Petit-Senn*, comme dans les nouvelles de M. *Topffer*, contes humoristiques et charmans, que l'édition Charpentier a popularisés. Dans les ouvrages plus sérieux de M. *Diodati*, dans ceux de Mme *Necker*, que les mères et les enfans bénissent, dans ceux de M. *Cherbuliez*, c'est toujours le même bon goût, la même modération, la même élévation de sentiments.

Nous citerons comme ouvrage de grand mérite, les *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation* de M. *Sayous*.

Vaud. *La vie de Jung-Stilling* traduite par *A. Secretan* est un livre plein d'intérêt et qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques populaires, à côté de Léonard et Gertrude. Notre littérature pédagogique vient de s'enrichir du 3e et dernier volume des *Principes d'éducation* traduits de *Niemeyer* par *J. J. Lochmann*. Parmi les acquisitions qu'elle a faites dans ces derniers temps nous citerons :

Le cours de géométrie élémentaire de *Fréd. Chavannes*, *Les leçons de statique* de *Callet*.

M. *Guinand* auteur de l'*Esquisse de la terre*, qui a eu tant de succès dans nos écoles primaires, va publier un précis de géographie, à l'usage des écoles supérieures. Le premier volume est sous presse.

Divers ouvrages ont été envoyés aux concours ouverts par le Conseil de l'Instruction publique, pour l'enseignement de la langue maternelle et pour des livres de lecture appropriés à nos divers établissements d'instruction.

M. *Ch. Secretan* nouveau professeur de philosophie, que la faculté des lettres et sciences vient d'acquérir, a publié *la philosophie de Leibnitz* dont la Revue a déjà rendu compte.

A Zurich ont paru de nouvelles poësies de M. *Wackernagel*. D'autres ouvrages de cet écrivain sont mentionnés dans notre correspondance de Bâle.

Schaffhouse. M. le professeur *Goetzinger* a publié récemment le premier volume de la deuxième partie de son ouvrage sur la langue et la littérature allemande; ce volume fort intéressant, contient le développement de la littérature allemande jusqu'au 18e siècle. La grammaire allemande du même auteur, qui a eu un si grand succès, est à sa 3e édition. — M. *Maurer* va publier un ancien poëme allemand, dont il a trouvé le manuscrit dans la bibliothèque de Schaffhouse. — M. le Dr. *Henri Gelzer* de Schaffhouse, professeur à Bâle, a publié récemment une histoire de la littérature allemande depuis Klopstock sous un point de vue religieux et moral; nous reviendrons sur le travail plein d'esprit et de talent de ce jeune écrivain dont la santé donne actuellement de vives inquiétudes. Parmi les ouvrages imprimés à Schaffhouse, citons encore l'*Histoire de la francmaçonnerie et de son influence dans la Suisse*, par *L. de Haller*, écrit violent qu'a dicté l'esprit de parti, et qui a excité une vive sensation dans plusieurs cantons de la Suisse.

La littérature juridique n'est pas riche en Suisse. Absorbés par la pratique, nos jurisconsultes ne donnent guère leur temps à des travaux qui sortent de cette sphère tout empirique et d'application. Citons néanmoins l'écrit du Dr. *Bluntschli de Zurich*, *sur les diverses écoles de Jurisconsultes de l'Allemagne moderne* — et la brochure publiée à Lausanne par M. le conseiller d'état *Jaquet*, *sur la legislation des céréales.*

Cet aperçu est nécessairement fort incomplet, mais avec les renseignements qui nous seront envoyés des divers cantons, nous serons, dans la suite, mieux en mesure de faire connaître à nos lecteurs le mouvement littéraire et scientifique de la Suisse.

Correspondance.

Bâle.....

Notre université sur le passé de laquelle la Revue Suisse a déjà publié un travail de quelque étendue, poursuit sa destinée paisible, mais néanmoins pleine d'activité. Eclipsée de nos jours par quelques brillantes planètes, autour desquelles, modeste satellite, elle est condamnée à graviter, elle attire cependant quelquefois sur elle l'attention du monde savant et mérite particulièrement un souvenir de tout Suisse qui voit en elle le plus ancien des établissements d'éducation supérieure de notre patrie. La religion des souvenirs existe aussi dans notre ville et ne contribue pas peu, indépendamment des services actuels que rend l'université, à l'entourer, dans l'esprit des classes instruites de la société bâloise, d'une sorte d'amour et de respect : on aime à voir encore debout un monument qui a traversé, intact et toujours utile, les diverses périodes heureuses ou malheureuses de l'histoire de notre cité, dès longtemps avant la réformation. Le temps n'est plus là, sans doute, où les doctes dissertations de nos docteurs attiraient des auditeurs des extrémités de l'Europe ; mais cette infériorité numérique dépend, non de l'organisation actuelle, qui n'a jamais été plus libérale ni plus complète, non du personnel des professeurs, qui, somme toute, n'a jamais compté, à une époque donnée, plus d'hommes connus dans la science, mais des circonstances qui ont déplacé les centres d'activité intellectuelle et scientifique de l'Allemagne et les ont transportés des extrémités au cœur du pays. De nos jours où quelques voix se prononcent en France en faveur d'une décentralisation, l'Allemagne se centralise, autant qu'il lui est possible de le faire avec son organisation politique si complexe, et nous touchons peut-être au moment où l'université de Berlin, qui date de 1810, réduira presque toutes les autres à un rôle subordonné dans l'histoire de la science germanique. Toutefois on peut prévoir que son influence n'ira jamais jusqu'à les anéantir ou à comprimer leur libre sphère d'activité ; il faudrait pour cela que l'indépendance individuelle de la pensée, premier besoin des savants de l'Allemagne, fît

place à la soumission qui caractérise le goût français des siècles passés, ce qu'on ne peut raisonnablement admettre. La science est un fleuve sur lequel on peut bâtir de nouveaux ponts plus larges, plus hardis, plus riches d'ornements, sans que pour cela les anciens soient délaissés, s'ils sont utiles et convenablement distancés. Quelques jeunes esprits, dont le zèle novateur est quelque peu inconsidéré, seraient bien d'avis de faire jouer la mine sous ces vieilles constructions, ne voyant pas que les nouvelles, nécessaires pour beaucoup de gens, sont d'un difficile accès pour d'autres, et qu'il y a encore des personnes qui passent avec plus de sécurité sur une vieille voûte romaine bien étroite que sur un large pont suspendu. Quand on entend autour de soi des gens qui s'encouragent à élever, sur ce qu'ils appellent le cahos du passé, un septième ciel de béatitude, on aime à relire la fable du chien qui lâche sa proie pour son ombre, ou à redire un mot si vrai de d'Alembert, rappelé dernièrement dans la Revue Suisse, *que le mieux est le plus grand ennemi du bien.*

Cette réflexion, faite en passant, pourra être considérée par bien des lecteurs peu au fait de la chronique de l'université de Bâle, comme une pure digression ; ils voudront bien toutefois y chercher un sens et ne pas en demander davantage.

Comme la chronique rétrospective d'un journal littéraire ne peut guère aller au-delà d'une année, il pourra suffire ici d'indiquer en peu de mots les plus importantes publications des professeurs de notre université dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. De ce nombre est sans contredit le troisième volume de la Chrestomathie de M. Wackernagel, sous le titre de *Proben der deutschen Prosa,* depuis l'an 1500 jusqu'en 1740. La partie poétique de ce volumineux et excellent recueil a déjà été appréciée en France aussi bien qu'en Allemagne, puisque la Revue des deux Mondes lui donne avec raison le premier rang parmi les ouvrages de cette nature. Une seconde édition en a même paru l'année dernière, avant que l'auteur eût eu le loisir de préparer la suite de son travail, occupé qu'il était de publier le *Miroir des Souabes*, ouvrage de droit coutumier et féodal, qui remonte au treizième siècle. — L'impatience du public est maintenant satisfaite, en partie du moins, car un quatrième volume comprendra des échantillons de la prose allemande

moderne. Le plan de M. Wackernagel est du plus haut intérêt pour les personnes qui veulent suivre dans toutes ses phases le développement de la langue allemande et se rendre compte de la rapidité de ses progrès. La lecture de son livre est une histoire chronologique de la littérature germanique et peut fournir à un homme de goût une idée complète des ressources littéraires de l'Allemagne. Il serait vivement à désirer qu'en France, M. Ampère ou tel autre savant, initié aux *arcana* de la bibliothèque royale, voulût bien faire un semblable travail, mais en partant du douzième siècle au lieu du quinzième, et s'arrêtant au point de départ de la Chrestomathie de M. Vinet. Un tel travail serait vraisemblablement bien accueilli et particulièrement utile à toutes les personnes qui s'intéressent à la littérature française du moyen-âge et ne peuvent par elles-mêmes jouir des trésors d'une grande bibliothèque nationale. Le livre français aurait peut-être sur le livre allemand une supériorité dans le choix de la prose, s'il est permis d'en juger par un coup-d'œil fort rapide jeté sur ce dernier, qui contient néanmoins, au seizième siècle surtout, des noms généralement connus : il suffira de citer Jean Geiler, Luther, Ulrich de Hutten, Zwingli, Berthold, Sébastien Franck, Ægidius Tschudi, etc. L'ouvrage de M. Wackernagel se passe sans doute de toute recommandation ; mais, dans l'intérêt même des personnes qui, sur les bords du Léman ou du lac de Neuchâtel, s'occupent de langue allemande, on peut leur conseiller de se le procurer, si elles veulent avoir tout à la fois une petite bibliothèque germanique, un beau livre et un bon moyen d'étude ou de distraction. Il faut cependant ajouter, pour les lecteurs qui voient encore plus d'épines que de roses dans les bocages de la littérature allemande, que le premier et le troisième volume sont d'une lecture aussi difficile que nos poètes ou nos prosateurs du quinzième et du seizième siècle, en sorte que le second tome, qui se vend à part, et le quatrième, lorsqu'il aura paru, satisferont pleinement leur curiosité, sans trop mettre à l'épreuve leur patience.

M. Gerlach, professeur de littérature latine, a publié un assez fort volume, sous le titre d'*Etudes historiques*, ouvrage qui se caractérise par un intérêt d'exposition et une élégance de style assez rares chez les savants allemands qui, comme M. Gerlach, s'occu-

pent avant tout du fond même des choses. Ces études n'ont d'autre lien entre elles que celui de se rattacher à l'antiquité grecque, et surtout romaine, et de contribuer ainsi à une étude plus approfondie de certains faits de l'histoire ou du caractère intime de quelques écrivains de l'ancienne Rome. Quelques-unes de ces études ont déjà été appréciées en Allemagne, avant de former un volume compact; l'une d'entre elles, qui a pour objet la *Germania* de Tacite, a été vivement applaudie à Gotha dans la réunion annuelle des philologues; une des plus étendues, Socrate et les sophistes, avait en 1827 composé le discours qu'en sa qualité de recteur, M. Gerlach devait prononcer à la fête de l'université; la plupart toutefois sont nouvelles ou du moins retouchées avec soin. De nos jours, où l'usage permet à un romancier de recueillir en corps d'ouvrage toutes les miettes littéraires qui échappent à sa plume, on doit voir avec intérêt des études sérieuses et ayant un but commun, mises ainsi à la portée du public; c'est lui faire une politesse en lui épargnant la peine de chercher. Si donc quelque personne, curieuse de l'antiquité historique ou littéraire, voulait avoir de plus amples informations sur Salluste, Cornelius Scipion ou Caton, sur la constitution de Servius Tullius ou sur la mort de Scipion l'Emilien, etc., l'ouvrage de M. Gerlach la satisfera sans doute.

Cet ouvrage me conduit à une publication d'une nature assez originale. Il fut un temps, ce temps est déjà loin de nous, où les œuvres de Cornelius Nepos étaient attribuées à Æmilius Probus; mais comme on crut voir que la paternité de ce dernier était peu avérée, on fit hommage au premier de toutes ces *Vies*, qui rendent cet écrivain si populaire aux cerveaux de douze ans. Mais voici qu'un pasteur d'un village voisin de Bâle, M. Rink, savant homme en linguistique s'il en fut jamais, chercha à prouver en Italie, il y a quelque vingt ans, dans une brochure italienne, qu'Æmilius Probus est le vrai père des vies de Miltiade, Epaminondas, Thémistocle, etc., s'appuyant entre autres sur ce que Cornelius Nepos, contemporain et ami de Cicéron et d'Atticus, aurait écrit plus attiquement et ne se serait pas permis des constructions d'une latinité un peu équivoque; en sorte que les vies que nous possédons ne seraient peut-être, en partie du moins, que des extraits faits par Probus d'un ouvrage plus étendu de Cornelius Nepos, qui serait perdu avec

tant d'autres. Quelque attachement que notre jeunesse aît pour Cornelius, elle ne peut raisonnablement se fâcher de ce que M. Rink lui enlève presque tous ses ouvrages, car s'il le fait, c'est par respect pour cet écrivain, et pour ne pas donner le mauvais exemple à un critique qui, en l'an 2240, mettrait sur le compte de Racine le français de M. de Balzac. M. le docteur Roth, sans adopter, je le présume, tous les arguments du critique dont je viens de parler, en a néanmoins adopté le fond, et vient de publier sous le nom de Probus une édition fort correcte et fort savante de tout ce qu'on attribuait autrefois à Nepos, en faisant précéder son édition de la dissertation de M. Rink, et ne laissant à l'écrivain du siècle d'Auguste que les vies d'Atticus et de Caton, avec quelques fragments. Quel sera le jugement que portera en dernier ressort la science sur ce singulier conflit? C'est ce qu'il ne m'est pas permis de préjuger : au milieu de toute cette incertitude, M. Tœpfer s'écrierait probablement encore, en réfléchissant à la vanité des réputations humaines : *Tout est épitaphe !*

Si la nouvelle édition du célèbre écrivain juif Philon, que vient de publier à Berlin un de nos professeurs de théologie, M. Müller, était complète, il conviendrait d'en faire une mention détaillée dans cette chronique; mais comme des trois parties qui composent l'ensemble des œuvres du Platon juif, M. Müller n'a encore publié que la première, qui regarde la création du monde, et qu'il lui reste l'histoire sainte, ainsi que les lois et coutumes des Juifs, on peut se contenter de dire pour le moment que cet ouvrage a été acccueilli avec estime par les critiques de l'Allemagne. Disons en passant que M. Müller vient de succéder à M. Wackernagel dans la charge de recteur.

Le nom seul de M. Hagenbach suffirait pour signaler le mérite de son *Histoire du dogme*, commencée en 1840, et dont la première moitié de la seconde partie a paru en 1841, comprenant la troisième période depuis Jean de Damas à la réformation (730 — 1517). M. Hagenbach est à la hauteur de tout ce qu'il écrit : poète, il fait oublier le théologien ; théologien, il fait oublier le poète; prédicateur, il rappelle l'un et l'autre et y joint le caractère du chrétien et de l'orateur. La marche qu'il adopte dans son histoire du dogme est propre à mettre de la vie et de la clarté dans un sujet assez épineux

et hérissé d'obstacles. Son plan varie avec le caractère des périodes ; systématique dans la période systématique du moyen-âge, il ne craint pas dans d'autres occasions de mettre dans un jour tout spécial la phalange guerrière des dogmes militants, pour laisser dans l'ombre ceux qui se développaient d'une manière plus paisible ; de telle façon que lorsque paraîtra la quatrième période, les dogmes sur lesquels porte la lutte entre le protestantisme et le catholicisme devront être mis en première ligne.

Toutes les publications de M. de Wette sont tellement signalées d'avance à l'attention de nos théologiens qu'il est presque superflu d'ajouter que cet illustre et respectable savant a publié dans le cours de 1841 l'Epître aux Romains et l'histoire des Apôtres, qui doivent servir à compléter la troisième édition de son Nouveau Testament exégétique.

Ce qui précède est bien long déjà pour une chronique, mais n'indique pas encore tout ce qu'il y aurait à dire pour compléter le sujet. Il faudrait pour cela tenir compte de quelques autres publications de MM. Schnell, Wunderlich, Vischer, Meisner, etc. Il n'est toutefois pas possible d'omettre un livre de M. le docteur Gelzer, renfermant la substance d'un cours fort intéressant qu'il a donné au public sur la littérature allemande moderne, et dont le point de vue religieux constitue surtout l'originalité, comme des autres ouvrages du même auteur, particulièrement de son histoire suisse. C'est un fait assez caractéristique dans la chronique de l'université de Bâle, que cette multitude de cours sur la théologie, sur la littérature allemande ou française, sur quelques branches de la philosophie ou de l'histoire, adressés au public depuis quelques années, et suivis en général avec une assiduité qui témoigne en faveur du goût que les habitants de Bâle conservent encore pour les lettres malgré la nature de leurs occupations journalières. Incessamment doivent paraître plusieurs publications pleines d'intérêt, le recueil des poésies de M. Wackernagel, le voyage scientifique de M. Schönbein en Angleterre, deux ouvrages sur lesquels la Revue Suisse aura sans doute à revenir pour être fidèle à sa nouvelle tendance, ainsi que sur les travaux des sociétés d'histoire et des sciences naturelles, dans lesquelles M. Schönbein fait part fréquemment de ses découvertes chimico-physiques.

C. F. G.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BALE.

Cette société, la plus récente des sociétés savantes fondées à Bâle depuis la réorganisation de l'université (1817), a, dès sa fondation (1836), déployé une activité qui s'étend de plus en plus. Elle n'a posé aucune restriction au champ de ses recherches; l'histoire politique, l'histoire des arts et de la littérature dans tous les temps et dans tous les lieux attirent tour à sour son attention. En favorisant ainsi l'activité individuelle de chacun de ses membres dans tous les genres de composition historique, la société a pensé qu'elle imprimerait aux esprits un mouvement qui tournerait, en définitive, au profit de l'étude de l'histoire de la patrie bâloise. C'est ainsi que dans l'avant-propos de sa dernière publication, on lit : « L'histoire politique d'une ville ou d'un pays n'est après tout qu'une partie d'une importance inférieure dans le vaste édifice de l'histoire universelle. Les rapports architectoniques de cette partie spéciale ne peuvent être bien saisis, leurs motifs et leurs buts ne peuvent être vraiment compris, que quand les regards se portent ailleurs aussi, et que l'on cherche à connaître les autres parties de l'édifice. » Il arrive ainsi que l'étude sur laquelle se concentrent réellement la majeure partie des travaux de la société est celle de l'histoire bâloise.

En conséquence de l'étendue du champ des travaux, les membres de la société ont pu s'engager, en entrant, à fournir au moins une dissertation par année; et les séances, qui ont lieu régulièrement de quinze en quinze jours, dès le mois d'octobre au mois de mars, sont consacrées à la lecture de ces dissertations et aux discussions auxquelles elles peuvent donner naissance. Le nombre des sociétaires est maintenant assez considérable pour que toutes les séances soient remplies, et au-delà, par les dissertations qu'ils se sont engagés à fournir. Voici quelques exemples des travaux de la société. Les sujets de ces dissertations ont été, pour les professeurs de littérature grecque, romaine, allemande, tirés de leurs branches spéciales. Un point particulier de l'histoire du droit suisse a été traité par un conseiller d'état, ancien professeur, qui dès longtemps s'est occupé de cette matière. Deux ministres, voués à l'enseignement, ont traité l'un, Pestalozzi, et l'autre, l'histoire des écoles de Bâle, histoire qui rappelle avec intérêt les diverses phases de la civilisation dans

cette ville. Un pasteur a donné une esquisse de l'histoire de la cathédrale de Bâle, avec une justesse de goût et de vues qui lui ont valu l'approbation du public lettré de l'Allemagne. Un autre pasteur a vivement dépeint la grande peste du XIVme siècle à Bâle, immédiatement avant le grand tremblement de terre qui ne laissa debout, dans cette ville, que la confiance en Dieu et l'esprit d'union civique. M. Lichtenhahn, secrétaire d'état, a fait le récit de la sécularisation des couvents au temps de la réforme. Sa position lui permettait de faire les recherches les plus approfondies et de présenter un narré vraiment authentique. M. l'antistès Burckhardt a donné une notice sur le célèbre bourgmestre Wettstein, qui représentait la Suisse au congrès d'Osnabrück, d'après d'intéressants manuscrits de cet homme, dont s'honore la patrie. Le grand critique Wettstein a été aussi l'objet d'un travail de M. Hagenbach.

Ces dissertations ont pour la plupart été publiées dans les journaux scientifiques de l'Allemagne ou de la Suisse. Depuis plus de vingt ans, une feuille de nouvel-an (*Neujahrsblatt*) fait connaître à la jeunesse les événements mémorables de l'histoire de la patrie, ou les hommes qui lui ont fait honneur et rendu des services. Chaque année le gymnase publie un programme qui sert d'invitation à la cérémonie des promotions. Plusieurs des travaux de la société ont été employés pour alimenter ces deux utiles publications. En 1839 la société a mis au jour, elle-même, un recueil de sept dissertations concernant l'histoire de la patrie sous tous les points de vue.

C'est dans la société qu'a pris naissance l'idée de célébrer la fête de l'imprimerie (1840), dont l'histoire se rattache d'une manière intime à l'ancienne Bâle. C'est elle qui a présidé aux préparatifs de cette belle et grande fête nationale, que l'érudition, l'éloquence, la poésie, la religion ont embellie de concert. A cette occasion la société a publié un ouvrage sur la vie et les travaux des anciens imprimeurs de Bâle, ouvrage admirablement exécuté par deux de ses membres.

Dès sa fondation, la société a conçu l'idée et senti l'obligation de s'occuper d'une collection de documents relatifs à l'histoire de Bâle pendant le moyen âge. Une commission a été nommée dans ce but. Une autre commission a été nommée pour poursuivre les fouilles

entreprises dans l'ancienne Augusta Rauracorum, et pour en faire encore dans d'autres parties de la campagne de Bâle. Par ses soins quelques nouvelles découvertes ont été faites à Augusta ; et tout récemment, en ouvrant certains tertres aux environs de la ville, et qui rappelaient les tombeaux des Huns (*Hunengræber*) du nord de l'Allemagne et de l'île de Ruegen, on a trouvé effectivement des tombeaux qui remontaient à une haute antiquité. Les travaux de cette commission d'archéologie ont servi à alimenter, en partie, des leçons publiques que la société fait donner de temps en temps par tel ou tel de ses membres. Ces leçons ont été très-favorablement accueillies et sont suivies par un public nombreux.

La société se compose de membres ordinaires, tous demeurant à Bâle même, de membres correspondants et de membres honoraires. Au nombre de ces derniers se trouvent quelques uns des savants les plus distingués de la Suisse allemande. Il y a trois ans que la société a perdu un de ses membres honoraires, l'antistès Falckeisen, vieillard octogénaire, qui connaissait à fond l'histoire ecclésiastique bâloise ; et qui, sur le déclin de ses jours, avait salué avec joie la fondation d'une société d'histoire. Cette société lui rappelait celle qui, dans sa jeunesse, lui avait donné un appui et avait imprimé à son esprit les premières directions vers ses études favorites. Son plus grand plaisir était de mettre à la portée des jeunes amateurs de l'histoire de la patrie, le trésor de ses vastes connaissances et de sa bibliothèque, qu'il a laissée en legs à l'Eglise de Bâle.

J. J. H.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

APPEL D'UN CHRÉTIEN AUX GENS DE LETTRES par **G. DE FÉLICE**, *professeur de morale et d'éloquence sacrée.* 1 vol. in-12 de 243 pages. Paris, L. R. Delay. Lausanne, librairie de M. Ducloux. prix : 10 1/2 batz.

Ce livre est l'exécution généreuse d'une généreuse pensée. Frappé des maux sans nombre et sans mesure qui affligent la littérature de nos jours, navré surtout par la pensée du mal entretenu, développé dans les lecteurs de jour en jour plus nombreux des productions nouvelles, l'auteur a cru qu'il y avait un mot utile à dire, et il l'a dit. Il l'a dit sans s'effrayer de la difficulté de la tâche, des froissements personnels auxquels il pouvait s'exposer : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ; » a-t-il pu dire après l'apôtre, en accomplissant une œuvre apostolique. Puisse sa voix être entendue !

Du reste, cette foi de l'auteur, cette obéissance à la voix du devoir, n'est pas le seul mérite de cet ouvrage ; un grand nombre d'autres s'y rattachent et le couronnent. Ce livre, écrit avec soin et avec un talent dès longtemps connu, attache par son entraînante rapidité et se fait lire d'un bout à l'autre, de suite, avec un sérieux intérêt. Les matières délicates y sont délicatement touchées et la chaleur, naissant de la charité, n'y dégénère jamais en amertume et en exagération. La franchise, l'élévation, la dignité de la pensée ont passé dans le style ; et nous donnerons ici une page, prise presque à l'ouverture du livre, parmi les nombreuses pages que nous aurions pu citer.

« C'est vous surtout que j'appelle à m'accompagner dans ces importantes » recherches, vous qui avez conservé des sentiments droits et un noble idéal, » vous qui avez souvent gémi dans le secret de votre cœur, d'avoir dissipé en » travaux futiles ou corrupteurs des talents qui vous avaient été donnés pour » un meilleur usage, vous qui tressaillez d'orgueil et de joie à la pensée d'être » un jour par vos écrits les bienfaiteurs de l'humanité. Je compte sur vos re- » grets, sur vos amertumes cachées, sur vos généreux instincts, sur votre désir » de posséder une gloire pure et durable.

» L'air vous manque ; levez la tête ; il y a là-bas un beau ciel et un vaste » horizon. Vous avez froid dans les ténèbres du scepticisme ; faites quelques pas » en avant : il y a là un magnifique soleil qui vous réchauffera de ses rayons. » Vous avez soif dans ce chemin où tout est desséché et flétri ; ne perdez pas » courage ; ne ressemblez pas au voyageur paresseux et lâche qui se couche sur » le sable du désert, creuse le sol où il est étendu pour en faire sortir quelques » gouttes d'une eau fangeuse ; il y a là une eau limpide où se sont désaltérés les » puissants génies qui ont marché à la tête du monde civilisé. La source en est » inépuisable ; elle est tout près de vous : ne voulez-vous pas étendre le bras » pour y remplir votre coupe tarie ? »

Toutefois, nous soumettrons à l'auteur une observation. Il nous a semblé que dans son juste et noble empressement d'amener ses lecteurs à la source éternelle de toute beauté, de tout bien, il est trop tôt revenu à son propre point de vue dans ses jugements littéraires. Il aurait ainsi perdu une précieuse partie de l'action et de l'influence de son livre. Son intention marquée était de suivre une autre marche et de partir du point de vue de ceux qu'il veut gagner, mais nous croyons qu'il devait accorder une concession de plus, quitte à faire faire à l'argumentation un pas de plus ou à lui donner un tour un peu différent. Voici le fait. M. de Félice prend comme chose convenue le manque d'unité de la littérature actuelle et la nécessité de l'unité dans une littérature forte et grande. Or il nous paraît qu'à tort ou à droit on pourrait lui contester ce double postulat. Le premier, en montrant dans un scepticisme universel le point d'union, le trait de ressemblance des écrivains du temps présent. Le second en mettant en saillie les notables et graves différences, sur des points capitaux, des écrivains d'une de ces mêmes époques littéraires qu'il a prises pour exemple. Il aurait évité, je le crois, ce double inconvénient en creusant d'un degré de plus l'examen des grands siècles, et en trouvant dans des convictions communes aux écrivains, la source de l'unité qu'il signale. Alors ce qui aurait caractérisé les belles littératures aurait moins été l'unité que les convictions qui ont amené cette unité. L'auteur aurait eu bien plus de prise, aurait bien mieux placé son levier pour agir sur le siècle, en prenant pour point d'appui de son argumentation, non l'anarchie des idées, mais l'absence de toute vraie conviction. Nous ne voulons pas dire que l'auteur n'ait pas indiqué les points que nous signalons, mais nous regrettons qu'il n'en ait pas fait le pivot de son œuvre au lieu de les aborder en passant. Gémir de l'anarchie devant des gens qui se glorifient de l'anarchie comme d'un progrès, est une position désavantageuse et fausse. Tirer parti des efforts infructueux pour faire de nos jours une œuvre durable en l'absence de toute conviction, ou à l'aide de convictions postiches et fabriquées de toutes pièces pour le besoin du moment, c'est, au contraire, la vraie marche pour conduire irrésistiblement à la source de la vérité éternelle et sainte. Toutes les fois que M. de Félice marche sur ce dernier terrain il est puissant et victorieux, il ne faiblit que quand il en sort.

Du reste, quoiqu'il en soit de notre remarque, c'est bien moins de la perfection de l'argumentation que dépend le sort d'une cause que de la cause elle-même. Si elle est bonne, si elle est de Dieu, elle doit triompher. Le bonheur de M. de Félice a été de choisir la meilleure des causes, et nous devons ajouter, son bonheur a été en même temps de la défendre comme elle veut être défendue, avec amour et avec foi. Une parole prononcée dans de telles conditions ne peut être vaine; et quel que soit le sort de ce livre devant les hommes, nous pouvons assurer à l'auteur, dans un sentiment analogue à celui qui l'a poussé à écrire, qu'il lui sera fait selon sa foi.

Nachtgedanken eines Invaliden uber schweizerische Kriegerei. (*Pensées nocturnes d'un invalide sur le militaire suisse.*) Basel. Schweighauser. 1841.

Au moment où plusieurs cantons, et, dans le nombre, celui de Vaud, s'occupent à revoir leur organisation militaire et où il va être question de la mise en vigueur des nouveaux règlements préparés par l'autorité militaire fédérale, la brochure que nons annonçons et qu'on attribue à un ancien colonel fédéral, a tout le mérite de l'opportunité. Elle est écrite avec verve et indique chez son auteur la connaissance de l'histoire militaire générale et de celle de la Suisse en particulier. Après quelques pages consacrées à la tactique primitive des troupes de milice, l'auteur examine les côtés faibles de nos institutions militaires et signale trois écueils, contre lesquels on devrait surtout se mettre en garde, savoir : l'incapacité et le défaut des connaissances nécessaires de la part des chefs; un esprit d'imitation aveugle et mal entendue, qui tend à faire de nos milices une pauvre copie de ces mêmes armées permanantes, auxquelles nos ancètres, au moyen âge, ont servi de modèle dans l'art de la guerre ; enfin, les superfluités de fantaisie, auxquelles on se laisse beaucoup trop entraîner, surtout dans l'équipement des milices, et qui font du service militaire une charge fort lourde pour le citoyen. Les changements qui se sont opérés depuis 40 ans dans les institutions militaires de la Suisse, puis une appréciation plus spéciale de la législation militaire du canton de Berne, prise comme exemple, occupent, dans cet écrit, une place majeure. Il se termine par des considérations sur l'importance de conserver en Suisse quelques places fortifiées, et sur les dangers qu'il peut y avoir pour notre indépendance nationale à rendre trop viables et trop faciles les passages de nos alpes. Les jugements de l'auteur sont souvent sévères, ses critiques quelquefois dures, mais elles n'en méritent pas moins, ce nous semble, l'attention sérieuse de nos législateurs. Voici quelques-unes des propositions par lesquelles il conclut : Suppression du système de casernes et de garnison, au moins pour l'infanterie et pour les carabiniers.—Retour aux anciens modes d'exercice, pour les écoles de soldat, de peloton et de bataillon. Suppression des manœuvres de division, que nos troupes n'auront jamais l'occasion d'appliquer devant l'ennemi. — Adoption plus générale du système dans lequel le soldat s'équipe et s'arme lui-même. Mais, en même temps, dans cette partie, plus de simplicité et d'économie, avec moins de fréquence dans les changements.—Pourvoir à la formation d'un bon corps d'officiers, essentiellement en n'y appelant que des hommes capables et qui offrent des garanties sous le point de vue de la moralité.—Elever les exigences, tant pour les soldats que pour les officiers, relativement à tout ce qui dans l'instruction, est indispensable; les diminuer, en revanche, relativement à beaucoup de détails de service qui n'ont pas la même utilité, dans les manœuvres, dans les écritures, etc.

GUERRE DES PAYSANS,

PAR Ls. VULLIEMIN.

EXTRAIT DU 3e VOLUME DE L'HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, DANS LES 16e ET 17e SIÈCLE.

—

La Suisse a dès son origine écrit sur ses drapeaux deux noms, la vie des peuples ; des générations de courte durée balbutient en passant ces noms infinis : Dieu et la liberté. La Grèce les a servis par les arts, Rome par la politique ; telle nation leur rend son culte par la science, telle autre les confond avec la gloire. Sagesse, gloire, puissance, beauté, autant d'anges de Dieu, autant de fils de la liberté ; prophètes que suivront d'autres prophètes, sans que jamais s'achève la sublime épopée. Tantôt, dans le cours des choses humaines, la religion et la liberté se montrent se donnant la main ; c'est alors que de beaux jours se lèvent pour la terre. Tantôt on les voit marcher séparées : la majesté de l'une ne réjaillit plus sur le front de l'autre, la gloire de celle-ci ne relève plus la paix de celle-là ; il en était ainsi dans le XVIIe siècle de l'ère chrétienne. Toutes

Le volume auquel appartient ce récit, que l'auteur a bien voulu nous communiquer, doit paraître incessamment.

deux avaient, en se séparant, perdu de leurs droits à l'amour des peuples; les rois dans les monarchies, quelques hommes dans les républiques s'étaient attribué l'empire que naguère elles possédaient.

Cependant ni la religion, ni la liberté n'avaient cessé d'être l'étoile des mortels. Chacune dans leur voie, elles s'ouvraient des sentiers nouveaux. La religion se réfugiait loin du bruit des armes, dans les congrégations des piétistes et dans les solitudes de Port-Royal. Penn proclamait le premier, sur la terre à laquelle il a laissé son nom, l'égalité des cultes devant la loi. Le travail des intelligences préparait par de nouvelles routes un nouvel affranchissement. Déjà les peuples, invoquant les franchises nouvelles, se soulevaient en plus d'un lieu. Vaincu par ses communes, Charles Ier d'Angleterre porta, le 30 janvier 1649, sa tête royale sur l'échafaud. En France se jouaient les saturnales de la Fronde, comédie où toute intrigue politique s'unissait à une intrigue galante; où la grave question de savoir si l'on verrait la féodalité renaître ou le roi se rendre absolu se débattait au sein des fêtes, parmi des femmes jeunes, belles et folles, sous un ministre d'humeur bouffonne et joviale. Cour, parlemens, bourgeoisie ne s'accordaient que pour écraser les pauvres taillables, qu'ils nommaient les «Nud-pieds.» Le désespoir ayant conduit, en Guyenne, ces malheureux à prendre les armes, le sabre des gentilshommes en tailla huit mille en pièces. En Sicile, la multitude s'était soulevée à la voix d'un batelier; à Naples, à celle d'un lazzaroni, du pêcheur Mazzaniello. Ce fut en ces circonstances qu'éclata dans les cantons suisses la guerre des paysans.

A la considérer avec attention, notre patrie offre, depuis le convenant de Stanz, le spectacle d'une lutte toujours renouvelée des peuples contre les priviléges de la classe qui les gouvernait. Au soulèvement de Waldmann succèdent les insurrections de 1513 et de 1531; à celle-ci la révolte des paysans lucernois en 1570, des Bâlois en 1591, des Bernois et des Zuricois durant la guerre de trente ans. Ce n'était pas, comme ailleurs, le désespoir qui mettait les armes aux mains des gens

de la campagne. Les paysans suisses ne ressemblaient point à ces serfs malheureux qui cultivaient le sol de la Bourgogne, de l'Allemagne ou de la France. Ils étaient mus par le souvenir d'avoir vécu plus rapprochés de leurs magistrats, d'avoir été consultés par eux sur les intérêts de la nation. La plupart, ils étaient propriétaires. Leur port montrait une dignité, grossière peut-être, mais pourtant empreinte de noblesse. Le dernier des Suisses avait le sentiment d'appartenir à un peuple-roi. Ils ne demandaient pas, comme ils l'ont fait de nos jours, une part au gouvernement; l'idée en était loin de leurs esprits incultes. Mais ils réclamaient les égards avec lesquels leurs pères avaient été traités par les chefs de la patrie; ils repoussaient tout impôt, comme une charge que les anciens Suisses n'avaient pas connue; ils citaient avec complaisance les franchises dont ils avaient hérité. La diversité de ces franchises faisait des Cantons une assemblage de constitutions aussi différentes que l'avait été le mode de l'agrégation à l'ensemble. Chaque seigneurie avait ses us, chaque communauté ses lois. Tel village appartenait à un couvent, à un château, à un village voisin. La capitale ne possédait sur tel autre que les seuls droits souverains; encore, en plus d'un lieu, la communauté, s'appuyant sur d'anciens traités de combourgeoisie, réclamait-elle sa part aux privilèges de la cité. Les gouvernemens s'efforçaient de faire ployer ces coutumes diverses sous une même loi; ils cherchaient dans ce but à se faire livrer les titres sur lesquels reposaient les prétentions de leurs sujets. Mais comme ils travaillaient plutôt à faire descendre toutes les parties du pays au niveau de la même soumission, qu'à les élever à celui d'une liberté commune, leur conduite avait suscité des plaintes et une méfiance profonde.

Après la guerre de trente ans, de nouvelles causes ajoutèrent au mécontentement du peuple. Nous avons vu, pendant la guerre, le sol peu fécond de la Suisse devenir l'asile de fugitifs sans nombre; l'or se répandre à pleines mains; toutes les choses nécessaires à la vie s'élever à deux ou trois fois leur prix; les maisons, les terres, acquérir subitement une valeur

inaccoutumée. Alors beaucoup de paysans, enrichis tout-à-coup, s'adonnèrent au luxe et à la bonne chère. Bien des heures furent passées au cabaret, qui naguère l'étaient à la charrue. L'économie parut avarice, de vertu qu'elle avait été. La classe élevée, moins imprévoyante que les campagnards, leur avait prêté sur des titres hypothécaires les sommes qu'elle avait épargnées. Cet usage de son argent lui avait paru plus sûr que de l'enfouir dans des coffre-forts, en des temps où tant de fortunes étaient devenues la proie du soldat. Mais quand, par la pitié de Dieu, la paix fut rendue au monde, les réfugiés refluèrent vers l'Allemagne, emportant les restes de leurs biens. Les fertiles provinces de la Souabe et de l'Alsace refleurirent. Ces pays, qui souvent avaient tiré à grand'peine leur subsistance de la pauvreté des Cantons, recommencèrent à verser leur surabondance sur les marchés. Alors le prix de toutes choses descendit d'année en année, de mois en mois, de jour en jour. Le blé fut offert au quart de ce qu'il coûtait peu auparavant. Il restait cependant à payer les intérêts de dettes imprudemment contractées. Un malaise extrême se manifesta dans les campagnes.

Dans le même temps se ferma pour les Confédérés une source de revenus naguère importante : le service mercenaire. Une lutte de trente ans ayant vidé les caisses des princes, les Suisses qui servaient en Allemagne en grand nombre avaient été licenciés. En France, l'entretien des régimens confédérés pesait, depuis plusieurs années, sur les colonels et les capitaines, lorsque seize compagnies furent tout-à-coup renvoyées par Mazarin, sans solde et si dénuées, qu'un grand nombre des hommes qui les composaient tombèrent sur la route de faim, de froid et de misère. Les capitaines remplirent les Cantons de leurs griefs. Rentrés endettés dans leurs familles endettées comme eux, les soldats firent au peuple le récit de ce qui se passait en France. Depuis la mort de Louis XIII, les grands, humiliés par Richelieu, avaient reparu à la cour. Les parlemens s'étaient soulevés, jaloux d'imiter celui d'Angleterre. Fracs, cuirasses, écharpes, manteaux des bourgeois, longues

robes des magistrats, l'on avait tout vu s'agiter. Tout-à-coup les Suisses de la garde avaient reçu l'ordre d'arrêter, au sein d'une multitude furieuse, un conseiller du parlement. La cour n'avait que les Confédérés pour appui; les gardes françaises s'étaient entendues avec le peuple; les Parisiens s'étaient armés; ils avaient construit des barricades. Les bannières de la Fronde s'étaient promenées victorieuses dans les rues. A l'heure où ses ambassadeurs dictaient la paix de Westphalie, le jeune roi Louis XIV avait été réduit à fuir à Saint-Germain, gardé par la fidélité des Suisses. Quelle avait été cependant la récompense des braves? Lorsque l'insurrection se fut appaisée et qu'un accord eut été conclu, les régimens avaient été licenciés, sans égards et sans à-compte. C'était ce que les mercenaires racontaient en frémissant.

La diète s'assembla. Les Confédérés résolurent, s'ils ne recevaient pas satisfaction avant la Chandeleur, de rappeler de France le reste de leurs soldats; ils chargèrent une députation d'aller en prévenir la cour. Labarde qui, peu avant la paix de Westphalie, avait remplacé Caumartin comme ambassadeur, s'efforça, sans y réussir, de retenir leur courroux. Vainement il fit naître des incidens nombreux, dans le but de paralyser la résolution de la diète. Une nouvelle injure parla plus haut que son éloquence et son savoir-faire. Neuf des compagnies réformées à la paix, ne rencontrant pas un traitement convenable sur la route qui leur avait été tracée, l'avaient abandonnée de leur propre mouvement; arrivées au fort l'Ecluse, elles avaient été enveloppées et désarmées par les commandans français. Les Confédérés, à cet outrage, pressèrent le départ de leurs députés. Conrad Werdmuller, Vincent Wagner, Rodolphe Weck et Jean-Jaques de Staal se rendirent à Paris.

Ils trouvèrent la France troublée de nouveau. La transaction entre les partis n'en avait satisfait aucun. Les princes avaient obtenu plus qu'il n'était permis au roi de leur accorder. Il ne manquait à Condé, qui s'était fait donner le gouvernement de la Bourgogne, de la Champagne, et qui demandait une armée pour entrer en Franche-Comté, que de couvrir sa tête de la

couronne de Charles-le-Téméraire. Tous les parlemens s'étaient déclarés contre le roi. Madame Henriette, veuve de Charles Stuart, disait par sa présence comment croulent les trônes. Mazarin ayant, par un coup d'état hardi, fait arrêter Conti, Longueville et Condé, les Suisses gardaient les princes prisonniers dans le château de Vincennes. Turenne, de son côté, avait pris le commandement de l'armée victorieuse dans les champs de l'Allemagne et s'avançait dans le but de délivrer les captifs. Voyant fondre sur lui ce nouvel orage, Mazarin eut recours à un fils de la Suisse. L'ancien chef de l'armée Weimarienne, d'Erlach, n'avait pas moins d'empire sur les soldats de Turenne que leur propre général. Huit cent mille francs lui furent envoyés pour les distribuer aux colonels et les acheter à la cour. Turenne se vit bientôt abandonné. L'armée s'avança sous le chef qui l'avait gagnée. Ces bandes, accoutumées à vivre de pillage et qui ne recevaient pas de solde, se répandirent en faisant des provinces qu'elles traversaient ce qu'elles avaient fait de l'Allemagne. Les Huns ni les Sarrazins n'avaient pas exercé de plus cruels ravages. Tous les efforts de d'Erlach pour les ramener à la discipline ne firent que hâter sa mort par le chagrin. Il expira deux jours après qu'il eut été nommé maréchal de France. Trois siècles plus tôt il eût combattu pour sa patrie et peut-être égalé la gloire du vainqueur de Laupen.

L'arrivée d'ambassadeurs suisses, chargés d'exiger le paiement des soldats de leur nation, de rappeler, s'ils ne l'obtenaient pas, les régimens restés en France, et d'exiger satisfaction de l'outrage fait aux Confédérés, ne pouvait en cet état de choses qu'ajouter aux embarras de la cour. Aussi ces envoyés rencontrèrent-ils des difficultés sans nombre. Quelque temps on leur refusa, sous de vains prétextes, le titre d'ambassadeurs. La reine les adressait au duc d'Orléans, le duc aux ministres; ceux-ci les renvoyaient au duc comme au lieutenant-général du royaume. Las enfin de tergiversations et pressés par les plaintes des officiers leurs compatriotes, les ambassadeurs ne se contentèrent plus de menacer. Ils savaient que les Cantons avaient défendu, sous peine de mort, d'enrôler pour la France,

et qu'ils s'étaient juré les uns aux autres de ne point traiter séparément avec le roi. Forts de cette résolution, ils s'adressèrent à la compagnie des gardes, de service au Louvre, et lui ordonnèrent de se préparer au départ. La fermeté de cette démarche contraignit la cour à régler les prétentions des Confédérés. Il fut arrêté qu'un million leur serait payé comptant, et trois millions en six ans, à termes réguliers. Pour garantir l'exécution de cet accord, la reine remit aux mains des colonels suisses la valeur de ces sommes en billets de banque et en pierreries de la couronne.

Une circonstance avait beaucoup contribué à ce résultat : l'alliance de la couronne de France avec les Confédérés expirait huit ans après la mort de Louis XIII, le 14 mai 1651, et Labarde, depuis son arrivée en Suisse, en sollicitait le renouvellement sans succès. Après l'accomodement fait à Paris, ses instances recommencèrent plus pressantes. Les Confédérés résolurent d'attendre pour lui répondre de savoir comment le roi remplirait ses engagemens. Dans la situation où se trouvait la France, la cour ne pouvait payer ses créanciers que de paroles. La guerre continuait avec l'Espagne. La diète demandait vainement la neutralité de la haute Bourgogne. Les troupes suisses n'avaient pas cessé d'être employées contrairement aux capitulations. Peu s'en fallut qu'en ces circonstances les Cantons ne reçussent la Franche-Comté dans l'alliance confédérale. Vingt fois ils prirent la détermination de rappeler leurs régimens de France ; vingt fois l'adresse de l'ambassadeur, la faiblesse d'hommes intéressés, et la crainte des villes réformées de laisser se relever l'Espagne, rendirent vaine leur résolution. Cependant Labarde ne se lassait pas. Son langage était celui que ses prédécesseurs n'avaient tenu que trop souvent avec succès. Il entretenait les Confédérés du bon vouloir du jeune roi, qui n'avait pu lire le récit de tant de victoires remportées par ses prédécesseurs avec le secours de ses alliés, sans se sentir le cœur enflammé pour eux. Comme du roi, ainsi de la nation; Suisses et Français étaient faits les uns pour les autres ; la fraternité était à la vie et à la mort. Les sentimens res-

taient les mêmes, bien que la France, dont les ressources étaient taries, ne pût faire ce qu'elle voulait pour ses amis. A ceux-ci de montrer leur grandeur d'âme en ne l'abandonnant pas dans ses nécessités, après avoir partagé ses jours meilleurs. Six cent mille francs avaient été payés; de bons gages avaient été donnés pour le reste; c'était tout ce que permettait le présent. Le plus clair des revenus du royaume appartenait aux Suisses, à la condition du renouvellement de l'alliance.

« Nous apprenons avec surprise, répondirent les Cantons, que du renouvellement de l'alliance, dépend le paiement des dettes du roi, comme si nos titres ne reposaient pas sur des actes antérieurs et incontestables. Serait-ce que nous n'ayons pas toujours observé religieusement les traités? Certes la France ne nous en a cependant pas donné l'exemple. Qu'elle laisse la Franche-Comté tranquille; qu'elle abolisse les péages que depuis vingt ans elle a mis sur nos marchandises, contrairement à la paix perpétuelle; qu'elle mette Bâle en possession de Huningue, qui lui était hypothéqué par l'Autriche : nous verrons après cela ce que nous aurons à faire. » Labarde offrit 1,200,000 fr. comptant et une somme pareille l'année suivante. Pour gage, il offrait aux Confédérés la parole du roi. « La parole du roi! s'écrièrent-ils, nous l'avons dès longtemps dans la bonté de nos titres. » L'ordre fut envoyé aux colonels des régimens de se préparer à quitter, le 30 mars, le service de France.

Telles étaient les relations extérieures en 1653, lorsque les paysans se soulevèrent. L'Autriche avait, comme la France, accru ses péages. Les anciens traités, conclus en des temps où la crainte qu'inspiraient les Suisses faisait acheter cher leur appui, leur assurait dans les pays voisins les droits des nationaux; mais depuis quelques temps, ces privilèges leur étaient retranchés les uns après les autres. C'était une nouvelle cause de malaise intérieur et de plaintes. Le grand nombre de mercenaires rendus à leurs foyers, désaccoutumés du travail, remplissaient en tous lieux les tavernes. Ils y retraçaient les mouvemens populaires dont ils avaient été les témoins. Puis : « Que

sert, disaient-ils à ces paysans, naguère dans la joie et dans l'ivresse, poursuivis à cette heure par la cupidité de leurs créanciers, que sert aux Confédérés d'avoir aboli l'ancienne servitude s'ils s'en laissent imposer une nouvelle? Péages, droits de route, millième denier, ces impôts sont-ils supportables pour un peuple libre? Que vous en semble : le droit d'une couronne sur chaque pièce de bétail destinée à l'exportation se prélève-t-il sur l'étranger, qui réduit d'autant le prix qu'il offre de nos vaches et de nos chevaux? On commence par ordonner une taxe pour un certain temps, pour un cas particulier, puis elle devient permanente. N'est-ce donc point assez que la seigneurie se soit arrogé le monopole du sel et celui de la poudre? Elle allègue le besoin de défendre les frontières; mais pourquoi payer de vos bourses après avoir payé de vos personnes? Encore si ce service vous promettait quelque gloire! Encore si de retour dans vos foyers, après avoir défendu vos seigneurs, vous étiez gouvernés par eux équitablement! Mais quelle est la contrée qui ne gémisse sous la sévérité des baillis? Leur orgueil s'est encore accru depuis que notre indépendance a été reconnue en Westphalie. Tous les jours se sont des peines corporelles ou des amendes arbitraires. Elevons-nous la voix jusqu'à la capitale, c'est pour être tancés avec rigueur. Qu'est devenue cette justice tant vantée des anciens Confédérés? Berne, il est vrai, craignant les suites de la tyrannie de ses préfets, en a fait le sujet d'une enquête; elle a rendu de belles ordonnances, mais qui ne sont point exécutées. Nos supérieurs nous tendent des piéges pour nous faire tomber dans des fautes qui les enrichissent. Quand le compte du bailli se trouve réglé, reste encore celui de la baillive. Ils se font chaque jour de nouvelles créances du produit des amendes qu'ils lèvent sur nous. Vous n'ignorez pas le trait de ce préfet qui a mis un mort à l'amende, afin, disait-il, que dans son tombeau le défunt pût dormir en paix. On ne rencontre sur les chemins que des procureurs courant dépouiller le pauvre de sa dernière ressource. Bientôt ce bon pays de Suisse sera plus esclave et plus appauvri que ne le sont les terres sujettes des rois. Nos magistrats ne savent que nous

enlever nos titres, et que nous dépouiller de nos libertés les unes après les autres. Nous doutons cependant qu'ils y réussissent comme ils s'en flattent. Voici plusieurs années que des prodiges manifestent la colère de Dieu. Des hommes vêtus de blanc se sont montrés dans le ciel : un jeûne a été ordonné à cette occasion. L'Aar a emporté les ponts et renversé la grande écluse à Berne, En plus d'un lieu la terre a tremblé. A Zurich le feu du ciel est tombé sur la tour des poudres. Et cette comète à longue barbe qui se promène pâle, tremblante, qu'annoncerait-elle sinon les châtimens de Dieu, prêts à se répandre sur nos oppresseurs ? Croyez que la fin de leur règne approche. Nous alors, pourquoi ne deviendrions-nous pas libres comme les peuples des petits Cantons ? Ce mot « retour à la liberté » ne plaît-il pas à vos oreilles ? »

Ces discours persuadèrent une multitude. De jour en jour s'accrut le nombre des hommes qui rêvaient un bouleversement comme le moyen de se libérer de dettes ou d'arriver à la fortune. A ces mobiles se joignirent l'ambition, la haine héréditaire des administrés contre le pouvoir; chez plusieurs un amour sincère de la liberté; de l'irréflexion chez beaucoup. Il ne fallait plus qu'une cause légère pour faire éclater l'orage, quand les gouvernemens résolurent la dépréciation des monnaies. Nous avons dit la haute valeur qu'avaient acquises, durant la guerre, les pièces d'or et d'argent. Dans un temps où l'écu s'engageait contre cinquante batzen, Berne avait fait frapper des batzen dont cinquante équivalaient à l'écu. D'autres cantons avaient suivi son exemple. Mais lorsque les pièces redescendirent à leur prix accoutumé, le rapport dans lequel on avait cherché à les mettre avec la monnaie se trouva détruit de nouveau. Une confusion singulière en fut le résultat. De faux monnayeurs l'augmentèrent encore en versant d'Italie en Suisse du billon, imitant le coin de Berne, en fort grande quantité. Berne, dans cette crise, défendit de recevoir des étrangers des paiemens en monnaie et réduisit les batzen à la moitié de leur valeur nominale; Soleure et Fribourg les réduisirent au trois quarts; ils donnèrent à leurs ressortissans trois jours pour ac-

quitter leur redevance en batzen à l'ancien taux. Les cantons les ayant imités à l'envi, la diète dut intervenir. Les monnaies diverses furent tarifées selon leur valeur intrinsèque, et des mesures arrêtées pour que chaque état pût retirer son billon. Cette résolution ayant été prise brusquement, sans que les pères de la patrie songeassent à en adoucir l'exécution, le peuple se persuada que ses seigneurs n'avaient pensé qu'à s'assurer les fruits d'un nouveau monopole. De ce choc sortit un incendie, qui envahit la moitié de la Confédération.

De tous les cantons, Lucerne était celui qui montrait le plus de penchant pour le service mercenaire, ainsi que d'insouciance et d'amour du plaisir. Il était aussi celui qui nourrissait le plus de germes de mécontentement. Il y avait deux ans que les bourgeois de la ville, s'armant de hardiesse, avaient osé formuler leurs griefs. « Les domiciliés ruinaient leur industrie. Ils portaient les métiers dans les villages, naguère tributaires de la ville. Des paysans, nés pour la charrue, apprenaient les arts. Les Alpes, les pâturages communs, tous les priviléges des citoyens étaient envahis. Les membres des conseils partageaient entre eux les pensions des princes. Ils ne consultaient plus les bourgeois. Les Lucernois perdaient, les unes après les autres, les libertés acquises au prix du sang de leurs pères. » Après l'arrêté de la diète sur les monnaies, ce ne fut plus dans la ville, mais dans l'Entlibouch, que les murmures éclatèrent. Il n'est pas en Suisse de terre plus jalouse de ses libertés que la longue et fertile vallée baignée par l'Emme lucernoise. Ses fils sont fiers et vaillans. Les exercices gymnastiques apprenaient aux Confédérés à vaincre le péril en des temps où l'on devait conquérir par l'énergie ce dont nous jouissons dans la paix. Lorsque la Réforme avait divisé les cantons, que les mœurs avaient accrû la distance entre les seigneurs et les paysans, ces jeux étaient devenus plus rares. La même chose est arrivée en Grèce lorsque la liberté l'a abandonnée. Mais l'Entlibouch conservait ces exercices, et les assaisonnait par ses chants à la gloire des vainqueurs, plus souvent encore par la satire. Les conditions auxquelles il s'était donné à Lucerne lui assuraient

presque l'indépendance. Il avait son sceau ; il nommait son capitaine général, ses bannerets, ses quarante juges, la plupart de ses pasteurs. Le bailli de Lucerne n'avait de droits que ceux sans lesquels il n'est pas de souveraineté. Cependant ces libertés ne suffisaient pas aux villageois, qui voyaient le peuple des petits cantons, avec lequel ils vivaient dans de continuels rapports, jouir de la plénitude de l'indépendance. Maintes fois ils s'étaient soulevés dans le but de devenir les égaux de leurs frères ou de maintenir leurs franchises ; chaque fois ils avaient été punis de l'avoir fait. A cette heure encore ce furent eux qui levèrent l'étendard de l'insurrection.

Le gouvernement avait soumis à des patentes la chasse, la pêche, libres jusqu'alors ; il voulait que l'apprentissage des métiers se fît chez les artisans de la ville. Des impôts (le nom même en était naguère inconnu dans l'Entlibouch) avaient été décrétés. Vint l'abaissement du tarif des monnaies. Alors des délégués de la vallée, un homme grave d'un extérieur imposant, Jean Emmenegger à leur tête, descendirent à Lucerne. Ce fut dans les premiers jours de l'an 1653. Une commission fut chargée de les écouter. Ils demandèrent entre autres que, vu la rareté de l'argent, il fût permis aux habitans des campagnes d'acquitter leurs censes en lait, en fromage, en fruits de la terre. Un vieux soldat, le capitaine Krepsinger, les entendant parler ainsi, se leva avec emportement. « Il n'y a que trop long-temps, dit-il, que nous usons de douceur envers vous, méchantes têtes que vous êtes ; vous ne serez pas tranquilles que nous n'ayons envoyé quatre à cinq cents Italiens, charmés contre les coups de feu, vous mettre les pieds sur le cou. » Les envoyés de l'Entlibouch restèrent muets. Ils regagnèrent leurs villages. Bientôt il ne fut plus question, aux foyers comme dans les hôtelleries, durant les longues soirées de l'hiver, que de la prochaine irruption d'étrangers invulnérables, dont la cruauté devait ne pas épargner l'enfant dans le ventre de sa mère. « Si les balles, dirent les paysans, ne peuvent rompre le charme dont les Velches savent s'environner, brisons avec des massues ces artifices du diable. » Aussitôt jeunes et vieux, hommes et fem-

mes, se rendent dans les forêts. Ils y taillent huit cents morgenstern, qu'ils garnissent de pointes de fer. Un procureur étant, sur ces entrefaites, arrivé dans l'Entlibouch, chargé de poursuivre des débiteurs, les villageois lui lièrent les mains derrière le dos, lui mirent une couronne de paille sur la tête, un frein d'osier dans la bouche, un nez et des oreilles de bois; puis ils le conduisirent ainsi vêtu hors de la salle, au milieu des rires retentissans et au son des fifres et des tambours. Un temple, celui de la Sainte-Croix, élevé de 3,800 pieds au-dessus de la mer Méditerranée, domine tout l'Entlibouch. C'était un lieu renommé de pèlerinage. Tous les ans, au mois de septembre, les paroisses environnantes s'assemblaient tout alentour, pour célébrer, dans un air vif et pur, ces jeux dans lesquels l'habitant des Alpes déploie sa force et son adresse. Le 26 janvier, tout le peuple s'y porta, les croix mêlées avec les drapeaux. Les curés accompagnaient le peuple, Tous jurèrent de se tenir prêts à bien défendre leur indépendance. Puis ils rentrèrent chez eux dans la joie, sans se soucier de l'avenir.

Le gouvernement les ayant sommés de rendre compte de leur rébellion, ils l'invitèrent à envoyer des députés s'en enquérir. Il fallut que des magistrats, l'avoyer Dulliker et le père gardien des capucins à leur tête, se rendissent dans l'Entlibouch. Ils arrivèrent à Schupfheim le 14 février au soir. Le lendemain, à la pointe du jour, les communes s'assemblèrent en armes pour les écouter. Quatorze cents hommes se rangèrent, trois de front, au son de la cornemuse des Alpes. Devant eux marchaient les trois Tells; c'étaient des villageois représentant Tell, Stauffacher et Melchthal, les hommes du Grütli. Le costume des premiers Confédérés annonçait le but de l'insurrection. Les massues suivirent les mousquets. Tous environnèrent le logis des députés. Après une heure de délibération, ils les firent avertir qu'ils étaient prêts à les entendre. L'avoyer avait des pouvoirs qui lui permettaient de promettre beaucoup, mais non tout ce voulaient les paysans. Ceux-ci demandaient entre autres la réduction des créances d'un tiers, de n'être plus poursuivis pour dettes et de n'avoir plus à payer d'amendes au bailli. Ils insis-

taient sur la remise de l'acte qui les donnait à Lucerne, afin de pouvoir y lire quelles étaient leurs libertés. Ordonnant du geste et de la voix, « Vous êtes de Dieu, crièrent-ils aux députés, si vous vous montrez équitables; sinon, le diable vous a envoyés. » Dulliker reprit le chemin de Lucerne sans avoir atteint le but de sa mission.

Il n'était pas arrivé, que déjà de l'Entlibouch les paysans se répandaient dans la plaine, et la gagnaient à leur cause. Partout le mouvement se donna ses chefs et ses orateurs. Qui chercha des sujets de plaintes contre le gouvernement les trouva. Willisau s'était persuadée que les franchises, sous la réserve desquelles le comte de Valangin l'avait vendue aux Lucernois, avaient été violées; l'acte qui en renfermait la preuve devait leur avoir été dérobé. Bientôt Méerenschvand, Sursée, Munster se levèrent. Les bailliages de Weggis et de Habsbourg restèrent seuls fidèles à la seigneurie. Une landsguémeind des communes soulevées s'assembla, le 26 février, à Wolhausen. Tout un peuple s'y pressa. Des Bernois et des Soleurois accoururent. Après la messe et l'invocation de l'Esprit saint, Emmenegger publia ce que voulaient les paysans : le libre commerce du sel et de la poudre, l'abolition des patentes qui réglaient la chasse et la pêche, celle de l'impôt sur le bétail, la réduction des créances, la faculté de payer les rentes en produits du sol. Il finit en disant : « Nous ne voulons pas attenter aux droits du gouvernement, mais le contraindre à laisser intactes les libertés des sujets. Trop faibles pour y parvenir isolément, vous plaît-il de vous allier pour atteindre ce but d'un commun accord ? » C'était avec les formes du respect que le parlement d'Angleterre avait conduit Chartes I[er] à l'échafaud. Les paysans exprimèrent leur adhésion. Deux hommes se firent remarquer, Christian Schybi d'Escholzmatt, à l'insolence de son regard, Steiner, marguillier d'Emme, au calme et à la douceur qui respiraient dans ses traits. Un grand nombre demandèrent que les ecclésiastiques présens fussent consultés sur la légitimité d'une alliance entre les communes. Le doyen de Wolhausen, les pasteurs de Hasle, de Romoos et de Doplischwand déclarèrent la chose selon Dieu.

Le notaire l'écrivit dans l'alliance, que toute l'assemblée jura la main haute. Les Bernois demandèrent copie de l'acte d'union pour l'emporter dans leurs villages. Le gouvernement de Lucerne réclama en hâte l'appui des Confédérés et spécialement celui des six cantons catholiques.

Des députés de ces cantons accoururent, ayant à leur tête Pérégrin Zweier, sire d'Evenbach, officier estimé de l'empereur et ancien landamman d'Uri. Les communes refusant d'envoyer leurs représentans à Lucerne, une partie de la députation se rendit à Willisau. Des pourparlers commencèrent dans le temple. Ils furent continués à Russwyl, village plus rapproché de Lucerne. Deux cent trente députés représentaient la campagne. Le peuple était dans l'ivresse. Se préparant à la guerre, il avait nommé ses capitaines. Il espérait dans les cantons démocratiques. Le landammann Zourlauben de Zoug, et le statthalter Lœw d'Unterwalden, cherchèrent à lui ôter cette confiance. « Gardez-vous, dirent-ils, de soumettre des questions aussi graves à des landsguémeinde, gouvernées le plus souvent par des jeunes hommes légers et sans expérience. » L'Ammann Trinkler, de la campagne de Zoug, tint un langage bien différent. Ennemi de Zourlauben et des citadins, il s'était rendu de son propre mouvement à Russwyl, et, tout en buvant avec les insurgés, il les louait d'avoir gaiement fait tomber de la tête de Lucerne sa couronne de danse. Les médiateurs essayèrent d'une sentence arbitrale. Mais comment les paysans, dans les dispositions où ils étaient, y eussent-ils pu trouver l'accomplissement de leurs désirs? Ils répondirent aux députés par des cris furieux. « Aux armes! » dirent quelques-uns. Tous les villageois répétèrent : « aux armes! » Les tambours battirent; les drapeaux flottèrent. Les députés furent retenus prisonniers jusqu'à ce que les bannières fussent prêtes à se mettre en marche.

La consternation fut d'autant plus grande dans la ville que la seigneurie craignait les bourgeois presque autant que les habitans des campagnes. Elle se hâta de rassembler ce qui lui restait de fidèles et d'invoquer le prompt secours des Confédérés.

Cinq cents hommes des petits Cantons eurent le temps d'arriver avant l'heure où quelques mille paysans se montrèrent sous les murailles, comptant les emporter d'un coup de main. Trompés dans leur attente, les insurgés s'assirent sur les collines. Les médiateurs obtinrent de recommencer les conférences de Russwyl. A peine deux jours se furent écoulés que les villageois se lassèrent. Ils acceptèrent une sentence qui fixait à dix schellings par cent pots le droit de consommation sur le vin, réglait les appels, posait les limites des pouvoirs du gouvernement et des communes, annulait l'alliance de celles-ci, et proclamait une amnistie. « C'est bien. » s'écrièrent les paysans tout d'une voix. Faisant sonner les trompettes, au bruit des cloches des villages et du canon, messager de paix, ils s'en retournèrent chez eux à grands pas, sans ordre, semblables à des fugitifs, bien qu'heureux et triomphans.

Tandis qu'ils se dispersaient, la diète des Confédérés, convoquée à la sollicitation de Berne et de Lucerne, s'assemblait à Baden. Elle se fût trouvée réunie sans objet si l'insurrection, apaisée dans le canton de Lucerne, n'eût fait de grands progrès dans ceux de Berne, de Soleure et de Bâle. Depuis que des paysans bernois, après avoir assisté à la landsguémeind de Wolhausen, en avaient apporté l'acte d'union des communes lucernoises, une grande agitation s'était manifestée dans l'Emmenthal. Le 13 mars, une assemblée nombreuse avait eu lieu à Langnau; les paysans bernois et lucernois s'y étaient promis bon secours. Les bernois avaient formulé leurs sujets de plainte. L'Argovie aussi s'agitait. Berne avait jugé nécessaire d'y envoyer le lieutenant-colonel May de Rued, qui s'était jeté avec 120 hommes dans le château de Lenzbourg. Le Gessenay, le Simmenthal, n'avaient pas attendu ce moment pour s'élever contre la dépréciation des monnaies. Une landsguémeind des districts voisins de la capitale avait refusé de prêter l'oreille aux premiers magistrats de la républiqne. L'avoyer Daxelhofer et le trésorier Willading. Berne fit prendre les armes à ses bourgeois, demanda le secours de ses alliés et donna en divers lieux l'ordre d'assembler ses milices. Les Vaudois, tout en lui offrant leur secours, montrèrent une grande répugnance à se

battre contre leurs frères, soulevés pour la liberté. Dans le pays allemand, l'ordre de prendre les armes ne servit qu'à faire naître de nouvelles plaintes. Lorsque les officiers envoyés par le sénat voulurent passer en revue le contingent de Langenthal, les soldats interpellèrent leurs chefs : « — Contre qui nous appelez-vous à marcher? — Contre les rebelles de Lucerne. — Jamais. — Tous, ils se dispersèrent aussitôt. Dans presque tous les villages, les « rudes, » c'était le nom que se donnaient les insurgés, l'emportaient sur les « doux, » demeurés fidèles au gouvernement. Deux régimens vaudois, levés par les colonels de Diessbach et Morlot, les contingens de Neuchâtel, de Bienne, de la Neuville, et cinq compagnies que Messieurs de Genève avaient fait partir sous le syndic Amédée Pictet, formaient toutes les forces des seigneurs de Berne. Fribourg ne pouvait leur prêter appui, car les Gruyériens parlaient d'aller se joindre aux insurgés au nombre de quelques mille. Dans ce péril, leurs Excellences donnèrent à Sigismond d'Erlach le commandement de la petite armée qui se rassemblait dans la capitale, avec des pouvoirs pareils à ceux qu'avait reçus, 117 ans auparavant, François Nægueli, lors de la conquête du Pays-de-Vaud.

A la nouvelle de ces mouvemens, la diète songea sérieusement à empêcher l'insurrection de s'étendre. Les Cantons y avaient tous leurs représentans à l'exception de Zoug. Tous, ils promirent de se secourir, sans hésiter et sans songer à savoir qui du magistrat ou des sujets avait pour lui la raison. Puis, s'adressant au peuple suisse, ils lui rappelèrent les fléaux qui trente ans s'étaient promenés sur l'Allemagne et la manière merveilleuse dont ils s'étaient arrêtés aux limites de la Confédération. Une vive reconnaissance était due à Dieu pour ce bienfait, une conduite chrétienne le moyen de la lui témoigner. Qu'avaient fait cependant les insurgés? Oubliant ces saintes obligations, ils s'étaient soulevés sous de vains prétextes contre l'autorité légitime. La haute diète les rappelait à leur devoir. Elle défendait à tous de les écouter et de leur donner asile. Elle interdisait, sous peine de mort, de nouveaux soulèvemens,

Aux sujets fidèles, elle promettait le secours du ciel et la protection de leurs chers magistrats. — En même temps qu'elle publia cette adresse, la diète prit les mesures qu'elle jugea les plus propres à prêter force à son langage. Elle ordonna la levée de 12,000 fantassins et de 1,000 chevaux. Zurich, Glaris, Appenzell et la ville de Saint-Gall reçurent l'ordre de marcher sur le comté de Lenzbourg; les troupes des cinq Cantons, de l'abbé de Saint-Gall et des bailliages italiens, celui d'occuper les villes de Baden, de Bremgarten, de Mellingen, et de se mettre en communication avec l'armée bernoise. Les Schaffhousois devaient prendre position à Brougg, Bâle et Mulhouse jeter 500 hommes dans Arau, et l'évêque de Bâle en faire avancer 200 jusqu'à Olten. Les Grisons et le Valais furent invités à seconder ces mouvemens. Zoug fut rappelé sévèrement à son devoir.

Après s'être associés à ces mesures, les Cantons évangéliques envoyèrent à Berne le bourgmestre Waser, à la tête d'une députation, pour y travailler à la paix. Waser était généralement admiré comme théologien, comme érudit et comme homme d'Etat. Néanmoins il eut quelque peine à se faire écouter, tant la seigneurie de Berne montrait d'irritation contre ses sujets. Il n'était question que de noyer la révolte dans le sang. Cependant le 30 mars, au milieu de la nuit, les députés des villes confédérées furent éveillés de leur sommeil et suppliés de se rendre au sénat; des nouvelles reçues d'Arau venaient de répandre l'épouvante. Les Cantons s'étaient mis en devoir d'obéir aux injonctions de la diète. Zurich avait passé 3,000 hommes en revue. Cinq cents miliciens de Bâle et de Mulhouse, sous le colonel Zœrnlin, s'étaient avancés sur Arau. Mais à l'approche de ce corps, le tocsin avait sonné; les signaux s'étaient allumés sur les hauteurs; les paysans de tous les alentours s'étaient portés sur la ville menacée. Olten et Arbourg, l'une bernoise et l'autre sur terre de Soleure, sont séparées par l'Aar et par un court chemin; leurs habitans, réunis en landsguémeind, avaient juré de faire cause commune pour chasser les étrangers du pays; puis drapeaux déployés, bras à bras, le Soleurois s'ap-

puyant sur le Bernois, le protestant sur le catholique, ils avaient couru se joindre aux paysans dans Arau. Les Bâlois, frappés d'épouvante, avaient repris précipitamment, à jeun, le chemin de leurs foyers.

A ces nouvelles, les médiateurs se partagèrent. Le Statthalter Hirzel se rendit en Argovie, avec une moitié des députés; Waser, avec l'autre, demeura à Berne, et prêta l'oreille aux plaintes des seigneurs et des sujets. Les seigneurs continuèrent de s'exprimer avec emportement. « Les scélerats que nous venons d'affranchir de la dîme du foin et de maintes corvées se sont révoltés sous les prétextes les plus frivoles. Ils n'ont pas même, comme les Lucernois, fait précéder leur prise d'armes d'une déclaration de leurs griefs. Leur crime est celui de lèse-majesté. Le haut Etat de Berne se doit à lui-même de leur retirer les franchises qu'il leur a accordées, de se faire livrer les promoteurs de l'insurrection et d'exiger qu'ils viennent déposer à genoux l'aveu de leur crime. » Ce langage parut dur aux paysans. Néanmoins, comme leurs frères de Lucerne avaient fait leur soumission, et qu'il n'était bruit que des préparatifs de guerre ordonnés par les gouvernemens, ils se montrèrent prêts à rentrer dans l'obéissance. Ils demandèrent que leurs Excellences congédiassent la petite armée rassemblée dans la capitale et qu'elles promissent de s'occuper sérieusement de leurs griefs. Ils ne s'opposaient pas à ce que les promoteurs de l'insurrection fussent punis, seulement ils ne pouvaient consentir à les livrer. Ceux des députés des cantons qui s'étaient rendus en Argovie, revenus à Berne sur ces entrefaites, se joignirent à leurs collègues pour supplier la seigneurie d'accepter la soumission des paysans. Sitôt que les conseils se furent rendus à leurs instances, vingt-neuf députés de la campagne furent introduits dans la salle où les magistrats et les bourgeois se trouvaient assemblés; ils fléchirent les genoux, implorèrent leur grâce, et, l'un après l'autre, ils renouvelèrent, dans la main de Waser, leur serment de fidélité. Cette cérémonie achevée, Berne leur fit, à la sollicitation des médiateurs, les concessions suivantes : « Nous déclarons libres la vente du sel et l'exportation du bétail. Les

corporations établies à la campagne, ayant fait hausser le prix de l'ouvrage, sont dès ce jour abolies. Le remboursement des capitaux solidement placés ne peut être exigé qu'après six ans. L'Emmenthal aura un banneret; ses lois civiles seront revisées. Il en sera ainsi tant que ce sera notre bon plaisir. » Les Argoviens eurent quelque peine à se soumettre à ces conditions.

Dans le canton de Soleure, l'insurrection avait eu ce caractère particulier, de n'avoir pas fait cesser les rapports bienveillans des gourvenans avec leurs sujets. Les seigneurs avaient, en diète, montré leurs ressortissans sous un jour si favorable, qu'ils avaient été soupçonnés de faire cause commune avec eux. Ils s'efforçaient de persuader au peuple que ses magistrats ne voulaient rien que de juste, et d'obtenir de lui qu'il remît sa cause au temps et à Dieu. Les paysans, de leur côté, faisaient dans leurs landsguémeinde l'éloge de la seigneurie. Ils lui portaient les nouvelles qu'ils recevaient et lui communiquaient les adresses des insurgés lucernois. Dès qu'ils surent les Bernois près de conclure leur paix, ils s'assemblèrent à Oberbouchsiten et firent parvenir leur soumission. Ils obtinrent des concessions pareilles à celles que Berne avait faites à ses sujets.

Bâle était loin d'avoir la douceur de Soleure. Tous ses villages s'étaient soulevés, à l'exception de Moenchenstein, de Rieden et du Petit-Huningue. Liestal jouait le même rôle dans la campagne bâloise que Willisau dans le canton de Lucerne, et que Olten dans celui de Soleure. Gysin, avoyer de la petite ville, réclamait des libertés dont elle devait avoir été dépouillée. Le peuple se rendait aux landsguémeinde des Soleurois, comme les Soleurois aux siennes. Ses chefs tenaient leurs assemblées dans la vallée reculée d'Oris. La seigneurie s'emportait contre l'orgueil de ses serfs de la veille. Point de transaction, disait-elle ; il ne fallait traiter avec les rebelles que soumis. Mais Berne n'ayant point pensé de même, Bâle se vit obligée de faire quelques concessions à ses sujets. Ils promirent de leur côté de renoncer à leurs rapports avec les insurgés d'autres cantons.

On s'était rendu maître de l'incendie, du moins il le paraissait. Cependant les députés des villes, en s'en retournant, pu-

rent se persuader que le feu n'avait fait que se cacher sous la cendre. Il suffit que Berne eût cédé plus que Lucerne sur quelques points, pour que le mécontentement se relevât dans ce dernier canton. Maint roi de village avait eu peine à se dépouiller de son rôle. Willisau avait élu son avoyer, ne pouvant se résoudre à laisser Lucerne le nommer. Schybi s'était donné le titre de capitaine général de l'insurrection, et avait formulé de nouveaux griefs. Lucerne se vit contrainte de laisser le commerce libre. Elle permit aux artisans de pouvoir faire leur apprentissage où bon leur semblerait et de travailler à un prix inférieur à celui des corporations. Le remboursement des capitaux ne put, non plus qu'à Berne, être exigé de six ans. La seigneurie céda sur bien d'autres points encore. Le peuple cependant ne se montra pas satisfait. La proclamation de la diète, faite avec l'intention de répandre la terreur chez les paysans, les avait profondément ulcérés. Les chefs de l'insurrection ne pouvaient souffrir d'avoir été dépeints comme des séducteurs et des rebelles. « Voyez, dirent-ils, comment nos seigneurs, tandis qu'ils négocient avec nous, nous vilipendent en diète ! Nos griefs ne seraient-ils pas fondés ? Les gouvernemens ne se seraient pas engagés à y faire droit s'ils n'en reconnaissaient la justice. Il paraît qu'ils ne cherchent qu'un prétexte pour rompre leurs engagemens. Eh bien ! opposons à leur ligue la vieille ligue du peuple. En s'alliant entre eux ils nous ont appris ce que nous avons à faire. Nous devons nous réunir aussi, nous jurer fidélité, et ce que ne pourrait obtenir un seul canton, nous allons le conquérir par notre commun effort. »

A ces discours l'insurrection se releva de l'Entlibouch jusqu'à Bâle. Les relations entre les villageois se renouèrent. Leurs chefs s'accordèrent pour convoquer une landsguémeind confédérale à Soumiswald. Des lansguémeinde cantonales se réunirent pour délibérer sur un projet d'alliance tracé par Conrad Brœnner, notaire bernois, et pour nommer des députés à la grande diète des paysans.

Les Lucernois les premiers se réunirent à Willisau. Ils déployaient une grande activité. Les paysans catholiques de l'Ent-

libouch avaient écrit aux pasteurs évangéliques du canton de Berne, pour les prier de prêcher la bonne cause et leur montrer que, selon les alliances, Berne leur devait son secours non moins qu'à la cité, dont ils étaient les bourgeois depuis deux cent cinquante ans. Les paysans lucernois s'étaient encore adressés aux bailliages libres, pour les persuader de la dureté du joug qui pesait sur eux. La paroisse d'Hitzkirch, soulevée par ce langage, envoya ses députés à Willisau. Les Bernois se réunirent à Signau. Les Soleurois s'assemblèrent à Oberbouchsiten : ils élurent des patriotes modérés, comme Adam Zeltner et Weit-Munzinger; des hommes violens, tels que le teinturier Klein et Jacques d'Arx, aubergiste de l'hôtel de la Lune à Olten, accompagnèrent les députés à Soumiswald. Bâle, le lendemain du jour où elle avait fait un arrangement avec ses sujets, avait envoyé le colonel Zœrnlin, avec 350 hommes, à Liestal, pour y maintenir l'ordre ; car les insurgés avaient pillé des maisons, et comme les paysans portaient à cette époque la barbe longue, les citadins courte, à la Henri IV, ils se faisaient une joie de la couper aux amis du gouvernement; ils avaient même tranché les oreilles à quelques-uns. Zœrnlin se mit en marche ; mais aussitôt toute la campagne de Bâle se leva. Uli Schad, un tisserand, se mit à la tête de l'insurrection, une grande épée à la main. Les Soleurois accoururent. Zœrnlin se reploya en toute hâte. Les insurgés élurent leurs députés à la landsguémeind.

Le 23 avril, jour de la grande assemblée, tout un peuple se porta sur Soumiswald. A mesure qu'arrivaient les paysans, un secrétaire recevait leurs noms. Une longue table devait servir de tribune. Nicolas Leuenberg, de la paroisse de Ruderswyll dans l'Emmenthal, fut invité le premier à y monter. Il n'était pas comme Schybi, fougueux, inconsidéré, mais grave. Son éloquence paraissait avoir sa source dans le sentiment profond du droit. Son père, un anabaptiste, l'avait élevé dans la piété. Comme Leuenberg était l'un des députés qui avaient, à Berne, prêté serment entre les mains de Waser, il avait résolu de ne pas prendre part à la nouvelle levée de boucliers. Uli Neuhaus avait dû, pour l'amener à Soumiswald, employer les

menaces les plus terribles. Pressé d'accepter la présidence, il la refusa longtemps, alléguant son jeune âge; il finit par être entraîné. Emmenegger, Uli Galli, le notaire Brœnner et Binder, chancelier de l'Entlibouch, prirent place auprès de lui. C'étaient des hommes estimés, capables d'ourdir la trame de l'insurrection, trop honnêtes peut-être pour lui assurer le succès, car ils ne voulaient que lier les mains à la seigneurie et non lui arracher le pouvoir. Après une courte allocution, Leuenberg invita le chancelier Binder à lire la proclamation de la diète. Les Lucernois et les Bernois répondirent à cette pièce par l'exposé de leurs griefs; Uli Schad, par le récit de ce qui venait de se passer dans la campagne de Bâle. Adam Zeltner parla pour les Soleurois : ils n'avaient pas de sujets de plainte contre leur gouvernement et devaient se borner à écouter.

Leuenberg prit de nouveau la parole. Il exposa les causes qui obligeaient les paysans à s'unir : le refus de Lucerne de rendre à l'Entlibouch ses parchemins, le mépris des seigneurs de la diète pour le peuple, leurs calomnies, les anciens griefs des Bernois, leur soumission à la condition qu'il y serait fait droit, la conduite de la seigneurie, qui n'avait pas tenu ses engagemens. Il en conclut la nécessité de s'unir au nom du Dieu vivant et vrai, Père, Fils et Saint-Esprit. Puis il lut à haute voix les termes de l'alliance :

« Nous voulons maintenir l'union primitive des Confédérés. Nous nous secourrons dans le but d'anéantir l'injustice et de faire fleurir l'équité. Aux seigneurs ce qui appartient aux seigneurs, aux sujets ce qui revient aux sujets. Nous nous engageons donc à nous entr'aider de nos corps, de nos biens et de nos vies, pour faire abolir les charges nouvelles. Toutefois nul ne commencera la guerre sans avoir soumis à ses confédérés la bonté de sa cause; il sera secouru s'il a raison, ramené à la paix s'il a tort. Si nos magistrats, pour nous marcher sur le cou, lèvent des troupes étrangères ou nationales, nous serrerons nos rangs pour les repousser. Les dommages seront supportés en commun. Nous ne ferons de paix qu'ensemble. Un pour tous, tous pour un : telle est notre alliance. Tous les dix ans elle sera lue, afin que nos descendans ne puissent pas être

grevés d'impositions inconnues de nos pères. » Les députés des communes signèrent, tout en repoussant une délégation des conseils de Berne. Ils se séparèrent en convenant d'une nouvelle assemblée, à Houtvyl, dans laquelle ils se rendraient compte de l'accueil que l'alliance aurait rencontré dans les campagnes.

Cependant la landsguémeind de Soumiswald avait enflé les cœurs. Les paysans se persuadèrent qu'unis comme ils l'étaient, ils pouvaient résister, non pas à leurs seigneurs seulement, mais au roi, à l'empereur, au monde entier. Quelle force pouvait tenir contre 100,000 Suisses? Quel courage contre ces colosses de l'Emmenthal et de l'Entlibouch, dont le seul aspect glaçait d'épouvante? Rejetant toute irrésolution, Leuenberg prit avec activité le gouvernement de la ligue. Ses envoyés se répandirent en tous lieux. Sentant l'importance de gagner les cantons démocratiques, il fit partir des députés pour Altorf, la veille de la landsguémeind; mais ils furent repoussés par le conseil. D'autres se rendirent à Zurich. Chemin faisant, ils cherchèrent à gagner à leur cause le peuple du canton. Knonau fit mine de se soulever. Soixante-dix paroisses se réunirent pour exposer leurs griefs au bailli de Kybourg. Néanmoins les députés revinrent de Zurich sans avoir retiré de leur mission le fruit qu'ils en attendaient. L'insurrection ne réussit donc pas à se propager, mais elle s'organisa. Les villages, les routes, les forêts, les rives des fleuves se hérissèrent de sentinelles. Des femmes montaient la garde, rivalisant d'ardeur guerrière avec leurs maris. Les lettres étaient interceptées, les voyageurs soumis à l'examen. La seigneurie ayant ordonné un jour de jeûne, les paysans se persuadèrent qu'elle ne pouvait avoir d'autre but que d'endormir leur vigilance, et que l'heure à laquelle ils seraient agenouillés sur les saints parvis serait celle où des troupes étrangères entreraient dans les cantons. Les uns allèrent armés dans le temple; les autres laissèrent leurs femmes s'y rendre seules. Sur ces entrefaites un bateau chargé de fer fut arrêté descendant l'Aar, de nuit. Un tonneau plein de balles s'y trouva. L'on répandit que les mots « vin doux » étaient écrits sur le

tonneau. « Ce sont donc là, s'écrièrent les paysans en fureur, les raisins dont on veut nous faire boire le jus. » Ils se rendirent pleins de colère à l'assemblée de Houtvyl.

Cinq mille paysans s'y rencontrèrent; mais leurs yeux ayant cherché vainement quelques-uns de leurs chefs, ils résolurent de se réunir de nouveau quinze jours plus tard. Cependant ils rédigèrent un nouvel exposé de leurs griefs. Puis, s'érigeant en syndicat, à l'imitation des députés des Cantons, ils mulctèrent les bateliers qu'ils avaient arrêtés sur l'Aar. L'ambassadeur de France leur avait envoyé Baron, son secrétaire. Ne pouvant prévoir qui l'emporterait, Labarde tenait un double langage. Il avait fait offrir ses meilleurs services à la seigneurie; il invitait ses chers et bons amis les paysans à se laisser instruire par l'exemple de la France; il les avisait en confidence que leur vieil ennemi, l'Autriche, avait l'œil sur eux, et que l'archiduc Léopold, abandonnant l'armée qu'il commandait dans les Pays-Bas, venait d'arriver sur leur frontière. Le secrétaire, porteur de cet avis, tint tout bas aux chefs de la Ligue des discours bien différens. Il les entretint de la justice de leur cause et les pressa d'avoir bon courage. Peut-être le roi son maître entrerait-il dans leur alliance. L'ambassadeur les invitait à envoyer à Soleure vingt d'entre eux pour en conférer. Les villageois répondirent simplement : « Veuillez faire ensorte que la cour ne méconnaisse pas nos intentions; car nous n'ignorons pas que l'on nous calomnie dans le monde. Nous ne rejetons point le gouvernement de nos seigneurs, mais nous voulons qu'ils nous régissent comme leurs pères ont régi nos pères. Nous serons prêts en tout temps à rendre au roi nos humbles services. »

La nouvelle landsguémeind à Houtvyl s'assembla le 14 mai. Leuenberg avait invité la seigneurie à s'y faire représenter. Il avait reçu pour réponse : « Nous écoutons volontiers les justes plaintes de nos sujets; mais c'est à nous qu'il appartient de fixer le lieu d'une conférence; nous la convoquons à Vyningen pour le 16 mai. Leuenberg n'obéit pas. Il était considéré tous les jours davantage. On ne le nommait plus que le chef de la

grande Confédération. Où qu'il parût, d'ordinaire à cheval, couvert d'un manteau rouge, don des paysans lucernois, il était reçu comme le prince du pays. Jamais, à en croire les villageois, éloquence n'avait égalé la sienne; aussi était-ce à qui courrait exécuter le plus promptement ses ordres, même les plus périlleux. Le pasteur dans la chaire, était moins à l'abri de la contradiction. Dans le sentiment de son autorité, Leuenberg ne crut pas devoir soumettre la résolution du peuple au bon plaisir de leurs Excellences. La Seigneurie reconnut, de son côté, la nécessité d'oublier la forme pour songer au salut de l'État. Elle choisit pour les envoyer à la landsguémeind les conseillers Antoine Tillier, Samuel Lerber et Emmanuel Steiguer, avec le révérend pasteur Hummel et le savant professeur Luthard. Arrivés à Houtvyl la veille de la landsguémeind, «L'amour de la paix, dirent-ils, porte nos seigneurs à affranchir leurs sujets de toutes les charges dont ils se plaignent. Voici quarante-sept articles qu'ils sont disposés à souscrire; ils demandent en retour hommage et fidélité.» Les deux ecclésiastiques prêchèrent le devoir de l'obéissance [2]. Mais déjà le peuple accourait à flots pressés; Leuenberg pria les députés d'attendre que la landsguémeind eût eu lieu pour recevoir sa réponse.

Trois mille villageois se rangèrent dans la plaine, non loin des piliers qui devaient être l'instrument du supplice de plusieurs d'entre eux [3]. Leuenberg donna lecture de l'acte d'alliance. Il invita quiconque n'y adhérait pas à s'éloigner du cercle formé par l'assemblée. Quelques personnes se retirèrent; le reste ploya les genoux. Leuenberg reprit: »Chers et fidèles, écoutez le serment de l'alliance, répétez-en les paroles après moi, et jurez de les observer comme vous souhaitez que Dieu vous assiste à votre dernier jour. » Tous jurèrent la main levée. La discussion commença. Le sujet qui s'offrit le premier, celui des monnaies, donna lieu à des manifestations diverses. La division allait éclater, lorsque Leuenberg, pour la prévenir, ramena la question à sa forme la plus générale: « Voulez-vous, dit-il, réserver à l'autorité ce qui lui appartient et abolir toute nouveauté. » La réponse fut unanime. L'assemblée avait duré cinq

heures. Les députés de Berne attendaient, pour s'adresser au peuple du Canton, que les étrangers se fussent éloignés. Leuenberg congédia les paysans accourus des campagnes de Lucerne, de Bâle et de Soleure. Alors les envoyés des conseils s'avancèrent. Ils invitèrent le peuple à nommer des représentans, avec lesquels ils pussent entrer en pourparler. Mais les communes se montrèrent résolues à ne point confier à quelques hommes ce dont elles jugeaient devoir traiter en landsguémeind, de concert avec leurs frères des autres Cantons. Les députés réservèrent solennellement les droits de leurs supérieurs et se retirèrent à Vyningen.

Ils ne tardèrent pas à y apprendre que, des paysans, plusieurs s'étaient montrés disposés à accepter les propositions de la seigneurie. Se livrant aussitôt à l'espérance, ils demandèrent de pouvoir se faire entendre dans une nouvelle assemblée. «Le peuple, leur répondit Leuenberg, se réunira demain, 16 mai, à Langenthal. Adressez-vous à lui; mais faites-le sans rudesse, de peur qu'il ne s'emporte.» Dès le matin, des paysans bernois, lucernois, par bandes nombreuses, se rendirent dans la plaine choisie pour la réunion. Avant d'admettre les députés, ils tinrent conseil. Il avait été question d'attaquer les petites villes et les châteaux forts; il fut maintenant résolu d'assiéger la capitale. Les envoyés de Berne ne se présentèrent que pour se retirer aussitôt, à la vue de la foule d'étrangers au Canton qui se trouvait dans l'assemblée. Il ne se montrèrent, deux jours plus tard, à une nouvelle landsguémeind, qu'après avoir acquis la certitude qu'elle se composait tout entière de sujets de Berne. Ils lurent les propositions de leurs supérieurs. Les paysans témoignèrent qu'elles leur étaient agréables; mais aux concessions mentionnées ils demandèrent qu'il fût ajouté: que la Ligue fraternelle des campagnes subsisterait et pourrait tous les dix ans être renouvelée; que les baillis qui, dans l'intervalle, auraient prévariqué, seraient jugés à la face du ciel par la landsguémeind de la nation. Ils demandèrent la restitution des titres qui constataient leurs franchises. Ils voulaient la promesse de ne point être recherchés pour ce qu'ils avaient

fait, en leur honneur, leurs corps, ou leurs biens, à table, ni dans le lit, sur eau non plus que sur terre. Les députés, à ce langage, tournèrent le dos et reprirent le chemin de Berne.

Telle était la situation du canton. Dans celui de Lucerne, le bruit que 40,000 hommes s'avançaient pour noyer l'insurrection dans le sang, avait fait prendre à l'Entlibouch la résolution de ne plus payer les censes à la seigneurie. A Soleure, le gouvernement ouvrait aux paysans ses archives, les invitait à manifester hautement leurs griefs, et scellait le 20 mai sa pleine réconciliation avec eux. La campagne de Bâle s'encourageait à la résistance par la certitude d'avoir dans la ville de nombreux amis. Trois fois, dans une assemblée tenue à Liestal le 28 avril, le peuple avait, à genoux, imploré la bénédiction du ciel. Il parlait beaucoup de son respect pour ses seigneurs, mais il n'en avait pas moins envoyé ses députés à Houtvyl. Les bailliages libres s'étaient aussi mis en mouvement. La province qui s'étend de la frontière lucernoise à Mellingen, sur la gauche de la Reuss, portait le nom de libre parce qu'elle l'était selon le sens que donnaient à ce mot les Allemanni. Les habitans avaient leurs lois, leurs jurés, qui prononçaient au civil, leurs assises, qui jugeaient au criminel, en plein air, sous la présidence du bailli, successeur du comte. Ils marchaient sous leur propre bannière. Pour les punir d'avoir, en 1531, accueilli la réforme, les cantons avaient mis à ces libertés des restrictions, mais légères. Aussi les bailliages ne trouvèrent-ils à se plaindre que des longues écritures, qui élevaient les frais de justice. Ils ne s'en assemblèrent pas moins à Bosvyl, le 7 mai. Quarante hommes s'avancèrent avec des haches, des arquebuses, quelques-uns avec de grands ciseaux destinés à couper la barbe et les oreilles des hommes tranquilles. Le tumulte fut si grand que trois fois un prêtre dut accourir, le saint-sacrement à la main, pour commander le calme aux esprits. La modération finit cependant par l'emporter. La majorité des communes résolut de ne prendre aucune part à l'insurrection, s'il était fait droit à leurs griefs et si des troupes étrangères ne marchaient pas sur la Suisse. Les cantons recommandèrent à leurs baillis de se con-

duire de manière à ne pas seulement se faire craindre des sujets, mais à s'en faire aimer.

Les représentans des gouvernemens s'étaient assemblés à Baden le 29 février. On voyait siéger tout ce que la Suisse avait d'hommes le plus considérables : le bourgmestre Waser et l'avoyer de Graffenried ; les landammann Puntiner, Belmont et Imfeld, chevaliers tous trois ; l'ammann Sidler de Zoug, Jacques Marti de Glaris, les avoyer Dulliker et Diessbach de Torny, le banneret de Starl, Henri Falkener de Bâle, Jean-Jacques Ziegler de Schaffhouse, Jean Souter, landammann des Rhodes extérieures, et Ulrich Diezi, banneret des Rhodes extérieures d'Appenzell. L'abbé de Saint-Gall avait envoyé son ammann, Fidèle de la Tour, et son maître-d'hôtel, Rink de Baldenstein; la ville, son bourgmestre Kunz. G. Schmidt, Rodolphe de Salis et Ambroise Planta représentaient les Grisons ; les chevaliers Gaspard Stockalper et Etienne Kalbermatter, le Valais ; le bourgmestre Nicolas Wittembach, la ville de Bienne. La diète avait nommé trois généraux et les avait invités à se réunir secrètement pour convenir d'un plan d'opération. En même temps elle avait invité les paysans à lui envoyer des députés, munis de pleins pouvoirs. Lcs Bernois répondirent : « Les cantons sont souverains et juges dans leur ressort ; nous saurons terminer sans intervention nos différends avec nos seigneurs. »

Quatre députés se présentèrent, mais sans plein pouvoir, au nom des communes lucernoises. Ils maintinrent fièrement devant la diète le droit des campagnes de s'allier contre la tyrannie, et déclarèrent que, s'ils remettaient leur cause à des arbitres, ce serait aux landsguémeinde des trois cantons primitifs, les premiers et les chers alliés du peuple de Lucerne. La diète avait besoin de temps pour achever ses préparatifs ; elle donna un mois aux insurgés pour s'arranger avec leurs gouvernemens. Dans cet intervalle elle traça son plan d'attaque. Le général Zweier, avec les hommes des cinq Cantons et le contingent de l'abbé de Saint-Gall, devait défendre Lucerne et s'assurer de la partie la plus voisine des Bailliages libres. Les Zuricois, les Appenzellois et les Glaronnais, sous Conrad Werd-

muller, devaient occuper le reste des Bailliages et l'Argovie inférieure. D'Erlach était chargé de réduire l'Argovie supérieure avec l'armée de Berne, de Soleure et de Fribourg. Les Valaisans étaient invités à l'appuyer, les Grisons à se réunir aux Zuricois.

Bientôt retentit de toutes parts le bruit des armes. Le manifeste de la diète parut. « Trop de bien-être, disaient les pères de la patrie, a corrompu les mœurs de plusieurs. Ils ont quitté leurs foyers pour une vie pleine d'orgueil. Cette voie les a conduits jusqu'au crime de refuser l'obéissance au magistrat établi de Dieu, et de vouloir être seigneurs eux-mêmes. Après avoir essayé tous les moyens de pacification que nous offrait le droit, il ne nous est resté que de prendre les armes, au nom de Dieu, pour protéger les hommes honnêtes et punir les parjures. Tous les princes, nous n'en doutons pas, verront d'un œil favorable cette levée de boucliers. Dieu nous prêtera contre la révolte la force de son bras. »

Leuenberg était encore à Langenthal, à présider la landsguémeind, lorsque les tambours battirent et que le cri se fit entendre: « A Mellingen! coure qui peut; les Zuricois sont en campagne: il n'épargneront pas l'enfant dans le ventre de sa mère. » Schybi se tourna vers Leuenberg: « Vous l'entendez, sire Nicolas, mon frère; il faut y courir. Si nous laissons s'avancer les Zuricois, qui ont du canon, nous qui n'avons que nos poings et notre courage, nous aurons le dessous. Voici mon avis. Formons trois divisions. Que la première occupe le pont de Mellingen, la seconde le chemin de Brougg, la troisième et la plus forte les hauteurs près de Bublikon; et qu'au point du jour les trois corps tombent, l'arme courte, avec de grands cris, sur les Zuricois, avant qu'ils aient eu le temps de poster leurs pièces. Nous les précipiterons tous dans la Reuss. » — « Monsieur mon frère, répondit Leuenberg, vous êtes un vieux soldat, qui dites bien. Volez-y. Je veillerai, de mon côté, à ne pas laisser approcher les Welches. » Ils dirent et se séparèrent. Cependant un homme avait, sans qu'ils s'en doutassent, entendu leur entretien; c'était Huber, jeune ecclésiastique,

qu'ils avaient fait arrêter comme suspect et retenaient dans une chambre qu'une simple cloison de bois séparait de la leur. Remis en liberté, le jeune homme courut à Arwangen, dire au bailli Willading, dont il élevait les enfans, ce qu'il avait appris. Willading choisit Kerbefélix, à qui tous les sentiers du pays étaient connus, pour porter cet avis à Werdmuller. L'armée zuricoise se rangea en bataille avant le jour, occupa les hauteurs de Bublikon et ne permit pas à Schybi d'exécuter son plan.

Leuenberg, de son côté, fit sonner la landstourm. Les paysans accoururent par essaims. Ceux qui ne pouvaient se résoudre à marcher contre leurs seigneurs furent soulevés par le faux bruit répandu que Bourguignons et Lorrains s'avançaient, ravageant le pays; quand ils furent détrompés, ils ne surent comment sans honte retourner dans leurs foyers. Emmenegger se mit en marche avec 700 hommes de l'Entlibouch. Les Oberlandais, sommés, sous peine d'être châtiés avec rigueur, de joindre leurs drapeaux à ceux de l'Emmenthal, s'avancèrent sur Berne. Les Argoviens occupèrent le passage de Windisch et cernèrent les villes de Brougg, d'Arau et de Zofingue. Seize cents hommes des Bailliages libres saisirent les premières armes qu'ils trouvèrent et se jetèrent dans les villes des bords de la Reuss. Sur d'autres points deux corps d'armée se formèrent, l'un à Gumminen, l'autre autour d'Arberg, dans le but de fermer le passage aux auxiliaires que Berne attendait de Neuchâtel et du Pays-de-Vaud. Cinq cents Soleurois se réunirent à cette division. Sans sujet de guerre contre leurs propres seigneurs, ils n'avaient pu se résoudre à demeurer spectateurs oisifs de la lutte engagée. Dans le Canton de Bâle, une troupe hardie courut prendre d'assaut le château de Farnsbourg pour en tirer la poudre et le plomb. La discorde avait pénétré dans Bâle, où les bourgeois, les bouchers entre autres, prenaient hautement le parti de la campagne. Le sénat effrayé supplia le gouverneur français de Brissach de mettre à sa disposition 300 fantassins et 300 chevaux. Cependant la voix de Wettstein sut rallier les tribus. Aux environs de Lucerne tout

s'était mis en mouvement. Zweier, avec les hommes de Schwyz, d'Unterwalden et d'Uri, s'était jeté dans la ville et avait occupé le pont de Gislikon. De leur côté, tous les villageois en état de porter les armes s'étaient assemblés, en déclarant qu'ils ne reconnaissaient plus les seigneurs de Lucerne pour leurs maîtres. Leurs hordes campèrent sur les hauteurs, à une demi-lieue de la ville, et dans la plaine jusqu'à la Reuss. Ils essayèrent de passer le fleuve au-dessus de Rathausen, près d'une île qui en resserre le cours; mais il furent repoussés. Quatre cents hommes du bailliage d'Olten et 600 Bernois se réunirent à eux.

Au milieu de ces mouvemens, Leuenberg s'avançait sur Berne et occupait le Breitenfeld, les Schosshalden et le Mourifeld, à une demi-lieue de la ville. A peine assis, il fit savoir à la seigneurie le désir qu'il avait de la paix. L'avoyer Daxelhofer, avec des députés nombreux, se rendit à Ostermundigen, pour conférer avec lui. Cependant, spectacle remarquable, les portes de la ville restèrent ouvertes. Plusieurs jours durant, les patriciens, les bourgeois, entrèrent, sortirent, vaquant à leurs affaires comme en pleine paix. Les villages, les maisons de campagne étaient occupées par les insurgés; aucun dégât. Les propriétaires visitaient leurs maisons, salués avec égards. Au sortir de la guerre de trente ans, dans une guerre civile, l'armée chrétienne de la campagne de Berne, forte de plus de 20,000 hommes et commandée par un simple laboureur, offrit l'exemple d'une discipline que les plus renommés capitaines ont su rarement faire régner à ce degré. Il en fut ainsi jusqu'à l'arrivée d'Emmenegger et des Lucernois. Ces étrangers se permirent quelque désordre. Alors les portes furent fermées, les hauteurs qui entourent la ville furent garnies de troupes, et l'artillerie contraignit par la menace les gardes avancées des paysans à reculer. Une vive agitation se manifesta dans les abbayes de la capitale.

Cependant les conférences continuaient à Ostermundigen entre les députés du gouvernement et les chefs de l'insurrection. Le désespoir avait seul pu condamner Berne à écouter les propositions qui lui étaient faites. Pas de nouvelles de Zu-

rich; un courrier, porteur de la nouvelle que les Zuricois battaient aux champs, avait été pris. Soleure était sans force. Fribourg avait levé 2,000 hommes, pour les voir se disperser aussitôt. Ici l'insurrection dominait les gouvernemens; là, les gouvernemens contemplaient avec une secrète joie l'humiliation de l'orgueilleuse Berne. Dans cet abandon, Berne descendit jusqu'à signer un accord qui l'eût réduite à être une ville isolée au sein d'une association des campagnes, aussi incapable de se maintenir que les nobles dans leur lutte avec les premiers Confédérés. La province qui eût eu contre le gouvernement quelque sujet de plainte eût convoqué les provinces voisines pour leur soumettre sa cause. Les baillis s'obligeaient à restituer les amendes qu'ils auraient injustement perçues. Cinquante mille livres étaient promises aux paysans pour être distribuées aux pauvres d'entre eux. Berne faisait de grandes promesses et ne demandait en retour que la dissolution de l'armée. Les paysans l'accordèrent, sans s'apercevoir du piége qui leur était tendu. Pour ne pouvoir remplir cette condition, ils mirent la seigneurie dans le droit de s'affranchir, quand il lui plairait, de tout ce qu'elle avait promis. C'est ce que Berne ne manqua pas de faire, dès qu'elle eut vu ses portes s'ouvrir aux contingens de Neuchâtel et aux troupes du Pays-de-Vaud.

Les villes vaudoises sollicitaient depuis un demi-siècle par les voies légales ce que les paysans allemands venaient de demander tout-à-coup par l'insurrection: le libre commerce du sel et de la poudre, la franchise de tout impôt que le peuple n'aurait pas voté, le droit pour les sujets de s'assembler fraternellement. Elles venaient de protester contre les priviléges que s'étaient arrogés les baillis de faire le commerce du vin sans payer les mailles. Elles avaient contre leurs Excellences bien des sujets de plainte, lorsqu'elles se virent invitées par des paysans bernois à se joindre à eux, par la seigneurie à lui prouver leur fidélité. Berne, dans son péril, promettait à ses sujets plus de priviléges qu'ils n'en pouvaient espérer. Sans trop croire à ces promesses, les députés des villes vaudoises se réunirent à Lausanne. « Gardez-vous, leur dit le bourgmestre

Polier, de vous confier aux paysans allemands, qui ne peuvent que vous entraîner dans leur malheur. » Des députés furent chargés d'aller à Berne, s'interposer entre la seigneurie et ses sujets. En même temps de nombreux soldats s'enrôlèrent sous les colonels Diesbach et Morlot. Ce dernier ne tarda pas à pouvoir prendre la route de Berne, à la tête de 4,000 fantassins et de 200 chevaux. Le passage de Gumminen était occupé par un corps nombreux de paysans. Durheim, bailli de Laupen, se chargea de l'ouvrir aux auxiliaires par la ruse. Il se rendit auprès des insurgés, et, prenant l'accent du désespoir, il s'écria: « Tout est perdu! Leuenberg proclame le retour au catholicisme. Il s'est donné au pape, avec son armée. Comprenez maintenant quels ennemis avaient la main dans le jeu. » A ces mots, une telle frayeur s'empara des pieux campagnards bernois que, croyant avoir le pape, ou le diable lui-même, à leurs trousses, ils s'enfuirent par tous les sentiers. Morlot acheva sa marche au pas accéléré. Le bruit que Leuenberg s'était fait catholique, volant comme l'éclair, dispersa de la même manière les insurgés réunis autour d'Arberg, en sorte que les Neuchâtelois, les fidèles du Séeland et 500 hommes de Moutiers arrivèrent à Berne sans coup férir. Aussitôt leurs Excellences écrivirent aux seigneurs de Lucerne, les engageant à faire bonne défense. Elles s'estimaient libres de la convention souscrite sur le Mourifeld, puisque Leuenberg et Emmenegger n'avaient point posé les armes. On venait d'apprendre que les Zuricois étaient entrés en campagne.

Zurich ne s'était pas contenté de lever le nombre d'hommes voulu par le diète, mais il avait mis sur pied un triple contingent, et en avait même appelé un quatrième sous les armes. Cinq mille hommes, la plupart volontaires, s'étaient réunis dans ses murs. Ils avaient été répartis dans les chambres des corporations, où le meilleur accueil les attendait. Six cents Schaffhousois, sous Neukom, 450 Glaronais, sous Balthazar Muller, trois compagnies d'Appenzell et 900 Thurgoviens s'étaient joints aux drapeaux. Les Thurgoviens, les yeux humides, faisaient secrètement des vœux pour les paysans. Le 30 mai, l'ar-

mée forte de 9,000 hommes, se mit en marche traînant canons et mortiers. Trois hommes d'une famille qui, depuis la journée de Tætwyl, n'a pas cessé de se faire remarquer dans les batailles de Zurich, trois Werdmuller commandaient, Rodolphe les cavaliers, George l'artillerie, Conrad comme général en chef. Le 31, au point du jour, officiers et soldats virent des hauteurs du Heitersberg la Suisse occidentale se déployer devant eux, des glaciers au Jura; ils la saluèrent de deux coups de canon et descendirent vers Mellingen, qu'occupaient les paysans. Werdmuller instruit, comme nous l'avons raconté, du plan conçu par Schybi, rangea son armée en bataille avant le jour et occupa les hauteurs. Par cette manœuvre il surprit ceux qui croyaient le surprendre; quelques cents campagnards, enfermés dans Mellingen, furent enveloppés; ils se rendirent, jurèrent de ne plus servir contre leurs seigneurs et tinrent parole. Quelques mille paysans avaient coupé les chemins et s'étaient embusqués dans les forêts voisines. Le général zuricois leur fit offrir leur grâce, s'ils posaient les armes. Comme ils venaient de recevoir la nouvelle de la convention du Mourifeld, ils demandèrent un armistice de deux jours pour pouvoir se procurer les articles de la paix. En ce moment, Jacob Graviseth, seigneur du château voisin de Liebegg, entra dans le camp, chargé par le lieutenant-colonel May de Rued, qui commandait dans Lenzbourg, de complimenter Werdmuller, et de lui dire les raisons qu'il avait de croire que Berne s'était arrangée avec ses sujets. Si l'on se trompait à Lenzbourg, quatre coups de canon devaient, avant le lendemain, l'annoncer au général des Confédérés. Le 2 juin se leva; le canon ne se fit pas entendre. Cependant il ne se passait pas d'heure sans que les insurgés reçussent du renfort. Des Lucernois, des Soleurois, des Bâlois accouraient en foule. Werdmuller crut ne pouvoir davantage laisser ses ennemis accroître leurs forces; il les attaqua brusquement dans la forêt de Brunegg, les délogea et les chassa jusqu'à Mœgenvyl. Il allait poursuivre ce succès, lorsqu'il vit accourir hors d'haleine Hemmann, pasteur d'Amerswyl. L'homme de Dieu le supplia d'accorder un armistice jusqu'au lendemain à sept heures, sûr

que les paysans pourraient avant ce terme donner sur la conclusion de la paix les explications désirées. Mais à peine Werdmuller, se rendant à ce vœu, fut-il rentré dans son camp, que les quatre coups de canon partis du château de Lenzbourg lui signifièrent que Berne ne gardait point la paix conclue avec ses sujets.

Berne, en effet, n'avait pas plus tôt vu Leuenberg s'éloigner de ses murs, aux termes de l'accord qu'il avait signé, qu'elle avait recueilli ses forces. Elle avait fait citer le chef des paysans à comparaître à Konolfingen, le 2 juin, pour y prêter hommage et livrer l'acte d'alliance des campagnes. Comme il ne parut point, elle battit aux champs. Leuenberg de son côté, à la nouvelle que les Zuricois se portaient sur Lenzbourg, avait promis son secours aux Argoviens. Avant de se mettre en marche, il écrivit à la seigneurie : « Pour l'amour du Christ, renvoyez vos troupes ; car nous observerons la paix. Veuille le Seigneur conduire à travers cette mer furieuse le peuple, qu'il a racheté par son sang couleur de rose ! » Après avoir tracé ces mots, il se mit à la tête de ses bandes de l'Emmenthal. Le courage de ses gens, loin d'être abattu par l'approche des Zuricois, s'était accru jusqu'à la fureur. La foire réunissait à Langenthal des paysans en foule ; laissant leurs affaires, un grand nombre se rangèrent sous les drapeaux. Zofingue ouvrit ses portes. La petite armée qui depuis huit jours assiégeait inutilement Arau suivit le flot. On arriva dans la nuit à Othmarsingen, où 20,000 hommes se trouvèrent réunis. Ils se couvrirent d'un fossé.

Quand parut le jour, Werdmuller attendit vainement le messager de paix que lui avait promis le pasteur Hemmann. A la fin se montrèrent quelques musiciens de campagne, une lettre de Leuenberg à la main. « Nous avons appris, ainsi s'exprimait le chef des paysans, que votre grâce se montre amie de la chère et douce paix ; Dieu nous est témoin que nous aussi, nous aimons la bonne et vieille concorde. Que Georges Imhof, bourgmestre d'Arau, qui se trouve auprès de votre personne, soit arbitre entre nous. » — « C'est dans mon camp, répondit Werdmuller, que je traiterai de la paix ; si vous la voulez, je vous y

attends trois heures encore. » Il ne reçut point de réponse. Les insurgés se disposaient à l'attaquer. Dès qu'il le vit, il fit munir d'un abattis d'arbres le fossé qui couvrait son camp. A deux heures, les paysans descendirent de la forêt de Brunegg, les rangs profonds et serrés; mais les feux croisés de l'artillerie les contraignirent à se reployer vers la forêt. Pendant ce combat, Leuenberg et Schybi tournaient avec 6,000 hommes les hauteurs qui se prolongent jusqu'à Wohlenschvyl, pour tomber sur l'aile gauche des Confédérés et leur fermer le chemin de Mellingen. Lorsqu'il s'en aperçut, Werdmuller laissa la moitié de son armée faire face aux paysans retranchés dans les bois, et lui-même avec le reste se porta sur Wohlenschvyl. Un tonnerre sourd et prolongé s'échappa dans ce moment des sombres nuages qui couvraient le ciel, et répandit quelque terreur dans les rangs des Confédérés. Mais l'orage s'étant changé en une pluie douce, et l'arc-en-ciel ayant paru, les craintes firent place à l'espérance. Le combat s'engagea dans Wohlenschvyl et dans les alentours. De 4 à 7 heures, les insurgés donnèrent avec intrépidité. Le jeu de l'artillerie, qui ne cessa point de faire de larges brèches dans leurs rangs, ne ralentit pas leurs efforts et n'abattit pas leur courage. Ce ne fut qu'à la vue du village tout entier en flammes qu'ils sentirent leurs cœurs faillir. Ils envoyèrent alors proposer un armistice, et néanmoins ils continuèrent de se battre avec fureur jusqu'à ce que la lassitude et la nuit séparèrent les deux armées. La trêve qu'ils demandaient leur fut accordée, à la condition que le lendemain, avant dix heures, ils enverraient traiter de la paix. Les deux camps cherchèrent le sommeil. Ils y étaient plongés quand Schybi vint trouver Leuenberg. « La nuit, lui dit-il, a tout couvert de ses ombres. Profitons de la sécurité dans laquelle dorment les Zuricois pour les surprendre et les frapper d'un coup hardi. » Il supplia, mais inutilement. Leuenberg avait donné sa parole.

Le jour suivant, avant 10 heures, 43 paysans se rendirent dans le camp des Confédérés. Reinli, l'un d'eux, parla pour tous. Il exprima leurs regrets, et, présentant à Werdmuller la convention de Mourifeld, il lui offrit d'en demeurer aux ter-

mes de ce traité; sinon, de s'en remettre à l'arbitrage de huit seigneurs des conseils et de huit paysans. Il crut pouvoir excuser l'alliance des communes par le convenant de Stanz, du 22 décembre 1481; et présentant une copie vidimée de ce pacte au bourgmestre Waser, qui venait d'arriver au camp, il le pria d'en lire le premier article. « Nul d'entre les Confédérés, était-il écrit, n'attaquera l'autre, ni ne lui portera dommage. » Mais Waser, prenant en main le convenant, se chargea de l'expliquer. Il montra que non-seulement il interdisait tout soulèvement, mais qu'il défendait aux communes de se réunir en landsguémeinde sans la permission de la seigneurie, et faisait aux Cantons une loi de se secourir de toutes leurs forces contre des sujets rebelles. A ces explications les paysans restèrent frappés de stupeur. « Des écailles, dirent-ils, viennent de tomber de nos yeux. Nous avons méconnu le sens des anciennes alliances, nous l'avouons. Nous nous sommes égarés; mais dorénavant nous obéirons aux magistrats, dont l'autorité ne nous est pas moins nécessaire que le pain, soutien de nos vies. » — « Eh bien, leur dirent les membres du conseil de guerre, posez les armes, livrez votre alliance et retournez à vos foyers. S'il vous reste des griefs, on en jugera. » Les Bernois, les Bâlois et les Soleurois acceptèrent ces conditions. Les Lucernois ne se crurent pas libres de le faire; mais ils promirent de poser les armes pour ne plus les porter jamais contre leurs magistrats ni contre les États confédérés. La paix ainsi conclue, et le drapeau blanc arboré, les camps se confondirent, les cris de l'ivresse se mêlèrent aux expressions du regret; puis les insurgés coururent, par vingt chemins divers, rejoindre leurs foyers. Les Bâlois rencontrèrent l'armée de la ville, qui venait à leur rencontre, forte de cinq compagnies à pied, de deux à cheval et d'auxiliaires de Mulhouse; il ne leur resta que la soumission. Les Soleurois demandèrent et reçurent de nouveau le pardon de leurs seigneurs. Leuenberg, à la tête d'une troupe fière encore, se retira le jour même à Langenthal. Il fit offrir à Berne son hommage, mais comme le chef d'une armée, à la condition qu'il fût

fait droit à de justes plaintes. Schybi reprit en frémissant le chemin de Lucerne. Les soldats des Bailliages libres, plutôt que de rentrer dans leurs villages, le suivirent pour la plupart et se joignirent à la multitude qui assiégeait cette cité.

Il y avait près de quinze jours que les bandes de l'Entlibouch et un grand peuple de la plaine entouraient Lucerne, sans s'approcher du canon de ses murailles, Les géants qui semblaient devoir écraser la ville par leur seule approche, s'étant trouvés sans artillerie de siége, s'étaient assis, en lieu sûr, à boire, à jouer aux dés, aux cartes, parfois aux exercices plus mâles de la gymnastique des Alpes. Le feu de cinq petites pièces, enlevées aux bourgeois de Sursée, n'avait réussi qu'à provoquer le rire des assiégés. De son côté Zweier, qui commandait dans Lucerne, ne se fiait point assez aux citoyens, ni à ses propres gens, pour oser attaquer. Les hommes de Schwyz, d'Unterwalden et d'Uri disaient à haute voix qu'ils étaient venus défendre la ville et non massacrer les paysans. Les bourgeois tiraient sans balles et ne s'entretenaient que de leurs prétentions. La seigneurie, dans son péril, leur avait concédé le droit d'élire au Grand Conseil, de nommer les avoyers, de conférer les bailliages. Soixante-dix domiciliés avaient reçu la bourgeoisie. Il s'agissait de raffermir les consciences incertaines. Les théologiens furent consultés sur la justice de la guerre que Lucerne faisait à ses sujets. Après qu'ils eurent répondu convenablement, il leur fut demandé si l'alliance qu'avaient faite les paysans entre eux était légitime. Ils répondirent : «Il n'est personne de quelque science dans les choses divines qui ne la condamne ; aussi ceux qui servent la cause des villages mettent-ils leur âme en grand danger.» Le nonce Caraffa confirma cette décision. Néanmoins les seigneurs de Lucerne demeurèrent dans une grande angoisse jusqu'à la nouvelle du succès des Zuricois. Alors ils passèrent de la crainte à l'espoir de voir bientôt les rebelles sous leurs pieds. Les quatre Cantons eurent de la peine à leur faire agréer la proposition d'ouvrir à Stanz des conférences de paix. Plutôt que d'y envoyer des députés, Messieurs de Lucerne s'adressèrent à

Zweier, qui avait leur confiance, et le conjurèrent de tenter quelque moyen plus vigoureux d'en finir. Cédant à leur vœu, Zweier forma le plan d'attaquer, dans la nuit du 3 ou 4 juin, sur quatre points à la fois. Il rassembla ses gens en silence, comptant surprendre l'ennemi. Il y eût réussi si deux coups tirés par des bourgeois n'avait donné l'éveil hors des murs. Le premier corps se porta sur Winkel et rejeta dans les forêts tout ce qu'il rencontra. Le second, composé d'Unterwaldiens, refusa de marcher. Les Schwyzois, principale troupe de la troisième division, s'assirent dans les fossés et s'amusèrent à voir les Lucernois, qui formaient leur avant-garde, gravir seuls les pentes de Gutsch. Un quatrième corps, qui comprenait des milices de Lucerne, de Zoug et d'Uri, s'avança couvert d'un épais brouillard, surprit les insurgés au Pont de Gislikon et les chassa de leurs retranchement. Mais le lendemain, furieux d'avoir eu le dessous, les paysans coururent reprendre leur poste, en jetant des cris épouvantables. Ils se précipitèrent, comme hors de sens, sous le feu des canons, et combattirent quatre heures avec un sang-froid que leurs adversaires jugèrent digne d'une meilleure cause. Tout-à-coup, l'on crut que ce fut par trahison, le feu prit aux poudres des artilleurs de la ville, et parmi d'autres victimes, jeta Jost Pfyffer, leur chef, tout meurtri sur le carreau. Zweier fit sonner la retraite. L'arrivée de sept cents Saint-Gallois ne le porta pas à recommencer la bataille. Quelques cents Bernois d'entre les paysans avaient été, sans y prendre part, les témoins de l'affaire. Ils se retirèrent après le combat, alléguant la paix que leurs concitoyens venaient de faire avec leur gouvernement.

Les paysans lucernois aussi n'eurent plus de pensées que pour la paix, comme s'ils eussent répandu toute leur fureur dans le combat. Ils allèrent jusqu'à menacer de se rendre à merci, si leurs chefs ne se hâtaient de la conclure. De son côté, le gouvernement avait appris par son expérience combien il pouvait peu se confier en ses amis. Il commençait à croire le convenant de Stanz un appui moins sûr que l'affection de ses sujets. Lorsqu'ils virent les esprits ainsi disposés, les arbitres,

réunis à Stanz, n'hésitèrent plus à prononcer. « A chacun son droit. Si les sujets ont été dépouillés de leurs franchises, elles leur seront rendues; sinon, ils rentreront dans le repos. La sentence portée dans le mois de mars demeure en vigueur. La ligue de Soumiswald, celle de Houtwyl sont déclarées nulles, comme étant contre Dieu, contre la raison et contre les alliances des IV, des VIII, et des XIII Cantons. Quiconque songerait à les relever est échu, corps et biens, à la seigneurie, sans nulle merci. Les insurgés imploreront leur grâce. Douze des instigateurs de la révolte seront livrés au magistrat, qui en disposera selon son bon plaisir ; les arbitres espèrent toutefois qu'il leur sera fait grâce de la vie. Si quelqu'une des deux parties contrevient à cet arrêt, les Cantons feront usage de la force pour l'y ramener, Les Confédérés, les alliés de Lucerne, ainsi que leurs amis et voisins de Weggis et de Habsbourg, sont compris dans la paix. » Les deux camps se soumirent à cet arrêt, l'Entlibouch en murmurant, les seigneurs de Lucerne en se plaignant de ce qu'il eût été fait si peu pour leur honneur et pour leur sûreté.

Des insurgés, Leuenberg seul tenait encore la campagne, à la tête de 5,000 paysans. De son quartier de Herzogenbouchsée, il avait envoyé demander à Berne la garantie des conditions que Werdmuller lui avait accordées à Mellingen. Zurich l'appuyait, et suppliait ses alliés de traiter les vaincus avec douceur. Mais, jalouse de son autorité, Berne témoigna sa surprise de ce qu'un accord eût été fait avec ses sujets sans réserver sa ratification et sans exiger l'extradition des chefs de la révolte. Sans égard pour la prière de Zurich, elle donna l'ordre à Sigismond d'Erlach de marcher contre les restes des rebelles. D'Erlach prit, le 1er juin, la route de Soleure, à la tête de 7,000 hommes, Neuchâtelois et Vaudois pour la plupart. La discipline ne fut pas sévère. Les miliciens ne se contentèrent pas du pillage, des paysans tombèrent sous leurs coups. Les arrestations furent nombreuses. Les chemins n'étant pas assez sûrs pour que le général pût envoyer ses prisonniers à Berne, il s'était fait accorder le pouvoir de les juger. Elevé à l'école de son oncle, le gouverneur de Brissach, d'Erlach avait pour le peuple le mépris

des cours. Il était grave, réservé, sans complaisance dans les manières, plus semblable au ministre d'un roi qu'au magistrat d'une république. La terreur se répandit devant ses pas. Les paysans dirent : « Nos gracieux seigneurs marchent dans leur colère, suivis de leurs Welches, » et de tous côtés ils accoururent déposer leurs armes et implorer la pitié. Wangen, Viedlisbach, foyers de la révolte, furent soumis. L'armée se tourna vers Herzogenbouchsée. Le 8 juin, jour de Pentecôte, au matin, comme elle approchait de ce beau village, le feu de la mousqueterie jaillit des haies et des forêts ; c'était celui de quelques mille paysans restés fidèles à Leuenberg. Repoussés des bois dans les prairies, des vergers dans le village, ils combattirent avec intrépidité. Ils ne se retirèrent que lorsque la cavalerie eut pénétré dans leurs rangs et que soixante-dix des maisons qui leur servaient de rempart furent la proie des flammes. Alors même quelques centaines d'entr'eux se jetèrent derrière les murs d'un cimetière et s'y défendirent jusqu'à ce que la grosse armée acheva de les disperser. De nombreux captifs furent jetés dans les prisons, la veille pleines des amis de la seigneurie.

D'Erlach s'avança jusqu'à Arbourg, désarmant les campagnes. Werdmuller avait occupé l'Argovie, et Zweier avait établi son quartier général à Sursée. Le 11 juin, les trois généraux se réunirent à Arbourg, pour convenir des conditions à imposer aux vaincus. Ils rejetèrent comme trop douce la convention de Mellingen, et invitèrent les villes à envoyer à Zofingue des délégués, pour poser de nouveaux articles de pacification. Lucerne fut encouragée à se montrer sévère envers l'Entlibouch. On ne l'invitait pas clairement à déchirer le prononcé de Stanz, mais on lui montrait qu'il n'y était fait aucune mention des bandes lucernoises qui avaient commis des hostilités dans le canton de Berne. Le secours des Confédérés lui était offert pour réduire les villageois de l'Entlibouch, qui avaient emmené les canons de Sursée dans leurs montagnes et se montraient encore pleins d'arrogance. Au même moment mille Fribourgeois, sous le colonel Reinold, s'approchèrent de Berne. Après avoir apaisé dans la Gruyère une insurrection naissante, et vu se disperser deux

fois les soldats qu'elle avait mis sous les armes, Fribourg avait fini par former ce petit corps d'armée. Reinold reçut l'ordre de tomber sur l'Entlibouch par l'Emmenthal, tandis que Zweier y pénétrerait du côté de Lucerne. La crainte de cette double invasion dompta l'orgueil des villageois, qui se laissèrent désarmer. Reinold fut employé à réduire l'Oberland.

Cependant le bourgmestre Waser et le stathalter Hirzel s'étaient réunis, à Zofingue, à des délégués bernois et au conseil de guerre des trois camps. Ils s'occupèrent plusieurs jours des conditions auxquelles Berne recevrait ses sujets en grâce. Plus Zurich intercédait, plus Berne craignait de faire à ses ressortissans des concessions qu'ils crussent devoir à sa rivale. Il fut enfin convenu que la basse Argovie jouirait du bienfait de la convention de Mellingen, mais que la haute serait abandonnée au bon plaisir de ses seigneurs. La vente du bétail fut déclarée libre. Les corporations furent abolies dans les campagnes. Berne se réserva de faire ou non d'autres concessions quand la tranquillité serait rétablie. A peine d'accord sur ces articles, les villes se divisèrent sur celui des frais de guerre. Des indemnités étaient dues aux Confédérés par les paysans bâlois, soleurois et lucernois, qui avaient porté les armes contre eux : Berne le reconnaissait. Mais quand Zurich vint à parler de ses prétentions contre elle, Leurs Excellences se rejetèrent sur la générosité de leurs amis et la pauvreté de lenrs sujets. Werdmuller répondit à ce langage en levant 40,000 florins sur le comté de Lenzbourg. Tout ce que Berne put obtenir fut que cette somme serait réduite de moitié, Les Bailliages libres se rachetèrent 24,000 florins. Les Cantons condamnèrent Soleure à payer une somme pareille, l'accusant d'avoir laissé ses gens porter la flamme en tous lieux. Indignés de se voir traiter ainsi, et d'être inculpés d'intelligence avec les rebelles, les Soleurois se vengèrent en se vendant à la France. Ils foulèrent aux pieds le serment qu'avaient fait tous les Confédérés, de ne point traiter les uns sans les autres. Le 3 juillet, ils renouvelèrent alliance avec le roi, qui les prit sous sa protection. L'amour de la patrie n'était plus que la légende des anciens âges.

Le conseil siégeant à Zofingue, dans lequel des députés des cinq Cantons et de l'abbaye de Saint-Gall étaient venus prendre place, s'occupa ensuite des peines à infliger aux chefs de la révolte. Ce fut le point sur lequel ils n'eurent pas de peine à tomber d'accord. Les juges étaient ces mêmes officiers contre lesquels les paysans étaient en armes, la veille encore; leurs arrêts furent dictés par la vengeance. Soleure seule dut être contrainte par la menace à livrer ceux des accusés qui lui appartenaient. Zeltner, le premier, fut mis à la torture et condamné à mort. Sept voix se prononcèrent pour et sept contre lui; Werdmuller, qui présidait, jeta le poids de son suffrage dans la balance de la colère. Une femme demandait en suppliant la vie de son fils et de son mari; ne pouvant obtenir la grâce des deux, elle dut choisir. Après un long combat, l'affection de l'épouse l'emporta sur celle de la mère. Urs Lak, de Bonnveil, surpris de l'arrêt qui le condamnait à perdre la vie, s'écria avec l'accent de la douleur : « On m'avait cependant fait voir que la cause était celle de la patrie. » L'ambassadeur de France, prenant la défense de ses amis de Soleure, pria moins les Confédérés qu'il ne leur ordonna de s'abstenir de juger les sujets d'une ville l'alliée de son maître. « Ce sont nos affaires, non les vôtres, » lui répondirent brusquement les Confédérés.

Bâle n'attendit pas pour se montrer sévère d'y être invitée par ses co-états. Schad, Gysin, des paysans nombreux furent envoyés à la mort, ou aux galères de Venise. Liestal fut dépouillé de ses franchises. La seigneurie sut par des amendes et par des confiscations recouvrer 60,000 florins, somme à laquelle elle portait ses frais de guerre. Les paysans, jetés en foule dans les prisons de Berne, en sortirent pareillement pour être écartelés, pendus, décapités, bannis ou envoyés aux galères. Les moins inculpés reçurent le fouet et eurent la langue ou les oreilles coupées. Ceux dont les biens ne furent pas confisqués furent mulctés de fortes amendes. Les prisonniers faits à Herzogenbouchsée tirèrent au sort les noms de trois d'entr'eux, condamnés à être pendus pour tous. Leuenberg s'était, après le dernier combat, retiré dans sa maison du Schœnholz, tran-

quille comme au retour du temple ou comme le lendemain d'une fête. Des villageois, ses voisins, achetèrent leur grâce en le livrant. Le 13 juin, il entra prisonnier dans Berne, à travers les rangs serrés du peuple, accablé par les uns de malédictions, pour les autres l'objet d'une pitié qu'ils savaient dissimuler à peine. Une épée de bois lui avait été pendue au côté, à une écharpe tressée de paille. Deux mois après, il eut la tête tranchée. On la suspendit au gibet, attachée à l'alliance de Houtwyl. Son corps écartelé fut exposé sur les quatre grands chemins du Canton. Ainsi finit un homme qui, tandis qu'il en avait 40,000 sous ses ordres, n'avait pas fait tomber sous le fer une seule tête. Il avait cru par le seul aspect de la force populaire pouvoir contraindre les conseils à rétablir les vieilles franchises dans un temps où les gouvernemens régnaient sans la liberté.

Lucerne, à son tour, prit le glaive en main. Les Waldstetten intercédaient pour leurs sujets. « La clémence, disaient-ils, est le plus bel attribut des magistrats de la terre, comme elle est la gloire de la sainte Vierge et la couronne du Christ. Montrez la vôtre envers des hommes, coupables sans doute, mais qui, s'ils étaient innocens, n'en auraient pas besoin. » Lucerne ferma l'oreille à ce langage. Des douze hommes que le prononcé de Stanz livrait à sa justice, quelques-uns se présentèrent d'eux-mêmes, la tête haute, le cœur incapable de crainte; elle les condamna la plupart à mort. Emmenegger fut pendu. Schybi fut soumis à des tortures si cruelles que la sueur, tombant de son corps à grosses gouttes, se confondit avec des larmes; cependant la douleur n'arracha de ses lèvres aucun aveu. Le fer acheva de trancher ses jours. Ses cheveux épars et bouclés, ses traits sauvages, son intelligence et sa mâle intrépidité l'avaient fait passer pour expert dans les arts du diable. Le tour vint des bourgeois de la ville. La seigneurie, les ayant réunis, les somma de lui rendre les concessions qu'elle leur avait faites dans de mauvais jours. Dans leur angoisse, ils prirent conseil de toutes parts : de Jost Knab, prévôt du chapitre, nommé évêque de Lausanne; des chanoines, des pères jésuites; inutilement : il fallut ployer. Ceux d'entr'eux qui avaient appelé sur leur per-

sonne la haine particulière des seigneurs furent punis en leur corps et en leurs biens. Les têtes de Melchior Ruttimann et de Nicolas Probstatt furent mises à prix. G. Probstatt eut la langue coupée et fut envoyé ramer sur les galères vénitiennes. Deux frères Bircher, d'une famille qui servait honorablement la république depuis près de deux siècles et lui avait donné trois avoyers, siégeaient au sénat. Ils n'étaient pas déshérités de la vertu de leurs pères, mais ils s'étaient montrés, durant le tumulte, les amis de la bourgeoisie. L'un d'eux fut envoyé dans l'île de Candie, combattre les Turcs sous les drapeaux de Venise: c'était une manière de condamner à mort; l'autre alla finir ses jours dans les cachots du Grabenthörlithourm. Leurs biens furent confisqués. Beaucoup de citoyens furent frappés de peines semblables. Le plus inculpé de tous était Walther Meyer ; mais comme il confectionnait des pâtés d'un goût exquis, il obtint sa grâce, à l'intercession de l'abbé Placide d'Einsiedlen.

Lucerne se livrait au plaisir de la vengeance; elle prélevait sur ses sujets ses frais de guerre et s'enrichissait par des confiscations lorsque l'agitation recommença dans l'Entlibouch. Kroummenacher, surnommé le renard, avait fait savoir à ses seigneurs que, prévenant l'exil qui le menaçait, il partait pour un pélerinage; il s'était caché dans le pays. Les trois paysans qui, à l'origine de l'insurrection, avaient pris le costume des héros du Grutli, les trois Tells, avaient reparu dans leurs foyers. Stadelmann, l'un d'eux, s'adressant à l'ambassadeur de France, avait invoqué sa protection. « Nos seigneurs sont sans pitié, lui avait-il écrit. Ils ne seront pas contens qu'ils ne nous aient dépouillé de tout. S'il est vrai, comme on nous l'assure, que vous levez des soldats dans le but de rendre Berne catholique, vous pouvez compter sur nous. » Labarde remit la lettre à Messieurs de Soleure, qui la communiquèrent aux Cantons. Lucerne, sur le point d'envoyer à l'Entlibouch un nouveau bailli, dans la personne de Melchior Schoumacher, crut devoir inviter à l'accompagner l'avoyer Dulliker, le prédicateur Bisling et ce qu'elle avait d'hommes le plus considérés. Elle les chargea de briser l'indomptable orgueil des

paysans et d'exiger leur hommage. Mais un petit nombre seulement des habitans de la vallée prêtèrent serment de fidélité. Les autres ne voulurent pas le faire qu'ils n'eussent reçu leurs parchemins. On eut peine à empêcher Marbacher, Kroumenacher et les Tells de massacrer tout entière la députation de Lucerne. Les Tells résolurent de ne pas permettre du moins que les tyrans revissent tous leurs foyers. Il est, entre Hasle et Schupfheim, un chemin creux, dans lequel il se cachèrent chacun avec un mousquet. Lorsque se montrèrent les citadins, trois coups partirent, l'avoyer reçut une blessure, le conseiller Stouder fut frappé au cœur. Pâles encore, les députés descendirent en hâte à Lucerne et y répandirent leur effroi. Des troupes furent aussitôt envoyées dans l'Entlibouch. Les hommes d'armes cherchèrent long-temps les coupables sans les découvrir. A la fin, un enfant leur fit connaître la ferme où se tenaient cachés les Tells釋Unternœher et Hintervoli. Ceux-ci, se voyant découverts, se réfugièrent sur le toit de la maison et s'y défendirent long-temps : l'un repoussant les assaillans avec sa grande épée ; l'autre leur jetant de ces pierres dont sont couverts les toits des habitations des Alpes. Ils avaient mis plusieurs de leurs adversaires hors de combat lorsque, désespérant de les prendre vifs, les Lucernois les firent tomber à terre de deux coups de feu. Il est moins difficile de revêtir le costume des premiers Suisses et même de montrer leur courage, que de reproduire leur vertu. Quelque temps après, Marbacher et Stadelmann furent arrêtés et mis à mort. Kroummenacher sut obtenir par l'intercession des capucins de Schupfheim, de pouvoir se racheter pour le prix de 3,000 florins. Ainsi s'éteignit l'insurrection des paysans, aux lieux qui l'avaient vue naître et par le supplice de ceux qui l'avaient ourdie: Les esprits se calmèrent. Lorsque Lucerne, conformément au prononcé de Stanz, fit parvenir à ses communes les titres de leurs franchises diverses, ce qui restait d'irritation se changea en reconnaissance. De ce moment l'Entlibouch prêta l'hommage avec joie. Sentant toutefois se renouveler toujours en eux la soif d'une indépendance illimitée,

les paysans de cette fière vallée résolurent de se lier par un vœu solennel à l'obéissance envers leurs seigneurs. Dans ce but, ils se rendirent, le 2 mai 1654, à Wertenstein, avec leurs croix et leurs drapeaux. Ils y déposèrent devant l'image de la Sainte Vierge, avec une triple chaine d'or, un monument d'or aussi, sur lequel se voyaient d'un côté les armoiries de l'Entlibouch, et de l'autre la mère de Dieu. On lisait :

AUX HAUTS SEIGNEURS DE LUCERNE,

L'ENTLIBOUCH

EN GAGE D'OBÉISSANCE A TOUJOURS.

Dès lors, en expiation de l'insurrection du 26 janvier, le peuple se rendit tous les ans à Wertenstein, afin d'entendre la prédication d'un frère de Saint-François, et de demander à Dieu, durant la solennité de la messe, la force d'être fidèle à son serment.

ANTHROPOLOGIE.

FRAGMENT DE LA LEÇON D'INTRODUCTION DU COURS PROFESSÉ A LAUSANNE PAR M. LE DOCTEUR HOLLARD.

—

(1er février 1842)

En un certain sens l'anthropologie est une science nouvelle. Il en a été de la science de l'homme comme de celle des peuples ; elle a commencé par la fable, par la légende; la poésie a devancé la prose. Puis sont venus les chroniqueurs, grands peintres souvent, mais hommes d'analyse avant tout. La véritable histoire appartient si je ne me trompe aux temps modernes; elle ne date peut-être que de Vico, de Herder, de Voltaire, qui chacun d'un point de vue différent et avec un bonheur très-négal ont cherché le fil de ce labyrinthe, l'organisme et la vie de ce grand être collectif qu'on appelle l'humanité.

L'époque fabuleuse de l'anthropologie fut celle des premières écoles grecques, des écoles antérieures à Socrate. Ici l'homme n'apparaît que comme un produit, un détail de la nature, qui le domine, l'écrase de son immensité, et se montre souveraine ; pour plusieurs philosophes de cette époque, cette vue était toute physique, sans compter que la physique du temps était l'ignorance même de la physique. Avec Socrate, avec Platon, avec

Aristote l'homme sort de cet état de subjection et de minorité ; le géant se relève, jetant au loin la montagne dont on a voulu l'écraser, la création matérielle; il apparaît de toute la hauteur de la personne morale, la raison prend sa revanche sur la nature.

C'était un progrès immense sur Thalès et les Ioniens ; c'était le commencement de l'âge historique, le premier moment de la science ; mais c'était son enfance encore, enfance pleine de verve, de poésie, d'élan chez Paton, plus mûre déjà, plus réfléchie, plus réellement savante chez Aristote, génie sévère, observateur, et profond analyste.

Cet âge dura longtemps. Il se prolongea à travers une longue suite de siècles, car il en fallut beaucoup pour donner aux médecins le temps d'étudier l'homme physique, et aux métaphysiciens celui de s'orienter dans l'étude de l'homme moral. L'impulsion féconde imprimée à la physiologie par la découverte de la circulation, celle que la philosophie reçut en sens divers de Descartes, Bacon, Leibnitz, Locke, etc., la renaissance de l'étude sérieuse de la nature, avec Conrad Gessner, se réunirent pour grandir la science de l'homme, pour lui permettre de se dégager des spéculations au milieu desquelles elle était comme perdue, et Buffon put placer en tête de sa grande histoire naturelle celle du premier des êtres terrestres. Ce grand peintre jeta sur la toile une magnifique esquisse de cette grande figure qui domine la création, il lui marqua sa place bien au-dessus du premier des animaux, nous montra l'homme dans tous les âges, à tous les degrés de son développement et n'oublia pas les races, qui ne furent toutefois pour Buffon comme pour Linné, comme pour tous les naturalistes du premier ordre, que des variétés sorties du même berceau.

Une science doit, avant de prendre un nom, se dessiner nettement en regard des autres. Buffon avait mis un abîme entre l'homme et les animaux ; il avait désigné le premier à l'étude des naturalistes ; mais décidé à ne voir dans la nature que des êtres particuliers, des espèces et non des groupes ; ennemi décidé des classifications, adversaire assez injuste de Linné, les noms

collectifs n'étaient pas à son usage ; il écrivit donc tout simplement l'histoire de l'homme, comme plus tard celle du cheval, de l'éléphant, etc. Le moment n'en vint pas moins où l'histoire des animaux ayant été embrassée sous le nom de *Zoologie*, il fallut bien aux personnes qui retiraient l'homme de ce règne, un nom qui marquât la distance qu'on apercevait entre l'un et l'autre ; le mot *anthropologie* ne fut pas difficile à trouver. Ce mot n'est donc pas indifférent; il a sa valeur; il décide que l'homme et l 'animal forment deux règnes distincts; il nous donne et l'objet de la science et la dignité de cet objet, ce que n'implique nullement le titre mieux accueilli peut-être d'histoire naturelle de l'homme.

Mais ce n'est pas assez pour aborder cette histoire de savoir la distance de l'homme à l'animal, la supériorité de son rang. Si nous pouvions parcourir ici la liste déjà assez longue des ouvrages écrits sur l'anthropologie, nous verrions qu'il importe en outre de choisir un point de vue convenable et assez haut, pour que l'histoire qu'on se propose soit un ensemble, une conception scientifique. C'est ici que la plupart des auteurs ont failli. Permettez-moi seulement à ce sujet un très-petit nombre de citations.

Parmi les auteurs qni ont écrit sur l'anthropologie à la fin du dix-huitième siècle il en est un qui a droit à tout notre intérêt. A l'époque dont je parle, un homme d'un grand savoir et d'une modestie égale à son mérite professait la théologie à l'académie de Lausanne. C'était M. Alex. Cés. Chavannes. Mettant à profit les loisirs d'une place, qui, à cette époque, était, semble-t-il, peu exigeante, il fit des recherches immenses, écrivit et acheva un traité d'anthropologie en 15 volumes. Malheureusement M. Chavannes ne disposait ni comme Buffon des presses de l'imprimerie royale, ni comme d'autres d'un libraire en mesure de risquer la publication de ces 15 volumes, dont il est assez douteux que les salons philosophiques de Paris eussent voulu faire la fortune. L'ouvrage resta manuscrit, ignoré et se trouve déposé à la bibliothèque cantonale. Je crois devoir être plus juste que la renommée et je puis vous signaler ce travail comme une

œuvre pleine de science, de profondeur et d'originalité. Comparaison de l'homme avec les autres êtres vivans, analyse de ses facultés, histoire du langage, développement des sociétés, toutes les questions qui s'agitent dans les domaines de la physiologie, de la psychologie, de la linguistique et de l'ethnologie semblent s'être donné rendez-vous sous la plume de l'auteur. Je demanderai cependant si ces questions nombreuses et diverses s'y montrent assez les membres d'un même corps? Si une conception générale et première les rallie en une question principale, si ce livre n'est pas plutôt une belle et savante chronique qu'une histoire naturelle de l'homme, qu'une anthropologie?

Tandis que M. Chavannes achevait cette petite encyclopédie sur les bords du Léman, un illustre philosophe, Kant publiait sur les rives de la Baltique un système d'anthropologie qui ne ressemblait guère à l'œuvre de notre compatriote. C'était un système en effet, mais un système de fatalisme, qui assujétit à une rigoureuse nécessité l'activité de l'âme non moins que celle du corps; la conclusion en était que la règle de l'action intellectuelle et morale une fois trouvée, comme on trouve celle du mouvement d'une montre, il fallait en tirer parti pour établir une hygiène morale, à l'instar de l'hygiène physique. Ailleurs, en France et en Angleterre, par exemple, l'anthropologie est tout simplement une étude des races.

Je le répète donc, il ne suffit pas, pour concevoir l'anthropologie, de savoir qu'elle a l'homme pour objet et que l'homme est quelque chose de plus que le premier des animaux. Il faut, en outre, le choix d'un point de vue qui nous montre l'homme non par fragments, mais dans l'ensemble de ses caractères et de ses relations. Il nous faut des principes qui nous guident, et ces principes ne peuvent ressortir que d'une première vue de l'homme et de ses relations avec la nature. Ainsi font pour les êtres dont elles s'occupent la minéralogie, la botanique et la zoologie.

Nous trouvons cette notion générale en jetant un premier coup-d'œil sur la grande pyramide dont l'homme occupe le sommet.

On a beaucoup critiqué Ch. Bonnet sur son échelle des êtres. Sans aucun doute son travail peut être l'objet de plus d'un reproche grave ; mais il n'est vulnérable que dans ses détails, la pensée principale en sera toujours vraie. Toute l'économie de la création est une échelle, ou mieux une vaste hiérarchie, composée d'êtres qui se superposent les uns aux autres dans l'ordre de leurs conditions d'existence, ensorte que les inférieurs fournissent la subsistance et sont les instrumens des supérieurs A la base de ce grand édifice organique nous trouvons le monde minéral, le monde physique, monde des premiers élémens et des forces fondamentales et constitutives de l'univers. Au dessus de lui se montre le monde végétal, monde de la vie commençante, de la nutrition, première et directe exploitation de la matière générale; puis apparaît à un degré supérieur le monde animal qui, à lui seul, est une vaste échelle, sur laquelle nous voyons s'élever de développement en développement une vie de relations actives avec les autres êtres. Au plus haut de cet édifice vient enfin s'asseoir le monde humain, couronnement de l'œuvre terrestre, et qui déjà n'appartient plus à la terre que par sa base, car il regarde à la fois la terre et le ciel.

Cette gradation nous est donnée par nos livres saints, par la géologie et par la physiologie.

La Genèse nous conduit successivement de la création de l'eau, du sol et des agens physiques, à celle des plantes ; de celle-ci à celle des animaux, puis l'homme apparaît à la fin du sixième jour pour règner sur tout ce qui l'a précédé.

La géologie, bien qu'elle soit loin d'avoir dit son dernier mot, nous parle d'une époque où nul être vivant n'existait encore ; plus haut elle nous montre la première apparition de l'organisation et de la vie ; c'est le monde végétal des ardoises, de la houille, mêlé de quelques animaux aquatiques en petit nombre. A partir de là nous voyons des espèces animales toujours plus nombreuses et plus élevées ; quant à l'homme, il ne s'est encore trouvé que dans les terrains modernes, où quelques ossemens et des produits de l'industrie humaine annonçent sa présence.

La physiologie, plus positive que la géologie, nous dit à son tour que le végétal suppose le sol, l'eau, l'atmosphère, la lumière et la chaleur; que l'animal suppose tout cela plus que le végétal, car il ne se nourrit que de matière qui a connu l'organisation et la vie. Enfin, cette science nous montrant dans l'homme non-seulement la nécessité d'une nourriture empruntée aux deux règnes précédents, mais encore une sorte de répétition des fonctions végétales et animales, (nutrition, sensibilité et mouvement), nous laisse difficilement concevoir l'homme créé avant les animaux. Il ne pouvait se passer des autres créatures et celles-ci gravitaient vers lui; quand il vint, il trouva la nature entière dans l'attente.

Ainsi, entre l'homme et la nature il y a un contrat intime, une étroite solidarité; l'homme a sa racine dans la nature et la nature sa raison dans l'homme. Si l'homme est le premier des êtres naturels, la nature à son tour est profondément humaine, et l'histoire de l'un ne se sépare pas de celle de l'autre.

Remarquons d'ailleurs que l'homme n'est pas seulement l'aboutissant, le terme le plus élevé et le plus significatif de la création inférieure, mais qu'il en réunit tous les élémens, qu'il la résume, qu'en lui la nature vient, comme par une dernière transformation, se mettre au service et sous la discipline de la plus haute puissance d'ici bas, l'être intelligent et libre ; car l'homme, ce n'est ni l'être extra-naturel des métaphysiciens, ni la nature s'élevant par une force inhérente et en vertu de lois nécessaires, jusqu'à la raison et à la moralité, ainsi que le veulent quelques naturalistes; c'est l'être intelligent et moral individualisé dans la nature et se manifestant par elle. Ainsi conçue, cette pénétration réciproque de la nature et de l'homme n'implique point une identité, une confusion; encore moins fait-elle la nature auteur de l'homme. Je touche ici à une erreur qui caractérise deux écoles d'ailleurs fort différentes par leur principe, leur génie, et les pays qui les ont vues fleurir: l'école de Buffon, et celle des naturalistes allemands.

Buffon a placé la science sur une pente glissante, le jour où il a écrit ces belles pages qu'il a intitulées ; première et se-

conde vue de la nature. Il donne à celle-ci une puissance d'organisation, une sorte de vie propre, qui fait presque douter, qu'elle ne soit pas la source de toute vie.

Lamarck, engagé dans cette voie, y a marché avec une hardiesse, une indépendance, peut-être faut-il dire une franchise qui manquèrent souvent à Buffon. La nature se suffit, elle crée, transforme, et les circonstances extérieures achèvent son œuvre.

L'école allemande du naturisme, descendue des hauteurs nuageuses de l'idéalisme de Schelling, regarde l'univers comme l'une des deux manifestations de l'être absolu, qui se produit hors de lui-même sous les deux formes de l'idée et de la réalité; l'univers et sa vie sont ici le côté réel de cet être, toujours un et identique. Les êtres particuliers ne sont que les déterminations par lesquelles l'être absolu sort de son état d'indifférence et d'indétermination. L'idée se répète dans chacune de ces déterminations spéciales, c'est ce qui fait l'unité au sein de la diversité; la diversité au sein de l'unité résulte de la loi de progrès par laquelle la vie universelle, le grand être, tend à se reproduire toujours plus complétement dans la vie individuelle; cette reproduction se réalise dans l'homme qui est le monde en résumé, le microcosme, selon l'expression des anciens. Cette conception beaucoup plus forte, plus élevée, je dirai même à quelques égards plus philosophique que celle des naturistes français revient encore à la même conclusion, à faire de l'homme le Fils de la nature, son Fils privilégié, il est vrai, mais enfin son œuvre: seulement ici la nature s'identifie décidément avec Dieu, dont la personnalité disparaît complétement. La nature dans tous ces systèmes a des lois nécessaires. Les idées de liberté et d'intelligence deviennent des non-sens; tout est fatal et nécessaire. Il en résulte que nous ne devons chercher en rien un but, une finalité.

On y trouverait aussi la destruction de l'idée de l'espèce, puisque la nature est transformatrice aussi bien qu'organisatrice et qu'elle marche par transformations progressives.

Mais à côté de ces erreurs capitales, l'école allemande a développé quelques vues grandes et neuves, qui ont leur vérité; elle a ramené l'attention des naturalistes sur l'unité, qui rattache les êtres les uns aux autres et en particulier sur celle qui rattache l'homme aux autres créatures.

Ce lien étroit nous indique l'un des caractères essentiels de a vraie science de l'homme. L'anthropologie sera une branche de l'histoire naturelle, la branche dominante, qui non seulement s'élèvera plus haut que les autres, mais s'appuiera sur elles; elle sera l'histoire de l'homme dans le même sens que la botanique est celle des plantes, la zoologie celle des animaux; en plus d'un endroit, elle devra interroger ces dernières et surtout la zoologie.

Mais ce n'est pas tout. L'homme n'aura son histoire que le jour où il sera étudié comme une parfaite individualité. Le dualisme de Descartes, qui fait de l'ame et du corps deux êtres distincts, deux forces juxtaposées plutôt qu'unies, a dénaturé l'homme, fourni des armes au matérialisme, et augmenté le mystère des rapports du physique et du moral. Cette doctrine a paralysé longtemps les études anthropologiques, car du moment où l'âme a été réduite à la pensée, le corps a pris une fatale prépondérance dans les mains des physiologistes. Reconnaissons aujourd'hui cette erreur. L'homme nous offre deux substances, mais un seul être, une seule force active qui puise dans la nature inférieure, dans la matière étendue et divisible des matériaux qu'elle s'approprie, qu'elle unit organiquement, dans lesquels elle manifeste son activité. Dieu n'a pas commencé par créer un corps vivant pour y mettre ensuite une âme; il a tout ensemble vivifié et animé ce corps. La vie de l'homme est une dans son principe, qu'il en ait ou n'en ait pas conscience.

Ce second principe ne doit jamais être perdu de vue, si nous voulons comprendre quelque chose aux relations du corps et de l'âme; de même que nous n'isolerons pas l'homme de la nature, si nous voulons concevoir son rôle et le vrai caractère de sa destinée temporelle.

La nature, avons-nous dit, doit nous fournir les premières pages de l'histoire naturelle de l'homme. Nous chercherons en effet, d'abord hors de lui, les élémens et les formes d'organisation qu'il emprunte aux règnes inférieurs; puis, nous étudierons l'homme dans son caractère essentiel et nous verrons le cachet nouveau qu'il a imprimé à ces emprunts pour se les approprier.

Nous aurons alors la caractéristique de l'individualité humaine. Trois questions nous conduiront jusqu'ici : 1°. Qu'est-ce que l'être organisé? 2°. Qu'est-ce que l'être animé? 3° Qu'est-ce que l'être humain?

Alors viendra l'étude de la diversité qui nous offrira des races, de simples variétés héréditaires, mais des variétés importantes et si constantes qu'en n'y regardant pas d'assez près, quelques naturalistes ont été tenté de nier l'unité de l'espèce, d'admettre plusieurs espèces d'hommes, ce qui conduit tout droit à légitimer la servitude des races les moins privilégiées. Nous donnerons à cette question toute l'attention qu'elle mérite. A sa suite se placera, peut-être plus naturellement qu'ailleurs, la question phrénologique, l'examen de la doctrine de Gall.

Les relations actives et passives de l'homme avec la nature compléteront, si le temps nous le permet, le programme de nos études.

Permettez donc, qu'à côté de l'histoire des premiers âges des sociétés humaines, je vienne placer quelques mots sur les caractères de l'humanité, sur sa place au sein de la nature et sur les races qui la divisent en plusieurs grandes familles. Si l'histoire proprement dite, dont une parole que nous aimons tous sera ici l'interprète, si l'histoire est l'humanité en action, en développement, l'anthropologie est l'humanité en puissance. Elle nous fait pénétrer jusqu'aux ressorts de ce drame tour-à-tour déplorable et magnifique que l'histoire nous raconte; et vous ne l'ignorez pas enfin, l'historien moderne s'enquiert avec sollicitude de ces races qui représentent la diversité humaine, et qui, venant s'initier les unes après les autres à la vie sociale, à la science, au christianisme, apportent chacune leur tribut à la vie du grand organisme humain, lui impriment de salutaires rajeunissemens et concourent aux desseins de la Providence qui appelle les civilisations successives à couler dans un lit toujours plus large.

JOURNAL D'UN PASTEUR.

Fragment.

10 janvier 183.

Je suis tellement fatigué et oppressé, que je ne sais comment et dans quels termes me rendre compte de mes émotions de ce jour. Mon Dieu, mon Dieu! de quel ministère tu m'as chargé! par quels spectacles tu trouves bon de m'éprouver!

C'était environ trois heures après midi; je rentrais chez moi, déjà fatigué de ma visite à l'école de la paroisse, quand, à ma porte, je rencontre le docteur B.... qui retournait précipitamment à la ville. Je lui demandai si peut-être il avait été appelé chez quelqu'un de mes paroissiens. — «Oui, me dit-il; je voulais vous voir; il y a grand besoin de vous et de votre appui moral dans la maison d'Abram P...., vous savez, la maison isolée derrière la colline... » — «Mais, j'ai vu cet homme bien portant, il y a peu de jours; serait-ce donc sa nièce, Henriette, ma catéchumène de l'an dernier, si fraîche, si bonne, si aimable enfant..! hélas! la jeunesse n'a pas plus que nous de secrets contre la

mort ; j'en ai déjà vu mourir plusieurs ; c'étaient toujours celles qui me donnaient le plus de joie. » — « Elle réclamera aussi vos soins, monsieur le pasteur, quoique, Dieu merci, ce ne soit pas d'elle qu'il s'agisse, mais bien de sa mère, la sœur d'Abram P... Il paraît qu'il y a seulement peu de jours que cette femme s'est fait transporter chez son frère, qui ne l'attendait pas, qui ne la savait pas malade et qui se serait, il semble, bien passé de cette visite. Elle était déjà alors dans un état désespéré d'un mal que je suppose être un squirre ou un cancer à l'estomac ; cette maladie est assez fréquente aujourd'hui, surtout chez les femmes que les émotions ont de bonne heure usées. Le voyage a empiré le mal ; j'ai quitté la malade presque à l'agonie et je vous laisse la place, car, pour moi, je n'y puis plus rien. Il y a, du reste, là-dessous, monsieur le pasteur, quelque grande misère morale. Quand je suis arrivé, la malade était seule à gémir sur son lit de douleur; sa fille, votre catéchumène m'avez-vous dit, était dans la cuisine à sanglotter, debout près d'Abram P...., qui, assis sur un escabeau devant le feu, paraissait repousser assez durement les supplications et les larmes de la pauvre enfant. Il s'est levé brusquement à mon arrivée, et m'a suivi en silence, jusqu'à la porte du cabinet où gisait la malade ; il n'a pas prononcé une seule parole pendant toute ma visite et la mourante m'a semblé prendre plus d'égarement, chaque fois que son regard effrayé se tournait vers le visage sévère et méprisant de son frère. Je n'y comprends rien et m'étonne de trouver ainsi dans des maisons de paysans des sentiments et des circonstances qu'on ne rencontre guère que sous les rideaux de soie du riche. » — « Docteur, votre étonnement me surprend ; pour moi, j'ai été plus souvent profondément ému auprès du grabat du pauvre, qu'au chevet du riche : l'homme du monde conserve jusqu'au bout cette attention à l'extérieur et aux apparences, ce sentiment des convenances qui arrête trop souvent le libre essor des dernières pensées, des remords, du désespoir ou des joies de son agonie. Mais, adieu, il se fait tard et je dois me hâter, car il y a bien une forte demi-lieue jusqu'à la maison d'Abram P...; le temps me semble chargé de neige. »

Nous nous séparâmes. Je rentrai chez moi pour prendre un manteau et changer de chaussure. Quelques minutes plus tard, je gravissais la colline derrière laquelle se trouve l'habitation où je me rendais. Je n'avais pas de temps à perdre, car le ciel d'un gris blanc mat semblait s'être abaissé sur la terre ; de gros flocons de neige indolents descendaient lentement et venaient se poser nonchalamment sur le sol; de temps en temps, une bouffée de vent froid venait me glacer le visage et soulever mon manteau en le gonflant comme la voile d'un navire ; la nuit s'approchait. — Il y a des jours qui semblent funestes et dans lesquels on s'attend à un malheur ; j'avais sans en pouvoir dire la raison, une certaine inquiétude d'esprit qui me faisait hâter le pas. Je ne rencontrai personne dans le chemin. Pas un bruit dans la campagne, pas une voix, pas un cri d'oiseau, pas un murmure ; il semblait que partout la vie se fût éteinte. — Quand je fus sur la hauteur, la neige tombait plus serrée, la raffale était devenue violente, et me chassait avec force dans les yeux comme une poussière de glace qui me forçait à les tenir presque fermés; j'avais peine à retenir mon manteau ; ma marche était un combat. Cependant je n'eus pas un instant d'hésitation; mon cœur était soutenu par le sentiment de mon devoir; il y a même du plaisir à sentir que le devoir nous coûte. Avec cela, je n'avais presque pas le temps de penser; j'étais tout à ma lutte avec la neige et avec le vent. — C'est pourtant là, sur cette colline, qu'au printemps je fais mes plus jolies promenades; il y a là tant de verdure, tant de soleil, tant d'ombrage; le vallon qui s'étend à vos pieds est alors si frais, si recueilli; là bas, le lac est si beau, si bleu; les montagnes si majestueuses; en haut, le ciel si profond et si azuré ! — Je ne songeais guère à tout cela; mes mains étaient glacées; la peau de mon visage comme lacérée par le vent froid et par la neige fine et tranchante qui me piquait, comme si elle fût armée de pointes d'aiguilles; je ne voyais pas à deux pas de moi. Sur le revers de la colline, tout-à-coup une voix d'homme sortit de la brume : « Bonjour, bonjour,... oh! c'est vous, monsieur le pasteur; justement, comme j'allais à la ville, la petite d'Abram P.... m'a

» couru après, pour me dire d'entrer chez vous en passant;
» dites-lui, m'a-t-elle répété en pleurant, que nous sommes bien
» malheureux, que nous aimerions bien le voir. » Je n'aurais pas manqué de le faire, monsieur le pasteur, car la petite m'a fendu le cœur. A propos, prenez garde, monsieur le pasteur, quand vous prendrez le sentier; les dernières pluies ont causé là un éboulement que la neige va cacher et que vous ne verriez pas; il faudra prendre un peu plus haut. » — « Merci du conseil, merci, mon brave homme, adieu, le bon Dieu vous garde! » — « Merci, monsieur le pasteur, on a toujours besoin de Lui; mais ce temps-ci y fait bien penser, car nous voyons bien que nous ne sommes pas les maîtres. »

Quelques minutes encore et je fus à l'endroit que ce paysan m'avait obligeamment indiqué comme dangereux; je fis un long détour pour l'éviter et j'arrivai à la porte de la chaumière; je secouai la neige dont j'étais couvert et j'entrai.

Le bruit de la porte que je refermais sur moi ne fut pas entendu dans la maison, parce qu'il était couvert par les mugissements de la tempête au dehors, et au dedans par les éclats d'une voix d'homme pleine de menaces et d'injures. Je m'arrêtai un instant, ne voulant pas paraître au moment de cette scène pénible dont je ne savais pas les causes. — Au milieu de sanglots et d'accès de pleurs d'enfant, au milieu des craquements du vent dans les bois pourris du toit, la voix s'élevait toujours plus menaçante et irritée : « malheureuse, sais-tu que le lit sur lequel la vengeance divine t'a étendue, sais-tu qu'il a été le confident du bonheur et des vertus de notre père et de notre mère dont tu n'es plus digne de porter le nom; sais-tu que c'est ici, indigne fille, qu'ils sont morts, portant jusqu'à leur dernier soupir, la douleur d'avoir donné le jour à une créature aussi dépravée que toi, qu'ils sont morts, prêts à te pardonner, si seulement, femme insensée, tu étais revenue à eux repentante; mais non, tu as su qu'ils allaient mourir, et tu n'as pas quitté tes honteux désordres pour venir leur demander grâce et pardon! non, ils auraient expiré comme des chiens à ta porte que tu aurais craint de laisser tes joies infâmes pour les secourir!

Pourquoi es-tu venue ici t'étendre sur ce lit qui doit te ronger le cœur jusqu'à la moelle? pourquoi es-tu venue ici apporter la malédiction et le déshonneur dans la maison de ceux qui furent tes pères, et sur la tête de cette enfant que j'aurai en vain tirée de ton opprobre! oh! il y a un vengeur au ciel, va;... écoute, écoute seulement la voix du vengeur qui tonne là haut et le toit de la chaumière que la tempête va faire crouler sur nos têtes pour t'avoir recueillie! » — A ces effrayantes paroles succéda un silence de quelques secondes, pendant lesquelles le vent, comme pour répondre aux menaces impies du frère irrité, ébranlait les portes vermoulues et les fenêtres mal jointes de la vieille maison. — Tout-à-coup un cri perçant, un cri d'agonie domina la voix de la tempête et me glaça d'horreur. Je me précipitai dans la chambre d'où le cri était parti. Une lampe éclairait de sa faible et incertaine lueur un spectacle que je n'oublierai jamais, et que je ne croyais possible que dans l'imagination vagabonde des romanciers du jour; oh! la réalité a encore des douleurs et des tragédies inconnues aux faiseurs de romans! — Une femme, les bras étendus, les yeux fixes, égarés et démesurément ouverts, le corps à demi dressé, semblait prête à s'élancer de son lit sur le bord et presqu'en dehors duquel elle paraissait comme suspendue; elle se soutenait d'une manière étonnante dans cette posture que je vois encore, mais que je ne puis m'expliquer; ma jeune catéchumène était accroupie, la tête contre le plancher, et serrait, à mains jointes, l'un des pieds de chêne du lit; Abram P..., debout, s'était retiré de quelques pas, à ma brusque entrée dans la chambre; il était honteux de lui, mécontent de ma présence, épouvanté de ce qu'il avait fait et de ce qui allait arriver; car ce n'est point un homme méchant, mais de longs dissentiments entre lui et sa sœur, causés surtout par l'inconduite de celle-ci, l'avaient depuis longtemps aigri, et dans ce moment, poussé à bout par la présence de cette sœur et par le souvenir de ses mauvais procédés envers ses parents, il avait fait cet éclat et prononcé ces paroles si dures et presqu'éloquentes que j'avais entendues à mon arrivée. L'on sait combien les querelles de famille produisent des haines profondes et durables parmi nos

villageois, pour qui les intérêts de la famille sont tout l'univers et toute l'occupation de cœur. — Abram P.. seul, s'était aperçu de ma présence ; la jeune fille semblait inanimée, et la malade, dans le paroxisme de la douleur et de la terreur qu'avait occasionnées les terribles menaces de son frère et surtout les souvenirs cruels qu'il était venu évoquer auprès de ce lit de mort, ne pouvait rien voir, rien entendre, quoiqu'elle eût les yeux ouverts et qu'elle semblât même attentive à quelque scène horrible que le regard seul de l'âme et du souvenir pouvait apercevoir. — Je m'approchai sans rien dire ; ma figure étrangère, mes mouvements, rien ne la frappa ; elle conservait la même immobilité et la même posture, le corps plus qu'à moitié en dehors du lit, comme si elle eût été subitement paralysée par un coup de foudre qui l'aurait saisie au moment où elle allait s'élancer hors de sa couche. Je me tins derrière elle, afin de la soutenir dans mes bras et de prévenir sa chûte, quand l'accès nerveux serait passé. Le silence de mort qui succéda, l'attente d'une crise terrible me glacèrent les membres, plus encore que le vent du nord sur la colline ; mais aussitôt, le sentiment de ma position, la conscience du ministère de paix et de réconciliation dont j'étais chargé auprès de ces infortunés, me ranima ; la force de Dieu vint en moi et je me trouvai une chaleur, une puissance, une vie intérieure plus qu'humaine. — Peu à peu les nerfs de la malade se détendirent, un tremblement convulsif violent la saisit ; elle s'affaissa dans mes bras, presqu'inanimée. Abram P... avait caché sa tête dans ses mains, croyant que c'était le dernier moment de sa sœur ; le remords sans doute pénétrait dans son cœur ; il sentait que c'était lui qui l'avait tuée. Je crus aussi que c'en était fait, je la déposai sur ses oreillers ; la vie semblait s'être retirée de ce corps déchu ; on n'apercevait aucun mouvement de la respiration ; ses yeux s'étaient fermés et, chose étrange, presque subitement enfoncés dans un cercle noirâtre ; les narines amincies, les tempes creuses, la pâleur livide du teint ; c'était la mort. — Quel douloureux spectacle que celui de la mort, ravageant ainsi un corps jeune, un visage de femme dont la forme et les traits avaient dû être gracieux ! mais ce specta-

cle n'est rien au prix des cruelles angoisses morales d'une fin pareille à celle dont j'étais témoin.

Grâce à Dieu, cette malheureuse femme vivait encore; je tenais une de ses mains dans les miennes et je sentis, au bout de peu d'instants, les légères pulsations du sang et un peu de chaleur moite à la peau; la malade se ranimait. Je m'inclinai près de son oreille et je lui dis à voix basse mais distincte ces paroles du Sauveur : « venez à moi, vous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai; je suis venu chercher et sauver ceux qui étaient perdus. » A ces mots, la jeune fille accroupie au pied du lit, s'élança vers moi et me saisit la main avec un geste suppliant; je lui montrai en silence ce qu'elle avait à faire, prier. La malade, qui avait sans doute entendu mes paroles, souleva lentement ses paupières, les referma, puis les ouvrit de nouveau, me regarda un instant d'un air hébété, puis, peu à peu, l'intelligence revint animer ses yeux éteints; un sourire de découragement releva légèrement les coins de sa bouche; elle murmura : « monsieur le docteur »; puis, reprenant, il paraît, quelque espoir à ma vue, elle me dit à deux reprises avec plus de force que je ne lui en aurais cru : « guérissez-moi, guérissez-moi.» — « Je ne suis pas médecin, lui répondis-je avec tendresse, je suis un ministre de Celui qui ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie. » — «Non, non, s'écria-t-elle avec un emportement fiévreux, je veux être guérie; je suis trop coupable; je veux, je veux vivre encore et racheter mes fautes passées; oh! je vous en supplie, continua-t-elle, à mots entrecoupés et avec un ton déchirant, vous savez quelque chose pour me guérir, n'est-ce pas?.... Henriette, mon enfant.... oh! est-ce que j'ose t'appeler mon enfant?... va,... regarde dans mes vêtements;... il y a encore de quoi acheter le remède,... de l'argent, n'est-ce pas, il y en a?... maudit argent.... non... c'est moi... qui suis maudite! » — J'allais prendre la parole, mais, avec une force nouvelle, en me tendant péniblement les bras : « guérissez-moi, guérissez-moi.... monsieur le docteur,... je ne puis rien entendre à présent;.... après,.... après, j'écouterai le ministre;.... je ferai tout ce qu'il me dira;...

je vous le promets,... mais un remède;.... un remède, mon Dieu! — Elle retomba lourdement sur son oreiller et gémit profondément; il semblait qu'elle sentît á ce moment-là que ses cris étaient superflus, que la mort n'était plus éloignée.

J'étais ému d'une grande pitié pour cette malheureuse et d'un immense désir de ramener la paix dans son âme; je profitai du moment d'accablement qui avait suivi l'égarement et l'irritation de son esprit, pour lui parler en termes aussi forts mais aussi encourageants que possible, de l'inutilité de son désir de guérison; je trouvai légitime avec elle son besoin de revenir à la santé pour mieux vivre et pour se consacrer à Dieu, mais j'essayai de lui faire comprendre, qu'à supposer même sa guérison assurée, une meilleure vie ne rachèterait pas les débordements de son existence écoulée, qu'il lui fallait sur-le-champ une nouvelle vie, une nouvelle espérance, un nouvel amour, et je lui dévoilai alors, avec une chaleur dont Dieu me remplissait le cœur en ce moment-là, je lui dévoilai le mystère de la vie à venir, les assurances du pardon de Dieu pour l'âme repentante; je lui racontai l'histoire de Marie Madelaine; je lui révélai la victoire du Sauveur sur la mort et sur le mal; je priai avec elle. J'étais si plein, si plein de tendresse, si plein de pitié; la religion de Jésus-Christ m'apparaissait alors si rayonnante, que je devais être, que je fus certainement éloquent; ma voix vibrait d'émotion, éclatait d'amour; je n'étais plus moi; je ne m'apercevais plus de ma propre existence.

Pendant que je parlais, la malade, longtemps immobile, avait fait un effort, mais vainement, pour s'appuyer sur son coude et pour me regarder en face. Son visage n'avait pas changé, mais ses yeux cherchaient les miens et s'élevaient vers le ciel. Elle répétait de temps en temps à voix basse, et comme si elle se parlait à elle-même : « serait-il possible? mon Dieu, serait-il possible?... oh! si ceux qui m'ont poussée à ma ruine me voyaient! s'ils savaient ces choses encore à temps! » — Tout-à-coup, son regard, en cherchant le mien, rencontra celui de son frère; il sembla un instant que toute impression salutaire fût à jamais perdue; l'inquiétude, le désordre d'esprit, le désespoir revin-

rent agiter ses traits et la faire délirer ; je sentis mon cœur se briser; découragé, ma voix s'éteignit. —Mais Dieu m'inspira une bonne pensée ; je me détournai et, allant prendre la main d'Abram P...., je lui dis : « serez-vous donc moins miséricordieux que Celui dont vous avez aussi à attendre miséricorde? » Ce pauvre homme était vaincu ; il se laissa conduire jusqu'auprès de sa sœur, il lui toucha la main et lui dit : « Dieu te pardonne, comme je te pardonne ! » et il fondit en larmes. — J'allai aussi chercher la jeune fille, je l'amenai à sa mère : « Dieu veut te pardonner, ma mère, ma mère ! » et elle l'embrassa, versant des pleurs en abondance et cependant souriant d'espoir. — Ces quelques mots, ce pardon du frère, ce sourire de l'enfant firent plus que tout ce que j'avais dit, ou plutôt achevèrent l'œuvre de la parole divine. — « C'est donc vrai! » dit la mourante en tendant la main à son frère, en bénissant du regard sa fille qui se penchait sur elle avec tendresse ; « c'est donc bien vrai! » dit-elle encore en faisant un mouvement des bras, comme si elle eût voulu, par un effort dont elle n'était plus capable, les lever vers le ciel ; et le sourire anima sa figure et l'embellit d'une expression divine : ce n'était plus la femme flétrie et dégradée ; elle était, dans ce moment, comme transfigurée. — Elle ne prononça plus une parole ; son regard dirigé en haut s'éteignit peu à peu et prit la fixité terne de la mort. Le dernier combat dura pendant environ une heure; lorsqu'elle expira, le même sourire de béatitude errait encore sur ses lèvres décolorées.

Quand je quittai la chaumière d'Abram P..., il était dix heures du soir ; la neige était tombée en grande abondance ; mais le ciel s'était rasséréné, et, dans les sombres profondeurs de la voûte céleste, les astres étincelaient de cet éclat particulier aux belles nuits d'hiver.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.

Causes de malaise en Suisse. — Affaire des couvens d'Argovie. — Troubles politiques. — Inquiétudes du commerce et de l'industrie.—Berne, nouvelles diverses, l'Université. — Grisons, instruction publique, paupérisme, routes, législation, industrie, associations, projet de séparation dans la vallée de Misox. — Genève, la révolution. Zurich. Lucerne. Schwitz. Argovie. Tessin. Vallais. Lettres, sciences et arts. Nécrologie. (*Extrait des correspondances de la Revue.*)

Lausanne, 5 février.

Sous ce titre, la Revue Suisse se propose de rendre compte désormais mensuellement des faits de quelque importance qui intéressent la Suisse dans ses rapports politiques, administratifs ou économiques, tout comme dans sa vie religieuse et intellectuelle. Il n'est pas besoin de dire qu'il ne s'agira pas ici d'un enregistrement au jour le jour des petits événements et des faits de détail, qui n'ont qu'un intérêt tout-à-fait éphémère et qui, par cela seul déjà que la Revue ne paraît qu'une fois par mois, ne sauraient y trouver place. Mais dans ce résumé, on s'attachera plutôt aux faits qui toucheront plus directement à nos grands intérêts nationaux et qui paraîtront propres à faire connaître l'état de la société et celui de la civilisation dans notre patrie.

Les matériaux de cette Chronique nous seront, en partie, transmis de différens points de la Suisse. Peut-être ainsi ne seront-ils pas tous rédigés au même point de vue. Autant qu'il dépendra de nous cependant, ils ne s'écarteront pas de l'impartialité, dont nous nous ferons toujours un devoir. Quant aux événemens politiques,

en particulier, nous voulons rester étrangers aux récriminations des partis, comme aux personnalités. Leur valeur, pour nous, aura sa mesure, non dans la couleur du drapeau arboré ou dans l'utilité momentanée que tel ou tel parti pourra en retirer, mais dans leur influence sur la prospérité de la Suisse et suivant qu'ils auront servi ou desservi la cause éternelle de l'humanité, de la justice, de la liberté.

Les renseignements que nos correspondances nous permettront de donner successivement sur les divers membres de la Confédération pourront varier d'étendue. Nous nous occuperons plus spécialement tantôt d'un canton et tantôt d'un autre ; ce mode nous paraît préférable à un trop grand morcellement dans l'exposition des faits.

L'année 1841 a légué à celle dans laquelle nous sommes entrés plus d'une cause de malaise pour la Suisse. En première ligne, il faut signaler la déplorable affaire des *Couvents d'Argovie*, qui a donné un nouvel aliment aux haines des partis et excité des dissensions religieuses, plus difficiles encore à apaiser que les discordes politiques. La faute en est d'abord au Gouvernement d'Argovie, qui, en ordonnant la suppression de tous les couvents de son territoire, s'est livré à un coup d'état injuste autant qu'arbitraire, en même temps qu'il violait ouvertement une disposition formelle du pacte fédéral. Elle est ensuite au Gouvernement de Berne, qui, comme Vorort, avait le devoir de veiller au maintien du pacte et d'observer tout au moins une stricte neutralité, au lieu de prendre fait et cause pour l'autorité argovienne. Elle est enfin aux autres cantons, qui n'ont pas su s'entendre pour faire ce que dictait une saine politique, aussi bien que le droit. Vis-à-vis de la population catholique de l'Argovie, la suppression des couvents a été véritablement le triomphe d'un parti sur un autre, du parti le plus fort sur le parti le plus faible. Car, il ne faut pas le perdre de vue, ce n'est pas là un fait isolé, c'est un acte dans la série des luttes soutenues par les catholiques de ce canton pour obtenir les garanties religieuses, dont il estiment avoir besoin. Vis-à-vis du reste de la Suisse, elle a été une atteinte flagrante aux droits de la Confédéra-

tion. L'article 12 du pacte qui garantit l'existence des couvents, est évidemment une protection que les populations catholiques de la Suisse se sont ménagée envers les populations protestantes, supérieures en nombre, comme d'anciens traités la leur assuraient déjà. A supposer même (ce qui n'a pas été démontré) que les couvents argoviens fussent devenus tout-à-fait dangereux pour l'état, encore est-ce à la Confédération qu'il appartenait de décider de leur sort, puisqu'elle avait garanti leur maintien. Ce serait en effet aller trop loin que de ne pas lui accorder ce pouvoir, lorsqu'il serait manifeste que dans un canton mixte l'existence de telle ou telle de ces corporations est incompatible avec la sûreté de l'Etat.

Nous comprenons que, dans les cantons réformés, beaucoup d'hommes, d'ailleurs modérés et amis de l'ordre, et des populations entières n'aient pu s'affranchir, dans cette affaire, de leurs préjugés protestants; que quelques catholiques même se soient déclarés pour le gouvernement argovien. Nous comprenons que l'inquiétude causée par l'esprit d'envahissement bien connu de la cour de Rome ait influé sur la manière de juger la question. Les couvents ne sont certes pas l'objet de nos sympathies. Ils ont eu leur temps, ils ont rempli leur rôle civilisateur, leur mission religieuse et sociale. Aujourd'hui ce ne sont plus que des institutions mortes ou décrépites. Mais il ne s'agit pas ici de l'intérêt des convents; il ne s'agit surtout pas de savoir ce que nous, protestants, nous en pensons. Pour la grande masse des catholiques, dans notre pays, les couvents, c'est l'église, c'est la religion ; attaquer les couvents, c'est attaquer le catholicisme. Cela suffit pour nous prescrire les ménagements que nous avons à garder. Ce n'est pas par la violence que l'erreur doit être combattue; la violence n'éclaire ni ne persuade.

La mesure, à coup sûr impolitique, par laquelle tous les couvents argoviens ont été frappés, et l'appui plus ou moins direct qu'ont donné à cette mesure plusieurs des cantons où les protestants sont en majorité, étaient bien propres, on doit en convenir, à exciter l'inquiétude et la défiance des cantons catholiques. Des prières publiques pour leur religion qui leur semblait menacée, d'autres démonstrations encore, moins pacifiques, ont manifesté chez eux cette disposition d'esprit, que l'ultramontanisme n'a pas

manqué d'exploiter habilement. A leur tour, les réformés se sont émus. Les passions politiques aussi se sont emparées de cet élément de discorde et n'ont fait qu'embrouiller la question. Un retour franc à la justice et aux voies de la conciliation peut seul ramener une paix durable.

D'un autre côté, plusieurs cantons souffrent, dans leur intérieur, des suites de *troubles politiques*, de date plus ou moins récente et à peine apaisés, ou qui même, comme à Genève n'en sont encore qu'à leur début. Tant et de si longues expériences devraient enfin avoir universellement convaincu que des sentiments de justice et de modération, chez les hommes appelés au maniement des affaires publiques, sont indispensables pour consolider les réformes que le temps peut avoir rendues nécessaires et pour prévenir de funestes réactions.

Dans quelques parties de la Suisse, le commerce et l'industrie s'alarment des prohibitions de l'étranger. L'adhésion de plus en plus étendue des Etats de l'Allemagne au système prussien des douanes, fait craindre à nos manufactures de voir se resserrer toujours davantage le marché où ils peuvent écouler leurs produits. Les inquiétudes à cet égard ont été jusqu'à faire germer dans quelques têtes la pensée d'une réunion aux douanes allemandes. On a parlé même de tentatives pour *germaniser* la Suisse orientale. Nous comptons assez sur le bon sens et sur le patriotisme des Suisses pour être assurés que de pareilles idées ne trouveront aucun écho. D'autres voudraient opposer prohibitions à prohibitions, douanes à douanes. Cette question a été fort bien traitée dernièrement dans la Gazette de Bâle, qui a plaidé la cause de la liberté du commerce dans une série d'articles, où elle s'est attachée à démontrer la fâcheuse influence des prohibitions et des droits trop élevés sur le bien-être de la nation en général et, spécialement, sur celui des classes ouvrières, dont le sort en est sensiblement aggravé. « A supposer, dit ce journal, que nous ne puissions pas obtenir de nos voisins la suppression des entraves dont se plaint notre commerce, encore faut-il se garder d'user à leur égard de représailles, en nous enfermant contr'eux. On ne réparera pas un mal en y ajoutant un mal plus grand. Un système de douanes suisses nous coûterait bien des millions. Il

faudrait nécessairement l'étendre aux denrées, à toutes les nécessités de la vie, pour se couvrir des frais énormes qu'il entraînerait, et parce que l'expérience prouve que les péages sur les objets de luxe rapportent fort peu et d'autant moins que la contrebande, à leur égard, est plus facile. La Suisse dépend de l'étranger pour une bonne partie de ses moyens de subsistance indispensables et pour la plupart des matières premières de son industrie, et c'est précisément pourquoi la vie y est chère. Quelle folie n'y aurait-il donc pas à la rendre artificiellement plus dure encore, ce qui aurait pour conséquence d'élever les salaires et d'empêcher toujours plus notre industrie de soutenir la concurrence avec l'étranger. »

Des associations de commerçants et d'industriels se sont, dans ces circonstances, formées sur divers points, pour rechercher les causes du mal-aise et les moyens d'y remédier. Celle, en particulier, qui s'est constituée à Zuric, le 25 janvier, sous la présidence de M. Pestalozzi-Hirzel, annonce vouloir s'occuper activement des intérêts du commerce et de l'industrie, tant agricole que manufacturière. Elle va commencer par faire une enquête dans le but de constater exactement les rapports industriels et commerciaux de ce canton avec le reste de la Suisse et avec l'étranger. Ce sont là des faits dont nous nous félicitons. Déjà ils ont fourni à l'opinion publique l'occasion de se prononcer contre toute mesure qui tendrait à compromettre l'indépendance du pays. C'est d'ailleurs un pas de fait, pour diriger l'activité des esprits vers les véritables besoins du pays.

Il serait temps, en effet, que le peuple Suisse, cessant de prêter l'oreille aux clameurs hargneuses des partis, mît fin à tous ces vains débats politiques, dans lesquels, depuis 11 ans, il use inutilement ses meilleures forces. Assez d'autres objets réclament son attention. Dans tous les pays qui nous entourent, s'exécutent ou se préparent de vastes entreprises de canaux et de chemins de fer. La Suisse ne peut pas y rester indifférente. Quelques projets ont déjà été faits pour la relier à ces grandes voies de communication par des travaux du même genre. On ne devrait pas les laisser tomber, faute d'appui de la part des gouvernemens et des citoyens. Ici, du

reste encore, il nous semble que les intérêts du commerce et de l'industrie ne sont pas les seuls en cause et qu'il conviendrait de consulter aussi nos ingénieurs militaires, sous le point de vue de la défense du pays.

A l'intérieur, si bien des améliorations ont déjà été réalisées, si même les cantons, qui jusqu'à présent étaient demeurés le plus en arrière, entrent aussi peu à peu dans la voie des progrès, il reste partout beaucoup à faire, dans les diverses branches de la législation, pour l'instruction publique, pour les routes, pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité nationale. Que les efforts se portent donc de ce côté-là. Pour les administrateurs et pour les administrés, il y a de l'ouvrage.

BERNE.

Cet Etat a toujours de la peine à trouver son équilibre. En 1831, c'était la réaction de la bourgeoisie contre le patriciat. Depuis que le patriciat est vaincu, c'est une lutte des campagnes contre la bourgeoisie des villes et surtout contre la capitale. Les élections récentes à divers emplois publics en fourniraient de nouvelles preuves. Tandis que la question de personnes est tout, on perd de vue le bien public.

L'Université a célébré, le 15 novembre 1841, son 7e anniversaire. Cette première période de son existence, nous écrit-on de Berne, n'a pas été stérile en résultats et en expériences; on peut la nommer un temps de jeunesse et d'apprentissage. Les deux ou trois premières années, en particulier, ont été marquées par une sorte d'enthousiasme poétique et juvenile, qu'entretenaient les leçons de *Troxler*, de *Gelpke*, de *Tscharner*, de *Thourel*, et qu'aujourd'hui l'on chercherait en vain. L'éloignement forcé, motivé pourtant du professeur L. Snell, la désertion de Thourel, les boutades de Troxler, plus récemment la manière dont on en a agi envers

Tscharner, toutes ces choses et d'autres encore ont forcément dissipé les illusions. Il n'est plus contestable maintenant que le gouvernement s'est laissé trop diriger, dans la composition du corps enseignant, par des considérations politiques, en perdant de vue des conditions beaucoup plus essentielles. C'a été là une grave erreur. On a oublié que les premières garanties qu'il faut demander aux hommes chargés de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse, sont celles que donnent le caractère moral, le savoir, et l'aptitude à l'enseignement. On a oublié aussi que toutes les célébrités ne sont pas de bon aloi ; que tel, qui a l'art de briller, ne gagne pas à être vu à l'œuvre, tandis que d'autres, plus modestes et qui ne font pas parler d'eux, rendent en réalité de beaucoup plus grands services.

Cependant, si lors de la création de l'Université, les préoccupations du moment ont déterminé certains choix, dans lesquels on a eu trop exclusivement en vue les opinions politiques, il faut reconnaître qu'il y a eu aussi, surtout plus tard, de bonnes nominations, par exemple celles des professeurs *Valentin* et *Schmidt*. Le premier est un Juif silésien, très-jeune encore, mais tout-à-fait distingué par ses connaissances, par son habileté et par les qualités de son caractère. Il n'aurait tenu qu'à lui de trouver de l'emploi dans la Prusse sa patrie, s'il avait consenti à changer de religion ; mais il n'a pas voulu sacrifier ses convictions (qui, du reste, sont, dit-on, peu talmudiques) à une chaire de professeur. Nous devons dire aussi à son éloge qu'il donne un bon exemple en ne se mêlant pas des affaires politiques du Canton ni de la Suisse, comme le font d'autres professeurs étrangers. C'est là, pour ces derniers, un sujet de reproche fondé, car si en général la politique nuit à la science, ce qu'ils doivent au pays qui leur a donné l'hospitalité devrait être pour eux un motif plus particulier de s'abstenir de prendre part à des débats qui ne les regardent nullement.

Ce qui s'est passé à l'égard de M. *Herzog* vient à l'appui de ce que vous venons de dire. Au sujet d'un article sur la police bernoise inséré dans le *Verfassungsfreund*, journal dont ce professeur passe pour être le rédacteur, le gouvernement a décidé de lui in-

tenter un procès pour délit de presse. Les résultats, en tous cas, ne peuvent qu'en être fâcheux.

On ne fait pas à Berne assez de cas de l'étude et des hommes qui s'y vouent. On a dit de l'ancienne aristocratie, qu'elle traitait la science comme sa servante ; mais la démocratie d'aujourd'hui n'agit guère différemment. Il est à regretter qu'il y ait si peu de contact entre les membres du gouvernement et les professeurs de l'université. Plus de rapprochemens entr'eux feraient disparaître, de part et d'autre, bien des préjugés et faciliteraient bien des améliorations. Ainsi par exemple, les jeunes gens qui se destinent au barreau et à la pratique médicale devraient être soumis à des examens plus sévères, comme le sont déjà les théologiens. Les premiers, dans l'état actuel des choses, manquent fréquemment d'une instruction relevée et de connaissances générales, et ils s'en ressentent toute leur vie. En général, la philosophie, les langues, l'histoire et les autres sciences qui ne sont pas strictement exigées pour l'examen sont fort négligées, et l'étudiant ne voit guère dans l'étude que le moyen de se procurer un gagne-pain, auquel il faut arriver le plus promptement possible. C'est là un mal qui réagit d'une manière fâcheuse sur l'Université et auquel on devrait songer à porter remède.

Une école forestière va être annexée à l'Université.

La commission présidée par M. de Tillier et chargée d'examiner les relations du Jura avec l'ancien canton, a terminé son rapport. Elle propose, entr'autres, l'adoption d'un code pénal qui serait le même pour toute la République, mais qui se rapprocherait davantage du code pénal français, que ne le fait le projet rédigé pour la partie allemande du canton.

Il s'est formé à Berne une Société d'assurances sur la vie, qui embrassera dans son action la Suisse entière. — L'entreprise de l'éclairage au gaz, pour la ville, se poursuit activement. Les préparatifs s'avancent et l'on pense que les gazomètres pourront être mis en activité vers la fin de l'été. — L'on a recommencé, après une courte interruption, les travaux du grand pont de la Nydeck, dont la première arche du côté de la campagne, a été achevée le 9 décembre dernier.

—◆◆◆—

GRISONS.

L'*instruction publique* a, depuis environ 13 ans, considérablement gagné dans les Grisons. Déjà en 1803, on avait fait, à cet égard, un grand progrès, en fondant l'école cantonale réformée, création utile surtout aux familles peu aisées qui ne pouvaient faire étudier leurs fils à l'étranger, et dont le but était de procurer à la jeunesse le moyen d'étendre les connaissances, alors tout-à-fait insuffisantes, qu'elle acquérait dans les écoles de village. Cet établissement était principalement destiné à l'enseignement de la langue allemande, avec des exercices de style, des langues française et italienne, des mathématiques, de la géographie et de l'histoire de la patrie, ainsi que de la géographie et de l'histoire générale, outre des exercices militaires et gymnastiques. On y joignit une école de théologie et une école normale pour les régens. Actuellement encore, grâce à plusieurs professeurs distingués, cette école cantonale est très-fréquentée, quoique, depuis 1829, les écoles de campagne se soient beaucoup améliorées par les soins de la *Société* dite *des écoles* (Schulverein), et qu'un second institut pour les régens, joint à un asile pour les orphelins, existe d'ailleurs depuis peu d'années à Schiers dans le Prettigau. Ce nouvel établissement, qui a reçu un accroissement assez considérable, a été fondé par un ecclésiastique, soutenu par de riches méthodistes anglais, avec lesquels il est en relation. La société des écoles, dont nous venons de parler, se compose d'ecclésiastiques et de laïcs. Elle a encouragé l'instruction primaire en distribuant des primes, soit aux communes qui faisaient des sacrifices dans ce but, soit aux régents qui se distinguaient. Par ses efforts désintéressés et aidée, surtout dans le principe, par le gouvernement, elle est arrivée à former, pour les écoles de la campagne, un fonds qui s'élève maintenant à plus de 120,000 fr. Cependant l'action exercée par cette association, aussi bien que par le Conseil d'administration de l'école cantonale réformée, indépendant jusqu'ici et, par cela même, d'autant plus actif, a été, depuis quatre ans, plus ou moins paralysée par le Conseil d'éducation que le Grand Conseil a constitué. Dès-lors aussi l'Etat a retiré en partie

à la première le subside assez important qu'il lui accordait. En revanche l'influence du Conseil cantonal d'éducation a été heureuse pour la population catholique. Déjà en 1833, une école cantonale catholique avait été fondée dans le couvent de Dissentis, sur le modèle de l'école reformée. Depuis l'établissement du Conseil d'éducation, les catholiques ont fait beaucoup pour leurs écoles communales ; le Clergé a mis le premier la main à l'œuvre et a donné un exemple qui l'honore. Le séminaire épiscopal qui existe à Coire dans le couvent de S. Lucius sert à l'instruction des prêtres catholiques. Cet institut doit son existence au Tyrolien *Gottfried Purtscher*, qui en a été durant bien des années le recteur, homme d'un génie universel et que le Canton des Grisons compte parmi ses citoyens les plus distingués dans ce siècle, car les nombreux services qu'il a rendus à la république lui ont fait décerner à juste titre le droit de cité.

Le *paupérisme* a, dans ces deux dernières années, fixé la sollicitude du gouvernement. Une maison cantonale de travail pour les pauvres a été créée, et le château de Fürstenau a été cédé par l'évêque pour cet usage. Tous les mendiants y sont conduits et entretenus, aux frais de la commune d'où ils sont originaires. Les communes sont obligées de constituer pour leurs pauvres des fonds plus ou moins considérables. On est ainsi parvenu à diminuer beaucoup la mendicité. L'Etat n'a besoin, à cet effet, que d'un petit nombre de gendarmes. Outre cette maison de pauvres cantonale, deux nouvelles maisons de refuge ont été fondées, en 1836 et 1837, à Coire et à Schiers, par les soins de la charité privée, qui a jusques à présent subvenu à leur entretien, en partie à l'aide de secours venus de l'étranger. Il existe de plus à Coire, depuis un an, une maison de travail pour les pauvres de la ville, qui sont employés au défrichement de terrains vagues et incultes.

En fait de *constructions publiques*, nous n'avons à citer que les *routes*, mais celles-ci méritent d'être mentionnées. La plus importante et la plus productive est celle qui, partant de Coire, se dirige sur Thusis, Andeer et Splügen. Sa continuation jusqu'à Bellinzone, par le Bernardin et Misox, est plus préjudiciable qu'utile à l'Etat, tandis que le rayon qui conduit à Chiavenne par le Splügen est pour

lui une des sources les plus considérables de revenus. En effet, outre des droits de consommation très-élevés, le fisc tire encore, des marchandises en transit sur cette route, des sommes assez fortes pour qu'on ait pu se passer jusqu'à présent de lever sur le pays des impôts directs. La route du Bernardin, qui était destinée à former la principale communication avec Milan, était déjà achevée jusqu'à Bellinzone, lorsque l'Autriche se détermina à construire la route de Chiavenne jusqu'au Splügen. Mais en cela l'Autriche, qui n'avait en vue que ses intérêts, a par le fait rendu aux Grisons un très grand service. La route du Bernardin voit seulement deux fois par semaine une diligence aller à Milan et revenir, et elle n'a point de transit. La route du Splügen, au contraire, est en possession d'un service de poste journalier qui part de Milan et y retourne, et de plus, comme nous l'avons déjà dit, d'un transit fort considérable.

Outre ces communications postales avec Milan, deux diligences effectuent tous les jours le double trajet de Coire à S. Gall et de S.Gall à Coire ; une autre part journellement de Coire pour Zurich, avec retour, et depuis le commencement de cette année, il s'est encore établi un service de poste quotidien entre Coire et Lindau.

Une route terminée l'année dernière, et dont la construction extrêmement dispendieuse a grevé le pays d'une forte dette, conduit de Coire dans la Haute-Engadine, en passant par la Lenzerhaide, par les charmantes vallées de l'Oberhalbstein, uniques dans leur genre, et par le mont Julier ; puis elle redescend jusqu'au village de Castasegua, à l'extrémité du Val Bregaglia. Cette route, qui offre sans contredit l'avantage d'ouvrir une communication auxiliaire avec la Lombardie, dans le cas où, par l'effet de quelque accident, celle du Splügen se trouverait momentanément interceptée, a été, il faut le dire, construite sur un plan beaucoup trop grandiose, eu égard aux ressources financières du pays et à l'utilité qu'on peut en retirer. Les administrateurs Grisons ont commis encore une autre faute, en négligeant de négocier préalablement avec l'Autriche pour s'assurer que la route serait continuée de Castasegua jusqu'à Chiavenne, le chemin entre ces deux endroits, qui ne sont pas à deux lieues de distance, étant actuellement fort mauvais. Or, comme l'empereur ne paraît pas disposé pour le moment à en or-

donner l'amélioration, il en résulte que cette grande et coûteuse entreprise demeure provisoirement sans utilité. Le transit n'a point jusqu'ici vivifié cette route, et on ne peut pas même espérer qu'il s'y établisse jamais.

Le Grand Conseil a d'ailleurs voté une allocation annuelle de 36,000 fr. pour l'amélioration des routes dans l'Oberland et le Prettigau ; au moyen de quoi, et avec l'aide des corvées que doivent faire les communes, on parviendra peu à peu à mettre en bon état les chemins, qui maintenant, dans ces contrées, sont à peine praticables pour des chars attelés d'un seul cheval.

Les *institutions judiciaires* et la *législation* ont besoin, dans les Grisons, d'une réforme complète et fondamentale. Mais avant qu'il puisse être question de la réaliser, il faut commencer par changer la constitution, qui restreint actuellement beaucoup trop les droits de l'Etat vis-à-vis des communes et accorde à celles-ci trop de pouvoir. Chaque Juridiction (Hochgericht), à demi souveraine dans son ressort, a son code de lois. La Ligue Grise et celle des Dix-droitures ont, en outre, des constitutions particulières, qui sont, sur certains points, en contradiction, avec les codes. M. *de Mohr*, un des hommes les plus versés dans l'histoire et dans le droit du pays, a recueilli et publié *dix-huit* systèmes de législation différents qui sont en vigueur dans les Grisons sur *le droit de succession*, et on en pourrait compter réellement un nombre plus grand encore. Les lois manquent fréquemment de clarté. Celles qui sont particulières à la Ligue des Dix-Droitures se contredisent souvent elles-mêmes, outre qu'elles contredisent d'ailleurs les codes des diverses Jurisdictions. Il n'est pas étonnant, avec tout cela, qu'il règne une grande confusion dans l'administration de la justice. Cependant, les lois cantonales décrétées depuis 1803 abrogent les statuts, soit des ligues, soit des Jurisdictions, qui se trouvent en contradiction avec elles. Pour préparer les réformes qui sont si nécessaires dans cette partie, le gouvernement a institué, il y a déjà huit ans, une commission législative, composée des meilleurs jurisconsultes du pays. Bien qu'elle ne soit, malheureusement que trop souvent détournée de ce travail par d'autres occupations pressantes dont ses membres individuellement sont chargés, on doit néanmoins à cette commission une loi sur le

retrait, qui a été adoptée par les communes. Elle a aussi rédigé le projet d'une loi générale sur les successions, qui n'a pas encore été soumis au Grand Conseil ni aux communes. Deux autres projets de loi d'une grande importance pour la prospérité du pays ont été, dernièrement, rejetés par la majorité des communes ; l'un, concernant l'abolition du droit de parcours (Gemeinätzung) ; l'autre, ayant pour but d'étendre la compétence du tribunal d'Appel cantonal, en fixant à 500 frcs., au lieu de 1000 frcs., chiffre actuel, le minimum de la valeur sur laquelle ce tribunal peut-être appelé à prononcer.

Ce n'est pas seulement sur l'administration judiciaire que les vices de la constitution et le dédale des lois ont une influence fâcheuse. L'*industrie* aussi en souffre beaucoup, et ses développements en sont entravés. A part un commencement de culture de la soie, qu'on a essayé d'introduire et qui donne des espérances de succès, il n'y a guère à citer, en fait d'établissements industriels, que les excellentes forges de fer de Bellaluna près de Filisur, quelques mines dans la vallée du Rhin-antérieur, dans celle du Rhin-postérieur, une verrerie qui existe à Ems depuis un an et demi, et une fabrique de laiton, à Coire, qui a déjà ruiné trois entrepreneurs. Les mines d'argent de Davos, où les premiers entrepreneurs ont si mal fait leurs affaires, est de nouveau maintenant exploitée par quelques Français, mais dans une mesure très-limitée. La mine d'or du Calanda est complétement tombée dans l'oubli. Tandis que la population augmente, les anciennes industries, telles que celle de confiseur et les services militaires étrangers, se perdent de plus en plus. Cet état de choses doit amener une crise, dont le résultat sera de relever l'industrie. Mais on n'y parviendra pas sans de grands changemens dans la constitution et dans les lois.

Quelques *Associations* se sont formées, dans les Grisons, dans un but d'utilité publique, entr'autres une société d'histoire, une société des sciences naturelles, une société biblique et une autre pour la propagation de livres religieux. En général, ces réunions ne déploient pas une grande activité. La faute peut en être en partie au caractère national. Mais il faut l'imputer aussi pour beaucoup à la difficulté des communications entre les diverses contrées du pays, difficulté telle qu'on pourra souvent, par exemple, recevoir à Coire

des lettres de Berlin en moins de temps que n'en mettent à y arriver des nouvelles de la Basse-Engadine et des vallées de Samnaun ou de Münster.

Nous terminerons par quelques mots sur le mouvement qui se manifeste depuis quelque temps dans la *vallée de Misocco* [1]. Des journaux ont dit que ce petit pays songe à se détacher des Grisons pour se réunir au Canton du Tessin. L'opinion y est, en effet, assez généralement prononcée dans ce sens ; les esprits y sont très agités, et l'on y a vu porter dernièrement des cocardes aux couleurs tessinoises. Les familles influentes de la contrée partagent et favorisent, en partie, le même vœu.

Les causes de pareilles sympathies sont aisées à indiquer ; elles se trouvent dans la position géographique du Misox, dans une conformité de religion, de mœurs et de langage avec le Tessin, dans le voisinage de ses écoles. Les impôts de consommation, qui sont excessivement élevés dans les Grisons, peuvent aussi avoir contribué à faire naître l'idée d'une séparation. Quant au reste du Canton, il n'aurait rien à regretter dans la perte du Misox, si ce n'est la personne de *Jos. a Marca*, le premier de ses hommes d'Etat actuels, qui appartient à cette contrée. On pourrait cependant toujours le conserver, en lui donnant le droit de bourgeoisie dans une autre Jurisdiction. Mais la question présente une autre face : Convient-il au Tessin de donner les mains à ce projet et de le favoriser ? — La vallée dont il s'agit n'a qu'une faible population et peu d'industrie ; elle est traversée par la route du Bernardin, dont l'entretien est une charge très-onéreuse ; il est clair, enfin, qu'elle ne pourrait se réunir au Tessin sans lui apporter en dot sa quote-part dans la dette

[1] Le Vallée de *Misox* ou *Misocco*, une des Jurisdictions de la Ligue Grise, est située sur le versant méridional des Alpes grisonnes. Fermée au nord par les hautes montagnes de l'Adula et du Bernardin, qui la séparent du reste du Canton, elle en est ainsi comme un bras détaché. C'est entre les ramifications de ces deux montagnes, qu'elle s'étend, du côté du midi. Arrosée par la Mœsa, un des affluens du Tessin, elle a une longueur d'environ 9 lieues. Sa population, de quelques mille habitants, parle la langue italienne et professe la religion catholique.

publique qui pèse sur le Canton des Grisons et qui s'élève maintenant à 800,000 fr. Comme elle envoie quatre députés au Grand Conseil, qui en compte en tout 66, il s'en suit qu'elle aurait à prendre pour sa part une dette de 48,484 frcs., ce qui ne serait réjouissant ni pour le Tessin, ni pour la population même du Misox, et ce qui ne laissera pas sans doute que de jeter un certain poids dans la balance.

GENÈVE.

GENEVE accomplit aujourd'hui une révolution qu'aucun acte arbitraire du gouvernement n'a amenée, qu'aucune raison pressante, semble-t-il, n'a sollicitée. Les idées se font leur chemin ellesmêmes; inutile à nous d'essayer de le leur faire d'avance et de vouloir emprisonner l'avenir. A Genève, des hommes de bien, nombreux et libéraux, espéraient pouvoir réaliser, peu à peu et sans secousses, les réformes politiques et éviter à leurs concitoyens la rude épreuve d'une révolution; il est rare que ces projets-là réussissent complétement. Genève d'ailleurs, industrielle et commerçante, ne pouvait guère marcher lentement dans la voie démocratique; peuplée d'artisans et d'ouvriers qui, pour la plupart, ont hanté les républicains français; pressée d'un côté par la France où fermentent tous les levains, de l'autre par le canton de Vaud où la vie politique était beaucoup plus avancée, Genève, malgré la sagesse et la modération de ses magistrats, ne pouvait plus garder longtemps ses institutions semi-aristocratiques. Genève est donc en révolution; cette révolution s'appelle le 22 *novembre;* le parti qui l'a faite, *l'association du 3 mars.* Nous ne reviendrons pas sur le passé; les faits, on les connaît; les hommes et les passions qui les animaient, nous ne les jugeons pas; nous sommes mal placés pour le faire et nous serions peut-être injustes envers eux, comme on l'est trop souvent, quand on juge après coup et de sang froid les hommes d'un mouvement révolutionnaire. Une révolution se fait; cela nous suffit; nous l'enregistrons; pour nous, le bien ou le mal

d'une révolution n'est pas qu'elle soit révolution ; nous attendons pour la juger de la voir se débattre avec les faits, se prendre aux libertés et aux intérêts éternels des peuples pour les traduire en intérêts actuels, en droits constitutionnels. Depuis la réunion de la constituante, la scène s'est développée; les premières heures du mouvement avaient été passablement insignifiantes; aujourd'hui la situation est devenue très-grave ; on le reconnaît soit à la position que les différents partis ont prise, soit aux questions qui de toutes parts sont soulevées et qui sont appuyées par d'éloquents plaidoyers, soit à l'apparition d'une multitude d'écrits et de journaux dont quelques-uns ont une gravité, une verve, un sel que les journaux politiques génevois ont rarement possedés, soit enfin à l'inquiétude et à l'excitation de tous les esprits. — Après un tour de préconsultation sur les bases de la nouvelle constitution, l'assemblée constituante a nommé une commission chargée d'en rédiger le projet. Cette commission, où les radicaux se trouvent en minorité, est assez facilement tombée d'accord sur l'adoption de certains points qui, pour la plupart, constituent des innovations capitales dans le droit public génevois ; ainsi : le suffrage universel, l'élection par arrondissements ; l'initiative des lois attribuée au grand-conseil, l'institution d'un conseil municipal électif pour la ville de Genève, la reconnaissance du droit de pétition. Le système des élections par arrondissements avait été chaudement débattu dans la constituante, où plusieurs des chefs du parti conservateur demandaient u collége électoral unique pour tout le canton. Une autre question qui occupe vivement les esprits est celle du nombre des députés de la nation. Les radicaux voudraient le restreindre autant que possible. Avoir un conseil représentatif plus fort, en en éloignant d'avantage les médiocrités, est leur argument principal. Ce qu'ils ne disent pas ouvertement, c'est que la réduction est dans l'intérêt de leur parti. Ils sentent leur faiblesse numérique et pensent que dans un corps nombreux, leur influence serait complétement paralysée. La commission a pris un terme moyen, en s'arrêtant au chiffre de 176. Le conseil représentatif actuel a 280 membres. Les circonstances particulières où se trouve Genève, les éléments divers dont se compose sa population et le nombre, pro-

portionnellement plus grand, d'hommes éclairés qu'elle renferme, semblent motiver pour cet état un nombre de députés plus considérable qu'il ne serait raisonnable de l'admettre dans des cantons plus homogènes, proposition gardée de la population.

En dehors de la constituante et de la commission de rédaction, d'autres questions ont été soulevées et préoccupent les esprits, entre autres la question d'Eglise. Une éloquente pétition a été adressée à l'assemblée pour demander la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, dont un Vaudois, sous le nom de l'Américain, a plaidé la cause auprès du peuple de Genève, avec une mesure, un talent dialectique, une aisance remarquables et surtout en un langage d'une pureté et d'une élégance bien rares dans notre pays. Cette cause est encore impopulaire à Genève, où l'église établie a de profondes racines. On a cru un instant pouvoir passer sur les questions d'Eglise sans s'y arrêter; mais tout entraîne à les discuter; la position des catholiques dont on exagère sans doute la force et la malveillance, une dissidence riche et puissante, la question des fonds de la société économique, le peu d'unité de foi dans l'Eglise établie. La compagnie des pasteurs a bien fait de prendre l'initiative; elle s'est réunie plusieurs fois pour discuter un projet d'organisation ecclésiastique.

Nous transcrivons ici deux lettres d'un de nos correspondants de Genève dont il nous semble que les opinions représentent assez celles de la plupart des anciens Génevois.

Genève, *janvier* 1842.

La profonde différence qui existe entre nos deux cantons, se retrouve, vous le comprenez, MM., entre votre révolution et la nôtre. Les ressemblances sont purement extérieures, et les résultats, je le crains, différeront beaucoup. — Notre peuple est en grande majorité un peuple de ville et de fabriques, peu confiant dans les supériorités, et travaillé par les principes anti-sociaux du peuple français. Ce sol ressemble trop peu au vôtre pour qu'en y plantant l'arbre de la démocratie pure, il y végète de la même manière. Aussi dès cet instant, malgré l'instinct conservateur de la grande majorité de la nation, et principalement des campagnes, tout est remis en question, et pas une des institutions qui ont honoré nos

26 années de repos ne peut être regardée comme à l'abri de tout orage. Les questions sont encore compliquées chez nous par la présence des catholiques, contre lesquels, à ce que pensaient bien des révolutionnaires, et réellement en faveur desquels notre révolution aura été faite. Jusqu'à présent calmes, sages et unis, ils se sont contentés d'observer et d'attendre. Leur présence est actuellement un élément d'ordre social, et ils résisteront certainement au radicalisme. Mais en même temps, ils ne sont pas les héritiers du passé de Genève, et ils craindront peu d'en abolir les souvenirs et les institutions. Quoiqu'il en soit, ils seront placés dans notre constituante de manière à donner, sur chaque question, la majorité à la solution qui sera dans leur intérêt, et, à leurs yeux, dans celui du pays.

Telle est notre position générale. Permettez-moi maintenant d'entrer dans quelques détails sur les chances spéciales que courent deux de nos plus anciennes et plus importantes institutions : l'Ecole et l'Eglise.

La première est dans une position singulière. Notre instruction publique rajeunie et développée il y a 6 à 7 ans par des lois nouvelles a pris un grand accroissement, et se trouve dans un état de progrès et de développement qu'on ne peut méconnaître, et qui a réalisé bien des espérances. — Mais ces lois même et ces progrès, ont été l'occasion de mécontentemens personnels très prononcés, très-actifs, qui ont peut-être été pour beaucoup dans la révolution du 22 novembre. — Nos institutions seront-elles soutenues par les gages qu'elles ont déjà donnés, ou renversées par les passions qu'elles ont irritées? Telle est la question.

Nos écoles primaires seront attaquées, et par les deux clergés qui prétendront à y exercer une plus grande influence, et par les défenseurs des théories élevées, qui demandent plus de soin et de temps apportés à *l'éducation* de l'enfant qu'à son *instruction*. Je doute que la majorité de la nation donne entièrement raison à ces attaques, qui ont cependant réussi à créer des préventions, mais auxquelles on répondra par l'expérience et par des faits. Depuis près de deux ans une commission nommée *ad hoc* a fait une enquête approfondie sur la valeur de ces reproches, sur le mérite absolu et relatif de nos écoles. Son rapport va paraître, et il est, dit-on, de

nature à montrer que si l'on n'a pas fait pour le mieux possible, on a fait, même sous le point de vue éducatif, tout ce que le pays comportait, et qu'à tout prendre le succès a été grand.

Le collége sera plus fortement attaqué parce que là les expériences ont été moins complètes et moins décisives, et que les innovations du fond, jointes aux nouvelles formes administratives, ont créé plus de dégoûts et de colères. On demandera la séparation des classes françaises et des classes latines et plus d'indépendance pour les régens. La première de ces deux demandes rencontrera de grands obstacles dans l'augmentation de dépenses qu'elle exigerait. Les révolutions, on le sait, n'enrichissent pas les peuples, et il n'est pas besoin d'une grande perspicacité pour prévoir avec certitude que les dépenses de l'Etat vont beaucoup augmenter et ses revenus décroître. En dernière analyse, le collége pourrait bien rester à peu près le même, seulement avec une administration moins forte.

L'académie n'a pas moins d'ennemis que le collége. Très probablement ceux d'entr'eux qui marchaient en tête de la dernière révolution, ne proposeront pas de la détruire, mais de la *développer* en la métamorphosant en université, ce qui reviendrait presque au même, mais ce qui leur conviendrait davantage, en leur en ouvrant les portes. Cette métamorphose serait selon toute apparence une désorganisation de nos hautes études. Le changement du personnel, la suppression de la discipline, et l'absence d'une direction spiritualiste et morale, surtout dans les études littéraires, en seraient le résultat probable, et dès-lors il y aurait peu de chances de vie pour l'établissement nouveau, qui serait d'ailleurs beaucoup plus coûteux que ce qui existe. Du reste l'académie ne pourra guères être attaquée dans les fruits qu'elle a portés. On lui reprochera d'avoir une constitution trop aristocratique, d'avoir écarté des hommes qui ne partageaient pas ses principes et ses tendances littéraires ou politiques, mais on ne lui reprochera pas sérieusement de n'avoir pas rempli son mandat. Cette année en particulier, elle avait comblé tous les vides, à l'aide d'hommes distingués, et elle donnait l'enseignement complet voulu par la loi de 1835. Le grand nombre et l'entrain des élèves, l'ardeur et l'espérance des

professeurs semblaient, il y a deux mois, annoncer le commencement d'une remarquable période de progrès et de travail.

Quelque nouvelle institution d'instruction publique sortira-t-elle de l'organisation nouvelle? Cela est peu probable, cependant cela est possible. Les catholiques seront peut-être disposés à demander des améliorations au collége de Carouge, peu utile jusqu'à présent, malgré le mérite du personnel. L'association du 3 mars avait aussi promis aux campagnards des écoles secondaires; mais que signifieraient ces écoles dans des campagnes où il n'y a ni bourgs ni grands villages, et où les écoles primaires elles-mêmes ne peuvent que difficilement réunir en été les enfans inscrits?

Les questions relatives à l'Eglise sont plus douteuses encore, et il y a jusqu'ici peu de place pour les conjectures. On est assez d'accord à chercher à éviter les discussions difficiles auxquelles cette question donnera lieu, et pourtant on sent au fond que cela est impossible et qu'on sera contraint à les aborder. La suppression probable de la société économique, la position privilégiée de la compagnie, l'existence parallèle et rivale du clergé catholique, les réclamations des Eglises dissidentes, l'action de quelques hommes influens qui montrent hautement leurs convictions incrédules, voilà bien des faits qui forceront l'assemblée constituante, qu'elle le veuille ou qu'elle ne le veuille pas, à remanier toutes les questions ecclésiastiques. La compagnie restera-t-elle en possession de la direction presque exclusive de l'Eglise et lui conservera-t-on le *statu quo?* Mais ce *statu quo* supposait avant tout un accord presque entier d'elle et du Conseil d'Etat, et pour cela un Conseil d'Etat presque entièrement composé de Protestans, même de Protestans croyans et zélés. C'est ce qui a eu lieu jusqu'ici, mais ce qui ne peut guères s'espérer à l'avenir. — Adoptera-t-on le système Suisse des conseils ecclésiastiques, ou le système français des consistoires? Encore une fois on ne peut encore rien conjecturer à ce sujet.

On peut cependant regarder dès cet instant comme probable que l'union de l'Eglise et de l'Etat sera maintenue. On s'agite beaucoup, il est vrai, pour faire naître l'idée de les séparer, mais ces efforts n'ont aucune portée. On fait des brochures à ce sujet, mais on n'ose pas les signer, tellement on sait que cette idée est impopu-

laire. Même une pétition à la constituante rédigée dans ce but, est restée anonyme. — On a mieux aimé la frapper de nullité en lui imprimant ce sceau illégal, que lui ôter toute force en la signant. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'aura de partisans chez nous que les dissidens, dont pas un n'a pu entrer dans la constituante, et les incrédules, qui seuls pourraient la voter, et qui donneraient par cela même à cette mesure une couleur dont la nation ne veut pas. Quelque divisée que soit cette nation, elle veut presque unanimement une religion, et à tort ou à raison elle ne comprendrait pas plus qu'elle ne le fit il y a 45 ans, qu'on pût chez nous séparer la religion de l'état, sans l'exposer au délaissement et au dédain. Elle veut surtout une éducation religieuse assurée aux masses, et non aux seuls enfans des parens religieux. Elle veut que la religion ne soit jamais un élément de fanatisme, et sous ce point de vue elle redouterait de n'avoir que des Eglises indépendantes. — Elle veut une Eglise nationale pour être encore, par ce côté, la vieille Genève, la Genève d'autrefois et du jubilé. — Cette nation trop prête à trancher les liens, les noms, les traditions qui la rattachent aux siècles antérieurs, et à rejeter son passé, tient à le conserver sur ce point et ne le laissera probablement pas enlever. — Enfin l'attitude digne, franche et unie que la révolution a donnée à notre Clergé protestant contribue à lui rattacher les esprits. La Compagnie des Pasteurs laissant tous ses petits griefs contre le Conseil d'Etat, s'est rassemblée à ses côtés quand il a été renversé. Elle n'a plus vu en lui qu'un corps remarquable par sa moralité, ses intentions et sa foi, qui dans une position difficile, avait pendant 27 ans protégé le protestantisme, les mœurs et l'Eglise de tout son pouvoir. Elle a pris à cœur de lui témoigner sa reconnaissance pour les mérites passés et pour le dévouement actuel, et cette noble conduite lui a concilié plus encore qu'auparavant l'estime et la sympathie des gens religieux.

Il est d'ailleurs une circonstance tout-à-fait exceptionnelle de notre position, qui à elle seule s'opposerait à l'indépendance complète de l'Eglise protestante, c'est la position que les traités ont faite à l'Eglise catholique. Celle-ci de par les traités restera salariée, reconnue, privilégiée. Si l'Eglise protestante cessait d'être placée à

ses côtés et à sa droite en face de l'Etat, tout simplement l'Eglise catholique resterait seule maîtresse du terrain, seule Eglise nationale. Bientôt elle serait en possession de la cathédrale, elle figurerait seule dans les cérémonies publiques, et grâces à l'accroissement continuel de la population catholique, elle serait bientôt plus que nationale, elle serait dominante, le culte protestant seulement toléré. — La Genève du 22 novembre a bien pu faire asseoir sans y songer le catholicisme à côté du protestantisme dans les conseils de la nation, mais jamais, les yeux ouverts, elle ne renoncera volontairement à son titre de protestante et d'héritière de la réformation.

Genève, 5 *février* 1842.

Nous comprenons parfaitement, MM, que, par le temps actuel et dans la ville qui s'honore de posséder M.A.V., vos cahiers se soient ouverts pour ainsi dire d'eux-mêmes à ce qu'il médite et écrit sur la question de la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat; lequel de vos lecteurs pourrait ne pas s'en féliciter! Le désir de mes amis et le mien se borne à ce que vous veuillez bien accueillir, non pas, je pense, des plaidoyers en sens contraire, mais les communications et les notes écrites dans un sentiment différent.

Depuis ma dernière lettre, le public ne s'est nullement occupé de changemens à introduire dans nos institutions d'instruction publique. Quelques mots indirects pour les attaquer et d'autres plus prononcés pour les défendre, à la fin du tour de préconsultation de la constituante; — puis la publication du remarquable rapport de M le pasteur Martin sur nos écoles, voilà tous les faits nouveaux. A peine si ce rapport a fait quelque sensation, malgré les faits qu'il établit, ceux qu'il réfute, le talent avec lequel il est écrit, et tout ce qui devrait y attirer fortement l'attention des adversaires comme des amis de nos institutions primaires. Il semble que les esprits soient tellement occupés de vagues et douteuses théories politiques, que l'intérêt manque pour ce qui est pourtant à la base de l'existence d'un peuple, son éducation nationale et sa moralité.

Quant à l'Eglise, il n'en est pas entièrement de même. De nouvelles brochures ont paru pour réclamer la séparation; écrites

souvent avec un talent remarquable, elles ont fait peu de sensation. — Le phénomène que je vous signalais dans ma dernière lettre continue. Toutes sont anonymes. — Et on le comprend : Que gagneraient les auteurs à se nommer? Leur thèse est loin d'être populaire, et probablement leurs noms ne le seraient pas davantage. — Plus nous avançons, plus il est à croire que, pour le moment du moins, on touchera le moins possible à l'Eglise. Peut-être même essaiera-t-on de la faire cheminer dans le *statu quo* sans rien changer à ses formes et à ses usages, quoique les corps et les hommes aient changé. — Tel semble être le vœu de la majorité des constituans, des fidèles et du clergé. L'avenir nous apprendra jusqu'à quel point la chose sera possible. — Mais deux circonstances ont contribué à pousser l'opinion dans ce sens.

La première est l'attitude digne et ferme de la compagnie, qui en face du pouvoir nouveau, n'a pas craint de se montrer publiquement reconnaissante et respectueuse pour l'ancien, amie du passé, conservatrice de l'ordre et du respect pour les lois. Le 7 janvier a été pour elle une belle journée. Admise comme à l'ordinaire, en corps et en costume à présenter au Conseil ses vœux de nouvelle année, elle s'est rendue à l'Hôtel-de-ville plus nombreuse que jamais et presqu'au complet, et s'adressant à des magistrats qui, quoique repoussés de leurs siéges par la révolution, ont bien mérité de l'Eglise et du pays, elle leur a tenu un langage qui ne sera point oublié, et dont tous les amis de l'ordre et de la religion lui ont su gré. Ce discours a été immédiatement imprimé, et cette manière de faire a prouvé quelle force notre Clergé se connaît, quelles racines il a encore dans l'opinion des gens de bien, et les services qu'il peut rendre à la cause du bon ordre, à laquelle il ne fera jamais défaut.

La seconde est la préoccupation toujours croissante au sujet de la position que le 22 novembre a faite aux catholiques. Il n'y a nul reproche à faire à leurs honorables représentans. Ils ne demandent que leurs droits. Tout a été légal, mesuré, prudent et convenable dans leur conduite; ils veulent évidemment l'ordre et le bien public. Mais s'il n'y a rien d'hostile dans leurs intentions, leurs droits et leur position ont quelque chose de menaçant pour le pays. — D'une part ils entrent dans le droit commun; d'autre part appuyés

sur des traités et des garanties étrangères ils ont des priviléges. — Placés de la sorte, ils ne peuvent rien perdre de ce qu'ils ont, et ils peuvent gagner tout ce qu'ils n'ont pas. — Le roi de Sardaigne est le garant public de leurs priviléges, et la propagande, avec sa puissance occulte, se prépare à exploiter à son profit leur droit commun. Pas une de leurs chapelles ne peut être supprimée, mais ils peuvent avec l'argent étranger, construire s'ils le veulent une cathédrale dans Genève, et remplir la ville, si cela leur convient, de séminaires et de couvens. Un écrivain spirituel et mordant (M. A. Bost dans le journal *le chrétien*) a résumé cette position, en faisant adresser par la propagande à l'ancienne Genève ces mots significatifs : *Ce qui est à toi est à moi, mais ce qui est à moi est à moi.* Cette position commence à préoccuper et à effrayer ceux qui la leur ont assurée sans y songer, et personne en ce moment (sauf les dissidens, ennemis de l'Eglise nationale, et les impies qui font profession d'être ennemis de toute religion) ne voudrait risquer de démolir ou même d'ébranler l'Eglise protestante.

A Zurich, on est préoccupé des prochaines élections au Grand Conseil qui mettront de nouveau les partis aux prises. — Parmi les lois décrétées dans le courant de l'année dernière, la plus importante est une loi sur les tutelles, qui a été publiée, avec un fort bon commentaire de Mr. le Dr. *Bluntschli.* Le grand conseil a voté aussi une loi sur les écoles, qui a organisé la singulière institution d'un synode scolaire, et une loi sur la vente du pain, qui astreint le boulanger à donner à sa marchandise un poids déterminé. Les principaux projets qui attendent actuellement la sanction législative sont un code pénal militaire et une révision complète des lois sur la poursuite des débiteurs.

Lucerne continue dans ses lois et dans son administration l'œuvre de réaction dans laquelle sa nouvelle constitution l'a fait entrer. A l'aide de la démocratie, c'est le sacerdoce qui règne. L'Eglise menace d'envahir l'Etat, non pas il est vrai, dans les formes gouvernementales extérieures, mais d'une manière moins ostensible et plus sûre, par l'esprit qui anime ces formes. Le système d'épuration se poursuit envers les fonctionnaires publics qui ne sont pas

assez dévoués au nouvel ordre de choses et, plus particulièrement, contre les régens, auxquels leur position donne plus de moyens d'influer sur l'esprit des populations. L'enseignement est mis de plus en plus sous la direction du clergé. Cependant, la motion qui avait été faite en Grand Conseil pour appeler les Jésuites à la tête de l'instruction publique, vient d'être écartée par cette autorité. Cette décision ne peut qu'avoir un bon effet dans les autres Cantons, où elle sera accueillie avec satisfaction ; car la Confédération a les yeux fixés sur Lucerne : c'est l'un de ses trois *Vorort*, c'est la clef de voûte du catholicisme en Suisse. — Une nouvelle loi sur la presse, actuellement soumise aux discussions du Grand Conseil, occupe les organes de la publicité ; les dispositions en sont assez sévères.

Les Waldstetten projettent une séparation d'avec l'Evêché de Coire. — A Schwyz, les Jésuites consolident leur établissement ; ils fondent un collége et une église. Ils s'emparent aussi de l'éducation des filles, au moyen des sœurs Ursulines, qu'ils appellent à Stein. C'est là un des fruits dus aux exagérations radicales, ainsi qu'aux erremens suivis dans l'affaire des couvens d'Argovie. D'un autre côté, quelques améliorations se sont opérées dans les écoles primaires de ce Canton. L'entreprise des postes, précédemment affermées à Zurich, a passé aux mains de St. Gall. On travaille à un projet d'organisation des milices, pour la mettre en harmonie avec les nouveaux règlemens militaires fédéraux. Un plan d'amélioration pour les routes, ayant été rejeté par la Landsgémeind du district de la Marche, se trouve ainsi ajournée. La constitution de 1833 va être soumise à une révision, qui s'effectuera par une Constituante.

Thurgovie s'occupe sérieusement d'améliorations intérieures.

En Argovie, quelques propriétés appartenant aux couvens supprimés ont été vendues, malgré le décret de la Diète, qui aurait dû tout au moins faire suspendre toute mesure ultérieure de liquidation. Le Grand Conseil a voté, en dernier lieu, une loi sur l'organisation des justices de paix. Des constructions de routes sont en projet.

Le Tessin a des plaies encore saignantes à cicatriser. C'est à son gouvernement de faire oublier, à force de sagesse et de modération, en même temps que de fermeté, la tentative de réaction

de l'an dernier et la *vendetta* politique qui est malheureusement venue à sa suite. L'amnistie décrétée y contribuera, il faut l'espérer. Le Grand Conseil paraît uni. On prépare les améliorations dont ce pays a tant besoin. Signalons, à cet égard, la loi récente qui organise un conseil d'instruction publique et le règlement sur l'administration scolaire.

Le Valais, grâce à la persévérance éclairée de son gouvernement, entre peu à peu dans la voie du progrès. Des travaux de routes se préparent. Une loi de novembre 1841 a déclaré les eaux minérales et thermales objet d'utilité publique, en soumettant à l'expropriation les terrains qui peuvent être nécessaires à l'exploitation de ces sources. L'instruction publique, si arriérée jusqu'ici, gagnera beaucoup par la création d'une école normale pour les régens; nous faisons des vœux pour que cette institution ne tarde pas à prendre vie. Le Conseil d'Etat a fait ouvrir cet hiver deux cours d'accouchement pour les sages-femmes; l'un, pour la partie allemande du canton, est confié à Mr. le Dr. *Mengis* de Viège; l'autre, pour la partie française, se donne à Martigny par Mr. le Dr. *Claïvaz.*

NOUVELLES DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'apparition, à *Lausanne*, du nouveau volume publié par notre historien vaudois, Mr. le professeur *Olivier*, sous le titre *d'Etudes d'histoire nationale.* Il contient trois parties distinctes: la 1re. est le récit le plus complet qui ait encore été fait de l'entreprise du Major *Davel*, en 1723; la 2e. *Voltaire à Lausanne* (1756-1758) est un spirituel et charmant morceau d'histoire littéraire, la 3me. est *l'histoire de la révolution helvétique dans le canton de Vaud.* (1780-1830). Nous reviendrons dans notre Bulletin bibliographique sur cet ouvrage plein d'intérêt.

Plusieurs publications nouvelles ont encore paru à Lausanne.

Une traduction en vers français de *l'art poétique d'Horace*, par M. le professeur *Porchat*, à la plume élégante et facile duquel nous devons déjà une traduction en vers de Tibulle.

Une nouvelle *Vie d'Oberlin*, pasteur au Ban de la Roche.

Des *Idées sur le pouvoir social et l'influence morale de la musique*, par *E. Lentz*.

Une nouvelle brochure de Mr. *L. Burnier*, sous ce titre: *Appel à la conscience des ministres de l'église nationale.*

Des *mélanges moraux et instructifs, à l'usage de la jeunesse*, par l'auteur de l'Ami des enfans Vaudois.

Des *Elémens de calcul*, pour les écoles primaires, par *F. Hermann.*

Un 3e. cahier du *Recueil de morceaux patois en vers et en prose*, suivant les divers dialectes de la Suisse française, édité par Mr. B. Corbaz.

Sept Lettres d'un Américain sur l'union de l'Etat et de l'Eglise à Genève.

Indépendamment des leçons académiques, il vient de s'ouvrir au cercle littéraire deux cours publics: l'un de *Mr. Vulliemin*, sur l'histoire de la civilisation humaine dans l'antiquité; l'autre, un cours d'anthropologie, de Mr. le Dr. *Hollard*, dont nous publions aujourd'hui le discours préliminaire. — Mr. *Lentz* donne encore, à Lausanne, des leçons publiques sur l'influence sociale et morale de la musique.

Genève. Quand la politique remplit toutes les têtes et dévore toutes les heures, la vie littéraire et scientifique ne peut que languir. Presque tous les cours publics qui étaient annoncés pour cet hiver, en dehors de l'enseignement académique, n'ont pu avoir lieu. Cependant, au milieu du fracas de la politique, les amis des études sérieuses ont eu la joie de voir apparaître un bon livre, un livre original; M. *Duby* a publié son *Essai sur les caractères moraux*; c'est le fruit de toute une longue vie d'observation, d'une vie méditative et intérieure. — M. *de Sismondi* a publié le vingt-sixième volume de son *Histoire des Français*, dont nous avons annoncé le 25e volume dans notre livraison de janvier; il a reçu à cette occasion de Louis-Philippe la décoration d'honneur. — M. *Pictet-de la Rive* a mis au jour la seconde et la troisième livraison de son *Histoire naturelle des névroptères*. Dans le domaine des beaux-arts, nous devons mentionner un nouvel ouvrage du paysagiste *Diday*,

destiné à l'exposition du Louvre, et dont les connaisseurs font les plus grands éloges.

Toutefois, il est assez évident que 1842 sera une année stérile, à tout prendre pour l'étude et les lettres. Les hommes à talent, préoccupés qu'ils sont de l'avenir de leur pays, travaillent sans doute, mais à méditer des lois, à écrire des brochures, à soutenir ou à fonder des journaux. Ceux-ci se multiplient; il s'en est formé, depuis le commencement de l'année, trois nouveaux, parmi lesquels se fait distinguer le *Courrier de Genève*, rédigé par M. le professeur *Cherbuliez,* dans le sens conservateur. Les brochures foisonnent. Au milieu de janvier, on en comptait déjà soixante et quinze, auxquelles les affaires du jour ont donné naissance; ce nombre s'est encore bien augmenté depuis. Les neuf imprimeries de Genève sont sans cesse en activité et ne peuvent suffire. Mais tout ce mouvement produira peu de chose qui vive dans l'avenir. Si l'on avait la certitude qu'il en sortît des institutions bienfaisantes et durables, on prendrait aisément son parti d'une pauvreté passagère.

L'Académie de Neuchatel a publié les discours prononcés lors de son inauguration récente, le 18 novembre 1841, par M. de Chambrier, président du Conseil d'Etat, par M. Pettavel, au nom de l'Académie, dont il est le premier recteur, enfin par M. le professeur Agassiz. Le discours de ce dernier a paru dans le numéro de janvier de la Revue. Neuf professeurs composaient, au 18me novembre, le personnel de l'établissement; il en a été dès lors nommé un dixième. — M. Tisseur, chargé provisoirement de l'enseignement de la littérature française à l'Académie, vient, en outre, d'ouvrir un cours public sur l'étude de cette littérature au dix-neuvième siècle.

La Bibliothèque universelle de Genève, dans son numéro de novembre, qui a paru seulement en janvier, donne un récit de l'ascension de la Jungfrau, effectuée au mois d'août dernier, par le professeur Agassiz, en compagnie de MM. Forbes, d'Edimbourg, Duchâtelier, de Nantes, et Desor, auteur de l'écrit. Un journal allemand avait déjà raconté cette excursion faite dans l'intérêt de la science, et, après lui, le Journal des Débats en avait aussi parlé, mais à la façon dont les journaux de Paris donnent si souvent leurs nouvelles. Ainsi le journaliste français place hardiment un glacier

à 800 pieds au-dessus du niveau de la mer, et des 12,872 pieds d'élévation de la Jungfrau, il n'en retranche que 10,000, — bagatelle !

Le mois de janvier a vu paraître le second cahier du *Musée historique de Neuchâtel et Valengin*, édité par *G. A. Matile*. Nous y avons remarqué quelques nouveaux points de la Coutume de Neuchâtel, faisant suite à l'ouvrage publié par M. Matile, en 1836, sur cette même Coutume, et un mémoire sur les relations entre la Bourgogne et la Suisse dès le onzième au dix-septième siècle. Ce travail, fruit des savantes recherches de M. *Duvernoy*, de Montbéliard (l'éditeur des papiers d'état du cardinal de Granvelle), a été entrepris à la suite d'une discussion provoquée sur ce sujet, au congrès scientifique de France réuni à Besançon en septembre 1840, par M. Vulliemin, notre compatriote, qui était alors président de la section historique.

A Zurich, à Bale, et dans plusieurs autres villes de la Suisse allemande, le nouvel-an a été, comme de coutume, l'occasion d'un assez grand nombre de ces publications, qui paraissent chaque année à la même époque, sous le nom de *Neujahrsblätter*, et qui sont essentiellement destinées à la jeunesse. Ce sont, en général, les sociétés littéraires et scientifiques qui les publient, chacune traitant un sujet qui rentre dans la sphère de son activité. Ainsi, à Zurich, la société archéologique a donné, cette année, l'histoire des fondateurs du couvent de Kappel, la famille des barons d'*Eschenbach*. La société de bienfaisance a fourni la biographie d'une femme, *Barbara de Roll*, qui vivait au temps de la réformation et dont la vie entière a été consacrée à des œuvres de charité. La société des sciences naturelles a choisi pour sujet l'histoire naturelle du castor. Le cahier publié au bénéfice de la maison des orphelins renferme une notice sur *Jean Zeller*, pasteur de Stäfa. Celui de la société de la Bibliothèque commence l'histoire du bâtiment même de la bibliothèque *(die Wasserkirche)*, histoire qui, sous la main de l'auteur, se rattache d'une manière intéressante à celle des mœurs et à la vie politique et religieuse de Zurich. La société militaire, dite des artificiers, a continué son récit des *guerres de Bourgogne*, commencé dans de précédens cahiers. La société des artistes a publié un coup-

d'œil sur la dernière exposition suisse des produits des arts, ainsi qu'une lithographie du peintre bernois *Heinz*, qui vivait au seizième siècle. — Les hommes les plus savants, les meilleurs écrivains ne dédaignent pas de travailler à ce genre d'écrits. Nous signalons cet usage à l'attention de la Suisse française, où nous voudrions le voir s'introduire. Il contribue à entretenir l'esprit public et attache le citoyen à sa patrie, en la lui faisant connaître et apprécier davantage.

Parmi ces feuilles de nouvel-an, nommons encore celle que publie à SCHAFFHOUSE M. *Melchior Kirchhofer*, de Stein sur le Rhin. Elle est consacrée à l'histoire de Schaffhouse. Le cahier de 1842 décrit la partie la plus importante de la *guerre de Souabe* et fait voir l'influence que l'exemple de la liberté des Suisses exerça à cette époque sur l'Allemagne voisine. M. le docteur M. Kirchhofer est connu par ses travaux pleins d'érudition et de conscience sur l'histoire de la réformation en Suisse. Il a publié des biographies estimées de plusieurs réformateurs, entr'autres celle de *Guillaume Farel*, qui a paru il y a quelques années à Zurich, chez Orell et Füssli, et dont il serait fort à désirer qu'on entreprît une bonne traduction française.

A la fête anniversaire de l'université de *Berne*, M. le docteur *Hundeshagen*, professeur de théologie et recteur actuel, a prononcé un discours fort remarquable, dont le sujet était *l'influence de la réformation de Calvin sur les institutions et sur les libertés politiques.*[1] — Si, sous l'influence de la réformation en général, le droit public européen a subi une transformation, c'est du calvinisme, en particulier, que sont nées les doctrines politiques plus libérales qui continuent à s'élaborer de notre temps. Avant la réformation, l'Eglise était exclusivement en possession de la vérité et du droit; l'Etat, son feudataire, était réduit au rôle d'une institution de police, le pape était au-dessus de tout. Le Dr Luther s'éleva de toute sa puissance contre cette fausse idée et revendiqua hautement les droits de l'Etat. Zwingli et Calvin firent de même. Tous trois réservèrent pourtant, en matière de foi, les droits de la conscience individuelle. Calvin préférait la république aux autres formes gouvernementales, mais sans se dissimuler qu'elle a aussi ses inconvé-

[1] Ce discours vient d'être livré à l'impression.

niens. L'orateur a ensuite recherché plus particulièrement l'influence du calvinisme en France, en Angleterre, dans l'Amérique du Nord. En France, il n'a pas été moins fécond en résultats, pour avoir été privé de l'appui du souverain. La ligue des Huguenots eut une organisation toute républicaine. C'est parmi eux que se trouvèrent les hommes les plus distingués de ce temps-là, par leur savoir et leurs talens, aussi bien que par leur piété. Leurs écrivains attaquèrent hardiment la royauté absolue, Languet particulièrement, dans son *Junius Brutus vindiciæ contra tyrannos*. En face du calvinisme, le professeur a apprécié Machiavell, Hobbes, Locke, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, et revenant à la France actuelle, il a signalé les tendances égoïstes, principe d'anarchie et de désorganisation, qui n'y prévalent que trop. — Tel est, en peu de mots, le résumé de ce discours, empreint d'un sincère libéralisme, en même temps que d'un profond sentiment chrétien.

On doit avoir trouvé dans les archives de l'Académie des sciences de St. Pétersbourg, un certain nombre de lettres adressées au savant mathématicien *Léonard Euler*, de Bâle, mort en 1783, à St. Pétersbourg, membre de cette académie. Ces lettres, disent les journaux, ont un grand intérêt scientifique et ne tarderont pas à être publiées. Elles ont été écrites, pour la plupart, par *Daniel Bernouilli*, autre mathématicien bâlois célèbre, dont Euler avait été l'élève. D'autres sont de *Jean Bernouilli* l'aîné, et de *Nicolas Bernouilli*.

Le peintre St. Gallois *Isenring*, auquel on doit déjà plusieurs applications ingénieuses du Daguerréotype et qui travaille maintenant à Munich, a trouvé le moyen de peindre de couleurs variées les dessins obtenus d'après le procédé de Daguerre. On voit actuellement dans son atelier plusieurs tableaux de ce genre, dont l'effet est plus agréable que celui de la lithographie la mieux coloriée. Ces tableaux peuvent se laver à l'eau chaude, sans perdre de leur éclat et sans aucune altération. Cependant toutes les couleurs ne sont pas propres à cet usage, et c'est là que gît la principale difficulté de ce nouveau procédé, qui, du reste, est encore susceptible de perfectionnement.

NECROLOGIE.

Vaud a perdu, dans le courant de Janvier, deux hommes qui appartenaient à la haute magistrature de ce canton: Mr. *Emmanuel de la Harpe*, conseiller d'état, est décédé le 2 janvier, des suites d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 59 ans passés. Jeune, il avait servi peu de temps, sous les ordres de son père, qui était officier supérieur dans l'armée française. De retour dans son pays, il reprit ses études interrompues, et les continua en Allemagne. La carrière qu'il embrassa d'abord fut celle du barreau. Il fut secrétaire de la commission qui projeta la constitution de 1815. Entré au Tribunal d'Appel en 1818, il passa au Conseil d'Etat en 1825. Il était landamman en charge au moment de la révolution de 1830, et il fut réélu au Conseil d'Etat lors de la mise en vigueur de la nouvelle constitution. Dix fois il a été député du canton de Vaud à la diète fédérale, en 1820, 1821, 1829, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1839, et 1841. En 1830, il fut commissaire fédéral dans le Valais. Comme homme politique, il a pu et dû donner lieu à des jugemens très-différens. Comme administrateur, il a rendu à son pays des services très-réels. Sa parole ferme et lucide a fréquemment éclairé les discussions du Grand Conseil, où son bon sens, son jugement sain, ses connaissances, lui avaient acquis de l'autorité. Un écrit intitulé: *Considérations sur l'état de la législation civile dans le Canton de Vaud, la nécessité de la changer et les moyens de la rendre meilleure*, qu'il publia en 1819, ne fut pas sans influence sur la réforme de nos lois civiles. On a aussi de lui un mémoire *sur le Jury* (1820). Il a été un des collaborateurs des Codes civil et de procédure civile, comme il a coopéré aux premiers projets, rédigés en 1823 et 1824, pour la refonte de notre législation pénale. On lui doit la loi sur le vol, de 1829, et il a pris part plus récemment au code de procédure pénale, ainsi qu'au nouveau projet de code pénal.

Le 17 Janvier, est mort Mr, *César Demartines*, juge au Tribunal d'Appel, depuis 1837. Soit au barreau, dont il avait été un des membres les plus considérés, soit dans ses fontions judiciaires,

il s'était acquis l'estime générale par la droiture et par l'indépendance de son caractère. Il n'était âgé que de 44 ans.

Nous nommerons encore, bien qu'il fût étranger par sa naissance, Mr. *Auguste Wittich*, Wurtembergeois, enlevé par une mort prématurée au collége d'Yverdun, dont il était le directeur et l'un des maîtres les plus capables. Il avait subi en 1838, avec distinction, les épreuves pour la chaire de littérature grecque à l'académie de Lausanne.

A Fribourg est mort le 17 Janvier, Mr. *Albert de Féguely*, né en 1755. Il avait été élu membre du Grand Conseil en 1770, et il était depuis 1821 syndic de la ville de Fribourg. C'était un homme droit, dévoué aux intérêts de son pays, et protecteur de l'instruction publique, dont il avait défendu la cause en soutenant, en 1823, le Père Girard. Il était père de l'ancien Conseiller d'Etat de ce nom, que Fribourg a perdu l'année dernière.

Fribourg regrette aussi un artiste, né dans ses murs et qui donnait des espérances, *Emmanuel Piller*, dont on a appris naguères la mort, arrivée à Jérusalem le 19 Octobre dernier. Il promettait d'être un lithographe habile.

Le commerce de Zurich a perdu, le 23 Janvier, un de ses membres les plus actifs et les plus considérés, dans la personne de Mr. *Schulthess*, chef de la maison de banque Gaspard Schulthess et compagnie. Il était consul de commerce de la Saxe auprès de la Confédération Suisse.

Il est mort, dans le Valais, un homme dont le nom trouvera place dans notre nécrologie, quoiqu'il n'ait marqué ni dans l'Etat, ni dans les lettres, ni dans les sciences. *François Rouiller*, décédé à Martigny, le 18 janvier, à l'âge de soixante et quatorze ans, n'était qu'un simple charpentier, mais qui avait réellement apporté du génie dans cette profession. Pauvre enfant de la montagne, abandonné à lui-même, il était devenu un bon architecte. Le Valais lui doit un assez grand nombre de ponts ; ses constructions dans cette partie sont à la fois hardies, ingénieuses et solides. Ne sachant ni lire, ni écrire, ni chiffrer, il faisait de tête et rapidement des calculs très-difficiles. Il se plaisait souvent à faire valoir cette faculté d'une manière assez bizarre, dans les marchés auxquels il se livrait. Ainsi

on l'a vu vendre une maison à tant le pied du verre formant les vitres des fenêtres, et un fonds à tant le quintal de terre prise à un pied de profondeur; il achetait des bœufs à l'aune ou une montre à raison de tant la livre. — Dix-sept enfants l'entouraient, et huit ménages vivaient en commun et en paix sous son autorité. On eût dit un patriarche au milieu de cette nombreuse famille. L'héritage qu'il avait reçu de son père s'élevait à 50 batz : il a laissé en mourant 24,000 francs, fruit de son industrieuse activité.

L'académie de Lausanne vient de perdre l'un de ses étudiants les plus distingués, *H. Durand* qui a succombé à une maladie longue et douloureuse; ce jeune homme venait de remporter à l'académie un prix de poésie. Voilà deux poëtes que nous perdons à la fleur de leur âge, F. Monneron et H. Durand.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DU SYNODE DE DORDRECHT, considéré sous ses rapports religieux et politiques, dès 1609 à 1619. Publié par N. CHATELAIN. Paris chez Ab. Cherbuliez et Ce. Amsterdam, chez S. Delachaux et fils. Lausanne, M. Ducloux, libraire. 1 vol. in-8° de 312 pages avec 4 portraits littographiés. Prix 42 batz.

Le sujet de ce livre, le Synode de Dordrecht, cet événement compliqué d'intrigues politiques et de controverses religieuses est tout-à-fait en rapport avec le tour particulier d'esprit de l'auteur.

On y peut reconnaître cet amour des observations fines, cette curiosité intelligente des détails, qui est le côté saillant par lequel il s'est dès longtemps fait connaître, surtout lorsqu'il nous a donné ces ingénieux pastiches, témoignage d'un goût délicat jusqu'à être parfois quelque peu raffiné. Dans la matière plus grave qui nous occupe aujourd'hui, nous pouvons dès l'abord remarquer l'originalité de la forme.

Les livres de M. Chatelain ne ressemblent pas aux autres livres, et son double travail sur l'histoire du Synode offre quelque chose de véritablement piquant. Désespérant d'atteindre à l'impartialité de l'historien, ne voulant pas faire le sacrifice de ses sympathies, conduit par une rare sincérité, M. Chatelain nous a donné deux histoires du même fait, deux versions diamétralement opposées, le blanc et le noir, comme il le dit lui-même franchement. Une des couleurs, c'est lui-même qui s'est chargé de la fournir; la couleur opposée il nous la transmet en traduisant un historien hollandais d'une haute réputation; après ce double plaidoyer il laisse au lecteur le soin de juger. Ce jugement, ce n'est pas dans quelques rapides lignes que nous pouvons le formuler et surtout le justifier; d'ailleurs sur bien des points importants il est pendant encore. Si le livre de M. Chatelain doit servir à le mûrir ce sera surtout en attirant l'attention sur cette matière et en provoquant de nouveaux travaux. Il reste, puisque l'auteur ne s'est pas chargé de cette tâche, il reste à reprendre toutes les assertions contradictoires, à les soumettre à la critique, à séparer dans les témoignages du temps ce qui est avéré de ce qui n'est que l'hypothèse de la prévention politique et religieuse.

Ce travail doit être fait sur les sources, et ne peut être accompli par un lecteur ordinaire sur les données fournies par M. Chatelain. C'est là notre seul reproche à la forme choisie par l'auteur, nous le croyons grave mais nous n'avons pu le passer sous silence. Que les sympathies ouvertes de l'historien soient pour l'arminianisme, qu'il ait cru voir dans les partisans de cette doctrine des hommes pieux persécutés et qu'il se soit chargé avec amour de la noble tâche d'une

réhabilitation tardive et selon lui méritée, nous concevons ce rôle, nous l'apprécions, nous n'avons aucune superstition pour les noms de parti. Cependant lorsque l'auteur fait rouler toute la controverse religieuse sur le point délicat et difficile de la réprobation, comme toute la discussion politique sur des projets, jamais exécutés, mais supposés à Maurice de Nassau ; il nous semble qu'il y a erreur dans l'historien et que les causes qu'il assigne ne sont pas en raison des événements qu'il raconte. C'est là notre doute, et ce doute c'est uniquement une lecture attentive et scrupuleuse de l'ouvrage qui nous l'a suggéré. Il nous semble que dans une matière aussi compliquée que celle-ci, on ne peut tout ramener à des éléments aussi simples sans négliger quelques points capitaux.

Ne pourrait-on pas croire, et la présence officielle des théologiens étrangers le confirmerait, que les gomaristes triomphèrent parce qu'ils étaient les vrais représentants de la doctrine réformée, au fond la doctrine biblique ; qu'ils en étaient les représentants dans leur vie et dans leurs mœurs plus encore peut-être que par quelques points extrêmes de théologie? Ne pourrait-on pas croire, et la conduite oppressive des arminiens malgré leurs prétentions à la tolérance (p. 72) le ferait aussi supposer, ainsi que leur union avec les magistrats des villes et l'aristocratie des provinces, que ce parti était au fond celui des hommes relâchés dans la foi, cherchant à formuler ce christianisme commode et mitigé que Wilberforce a stigmatisé dans son ouvrage sur le christianisme des gens du monde? Ainsi ils pourraient avoir succombé devant de tout autres doctrines et de tout autres influences que la doctrine de la réprobation, et l'influence de la corruption et de l'intrigue. Ces doutes mériteraient d'être examinés ; il aurait valu la peine de les prévenir, et, demander un exposé plus complet des doctrines des adversaires en présence, dans une histoire du Synode de Dordrecht, ne nous paraît pas une prétention exagérée. Nous aurions des doutes analogues à élever sur la partie politique de cet ouvrage. Intéressant par son objet, écrit d'une manière remarquable, attachant par l'animation même de l'historien, il ne répand, on le sent, sur tous les objets, qu'une lumière imcomplète et vacillante. Malgré la bonne foi et la vie du plaidoyer, on se défie après tout de la cause et l'on hésite à se soumettre aux conclusions.

Du reste, en tout ceci nous nous gardons absolument d'inculper les intentions de l'auteur; il s'est montré, d'un bout à l'autre de son récit, un parfait galant homme. Les erreurs de l'historien ne sont que celles d'un cœur honnête, mais probablement prévenu. Ce n'est pas que nous ne concevions très-bien que l'on se prévienne en faveur de l'arminianisme. Cette doctrine compte parmi ses sectateurs de vrais chrétiens et de fidèles serviteurs de Christ; il suffirait ici de nommer G. De la Fléchère. Pour notre part les formulaires qui prétendent fixer les points que la révélation a laissés dans l'ombre excitent peu nos sympathies, et nous avons clairement fait voir que si nous avions à pencher du côté des goma-

ristes, ce ne serait point à cause de toutes leurs vues dogmatiques, ni même à cause des plus saillantes. Nous avons seulement tenu à faire preuve d'impartialité et à montrer que, malgré les conclusions de la première partie du livre, le procès est bien réellement pendant. Combien de temps le sera-il encore? Le temps de la justice et de la vérité n'est-il pas enfin près de venir?

L'ouvrage, nous ne craignons pas de le répéter, écrit avec goût, avec une touche acquise dans le commerce des meilleurs écrivains, offre dans tout ce qui appartient à M. Chatelain une lecture agréable et facile. La narration se soutient, se déroule et se succède avec aisance; malgré le sérieux du sujet, l'aridité de certains détails, la complication des événements, elle entretient constamment l'intérêt.

Ce volume remarquablement imprimé fait honneur aux presses genevoises, comme les quatre portraits lithographiés attesteraient, s'il était nécessaire, que la peinture et les arts qui s'y rattachent fleurissent sur le sol de nos confédérés.

ÉLÉMENTS DE CALCUL POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES, par F. HERMANN, Instituteur. 1re partie. Calcul de tête. Ouvrage approuvé par le Conseil de l'instruction publique du Canton de Vaud. Lausanne, chez M. Ducloux, Stouttgart, chez Ebner et Seubert. 1 vol. in-8° 128 pages prix 18 batz.

Monsieur Hermann vient de rendre un vrai service à l'enseignement de l'arithmétique au milieu de nous. En général on ne se doute pas, dans le Canton de Vaud, de tout ce qu'il y a à enseigner aux jeunes enfants avant de leur mettre une ardoise et une touche entre les mains et de leur faire faire une addition, si l'on tient à ce qu'ils opèrent avec connaissance de cause, avec aisance, promptitude et sûreté, et non de routine, avec lenteur et sans exactitude. L'Allemagne est à cet égard extrêmement riche en méthodes, en procédés avantageux, en bons manuels pour les maîtres. Chez nous tout est encore à créer ou à peu près. Nous sommes heureux de pouvoir indiquer aux instituteurs primaires, aux pères et mères de famille, à tous ceux qui ont à introduire les jeunes enfants dans l'étude de l'arithmétique, l'ouvrage que nous annonçons. Outre la sûreté de la marche et ses favorables résultats pour le développement intellectuel des élèves, on gagnera, en suivant ce guide, les moyens de rendre variées et pleines d'intérêt des leçons ordinairement si monotones et si fastidieuses pour maîtres et pour élèves. Ainsi nous souhaitons à l'ouvrage un plein et heureux succès, moins encore dans l'intérêt de l'auteur que dans celui de l'étude d'une branche aussi importante que celle qu'il a traitée.

APPEL A LA CONSCIENCE DES MINISTRES DE L'EGLISE NATIONALE, PAR L. BURNIER.

M. B. a publié contre la loi ecclésiastique une série de brochures remarquables dans lesquelles il a cherché, avec une rigueur logique, qui quelquefois n'a

pas mal l'air d'exagération, à en faire arriver les principes à leurs plus extrêmes conséquences. Personne n'a relevé le gant pour la loi ecclésiastique ; qui l'aurait pu? qui l'aurait voulu? Il n'y a, dans le pays, presque pas un homme pieux qui ne désapprouve, en tout ou en partie, les dispositions de cette loi nouvelle. Mais désapprouver la loi n'est point admettre comme fondées les accusations que M. B. lui fait d'être profondément *immorale et irréligieuse*. Les arguments des brochures précédentes de l'auteur, pour n'avoir pas été réfutés publiquement, n'en ont pas pour cela été acceptés. Dès lors M. B. et la plupart de ceux auxquels il s'adresse dans la brochure que nous annonçons ne sont pas sur le même terrain ; le point de départ est différent. On peut considérer la loi comme impolitique pour l'Etat et pour l'Eglise, comme ayant, en théorie, des tendances oppressives, comme peu soucieuse de la vérité ; mais un petit nombre de pasteurs acceptent, nous le pensons, les prémisses de M. B. par conséquent les conséquences où il veut les faire arriver ; tous désireraient une loi meilleure ; mais de là à un divorce avec l'Eglise nationale, il y a plus d'un pas à faire.—Cet écrit nous a peinés ; on y sent percer partout une secrète irritation contre ce que l'on veut bien appeler chez nous le clergé. Au lieu d'adresser confidentiellement ses observations à ses anciens collègues, M. B. affiche, devant tout le public, la conscience des pasteurs ; il semble aussi leur dire : « peu consciencieux pour toutes les choses où l'on ne vous a pas mis en vue, prenez garde maintenant ; vous ne pouvez reculer ; il faut que vous vous expliquiez : le public a les yeux sur ce que vous allez faire. » — Nous le demandons, le procédé n'est-il pas étrange de la part d'un homme aussi délicat que M. B.? — Puis l'auteur suppose aux pasteurs, qui ne croient pas devoir quitter l'Eglise actuelle, tous les motifs les moins honorables ; le motif essentiel, celui qui a retenu si longtems M. B. dans son ancienne position, celui qui retient sans doute la plupart des pasteurs, savoir l'amour de leurs paroisses et leur vocation au ministère, ce motif est à peine touché. Oui, il y a des pasteurs qui ne voient pas de bon œil la suprématie presque absolue de l'Etat sur les intérêts spirituels, et qui cependant, en l'absence d'une liberté pour l'Eglise qu'avec M. B. ils ont vivement désirée, mais que le peuple de l'Eglise n'a pas voulue, préfèrent l'autorité de César à l'autorité absolue du prêtre. Il y a des pasteurs qui pensent que, quoiqu'on en dise, la vérité éternelle ne saurait être liée par la forme nécessairement passagère dans laquelle les hommes chercheraient vainement à l'emprisonner, que la forme en religion n'emportera jamais le fond et qu'il s'agit ici de questions de forme. Il y a des pasteurs qui pensent qu'au jour où chacun aura à répondre de son ministère, ils ne pourront se disculper d'avoir abandonné leur troupeau à la dent du loup, par la raison que la cloison qui enfermait le pâturage avait été rompue. Il y a des pasteurs qui ne pensent pas devoir quitter les foules qui se pressent autour de leurs chaires, sous le prétexte que l'Etat pourra les en chas-

ser un jour, en voulant leur imposer quelque liturgie ou quelque catéchisme contraire à la vérité. Il y a, nous le pensons, beaucoup de pasteurs qui n'ont pas attendu l'appel de M. B. pour examiner leur conscience au sujet de la loi nouvelle, qui l'ont fait devant Dieu et qui ne croient pas que le reproche de *prévarication* puisse leur être adressé, parce qu'ils ont préféré souffrir patiemment le joug de l'Etat pour servir le Seigneur dans leurs paroisses et parce qu'ils ont renoncé au tracas des discussions politico- ecclésiastiques, pour se livrer silencieusement et à l'écart aux devoirs intérieurs de leur ministère.

HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG, par le DOCTEUR BERCHTOLD. Fribourg en Suisse chez J. L. Piller, imprimeur, 1841. 1 vol 8° de 408 paé prix 5 fr. de France. Le septième exemplaire est délivré gratis à qui en prend six. A la librairie de Marc Duclcoux à Lausanne.

Les lecteurs de la Revue Suisse, dans la première année de son existence, se souviendront sans doute d'avoir lu avec un vif intérêt une série d'articles sur les origines et les développements successifs de la ville de Fribourg. Ces articles étaient extraits de l'ouvrage dont nous annonçons la première partie et dont l'auteur tient la seconde partie rédigée et prête à paraître. Il suffira de cette indication pour faire l'éloge du livre. Oeuvre de conscience, de patience et de labeur, il a été composé sur les sources mêmes, dont le témoignage est constamment reproduit, et il s'attire ainsi la confiance et l'intérêt de tout lecteur sérieux. On pourrait peut être reprocher à l'auteur de n'avoir pas assez fondu les matériaux pour leur imprimer l'unité et le sceau de sa propre intelligence; et l'on pourrait voir dans la réserve qu'il montre une modestie et une défiance de lui-même poussées peut-être trop loin. Quoiqu'il en soit, l'excès même de ces qualités est d'autant plus à noter que les qualités elles-mêmes sont de nos jours devenues bien rares, et que ce qui peut manquer à l'éclat du livre tournera bien certainement à l'augmentation de la confiance qu'il doit inspirer. Pour donner une idée de la manière prudente et réservée de cet ouvrage, nous citerons une page qui nous a paru piquante, quoique ce ne soit qu'un détail; nous aurions aimé que l'espace nous eût permis de transcrire le récit animé et captivant de la bataille de Laupen. « Les comptes du trésorier, pour l'année 1410, contiennent une rubrique énigmatique dont il est difficile de deviner le mot. Il y est question d'un personnage mystérieux, qui n'est indiqué que sous le nom de *champion* et qui nécessita une dépense de 23 fr. 13 s. 3 d. Quatre hommes en eurent alternativement la garde pendant onze jours. Il y eut à son sujet dix journées de manoeuvres. On tailla des pierres, on répandit du sable, on dressa une colonne, et les trois portes d'en-haut, les deux de Morat et du Dürrenbühl furent étroitement gardées. Le champion lui-même fut mis au secret, puis gardé à vue pendant trente-deux jours. On employa des chandelles, des trompettes, des cordes, de la paille de bourre,

quatre éperons, deux épées, un char de bois. On paya à Jean Harnischer six livres pour la cuirasse dû champion. Enfin derrière cet appareil se montre comme un spectre funèbre la hideuse figure du bourreau Andelot, à qui on donna vingt-huit sous, son salaire ordinaire pour une exécution. Le grand sautier, et sept sautiers furent également en fonctions. Les chroniques se taisent sur le héros et sur les circonstances de cet événement. Peut-être fut-ce un duel juridique, car le terme de champion est employé une fois au pluriel; d'ailleurs il est fait mention de quatre éperons et de deux dagues. Le vaincu fut probablement livré aux flammes. Je suis d'autant plus tenté d'adopter cette version, que la même année on rendit une ordonance touchant ces sortes de duel, laquelle imposait à l'appelant l'obligation de payer tous les frais du combat, même ceux du défendant, si celui-ci pouvait prouver par serment, qu'il n'était pas en état de le faire. »

La franchise des citations et la naïveté des sources où l'auteur a puisé, ont, nous le savons, éveillé quelques susceptibilités qui arrêtent le succès de cet ouvrage dans les lieux mêmes qui en sont le sujet. Le Canton de Vaud, dont l'histoire rétrospective est si fort intéressée dans celle de ce canton voisin, ne devrait-il pas prendre ce volume sous sa protection, et par un succès mérité, faciliter la mise au jour de la seconde partie? Du moins il nous le semble.

DISCOURS ÉVANGÉLIQUES. UNITÉ ET VARIÉTÉ, PAR S. H. GRANDPIERRE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES MISSIONS EVANGELIQUES ET PASTEUR A PARIS.

Se vend chez Delay à Paris, chez M. Ducloux à Lausanne.

Un nouveau volume de sermons de M. G. est une précieuse acquisition pour l'Eglise; l'auteur réunit à un haut degré des qualités éminentes qui se rencontrent rarement chez le même écrivain, savoir la force et l'unité de la pensée, avec une abondance de détails et une richesse de développements qui témoigne non seulement de l'élévation de cœur et d'esprit mais encore de l'expérience et de la vie du prédicateur. En outre le style de ces sermons toujours élégant, toujours savoureux se ressent partout de l'onction de l'esprit et de l'émotion d'un cœur tout plein de la charité de son Dieu et d'amour pour ses compagnons d'exil. On trouve dans ces discours ce qu'on aime à rencontrer dans les sermons protestants: savoir, l'égalité du prédicateur et des auditeurs devant Dieu; l'autorité y est parée d'humilité, le sérieux y est familier; nous regrettons seulement que l'auteur ait conservé certains détails d'intérieur, certains reproches qui s'adressent tout particulièrement à son église; l'impression que fait la prédication des vérités éternelles en est un peu affaiblie chez les lecteurs du dehors. Ces discours ont un mérite que nous sommes heureux de relever, celui de renfermer *toute* la vérité; M. G. a vivement senti les graves lacunes de la prédication du réveil religieux moderne; il veut prêcher le dogme, mais aussi la morale trop abandonnée de nos

jours dans les instructions dès la chaire; il prêche la morale, mais fondée sur le dogme; il sait que la vérité est une et le titre qu'il a donné à ses sermons: *unité et variété*, est le véritable programme de son livre. L'auteur s'exprime là-dessus franchement dans le passage suivant de sa préface:

« La vérité, une dans son principe est multiple dans ses applications. Une en Dieu, elle est diverse dans l'homme, dont elle satisfait tous les besoins, dont elle marque tous les devoirs, dont elle embrasse toutes les relations et toutes les positions dans la vie. Il en est d'elle comme du rayon de soleil, qui, brisé par le prisme, déploie à nos yeux toutes les couleurs, avec l'innombrable diversité de leurs nuances. La vérité n'est pas seulement le dogme, mais aussi la morale; elle n'est pas seulement la morale, mais aussi le dogme: le dogme et la morale, unis, fondus, inséparables. La prédication évangélique ne reproduit pas toujours cette admirable variété de l'indissoluble unité. Dans le ministère de presque tous les pasteurs évangéliques, il est une époque où ceux-ci semblent ne vouloir, ne pouvoir prêcher autre chose que la foi: c'est le besoin de leur vie nouvelle; c'est peut-être aussi une nécessité qui leur est imposée par l'état spirituel de leur troupeau. A une autre époque, s'apercevant qu'ils ont peut-être trop abondé dans le sens de la doctrine, ils cherchent à donner un contrepoids à cet enseignement purement religieux au moyen d'une exposition du christianisme presque exclusivement morale. Il fallait cette dernière tendance, pour assurer à leur ministère ce juste équilibre, sans lequel il perd de son autorité et risque de ne pas porter tous les fruits qui lui sont promis. Mais la mesure parfaite, et par conséquent la vérité pure, ne se trouve pas plus dans la seconde méthode que dans la première, employées séparément et à des époques distantes l'une de l'autre. La vérité complète est dans leur union simultanée. »

SERMON PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SESSION DU GRAND CONSEIL, LE 6 DÉCEMRRE 1841, PAR K. R. HAGENBACH, DOCTEUR ET PROFESSEUR DE THÉOLOGIE. IMPRIMÉ PAR L'ORDRE DU GOUVERNEMENT. BALE, SCHWEIGHAUSER. [En allemand.]

Le renouvellement du Grand Conseil de Bâle-ville a lieu par tiers, tous les deux ans. La cérémonie de la prestation du serment de la part des membres nouvellement élus est précédée d'un service religieux dans la cathédrale. Le retour de cette solennité périodique a eu lieu au mois de décembre, et c'est à cette occasion que M. le prof. Hagenbach a prononcé le discours dont nous avons transcrit le titre. Le texte consiste dans ce passage de St Paul: « Vous êtes le corps de Christ et ses membres, chacun en ce qui le concerne » (1 Cor. XII, 27) Ces paroles se rapportent proprement à l'Eglise chrétienne, mais l'auteur croit pouvoir en faire l'application à l'Etat. Si cet usage des paroles de St Paul n'est peut-être pas tout à fait irréprochable, les lecteurs de ce discours conviendront

du moins que ce premier pas, un peu difficile, une fois fait, tout le reste va de soi-même. Nous trouvons ici la sagesse, la retenue d'un homme qui parle à ceux qu'il ose encore appeler « pères de la patrie. » Le caractère politique du discours est celui d'un patriotisme véritable, basé sur le respect et l'amour des droits de tous. Une facilité élégante et gracieuse est celui de tous les ouvrages de Monsieur Hagenbach.

OEUVRES CHOISIES DE J, PETIT SENN, publiées par ALBERT RICHARD.
2 vol. de 500 pages in-8°, prix 69 batz.
Berne et Genève chez tous les libraires. Lausanne chez M. Ducloux.

Les nations comme les individus ont leur spécialité, qu'il leur importe de connaître sous peine de fausser leur développement. Cela est tout particulièrement vrai de la Suisse Romande, et de la Suisse Romande au point de vue littéraire. Notre position à cet égard est si unique, que si nous ne savons pas la comprendre, nous la rendons immanquablement fausse. Nous parlons la même langue qu'une grande nation voisine, où la centralisation de la littérature, comme de toute la vie nationale, est portée à son plus haut point. Paris est toute la France littéraire, comme il est la France politique et la France administrative. Si nous n'y prenons garde, si nous ne voulons pas d'une manière forte et intelligente rester nous mêmes, nous prendrons Paris pour notre capitale intellectuelle. Ainsi nous devenons une province extérieure, et la plus reculée de toutes, de cette France dont nous ne sommes que les voisins. C'est déjà bien assez que la grande majorité de nos lectures, que presque toutes nos lectures d'agrément nous viennent de cette source, n'allons pas creuser plus profondément encore un lit bien suffisamment marqué, en donnant à nos œuvres nationales elles-mêmes un vernis d'emprunt.

Se connaître soi-même et rester fidèle à son propre génie, telle est la règle suprême si bien formulée par le fabuliste :

Ne forcez pas votre talent,
Vous ne feriez rien avec grace.

Tel est pour nous aussi le seul, le vrai moyen de lutter contre une attraction prépondérante et d'éviter d'aller, planette égarée et lointaine, graviter autour d'un soleil étranger. Notre lot, nous pouvons le reconnaître sans fausse modestie, notre lot est assez avantageux, pour que nous puissions en être satisfaits, sans tenter fortune au delà de notre propre terrain. La solidité de la pensée, la justesse du jugement , la profondeur et la vérité du sentiment, une grâce naïve et simple, surtout si nous n'y voulons pas songer, tel est notre partage. De l'esprit sérieux et sain, on peut chez nous en trouver encore. Mais l'esprit brillant et léger, l'art de faire valoir les riens par la manière de les dire, c'est dans la part de nos voisins ce qu'ils gardent pour eux seuls, et, quoique nous parlions la même langue

qu'eux, nous n'avons pas pour cela reçu la communication de leur secret. Leur secret, c'est chez eux que nous pouvons aller le surprendre, en vivant de leur vie, en renoncant à notre individualité et à nous mêmes, et en allant grossir cette foule d'intelligences que chaque année la province envoie à Paris, et que, chaque année, le tourbillon littéraire de cette ville exploite, consume et détruit, pour s'entretenir plus tard au moyen d'une nouvelle récolte. Certes le secret serait payé trop cher et ne nous serait pas acquis, en définitive. Il vaut mieux rester chez nous et cultiver sur notre sol les fleurs qui peuvent le parer et les fruits qui l'enrichissent.

Ces idées s'appliquent, en grande partie, à M. Petit Senn. Un certain nombre des sujets qu'il traite sont de préférence nationaux, mais la causticité, l'esprit, la légéreté qu'il recherche et qu'il affectionne ne justifient que trop nos remarques préliminaires. Quand il est sérieux et sensible cela lui sied mieux et jamais son talent ne brille d'un éclat plus pur et plus vrai. Un exemple que nous choisissons dans un des meilleurs moments de l'auteur nous dispensera de toute réflexion ultérieure.

REPENTANCE.

J'avais quitté la sainte voie
Où Jésus nous prend par la main;
De mes vices j'étais la proie,
Et je mettais toute ma joie
A m'égarer dans mon chemin.

En mon cœur je n'osais descendre,
Quand un cri vint y retentir;
Appel mélancolique et tendre,
A mon ame il se fit entendre;
Et c'était un mot: repentir.

Oh! sur mon existence amère
Combien il répandit de miel!
Oh! comme il me fut salutaire!
Non, il n'avait rien de la terre;
Un ange l'apporta du ciel.

Soudain les jours de mon bel age
M'apparurent, dans le lointain,
Comme on voit fuir devant l'orage
Des roses l'odorant feuillage
Qui n'embaumèrent qu'un matin,

Je me souviens que, jeune encore,
Sans m'en douter j'étais heureux;
A celui que le monde adore,
J'offrais, au retour de l'aurore,
Ma pensée et mes premiers vœux.

Je me souviens qu'avec ma mère,
Mon cœur, que rien n'avait souillé,
S'élevait au Dieu *de la terre*,
Lorsque le soir, pour la prière,
J'étais près d'elle agenouillé.

Puis je m'endormais sans rien craindre,
Je me réveillais sans remords;
Et ma bouche, inhabile à feindre,
Avec candeur aimait à peindre
Mes jeux et mes plaisirs d'alors.

Eternel! rends moi l'innocence,
Diadème de mon printemps,
Contre le mal sois ma défense!
Que la pureté de l'enfance
S'allie à mes derniers instants!

Que j'aie, avant que je succombe
Un cœur simple, un esprit nouveau!
Que mon ame, blanche colombe,
S'élève au dessus de ma tombe
Comme au sortir de mon berceau!

VIE d'OBERLIN, PASTEUR AU BAN DE LA ROCHE ; PUBLIEÉ PAR LE COMITÉ POUR LA DISTRIBUTION DES LIVRES RELIGIEUX, se vend au bureau de distribution des livres religieux.

Notre littérature française populaire est très pauvre ; on a beaucoup de peine à bien composer une bibliothèque pour les campagnards ou pour les ouvriers. Nulle part, comme en pays français, on n'a autant le nom du peuple à la bouche, nulle part il ne se dit de si belles choses sur les droits des petits, et nulle part on fait si peu par amour pour ces petits. Aussi nous sommes vivement reconnaissants envers ceux de nos compatriotes qui se livrent au rôle modeste et peu recherché d'écrivains pour le peuple. Quoi de plus populaire que la vie d'Oberlin, de cet homme si simple, si courageux, si dévoué à sa pauvre paroisse du Ban de la Roche, si ingénieux à l'enrichir ? que peut-on donner à notre peuple qui lui aille mieux, que la biographie de ce ministre aux allures rustiques et si originales, au langage sans façon et cependant si élevé ! quoi de plus touchant que le contrat solennel et écrit qu'il fait avec Dieu, que la conduite de cet homme en présence de l'affliction et de la mort ! quoi de plus naïf que ses diverses tentatives pour se marier, que ses récits en chaire, que ses relations de tous les jours avec ses paroissiens, que ses prières à Dieu ! Nous ne savons rien de plus récréatif et de plus émouvant que le simple récit de la vie de ce saint homme. Puisse-t-il être lu !

ART POÉTIQUE D'HORACE ; traduction en vers par J. J. PORCHAT. Lyon 1841. Texte en regard, 478 vers pour 476. Grand in-8° avec vignettes. Lausanne ; chez G. Rouiller.

C'est avec un vif plaisir que nous indiquons aux amateurs des lettres latines cette remarquable traduction. Fidèle, concise, élégante, elle lutte constamment avec son original, elle en aborde franchement les difficultés dont elle triomphe ordinairement avec aisance, par moment avec un rare bonheur. Les connaisseurs apprécieront toute la sévérité de M. Porchat envers lui-même quand ils sauront que la traduction n'a pas plus de vers que l'original ; en s'interdisant de dépasser l'étendue de son modèle, il a été conduit à le reproduire de plus près et avec plus d'énergie. Or M. Porchat en acquérant l'énergie, sans perdre sa grâce habituelle a conquis la véritable couronne de son talent.

Toutefois, nous aurions été tentés de remarquer que tout en arrivant victorieusement au bout d'une carrière semée de tant de difficultés, M. Porchat avait été conduit par moments à sacrifier légèrement la clarté à la fidélité ; surtout pour des lecteurs étrangers à la vie romaine et aux allusions du texte. Mais, en nous souvenant qu'une traduction n'est et ne peut-être un commentaire, nous retirons notre observation. Le morceau suivant, que nous avons choisi exprès parmi les passages les plus connus du poëte latin, mettra les lecteurs en état d'apprécier par eux-mêmes tout le mérite de l'oeuvre de notre aimable et habile littérateur.

« L'enfant, sitôt qu'il sait bégayer son langage,
Qu'il marche d'un pas ferme, à ses jeux prend l'essor,
Rit, se fâche, s'apaise, et rit et pleure encor.
L'adolescent, enfin sans gouverneur, et libre,
Veut des chevaux, des chiens, la lutte au champ du Tibre.
De cire pour le vice, indocile au censeur,
Il est fier, emporté, mauvais thésauriseur;
Des nœuds qu'il a chéris il fuit bientôt la gêne.
L'âge mûr change tout; aux honneurs il s'enchaîne;
D'utiles amitiés il s'environne; il sait
S'abstenir à propos et prévoir le regret.
Mille maux du vieillard sont le triste apanage,
Il épargne, il entasse, et des biens craint l'usage,
Timide, circonspect, à tout il veut surseoir,
Et mourant et glacé se livre au long espoir. »

BIBLIOTHÈQUE INSTRUCTIVE ET AMUSANTE A L'USAGE DE LA JEUNESSE. Tome XXXVII, contenant des MÉLANGES MORAUX ET INSTRUCTIFS, par *l'Auteur de l'ami des enfants vaudois*. Lausanne chez B. Corbaz. 1 vol. in 12 de 144 pages, prix : cartonné 6 batz, broché 5 batz.

L'activité bien connue de l'Editeur de ce recueil ne se relâche point et voici sa collection parvenue à son 37e volume. Pour procurer à ses jeunes lecteurs un délassement à la fois instructif, moral et intéressant, il ne pouvait mieux s'adresser qu'à la plume agréable et féconde qui s'est déjà et de bien des manières mise au service des enfans de notre patrie. Nous avons lu avec plaisir les Biographies que ce volume contient, et en particulier celles de nos deux concitoyens, Pestalozzi et F. C. De la Harpe.

IDÉES SUR LE POUVOIR SOCIAL ET L'INFLUENCE MORALE DE LA MUSIQUE exposées à l'Académie de Lausanne par Ed. LENZ, professeur de musique, ancien officier du génie. Lausanne. Chez M. Marc Ducloux, chez l'Auteur, rue d'Etraz N° 6 et chez tous les libraires. 1 vol. in 8° de 86 pages, prix 10 batz.

L'activité d'esprit de l'auteur, son amour pour son art, l'idée élevée qu'il s'en fait, la conviction avec laquelle il cherche à propager ses vues, tout cela forme un ensemble qui intéresse et qui inspire pour M. Lenz et ses efforts une véritable considération. Il est à regretter que la masse d'idées que renferme cette brochure ne soit pas mieux ordonnée et distribuée de manière à rendre saillants les principes fondamentaux de l'auteur; son ouvrage y aurait beaucoup gagné.

Nous avons remarqué et lu avec intérêt une lettre de Bettina à Gœthe sur Beethoven et un jugement d'un Italien sur la musique de Rossini, qui se trouvent consignés dans ce volume.

JUVÉNAL †.

L'historien, le littérateur, le philologue éprouve nécessairement quelque embarras, quelque hésitation à parler en public d'un sujet que d'autres avant lui et plus habiles que lui ont déjà traité. Ses recherches l'ont-elles conduit à faire quelque découverte, il souffre de devoir en faire le sacrifice, lorsqu'il s'aperçoit que sa découverte est déjà devenue propriété commune et qu'il faut y renoncer sous peine de subir le reproche de plagiat.

Et pourtant il faut qu'un professeur parle, qu'il énonce une opinion qui lui soit propre, qu'il l'appuie d'arguments solides. Sa tâche aujourd'hui est incontestablement plus difficile qu'elle ne l'a été pour ses devanciers. Il a beau réclamer l'indulgence de son auditoire : s'il prétend à l'honneur de se faire

† Ce discours a été prononcé à l'Académie de Lausanne, le 10 novembre 1841, à l'occasion de l'ouverture d'un cours d'explication d'auteurs latins : il n'était pas destiné à l'impression, mais l'auteur a bien voulu consentir à en enrichir les pages de la Revue Suisse.

écouter, il faut qu'il donne à son sujet un aspect nouveau, ou du moins qu'il présente des considérations qui profitent en quelque chose à la science. Voilà, Messieurs, ce que j'ai tâché de faire en traçant dans le cadre étroit d'une leçon le caractère de Juvénal et de ses œuvres. Permettez-moi de faire précéder ce tableau de quelques observations générales sur le genre de littérature que ce poète a cultivé.

La satire, d'origine romaine, est née de la comédie; mais elle s'en distingue par la forme, le mètre et, en quelque sorte, par les moyens dont elle dispose pour perfectionner la société. On admet deux espèces de satires, l'une enjouée, railleuse, piquante, spirituelle, qui a cela de commun avec la comédie, qu'elle se propose de châtier les mœurs en riant, et qu'elle peut corriger les travers et les ridicules, sans avoir le don de réformer les mœurs; l'autre, grave, sévère, attaque sérieusement le vice, le démasque et le flétrit: elle cherche moins à exciter l'amour-propre qu'à faire rentrer l'homme en lui-même et à lui inspirer, par des tableaux intéressants et par de sages maximes, des goûts honnêtes et l'amour du bien.

La satire censure les vices, les défauts, les folies de la société en général, mais surtout les vices particuliers à un pays, à une classe, à un siècle, à une époque; vices que pour l'ordinaire il est d'autant plus difficile de découvrir qu'ils se cachent sous le manteau de quelque vertu hypocrite.

L'auteur satirique doit être doué d'un esprit pénétrant. Sans cette perspicacité qui découvre ce qu'il y a de plus secret dans le cœur humain, sans une connaissance réelle de la société et de ses mœurs, il est incapable de les peindre avec vérité. Il faut qu'il ait de plus un sentiment vif et profond de ce qui fait l'objet de ses tableaux et de sa critique, afin qu'il puisse montrer au doigt tout ce que le vice a de hideux. Enfin, ce qui doit le distinguer des autres poètes et des moralistes proprement dits, c'est l'humeur satirique, qui se manifeste dans la finesse des pensées, dans la vivacité, dans l'énergie et la noblesse de l'expression.

Nous trouvons ces diverses qualités, mais non pas au même

degré, chez les satiriques romains dont le temps a respecté les œuvres. On les devine dans les fragments de Lucilius.

Loin d'avoir l'intention de comparer la satire antique avec la satire moderne qui, à plus d'un égard, ne peut avoir avec la première que de faibles rapports, je n'essaierai pas même un rapprochement entre les satiriques romains sous le point de vue purement littéraire. Les satires de Lucilius, d'Horace, de Perse et de Juvénal méritent, à mon avis, d'être considérées comme autant de chefs-d'œuvre relativement à l'époque où elles furent composées, en ce qu'elles peignent fidèlement les mœurs et le caractère de la société au sein de laquelle chacun de ces auteurs a vécu. Ces quatre poètes sont les représentants de quatre époques de la vie romaine. Pour les juger et pour apprécier leurs ouvrages, nous devons nous transporter au temps où ils les ont écrits. Nous ne pouvons prendre pour règle nos mœurs, nos goûts, nos habitudes et les circonstances où nous vivons. Nous nous placerions à un faux point de vue, et nos conclusions seraient la conséquence d'un raisonnement erroné.

Consultons les savants de différentes nations qui se sont occupés des satiriques latins, nous verrons que l'un donne la préférence à l'esprit enjoué, gracieux, fécond d'Horace; un autre à la vertu stoïque et à l'idéalisme de Perse, tandis qu'un troisième, ne trouvant rien de comparable à la véracité, à la véhémence, à la noble indignation de Juvénal, mettra ce poète au-dessus d'Horace et le proclamera le *prince des satiriques*.

Dusaulx a fait à cet égard une remarque qu'il est bon de répéter. « Le Français, doux et poli, brillant et léger, n'est pas
» fait pour hésiter entre ces deux auteurs. Chez nous, comme
» du temps d'Auguste, un poète agréable, élégant, et qui sait
» flatter à propos, en un mot un poète de cour, doit l'emporter
» sur celui dont le plus grand mérite est d'avoir de l'éloquence,
» du nerf et de la sincérité. Il est à croire néanmoins que Ju-
» vénal, dans les circonstances actuelles[1], aurait aussi des

[1] A l'époque de la révolution française.

» partisans en France, si son texte, clair et profond, mais un » peu trop rapide, n'était pas très difficile à suivre, et si les » traducteurs, au lieu d'en rendre l'énergie, ne l'avaient pas » totalement énervé[1]. »

Dusaulx a établi avec autant de goût que de talent un parallèle entre les poètes satiriques romains. Je ne le suivrai pas dans ce travail aussi instructif qu'intéressant, dont quelques parties cependant m'ont paru plus ingénieuses que solides. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il a rapetissé le mérite de Perse de tout ce qu'il donne à Juvénal. Si ce littérateur distingué, qui a contribué plus que tout autre de sa nation à faire apprécier en France les œuvres de Juvénal, a parfois exagéré les beautés et passé sous silence les défauts de l'original qu'il a interprété, c'est qu'il l'a traduit dans une époque où l'on voyait se renouveler le régime de la terreur que Juvénal avait traversé. « Que pourrais-je dire » s'écrie-t-il dans une note relative à la catastrophe de Séjan et de ses pareils, « que pourrais-je en dire » que nous n'ayons éprouvé nous-mêmes sous le règne atroce » de nos tyrans subalternes ? » Ces circonstances établirent entre le poète satirique et son traducteur une vive sympathie à laquelle nous devons des observations d'un grand intérêt. Les travaux de Dusaulx assurent à leur auteur une des premières places parmi les interprètes de Juvénal. Toutefois son commentaire n'est point le seul qu'il faille consulter avec le scholiaste. Il me semble que Dusaulx ne possédait pas des connaissances philologiques et historiques assez complètes; qu'il n'avait pas suffisamment étudié la vie civile et morale des Romains et leurs antiquités pour éclaircir convenablement le texte du poète; qu'il n'avait pas aussi souvent qu'on eût pu le désirer le sentiment des finesses de détails, de la vivacité des situations qui, dans certains passages de Juvénal, font un effet admirable. On peut lui reprocher encore de n'avoir pas toujours distingué l'humeur satirique de l'ironie froide et insultante; de n'avoir

[1] Satires de Juvénal, trad. par J. Dusaulx. Nouv. édit. augmentée, etc. par N. L. Achaintre, 1821. T. I. p. CXII.

pas eu le courage de faire passser dans notre langue certaines métaphores ou figures hardies, expressives, énergiques, dont l'heureuse translation par une plume plus poétique et plus habile que la mienne enrichirait la littérature française.

Par son édition de Juvénal le savant Ruperti a rendu à la science des services incontestables. Cependant la partie critique de son travail laisse beaucoup à désirer. On le voit à regret étaler par fois un luxe d'érudition qui embarrasse plutôt qu'il ne facilite la lecture de l'auteur latin. Outre des erreurs philologiques, il a encore le tort de n'avoir pas assez profité du flambeau de l'histoire pour l'éclaircissement de nombreux passages qui ont trait aux mœurs du siècle de Juvénal. Pour expliquer ce poète il faut pouvoir pénétrer jusqu'au cœur de la vie romaine. D'autres philologues allemands, tels que J. C.d'Orelli, Madwig, W. E. Weber, Heinrich, ont fait des œuvres complètes de Juvénal ou de quelques parties de ses satires l'objet d'études spéciales, auxquelles nous devons d'heureux résultats.

Je n'entrerai pas dans des détails sur les travaux des divers traducteurs et commentateurs de Juvénal. Ils fourniraient la matière d'un volume. — Avant de vous entretenir en particulier de Juvénal et de ses œuvres, je vous présenterai quelques considérations sur ses devanciers et sur l'époque où chacun d'eux a vécu et composé ses ouvrages.

Caius Lucilius naquit à Suessa, ville de Campanie, l'année avant la destruction des deux puissantes rivales de Rome. Rome à son tour, devait éprouver un jour la colère des dieux et la vengeance des hommes; mais ce que Scipion avait prédit, lorsque, les yeux pleins de larmes, il contemplait l'incendie qui dévorait la superbe Carthage, ses concitoyens ne le soupçonnaient pas. Vainqueurs du monde, pour lequel ils avaient forgé des fers, enrichis des dépouilles de l'Asie, de l'Afrique, de la Macédoine et de la Grèce, ils renoncèrent de plus en plus à la simplicité et à la piété, véritable base de la grandeur morale de leurs ancêtres. On sait avec quelle rapidité le luxe fit des progrès à Rome. Avec la pureté des mœurs disparut la bonne

foi, cette *prisca fides albo velata panno*[1]. L'égoïsme, l'ambition, l'intrigue la remplacèrent. La corruption se glissa dans les cœurs et les empoisonna de son venin. Dejà les jeux publics, les fêtes, les spectacles de tout genre, les festins somptueux, la licence démoralisaient toutes les classes de la société et y semaient les germes de la discorde et des guerres civiles. — Lucilius, austère républicain, admis dans l'intimité d'un Lélius et d'un Scipion, éprouva le besoin de censurer sévèrement les mœurs de ses concitoyens. Ce ne fut pas l'envie qui lui dicta ses satires : il était riche et considéré. Il fut inspiré par l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Cicéron loue la *festivitas* — l'Anglais dirait *humour* — de Lucilius. Horace rend hommage à son génie ; et lui attribue une politesse, une urbanité[2], qui contraste avec l'énergie et la fougue de son caractère, comme nous l'apprenons d'Horace lui-même[3], qui dit : « Lucilius osa démasquer ces hypocrites qui, sous un air de probité, cachaient les vices les plus honteux : il attaqua Metellus, inonda Lupus d'un torrent de vers satiriques. Ami de la vertu et de ses partisans, il passa en revue toutes les tribus du peuple l'une après l'autre, et il censura les grands avec la même sévérité ».

Ce qui caractérise les vers de Lucilius, c'est une hardiesse, une véhémence dont la littérature latine n'avait offert jusqu'alors aucun exemple. On peut s'en former une idée par le petit nombre de fragments qui nous restent de cet auteur. Dousa, qui les a publiés, ne compte pas moins de seize personnages historiques que Lucilius frappe de sa verge sanglante. Combien n'en compterions-nous pas si le temps eût épargné les satires de ce poète ?

Horace n'est ni fougueux comme Lucilius, ni sévère comme Perse et Juvénal. Il n'y a pour ainsi dire aucune analogie entre les satires d'Horace et celles de son devancier et de ses successeurs. Rarement les mœurs de son siècle excitent son indigna-

[1] L'antique bonne foi vêtue d'une robe blanche.

[2] Horat. *Sat.* I. 10. vs. 64 - 65.

[3] Id. Ibid. L. II. Sat. 1. vs. 62 et suivants.

tion. Il les censure pourtant quelquefois, lorsque sa lyre vibre sous quelque émotion vertueuse. Le ton de ses satires, comme il l'a dit lui-même, est emprunté de la vieille comédie. C'est peut-être en s'autorisant de cet exemple qu'on a admis deux espèces de satires, l'une plaisante, l'autre sévère. Quoiqu'il en soit, les satires d'Horace, ses lettres et ses épodes, que l'on peut considérer à quelques égards comme appartenant au même genre, se distinguent par le coloris du style qui est celui de la comédie, par un enjouement, une finesse, une volupté qui n'eussent pas été de saison sous l'ancienne république, ni sous le règne d'un Néron, d'un Caligula, d'un Domitien. — Le caractère et les mœurs d'une époque donnent à la satire le ton qui lui convient.

Lorsque Horace composa ses satires, la révolution amenée par les guerres civiles était accomplie. Les portes du temple de Janus étaient fermées : on espérait qu'elles ne s'ouvriraient plus. Le chef du nouvel empire, peu curieux d'en reculer les limites, ne songeait qu'à le maintenir dans son intégrité, à consolider la paix, à rétablir l'ordre et la décence, à faire respecter les bonnes mœurs, à faire fleurir les lettres et les arts, moins peut-être pour illustrer son règne ou avancer la culture intellectuelle de ses peuples, que pour endormir les passions. Il donna l'exemple d'une austérité antique ; il exila un poète indiscret et même quelques membres de sa propre famille dont la conduite n'était pas irréprochable. Déjà le peuple, fatigué des guerres civiles, ne demandait plus que deux choses, *panem et circenses*, des jeux et du pain, afin qu'en sortant du théâtre il ne fût pas obligé de travailler. Les amis du Prince, ses ministres, les poètes, tous ceux qui avaient l'œil observateur, voyaient se développer devant eux un grand drame. Sur cette scène nouvelle chacun avait son rôle, et l'Empereur, avant de fermer pour jamais les yeux à la lumière, demandait aux courtisans qui l'entouraient, s'il n'avait pas bien joué le sien [1].

[1] Suet. in *Aug.* c. 100 : « amicos... percontatus : Ecquid iis videretur mimum vitæ commode transegisse. »

Horace, après avoir combattu dans les champs de Philippes où se livra la dernière bataille pour la liberté romaine, avait assisté avec douleur aux funérailles de la république. Mais en philosophe qui sait s'accommoder aux événements, il accepta le nouvel ordre de choses comme un fait accompli, et jouit des agréments que lui offrait son délicieux Sabinum. Son livre est, comme on l'a dit, le tableau de ses goûts, des affections de son âme. Son ouvrage a plutôt un mérite littéraire qu'un mérite moral. Se laissant aller à tous les caprices de son esprit, à tout son enjouement, Horace n'a saisi que le côté ridicule des défauts de ses contemporains. Il ne se proposait pas de les châtier. Il voyait dans la société plus de fous que de scélérats, et loin de se chagriner de leurs extravagances, il en faisait l'objet de ses fines plaisanteries, se bornant, du reste, à recommander la pratique de la vertu, sans laquelle on ne peut, selon lui, goûter en paix les faveurs de la fortune.

Perse, né sous le règne de Tibère, vécut sous celui de Caligula, de Claude et de Néron, c'est-à-dire à l'époque où le grand édifice politique et social élevé avec peine et soutenu par le génie d'Auguste et de ses ministres, était battu de la tempête et menaçait ruine de tous côtés. Il n'existait aucune force morale pour l'étayer et l'empêcher de crouler. La cour, le sénat, le peuple, l'armée, tout semblait avoir conjuré la perte de la patrie. — « Lucilius, dit Perse[1], a fustigé les Romains : il a déchiré un Lupus, un Métius; Horace s'est moqué du peuple, et je ne pourrai, moi, dire quelques mots tout bas, dans un creux ? » — comme celui qui racontait à la terre l'aventure miraculeuse des oreilles de Midas. — Il y avait alors du danger à exprimer ses pensées. Honorer la vertu, c'était outrager le prince ; respecter l'amitié, les liens du sang, c'était condamner les actes de la tyrannie. Celle-ci avait établi un système d'inquisition qui avait fait tomber ce qui restait de nobles têtes. Relisons le tableau que Tacite trace de cette époque d'exécra-

[1] Sat. I. vs. 114 et suivants.

ble mémoire. Que pourrions-nous dire de plus fort pour la caractériser ?

« Des lâches, affaiblis par de longs sommeils et par des veilles licencieuses, assez oisifs et assez vils pour n'avoir pas à craindre la cruauté même du tyran, méditaient entre le jeu et la débauche la perte des plus nobles citoyens [1]. — C'était là le plus affreux malheur de ce temps. Il n'était pas de délation si infâme que dédaignassent d'exercer même les premiers du sénat, ouvertement quelquefois, souvent dans l'ombre. Peu importait qu'il s'agît d'un étranger ou d'un parent, d'un ami ou d'un inconnu, d'un fait nouveau ou d'un souvenir obscurci par le temps. Chacun pressé d'atteindre son proscrit, pour se sauver lui-même, saisissait la première parole tombée dans l'ivresse d'un repas, dans une réunion au forum, à propos d'une chose ou d'une autre. La plupart ne voulaient que leur propre sûreté ; mais il en était que le mal de la délation avait gagnés comme une peste [2]. »

Le siècle de Perse fut celui de la dégradatiou, du crime et de la terreur, fruits de l'irréligion et de la corruption des mœurs. Alors la satire ne pouvait être gaie, fine, spirituelle. Qui eût pu rire et plaisanter dans ce siècle où la nature menait deuil, où l'on ne pouvait répandre assez de larmes ; — que dis-je ?.... où il fallait étouffer sa douleur pour ne pas trahir sa sensibilité. La satire ne pouvait être enjouée ; elle fut tout à la fois sombre, prudente, idéaliste.

A Perse, à ce vertueux jeune homme, qui mourut avant d'avoir atteint son sixième lustre, succéda Juvénal, dont presque toute la vie est couverte d'un voile épais. On a cru que, né sous Caligula et mort plus de quatre-vingts ans après, il passa les trois quarts de sa longue vie à compter scrupuleusement tous les degrés de la servitude et de la corruption de ses con-

[1] Tacit. *An*. VI, 4.

[2] Tacit. *An*. L. VI, c. 7. cf. ibid. L. III, 66. VI, 9. *Les Césars* par le Comte de Champagny.

temporains; qu'il composa ses satires dans un âge avancé; qu'ayant d'abord lu dans un cercle de quelques amis une petite pièce, dans laquelle il attaquait, sous le nom de Pâris, un histrion qui faisait les délices de l'empereur, il obtint un succès qui l'engagea à cultiver, mais en secret, ce genre de poésie; que le recueil de ses satires, publié enfin sous Adrien, le fit exiler dans la Pentapole d'Egypte, et qu'il y mourut de vieillesse et de chagrin.

Voici les vers qui auraient été la cause de l'exil de Juvénal. Sat. VII, 90-92:

« Quod non dant proceres, dabit histrio: tu Camerinos
Et Bareas, tu nobilium magna atria curas?
Præfectos Pelopea facit, Philomela tribunos. »

(Ce que les grands ne sauraient donner, un histrion le donne. Que t'importent les Camerinus, les Bareas[1], et les vastes salons de la noblesse? La Pélopée vaut une préfecture, la Philomèle le grade de tribun[2].)

Cet histrion, ajoute le biographe anonyme de notre poète, jouissait alors d'un si grand crédit que ses protégés parvenaient à tout; et l'on soupçonna Juvénal d'avoir fait allusion au temps présent.

On a pensé que le mime désigné sous le nom de Pâris dans cette même satire[3], était Antinous, et que l'empereur Adrien, irrité de l'outrage fait à son favori, relégua le poète en Ecosse, ou, ce qui est bien différent, dans la grande Oasis. Suivant une autre tradition, Adrien, qui ambitionnait les honneurs du Parnasse, et qui récompensait des poètes médiocres en leur accordant des emplois honorables et lucratifs, ayant considéré

[1] *Camerinus*, romain doué d'une âme noble et d'un cœur généreux. *Bareas Soranus*, disciple et bienfaiteur de P. Egnatius Celer, philosophe stoïcien, fut accusé faussement par son maître d'avoir conspiré contre la vie de Néron, qui le fit mourir.

[2] Pélopée et Philomèle, l'une fille et femme de Thyeste, l'autre sœur de Procné et belle-sœur de Térée, étaient les sujets de deux mauvaises tragédies.

[3] Sat. VII, vers. 87.

comme une censure amère ce vers, que nous avons déjà cité : « Præfectos Pelopea facit, Philomela tribunos, » envoya à l'auteur, avec l'ordre de se rendre en Ecosse, ce peu de mots : *Philomèle* (c'est-à-dire ta mordante satire) *te fait tribun.*

De là il faudrait conclure que les premiers vers de la VIIe satire :

> « Et spes et ratio studiorum in Cæsare tantum :
> Solus enim tristes hac tempestate Camenas
> Respexit. »

(Les lettres n'ont plus que César qui les estime et les soutienne; car lui seul, dans ce siècle, regarde d'un œil favorable les muses affligées;) il faudrait, dis-je, conclure non-seulement, comme on l'a fait, que ces vers font allusion à l'empereur Adrien, mais encore qu'ils sont une sanglante ironie. Or, ces vers sont sérieux. On peut établir avec quelque certitude qu'ils font allusion soit au nouveau règne de Nerva, dont un des premiers actes fut le rappel des citoyens, partant des poètes, que son prédécesseur avait bannis, soit à celui de Trajan, s'il est vrai que Juvénal rentré dans Rome n'y trouva plus son ami Martial, et que celui-ci fût retourné dans sa patrie la seconde année du règne de Trajan, c'est-à-dire l'an 99 de l'ère chrétienne.

D'ailleurs comment supposer que l'empereur Adrien eût été assez imprudent pour confier le commandement de ses cohortes dans une province agitée, toujours prête à s'insurger, à un octogénaire ; car à l'avénement d'Adrien, l'an 117 de notre ère, Juvénal avait soixante-quinze ans. Dans la XVe satire, qui n'est pas antérieure à l'an 120, puisque le vers 27 mentionne le consulat de Junius, c'est-à-dire de Q. Junius Rusticus, collègue d'Adrien en 119, Juvénal parle, au vers 45, de son séjour en Egypte comme d'un fait dans le passé. On a inféré sans fondement du premier des deux passages que je viens de citer, que Juvénal était alors en Egypte et qu'il y composa cette satire après avoir été témoin du fanatisme des Ombites et des Tentyrites, tandis qu'il faut simplement conclure du second que Juvénal avait effectivement habité ce pays. Mais les anciens grammairiens ont commis une erreur en disant qu'il y mourut.

Il en est qui ont cru voir dans Pâris, objet de la critique de Juvénal, le confident de Néron. Or, ce confident ayant encouru la disgrâce de son maître, celui-ci le fit mourir. A cette époque Juvénal avait environ vingt ans. Qui croira qu'il ait composé dans un âge encore tendre ces satires qui annoncent un homme mûr, réfléchi, un esprit grave et vigoureux? Il paraît donc indubitable que Pâris, dont il est question dans la VII[e] satire, le même que celui du vers 87 de la VI[e], était cet histrion tout puissant, favori de Domitien, qui ayant séduit l'impératrice Domitia, paya de sa vie le crime dont il s'était rendu coupable dans le temps où il jouissait au palais d'un crédit qui lui permettait de dispenser des faveurs.

Terminons là cette discussion. Par une étude approfondie des satires de Juvénal et un examen consciencieux de ce qui s'y rapporte, la critique philologique est parvenue à donner quelques renseignements assez positifs sur la vie de ce poète [1]. Il importe de les recueillir, parce qu'ils facilitent l'intelligence de ses œuvres et la connaissance de son caractère.

Decimus Junius Juvenalis, originaire d'Aquinum, ville du

[1] Outre le traité de Ruperti, *D. Juvenalis vita per annos probabilibus coniecturis digesta,* en tête de sa seconde édition, on peut consulter sur cet objet l'*Examen criticum D. Juvenalis vitæ,* par J. V. Franke, Altona 1820; *De Vita D. Junii Juvenalis Quæstio altera,* du même auteur, Dorpat, 1827; l'Introduction aux satires de Juvénal, dans l'ouvrage intitulé: *Die Satiren des D. Junius Juvenalis uebersetzt und erlæutert* von Dr. W. E. Weber, Prof. zu Bremen. Halle, 1838. *Ueber die Verbannung des Juvenal,* article de M. Düntzer, inséré dans l'ouvrage qui a pour titre: *Archiv für Philologie und Pædagogik.* T. VI, p. 374-379. L'auteur de cet article essaie de prouver que le prétendu bannissement de Juvénal n'est qu'une fiction. Il nie ce fait, 1° parce que les rapports des anciens commentateurs et ceux de Sidonius Apollinaris et de Suidas ne s'accordent pas entre eux; 2° que Juvénal ne fait nulle part allusion à cet exil; 3° que le cruel Domitien ne se fût pas contenté d'expulser un poète satirique dont il eût eu à se plaindre. — Ces raisons ne sont pas péremptoires. Au reste, Juvénal ne laisse subsister aucun doute sur son *séjour* en Egypte. J'ai admis l'opinion de M. Weber, dont la vaste érudition, pour le dire en passant, m'a fourni quelques détails précieux.

pays des Volsques, naquit au commencement de règne de l'empereur Claude, l'an 42 de Jésus-Christ. Son père, ou plutôt son père adoptif, était un riche affranchi. Un des anciens biographes de Juvénal nous dit de ce poète qu'il parvint au rang de chevalier par son mérite, *sua virtute*. Mais comme le mérite personnel n'était plus un titre aux dignités et que la première condition pour être agrégé à l'ordre équestre était une fortune considérable, il est permis de supposer que Juvénal sut se concilier la bienveillance et gagner l'affection de son père adoptif, et que celui-ci l'institua son héritier, ou qu'il lui légua plusieurs propriétés, entre autres celle de Tivoli', dont le poète parle avec enthousiasme dans la XI[e] satire. Il est du moins certain qu'une chaire de littérature ou, comme on disait alors, de rhétorique, ou le barreau n'aurait pas enrichi Juvénal, dans un temps où les poètes de l'école classique mouraient de faim, dans un temps où personne n'eût donné deux cents sesterces (40 francs de France) à un Cicéron, où l'avocat sorti vainqueur d'une lutte opiniâtre et prolongée recevait pour réparer ses forces épuisées, et pour toute récompense, un petit jambon desséché, du fretin, de la piquette et des ognons d'Afrique, et le professeur d'éloquence une marque pour aller chercher un peu de blé moisi au grenier de l'Etat [1].

Cependant Juvénal consacra une partie de sa vie à l'étude de la rhétorique et de l'éloquence, plutôt par goût que dans l'intention d'exercer une profession aussi dangereuse qu'elle était peu lucrative. Il n'est donc pas étonnant que le style de ce poète soit un peu déclamatoire.

Il est très probable que Juvénal composa quelques-unes de ses satires sous le règne de Domitien, et qu'il les retoucha et les augmenta pour les publier sous le règne d'un prince plus humain et plus ami de la vérité. Je passe sous silence les raisons que l'on peut alléguer à l'appui de cette opinion [2].

Demandons à Tacite quelle persécution on exerça contre les

[1] Voy. Sat. VII, vers 117 et suiv. 139-140. 173 et suiv.

[2] Voy. W. E. Weber. *Juven. Sat.* p. 226 et suiv.

lettres sous le règne de Domitien. « Nous lisons, dit ce grave historien, qu'Arulenus Rusticus et Herennius Senecio ayant fait l'éloge, l'un de Pætus Thrasea, l'autre de Priscus Helvidius, ce fut un crime capital, et que l'on sévit non-seulement contre les auteurs, mais encore contre leurs ouvrages, les triumvirs ayant reçu l'ordre de brûler sur la place des Comices, au Forum, les monuments de ces beaux génies. Sans doute la tyrannie croyait que ces flammes étoufferaient tout ensemble et la voix du peuple romain, et la liberté du sénat, et la conscience du genre humain. Déjà elle avait expulsé tous ceux qui enseignaient la sagesse (la philosophie) et exilé tous les nobles talents, afin que rien de vertueux ne se montrât plus nulle part. En vérité, nous avons donné un grand exemple de résignation, et si nos ancêtres connurent l'extrême liberté, nous avons, nous, connu l'extrême servitude, alors que tout moyen de parler et d'écouter ou de nous entretenir nous fut interdit par un odieux espionnage. Nous aurions perdu la mémoire même avec la parole, s'il était aussi bien en notre pouvoir d'oublier que de nous taire. Ce n'est qu'après quinze années[1], période si considérable dans la vie humaine, que sous l'heureux règne de Nerva nous commençons à renaître, etc. »[2].

Sous cet affreux règne la littérature fut condamnée au silence du tombeau. Les hommes qui honoraient et louaient la vertu furent sévèrement punis ; à plus forte raison ceux qui avaient le courage de blâmer le vice étaient-ils exposés à des châtiments rigoureux.

Si au récit des biographes de Juvénal on compare le tableau de cette époque, on ne peut s'empêcher de croire que notre poète, brûlant du désir de venger la vertu opprimée, n'ait composé en secret quelques satires, qu'il ne les ait lues dans un petit cercle d'amis, qu'un de ces vils délateurs qui se glissaient dans toutes les réunions, ne l'ait dénoncé à Pâris, et que celui-

[1] Les 15 années du règne de Domitien.

[2] Tacit. *Agric.* c. 2-3.

ci ne l'ait fait déporter en Egypte, selon toute apparence à Syène, dans la Thébaïde, d'où il fut rappelé par Nerva, dont un des premiers actes fut le rappel des malheureux que Domitien avait expulsés.

Juvénal, alors âgé d'environ 56 ans, rentra dans sa patrie avec les muses que la tyrannie avait exilées. Les premiers vers de la septième satire, que, dans notre hypothèse, le poète aurait ajoutés à d'autres lorsqu'il résolut de publier ses œuvres, font sans doute allusion à la reprise d'études longtemps interrompues. Le poète ne pouvait faire une plus heureuse addition à l'œuvre qui l'avait fait bannir, qu'en louant la clémence du nouveau souverain. Sous le règne d'un Nerva ou d'un Trajan, il put sans crainte flageller le vice et stigmatiser le crime. Peut-être composa-t-il, depuis, quelques-unes de ses satires à Tivoli, où il jouit des douceurs de la vie champêtre, dont il fait un délicieux tableau dans la onzième satire. Le ton des dernières, à compter de la douzième, fait un tel contraste avec la vivacité, la fougue et l'impétuosité des premières, qu'il serait facile de s'apercevoir que l'auteur les a composées dans un âge très-avancé, quand même nous n'en trouverions pas la preuve dans la quinzième. Ajoutons, toutefois, que cette différence de ton pourrait s'expliquer en partie par la dignité qui caractérisa le règne de Trajan, auquel la satire devait emprunter des couleurs plus douces. Il est probable que la mort vint interrompre la seizième ou la dernière, à laquelle Juvénal travaillait encore à l'âge de quatre-vingts ans.

Souvent la biographie d'un écrivain célèbre est le meilleur commentaire de ses ouvrages. Il est à regretter qu'on n'ait pas des renseignements plus complets sur la vie de Juvénal. De là vient que plusieurs de ses allusions sont pour nous des énigmes. L'histoire ne saurait donner la clef de toutes, parce qu'il est de l'essence de la satire de s'occuper principalement des événements du jour. Ceux-ci se succédant avec rapidité et en grand nombre, échappent facilement à l'observation ou à la mémoire de l'historien, surtout dans un temps où le despotisme, ennemi de la publicité, condamne à l'exil ou à la mor

celui qu'une curiosité imprudente pousse à étudier ce qui se passe autour de lui pour transmettre à la postérité le fruit de ses observations.

Men'mutire nefas? N'oserai-je proférer un mot tout bas? avait dit Perse, indigné des bassesses de ses contemporains; et qui sait où il se fût arrêté si la faux de l'impitoyable mort n'eût tranché si promptement le fil de ses jours. Les premiers mots de Juvénal sont une déclaration de guerre aux goûts dépravés, aux passions honteuses. Le *semper ego auditor tantum?* (J'écouterai toujours et je ne parlerai jamais?) vaut bien le *Quousque tandem abutere patientia nostra?* [1] Les paroles de l'orateur et celles du poète proviennent également d'un cœur généreux, navré de douleur, qui attaque le vice de front. « Quand la nature, dit Juvénal, me refuse des vers, l'indignation me les dicte [2]. » — Cette noble indignation, qui éleva son âme au su-

[1] Quand cesseras-tu, Catilina, d'abuser de notre patience?

[2] Sat. I, vers. 79. « Si natura negat, facit indignatio versum. » — On a cru jusqu'ici que Juvénal était sincère, que le dégoût du vice lui avait inspiré une noble colère. M. Nisard enseigne bien autre chose dans ses *Etudes sur les poètes latins de la décadence*, comme on le voit par les citations suivantes : « Il » semble, dès l'abord, que ce soit un homme chaud et souffrant, de la trempe » d'âme de Thraseas, qui se soulage de sa résignation par des cris de colère, » et auquel la fortune a refusé de protester par une belle mort contre le siècle » monstrueux où il a vécu. Mais en y revenant, on commence à voir que cet » homme est *indifférent*, qu'il sue quelquefois à dire des choses froides, que son » *indignation* est plutôt de tête que de cœur, et que le fond de toute sa phi- » losophie, c'est l'insouciance d'Horace, avec une âme plus fière, et peut-être » plus d'honnêteté pratique. Telle est l'opinion qui m'est restée de Juvénal. » (Tome II, p. 107, édit. de Brux.) — « Il apporta dans sa mission une imagi- » nation saturée de passions extraordinaires, et je ne sais quelle habitude d'in- » dignation factice qui devait lui grossir tous les objets, une sorte de colère » d'esprit et de formes, prompte à éclater dans les mots, sans attendre que l'âme » et la pensée fussent montées à ce ton. » (p. 142.) — « Je trouve que sous le » cynisme effronté de Pétrone, sous sa gaieté libertine, il y a plus de colère » réelle et plus d'arrières-pensées courageuses que sous l'austère pédanterie de » Juvénal. » (p. 147.) — « Les satires d'Horace ont pu, de son vivant, sinon » réformer les mœurs, du moins sauver quelques apparences; or *les apparences*

blime, contraste avec la gaîté, la finesse et l'urbanité d'Horace, à qui l'on peut cependant reprocher plus d'une plaisanterie de mauvais goût. Si Juvénal ne s'est pas élevé aussi haut qu'Horace, il n'est pas non plus tombé si bas. L'un et l'autre offrent des tableaux obscènes et dangereux; mais il y a entre eux cette différence qu'Horace en révélant si volontiers ses faiblesses, en peignant des scènes indécentes avec une sorte de volupté, inspire le dégoût et révolte la pudeur. Quand Juvénal trace le tableau de la licence effrénée de son siècle, il est sérieux, grave, impitoyable : il ne détruit point par des imprudences l'effet que son livre était destiné à produire sur l'esprit de la jeunesse qui avait sous les yeux de si funestes exemples. Si sa vie n'eût pas été respectable, la renommée, plus prompte à divulguer le mal et à le grossir qu'à vanter la vertu, n'aurait pas épargné ce Romain, dont l'austérité devait déplaire à ceux qui ne pensaient pas aussi noblement que lui.

Si Juvénal se moque du vers de Cicéron, qui donne à Rome, délivrée des hordes de Catilina, mais exposée à de nouveaux dangers, l'épithète de fortunée, [1] il appelle *divine* la seconde

» *sont une partie essentielle de la morale publique.* » (p. 148). « La morale prê» chée par Juvénal, c'est la vertu selon l'école stoïcienne, la vertu dont le plus » grand effort est de savoir mourir. » (p. 154.) — « *Juvénal n'invoque jamais* » *la religion sans laisser voir qu'il s'en moque.* » (*ibid.*) — « Son livre est la » chronique privée d'une époque dont Tacite a fait l'histoire publique. Toute» fois il faudrait bien se garder d'une trop grande confiance, et faire la part » large des habitudes de déclamation du poète, et de ses colères posthumes, » d'autant plus emportées qu'elles étaient moins périlleuses : *précaution qu'on* » *doit prendre même avec Tacite, lequel est trop souvent porté à croire à tout ce* » *qui peut fournir un trait.* Ces deux génies ont besoin d'événemens sombres, et » sont à l'aise dans le désordre et le crime. » (p. 170.) — Voilà quelques échantillons des paradoxes de M. Nisard, à qui nous appliquerons ce qu'il dit de Juvénal ou de Tacite : « *qu'on peut le soupçonner, sans faire injure à sa pro*» *bité, d'avoir vu bien des choses avec son talent bien plus qu'avec ses yeux.* » Les *Etudes* de M. Nisard ne sont assurément ni assez profondes, ni assez consciencieuses.

[1] Sat. X, vers 122.

Philippique, où l'orateur attaque l'ignoble Antoine, et, le prenant depuis l'enfance jusqu'à son consulat, le peint avec les couleurs les plus propres à le rendre un objet de mépris et de haine. Déjà alors Rome, en proie aux intrigues et à la corruption, marchait rapidement à sa décadence. Bientôt sa chûte parut inévitable. C'est peut être ici le lieu de signaler un rapprochement remarquable entre Horace et Juvénal, qui tous les deux annoncèrent d'une voix prophétique l'insurrection des provinces irritées et la ruine de leur patrie. Dans un moment sublime d'inspiration, Horace prononça ces paroles mémorables :

« Quæque carent ventis et solibus ossa Quirini
(Nefas videre !) dissipabit insolens
Barbarus, heu cineres insistens. Victor et urbes
Eques sonante verberabit ungula. [1] »

qui nous rappellent la prédiction d'Ezéchiel contre Tyr. [2] « Tes murailles trembleront du bruit de la cavalerie, des roues et des charriots, quand l'ennemi entrera par tes portes :.... il foulera tes rues avec la corne des pieds de ses chevaux. »

Juvénal, comme Horace, présage à Rome des maux affreux. Sa conviction est si forte qu'il n'hésite pas à déclarer sa prédiction aussi infaillible que l'oracle de la Sibylle :

« Quod modo proposui non est sententia, verum
Credite me vobis folium recitare Sibyllæ. » [3]

Affligé de l'immoralité de son siècle, Juvénal se fit un devoir d'en poursuivre les déréglements avec une implacable sévérité. Il fouette de ses vers sanglants ces hypocrites

« Qui Curios simulant et bacchanalia vivunt. [4]
(Qui font les Curius et vivent dans les orgies).

Un trait qui caractérise Juvénal, et qu'il n'a de commun avec aucun de ses devanciers, c'est son aversion pour le sexe,

[1] Horat. Epod. XVI, 11-14. J'ai cité ces vers dans l'ordre proposé par M. Peerlkamp.

[2] Ezech. XXVI, 10.

[3] Juv. *Sat.* VIII, 125-126.

[4] Sat. II, v. 3.

aversion qu'il semble porter jusqu'à l'injustice et la dureté. Elle se manifeste dans un grand nombre de passages, mais surtout dans la sixième satire. On sait que la dixième de Boileau est, comme œuvre littéraire, une heureuse imitation de celle de Juvénal. Cependant le poète latin, comme on l'a fait observer, l'emporte sur son imitateur par la force du pinceau et la vivacité des couleurs. L'antipathie que lui inspirent les vices des femmes de son temps est telle qu'il ne saurait la maîtriser. Il s'y livre même à tel endroit où aucune circonstance ne semble la motiver. C'est ainsi que dans la treizième satire (v. 187 et suiv.), il interrompt brusquement, et mal à propos, le cours de ses sublimes pensées pour s'écrier : « N'oubliez jamais que » nul homme ne savoure comme la femme l'odieux plaisir de » la vengeance. »

Non-seulement cette aversion l'a détourné parfois de son sujet, mais encore elle lui a fait oublier le respect qu'il devait au malheur d'un ami. On peut du moins lui reprocher d'avoir manqué à la délicatesse et à la discrétion en faisant allusion aux écarts de l'épouse de son ami Persicus, qu'il invitait à venir chez lui oublier ses chagrins. [1] Dusaulx fait remarquer les beautés dont brillent les endroits que je viens de citer, mais il n'en relève pas les défauts. Et pourtant ici, c'était le cas de dire que « les consolateurs indélicats enfoncent le poignard qu'ils pré» tendent retirer. »

On est surpris de ne trouver aucune trace, du moins aucune preuve frappante de misogynie dans les cinq premières satires. Faut-il en conclure que Juvénal s'était marié, qu'il fut époux malheureux, et que l'avilissement d'une femme auprès de laquelle il avait cru trouver le bonheur, imprima à l'ame de cet honnête homme une mélancolie secrète qui noircit à ses yeux le sexe tout entier ?

Si Juvénal fut injuste envers les femmes en les enveloppant toutes dans sa haine, on ne saurait lui reprocher d'avoir imputé aux coupables des crimes imaginaires. Il faut le dire,

[1] Sat. XI, v. 184 et suiv.

moins pour justifier son ressentiment que pour en donner la raison : Rome comptait alors peu de femmes estimables dans ce qu'on osait appeler la haute ou la bonne société. Je ne chercherai pas chez les divers historiens de l'époque les preuves assez nombreuses de cette assertion. Je me contenterai de citer un passage de Tacite, qui jusqu'ici a embarrassé et étonné tous les commentateurs, et dont on ne peut, à mon avis, comprendre le sens et saisir l'allusion si l'on perd de vue les mœurs des dames romaines : « Agricola hinc (ex Britannia) ad capessen-
» dos magistratus in urbem digressus, Domitiam Decidianam,
» splendidis natalibus ortam, sibi iunxit : idque matrimonium
» ad maiora nitenti decus ac robur fuit : vixeruntque mira con-
» cordia, per mutuam caritatem, et invicem se anteponendo :
» *nisi quod in bona uxore tanto maior laus, quanto in mala plus*
» *culpæ est.*[1] » Etant venu de la Bretagne à Rome pour solliciter les honneurs, Agricola s'unit à Domitia Decidiana, jeune personne d'une haute naissance, et ce mariage lui donnant de la considération et un appui, favorisa son élévation. Les deux époux vécurent dans une admirable concorde, s'aimant d'une tendresse mutuelle et se donnant réciproquement la préférence. *On pourrait s'en étonner* [2], s'il n'était vrai de dire que dans une épouse vertueuse le mérite brille avec autant plus d'éclat, que, dans celle qui ne l'est pas, la faute paraît plus digne de blâme. »

On se demande pourquoi Tacite semble justifier aux yeux de ses concitoyens la tendresse de deux époux, qui nous paraît si naturelle? pourquoi il dit de leur concorde qu'elle était *admirable;* pourquoi encore il vante ailleurs le mérite et les vertus de son épouse, fille du grand capitaine qu'il a immortalisé dans son chef-d'œuvre? C'est qu'en effet une heureuse union était alors un heureux accident. Décidiana et sa fille sont citées par Tacite, et méritaient de l'être, comme deux modèles, dont la

[1] Tacit. *Agric.* c. 6.

[2] Je remplis ainsi le vide de l'ellipse. Il y aurait beaucoup à dire sur les formes elliptiques des expressions conditionnelles de la langue latine, entre autres sur *ni* et *nisi*.

vertu contrastait avec la turpitude de leurs contemporaines. La remarque de Tacite, qui eût été une injure aux temps des mœurs antiques, trouvait son application dans le siècle des Livies, des Plancines, des Messalines, que Juvénal a dépeintes dans toute leur laideur. Juvénal laisse tomber çà et là dans ses satires d'austères maximes et de profondes pensées, qui font d'autant plus d'effet sur le cœur qu'elles arrivent comme d'elles-mêmes, sans être cherchées. Sans doute la plupart vous sont déjà connues; car ces maximes sont si frappantes de vérité qu'elles ont fréquemment servi d'épigraphes. J'en prends quelques-unes au hasard. — « La seule, la véritable noblesse, c'est la vertu. » [1] — « Nul méchant n'est heureux. » [2] — « Quiconque est digne de mort périt. » [3] — « Pourquoi vous imaginer que les criminels échappent à la justice, eux qu'une conscience coupable épouvante, eux que le remords, leur premier bourreau, déchire intérieurement de son fouet vengeur? Jamais Rhadamante n'inventa de tourments aussi rigoureux que de porter nuit et jour dans son cœur un témoin redoutable. [4] »

« Les dieux punissent même l'intention de faire le mal. Quiconque médite le crime est déjà coupable : s'il le consomme, plus de repos ni à table, ni au lit :... la vengeance divine le poursuit, l'atteint et le frappe. » [5]

[1] Sat. VIII, v. 20.

[2] Sat. IV, v. 8.

[3] Sat. VIII, v. 85. « Dignus morte perit. » Peut-être Juvénal a-t-il puisé cette pensée vraie et terrible dans une lettre que Tibère écrivit au Sénat. Tacite (*Ann.* VI, 6.) et Suétone (*Tib.* c. 67) nous en ont transmis le commencement qui contient ces lignes remarquables, dont le désordre montre que l'odieux tyran était bourrelé de remords : « *Quid scribam vobis, P. C., aut quomodo scribam, aut quid omnimo non scribam hoc tempore, dii me deaeque peius perdant quam perire me quotidie sentio, si scio.* » « Ce que je vous écrirai, Pères Conscrits, ou comment je vous écrirai, ou ce que je ne vous écrirai pas en ce moment, si je le sais, que les dieux et les déesses me perdent d'une manière plus cruelle que n'est cruelle la vie dont je me sens mourir chaque jour. »

[4] Sat. XIII, v. 192 et suiv.

[5] Sat. XIII, v. 208 et suiv. Je n'ai donné que l'idée mère d'un tableau qui passe à juste titre pour un chef-d'œuvre de sentiment, de poésie et de morale.

Ou bien cette sentence, qui fait honneur à l'humanité, et qui eût mérité d'être gravée en caractères d'or sur les portes de tous les tribunaux : « Quand il s'agit de condamner à mort, on ne saurait trop différer. » [1]

On a prétendu que Juvénal, loin de souffrir des maux de son siècle, paraissait éprouver une joie secrète de pouvoir attaquer ses contemporains et décharger sa bile sur la société. Parmi les détracteurs de ce moraliste sévère, il faut compter ceux qui ne l'ayant pas compris ont nécessairement dû le mal juger, et ceux qui ont été humiliés en trouvant dans ses tableaux, je ne dirai pas leur propre image, mais la peinture des mœurs de leur époque et leur condamnation. Il faut tout au moins avoir lu Juvénal sous l'empire d'un faux préjugé pour oser le taxer d'hypocrisie, pour oser dire ou supposer qu'il n'est moraliste que pour la forme et que ses satires ne sont que de vaines déclamations. Juvénal était sensible : il déplorait les misères de sa nation. S'il ne les eût envisagées que d'un œil sec, si jamais il n'eût versé de larmes sincères, aurait-il pu dire que leur source est dans le ciel? aurait-il pu tracer sur le papier ces vers incomparables :

« Mollissima corda
Humano generi dare se Natura fatetur,
Quæ lacrymas dedit : hæc nostri pars optima sensus.
Plorare ergo jubet casum lugentis amici
Squaloremque rei, pupillum ad iura vocantem
Circumscriptorem, cuius manantia fletu
Ora puellares faciunt incerta capilli.
Naturæ imperio gemimus, quum funus adultæ
Virginis occurrit, vel terra clauditur infans
Et minor igne rogi. Quis enim bonus . .
. . . .
Ulla aliena sibi credat mala? Separat hoc nos
A grege mutorum. [2] »

[1] Sat. VI, v. 221.
[2] Sat. XV, v. 131-143.

« La nature, en donnant des larmes à l'homme témoigne assez qu'elle l'a doué d'un cœur tendre et compatissant. C'est la plus noble part de la sensibilité. Aussi veut-elle que nous pleurions et sur le sort d'un ami réduit à plaider sa propre cause sous un vêtement de détresse et de deuil, et sur celui d'un pupille citant devant les tribunaux son perfide tuteur : aimable enfant dont la chevelure virginale qui ombrage ses joues arrosées de larmes fait douter quel est son sexe. C'est encore la Nature qui nous fait gémir quand nous assistons aux funérailles d'une vierge nubile, ou quand la terre reçoit un nourrisson, trop petit pour la flamme du bûcher. Est-il un homme de bien qui ne s'intéresse aux maux de ses semblables? Voilà ce qui nous distingue des animaux stupides. »

Il n'y avait qu'un cœur profondément ému qui pût concevoir ce sublime tableau de la pitié.

L'intérêt que Juvénal témoigne à la jeunesse, qui seule pouvait lui faire espérer des temps meilleurs, est une preuve incontestable d'un cœur généreux. Il voulait la gagner, la ramener par la douceur et l'affection dans le sentier de l'honneur et de la vertu. En avouant ses propres erreurs, il lui inspire de la confiance; en se présentant à elle converti à la sagesse, il lui communique le courage de s'améliorer. A l'homme qui, pour excuser les fautes d'un ami, lui dit : « N'en avons-nous pas fait autant dans la jeunesse? » il répond : « D'accord, mais tu n'as point persisté dans l'erreur : le règne des passions deshonnêtes doit être court. Bien des vices doivent tomber avec la première barbe. Les jeunes gens ont besoin d'indulgence. Un tel n'a plus droit d'y prétendre, lui qui ne cesse de mal faire. » [1]

Juvénal fait mieux encore que de montrer de l'indulgence pour la jeunesse, ou de blâmer les parents qui négligent leurs enfants. Il donne aux uns et aux autres d'utiles leçons. S'il a fait le tableau d'une vieillesse honteuse, s'il a présenté à la jeune génération une image propre à l'effrayer et à la détourner du chemin du vice, il lui montre aussi quels sont les égards que

[1] Sat. VIII, v. 163 et suiv.

l'on doit à une vieillesse vénérable, et l'encourage ainsi à se conduire de manière à mériter ces égards après avoir fourni honorablement sa carrière. « Autrefois un mauvais cœur frappait d'étonnement : on regardait comme un crime irrémissible quand le jeune homme ne se levait pas à l'aspect d'un vieillard. »[1] Cet avertissement ne nous rappelle-t-il pas le divin précepte de l'Ecriture : « Lève-toi devant les cheveux blancs, honore le vieillard et crains ton Dieu. »

Dans la septième satire, dans cette satire toute philosophique, où il fait le tableau de la triste condition des gens de lettres, il montre à la jeunesse la reconnaissance qu'elle doit à ceux qui se dévouent à son éducation. Est-il un jeune homme bien né qui puisse lire sans émotion ce passage sublime : « O dieux, qu'une terre molle et légère recouvre les mânes de nos ancêtres, que dans leur urne un printemps éternel et l'odorant crocus exhalent un délicieux parfum; car ils ont voulu que leurs enfants respectassent dans leur précepteur la sainte autorité d'un père[2]. »

Si Juvénal reprend la faiblesse des mères qui désirent pour leurs enfants les avantages de la figure, il leur trace de son pinceau fidèle les dangers auxquels la beauté est exposée. Il engage la mère à demander à Dieu pour son enfant une ame pure dans un corps sain, *mens sana in corpore sano*[3]. Au père qui oublie les devoirs sacrés que lui imposa la Providence; qui songe plus à orner son salon qu'à instruire ses enfants, il adresse ces paroles graves et sévères : « Insensé ! tu crains qu'un portique fangeux, qu'un vestibule sali par l'ordure d'un chien, ne choquent les yeux d'un convive...., et tu ne penses pas à montrer à ton fils une maison sainte, exempte de vices et de souillure ? La patrie te saura gré de lui avoir donné un nouveau citoyen, pourvu que tu l'instruises à cultiver la terre, à servir son pays, soit dans les camps, soit dans la magistrature. Songe que son

[1] Sat. XIII, 53 et suiv.
[2] Sat. VII, v. 207-210.
[3] Sat. X, 356.

bonheur ou son malheur dépend de l'éducation que tu lui donneras[1] ! »

Les satires de Juvénal renferment encore d'autres leçons de morale qui sont applicables à tous les temps.

Tels sont les préceptes qu'il donne à celui qui prétend à l'estime du public : « Sois bon soldat, tuteur fidèle, juge intègre. Si jamais on t'appelle en témoignage sur un fait incertain ou douteux, quand Phalaris t'ordonnerait une fausseté, et qu'en présence de son brûlant taureau il te dicterait un parjure, considère comme le plus grand crime de préférer la vie à l'honneur et de perdre, pour l'amour de la vie, les plus beaux motifs que nous ayons de vivre. Le forfait du méchant est son premier supplice[2]. »

Mais Juvénal est licencieux, il a blessé la pudeur ! — Je m'empare de la réponse que Dusaulx fait à ce reproche. « Ce que « Juvénal a d'obscène est écrit de manière que le vice lui-« même ne sauroit l'envisager sans dégoût et sans horreur. « St. Chrysostome comparoit cette sorte d'écrivains, que nous « trouvons aujourd'hui trop licencieux, quoique nous ne soyons « pas exempts des turpitudes qu'ils décrivoient, il les compa-« roit à ceux qui ne craignoient pas de souiller leurs mains « lorsqu'il s'agissoit de panser des ulcères[3]. »

Juvénal a blessé la pudeur ! — Oui, il l'a blessée dans quelques moments d'amer dégoût. Mais avec quelle noblesse il a réparé cette faute ! *Res sancta puer* — L'enfant est un objet sacré, — disaient les anciens ; mais aucun n'a exprimé comme Juvénal le respect que l'on doit au jeune âge. Voici des vers que sa belle âme lui a dictés, ces beaux vers que j'ai lus pour la première fois sur la porte d'un établissement d'instruction publique[4], et qui devraient être gravés en lettres d'or à l'entrée de toutes les maisons d'éducation, et en caractères ineffaçables dans tous les cœurs :

[1] Sat. XIV, 64—72.
[2] Sat. VIII, 79—84.
[3] Sat. de Juvénal, T. I, p. CLXXXII.
[4] Au-dessus de la porte du collége de Bienne.

« Nil dictu fœdum visuque hæc limina tangat,
Intra quæ puer est. . . . .
Maxima debetur puero reverentia[1]. »

« Qu'aucune parole impure, qu'aucune action déshonnête ne souille cet asyle où se trouve un enfant. Respect à l'innocence du jeune âge ! »

Il est encore un trait qui fait honneur à son caractère, ou plutôt à ses sentiments. Juvénal a plaidé avec éloquence la cause des esclaves, et s'il a réussi à persuader quelques-uns de ses compatriotes, on peut dire qu'aucun écrivain du paganisme n'a remporté une plus belle victoire sur les préjugés de sa nation.

Qu'était-ce qu'un esclave à Rome ? Varron nous le dit dans son ouvrage sur l'agriculture. « Les instruments sont de trois « sortes : l'instrument *muet*, tel que la charrue ; l'instrument « *semi-vocal*, comme le bœuf ; et l'instrument *vocal*, ou l'esclave[2] ». Oui, Messieurs, l'esclave, chez les Romains, c'était un être qu'on désignait par un mot neutre, *mancipium ;* c'était une marchandise[3], une machine qui rendait un son. Dans une de ses satires Juvénal, sous un autre personnage, plaide la cause d'un esclave que son maître veut faire mourir injustement. Il engage ce maître cruel à différer le supplice du malheureux objet de sa colère, espérant qu'il reviendra à de meilleurs sentiments. « Quoi ? répond cet inhumain. Es-tu fou de prendre un esclave pour un homme ? S'il me plait de le faire mourir innocent, ma volonté seule ne justifie-t-elle pas mon action[4] ? »

Les Romains — nous exceptons cependant un Atticus, un Cicéron —, les Romains voyaient dans leurs esclaves des êtres qui n'étaient ni hommes, ni femmes, sans droits, sans personnalité, sans âme, sans Dieu. Sénèque avait osé dire « si tout est permis à l'égard de l'esclave, il est cependant quelque chose que

[1] Sat. XIV, 44 et suiv.

[2] Varron, R. R. I, 17.

[3] Plaut. *Trin.* II, 2, 51 :

« Mercaturamne, an *venales* habuit, ubi rem perdidit ? »

[4] Sat. VI, 219—223.

le droit commun défend à l'égard de l'homme [1]. » Remarquez, Messieurs, que le philosophe ne déclare pas formellement que l'esclave est un homme. Ah! que Juvénal est ici plus grand que Sénèque. « Croit-on, dit-il, que l'exemple d'un père cruel puisse adoucir le caractère et les mœurs de ses enfants, leur apprendre à pardonner des fautes légères, leur persuader que l'esclave et le maître ont une âme pareille et sont formés des mêmes éléments [2]? »

Les œuvres d'un auteur s'expliquent en grande partie par elles-mêmes. Les passages de Juvénal que je viens de citer, quoique en petit nombre, suffisent, il me semble, pour nous faire apprécier le caractère moral de notre poëte satirique, et nous inspirer cette confiance sans laquelle les meilleures leçons, les plus belles maximes ne font sur le cœur qu'une impression passagère.

En lisant Juvénal on est parfois tenté de s'écrier : « Voilà qui sent le rhéteur! C'est de la déclamation! » En effet, ce poëte n'a pas évité tous les défauts de l'école alors dominante. C'est assez souvent de la rhétorique qu'il s'élève à la poésie. Un fonds immense d'érudition lui fournit les matériaux de la satire : il les choisit avec discernement, mais son génie se refuse parfois à les classer avec un ordre parfait. Il ne donne pas à ses compositions cette harmonie que nous admirons dans les œuvres d'Horace et qui révèle le talent du véritable artiste. Si à cet égard il est inférieur à Horace, il rachète ce défaut par des qualités d'un autre ordre qui lui assurent, dans l'esprit des hommes sérieux, la supériorité sur son devancier. Nous citerons cependant la quatrième satire comme un chef-d'œuvre de l'art. Il est vrai que les trente-six premiers vers ne font qu'indirectement partie du sujet que l'auteur a traité, mais le reste de ce poëme est vraiment remarquable sous le rapport de l'unité et du talent avec lequel Juvénal excite et soutient l'intérêt, sous celui de l'énergie du style et de la vigueur avec laquelle son

[1] Senec. *de clem.* I, 18.

[2] Sat. XIV, 15 et suiv.

pinceau trace le tableau du profond avilissement où était tombé le premier corps de l'Etat, sous le règne d'un empereur tel que Domitien.

Quand Juvénal emploie la forme du dialogue pour embellir et animer ses compositions, il ne réussit pas toujours à donner à ses interlocuteurs l'aisance, le naturel qui leur convient, et cette vie dramatique qui excite l'intérêt et le soutient. Remarquons toutefois dans la dixième satire le colloque entre deux individus, témoins effrayés de la chute du favori de Tibère. Tout le détail de ce dialogue, vraiment dramatique, est plein de force, de verve et de vérité.

Juvénal, a-t-on dit, ne s'élève pas dans la haute région des idées; il ne pénètre pas jusqu'au fond le plus intime du cœur humain. Il n'a pas l'adresse, la sagacité avec laquelle Horace découvre et surprend le côté faible et les défauts de ses amis. Mais, ainsi que Perse l'a déjà fait observer, « Horace ne touche ces défauts qu'en badinant; il s'insinue doucement autour du cœur sans l'entamer[1]. » Juvénal ne scrute pas; il ne cherche point à pénétrer dans des choses cachées, parce que les Romains de son temps ne s'appliquent pas comme ceux du temps d'Horace à sauver les apparences. Ce n'est plus cette affectation de mœurs simples, de principes austères dont Auguste donnait l'exemple. Rome, parvenue au terme de la dégradation, qui est de ne plus sentir la honte, affiche le vice en plein jour, à la face du soleil. Juvénal n'a pas besoin d'effort et d'adresse pour pénétrer au fond du cœur humain: ce cœur, exposé à ses regards, lui montre dans sa nudité l'ulcère malin qui le ronge. Juvénal est moins poète qu'il n'est peintre et historien. Il déroule le vaste tableau des turpitudes de la nouvelle Babylone, et poursuit la dépravation effrénée de ses contemporains, qu'il flagelle sans pitié. Il n'a qu'à se mouvoir dans la sphère des individualités historiques pour donner à sa poésie une réalité qui lui assigne la première place à côté d'un Salluste et d'un Tacite. Juvénal a fait des tableaux vivants du désordre moral

[1] Perse, Sat. I, v. 116 et suiv.

où la société était plongée. La rhétorique peut en revendiquer le cadre et la dimension ; mais la force, la vigueur, l'austérité du coloris, l'expression du sentiment, tout cela, et plus que cela, appartient exclusivement au peintre, qui a su imprimer à ses œuvres le sceau durable de son caractère individuel. Juvénal est un austère Romain, un censeur de la vieille république. Ce qu'il dit de Lucilius est parfaitement applicable à lui-même. « Lorsque Lucilius, frémissant d'une sainte colère, s'arme de sa plume comme d'un glaive étincelant, l'auditeur rougit, lui dont les crimes font frissonner la conscience, et dont la poitrine se couvre de sueur dans le sentiment de sa faute secrète : de là ce rugissement et ces larmes[1]. » Juvénal paraît avoir, dès son début, envisagé toute l'étendue de l'horison moral, aussi ses tableaux peuvent-ils être considérés comme « le grand drame de la vie humaine » Il avait le cœur gros de vérités importantes et confirmées par l'expérience, et il éprouvait le besoin de les publier dans leur triste réalité, sans déguisement. *Quid Romae faciam?* dit-il, *Mentiri nescio*[2] : aussi nul écrivain n'a-t-il mérité plus que lui qu'on lui appliquât son fameux *Vitam impendere vero*[3]. Cet amour de la vérité, il l'a porté jusqu'à l'excès dans quelques-uns de ses tableaux. Voyez par exemple la sublime et désolante peinture d'une vie trop longue et trop mal employée. Rien de plus vrai, au jugement d'un homme peut-être plus compétent que tout autre en pareille matière. « Quelle force ! quelle touche ! quelle vérité ! s'écrie-t-il. Voilà ce que j'appelle un peintre, non pas à la manière de l'Albane, mais de Rembrandt. Nous autres, nous ne sommes que des élèves en comparaison de ce grand maître. Le croirez-vous, ajouta-t-il, dans mon ravissement, j'ai, ce matin, été tenté plusieurs fois de me jeter par la fenêtre. » Ce vieillard était Piron. Il avait alors plus de quatre-vingts ans.

Dusaulx, qui rapporte cette anecdote[4], la fait précéder de

[1] Sat. I, v. 165-168.

[2] Sat. III, 41.

[3] Sat. IV, 91. Voy. Dusaulx, *Sat. de Juvén.* T. II, p. 296. 298 et 313.

[4] Ibid. p. 279.

ces paroles remarquables. « Je ne sais si j'ai lu quelque part, ou si l'on m'a dit que des vieillards, après avoir entendu les vers dont il s'agit, se donnèrent volontairement la mort. » — Si cela est vrai, Messieurs, ce ne peut l'être que de malheureux vieillards qui, venant de lire dans ce tableau la peinture vivante d'une vie licencieuse et de ses suites, que leur reprochait une conscience réveillée tout-à-coup, tombèrent dans le désespoir et finirent par le suicide pour se dérober aux regards des vivants. Juvénal nous enseigne ailleurs combien sont respectables les cheveux blanchis dans la pratique des vertus.

Je ne m'arrêterai pas à d'autres tableaux. Nous assisterons à cette pompe triomphale du cirque, fidèle image de la vanité humaine ; à la magnifique catastrophe de Séjan, qui servira toujours d'exemple et d'avertissement aux ambitieux. Nous serons témoins d'autres scènes non moins instructives qu'intéressantes.

C'est à ce respect pour la vérité, à l'amour de la vertu, à l'horreur du vice, à ses sentiments généreux que Juvénal doit la verve et la vigueur que l'on admire dans ce long drame que les hommes de tous les temps devraient lire et méditer. A-t-il entrepris un sujet il poursuit sa route, passe d'un tableau à un autre, donne des exemples au lieu d'exhortations. Il excite et soutient l'intérêt ; car on ne peut lui contester une certaine finesse d'observation, un esprit vif et neuf, une remarquable fidélité dans la peinture des mœurs et des caractères. Chacune de ses expressions est l'expression propre : son style est bref, serré, nerveux, plein de sens, et ses vers se gravent dans la mémoire comme de belles sentences. Quand Juvénal est poète, il est vraiment poète, parcequ'il est inspiré d'une vertu d'en haut : car « il n'y a pas d'ouvrage poétique et sublime dans lequel on ne sente une émanation céleste ». Il est éloquent, parce que chez lui c'est le cœur qui parle plutôt que l'esprit. Il est vrai, parce qu'il n'emprunte pas à une vaine théorie l'art de frapper l'imagination et d'exciter des émotions passagères. Il est artiste, parce qu'il donne un nouvel aspect à des vérités sur

lesquelles on fut toujours d'accord, et qu'il groupe autour d'elles des exemples propres à les rendre plus frappantes pour tous les esprits. Juvénal est moins un auteur qu'un homme. Ses expressions sont les images de ses pensées, et ses pensées les images de la vérité. Il dépeint la société telle qu'elle était, dans son avilissement, dans sa laideur. Point de ménagement pour les grands; point d'accommodement avec le vice. L'adultère, dans sa bouche, signifie adultère et crime. Juvénal eût trahi sa conscience en le décorant du nom radouci de galanterie. Il dédaignait l'odieux artifice de ceux qui voilent une ignominie sous une expression délicate et recherchée. C'eût été, selon lui, se rendre complice de l'infamie.

Dans ce travail, bien imparfait sans doute, j'ai tâché de faire ressortir les principales qualités de Juvénal, afin que dans la lecture de ses œuvres, vous puissiez plus facilement apprécier son caractère et le tour de son esprit. J'ai voulu donner aussi la raison d'un grand nombre d'images et d'expressions que la décence et le bon goût ne sauraient approuver, mais qui du temps de Juvénal n'étaient pas des nouveautés pour la jeunesse qu'il voulait arracher au vice, en lui en montrant les suites dans des exemples effrayants. Dans notre interprétation nous omettrons ce qui blesse la pudeur. Nous porterons à cet égard, s'il le faut, la précaution jusqu'au scrupule. Mais, du reste, nous étudierons notre auteur avec une exactitude rigoureuse, tant pour la forme que pour le fond, afin de nous identifier avec lui et de le bien comprendre. « Ne citer qu'une traduction d'un bon poète, a dit un ingénieux écrivain, c'est ne montrer que l'envers d'une belle étoffe. »

Je n'ajoûterai que peu de mots. Dans l'explication de quelques satires de Juvénal et de Perse, qui feront l'objet d'une partie de mes leçons, l'élément philologique ou littéraire aura une large part, mais il ne dominera pas exclusivement. Les nombreux faits historiques et les détails de mœurs auxquels nos poètes font allusion, nous engageront dans des recherches dont le résultat ne sera pas pour nous sans intérêt. Nous aurons l'occa-

sion de découvrir les principales causes de la dégradation morale où tomba cette Rome, alors le centre de l'univers et la métropole du monde ancien qui s'était comme résumé dans le monde romain, de ce monde qui à la fois jeune et usé s'affaissait sous le poids d'une honteuse décrépitude, lorsque Christ, se penchant sur le cadavre de cette société mourante, la ranima de son souffle en lui inspirant une vie nouvelle, progressive, impérissable.

J. J. Hisely.

DE LA

LITTÉRATURE HISTORIQUE

DE LA SUISSE ALLEMANDE,

Par **FRÉD. HURTER**, jun. de SCHAFFHOUSE.

PREMIER ARTICLE.

La Suisse est le pays de l'Europe le plus fécond en productions littéraires, proportion gardée avec son étendue. Cela tient à sa situation centrale, aux merveilles de sa nature, à la diversité de ses institutions, à l'intérêt et à l'importance de son histoire, surtout avant l'établissement de l'équilibre européen. L'affluence croissante des voyageurs attirés par la beauté du pays fit paraître, depuis le milieu du XVIIIme siècle, une foule de récits de voyage, expression de l'esprit du temps. L'idylle était à la mode, et l'on allait chercher dans les Alpes les innocents bergers qu'avait chantés Gessner. Madame Frédérique Brunn outra le plus ce genre de sentimentalité. Ainsi l'on ne considérait que très peu la condition naturelle du pays. MM. de Saussure et Bourrit de Genève, ainsi que M. Ebel, sont les premiers qui ont donné l'exemple d'une saine observation. Dans ces derniers temps s'accomplissent des recherches qui font honneur à notre pays, et presque toutes les branches des sciences naturelles sont cultivées par des hommes distingués. Nous

ne citerons que MM. de Candolle et Hegetschweiler pour la botanique, Agassiz et de Charpentier pour la géologie.

L'histoire et la politique de la Suisse ont donné naissance à une innombrable quantité de chroniques, d'histoires spéciales, de biographies, et de travaux divers. Les matériaux se sont énormément accrus de nos temps et ils augmentent encore de jour en jour. Le besoin se fait sentir d'une nouvelle histoire de la Suisse qui mette à profit et concentre les résultats de toutes les recherches. Depuis Muller, la science à puisé à tant de sources, que son chef-d'œuvre a besoin de rectifications considérables. M. Kopp de Lucerne s'est chargé de cette tâche difficile, et, d'après le témoignage des hommes capables d'en juger, son livre aura une véritable valeur, non seulement pour l'histoire de la Suisse, mais pour celle de l'Allemagne entière durant le moyen âge. Il est à regretter pour la science, que la confiance de son pays l'occupe actuellement aux emplois du gouvernement.

On a eu quelque raison de reprocher à l'historiographie de la Suisse d'être en arrière de celle de l'Allemagne. Bien peu de nos historiens ont suivi les principes qui distinguent surtout l'école de Ranke à Berlin. Celle-ci cherche à montrer la formation intérieure de l'histoire, plutôt que la succession des guerres et des paix, les généalogies des rois et des princes. Les faits et les actes officiels sont maintenant subordonnés à l'étude des évolutions de l'esprit d'un peuple, à l'appréciation de sa culture, des directions qu'il a suivies, des influences politiques qui ont avancé ou retardé sa civilisation, des phases qu'il a subies dans ses constitutions, dans son administration intérieure, ses finances, ses rapports diplomatiques. Ainsi l'on tâche de découvrir tout le mécanisme intérieur de sa vie. Toutefois, on conviendra que cette manière d'écrire l'histoire, quel qu'en soit l'intérêt, ne convient pas en tous sujets et en toutes rencontres. Elle serait déplacée dans nos histoires spéciales et cantonales. Elle s'applique merveilleusement au contraire aux époques de troubles, ainsi à l'histoire de nos trois derniers siècles. Joseph Andrès de Lucerne s'en est déjà servi dans ses

observations sur la révolution de 1798, mais c'est M. L. Vulliemin surtout qui nous en a montré les avantages, relativement aux temps modernes.

Dans la Suisse, comme dans presque tous les pays, la culture des sciences est sortie des couvents. L'abbaye de St Gall en est un glorieux exemple. Dans un temps où les plus hauts seigneurs savaient à peine lire et écrire, les moines se vouaient, à côté de l'agriculture, à l'architecture, à la sculpture, à la peinture, à l'étude des anciens et à la philosophie. Quelques-uns tentaient l'exégèse de la Bible ou l'explication des ouvrages grecs ou romains. *Notkus Labeo* traduisait les psaumes en allemand; d'autres, divers écrits d'Aristote et de Boëce. Tout ce que l'on a conservé de cette époque de l'Abbaye de St Gall est de la plus haute importance pour l'histoire de la langue et de la littérature allemande.

Cependant l'influence de ces efforts sur le peuple ne put être grande, vu le peu de temps que dura cette culture florissante des sciences. Bientôt les abbés de St Gall remplacèrent la plume par l'épée. Pendant un long intervalle la littérature offre un triste spectacle, elle n'est que savante ; même pour la poésie, elle se sert de la langue latine et se sépare ainsi du peuple. Aussi ne tarda-t-elle pas à languir.

Avec l'avénement des Hohenstaufen, commence une brillante période de la poésie allemande. Un grand nombre de Minnesaenger étaient de la Suisse septentrionale, surtout de la Thurgovie. C'est un magistrat de Zurich, *Ruediger Manesse*, qui a réuni toutes leurs poésies en une collection. La puissance des Hohenstaufen finit à Naples avec le jeune Conradin. Celui-ci s'était arrêté quelque temps dans le château d'Arbon et s'était voué à la poésie. Ensuite l'état de l'Allemagne ne fut pas favorable à la littérature. La noblesse affaiblie par les croisades et luttant pour reprendre ses forces, abandonna la poésie qui jusqu'ici avait adouci ses mœurs. Le clergé était tout à ses querelles au sujet d'intérêts mondains. La nation entière était brisée. Cependant c'est alors que, depuis le XIV[e] siècle, des chants nationaux commencèrent à propager le souvenir des

événements historiques d'une génération à une autre. Dans les villes s'éveillait l'intérêt pour les sciences. On fréquenta les universités, surtout de Bologne et de Paris. C'est alors que naissent, après les guerres de Bourgogne, les premières chroniques de la Suisse allemande. Elles sont encore aujourd'hui importantes pour l'historien, non seulement à cause des faits qu'elles racontent, mais comme expression des idées du temps.

Si l'on nous reprochait d'avoir pris notre sujet de trop haut, nous répondrions qu'il n'est pas sans intérêt de voir quelle est la culture d'un peuple au moment où s'y développe la littérature historique, cette littérature qui est toujours une des dernières à se former. Avant le XIVe siècle, elle ne pouvait exister chez nous, parce que nous étions alors partie constituante d'un empire étranger. La poésie peut fleurir partout où se trouve l'homme et ses passions. L'histoire a besoin d'un peuple indépendant et d'une vie politique active.

Les bornes de ce travail sont assez étroites. Il ne concerne que la Suisse allemande et ne va pas au delà de 1838. Mais la continuation suivra plus tard. Dans ce premier article, nous parlerons de la littérature historique de la Suisse allemande antérieurement à Jean de Muller. Avec ce grand historien commence une seconde période, qui fera le sujet d'un article subséquent.

La préface de la chronique de Lucerne par *Melchior Russ* (1480) fait mention de vieux livres et de chroniques antérieures. Cependant nous ne pouvons nous arrêter aux débris qui nous restent de ce qui a précédé ce chroniqueur ; ces débris sont trop insignifiants. Les sources qu'il mentionne sont probablement les registres des archives et la chronique de *Vitoduran* ou celle de *Kœnigshofen*, qui étaient alors très répandues. La chronique de Melchior Russ est d'un certain intérêt, vu qu'elle est la première qui ait fait mention de Guillaume Tell, dont Vitoduran, d'ailleurs si verbeux, ne dit rien. Peu d'années après cette première chronique, le gouvernement de Lucerne chargea le greffier *Petermann Etterlin* de mettre par écrit les actions des générations précédentes. Car, disaient

les magistrats, par la mort, par le laps du temps, par une disposition de l'esprit humain, les choses, même les plus belles et les plus excellentes, tombent dans l'oubli. Cette chronique a été invoquée dans les discussions modernes sur Guillaume Tell; parfois diffuse, elle renferme de bonnes choses; ce qu'elle a de mieux, ce sont les guerres de Bourgogne et de Souabe, auxquelles l'auteur avait pris part. Dans les estampes qui ornent la première et très rare édition de cet ouvrage, les Autrichiens sont costumés à la Turque; indice assez curieux des idées du temps. Une autre chronique de cet époque, assez ordinairement citée, est celle de *Stumpf*. L'auteur a laborieusement recueilli une foule de renseignements sur la topographie et l'histoire de la Suisse. Tout excellente que soit cette chronique, elle n'offre pas le même intérêt que celle d'Etterlin, et surtout que celle de Tschudi. Cela vient de ce que Stumpf, pasteur réformé, écrit en savant, dans l'intérêt de la science, tandis que les deux autres, hommes d'état, écrivent dans un but pratique et pour exercer une action sur leurs contemporains. Stumpf est quelquefois plus exact dans les détails, mais Tschudi est l'exacte expression de son temps. L'ouvrage de *Tschudi* est le plus important de tous pour la première période de l'histoire suisse, et il est à regretter qu'il ne soit pas entièrement publié. C'était le favori de Jean de Muller, dont l'autorité le mit pendant longtemps à couvert de toute attaque. De nos jours seulement, on lui a fait le reproche d'avoir altéré, soit des événements, soit des chartes et d'avoir sacrifié la vérité à sa haine contre l'Autriche. Au point de vue de son temps, Tschudi ne restera pas sans excuse. Ecrivant au milieu même des événements qu'il rapporte, il ne pouvait pas mettre dans sa chronique un autre esprit que celui dont il avait été pénétré dans sa vie active. La Suisse était alors au comble de sa gloire; ses magistrats étaient enorgueillis de voir les grandes puissances se disputer ses services. Tschudi partageait ces sentimens, sans se faire illusion sur les dangers et les maux qui pourraient en être la suite. Dans sa vieillesse, il attaqua violemment la réformation, qu'il accusait d'avoir brisé la Suisse. Ce serait une

œuvre digne de la société helvétique d'histoire que la publication de la partie inédite de cette chronique nationale. Le noble caractère de Tschudi lui a fait une réputation méritée. « Celui qui connaît le cœur humain, » dit Gœthe, « et comment s'opère chaque culture individuelle, ne disconviendra pas qu'on ne puisse parfaitement former un élève d'un esprit sain, sans se servir d'autre chose que du livre de Tschudi ou de la chronique bavaroise d'Arétin. » La piété, l'amour de la patrie, la véracité, un art simple de la parole, sont les plus belles qualités de l'historien; Tschudi y joint une pénétration politique que l'on n'eût pas espéré de trouver à côté de sa cordiale naïveté.

La chronique de *H. Bullinguer* est, après celle de Tschudi, la plus importante de la première période; elle jette beaucoup de jour sur l'histoire de la réformation, dont il était partisan zélé. Elle ne renferme que trois années et M. Hottinguer de Zurich, qui a si bien mérité de la Suisse, l'a publiée en trois volumes. Tschudi et Bullinguer étant les représentants des deux partis religieux opposés pendant la réformation, il est très-intéressant de confronter leurs jugements divers.

Nous nous contenterons de nommer *Stettler* et *Simmler*, dont les ouvrages ne sont pas sans mérite.

Si nous passons aux histoires spéciales de cette période, nous remarquerons d'abord les digressions dont elles sont pleines. Leurs auteurs prennent note de tout, ils remarquent une saison extraordinaire, un phénomène naturel, une comète etc. L'esprit de localité s'y fait pleinement sentir; dans l'histoire de telle petite ville on trouve, comme s'y rattachant de droit, les évènements les plus importants de l'époque, et l'on y voit la recherche des origines poussée jusques aux temps les plus reculés. *Hafner*, de Soleure, réclame une place pour le patois de son pays lors de la diffusion des langues à la tour de Babel. Tout ceci n'est cependant pas sans charme; ajoutez y une expression simple et naturelle, souvent naïve et forte à la fois. Le nombre de ces ouvrages n'est pas très-grand, et il suffit de nommer les chroniques de Berne comme les plus dignes représentants de cette spécialité

et comme les plus importantes sous tous les rapports. Elles doivent leur origine au gouvernement, qui, de temps en temps, chargea de leur rédaction les hommes les plus capables. *Justinger* fut le premier; il écrivit de son propre mouvement. Nous devons la publication de son livre à M. Wyss, qui l'a défendu contre quelques attaques. *Diebold Schilling* nous raconte les guerres contre Charles le Téméraire; la finesse de ses observations, les détails de la vie militaire, les chants qu'il transcrit, tout cela communique à son ouvrage un grand intérêt, historique et poétique à la fois. Nous devons son ouvrage au gouvernement de Berne, ainsi que le plus important de tous, la Chronique de *Valérius Anshelm*. Jean de Muller en faisait le plus grand cas, et appelait son auteur un homme d'un caractère romain. En effet, nous ne trouvons nulle part ailleurs autant de patriotisme et de force. Personne comme lui n'osa s'élever franchement contre les pensions et les alliances étrangères, bien qu'il fût employé par le gouvernement même qui les favorisait. Il en a prédit tous les dangers et les suites honteuses. Conduite que nous admirerons davantage encore, si nous savons nous placer au point de vue d'un magistrat bernois du XVIe siècle. Ce qui donne du charme à son récit, c'est qu'il avait été témoin des événements qu'il raconte, et que, par sa position, il avait une connaissance parfaite des affaires de la république. Il n'est pas douteux que si sa chronique eût été imprimée de son vivant, elle n'eût eu une grande influence sur ses contemporains. On ne saurait la lire sans être frappé du sentiment de la majesté de la république de Berne et de la confiance dans les forces de cet état, qui y respirent constamment. Le gouvernement sentait-il qu'en chargeant un tel homme d'écrire l'histoire de la patrie, il se faisait élever à lui-même le monument le plus glorieux?

Si nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des travaux historiques de cette époque, nous ne pourrons leur refuser notre estime. On voit dans la plupart d'entr'eux tant de pénétration, une telle force de conviction, un tel amour de la patrie, pour ses institutions et pour sa gloire, qu'on est émerveillé; d'autant

plus que ces qualités manquent aux chroniques contemporaines de l'Allemagne. On pourrait envisager cette différence comme résultant de la différence des gouvernements. En Allemagne, les hommes d'état n'avaient rien qui les engageât à écrire l'histoire. Ce n'était pas au peuple, mais au prince que tout se rapportait; le peuple ne les intéressait pas et, quant au prince, il était trop délicat d'en écrire. Ainsi l'histoire fut abandonnée aux savants et aux juristes, qui la connaissaient mal et y mettaient peu d'intérêt et d'ame. En Suisse, il en était tout autrement. Le Gouvernement entier, par l'intermédiaire d'un de ses membres, se tournait vers le peuple et lui racontait les événements auxquels le peuple avait lui-même pris part, et l'honneur se partageait équitablement entre la nation et ses chefs. Quant au mérite littéraire, on comprendra facilement que, dans un temps où l'art de l'histoire n'est pas développé, le récit simple et attachant du témoin oculaire surpassera toujours la diction sèche du savant.

Malheureusement, ces beaux commencements furent interrompus. Il serait difficile d'indiquer les progrès de notre littérature historique durant le XVII[e], et la première moitié du XVIII[e] siècle. Alors, il ne pouvait y avoir, dans le domaine de l'histoire, aucun libre mouvement des esprits. Partout, des guerres de religion; dans la littérature tout était absorbé par des subtilités théologiques. La Suisse n'existait plus; on trouvait seulement, d'une part, des cantons catholiques, et, de l'autre, des cantons protestants. Les brochures de ce temps témoignent de l'animosité des esprits. Dans de telles occurences, un homme doit avoir une trempe d'ame extraordinaire pour pouvoir s'élever au dessus des partis et entreprendre de laisser à la postérité un tableau fidèle de la confusion qui règne autour de lui. Or, ces hommes sont très-rares, et la Grèce elle-même ne compte qu'un seul Thucydide.

Depuis le milieu du XVIII[e] siècle, on voit s'accroître sensiblement l'intérêt pour les études historiques. *Iselin* de Bâle publia deux volumes de la Chronique de Tschudi. Les guerres de Bourgogne de Diebold Schilling, dont nous avons fait mention, furent splendidement imprimées à Berne. *Breitinger*, de Zurich,

commença une collection des *Scriptores rerum Helveticarum*, dont il n'existe malheureusement qu'un volume. On trouve des morceaux très distingués dans les journaux qui étaient alors en vogue, et qu'il est important de connaître pour l'intelligence de l'activité littéraire du temps, surtout à Zurich ; nous citerons *la Bibliothèque Helvétique, le Musée suisse, l'almanach Helvétique. Bodmer, Breitinger et H. Fuessli* y prenaient une part active. Tout ce que ce dernier a écrit est d'une haute importance, et témoigne de la pénétration d'esprit de l'ami de J. de Muller. Leur correspondance montre combien cette relation fut profitable à ce dernier. Parmi les magistrats, se trouvaient aussi des amateurs des études historiques. On a du bourgmaistre *Leu*, de Zurich, un dictionnaire général de la Suisse, où il a réuni, avec une application incroyable, tous les renseignements imaginables. Il a laissé, ainsi que *Simmler*, des collections manuscrites dont on n'a pas tiré, à beaucoup près, tout le parti que l'on peut en espérer. Noublions pas, enfin, la *Bibliothèque Suisse* de *Haller*, catalogue qui contient des jugemens en quelques mots sur tous les ouvrages qui existaient alors sur la Suisse. La persévérance de l'auteur et l'étendue de ses connaissances sont admirables; aucun autre pays ne possède de semblables archives de toute sa littérature. Nous devons savoir très bon gré à la nouvelle société helvétique d'histoire, de ce qu'elle s'est imposé la tâche, certes très difficile, de continuer ce travail. Tel était l'état de la littérature historique de notre pays vers la fin du XVIII[e] siècle. Beaucoup de travaux avaient été accomplis au prix de grands efforts, mais l'ensemble formait un vaste chaos, qui attendait l'intelligence supérieure appelée bientôt à y mettre l'ordre et à y répandre la clarté.

Une autre circonstance encore empêchait les Suisses de se vouer à l'étude de leur histoire. On avait appris à connaître la valeur des chartes et des documents. Russ en avait fait usage, et Tschudi en avait inséré dans le tissu de sa narration. Mais justement dans le temps où Leibnitz disait : « L'histoire est très incertaine si elle ne s'appuie pas sur les mémoires des grands hommes ou sur des actes publics », on interdisait l'usage

des archives. Outre cette interdiction de plus en plus rigoureuse, on introduisit la censure. Que les gouvernements empêchassent la divulgation des documens contemporains, cela se conçoit ; mais qui pouvait les engager à renfermer dans le même secret les chartes anciennes? Peut-être le contraste avec les mœurs du temps. La raison n'était que trop fondée.

Toutefois nous pouvons nous consoler de cette interdiction des documents. Alors on ne savait pas s'en servir comme à présent, où ils sont d'un si excellent usage. Les historiens croyaient en savoir assez; ils se contentaient de changer la forme des récits, et croyaient avoir fait merveille quand ils avaient au mieux détaché leur canton de l'ensemble de la confédération. A côté de cela, la censure devait influer de la manière la plus fâcheuse, et son règne dura pendant tout le XVIII[e] siècle. Le petit nombre de journaux qui commençaient à paraître n'osaient imprimer aucune remarque défavorable au gouvernement sous lequel ils étaient publiés, encore moins au sujet des puissances étrangères ; ils n'avaient quelque liberté que contre les cantons d'une communion différente. La censure était fort inégalement exercée, ici, ses rigueurs interdisaient un livre fort innocent; là, un livre écrit avec quelque liberté pouvait néanmoins se produire. Zurich se distinguait par sa sévérité. On empêchait la publication non seulement de doctrines politiques, mais de matières d'histoire naturelle. On rendit un manuscrit au célèbre *Scheuchzer,* avec la remarque qu'il devait retrancher ses observations sur les animalcules spermatiques, comme étant contraires à la pudeur. Le système de Copernic devait être supprimé, comme contraire à l'opinion des Seigneurs du Conseil. On ne sait absolument pas par quelle raison Lucerne a défendu l'histoire de la Suisse par *Maurer*. A Berne, la géographie suisse de *Fæsi* de Zurich ne fut permise qu'à la majorité d'une seule voix. Uri peut mieux s'excuser, lorsqu'il fit brûler par la main du bourreau la fameuse brochure intitulée : *Guillaume Tell, fable danoise ;* et qu'il chercha à en faire faire autant par les gouvernements des autres cantons. On conçoit l'irritation d'Uri, que l'on voulait dépouiller de son auréole nationale, ainsi que sa re-

connaissance envers *Balthasar* de Lucerne, auteur d'une réfutation, auquel il adressa deux médailles d'or pour récompense honorifique de son travail. La conduite de Genève envers J. J. Rousseau et ses écrits est bien connue. Cette surveillance craintive s'étendait jusqu'à des écrits essentiellement savants. Muller ne fut pas à l'abri de la persécution. Le 1[er] volume de son histoire porte *Boston* comme lieu d'impression, au lieu de Berne, et il dut publier l'ouvrage entier en Allemagne. Le gouvernement de Zurich en avait refusé la permission à un libraire de cette ville, en ajoutant la réflexion qu'on ne devait pas secouer la poussière des anciens temps. Lorsque le mécontentement chercha à se faire jour par des écrits imprimés hors de la Suisse, quelques cantons défendirent de faire imprimer quoi que ce soit à l'étranger. Cependant malgré tous ces obstacles, quelques ouvrages remarquables parurent dans cette période.

R. Waldkirch, de Bâle, est le premier qui ait écrit une histoire de la Suisse où la matière soit distribuée avec des proportions convenables. Il ne donne rien de nouveau, mais il mit dans son œuvre de l'ordre et de la clarté et il sut l'adapter à la portée générale des intelligences. On s'étonnerait de la violence de sa haine contre les cantons catholiques, si son livre ne portait pas la date de 1712.

Lauffer de Berne, a rédigé par ordre de son gouvernement sa *Description des affaires Suisses*. Quoi qu'il ait eu les archives à sa disposition, il n'a pas toujours pu écrire comme il l'aurait voulu. Il ne semble pas non plus avoir été à la hauteur de sa mission et ses 18 volumes contiennent peu de choses nouvelles et de bonnes observations. La meilleure histoire Suisse de cette époque est sans doute celle de *Tscharner* de Berne. Il a le coup d'œil de l'homme d'état, il tente de démêler les causes des événemens et il ne craint pas de combattre les abus. Sa préface contient des morceaux remarquables, dignes d'être comparés aux conseils de J. de Muller aux Confédérés.

Quant à l'histoire spéciale, ce qu'elle offre de meilleur dans cette période c'est l'intéressante biographie du bourgmaistre Waldmann de Zurich par *H. Fuessli*, et les écrits de *Balthasar*

de Lucerne. Ce dernier est trop oublié. Qu'il est sévère et triste, quand il parle de la décadence de la Suisse au milieu du dernier siècle ! Il n'y voyait plus de remède que l'éducation en commun de la jeunesse, dans un institut national. Mais, reconnaissant aussitôt que ses vœux ne pouvaient se réaliser, il les appelle des rêves patriotiques. L'union de l'élévation et de la solidité donne à ses écrits une grande valeur. Muller croyait pouvoir leur accorder la même confiance qu'à des chartes. Les chroniques de Glaris, par *Trumpi* et par *Tschudi*, renferment encore tout l'attirail des vieilles chroniques ; on y trouve la mention des comètes, etc. ; mais on y voit aussi des observations fines et judicieuses.

QUELQUES MOTS

SUR L'ARTICLE INTITULÉ :

COUP-D'ŒIL HISTORIQUE

SUR

L'UNION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT,

par A. V.

Commençons par applaudir au talent rare, à la supériorité d'intelligence, au noble caractère qui éclatent dans les magnifiques pages qui vont nous occuper. En les admettant, les rédacteurs de la Revue-Suisse ont fait preuve de largeur dans leurs décisions, et, quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur le fond de la question, ils ont rendu un service au public en ouvrant de cette manière la discussion sur cet important objet. Ainsi faite la part d'une admiration légitime et à laquelle on ne peut échapper, le moment de la réflexion et d'un examen sérieux doit avoir son tour.

Ce qui frappe, dès qu'il est permis de se recueillir et de se rendre compte, c'est la préoccupation visible de l'auteur et la manière, involontaire sans doute et très évidemment franche de toute mauvaise intention, dont il ploie toute l'histoire ecclésiastique et dont il la fait de gré ou de force aboutir à son sujet. Il n'a vu partout que l'union de l'Etat et de l'Eglise et c'est à cette union, comme à une cause unique, qu'il rattache des aberrations ou des crimes qu'il faut rapporter à d'autres causes,

ou ne pas rapporter exclusivement à celle qu'il a signalée. Nous le savons, c'est le péché qui est la source de toutes ces tristes pages qui souillent l'histoire de l'Eglise. Nous sommes ici pleinement d'accord avec M. A. V., mais voici le point où nous ne pouvons plus le suivre. A ses yeux, le péché s'est incarné en quelque sorte dans l'union de l'Eglise et de l'Etat, pour produire, à partir de là, tous ses effets désastreux. Pour nous, nous rapportons directement toutes ces honteuses misères au principe de mal existant au sein de l'homme déchu. Nous hésitons à voir dans l'union que combat M. A. V. une boîte de Pandore d'où seraient sortis tous les maux qu'il énumère. Nous croirions nous livrer au prestige d'une illusion, si nous espérions pour ces maux une panacée infaillible dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A tous ces égards nous avons besoin d'être éclairé et nous ne sommes pas convaincu. Nous ne pensons pas embrasser dans ce petit nombre de pages les vastes contours de la discussion soulevée, même à nous en tenir au point de vue exclusivement historique. Un simple aperçu est tout ce que nous pouvons soumettre au lecteur. Nous voudrions pouvoir aspirer à mieux.

Au fait, cette distinction absolue des divers domaines dans lesquels s'exerce l'activité humaine n'est qu'une fiction favorable à l'analyse et indispensable pour un examen approfondi. Dès que l'on veut descendre de la spéculation dans la pratique de la vie, il est de toute nécessité de corriger ce que cette distinction a d'absolu dans les termes pour la subordonner à la réalité des faits. La vie est une synthèse, tout s'y retrouve dans tout. Le chrétien est à la fois et citoyen et croyant. Il accomplit chrétiennement ses actes de citoyen, et dans sa vie chrétienne il ne peut oublier ni méconnaître sa patrie terrestre et tous les liens et les devoirs qui l'y rattachent. Ce n'est pas un double rôle qu'il joue, mais un rôle unique. Le champ, l'aspect extérieur de ses actions changent, sa vie reste la même. Et puisque toujours et partout il relève à la fois de l'Etat et de l'Eglise, la séparation de ces deux grands principes qui le dominent ne peut jamais être qu'une séparation nominale, une abstraction.

Dans la réalité, dans le sens intime des choses, il ne peut y avoir qu'une dualité apparente, là où l'individualité humaine se trouve appartenir tout entière à chacun des deux principes que l'on veut séparer par un abîme. Des hauteurs d'un système on peut nier la notion de la chrétienté, repousser cette manière de désigner les états par la communion qui s'y trouve établie, et condamner la solidarité réciproque du droit de cité et des convictions religieuses. On ne peut les retrancher du domaine de l'histoire, on ne pourra jamais arracher des profondeurs de l'âme humaine les besoins impérissables qui sont à la racine de tout ce qui nous entoure et qui réclameront toujours une suffisante satisfaction. Toutefois on ne peut nier qu'à l'occasion de cette fusion bien des maux aient pris naissance, bien des désordres aient été commis. Le formalisme et l'hypocrisie en ont odieusement profité; l'impiété et l'ambition en ont abusé d'une manière scandaleuse; les relations normales entre l'Etat et l'Eglise ont été méconnues en théorie et la pratique en a grandement souffert. En suite de ces aveux, on pourrait assez facilement reconnaître que, par un effet des erreurs en cette matière, par les conséquences des péchés de nos pères et de nos propres péchés, l'Etat et l'Eglise peuvent finir par se trouver dans des rapports réciproques assez faux, assez fâcheux, pour que leur séparation soit désirable et opportune. Enfin, il y aurait de la folie à penser que, dans ce siècle du règne des abstractions, on ne puisse tôt ou tard en venir à donner une existence sur le papier à cette abstraction de plus, et à réaliser les vœux si respectables dans leur sincérité de M. A. V. Mais nous ne pouvons voir pour l'Eglise dans cet événement qu'un moment de son histoire, qu'une expérience par laquelle son divin chef la ferait passer, et non le fait suprême et lumineux de la réalisation de son idéal sur la terre.

Nous pourrions à la rigueur nous arrêter ici, mais il est encore quelques mots que nous tenons à dire. Au moment où plus que jamais on met en avant l'exemple de l'Amérique, il ne sera pas hors de propos de présenter des renseignements transmis sur quelques points observés par une personne d'un

esprit libre et d'une incontestable piété. Nous n'ignorons pas ce que renferme la dernière lettre d'un Américain, mais aux rapports de voyageurs qui n'ont pas pu tout voir, et de citoyens des Etats-Unis qui ont pu ne pas tout dire, il convient de joindre l'opinion d'un de nos compatriotes qui a longtemps séjourné dans l'Amérique du Nord et qui en a vu de près la situation religieuse. Il en résulterait que le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas aussi nécessairement favorable qu'on pourrait le croire, soit à l'indépendance du ministère évangélique, soit à l'indépendance du caractère chrétien. Peut-être est-ce un résultat des mœurs des citoyens des Etats-Unis, et de l'influence inévitable de leur système politique sur le maniement de leurs affaires religieuses; mais l'omnipotence et la tyrannie des majorités y sont à leur comble. Là, on ne peut guère être employé comme pasteur, sans s'attirer la faveur d'une majorité flottante et incertaine qu'il faut savoir d'avance former pour la conserver ensuite, en la caressant au moyen d'une flexibilité et d'un art d'autant plus avilissants et corrupteurs qu'il faut mieux les dissimuler. Là, on met sa profession religieuse au service de son négoce ou de son crédit politique. Là, le pasteur ne peut aborder certains sujets dans sa chaire sans être obligé de fuir en toute hâte les plus indignes traitements, et toute la protection des dépositaires des lois se borne à conseiller, à favoriser sous main cette fuite précipitée. Là, la liberté est dans les mots, l'oppression invisible et incessante ne se trahit qu'en écrasant l'imprudent qui a pensé la braver. Là, l'hypocrisie et l'obséquiosité, obligées de prévoir de loin tous les caprices de l'opinion pour les prévenir sans avoir l'air de s'y soumettre, deviennent doublement coupables et doublement odieuses.

Qu'inférerons nous de là? Que le système de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est la cause de tous ces désordres? Ce serait tirer de ces faits une conséquence qui les déborderait de beaucoup. Il nous suffit que le système des Etats-Unis ne les ait pas empêchés, pour conclure que cette position de l'Eglise, dont nous ne voulons pas nier les avantages, n'est

pourtant pas la position normale, absolument parlant, et la seule vraie; et cette conclusion nous suffit. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat peuvent donc, et doivent donc, être variables selon les circonstances des temps et des peuples. Ce qu'il faut c'est que toujours les droits divins de la conscience soient respectés et que César reçoive ce qui lui est dû. Or ces réserves ce sont les mœurs et les caractères qui les obtiennent; c'est rarement la constitution qui les procure.

Aussi, à le considérer dans sa généralité, qu'il est beau, qu'il est satisfaisant au milieu de nous, l'état du ministère évangélique! Le pasteur, sans autre pouvoir que celui qui vient de la persuasion, est placé dans sa paroisse pour être au service de tous par amour pour son divin Maître. Il peut d'autant mieux se dévouer à son troupeau qu'il n'est pas dans sa dépendance. Ce que sa position a d'officiel n'est pas assez marqué pour provoquer l'hypocrisie, mais suffit pour assurer à son œuvre une vigueur et des facilités qu'il rencontrerait difficilement dans une autre situation. Non, en présence des faits on peut le dire, toute oppression du saint ministère ne vient pas de l'Etat, et toute mondanité n'envahit pas une Eglise par cela seul qu'elle est établie. Un ministre consciencieux et fidèle pourra trouver moins de danger pour la franchise de sa position et pour la droiture de son caractère dans tel établissement national que dans telle Eglise indépendante. Et lorsque le pasteur d'une église nationale y demeure attaché par de semblables motifs, et s'efforce d'y servir le Seigneur par les moyens mis à sa portée, comment l'accuser de prévarication? On cherche les pages de l'Evangile qu'il faut déchirer pour suivre cette conduite; pour nous, nous n'avons pas su les trouver. Parce qu'il y a des ministres qui dans des églises d'état ont montré des ames vénales et mondaines, ce n'est pas une raison pour oublier qu'on peut être mondain et vénal dans les positions les plus variées. L'affranchissement du péché n'est pas l'effet d'une forme, c'est le fruit de l'Esprit de Dieu.

Il est temps de rentrer dans le silence. Ce n'est pas une réfutation qui a été tentée, nous l'avons déja dit. En pareilles ma-

tières, en face du travail si consciencieux et si beau de M. A. V. une réfutation ne s'improvise pas. Nous avons simplement voulu prendre acte que la conviction n'avait pas été produite en nous, et que nous croyons savoir pourquoi.

Si l'Eglise doit être brusquement enlevée de la terre et introtroduite dans la gloire des cieux au milieu d'une succession quelconque de moments qui se remplacent les uns les autres sans loi et sans mouvement progressif, rien n'empêche d'admettre que celui de la séparation des intérêts civils et des intérêts religieux peut se trouver le dernier, aussi bien que tout autre. Mais, si l'Evangile, à côté de sa mission céleste en a une pour la terre, si avec les bénédictions éternelles qu'il répand sur chaque ame qu'il sauve, il laisse échapper de sa main libérale et comme des plis de sa robe, toute une moisson de bienfaits sociaux, si l'on peut remarquer dans l'histoire de l'Eglise une marche réglée, un développement successif, on peut croire, on peut espérer, que l'Eglise ne montera pas dans les régions de la splendeur sans nuage qu'elle n'ait accompli le cycle entier de ses destinées ici bas. Alors après les erreurs de sa route, après les coûteuses expériences de son long apprentissage, il est permis de penser qu'un temps viendra où la société régénérée par la foi ne se distinguera plus de l'Eglise, où dans une magnifique et suprême synthèse tous les intérêts de la vie humaine conciliés, sanctifiés, seront satisfaits à la fois les uns avec les autres, les uns par les autres, dans un système unique de socialité; et, tout comme nous goûtons à cette heure les graces individuelles et salutaires de la Rédemption, l'on verra s'accomplir dans le monde ses bienfaits sociaux et humains, prélude et gage de ses plus hautes merveilles et de ses dons éternels.

Ce sont ces espérances et ces vœux qui, tout en permettant d'accueillir les vues de M. A. V. comme quelque chose de relatif et de transitoire, ne laisseraient pas la liberté de leur reconnaître un caractère définitif et absolu.

J.

LE RHIN SUISSE[1].

> « *In libertatem vocati estis; ubi spiritus domini, ibi libertas.* ..... »

Bords de l'Arve.

Quand ces nains, vils flatteurs, gros de fiel et de haine,
S'arrachent par lambeaux les peuples de la plaine
Et veulent enchaîner le fleuve souverain,
Mon cœur prend en pitié leur muse courtisane......
Le cheval n'a jamais porté le bât de l'âne:
Il est à nous le Rhin.

---

[1] Cette poésie nous a été communiquée par l'auteur, qui l'a chantée à la réunion des sections Genevoise, Bernoise et Vaudoise de la Société de Zofingen, qui a eu lieu dernièrement à Lausanne. Nous ajoutons ici en note le chant déjà connu de Becker et les réponses d'A. de Musset, et d'E. Quinet qui ont été ccasion du chant de notre compatriote Genevois.

Der deutsche Rhein.

Sie wollen ihn nicht haben,
Den freien, deutschen Rhein,
Ob sie, wie gierige Raben,
Sich heiser darnach schrei'n;

LE RHIN ALLEMAND.

Non, ils ne l'auront pas, le Rhin libre, le Rhin allemand, bien que, pareils à d'avides corbeaux, ils crient après jusqu'à s'enrouer,

Notre érable de Trons le couvre de ses branches.
— Il écoute, joyeux, le bruit des avalanches,
Il reflète nos monts dans son cours souverain ;
Soir et matin, là haut, le pâtre, au sein des nues,
Contemple, en priant Dieu, ses deux rives connues :
Il est à nous le Rhin.

Ilanz et Dissentis, comme aux saisons passées,
Se baignent chaque jour dans ses ondes glacées,
Souverains se plongeant dans le flot souverain ;
Debout sur ses rochers, la loyale Rhétie
Sourit au jeune fleuve, enfant de l'Helvétie :
Il est à nous le Rhin.

So lang er ruhig wallend
Sein grünes Kleid noch trägt,
So lang ein Ruder schallend
In seine Wogen schlägt.

Sie sollen ihn nicht haben,
Den freien, deutschen Rhein,
So lang sich Herzen laben
An seinem Feuerwein.

So lang in seinem Strome
Noch fest die Felsen steh'n,
So lang sich hohe Dome
In seinem Spiegel seh'n.

Sie sollen ihn nicht haben,
Den freien, deutschen Rhein,
So lang noch kühne Knaben
Um schlanke Dirnen frei'n.

So lang die Floß noch hebet
Ein Fisch auf seinem Grund,
So lang ein Lied noch lebet
In seiner Sänger Mund.

Sie sollen ihn nicht haben,
Den freien, deutschen Rhein,
Bis seine Fluth begraben
Des letzten Mann's Gebein.

Tant qu'il roulera ses paisibles ondes sous une robe de verdure, tant qu'une seule rame partagera à grand bruit ses eaux.

Ils ne l'auront pas, le Rhin libre, le Rhin allemand, tant que des cœurs se réchaufferont au feu de son bon vin ;

Tant qu'au milieu de son cours on verra des rochers debout, tant que la haute cathédrale se regardera dans le miroir de ses ondes.

Ils ne l'auront pas, le Rhin libre, le Rhin allemand, tant que de hardis jeunes hommes prétendront à l'amour de sveltes jeunes filles,

Tant que le poisson de ses eaux se prendra dans les filets d'un pêcheur, tant que vivra une seule chanson dans la bouche de ses chanteurs.

Non, ils ne l'auront pas, le Rhin libre, le Rhin allemand, jusqu'à ce que ses flots aient englouti les os de son dernier défenseur.

Il ne connaîtra pas nos montagnes captives,
Les fils des fils de Mals peuplent encor ses rives,
Son flot n'est point le serf du Franc ni du Germain,
Digne des vieux Grisons, il coule fier et libre;
A la Suisse le Rhin, comme à Rome le Tibre:
Il est à nous le Rhin.

LE RHIN ALLEMAND.

Nous l'avons eu votre Rhin allemand;
Il a tenu dans notre verre,
Un couplet qu'on s'en va chantant
Efface-t-il la trace altière
Du pied de nos chevaux marqués dans votre sang!

Nous l'avons eu votre Rhin allemand;
Son sein porte une plaie ouverte
Du jour où Condé triomphant
A déchiré sa robe verte:
Où le père a passé, passera bien l'enfant.

Nous l'avons eu votre Rhin allemand;
Que faisaient vos vertus germaines
Quand notre César tout-puissant
De son ombre couvrait vos plaines?
Ou tomba-t-il alors, ce dernier ossement?

Nous l'avons eu votre Rhin allemand,
Si vous oubliez votre histoire,
Vos jeunes filles sûrement
Ont mieux gardé notre mémoire;
Elles nous ont versé votre petit vin blanc.

S'il est à vous votre Rhin allemand,
Lavez-y donc votre livrée,
Mais parlez en moins fièrement:
Combien, au jour de la curée,
Etiez vous de corbeaux contre l'aigle expirant?....

Les Alpes sont à nous, et leurs cimes de neige,
Et leurs pics sourcilleux, formidable cortége,
Séculaire berceau du fleuve souverain;
Là, nos pères ont bu sa vague froide et pure,
Il fallait au grand fleuve une grande nature :
Il est à nous le Rhin.

Qu'il coule en paix, votre Rhin allemand;
Que vos cathédrales gothiques
S'y reflètent modestement;
Mais craignez que vos airs bachiques
Ne réveillent les morts de leur repos sanglant!

A. de MUSSET.

LES BORDS DU RHIN.

. . . .

Il est un fleuve saint où navigue le cygne,
Où l'amandier en fleurs se marie à la vigne,
Où l'Ondine en son île attire le pêcheur.
L'ambre croit sur la rive, et dans les cathédrales
Les anges ont ployé leurs ailes colossales,
Ainsi que la cigogne au toit du laboureur.

Quand l'année achevée a fané sa couronne,
Et que le cœur se plaint aux brises de l'automne,
Dans la cuve du Rhin fermente un vin doré.
Nains! barbouillez de lie en vos coupes de pierre
Vos tudesques blasons! dans sa niche de lierre
Chancelle des vieux temps le fantôme enivré.

Les femmes sont les sœurs des fleurs de la vallée,
De l'éternel amour la colombe envolée
Boit au bord de leur bouche et s'endort sur leur cœur.
Leur front pâle est baissé; blonde est leur chevelure;
Et comme un vieux guerrier que berce leur murmure,
Le fleuve à leurs fuseaux suspend son flot rêveur.

Comme le bruit du vent dans les feuilles d'automne,
Leur parler étranger dont l'oreille s'étonne
Par degré vous émeut d'un ton plaintif et lent.
Au fond de tous leurs mots qu'un soupir entrecoupe,

Il est à nous le Rhin. — Voyez-le, dans sa course,
Bondir et s'élargir en sortant de sa source;
Au pied du Saint-Gothard il est né souverain;
Mais là bas, mais là bas, son onde insaisissable
Va se perdre ignorée et mourir dans le sable:
Il est à nous le Rhin.

JULES V-Y

Comme une perle au fond d'une sonore coupe,
Amour, amour, amour, retentit en tombant.

Mais ce fleuve profond où navigue le cygne,
Cette vallée en fleurs que parfume la vigne,
Ces bois, cette prairie et ces bords sont à nous.
Ils sont à nous, amis, par le sang de nos pères,
Par la borne d'airain arrachée aux frontières,
Par le mot du serment de vingt rois à genoux.

Oui, ces monts sont à nous, notre ombre les domine;
Oui, ces fleurs sont à nous, nous en gardons l'épine;
Oui, ces champs sont à nous, nos morts y sont couchés.
Peuple, rappelle-toi, debout sur ce rivage,
Ainsi qu'un vendangeur qui revient de l'ouvrage,
Quand tu lavais ton front parmi ces joncs penchés.

. . . .

Cependant, à mes pieds sous l'ombrage qui tremble,
Chevreaux, vigne, moissons et fleurs croissent ensemble.
Vieux murs, fleuves, forêts, tours, gothiques vitraux,
Barques de pélerins, chants des cloches bénies,
Pour les enchaîner tous aux mêmes harmonies
Il ne faut que les chants des frêles chalumeaux.

Mais, si tu l'oubliais le fleuve de ta gloire,
Peuple au long avenir, à la courte mémoire,
Au lieu des chalumeaux, une trompe d'airain,
La nuit, le jour, semblable à celle de l'archange,
Jusqu'à ta sourde oreille où tout s'efface et change,
Immense, porterait l'immense écho du Rhin.

EDGAR QUINET.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : — GENÈVE, CORRESPONDANCES. — BERNE, UNIVERSITÉ. — VAUD, PUBLICATIONS NOUVELLES.

GENEVE.

Depuis notre dernier numéro, la révolution de Genève a subi une phase importante. Une préoccupation nouvelle s'est emparée des esprits dans la masse du peuple vraiment genevois et a déjà réagi d'une manière sensible sur les délibérations de la commission chargée de la rédaction du projet de constitution : c'est la préoccupation de la confession religieuse. « La passion dominante de la partie agitable de notre population », dit le correspondant du *Courrier Suisse*, « est décidément pour l'heure la passion anti-catholique. Son code est le journal l'*Ancien Genevois;* son héros, le rédacteur, M. Bost. Ce nom, honorablement connu, vous prouve que des deux antipathies qui se partagent mes concitoyens, l'anti-méthodisme et l'anti-papisme, la dernière est la plus forte. Quand donc connaîtrons-nous la douceur d'être unis par des sympathies! Il faut avouer que M. Bost possède un rare talent pour s'adresser aux masses, et que sa verve et son langage figuré le servent admirablement ». Nous ajouterons que le caractère de M. Bost se montre à la hauteur de sa position difficile; il n'ignore pas les préventions de ceux même qu'il entraîne, au sujet des principes religieux qu'il professe ; eh bien ! loin de fléchir à cet égard, il ne professe ces principes que plus franchement et plus ouvertement. C'est là un genre de courage qui en vaut bien d'autres, dont les exemples ne sont que trop rares, et qui confirme d'une manière bien frappante et bien décisive la haute estime que nous lui avons vouée dès longtemps.

Notre correspondance, publiée le mois passsé, n'a pas, ce qui est bien naturel au milieu du mouvement des esprits, obtenu à tous égards l'assentiment général à Genève, et d'autres personnes, placées à un autre point de vue, ont bien voulu nous adresser leurs jugements et leurs opinions. Nous manquerions à l'impartialité si nous leur refusions une place. D'ailleurs notre Revue, placée en dehors des intérêts débattus, n'a, pour le moment, qu'à recueillir les pièces et enregistrer les phases du débat. Elle n'a pas à se prononcer et l'heure de prononcer n'est pas encore venue.

Nous commencerons par donner la suite de notre première correspondance.

Genève Février 1842

Depuis ma dernière lettre notre crise a fait des progrès, et à bien des égards, elle a changé de nature.

Il n'a pas été un instant question de l'instruction publique, ou si la commission de la constituante y a consacré une séance, ce n'a été que pour s'assurer que personne n'y demandait aucune modification, au moins pour l'heure. On s'est borné à proclamer le principe de la liberté d'enseignement, liberté qui a toujours été tellement dans nos usages et dans nos mœurs, qu'en vérité cette déclaration pouvait sembler à quelques uns aussi naïve que l'abolition de la torture insérée dans le premier projet de la constitution de 1814. Quant à l'Eglise, il n'en a pas été de même, et elle a été pour quelque chose dans presque toutes les agitations, les publications et les projets du dernier mois. On s'est occupé à la fois de son organisation intérieure, et de sa position extérieure en face du catholicisme; deux grandes questions sur lesquelles je m'arrêterai successivement.

A peine s'il a encore été question pour mémoire, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En signant les lettres d'*un Américain,* M. Burnier leur a donné le poids de son caractère et de son nom; mais malgré son talent il n'a pu populariser le moins du monde cette cause dans un canton qui n'est pas le sien, et qu'il connaît mal.—En revanche on a demandé et de bien des côtés une démocratie ecclésiastique, analogue à celle que M. Burnier lui-même avait jadis proposée pour le vôtre. Cette demande était appuyée à la fois par des amis de l'Eglise qui désiraient la rajeunir, par les dissidens qui voulaient avoir part à ses priviléges, par des radicaux qui étaient charmés de reléguer la religion à une place secondaire et, au besoin, de la sacrifier à des principes, par des *jeûneurs* ou vieux genevois anti-catholiques, qui tenant l'élection populaire pour

la panacée universelle, voulaient y recourir pour repousser le catholicisme en progrès, puis encore par beaucoup de mécontentements divers.—Les corps ecclésiastiques eux-mêmes se sont occupés hypothétiquement de cette question. Leurs discussions ont abouti à en repousser le principe par les mêmes motifs qui, chez vous, il y a quelques années, ont amené le même résultat. — Mais c'est dans la commission de la constituante que le débat devait s'établir sérieusement et se décider.

Cette commission toute préparée, à ce qu'il semblait, à introduire la révolution dans l'Eglise pour la mettre en harmonie avec l'Etat, contrainte de plus et accoutumée à trancher au pas de course les plus grandes questions, a cru d'abord que celle-ci pourrait aussi se décider en vingt-quatre heures. — Mais la simple préconsultation lui a pris plusieurs séances longues et animées. Elle a renvoyé la chose à une sous-commission, pour n'être pas trop retardée elle-même dans sa revue effrayante et rapide de toutes nos vieilles institutions. La sous-commission composée en majorité des adversaires du *statu quo*, a examiné tous les projets proposés, a voulu conférer avec quelques membres marquans de la compagnie, a consenti également à des conférences avec plusieurs de ses adversaires, et ainsi que Simonide, elle s'est trouvée à sa grande surprise chaque jour un peu plus embarrassée que la veille. Ce n'est qu'après huit jours de conférences, de débats et d'anxiété qu'elle s'est arrêtée de guerre lasse à un plan démocratique mitigé, qui ne satisfaisait personne.— Tout naturellement la commission générale à laquelle la sous-commission le proposait, n'en a pas été satisfaite non plus. Elle s'est débattue sur le même sujet pendant plusieurs séances, sans trouver une solution. Ce n'est que dans une séance extraordinaire et spéciale qu'enfin, contrainte d'en finir, elle a arrêté de maintenir le *statu quo*, et de conserver constitutionnellement l'organisation actuelle, tant que les lois à venir n'y apporteraient aucun changement.—Ce résultat, vous le voyez, est est tout-à-fait en accord avec les prévisions de mes lettres précédentes. Reste à savoir si le second débat de la commission, et si ceux de la constituante elle même n'y changeront rien.—Ce demi renvoi aux futures législatures me semble un très-mauvais terme moyen. Il entretient l'agitation et l'intrigue, il jette de la défaveur sur les travaux des corps ecclésiastiques, il tient en réserve pour l'avenir des débats où le règne de Dieu n'a qu'à perdre, il détourne les pasteurs de leurs fonctions sacrées pour les occuper des formes et de la politique, il jette toute l'agitation et toute la mobilité du provisoire dans des institutions qui auraient besoin avant tout d'antiquité, de stabilité et d'autorité.

Quand à la position extérieure de l'Eglise protestante, le mouvement des esprits a été plus singulier encore et bien plus décidé. Dans mes lettres précédentes je vous parlais de la position nouvelle des catholiques, auxquels sans qu'ils y songeassent et sans qu'ils y eussent aspiré, le 22 novembre avait conféré tout

à coup une situation politique égale à celle du protestantisme, et les moyens de dominer bientôt. — Ceux qui avaient fait si niaisement le mal s'en sont tout à coup aperçus et épouvantés. St. Gervais s'est trouvé subitement effrayé de son œuvre et défiant des plus révolutionnaires de ses représentants. Le parti *jeûneur*, ce parti de vieux genevois zélés pour le protestantisme, mais souvent moins par conviction religieuse que par patriotisme et par effroi des progrès catholiques, le parti *jeûneur* s'est séparé des radicaux indifférens ou hostiles à toute religion et plusieurs chefs du 3 mars l'ont suivi dans ce mouvement. Il a formé une masse imposante, accrue du plus grand nombre des protestants convaincus et des conservateurs politiques; tous ensemble ont réclamé avec énergie contre les facilités offertes au catholicisme pour envahir le canton, ce qui était nécessairement réclamer contre le 22 novembre, et ses inévitables conséquences. De là parfois des positions, des opinions et des conversions assez étranges. Ainsi, par exemple, on s'est avisé que cette liberté d'enseignement innocemment écrite par la commission dans les principes de la constitution future pourrait nous amener un pensionnat de Jésuites, et elle est devenue tout à coup une monstruosité et presqu'une trahison, au dire d'hommes qui, hier, exigeaient au nom des principes la liberté la plus absolue et sur tous les points.

Un incident d'une grande portée est venu donner à ce parti nouveau une grande force et une singulière ardeur. — Une homme éloquent, un citoyen dévoué, un vétéran des libéraux, un orateur dont la voix digne et hardie a plus d'une fois excité les passions populaires, et a constamment attaqué le gouvernement tombé le 22 novembre, M. Fazy-Pasteur s'est traîné malade à la Constituante, pour y désavouer avec éclat, au nom du vieux protestantisme national, l'œuvre de ses collègues du 3 mars. Dans une brochure publiée immédiatement après, il a insisté avec la vigueur et l'espèce d'exagération qui lui est ordinaire, sur les dangers du protestantisme; il a appelé les protestans à la résistance, et a demandé le partage de notre territoire en deux demi cantons de confessions différentes. — De ce mouvement, accru par les imprudentes paroles d'un magistrat catholique et par le caractère ultra-démocratique du travail préparatoire de la commission, caractère publiquement proclamé par son président, sont nées des pétitions destinées à demander des garanties constitutionnelles contre les envahissements du catholicisme; demandes imprudentes et impossibles dont le véritable but était d'arrêter la commission dans sa marche par trop radicale, et surtout les catholiques dans leurs espérances et leurs projets. Mais, en attendant, elles ont excité une discussion irritante, manifesté une profonde et dangereuse scission dans le pays, commencé peut-être une série d'agitations et de luttes religieuses dont on ne peut calculer le suites. Pauvre pays! Que Dieu nous envoie lui-même l'ordre et l'harmonie, car les hommes semblent impuissants à les rétablir.

Genève 4 Mars 1842.

. . . . Je désire ramener l'attention de vos lecteurs sur une question traitée, ou plutôt effleurée, dans votre précédent numéro; je veux dire la position de l'instruction publique à Genève, et les chances que lui prépare notre constitution nouvelle. Sous ce dernier rapport il y a peu de choses à dire, car tout est, à ce qu'il paraît, renvoyé à la législature: ajournement indéfini, puisqu'il n'est fixé aucun terme obligatoire pour la révision des lois actuelles; mais ajournement qui dans la constituante sera sans doute précisé, car il est impossible de ne pas revoir, quand on change toute l'organisation sociale d'un pays, une des parties les plus vitales de cette organisation. Quant à la manière dont on a présenté dans vos pages la situation de l'instruction publique à Genève, ce n'est pas sans étonnement que vos lecteurs Genevois ont appris que le mouvement progressif imprimé à cette partie de nos institutions par des lois rendues il y a 6 ans, *avait été pour beaucoup dans la révolution du* 22 *novembre.*

Tout le monde est ici d'accord pour reconnaître que les causes prochaines et déterminantes du 22 novembre ont été la formation de l'association du 3 mars et le mouvement qu'elle a imprimé à la population par ses actes et par ses écrits. Or, à l'exception de quelques phrases vagues, générales et incidentes sur la nécessité d'une bonne instruction primaire, ces actes et ces écrits, sont restés entièrement étrangers à la grande question de l'instruction publique. Cette question est peut-être la seule qui n'ait pas été touchée par le 3 mars et qui soit restée vierge de son influence avant le 22 novembre, et dès lors, soit dans l'assemblée constituante, soit dans les journaux, si l'on en excepte quelques articles du *Représentant* postérieurs aux lettres de votre correspondance, c'est à peine si le sujet a été effleuré.

Permettez-moi de présenter sous un tout autre point de vue l'ensemble des faits relatifs à cet intéressant sujet. Votre correspondant paraît avoir méconnu le caractère de l'opposition qui s'est manifestée dès longtemps contre l'administration et la tendance de l'instruction publique à Genève. Cette opposition toute spiritualiste, s'est toujours agitée dans le cercle des institutions de 1814, sans jamais les remettre en question; elle est restée complétement étrangère à la sphère politique et aux passions populaires. Elle n'a été pour rien dans les causes qui ont mené le 22 novembre, car l'association du 3 mars, il faut le répéter, dans le cours de sa longue polémique, ne s'est attachée qu'à deux ordres d'idées, l'organisation politique et les intérêts industriels.

L'opposition en matière d'instruction publique est à Genève plus sérieuse et plus ancienne que n'ont l'air de le croire ceux qui sont plus ou moins intéressés à n'en tenir aucun compte. C'est la lutte de la liberté de l'enseignement, telle qu'elle est entendue dans les universités d'Allemagne, contre le système du

privilége patent ou déguisé. C'est en même temps la lutte des tendances morales et philosophiques contre les tendances contraires. Le talent de ceux qui tour-à-tour, et à diverses époques, ont pris part à cette opposition, a définitivement donné à celle-ci le caractère d'un fait historique avec lequel il faut compter, et que doivent connaître ceux qui prétendent apprécier la position réelle et l'avenir de l'instruction publique à Genève.

En voici le rapide exposé qui ne sera peut-être pas sans intérêt pour vos lecteurs.

Sous le rapport de l'instruction publique, la constitution de 1814 n'avait fait que reconnaître l'existence des institutions alors en vigueur, sans y apporter aucune modification; elle avait seulement prévu la possibilité d'une conversion de l'Académie en université. Un homme éminent par ses connaissances scientifiques et administratives, Mr le Professeur *Frédéric Maurice* fut le premier à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de donner à notre système d'instruction supérieure un plus grand développement, et dans un mémoire imprimé (mais non publié) en 1817, il proposa un plan de réorganisation dont les bases ont prévalu pour la plupart, dans les développements successifs qu'ont reçus depuis lors nos études académiques. Ce mémoire est important, car, quoiqu'il n'en ait jamais été fait mention dans les rapports et dans les documents officiels qui ont accompagné les lois organiques de 1834 et de 1835, il doit être considéré comme la base, et comme l'idée mère de toutes les modifications heureuses qui ont prévalu dans ces lois.

Mais malheureusement toutes les idées de M. Maurice n'ont pas eu le même succès; il est un point en particulier auquel il attachait une grande importance et sur lequel il insistait avec une hauteur de vues et une liberté d'esprit, qu'on n'a pas retrouvés chez ceux qui plus tard ont entrepris la tâche de réorganiser l'Académie. Je veux parler du système d'administration et de direction supérieures.

En effet, malgré l'échafaudage d'apparente hiérarchie qui semble révéler l'existence de corps supérieurs et de corps inférieurs, de corps inspecteurs et de corps enseignants, le résultat (reconnu aujourd'hui par tout le monde) des lois de 1834 et 1835 a été de conserver entre les mains de l'Académie, constituée en corporation, tous les pouvoirs administratifs relatifs à l'instruction supérieure et secondaire. Or cette concentration de pouvoirs ne peut exister qu'au détriment de la logique, de l'exécution pratique et des véritables principes; et, comme on n'a pas osé la proclamer ouvertement dans les lois, il a fallu l'assurer indirectement et en détail au corps dont il s'agit.

Ainsi la classification vicieuse des études, signalée par M. *Rilliet de Candolle*, est nécessaire pour avoir un prétexte à opposer à l'introduction de la liberté universitaire qui renverserait la constitution privilégiée de l'Académie. La séparation des études préparatoires académiques d'avec les études classi-

ques du collége est nécessaire pour justifier l'extension du pouvoir de l'Académie sur le collége lui-même; car, tout en s'opposant à la réunion de ces deux catégories d'études en un seul établissement, on a bien soin de faire sentir qu'elles sont pourtant intimement liées, et que, par conséquent, l'inspection académique qui s'exerce sur celles-là doit aussi s'étendre à celles-ci. Enfin l'accouplement des études classiques avec les études industrielles et commerciales dans le collége lui-même, est encore nécessaire pour étendre le pouvoir de l'Académie sur un enseignement qui devrait cependant lui être complétement étranger. Tout s'enchaîne, tout se tient, et tout aboutit en définitive à l'Académie; on la retrouvera toujours et partout comme obstacle à la marche progressive et indépendante des différentes parties de l'enseignement public. En disant cela, je n'entends pas lui adresser aucun reproche; car elle est dans son rôle, et elle accomplit la loi immuable d'après laquelle (l'histoire nous l'apprend) les corporations ne se dépouillent jamais elles-mêmes de leurs priviléges. Mais tant qu'il y aura des gens convaincus que ces priviléges ne peuvent se maintenir qu'au détriment de la liberté, de la logique et des développements rationnels à donner aux études, il y aura dans le domaine de l'instruction publique à Genève un germe d'opposition et une lutte qui renaîtra toujours.

Ce point de vue général fut traité dans le conseil représentatif par deux des plus jeunes députés de l'assemblée : MM. *Turrettini* et *Colladon*. Ce dernier y ajouta des considérations sur la nécessité de donner aux études littéraires et philosophiques un développement analogue à celui des sciences physiques et naturelles. La vieille majorité du conseil représentatif, qui se croyait alors bien puissante, ne supporta pas patiemment ces velléités d'opposition de la part de deux jeunes députés appartenant eux-mêmes au gouvernement par leurs fonctions de substituts du procureur général. La question fut bien vite déplacée, et la discussion sur les idées et les principes généraux se changea en une déclamation générale contre les écarts de la presse. Les chefs d'une majorité docile, et dès longtemps déshabituée à entendre traiter devant elle des questions intellectuelles et relevées, n'eurent pas de peine à jeter de la défaveur sur les jeunes opposants : ils furent écrasés, non par une votation, car il n'y en eut point, mais par l'isolement où les laissèrent ceux qui, pensant comme eux, n'osèrent les soutenir dans une lutte contre des hommes toujours sûrs de la majorité, *quand même. Victrix causa Diis placuit.*

J'ajouterai quelques mots sur notre situation religieuse, qui considérée d'abord uniquement dans le domaine protestant, où tous les hommes de quelque portée et amis désintéressés de l'Eglise désirent des changements, s'est dès lors compliquée d'un élément funeste, l'antagonisme contre les catholiques. Deux séances de notre constituante ont été consacrées à ce déplorable et stérile débat : elles ont produit dans le pays l'effet qu'on en devait attendre

en y développant l'esprit de division et de défiance réciproque. La question de la réorganisation de notre Eglise, qui avait paru toucher à une solution sérieuse, a été résolue dans la commission par l'expédient commode du renvoi à la législature, sans terme de révision. C'est le maintien du *statu quo;* c'est-à-dire, ou bien de la domination sans contrôle du clergé sur l'Eglise, ou bien de l'action immédiate des corps politiques dans les affaires ecclésiastiques. Si la décision de la commission est maintenue ce sera plutôt le premier résultat qui se réalisera. La discussion établie dans la presse à ce sujet est misérable : l'auteur de la *liberté des cultes* et votre Américain l'avaient pourtant placée sur un terrain où elle était digne et élevée ; on l'en a fait descendre pour la transformer en une polémique mesquine sur des points de détails que l'on fausse à plaisir, selon les intérêts de sa corporation ecclésiastique, sur des questions personnelles où l'injure tient plus de place que les bonnes raisons, sur le *méthodisme* dont on se plaît à faire une sorte de croquemitaine et un épouvantail ; le bon peuple est très-vite convaincu par ce côté-là. Tous ces débats ravalent l'Eglise, dont les prétendus défenseurs confondent leurs intérêts de corps, avec le véritable intérêt de la foi réformée.

Par une contradiction singulière on fait toujours valoir en faveur de l'organisation présente, l'éclat qu'ont jeté sur Genève l'époque de laquelle date cette organisation et l'on repousse comme une offense tout argument qui tend à montrer que l'on devrait reproduire dans le présent, par le zèle, la piété, l'activité, le dévouement, le savoir, cet éclat même dont on veut le bénéfice sans en accepter les charges. Mais, hélas ! l'esprit des Calvin, des Bèze, n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir au nom duquel on invoque la conservation du privilége ; ce n'est plus un modèle dont l'imitation pourrait faire excuser d'insolites prétentions ; et c'est en vain qu'un journaliste honnête homme écrit au frontispice de sa feuille : Seigneur ! ramène-nous les jours d'autrefois !

BERNE.

UNIVERSITÉ. Le gouvernement Prussien a levé l'interdiction prononcée en 1834 contre les universités de Berne et de Zurich. Les sujets prussiens qui voudront les fréquenter le pourront sans avoir besoin d'autres autorisations que celles qui leur sont nécessaires pour toute université étrangère à la Prusse. On ne s'attend sans doute pas à les voir arriver en foule ; mais cette décision aura pour effet de dissiper des préjugés qui pourraient nuire au développement de ces institutions. Ces deux universités comptent de bons professeurs, surtout pour la théologie et la médecine ; et bien des jeunes gens, surtout parmi ceux qui se vouent aux sciences naturelles, pourront être attirés par un pays qui offre au naturaliste un intérêt tout particulier. Cette décision n'a été que juste ; car si un

petit nombre de professeurs ont pris une part individuelle à des menées politiques, la plupart des professeurs et les universités comme corps y sont restés complétement étrangers. Ce résultat est dû au Dr Bunsen, ci-devant chargé d'affaires en Suisse. Cet homme distingué, à côté des relations formées par sa position diplomatique, a vu à Berne les savants, les artistes, les hommes cultivés de toutes les classes, et il a laissé dans cette ville d'intéressants souvenirs. On sait que c'est uniquement à ses talents et à son mérite qu'il a dû les succès d'une carrière dans laquelle il s'est progressivement avancé d'un point de départ assez humble vers la position élevée qu'il occupe actuellement.

VAUD.

Nous ne ferons que mentionner ici, pour y revenir plus tard avec plus d'étendue, *la circulaire du conseil de l'Instruction publique aux commissions chargées de l'inspection des écoles*, où se trouvent consignées les vues élevées, saines et si ouvertement chrétiennes et du conseil lui même et de son vice-président, à la pensée et à la plume duquel notre instruction populaire a déjà tant d'obligations. Nous reviendrons aussi sur le recueil des discours prononcés aux installations de MM. les professeurs Mickiewicz, Zundel et Secretan; où au milieu de bien des paroles importantes et remarquables, nous nous contenterons aujourd'hui de relever le discours de M. J. Zundel, discours quelque peu excentrique, mais pétillant partout d'esprit et d'originalité, mais ouvrant parfois avec bonheur des perspectives inattendues; nous regrettons aussi que M. Mickiewicz ne nous ait pas laissé, comme un dernier souvenir, les paroles presque d'adieu qu'il nous avait adressées à son installation officielle. Il a aussi paru un *Mémoire sur quelques insectes qui nuisent à la vigne dans le Canton de Vaud*, extrait des actes de la société helvétique des sciences naturelles, et une *Histoire de l'Eglise Chrétienne à l'usage des familles et des écoles*, d'après l'allemand de *Barth*, avec de nombreuses additions sur la Suisse française et sur la France, par S. *Descombaz*.

Le XIII volume de l'HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE vient d'être livré au public. Nos lecteurs en ont déjà lu le chapitre remarquable que l'amitié bienveillante de M. L. Vuillemin nous avait mis en état de leur faire connaître d'avance. Il est honorable pour notre canton que la continuation de l'histoire de Jean de Müller s'accomplisse dans notre langue et par des hommes qui lui appartiennent. Sans le chercher, les auteurs de la continuation de Müller ont bien représenté par leurs travaux, l'esprit vraiment fédéral dont notre canton est animé, et dont il a, depuis un certain nombre d'années, donné à la Suisse des preuves que celle-ci reconnaît enfin, et qui, de plus en plus, font tomber les vieux préjugés que la Suisse allemande nourrissait contre le patriotisme velche.

LES ÉTABLISSEMENTS
DU
COMTE PIERRE DE SAVOIE
AU PAYS DE VAUD,

D'APRÈS

Mr. L. Cibrario.

Précédés d'un coup-d'œil sur la littérature historique actuelle du Piémont, et suivis d'une note inédite de M. N. F. de Mulinen, sur les états du Pays de Vaud.

PAR

M. Frédéric de Gingins.

L'histoire de la Suisse en général et du canton de Vaud en particulier se trouve intimement liée à celle de la Savoie, et tous les travaux qui viennent éclairer celle-ci, répandent en même temps sur nos annales une plus vive lumière. Nous ne pouvons par conséquent rester étrangers aux publications importantes faites, depuis une dizaine d'années, en Savoie et en Piémont, ces Etats ayant suivi avec un brillant succès l'impulsion générale imprimée de nos jours aux études historiques. Cet élan a été puissamment secondé par le généreux appui et les encouragements bienveillants du monarque éclairé qui règne sur la monarchie sarde.

Dès l'année 1833, le roi Charles Albert institua une commission spéciale, chargée de recueillir et de publier aux frais du gouvernement tous les documents originaux concernant l'histoire civile et politique de cette monarchie, en y comprenant tout ce qui pouvait concerner les pays qui, à d'autres époques, ont fait partie des Etats de la maison de Savoie [1]. Cette com-

[1] Décret royal pour la création d'une *Deputazione Regia sopra gli studi di Storia Patria,* daté de Turin, du 20 avril 1833.

mission est composée de savants résidant à Turin et dans les principales villes des Etats sardes ; elle s'est adjoint un certain nombre de correspondants étrangers, qui lui communiquent tous les renseignements qui rentrent dans le cadre de ses travaux [1].

Quatre volumes grand in-folio, chacun de huit à neuf-cents pages, à deux colonnes, ont déjà paru par les soins de cette commission et sous les auspices du roi. Ils portent le titre de *Historiæ Patriæ monumenta.* Le premier volume (*Chartarum*) publié en 1836, renferme un millier de chartes inédites, du VIIe au XIIIe siècle, dont un grand nombre concernent la Suisse romande. Le second (*Leges municipales*) suivit en 1838 ; il forme un recueil des anciennes chartes municipales des villes et communes de la Savoie, du Piémont et du littoral Génois ; elles présentent d'amples et précieux matériaux pour l'étude du Droit coutumier au moyen-âge. Le troisième volume (*Scriptores*, 1839) contient l'histoire des Alpes maritimes, composée au XVIIe siècle par *Pietro Gioffredi*, de Nice, dont les manuscrits ont été bien souvent consultés avec fruit par les écrivains postérieurs. Dans le quatrième volume (*Scriptores*, 1840), on a réuni les chroniques originales de Savoie, savoir les chroniques latines et françaises d'*Haute-Combe*, celles de *Servion* et de *Perrinet Dupin*, véritables miroirs des mœurs et des croyances populaires de nos pères. Tous ces volumes sont enrichis de nombreux éclaircissements et pourvus de tables raisonnées des matières qui en facilitent singulièrement l'usage. Ils attestent ainsi la profonde érudition, ainsi que l'esprit méthodique et judicieux qui préside à la publication de ces monuments, dignes en tout point de la munificence du souverain qui en fait les frais, et de la réputation des hommes éminents qui sont chargés de recueillir et de classer ces innombrables matériaux. Ces publications importantes ne pouvaient manquer d'imprimer un nouvel essor aux études historiques ; plusieurs ouvrages parti-

[1] Dans le nombre de ces correspondants, se trouve, dans notre canton, M^r^ le professeur Louis Vulliemin et Mr Fréderic de Gingins.

culiers, dus aux savantes recherches des écrivains piémontais et savoyards, ont paru successivement à Turin et à Chambéry. Dans le nombre, nous citerons ceux qui offrent un intérêt spécial pour l'histoire de la Suisse romande. Les *Documenti, sigilli e monete* [1], fruit d'un voyage scientifique à l'étranger exécuté par messieurs *Cibrario* et *Promis*, par les ordres et aux frais du roi Charles-Albert, renferment plusieurs chartes qui concernent directement notre pays. Les travaux du même chevalier *Cibrario* sur l'économie politique [2] et les finances de la Savoie au moyen-âge [3] renferment les données les plus positives et les plus détaillées sur des questions sociales qui, jusqu'ici, n'avaient été traitées que d'une manière incomplète et conjecturale. Enfin, les *Tables généalogiques de la maison de Savoie*, dressées par le marquis *Carron de Saint-Thomas*, et publiées par ce jeune savant sous les auspices du roi [4], forment le complément indispensable de l'ouvrage de Guichenon, et sont d'une grande utilité pour l'étude synchronistique des faits qui se rapportent à l'histoire des contrées cis et trans-alpines. Malheureusement pour nous, ces ouvrages, écrits en italien, n'ont pas encore été traduits en français [5].

La Savoie proprement dite n'est point restée étrangère au mouvement littéraire qui se produisait de l'autre côté des Alpes. M. *Léon Ménabréa*, qui s'occupe avec succès de la recherche des origines de sa patrie, a publié, en français, un essai sur la marche des études historiques en Savoie et en Piémont, depuis le XIV[e] siècle [6], qui résume admirablement l'état actuel de nos connaissances sur cette matière. Cet essai vient d'être suivi

[1] Turin, 1833, 1 vol. in-8°.

[2] *Economia politica del medio ævo.* Turin, 1839, 1 vol. grand in-8°.

[3] Publié dans les mémoires de l'académie de Turin, et dans le volume intitulé *Opusculi del cavaliere Luigi Cibrario*, Turin, 1841.

[4] Tavole genealogiche della real Casa di Savoïa, Turin, 1831, 1 vol, in-4°.

[5] M[r] *Edouard Mallet*, a donné dans la Bibliothèque Universelle de Genève (*Novembre* 1841), une Notice fort intéressante sur « *Les Publications historiques du Piémont* » — à laquelle nous renvoyons nos lecteurs pour les détails.

[6] Chambéry, 1839, brochure in-8°.

d'un travail beaucoup plus étendu, remarquable autant par la sagacité et le profond savoir de l'historien que par la purete et la facilité du style. Ce volume, sous le titre de *Les Alpes historiques* [1], renferme des notions claires et généralement exactes sur l'état civil et politique des vallées alpines de la Savoie, du Vallais, et même du Pays de Vaud, aux X[e] et XI[e] siècles. Ces notions viennent combler, dans l'histoire de nos contrées au moyen-âge, une lacune considérable d'autant plus difficile à remplir, qu'il s'agit d'une époque de transition dont l'étude présente les plus grandes difficultés.

Après avoir indiqué les principales publications dont la littérature historique s'est enrichie en Savoie et en Piémont, nous arrivons à l'ouvrage qui forme l'objet principal de cet article, l'*Histoire de la monarchie de Savoie* par le chevalier *Louis Cibrario* [2], dont les deux premiers volumes ont déjà paru à Turin, en langue italienne. L'auteur commence son histoire à l'extinction du dernier royaume de Bourgogne, en 1032, et développe les causes premières de la puissance de la maison de Savoie, fondée sur les débris de ce royaume. Le système adopté par M[r] Cibrario sur l'origine d'Humbert aux-blanches-mains, ne nous paraît pas heureusement choisi ; car, outre qu'il n'est appuyé sur aucun document, il ne rend pas compte de l'ascendant extraordinaire que les successeurs immédiats de ce prince eurent, dès le principe, sur la plupart des dynasties qui entouraient le berceau de cette royale famille.

Le premier volume se termine à la mort du comte Thomas I[er], qui ne possédait encore, dans la Suisse romande, que le château de Moudon et quelques droitures provenant du démembrement de l'héritage des ducs de Zæringen [3]. Ce n'est donc réellement qu'à partir du second volume que cet ouvrage intéresse directement l'histoire du Pays de Vaud ; l'auteur y re-

[1] Chambéry, chez Puthod, 1841, 1 vol. in-8°.

[2] *Storia della monarchia di Saveya di Luigi Cibrario*, Turin, Tome I 1841, Tome II 1841.

[3] Voyez le mémoire sur le Rectorat, p. 141.

trace la vie du comte Pierre, et développe, sous un jour entièrement nouveau, les progrès rapides de la domination des comtes de Savoie dans ce pays. L'origine et les progrès de cette domination restaient jusqu'ici enveloppés de grandes obscurités, que les récits merveilleux de nos vieux chroniqueurs ne faisaient qu'augmenter.

Ces récits prêtent à la conquête du Pays de Vaud par le comte Pierre, une couleur aventureuse et guerrière qui contraste d'une manière inexplicable avec l'apathie qu'ils supposent dans les populations et l'inertie apparente des plus puissants seigneurs du pays. Le conquérant lui-même nous apparaît plutôt comme un aventurier avide et belliqueux, que comme un prince habile à profiter d'un concours de circonstances heureuses pour étendre sa domination [1].

Les recherches de M[r] le chevalier Cibrario dans les archives royales de Turin, et les nombreux documents qu'il y a découverts, concernant les acquisitions du comte Pierre dans la Suisse occidentale, rendent enfin à cette prétendue conquête son véritable caractère. Nous regrettons que les récits de l'auteur sur cette période intéressante de notre histoire nationale ne soient pas plus développés ; il a dû naturellement s'en tenir au cadre qu'il s'était tracé d'une histoire *générale* de la monarchie savoyarde ; néanmoins, cette esquisse, tracée à grands traits, mais appuyée sur une série de documents authentiques, remplit une grande lacune dans l'Histoire Suisse. Nous croyons donc rendre service à nos compatriotes en leur offrant une traduction libre des pages du second volume de l'ouvrage de M[r] Cibrario qui concernent l'établissement du comte Pierre dans le Pays de Vaud.

Tous les écrivains contemporains parlent de Pierre de Savoie comme d'un prince remarquable par sa haute stature, par la force de ses membres, par son humeur guerrière et par toutes les qualités qui distinguaient les plus fameux paladins des temps héroïques, aussi ces avantages lui valurent-ils le surnom du petit Charlemagne.

[1] Voyez *Olivier*, le canton de Vaud sa vie et son histoire, p. 603.

Depuis son mariage avec Agnès de Faucigny qui lui apporta en dot à peu près tout le patrimoine de cette Maison, il s'était assuré qu'Amédée Seigneur de Gex, de la race des comtes de Genève, respecterait les dernières volontés de son beau-père qui avait avantagé Agnès sur ses deux sœurs, *Béatrix* femme du *sire de Thoire et de Villars* et *Eléonore Dame de Gex*. Pour être plus certain de ses intentions, il l'obligea à lui jurer fidélité (1234)[1]. Bientôt après se déclara une guerre opiniâtre entre Pierre de Savoie et les Comtes de Genève : pendant la durée d'une première trêve, Pierre avait été traitreusement fait prisonnier et retenu dans une dure captivité par Rodolphe fils du Comte Guillaume de Genève. En punition de cette trahison, les gardiens de la trêve condamnèrent le Comte Guillaume à une indemnité de 20 mille marcs d'argent, somme que celui-ci n'avait ni la volonté ni le pouvoir de payer. De là une nouvelle guerre, qui, sauf quelques courtes interruptions, se prolongea jusqu'à la fin de l'année 1250. Dans l'intervalle Pierre de Savoie, en partie par les armes, en partie par l'or qu'il avait apporté d'Angleterre[2], affaiblit notablement la puissance que les Comtes de Genève conservaient dans le pays de Vaud sur plusieurs fiefs depuis Lutry jusqu'aux montagnes de Gruyère.

A l'antique possession de la forteresse de Chillon, le Comte Thomas I père de Pierre avait ajouté celle du château de Moudon; première cause des différends de la Maison de Savoie avec les évêques de Lausanne.

A la mort de Guillaume d'Ecublens, les Chanoines de Lausanne ne pouvant s'accorder pour lui donner un successeur, le Pape leur avait envoyé pour Evêque un Docte et pieux ecclésiastique nommé Boniface. Celui-ci lutta vainement contre

[1] Contrat entre la Maison de Savoie et les princes étrangers ; M S. archives de la Chambre des comptes.

[2] Eléonore de Provence nièce de Pierre de Savoie avait épousé Henri III, roi d'Angleterre qui donna à son oncle le *Comté de Richemond* et d'autres *bénéfices* plus ou moins riches, dans ses Etats (Voyez Cibrario, *monarch. di Savoi a* II, 43-44).

les factions qui agitaient le Chapitre et la Cité ; enfin lassé de violences et de guerres, il résigna sa dignité. Alors le Chapitre se partagea de nouveau en deux camps, l'un élut Jean de Cossonay, l'autre Philippe de Savoie, Primicier de l'église de Metz, et plus tard Archevêque de Lyon [1]. Chaque faction voulut maintenir sa propre élection ; Aymon sire de Faucigny prit naturellement le parti de l'évêque Savoyard, et assiégea la cité de Lausanne avec ses gens d'armes ; mais le Prévôt du Chapitre, Cunon d'Estavayer, s'interposa entre les combattants et par sa médiation, Jean de Cossonay put prendre possession du Siége Episcopal [2].

Pierre de Savoie était souverain arbitre des affaires du Chablais, sous le règne du Comte Aymon, qui ne tarda point à succomber sous le poids des infortunes dont il était atteint. Il profita des goûts pacifiques de son successeur Amédée IV, pour étendre encore sa domination dans le Pays de Vaud. Déjà en 1240, il possédait les forts châteaux de Romont et de Rue et, la même année, du consentement de l'abbaye de Cluny, Etienne, Prieur de Payerne, lui concéda l'avouerie de son monastère, auquel il promit, ainsi qu'aux citoyens de la ville, de les maintenir dans leurs franchises, déclarant que tous les débats qui s'élèveraient à Payerne y seraient jugés par lui sans distraction du for judiciaire [3].

L'année suivante, Jaques, sire d'Aubonne, remit en franc-alleu à Pierre de Savoie, pour le prix de cent livres de Genève, (4000 fr.) tout ce que lui et son frère possédaient au château d'Aubonne et à Vinzel, en reprenant de ce prince toutes ces choses à titre de fief et sous hommage lige [4]. De son côté, l'évêque Jean de Cossonay avait acheté de Guillaume d'Estavayer et de ses neveux, fils de Conon d'Estavayer, l'hommage de la moitié du château de même nom, dont le prince Pierre avait

[1] Chronicon Lausanensis Cartularii, Edit. Matile p. 51.

[2] *Muller*, hist. des Suisses Liv. I, Cap. XVI.

[3] *Guichenon* preuves, p. 73.

[4] *Mars* 1241. Archives de Cour, D. de Savoie. masse I.

acquis l'autre moitié. Ces deux adversaires, déjà mal disposés l'un pour l'autre, ne purent posséder en commun la Seigneurie d'Estavayer sans que leur ancienne rivalité se réveillât : la guerre différée entr'eux éclata [1]. Pierre, assisté de son beau-père, le sire Aimon de Faucigny, fit irruption à Lausanne, où il mit tout en confusion. On ne connaît pas les détails de cette guerre, vivement soutenue de part et d'autre; Pierre paraît avoir eu le dessus, et la paix fut conclue, à Evian, le 29 mai 1244, par l'intervention de cinq médiateurs. L'évêque céda au comte Amédée IV, et par celui-ci au prince Pierre, tous les droits de l'Eglise de Lausanne sur Romont, et consentit à ce qu'on y tînt marché tous les mardis; il abandonna, en outre, toutes les droitures de son église entre les deux Glannes et à Rossens, près de Payerne, ainsi que ce qu'il avait acquis de Guillaume d'Estavayer. Pierre promit de tenir toutes ces choses en fief de Notre-Dame de Lausanne. En revanche, le comte Amédée et le prince Pierre cédèrent à l'évêque en toute propriété les droits qu'ils pouvaient avoir sur le château de Lucens, sur la terre de Mont et dans son territoire [2].

L'évêque Jean de Cossonay s'engagea en outre à faire observer l'hommage lige et la fidélité qu'Humbert, sire de Cossonay, prêta le même jour à Pierre de Savoie [3]. Le prélat promit aussi de ne pas s'opposer par les armes temporelles à l'acquisition que Pierre se proposait de faire du château d'Essertines, se réservant toutefois d'user au besoin des armes ecclésiastiques, pour protéger les droits de l'évêché [4].

Pierre de Savoie continua pendant la paix, avec sa persévérance et son activité ordinaires, à augmenter le nombre de ses vassaux dans cette portion du Pays de Vaud entre les monta-

[1] *maxima guerra inter nos diutius agitata.*

[2] Archiv. de Cour à Turin D. de Savoie, masse I.

[3] Le jour de l'octave de la Pentecôte (29 mai) 1244; — *Ligitatem et fidelitatem quam fecit.* (D. de Savoie masse I, archiv. de Cour.)

[4] 27 mai 1244, — *nisi quantum per censuram ecclesiasticam faceremus.* (Arch. de cour, baronnie de Vaud, masse I; et D. de Savoie masse I.)

gnes de Gruyère, le Jorat et les lacs de Morat et de Neuchâtel.

En 1243, il avait acquis des droits hypothécaires sur les terres de Bioley-Magnoux, de Correvon et d'Oppens. Bientôt après, le 2 février (1246), Guillaume, sire de Bioley, et ses trois fils : Pierre, Iblet et Henri, chargés de dettes, lui firent hommage de leur seigneurie.

Au mois de mai 1244, Rodolph, Comte de Gruyère, remit en alleu à Pierre de Savoie son château de Gruyère, que ce prince rendit aussitôt, à titre de fief lige, à Guillaume de Gruyère, fils du Comte Rodolph : ce dernier ne pouvant en faire lui-même l'hommage sans réserve, parce qu'il avait pris le même engagement vis-à-vis du Comte de Genève [1] ; néanmoins il fut stipulé que si Guillaume venait à mourir, le fief du Comté de Gruyère retournerait à son père sans qu'il fût besoin de renouveler cet hommage. Le même Comte Rodolph avait libéré de l'hommage qu'il lui devait Rodolph, fils de Jorans de Gruyère, afin que celui-ci fût libre de le prêter au Comte Amédée IV (1240) [2].

Les seigneurs de Châtel-St-Denis en Fruence étaient alors en guerre ouverte avec Pierre, sire de Grandson, avec Henri, sire de Champvent, et les sires d'Orons, soutenus par les bourgeois de Fribourg et de Payerne. Pierre se porta médiateur entr'eux. Guillaume et Nicolas chevaliers, et Henri de Fruence, chanoine du Chapitre de Lausanne, seigneurs de Châtel-St-Denis, se déclarèrent vassaux de ce prince [3], promettant d'observer la sentence qu'il prononcerait sur le différend précité, et lui donnant en gage Châtel-St-Denis et la vallée de Fruence [4].

[1] *Zibaldonus Pingonius.*

[2] Arch. de cour. D. de Savoie masse I. — *Castrum de Grueria, cum pertinenciis infra juramenta dicti castri.*

[3] Le 18 juillet 1244. (arch. de cour, D. de Savoie, masse I. — B. de Vaud, masse I.)

[4] 25 juillet 1244 (Ibid.) La vallée de Fruence s'étend depuis Châtel-St-Denis jusqu'à l'Alliaz.

L'évêque de Sion possédait des terres et des droits dans le Vully; Pierre les lui acheta, le 17 mai 1246, pour le prix de 82 marcs d'argent, bonne monnaie sterline (env. 14,000 fr.), réservant toutefois les fiefs que le Comte de Genève possédait dans ce quartier [1].

Deux années après, Pierre de Villars lui fit hommage de Torny-le-petit . [2] Mais ce fut principalement l'année 1250 qui marqua l'accroissement rapide des possessions du petit-Charlemagne dans le pays romand. Au mois de janvier de cette année, Rodolph de Rue lui céda tout pouvoir sur le château de Rue [3]. Philippe de la Tour lui vendit tout ce qu'il tenait en fief du Comte de Genève à la Tour-de-Peilz: le péage du sel et l'avocatie du Port-Valais, avec la pêche du Rhône, le tout pour le prix de 30 livres [4]. Le 2 février, Jaques, sire d'Estavayer, fit hommage-lige à Pierre de ce qu'il possédait encore à Estavayer, avec la mouvance sur les châteaux de Corbières et de Pont-en-Ogo et reprit le tout en arrière-fief de ce prince [5]. Le 31 juillet, Guillaume de Corbières, seigneur du dit lieu, ratifia cet arrangement et Henri de Corbières, fils de Guillaume, fut investi de cette seigneurie à la place de son père [6]. Il en fut de même de Guillaume, Pierre et Josselin de Pont-en-Ogo, chevaliers, que Pierre investit de nouveau de leurs fiefs, se réservant de disposer du château de Pont soit en paix, soit en guerre, en qualité de suzerain [7].

[1] *Apud Sedunum.* (Arch. de cour, D. de Savoie, masse I.)

[2] 29 avril. « *Salva fidelitate comitis Grueriæ* » (Ibid).

[3] *Ibidem.*

[4] *Item* homines de Thesia cum tenementis — item. advocatiam de Portvalleys, ... piscaria Rhodani, ... pedagium salis quod consuevit recipi apud Turrim (Arch. de cour, D.de Savoie, masse I).

[5] Date de Lutry, 2 février 1250 (Ibidem) — C'est-à-dire que Jaques qui possédait ces choses à titre d'alleu-patrimonial, les tint dès-lors à titre de fief des princes de Savoie.

[6] *A Romont* 31 juillet 1250. (Ibid.) — Le fils fut investi à la place du père, pour éviter les formalités qu'aurait entraîné la nécessité de relever celui-ci du serment d'allégeance prêté au sire d'Estavayer.

[7] . . . . *pacem*, *placitum* (rendre justice) *seu guerram facere ad voluntatem*

Enfin, Pierre fut l'arbitre des difficultés qui subsistaient, depuis longues années, entre le Chapitre de Lausanne, d'une part, et Richard et Berthold, sires de Belmont, au sujet de l'avocatie d'Essertines, de Vuarrens et de Vuarengel. Le 16 août 1250, ceux-ci renoncèrent, moyennant finances, à cette avouerie [1]. Dans le cours de la même année, Pierre termina à son avantage la guerre qu'il soutenait contre le Comte de Genève [2].

Pierre de Savoie réclamait toujours l'amende des 20 mille marcs d'argent [3] à laquelle son rival avait été condamné pour avoir enfreint la trêve, et en outre 15 mille marcs [4] pour les dommages et les frais que lui avait occasionnés cette longue guerre. Philippe de Savoie, archevêque élu de Lyon, auquel sa parenté et la dignité dont il était revêtu donnaient une certaine autorité, réduisit les réclamations de son frère à 10 mille marcs [5], pour lesquels Guillaume, Comte de Genève, et Rodolph, son fils, remirent en gage au prince Pierre, outre le château de l'Ile à Genève, qu'il tenait déjà en sa puissance, tous leurs droits dans cette cité, ainsi que le château des Clées, exceptant de cette remise leurs droits dans la cité de Lausanne et à Pully [6].

Ce traité, daté du 10 juin 1250 et ratifié le 29 du même mois, eut son entière exécution et, en portant un coup funeste à la puissance des Comtes de Genève, augmenta d'autant celle du prince Pierre. A la fin de l'année suivante, ce prince acquit

suam. (Arch. de cour, D. de Savoie, masse I.).

[1] Monum. hist. patriæ. I, 1403.

[2] Arch. de cour, D. de Savoie masse I.

[3] Mr Cibrario porte la valeur relative du *marc* d'argent en 1260, à 172 *fr.* de France (*Economia Politica, p.* 585); — sur ce pied 20/m. marcs représenteraient 3,440,000 — francs.

[4] 2,580,000 — francs, environ.

[5] 1,720,000 *fr.* de France.

[6] Le compromis est daté du 10 juin 1250 et la ratification du 28 du même mois. — L'ordre de reconnaître le Comte Pierre, donné par le Comte de Genève, à *baronibus et aliis nobilibus hominibus*, leurs vassaux, est du 29.

d'Aimon, sire de la Sarraz, la suzeraineté du château de. Belmont, que Richard de Belmont, issu d'une branche cadette des sires de la Sarraz, tenait en fief de la branche aînée [1]. Ulrich d'Arberg, de la race des Comtes de Neuchâtel, lui vendit aussi la suzeraineté des châteaux d'Arconciel et d'Illens, sur la Sarine, en réservant toutefois l'hommage qu'il devait tant à l'Empire qu'aux évêques de Lausanne et de Bâle. Plusieurs chevaliers et ministériaux, prêtèrent serment de fidélité au prince Pierre [2].

En l'année 1254, Pierre de Savoie, mécontent des Fribourgeois, envoya contre eux ses fidèles bourgeois de Moudon, de Romont et de Payerne et ses nouveaux vassaux le Comte Rodolph de Gruyère, Ulrich, sire d'Arberg, Aimon, sire de Montagny, Guillaume, sire de Corbières, et d'autres qui assiégèrent Fribourg. Le 12 de mars, intervint un arbitrage composé de Henri, seigneur de Champvent et Humbert de Ferney, chevalier, pour le prince Pierre, et Guillaume deVillars, chevalier, avec Pierre Rich, pour les bourgeois de Fribourg, qui choisirent pour sur-arbitre Aimon, prieur des dominicains de Lausanne. Cependant, cet arrangement ne fut pas de longue durée [3].

Les Bernois, dont la cité naissante était entourée des domaines des Comtes de Kybourg, furent attaqués par ces Comtes à l'occasion d'un pont qu'ils voulaient jeter sur l'Aar. Ils recourent à la médiation de Pierre de Savoie, qui conduisit l'entreprise à bonne fin [4].

Hartmann le vieux, Comte de Kybourg, avait épousé en 1218 Marguerite, fille de Thomas 1[er] Comte de Savoie, et conséquemment sœur de Pierre. Quoique cette princesse ne lui eût point

[1] Acte du mois de novembre 1251.

[2] Arch. de cour, D. de Savoie, masse I, — B. de Vaud, masse I.

[3] Arch. de cour, D. de Savoie, masse I.

[4] Voyez *Müller*, Hist. des Suisses, livre I chap. XVI.

L'ambassade des Bernois au Comte de Waldeck concourt avec le protectorat du Comte Pierre, et semble en avoir été la conséquence.

donné d'héritier, elle s'était insinuée dans le cœur de son mari, qui, en outre des avantages qu'il lui avait assurés par contrat, lui fit de grandes libéralités, en témoignage de son attachement.

Hartmann le jeune, neveu du précédent et son unique héritier, avait renoncé à plusieurs reprises (1248, 1257) à tous ses droits sur les propriétés que son oncle avait assurées à sa femme Marguerite [1]. Les bourgeois de Fribourg, sujets de Kybourg, avaient juré de refuser leurs services au neveu dans le cas où il contreviendrait aux stipulations matrimoniales de l'oncle; mais ces précautions et le renouvellement même de ces promesses prouvent combien au fond Hartmann le jeune consentait peu à ces arrangemens de famille. Hartmann le jeune, prince ambitieux et entraîné par la fougue de l'âge, était odieux aux bourgeois des villes et des communes soumises à son autorité et n'était nullement soutenu par l'Empire, qui ne voyait, dans cet héritier des Zæringen, qu'un vassal dangereux. Quant à Pierre de Savoie, protecteur naturel de sa sœur Marguerite, la puissance de la maison de Kybourg mettait obstacle à ses vues non moins ambitieuses.

Celui-ci cherchait à rendre son joug léger à ceux auxquels il l'avait imposé, en favorisant les libertés des communes, en se montrant bon ménager de leurs deniers, sans négliger le maintien de l'ordre et d'une justice impartiale. Il protégeait leur commerce, leur accordait de nouvelles foires et de nouveaux marchés et se déclarait leur protecteur dès qu'elles se montraient disposées à accepter sa tutelle.

Cependant, les Bernois avaient envoyé une députation à Amédée, Comte de Waldeck, vicaire et procurateur-général de l'Empire pour Guillaume de Hollande, élu roi des Romains; ils se plaignaient de l'oppression d'Hartmann, Comte de Kybourg, leur voisin, et représentaient que Pierre de Savoie,

[1] Dens l'acte de l'an 1248 (Arch. de cour, matrimonii, masse I.) le Comte Hartmann le jeune, promet « *paci etiam consulere venerabilis comitissæ publice profitemur.* »

prince dévoué à l'Empire était seul capable, par sa proximité et par sa puisance de les protéger contre les entreprises du Comte de Kybourg. Ces ambassadeurs rapportèrent une lettre adressée (7 mai 1255) à Pierre de Savoie, par laquelle le Comte de Waldeck invitait ce prince, à prendre au nom de l'Empire la défense des villes libres de Bâle, de Berne et de Morat contre les molestations du Comte de Kybourg, promettant de l'indemniser de tous ses frais et dépens pour le soutien de cette cause [1].

Sur ces entrefaites, Pierre s'assura des gorges et des passages les plus forts de la vallée de Gruyère, c'est-à-dire du Pas de la Tine, de la tour de Château-d'OEx et de celle du Vanel, dont Rodolph, Comte de Gruyère, lui fit hommage au mois de de mars de l'an 1255 [2]. En assurant sa puissance dans les montagnes, il ne négligea point de l'affermir dans la plaine. Aimon de Montagny lui fit hommage de plusieurs villages des environs [3]; Ulrich de St-Martin du château de Cronay [4] et Hugues de Palézieux renouvela son hommage pour le château du même nom [5].

Aussitôt après avoir reçu le rescrit du comte de Waldeck, la

[1] *Non valentes locis singulis personaliter interesse — nobilem virum A. Comitem de Waldecke — generalem justiciarium nostrum et reipublicæ duximus statuendum.* — Dans la lettre adressée au Comte Pierre, le Comte de Waldeck s'intitule « *Sacri Imperii procuratorem generalis per Germaniam constitutus, — Illustri domino Petro Comiti Sabaudiæ*

[2] (Contrats entre la maison de Savoie et les princes étrangers f° 682.) — Ces faits paraissent avoir été inconnus au vénérable Doyen Bridel auteur d'un essai sur l'histoire des premiers Comtes de Gruyère (*Mém, et Documents de l'hist. de la Suisse Romande* t. 1 p. 261) — ainsi qu'à *Kuenlin* (Diction. du canton de Fribourg) dont les notices doivent être consultées avec précaution (*Note de L. Cibrario*).

[3] Les noms propres des lieux sont parfois *altérés* dans l'ouvrage de Mr. Cibrario, au point qu'il est souvent impossible de les reconnaître; — l'acte est du mois de décembre 1254. — (*Arch. de cour, baronnie de Vaud. masse I.*)

[4] Avril 1255. (*Ibidem*).

[5] Mars 1255. (*Ibid.*)

ville de Morat résolut de se mettre sous la protection de Pierre de Savoie et l'adopta en qualité de protecteur et de seigneur jusqu'à ce que l'Empereur fût puissant en Alsace et eût occupé la ville de Bâle. Pierre fut mis en possession par les bourgeois de Morat de tous les droits et de tous les revenus appartenant à l'Empire et, dans le cas où, par la venue de l'Empereur, ce protectorat viendrait à cesser, la communauté s'engagea à répondre envers l'Empire, de tout ce que Pierre aurait retiré de la seigneurie pendant la durée de sa domination. Dans le cas où Pierre obtiendrait de l'Empire l'investiture de Morat, la commune s'engageait à l'agréer sans réserve pour son seigneur. Ce contrat était pour quatorze ans[1]. Il est vraisemblable que ce fut de la même manière et dans le même temps que Berne choisit Pierre pour son seigneur et protecteur temporaire. Néanmoins, l'époque de cette soumission volontaire des Bernois est encore incertaine, vu que le Prince Pierre, accompagné de ses frères Philippe et Boniface passa la majeure partie de l'année 1256 à guerroyer en Piémont contre la ville de Turin, et que, vers la fin de la même année, il passa en Angleterre puis, au mois de janvier de l'année suivante, revint en France pour traiter de la paix entre les deux couronnes[2].

Il était de retour au Pays de Vaud au mois de mai de l'année 1257 ; c'est alors qu'il acheta, du Comte de Gruyère, l'avocatie de Vevey. Cette ville, qui s'éleva à une si haute prospérité sous la domination des Princes de Savoie, était alors partagée entre divers seigneurs. L'avocatie, ou vidomnat, appartenait au Comte de Gruyère; Aimon, sire de Blonay, la tenait à titre d'hypothèque, ou de gage. La mayorie, ou mairie, était héréditaire dans la maison des sires d'Oron. Enfin, l'évêque de Lau-

[1] Nos Scultetus consules et universitas de Mureto — de mera et Spontanea voluntate nostra recipimus et acceptamus in dominum protectorem nostrum, illustr. virum D. Petrum de Sabaudia et heredes sive assignatos suos in perpetuum, donec curia regia in Alsacia et apud Basileam (*stetit*) et Rex vel Imperator venit et in partibus illis fiat potens. — (*Arch. de cour, D. de Savoie, masse I.*).

[2] *Math. Paris. hist. major,* ad A^{os} 1256-1257.

sanne et le sire de Vuippens y possédaient plusieurs droits [1]. La vente en fut faite pour le prix de 420 livres lausannoises, (17000 fr. de France) payées au Comte de Gruyère [2].

Pierre acquit aussi, du monastère de Saint-Maurice, par un échange de rente, dans le val d'Orsières, la maison forte de Commugny, au-dessus de Nyon [3]. Il possédait déjà, dans le même territoire, les fiefs qu'Aimon de Faucigny, son beau-père, lui avait remis comme dot de sa femme [4]. Au mois de janvier 1258, l'évêque de Lausanne lui remit, en accroissement de fief, le village de St-Livres, près d'Aubonne, et, dans l'année suivante, Pierre de Servion lui rendit l'avocatie de ce nom, entre Vevey et Moudon [5].

Dans la même année, Richard de Cornouailles, mari de l'une des nièces de Pierre de Savoie [6] ayant été élu roi des Romains, ce monarque investit Pierre du fief impérial de Guminen, entre Berne et Morat [7].

Le Comte de Savoie avait déjà acquis quelques droits sur la ville d'Yverdon, qu'il avait fortifiée en l'entourant d'un mur d'enceinte. — Aimon de Montfaucon, seigneur d'Orbe, possédait à Yverdon certaines régales; par exemple le cours de la Thièle. Pierre l'obligea à lui céder tous ses droits à Yverdon

[1] Comptes de la Châtellenie de *Chillon*, 1257, 1258. (Archives de la Ch. des Comptes). *Majoritas erat in manu Domini* (d'Orons).

[2] Arch. de Cour, bar. de Vaud, masse I.

[3] Sept. 1257. (Ibid).

[4] *Aimon de Rovéréa* lui remit en gage (*fief d'engagère*) ses droits de Seigneurie dans *la vallée d'Aulps* en Chablais (Ibid).

[5] Il la tenait déjà en fief du Comte Pierre. — L'avoué (*Advocatus*) faisait rendre la justice, et recevait pour cela, de chaque feu une coupe d'avoine, et une poule, et quiconque tenait charrue lui devait une journée de labour par an; tel était alors l'usage commun.

[6] *Sancie de Provence* sœur de la reine *Eléonore*; l'une et l'autre étaient filles de *Beatrix de Savoie* sœur du Comte Pierre, mariée à Reymond-Béranger Comte de Provence. (voir *L'art de vérif. les dates*. T. II, p. 30. -- et la *Table généal. de Savoie du Marquis de Santo-Thomaso*, T. III.)

[7] Guichenon, his. de Sav.

pour 500 livres viennoises [1]. L'accord en fut terminé le 26 du mois d'avril de l'année 1260 [2].

L'évêque de Lausanne avait engagé en 1254, à Aimon, sire de Faucigny, la juridiction temporelle de l'évêché pour 30,000 sols genevois [3], à condition que les châteaux et maisons-fortes de l'évêque seraient gardés par les vassaux de l'Eglise et que ceux-ci jureraient fidélité tant à l'évêque qu'au sire de Faucigny [4]. Dans le courant de l'année 1260, l'évêque, ayant liquidé une partie de cette hypothèque, concéda à Pierre de Savoie, pour la durée de la vie de ce dernier, la moitié de ses droits temporels sur la cité, sur la ville et sur la banlieue de Lausanne, considérant ce prince comme le plus capable de protéger et d'enrichir l'Eglise de Lausanne [5].

Sur la fin de l'année précédente, la guerre avait éclaté entre le prince Pierre et l'évêque de Sion. Au mois de janvier suivant, ce prince assiégea Martigny, avec toutes les forces de ses vassaux du Pays-de-Vaud, et s'en empara. L'évêque, voyant qu'il était trop faible pour résister à ce puissant voisin, fit la paix et lui céda tout ce que son Eglise possédait sur les deux rives du lac, depuis Morge, jusqu'à Lausanne et à Genève, particulièrement à Montreux, au-dessus de Chillon. En revanche, Pierre céda à l'évêque toutes les droitures qu'il possédait au-dessus de la Morge jusque dans le fond du Valais [6]. Cet

[1] 20,000 fr. environ.

[2] Amédée disait qu'il avait à Everdun le cours del aigue, que l'on apele Tiele, porquoi il disait que li avant diz messire Pierres qui avait fermé le devant dit leu ne poet oncques ferre piscine ni molin etc. (*Arch. de cour*, *D. de Savoie*, *masse I.*)

[3] Environ 60,000 fr. — La monnaie *genevoise* était à la monnaie *viennoise*, comme 12 est à 16. (Cibrario Econ. polit. p. 489.)

[4] Dans *l'octave de Pâque* 1253 (ou 1254, N. St.) (Arch. de cour, Bar. de Vaud, masse III.)

[5] *Act. Lausanne in festo beati Laurentii* (10 août), a° 1260. — « *quam maxime opportunam quærendis et procurandis nostris et ecclesiæ nostræ utilitatibus.* » (Vaud, masse III.)

[6] Comptes de *Hugues de Grammont*, châtelain de Chillon, 1260. — Item de

accommodement, qui arrondissait les domaines du prince Pierre, fut plus profitable à la maison de Savoie qu'à l'Eglise de Sion.

Ces succès dans le Valais lui procurèrent en outre l'hommage des seigneurs et de la communauté de la vallée de Fruttigen.[1], (canton de Berne) ce qui, d'un côté, le rendit maître du passage important de la Gemmi, et, de l'autre, lui assura la fidélité des Bernois.

Cependant, de nouvelles difficultés avaient surgi entre Pierre de Savoie et les Comtes de Genève. Le Comte Guillaume était mort en 1253, laissant le Comté à son fils Rodolph. Ebal de Genève, fils du Comte Humbert, privé par son oncle Guillaume de sa part à la succession paternelle, était décédé à Londres, en 1259, laissant, par testament, tous ses droits au prince Pierre, qui obtint aussi la cession de Pierre de Genève, frère puîné d'Ebal [2]. Le Comte Rodolph contestait la validité de ce transport des droits des puînés de sa maison sur le comté de Genève et réclamait la part de sa mère, Marguerite de Faucigny, dans le patrimoine de cette maison. Thomas, sire de Menthon et Geoffroy de Grammont furent nommés arbitres de ces difficultés. En attendant, le peuple de Genève, voyant en Pierre de Savoie, maître du château de Genève qu'il avait en gage, seigneur du Chablais et de la majeure partie du Pays-de-Vaud, un protecteur non moins puissant que redoutable, se mit sous sa tutelle. C'est vraisemblablement le premier acte par lequel les bourgeois de Genève entreprirent de se soustraire au pouvoir temporel de leur évêque [3].

Pierre Does, receveur du prince à Martigny, dès la purification 1260. — Traités du 2 juillet et du mois de septembre (1260). — (Archives de cour. Traités avec le Valais, masse II n° 3 et 5.)

[1] *Tota universitas vallis de Fruttinges.*

[2] Document sans date, Arch. de cour, D. de Savoie, masse I. — Le Testament d'Ebald est du 9 nov. 1252. — (*Ancienne copie du XV*e *siècle à la Chambre des comptes de Turin.*)

[3] *Transcriptum certorum mandatorum domini Petri comitis.* (Arch. de la Chambre des comptes). L'auteur observe à cette occasion, que travaillant sur

Sur la fin de l'année 1262, Pierre de Savoie acquit encore l'hommage des seigneurs d'Ecublens, (canton de Fribourg). Amauri, seigneur du château de Joux, lui fit hommage pour une somme d'argent de la forteresse de Joux [1] qui, avec la tour des Clées que Pierre avait enlevée au Comte de Genève, le rendait maître des gorges du Jura. Toutefois, ce prince consentit à ce que la suzeraineté de ce château due au Comte de Châlons fut réservée, mais seulement sa vie durant [2]. Le prieur de Lutry fut l'arbitre de ce traité, qui fait pénétrer Pierre jusque dans les terres du comte de Bourgogne.

La conquête pacifique du Pays-de-Vaud était achevée lorsque le petit Charlemagne succéda, dans le Comté de Savoie, à son neveu Boniface, mort adolescent, le 7 de juin de l'année 1263. Le premier document où Pierre de Savoie, seigneur de Romont, paraît dans l'histoire avec le titre de Comte, c'est l'hommage d'Ulrich de Vuippens, daté du 3 juillet de la même année [3]. Son avénement à la suprême dignité de sa maison ne ralentit pas les progrès de sa puissance. Néanmoins, la renommée de Pierre serait médiocre si, riche, puissant par les armes, il n'avait fait qu'agrandir son patrimoine; et si, satisfait d'avoir augmenté le nombre de ses terres et de ses vassaux, il n'avait laissé à ses successeurs que des domaines dispersés. Il était doué de ce génie organisateur qui fonde les Etats, aussi bien que de l'énergie du conquérant; l'activité de son esprit seconda merveilleusement la force de son bras. Pierre fut le premier qui s'avisa de garder habituellement à son service une troupe de soldats mercenaires anglais ou italiens, afin de n'être pas arrêté au moment le plus décisif d'une expédition; en effet, les milices féodales et communales n'étaient obligées à servir que dans des limites et pour un espace de temps

des documents originaux il juge inutile de relever les inexactitudes des écrivains antérieurs, tels que *Spon* et *Lévrier*.

[1] Mai a° 1263. (Arch. de cour, B. de Vaud, masse I.)

[2] La Charte (sans date) est insérée textuellement dans l'Appendix (T. II p. 355) du volume que nous analysons.

[3] Arch. de cour à Turin, Bar. de Vaud, masse I.

déterminé; mais en même temps, il comprit que les Etats sont mieux défendus par une bonne administration que par des tours et des bastions.

Au-dessus des Châtelains (Castellani), juges dans les seigneuries et en même temps commandants des châteaux-forts, il établit une autorité militaire, supérieure et centrale, dans la personne du Bailli de Vaud (Ballivus Vaudi), commandant-général du pays [1] . Le premier fut, comme on sait, Hugues de Palézieux. L'argent qu'il avait répandu à pleines mains autour de lui, et qui lui avait servi à surmonter des difficultés que les armes seules n'auraient pas pu vaincre, lui avait appris l'importance d'une bonne administration financière : il établit partout des trésoriers-généraux et des receveurs particuliers chargés de la perception des revenus du prince [2].

Les vices de l'administration judiciaire n'échappèrent point non plus à sa sagacité, mais, en même temps, il respecta les formes de la législation coutumière auxquelles les peuples étaient habitués. Il ne renonça point à l'antique et respectable usage de rendre la justice en personne, entouré de ses barons et de jurisconsultes. Pierre institua un juge-mage ou supérieur dans chacune des provinces de son Etat en Savoie, en Genevois, en Chablais, et probablement aussi dans le Pays-de-Vaud ; du consentement de ses vassaux, nobles et non-nobles, il publia des statuts généraux pour régler les formes de la justice à l'égard du pauvre, de la veuve, de l'orphelin et des forains, plus exposés que les autres membres de la société à souffrir des abus et des exactions de la procédure ordinaire. Ces statuts, publiés dans les Documents de la société d'Histoire de la Suisse romande, furent considérés par les villes et les

[1] Les Etats des princes de Savoie en deça des Alpes, étaient divisés en 8 *bailliages*; subdivisés eux-mêmes en un nombre plus ou moins grand de *châtellenies* ou mandements. (Voyez *Delle Finanze della monarchia di Savoïa;* nelle *opusculi* de *L. Cibrario* Torino 1841. p. 163.)

[2] On a les *Comptes des Châtellenies* de *Chillon*, de *Martigny* etc. dès les années 1259 à 1268 (Arch. de la Ch. des comptes de Turin).

communes du pays comme tellement importants que plusieurs écrivains crurent pouvoir leur décerner le titre de *charte constitutionnelle* [1], quoique, en réalité, ces statuts ne fussent destinés qu'à supprimer la justice prévôtale et fiscale [2].

Au printemps de l'année 1264, le Comte Pierre s'était rendu en Flandre pour lever une troupe de gens-d'armes et pour la conduire au secours du roi d'Angleterre contre ses barons rebelles. Il ordonna même à maître Arnaud, son principal lieutenant dans l'Etat, de lui expédier en Flandre des hommes-d'armes bien montés, sans affaiblir toutefois la défense du pays. Ces cavaliers savoyards joignirent le prince en Flandre. Informé que cette mesure ne laissait pas que de réveiller les espérances de ses ennemis, particulièrement de l'évêque de Sion [3], qui réunissait des troupes, il manda à ses baillis d'approvisionner ses châteaux du Pays-de-Vaud et du Chablais et de les pourvoir de bonnes garnisons [4].

Néanmoins, ces prudentes mesures furent insuffisantes pour prévenir la guerre.

[1] Voyez *J. de Muller hist. des Suisses, traduit par MM. Ch. Monard et Ls Vulliemin.* T. II p. 62, note 281. Le dernier paragraphe de cette note depuis *on a nommé*...... signée *L. Vulliemin* replace la question sur le *véritable terrain* de l'histoire dont on n'aurait jamais dû la sortir en la portant comme on l'a fait dans celui de la politique et des personnalités. — L'embarras que M. Ch. Monnard reproche à *J. de Muller*, (Ibid note 285) ne tenait point à des considérations personnelles, mais uniquement à ce que notre célèbre historien n'avait pas vu le *Document* publié en dernier lieu, par M. *L. Secretan* président du tribunal d'appel dans les mémoires et Documents de la Suisse Romande (t. I. p. 215—227.) — Voyez à ce sujet la note à la fin du présent mémoire (F. de G.).

[2] Il est fait mention de ces statuts dans un registre en parchemin du XVe siècle, existant aux *Archives de la Chambre des comptes* à Turin, sous le titre suivant « *quidam rotulus pergameni, in quo non est data, continens certa statuta judicature Sabaudie facta per dominum Petrum de Sabaudia. Statuit primo quod cause rusticorum, viduarum et orphanorum etc.* » (*L. Cibrario*)

[3] Il dit de ce Prélat, *Satis enim quia novit vasa fictilia facere, novit et frangere.*

[4] Il leur recommandait toutefois d'user de tous les ménagements pour ne point grever inutilement ses vassaux. (Lettres écrites en juillet et octobre 1264. Arch. de la Ch. des comptes de Turin; *mandati Petri Comitis.*)

Déjà en 1259 Hartmann le jeune, Comte de Kybourg, s'était ligué avec Rodolph, Comte de Habsbourg, landgrave d'Alsace, dont la jeunesse remuante et guerrière, préludait à la haute fortune qui l'attendait comme Roi des Romains et fondateur de la monarchie autrichienne. Cette ligue avait principalement pour but d'obliger leur oncle, le Comte Hartmann le vieux, à révoquer les avantages stipulés en faveur de sa femme, Marguerite de Savoie. L'évêque de Constance et l'abbé de St-Gall prirent la défense du vieux Comte de Kybourg et, par un traité daté du 29 de juin de la même année, les deux prélats s'étaient engagés envers lui à soutenir, après sa mort, sa veuve Marguerite contre les entreprises de ses neveux Hartmann le jeune de Kybourg et Rodolph de Habsbourg [1]. Cependant, Hartmann le jeune mourut, dans la force de l'âge et avant son oncle, en 1263, et Richard, roi des Romains, investit aussitôt le comte Pierre de tous les fiefs qu'Hartmann tenait de l'Empire, en réservant une pension viagère en faveur d'Hartmann le vieux [2]. Mais ce dernier ne survécut guère au chagrin que lui causa la mort prématurée de son neveu, l'unique héritier de son nom : il décéda l'année suivante (1264). Toutefois, avant de mourir, il avait voulu donner à Marguerite de Savoie une nouvelle preuve de son affection en priant le roi Richard d'investir cette princesse des fiefs qu'il tenait lui-même de l'Empire et qu'il résigna à cet effet, le 10 juin 1264, entre les mains du monarque [3]. Ces fiefs consistaient dans l'avouerie et plusieurs châteaux de la Thurgovie et dans celle de la vallée de Glaris. Il n'est pas prouvé que le monarque ait obtempéré au dernier vœu du Comte Hartmann de Kybourg, mais il est certain que

[1] Ad assistendum et favendum sibi ac defendendum contra invasiones et incursus nob. virorum Hartmanni, de Kiburch junioris et Rodolphi de Habesburch comitum. (Arch. de cour matrimonii, masse I.)

[2] Voyez J. de Müller, l. c. p. 56 n° 252.

[3] « Rogantes attentius quatenus dicta feuda, supradicte affini nostre, nostri thori consorti, liberaliter concedere dignemini, libere et pacifice possidenda. » — (*Note des biens appartenants à la Comtesse Marguerite de Kybourg*. Arch. de cour, Matrimonii, masse I).

sa veuve conserva, pendant le reste de sa vie, la vallée de Glaris, à titre de fief de l'empire [1]. Marguerite de Savoie posséda en outre, dans la Suisse allemande, à titre de propriété, le château de Mœursbourg, près de Winterthour, et, à titre d'usufruit, la ville de Winterthour, l'avouerie du couvent de Schennis, dans le pays de Gaster, les châteaux de Baden, de Wildeck et de Kybourg, et beaucoup d'autres terres situées dans les mêmes quartiers [2].

Rodoph de Habsbourg, oubliant sa promesse réitérée faite à son oncle de protéger et de défendre sa veuve, profita de l'éloignement du Comte Pierre de Savoie, défenseur naturel de sa sœur, Marguerite de Kybourg, et, après avoir dépouillé cette princesse de ses terres et de ses châteaux dans la Suisse allemande [3], il s'avança dans la Suisse romande, en soulevant et en réunissant à lui les barons du pays, impatients ou jaloux de la domination du Comte Pierre, et occupa la ville de Fribourg, qui faisait également partie du douaire assuré par contrat à Marguerite de Kybourg. Celle-ci sollicita vivement son frère de venir à son secours et implora l'assistance du Saint-Siége. Le Pape Clément IV députa au Comte Rodolph de Habsbourg l'abbé d'Abondance ; celui-ci se rendit d'abord dans les terres allemandes, où il s'assura de la légitimité des droits de Marguerite, douairière de Kybourg, et de la réalité des usurpations du Comte de Habsbourg ; puis il revint à Fribourg, où Rodolph se tenait. Arrivé aux portes de cette ville, le prélat fit demander au Comte un sauf-conduit, qui lui fut apporté par le Comte Godefroy de Lauffenbourg. Mais l'abbé, arrivé au milieu de la ville, se trouva en présence du fougueux Rodolph ; celui-ci, plein de colère, éclata en invectives et en menaces, et la scène fut si violente que les assistans craignirent une cata-

[1] Item *Clarona* pertinet ad eam, sicut patet per litteras regis patentes. (l. c.)

[2] Les noms indiqués par M. Cibrario sont fort défigurés et il n'est pas fort aisé de les reconnaître. — (note du trad.)

[3] De omnibus supradictis Comes Rodolphus spoliavit supradictam Comitissam. (Arch. de Cour ; Loc. cit.)

strophe[1]. Pour la prévenir, le Comte Godefroy se jeta au-devant de l'abbé et l'entraîna hors de la ville. Tel fut l'étrange accueil fait par Rodolph au délégué du Pape.

Cependant, dans une conférence qui se tint non loin de Fribourg, et où le Comte de Habsbourg fut représenté par quelques-uns de ses chevaliers, le légat somma ce prince de restituer à Marguerite, dans le terme de quinze jours, les terres dont il l'avait dépouillée, sous peine de se voir frappé par les censures de l'Eglise. Mais ce prince ambitieux passa outre, rallia autour de lui tous les ennemis du Comte Pierre et particulièrement les vassaux de l'évêque de Sion et du Comte de Genève, avec lesquels il alla assiéger le château de Chillon[2]. Il y avait déjà longtemps que les assiégeants s'épuisaient en efforts inutiles contre cette forteresse, lorsque se croyant assurés d'un succès plus ou moins prochain, ils se relâchèrent de leur surveillance autour de la place. Le comte Pierre, qui était revenu de Flandre en toute hâte pour défendre ses Etats, attaqués à l'improviste, laissa ses gens d'armes à quelque distance du château et parvint secrètement à pénétrer seul dans la place, où, du haut d'une tour, il observa la position de l'ennemi. Voyant que ceux-ci se gardaient assez mal et se livraient à toutes sortes de jeux, il sortit furtivement du château comme il y était entré et, rassemblant promptement toutes

[1] Rodulphus....... Rubore perfusus statim incepit clamare in suo theutonico, et statim miles qui conductum prestare nobis (Abbati Abundantiæ) promiserat, nobis dixit ne ulterius procederemus — Et ex vultu dicti militis apparebat quod nimio terrore esset perterritus; — 26 Juin 1265. (*Arch. de Matrim : masse* 1.)

[2] Les chroniques de Vaud et de Savoie mêlent, selon leur coutume, quelque fable à la vérité. Elles donnent pour adversaire au comte Pierre, un Duc de Kopingen (voy. J. de Müller, l. c. p. 57 note 252.) qui n'a peut-être jamais existé sous ce nom ; ce prétendu Duc ne saurait être que le célèbre *Rodolph de Habsbourg* avec lequel Pierre fut positivement en guerre ouverte comme l'attestent les documents cités plus loin. — Ces chroniques confondent aussi la tentative du Comte de Genève pour reprendre *Les Clées* et *Rue*, en l'absence de Pierre, avec la guerre que celui-ci soutint en personne contre un prince *allemand* assiégeant *Chillon*. (L .Cibrario.)

ses forces, il tomba inopinément sur les troupes de Rodolph, les battit, dispersa leurs corps mal unis et leur fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva Pierre, Comte de Gruyère, dont les hommes du Gessenay payèrent plus tard la rançon[1]. Puis, profitant en homme habile de la première stupeur causée par cette défaite, il reprit toutes les terres occupées par ses ennemis, entr'autres le fort de Cluse, en Savoie, et le château des Clées, au Pays de Vaud.

Dans cette entreprise, Pierre fut aidé par ses fidèles Bernois, avec lesquels il rétablit la domination de la maison de Savoie sur le Pays-de-Vaud. Le 27 de février 1265, il fit une trêve d'un an avec l'évêque de Sion[2], ensuite il s'avança sur Fribourg et rentra dans le château de Gumminen[3]. Le 27 Octobre 1265, les sires d'Estavayer, qui occupaient le château de Font, lui promirent une stricte neutralité aussi longtemps que la guerre durerait entre lui et le Comte de Habsbourg, d'une part, et, d'autre part, entre Berne et Aymon de Montagny, seigneur de Belp[4]. Rodolph, Comte de Neuchâtel, neveu d'Ulrich, sire d'Arberg, lui fit hommage de la seigneurie de Cerlier et des droits qu'il avait sur le cours de la Thièle, à Aneth et au château d'Illens (mai 1265)[5].

Au mois de mars de l'année suivante (1266), Guillaume, sire de Montagny, lui renouvela son hommage pour le château de ce nom[6] et, le 29 septembre, Ulrich, avoué de Bremgarten, en Argovie, dont le père avait promis naguère (1248) de

[1] Voyez J. de Müller, l. c. p. 58. — note 257. — mais la date de 1259 paraît-être inexacte.

[2] *Arch. de cour. Traités avec le Vallais, masse* 1. — Le Comte Pierre livra bataille aux Vallaisans dans le courant de l'année 1266. — Les comptes de la Châtellenie de *Chillon* pour cette année parlent des prisonniers faits « *quando Sedunenses devicti fuerunt* ».

[3] In reditû prime calvacate de Contamina. (*Comptes de la Châtel. de Chillon* 1266.)

[4] *Arch. de cour, Bar. de Vaud masse* 1.

[5] Ibid. —

[6] 22 mars 1266. (Ibid.)

respecter les donations matrimoniales faites à la Comtesse Marguerite de Kybourg, se rendit à Morat, où il promit d'assister le Comte de Savoie contre toute personne séculière et ecclésiastique, et spécialement contre les Comtes de Habsbourg, sous peine de cent marcs d'argent[1]. Enfin, le 25 de novembre, le Comte Pierre se trouvant à Berne, Rodolphe, sire de Strättlingen, et d'autres nobles de la contrée réunis dans la grande église, en présence du peuple, firent serment d'aider ce prince de leurs personnes, de leurs châteaux et de leurs vassaux aussi longtemps que lui ou ses successeurs conserveraient le protectorat et la seigneurie de Berne[2].

Tous ces actes prouvent que, par sa vaillance, le Comte Pierre était parvenu à repousser au-delà de l'Aar le Comte Rodolph de Habsbourg, qui se vit forcé de traiter avec les princes de Savoie et leur sœur Marguerite, douairière de Kybourg. Ce traité fut fait le 8 de septembre 1267, pendant que le comte Pierre tenait Fribourg en échec, et se conclut à Laupen, près de Morat, en présence de l'évêque de Constance, de l'abbé de St-Gall, de Philippe de Savoie, Comte palatin de Bourgogne, et de Pierre lui-même. Le douaire de Marguerite fut fixé à 250 marcs d'argent de rente annuelle, à prendre sur les châteaux de Baden et de Mœursbourg, qui furent remis à cette princesse avec toute leur juridiction, et, en cas d'insuffisance dans le revenu de ces terres, le complément du douaire fut assigné sur les domaines des Comtes de Kybourg, près de Winterthour[3].

Tant d'activité et de fatigues avaient épuisé la robuste constitution du comte Pierre. Vers la fin de l'an 1267, il tomba malade à Belley et, prévoyant sa fin, il fit son testament, le 6 de mai 1268. De sa femme Agnès, héritière de Faucigny,

[1] Acte du 29 septembre 1266. — (Ibid. Bar. de Vaud, masse 1.)

[2] Acte du 25 Novembre 1266 — dans le *Zibaldone*, de *Phil. Pingon* déjà cité plus haut.

[3] *Lichnowsky*, Hist. de la maison de Habsbourg. T. 1. Preuves, p. CLIX, n° III. *Comptes de la Châtel*e. *de Chillon*; « quando Dominus calavit ante Friburg. »

Pierre n'avait eu qu'une fille, Béatrix, mariée à Gui, dauphin de Viennois; il lui laissa le Genevois, le haut du lac jusqu'à Montreux[1], et ses nouvelles acquisitions dans la Bourgogne allémanique. Il laissa à sa veuve, Agnès de Faucigny, en viager, le fief d'Aubonne, Versoix, les Allinges, Féterne et Charosse. Il assigna à sa sœur, Marguerite de Kybourg, 500 livres annuelles sur le péage de Villeneuve, en récompense de 2000 marcs d'argent qu'il en avait reçus. Il donna la tour de Vevey à Hugues de Palézieux, bailli de Vaud[2], et fit de nombreux legs aux hôpitaux du mont Cénis et du Saint-Bernard, auxquels il donna sa propre maison à Londres, avec tout le mobilier qu'elle contenait; il légua aussi 20 livres à l'hôpital de Villeneuve, fondé par son frère Aimon[3].

Son principal héritier était Philippe, archevêque commendataire de Lyon, qui, ayant renoncé à cet archevêché, avait épousé Alix de Châlons, Comtesse palatine de Bourgogne. Ce prince lui succéda dans le Comté de Savoie et la seigneurie de Vaud.

La maladie de Pierre devenant toujours plus grave, il voulut mourir dans son château de Chillon, témoin de son dernier triomphe; il n'en sortit plus que pour faire quelques promenades sur le beau lac qui baigne ses murs. Un chevalier troubadour, appelé *de Ferrato*, l'accompagnait, essayant de soulager ses souffrances physiques par des chants où il retraçait les brillantes actions de ce prince illustre et de si haute renommée. Il mourut au mois de Juin 1268, âgé de 55 ans, et fut enseveli dans l'abbaye d'Haute-Combe.

[1] C'est ce qu'on appelait alors le Chablais (*Caput-Laci*), plus tard ce nom passa à la partie méridionale du lac Léman. —

[2] Arch. de cour. Testam. masse 1.

[3] Ibid. —

EXTRAIT

D'UNE NOTE RELATIVE AUX ÉTATS DU PAYS DE VAUD,

PAR

Feu M. l'Avoyer Ns. Fc. de MULINEN [1].

Lorsque Messieurs Jean Jaques Cart et Fréderic César de la Harpe publièrent, en 1797, des écrits sur les anciens Etats du Pays-de-Vaud, M. N. F. de Mulinen n'était qu'un simple membre du Conseil des Deux-Cents de la République de Berne, vivant, la plus grande partie de l'année, à la campagne et plus occupé de travaux littéraires que de politique. Ce fut à sa ferme du Neuhaus que les brochures de MM. Cart et de la Harpe lui tombèrent entre les mains; les comparant aux nombreux extraits qu'il avait faits, dans les Archives de Berne, des documents originaux concernant le Pays-de-Vaud, il lui parut que les allégués de ces MM. étaient en contradiction manifeste avec ces documents. Cette circonstance et son amour bien connu pour les progrès de la vérité historique, lui firent envisager comme un devoir de publier le fruit de ses recherches, ce qu'il fit avec loyauté et sans retrancher même ce qui pouvait paraître en contradiction avec le système qu'il soutenait. Il est vrai qu'il ne connaissait point alors les chartes que M. le baron de Grenus découvrit dans les archives des villes du Pays-de-Vaud et que celui-ci publia plus tard [2].

A l'époque de la publication de M. de Grenus, la question qui divisait MM. de la Harpe et de Mulinen n'était plus qu'une

[1] M. N. F. de Mulinen publia en décembre 1797 des *Recherches historiques sur les anciennes assemblées des Etats du Pays-de-Vaud*. La note actuelle relative au même sujet, fut écrite par lui en 1832, peu de temps avant sa mort. Elle a été communiquée par son fils, M. Godefroy de Mulinen, à l'auteur de cet article.

[2] Documents relatifs à l'histoire du Pays-de-Vaud, Genève 1817.

question purement historique : il s'agissait de savoir à quelle date remontait l'établissement des Etats du Pays-de-Vaud, quelle était l'étendue de leurs attributions et quelle influence ces assemblées pouvaient avoir exercée sur les droits de souveraineté que Berne possédait dans le Pays-de-Vaud avant l'émancipation de ce pays en 1798. En comparant les nombreux documents publiés par le baron de Grenus, M. l'avoyer de Mulinen n'en découvrit aucun qui fût de nature à infirmer les points essentiels sur lesquels il s'était appuyé pour réfuter les opinions de M. de la Harpe et surtout pour repousser l'existence de la prétendue charte de 1264 attribuée au Comte Pierre, dont, nonobstant toutes ses recherches, M. de Grenus paraît n'avoir rencontré aucune trace [1].

Tous les actes produits par M. le baron de Grenus prouvent que les Etats du Pays-de-Vaud exerçaient effectivement certaines attributions administratives et même législatives que M. de Mulinen ne leur avait pas d'abord reconnues, mais qui ne datent en réalité que du milieu du XVe siècle. A la suite de l'émancipation de la ville de Fribourg et de son admission comme membre de la confédération Suisse, l'esprit républicain se répandit peu-à-peu dans les villes du Pays-de-Vaud; une partie du clergé, de la noblesse et les magistratures des villes principales élevèrent des prétentions nouvelles, organisèrent et constituèrent plus fortement l'assemblée des Etats et recherchèrent la protection des cantons Suisses leurs voisins. La cour de Savoie, ne se sentant pas assez forte pour maintenir ses anciens droits et pour contraindre les Etats à n'être que ce qu'ils étaient primitivement, des assemblées purement consultatives, jugea plus prudent de tolérer ce qu'elle ne pouvait empêcher sans courir les chances d'un soulèvement.

M. le général de la Harpe se fondait principalement sur l'opinion de notre célèbre historien Jean de Muller, qui, dans la première édition de son histoire (Boston, 1786), avait cru devoir ajouter une foi trop implicite aux allégations dénuées de

[1] Lieu cité, p. XXVII, § 15.

preuves du commissaire Quisard. M. de Mulinen avait, d'ancienne date, un commerce de lettres avec Jean de Muller ; après la publication de l'ouvrage de M. de la Harpe et de sa réfutation, Jean de Muller, en parlant de la prétendue charte du Comte Pierre, convint franchement qu'il avait été induit en erreur par Quisard et que les raisons avancées par M. de Mulinen l'avaient pleinement désabusé. Aussi, dans la nouvelle édition de son Histoire des Suisses, publiée en 1806, Jean de Muller ajouta au texte plusieurs notes qui équivalent à une rétractation positive de ce que, dans la première édition il avait avancé, sur la foi de Quisard [1].

Pour atténuer l'effet de cette espèce de rétractation, M. le général de la Harpe suppose, dans son dernier écrit, que Jean de Muller fut porté à la faire par la crainte que les cours de Vienne et de Mayence ne lui retirassent ses places et ses pensions s'il restait fidèle à sa première opinion ; mais il imprime ainsi au caractère moral de ce grand historien une flétrissure gratuite et non méritée [2].

Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut Pierre Quisard qui, le premier, parla de la prétendue charte du Comte Pierre, dans son introduction au coutumier qu'il rédigea au milieu du XVIe siècle (1562). Il est le seul garant d'un fait qui se serait passé trois cents ans avant lui, et il ne produit d'ailleurs, à l'appui de ce fait capital, qu'un résumé de cette prétendue charte, qu'on ne trouve rappelée dans aucun des actes postérieurs qui

[1] Voyez l'*Histoire des Suisses* traduite par MM. Monnard et Vulliemin, Tome II, page 62, notes 279, 280 et 281. — Voyez en outre la note ajoutée par M. *Louis Vulliemin* à la fin de celle de *Jean de Muller* n° 281, où ce digne continuateur de notre célèbre historien rétablit en peu de mots le *véritable état de la question historique*.

[2] Voyez la *Biographie de J. de Muller*, par *M. le professeur Ch. Monnard*. (p. CLXXVII et Seq.) — Je ne connais pas de lecture plus attachante et qui fasse plus d'honneur, soit à l'auteur de cette biographie, soit au caractère antique de l'homme supérieur dont elle nous retrace la vie agitée et les grands travaux. (F. de G.)

devraient en faire mention[1]. Pierre Quisard était un notaire originaire de Massongier en Chablais ; un de ses parents, nommé Urbain, s'était acquis la confiance des Bernois pendant l'occupation du Chablais. Il devint commissaire des fiefs et acquit plusieurs belles terres qui appartenaient, avant la réformation, au chapitre de Lausanne. Pierre était, en 1555, châtelain de la baronnie de Mont appartenant alors au riche patricien bernois Hans Steiguer, auquel Quisard dédia son coutumier, dont la préface est datée de Nyon, du 15 juillet 1562. C'était un homme de savoir et de talent ; néanmoins, il a pu être facilement induit en erreur par le bruit public qui faisait remonter l'origine des franchises des principales villes du Pays-de-Vaud jusqu'au temps du Comte Pierre, en confondant les statuts publiés par ce prince pour la *réforme de la procédure fiscale* avec les chartes de franchises accordées à ce pays par ses successeurs.

F. de Gingins.

[1] On a prétendu qu'une ancienne copie de la charte du comte Pierre existait naguère aux *Archives du château de Blonay ;* mais aucun inventaire de ces archives n'en fait mention et feu M. le baron d'Estavayer, auteur d'un *mémoire sur les anciens Etats du Pays-de-Vaud.* (Geschicht-forscher, Tome II, (1817), p. 329 et 330), a exploré ces archives avec soin, et n'a retrouvé aucune trace ni de la charte ni du *vieil écrit* de Quisard. (F. de G.)

SOUVENIRS D'UN OCTOGÉNAIRE.

I.

UNE VISITE A BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

1792.

On trouve dans *l'essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de St-Pierre par Aimé Martin*, l'anecdote suivante :

« Parmi les lettres qu'on lui adressait de toutes parts, il y en avait de si romanesques qu'on les croirait l'œuvre de l'imagination. Telle est celle surtout d'une demoiselle de Lausanne, qui se laissant charmer à la lecture des *Etudes*, écrivit aussitôt à l'auteur pour lui proposer sa main. Ce qu'il y a de plus singulier c'est que sa mère autorisait sa démarche et joignait sa demande à la sienne. Cette demoiselle était jeune, belle et riche ; elle le disait naïvement ; mais elle était protestante et ne voulait point épouser un catholique, ce qu'elle disait avec la même naïveté. *Je veux*, écrivait-elle, *avoir un mari qui n'aime que moi. Il faut qu'il croie en Dieu et qu'il le serve à ma manière. Je ne voudrais pas être votre femme si ce n'était pour faire ensemble notre salut.* Ce dernier sentiment avait quelque chose de délicat que M. de St-Pierre ne manqua pas de remarquer dans sa réponse, mais sans s'expliquer sur l'objet principal. Il terminait sa lettre par ces mots

Je pense comme vous, et pour aimer, l'éternité ne me paraît pas trop longue; mais avant tout il faut se voir et se connaître dans ce monde. »

Une amie de la demoiselle s'en mêla, il y eut entre elle et M. de St-Pierre une correspondance dont l'auteur de l'ouvrage cite des traits assez ridicules. Bref la négociation en demeura là.

Le fond de cette anecdote est vrai, mais elle est rapportée par M. A. Martin d'une manière inexacte. Il n'a sûrement pas lu les lettres dont il parle. La demoiselle n'avait plus de mère; elle-même était jeune, mais elle n'était ni riche ni belle; elle avait trop d'esprit pour s'être annoncée comme telle. J'ignore s'il fut question de religion dans cette négociation, mais il est vraisemblable que M. de St.-Pierre ne voulut pas épouser avant d'avoir vu.

Quoi qu'il en soit j'ai eu par hasard quelque connaissance de cette affaire, voici comment. J'étais à Paris au commencement de 1792, et, muni d'une introduction qu'une circonstance favorable m'avait procurée, je me présentai chez M. de St-Pierre, à son logement au jardin des plantes dont il était le directeur. Il me reçut fort bien, je passai une heure agréable avec lui, sa conversation était animée et intéressante. Apprenant que j'étais de Lausanne, il me demanda des nouvelles de deux dames de cette ville, l'une était Madame de Montolieu, l'autre une demoiselle que je ne nomme pas, on verra bientôt pourquoi; il ne connaissait pas ces dames personnellement; il avait eu avec elles des rapports de correspondance dont il ne me dit ni l'occasion ni le sujet. Il me pria, lorsque je les reverrais, de le rappeler à leur souvenir.

De retour en Suisse, une année après cette visite, et peu de jours après mon arrivée à Lausanne, je rencontrai dans la rue la demoiselle dont nous parlons, qui était pour moi une connaissance de société. Après les premières salutations, M. de St-Pierre me revint dans l'esprit, ainsi que la commission dont il m'avait chargé! En m'en acquittant, je remarquai avec quelque surprise un changement de couleur et un certain embarras sur les traits de la physionomie de la demoiselle;

elle me remercia brièvement et chercha à me parler d'autre chose. N'étant au fait de rien, il ne me vint pour le moment à l'esprit aucune explication du nuage qui avait momentanément altéré les traits de Mlle***; mais, quelques jours après, j'obtins par hasard cette explication. Je faisais une visite à une dame de ses amies. En causant avec elle, je ne sais comment j'eus l'idée de lui parler de la commission dont j'avais été chargé et de la manière embarrassée dont cette commission avait été accueillie. On sourit à ce récit. « Madame, » lui dis-je » voilà un sourire qui m'apprend que vous êtes au fait, et que vous connaissez la cause de l'embarras dont je viens de vous parler. » Un autre sourire m'apprit que j'avais deviné juste. « Vous voyez, Madame, que je suis déjà à moitié dans la confidence. Vous devez comprendre la curiosité que j'éprouve de savoir le reste. Il y aurait peut-être pour votre secret plus de danger à me le cacher à présent qu'il n'y en aurait à me dire tout. Dans ce dernier cas la discrétion deviendrait pour moi un devoir sacré. » Après quelques petites façons, qui sont de rigueur lorsqu'une femme est sur le point de trahir un secret qui n'est pas le sien, on me raconta ce que nous avons vu plus haut. Mlle*** entraînée par le sentiment que lui avait fait éprouver la lecture des *Etudes de de la nature,* avait laissé voir ce sentiment dans une lettre adressée à l'auteur de cet ouvrage, en même temps que l'idée du bonheur qu'elle se formait de passer sa vie avec l'homme qui avait tracé des pages aussi touchantes. M. de St-Pierre fut sensible, sans doute, à tout ce que cette ouverture avait de flatteur pour lui; mais il paraît cependant que son imagination ne se monta pas au degré de chaleur qui aurait été néessaire pour surmonter les difficultés qui se présentaient dans une affaire de cette nature. Une amie de la demoiselle intervint en effet dans cette correspondance, mais sans succès. Il paraît qu'il n'est resté de tout cela qu'un sentiment de bienveillance mutuelle au fond de l'âme des deux principaux intéressés.

S. C.

LETTRE A M. A. V.,

AUTEUR

DU COUP D'OEIL HISTORIQUE

SUR

L'UNION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

J'ai lu votre *coup d'œil historique sur l'union de l'Eglise avec l'Etat;* je l'ai lu sous l'empire de ce puissant intérêt que réveillent tous vos écrits. Cependant, Monsieur, votre éloquence m'a charmé sans me convaincre, et je crois vous en devoir les raisons. Si je m'adresse directement à vous, Monsieur, ce n'est pas que j'aie conçu l'audacieux projet de me constituer votre antagoniste. Non, mais cherchant quelque part un peu d'indulgence et quelques moments de bienveillante attention parmi ceux dont l'opinion diffère de la mienne sur le sujet que je vais aborder, il m'a semblé n'avoir pas le choix : c'est de votre côté que je me tourne.

Aux traits larges et vigoureux de votre esquisse on reconnaît une main de maître ; mais n'est-il pas dangereux, Monsieur, de faire de l'histoire dans l'intérêt d'un système? Vous savez mieux que moi ce qui, dans ce cas, est arrivé à plusieurs écrivains. Au lieu d'armer leur main du scalpel de la science, il se sont saisis d'un prisme, au travers duquel les objets leur ont apparu sous des couleurs et des dimensions fantastiques. L'imagination s'est substituée chez eux à l'esprit d'examen; c'est à son gré qu'il ont évoqué et groupé les faits; elle leur a montré, non ce qui avait été, mais ce qui leur aurait convenu qui eût été, car ce brillant créateur des épopées est le plus mauvais des histo-

riens. Mais laissons tomber ici quelques paroles de poids ; c'est M. Guizot qui les a prononcées dans la cinquième leçon de son *cours sur l'histoire de la civilisation en Europe.* « Rien, » dit-il » ne fausse plus l'histoire que la logique : Quand l'esprit hu- » main s'est arrêté sur une idée, il en tire toutes les consé- » quences possibles, il lui fait produire tout ce qu'en effet elle » pourrait produire, et puis se la représente dans l'histoire » avec tout ce cortége. Il n'en arrive point ainsi ; les événements » ne sont pas si prompts dans leurs déductions que l'esprit » humain. Il y a dans toutes choses un mélange de bien et de » mal si profond, si invincible, que, quelque part que vous » pénétriez, quand vous descendez dans les derniers éléments » de la société ou de l'âme, vous y trouvez ces deux ordres de » faits coexistant, se développant l'un à côté de l'autre, se » combattant, mais sans s'exterminer ! »

D'après cela permettez-moi de croire, Monsieur, qu'un exposé froid et impartial des effets de l'union de l'Eglise avec l'Etat nous fournirait une preuve de plus de la vérité renfermée dans les dernières phrases de cette citation. Cependant je ne me chargerai pas de répandre la lumière sur ce tableau dont vous n'avez tracé que les ombres. Cette tâche appartient aux hommes plus versés que moi dans la connaissance de l'histoire, et qui peuvent disposer de plus de temps que ne m'en laissent mes occupations. Je n'essaierai donc point de vous suivre pas à pas dans votre marche rapide au travers des siècles qui ont suivi le règne de Constantin, et je m'en tiendrai à un petit nombre d'observations.

Ainsi, Monsieur, ne conviendrait-il pas, en parlant de l'union de l'Eglise avec l'Etat, de distinguer ce que cette union a été aux diverses époques de l'histoire ? Sous les empereurs romains elle n'empêcha point l'Eglise de poser, *quoique plus vaguement* que dans la suite, *le principe de la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel*, et de *leur indépendance réciproque. L'Eglise se présente au 5e siècle comme une société indépendante, constituée, interposée entre les maîtres du monde, les souverains, les possesseurs du pouvoir temporel d'une part, et lespeuples de l'autre, servant de lien entre eux et agissant sur tous.* Lorsque

l'empire romain s'écroula, et que le monde couvert de ses débris n'offrit plus que l'image du chaos, ce fut *à l'aide du principe de la séparation des deux pouvoirs* que *l'Eglise vécut libre à côté des barbares*[1] : Chacun sait que dès ce moment, la puissance de l'Eglise s'accrut sans cesse, et que pendant quelques siècles on vit les rois de la terre aux pieds de ses pontifes. D'après cela, je le demande, est-ce que la pensée de dominer l'Etat ne fut pas suggérée à l'Eglise par son indépendance même ? N'est-ce pas parce qu'elle se sentait maîtresse dans le domaine des choses spirituelles, qu'elle voulut aussi l'être dans celui des temporelles ? Or, la plupart des crimes dont vous avez évoqué le lugubre souvenir, ont été commis pendant ces siècles d'indépendance.

Pour que la société politique et la société religieuse eussent vécu absolument étrangères l'une à l'autre, et sans former entr'elles les faibles liens qui les unissaient, il aurait fallu que la seconde redevînt ce qu'elle était, alors que son fondateur ne faisait que de quitter la terre. Nous verrons plus tard si cela eût été possible, même si cela eût été conforme à la volonté de Dieu et aux déclarations de l'Ecriture. Et quand aux persécutions, nous examinerons bientôt si elles ne pouvaient avoir lieu que dans le cas d'union de l'Eglise avec l'Etat.

Si l'Eglise vit décliner sa puissance temporelle, cela ne l'empêcha pas de vivre indépendante jusqu'aux jours de la réforme. Ici commença une nouvelle ère pour la portion de la chrétienté qui se sépara de Rome. Le souvenir des maux que vous vous expliquez par l'union des deux pouvoirs, et que l'on expliquait au contraire par l'indépendance où ils avaient vécu l'un à l'égard de l'autre, fit naître la pensée de les unir indissoluble-

[1] Pour ne laisser aucun prétexte à ceux qui voudraient m'accuser d'avancer des assertions sans preuves, non seulement je m'appuie, dans tout ce que je dis là, sur une autorité respectable, savoir M. Guizot ; mais je me sers autant que possible de ses mots et de ses phrases. Les lignes en caractères italiques sont tirées textuellement de la cinquième leçon de son cours, auquel je renvoie les lecteurs qui voudront se faire un idée juste de la bonne et mauvaise influence exercée par l'Eglise. Ils verront de quel côté penche la balance.

ment et de les confondre. L'autorité, qui, par la chûte de la hiérarchie ecclésiastique, tombait aux mains du peuple chrétien, devint le partage des princes, envisagés comme la personnification de leurs états. Alors, et de cette façon, naquit notre mode de vivre, sans analogue dans les temps antérieurs, et qui fut vanté longtemps comme une des grandes œuvres de la réforme, et le vrai moyen d'empêcher le retour des crimes dont vous avez tracé le tableau.

Les églises réformées de France, pendant les guerres civiles du 16e siècle, étaient indépendantes de l'état; et si elles y formèrent un autre état, ce fut par cette indépendance même. Est-ce que cela les préserva de l'esprit d'intrigue et de cabale, du zèle amer et persécuteur? Est-ce que dans les guerres, qui ravagèrent alors le sol français, elles se bornèrent strictement à la défense; et ne les vit-on jamais prendre l'initiative? L'histoire est là, Monsieur, pour nous instruire; or je crains qu'elle ne nous afflige en plus d'un endroit; surtout en ce qui concerne la conjuration d'Amboise, qui fut comme le prélude à tant de maux. Et dans les Pays-Bas, dans cette Belgique, aujourd'hui si dévouée au pape, qu'est-ce qui empêcha la réforme d'y triompher? Ah! plus que la politique de Marguerite de Parme, plus que les cruautés du duc d'Albe, ce furent les violences des réformés. Les églises de Valenciennes, d'Anvers et des autres villes, n'étaient cependant point unies à l'état[1].

Si cette union avait pu seule enfanter les maux que vous énumérez, les églises qui la repoussèrent auraient dû offrir au monde le spectacle de la sagesse, de la douceur et du respect des droits de la conscience. Or les donatistes sont, à ma connaissance, les premiers qui protestèrent d'une manière formelle contre toute intervention de l'état dans les affaires de l'Eglise; mais vous savez, Monsieur, ce que l'histoire nous apprend de

[1] Je renvoie mes lecteurs au bel ouvrage historique de Schiller, intitulé : *Geschichte des Abfalls der vereinigten Niederlande von der spanischen Regierung*, et je leur recommande surtout la lecture du livre VI, portant ce titre : *Der Bildersturm.*

leurs fureurs, et personne assurément n'entreprendra de justifier leurs *circoncellions*[1] des meurtres et des incendies dont ils se rendirent coupables. Le sol brûlant de l'Afrique doit-il être accusé de leurs transports? Eh bien! cherchons un climat bien différent, passons en Allemagne et voyons comment s'y conduisirent les anabaptistes, ces donatistes du 16e siècle; et puisque nous n'avons pas encore ce qu'il nous faut, quittons le continent et faisons voile pour l'Angleterre . . . nous y trouverons les indépendans!!!

Chose remarquable! Les sectes sans union avec l'état sont douces, paisibles, quand elles ne comptent que peu d'adhérents; elles deviennent violentes, sanguinaires, quand elles en ont un grand nombre. On m'opposera, peut-être, qu'elles n'ont jamais pris les armes, jamais commis de cruautés que pour résister aux persécutions dirigées contr'elles par les gouvernements protecteurs des églises d'état. Soit! cependant, si l'union des deux pouvoirs seule était capable de produire les cabales, les fureurs et le meurtre, comme on devrait le croire en vous lisant, Monsieur, alors les sectes, qui la réprouvaient et fondaient des églises libres, auraient dû se montrer, au yeux du monde, comme le fit la primitive église. C'est par des prières en faveur de leurs bourreaux, c'est en tendant à ceux-ci des mains innocentes, que donatistes, anabaptistes et indépendans auraient dû répondre à leurs ennemis. Si, au lieu de cela, ils leur ont rendu, même avec usure, le mal pour le mal, s'ils ont voulu *fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent*, il faut en convenir, les horreurs que vous avez signalées, s'expliquent par d'autres causes que l'union de l'Eglise avec l'Etat. La persécution ne sera pas un monstre né de ce mariage. Recherchons donc ce qu'elle est, ce qui lui donne naissance et les différentes phases qu'elle parcourt.

L'homme naît intolérant, car il naît égoïste. Avant même que sa bouche puisse articuler des mots, il fait connaître, par des cris aigus et des mouvements impétueux, qu'il ne veut point

[1] Mosheim, tome Ier, seconde partie, ch. V, 5.

d'opposition. Les chefs de famille et les instituteurs de la jeunesse savent tout ce qu'il faut de peines et de soins pour accoutumer un enfant à la contradiction. Cependant, chez la plupart des hommes, cette éducation ne produira qu'une tolérance factice qui ne demandera, pour se démentir, qu'une occasion favorable. On recourra aux artifices du langage pour se soulager sans se compromettre. De là certaine persécution de bon ton fort en usage dans le monde. Les ouvrages polémiques de Bossuet nous en offrent souvent l'exemple. Ainsi, quand il écrit contre Basnage ou contre Jurieu, voyez comme il parle de haut à ses adversaires. On s'aperçoit bien qu'un orage gronde dans la poitrine du prélat; il y a des dragonnades dans ses périodes si polies et si harmonieuses : mais toujours maître de lui et de sa redoutable plume, jamais il ne franchit les limites de la bienséance [1].

La tolérance réelle, celle qui, cohabitant dans une âme avec des croyances sincères et vives, laissera à autrui le droit de penser et de parler selon ses convictions, et le combattra sans amertume, cette tolérance-là n'est pas commune. Elle suppose une hauteur de pensées et de sentiments qui n'est le partage que d'un bien petit nombre de personnes. Oui, la véritable tolérance est rare comme la véritable probité, la véritable franchise, en un mot les véritables vertus.

La foi devrait ôter à l'homme son naturel persécuteur, mais elle ne change pas les dimensions de l'esprit. D'ailleurs il est une illusion dangereuse, qui demande, pour être démêlée, une assez grande pénétration : elle consiste à prendre pour le zèle cet âpre attachement à notre propre sens dont j'ai parlé, et nous fait regarder comme des actes de foi, l'emportement, et l'emploi des moyens que la passion nous suggère. Le pas est glissant. L'esprit persécuteur se déploiera donc au sein des plus petites congrégations, de celles même que l'état tâchera

[1] Qu'il est doux de pouvoir opposer ici le tendre, le sublime Fénélon au véhément Bossuet, et que l'on aime à le trouver encore charitable quand il nous combat ! Lisez son *ministère des pasteurs* et ses *lettres sur l'Eglise*.

d'anéantir. Nous le trouverons, à la naissance de l'église, chez ce Diotrèphe qui chassait de sa communauté ceux qui le contrariaient et qui ne recevait pas même l'apôtre St-Jean (III Jean, 9). Il se fera remarquer dans tous les partis religieux, unis ou non à une église générale. C'est là cet *odium theologicum* que les théologiens sont les premiers à signaler et à déplorer, et qui faisait soupirer Luther après le repos de la tombe.

Cette intolérance a pu, comme nous l'avons vu, pousser à la sédition et au meurtre; ses fruits ordinaires sont les injures, les suppositions calomnieuses, les inductions mensongères, les voies détournées, la moquerie, la violence même sous les dehors de la douceur, et je ne sais quel art perfide de persécuter les autres en se présentant comme persécuté par eux. L'union de l'Eglise avec l'Etat ne fait donc pas naître l'intolérance; mais, suivant les occasions, elle la manifeste sous une autre forme, ou, en d'autres termes, elle la fait passer à l'état de persécution ouverte en lui mettant les armes à la main.

Nous avons déjà vu, par des exemples, que la persécution pouvait avoir lieu de la part d'une secte sans union avec l'Etat. Or voici, Monsieur, quelque chose de bien plus étonnant; c'est un gouvernement qui persécute dans l'intérêt, très-mal entendu, d'une église sans aucun lien officiel avec lui et pas même nationale. Je suis affligé de devoir signaler ce fait dans le champ des missions évangéliques. Nous allons l'exposer.

Vous vous rappelez, Monsieur, cette hideuse violence dont le gouvernement de Louis-Philippe se rendit coupable envers le petit état des îles Sandwich, quand, il y a peu d'années, le ministère chargea une frégate de rançonner, et s'il le fallait de foudroyer la pauvre ville d'Honolulu, comme pour venger, sur cette cité naissante, les échecs de la politique française à Londres, à Vienne et à St-Pétersbourg. Cela est horrible. Ce traité qui a ouvert les îles Sandwich aux caisses de spiritueux expédiées des ports de France et aux missionnaires de l'Eglise romaine, soulève le cœur d'indignation et de dégoût. Oui;

mais qu'est-ce qui a provoqué ces actes de la part de la France? Voilà, dans cette misérable affaire, le côté qui est resté dans l'ombre, et sur lequel ma thèse m'appelle à faire tomber un rayon de lumière. C'est l'expulsion des missionnaires catholiques par le gouvernement de Sandwich, c'est l'interdiction du catholicisme dans les îles soumises à son autorité. Or ces mesures rigoureuses, contraires à la liberté de culte et de conscience, n'ont pas dû être sollicitées par l'église naissante ou par ses chefs, puisque ces derniers, en leur double qualité de citoyens des Etats-Unis et de membres de la société baptiste, ne peuvent admettre l'intervention de l'état dans les affaires d'église. Il faut donc les attribuer à l'amitié seule des chefs de Sandwich pour les missionnaires. Il suffira ainsi de la liaison du prince ou des chefs d'un état avec les conducteurs d'une société religieuse pour que la persécution puisse avoir lieu.

Aucun lien n'aurait attaché l'Eglise à l'empire romain, que, par le fait seul de la conversion des Césars, on aurait pu voir tous les maux dont vous nous parlez. Constantin n'aurait pas mis les évêques à la place des pontifes, il n'aurait point été au concile de Nicée se faire proclamer *évêque extérieur*, que l'on aurait vu néanmoins des persécutions. Ce qui s'est passé en petit, dans les îles Sandwich, aurait eu lieu en grand dans l'empire. D'ailleurs les évêques n'auraient pu voir le sceptre impérial si près d'eux, sans être tentés de le lever sur la tête de leurs ennemis.

Il y a dans l'homme un terrible penchant à vouloir imposer ses convictions par la contrainte, puisque St-Augustin lui-même ne sut y résister. Cet admirable docteur, lui qui savait si bien unir le langage d'une charité sincère à l'argumentation la plus vive et la plus pressante, lui-même, hélas! après avoir écrit en faveur de la liberté de conscience, se fit l'avocat de la persécution. Que s'était-il donc passé? Ce grand évêque se trouvait avoir d'incommodes voisins dans la personne des donatistes, et la présence d'un empereur orthodoxe sur le trône lui offrait un moyen abrégé d'en finir avec eux. De là cette longue lettre au tribun Boniface, où l'Evêque d'Hippone

fait de si tristes efforts pour justifier l'usage des mesures de rigueur contre les schismatiques. Ah! quand on voit ceux qui étaient persécutés la veille persécuter à leur tour le lendemain, ceux qui invoquaient la liberté de conscience, la refuser aux autres, on est bien forcé de chercher la cause des persécutions dans les profondeurs du cœur humain, et non dans les contrats qui peuvent unir l'Eglise avec l'Etat.

Cette pensée, Monsieur, ne me quittait pas en vous lisant et elle tempérait, je vous l'avouerai, le plaisir que j'éprouvais à vous suivre. Car, en contemplant cette peinture des maux que l'on eût évités, à vous en croire, si l'Eglise ne se fût jamais rapprochée de l'Etat, je ne pouvais bannir de mon esprit un pénible souvenir. C'est en présentant les mêmes considérations, me disais-je, c'est en traçant les mêmes tableaux que les ennemis de la religion du Christ ont tâché de la rendre odieuse. Ne se prévaudront-ils pas de ces pages tracées par un de ses plus éloquents défenseurs? Puisque les fureurs et les crimes auraient été possibles sans aucun contrat entre l'Eglise et l'Etat, et qu'il suffisait, pour les produire, de l'intolérance naturelle à l'homme, ne seront-ils pas enhardis contre la vérité? Encouragés dans ce genre d'attaque, n'iront-ils pas aussi exhumer tous les traits de fanatisme, d'hypocrisie et de fausse dévotion, en un mot, tous les maux dont la religion a pu être l'occasion ou le prétexte, et dans lesquels l'union de l'Eglise avec l'Etat n'est pour rien? Enfin, ce que vous attribuez à cette union, ne diront-ils pas qu'il est plus simple de l'attribuer à la religion elle-même?

Sans entrer dans aucun détail explicite sur la forme d'église qui s'accorderait avec vos principes, vous opposez deux fois les communautés indépendantes aux églises générales, en mettant l'avantage du côté des premières. Ailleurs vous reprochez à l'Eglise telle que la trouva Constantin, d'avoir été *nationale*, ou comme je vous comprends, d'avoir renfermé dans son sein une portion notable des habitants de l'empire. Vous le lui reprochez, dis-je, puisque vous affirmez que de cette manière l'opinion fit la moitié du chemin vers cette alliance que vous ré-

prouvez. Serais-je trop hardi de conclure de là et de certains antécédents, que vous voudriez de petites communautés fondées sur la sympathie, *une pure association dans des croyances et des sentiments communs*, ce qui a été, d'après M. Guizot, que j'ai cité si souvent, *l'état primitif de la société chrétienne*[1]?

De telles congrégations seraient en effet inaperçues de l'état, et celui-ci pourrait marcher longtemps sans les trouver sur son chemin. Mais supposons que telle ait été l'Eglise naissante, est-il dans la nature des choses qu'elle pût retourner à son origine? Que si elle pouvait y retourner, les mêmes causes ne lui feraient-elles point parcourir les mêmes phases? Vous nous la dépeignez comme s'étant acheminée, avant Constantin, vers son union avec le pouvoir temporel, comme *enveloppant, pressant, pénétrant toutes choses*, comme *étant déjà dans l'état*, avant d'être église d'État. Mais l'Eglise avait suivi cette direction d'elle-même; les Césars ses persécuteurs ne l'avaient point jetée dans cette voie. Il y avait donc en elle quelque chose qui tendait à la faire devenir ce que vous nous la représentez, et qui, dans les mêmes circonstances, lui donnerait le même accroissement. Elle a dû avoir de petits commencements, je vous l'accorde; mais vous ne pouvez pas exiger qu'elle fût perpétuellement naissante. Comme toutes choses, elle a dû croître et se développer. Or son développement s'est opéré en vertu de son mode d'existence. Ainsi vous la ramèneriez à son berceau que plus tard elle reviendrait *église nationale enveloppant, pressant, pénétrant toutes choses, étant déjà dans l'état* et marchant vers son union avec lui.

Du reste, dans ce qui précède et dans tout ce qui suivra, on ne supposera point que j'aie pu confondre votre pensée avec celle des dissidens. Si je devais être accusé d'une telle inadvertance, ce ne pourrait être de la part d'aucun lecteur attentif et intelligent.

Cela dit, j'en reviens à la phrase de votre écrit qui m'a suggéré les réflexions tracées plus haut, et je commence par la repro-

[1] Leçon 2e.

duire. « Avant d'être Eglised'Etat, elle (l'Eglise) était *na-*
» *tionale*; l'opinion publique avait fait la moitié du chemin.
» L'Eglise enveloppait, pressait, pénétrait toutes choses : elle
» était déjà dans l'Etat ».

Avant l'apparition d'un César chrétien, l'Eglise était donc *nationale.* Vous l'avez dit, Monsieur; et les termes dont vous vous servez m'ont rappelé cet éloquent passage de Tertullien où le même fait est pleinement établi. « Il n'y a que peu de temps
» que nous paraissons dans le monde, disait-il aux païens, et
» déjà nous remplissons vos villes, vos îles, vos châteaux, vos
» assemblées, vos camps, les tribus, les décuries, le palais, le
» sénat, le barreau, la place publique. Nous ne vous laissons
» que les temples seuls. . . . . Nous pourrions même, sans
» prendre les armes et sans rébellion, vous punir en vous aban-
» donnant : votre solitude et le silence du monde vous feraient
» horreur : les villes vous paraîtraient mortes, et vous seriez
» réduits, au milieu de votre empire, à chercher à qui com-
» mander. [1] ».

Mais ce que Tertullien célébrait, admirait, l'accroissement prodigieux de l'Eglise, vous, Monsieur, vous paraissez en faire la matière d'un reproche. Ces progrès qui la rendirent sitôt nationale, vous les présentez comme un acheminement à son union avec l'état. Or, en effet, il y a un rapport étroit entre ces deux choses : si donc nous pouvions démontrer que l'Eglise était appelée à devenir nationale, qu'il n'y eut point en cela *déviation*, nous ferions, si je ne m'abuse, un grand pas pour justifier la position qu'elle accepta sous Constantin. Essayons.

Et d'abord comment aurait-elle dévié en s'accroissant jusqu'à devenir nationale ? Son fondateur n'avait-il pas annoncé que le champ de son Eglise serait le monde ? ne l'avait-il pas présentée comme un filet jeté sur la face de la terre ? comme un grand arbre sorti d'un grain de senevé, et dans les branches duquel les oiseaux du ciel, ou les nations, viendraient chercher un refuge ? Si aux premiers jours de son existence, elle ne

[1] Tert. Apol. n. 37.

compta pas, dans son sein, *beaucoup de sages, beaucoup de puissants, beaucoup de nobles*, ne voit-on pas par ces paroles mêmes de St. Paul, que cependant il s'y trouvait déjà de telles personnes; ce qui annonçait qu'elles n'en étaient point exclues et que plus tard elles y seraient en bien plus grand nombre? N'était-elle pas, d'ailleurs, cette assemblée où, selon les prophètes, les peuples devaient entrer? à laquelle *les rois devaient servir de nourriciers, et les reines, de nourrices?* Comment fermerions-nous les yeux sur cet accord admirable entre les destinées de l'Eglise et les oracles qui la concernaient?

Ensuite, pour justifier l'Eglise du reproche que vous lui faites d'être devenue nationale, nous aurons recours à un autre moyen. Nous verrons, par la nature même des œuvres auxquelles le christianisme était appelé, que cet accroissement était voulu de Dieu. Le christianisme a un double mandat. Il doit former des âmes pour le Ciel; et celles qui ne veulent pas se laisser former pour le Ciel, il doit les former pour la terre, c'est-à-dire, les rendre plus capables de société et de bonheur, en leur inculquant des principes civilisateurs et moraux. Son grand objet, sa première affaire, c'est, sans doute, l'œuvre individuelle, l'acte intérieur de la conversion. Néanmoins il a une seconde mission à accomplir, celle de civiliser le monde, et il n'aurait pu s'en acquitter, si l'église, en devenant nationale, n'avait *enveloppé, pressé, pénétré* toutes choses.

Par cette nationalité de l'Eglise, l'influence de l'évangile s'est fait sentir universellement. Les mœurs, les lois, les institutions ont été imprégnées de christianisme. Platon ne serait plus obligé de combattre cette maxime, que *la justice, c'est l'intérêt du plus fort*[1]; car les notions de la plus pure morale ont été popularisées. De cette façon, à quelle hauteur le monde chrétien ne s'est-il pas élevé au-dessus du monde païen!

Les efforts d'une société religieuse qui n'aurait pas grandi jusqu'aux dimensions qu'atteignit l'église des premiers siècles, auraient pu amener çà et là d'édifiantes conversions; mais voilà

[1] *République*, livre I. Dialogue entre Socrate et le sophiste Thrasimaque.

tout. Les vices de la société païenne seraient restés debout ; à la chûte du colosse romain, la civilisation aurait disparu pour toujours, ou, du moins, elle ne serait jamais devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Les *pagani*, ces habitans des campagnes, qui demeurèrent longtemps idolâtres et barbares, parce qu'ils vivaient loin des villes où le christianisme concentrait ses moyens d'action, sont une preuve de ce que j'avance.

La nationalité de l'Eglise a favorisé même l'œuvre intérieure et individuelle de l'Evangile. Que doivent être, à des yeux tels que les vôtres, Monsieur, les misères des coteries religieuses ? Or, le rapetissement des idées, le titre de converti, pris d'office pour cela seulement que l'on est membre de telle ou telle association, le dédain pour ce qui est en dehors du parti auquel on se rattache, la monotonie de pensée, de langage, d'accent et même de physionomie, fruit d'un formalisme tyrannique, toutes ces choses, Monsieur, vous savez mieux que personne pourquoi et combien elles arrêtent les progrès de la vie spirituelle. N'est-ce donc pas pour en garantir son Eglise, que, dès son entrée dans le monde, lors de la première Pentecôte chrétienne, Dieu fit accourir à elle des milliers de personnes, et que plus tard il voulut qu'elle devînt nationale ?

Je conclus, Monsieur, et je dis : puisque, d'un côté, l'Eglise en devenant nationale n'a pas dévié, et que, de l'autre, vous reconnaissez que, par cette nationalité, elle s'achemina à se transformer en église d'état, cette transformation ne peut lui être reprochée. Pour lui en faire un crime, il faut démontrer que ce qui l'a conduite là, sa nationalité, fut un écart. Maintenant, s'il y a liaison nécessaire entre ces diverses phases de l'Eglise, savoir, sa naissance, son accroissement, sa nationalité, son union avec l'état ; les crimes, que vous affirmez avoir été provoqués par cette union, ne seront en réalité que la suite inévitable de l'inhérence du mal à toutes les choses d'ici bas. Nous ne pourrons pas plus en conclure contre l'union des deux pouvoirs, que l'on ne peut conclure contre la société et le droit de propriété, de tous les maux dont ils ont été l'occasion.

Ici, Monsieur, je m'arrête, et revenant à la phrase de votre

écrit placée en tête de toute cette argumentation, je me demande : est-ce que je l'ai bien interprétée ? J'en ai fait un commentaire de bonne foi et que justifient vos expressions; mais enfin, c'est à vous, Monsieur, de m'apprendre si j'ai bien saisi votre pensée. Si je m'étais mépris, me permettriez-vous de vous demander de relever mon erreur. Le sens de cet important allégué une fois bien déterminé, la discussion sera en voie de progrès.

Abordons maintenant des points secondaires.

Vous dites, Monsieur, que le ministre dans l'église d'Etat, a consenti implicitement, éventuellement, à servir deux maîtres : Dieu et le monde. Or, comme ce partage est impossible, il s'ensuivrait qu'il ne se trouve aucun ministre fidèle dans les églises unies à l'état, ce qui ne peut être votre pensée. — Vous ajoutez que, pour souffrir qu'un ministre chrétien puisse, comme tel, être fonctionnaire de l'Etat, il faut d'abord se résoudre à biffer des pages entières de l'Evangile. Veuillez, Monsieur, nous indiquer ces pages, car nous ne les connaissons pas. Plus l'accusation est grave, plus il importe de la préciser.

Un mot aussi sur mes intentions ultérieures. N'osant espérer que la Revue puisse servir plus longtemps d'arène, pour un tel débat, et me trouvant dans l'impossibilité de continuer cette discussion par la voie de la presse, je devrai y suppléer par d'autres moyens. Ainsi, Monsieur, soit verbalement, soit par correspondance, je serai toujours prêt à rendre compte de mes convictions, lorsque j'y serai appelé.

Du reste, persuadé d'avoir fait une œuvre selon votre cœur en exprimant ma pensée sur votre *coup d'œil historique*, et osant croire que dans cette discussion rien n'aura pu vous être désagréable ou pénible, je vous prie Monsieur, d'agréer l'hommage de ma haute considération.

A. Bauti.

Note de l'auteur. On ne peut guères aborder le sujet traité dans cette lettre, sans parler des Etats-Unis, que nous citent si souvent les partisans de la séparation du civil et du religieux. C'est un livre qu'il faudrait leur opposer et non une simple note. Voici néanmoins quelques considérations sur lesquelles j'appelle l'attention des lecteurs impartiaux. L'Amérique en est au commencement de son expérience, elle ne peut la regarder comme achevée. Le fanatisme hideux de plusieurs sectes, en guerre les unes contre les autres, n'est pas un trait brillant du tableau que l'on met sous nos yeux. Les Américains sont encore imbus de christianisme par l'heureux effet de l'établissement des églises de masses auxquelles leurs pères ont appartenu. Les lois rendent, çà et là, hommage à la religion; et le christianisme n'a pas cessé d'être présenté comme religion nationale, puisque ces mêmes lois exigent la stricte observation du jour du repos. Deux grandes églises, la romaine et l'anglicane, font en Amérique des progrès significatifs et journaliers. Enfin la moralité publique paraît se ressentir de l'absence d'une propagation régulière de principes religieux au sein des masses. Nous avons bien des faits à l'appui de cette dernière assertion; ainsi, nous allèguerons la cupidité extraordinaire des populations américaines; leurs principes anti-chrétiens sur l'esclavage; le mépris inhumain voué par elles à la race noire; la fréquence des assassinats; les odieuses persécutions dirigées contre les *abolitionistes;* la violation de tous les principes de justice et d'humanité à l'égard des malheureux sauvages, dépouillés, en dépit des traités, de leurs terres paternelles, refoulés dans de lointains déserts, traqués et poursuivis comme des bêtes fauves à l'aide de chiens dressés pour cette espèce de chasse; l'application dans certains cas de la peine de mort par le peuple lui-même sans forme de justice; l'esprit de sédition et d'attentat, comme il s'est montré lors du sac du couvent des Ursulines de Boston, et, naguères, à l'égard du respectable président Tyler, insulté dans ses propres appartemens par une populace furieuse. On sent que ce ne serait pas répondre, que d'alléguer de pieux efforts de telle ou telle congrégation respectable, puisqu'il s'agit ici de la population américaine envisagée dans sa généralité. L'énumération des sectes infinies de l'Amérique, avec le chiffre de leurs adhérens, de leurs chapelles et de leurs ministres, n'est point non plus un argument. Si cette énumération pouvait servir à quelque chose, ce serait à réveiller un sentiment tout autre que ne pensent ceux qui nous la présentent. Je n'ai cité que des faits généralement connus; j'en sais encore un assez grand nombre, et de fort curieux, sur les sectes américaines. Je les tiens d'un homme pieux et éclairé, témoin occulaire de tout ce qu'il rapportait, et bien au fait de la statistique religieuse de l'Amérique.

DU

SILENCE IMPOSÉ AUX DÉTENUS

DANS

LES MAISONS PÉNITENTIAIRES.

CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE

PSYCHOLOGIQUE [1].

Dans les établissements de détention où le système pénitentiaire a été introduit, les prisonniers sont, en général, astreints à garder un silence absolu. Les partisans de ce régime voient dans le silence trois avantages essentiels : un châtiment permanent et de facile application ; un obstacle aux communications toujours fâcheuses des détenus entre eux, un moyen des plus efficaces d'ordre et de discipline dans l'intérieur de l'établissement. Ces avantages de la réclusion silencieuse ne sauraient en effet être mis en doute. La question du silence présente cependant une autre face qu'il serait important de ne pas perdre de vue ; je veux dire son côté psychologique et partant essentiellement moral. Un pénitencier, comme son nom l'indique, doit être un établissement disciplinaire d'amélioration, une maison de *correction* dans le vrai sens du mot, un

[1] Les questions qui se rattachent au système pénitentiaire appellent l'attention et méritent d'être étudiées avec soin. Nous espérons de revenir bientôt sur ce sujet, et la Revue accueillera volontiers les communications qui s'y rapportent.

moyen de progrès social et humanitaire en faveur d'une classe d'hommes que les moyens éducatifs ordinaires ne peuvent guère atteindre.

Sous ce dernier rapport, il est évident que la question du silence absolu n'est pas entièrement résolue par les trois réponses que nous venons de formuler ou par toute autre réponse du même genre. La parole occupe une place immense dans l'histoire du développement de l'homme ; on ne peut parler de perfectionnement et de progrès dans aucun genre sans heurter partout à l'influence prodigieuse du langage. L'action de l'individu sur la société et la réaction du corps social sur l'individu se réduiraient à fort peu de chose sans le langage. Il y a plus encore, le langage, on l'a souvent démontré, n'est pas seulement le rouage principal des relations humaines ; il exerce une influence non moins profonde sur l'individu lui-même qui en fait usage. Lors donc qu'il s'agira de déterminer la valeur du silence dans le système pénitentiaire, il ne faudra pas manquer de mettre aussi en ligne de compte, le rôle que la parole joue chez l'homme dans quelque position qu'il se trouve. Les considérations qui suivent me paraissent avoir de l'utilité pour faciliter l'examen de cette importante question. Elles sont extraites d'un article publié dans une feuille périodique allemande, par le Dr *Bernhardi* de Königsberg (en Prusse), sur l'étude psychologique du délire chez les aliénés. Dans ce travail, l'auteur a été amené à traiter la question des rapports de la parole et de la pensée, et sous ce dernier point de vue ses observations s'appliquent tout-à-fait à mon sujet. Les voici :

» L'homme isolé ne pourrait, dans sa faiblesse, résister aux puissances destructives naturelles qui l'environnent et fondent sur lui, s'il n'avait dans la parole un moyen de communiquer à ses semblables ses besoins, ses désirs, ses expériences et les résultats de ses recherches et ainsi de compléter et de multiplier ses forces individuelles par l'intervention de tous. Voilà comment l'homme, tout faible qu'il est, est devenu, par la parole, le roi de la création. C'est encore par cette parole que l'espèce humaine est susceptible d'un développement indéfini et d'un

perfectionnement continu qui l'élève au dessus de toutes les autres espèces créées. Si nous admettons, comme on ne saurait en douter, que la destination spéciale de l'homme soit de tendre à une perfection idéale par le développement simultané de ses forces, nous devons aussi croire que le Créateur qui l'appela à la vie dans ce but et ensuite d'un plan sagement conçu, n'aura pas abandonné au hasard ou à un talent inventif fort incertain, le seul moyen que possède l'homme de répondre à sa vocation. Le Créateur doit au contaire avoir lié ce moyen, comme tout autre moyen destiné à remplir un but de la création animale, à un instinct puissant, capable d'obliger l'homme à parler, de la même façon que l'instinct qui pousse l'abeille à construire ses rayons de miel et l'araignée à tisser ses toiles admirables. Jamais on ne vit un peuple privé de langage. Les sourds-muets même annoncent la présence de cet instinct, par les sons qu'ils articulent sans avoir la conscience d'un but à remplir, puisqu'ils ne peuvent ouïr ces sons. Heinicke (*observations pour les sourds-muets*), nous apprend, que de cinquante et quelques sourds-muets qu'il a connus, il n'en vit aucun qui ne prononçât au moins quelque mot de son invention. Les langues ne sont donc pas nées du besoin de communication, mais l'homme, comme le dit Humbold dans l'introduction à son ouvrage sur la langue des Kacois, créa la parole sous l'entraînement d'un penchant spontané et instinctif. La parole et les idées convergent à une même unité, comme le corps et l'esprit. Parler c'est donner un corps à ses pensées [1]. Plusieurs langues n'ont qu'un seul mot pour exprimer l'une et l'autre action (*logos*). La formation des mots ne suit pas celle des idées, l'une et l'autre sont simultanées. L'homme a bien produit le langage, mais il ne l'a pas inventé. Par ses paroles il exprime immédiatement l'état de son âme, de la même manière que par d'autres mouvements dépendants de la volonté, tels que gestes, grimaces, sauts, rires, soupirs, il manifeste immédiate-

[1] Forcer au silence c'est donc porter aux pensées une atteinte d'autant plus grave que les individus réduits au silence sont plus isolés du monde extérieur.

ment et involontairement ses émotions. La parole lui appartient en propre, tout comme c'est le propre de certains animaux qui vivent en famille, de s'exprimer par des cris dans leur langage borné; mais l'homme, susceptible de perfectionnement, perfectionne aussi sa langue et la développe incessamment, suivant ses besoins et le progrès de ses connaissances. Il apprend à en faire un moyen de communication et l'emploie dès-lors, mais seulement dans ce but là, avec réflexion et calcul. L'expérience de la vie sociale lui apprend à se taire, dès qu'il sait que l'expression de ses pensées peut être inutile ou préjudiciable à ses intérêts. L'homme pense en paroles, mais par prudence il domine le penchant qui le porterait à exprimer ses pensées. L'expérience de tous les jours nous apprend assez que ce penchant ne cesse jamais en nous. Pouvait-il en être autrement dès que l'homme était pressé de parler, avant même qu'il possédât un langage? Chez les enfants, le besoin de parler se fait sans cesse apercevoir, et il serait bien plus évident chez eux, si nous ne mettions pas des bornes à leur babil. Les détenus tombent souvent dans la stupidité, lorsqu'on leur impose un silence absolu d'après le nouveau système pénitencier. Que de gens incapables de retenir une plaisanterie, un mot piquant, alors même qu'ils savent fort bien les conséquences fâcheuses auxquelles ils s'exposent. Tout ce qui excite ou soulève extraordinairement nos émotions, nous presse à parler ou, comme l'on dit, à soulager notre cœur. La mythologie a personnifié cette vérité dans la fable du barbier du roi Midas, qui ne peut s'empêcher de confier son secret tout au moins à un trou fait en terre. En général le besoin de parler est d'autant plus pressant que nos affections morales sont plus vives et la prudence moins écoutée. La joie, la colère, l'affliction ont besoin de s'épancher en paroles. Une pointe de vin nous rend babillards; aussi dit-on avec raison: *in vino veritas.* Les monologues des poëtes tragiques nous paraissent naturels, chaque fois qu'ils sont placés dans la bouche de personnes passionnées ou tellement préoccupées d'un sujet qu'elles en perdent la conscience du monde extérieur. Placez dans la bouche des mêmes acteurs,

une relation historique ou de froides méditations ils deviendront fatigants et insupportables. »

Je ne poursuivrai pas plus loin ma traduction, déjà peut-être trop longue. Je n'en tirerai ni conclusion, ni application ; elles ressortent assez de cette grande pensée que l'homme fut créé pour parler aussi bien que pour penser, pour dormir, pour agir ou pour se nourrir ; en sorte qu'il ne peut être privé des moyens de satisfaire l'un ou l'autre de ces besoins naturels sans que sa vie tout entière, son corps et son âme, en souffrent du plus au moins, suivant sa susceptibilité individuelle, l'étendue et la nature des privations qui lui seront imposées. Quel que soit, du reste, le résultat de la discussion ouverte maintenant sur le sujet du silence dans le système de la détention pénitentiaire, on peut dire avec certitude que ce résultat sera tout à l'avantage du système lui-même, à moins toutefois, que l'on ne parvienne à donner à la discussion une direction complétement fausse et sophistique, en la compliquant mal à propos de considérations religieuses ou politiques : mais nous aimons mieux écarter une pareille supposition.

Si la doctrine du silence sort victorieuse de la lutte engagée, le système sans lequel elle ne saurait s'appliquer fructueusement en prendra une consistance toute nouvelle et marchera à pas plus assurés vers les perfectionnements dont il est susceptible. Si, au contraire, les inconvénients du silence sont trouvés tels qu'ils compensent et au-delà les avantages qu'on lui a reconnus jusqu'ici, il sera facile, sans changer le système lui-même, de modifier son application dans le sens d'un usage convenable de la parole. Disons plus, on peut entrevoir, que le système pénitentiaire, de sa nature essentiellement éducatif et améliorateur, recevra seulement alors, sa pleine application par l'admission du langage dans la vie intérieure de l'établissement, et que cette parole si redoutée deviendra, entre des mains habiles et sous la direction de têtes logiques et pensantes, le plus puissant des leviers pénitentiaires dont l'homme puisse faire usage.

J. L.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : — GENÈVE, CORRESPONDANCES. — VAUD. — ZURICH. — BALE.

GENÈVE.

Le monde catholique romain offre actuellement le spectacle d'une activité qui se fait jour de toutes parts et dans tous les pays. En France, la presse périodique nous apprend les luttes soulevées entre le clergé et l'instruction publique et les agressions auxquelles l'enseignement et spécialement l'enseignement philosophique se voit exposé de ce côté. Le protestantisme ne pouvait pas être oublié, et il est intéressant de rapprocher de la curieuse prédication dont l'église de la communion romaine à Lausanne a été l'objet dans un des temples de Paris, un article que l'Université catholique, journal religieux, philosophique, scientifique et littéraire, vient de consacrer à une réponse de M. l'abbé Ch. Magnin à nos deux compatriotes, MM. Merle et Bost. Pour qui connaît les ouvrages de ces deux écrivains, il n'est pas nécessaire de rappeler le sérieux, la conviction, la droiture qui sont au fond de tout ce qu'ils écrivent ; il n'est pas besoin de dire non plus le soin qu'ils mettent à la solidité de leur argumentation et à la convenance de la forme. Voici cependant comment s'exprime, soit au sujet du protestantisme en général, soit au sujet de ces messieurs, l'auteur de l'article indiqué : « Son arme favorite (au protestantisme) est la dispute acrimonieuse et grossière, toujours l'injure et l'injure ignoble et brutale..., l'injure des halles, la lourde équivoque, le rire des portefaix et la boue des carrefours. » « M. Merle.... arrive aux insultes, cette disposition va croître avec les temps. A mesure qu'il avance, il descend à la ca-

lomnie, et il s'en va ramasser dans la boue les sales injures que le fanatisme en démence produisit dans sa rage. L'accès commence par un coup de boutoir..... » Ces citations dispensent de tout commentaire. Semblable à ces enfants qui crachent en l'air, l'auteur de l'article, en se permettant ces lignes, s'est conspué lui-même et le parti qu'il a prétendu servir. Que l'on ait nommé MM. Merle et Bost, qu'on leur ait répondu, qu'on ait cru nécessaire de les malmener, à tout cela nous n'aurons qu'à féliciter la cause qu'ils défendent. Leurs adversaires eux-mêmes font voir que c'est la cause de la justice et de la vérité, la cause de Dieu.

En tout cas, c'est un signe des temps remarquable, que cette préoccupation générale des intérêts religieux; les questions de conscience envahissent tout aujourd'hui; dans notre canton nous l'avons assez éprouvé et nous nous en sommes trop plaints. A Genève aussi les passions se tournent de ce côté, et, sans que nous le voulions, notre journal se trouve obligé d'y prendre part; la réclamation qui suit le montre assez. Cependant c'est à regret que nous entrons dans cette voie et nous en sortirons dès notre prochain numéro.

Nous continuons à donner communication à notre public des correspondances qui nous sont envoyées et qui présentent sous un jour nouveau la révolution de Genève. Ces documents pourront, plus tard, servir à faire envisager cette révolution sous toutes ses faces. A mesure que la discussion de la constitution aura produit des résultats certains, nous les enregistrerons; mais nous ne pouvons nous-mêmes prendre part à la bataille et entrer dans le champ des suppositions et des orageuses discussions qui font vivre un journal quotidien.

Genève, avril 1842.

.... Je n'ai rien à vous dire d'important ou de nouveau. Nous sommes dans un de ces moments de calme qui précèdent l'orage, les débats de la constituante vont commencer. Le projet de la commission conserve à la compagnie le droit d'élire les pasteurs, et la surbordonne pour le reste à un Consistoire assez sagement composé. Pour le moment, l'instruction publique n'est pas en cause, mais divers indices laissent percer le projet de l'attaquer dans les législatures à venir, aus-

sitôt que faire se pourra. — Je range parmi ces indices la lettre habile mais peu loyale insérée à ce sujet dans votre dernier cahier. Elle reproduit des assertions au moins singulières, pour ceux qui connaissent les faits, et se rappellent le long et solennel débat du Conseil représentatif à ce sujet, il y a un an. Ces assertions précédemment fort répétées, et répandues par de haineuses brochures anonymes, semblaient enfin suffisamment réfutées, et condamnées sans appel par les Conseils de l'Etat. La nation entière avait ratifié la sentence. Depuis le 22 Novembre, les hommes honorables eux-mêmes qui avaient pris part à ces accusations, montraient assez clairement qu'ils voulaient se rapprocher de leurs adversaires, et qu'ils ne souhaitaient pas joncher le pays de nouvelles ruines. — Mais il faut croire qu'il en est d'autres auxquels la révolution donne l'espoir d'une revanche. Cela n'a rien d'extraordinaire, sans doute. Seulement il est mal aisé de comprendre comment, par amour pour les *tendances morales et philosophiques*, l'on combat l'Académie et l'on injurie l'Eglise, c'est-à-dire les deux corps qui précédemment les ont soutenues contre l'indifférence du plus grand nombre, et qui, dans la crise actuelle, se sont montrés les plus vigoureux défenseurs des intérêts moraux ; — comment, par *spiritualisme* pur, ceux qui ne craignent pas de se comparer à Caton vaincu, ont hâte de renverser ce qui fait le plus rude obstacle aux passions populaires, et dépassant les vœux du 3 mars, aspirent à compléter la révolution en accomplissant ses vengeances. — Mais cette énigme pourra s'éclaircir au jour du combat. — Ce jour décidera si ce qui a été pour l'élite de la nation évident et démontré en 1841, sera faux en 1842 ; si le juste et le vrai changent avec les constitutions, si les institutions sont coupables pour s'être montrées, à l'épreuve, fortes et fécondes, et si les Génevois veulent achever l'œuvre révolutionnaire, en démolissant de leurs mains les remparts moraux qui ont tant contribué à l'amortir.

Genève, avril 1842.

Monsieur,

Vous avez bien voulu ouvrir votre estimable journal aux opinions divisées qui s'agitent au milieu de nous dans ce moment ; permettez-moi de vous communiquer aussi quelques idées à ce sujet.

Ce n'est pas en un jour que la face d'un pays, qu'aucune force étrangère n'a envahi, peut être changée, sans qu'il reste trace de ce qui a précédé : l'histoire d'un peuple libre ne présente pas de pareils déchirements ; il peut s'y rencontrer des secousses violentes amenant, au sein du peuple, des idées nouvelles, plaçant à sa tête des hommes nouveaux ; mais, comme les mœurs sont plus fortes que les événements et que c'est sur les mœurs, que toutes les lois d'un pays, même ses lois organiques, sont basées, il est impossible que le jour d'aujourd'hui ne tienne pas par quelque lien à celui d'hier et ne soit pas la source de celui de demain. Vous ne serez donc pas étonné si je vais chercher dans le passé la princi-

pale question politique que notre réorganisation soulève. L'événement du 22 novembre a été inattendu pour toute la population ; même le parti politique qui l'a amené ne l'avait pas prévu ; désireux de certaines réformes politiques, il n'avait manifesté aucun projet semblable ; mais lancé dans la dangereuse carrière d'une adresse constante aux passions du peuple, il s'est vu emporté par quelques ardents zélateurs de ses doctrines, s'est associé à leur œuvre, et l'a même adoptée comme sienne ; si le *vingt-deux novembre* doit être imputé *au trois mars*, s'il s'est fait avec et même par lui, il faut aussi dire que ce parti n'avait pas projeté, dès l'origine, ce mouvement populaire, et que le cataclysme qui en est résulté, a été beaucoup plus grand que ce qu'il avait jamais eu en vue ; c'est ce qui explique pourquoi ce parti politique, quoique victorieux, n'est plus à la tête des questions du jour. Loin d'avoir examiné toutes celles que la révision complète de notre constitution soulève, il n'en avait examiné que la plus faible partie, et même les moins importantes, celles dont la solution est la plus facile, celles que le radicalisme suisse, au nom duquel la révolution s'est faite, avait déjà résolues avant même d'être vainqueur à Genève ; sur ces questions, l'on a été vite d'accord, à peu de différences près, mais sur celle qui nous est spéciale, qui tient à nos rapports les plus intimes, les esprits, peu ou point préparés, divergent extrêmement. Cette question s'est soulevée non dans le tour de préconsultation de la Constituante, mais au sein de la commission. Ces débats de la Constituante, avant la nomination de la commission, ont été comme le sépulcre du *trois mars* ; bride lui a été lâchée, le vide des têtes de ces jeunes Montesquieu est apparu. C'est dans la commission que la question la plus grave s'est soulevée, et quoique ses délibérations ne soient pas publiques, il en a assez transpiré au dehors pour que les citoyens y prissent une vive part et même une part beaucoup plus vive que pour les questions politiques, dont la solution était formulée d'avance ; c'est pour cela que le parti du *trois mars* a fini son œuvre, ne règne plus chez nous, comme il a régné pendant environ deux mois ; il s'est montré inférieur à l'œuvre qu'il avait appelée, et en conséquence on peut dire que cette œuvre même l'a tué. Ce n'est donc pas des questions de politique générale que je vous entretiendrai ; la solution vous en est connue ; rien n'est plus banal que le radicalisme dont nous avons subi le joug, et vous connaissez d'avance sous ce rapport l'esprit si ce n'est au moins la lettre de notre future constitution, par le discours tenu par M. le président de l'Assemblée constituante qui, un jour, pour apaiser le *trois-mars*, lui disait qu'on avait été au-delà de ses prescriptions, et qu'en résumé notre constitution serait plus démocratique que celle du canton de Vaud. Mais ce que vous ne pouvez pas connaître et que je ne connais pas plus que vous, c'est la solution qui sera donnée aux rapports de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, et des deux communions entre elles. C'est là la question difficile, et c'est de celle-là que, sous un point de vue purement politique, je chercherai à vous entretenir.

Il y a dans la nature ecclésiastique (Kirchenwesen) de Genève, une difficulté inouïe, et qui peut-être ne s'offre dans aucun pays ; le Gouvernement l'avait éprouvée dès l'origine ; elle avait échappé jusques à aujourd'hui à la population, qui en ressent maintenant un grand malaise. Si vous jetez les yeux sur une carte de notre canton avant 1815, vous y verrez notre territoire, dit *de la campagne*, divisé en six fractions, dont une seule touche à la ville et forme sa banlieue ; elle comprend, entre le Lac et l'Arve, les communes de Plainpalais, des Eaux-vives, de Cologny, de Vandœuvres et de Chêne-Bougeries ; entre le Lac et le Rhône, la commune du Petit-Saconnex ; les cinq autres fractions sont enclavées au milieu des territoires étrangers ; deux au milieu du territoire de la Savoie, celle dite *la Champagne*, composée des trois communes d'Avully, de Chancy et de Cartigny ; et le *Mandement de Jussy*, composé de la commune actuelle de ce nom ; deux dans le territoire français, l'une dite le *Mandement de Peney*, comprenant les communes actuelles de Dardagny, de Russin et de Satigny, l'autre comprenant la commune actuelle de Gentod ; et enfin la cinquième comprenant la commune actuelle de Céligny, enclavée dans le territoire vaudois.

Lorsqu'il s'est agi d'adjoindre Genève à la Confédération suisse, celle-ci et les autres Puissances contractantes furent frappées de la singularité de ce territoire ; une fois la République de Genève déclarée Canton suisse, il en résultait que quatre petites fractions du territoire de la Confédération suisse se seraient trouvées au milieu de deux territoires étrangers, séparées ainsi du grand corps helvétique. Les Puissances contractantes, Genève y compris, crurent pouvoir, sans inconvénient, désenclaver la campagne de Genève, en y adjoignant les portions intermédiaires du territoire savoyard et du territoire français qui la séparaient de la ville, et c'est pour cela qu'aujourd'hui, si vous jetez un coup d'œil sur la carte de notre canton, vous n'y verrez qu'un seul bloc, dont se détache seule la commune de Céligny qui, se trouvant au milieu d'un territoire suisse, n'a pas dû, aux yeux de la Confédération, être désenclavée.

Cette œuvre eût été sans doute fort excellente et fort louable, si ceux qui avaient le pouvoir de créer l'unité dans le territoire, avaient eu aussi le pouvoir de créer l'unité dans le peuple ; et sous cette apparente unité politique se cachent, dans cet étroit territoire, trois peuples parfaitement distincts, par leur histoire, par leurs mœurs, et je dirai même, sauf à le démontrer plus tard, par leur législation. Ces fractions des deux peuples voisins, sarde et français, ont été adjointes au territoire de la ville et république de Genève, avec certaines conditions stipulées dans trois actes diplomatiques d'une haute importance, soit pour la Suisse entière, soit surtout pour notre canton ; ces trois actes sont : 1° le § 3 du premier des articles concernant la Confédération suisse, extraits du traité de Paris du 20 Novembre 1815 (p. 106 du recueil officiel ; Zurich, 1820) ; 2° les arrangements additionnels à l'art. 5 de la déclaration du congrès de Vienne, touchant le canton de Genève, du 29 mars 1815 (ibidem, p. 75) ;

3° le traité entre S. M. le roi de Sardaigne, la Confédération suisse et le canton de Genève, du 16 mars 1816 (ib. p. 153). — C'est des questions politiques cantonales et fédérales que soulèvent ces trois actes diplomatiques, dans notre canton, tant sur les rapports de l'Etat et de l'Eglise, que sur le droit civil, que j'aurai l'honneur de vous entretenir, si la possibilité m'en est donnée, parce que ce sont les questions peut-être les moins étudiées, les moins comprises et de beaucoup les plus graves que notre réorganisation présente.

Agréez, etc.

LETTRES.

VAUD. Nous sommes heureux d'être des premiers à annoncer une prochaine publication qui semble faite pour exciter un vif intérêt. C'est un recueil complétement inédit des lettres de *Benjamin Constant*, écrites de Lausanne, d'Angleterre et d'Allemagne à l'époque la moins connue de sa vie, de 1785 à 1794, alors que son grand talent de publiciste et d'orateur politique ne lui avait pas encore fait reconquérir en France le droit de cité que sa famille avait perdu, grâce à l'intolérance de Louis XIV.

Cette correspondance avec laquelle on peut suivre pas à pas notre célèbre compatriote, du seuil de la maison paternelle aux salons du directoire, tire un surcroit d'intérêt des personnes auxquelles elle est adressée. Parmi ces personnes figurent deux femmes, qui, à des titres différents, ont exercé une influence majeure sur les destinées de Benjamin Constant, Mesdames de Charrière et de Staël. Un choix de leurs lettres, également inédit, complétera cette publication pour laquelle M. *H. E. Gaullieur*, légataire des autographes de Madame de Charrière, née baronne de Tuyll, prépare une introduction et des notices biographiques.

La société d'Histoire de la Suisse romande a fait paraître dernièrement la première livraison du tome 3e de ses *mémoires et documents*. Ce volume renferme des recherches d'un grand intérêt sur le *couvent de Romainmotier et ses possessions, par Fc. de Charrière.*

L'ouvrage trop peu connu chez nous de feu M. *A. Pichard, ébauche d'un essai sur les notions radicales* est de nouveau en vente chez B. Corbaz. La Revue publiera dans ses cahiers des fragments d'ou-

vrages inédits de cet homme distingué, qui le feront connaître sous un jour tout nouveau.

ZURICH. — *Publications nouvelles.*

DEUTSCHE PROSA, *ein christliches Lebenbild.* Tableaux de vie chrétienne, extraits des prosateurs allemands. Ouvrage destiné aux établissements d'instruction supérieure, ainsi qu'aux familles chrétiennes. Par le D[r] FRÉDERIC HAUPT, instituteur au gymnase et à l'école normale de Zurich. Chez Meyer et Zeller, 1841. 1 vol. in-8°. Prix, 1 fl. 18 sch.

DIE KIRCHE CHRISTI UND IHRE ZEUGEN. *L'Eglise de Christ et ses témoins, ou histoire de l'Eglise en biographies.* Par FRÉD. BÖHRINGER. 1[e] livraison. Chez les mêmes libraires, in-8°. Prix, 2 fl. 8 sch.

WELCHE GELTUNG GEBÜHRT DER EIGENTHÜMLICHKEIT DER REFORMIRTEN KIRCHE IMMER NOCH IN DER WISSENSCHAFTLICHEN GLAUBENSLEHRE UNSERER ZEIT? (De la valeur de l'église réformée dans la dogmatique de notre époque.) Dissertation, par J. P. LANGE professeur. Chez les mêmes 1841. in-8°. Prix, 18 sch.

UEBER DAS VERHALTNISS ZWISCHEN HIMMEL UND ERDE. Sermons sur 2 St-Pierre, III. 13. Chez les mêmes. 1841.

MITTHEILUNGEN DER ANTIQUARISCHEN GESELLSCHAFT IN ZURICH. *Communications de la société archéologique de Zurich.* 1[er] vol. avec 38 gravures sur cuivre et quelques-unes sur bois. Grand in-4°. 1841. Chez les mêmes. Prix, 13 fl. 30 kr.

DER CANTON ZÜRICH IN NATURGESCHICHTLICHER UND LANDWIRTHSCHAFTLICHER BEZIEHUNG DARGESTELLT. *Le Canton de Zurich considéré sous le point de vue de l'histoire naturelle et de l'économie agricole, pastorale et forestière.* Ouvrage destiné aux écoles et à l'instruction populaire. Par le professeur H. R. SCHINZ. Chez les mêmes. in-8°. 1842. Prix, 1 fl. 30 sch.

PLATO'S UNTERREDUNGEN ÜBER DIE GESETZE. *Dialogues de Platon sur les lois.* 1e partie. Traduction de J. G. SCHULTHESS, revue par SALOMON VÖGELIN, professeur au gymnase de Zurich. Chez les mêmes.

La librairie Meyer et Zeller a publié de 1839 à 1841 les *OEuvres complètes* de *Platon*, en 21 vol. publiées par les soins de *J. G. Baiter*, *J. G. Orelli* et *A. G. Winkelmann.* Prix, 18 fl. Chaque volume se vend séparément.

Le professeur *J. G. Orelli* a publié aussi, dans cette librairie, des classiques latins, dont l'édition, non moins correcte et bien mieux imprimée que celle de Leipzig, devrait remplacer celle-ci dans nos colléges.

DIE AUFGABE DES EVANGELISCHEN GEISTLICHEN ALS RELIGIONSLEHRER DER JUGEND. *La tâche du pasteur réformé relativement à l'instruction religieuse de la jeunesse.* Par le doyen L. J. SCHWEIZER. Zurich. Chez Orell, Füssli et Compagnie.

Continuation des ANNALES SUISSES de MÜLLER-FRIEDBERG. 1er vol. de la 5e partie, contenant *Schaffhouse* et *Bâle,* par le Dr HEUSSLER. Zurich. Chez Orell, Füssli et Compagnie, 1842.

BALE. NEUJAHRSBLATT FÜR BASELS JUGEND. Feuille de nouvel-an, pour la jeunesse bâloise, contenant une biographie de *Hans Holbein,* le jeune, avec son portrait, d'après lui-même, gravure de J. Lips. Publiée sous les auspices de la société d'utilité publique. Bâle. Chez W. Haas. 1842.

ERRATA.

La traduction de la chanson de Becker, dans la dernière livraison, page 244, ayant été faite sur une copie dont l'exactitude était douteuse, présente une erreur aussi grave que peut l'être une erreur en matière de chanson. Il faut lire ainsi la 6e strophe : « Aussi longtemps que le poisson s'élèvera encore du fond de ses eaux. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

MITTHEILUNGEN AUS DEM REISETAGEBUCHE EINES DEUTSCHEN NATURFORSCHERS — ENGLAND. — Basel, Druck und Verlag der Schweighauser'schen Buchhandlung. 1842.

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ANGLETERRE, PAR UN NATURALISTE ALLEMAND.

L'Angleterre, comme hélas! presque tout le continent, a été exploitée en tant de directions par les touristes ou les écrivains de profession, qu'il est bien difficile aujourd'hui de découvrir un nouveau filon dans une mine si riche, et que le public a le droit d'être sur ses gardes, quand on lui annonce une nouvelle production sur ce pays *de la houille et des pommes de terre*, comme dirait Mirabeau. Il n'est pas de nation qui ne possède plus ou moins d'impressions de voyages dans cette contrée; Pictet en a doté la Suisse; Cooper, les Etats-Unis; Broling, la Suède; Young, Gilpin, Bulwer, l'Angleterre elle-même; le prince Puckler, la Russie; il serait superflu de citer ici des noms français. L'Allemagne, bien que son engouement (le mot est exact) pour l'Angleterre soit assez moderne, n'était pourtant pas restée en arrière à cet égard; car déjà vers la fin du 18[e] siècle, ou au commencement du 19[e], Küttner avait fait connaître ce pays dans sa vie intérieure; Gœde avait écrit sous l'inspiration des productions de l'art et des richesses de la nature; Riem, sous celle des institutions politiques; Volkmann s'était le plus rapproché de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, en décrivant, vers 1780, tout ce qui tient à l'histoire naturelle, aux collections des beaux-arts, à l'économie et aux manufactures. Mais ces ouvrages sont trop anciens pour être généralement connus des lecteurs de notre époque, qui sont plus familiarisés avec les descriptions de Kottenkamp (1836), du célèbre Fr. Raumer (l'Angleterre en 1835) ou du docteur Adrian (1827).

Au milieu de toutes ces publications, M. S. (qu'il nous pardonne d'avoir, dans la chronique bâloise du numéro de Janvier, soulevé le voile de l'anonyme dont il a couvert son livre) M. S. se fait une place honorable, par la raison toute simple qu'il a une individualité propre et qu'il a reproduit cette individualité dans son livre, en sorte que celui qui a l'avantage de connaître l'auteur, peut se féliciter de posséder maintenant comme un reflet de son langage, de ses goûts, de ses habitudes, de son *moi*. Nous reviendrons sur le développement de cette idée; mais avant tout, il importe d'établir que l'auteur n'a pas été en Angleterre pour faire un livre, que la description de son voyage n'en est pas le but, mais une occasion, une parenthèse, un délassement de cabinet. M. S. avait cru devoir répondre à l'invitation qui avait été faite aux savants étrangers d'assister aux séances du congrès scientifique de Birmingham: voilà le but de son excursion, but uniquement scientifique, où la chimie et la physique

étouffaient alors toute fantaisie de communiquer par la voie de la presse à ses amis les impressions qu'il avait ressenties à la vue d'un pays, qui lui était au reste déjà bien connu par deux séjours antérieurs. De retour dans ses foyers, son imagination lui retraça voluptueusement les joies de son pèlerinage, seconde jouissance plus intime que la première, jouissance bien connue de tout voyageur qui sent et qui pense, jouissance qu'appréciait même, sans voyager, le bon Argan de Molière, en savourant le détail des juleps du mois précédent. De là à un livre, il n'y a qu'un pas, quand on a par-devers soi la conscience que d'autres peuvent s'intéresser à ce qui vous a intéressé vous-même.

Il importe d'établir ce point de vue, afin de ne pas faire de ce livre une fausse interprétation. Une des principales règles de la critique est, il nous semble, de savoir tout d'abord se rendre compte de ce qu'a voulu un auteur, puis de le juger, si on en a la fantaisie, sans dépasser les bornes que l'auteur lui-même a fixées. On aurait donc fort mauvaise grâce à dire à M. S. : « Monsieur, vous qui êtes un savant, vous ne nous avez pas donné sur l'Angleterre un livre de science : il s'y trouve bien sans doute un grand nombre de pages fort instructives à divers titres, et surtout sous le point de vue des établissements scientifiques de Londres, ou de diverses expériences que vous avez faites ; mais, en somme, vous parlez un peu de tout, vous vous permettez même ci et là des impressions de voyage à la façon d'un célèbre auteur français, avec la différence que ce que vous dites est sans aucun doute entièrement vrai. » — L'auteur ne manquerait pas en effet de répondre que l'observation est fort juste, mais que telle a été sa volonté, qu'il fait un livre pour tout le monde, voire même pour les dames aussi bien que pour les gens de lettres.

Eh bien, oui, ce livre est une causerie d'un homme d'esprit, une causerie substantielle, telle qu'en fait un homme qui s'occupe habituellement de science, et qui a en outre, chose rare, le don piquant de la conversation, une causerie qui fait tout bonnement rentrer dans la littérature un livre qu'aurait revendiqué la science, si l'auteur eût eu l'intention d'être plus sec et plus savant.

A ce propos, on ne peut trop remarquer en faveur de l'Allemagne, combien la science et la littérature, autrefois si hostiles, s'unissent actuellement ; c'est là un précieux progrès qui humanisera toujours plus la science et enrichira l'Allemagne d'une littérature en prose, qui sera de niveau avec sa littérature poétique, déjà si riche. Après avoir longtemps déversé une sorte de dédain sur le soin que les savants français mettaient à la forme de leurs écrits, et sur les exigences du public français à cet égard, les Allemands en viennent enfin à sentir que c'est là un mérite indispensable pour un auteur qui veut qu'un livre de science survive à la science même ; car la science marche, mais la forme reste; les idées sont dépassées par d'autres idées, et le livre tombe au recès, s'il n'est pas pénétré d'outre en outre par le sentiment du beau, qui reste le même

à tout jamais. On ne peut donc trop répéter que la science a tout aussi peu raison de dire : Le fond sans la forme, qu'il serait insensé de se prononcer pour la forme sans le fond. La forme et le fond, le fond et la forme, telle est la condition d'existence d'un ouvrage, quel que soit le sujet qu'il traite, quelque aride que puisse paraître la matière au premier aperçu. L'Allemagne, qui, toutes réserves faites en faveur du progrès des temps, a tant de rapports avec la France du 16e siècle, siècle de la philologie opiniâtre, siècle de la science théologique abstraite, en a encore un nouveau sous le point de vue qui nous occupe; car on se rappellera qu'avant le manifeste de Dubellay et l'école de Ronsard, il y a une complète scission entre la littérature et la science, que si la première se passait de la seconde (ce que l'époque n'a pas permis en Allemagne), la seconde dédaignait souverainement la première, ce qui entraîne après soi que les savants de cette époque écrivaient fort mal.

Pour en revenir au livre de M. S., son principal mérite est donc, à mon avis, d'intéresser, de se faire lire tout d'abord avec agrément, puis sans doute avec fruit, car un lecteur tant soit peu sérieux n'est jamais intéressé que par ce qui nourrit un recoin de son âme ou de son esprit. L'auteur narre avec une certaine complaisance, mais avec grâce et clarté ; l'expression pittoresque s'offre d'elle-même à sa plume; la langue allemande, si riche en mots composés, ne lui suffit pas encore, car il lui faut souvent un terme nouveau, plus incisif, plus énergique, et il le trouve sans peine. Le style n'en est pas pour cela plus obscur; un étranger le lira sans peine, tant les périodes sont nettes, simples, bien agencées; ce mérite suppose et annonce un homme habitué à exposer clairement des sujets qui réclament l'attention de l'auditeur.

Si nous voulons entrer plus avant dans l'appréciation du livre, nous y ferons observer une sympathie bien prononcée pour tout ce qui est anglais, sympathie telle que si l'auteur était français, il serait sûrement qualifié d'anglomane, tant les institutions anglaises lui paraissent grandioses (riesenhaft); sympathie qui se montre déjà dans le grand nombre d'expressions anglaises qui se sont glissées comme par inadvertance dans la première partie du livre. Il y a bien çà et là quelques mots de mauvaise humeur, inspirés par les longueurs de la douane de Londres, par les attaques du *Times* contre le congrès, ou par les cohues aux portes des théâtres; mais ces côtés sombres, qui n'attaquent rien d'essentiel, font à peine ombre au tableau enchanteur de la civilisation anglaise. Comme l'auteur est de très-bonne foi, cette remarque est loin d'être une critique ; toute médaille a d'ailleurs un revers, et mieux vaut en présenter le beau côté que le mauvais. Toutefois l'impartialité nous oblige à déclarer que, dans notre opinion, l'Angleterre est loin d'être un pays aussi séduisant qu'il l'a paru à M. S., et bien que l'auteur ait sur nous l'incontestable avantage d'avoir été dans le pays qu'il juge, nous croyons pouvoir dire qu'il n'a pas toujours énoncé sur l'Angleterre le

jugement du plus grand nombre ; mais comme il répète à diverses reprises qu'il ne faut pas disputer des goûts, nous suivrons volontiers son conseil.

Il n'est pas difficile au reste de s'expliquer comment il se fait que l'auteur trouve, p. ex., les anglais plus sociables que les Français : il suffit pour cela de se rendre compte de la circonstance qui a motivé son dernier voyage. L'auteur ne conviendra-t-il pas qu'un homme connu dans la science, invité amicalement à un congrès scientifique, dont un des statuts porte l'union des savants anglais avec ceux du continent, ne conviendra-t-il pas que cet homme, qui y représenterait presque seul l'Allemagne, serait accueilli avec une cordialité bien propre à prédisposer merveilleusement son esprit en faveur d'un peuple, chez qui l'hospitalité serait pour lui si aimable ! Allons, je ne doute pas qu'il ne me fasse cette petite concession. S'il nous accorde ce point, nous serons assez traîtres pour en tirer une autre conséquence : c'est que sa mauvaise humeur contre la France dérive peut-être un tant soit peu de ce qu'il aura habité ce pays dans de tout autres circonstances, à une époque où il ne s'était pas fait un nom, en sorte que, plus ou moins désorienté dans une ville aussi fiévreuse que Paris, il n'en aura, comme tant d'autres, retiré qu'une impression défavorable — comme le serait la mienne, je suppose, si je voulais maintenant me jeter au milieu du tourbillon de Londres. Je crains cependant en toute humilité que l'auteur ne m'accorde ce point plus difficilement que le premier, ce qui fait sans doute qne nous garderons chacun notre manière de voir.

Hélas ! plus on avance dans la vie, plus on reconnaît que le mieux est d'en venir là et de se garder du prosélytisme, ensorte que nous nous bornerons encore à constater ici que quelques opinions de l'auteur, tenant à la religion, ne seraient pas venues à notre plume, et que nous n'aurions pas plus écrit son entretien avec le missionnaire, que ses maximes sur *le peuple de Dieu ;* mais tout en étant obligé par conscience d'enregistrer cette différence de principes, nous n'entendons aucunement blâmer l'auteur. A chacun sa croyance, telle est notre devise, bien que notre conviction nous semble la seule bonne, et que nous souhaitions fort que les auteurs s'y rangent.

Comme le livre est allemand, il conviendrait maintenant d'en traduire quelques échantillons à l'usage des lecteurs de la Revue qui n'entendent pas cette langue; mais quels passages traduire et à quels lecteurs m'adresser ? Vous suivriez peut-être volontiers l'auteur dans la maison de campagne de R. Peel, et vous vous instruiriez d'une foule de détails de la vie domestique anglaise, qui sont là consignés tout exprès pour vous ; toutefois vous resteriez sans doute de l'avis de Corinne, et ne trouveriez pas bon que M. S** vantât l'usage de vous faire sortir de table avant votre mari, votre frère ou votre fils. — Etes-vous physicien ? Oh ! alors, j'aurais à votre disposition quelques jugements sur des célébrités scientifiques anglaises, une dissertation très approfondie sur le phénomène de la tor-

pille, ou des expériences faites par l'auteur dans l'institut polytechnique de Londres ou bien encore.... vous n'auriez qu'à choisir. Avez-vous un goût décidé pour *l'humour*? Je me verrais forcé d'accompagner l'auteur un peu partout car *l'humour* est une dame capricieuse; elle répond rarement à l'appel et vient à vous à l'improviste, puis s'en va, sans que vous puissiez la fixer.

Puisqu'il faut à tout hasard nous décider, choisissons d'abord, comme étant d'un intérêt général, un parallèle entre deux des plus célèbres physiciens de l'Angleterre, Davy et Faraday.

« On a déjà plus d'une fois comparé les services que Davy et Faraday ont rendus à la science, et on s'est demandé lequel de ces deux naturalistes peut être mis au dessus de l'autre. Il n'est pas aisé de répondre à cette question, car ils ont tous deux ouvert de nouvelles et importantes voies à la science par leurs travaux, surtout en étendant considérablement les bornes de la physico-chimie. Par la découverte des métaux alcalis, par les brillants développements qu'il a donnés sur l'opération chimique de la pile voltaïque; par l'ingénieux emploi qu'il a fait du jeu des forces électriques pour la conservation des métaux, comme aussi par la construction de sa lampe de sûreté, Davy a rendu les plus importants services à la science et à l'humanité. Toutefois, dans mon opinion, les découvertes de Faraday, quant à leur valeur scientifique, l'emportent encore sur celles de son maître, bien que celles-ci peut-être soient plus brillantes et frappent davantage au premier coup d'œil. Les résultats que Faraday a tirés de ses recherches sur l'électricité voltaïque dans sa liaison avec l'activité chimique, ont, selon moi, étendu nos connaissances de la pile et de tout le domaine du voltaïsme, beaucoup plus que ne l'ont fait les travaux de Davy sur le même objet. Ne fussions nous au reste redevables à Faraday que de la découverte de la magnéto-électricité, cette belle antithèse de l'électro-magnétisme, il aurait par cela seul acquis des titres suffisants à l'immortalité dans les annales de la science. Les plus récentes découvertes de cet homme distingué sur l'électricité ordinaire et sur les circonstances dans lesquelles elle opère, ont été jusqu'ici moins reconnues qu'elles ne le méritent, autant que je puis en juger; elles ne le cèdent pourtant en rien aux travaux précédents, en importance et en valeur scientifique, et prouvent de la manière la plus brillante les talents de recherche et d'observation du physicien anglais.

Faraday est encore à l'âge des découvertes, car il a à peine atteint la cinquantaine, et bien qu'il eût pleinement le droit de se reposer sur ses lauriers, nous pouvons néanmoins nous livrer à l'espérance que le cercle de son activité scientifique ne sera pas fermé de si tôt, et que son génie instructif nous dévoilera encore plusieurs mystères de la nature. »

La position actuelle de R. Peel dans le ministère anglais ne fera pas trouver

hors de propos la traduction des lignes suivantes qui le concernent et, qui peuvent d'autant plus intéresser que l'auteur a eu l'avantage de connaître personnellement cet illustre homme d'état.

» Avant de quitter *Drayton Manor*, qu'il me soit permis d'ajouter quelques remarques sur la personne du célèbre propriétaire de ce beau domaine. Quoiqu'il ait plus de 50 ans, R. Peel est encore un homme très robuste, d'une taille au dessus de la moyenne, plutôt corpulent que maigre, avec une physionomie pleine, ronde, bienveillante, d'une coupe vraiment anglaise et des cheveux tirant sur le rouge. Son extérieur a quelque chose d'imposant; ses manières sont celles d'un homme de haute société; elles ont de l'urbanité, de l'élégance, de l'assurance, et sont dénuées de toute affectation, bien que plusieurs personnes ne veuillent pas absoudre l'homme d'état tory de toute prétention à l'étiquette. Peel a le bonheur de posséder une nombreuse famille, dans laquelle se trouvent déjà des fils et des filles adultes, et il jouit de la plus belle des réputations, celle d'un père et d'un époux-modèle. Son caractère, comme homme public, est hautement apprécié de ses ennemis comme de ses amis; tant de la bouche des Whigs que de celle des Torys, je n'ai entendu sortir à son sujet que des paroles de considération personnelle; la droiture de ses intentions et l'élévation de son talent d'homme d'état sont unanimement reconnues de tous ceux de ses compatriotes qui sont capables de porter un jugement impartial. C'est par un effet de cette haute estime dont Peel jouit dans sa patrie, que, sans être ministre, il exerce une si grande influence sur le parlement et sur la direction des affaires du royaume. Quoique d'origine plébéienne, il est en étroite relation avec un grand nombre des maisons les plus illustres et les plus anciennes du pays, et vit avec elles sur le pied de l'égalité.

On pourrait croire que ses richesses, ont été le levier principal de la position qu'il occupe actuellement dans la société britannique. Bien qu'on ne puisse nier que de grandes propriétés ne soient une condition puissante pour avoir en Angleterre une importance sociale, on se tromperait fort en croyant que l'argent seul peut y procurer la considération. . . . .
Peel doit donc sa haute position tout d'abord aux services qu'il a rendus comme homme d'état, puis, en sous-ordre, à l'agréable circonstance de pouvoir dépenser une rente de 50,000 livres Sterling,. . . . .
Sir Robert aurait pu au reste être depuis longtemps pair du royaume, s'il eût montré la moindre velléité d'obtenir cette dignité. Les motifs qui l'ont engagé jusqu'ici à préférer le rang inférieur de baronnet à celui de baron ou de lord, sont différemment rapportés! le plus vraisemblable repose sur des considérations politiques. Les principes conservateurs auxquels Peel se consacre, ont dans la chambre haute des représentants si nombreux et si distingués, que la présence du baronnet n'y serait qu'un vrai luxe politique. Il n'en est pas de même dans la chambre des communes; là il exerce la plus grande influence sur la cause dont il se fait le

champion ; là il trouve le champ le plus favorable pour développer ses forces, pour lutter glorieusement, remporter de brillantes victoires et se rendre le plus utile à sa patrie. Aussi longtemps que Peel sera aussi plein d'énergie pour garder sa position de chef des conservateurs de la chambre basse, il doit, ce me semble, ne ressentir aucune envie d'échanger une si belle et si importante position contre celle de lord et pair d'Angleterre. »

Je ne donnerais pas du genre de l'ouvrage une idée complète, si je ne transcrivais encore une de ces pages où l'auteur laisse errer sa plume au gré de son imagination fantasque et humoristique ; pages dont la digestion facile permet de savourer sans fatigue des fruits plus substantiels. C'est dans ces morceaux que la langue allemande doit surtout se plier à la fantaisie de l'auteur, en sorte que la traduction s'en ressent nécessairement.

« Depuis un certain nombre d'années, je n'avais plus vu d'employés allemands, classe privilégiée de l'humanité pour laquelle dès ma plus tendre enfance j'éprouve une certaine prédilection. Il s'en trouvait dans mon hôtel (à Mannheim) une collection fort variée. Il va sans dire que chacun de ces personnages était pourvu d'une pipe, ayant des caractères spéciaux selon l'âge, le rang et le goût du propriétaire. On voyait toutes ces têtes d'écume brunie, garnies d'argent, de racine d'Ulm ou de porcelaine faire voler comme à l'envi des tourbillons de fumée, opération que ces Messieurs interrompaient de temps en temps pour humecter leur gosier d'un excellent vin du Rhin. Indépendamment de tout autre indice je pouvais déja déterminer le degré que les membres de cette société occupaient dans la hiérarchie administrative, d'après la manière dont chacun d'eux tenait sa pipe et rejetait de sa bouche la fumée du tabac. Ce personnage qui appuyait fortement l'index et le doigt du milieu contre le tuyau de sa machine à vapeur, en dirigeant le pouce dans un sens opposé, mais vertical ; qui enflait prodigieusement la cavité de ses joues et la remplissait d'une vapeur aromatique par une vigoureuse aspiration ; qui tenait ensuite le bout d'ambre à environ quatre pouces de sa bouche et fermait celle-ci hermétiquement pour quelques instants ; qui, après cela, vomissait en colonnes d'un pied de long son magasin de fumée, à des intervalles longs, mais réguliers, produisant en outre par la contraction et le subit écartement des lèvres un bruit sec et caractéristique—qui pouvait-ce être, sinon un employé supérieur, ayant au moins le titre de conseiller aulique ou intime?—Son voisin, qui tantôt donnait également à sa pipe une direction presque horizontale, tantôt la laissait négligemment suspendue à sa bouche dans une direction verticale ; qui dirigeait quelquefois le courant d'air de haut en bas et changeait par là sa tête en un volcan en miniature : qui, dans le moment où la fumée arrivait dans sa bouche, s'en débarrassait tour-à-tour de droite et de gauche avec une certaine véhémence—son voisin n'était autre que monsieur le greffier. »

Quand un critique allemand termine une récension, il a coutume d'ajouter quel-

ques mots sur la qualité du papier, l'épaisseur du volume et le choix des caractères d'imprimerie. Je finirai donc à mon tour en ajoutant que le papier de l'ouvrage de M. S. est fort beau, que le volume a 476 pages, grand in-8°, et que les caractères sont irréprochables et font honneur aux presses de la librairie Schweighauser de Bâle.

C. F. G.

L'ORIENT ANCIEN ET MODERNE *pour servir à l'explication des saintes écritures*. Publication mensuelle de S. PREISWERK, professeur à Bâle, traduite de l'allemand. Paris, chez Delay, libraire, rue basse-du-rempart N° 62. Lyon, chez Denis, libraire, rue neuve N° 8. La première année a paru, la seconde continue. Prix, pour Paris et Lyon, 7 francs; pour les autres départements et la Suisse 8 francs, argent de France. On souscrit à Lausanne chez M. Ducloux, libraire.

Cette utile publication, adressée aux amis des saintes lettres, renferme sur l'état ancien de l'Orient des traités instructifs et sur l'Orient moderne les nouvelles les plus intéressantes et de curieuses notices. L'Orient, et surtout l'Orient biblique, est la patrie religieuse de la chrétienté; là se sont passés les faits capitaux de notre foi; là ont vécu de leur vie agreste et majestueuse à la fois, les patriarches, nos ancêtres spirituels. Son histoire, ainsi que tout ce qui s'y rattache, doit être étudié par le croyant avec le même soin et la même piété que nous mettons à nous enquérir de l'histoire du pays de notre naissance, de cette patrie à laquelle nous sommes attachés par tant de liens si doux et si forts. Les amateurs d'études solides, d'une saine théologie, de récits variés et attachants, s'empresseront de consulter ce recueil, que nous recommandons tout particulièrement aux pasteurs et aux ministres de l'Evangile, dans la bibliothèque desquels il va naturellement se placer.

LA SAINTE GUERRE traduite de l'anglais de JOHN BUNYAN, auteur du *pèlerinage du chrétien*. Paris, chez L. R. Delay. 1842. 1 vol. in-12, 366 pages.

Qui ne connaît le Pèlerinage du chrétien? cette étonnante allégorie où J. Bunyan, ce ministre de l'Evangile, homme du peuple, a su si bien s'emparer des imaginations populaires, et captiver en même temps les esprits cultivés. Sous une forme parfois étrange et bizarre, souvent saisissante, étincelante partout d'originalité, lançant par moments les soudains éclairs du génie, il a donné les leçons les plus sérieuses et les plus hautes, en dévoilant les replis les plus mystérieux du cœur humain. Cette forme une fois saisie, Bunyan l'a affectionnée, mais les autres productions auxquelles il l'a imposée, ont subi les graves inconvénients du genre et ont pâli devant son chef-d'œuvre, qu'une popularité immense et méritée à rendu immortel. Toutefois la Sainte Guerre est loin d'être un ouvrage sans

valeur. Cette épopée, car c'en est bien une, déroule, au milieu de plusieurs puérilités de mauvais goût, la grande et saisissante péripétie de la conversion de l'âme humaine, et bon nombre de pages offrent des tableaux attachants par leur couleur touchante ou par leur majestueuse grandeur. Les instructions chrétiennes que cette œuvre est destinée à inculquer, se dérobent parfois sous les draperies flottantes des images, mais c'est ordinairement pour saisir plus inopinément la conscience par un retour imprévu. En somme c'est un livre curieux et original, un livre dont la lecture entreprise sérieusement peut être utile, mais ce n'est pas un livre qni puisse être recommandé à tous les lecteurs indistinctement, et, pour notre part, nous préférons sans hésiter, pour les ouvrages destinés à l'édification, la forme simple et directe qui leur est propre. Quant aux notes que le traducteur a ajoutées au texte, il en est plusieurs dont il aurait pu. et quelques-unes dont il aurait dû se dispenser.

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE, journal de littérature classique et chrétienne. Quatrième année. Ce journal paraît par cahiers de 64 pages, une fois tous les mois. Prix 7 francs par an, le port en sus hors de Genève.

Nous pouvons recommander ce journal en toute confiance, aux parents et aux instituteurs qui cherchent pour de jeunes lecteurs la ressource d'un ouvrage périodique qu'ils puissent laisser en sécurité entre leurs mains. A ce mérite, de nos jours malheureusement trop rare et passablement difficile à acquérir, ce journal joint celui de présenter des articles instructifs, intéressants et variés. Jamais le goût n'y est choqué par des écarts et il répond de tout point à son titre qui l'annonce comme un journal de littérature classique et chrétienne.

HANDBUCH DER POETISCHEN NATIONALLITTERATUR DER DEUTSCHEN, VON HALLER BIS AUF DIE NEUESTE ZEIT. *Manuel de la littérature poétique nationale de l'Allemagne*, *depuis Haller jusqu'à aujourd'hui*, par le docteur H. KURZ, professeur de littérature allemande à Arau. Zurich, chez Meyer et Zeller. 1841. 3 gros volumes. Prix : 6 flor. 24 sch.

Les deux premières livraisons de cette Chrestomathie, qui ont paru en 1840, ont obteuu des éloges flatteurs dans les revues littéraires les plus estimées de l'Allemagne. Elles forment l'anthologie la plus complète de la poésie allemande du 18me siècle et du 19me, et présentent un coup d'œil rapide sur le développement graduel de cette littérature jusqu'aux plus grand génies de notre époque. 135 poëtes y sont représentés, et toujours par des morceaux complets, avantage précieux de cet ouvrage sur les autres du même genre, qui, en présentant des fragments restreignent d'eux-mêmes le nombre de leurs lecteurs à ceux qui s'occupent de la poésie comme d'une science. Un manuel de fragments peut servir

à un professeur comme texte portatif de ses leçons. Au contraire le livre du docteur Kurz se lira de suite, puisqu'il présente dans son ensemble un ordre chronologique intéressant. C'est en cela qu'il est supérieur au Recueil poétique de Wolf, qui en rangeant ses matières sous les chefs de Poésies Chrétiennes, Odes, ballades, récits poétiques, fables, etc., préférant, pour la table, l'ordre de la pagination à la succession alphabétique, a rendu les recherches promptes assez laborieuses. Le petit dictionnaire très abrégé qui accompagne son ouvrage n'en comble pas la lacune historique, et ne présente que fort peu d'utilité. L'année précise de la naissance de tel ou tel poëte nous intéresse peu, et ne nous sert presque jamais. Nous aimons mieux savoir qui l'a précédé, et qui le suivra dans la carrière poétique, ne fût-ce que pour nous former une idée exacte de son mérite; car il en est de l'histoire comme de toute science. Sans Rotrou ni Racine, qui apprécierait parfaitement Corneille? (Les notions comparatives nous servent plus, et nous restent mieux dans la mémoire que les notions absolues.)

Ainsi le Manuel du D. Kurz a les avantages des modèles de littérature française de P.-F. Tissot. Il est également divisé en périodes. La première montre la poésie allemande dans son premier développement, depuis Haller jusqu'à Gœthe. La seconde nous conduit depuis Schiller inclusivement jusqu'à nos jours.

Une troisième partie, parue tout récemment, contient un commentaire littéraire des morceaux cités dans les deux premières, et donne, en terminant, la définition des différents genres de poésie, des notes historiques sur les auteurs, et une appréciation esthétique de leurs ouvrages.

Le prix du Manuel complet, qui, au moyen d'une impression très compacte et très lisible contient autant de matières que 6 volumes in 8° ordinaires, est assez modique pour engager à se le procurer toutes les personnes qui s'occupent de littérature allemande. Chacune des parties se vend séparément.

VERZEICHNISS VON INCUNABELN AUS DEN JAHREN 1465-1499 DER BURGERBIBLIOTHEK DER STADT SCHAFFHAUSEN. Schaffhausen. Bei Hurter. 1840.

Bien que notre Bulletin bibliographique soit surtout consacré à l'annonce d'ouvrages nouveaux, il ne s'interdit point cependant de rendre compte des productions moins récentes qui pourront être adressées à la Revue. Le jubilé de l'invention de l'imprimerie a été, on se le rappelle, universellement fêté, en 1840, dans les pays de langue allemande. C'est à cette occasion que M. le professeur *Maurer-Constant* a publié l'inventaire des éditions incunables que possède la bibliothèque de la ville de Schaffhouse. Ce travail forme un complément au catalogue général de cette même bibliothèque, imprimé en 1824. Quelques-unes de ces premières œuvres de l'art typographique sont remarquables par la beauté de l'exécution; ainsi : *Bonifacii VIII liber VI decretalium*, sur parche-

min, et *Cicero, de officiis,* l'un et l'autre des presses de *Fust.* D'autres se distinguent par les gravures sur bois dont elles sont illustrées. Plusieurs ont le mérite de l'*editio rarissima.* Une traduction allemande de la Bible, publiée par *Sorg*, à Augsbourg, en 1840, se trouve là dans le seul exemplaire complet que l'on connaisse. Outre quatre éditions de la Bible (en allemand), antérieures à 1490 et qui fournissent à M. Maurer des points de comparaison intéressants avec la traduction postérieure de Luther, on voit figurer dans cette collection plusieurs classiques, *Homère, Virgile*, éditions de Venise; — des *Vies des Saints;* — *La Mer des histoires*, Lyon, Davost, 1475; — le *Liber chronicarum* de *Schedelius*, 1493; — le poème de *Tyturell*, de *Wolfram d'Eschenbach*, 1477; — Les *Prophéties de Merlin*, Paris, 1498; — les *Canones Avicenne*, Lyon, 1498; — les *Constitutions et ordonnances des rois de France Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII.* Paris, chez Lotrin et Janot, etc. — La préface de M. Maurer n'a pas seulement un intérêt spécial pour les bibliophiles, mais elle offre aussi un intérêt littéraire plus général.

RECUEIL DE MORCEAUX CHOISIS, EN VERS ET EN PROSE, EN PATOIS, SUIVANT LES DIVERS DIALECTES DE LA SUISSE FRANÇAISE. Recueillis par un amateur. Lausanne, chez Benj. Corbaz. 1841, 1842. Prix : 2 batz le cahier.

Le patois est banni partout de nos écoles. On ne l'entend plus dans nos villes. Dans nos campagnes même, où naguères il n'était pas rare de rencontrer des personnes qui ne pouvaient s'exprimer en français, le patois devient de jour en jour d'un usage moins fréquent, les enfants bientôt ne le sauront plus. Et pourtant, même pour ceux d'entre nous qui ne le parlent pas et qui le comprennent à peine, il y a, dans les sons de ce langage naïf et rustique, je ne sais quoi de connu et d'aimé, un charme dont nous ne nous rendons pas compte. C'est comme la cloche, dont les vibrations, au moment où elles viennent à frapper nos oreilles, effaçant les temps et la distance, nous reportent tout-à-coup, par certaines analogies, aux jours de notre enfance et aux joies du foyer paternel. Plus d'une fois, sur les terres lointaines, quelques mots de patois romand ont réjoui l'émigré et lui ont rendu, pour un instant, la patrie et ses doux rivages. Et puis, ce langage n'est pas sans mérite intrinsèque. M. Olivier, qui lui a consacré des pages pleines d'observations fines et judicieuses, dans le livre où il a réuni avec tant d'amour tous les traits épars de notre existence nationale, relève à juste titre « l'originalité de quelques-uns de ses termes, la plénitude de sa voix, son souffle encore jeune et frais, sa supériorité musicale sur le français, ses syllabes larges, où le son peut se reposer à l'aise, ses mots et ses phrases où l'on sent le germe d'une cadence fortement accentuée. » « Il a, nous dit-il encore, des mots et des tournures d'une parfaite énergie, la naïveté

des vieux langages, de l'aisance dans ce qui lui est propre, de la facilité dans ses emprunts, et dans les sons, de l'harmonie et de la couleur. » (V. *le Canton de Vaud, sa vie et son histoire*). Quand le patois aura complétement disparu, il manquera, soyons-en sûrs, quelque chose au pays.

Nous devons donc de la reconnaissance à tous ceux qui s'efforcent de sauver d'un oubli total ce vieil idiôme romand, pendant qu'il en est temps encore. Quelques échantillons de poésie populaire en cette langue ont été recueillis, il est vrai, par M. Bridel dans le *Conservateur Suisse*, où se trouvent disséminés çà et là dans divers ouvrages. Mais ils sont en fort petit nombre; il restait à les réunir, en y joignant tout ce qu'on pourrait trouver en fait de pièces inédites. Un libraire de Lausanne, honorablement connu depuis bien des années par des publications essentiellement destinées, dans une sphère modeste, à l'instruction de la jeunesse, M. Benjamin Corbaz a eu l'heureuse idée de l'entreprendre. Son recueil de morceaux patois en vers et en prose se publie par petits cahiers. Il en a déjà paru cinq; d'autres vont suivre. Ce sont des ranz-des-vaches, des chansons, des rondes populaires, des récits plaisants ou même gaillards. On lira avec un plaisir particulier le joli conte du *Craisu*, quelques *Coraulas* de la Gruyère, la *Cara de pliodze*, le *Charivari*, la *Fillette et l'oiseau*, et d'autres aussi; nous voudrions presque tout citer. Que l'on nous permette un seul couplet :

Su llou derbiez d'Ivouenaire
Yé yu on tan bell ozié!
Lla diez pllommes rodze et naire
Yet zantellet dzor et né.....
Quand y oudze son bié llengadze
Chento quiet le tscheur mé ba.....
Se llave pi den na dzieba
Po llourre todzor tzantà!

Traduction.

Sur les sapins d'Aiguenoire
J'ai vu un si bel oiseau!
Il a des plumes rouges et noires
Et chante jour et nuit.....
Quand j'entends son beau langage,
Je sens que le cœur me bat.....
Si je l'avais seulement dans une cage
Pour l'entendre toujours chanter!

Nos mœurs agricoles et pastorales, les traits principaux et les contrastes du caractère national, le laisser-aller, la bonhomie, qui n'exclut pas la finesse ni le

sarcasme railleur, le goût d'une vie facile et sensuelle joint à des habitudes laborieuses; tout cela respire dans ces petites compositions, qui charment le plus souvent par leur naturel et sont parfois tout à fait gracieuses. Les cahiers que nous avons sous les yeux reproduisent divers dialectes des cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel. Quelquefois, la traduction française est placée à côté de l'original. Nous aimerions l'y trouver plus généralement, dans l'intérêt des lecteurs qui ne sont pas très versés dans le patois. Il nous semble aussi que les morceaux dont l'auteur peut être connu (et c'est le cas de plusieurs) devraient en porter le nom. Une indication à la table des matières pourra du reste y suppléer.

La publication que nous annonçons mérite d'être encouragée. Elle a pour nous un intérêt de nationalité; elle se recommande d'ailleurs d'elle-même aux amateurs de linguistique, comme à ceux de la poésie populaire. Nous espérons que l'éditeur ne s'arrêtera pas qu'il n'ait rendu sa collection aussi complète que possible et qu'il y sera aidé par tous ceux qui ont en portefeuille ou dans leur mémoire des pièces propres à y figurer.

L'EMULATION, *recueil agricole, industriel, commercial, historique et littéraire,* paraissant tous les quinze jours. Chaque numéro est de 8 pages in-4°, prix 43 batz pour l'année; on s'abonne au Bureau de l'Emulation; Fribourg, rue de la Préfecture N° 198, ou aux bureaux de poste.

Depuis une vingtaine d'années, le Canton de Fribourg a fait de sensibles progrès dans la carrière de la civilisation. Des monuments dont le nom a retenti dans l'Europe, des fondations philanthropiques et des établissements d'instruction publique; des voies de communication nombreuses et sagement établies, le réveil de l'esprit littéraire, y sont une preuve de l'heureuse influence de la paix et de la liberté. Nous empruntons, en les abrégeant un peu, ces paroles au prospectus de ce journal, dont le premier numéro a paru en septembre de l'année passée, et qui, dirigé par des hommes désireux du bien de leur patrie et doués des talents et des connaissances nécessaires pour l'opérer, est à lui seul un indice remarquable du développement qu'il signale.

Nous avons trouvé dans les feuilles de la demi-année accomplie, des articles intéressants et bien conçus sur les objets variés indiqués dans le titre. Le remarquable travail de M. le Dr Berchtold sur le crétinisme a été déjà relevé par le Courrier-Suisse. La partie historique et surtout l'histoire cantonale y sont traitées avec les connaissances et le talent que les noms de MM. Berchtold et Daguet donnent le droit d'attendre. La partie littéraire y offre des détails curieux sur le patois de la Gruyère et, parmi plusieurs morceaux en vers français, des poésies de M. N. Glasson, qui, dans leur franche originalité, portent avec bonheur l'empreinte de la vie rurale. Forcés de borner nos citations, nous donnerons quelques courts

fragments de quelques productions remarquables de ce poëte, qui, jeune comme il paraît, et doué, comme il se montre, a devant lui un bel avenir à conquérir, s'il suit avec un courage laborieux et patient le riche filon qu'il a su découvrir et s'il sait l'exploiter avec ce goût qui ne s'acquiert que dans un commerce assidu avec les grands maîtres. Voici deux quatrains de la pièce intitulée : *A ma faux.*

« Vois, ce soir, tout sourit, au ciel et sur la terre :
A peine dans l'azur scintillent quelques feux.
Le mercure a monté dans son tube de verre ;
Ma belle, pour demain, la prairie à nous deux.

Passe, passe, ô ma faux, repasse infatigable,
Retourne sur tes pas, puis reviens en sifflant ;
Arrondis sur le sol ton arc impitoyable,
Et, souple dans ma main, soutiens bien ton élan.

Nous ne pouvons résister au désir de citer encore quelques vers de la pièce intitulée : *Mon oncle Jean.*

Son humeur était froide, et son aspect sévère.
De sa bouche souvent le reproche tombait ;
Mais nous, nous nous disions : c'est là son caractère.
Il nous aime, bien sûr.... et cela consolait.

Il ignora l'amour et ses douces ivresses :
Mes sœurs, à vos baisers sa lèvre se fermait ;
Ses bras ne s'ouvraient pas à vos tendres caresses ;
Et cependant, mes sœurs, Dieu sait s'il vous aimait.

. . . .

Irai-je retrouver ses vaches solitaires ?
Mon œil dans leur étable en vain le cherchera.
Il ne leur tendra plus les herbes nourricières ;
Sa voix pour les flatter plus ne s'adoucira.

Je crois le voir encore se placer auprès d'elles
Sur son siége de pâtre à son dos attaché,
Presser entre ses doigts leurs quadruples mamelles,
Sous son corps arrondi vers leur ventre penché.

Je crois dans le baquet à la bouche évasée
Voir ruisseler du lait les longs flots écumants ;
Entendre pétiller sa limpide rosée,
Et respirer encor ses parfums odorants.

LES PARTIES DU DISCOURS MISES A LA PORTÉE DES ENFANTS, par S.-G. HOFFET.

Cet ouvrage est divisé en deux parties qu'on peut acheter séparément, l'une renfermant l'explication de toutes les parties du discours, l'autre renfermant des exercices précieux sur l'étymologie, les différentes significations, l'homonymie, la synonymie d'un nombre considérable de mots français. La première partie, grammaire simple et tout à fait à la portée des enfants, apporte des améliorations notables à l'enseignement tel qu'il a été jusqu'ici en usage dans les écoles primaires; ce n'est point une grammaire abstraite et obscure comme celle de Noël et Chapsal; l'auteur part de l'observation, et cherche à conduire l'enfant de la chose et de l'idée au mot; en cela il commence, en grammaire française, une révolution qu'il n'achève pas; car il y a, à cet égard, beaucoup à faire encore; il nous faut une grammaire populaire qui pose franchement la proposition, la pensée exprimée. comme point de départ. En attendant, nous ne connaissons pas d'ouvrage sinon aussi complet du moins plus intelligible, plus à la portée des enfants que celui que nous annonçons. Les exercices qui l'accompagnent sont aussi un grand progrès; ils sont loin aussi d'être complets; mais en attendant, ce livre tient lieu d'un ouvrage que nous attendons encore sur les rapports étymologiques, synonymiques et homonymiques des mots de notre langue.

MÉLANGES MORAUX, INSTRUCTIFS ET AMUSANTS, ou Lectures pour la jeunesse, depuis l'âge de cinq à quinze ans. Lausanne, chez les différents libraires.

Ce recueil d'historiettes en prose, traduites la plupart de l'anglais et de l'allemand, et de poésies écrites par une main inconnue, ne saurait remplir la lacune que nous avons déjà signalée, d'un bon livre élémentaire de lecture pour les écoles primaires. L'ouvrage que nous avons sous les yeux est fait, la beauté de l'impression le prouverait à elle seule, pour des enfants de parents aisés. Et encore, est-il bien fait tout entier pour des enfants? Plusieurs des histoires qu'il renferme sont sans doute à la portée de l'enfance, mais non de la première enfance; il y a trop d'allégories, trop de poésies et surtout trop de poésies que le jeune âge ne peut apprécier, peut-être même comprendre. Nous avons aussi rencontré des détails qui ne devraient pas être présentés à des enfants, de peur de provoquer des questions auxquelles on ne peut répondre, par exemple dans la nouvelle intitulée : *Les aveux du berger*, la scène entre M. de Lindsdorf et M. de Cronthal, appartient au roman, non à des mélanges moraux et instructifs pour la jeunesse. Nous sommes cependant loin de blâmer la tendance du livre, mais, pour ses enfants, on est difficile et on doit l'être. Ce que nous voudrions, ce sont des traductions de quelqu'un de ces livres de lecture qui sont partout dans les écoles primaires de nos confédérés de la Suisse allemande. Nous engageons à ce travail l'auteur du livre que nous annonçons.

Qu'on nous permette de citer ici quelques vers charmants tirés d'une poésie intitulée : *Epître d'une fille à sa mère.*

.... Mon âme sur ton sein a respiré ton âme
Et mon cœur plein de toi s'est formé dans tes bras...
.... Tu ne posas jamais sur un sein mercenaire
Ces enfants que le Ciel fit naître dans le tien ;
Tu leur donnas ton lait, ton bras fut leur soutien ;
Tu prodiguas pour eux ton amour et ta vie.
Que de soins t'a coûtés leur enfance chérie !...
.... Ah ! combien une mère a de droits à nos cœurs !
Qui pourrait calculer de quelle dette immense
Ses soins et sa tendresse ont chargé notre enfance ?
Quel amour suffira pour payer tant d'amour ?...
.... Ton exemple puissant seconda tes leçons.
Ah ! quel empire exerce au sein de la famille
La mère dont la vie exempte de soupçons
Peut s'offrir pour modèle aux regards de sa fille !...

NOUVELLE CACOLOGIE, ou Dictionnaire des locutions vicieuses et des difficultés de la langue française, suivi de la prononciation figurée d'un grand nombre de mots et de celle des consonnes et des voyelles finales, dans leur rapports avec les voyelles et les consonnes initiales des mots qui suivent. A l'usage des écoles et des pensionnats. Par A. PETER, chef d'institution. Seconde édition. Prix : 4 1/2 batz. Genève, chez les principaux libraires ; Neuveville (canton de Berne), chez l'auteur ; Lausanne, chez M. Ducloux. 1841.

CORRIGÉ DE LA NOUVELLE CACOLOGIE, ou Dictionnaire des locutions vicieuses et des difficultés de la langue française ; etc. Prix : 14 batz. Par A. PETER.

NOUVEAU VOCABULAIRE FRANÇAIS, ou Recueil explicatif des mots qui ne sont pas d'un usage très général et de ceux qui offrent quelques difficultés relativement à leurs significations, avec des exemples propres à en indiquer l'usage ; suivi des homonymes les plus usités. Livre fort utile aux personnes qui ne sont pas versées dans les langues anciennes. Prix : 5 1/2 batz. Par A. PETER ; etc.

NOUVEAU VOCABULAIRE FRANÇAIS-ALLEMAND, ou Recueil explicatif des mots qui ne sont pas d'un usage très général, et de ceux qui offrent quelques difficultés relativement à leurs significations, avec des exemples propres à en indiquer l'usage ; etc. Par A. PETER.

PHRASÉOLOGIE, ou Phrases allemandes à traduire en français. Ouvrage dans lequel on trouve résolues les principales difficultés de la langue française ;

suivi de la prononciation figurée d'un grand nombre de mots, et de celle des consonnes et des voyelles finales dans leur rapport avec les voyelles et les consonnes initiales des mots qui suivent. Prix : 4 1/2 batz. Par A. PETER.

Ces divers ouvrages, du même auteur, sont approuvés et recommandés par la Classe des pasteurs du Jura, et adoptés par le Département de l'éducation du canton de Berne. Après de telles autorités, notre recommandation et nos louanges semblent superflues. Les ouvrages de M. Peter sont du nombre de ceux dont on sent tous les jours plus l'urgent besoin, dans l'enseignement de la langue maternelle. Nous croyons qu'avec une meilleure grammaire, il nous faut aussi de meilleurs exercices de langue, et parmi les exercices que l'on doit recommander aux instituteurs, nous citerons la mémorisation de mots nombreux, après explication préalable, cela va sans dire. Nous parlons le français sans facilité et sans élégance, parce que notre vocabulaire est très pauvre ; enrichissez-le et la langue se déliera. Nous ne savons pas l'emploi d'une quantité d'expressions qui sont du domaine commun en France, et nous les remplaçons par des locutions vicieuses. Quand nous allons en pays français, nous avons l'air de ne savoir notre langue que comme on sait une langue étrangère, nous n'avons de langue maternelle que chez nous. Les ouvrages de M. *Peter* peuvent servir à parer à ces divers inconvénients de notre position.



DE LA
LITTÉRATURE HISTORIQUE
DE LA SUISSE ALLEMANDE,

PAR FRÉD. HURTER, jun. de SCHAFFHOUSE

—

SECOND ARTICLE [1].

Vers la fin du XVIII[e] siècle, la littérature historique prend presque partout un autre caractère. Jusqu'alors on s'était contenté de répéter avec des formes différentes l'histoire traditionnelle, sans se livrer à l'examen de son authenticité. Actuellement viennent les historiens sceptiques, qui n'avancent rien sans l'avoir examiné à fond. Avant de pouvoir appliquer à l'histoire l'esprit philosophique exigé désormais dans la culture des sciences, on a senti le besoin de la reconstituer.

C'est *Jean de Muller* de Schaffhouse qui donna l'exemple, en Suisse, de cette nouvelle direction dans l'étude de notre histoire. En entreprenant d'écrire l'histoire de la Confédération [2],

[1] « Le passage du 1[er] article qui commence p. 232 en ces mots : *Depuis le milieu du XVIII[e] siècle*, et qui se termine p. 233 par ceux-ci : *y répandre la clarté*, a été intercalé, par erreur d'impression, dans le corps de l'article. Il doit le terminer. Corrigez comme suit le passage sur la Chronique de Bullinger, p. 230 » Elle renferme trois volumes, et n'est publiée que depuis quelques années par M. Hottinger.

[2] Nous avons dit dans notre 1[er] article que Muller trouva bien des obstacles à la publication de son ouvrage. Ajoutez-y les extraits suivants de ses lettres. « Pour dire la vérité, écrit-il, à H. Fuessly, les gouvernements de Zurich, de Berne, de Bâle, se sont plaints de ce que j'ai dit avec l'histoire, que

il ne voyait devant lui qu'un vaste chaos, sans ordre, sans unité, sans certitude dans les détails. Son but était éminemment patriotique; aussi commençait-il, dans la première édition de son ouvrage, par la formation de la république; vu que le lecteur ne se soucie pas de connaître les familles seigneuriales éteintes du pays, et que son intérêt se porte sur la Confédération même et non sur les temps qui l'ont précédée. Déjà ce premier essai est une preuve des travaux immenses qu'il avait accomplis pour recueillir d'abondants matériaux et pour les employer. Le style, toujours concis, y était parfois trop bref, recherché et même obscur; mais déjà le génie de l'auteur perce dans ce premier travail qui excita une vive sensation en Suisse et en Allemagne. Des hommes qui reconnurent en lui la vocation d'historien, l'encouragèrent. La ville de Berne, pour laquelle il professait tant d'admiration, le fit remercier par son Avoyer, et lui fit remettre une médaille en or de grande dimension. Hirzel, Balthasar, Zurlauben, le pressèrent de continuer son histoire.

Muller y travailla dès-lors avec une persévérance admirable. Une fois tourné vers les études historiques, il vit bientôt que l'on ne pouvait écrire pour la postérité l'histoire de vingt États indépendants, sans la connaissance de l'histoire générale, des principes de la politique, de la morale et de la stratégie; sans régler son style d'après les inspirations du goût, et sans le relever par une noble éloquence. Il reconnut aussi que, du moins dans un temps où l'histoire était encore si flottante, on ne pouvait détacher de l'ensemble une période particulière; quoique nous le puissions, à cette heure que les événements antérieurs et postérieurs sont constatés. Ainsi se forma ce grand ouvrage national; *l'histoire de la Confédération Suisse* [1], dont Muller

l'empereur Frédéric III était lâche, que Sigismond ne nous avait été que d'un faible secours, que ni lui ni Louis XI n'avaient rien pu faire contre les Bourguignons. Ils ont osé m'accuser d'avoir vanté avec trop de feu la bravoure de nos pères, et d'avoir déploré la décadence actuelle. » Ailleurs il dit: « Si je trouve la vérité, mon ami, et que je la dise, j'offre le pari que mon livre sera brûlé. »

[1] Die Geschichte Schweitzerischer Eidgenossenschaft. 5 Bde, Leipzig.

regardait la composition comme un devoir envers les actions héroïques des générations antérieures. Il la commença, cette fois, dès les premiers habitants de l'Helvétie, et la continua jusqu'à la mort du bourguemestre Waldmann de Zurich.

Jamais ouvrage aussi spécial ne reçut un accueil aussi brillant et aussi universel, et n'apporta à son auteur autant de gloire et d'avantages pour le reste de sa vie. On y admirait tout à la fois la persévérance et l'immense érudition de l'auteur, l'arrangement des matériaux, l'art historique, la profondeur d'intelligence, la sagesse politique et l'élévation du style, surtout dans les conseils aux Confédérés et les autres préfaces. Sans doute cet ouvrage n'est pas affranchi de toute faute et de toute erreur, mais on ne peut avec justice en faire un tort à J. de Muller. Il devait en même temps se livrer aux recherches les plus détaillées, et travailler à l'exécution de son magnifique monument. Il n'avait pas les ressources dont jouissent à présent les ouvrages de ce genre, savoir les résultats de discussions rigoureuses, une foule de chartes publiées, des histoires spéciales toutes rédigées, les documents des archives libéralement ouvertes de nos jours à qui veut les consulter. Tout seul, il avait tout à faire. Outre cela, il a composé la plus grande partie de son ouvrage à l'étranger, loin des lieux, loin des hommes qu'il aurait pu consulter.

Cette histoire de la Suisse exerça une grande influence morale. Après la chûte de Berne et les tristes événements qui suivirent, quoi de plus consolant que de lire les destinées de la patrie tracées par un tel esprit? Alors il n'était plus possible de désespérer, il fallait se dire : ce peuple n'est pas définitivement perdu, il est digne d'exister encore. Ainsi la publication de cet ouvrage fut un véritable évènement; et les hauts fonctionnaires des États monarchiques, conduits par cet écrit à admirer des institutions et des peuples républicains, exprimaient cette admiration à l'auteur, dans le temps même où ils voyaient avec embarras les progrès de la révolution française et la propagation de son républicanisme. La personne de J. de Muller devint alors un centre vers lequel se tournaient toutes

les personnes distinguées dans l'Etat ou dans la science. Rien de plus beau que de le voir converser avec des princes, des hommes d'Etat, des savants, des jeunes gens, se rendant utile à tous et se faisant aimer de tous. Nous devons à M. le professeur Maurer-Constant de Schaffhouse la publication des lettres adressées à J. de Muller [1]. On trouve dans cette collection remarquable les choses les plus intéressantes. Muller y paraît entouré de ses amis de tous les rangs, qui lui offrent les témoignages de leur reconnaissance et de leur vénération.

Malheureusement la mort enleva Muller avant qu'il eût achevé son ouvrage. Bien que sa perte ait été irréparable, nous nous consolons par la pensée que son exemple a inspiré quelques hommes dignes de continuer ce qu'il avait entrepris. Les travaux de *Glutz-Blotzheim* [2] et de *Hottinger* [3] sont remarquables par la réunion de l'érudition et de l'esprit patriotique. Sans doute ils ne peuvent offrir le même attrait, car l'époque qu'ils ont traitée n'est plus la belle époque héroïque de la Suisse. Depuis le XVIe siècle, l'histoire devient, pour m'exprimer ainsi, plus intellectuelle. Les idées produisent les évènements. Les premiers siècles de notre histoire ont un caractère épique, les derniers offrent plus de matière à la réflexion. Qui refuserait donc son intérêt à l'histoire de la réformation par Hottinger, histoire dont le plus brillant mérite est l'impartialité, car je ne crois pas qu'on ait eu raison de lui reprocher d'avoir trop embrassé le parti de la réformation. Ici les questions à traiter sont si délicates, qu'il faut louer un auteur d'avoir reconnu à un autre parti qu'au sien le droit d'exister, et de n'avoir pas accumulé tous les torts d'un seul côté.

Glutz-Blotzheim mourut peu de temps après avoir achevé le premier volume de la continuation de J. de Muller. Hottinger

[1] Briefe an Joh. von Müller, herausgegeben von Maurer-Constant. 6 Bde, Schaffhausen, 1839-1841.

[2] R. Glutz-Blotzheim, Geschichte der Eidgenossen, vom Tode des Bürgermeisters Waldmann bis zum ewigen Frieden mit Frankreich. Zürich, 1816.

[3] J. J. Hottinger, Geschichte der Eidgenossen während der Zeiten der Kirchentrennung. 2 Bde, Zürich, 1825.

se retira après en avoir publié deux. Notre ouvrage national semblait ainsi être orphelin de nouveau. Mais, par un singulier bonheur, chaque époque a trouvé celui qui était le plus capable de l'approfondir. Je trouve Glutz mieux en état que Hottinger pour l'espace qui sépare Waldmann de la réformation. Pour la réformation elle-même, il cède la place à celui qui, sans comparaison, était le plus digne de l'occuper. Sans vouloir commettre d'indiscrétion envers M. Hottinger, je dirai que c'est peut-être le sentiment de la vieillesse qui l'a engagé à se retirer. Il fallait de grands voyages pour recueillir les matériaux, des recherches pénibles dans les archives de la Suisse entière, de Paris, de Turin etc., et la plus grande résignation pour se dévouer à l'histoire de la Suisse depuis le milieu du XVIe siècle. La patrie peut se féliciter de ce qu'un homme qui réunit tous les avantages de ses trois prédécesseurs, ait entrepris de leur donner une suite. Elle remerciera M. Vulliemin d'avoir contribué à l'achèvement d'un ouvrage national, tel qu'aucun autre peuple n'en possède de semblable. Lui et M. Monnard l'ont introduit dans la Suisse romande; certes c'est la plus belle manière de rapprocher les deux parties principales de notre patrie, que de leur montrer réciproquement ce qu'elles ont produit de plus excellent; c'est une réunion fondée sur l'estime mutuelle [1].

C'est dans un tout autre genre qu'est écrite l'*Histoire Helvétique par Léonhard Meister* [2]. Il ne veut pas donner de nouvelles explications, il veut arranger d'une manière intelligente des matières connues depuis longtemps. Mais l'auteur manque tellement d'indépendance, qu'on peut nommer toujours avec certitude la source qu'il a devant lui pour chaque chapitre. Son livre n'a qu'une valeur relative en présentant pour la première fois, dans une continuation de Lutz, l'histoire moderne de la patrie. Cependant, il ne faut pas se fier

[1] Le premier volume de la traduction allemande de la Continuation de Muller par M. Vulliemin vient de paraître.

[2] Leonh. Meister, Helvetische Geschichte von Cesars bis zu Bonapartes Epoche; fortgesetzt von Marcus Lutz. 6. Bde, St. Gallen 1801-15.

trop à la vérité de ce qu'il raconte ; et, surtout depuis que nous avons le *Manuel d'histoire Suisse* par *L. Meyer de Knonau*[1], il n'est plus nécessaire d'y recourir. Tout ce qui fait bien connaître le caractère, la culture et les idées de chaque période, est indiqué dans ce dernier ouvrage. On y trouve une foule de notices détaillées, qu'on chercherait en vain ailleurs, et que l'auteur a recueillies de toutes parts avec une persévérance extrême et, en particulier, dans les sources manuscrites. Bien que de tels détails semblent souvent être insignifiants, ils ne le sont pas pour l'historien exact. Celui qui se place au point de vue de l'homme d'Etat, ne sera pas moins satisfait de la précision diplomatique des dénominations de *ville et campagne, cantons, Etats,* suivant les diverses périodes, des observations fines sur l'essence des traités, que tel autre qui cherche des explications sur la marche des mœurs et des idées, sur les affaires religieuses et politiques, sur la vie du peuple, sur le développement de l'art du gouvernement, de l'art militaire, et sur les progrès et les fluctuations de la civilisation. Tout cela s'y trouve, et malgré l'abondance des matériaux, l'ouvrage est plein de vie. Niebuhr le préfère même à l'histoire suisse de Muller, parce qu'on y voit plus de connaissances juridiques ; cependant il est notoire que Niebuhr n'aimait, en général, que peu J. de Muller, et qu'il prononça quelquefois contre lui des jugemens très injustes, dans des moments de mauvaise humeur.

Parmi les histoires de la Suisse destinées à l'école et à la famille, je ne peux citer que celles qui sont le plus généralement répandues. Chaque année en produit de nouvelles, et plus le patriotisme y est professé avec emphase, mieux l'on croit avoir réussi. Un des abrégés les plus connus est celui de *Vœgelin*[2]; on a fait l'observation, que s'il avait voulu marquer tous les passages

[1] L. Meyer von Knonau, Handbuch der Geschichte der Schweitzerischen Eidgenossenschaft. 2 Bde, Zürich, 1826-29.

[2] F. C. Vœgelin, Geschichte der Schweitzerischen Eidgenossenschaft. 3 Bde, Zürich, 1820-25. Une 2e édit. a paru il y a quelques années ; et un volume supplémentaire à la première, en 1838.

empruntés à Muller, il aurait dû mettre entre guillemets les deux premiers volumes de son ouvrage en entier. Cela est vrai, mais je ne crois pas qu'on puisse lui en faire un reproche fondé. Son but n'était pas d'écrire pour les savants, mais pour la masse du public, et quant à la clarté de l'exposition, à la structure de l'ouvrage en général, il surpasse sans aucun doute tous les autres essais de ce genre.

L'histoire Suisse par *Zschokke*, a obtenu la plus grande faveur. En voulant influer sur le peuple, Zschokke a adopté un style très vigoureux, mais extrêmement affecté, tantôt imitant les expressions de Muller, tantôt le langage de la Bible. Mais comme son premier but était l'impression qu'il voulait produire, la narration détaillée des évènements est très-négligée. Des phrases, des conseils, des réflexions générales, doivent couvrir cette inexactitude. Il est incorrect au point de copier les fautes d'impression des ouvrages qu'il a consultés. Cependant on ne peut nier que l'ensemble de ce livre ne soit très propre à lui faire trouver faveur auprès du peuple, et, actuellement, on le trouve en effet dans presque toutes les familles de notre pays.

Une production très curieuse, c'est *la Chronique Suisse* par *Henne* [1]. Jamais livre n'avait pénétré aussi profondément dans les idées du moyen âge et ne les avait reproduites avec autant d'amour. En poursuivant ses points de vue dans toutes les directions, en comparant le temps passé avec le temps actuel, l'auteur trouve celui-ci si fatigué, si blasé, qu'il ne peut s'en réjouir. Faisant une polémique continuelle contre Zschokke, Kortum et Hottinger, il les reprend de leur mépris pour le moyen âge, et il faut l'avouer, il le fait quelquefois avec beaucoup de raison. Mais entre le premier et le dernier volume de cette chronique, se montre tout à coup la différence la plus frappante ; la révolution de juillet était survenue et immédiatement toutes les tendances de Henne furent changées. Trois ans

[1] Dr. F. A. Henne, Neue Schweizerchronik für's Volk. 3 Bde, St. Gallen, 1828-34. Une nouvelle édition vient de paraître.

après avoir élevé jusqu'au ciel les institutions du moyen âge, Henne prêchait devant les assemblées du peuple, pour en bouleverser les faibles restes, qui lui semblaient, cette fois, empêcher la marche de l'humanité et de la civilisation.

Si l'on demande quel est l'état actuel de l'historiographie générale de la Suisse, nous répéterons ce que nous avons dit dans le premier article; savoir que nous avons des livres excellents, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour satisfaire aux exigences de la science.

W. Menzel a parfaitement raison de dire que l'on a trop isolé l'histoire de la Suisse. On ne voit nulle part mieux que dans les ouvrages de *L. Ranke* [1] quelles combinaisons surprenantes se dévoilent aux yeux qui savent découvrir entre les peuples les rapports secrets qui les unissent. La Suisse a eu aussi son rôle général, elle a influé sur la formation de l'Europe actuelle. Longtemps elle a protégé l'Allemagne contre l'envahissement des races françaises. Dans l'histoire de l'Italie, le nom suisse n'est pas sans importance. Une comparaison des diverses confédérations, au commencement du XIVe siècle, peut offrir le plus grand intérêt. A cette époque, partout en Allemagne se réveillait un esprit d'association, c'est alors que se formèrent les confédérations des villes Rhénanes et des villes Anséatiques, qui ne laissent plus paraître la confédération des trois cantons primitifs comme un fait isolé. Plus tard, nous voyons l'influence du genevois Calvin devenir européenne et produire dans le nord des effets durables. Il suffit de ces indices pour montrer comment l'histoire d'un pays doit se rattacher à celle des autres. M. Kopp répondra à l'attente du public à ce sujet pour les premiers siècles de la confédération, quant aux derniers, ce sont les continuateurs de Jean de Muller qui rempliront parfaitement cette lacune.

Si nous passons à l'histoire des périodes particulières, *Wal-*

[1] Surtout dans Geschichte der Fürsten und Völker von Südeuropas im 16ten und 17ten Jahrhundert. 4 Bde, Berlin.

ther de Berne[1] et *Louis de Haller de Kœnigsfelden*[2] ont traité avec une grande érudition l'état du pays sous les Romains. Mais comme cette époque oblige l'historien à suppléer par des conjectures à l'insuffisance des faits, un travail sur cette matière ne pourra jamais être complet ni entièrement exact. Cependant les conjectures de Haller ont reçu de temps à autre leur confirmation par les résultats de nouvelles fouilles. Depuis un certain nombre d'années l'attention s'est portée de ce côté, et une société d'antiquaires a été fondée à Zurich, dans le but de former une collection générale d'antiquités et d'organiser de nouvelles recherches.

On doit regretter que le temps qui s'est écoulé depuis l'introduction du christianisme jusqu'à l'origine de la confédération, ait été si négligé. Une noblesse nombreuse, le mélange des intérêts germaniques et des intérêts français, la différence des Etats, la conservation des usages plus complète que nulle part ailleurs, toutes ces choses auraient dû attirer le regard de l'historien et méritaient une exposition suffisante. On n'est pas même d'accord maintenant au sujet de la formation de la Confédération. Le récit de Muller avait donné toute sécurité, soit au sujet de la personne de Guillaume Tell, soit au sujet de la légitimité de la séparation d'avec l'Autriche. Mais depuis quelques années des doutes sérieux se sont élevés sur ces deux questions. M. Kopp[3] a publié une suite de chartes des cantons intérieurs, suivies de commentaires où il accusait Tschudy et Muller d'avoir sacrifié la vérité au plaisir de flatter les sentiments patriotiques. Ces accusations firent beaucoup de bruit et les partis politiques s'en emparèrent. On en vint à désigner la publication de M. Kopp comme une trahison envers la patrie, parce que d'autres en avaient conclu que la fondation de la Suisse était une révolu-

[1] G. Walther, Versuch über die älteste Geschichte Helvetiens. Bern, 1784.

[2] F. L. von Haller, historische und topographische Darstellung von Helvetien unter der Römischen Herrschaft. 2 Bde, Bern, 1817.

[3] J. E. Kopp, Urkunden zur Geschichte der Eidgenössischen Bünde. Luzern 1835.

tion [1]. M. *Heussler* de Bâle est presque le seul qui ait cherché à réfuter scientifiquement les opinions de M. Kopp, sans pouvoir cependant y parvenir entièrement. Ces opinions reçurent en Allemagne l'accueil le plus favorable, on y répétait partout les louanges dues à l'impartialité et à la sagacité dont il avait fait preuve. Cependant on s'attendait à ce que le prince de *Lichnowscky* [2], qui écrivait une histoire de la maison de Hapsburg, appuierait les assertions de M. Kopp par des documents tirés des archives autrichiennes. La surprise a été grande quand on l'a vu se contenter d'adopter tout simplement les vues anti-suisses, sans se donner la peine de consacrer un mot à les justifier.

L'histoire de Guillaume Tell n'est pas non plus à l'abri de toute espèce de doute. Bien que J. de Muller ne semble pas entièrement convaincu de son authenticité, il l'avait cependant racontée d'après les chroniques. C'est par l'histoire de la pomme uniquement que Meyer de Knonau reconnaît l'existence de la personne de Tell. Depuis les publications de Kopp, les savants penchent de plus en plus à ne voir dans Guillaume Tell qu'un personnage mythique : ce que semble démontrer, du reste, l'étymologie de ce nom. Il n'est pas douteux que notre histoire n'ait perdu beaucoup de ses charmes, par l'effet de ces recherches critiques. La poésie qui entourait jusqu'ici les commencements de la Confédération suisse a disparu, disait un des historiens les plus distingués de l'Allemagne [3]. Cependant une belle parole de Gœthe sur l'histoire romaine trouve ici son application. « Si un peuple, disait-il, a été assez grand pour imaginer de telles choses, ayons, de notre côté, au moins assez de grandeur pour les croire » [4]. Il existe encore sur

[1] Dans le Musée Historique qui a paru à Frauenfeld et de plus dans un écrit particulier.

[2] Fürst E. M. Lichnowsky, Geschichte des Hauses Hapsburg. Wien 1836 et suiv., 5 volumes en ont déjà paru.

[3] Leo de Halle dans les Berliner Jahrbücher zur wissenschaftliche Critik. 1836.

[4] Si je ne m'abuse, on trouve ce passage dans Eckmann, Gespräche mit Gœthe.

Guillaume Tell, d'un M. *Ideler* de Berlin, un livre qui mérite à peine une mention. L'auteur ne connaît pas Kopp; mais il invoque comme autorité en faveur de ses opinions les poésies de Voltaire et celles de Schiller! Un article sur la littérature historique de la Suisse française aurait à faire ressortir le mérite de M. Hisely, soit au sujet de l'histoire de Guillaume Tell, soit au sujet de la formation de la Confédération en général.

La période de Nicolas de Flue et les expéditions en Italie ont été le sujet du livre de *Ildephonse Fuchs* [1]. Les jugements sur la réformation sont encore à cette heure aussi opposés entre eux que si nous étions au cœur de cette crise. On ne croirait jamais avoir sous les yeux des ouvrages sur le même objet, si l'on compare, par exemple, les livres de M. *Kirchhofer*, et la réformation de Berne par *L. de Haller*, où l'auteur prétend démontrer l'identité de la révolution politique et de la réformation religieuse. Les continuations de J. de Muller, et les leçons de M. *Hagenbach*, bien qu'un peu prolixes, seront longtemps encore ce qu'il y a de mieux sur cette époque.

C'étaient de tristes temps que ceux qui suivirent la réformation, et il ne s'est pas encore trouvé d'historien qui les ait approfondis jusque dans les moindres détails. Cette décadence et de la puissance, et de la vie, et des mœurs du peuple, ces froissements continuels des deux confessions, ne peuvent guères enthousiasmer personne. Cependant la matière présente un haut intérêt, et c'est ici que l'histoire aurait dignement à remplir sa vocation d'institutrice des générations futures. Certes, il est plus agréable de raconter les victoires de Sempach et de Laupen, les guerres de Bourgogne et de Souabe, de décrire les mœurs simples et naïves de nos pères; mais l'historien n'en mérite que mieux la reconnaissance de la patrie, si, renonçant à flatter les sentiments patriotiques, il veut nous présenter une règle pour notre conduite, et nous détourner de commettre des fautes politiques en nous faisant voir les mauvais effets de cel-

[1] I. Fuchs die mailandischen Feldzüge der Schweitzer. 2 Bde, St. Gallen 1810. Il est de plus l'auteur d'une biographie précieuse de Tschudy.

les des anciens temps. Il pourrait être très utile de savoir, par exemple, quels dons et quelles pensions ont été accordés par la France, si l'on connaissait en même temps quelle influence a été exercée par ces largesses sur les conseils de la patrie. Rien n'est plus intéressant que les relations intimes entre la Suisse et la France sous Louis XIV, et la position de la diète entre les ambassadeurs de ce dernier pays, de l'Autriche et de l'Espagne. Personne ne sait mieux flatter que l'ambassadeur de France désirant obtenir de nouveaux régiments. « La Suisse, » écrit-il à la diète, « ressemble à Hercule, quand elle inscrit sur les frontières, comme lui sur les bords de la mer, *non plus ultra.* Tous les peuples du monde doivent s'y ranger. » L'ambassadeur Autrichien ne reste pas en arrière. « Votre nation, » écrit-il de son côté, « a la réputation de montrer en tout une sagesse parfaite ; mon maître l'Empereur a appris, avec un vif regret, que Louis XIV, qui surpasse en cruauté même le païen Attila, veut troubler l'heureux état de votre pays. Je vous déclare que l'Empereur ne permettra jamais que l'on empiète ainsi sur vos libertés, mais qu'il est décidé à défendre, en personne s'il le faut, ses chers alliés de la Suisse. » *Stadler* de Zug avait, à ce qu'il paraît, l'intention d'écrire sur l'influence de la France dans les affaires de la Suisse, mais il en fut empêché par la mort. Maintenant M. *Zellweger* est occupé de ce travail, et son ouvrage comblera une lacune sensible dans notre littérature historique. *Les leçons sur les trois derniers siècles de la Suisse* par *M. Gelzer* [1] ont un autre but. L'auteur ne s'est pas proposé de faire de nouvelles recherches, mais de coordonner simplement ce qui était déjà connu et de le juger ; but qu'il a très bien atteint. Son ouvrage mérite d'autant mieux une mention, qu'en traitant les événements passés l'auteur a toujours sous les yeux notre temps et

[1] Dr H. Gelzer die drei letzten Jahrhunderte der Schweitzergeschichte mit besonderer Berücksichtigung der geistigen und religiösen Zustände und der Sittengeschichte. Vorlesungen gehalten zu Bern. 2 Bde, Aarau 1839.

les principes qui s'y débattent, et qu'il s'acquitte de sa tâche avec une intelligence remarquable.

La plupart des ouvrages nés de la révolution de 1798 sont dictés par l'esprit de parti, et nous n'avons pas encore un véritable exposé des événements de ce temps. On peut placer dans la littérature historique le roman de *Ulrich Hegner, Les jours de révolution de Salys* [1]; car il place avec beaucoup d'art son héros sur le terrain et dans l'atmosphère, si je puis m'exprimer ainsi, des événements historiques. La lecture des gazettes et des brochures du temps présente aussi un extrême intérêt, bien qu'il ne faille pas accorder une foi implicite aux faits qui s'y trouvent rapportés; mais on y trouve l'expression fidèle des partis et des idées qui les influençaient. *Zschokke* a écrit sur la lutte des cantons intérieurs contre les Français, un ouvrage qui captive le lecteur, mais où il a été plutôt poëte que rigoureux historien. *L'histoire de la campagne autrichienne de* 1799 *par L. de Haller* [2], nous peint avec de vives couleurs les maux de toute espèce qui pesaient alors sur notre patrie, les vœux et les intrigues des partis, l'entière dépendance du gouvernement unitaire, et les onéreuses amitiés de nos bons alliés, les Français. En lisant cet ouvrage, on ne peut s'empêcher de gémir à la remarque que les étrangers, de quelque part qu'ils viennent, sont toujours les bienvenus, au moins pour un de nos partis. Tous ces écrits ont paru pendant la révolution même. Dès lors *L. G. Meyer*, dans son histoire suisse, est presque le seul qui ait traité cette période en sa totalité, et son récit est encore le meilleur tableau que nous en ayons. Peut-être *J. Andrès* est-il plus spirituel. Dans son écrit, *La Suisse et ses révolutions* [3], il présente en effet des observations profondes, des aperçus brillants. Mais il s'est proposé un but très difficile à atteindre, savoir, de réduire la

[1] U. Hegner, Salys Revolutionstage. Winterthur.

[2] C. L. von Haller, Geschichte der Wirkungen und Folgen des östreichischen Feldzuges in der Schweitz. 2 Bde, Weimar 1801.

[3] J. Andres, die Schweitz und ihre Revolutionen. Basel 1834.

révolution à ses principes moraux; et il est impossible qu'il fasse entièrement prévaloir son opinion. Il trouve dans la réformation, déjà, les principes et les commencements de la révolution; comme si ces deux événements avaient une si grande affinité, surtout en Suisse. La réformation de Berne, par exemple, n'a-t-elle pas eu lieu du fait du gouvernement, et la révolution n'a-t-elle pas eu pour premier résultat l'abolition de ce même gouvernement? Cependant quoique l'on puisse différer de sentiments avec cet auteur, la lecture de son ouvrage n'en offrira pas moins d'attrait.

Parmi les écrits innombrables qui ont vu le jour à l'occasion des événements qui suivirent la révolution de 1830, je n'en puis mentionner que deux. Le premier c'est l'*Exposition des troubles en Suisse depuis* 1830 par *P. Aebli*[1], violent écrit de parti, sans aucune modération. Vous trouverez à chaque page les expressions de Jésuites, d'aristocrates, d'oligarques, de tyrans, et toute cette phantasmagorie dont on voulait se servir pour effrayer le peuple. Sans doute, nos institutions avant 1830 n'étaient pas entièrement satisfaisantes; mais le patriotisme, dont M. Aebli semble se targuer exclusivement, consisterait-il à couvrir d'injures tout gouvernement dont la marche ne serait pas à notre gré? *Les annales Suisses* par *Muller-Friedberg*[2] sont un ouvrage autrement important. Il n'est pas complet et le défaut d'unité y est très sensible, mais c'est une collection de matériaux indispensable pour l'historien futur de nos temps. Comme il n'est guères possible d'écrire l'histoire d'une période non encore accomplie, il faut en attendant se contenter de ces documents. La continuation par M. *Escher*[3] renferme des pièces importantes et en est la partie la plus intéressante.

[1] P. Aebli, Schilderung der Zerwürfnisse in der Schweitz, seit 1830.

[2] Schweitzerische Annalen, oder die Geschichte unserer Tage seit dem July 1830, mit Rückblicken auf frühere Perioden. 5 Bde, Zürich 1831 et seq.

[3] H. Escher politische Annalen der eidgenössischen Vororte, Zürich und Bern, während der Jahre 1834-1836. 2 Bde, Zürich 1838.

Passons maintenant de l'histoire des périodes particulières à celle des cantons.

L'histoire spéciale a pris dès le commencement du XIX[e] siècle un élan extraordinaire, ou plutôt, c'est alors que ce côté de notre historiographie devient réellement important. La plupart des ouvrages de ce genre que nous possédons sont éminemment savants. Effectivement, dans ce genre d'histoire on ne peut guères déployer l'art des combinaisons et l'on est conduit tout naturellement à s'attacher à la recherche des matériaux. Il y a même des cantons dont il est très difficile d'écrire l'histoire, vu qu'elle ne présente pas d'unité. Je suis disposé à croire que quelques auteurs en poursuivant l'histoire de tous les lieux qui forment actuellement leur canton, n'avaient pas une claire conscience de leur œuvre. La composition actuelle de certains cantons est purement mécanique, or l'histoire veut des corps organiques. Cologne, par exemple, ne fait partie de la Prusse que de nos jours, et il serait très absurde, dans des annales de cette Puissance, d'y englober celles de cette ville durant tout le moyen-âge. Or cette faute serait précisément de même nature que celle qui a été commise dans quelques-unes de nos histoires spéciales. Il y a encore une question que l'on ne s'est posée que très rarement, ce me semble. L'histoire de tel ou tel canton doit-elle offrir seulement le progrès de l'ensemble, en ne mentionnant l'état successif de chaque endroit que pour faire voir celui du pays dans chaque période? Ou doit-elle aussi présenter l'histoire individuelle de chaque municipalité, l'histoire du moindre petit endroit? Sans doute que ces deux points de vue seront toujours plus ou moins combinés; mais il s'agit de savoir lequel doit prédominer. Le premier conviendrait parfaitement à l'histoire de Berne; M. *Pupikofer* a suivi le second dans son histoire de la Thurgovie.

ZURICH. *Les annales de Zurich* par *Sal. Hirzel* [1] contiennent dans leurs cinq volumes beaucoup de choses précieuses. Elles vont jusqu'en 1515; mais elles manquent un peu de vie

[1] S. Hirzel, Zürcherische Jahrbücher. 5 Bde. Zürich 1814-19.

et sont fatigantes par leur prolixité. L'*histoire juridique de Zurich* par M. le professeur *Bluntschli* [1] est un des meilleurs ouvrages que l'on ait en ce genre. Ce travail est d'autant plus important que cette face de notre histoire a été entièrement négligée, et que c'est justement en Suisse que les restes de l'ancien droit germanique ont été conservés, mieux que nulle part ailleurs, même en Allemagne. *La promenade dans l'ancienne Zurich* par *Vœgelin* [2] est un charmant ouvrage. L'auteur y montre, sans nous fatiguer, une connaissance remarquable de sa ville et des anciennes mœurs. Au commencement du XVI[e] siècle, il fait promener dans Zurich deux habitants des petits cantons conduits par un bourgeois, et chaque maison fournit une occasion de raconter les souvenirs qui s'y rattachent. Cependant, si l'on réfléchit à toutes les richesses que renferment les archives, et à l'importance de Zurich pendant tout le moyen-âge, on conviendra que ce livre laisse après lui bien du travail et bien des questions intactes, pour un historien capable qui voudrait s'en occuper. M. Bœhmer de Francfort en provoquant la composition d'une collection des chartes de Zurich et de Bâle, semblable à son recueil des chartes de Francfort, a émis un vœu que nous désirons vivement de voir se réaliser.

Berne. Comme Berne, en général, n'a jamais été un terrain bien favorable aux sciences, on a longtemps manqué d'une histoire de cette république. Nous parlerons, dans un article supplémentaire, d'un ouvrage de M. *de Tillier* [3]; dans lequel il ne semble pas avoir dignement rendu la majesté de l'histoire de cet Etat. Le Rapport du Gouvernement sur l'administration du canton de 1814 à 1830 [4], est un document extrêmement inté-

[1] D[r] J. C. Bluntschli, Staats (?) — und-Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zürich. 4 Bde, Zürich 1838. En effet ce n'est pas une histoire de l'Etat, mais seulement du Droit de Zürich.

[2] Ein Spatziergang durch das alte Zürich.

[3] Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern. 5 Bde, Bern, 1838-41.

[4] Bericht an den grossen Rath der Stadt und Republik Bern über die Staatsverwaltung in den letzten 17 Jahren, von 1814-1830. Bern 1832.

ressant, que l'ancien gouvernement, en terminant sa carrière, a laissé après lui pour rendre témoignage de son activité. Si ses ennemis n'ont pas puisé des armes dans ce rapport, ce n'est pas faute d'occasion. M. *de Rodt*[1] a fait un très bon ouvrage sur le développement de l'art militaire chez les Bernois aux diverses époques de leur histoire. Son récit de l'invasion des Français, en 1798, attire vivement l'attention.

LUCERNE. Nous avons déjà fait mention de M. *Andrès*, et de ses observations sur les révolutions de la Suisse; il avait précédemment publié, d'après les mêmes principes, des *Mémoires politiques sur le canton de Lucerne*[2], qui sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été longtemps le seul ouvrage de ce genre qui existât. « Je ne prétends pas raconter les faits, dit-il, ce sont des matériaux mais non une maison, des histoires, mais non l'histoire; mon but est de caractériser l'esprit du gouvernement à chaque époque. Aucun historien n'a dépeint avec autant d'énergie les maux et la corruption qui ont accompagné les pensions et l'influence de la France, que Valerius Anshelm, Stadlin et Andrès. Aucun historien n'a saisi, comme ce dernier, la nature des siècles où l'histoire de la Confédération se réduit à l'histoire de quelques villes. Il osa le premier dire la vérité toute nue, et, ce qui la rendait plus sensible, l'appliquér à un canton particulier. La sensation fut immense (1817), les uns le couvrirent d'insultes, les autres le jugèrent un nouveau Tacite, à présent son livre est presque oublié.

Les CANTONS INTÉRIEURS ne manquent pas non plus d'histoires spéciales, qui ne sont, à vrai dire, que des entassements de matériaux. Il s'en faut de beaucoup que toutes les difficultés aient été levées. Les questions sur les émigrations des Scandinaves, sur les relations seigneuriales et, par conséquent, sur la formation de la Confédération, sont loin d'être résolues, soit

[1] Em. von Rodt, Geschichte des Bernerischen Kriegswesens, von der Gründung der Stadt Bern, bis zur Staatsumwälzung von 1798. 2 Bde, Bern 1831-1834.

[2] J. Andres, politische Denkwürdigkeiten von Luzern 1817.

dans l'*Histoire d'Uri* par *Schmid*[1], soit dans celle de *Schwytz* par *Fassbind*[2], soit dans celle d'*Unterwalden* par *Businger*[3]. Mais elles donnent, surtout les deux dernières, beaucoup de notices et de matériaux précieux ; elles sont écrites avec beaucoup de soin et de solidité.

GLARIS. Le même *Aebli*, dont nous avons précédemment apprécié la vocation d'historien, a donné aussi une histoire du canton de Glaris, qui heureusement n'est pas achevée. Elle abonde en inexactitudes, elle est écrite dans un style grossier et rebutant. Qui voudrait approuver l'auteur dans son habitude de désigner les Autrichiens comme les « esclaves des princes tyranniques, » dans sa manière de nommer le bourguemestre Brun de Zurich, le diable le plus pervers[4]. Pour que le canton de Glaris eût, avec la plus mauvaise, une des meilleures histoires spéciales, il en existe une de *Schuler*[5] qui répond entièrement à toutes les exigences de la science. C'est un exemple de plus de l'importance de cette sorte d'ouvrage pour les temps modernes, où l'histoire tend de plus en plus à être essentiellement cantonale.

ZUG. Lorsque M. *Charles Stadlin*[6] entreprit d'écrire l'histoire de son petit canton, il avait à sa disposition quelques milliers de feuilles manuscrites sur les scandales des pensions, sur les traités au sujet du sel et sur les troubles intérieurs. Ces sources étaient uniques, mais il ne les a pas exploitées suffisamment, dans l'intention où il était de publier un ouvrage particulier sur l'influence de la France. Il faut avouer que quelquefois il montre moins de forces que de bonne volonté. Il a,

[1] Fr. Vinc. Schmid, Allgemeine Geschichte des Freistaats Ury. 2 Bde, Zug 1788-1790.

[2] Th. Fassbind, Geschichte des Kantons Schwytz. 4 Bde, Schwytz 1832. 1834.

[3] Jos. Businger, die Geschichten des Volkes von Unterwalden ob und nid dem Wald. 2 Bde, Luzern 1827.

[4] En allemand : der verworfendste Satan !

[5] M. Schuler, Geschichte des Landes Glarus. Zurich 1836.

[6] F. K. Stadlin, der Topographie des Kantons Zug, erster Theil, enthaltend seine politische Geschichte. 4 Bde, Luzern 1819-24.

pour la manière, beaucoup de ressemblance avec Andrès. Toutefois, du milieu des menues notices généalogiques, des extraits d'obituaires ou de monuments semblables, jaillit un tel patriotisme, un tel amour de la justice et des lois, un tel sentiment de la vraie liberté, un tel zèle contre l'égoïsme, l'avarice et tout ce qui a détruit le vrai républicanisme, qu'il mérite notre reconnaissance et toute notre affection. La décadence de la patrie au XVIIe et au XVIIIe siècle avait saisi son noble cœur d'une profonde tristesse, qui se montre à chaque page de son ouvrage et qui a enlevé à la patrie un de ses meilleurs citoyens.

BALE. *Pierre Ochs* qui a joué un rôle si remarquable dans la révolution de 1798 avait écrit, déjà en 1786, avec les plus grands détails, l'histoire de sa ville natale [1]. C'est un des ouvrages qui font le mieux connaître le développement d'une municipalité durant une série de siècles ; mais toutes les parties de cette histoire ne sont pas également travaillées, quelques-unes ne sont que des matériaux, précieux il est vrai, et dans la dernière il est à regretter qu'il n'ait pas voulu dire tout ce qu'il aurait pu révéler. *Les curiosités de Bâle* par *Bruckner*, en 10 volumes, offrent un amas de notices de tout genre. Les événements de 1830 ont été l'occasion d'une foule de brochures ; mais un ouvrage de M. *Heussler* qui va paraître sur cette matière dispensera de tout autre.

SCHAFFHOUSE. *Les mémoires de l'histoire de Schaffhouse* par M. *Schalch* [2] sont un des livres de cette nature les plus agréables. Ils ne sont pas seulement écrits pour l'historien savant, mais ils sont faits pour rendre précieux à la génération présente le souvenir des temps passés. En effet aucune autre ville n'a besoin, au même degré, de se souvenir des vertus qui l'ont soutenue au milieu de temps difficiles. *Fr. Hurter* [3] a publié quel-

[1] P. Ochs, Geschichte der Stadt nnd Landschaft Basel. 8 Bde, Leipzig 1786-1822.

[2] Erinnerungen aus der Geschichte der Stadt Schaffhausen. 2 Bde, 1831-34.

[3] Fr. Hurter *, Wie die Stadt Schaffhausen zu ihren Rechten, Freiheiten und Besitzungen kam. Schaffhausen 1832. Geschichte der Ausscheidung von Land-und-Stadtgut. 1832.

* L'auteur de ces ouvrages et celui de l'article actuel de la Revue sont deux perosnnes différentes. (*Red.*)

ques écrits sur des points particuliers de l'histoire de Schaffhouse ; mais, pour qui sait démêler les analogies et recueillir les principes généraux, ils offrent un intérêt plus vaste que leur champ.

Appenzell. Depuis longtemps on se contentait d'une chronique de *Walter* traduite en allemand moderne, dans le pays qui a le bonheur de compter M. *Zellweger* au nombre de ses citoyens, quand cet homme distingué a mis au jour son *Histoire du peuple Appenzellois*[1]. Cet ouvrage répand beaucoup de lumière sur les institutions du moyen-âge ; et montre des recherches poussées avec une persévérance incroyable jusques dans les détails les plus minutieux. Il serait difficile de décider dans tous les cas qui de lui, ou de Arx, a raison dans leurs opinions opposées ; parce que pour cela il faudrait faire, sur les lieux, des recherches dans les archives.

Saint-Gall. *Arx*, pour son *Histoire de St. Gall*[2], avait à sa disposition les sources les plus importantes. Les riches archives de l'Abbaye lui étaient ouvertes, et il en a profité de manière a rendre son ouvrage indispensable pour une connaissance approfondie du moyen-âge. Cependant il a trouvé plus d'accueil à l'étranger qu'en Suisse même. Cela tient, comme il le dit lui-même, à ce qu'il n'a pas accordé aux Suisses les flatteries accoutumées, à ce qu'il n'a pas décrit la guerre des Appenzellois aussi favorablement pour eux que d'ordinaire, à ce qu'il voit dans le couvent de St. Gall l'origine de la ville et non l'inverse, et surtout à ce que, en qualité de moine de l'abbaye abolie, il se montre toujours du parti catholique dans l'histoire de la réformation et de la guerre de Toggenbourg. Cependant on n'a garde maintenant de lui refuser un mérite remarquable. On l'a même comparé à Justus Mœser, ce qui est la meilleure louange qu'on pût lui donner. L'*Histoire de la ville de St. Gall* par *Hartmann*,

[1] J. C. Zellweger, Geschichte des Appenzellischen Volkes. 3 Bde, Trogen 1830 et sq.

[2] J. von Arx, Geschichten des Cantons St. Gallen. 3 Bde, St. Gallen 1810-13. Berichtigungen und Zusätze dazu. 1830.

contient très peu de chose qui ne soit pas déjà connu par Arx, mais tout y est présenté sous un autre point de vue. ***L'histoire de l'abbaye de St. Gall sous les deux derniers princes abbés, jusqu'à son abolition***, par ***Weidmann***, est très intéressante; les évènements qui ont précédé la révolution de 1798, y sont exposés par un témoin oculaire, qui y avait été mêlé, mais qui les raconte sans amertume. Il n'existe en Allemagne presque rien de semblable à ces écrits sur le couvent de St. Gall. L'histoire des Etats ecclésiastiques est très peu connue, nous ne savons presque rien sur le principal électorat, celui de Mayence, presque rien sur la décadence et la ruine de ces Etats en général, nous en savons encore moins sur quelques détails importants, sur le congrès d'Ems, par exemple. L'*Histoire du Toggenbourg* par *Wegelin* est extrêmement savante, mais elle fatigue par trop de détails.

Les Grisons offrent un champ ouvert pour un historien capable, le livre de Zschokke ne suffisant plus. Il y a là matière à un ouvrage du plus haut intérêt, car pendant un temps l'histoire du pays ressemble, par le jeu des factions et les démêlés continuels entre les familles nobles, à celle des villes italiennes; plus tard cette même histoire acquiert une importance européenne.

Thurgovie. L'histoire de la Thurgovie était, sans aucun doute, une des plus difficiles à faire, à cause de l'absence d'un centre unique autour duquel les événements pussent se ranger. Chaque ville avait ses droits particuliers, chaque famille noble était indépendante, les possessions des évêques de Constance, des ducs d'Autriche, et d'autres seigneurs, étaient partout entremêlées. *Pupikofer* en se proposant de donner l'histoire de la contrée qui forme aujourd'hui le canton de Thurgovie s'était imposé une tâche fort difficile; car, faute de centre, il a été obligé de donner l'histoire particulière presque de chaque village.

Outre ces histoires cantonales, il y a encore beaucoup de travaux qu'il nous est impossible d'indiquer, devant ici, comme partout, nous borner à citer les ouvrages les plus importants. Presque toutes les petites villes, comme Morat, Sursée, Bienne,

Roggwyl, même des édifices ou des institutions particulières, ont leur histoire. Ainsi on a celle de quelques églises de Zurich et de St. Gall, des hôpitaux de Berne, de la bibliothèque de St. Gall; et l'on conçoit qu'il soit nécessaire de concentrer le résultat de toutes ces recherches.

Après avoir jeté nos regards sur l'histoire de la Suisse prise dans son entier, soit dès sa formation, soit à diverses époques, après avoir vu l'état de l'historiographie de chaque canton, nous avons encore à examiner quelques faces spéciales de notre littérature historique.

Wieland de Bâle a narré les événements militaires de la Suisse depuis les Romains jusqu'à nos jours; son livre n'est pas sans importance, quoique l'auteur ait trop négligé de mettre en relief les changements et les développements successifs de la tactique, dans ce long espace de temps. La description des batailles les plus remarquables de notre histoire par *Haller de Kœnigsfelden* unit à des recherches historiques de bonnes observations militaires.

Au commencement du moyen-âge, l'Eglise et la Noblesse sont l'objet à peu près unique de l'histoire, ce n'est que peu à peu que le peuple paraît sur la scène. Nous avons eu l'occasion de remarquer l'importance de l'abbaye de St. Gall et des ouvrages dont elle a été le sujet. Le rôle de la noblesse dans notre histoire n'est pas moins important. La Chronique de Bonstetten, de 1480, compte, dans le pays qui forme à peu près la Suisse actuelle, quelques familles ducales, trente de comtes, soixante de barons, qui étaient éteintes, et quatre mille châteaux de nobles, qui étaient détruits. Aussi, ne fut-ce pas une entreprise superflue que celle de recueillir l'histoire des principales d'entre ces demeures dans l'ouvrage intitulé : *Les châteaux de la Suisse* [1]. Seulement, on doit regretter qu'il y ait tant d'inégalité entre les morceaux qui le composent, quelques uns étant très légers, tandis que d'autres sont vraiment distingués.

[1] Die Ritterburgen der Schweitz. 3 Bde, Bern.

On trouve une source importante, surtout pour l'histoire du moyen-âge, dans le journal intitulé : *Der Schweitzerische Geschichtsforscher*, organe de la première Société d'Histoire. On peut lui reprocher, seulement, de n'avoir pas embrassé un champ plus vaste, de s'être trop laissé entraîner du côté des études favorites de quelques Bernois, par exemple, à des recherches généalogiques sur des familles peu connues. *Helvetia* rédigé par *Balthasar*[1] est un autre journal important, qui contient des articles sur notre histoire, surtout sur la période depuis la réformation. L'histoire de la nonciature papale, de nos rapports avec quelques ambassadeurs français, s'y trouve publiée pour la première fois.

Le nouvel élan des études historiques depuis le commencement du XIX[e] siècle, a fait sentir l'extrême importance des vieilles chartes et des documents, et l'on mit un grand empressement à les recueillir. *Luthy* en a fait imprimer quelques milliers dans la feuille d'avis de Soleure[2], ce qui a donné un grand prix à ce journal, le seul peut-être de cette espèce dont les bibliothécaires et les savants se disputent la possession. On se mit, en outre, à publier des documents à la fin des livres et dans quelques journaux, de telle sorte que le nombre s'en est multiplié au point qu'il est presque impossible de les tous connaître. Le mot de Luthy : « On a trop abusé de notre confiance pour que nous puissions désormais ajouter foi à quelque chose qui ne soit pas confirmé par un sceau ; » ce mot, et la nécessité de motiver sa contradiction avec Arx, engagèrent M. *Zellweger* à publier, à la suite de son histoire d'Appenzel[3], un codex diplomatique contenant les chartes qui importent le plus à ce pays. M. *Kopp* de Lucerne a donné une suite de chartes des Cantons intérieurs ; celles sur lesquelles il appuyait ses nouvelles opinions, et son opposition, parfois trop violemment prononcée, contre Tschudy et J. de Muller. Cependant il n'y a

[1] Helvetia, Denkwürdigkeiten für die XXII Freistaaten der Schweitzerischen Eidgenossenschaft. 9 Bde, Zurich und Aarau 1823-34.

[2] Solothurnisches Wochenblatt.

[3] J. C. Zellweger, Urkunden zur Geschichte des Appenzellischen Volkes. 4 Bde.

encore là que des efforts isolés, il serait bien à désirer que les gouvernements donnassent les mains à la formation d'une collection complète de toutes les chartes importantes de la Suisse, au moins jusques à la réformation.

M. Kopp a donné l'exemple d'un autre genre de publication, par ses extraits des procès-verbaux des diètes [1]. La Société historique de Berne n'a pas été non plus sans résultats, elle s'est surtout dévouée à l'impression des Chroniques. Nous lui devons celles de *Justinger* [2], de *Tschachtlan* [3] et de *Valerius Anshelm* [4] publiées par MM. *Wyss* et *Stierlin*. *J. Schneller* de Lucerne a donné la Chronique de *M. Russ* [5] dont nous avons fait mention; *E. de Rodt*, le *Twingherrenstreit de Frickard* [6] qui est très intéressant. *Arx* de St Gall, un récit en vers de la guerre d'Appenzell [7] dont la langue est très remarquable. *Schuler* et *Schulthess* ont recueilli les œuvres complètes de *U. Zwingli*, source importante pour l'histoire de la réformation; Hottinger a publié la *Chronique de Bullinger*, indiquée dans notre premier article. N'oublions pas la biographie de N. Manuel par M. *Grüneisen* [8] et la collection de ses écrits, dont l'influence sur la réformation de Berne a été si remarquable. M. Rocholtz [9] a re-

[1] Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede. Mit den ewigen Bünden, der Friedbriefen, und andern Hauptverträgen als Beilagen. Zurich 1829.

[2] C. Justingers Berner-Chronik, von Anfang der Stadt Bern bis in das Jahr 1441. Herausgegeben von E. Stierlin und J. R. Wyss. Bern 1819.

[3] Bend. Tschachtlans Bernerchronik, von dem Jahre 1421 bis in das Jahr 1466. Herausgegeben von E. Stierlin und J. R. Wyss. Bern 1820.

[4] Valer. Anshelm's genannt Rud, Bernerchronik von Anfang der Stadt Bern bis 1526. Herausgegeben von E. Stierlin. 6 Bde, Bern 1829-1833.

[5] Melchior Russen, Eidgenössische Chronik, geschrieben im Jahr 1482, herausgegeben von Jos. Schneller. Bern 1834.

[6] Thuring Frickards, Stadtschreibers zu Bern, Beschreibung des Twingherrenstreites daselbst, im Jahr 1470. Herausgegeben von Em. von Rodt. Bern 1837.

[7] Reimchronik des Appenzellerkriegs. Von einem Augenzeugen verfasst und bis 1407 fortgesetzt. Herausgegeben von J. Arx. St. Gallen 1825

[8] Dr.C. Grüneisen; Niklaus Manuel Leben und Werke. Stuttgart 1835.

[9] E. L Rocholz. Eidgenössische Lieder-Chronik. Sammlung der ältesten und werthvollsten Schlacht-Bundes-und-Parteilieder vom Erlöschen der Zähringer bis zur Reformation. Bern 1835.

cueilli de nombreuses chansons guerrières, dont quelques-unes, celles, par exemple, de *Veit Weber* et de *M. Suter* ont une valeur poétique. Il est cependant fort à regretter que l'éditeur ne les ait pas données dans leur style véritable, mais qu'il les ait à moitié traduites; elles se présentent ainsi dans une langue mi-partie d'ancien et de moderne qui n'a jamais existé.

Quant à l'histoire ecclésiastique, je me bornerai à quelques mots. *Hottinger* de Zurich écrivit le premier ouvrage de ce genre, il y a 120 ans. Vivant au fort des luttes religieuses, dans la ville qui était à la tête du parti protestant, il ne pouvait échapper à l'influence des préjugés. Peut-être son plus grand mérite est-il de nous montrer l'animosité avec laquelle les partis religieux se poursuivaient réciproquement jusques dans les livres? Il est si violent que, dans sa bibliothèque suisse, Haller le nomme un capucin protestant. *L'histoire ecclésiastique de la Suisse* par *Wirz*[1] est en grande partie copiée de J. de Muller et de Henke, et n'a point mérité la savante continuation de M. *Kirchhofer*. Celui-ci a répandu beaucoup de lumière sur l'histoire de la réformation par ses annales de Schaffhouse et ses biographies des principaux réformateurs, Hoffmeister, Oswald Myconius, Berthold Haller, Farel, etc. Quoique tous ces ouvrages prouvent une grande érudition, on a le droit de leur reprocher qu'ils manquent de vie. Dans l'histoire d'une période toute remplie de la lutte des idées et des principes c'est la première chose à exiger d'un écrivain. Pour pouvoir rendre dignement l'enthousiasme qui a animé ces hommes, il faut y participer soi-même; c'est le mérite de *Schuler* dans sa biographie de *U. Zwingli*, qui est un vrai modèle, et sans aucun doute, le meilleur travail que nous ayons sur ce grand homme. L'ouvrage de *Ferdinand Meyer*[2] sur la commune ecclésiastique de Locarno est très-intéressant, quoique trop long.

[1] L Wirz, Helvetische Kirchengeschichte. Aus J. J. Hottingers älterern Werken und andern Quellen neu bearbeitet. Fortgesetzt von M. Kirchhofer. 5 Bde, Zürich 1808–19.

[2] F. Meyer, die evangelische Gemeinde in Locarno, ihre Auswanderung nach Zürich und ihre weitern Schiksale. Ein Beitrag zur Geschichte der Schweitz in 16ten Jahrhundert. 2 Bde, Zurich 1836.

Nous y voyons les efforts infructueux de la réformation pour s'établir dans quelques parties de l'Italie, la puissante résistance qui força ses partisans les plus zélés à chercher un asyle à Zurich, asyle qui s'honore d'avoir ainsi acquis plusieurs noms avantageusement connus dans l'Etat et dans l'histoire de la science. Il faut observer que tous ces ouvrages ont été écrits au point de vue protestant; jusqu'ici, à part quelques histoires cantonales comme celle de St. Gall par Arx, ce n'est guère que l'histoire de la réformation de Berne par L. de Haller[1] qui défende, mais avec trop de violence, les intérêts catholiques.

Je ne nommerai que deux des biographies que nous possédons. Il faut convenir toutefois que les biographies sont très-propres à faire connaître telle ou telle époque, en montrant comment les évènements historiques ont influé sur le peuple en général, par la manière dont elles font voir cette action sur un individu donné. Il arrive aussi que l'homme dont nous lisons la vie est quelquefois le représentant d'une certaine partie de la société, dont il nous dévoile les opinions, les espérances ou les craintes; telle est par exemple la biographie de l'ancien baillif zuricois *Salomon Landolt,* qui a été si bien appréciée par Gœthe. Nos institutions ne nous permettent pas d'avoir de ces vies autour desquelles, comme autour d'un centre, viennent se ranger les évènements. Cela ne rend que plus précieux le récit de la vie du petit nombre de nos hommes d'Etat qui ont imprimé à leur gouvernement cantonal le cachet de leur personnalité. La premiere des biographies que nous mentionnerons est donc la vie de l'avoyer *Nicolas de Mulinen*[2] de Berne, par un auteur inconnu, mais qui s'est parfaitement acquitté de sa tâche. De Mulinen est un de ces hommes qui représentent

[1] Voici le titre de la traduction française : Ch. L. de Haller, histoire de la révolution religieuse ou de la réforme protestante dans la Suisse occidentale. Paris 1837. L'original a paru à Lucerne.

[2] On la trouve dans un des derniers volumes du Schweitzerischer Geschichtforscher. On peut regarder M. le colonel de Wurstemberger comme l'auteur de cette biographie.

parfaitement l'ancienne Berne, avec la grandeur simple et la noble fierté aristocratique qui inspiraient tant d'admiration à J. de Muller. La seconde, c'est la biographie du *Landammann de Reinhard* par M. *de Muralt*[1] ; cette dernière offre plus d'intérêt pour l'histoire générale de la Suisse que la précédente qui se renferme dans des bornes plus étroites. La Médiation, l'un des plus beaux moments, sans contredit, de la vie de Napoléon, et ses effets durant les années qui suivirent y sont racontés avec beaucoup de détail et d'exactitude; en sorte que cet ouvrage est un des plus importants pour notre histoire moderne. N. de Mulinen et J. de Reinhard ont été des derniers de nos hommes d'Etat suisses; tous les deux étaient doués de la fermeté de caractère, de l'étendue de vues, de la fixité de principes, de la connaissance des hommes, des affaires et du monde, indispensables pour s'acquitter dignement du rôle qu'ils ont rempli.

Ainsi que nous venons de le voir, les efforts qui ont été faits pour répandre la lumière sur toutes les faces de notre histoire, n'ont pas été sans résultats. L'histoire générale de la Suisse, celle d'époques déterminées, celle des cantons en particulier, ont été cultivées avec autant d'application que de succès. Il est hors de doute que le goût de l'histoire en général ne soit très-vif au milieu de nous. En effet, c'est une des meilleures manières de cultiver et de conserver au milieu de nous l'amour de la patrie, car plus on connaît le sol qui nous porte, plus on s'y attache. Nous saluons ainsi avec joie la fondation, sous les auspices de M. Zellweger, de la nouvelle Société d'Histoire. Là se réuniront tous les hommes de tous les cantons qui se sont donné pour but de leurs travaux de faire connaître le passé, afin que nous soyons mieux en état de juger du présent et de l'avenir. Là se réuniront des vieillards et des jeunes gens; afin que ces derniers puissent s'enquérir auprès des premiers, des choses, des institutions, des coutumes abolies à cette heure, au

[1] Elle a été publiée il y a trois ans à Zurich.

sein desquelles nos pères ont vécu, dont les derniers témoins subsistent encore, mais dont la génération nouvelle n'a de connaissance que par ouï-dire et par tradition. A côté de cette société historique destinée à unir les efforts d'hommes entrés dans la vie active, il en est une qui prépare les jeunes gens à s'y agréger à leur tour, et dont les membres ambitionnent pour l'avenir les résultats et les honneurs recueillis par la première. Le jour aussi viendra où les membres de la société de Zoffingue répondront aux espérances de la patrie et de la science. Honneur et reconnaissance pour tous ces efforts volontaires et généreux !

SCÈNES SOUABES.

DEUX JOURNÉES DANS LA FORÊT-NOIRE.

I.

Les bains de Wildbad, vous sont sans doute inconnus, cher lecteur : c'est un grand et rare avantage pour un auteur que d'avoir à parler de quelque chose que vous ignorez; aussi, je me garderai bien de vous préparer aux découvertes que vous allez faire; je m'abstiendrai de tout préambule, et cela d'autant plus volontiers, Madame, que je vous ai entendu dire que vous ne lisez jamais de préfaces.

Mais aussi, cher lecteur, pourquoi n'étiez-vous avec moi, la veille de mon départ de Wildbad! Je m'étais mêlé à la foule des promeneurs qui jouissaient, sur la place du village, de la fraîcheur du soir et des accords d'une grave musique allemande : nous ne nous promenions point en long et en large, mais parallèlement au grand bâtiment des bains, et, quand nous étions arrivés à l'une des extrémités de la place, nous revenions sur nos pas. La lune, qui nous éclairait, brillait au-dessus de montagnes toutes noires de bois de sapins, et par intervalles la brise nous apportait le bruit du torrent..... oh! quelle aménité, quelle douce expression d'insouciance régnait

sur l'honnête figure des Souabes qui m'entouraient! Et les anglais! comme ils portaient agréablement leur ennui, et qu'à cette heure leur spleen avait bonne grâce!..... C'est qu'en effet, l'air harmonieux dont nous étions enveloppés, ces sons confus qui bourdonnaient à nos oreilles, le murmure paisible des voix des baigneurs, et la cadence traînante de leurs pas, tout disposait l'esprit au plus doux nonchaloir, à la plus charmante bienveillance..... Et c'est pourquoi, mon cher lecteur, j'aurais tant désiré que vous y fussiez aussi.

Le lendemain, au point du jour, je quittais l'étroit vallon de Wildbad, je laissais aux malades, aux oisifs, aux ennuyés des bains, leur tranquille village, leur place, les vertes allées de tilleuls qui côtoyaient le torrent, et je prenais avec mon guide, le sentier qui, serpentant le long des pentes boisées, s'élève vers le sommet de la montagne.

II.

Mon guide !.... ah! je vous prie de lui accorder votre attention : un guide est nécessairement un homme intéressant; c'est chose reconnue dans toutes les relations et impressions de voyage. Mais, hâtons-nous de vous en prévenir : celui-là n'avait point la tournure héroïque des êtres qui composent l'espèce guide; dans un pas périlleux, comme il s'en présente dans les impressions de voyage, pour me sauver la vie ce n'est pas lui que j'aurais choisi. Oh! je l'avoue, comme vous je m'étais d'abord flatté de voir arriver un fier braconnier, un farouche habitant des bois, une sorte de ..... je n'ose dire brigand; mais, sans l'être lui-même, il en aurait vu; que sais-je? peut-être il en aurait connu, dont il me raconterait des particularités; car enfin, j'étais dans la Forêt-Noire.

Et voici, pour renverser toutes mes idées, un petit homme maigre et d'une architecture peu régulière; un petit jeune homme, qui, après maints profonds saluts, me demande humblement et d'une voix embarrassée, si c'était moi qu'il aurait

l'honneur,.... qui lui faisais la grâce,.... qui lui accordais la confiance.....

Oui, c'est moi, répondis-je ; car je le reconnaissais bien pour le personnage que mon hôte m'avait recommandé.

Or, il faut savoir que Monsieur Christophe, ou Monsieur Stoffel, comme on le désignait plus généralement, par abréviation; outre qu'il passait pour un guide fort intelligent, devait être capable de s'exprimer quelque peu en français et en anglais; mais de plus, écoutez bien, il possédait la langue grecque et la langue latine, qu'il avait apprises presque uniquement par lui-même, et bien qu'il ne fût que le pauvre *provisor* d'une des vallées les plus reculées du Wurtemberg.

III.

Je n'irai pas plus loin, ô lecteur, sans vous donner une idée de ce que c'est qu'un provisor. Je pourrais le faire en peu de paroles, en vous expliquant la chose par le mot même : les définitions de ce genre ont l'avantage d'être concises ; cependant, craignant qu'après mon explication du mot vous n'en sachiez guère plus qu'auparavant, quant à la chose, j'ai pris l'humble parti de décrire, mais aussi brièvement que possible, la vie et les fonctions du provisor.

Ma tâche n'est pas des plus faciles : il s'agit de vous faire comprendre un homme qui n'est pas nomade, et qui pourtant n'a point d'habitation fixe; un homme qui n'est ni professeur, ni instituteur, ni gouverneur, ni précepteur, ni régent, et qui est pourtant pédagogue; un homme qui n'est point marguillier, et qui pourtant sonne la cloche de l'endroit; un homme qui n'est point berger, et qui paît des troupeaux de pourceaux, d'oies, de moutons; un homme enfin, qui, sans mendier, atteint le trois cent soixante-cinquième jour de l'année, avec une trentaine de florins, soit un peu plus de soixante francs de France. Cet homme là, c'est un provisor.

Ce phénomène se trouve dans la Souabe, et tout particulièrement dans certaines barbares régions de la Forêt-Noire.

C'était, avant qu'il fût provisor, un pauvre garçon paysan, probablement le cadet de la famille; la mère ayant remarqué qu'il avait, à lui seul, plus d'esprit que tous ses frères ensemble, fit tant qu'on l'envoya dans un séminaire pédagogique; et il en sortit, après d'heureux examens, pour entrer, en qualité d'aide, chez un vieux maître d'école. Mais celui-ci n'a point de place pour le loger, et dans aucun cas, il ne pourrait le nourrir; il faut donc que chaque membre de la communauté héberge, à tour de rôle, le nouveau venu et le reçoive à sa table. Quant aux fonctions à remplir, voici que le maître d'école est fatigué, il a blanchi sous le harnais; faudrait-il donc qu'il interrompît encore son sommeil pour aller sonner le réveille-matin? non; il a maintenant un aide tout brillant de santé; il saura l'envoyer à sa place quelquefois, de temps en temps pour commencer, puis il ne tardera pas à lui laisser le monopole de la cloche du village. Pour les leçons, il en va de même, ou à peu près. Et cependant, pauvre provisor, on ne reconnaît pas tes services: le régent a tout l'honneur, quoique sa science soit fort inférieure à la tienne; car, que n'exige-t-on pas dans les examens d'aujourd'hui, et combien ils étaient plus faciles autrefois! N'importe, on poursuit sa carrière, et l'hiver se passe encore assez bien: il est vrai qu'il faut courir chaque jour, et quelque temps qu'il fasse, à deux, trois lieues de distance, pour donner ses leçons et chercher gîte et table; mais du moins, les paysans ne murmurent pas; tandis qu'en été, ces drôles-là, qui font travailler aux champs toute leur progéniture, et qui par conséquent ne l'envoient plus à l'école, ne peuvent absolument pas comprendre à quoi sert un provisor, et surtout, à propos de quoi le nourrir. Heureux alors celui-ci, quand il trouve à garder quelque troupeau pour avoir l'air de gagner son pain!

Voilà bien des tribulations; toutefois, il faut le dire, tout n'est pas épines dans le métier. Monsieur le pasteur, monsieur le haut-forestier veulent faire donner des leçons particulières à leurs enfants: c'est le provisor qu'on appellera. Un jour, des

voyageurs arrivent dans le village et demandent un guide : qui mieux que le provisor connaît tous les sentiers du pays? Et faut-il parler des baptêmes, des mariages, des ensevelissements, auxquels parfois l'on va chanter ou faire un discours à la place du maître d'école? Mais ce n'est rien encore que tout cela : sous certain corset du village bat un cœur compatissant; or, les années passent vite, bientôt l'on sera parvenu au grade de régent; alors on se mariera; puis, encore quelques années........ et, à son tour, on aura son provisor!

IV.

Lorsque nous eûmes gravi la montagne qui domine Wildbad, nous arrivâmes sur un aride plateau, désert, et dévasté par les tempêtes; nous fîmes une halte sur les bruyères, au bord d'un triste lac nommé le Lac-Sauvage, en face des restes d'une forêt, qui fut consumée, dit-on, par le feu du ciel. Mais au milieu de ces scènes de dévastation, l'âme de Christophe n'était préoccupée que de douces réminiscences : j'avais mis le jeune provisor en train de causer; et, à la complaisance avec laquelle il me parlait du régent, et surtout de la fille de celui-ci, j'eus bientôt deviné quel charme transformait en idylle, une vie que tant d'autres auraient trouvée insupportable.

Il n'y avait qu'une chose qui tourmentât Christophe : c'était le peu de sympathie qu'il trouvait chez le régent pour ses études de prédilection. Que de peines elles lui avaient déjà coûtées, ses chères langues anciennes! il en avait appris les éléments, dans un institut où il avait été décrotteur; entré au séminaire pédagogique, il n'avait rencontré qu'opposition de la part de ses condisciples; en revanche, il avait eu le bonheur de plaire au recteur, qui avait favorisé ses goûts; et maintenant, tandis que les pasteurs du voisinage, et particulièrement les jeunes vicaires lui prêtaient si libéralement leurs livres, il n'osait les ouvrir en présence du vieux maître d'école, qui ne voyait dans cette ardeur de lecture qu'une inquiète disposition

de Christophe à sortir de sa sphère, à ne pas se contenter du sort qui lui était dévolu.

Ainsi Christophe ne pouvait lire qu'en secret; mais il était appelé à faire des courses fréquentes, et l'on pense bien que jamais il ne se mettait en route sans quelque volume de ses classiques; dans les loisirs de l'été, il se passait souvent plusieurs journées avant qu'on le revît dans son vallon : c'est qu'alors il était à Wildbad, servant de guide aux étrangers, et leur «volant» leur langue, comme il me le disait ingénuement à l'heure même où c'était mon tour d'être volé; ou quand il n'avait personne à conduire et à exploiter, il allait, me disait-il en son langage érudit où sans-cesse un idiôme prêtait secours à l'autre, il allait paisiblement lire sous les arbres des « ambulations , » ou dans les forêts « d'abiètes » (sapins) ; mais ces jours de repos étaient rares : ordinairement à son retour au gîte hospitalier qu'il avait trouvé à Wildbad, une « ancille » (servante) d'une des auberges de l'endroit venait lui annoncer qu'un *Gentleman*, ou plus rarement un *Monsieur*, avait à lui parler pour le lendemain.

V.

Cependant la vraie idylle christophorienne, ce n'est point dans les sombres bois de Wildbad, ni parmi les tristes bruyères du plateau, qu'il la faut chercher; mais voyez-vous, au pied de ces montagnes dont les coupes sont si gracieuses, voyez-vous cette fraîche et verte vallée? — O murmure des feuillages et doux bruit des ruisseaux! ô croupes arrondies des collines! ô tendre velours des gazons!.......

Réellement, une jolie vallée de la Forêt-Noire est chose charmante. Si vous en aviez vu, je vous dirais tout simplement :

— Vous savez? — dans une de ces vallées........

— Oui, oui, répondriez-vous aussitôt, en aspirant, en quelque sorte, l'air que vous y avez autrefois savouré.

— Eh! bien, c'est là! — Et vous êtes en automne : les le-

çons du vieux maître d'école, interrompues pendant l'été, recommencent peu à peu et ne l'occupent que le matin. Après le dîner, aux tièdes rayons du soleil, il se dirige vers le sommet d'une colline où se trouve un banc rustique : là, tantôt il se promène lentement, le long des bois, tantôt il s'assied et reste plongé dans de profondes méditations ; parfois on le croirait assoupi........

Mais n'avez-vous jamais réfléchi à cette singularité qui se rencontre chez presque tous les maîtres d'école, de chercher pour but de leurs promenades les endroits les plus solitaires? Je croirais assez que leurs méditations ne sont guère à votre avantage, pauvres humains, puisque enfin ils vous fuient si obstinément. Peut-être voient-ils, plus avant que la plupart d'entre nous, dans les replis de nos cœurs, car nous sommes livrés à leurs observations dès l'âge que l'on se plaît à décorer du nom d'âge d'innocence. Peut-être aussi cet amour du silence et de la solitude s'expliquerait-il tout simplement..... Mais qu'importe l'explication? Ce qui intéresserait infiniment davantage, ce serait de connaître les fruits, les résultats de ces mystérieuses promenades.

Je dois avouer mon ignorance à cet égard : j'ai beau chercher, je ne trouve en ma mémoire que deux faits, deux résultats positifs de ces promenades magistrales ; en vérité, ce sont les deux seuls qui soient venus à ma connaissance. Voici le premier :

Un jour le régent d'un petit village de l'Alb souabe, se promenait solitairement dans les forêts du romanesque château de Lichtenstein. Emu des charmes de la nature, il sortait déjà de poche sa tabatière ronde, lorsqu'une idée subite qui lui traverse l'esprit, lui fait faire un geste maladroit et la tabatière tombe. — « Il est heureux, » se dit-il, « que je ne l'aie pas encore ouverte. » — Et il se baisse pour la ramasser ; mais figurez-vous la stupéfaction du brave homme : cette grosse tabatière, tombée là, à ses pieds, est disparue, — introuvable ! — absolument introuvable !

Enfin, à force de recherches, le régent remarque qu'en cet

endroit le terrain présente une fissure, si étroite cependant, que la tabatière n'y avait dû passer qu'en tombant de côté : il y plonge la main, impossible d'arriver au fond; il y introduit une branche, qui descend, descend, et finalement disparaît; il y jette une pierre qui, après un long silence, se fait entendre à des profondeurs inouïes..... Effrayé, le régent se lève à la hâte; et après avoir pris la précaution de faire une marque à l'arbre le plus voisin, il court chercher les autorités du district. On sonde la fissure, on explore la forêt; et vers la fin du jour, on découvre, en élargissant une mystérieuse ouverture, au pied d'un rocher, l'on découvre, dis-je, la plus magnifique caverne de tout le royaume : au milieu, à la lueur des flambeaux l'on vit resplendir une admirable stalactite; c'était comme une blanche fée qui tendait les bras vers le ciel : entre ses mains était la tabatière.

VI.

L'autre résultat positif, c'est que, pendant que le régent de Christophe s'assoupissait sur le banc rustique, notre provisor faisait des progrès étonnants dans le grec et le latin.

Et je crois qu'il en aurait fait encore davantage, sans cette jolie et malicieuse Annette, qui, tout en levant la table, voyant son père tirer d'un côté, et le provisor de l'autre, se promettait aussi pour son après midi, une petite promenade; et en effet, bientôt elle se trouvait, par hasard, dans le même bois que Christophe.

Les premières rencontres furent tout au désavantage de celui-ci. Assis sous un pin, et le livre sur ses genoux, il était absorbé par sa lecture; tout-à-coup une pomme de pin tombe sur les feuillets et le fait tressaillir : «quelque écureuil! » pense-t-il; il lève la tête, et soudain voilà son chapeau qui s'abaisse violemment sur ses yeux. — Quand il le relève, l'espiègle Annette était en face de lui; oui, droit en face, pour bien jouir de son trouble.

Une autre fois, il était mollement couché près d'un buisson, — un chatouillement désagréable se fait sentir à son oreille ; il y porte la main, et rejette vivement, loin de lui, l'animal qu'il croit tenir dans ses doigts ; et il jouit là dessus, d'une minute de tranquillité ; mais bientôt la même sensation se répète sur son cou, sur la joue, et de nouveau sur l'oreille : en vain il s'évertue, l'insecte semble fuir devant sa poursuite. Exaspéré, le provisor fait un brusque mouvement, et il se voit tout à coup vis-à-vis d'Annette, qui, armée d'une longue paille, la lui montre en riant, et lui crie :

— « Aïe ! Monsieur Stoffel, tâchez de vous rassurer. Je vous promets d'ailleurs, de ne point dire à mon père que vous lisiez..... Mais ce doit donc être bien intéressant?.......

— « Oh ! Mamselle Annette, c'est difficile à expliquer : c'est la reine Didon, qui..... que..... » et il essaie de lui raconter l'histoire de l'infortunée reine ; mais bientôt il s'embarrasse, et Annette l'assure que, quand même elle le voudrait, elle ne pourrait pas dire à son père un seul mot de cette lecture.

Ainsi se passèrent les premières entrevues. Mais plus tard, le maître d'école ayant une vache à conduire aux champs, la commit aux soins de Christophe. — Oh ! quelles heureuses après-dînées ! — Christophe faisait un petit feu, autour duquel, tout en lisant, il mettait cuire des pommes sauvages ; et quand le soir embrasait l'horison, il voyait s'avancer sur l'herbe jaunie la joyeuse Annette en corset rouge, en jupon court ; elle accourait en chantant, les rubans de ses longues tresses brunes voltigeaient avec grace autour d'elle ; enfin elle s'asseyait près de Stoffel, partageait avec lui les pommes parfois un peu brûlées ; puis l'un et l'autre redescendaient en chassant devant eux leur fidèle nourrice. — Heureuses soirées d'automne ! — Pauvre Christophe !

VII.

A quelque distance du Lac-Sauvage, au milieu de bois épais,

l'on distingue dans une vaste clairière une blanche maison-de-chasse. Elle est habitée par un garde forestier du grand-duc de Bade ; et le voyageur peut puiser dans cette riante oasis, de nouvelles forces pour un plus long chemin. Nous y entrâmes ; et sous les trophées de ramures de cerfs et de cornes de chevreuils, sous les fusils de toute sorte, et les couteaux-de-chasse rangés en croix qui paraient les murs de la chambre, nous trouvâmes attablés trois ou quatre forestiers en train de se faire fêter par un jeune confrère sorti tout frais de l'école de Bebenhausen. C'était donc un Wurtembergeois ; et je jugeai, d'après les discours des convives, qu'il était venu recevoir les avis du vieux garde-chasse badois, sur les mesures à prendre relativement aux braconniers des frontières. Cette année-là, ils étaient d'une audace inquiétante, et ne se mettaient pas en campagne, un à un seulement, mais par troupe, et tout décidés à faire le coup de feu plutôt que de se laisser approcher. Aussi les vieux chasseurs, en délibérant sur les moyens de s'opposer à leurs dégâts, passaient-ils la main, plus d'une fois, et d'un air fort réfléchi, sur leur moustache hérissée.

— « Bah ! il ne nous faut que du courage ! » s'écria le jeune novice, « et nous en aurons promptement fini avec ces coquins. Laissez-moi faire ! armé de ma double carabine, si j'en rencontre, ce ne sont pas eux qui tireront les premiers. »

Les anciens ne lui répondirent qu'en haussant les épaules et en faisant un souris de pitié. L'un d'entre eux prit la parole :

— « Mon brave garçon, ta ressource est excellente : seulement, avec elle, tes belles boucles blondes et tes jolis yeux bleus n'auront guère le temps de t'amorcer quelque gentille ménagère ; et un beau jour, tu ne manqueras pas de te trouver raide mort sous un sapin. Que te servira-t-il alors d'avoir tué un voleur de gibier, ou de l'avoir envoyé, blessé, devant les tribunaux ? Rappelle-toi ton compatriote de la *rauhe Alb*, qui par un zèle semblable au tien, avait mis bas l'un des fameux braconniers du district : deux jours après l'affaire, sa jeune femme, elle était enceinte de son premier enfant, sa jeune femme vint, comme à l'ordinaire, ouvrir la porte de la maison,

en entendant sous sa fenêtre le pas du cheval de son mari ; le pauvre homme était bien sur son cheval, mais lié pour qu'il ne tombât pas, et percé dans la poitrine, de deux balles. »

— « Il est vrai, » reprenait un autre, « notre meilleure arme, notre première vertu, c'est la ruse. Les braconniers sont-ils en force, on s'éclipse prudemment, mais on tâche de les reconnaître ; on trinque, dans la pinte, avec les paysans, mais par derrière on tend ses filets. C'est ainsi que l'on peut vivre de longs jours, dans la joie et la prospérité, et que les forêts du Grand-Duc ou de ton Roi seront de moins en moins exploitées par nos voleurs. »

Ainsi parlaient les garde-chasse ; et nous prêtions à leurs discours une oreille attentive.... Mais plutôt, cher lecteur, je veux vous épargner l'ennui d'une transition :

Le provisor et moi, nous arrivâmes, à la nuit, dans son village ; et, quoique j'eusse primitivement formé le projet de monter le lendemain au Katzen-Kopf, la plus haute sommité du pays, je n'eus pas de peine à renvoyer d'un jour, mon ascension, afin de faire la connaissance du régent, de sa fille, de tous les alentours de Christophe.

VIII.

Le lendemain matin, d'aussi loin que le régent put m'apercevoir, c'est-à-dire dès que j'eus franchi le seuil de l'auberge où j'avais passé la nuit, il vint à ma rencontre. Christophe qui l'avait prévenu la veille, me devançait de quelques pas.

— « Soyez le bien venu ! » me criait le vieux maître, de sa voix cassée, « et mille remerciements de l'honneur que vous me faites ! »

Je passai facilement sur les interminables démonstrations qui suivirent, en reconnaissant qu'il y avait là-dessous un riche fond de bienveillance et de cordialité.

La matinée était belle; nous allâmes nous asseoir sur un banc du verger ; et bientôt la conversation tomba sur Christophe,

qui était avec nous : soit que son maître voulût profiter de ma présence pour appuyer ses exhortations ; soit plutôt que l'amour qu'il portait au jeune homme, amenât en premier lieu ce sujet sur ses lèvres.

Ses discours offraient un singulier mélange de remontrances, souvent naïves, et de paroles affectueuses :

— « Quoique je sois passablement à l'étroit dans ma maisonnette, « disait-il, » et que j'aie le droit de faire courir Stoffel, d'une famille de paysans à l'autre, pour trouver sa nourriture ; il est toujours le bien-venu quand il veut rester chez moi, — et profiter de mes conseils. Si je vivais encore deux ans, Monsieur, il ferait un maître d'école accompli ; seulement, il s'occupe trop d'études qui n'ont pas de rapport avec son état : à quoi bon, par exemple, se casser la tête sur des ouvrages de païens, lorsqu'il y a déjà tant à faire pour former les hommes selon notre religion. — Mais il est ambitieux, le cher enfant ; il ne sait pas encore modérer ses désirs. Pourtant, regarde-moi ! Voilà quarante ans que je suis dans ce village ; et il n'y a pas de père de famille que je n'aie eu sous ma férule, pas de baptême où je n'aie été assis à côté de monsieur le pasteur ; tous les habitants me saluent avec respect et reconnaissance. Eh ! bien, ce n'est pas pour m'en enorgueillir, mais que veux-tu de plus, ô mon fils ? — La gloire, vois-tu, c'est la cymbale qui retentit... »

Cependant, vers midi, une voix argentine appela de l'intérieur de la maison ; et un instant après, Annette elle-même accourut en sautillant et en nous faisant des courbettes d'une gaucherie charmante : elle nous annonça que le dîner était servi.

— « Merci, Mademoiselle Annette ! » répondit Christophe, en français.

Un coup d'œil et un petit éclat de rire comprimé, que je trouvai, l'un et l'autre, passablement impertinents, furent toute sa récompense.

IX.

La table était dressée dans une chambre où l'on distinguait, dans l'enfoncement, l'antique lit du vieillard; mais tout était si proprement tenu, si bien rangé, que l'aspect de cette simple demeure ne laissait que des impressions agréables. Je ne manquai pas de remarquer, près de la table, un fort beau piano chargé de volumineux recueils de musique.

Nous allions nous mettre à table, lorsqu'il se passa une scène pénible et touchante à la fois : le vieux maître, subitement saisi d'un violent accès de toux, se jeta dans son fauteuil, où il se courbait convulsivement pour soutenir les efforts de sa pauvre poitrine.

Je détournai mes regards, la pâleur de la mort se peignait sur son visage. Mais quand la crise fut finie, je levai de nouveau les yeux: le front du vieillard était penché sur le sein de sa fille; celle-ci avait passé son bras gauche, derrière la tête du malade, et de l'autre, elle lui versait une adoucissante potion. Peu après il se sentit en état de parler.

— « J'ai soixante-douze ans, » me dit-il, « et j'ai toujours eu assez de peines et de fatigues; pourtant, il n'y a que trois ans que je suis dans cet état: jusqu'alors j'avais conservé vigueur et santé; mais à cette époque je perdis ma femme, et subitement. — Mon Dieu ! elle ne fut malade que deux jours : moi, qui comptais qu'elle me fermerait les yeux! — Depuis ce moment-là j'ai toujours été de mal en pis, et il ne me reste qu'à la suivre, — Oui, mais bientôt!... » murmura-t-il, et il se couvrit la face, de ses mains décharnées.

— « Mais pardon ! » reprit-il un moment après, en s'efforçant de sourire, « je ne veux attrister personne, dans ce jour qui est encore un des heureux qui me restent, puisque j'ai le bonheur de vous avoir à ma table. »

Il se remit en effet, et durant le dîner, il se montra plein d'une douce amabilité qui captivait l'attention pour ses longs récits, d'ailleurs le plus souvent intéressants.

Vers la fin du repas, il prévint le désir que j'allais exprimer

et invita sa fille à nous faire de la musique. Annette s'assit au piano, et exécuta une sonate de Beethoven avec beaucoup d'expression et d'habileté; elle accompagna aussi Christophe qui chanta une ballade de Schiller. Alors le régent se leva, et prenant quelques cahiers:

— « Il y a longtemps, » dit-il, « que je ne me suis senti si bien, je veux aussi contribuer, pour ma part, au concert. Je me suis beaucoup adonné à la musique: elle a été, de tout temps, une de mes plus grandes affections; vous savez que notre Luther la regardait, après la Bible, comme la meilleure chose qu'il y eût dans le monde. Voulez-vous m'accompagner à l'église? Nos orgues ne sont pas mauvaises; Sébastien Bach n'en avait peut-être pas de meilleures; je vous jouerai de ses compositions, et nos enfants choisiront ce qu'ils chantent le mieux parmi les oratorios qu'ils ont étudiés. »

J'acceptai avec empressement; mais je ne saurais dire avec quelle force, ce simple régent de village sut rendre la sublime musique des Bach et des Händel. Annette et Christophe aussi chantèrent avec talent, et avec une expression que l'on n'eût guère attendue de personnes placées dans des circonstances en apparence si peu favorables.

Parmi les morceaux qui furent exécutés, celui qui me fit l'impression la plus profonde, c'est l'ariette qui ouvre la troisième partie du *Messie* de Händel:

« Je sais que mon Rédempteur est vivant. Il me ressuscitera au dernier jour; et bien que ce corps doive devenir la proie de la terre, mon œil verra pourtant Dieu lui-même. » Ces paroles, sans être le propre texte du morceau, en donnent l'idée; et s'il est saisissant d'entendre les grandes promesses de notre religion exprimées dans une musique digne d'un tel sujet, elles avaient ce jour-là un caractère plus solennel encore, dans cette simple église, devant ce pauvre maître, qui bientôt allait s'endormir lui-même, plein de confiance en ce Rédempteur qu'il célébrait. Hélas! quelques semaines après que j'eus quitté son village, des voyageurs que je lui avais adressés rapportèrent en effet la nouvelle de sa mort.

X.

Et maintenant que nos deux journées de la Forêt-Noire sont écoulées, je pourrais, très-aimable lecteur qui m'avez suivi jusqu'ici, je pourrais vous communiquer, en peu de mots, ce qu'il me reste à dire des personnages avec lesquels nous avons fait connaissance; d'un autre côté, j'aurais bien envie de faire un long chapitre pour le dernier, et je crois qu'après tout, je finirai par faire ce long chapitre; puis je le terminerai par les quelques mots en question : si vous êtes impatient d'en finir, je vous y renvoie; on ne saurait s'arranger plus amicalement. — Ce que je vais raconter m'est arrivé plusieurs années après mon voyage dans la Forêt-Noire. Un jour que je me trouvais arrêté pour quelques heures dans une petite ville souabe, en attendant la diligence qui devait passer à minuit, je me mis à la recherche des moyens de m'ennuyer le moins possible : il s'en présenta plusieurs, et si jamais vous vous trouvez dans la position où j'étais alors, je vous les recommande.

Je suppose d'abord que vous n'êtes pas insensible aux charmes d'une flânerie intelligente : vous parcourez les rues tortueuses de la ville, vous arrêtant aux étalages des librairies, les seuls qui présentent quelque intérêt; vous considérez sur le marché le peuple et ses costumes pittoresques, son activité bruyante; et, si vous ne craignez pas la fumée, vous entrez pour un moment dans une brasserie, où de flegmatiques bourgeois, la pipe à la bouche, dégustent la bière fraîchement tirée; — ceci est moins intéressant. — Si la ville est au bord d'une rivière, vous vous promenez un instant sur le pont d'où l'on jouit pleinement du bizarre aspect des bâtiments à pignon que surmonte la vieille cathédrale : peut-être de longs radeaux, qui font le voyage du Rhin, descendront alors le courant; les flotteurs, hommes singuliers qui passent sur l'eau ou dans l'eau, les trois quarts de leur vie, et que vous reconnaissez, outre le tricorne national et les larges bretelles, à leurs bottes énormes qui remontent jusqu'aux cuisses, les flotteurs attentifs à ne pas heurter les piliers du pont, dirigent habilement la ma-

nœuvre : voilà un spectacle qui fait passer quelques minutes très agréablement. — Tout-à-coup du haut de la cathédrale descendent de lugubres accords : un chœur de trombonnes annonce un convoi funèbre ; vous vous joignez à la foule que précèdent les enfans des écoles chantant des cantiques ; — sur la fosse, un des pasteurs prononce l'adieu suprême ; la voix des enfans s'unit une fois encore aux sanglots de la famille en deuil; — sous des usages qui te sont étrangers, ô voyageur ! tu retrouves une scène bien connue ; ici, comme chez toi, comme partout, des larmes et des prières, les mêmes douleurs, la même espérance. Ah ! bientôt tu n'es plus froid spectateur de cette scène où la curiosité t'avait d'abord amené ; bientôt tu te trouves associé à cette souffrance que tu as dejà éprouvée, et à cette triste cérémonie dont un jour on fera les frais pour toi, et à ces prières dont chaque mot se rapporte à ton propre sort. Quand tout est fini, et que du Champ-de-Dieu, comme les Allemands l'appellent, tu rentres dans le monde, cette ville que tu as parcourue, il n'y a qu'une heure, t'apparaît sous un aspect bien différent. Mais le flot de la vie t'entraîne de nouveau, et tu songes à occuper activement les heures qui t'arrivent.

C'est ainsi que, le soir venu, je me demandai comment j'emploierais le temps qui me restait jusqu'à minuit, et je résolus de mettre en usage une des ressources dont j'ai parlé : elle consiste à se faire donner par son hôte l'adresse du pasteur, ou du diacre, ou du vicaire, ou de quelque pédagogue de l'endroit; vous pouvez hardiment demander à l'un ou à l'autre de ces messieurs leur compagnie pour la soirée ; vous n'avez qu'à vous décider, à défaut d'indices, d'après le nom ; c'est un moyen peut-être moins arbitraire qu'on ne le pourrait croire. Mais quels furent mon étonnement et ma joie, quand mon hôte m'indiqua comme recteur du collége, Monsieur Christophe ***. Je courus à sa demeure, et j'eus la chance de le rencontrer au moment où il sortait de sa maison ; c'était bien lui ; son même air bon enfant, sa démarche et tous ses traits enfin ; seulement, il commençait à prendre une certaine obésité, qui, d'ailleurs, ne lui allait point mal.

Après de vives salutations et mes félicitations sur son heureuse fortune, comme il remarqua que je fixais les yeux en souriant sur sa poche d'habit, où je distinguais, comme autrefois, un livre ; « C'est un recueil de chants, » me dit-il; « j'allais à notre Harmonie, et ma femme devait m'y rejoindre après qu'elle aurait couché notre petit Fritz. Mais montez, » ajouta-t-il ; « et si vous n'avez rien de mieux à faire, nous nous rendrons tous ensemble à la réunion. »

Je montai, et sa femme ne tarda pas à venir s'informer du motif de son retour. A ma vive surprise, ce n'était point Annette : c'était une grande blonde, aux yeux bleu-tendre, au teint de lys et de roses; quant à l'expression de sa figure, je puis certifier que durant toute la soirée, soirée de musique et de chants, je ne la vis pas changer de la plus légère nuance ; toujours la même parfaite quiétude, toujours le même regard impassible, comme d'une personne qui trouve qu'il n'y a rien de plus simple que d'être au monde.

La salle de la réunion était au premier étage de la principale brasserie : elle était fort vaste, et coupée par trois lignes de longues tables, dans la direction d'une estrade sur laquelle se placèrent les chœurs; au pied de l'estrade il y avait un piano. Je remarquai que la ligne intermédiaire des tables était occupée exclusivement par des femmes, toutes tricotant, quelques-unes accompagnées des aînés de leur famille ; à droite et à gauche se tenaient un assez grand nombre d'auditeurs, plusieurs, à en juger par leur costume, étaient de simples paysans. Les chœurs furent exécutés avec le plus parfait ensemble ; il y eut aussi divers solos, entr'autres de deux jeunes et jolies personnes, et un solo de basse de monsieur le Recteur. Mais au coup de dix heures, le spectacle que présentait la salle changea comme par enchantement : les tables se trouvèrent chargées de chopines de bière, les tricotages disparurent, les pipes s'allumèrent, les enfans sortirent avec les mamans et les vieillards, et les trois tables, sans distinction, se nuancèrent agréablement de joyeux bourgeois et de fraîches bourgeoises, chaque femme buvant dans le même verre que son mari, témoin *Frau Rectorinn* : c'était tou-

chant! Puis vinrent les chansons volontaires, hors du programme : le piano fut occupé presque sans interruption, le plus souvent par de jeunes personnes, deux fois par monsieur le Recteur : c'était délicieux! — A minuit, toute la société se sépara ; et je montai en diligence.

Au milieu des chansons et des toasts, M. le Recteur m'avait instruit des événements qui s'étaient passés depuis mon voyage dans la Forêt-Noire. Je les ai rassemblés sous forme d'épilogue :

ÉPILOGUE.

Une semaine après que j'eus pris congé de Stoffel le provisor, il eut le bonheur de conduire de Wildbad au Katzen-Kopf, monsieur le révérend docteur en théologie, Willhelm Mylius, membre du consistoire et conseil royal de l'instruction publique de Stuttgart. Les deux voyageurs rentrèrent en Wurtemberg par la vallée du vieux maître d'école chez lequel ils passèrent, une après-midi ; il commençait à se trouver fort mal : sentant venir sa fin, il recommanda vivement à la protection de monsieur Mylius son jeune provisor, auquel il s'était attaché disait-il, comme un père à son fils. Ils eurent de longs entretiens à son sujet ; monsieur Mylius questionna beaucoup Christophe, l'examina sur les langues qu'il disait posséder ; et en le quittant, il lui donna son adresse et le pria de lui écrire.

Au bout de quinze jours, M. Mylius reçut une lettre de deuil : le vieux maître était mort, et Christophe se trouvait plongé dans une grande affliction, car outre la douleur de cette perte il devait quitter sa chère vallée où venait s'établir un jeune régent.

M. Mylius alors se hâta de lui communiquer les plans qu'il avait formés pour son avenir. Christophe plein d'émotion et de reconnaissance, s'en remit tout entier aux conseils de son protecteur : en conséquence, il fut envoyé à Tubingue, où il se prépara, sous la direction du fils Mylius, à faire ses examens pour entrer à l'université. Avant de les subir à Stuttgart, Christophe dut témoigner devant le jeune Mylius et les amis de celui-ci, qu'il était de force à soutenir l'épreuve : un certain nombre d'étudiants se réunirent donc chez Mylius, plusieurs

d'entr'eux pour rendre la réunion plus imposante, avaient arrangé en forme d'habit, à grand renfort d'épingles, leur redingote de velours. Christophe fit des prodiges, remporta de même la complète satisfaction de ses examinateurs de la capitale, et commença sur le champ sa carrière universitaire.

Mais à cette époque il eut un cruel chagrin : Annette, à qui jamais il n'avait dit mot de son amour, il est vrai, mais sur la fidélité de laquelle il comptait néanmoins ; son Annette se maria. Et voici comment. Depuis la mort de son père, un vieil oncle, maire d'un village voisin, devint son tuteur et la prit dans sa maison. Il paraît qu'elle n'y perdit pas ses inclinations bocagères, car on raconte qu'un matin elle trouva, sur la lisière d'une forêt, un beau blondin couché sans connaissance et tout ensanglanté ; c'était le jeune forestier que nous avons vu dans la maison de chasse, et qui, grâce à son zèle pour le salut du gibier royal, avait reçu pendant la nuit trois chevrotines dans l'épaule. Mais la blessure n'était pas mortelle : il guérit, grâce surtout aux soins d'Annette, qui, touchée de compassion, l'avait fait transporter à la maison la plus proche, chez son oncle ; et le beau forestier ne demeura pas insensible à un si tendre dévouement. Annette devint madame la forestière.

A cette nouvelle, que fit Christophe ? Il fut d'abord saisi d'un profond découragement ; pendant plusieurs jours il ne toucha pas à un seul livre ; il ne pouvait plus rester dans cette chambre où son imagination l'avait bercé de si doux rêves ; souvent on le voyait errer triste et pensif, dans les rues, autour des coupeurs de bois qui refendaient du sapin de la Forêt-Noire ; enfin il déménagea, se procura divers ouvrages de Bœhme, et se plongea dans le mysticisme, d'où il tomba dans l'Hégelianisme,—d'où il se jeta dans l'orthodoxie,—où il resta.—Il fut consacré, puis reçut une place dans un collége dont il devint recteur. De plus, quand je le vis, il était heureux époux, heureux père de famille :

Weiter bringt es kein Mensch, stell'er sich wie er auch will.
Ce qui signifie : qu'il faut bien en finir par là, si l'on ne veut pas rester toute sa vie célibataire.

A. H.

LETTRE

aux

RÉDACTEURS DE LA REVUE SUISSE.

Messieurs,

J'ai écrit à M. le pasteur Bauty une lettre particulière en réponse à celle qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser dans votre journal. En le remerciant de sa critique, aussi honnête et bienveillante qu'elle est habile, j'ai dû me réserver ou plutôt me prescrire de déposer dans votre journal, si du moins vous me le permettiez, des explications auxquelles son article semble m'inviter, et d'autres encore qu'il ne me demande pas.

Ces dernières, par où je veux commencer, sont relatives à la manière dont j'ai caractérisé la position du ministre dans l'Eglise nationale. Ma pensée demeure vraie à mes yeux; mais je subis, par l'interprétation qu'on en a donnée, les inconvénients du style un peu abrupte et paradoxal dans lequel je l'ai énoncée. J'ai trouvé que le ministre, dans l'Eglise d'Etat, était au service de deux maîtres, position qui correspond à l'idée d'un cœur partagé, et qui, si elle ne met pas ce partage dans le cœur du ministre, le met du moins dans la loi. Cette distinction, je l'ai exprimée en ces mots : « Je ne dis pas, à Dieu ne plaise, ce que le ministre a pensé,

» ni ce qu'il a voulu, mais ce qu'il a fait » (sans le penser et sans le vouloir). Et j'ajoute ici que je suis tellement loin d'avoir confondu dans ma pensée le fait subjectif avec le fait objectif, que je suis persuadé que c'est dans le dessein de mieux servir leur Maître et par la crainte de compromettre les intérêts de son règne, que plusieurs ministres restent dans l'Eglise nationale. Et quant aux autres, il n'en est aucun, en tant que je le vois actif dans son ministère et digne dans sa vie, de qui je me permette de penser qu'il a le cœur partagé.

J'ai dit aussi que, « pour souffrir qu'un ministre chrétien puisse, comme tel, être fonctionnaire de l'Etat, il faut d'abord se résoudre à biffer des pages entières de l'Evangile. » Ces pages, on me répond de deux côtés qu'on ne les connaît pas. Il m'est permis sans doute d'entendre ceci dans ce sens : qu'on ne croit pas qu'il y ait de tels passages dans l'Evangile. C'est m'inviter à les montrer ; rien de moins, mais rien de plus. On ne dit pas que le ministre puisse être un fonctionnaire de l'Etat ; on ne dit pas que j'ai eu tort de prétendre qu'il ne doit point l'être. Mais si on ne le dit pas, on le pense ; et ce qui me le persuade, c'est l'espèce de défi qu'on me porte à deux reprises (mars et avril) de produire les passages qui, selon moi, établissent qu'un ministre ne peut pas, comme tel, être fonctionnaire de l'Etat. Dans quel autre esprit, dans quel autre intérêt réclamerait-on de moi la citation de ces passages? A dire vrai, je serais curieux à mon tour de connaître les raisons sur lesquelles on se fonde pour appeler *fonctionnaire de l'Etat* un ministre de l'Evangile : je puis dire, moi aussi, que je ne les connais pas. J'ai cru qu'un ministre était un fonctionnaire de l'Eglise, et qu'il ne pouvait l'être en même temps de l'Etat, à moins que l'Eglise elle-même ne fût fonctionnaire de l'Etat. L'entend-on ainsi? Dans ce cas, il faudrait bien le dire : cela simplifierait toutes les discussions ultérieures. Je croyais bien que cette qualification de l'Eglise et du ministre était une appartenance logique et nécessaire du système de l'Eglise d'Etat ; mais je ne savais pas que cela fût concédé ou sous-entendu si couramment par les partisans du système.

Mais enfin, voilà qui est convenu des deux parts : le ministre de

l'Evangile, dans une église d'Etat, est fonctionnaire de l'Etat; et je n'ai plus qu'à prouver qu'aux termes de l'Evangile, il ne peut pas l'être. Maintenant, s'il s'agit d'alléguer des passages énonçant qu'un ministre ne peut pas, comme tel, être fonctionnaire de l'Etat, je serai aussi embarrassé que pourraient l'être mes critiques eux-mêmes lorsqu'ils chercheraient dans l'Evangile un texte contre le suicide, contre la polygamie, contre l'esclavage. L'Evangile, qui n'a pas prévu (je parle ici le dialecte de la loi) l'union de l'Eglise et de l'Etat, ne peut avoir dit que le ministre n'est pas un fonctionnaire de l'Etat. Et certes, je n'aurais pas pu, à moins d'une hallucination, m'imaginer qu'il y avait de tels passages dans l'Ecriture. Mais si le ministre individuel de Jésus-Christ ne peut pas avoir une autre esprit, suivre un autre loi, revêtir une autre condition que l'Eglise, ministre collectif du même Seigneur Jésus-Christ, alors tout ce qui caractérise la vocation et le rôle de l'Eglise s'applique immédiatement au ministre, et tout ce qui, faisant de l'Eglise un royaume purement spirituel, la sépare absolument de l'institution politique, en sépare également le ministre, qui représente et personnifie l'Eglise. Je ne puis m'accoutumer (et mon livre dira pourquoi) à voir remorqué par le navire de l'Etat, ni même voguant de conserve avec lui, ce navire de l'Eglise qui doit marcher seul dans la nuit et dans la tempête. Je ne puis me représenter uni organiquement à l'Etat un corps dont les membres trouvent leur destinée et leur idéal écrits dans ces mots : « Tous ceux qui veulent vivre dans la piété selon Jésus-Christ seront persécutés. » Je ne puis concevoir associée à l'Etat, qui est le monde, l'Eglise de Celui qui a dit : « Mon règne n'est point de ce monde. » Je ne puis croire que l'Etat, qui est l'homme naturel, puisse comprendre les intérêts et les vœux de l'homme spirituel, ni par conséquent que le ministre, chargé d'édifier cet homme spirituel, puisse se mettre au service de cet homme naturel. Je ne puis admettre que cette sagesse qui est entre les parfaits, cette sagesse qui n'est pas de ce monde ni des princes de ce monde qui vont être anéantis, cette sagesse qui est folie devant les hommes, puisse légitimement s'associer à une institution qui, fondée sur d'autres principes, ne saurait avoir la même sagesse. Je ne puis

comprendre ni que l'Eglise puisse passer avec l'Etat par la porte large, ni que l'Etat veuille passer avec l'Eglise par la porte étroite. Je ne puis m'imaginer que l'Etat consente à partager les migrations de l'Eglise, à s'échapper avec elle du milieu de cette génération perverse, à sortir avec elle du camp pour aller à Christ en portant son opprobre. Je ne puis me mettre dans l'esprit ni que le ministre puisse avoir deux maîtres, ni que l'Eglise puisse en avoir un autre que Jésus-Christ; et si l'on me dit que l'Etat n'est pas maître, et qu'il n'est pas non plus serviteur (quoique fonctionnaire), j'attends qu'on dise ce qu'il est. Ai-je tort de parler ainsi de l'Eglise? c'est une question; mais si j'ai raison, qu'est-ce alors, virtuellement, que la position du ministre dans une église d'Etat? Cette position est-elle normale, celle de l'Eglise ne l'étant pas?

Vous me dispensez sans doute, Messieurs, de multiplier les citations. Mon point de départ expliqué, tout le monde est sur la voie : on comprend qu'elle me conduisait sans aucun détour à l'assertion dont on s'est étonné. Cela fait, je n'ai plus qu'à me taire. Je n'ai nul dessein de faire de la polémique, et vous ne pourriez pas vous y prêter. Je n'oserais pas même réclamer pour cette lettre une place dans votre journal, si elle renfermait autre chose que des explications. Les belles pages que je puis me vanter de vous avoir procurées en mars et en avril, ne me justifient pas d'avoir, même passagèrement, imprimé à votre Revue un caractère qui doit lui rester étranger, ni d'avoir publié dans un journal un morceau qui, sorti de son lieu, risquait par diverses raisons de prendre un autre caractère et une autre portée.

Je me permettrai d'ajouter que ce qu'il pouvait y avoir de pénible dans la forme du paragraphe qui donne lieu à cette lettre, a été modifié dans l'impression de mon livre, avant qu'aucune des réponses qu'on m'a faites me fût parvenue.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

A. VINET.

Lausanne, 22 avril 1842.

CHRONIQUE,

SOMMAIRE : — THURGOVIE, INSTRUCTION PUBLIQUE. COUVENTS. PAUPÉRISME. JOURNAUX. LÉGISLATION PÉNALE. ADMINISTRATION. ROUTES. POSTES. CODES. — VAUD. SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE. SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE. NOUVELLES DES LETTRES. COURS DE Mrs VULLIEMIN ET HOLLARD. PÉTITION DE TRENTE ÉTUDIANTS REPOUSSÉE. PUBLICATIONS NOUVELLES.

THURGOVIE.

Instruction publique. Cette partie si importante de la vie nationale se trouvait encore bien arriérée dans le canton de Thurgovie lors de sa reconstitution en 1831, et ce ne fut pas là un des moindres griefs qui furent mis en avant pour amener, à cette époque, le changement de l'organisation politique. Elle y a reçu dès lors d'importantes améliorations. L'Etat commença par en reprendre la direction, qui avait été, en 1814, confiée à l'Eglise et placée dans les attributions des autorités ecclésiastiques des deux confessions. La loi de 1832 s'attacha à étendre l'instruction primaire et à la rendre en même temps plus solide; elle pourvut à ce que les communes pauvres ne restassent pas trop en arrière, en leur allouant des subsides de la part de l'Etat. Plus récemment, une loi du 25 juin 1840 a donné à l'enseignement primaire un développement plus large encore, et afin de le mieux assurer, les fonds provenant du couvent sécularisé du Paradis y ont été affectés. Les écoles sont placées sous la surveillance immédiate de commissions locales, dont le pasteur est membre d'office. Elles sont, en outre, visitées périodiquement par des inspecteurs désignés par le conseil d'éducation et qui ont chacun de 10 à 20 écoles sous leur direction. Ces inspecteurs reçoivent un émolument de quatre florins pour chaque école par eux visitée. Les régents ont entre eux, par district et à des époques déterminées, des conférences, où ils s'occupent en commun d'objets relatifs à leurs études et à leurs fonctions. Ces

conférences sont organisées par la loi et par des réglements. Les régens sont d'ailleurs soumis à des examens périodiques. D'après les rapports officiels présentés l'année dernière au Grand Conseil, le canton possédait 246 écoles publiques primaires, fréquentées par 16,203 écoliers, garçons et filles, les plus jeunes suivent l'école tous les jours; ceux qui ont passé 12 ans n'ont que des écoles de répétition. En comparant ce chiffre à celui des années précédentes, on a remarqué une diminution dans le nombre des écoliers, quoique la population du pays ait augmenté. Cependant, la fréquentation des écoles est obligatoire et les parents qui négligent d'y envoyer leurs enfants sont soumis à des peines. L'enseignement s'est certainement amélioré, ainsi que la méthode; mais il reste encore beaucoup à faire. Le conseil d'éducation, sous la présidence d'un homme éclairé et actif, le Dr *Kern* (qui est en même temps président du Tribunal d'Appel) donne à tout ce qui touche à cette partie une attention soutenue. Il porte également ses soins sur la construction et l'amélioration des bâtiments d'école.

Des classes supérieures, des écoles moyennes ou secondaires existent dans les communes de Frauenfeld, Diessenhofen, Bischofszell, Arbon, Steckborn, Weinfelden, Wengi et Uttweil. Elles sont suivies, en total, par 275 écoliers des deux sexes. Une ou deux sont des institutions privées. Il en est où l'on enseigne le latin. Les couvents de Fischingen et de Kreuzlingen ont, en outre, des écoles particulières. Les écoles secondaires sont inspectées par une commission du conseil d'éducation. Leur organisation devra être soumise à une révision.

Le *Séminaire pour les régents*, fondé en 1833 dans un local dépendant du couvent de Kreuzlingen, au bord du lac de Constance, est compté parmi les meilleurs établissements de ce genre qui existent en Suisse. Il le doit surtout à son directeur M. *Wehrli*, élève de M. de Fellenberg et déjà connu précédemment par ses succès dans la carrière pédagogique, lorsqu'il était à la tête de l'un des établissements de Hoffwyl. Des sous-maîtres capables l'aident dans sa tâche. M. Wehrli avait été appelé récemment en Danemark, où on lui offrait, avec la direction d'une école normale, des avantages pécuniaires considérables; mais il a refusé, par attache-

ment pour son pays natal, où, du reste, ses utiles services sont généralement reconnus et appréciés.

Les élèves du séminaire y vivent en famille, sous la surveillance habituelle du directeur; des relations plus fraternelles se forment ainsi entre eux. Dans les intervalles des leçons, ils s'occupent de travaux de jardinage, en sorte qu'ils sont continuellement en activité d'esprit ou de corps. Une discipline chrétienne préside à tout l'ordre de la maison. L'enseignement est essentiellement élémentaire, tel que les élèves seront plus tard appelés eux-mêmes à le donner dans les écoles. L'instruction religieuse se donne séparément aux élèves des deux confessions; le supérieur du couvent de Kreuzlingen en est chargé pour les catholiques. L'histoire biblique, la langue maternelle, la musique sont l'objet d'une attention particulière. Le chant s'enseigne d'après la méthode de Nægeli. Les sciences naturelles sont présentées dans leur application à l'agriculture et à la géographie du canton. L'établissement n'est pas seulement ouvert aux Thurgoviens; des jeunes gens appartenant à d'autres cantons y sont aussi admis; on y en voit même des cantons de Schwyz et d'Underwald. En automne 1840, on comptait 63 élèves, dont 31 seulement étaient Thurgoviens. A la fin de cette même année 138 élèves, ressortissants du canton, étaient déjà sortis de l'école normale, depuis sa fondation, après y avoir terminé leur instruction et avoir subi des examens satisfaisants. Il s'en faut cependant qu'on ait encore des sujets en nombre suffisant. La cause en est sans doute principalement dans la modicité du salaire des régents, qui n'est en général pas en proportion avec ce que l'on exige d'eux. Aussi plusieurs cherchent-ils de l'emploi à l'étranger.

Le séminaire n'est pas seulement destiné à former des élèves-régents. Il sert aussi au perfectionnement des régents déjà placés, qui viennent successivement chaque année pendant quelque temps y suivre des cours. Ces régents sont nourris et logés dans l'établissement. — En 1839, une école primaire voisine, celle de la commune d'Egelshofen, a été organisée pour servir d'école-modèle. Une autre école a été établie, où les élèves-régents s'exerçent tour-à-tour à l'art de l'enseignement, sous la surveillance du directeur

du séminaire. Enfin, une *école d'agriculture* a été, en dernier lieu, annexée au séminaire, sous la direction d'un instituteur spécial. Les dépendances du vaste couvent de Kreuzlingen ont fourni à cet effet un local; on y a joint le terrain nécessaire. Cette école, commencée sur un plan modeste et par forme d'essai, en automne 1839, avec 13 élèves, paraît devoir prendre du développement; 23 élèves en partie étrangers au canton, étaient inscrits pour le cours ouvert en octobre dernier.

L'Etat a alloué au séminaire un crédit annuel de 4000 florins (le florin est de 15 batz). Les élèves paient en outre une pension modérée; mais ceux qui appartiennent au canton et qui sont pauvres sont aidés par des subsides. La pension que paient les élèves de l'école d'agriculture pour leur instruction et leur entretien, est de 22 à 40 batz par semaine. Celle des élèves-régents, calculée pour la nourriture seulement, ne monte qu'à 18 ou 19 batz par semaine. On est parvenu à ce résultat par beaucoup d'ordre et de simplicité, sans exagération cependant dans l'économie, par une bonne culture du terrain, et par la vie en commun, qui permet d'employer les forces de chacun au service de tous. En 1840, la dépense totale de l'établissement n'a dépassé que de peu la somme de 9000 florins.

La Thurgovie n'a point encore d'établissement central, où les jeunes gens du pays puissent se préparer aux études supérieures. Depuis longtemps cependant le besoin s'en fait sentir, et déjà en 1836, le Grand Conseil avait témoigné l'intention d'y pourvoir.

Les *Couvents* ou *Chapitres* existant dans le canton sont au nombre de 9, savoir : 4 couvents d'hommes et 5 de femmes. Ce chiffre est considérable sur une population catholique de 19,998 âmes seulement. Aussi les religieux qui vivent dans ces cloîtres sont-ils en majeure partie originaires d'autres cantons suisses ou de l'étranger. Un décret de 1836 a attribué à l'Etat l'administration de tous les couvents. Cette grande mesure avait été provoquée par la mauvaise gestion de ces corporations, dont la fortune, d'après les inventaires pris, avait, depuis 1806, c'est-à-dire dans l'espace de 30 ans, diminué de 443,838 florins, sans que ce déficit fût justifié par des accidents extraordinaires. Les biens de chaque couvent sont

gérés par un régisseur nommé par le gouvernement, à qui seul les comptes sont rendus. La fortune réunie de ces institutions est évaluée, au total, à environ deux millions et demi de florins. Pour plusieurs, il s'agit d'une administration assez étendue ; le couvent d'Ittingen, par exemple, fait depuis longues années un commerce de vin considérable. Depuis le décret de 1836, une partie des immeubles appartenant aux maisons religieuses a été successivement mise en vente et convertie en argent, ce qui a produit une augmentation de revenus, tout en simplifiant la gestion. Les domaines conservés sont, autant que possible, affermés. Les difficultés contre lesquelles on a eu d'abord à lutter, dans l'exécution de ces mesures, ont peu à peu diminué, et déjà l'on a obtenu des résultats économiques marqués, surtout relativement aux couvents de femmes.

En même temps qu'il mettait les couvents en régie, le Grand Conseil avait, en 1836, ordonné que l'admission des novices serait provisoirement suspendue dans tous ces établissements. Cette décision a dès lors été, à diverses reprises, en Diète, l'objet de réclamations de la part de plusieurs cantons catholiques, qui la considéraient comme un prompt acheminement à la suppression totale des couvens. Dans sa session récente, en mars dernier, le Grand Conseil Thurgovien a montré que tel n'était point son but, en invitant le Conseil Exécutif à lui présenter un projet de loi tendant à déterminer dans quels couvents le noviciat pourrait de nouveau être admis, et sous quelles conditions. Le Conseil Exécutif a été chargé aussi de faire au corps législatif des propositions sur la manière dont certains couvents pourraient être utilisés dans des buts d'utilité publique. Ainsi, il a été question de la convenance qu'il pourrait y avoir à établir, dans tel ou tel couvent de femmes, des écoles de travail pour les jeunes filles.

Législation. La Thurgovie, comme la plupart des Etats suisses, n'a eu jusqu'à présent aucun corps de droit civil proprement dit. Quelques lois détachées, rendues à diverses époques, composent à cet égard sa législation. Celle-ci est d'ailleurs uniforme pour tout le canton. La jurisprudence du Tribunal d'Appel supplée aux lacunes. Elle se forme soit par les arrêts de ce tribunal, qui sont transmis, motivés, aux tribunaux inférieurs dont les jugements ont été

révoqués ou corrigés, soit par les directions qu'il donne fréquemment à ces tribunaux inférieurs.

Parmi ces lois civiles, en petit nombre, nous citerons une loi sur les tutelles. Une autre sur la matière des successions. Autrefois, les différentes parties du pays étaient, en ce dernier point, diversement régies par des statuts locaux, qui déjà en 1810 furent tous supprimés et remplacés par une loi générale. Mais cette loi était incomplète et manquait de clarté; on lui reprochait aussi, quant au droit de succession entre époux, de s'être trop rapprochée de la loi française et de s'être mise en opposition avec les principes du droit germanique, qui avaient jusqu'alors prévalu dans la contrée. La révision en était donc devenue nécessaire. Une nouvelle loi sur les successions fut adoptée le 17 juin 1839 et entra en vigueur dès le 1er Août de la même année. Elle a sur la précédente le mérite d'une rédaction généralement plus précise et plus claire. Elle s'en distingue en outre principalement, d'un côté, en ce qu'elle a facilité les testaments en simplifiant les formalités requises pour ces actes, et, d'un autre côté, en ce que, dans ses dispositions sur la succession entre époux, elle est revenue au système germanique basé sur la communauté de biens, système qui avait dans le pays d'anciennes racines historiques. Cette nouvelle loi a déjà produit un effet salutaire : car, depuis qu'elle est en vigueur, pas un seul procès n'a encore été porté au Tribunal d'Appel sur son application, tandis que précédemment chaque année en voyait naître plusieurs dans cette catégorie.

La recherche de la paternité est admise en Thurgovie, avec certaines restrictions, comme à Zurich et dans d'autres cantons. Il y a là dessus une loi du 23 juin 1831. Il n'est pas vraisemblable que cette partie de la législation subisse de grands changements dans le futur Code civil, l'opinion ne paraissant, en général, point favorable au principe du Code français qui fait suivre aux enfans naturels l'état de leur mère.

Au surplus, on s'occupe actuellement d'un *Code civil*. La commission législative du Tribunal d'Appel est chargée d'en préparer le projet, et la première partie, traitant de l'état des personnes,

sera déjà présentée au Grand Conseil dans le courant de cette année-ci.

Un autre projet qui mérite d'être mentionné, a été soumis récemment au Grand Conseil ; c'est un *Code de procédure civile*, destiné à remplacer la loi de 1832 sur la même matière. Dans sa dernière session d'hiver, au mois de mars, le Grand Conseil en a déjà discuté une partie ; il a dû renvoyer le reste à sa prochaine session d'été. Le projet est plus complet que la loi de 1832, qui a beaucoup de lacunes. Il régularise l'administration des preuves et, en général, il simplifie et abrége la procédure. Il tend aussi à adoucir autant que possible le formalisme trop rigoureux que la loi actuelle a introduit dans la justice civile, quand elle statue, par exemple, que le demandeur perd son droit d'action s'il n'intente pas son procès dans le délai de 30 jours dès la tentative de conciliation devant le juge de paix. Le projet admet d'ailleurs, comme la loi actuelle, la publicité des plaidoieries orales.

En matière pénale, une amélioration importante a été récemment réalisée. Jusqu'à ces derniers temps, la Thurgovie, comme plusieurs autres cantons, avait conservé le Code pénal de la République helvétique, dont la rigueur excessive avait cependant été tempérée par quelques modifications. Un nouveau *Code pénal*, discuté par le Grand Conseil dans ses sessions de décembre 1840 et de juin 1841, est entré en force dès le 1er octobre suivant. On a utilisé pour sa rédaction les meilleurs travaux qui se sont faits dernièrement en Allemagne dans cette partie, ainsi les projets des codes hanovrien et wurtembergeois, et plus particulièrement celui du grand duché de Bade. On y a cependant évité les dispositions de pure doctrine qui se rencontrent trop souvent dans les codes allemands. La loi thurgovienne est applicable non seulement aux crimes et délits commis dans le canton ou dirigés contre la sûreté de l'Etat, quoique commis hors de son territoire, mais encore aux crimes et délits qui, ayant été commis par des ressortissants thurgoviens à l'étranger, n'y ont pas été punis, ainsi qu'à ceux qui peuvent être commis à l'étranger contre des ressortissants thurgoviens. Les peines sont la peine de mort, la détention de divers genres, le bannissement (employé avec certaines restrictions), la pri-

vation des droits civiques, la destitution ou suspension d'un emploi, l'interdiction d'une profession ou d'une industrie, l'amende, l'admonition. La condamnation à mort n'a lieu que dans les cas les plus graves où il y a eu mort d'homme. La réclusion à la force (Zuchthaus) est prononcée à temps où à vie; les condamnés à cette peine portent des fers. La réclusion à la force, ainsi que la détention correctionnelle (Arbeitshaus) et le simple emprisonnement, peuvent être aggravés, sous des conditions déterminées, par des rigueurs de régime, par l'isolement, par l'obscurité de la prison, par la bastonnade même, mais seulement dans une mesure restreinte. Le condamné qui a subi sa peine peut être placé sous la surveillance de la police. La prescription n'est pas admise pour les crimes graves; seulement, il y a alors, au bout de 20 ans, une commutation de peine. Une assez grande latitude est sagement laissée au juge, pour l'appréciation des cas particuliers, non seulement quant à la mesure, mais fréquemment aussi quant au genre de la peine. En somme, ce code est plus doux que ceux de Bâle, de Zurich, de Lucerne et de la plupart des autres cantons. En général, la rédaction en est soignée, les définitions sont simples et claires. Cet ouvrage, de même que la loi sur la procédure civile, est dû à la commission du Tribunal d'Appel, qui est chargée de préparer les projets de loi ayant trait à l'administration judiciaire.

La *procédure pénale* est réglée par une loi de 1834, qui ne tardera pas à être soumise à une révision. Elle est basée sur les mêmes principes qui sont suivis à Zurich, à Berne, à Lucerne, à St-Gall et dans presque tous les cantons allemands, et très semblable aussi à celle qui existait dans le canton de Vaud avant 1838. L'instruction se fait par écrit et en secret, d'abord par le préfet du district, ensuite par une commission d'enquête. Quand elle est reconnue complète par une commission du Tribunal d'Appel, l'accusation et la défense sont présentées publiquement et dans des plaidoieries orales. Toutes les causes un peu graves sont portées en première instance devant un tribunal criminel; le Tribunal d'Appel les juge en dernier ressort. Les affaires correctionnelles vont aux tribunaux de district, et celles de simple police aux tribunaux de cer-

cle. Un commencement d'organisation du ministère public date de 1836. L'organe de cet office, sous le nom *Staatsanwalt*, soutient l'accusation devant le Tribunal criminel et devant le Tribunal d'Appel. Comme son traitement n'est pas considérable, il ne lui est pas interdit de pratiquer comme avocat dans les affaires civiles. Devant les tribunaux de district, le rôle d'accusateur public est rempli par des membres du barreau.

Nous mentionnerons encore, enfin, deux lois de l'année 1841. L'une, concernant la police sanitaire, soumet les officiers de santé à un contrôle minutieux et les oblige à fournir chaque année au Conseil de Santé un rapport circonstancié sur les maladies qu'ils ont traitées. L'autre est une révision de l'organisation militaire, d'après les nouveaux réglements fédéraux. Elle a conservé dans ses traits essentiels le système suivi précédemment et auquel les milices du contingent thurgovien, particulièrement les officiers et sous-officiers, doivent l'instruction qui leur a été reconnue plusieurs fois par des experts et entre autres par M. le colonel fédéral de Schmiel qui a fait la dernière inspection de ce contingent.

A côté de ces travaux législatifs accomplis ou entrepris depuis peu d'années, l'*administration* aussi est en progrès. Nous avons déjà parlé de l'instruction publique. Des sacrifices considérables ont été faits, dans ces deux dernières années, pour les *routes*, qui précédemment étaient assez négligées. De nouveaux rayons vont être entrepris. Il est à désirer que l'exécution en soit poussée avec l'habileté et l'énergie qui dans les cantons voisins de St-Gall et de Zurich, distinguent cette branche de l'administration. — Une question qui, dans ces derniers temps, a été débattue avec beaucoup de vivacité, est celle des *postes*. Le traité, par lequel le gouvernement de Zurich avait affermé les postes thurgoviennes, avait son terme à la fin de 1841. Il s'agissait de savoir si on renouvellerait le bail avec cet Etat. Un fort parti voulait donner la préférence à la maison princière de Thurn et Taxis. On sait que cette maison a déjà les postes de Schaffhouse, non pas seulement en ferme, mais en pleine propriété. On ne proposait pas, en Thurgovie, d'aller aussi loin, mais on voulait lui affermer les postes pour 10 ans. La majorité du Grand Conseil s'est prononcée pour conclure un nou-

veau traité avec Zurich, mais sous des conditions beaucoup plus avantageuses que le précédent, puisque Zurich aura dorénavant à payer annuellement pour prix du bail une somme de 12,000 florins, au lieu de 1500 florins, qu'il donnait auparavant. — Thurgovie a adhéré au concordat sur les *poids et mesures;* le nouveau système suisse est entré en vigueur dans ce canton en 1837.

Ce qui concerne l'*assistance des pauvres* aurait besoin d'améliorations, que le manque d'une direction centrale ne permet guère de réaliser. C'est l'affaire des paroisses. Chacune des deux confessions religieuses pourvoit aux besoins de ses pauvres. Les consistoires sont chargés de ce soin. Des hospices pour les indigens existent dans quelques communes; ils ne paraissent pas avoir une influence salutaire sur la moralité de leurs habitans. Quand la commune ne peut loger ses pauvres, les particuliers sont obligés de les prendre chez eux à tour de rôle. Si un indigent vient à acquérir quelque bien, la paroisse a le droit de se faire restituer les assistances livrées. Les administrations paroissiales ont, dans certains cas, le droit de s'opposer au mariage de leurs ressortissants pauvres. La mendicité est défendue; les efforts de l'autorité centrale n'ont pourtant pas encore réussi à l'extirper.

Un *hospice cantonal*, dont on éprouvait depuis longtemps le besoin, a été dans ces derniers temps établi à Münsterlingen, sous la direction du Dr. *Brenner*. Il peut contenir une centaine de malades, y compris les aliénés, auxquels une section de l'établissement est destinée. On espère pouvoir lui donner peu à peu une plus grande extension.

Prisons. La maison cantonale de Tobel renferme les détenus à la force et les détenus correctionnels, séparés les uns des autres. Les premiers sont soumis à un régime plus sévère. Les uns et les autres sont astreints, pendant le jour, à travailler dans l'intérieur de l'établissement. Un silence absolu est imposé à tous. Les cas de maladie étant devenus fréquents en 1839 et au commencement de 1840, on fit quelques réparations aux ateliers pour les rendre plus salubres et on décida de donner aux prisonniers deux fois par semaine de la viande et un peu de vin. Dès lors l'état sanitaire s'est amélioré. Le Conseil de Santé ayant demandé qu'il fût aussi apporté des adou-

cissements à la règle du silence continu, qu'il estimait propre à causer un affaiblissement des poumons, on a introduit des exercices de chant, dont on s'est, à ce qu'il paraît, bien trouvé. L'ouvrage le plus usité dans la maison est le tissage de la toile. Les détenus ont pour eux un quart du produit de leur travail, qui leur est assuré pour le moment de leur mise en liberté. Ce pécule est remis aux préposés de la paroisse dont ils sont ressortissants.

D'après les derniers rapports officiels (juin 1841), la *population* totale du canton était de 87,417 habitans, dont 67,419 de la religion réformée et 19,998 de la religion catholique. On comptait 25 *heimathloses* à la charge du canton, et 1052 étrangers au canton ayant domicile légal. Outre 75 médecins patentés, il y avait 150 chirurgiens de classe inférieure, 114 vétérinaires, 6 pharmaciens, et 155 sages-femmes.

Il existe en Thurgovie une société d'utilité publique, datant de 1821, une société de médecins, une société de tir, une autre d'officiers. La Société d'Utilité publique a fondé une caisse d'épargne et a beaucoup contribué à la création de l'hospice cantonal. Après avoir eu sa période de langueur, comme cela est arrivé aussi dans d'autres cantons pendant les années d'agitation politique qui viennent de s'écouler pour la Suisse, elle a retrouvé son activité, sous l'impulsion que lui a donnée la réunion à Frauenfeld, en 1840, de la Société helvétique d'Utilité publique. Dans son assemblée du mois de septembre dernier, elle a décidé la formation d'un *asile pour les enfants abandonnés*, sur le modèle de celui que la Société suisse a établi à Bächtelen près de Berne. Le dépense en sera couverte tant par des contributions de la société que par des souscriptions volontaires.

On compte dans le canton trois imprimeries, à Frauenfeld, à Weinfelden et à Bellevue près de Constance; une seule librairie, celle de Chr. Beyel à Frauenfeld. Il s'y publie deux feuilles publiques : l'une, la *Gazette de Thurgovie*, paraît à Frauenfeld, elle est dans le sens conservateur; l'autre, à Weinfelden, sous le titre de *la sentinelle* (*der Wächter*), est plutôt envisagée comme l'organe du radicalisme, quoique sa rédaction actuelle soit de beaucoup plus modérée qu'elle ne l'a été précédemment.

La Thurgovie a perdu l'année dernière un de ses magistrats les plus anciens et les plus considérés, le landammann *Anderwerth*. Il était du très petit nombre de ceux qui étaient restés à la tête des affaires depuis que cet Etat a une existence indépendante. Déjà sous la République helvétique il avait occupé une position honorable, et depuis 1803 jusqu'en 1831, il avait constamment, avec son collègue le landammann *Morell* (mort il y a quelques années), représenté son canton à la Diète fédérale. Pendant sa longue carrière, on l'a toujours vu dévoué à ses devoirs. Aussi jouissait-il de l'estime universelle. Lors de la révolution de 1830, il déploya beaucoup de fermeté, de sagesse et de résolution. Sa biographie aura un grand intérêt pour l'histoire moderne de la Thurgovie. Rédigée par M. Mörikofer recteur à Frauenfeld, qui a, pour cela, entre les mains d'intéressants matériaux, elle paraîtra dans la feuille de nouvel-an, que publie chaque année la Société d'Utilité publique.

VAUD.

Société vaudoise d'Utilité publique. La séance de printemps de la société d'Utilité, qui a eu lieu à Lausanne mardi 26 avril, a présenté divers objets d'un assez haut intérêt. — En tout premier lieu nous citerons le rapport remarquable de M. le professeur Vinet sur l'école supérieure des filles à Lausanne, et sur l'éducation et la mission du sexe en général. On se promet toujours beaucoup d'un esprit aussi éminent; mais ici, comme toujours, l'attente a été surpassée, et nous essayerions vainement de peindre l'impression qu'a fait éprouver aux auditeurs cette lecture, où à une discussion solide et aux détails positifs se mêlaient, sans aucun disparate, les peintures touchantes et les vues les plus élevées. Le journal de la société s'enrichira bientôt de ce morceau, dont l'impression en entier a été décidée.

Le rapport de la commission mixte des sociétés de Genève et de Vaud, sur l'asile pour l'enfance corrompue et incorrigible à établir

dans la Suisse romande, a donné lieu à une longue et vive discussion, qui, il faut l'espérer, ne restera pas sans fruits.

La question de savoir si la méthode qui produit des fruits si heureux à Bæchtelen est préférable à celles qui ont été employées jusqu'ici pour ramener des enfants au bien, était déjà jugée dans la Suisse française, depuis le rapport que M. de Guimps avait fait l'an dernier sur cet établissement ; mais la discussion a roulé sur la convenance qu'il y aurait à fonder un nouvel asile privé dans le canton ; quelques personnes auraient préféré voir l'Etat prendre ici l'initiative et combiner avec la maison de discipline actuelle un établissement dans le genre de celui de Bæchtelen. Une nouvelle commission a été nommée, la société n'ayant pas voulu se décider séance tenante. — La proposition d'envoyer une personne à Bæchtelen, pour étudier le système qui y est usité et se mettre en mesure de l'introduire chez nous, a été votée, même par ceux qui n'auraient pas voulu d'un asile privé.

La *Société pédagogique vaudoise* s'est réunie le 16 et le 17 avril à Orbe ; nous en donnerons un compte-rendu détaillé dans notre prochain numéro.

MM. *Vulliemin* et *Hollard* viennent de terminer les cours qu'ils ont donnés au public dans le salon du Cercle Littéraire.

Le cours de M. Vulliemin a excité un très-vif intérêt et laissera des souvenirs charmants et une solide instruction. Qu'on nous permette de citer le jugement qu'en porte un de ses auditeurs assidus :

« Connaissez-vous les mœurs de l'industrieuse abeille? Elle voltige, va, vient, retourne encore. Que de roses elle effleure! sur combien peu elle se pose! Elle dédaigne les goûts du vulgaire. Ce n'est ni le plus vif éclat, ni le plus pénétrant parfum qui l'attirent. L'arbrisseau le mieux caché est souvent celui qu'elle cherche. Pour l'œil inintelligent, sa course n'est que folie. O folie pleine de sagesse! Tout son labeur était profit. C'est un miel excellent qu'elle a déposé dans sa ruche. — Comment ne pas se rappeler ce merveilleux instinct, en écoutant les leçons de M. Vulliemin? Pour lui aussi, peu de méthode apparente, souvent des digressions, quelquefois des retours. Il explore en abeille le vaste champ de la civilisation antique. Les fleurs les moins connues sont ses fleurs préférées. Il

les trouve loin des chemins battus, dans des retraites que lui connaît et où il sait, en temps opportun, faire un riche butin. Rien de ce qui pouvait instruire à nouveau n'a été omis. Hypothèses, difficultés archéologiques, procès des grandes écoles d'historiens, mystères, traditions, religions, politique, philosophie, arts, anecdotes, depuis les origines du monde jusqu'à Rome, tout cela a figuré dans un cadre très-resserré par le temps et par le mélange des auditeurs. N'importe : chaque chose a eu son mot, un mot heureux, gracieux ; chaque fleur a livré son meilleur suc. Mais ne vous y trompez pas. Si l'abeille est laborieuse, elle sait aussi guerroyer. A côté du miel peut se rencontrer l'aiguillon ! — M. Vulliemin a été ingénieux, profond, toujours instructif et aimable. Si son cours eût duré plus longtemps, la salle eût été trop petite pour le nombre croissant de ses auditeurs. Nous félicitons le cercle littéraire d'avoir pu l'engager à professer devant le public de Lausanne. Nous souhaitons sincèrement que ce ne soit pas la dernière fois. » Z.

Le cours de M. Hollard n'a pas été moins goûté. Le savant professeur nous a fait considérer l'anthropologie comme une science nouvelle qui se dégage lentement des autres corps de doctrine avec lesquels elle avait été confondue, et qui se constitue définitivement de nos jours. L'homme, considéré dans son unité et à sa place dans la création, en fait le sujet. Au-dessus de l'existence inorganique d la vie végétale, de la sensibilité animale, se place, comme un quâtrième règne de la nature, l'activité humaine, qui participe aux trois autres pour les dominer en les résumant, en les ramenant à leur dernière expression, et en manifestant leur fin. Ce point de vue fait l'unité d'une étude dont les racines plongent de tous côtés dans les sciences physiques et dans les sciences philosophiques et morales ; il découvre des faces de l'humanité qui ne sont abordées directement par aucune autre voie, il soulève des questions du plus haut intérêt et il enrichit l'arbre des connaissances humaines d'un rameau fécond et digne, à tous égards, de porter le nom de science. Les leçons de M. Hollard, données au Cercle Littéraire, devant un auditoire nombreux, assidu et éclairé, ont excité constamment son intérêt, et ont propagé le goût d'une des études les plus nobles et les

plus riches en résultats qui entrent immédiatement dans le domaine commun des intelligences cultivées.

Trente étudiants ont fait, avant le commencement du semestre d'été, la demande au Conseil d'Etat de leur faire donner par M. Hollard, sur l'anthropologie, un cours semblable à celui dont a joui le public du Cercle Littéraire. Leur pétition n'était pas, disaient-ils, couverte d'un plus grand nombre de signatures, parce qu'ils n'avaient admis à signer que ceux qui étaient décidés à suivre le cours. C'était une occasion à ne pas laisser échapper, dans notre système de liberté d'études qui a fait déserter les auditoires, que celle de réunir trente étudiants autour de la chaire d'un homme aussi distingué que M. Hollard. Aussi le Conseil de l'Instruction publique et l'Académie appuyaient la pétition, ainsi que l'offre faite par M. J. L. B. Leresche de donner une seconde fois dans l'Académie un cours de phrénologie ; mais le Conseil d'Etat les a repoussées pour raisons d'économie. Quelques cents francs en auraient fait l'affaire. Certes, c'est un soufflet sur la joue du peuple vaudois ; le pouvoir exécutif n'ose pas, crainte d'être admonesté par le Grand Conseil, disposer de quelques cents francs pour l'enseignement de branches des sciences naturelles, sur lesquelles on trouve rarement l'occasion de faire donner des cours ; passe encore si l'on payait un professeur ordinaire ; mais l'Académie n'a point de professeur ordinaire pour les sciences naturelles proprement dites, et l'on en est aux expédients des cours extraordinaires pour remplir cette lacune. Si nous ne nous trompons, on refuse pour la troisième fois à M. Hollard la faveur d'enseigner dans notre Académie : c'est comme un parti pris. Serait-ce peut-être, que ce savant écrit parfois dans le Semeur, et que ses opinions religieuses éveillent la susceptibilité ou augmentent la timidité du Conseil d'Etat ? Nous ne voulons pas le supposer : non, c'est tout simplement une affaire d'argent ; cependant nous pensions que depuis longtemps on était d'accord chez nous que ces économies-là, surtout aussi minimes que celles dont il s'agit, sont des économies mal entendues.

A cet égard l'esprit public devance le gouvernement. De toutes parts on fait des sacrifices pour l'instruction publique ; les communes urbaines rivalisent de zèle pour procurer, à leurs ressortissants

des deux sexes, les avantages d'une éducation et d'une instruction supérieures ; les parents s'imposent pour leurs enfants plus de travail et plus de privations ; les établissements soutenus par la charité particulière se multiplient ; on regarde partout autour de soi, et là où se manifeste quelque besoin, on est sûr que les secours ne font pas défaut ; ici on fonde des écoles nouvelles, là des temples, là encore on appelle deux nouveaux pasteurs pour la population allemande, qui s'augmente tous les jours. Mais, il faut le dire, ce sont les institutions privées qui chez nous ont les sympathies du public : les institutions qui sont sous la tutelle de l'Etat, trouvent beaucoup de détracteurs, et, chose étonnante, même parmi les magistrats; c'est dans notre Conseil d'Etat que se sont trouvés les adversaires de l'Académie, de l'Ecole normale, ceux qui se sont refusés à populariser la loi sur les écoles par des écrits émanant du Conseil de l'Instruction publique ; les vives attaques qu'un journal du pays a dirigées contre l'une de nos plus excellentes institutions, la maison pénitentiaire, partaient probablement du sein même de la Commission des Hospices, puisque cette commission est la seule autorité qui, dans ces articles, n'ait pas été incriminée. Il y a aujourd'hui dans notre pays, on ne peut en disconvenir, une action très réelle de décentralisation ; l'idée de l'Etat s'efface toujours plus ; les magistrats en ont très-bien conscience ; aussi deviennent-ils toujours plus timides et craintifs ; l'esprit public les déserte ou les condamne.

L'histoire nous dit-elle que ce relâchement des liens qui unissent les divers membres d'une nation, que ce dédain des idées et des institutions d'Etat, ait jamais été l'indice d'un progrès ?

L'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, envisagée comme conséquence nécessaire et comme garantie du principe,* par *A. Vinet*, vient de paraître. La question de la séparation n'a jamais été, pensons-nous, traitée d'aussi haut et appuyée sur d'aussi puissants arguments. En Allemagne, ce livre exciterait une lutte acharnée ; en France, que produira-t-il ? quelques articles de journaux peut-être ? En Suisse, où la question est à l'ordre du jour, nous pensons qu'il sera mieux apprécié : l'amour-propre national, à défaut d'autre chose, se fera gloire d'un ouvrage qui marquera parmi les monuments de la plus haute

éloquence dans la littérature française. Il va sans dire que nous reviendrons dans nos cahiers et sur le livre lui-même et sur la question qu'il soulève.

Nous donnons cependant à nos lecteurs comme un premier goût de ce beau livre, en citant une des pages qu'il est possible de détacher de l'ensemble auquel elle est consacrée, sans lui faire trop perdre de sa valeur :

« Les plus dénués de croyances, les plus résignés à ne rien croire, portent sincèrement le deuil des croyances publiques. Les moins religieux prêchent la religion. Chacun, pour ainsi dire, vante et recommande à son voisin le remède dont lui-même ne fait point usage. On veut de la religion pour tout le monde, excepté pour soi. Mais quoi de plus involontaire que la foi? Elle peut se communiquer, elle ne se commande pas. La foi sincère et vive a quelque chose de contagieux ; mais où est la foi? Le vide néanmoins paraît si grand, le besoin si impérieux, qu'on taille des religions comme les idolâtres taillent des idoles ; et lorsqu'on est parvenu à leur donner une forme aussi fantastique ou aussi rationnelle que possible, on se prend à rire de son invention, et l'on jette au feu, comme un meuble vermoulu, le dieu de la veille.

» L'homme se trouve, après tant d'essais, découragé et non résigné. Le vide que fait dans le monde l'absence des convictions religieuses lui semble plus effroyable à mesure qu'il le regarde. Il ne se trompe qu'en un point, qui est de voir dans le fait qu'il déplore une cause seulement, et de n'y point voir un effet. Il est très-vrai que la foi produirait la vie ; mais l'absence de foi vient elle-même d'une diminution de vie. Nous pensons qu'en matière de religion la difficulté de croire se rattache à l'affaiblissement de la foi morale, et celui-ci à l'engourdissement du sens moral. La religion peut revivre malgré tous ces obstacles et réparer tous ces maux ; mais il n'en est pas moins vrai que la déperdition de l'élément de la foi chez un peuple est un fait moral, un fait imputable, le stigmate ou la cicatrice d'un péché. »

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

UN OECOPHORE DES ROSACÉES.

Au mois d'avril ou de mai, par un de ces jours transparents éclairés d'un soleil italien, tels qu'en voit quelquefois notre belle vallée au milieu d'un interminable débat entre l'hiver et le printemps, je vous suppose assis dans un sentiment nonchalant de bien-être au pied de quelqu'une de ces jolies haies d'aubépine et d'églantiers qui limitent à chaque pas le domaine du petit propriétaire vaudois. Je vous suppose en outre dans un de ces états mixtes qui ne produisent ni le poëte ni le savant, mais où l'âme, à demi passive, conserve toutefois un degré d'activité susceptible d'un réveil plus distinct. Dans cette heureuse assiette, une légère attention mieux qu'une rêverie complète est votre fait ; le vol d'une mouche peut vous intéresser ; vous voilà dans la disposition convenable pour suivre la série d'observations que j'ambitionne à cette heure de vous faire parcourir.

A deux pieds de votre visage, un trait brillant et presque imperceptible est venu couper votre regard et s'évanouir dans le buisson fleuri qui vous abrite. Néanmoins l'œil éveillé re-

trouve bientôt l'objet qui l'a frappé et, pour peu qu'il soit exercé, il reconnaît que l'être animé qui s'offre à lui appartient à la classe des insectes et fait partie de la brillante famille des papillons.

Etudions d'abord ce petit animal paré de tout l'éclat sans lequel nous l'aurions peut-être à jamais méprisé, et aidons-nous d'une bonne loupe, pour prendre son signalement; il importe d'être exact, car au milieu de quarante à cinquante mille espèces décrites, il est malaisé de se reconnaître.

La *tête* est velue, remarquable par une belle touffe fauve orangé, brillante, avancée et recouvrant toute la tête quand on la regarde en dessus. Cette touffe paraît quelquefois partagée et l'on croirait alors qu'il y en a deux.

Le *front* est blanc, argenté.

Les *yeux* noirs, gros.

Les *palpes*, avancés, recourbés, coudés, peu velus, blancs.

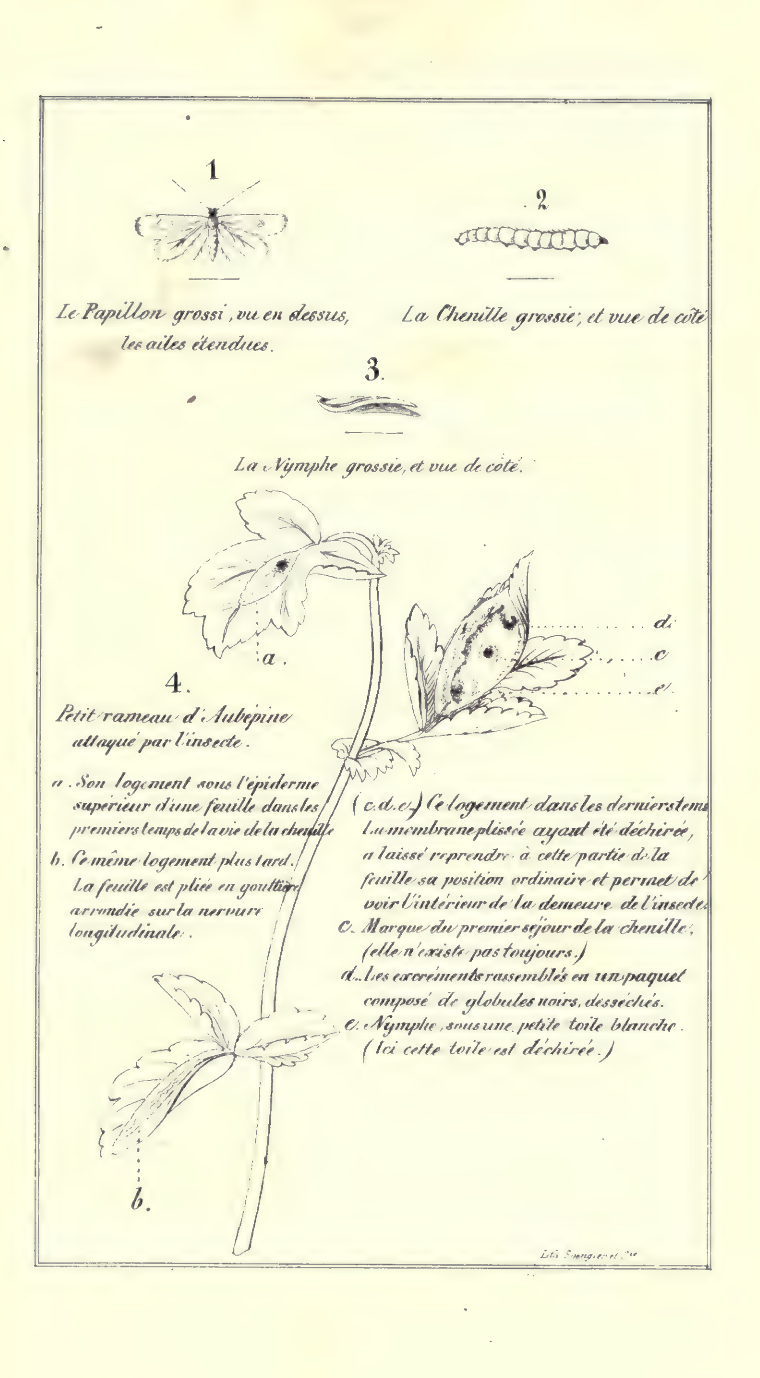
La *langue*, moyenne, blanchâtre, repliée en dessous.

Les *antennes*, filiformes, aussi longues que le corps, ycompris la tête et le corselet, variées de gris et de blanc.

Le *corselet* est peu renflé, fauve vif en dessus, gris argenté en dessous.

Les *ailes antérieures* sont étroites, plus longues que le corps et appliquées contre celui-ci dans le repos; d'une belle couleur fauve vif orangé en dessus et terminées par une longue frange. Une ligne blanche, étroite, longitudinale, passe depuis la tête sur le côté du corselet et le milieu de l'aile jusqu'au tiers de celle-ci : une autre, de même couleur, partage le dessus du corselet; deux autres petites lignes en forme de chevron traversent le milieu de chaque aile. Chez quelques individus ces deux lignes se réunissent par le bout et n'en forment qu'une, mais le plus souvent elles demeurent séparées. Bords extérieurs de l'aile bordés de blanc depuis le corselet jusque vers la ligne transversale; on voit un peu de noir sous les écailles près des lignes blanches et vers l'extrémité des ailes sous la frange.

Dessous des ailes gris brun, plus fauve vers l'extrémité. Quand on les regarde en dessus, les écailles allongées et les


1
Le Papillon grossi, vu en dessus, les ailes étendues.
2
La Chenille grossie; et vue de côté
3.
La Nymphe grossie, et vue de côté.
a.
d
c
e
4.
Petit rameau d'Aubépine attaqué par l'insecte.
a. Son logement sous l'épiderme supérieur d'une feuille dans les premiers temps de la vie de la chenille
b. Ce même logement plus tard. La feuille est pliée en gouttière arrondie sur la nervure longitudinale.
(c.d.e.) Ce logement dans les derniers tems. La membrane plissée ayant été déchirée, a laissé reprendre à cette partie de la feuille sa position ordinaire et permet de voir l'intérieur de la demeure de l'insecte.
c. Marque du premier séjour de la chenille, (elle n'existe pas toujours.)
d. Les excréments rassemblés en un paquet composé de globules noirs, desséchés.
e. Nymphe, sous une petite toile blanche. (Ici cette toile est déchirée.)
b.

barbes dont elles sont pourvues trompent l'œil d'une telle sorte, qu'on les croirait arrondies ; mais, examinées en dessous, on voit qu'elles sont étroites, allant en diminuant et terminées en pointe.

Ailes postérieures, gris argenté, brillantes, plus courtes et plus étroites que les autres et allant pareillement en se rétrécissant jusqu'à l'extrémité qui se termine en pointe. Elles sont garnies des deux côtés de deux longues barbes grises qui leur donnent l'aspect d'une plume d'oiseau, arrondie par le bout.

Abdomen, gris fauve argenté en dessus, blanc argenté en dessous.

Pattes, les deux premières variées de gris, de blanc et de petits anneaux noirs; les autres, gris blanc argenté.

Toute la partie supérieure de l'insecte est très couverte d'écailles brillantes, qui s'enlèvent au moindre frottement.

Le mâle ne diffère pas de la femelle; il est seulement pour l'ordinaire un peu plus petit. Longueur, trois lignes, trois lignes et demie, du front à l'extrémité des franges de l'aile, dans l'insecte en repos.

Le vol de ce papillon est court, assez brusque.

Après s'être débarrassé de son enveloppe de nymphe, le papillon reste d'abord à la même place, ou cherche quelqu'autre feuille plus exposée au soleil pour achever de se sécher et de se déployer, ou, pour tout dire en un mot, pour s'épanouir, car ses ailes, longtemps emprisonnées et artistement repliées dans leur étui, comme le bouton de rose dans son calice, ont besoin comme celui-ci de lumière et de chaleur pour s'étendre et se revêtir de leurs vives couleurs. Cependant, une fois ce premier besoin satisfait, notre insecte, qui appartient à la classe des lépidoptères nocturnes, voltige peu dans le milieu du jour. Son instinct le porte au contraire à se tenir caché sous le feuillage qui l'abrite. Quoique pourvu d'une langue assez apparente, on le voit rarement sur des fleurs. Il se promène plutôt sur les feuilles de l'arbuste où la chenille a passé sa vie et peut-être y trouve-t-il quelque suc propre à lui servir d'aliment. Souvent,

après avoir parcouru la surface d'une feuille, il s'arrête longtemps à la même place, le corps relevé sur la seconde paire de pattes, la tête basse et comme appuyée sur la feuille. L'insecte applique-t-il sa langue sur l'épiderme? Est-ce plutôt une attitude de repos? Cette dernière supposition paraît la plus probable, d'autant qu'alors il range ses antennes le long du corps et les tient immobiles. Dès qu'il se remet à marcher, il les porte en avant avec un mouvement alternatif et continuel de balancier et, autant qu'on peut en juger, il déploie quelquefois sa langue et en applique le bout sur les divers objets qu'il rencontre. Au reste l'existence de l'insecte sous sa dernière forme ne dure que quelques jours, comme tous les moments d'éclat et de bonheur dans ce monde, c'est une vie de papillon, coquette et assez peu recommandable. Sans nous arrêter sur cette courte période, exclusivement consacrée à la reproduction de l'espèce, nous porterons notre attention sur sa postérité; là, dans le cours d'une existence plus obscure, mais aussi moins aventureuse et plus longue, nous admirerons les soins du Créateur pour ses créatures.

Un peu après l'époque dont nous avons parlé plus haut, c'est-à-dire dans le courant de mai, ou au commencement de juin, une petite tache blanche au centre de laquelle on remarque déjà un point noir ou brun, annonce la présence de l'insecte naissant sur une feuille d'aubépine. On le trouve également sur le poirier sauvage et cultivé, sur le coignassier et quelques autres végétaux de la famille des rosacées, mais il parait affectionner particulièrement l'aubépine, où souvent il se multiplie au point que chaque feuille porte des traces de son séjour.

Un œuf microscopique, jaune clair, ovoïde, aplati, a été déposé par la mère sur la surface supérieure et près d'une des nervures principales de la feuille. Au bout de dix à douze jours, sans que l'œuf ait sensiblement changé de couleur, la petite chenille brise sa fragile enveloppe et s'introduit, en perçant l'épiderme, dans l'épaisseur de la feuille dont le parenchyme doit lui servir de nourriture.

Chaque feuille ne renferme pour l'ordinaire qu'une seule de

ces chenilles ; cependant on en voit quelquefois deux ou trois sur les végétaux dont les feuilles sont grandes. Après avoir percé l'épiderme supérieur, elle ronge le parenchyme toujours très-près de ce même épiderme, lequel se dessèche et prend l'aspect d'une pelure d'ognon blanchâtre ou jaunâtre parsemée de petits points bruns, et elle ne s'enfonce pas assez pour attaquer la face opposée, car la lésion de cette partie ajoutée à celle de l'autre face produirait un desséchement général qui priverait l'insecte de l'aliment frais dont il a besoin.

Le champ où la jeune larve se nourrit est d'abord très borné, ordinairement circulaire ou ovale. Elle coupe et avale, tout autour d'elle, de petites portions du parenchyme et s'entoure pendant quelque temps de ses excréments, qui, vus au travers de l'épiderme séparé, forment le point noir qui se remarque presque dès les premiers jours de l'existence de l'insecte. Peu à peu ses courses s'étendent. Quelquefois la chenille se borne à soulever l'épiderme dans un espace assez considérable comme pour explorer les lieux, et, soit qu'elle ne trouve pas une nourriture qui la satisfasse, soit que quelqu'autre cause la décide à changer de demeure, elle se transporte sur un autre partie de la feuille où elle rentre en perçant de nouveau l'épiderme.

Si rien ne la trouble et si la partie de la feuille où elle se trouve lui fournit une nourriture convenable, elle s'y fixe tout-à-fait et y prend son accroissement en continuant à ronger et à reculer les bornes de son habitation.

Au bout de quelques semaines, on voit l'épiderme desséché se rétrécir peu à peu par l'effet d'un grand nombre de plis dirigés dans le sens de la nervure de la feuille et qui chaque jour se rapprochent davantage. Ces plis résultent d'un travail de l'insecte difficile à suivre, parce qu'on l'interrompt si l'on déchire la pellicule desséchée sur la face intérieure de laquelle il s'exécute, et que, d'un autre côté, la transparence de cette pellicule, à peine suffisante pour laisser apercevoir la chenille tant que la pellicule demeure comme appliquée sur le vert sombre du parenchyme, s'altère de plus en plus à mesure que les plis se multiplient et se resserrent. Néanmoins en enlevant avec pré-

caution une petite portion de cet épiderme au moment où il commence à se plisser, on s'aperçoit que la chenille, à mesure qu'elle grossit, a la faculté de filer un tissu tellement fin et serré qu'on aurait peine à le regarder comme le produit de l'industrie de l'animal, si l'on ne trouvait souvent la chenille appliquée contre la face intérieure de l'épiderme qui se tapisse de ce tissu ; celui-ci s'étend même ordinairement sur d'autres parties du logement de l'insecte qu'il rend plus fortes, plus lisses, plus à l'abri de l'humidité et des intempéries. En voyant cette toile, ou plutôt ce léger satin, blanc, uni, brillant, former une doublure à la fois solide et tendue sous la pellicule plissée, il est facile de comprendre comment l'ouvrière, tout en fabriquant sa jolie tapisserie, attache successivement des fils à la pellicule mince et flexible sur laquelle elle opère. Ensuite, par une manœuvre commune à un grand nombre de chenilles qui roulent ou qui plient des feuilles d'arbres, elle tire à elle ses fils en se cramponnant solidement sur ses pattes ; la pellicule se fronce près du point où est attaché le fil, et, à mesure que l'ouvrage avance, les plis s'allongent, se multiplient ; la pellicule se rétrécit. L'effet immédiat de ces plis, de ce rétrécissement longitudinal de l'épiderme desséché, est de rapprocher les bords de la feuille, puis de courber la membrane inférieure, celle qui demeure chargée du parenchyme, à cette époque en partie rongé. Cette membrane devient ainsi concave en dedans, convexe en dehors, et l'insecte se procure de la sorte une cavité profonde, un logement commode et spacieux où rien ne gêne ses mouvements.

Si l'on déchire la pellicule plissée qui sert de toit à cette habitation, on peut juger de sa structure intérieure et des habitudes de la larve qui l'habite. Vers le milieu de la partie concave, qu'on peut appeler le plancher, on voit le plus souvent une marque noire, arrondie. C'est la place où la jeune chenille a d'abord séjourné. A l'une des extrémités de la loge se trouvent rassemblés les excréments de l'insecte formant un paquet quelquefois assez gros de petits grains noirs, et enfin vers l'autre bout, si la chenille se dispose à se transformer, ce

qui a lieu vers la fin de juin ou dans le courant de juillet, on observe déjà le commencement d'une petite toile blanche et soyeuse qui s'achève rapidement et fournit à l'insecte une nouvelle enveloppe appropriée à la délicatesse de sa peau. Sa manière de filer ce second tissu, ne diffère point de celle de la plupart des chenilles de la tribu des tinéites. Réfugiée, pour l'ordinaire, vers l'extrémité inférieure de son habitation, elle accroche successivement soit au plancher soit au couvert de sa demeure des brins d'une soie fine et brillante. Ces fils entrelacés forment autour d'elle les cloisons d'une sorte de cabinet où elle se retire et passe à l'état de nymphe. Mais avant d'abandonner la chenille il convient de la faire connaître un peu mieux.

D'abord presque imperceptible, d'un blanc jaunâtre et transparent, sa forme, dans les premiers temps de sa vie, même lorsque l'insecte est parvenu à plus de la moitié de son accroissement, s'éloigne assez de celle qu'elle aura plus tard pour qu'on soit tenté de le regarder comme une espèce différente. Cette jeune larve est aplatie, formée de douze anneaux bien distincts, très large vers la tête et allant toujours en se rétrécissant jusqu'à la queue. La tête brune ou noire, écailleuse, pointue, est proportionnellement plus grande qu'elle ne le paraîtra dans la suite. Les pattes, à l'exception des six premières, écailleuses, sont peu apparentes ; enfin le premier anneau vers la tête est marqué d'une ou deux taches brunes qui se montrent au travers de la peau ; des marques semblables se retrouvent ordinairement dans les plis des autres anneaux. Cette organisation est parfaitement en rapport avec les besoins d'un insecte destiné à se mouvoir d'abord dans un espace presque sans hauteur et qui n'a d'étendue qu'en long et en large. Mais voici venir un changement qui ne mérite pas moins l'attention et qui, par une coïncidence remarquable, s'effectue au moment où l'épiderme plissé de la feuille minée par l'insecte commence à donner plus de hauteur à son habitation. A cette époque les anneaux de la chenille s'arrondissent peu à peu, sans cesser d'être distincts ; le corps acquiert la forme cylindrique commune aux larves des

lépidoptères. Toutefois son plus grand diamètre est toujours vers les trois premiers anneaux, et ce diamètre diminue d'anneau en anneau jusqu'au dernier. La peau est lisse, unie, un peu transparente, parsemée de quelques poils gris blanchâtres. Sa teinte la plus ordinaire est un joli jaune de canari, variant depuis le jaune pâle jusqu'au jaune vif très prononcé. La tache ou les deux taches brunes du premier anneau de la jeune larve se retrouvent souvent sur la chenille parvenue à son accroissement; quelquefois elles ont disparu. Celles qui existaient dans les plis des anneaux de la jeune chenille s'effacent presque toujours et la plupart des chenilles âgées sont tout unies, sauf une petite raie brune le long du dos formée par la transparence de la peau qui laisse voir les aliments dans cette partie; encore cette ligne n'est-elle pas toujours apparente. La tête reste à peu près la même; elle paraît seulement plus petite vers la fin de l'existence de la chenille parce qu'elle n'a pas pris autant d'accroissement que le corps. Les pattes sont au nombre de quatorze. Les six premières sont brunes, écailleuses, acérées. Viennent ensuite six pattes membraneuses, courtes, translucides, attachées au sixième, septième et huitième anneaux; puis enfin, les deux pattes caudales placées sous le dernier anneau et de même nature que les précédentes, mais plus courtes encore. Longueur totale de l'animal, trois lignes environ. Cette chenille est assez vive. Son allure ne diffère pas de celle des chenilles pourvues de seize pattes.

Après quelques heures d'immobilité dans la dernière demeure qu'elle s'est filée, elle passe à l'état de nymphe. Cette nymphe est d'une forme allongée, surmontée antérieurement d'une petite pointe recourbée semblable à une sorte de bec. Tous les membres de l'insecte parfait y sont assez distincts; les antennes entr'autres sont si longues qu'elles égalent presque l'extrémité de l'abdomen. Les yeux paraissent comme deux points noirs brillants. Cette nymphe, dans les premiers jours, est vive, sensible au moindre contact. D'abord d'une belle couleur jaune, comme la chenille, elle devient ensuite d'un brun plus ou moins foncé; elle est lisse, luisante, pourvue

de quelques poils gris-brun, assez longs, plantés sur les anneaux de l'abdomen et plus nombreux chez quelques individus.

Au bout d'une quinzaine de jours, l'insecte déchire sa petite toile et rompt son enveloppe en entraînant sa dépouille vers l'extrémité de sa demeure. Cette dépouille reste ordinairement engagée dans l'ouverture que l'animal pratique en même temps au travers de l'épiderme desséché, pour se remettre en liberté et prendre son vol.

Une créature dont une grande partie de la vie est si retirée, semblerait avoir peu de dangers à courir, mais, indépendamment des chances de destruction auxquelles sont exposés les œufs et le papillon, la chenille et la nymphe ont à craindre de nombreux ennemis, sans compter les accidents qui endommagent les feuilles. Ici se retrouve la loi qui limite la proportion des espèces animales par des causes violentes et mystérieuses. Les plus redoutables de ces persécuteurs de notre innocent insecte appartiennent aux genres les plus imperceptibles de la classe des ichneumonides, race essentiellement usurpatrice et cruelle. Souvent des larves de cinips et d'eulophes s'emparent exclusivement de l'habitation de leur victime et y coulent sans remords des jours dont les vicissitudes fourniraient matière à des récits tout aussi longs que celui-ci. Mais en voilà assez et de reste peut-être.

Ajoutons pourtant, sans l'affirmer, que notre insecte, dans les années précoces, paraît naître et revivre deux fois, ou, plus clairement, avoir deux générations par an. Puis, si vous demandez son nom, nous confesserons naïvement qu'au milieu du redoutable fourré des nomenclatures, nous avons rencontré plus d'épines, et, à tout prendre, moins d'instruction et surtout moins de plaisir, que dans les buissons de nos campagnes. Tout ce que nous avons cru voir, c'est que le petit être qui vient de nous occuper appartient probablement au genre *œcophora* du savant M. Latreille. Du moins ses palpes recourbés, ses ailes étroites et pointues, l'organisation et les habitudes de sa larve semblent le placer dans cette jolie tribu de l'immense famille des lépidoptères[1]. Regretterons-nous de n'être pas plus

précis ? Mais ceci n'est que le produit d'un moment de loisir ou, si vous voulez, de la journée du simple manœuvre. C'est une pierre déposée au pied du vaste édifice en construction de la science. Si quelqu'illustre architecte daigne la ramasser et lui trouve une place, ce léger travail s'ennoblira de toute l'utilité que de plus habiles pourront lui donner.

[1] La chenille âgée, dont il est ici question, paraît avoir été mentionnée dans les mémoires de Réaumur, t. III. p. 20, sous le nom de *mineuse en grand du pommier,* mais comme plusieurs de ces petites larves ont des couleurs, une organisation et des habitudes semblables, il est presque impossible de les distinguer sans une description minutieuse de l'insecte parfait. Or les indications du grand naturaliste français, quoique admirables de fidélité, sont souvent trop incomplètes pour répondre aux besoins actuels de la science entomologique.

LE DÉLUGE.

Dans les jours qui précédèrent le déluge, les hommes mangeaient, buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche ; et ils ne pensèrent au déluge que lorsqu'il survint et les emporta tous.

(Matth. XXIV, 38, 39.)

I.

« Insensé, que dois-tu recueillir des fatigues
Qu'à tes vieux jours, Noé, sans pitié tu prodigues?
Pourquoi désoles-tu nos superbes forêts?
Pourquoi le pin, le cèdre, et le chêne, et l'érable,
Sans fin succombent-ils au fer inexorable,
Et courbent-ils ton dos sous leur immense faix?

« Que veux-tu donc bâtir dans nos plaines arides?
Est-ce un vaste bûcher, que les flammes avides
Un jour couronneront, orgueil de ton trépas?
Serait-ce quelque temple érigé pour ta gloire?
Veux-tu que cet amas conserve la mémoire
Des sueurs de ton front, des efforts de ton bras?

« Viens donc; laisse, Noé, laisse-là ta cognée;
Suis-nous; que désormais ta famille épargnée
Respire, et se repose après ses durs travaux.

Pour égayer ton front viens t'asseoir à nos fêtes ;
Nous marions nos fils, et nos filles sont prêtes
A prendre des époux jeunes, riants et beaux.

« Venez, nouveaux époux, venez, pour vos compagnes
Ouvrez un long sillon dans nos riches campagnes ;
Elevez de vos mains un toit hospitalier ;
Tendez l'arc des combats ; des peuplades rivales
Ravissez les chameaux, ou les nobles cavales,
Ou la noire génisse au tribut journalier.

« Enfants, n'écoutez pas ce rêveur ; sa parole
Appesantit l'esprit, elle est amère et folle.
Il se tue à construire une prison de bois !
Laissez cet insensé, qui se croit le seul sage ;
Laissez son noir souci lui rider le visage ;
Laissez-le donc, enfants ; n'écoutez pas sa voix.

« Il dit, et qu'en sait-il ? il dit qu'un Dieu sévère
Nous menace des coups de sa triste colère ;
Qu'un fléau se prépare en secret dans ses mains ;
Que ce Dieu redoutable a choisi ses victimes ;
Qu'une sombre vengeance amasse pour nos crimes
Des malheurs inconnus aux coupables humains.

« Et cependant, le ciel, dans ses pompes riantes,
Poursuit le cours heureux des saisons bienveillantes,
Qui viennent tour à tour nous combler de leurs dons.
Cependant, l'orient tous les matins s'allume ;
Cependant, à midi, sur la plaine qui fume,
Le mirage répand ses douces visions.

« Et la nuit ; oh ! la nuit, brillante et parfumée,
Sur ses voiles d'argent d'étoiles parsemée,
Se montre toujours tendre et propice au bonheur ;
Elle a toujours des chants, des soupirs, un silence,
Et le manteau qu'épand sa molle complaisance.....
Enfants, n'écoutez pas ce farouche rêveur.

« Depuis six-vingts étés, sa triste prophétie,
Des chagrins de sa haine incessamment grossie,
Gronde ; ce n'est qu'un bruit qui se perd dans les airs.
Depuis six-vingts étés nous moissonnons nos plaines ;
Nos troupeaux sont repus ; d'or nos tentes sont pleines ;
Bravons de son courroux les impuissants éclairs. »

II.

Ils disaient ; toutefois dans le ciel gros d'orages
Apparaissent déjà de sinistres présages.
La poudre sur les champs s'élève en tourbillons.
Au silence des vents, de subites rafales
Succèdent brusquement, rapides, inégales,
Qui d'épis arrachés ont jonché les sillons.

Déjà les animaux saisis d'inquiétude,
De leurs divers instincts secouant l'habitude,
Ont quitté du désert la sombre profondeur.
Le bœuf, en mugissant, laisse le pâturage,
Et, près de lui, le tigre, oublieux de sa rage,
Se traîne, poursuivi d'une vague terreur.

Aux flots envahissants de la mer courroucée,
Par un pouvoir secret au pied des monts poussée,
Se joignent les torrents que le ciel fait pleuvoir.
La tempête a détruit les fragiles chaumières ;
Des éclairs redoublés les blafardes lumières
Sillonnent, en grondant, le ciel tendu de noir.

Tout a fui ; mais bientôt la vague impitoyable,
De roc en roc, atteint le reste misérable
De ces hommes sans cœur, que rien n'a pu dompter ;
Tandis que, lentement, s'élevant avec l'onde,
L'arche voguait, gardant, sur les débris d'un monde,
Au Christ déjà promis, un monde à racheter.

Fréd. C.

LES

PENSIONNATS DE LA SUISSE FRANCAISE.

Pauvre Suisse française ! Pauvre Welschland, qui acceptes avec tant d'impartialité et de bienveillance tous ceux d'entre les illustres pédagogues allemands qui te font l'honneur d'exploiter en tous sens et de toutes les façons ton petit coin de terre ; toi qui leur donnes l'antique hospitalité, qui leur accordes tes campagnes et tes châteaux, afin qu'ils y puissent en paix et en face d'une belle nature, élever selon leurs idées quelques jeunes héritiers du pays germain ; toi qui entends dans l'acception la plus large le principe de la liberté, et laisses en repos les étrangers avec leurs méthodes, te bornant à surveiller paternellement les belles institutions nées de ton sol, et destinées à nourrir tes enfants du suc de la science — sais-tu ce que disent de toi ces mêmes Allemands, une fois rassasiés, si on peut l'être, de ton hospitalité, de ton lac et de tes montagnes ? Sais-tu qu'ils jettent un regard de mépris sur tes institutions privées, qu'ils ne connaissent guère, et sur tes institutions publiques qu'ils ne connaissent pas du tout? Désires-tu connaître la gracieuse raillerie, la moquerie aimable et de bon goût qui assaisonne quelques-uns de ces piquants articles, insérés à ton sujet dans les graves journaux pédagogiques de l'Allemagne ? — J'ai en main de quoi te satisfaire.

Il paraît à Stuttgart une *Revue pédagogique*, éditée par

M. le docteur Mager, soutenue dans sa rédaction par un grand nombre de collaborateurs, dont plusieurs sont des hommes d'une moralité et d'un talent éprouvés. Cette Revue donne d'utiles renseignements sur l'état de la pédagogie dans les divers pays de l'Europe, mais surtout en Allemagne ; elle renferme par là-même des articles d'un mérite si différent, qu'il serait injuste de porter sur l'ensemble un jugement trop précipité. Il s'y trouve, comme partout, de l'excellent, du bon, du passable, et du ...... il n'est vraiment pas poli d'aller plus loin, d'autant plus que la rédaction, aux mains d'un homme érudit, est fort innocente de cet amalgame qu'il faut regarder comme une des nécessités de toute entreprise littéraire ou scientifique.

Or la même politesse m'engage à ne porter de mon chef aucun jugement en raccourci sur un article de M. le docteur Hauber, concernant les pensionnats de la Suisse française ; article piquant, je l'ai déjà dit, assaisonné d'un bout à l'autre d'un sel plus ou moins attique ; article tel dans sa forme, que vous pourriez ouvrir quarante volumes d'élucubrations pédagogiques, sans y trouver rien d'aussi *joli*—passez-moi l'expression. Je me permettrai donc de donner une faible idée du genre de mérite de cet article, et pour cela j'en traduirai fidèlement quelques morceaux, que je coudrai ensemble par une simple indication analytique.

« Savez-vous, messieurs (dit l'auteur par manière d'exorde), ce que c'est qu'un pensionnat dans la Suisse française? Un pensionnat est une maison, où l'on expédie pour une ou deux années un certain nombre de jeunes gens, dont la langue maternelle n'est pour l'ordinaire pas le français, afin qu'ils y apprennent ce qui leur est nécessaire de cette langue, pour devenir commis-marchands ou sommeliers. Quand ils prononcent correctement le : *Monsieur, comment çà va-t-il?* quand ils savent bravement conjuguer le verbe *braire*, et appliquer, bon gré mal gré, quelques douzaines de locutions de la phraséologie de Mozin ; quand ils ont, en outre, copié le cours d'arithmétique du maître ou du sous-maître, qui est lui-même une copie ou recopie d'un vieux manuel, ou, dans la meilleure chance, une compilation de plusieurs ouvrages ; quand ils ont appris de

[1] C'est le même M. Mager qui a subi dans notre Académie les examens pour la repourvue de la chaire de philosophie.

la géographie ce qu'il en faut pour être convaincu que la route de Suisse en France ne traverse pas les Pyrenées ; et de l'histoire, ce qui en est nécessaire pour être assuré que les croisades ne sont pas antérieures à l'ère chrétienne ; quand, enfin, ils ont copié un livre in-folio antédiluvien avec *Doit* et *Avoir*, établissant la balance du fromage, suif, graisse de char et autres articles de même farine, et qu'ils ont acquis ainsi la douce conviction qu'ils entendent la tenue de livres en parties simple et double : — alors ils retournent chez eux avec un volumineux paquet de cahiers et une bonne dose d'amour-propre ; quelques-uns entrent immédiatement dans la boutique d'un épicier, d'un marchand de draps, ou dans un hôtel de la Suisse française ou allemande. On ne peut nier que, dans le prospectus de l'établissement, qui est insinué dans la poche de tout étranger visitant la maison, et imprimé dans une demi-douzaine de gazettes, il ne se trouve parmi les objets d'enseignement les langues italienne et anglaise, la géométrie, l'algèbre, la physique, etc. ; mais ces sciences ne figurent là que pour la forme, et le maître serait parfois, comme aussi le sous-maître, dans le plus grand embarras, si on voulait le prendre au mot. »

M. H. rappelle ensuite quelques idées plus ou moins neuves sur les inconvénients des pensionnats, inconvénients qui ne permettent pas de prendre au sérieux l'éducation qui s'y donne. Les inconvénients en question sont entre autres ces perpétuelles allées et venues d'élèves, qui entrent et sortent à toute époque de l'année, comme qui dirait les habitants d'un pigeonnier; ce sont en outre les divers degrés de développement, qui ne permettent pas une organisation en classes composées d'élèves parallèles, de telle sorte que des enfants de huit ans et des jeunes gens de dix-huit sont assis côte à côte. Nous aimons à croire que l'auteur, en signalant l'infériorité innée des établissements particuliers d'éducation, n'a pas seulement en vue ceux de la Suisse française; sinon, nous serions fortifiés dans l'idée qu'il n'a voulu que s'amuser agréablement aux dépens d'autrui. Au reste cette velléité de raisonnement l'abandonne bien vite, car il revient à ses moutons favoris, pour établir dans un passage que nous n'osons ni ne voulons traduire, tant il est riche en édifiantes personnalités, pour établir, disons-nous, quels sont les motifs qui peuvent décider un ancien négociant, une veuve ou un maître d'école sans place, à fonder une institution, et quels sont les moyens employés pour réussir. Comme l'auteur

a dû nécessairement puiser ses portraits à la source, et qu'il a sans doute été poliment accueilli dans les maisons sur lesquelles il s'égaie avec tant d'esprit, nous ne pouvons que le féliciter de cette bonne vieille bonhomie allemande, dont il est un si vrai et si cordial représentant.

Au nombre des moyens de réussite, il faut compter naturellement le choix du sous-maître, qui se prépare au moyen d'une annonce dans la *Gazette de Lausanne*, annonce où se trouvent accumulées toutes les exigences du chef. Comme le portrait du sous-maître est un vrai petit chef-d'œuvre littéraire, ce serait conscience de le refuser à mes lecteurs. Le voici donc :

« Savez-vous aussi, messieurs, ce que c'est qu'un sous-maître? Je vais vous le dire. Un sous-maître est un homme qui doit connaître tout ce que le principal ne connait pas, c'est-à-dire presque tout ce qui est dans le prospectus de la maison. Un sous-maître est une bête de somme, qui, pour un déjeûner de café sans sucre, un dîner de légume et de viande, et un goûter de café *dito*, de beurre et de fromage, et pour des honoraires équivalant à la moitié de la pension d'un élève, est à la charrue depuis le premier janvier jusqu'au soir de Sylvestre. Un sous-maître est un agent de police et un concierge, qui ne doit jamais perdre de vue ses prisonniers, et qui doit les accompagner du dortoir à l'école, de l'école aux repas, des repas à la promenade, de la promenade à l'école et enfin au lit. Un sous-maître est, pour le dire en peu de mots, le factotum et le bouc émissaire de la maison, celui sur qui tout repose et pèse, qui sème toujours et ne récolte jamais, que personne ne remercie, quoiqu'il fasse tout ; en un mot, le plus tourmenté et le plus dédaigné des humains. Le matin, quand sonne la cloche du réveil, il est le premier hors du lit, et le soir, quand les lumières sont éteintes, il y entre le dernier. Tout l'intervalle est rempli par l'enseignement et la surveillance, et si par hasard il peut, durant le jour, se ménager une heure pour faire une lecture ou se distraire, il doit s'estimer heureux. J'ai connu des Allemands des professions les plus diverses, instituteurs, médecins, jurisconsultes et surtout théologiens, qui ont été quelque temps sous-maîtres, et possédaient dans leur petit doigt plus de connaissances que le maître ou chef du pensionnat dans sa tête. »

Nous regrettons vraiment que tous ces gens d'esprit se laissent ainsi imposer le joug d'hommes ignorants, comme doivent l'être les chefs d'institution de la Suisse française ; jusqu'ici nous avions cru qu'un homme d'esprit savait se faire partout une honorable position, surtout dans une maison d'éducation,

où il y a si peu d'intelligence, à ce qu'il paraît. Nous ferions bien volontiers une autre remarque sur la manière noble et digne dont le correspondant d'un journal *pédagogique* considère les fonctions pédagogiques, qu'il voudrait sans doute parfumées à l'eau de rose, si l'humanité savait vivre ; mais cette observation est superflue, si nous consentons à ne voir dans l'article qui nous occupe qu'une bluette littéraire sans fiel et sans malice.

Du point où nous sommes, la question va s'élargissant. Il s'agissait des pensionnats; maintenant, selon M. H., les pensionnats forment un pot-pourri avec la Suisse française, qui est accusée de ne suivre aucune méthode d'éducation, de marcher au hasard d'une vieille routine; tandis que les Allemands, ajoute-t-il modestement, ont beaucoup de méthode, voire même *trop*, ce qui signifie qu'ils en ont à revendre. La question s'agrandit même tellement à vue d'oeil, qu'il faut nécessairement, pour s'en faire une idée, se représenter les personnages élastiques et fantastiques de Rabelais, car ce qui était d'abord pensionnat, va devenir, non seulement la Suisse, mais toute la France.

« Dans la Suisse française, *comme en France*, on ne connait aucune méthode » dans les sphères inférieures de l'enseignement; on poursuit la large et antique » voie d'une sèche routine; on reste fidèle aux anciennes doctrines, et on re- » garde comme le plus grand but de l'enseignement de remplir la mémoire de » la plus grande masse possible d'objets. »

Allons, humiliez-vous et faites pénitence, chers concitoyens, qui avez cru dans votre ignorance que vous aviez fait quelques progrès. Il vous semble que vous avez porté une réforme sage et bien ordonnée sur toutes les branches de l'éducation; il vous semble que toutes vos lois sur cet objet ont été refondues ; que ni l'académie, ni les colléges, ni les écoles industrielles, ni les écoles primaires, que rien n'a échappé à votre constante sollicitude; il vous semble que les plus sages méthodes sont mises à l'essai, indiquées, recommandées par un vigilant conseil d'éducation; qu'une pleine liberté est cependant laissée à ceux qui, par des moyens particuliers, arrivent au meilleur résultat; —

mais que vous sert de croire tout cela, si tout cela n'est qu'un effet de votre imagination, une sorte de mirage produit sans doute par le voisinage de votre beau lac! — Humiliez-vous, je vous l'ai déjà dit, et tâchez de mieux faire à l'avenir.

Si vous aviez eu le bonheur de posséder M. H. dans vos conseils, il vous aurait appris comment il faut enseigner l'arithmétique, la géographie, l'histoire et les langues; comment il faut enseigner ou plutôt ne pas enseigner la religion, puisque jusqu'ici vous avez cru bien faire en faisant connaître aux jeunes gens le dogme, tandis qu'il serait mieux, jusqu'à ce que leur raison soit formée, de le remplacer par un enseignement géographique dirigé dans un sens religieux; — mais enfin, le bonheur dont vous avez été privé, se retrouvera pour vous, si vous voulez méditer avec soin ce que vous prêche le pédagogue allemand sur ces graves questions. Malgré d'aussi excellentes doctrines, je crains bien que vous ne soyez incorrigibles, et que les améliorations qu'on vous propose, ne puissent s'exécuter, car vous êtes obligés en conscience de convenir avec M. le docteur Hauber que *pour une culture progressive des études philologiques, les Suisses, comme en général les Français, manquent trop de génie philosophique; qu'ils sont, pour réussir dans les études humanistes, trop réalistes, trop matériels, trop égoïstes!!* Merci, Monsieur, mille fois merci de l'excellente leçon que vous nous donnez-là!

Notre pédagogue a aussi été choqué (et nous n'en sommes pas étonnés) du ton noble et poli qu'on emploie avec la jeunesse dans la Suisse française, parce que tout cela n'aboutit qu'à faire naître et qu'à nourrir en elle une folle présomption, une sotte vanité. Mais il est plus amusant de l'entendre développer lui-même la chose:

« Qu'on se représente un pauvre sous-maître, n'osant opposer au tapage et
» au babillage de garçons de 14 ans, d'autre réprimande qu'un poli: *Messieurs,*
» *taisez-vous, s'il vous plaît! — Faites silence, Messieurs! — Veuillez vous taire,*
» *Messieurs. — S'il vous plaît, Messieurs ....* Le pauvre hère s'égosille et crie à
» attendrir une pierre, mais la troupe disciplinée à la Jean-Jaques ne s'atten-
» drit pas, et tapage, et rit toujours, et ne se tait que lorsqu'il lui plaît. Il ne

» reste à l'infortuné maître qu'à noter aux *Messieurs* une mauvaise note dans le
» livre, ce dont ils se moquent; s'il en vient aux voies de fait, la troupe révoltée
» invoque les droits et la dignité de l'homme, la liberté et l'égalité; l'un ou
» l'autre se plaint au chef des mauvais traitements dont il a été la victime, et me-
» nace de quitter la maison, ou du moins d'en écrire à ses parents. Le chef, pour
» sauver ses chers trimestres, n'a naturellement rien de plus pressant que de
» donner droit au plaignant, tort et réprimande à l'accusé. »

Viennent enfin quelques détails beaucoup plus gracieux dans leur ironie que tout le reste sur les fêtes et les bals réciproques, donnés par des pensionnats de Messieurs et les institutions de Demoiselles, dans le but de former les uns et les autres aux belles manières, de leur donner un vernis de civilisation, qui leur permette, de retour dans leurs familles, de passer pour des êtres accomplis.

L'auteur se résume (et le résumé n'est pas superflu) en disant que son but a été de donner un utile commentaire aux recommandations de pensionnats français, qui paraissent dans les feuilles.

Pour être juste, il faut ajouter que l'éditeur de la Revue pédagogique, dans une note annexée au texte, établit que cet article, d'ailleurs frappant de vérité, ne peut s'appliquer aux institutions dirigées par des Allemands, et qu'il y a même à Genève, à Lausanne, et *peut-être* à Neuchâtel, des établissements français recommandables; restriction qui circonscrit singulièrement, mais un peu tard, cette même question que nous avons vue s'enfler si prodigieusement, il n'y a qu'un instant.

Laissons maintenant en repos M. H. et son article, car l'auteur paraît trop spirituel pour avoir pris au sérieux ses paroles; mais puisque l'occasion s'en présente, et que d'ailleurs nous nous rappelons avoir lu plusieurs travaux analogues au précédent, sinon dans la forme, au moins quant à l'intention, manifestons du moins hautement notre étonnement des étranges discours que tiennent les Allemands sur la Suisse française, quant aux questions d'éducation. Ou il se trouve là-dedans une étrange confusion de faits, ou il y a dans tous ces jugements une superficialité inconcevable chez un peuple aussi sérieux que

le peuple allemand. Cherchons donc à mettre de l'ordre dans cette matière, afin de savoir à quoi nous en tenir.

Quand vous parlez de la Suisse française et de son système d'éducation, avez-vous en vue les Etats de Genève, de Vaud et de Neuchâtel, leurs académies, leurs colléges, leurs écoles publiques, en un mot les établissements nationaux, salariés et dirigés par le gouvernement, surveillés par des hommes d'une capacité reconnue, dont l'unique fonction est de mettre le meilleur ordre possible dans toutes les parties de l'éducation publique? — Si vous nous répondez par un *oui*, nous oserons vous demander, d'un côté, si vous connaissez, même superficiellement, les établissements en question; et, d'un autre côté, si vous pourriez clairement et victorieusement exposer en quoi ils sont inférieurs aux établissements correspondants en Allemagne. — Si au contraire vous nous répondez par un *non*, alors vous avouez par là-même que vous n'entendez porter votre blâme ou vos railleries que sur les institutions d'un ordre entièrement privé, fondées et multipliées selon le caprice de tous les pédagogues du monde, qui veulent bien faire à la Suisse française l'honneur d'y établir le centre de leur activité.

Comme la dernière supposition est la seule possible en fait, puisqu'il est prouvé que le nombre des jeunes Allemands, dont le pèlerinage aboutit aux établissements publics des bords du Léman est presque imperceptible, en raison des difficultés qui se présentent pour y être admis, nous vous demanderons encore si la Suisse française est responsable en quoi que ce soit de l'hospitalité généreuse qu'elle accorde à toutes les méthodes étrangères, désireuses de briller et de fructifier sur son sol. La voit-on jalouse de ce voisinage? A-t-elle l'air de le redouter pour ses propres fondations? Envoie-t-elle en foule ses enfants dans ces écoles privées, qu'a fondées l'Allemagne et que l'Allemagne soutient? Chose remarquable en effet: si l'on voulait s'amuser à faire le relevé exact de tous ces établissements éclos, grandis et déchus dans l'espace d'une trentaine d'années, quel peuple en revendiquerait le plus grand nombre? Ce ne serait certes, ni la Suisse française, ni la France, ni l'Italie,

ni l'Amérique, mais l'Allemagne, — l'Allemagne si féconde en systèmes, qu'elle a plus que tout autre peuple le goût de ces sortes d'établissements. Un système ne se réalise pas en effet facilement dans un emploi public : là on est gêné de diverses manières; on n'est pas le maître; il y a frottements, surveillance, quelquefois obligation de suivre une méthode détestée; tandis que dans un pensionnat, un chef est à l'aise : il est roi dans sa circonscription, il impose, il veut l'obéissance, et a la douce satisfaction de surveiller sans obstacle les effets de son système favori.

Si donc l'Allemagne voit avec peine ses enfants prendre le chemin de la terre étrangère, si elle veut voir ce *fléau*, comme elle l'appelle, diminuer, sinon disparaître, ce n'est pas la Suisse française qu'elle doit prendre à partie, car elle est très innocente de tous ces campements de tribus nomades sur son territoire; mais c'est à l'Allemagne même que l'Allemagne doit s'adresser. Qu'elle garde ses enfants dans ses écoles, ou si elle les trouve insuffisantes, qu'elle choisisse avec soin ceux qui doivent la représenter dans ses fonctions maternelles! A qui la faute, si pour un prix plus ou moins modique, elle alimente et encourage de médiocres institutions? Si elle y trouve son profit, pourquoi se plaindre? Et si elle n'y trouve pas son profit, pourquoi tous ces périodiques pèlerinages!

Grâce à Dieu, le nombre des bonnes institutions *privées* de la Suisse française est assez grand pour qu'il y ait encore du choix. Est-il un coin de terre, je dis, un seul coin de terre dans toute l'Europe, qui réunisse, et ait réuni depuis si longtemps, tant d'institutions fondées sur les vrais principes de l'éducation morale et religieuse de l'homme, tant de noms célèbres dans les annales de la pédagogie *pratique*? Qu'à côté de ces hommes éminemment utiles, il y en ait eu de tout temps de fort médiocres, hélas! c'est le sort de l'humanité, qui fait rarement du bien une règle générale. Nous plaignons fort les pères, qui envoient au loin et comme au hasard leurs enfants dans des maisons étrangères, qu'ils ne connaissent nullement; mais, tout en les plaignant, nous ne pouvons trop leur exprimer notre

surprise de leur indifférence. Comment? vous pouvez choisir ceux qui doivent vous représenter, et vous ne le faites pas! Vous discuterez savamment sur la qualité de deux sortes de vin, et si votre bourse est garnie, vous vous déciderez, malgré le prix, pour le fumet le plus délicat; mais vous agissez autrement, quand il est question de faire de vos fils, des hommes, et de vos filles, de futures mères de familles!

Un tel langage, sous une plume allemande, trouverait en nous de la sympathie, et nous donnerait l'assurance d'une intention sérieuse et respectable, d'une conviction réellement pédagogique. Telle est sans doute la manière de penser de la grande majorité des Allemands, tel est en particulier le sens d'une brochure composée l'année dernière par M. le docteur Bourcard de Bâle. Bien que nous n'ayons qu'un souvenir assez imparfait de ce travail, discours né d'une fête collégiale, nous nous rappelons le calme et la convenance qui dictait à l'auteur ses pensées, lorsqu'il voulait convaincre ses compatriotes, des graves inconvénients attachés à un séjour trop prématuré de leurs enfants dans la Suisse française, inconvénients mal rachetés par quelques progrès plus rapides dans une langue étrangère; inconvénients sérieux surtout, quand le moment est venu pour le jeune homme de ratifier le vœu de son baptême, et que des parents sont assez indifférents pour faire accomplir cet acte solennel loin d'eux, et dans un idiôme qui lui est peu familier. Nous nous rappelons encore avec quelle justesse l'auteur développait l'impossibilité de passer d'un plan d'études à un autre, de manière à ce qu'il ne s'établisse pas de graves lacunes dans des points essentiels. Nous n'avons pu, pour ce qui nous concerne, qu'abonder dans le sens de l'opinion émise par M. Bourcard, et toujours nous estimerons heureux les parents, qui ne se verront pas dans la pénible obligation de remettre à une terre étrangère, l'accomplissement des soins que Dieu leur a confiés, et qui passent avant toute chose humaine.

C. F. G.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : — ZURICH, SITUATION ACTUELLE. GENÈVE, NOUVELLE CONSTITUTION. NOUVELLES DES SCIENCES. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE. CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE STRASBOURG. SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DES SCIENCES NATURELLES. SOCIÉTÉ SUISSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. UN MOT AU COURRIER SUISSE.

ZURICH.

L'importance du rôle que joue le canton de Zurich dans la Confédération ; la gravité des intérêts spirituels et temporels qui s'y débattent ; les rapports et les différences même que l'on peut remarquer entre la situation de ce canton et la nôtre, ont dû naturellement attirer l'attention sur la dernière crise politique qu'il a subie ; les journaux politiques, tous plus ou moins dévoués à des nuances d'opinions formées depuis longtemps, donnent quelquefois une idée assez peu exacte de l'état réel ; et cet état se modifiant incessamment, ils n'ont guère que de vieux noms pour des choses nouvelles. Les détails suivants qu'on nous communique, pourront servir à fonder une appréciation plus juste de l'époque qui commence, des phases qui l'ont amenée et des principaux éléments sur lesquels repose l'avenir. La personne de qui nous les tenons, ne dissimule, on le voit, ni ses espérances, ni ses sympathies, mais on reconnaîtra, nous le pensons, que fort à même de connaître le détail des faits et le fond des intentions, elle sait aussi se placer dans les jugements politiques, au-dessus du point de vue étroit des partis ; nos lecteurs feront le reste ; en présence d'actualités si vivantes, si émouvantes, où trouver l'absolue impartialité?

Zurich 28 mai 1842.

Messieurs,

Vous devez nous féliciter, car après les secousses révolution-

naires, et la domination absolue des partis, nous voici depuis dix jours, dans un état auquel on ne saurait contester du moins la légalité, et où la cause des progrès solides ne manque pas de chances. Pour arriver là, nous avons dû passer plusieurs mois, dans une lutte acharnée, désespérée, inouïe dans nos fastes politiques; le premier jour de la nouvelle époque est aussi le premier qui nous rende le sentiment de la tranquillité. Vous connaissez l'ancien parti de 1830, c'est lui qui renversa l'aristocratie de la ville, c'est lui qui apporta l'esprit de la réforme dans toutes les branches de l'ancienne administration; les améliorations matérielles dont il a été l'auteur ont été non moins considérables. Ce qui fit longtemps la force de ce parti, c'est qu'il passait à ses propres yeux et aux yeux de ses adversaires eux-mêmes, pour le représentant de la grande majorité du peuple. Mais, dans sa carrière de combats et de victoires, il prit bientôt les habitudes d'un corps de vétérans disciplinés, plutôt que celles d'une réunion libre d'hommes indépendants; il se laissa aller à une sorte de culte pour ses principaux chefs, dont il eut à défendre les fautes aussi bien que les qualités; il parut bien à ce parti, de temps en temps, que tout le peuple n'était pas à sa hauteur, mais il ne s'aperçut pas qu'il était réellement sorti de la masse du peuple, jusqu'à la perdre de vue. Comment y rentrer? les hommes modérés qu'il comptait toujours dans son sein se seraient peut-être employés pour amener ce résultat; mais plusieurs se trouvèrent sous le charme, et d'ailleurs le parti, croyant pouvoir se passer de quiconque aspirerait à se choisir une position à part, n'hésitait pas à le chasser comme transfuge. Quant à une génération plus jeune, quelle prise aurait-elle eue sur une organisation si forte et si souvent éprouvée? Dès 1836, le parti radical commença donc à se décomposer au profit de ses adversaires et cela par l'impuissance même où il était de se modifier et de changer de voie; la question religieuse surgit, et amena la révolution de septembre; peut-être son intervention a-t-elle seule préservé le parti de 1830 d'une défaite légale plus dangereuse encore.

Je ne vous parlerai pas du côté religieux de l'évènement de septembre; peut-être est-il, sous ce rapport, d'une portée im-

mense; mais le travail des consciences est loin d'avoir atteint son terme et va seulement aujourd'hui prendre son caractère, dégagé qu'il se trouvera, il faut l'espérer, de l'agitation politique qui l'avait jusqu'ici tenu en suspens.

Sous le point de vue politique, on peut dire que septembre rendit à la masse du peuple son autorité, en renversant la domination des chefs radicaux. Au premier moment, tout le système de 1830 sembla enveloppé dans leur chûte; les coteries ennemies de toute l'époque se liguèrent avec celles qui n'en voulaient qu'aux individus et aux choses des derniers temps; toutes ensemble se mirent à la tête du peuple soulevé. Il y avait là d'anciens aristocrates prenant à la hâte des dehors d'ochlocrates; des piétistes, qui se flattaient que l'on venait de changer le droit humain contre le droit divin; venaient ensuite les habiles, qui ne voulaient que mettre leur domination à la place de celle des vaincus; ceux-ci réunirent toutes les coteries ennemies des radicaux en un grand parti nommé Conservateur; ils cherchèrent même à attirer à eux des hommes à opinions libérales, défectionnaires de 1830, dont ils sentaient bien que les idées finiraient par prendre de la force dans le peuple. Mais composé d'éléments qui n'avaient de commun que leur opposition, ce parti manquait de force vitale, peut-être ne laissera-t-il pas une seule création qui témoigne du temps de sa domination. Le seul moyen de lui donner de la consistance était donc une organisation qui lui permît de combattre les radicaux, même sans leur opposer un système d'idées nettement tracé et consenti de tous. Les habiles déployèrent à cette œuvre une véritable supériorité; ni les aristocrates, ni les piétistes, n'étaient propres à soutenir la lutte, ce qui les rendit nécessaires à leur parti et leur en livra le gouvernement presque absolu; il leur était d'autant plus facile de le manier que leurs adhérents de la campagne ont bien moins de notabilités que ceux des radicaux; ils n'ont donc pas à compter avec la multiplicité des vues. Ainsi peu de personnes conduisent le parti conservateur; habituées à mettre leurs doctrines en rapport avec les circonstances, elles voudront peut-être former avec la fraction modérée du parti de 1830 une nouvelle alliance, une sorte de parti libéral-conser-

vateur ; jusqu'ici, ce plan n'a pas réussi ; la raison en est surtout que le parti de 1830 n'est plus aujourd'hui ce qu'il était lors de sa défaite. Par sa chûte en effet, il a perdu en grande partie, avec la domination, ce qui le séparait du peuple ; le souvenir de la collision tend à s'effacer ; à l'exaltation de 1839 succède de nouveau l'empire des idées libérales qui étaient auparavant celles de la majorité. Emancipés de leur organisation antérieure, en partie même de leurs anciens chefs, les libéraux se sont d'ailleurs retrempés eux-mêmes dans l'opposition qu'ils ont dû faire, depuis 1839, aux habitudes, aux velléités révolutionnaires du parti de septembre. L'époque des élections nous est pourtant venue trop tôt ; d'un côté les intérêts enchaînés par la révolution sont encore trop fortement unis ; de l'autre notre régénération n'a pas encore pu s'achever. Telle qu'elle est entrée au Grand Conseil, l'opposition se composera donc de trois fractions principales ; minorité imposante assurément et qui sur bien des points pourra devenir majorité : d'abord les anciens radicaux dont le chef naturel, M. Keller, a toutefois refusé de faire partie du Grand Conseil ; ensuite deux fractions qui ne reconnaissent plus l'ancienne discipline, l'une prête à suivre des tendances ultra-démocratiques, si jamais l'occasion s'en présente ; l'autre résolue à prendre une position libérale et modérée, telle que l'état déchiré de ce pays nous paraît l'exiger. Le besoin de repos qu'éprouve le pays tout entier, la force à peu près égale des partis dans le Grand Conseil, cet empire qu'exerce toujours le moment où l'on se trouve, semblent se réunir pour assurer à cette fraction-là, le concours de toutes les nuances actuelles du parti de 1830 et même celui d'une partie des députés que compte actuellement le côté conservateur.

Dès que ces divers partis seront entrés en action, je reprendrai le fil que je laisse tomber aujourd'hui.

GENÈVE.

6 juin 1842.

M.

Genève touche au terme du labeur politique qui l'a agitée pendant les six mois qui viennent de s'écouler, la constitution, élaborée dès le 17 décembre, a été admise en troisième débat, par l'assemblée constituante, le 23 mai, et c'est demain mardi 7 juin courant que la nation aura à donner, comme dit le préambule du projet, sa *sanction* définitive ; le mot comme on l'a déjà fait remarquer, est bien choisi, c'est bien plutôt une *sanction* qu'une *votation* que l'opinion publique réclame.

D'après ma lettre d'avril dernier, je serais plutôt appelé à vous exposer les difficultés que soulève la coexistence des trois peuples qui se serrent dans notre étroit territoire, mais la question étant absolument dans le même état qu'à l'époque où je vous écrivais, permettez-moi de vous entretenir plutôt aujourd'hui de la disposition des esprits sur le projet de constitution.

Il y a dans ce projet deux parties entièrement distinctes ; l'une est l'organisation des pouvoirs politiques, l'autre est l'organisation de l'église ; si la constitution se fût bornée à la première partie seulement, elle eût également trouvé de l'opposition, mais en traitant la seconde, elle a soulevé une opposition systématique, reposant sur des principes vrais et vivants et qui ne peuvent souffrir aucune transaction.

Les Genevois peuvent être classés en quatre catégories bien distinctes. Parmi les Genevois de l'ancien territoire, on en peut distinguer trois, que je désignerai suivant les noms qui leur sont donnés ici : les *conservateurs*, les *radicaux* et les hommes religieux, vulgairement appelés *méthodistes*. Les Genevois du nouveau territoire, soit les catholiques, font la quatrième catégorie, elle n'est pas susceptible de subdivision.

Que pensent ces quatres catégories sur le projet de constitution ? C'est autour de trois grands principes politiques nouveaux que

les opinions se groupent ; ces principes sont : l'âge de 21 ans pour la majorité politique, le système fractionnaire des élections et enfin le pouvoir exclusif du Grand Conseil. Je parle de l'âge des électeurs plutôt que du suffrage universel, personne n'a cherché à maintenir un cens électoral; ce principe se perdait depuis longtemps à Genève ; le cens a subi, dès la constitution de 1814, des réductions tellement notables, que, évidemment, nous touchions à une époque où il devait être abandonné; originairement, il avait été fixé à un impôt payable, par l'électeur, de vingt livres de Suisse, soit de soixante-trois florins et neuf sols de notre ancienne monnaie; en 1819, il fut abaissé à vingt-cinq florins, soit huit livres de Suisse, et en 1833, à sept florins, soit vingt-deux batz et deux rappes. Mais si, d'une part, l'idée de faire dépendre la participation aux droits politiques, de la quotité de la fortune, n'était plus populaire à Genève, et a pu être facilement abandonnée ; d'autre part, celle d'admettre à cette participation tous les jeunes hommes, dès l'âge de vingt-un ans, n'avait aucune popularité, et l'on peut dire que c'est là un sacrifice fait par le parti conservateur au parti révolutionnaire, entraîné qu'il a été par la loi organique du 3 décembre dernier qui avait admis ce principe. La constitution de 1814 avait, dans son article 7 du titre premier, fixé l'âge de vingt-cinq ans pour être électeur, et, dans l'article premier du titre deuxième, celui de trente ans pour être éligible, et de vingt-sept ans pour les citoyens mariés ; jusqu'au 22 novembre, aucune voix, que je sache, ne s'était élevée dans nos conseils pour demander la réduction de cet âge, soit pour devenir électeur, soit pour être éligible. Les Genevois ont toujours vu dans l'âge la plus sûre garantie de la sagesse et du calme, soit dans les élections, soit dans les délibérations. En disant que jamais il n'avait été réclamé contre cet âge, je dis peut-être quelque chose d'inexact ; depuis un petit nombre d'années, quelques personnes trouvaient juste que les jeunes gens appelés au service militaire, et par là même à un sacrifice d'argent et de temps, eussent une part dans l'administration du pays comme compensation de ce qu'ils faisaient pour lui ; mais cette idée avait peu de faveur, on trouvait en effet, que le privilége d'être électeur ou éligible n'est pas seulement accordé en vue du citoyen comme un

droit pour lui être agréable, mais a essentiellement en vue le bien de l'Etat et que outre la condition d'aimer le pays, de le servir, de lui être dévoué, il fallait aussi la capacité et l'expérience nécessaires pour décider ce qui pouvait être fait pour son plus grand bien; aussi cette idée avait-elle été faiblement accueillie.

Les élections par arrondissements sont aussi une idée entièrement nouvelle pour Genève ; Genève l'ancienne république, petite de territoire, mais grande de renom, avait toujours eu jusqu'à la fin du siècle dernier, jusqu'au plus fort de la tempête révolutionnaire, un corps électoral unique, c'était l'ensemble des citoyens et bourgeois, composant le premier conseil de la république : le *conseil général* chargé de toutes les élections principales (syndics, trésoriers, procureur-général, lieutenants, etc. ; *édits de* 1568) *tellement*, y est-il dit, *que nul ne soit receu qu'il n'ait été approuvé du peuple.*

Ce principe se rattachait à un fait historique tout spécial à l'ancienne république; la ville de Genève y était considérée comme formant seule la république ; l'histoire des campagnes montre qu'elles ont toujours été traitées avec la plus grande indifférence ; aucun de leurs habitants ne pouvait être citoyen ou bourgeois, et les traités faits avec la Savoie en 1754, et avec la France à peu près à la même époque où l'on échangeait ou vendait le territoire de la république, (ce qui entraînait alors l'abolition du protestantisme sur le territoire échangé ou vendu) montrent que, pour les Genevois la république était la ville de Genève, où en effet étaient concentrés tout les citoyens ou bourgeois dans les mains de qui résidait la souveraineté.

En 1814, lors de notre restauration, le peuple genevois était sous l'influence de ses souvenirs ; les Genevois de la campagne, de l'ancien et du nouveau territoire, furent sans doute mis sur un pied complet d'égalité politique ; tous étaient électeurs, s'ils remplissaient, du reste, les conditions d'éligibilité; mais, de fait n'étaient élus, soit dans la ville, soit dans la campagne, que les citoyens qui plaisaient à la ville. Ce résultat d'un seul corps électoral avait depuis longtemps suscité des réclamations, aussi, dans la constituante, n'y a-t-il eu personne qui ait réclamé le rétablissement de l'ancien

collége unique à l'exclusion de tout autre. Mais l'on est allé d'un extrême à l'autre ; pour conserver l'influence légitimement due à la ville à cause des souvenirs historiques qui lui appartiennent, et des lumières, dont elle est le foyer plus que toute autre partie du canton, il était nécessaire de conserver le collége électoral unique pour une partie des élections seulement, laissant le surplus aux localités ; cette proposition a été rejetée par la constituante ; l'on a cru trouver une compensation suffisante dans la création du conseil municipal de la ville, dont les membres au nombre de 81, nommés exclusivement par la ville elle-même, pourront être en même temps membres du grand conseil et même en former la majorité. Malgré cette compensation, cette absence du collége électoral unique sera pour le projet le motif d'une grande défaveur auprès des Genevois conservateurs.

Le troisième principe politique est la réduction extrême des pouvoirs du conseil d'Etat au profit du grand conseil. Le conseil d'état a toujours été considéré dans la république comme l'un des principaux pouvoirs, si ce n'est même comme le principal ; sous l'ancienne république, d'après les édits de 1568, les syndics, une fois nommés par le conseil général, sur la présentation en nombre double du petit conseil et du conseil des deux-cents, pourvoyaient, à leur tour, aux vacances du petit conseil, et par-là même à sa composition; c'était le petit conseil qui pourvoyait également aux vacances du deux cents ; c'était le petit conseil qui proposait tous projets d'édits au conseil des deux-cents où ils pouvaient subir quelques modifications pour être ensuite soumis à l'acceptation du conseil général ; ces souvenirs avaient eu la plus grande influence sur l'organisation des deux conseils en 1814, et au milieu des nombreuses modifications qu'a subies la constitution de 1814, notamment par la loi du 5 août 1831 où les conseils d'état furent déclarés amovibles et ne furent plus élus que pour huit ans, jamais il n'avait été pensé de porter atteinte à l'initiative du conseil d'état. Aujourd'hui son droit exclusif d'initiative lui est tellement retiré, que, non-seulement le grand conseil peut élaborer une loi sans sa coopération, mais que même le conseil d'état ne peut en retarder la promulgation que pendant une année ; par cette immense innovation

entièrement étrangère aux souvenirs de l'ancienne république, on a presque anéanti le conseil d'état, ou tout au moins on l'a réduit à être une simple commission d'exécution du grand conseil, et c'est encore là une des pierres angulaires de notre nouvel édifice, posée par le parti révolutionnaire seul, et à quoi les conservateurs ne sauraient souscrire.

En vous exposant les innovations essentielles, je vous ai par là-même fait connaître le gain des radicaux, et la perte des conservateurs ; il est une autre question, dont on a fait grand bruit dans le temps, et qui au fond, ne reposant pas sur un principe, n'avait qu'une importance du moment, c'est celle du nombre des députés au grand conseil ; on s'est, dans le troisième débat, disputé avec un étonnant acharnement, pour savoir si le grand conseil se composerait de 145 ou de 176 membres ; au fait, quelques deputés de plus ou de moins ne rendront le conseil ni plus sage ni plus populaire, mais le parti radical qui avait déjà été appelé, pour la constituante, à envoyer un grand nombre de députés novices, devait avoir encore plus d'embarras pour des élections plus nombreuses, et être appelé à se faire représenter par les conservateurs les moins opposés à ses vues; je ne sais si je me trompe, mais je n'ai pas su m'expliquer autrement l'importance mise à cette question, qui a été un théâtre où les deux partis se sont mesurés, plutôt qu'une discussion sur un principe sérieux.

La troisième catégorie des Genevois de l'ancien territoire comprend les hommes de l'ancienne foi, de l'ancienne église réformée de Genève, vulgairement appelés les *méthodistes*, qui, n'ayant pris aucune part à la révolution, ont plus de tendance pour le système des conservateurs. Toutefois leurs pensées se sont concentrées sur un point de la constitution, sur le chapitre qui traite du culte protestant ; la solution donnée à cette question, ils la repoussent, entre autres motifs, parce que l'élément catholique se trouve à la source de l'organisation actuelle de l'église protestante, et y est fixé d'une manière permanente ; la source de cette organisation est entachée de catholicisme, puisque l'assemblée constituante, qui du reste, n'avait été nommée qu'en vue de l'organisation des pouvoirs politiques, était composée de plus d'un quart de membres catholiques;

l'élément catholique y est en permanence puisque les membres du nouveau consistoire sont nommés par les membres protestants des colléges municipaux, lesquels eux-mêmes sont nommés dans presque toutes les communes par des électeurs tant catholiques que protestants, et dans certaines communes par des électeurs, en grande majorité, catholiques; cet élément catholique dans la nouvelle église de Genève l'a déjà fait appeler l'église *catholico-protestante*, aussi, admettre un tel système serait évidement, pour des hommes qui professent la foi de l'église réformée, renier cette foi et en méconnaître l'origine; il est impossible d'espérer d'eux qu'ils souscrivent au projet de constitution, et, d'après l'opinion généralement répandue, c'est d'eux que l'on attend le rejet du projet de constitution; on s'en console vu leur petit nombre.

La quatrième catégorie des Genevois, ceux du nouveau territoire, les *catholiques* dont quelques-uns, mais en très-petit nombre, se joignent aux radicaux, d'autres aux conservateurs, forment cependant une masse compacte, ardente pour l'acceptation du projet; pour eux toute la constitution est dans les élections par arrondissements, par lesquelles ils échappent à la domination si ce n'est de droit, au moins de fait de la ville; on parle bien de quelques catholiques ultramontains extrêmes qui repousseraient le projet par le motif qu'il réserve au conseil d'état, la confirmation des curés, mais ce sont quelques personnes isolées et sans importance, si toutefois elles existent.

En résumé donc, la constitution sera adoptée par les radicaux dont elle est l'œuvre, par les catholiques pour qui elle ouvre une nouvelle ère, par quelques conservateurs sacrifiant leurs propres convictions au désir du repos; et elle sera refusée par les conservateurs énergiques, comprenant que le bien du pays, que le bonheur du pays est plus mis en péril par un mal moral permanent que par un trouble physique, fût-il de quelque durée; elle sera également refusée par tous les hommes se rattachant à la foi réformée, plus connus sous le nom d'orthodoxes et de méthodistes. Grand nombre de citoyens, surtout dans les rangs des conservateurs s'abstiendront de voter, dans la crainte qu'un rejet n'amène quel-

que désastre par l'impossibilité où est la constituante de modifier son travail.

D'après cela j'estime que nous pouvons considérer notre constitution comme acceptée même à une forte majorité.

Agréez, etc.

VAUD.

Monsieur le docteur Hollard répondant à l'appel des étudiants, a ouvert dans l'académie un cours gratuit dont le sujet est *la nature considérée dans son ensemble comme un système d'êtres.* Des étudiants ont eu l'heureuse idée, avec le consentement de M. Hollard, de rédiger son cours et la librairie Ducloux d'en faire la publication; ils espèrent ainsi se rendre agréable au public lettré qui accueillera, nous le pensons, avec empressement, un travail fait pour lui et dont le prix est fort modique. — Nous espérons dans un de nos prochains numéros, pouvoir faire jouir nos lecteurs de quelque fragment de ce cours.

La *Société d'histoire de la Suisse Romande* s'est réunie à Lausanne le 25 mai, sous la présidence de M. Vulliemin. Divers travaux ont occupé l'assemblée.

1° une notice de *M. Alex. Chavannes*, sur les réfugiés du pays de Gex. L'auteur a expliqué comment il se fait que ces réfugiés se soient si promptement assimilés aux populations au milieu desquelles ils étaient venus vivre; c'est que jamais, comme les autres réfugiés, ils ne se sont réunis en corporations, qu'ils se sont isolés les uns des autres, et dispersés dans les villages de La Côte sans rien conserver de commun que leur origine. Il n'en reste aujourd'hui qu'un capital sans emploi, qui figure annuellement au budjet et qui complique bien inutilement l'administration.

2° M. *Troyon* donne lecture d'un rapport de la commission archéologique. Il annonce de nombreuses acquisitions d'antiquités faites au musée depuis la dernière réunion, particulièrement de restes sortis des *tumuli* d'origine celtique, recherchés aujourd'hui et dépouillés avec soin.

3° M. *Vulliemin* annonce à la société que le premier volume des mémoires de la société sera complété par un chartulaire de la vallée du lac du Joux, qui avec le mémoire de Nicole déjà publié, et celui de M. *de Gingins* actuellement sous presse, compléteront les pièces concernant cette intéressante vallée. Le quatrième volume commencera par l'histoire des comtes de Gruyère, commencée par M. le doyen Bridel.

4° M. *Ch. Eynard* lit, au nom de la commission des biographies un mémoire destiné à exciter les membres de la société, à arracher à l'oubli et souvent au vandalisme, les documents, manuscrits, souvenirs qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire de la patrie, ou qui seraient précieux comme appartenant à des écrivains distingués; il insiste surtout sur la nécessité de recueillir tous les souvenirs de famille qui pourraient se rattacher à la vie d'hommes qui ont illustré notre Suisse romande; il rappelle que 2025 sermons de Calvin appartenant à la bibliothèque de Genève ont été ignoblement vendus à la papeterie, que beaucoup de papiers appartenant aux archives de Genève ont été donnés à vil prix à des bateliers pour en calfeutrer une barque, qu'un descendant de Viret vendait à Orbe des épices dans des cornets faits avec les écrits du grand réformateur Viret.

M. *Eynard* propose en outre à la société, d'encourager le projet que *la section* lausannoise de *la société de l'Union fédérale* a formé, de publier des *feuilles de nouvel an*, comme cela se fait chaque année dans les cantons de Bâle, de Zurich, etc.; ces feuilles retracent aux yeux et à l'esprit d'une manière populaire quelques traits d'histoire, quelque biographie, quelque fait intéressant appartenant aux sciences naturelles, etc. La société patriotique de l'Union fédérale date de 1838; parallèle à la société de Zofingen avec laquelle elle se réunit en assemblée générale une fois l'an, moins littéraire qu'elle, puisque la société de l'Union se compose surtout de jeunes gens qui se vouent au commerce et aux arts industriels, elle se propose comme sa sœur et son émule, la société de Zofingue, un but tout patriotique. Mais elle a senti que les beaux discours et les toasts ne conduisent à rien; elle a voulu entrer dans une voie plus pratique qu'elle n'avait fait jusqu'alors et elle a répondu à l'appel

que la Revue Suisse avait fait naguère pour encourager la publication des feuilles de nouvel-an. C'est donc cette société qui se charge de cette entreprise que la société d'histoire se promet d'encourager de tous ses efforts.

5°. On lit un fragment remarquable de *l'histoire des Burgunds* à laquelle travaille M. de Gingins. Certainement ce livre à son apparition, fera une grande sensation dans le monde historique.

6°. *M. Ch. Eynard* termine la séance par un mémoire d'un haut intérêt sur *l'origine des familles protestantes réfugiées d'Italie à Genève;* les pages tirées des mémoires de la veuve d'Agrippa d'Aubigné, l'auteur des tragiques, nous ont particulièrement captivé. La Revue Suisse publiera dans ses cahiers cette charmante notice.

La société d'histoire a en outre reçu 14 nouveaux membres et fixé sa prochaine réunion à *Chillon ;* là, dans cette contrée si belle et si pleine de souvenirs, la société espère voir arriver de nombreux amis de Genève, de Valais et de Fribourg.

La science prépare ses solennités. De toutes parts nous arrivent d'aimables et cordiales invitations. Nos voisins de France appellent les savants de la Suisse française à prendre part au *Congrès scientifique* qui tiendra sa dixième session à Strasbourg dès le 28 septembre 1842. La session durera de dix à quinze jours. Les questions qui sont proposées aux diverses sections qui se répartiront les travaux du Congrès, sont au nombre de 246 ; elles sont toutes d'une haute portée et nous pensons que soulevées et discutées par une assemblée d'hommes compétents, les unes, les questions nouvelles entreront immédiatement en circulation dans le monde savant, les autres seront beaucoup plus près de leur solution. Chacune d'elles pourrait présenter la matière d'un livre, et nous espérons que la France, si pauvre aujourd'hui en ouvrages sérieux de longue haleine et de dur labeur, verra sortir de ces congrès une ample moisson de vrais travaux scientifiques. Nous espérons beaucoup de ce contact plus réel et plus intime que la science et les lettres françaises vont avoir avec la sérieuse et savante Allemagne ; plusieurs des questions présentées montrent assez que ce rapprochement a préoccupé les administrateurs du congrès de Strasbourg. Nous espérons que la Suisse et particulièrement la Suisse française répondra à l'appel de nos voi-

sins. L'hospitalité que MM. Vulliemin, Mayor et Porchat, ont reçu à Lyon encouragera sans doute nos savants. Notre pays a un très grand intérêt à se rattacher au mouvement scientifique et littéraire des provinces françaises ; nous sommes une trop petite contrée pour que nous puissions chercher en nous seuls nos encouragements et nos succès, nous devons nous appuyer de la France, et comme la vie et le secours ne peuvent nous venir de Paris, profitons du moment où chez nos voisins la science et les lettres se décentralisent et secouent le joug de la capitale, pour nous unir par une vie scientifique et littéraire réelle avec la province qui, au moment de son émancipation, s'appuyera volontiers de tout développement français qui ne viendra pas du centre. D'ailleurs dans l'état de corruption et de dégoûtant cynisme où sont tombées les lettres et les mœurs littéraires dans la métropole, nous croyons que si la vie et la force morale doivent revenir à cette grande nation dont la tête et le cœur étaient Paris, elles lui reviendront par les extrémités, par les provinces ; là se forment et se développent librement aujourd'hui de grandes intelligences, de nobles cœurs qui seront l'avenir de la France. Sous tous les rapports il nous est avantageux d'unir notre vie littéraire et scientifique à ce mouvement si caractéristique des provinces françaises.

La société helvétique des sciences naturelles annonce sa réunion annuelle à *Altorf*, pour le 4 août 1842, malheureusement dans un moment où nous serons presque invinciblement retenus à Lausanne par une autre fête nationale, *le Concert Helvétique*. Altorf cependant est, pour un naturaliste, trop heureusement situé pour que l'aimable invitation de nos confédérés d'Uri n'attire à cette session annuelle un grand nombre d'amis de la nature.

La société Suisse d'utilité publique aura sa réunion annuelle à Lausanne, au mois de septembre. Les questions proposées sont les suivantes : *Education.* De l'*Institution des écoles moyennes* (Realschulen Bürgerschulen).

I. *Préparation* des élèves destinés à l'Ecole moyenne :

a) *L'école moyenne est-elle une préparation suffisante?*

b) *La création des classes préparatoires est-elle désirable?*

c) *Quelle influence peut avoir sur les écoles primaires le fait qu'elles servent de préparation aux écoles moyennes?*

II. *Organisation* des écoles moyennes :

a) *Le but* de ces écoles doit-il être :

1° *De développer l'intelligence d'une manière générale, quoique dans le sens d'une carrière industrielle, et de procurer à l'élève une aptitude qui lui permette d'embrasser plus tard la spécialité de son choix?*

2° *Ou bien de donner déjà à l'élève des connaissances industrielles spéciales?*

3° *Ou bien encore d'unir et de fondre ces deux directions?*

b) *Proportion* à assigner aux diverses branches d'études.

Quelle part faut-il faire en particulier à l'étude de la langue maternelle?

Et dans cette étude, aux diverses branches dont elle se compose, grammaire, rhétorique, littérature?

III. *Complément* des écoles moyennes.

a) *Le développement de ces écoles rendra-t-il nécessaire la création d'un établissement supérieur destiné à les compléter?*

b) *Dans ce cas, faudra-t-il un établissement indépendant, ou bien pourrait-on utiliser à cet effet les cours accadémiques sur les sciences, complétés au besoin par d'autres cours?*

Quels sont les résultats que l'on peut déduire de l'expérience acquise, pour la solution des questions précédentes?

On sollicite également des communications sur *les Ecoles moyennes ou secondaires de filles.*

Industrie. L'exploitation des professions mécaniques dans de petits ateliers et particulièrement l'existence de la petite propriété foncière constituent un trait saillant de notre vie économique; c'est un état de choses consacré en Suisse par les antécédents historiques, par les lois et par les mœurs. Cette base étant donnée :

1° *Faire connaître les habitudes économiques qui prévalent dans notre exploitation agricole, la manière dont est dirigé dans nos communes l'usage des bras, des attelages et du capital appliqué à l'agriculture. Ces observations, faites avec intelligence et impartialité, serviront de réponse ou peut-être, dans une certaine mesure, de justification*

au reproche reproduit sans cesse contre la petite propriété, qu'elle entraine le gaspillage du temps et des forces productives et l'emploi inintelligent des capitaux?

2° *Quels secours l'esprit d'association peut-il procurer à l'agriculture dans toutes les branches qui dépassent les forces d'un petit propriétaire? Qu'est-ce qu'il a déjà produit sous ce rapport? Quels sont, par exemple, le nombre et l'organisation de nos laiteries (fromageries), de nos bergeries, de nos sociétés d'assurance mutuelle contre des pertes de bétail, de nos sociétés pour des machines à battre le grain, etc.*

3° *Quelles seraient les applications nouvelles et réalisables de l'esprit d'association à l'agriculture? On cite comme exemple : L'élève et l'amélioration des races de bétail par elles-mêmes ou par des croisements, objet capital pour la Suisse. Les résultats les plus marquants ont été obtenus dans cette partie par les grands propriétaires en Angleterre et en Allemagne; quelles devraient être les bases d'une association propre à réunir la liberté d'action et la persévérance nécessaires au succès?*

Les mêmes questions s'appliquent, *mutatis mutandis*, à la petite industrie, et en particulier à ce qui concerne la direction et l'organisation des ateliers de nos artisans.

Il y aurait aussi intérêt à faire connaître et à propager des établissements propres à faciliter la vie domestique, telles que des buanderies par association, etc.

Paupérisme. 1° *Quelles précautions et quelles limites les associations qui se chargent de l'éducation d'enfants pauvres doivent-elles s'imposer pour éviter de favoriser d'une manière fâcheuse le relâchement des liens de famille dans la classe indigente?*

2° *Quels sont, dans cet ordre de secours, les avantages et les inconvénients relatifs des asiles et du placement des enfants en pension chez des familles recommandables? Quelles lumières l'expérience acquise peut-elle fournir à cet égard?*

On attire subsidiairement l'attention sur l'objet suivant :

3° *Quels ont été les résultats des dispositions de la loi civile qui autorisent les parents et tuteurs à faire détenir, par voie sommaire et disciplinaire, les enfants dont ils ne peuvent plus réprimer les écarts? Une prison de discipline est-elle nécessaire pour atteindre le but de ces dispositions? Pourrait-il l'être au moyen d'asiles spéciaux ou au moyen des asiles actuels modifiés en égard à cette destination?*

Le *Courrier suisse*, dans son numéro du 24 mai, relève une phrase de notre chronique de mai qui dit : « que *notre système de liberté d'études* a fait déserter les auditoires. » Pacifique de sa nature, notre Revue n'aurait pas relevé l'article peu mesuré qui la concerne et se serait facilement contentée de la désapprobation qu'il a généralement excitée, si le Courrier lui-même ne nous avait sommés de répondre. Ce journal a fait étrangement erreur sur le sens de nos paroles, car il transporte sur le corps enseignant de l'Académie le reproche que nous faisons uniquement au système de la liberté des études, telle qu'elle a été entendue et pratiquée depuis la nouvelle loi sur l'Académie. Amis de nos intitutions académiques, partisans de la liberté des études, prêts à les soutenir de nos efforts, souffrant de la position plus difficile qu'avaient faite aux professeurs le système actuel appliqué à la rigueur et l'absence de contrôle pour la conduite et l'assiduité des étudiants aux leçons, la phrase incriminée nous était échappée, non point pour jeter un blâme sur le corps enseignant, ni pour affirmer que les auditoires fussent positivement déserts, mais, ce qui n'est point la même chose, pour faire remarquer que la liberté des études, comme on la pratique, a trop facilité aux étudiants l'abandon des auditoires ; nous ne nous attendions pas à cette rude attaque du Courrier et si le soufflet a été donné, chacun peut voir par les termes de notre assertion, que ce n'est ni dans notre intention, ni par notre main.

Si le Courrier nous eût fait, d'une manière modérée, remarquer que l'expression *déserter* que nous avons employée pouvait être trop absolue et mal comprise, nous l'eussions remercié de sa courtoisie et nous nous serions hâtés de nous expliquer ; mais nous ne pouvons accepter le reproche d'avoir insulté qui nous n'avons pas voulu insulter.

Quant à l'accusation de donner un démenti au Conseil d'Etat, que le Courrier dirige contre nous, nous la repoussons. En voici quelques raisons que nous donnerons sans commentaire :

1° Le *Compte rendu du Conseil d'Etat pendant l'année* 1841, rapporte qu'environ une dizaine d'étudiants profitant de la latitude que leur laisse le règlement font leurs études à domicile, d'une

manière sans doute très imparfaite et sans profiter de l'enseignement oral. Jamais autrefois cela n'était arrivé.

2° Les chiffres donnés par ce compte-rendu sont uniquement des chiffres d'inscriptions auxquels correspondent rarement les chiffres de fréquentation des leçons, à ce que nous ont affirmé quelques professeurs. Il est même possible, d'après le règlement que les étudiants s'entendent pour manquer en masse telle ou telle leçon et que, lorsqu'ils en donnent avis au professeur, celui-ci doit prendre la chose comme une attention pleine d'égards.

3° Des étudiants se présentent assez fréquemment aux examens, après n'avoir que peu et parfois point du tout fréquenté les cours.

4° Nous nous souvenions enfin du temps où plus de 60 étudiants, sans compter les externes, suivaient les leçons de littérature française et les cours de théologie, et, comparant avec ces faits les chiffres fournis par les documents officiels, nous faisions sur cette face de notre vie académique actuelle, un triste retour que nous n'avons pas été seuls à faire.

Nous n'ajoutons rien à ces explications ; nous ne relèverons pas des expressions peu bienveillantes qui nous ont peinés ; notre journal, qui croit soutenir les principes chrétiens, ne fera pas défaut à sa mission et donnera, nous l'espérons, ici comme toujours, l'exemple de la modération et de la charité, dans la liberté.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DES PEINES ET DES PRISONS, par le Prince Oscar de Suède, traduit de l'Allemand, par M. A PICOT, membre de l'Administration des prisons de Genève. Paris, Guillaumin, Editeur. 206 pages Prix fr. 3. 50.

Le livre dont nous donnons ici l'analyse en employant généralement les propres paroles de l'Auteur, a pour objet principal l'examen de l'emprisonnement pénitentiaire. Le mérite de l'ouvrage justifie le grand succès dont il jouit dans le nord de l'Europe. Simple, clair, d'une allure naturelle et paisible, on ne saurait lui reprocher ni dogmatisme, ni affectation de zèle. — Quant aux peines en général, l'auteur estime que la conviction profonde de la dignité de l'homme doit présider à leur détermination. Il faut, dit-il, qu'elles soient dirigées de manière à produire l'amélioration du coupable et à préserver la société d'un nouvel attentat.

Le Chap. 2. traite *de l'origine et du développement du système pénitentiaire.* Lorsqu'on eut reconnu que la *communauté* (le commerce libre des prisonniers entre eux) empêche toute amélioration, à cause des rapports continuels du vice avec le crime, on inventa *la classification.* Ce fut un essai malheureux. En effet, supposé qu'il soit possible de trouver une pierre de touche assez exacte pour découvrir précisément le plus ou moins de culpabilité d'un homme, et que par ce moyen on puisse réunir ensemble les criminels coupables au même degré, qu'aura-t-on gagné? On ne pourra sérieusement croire avoir fait quelque chose en faveur de l'amélioration de gens tombés, pour la plupart, à la suite de mauvais exemples, lorsqu'on les aura mis en contact journalier avec d'autres criminels. Et si on les classe suivant un certain degré d'amélioration opérée après quelque temps de séjour en prison, on encourage l'hyprocrisie. L'auteur est d'accord » avec MM. de Tocqueville et de Beaumont qui disent : « L'impossibilité d'opérer » une classification positive des criminels a été prononcée avec une certitude tel- » lement mathématique que l'on doit prendre cette impossibilité pour point de »départ dans toute réforme des prisons. « — La classification n'ayant pas mieux réussi que la communauté, on fit à New-York en 1821 un essai *d'isolement absolu sans travail.* C'était se jeter dans l'extrême opposé. Les prisonniers tomb ent dans un tel état d'aliénation mentale que les gardiens craignirent pour leur vie. Un tel résultat, semble-t-il, aurait dû être prévu, car outre la privation du travail, peine des plus cruelles, les détenus étaient privés d'air dans des cellules qui ne leur en fournissaient que 171 pieds cubes. — Alors naquit le système appelé *d'Auburn* : séparation pendant la nuit, travail en commun le jour, avec silence complet. C'était, dit l'auteur, rassembler les hommes comme êtres physiques et cependant empêcher tout contact moral, le corps étant con-

mandé à un violent travail et l'âme à un silence pénible, en société de ses semblables.— Si l'influence de la parole sur la pensée est aussi grande qu'on paraît le croire, si forcer l'homme au silence c'est porter une atteinte grave aux pensées et l'exposer au danger de perdre la raison, ce danger doit être imminent, quand on laisse pendant toute la journée le détenu en contact avec ses camarades d'infortune, quand on le met continuellement en présence d'individus auxquels il aurait envie de commniquer ses idées, bien plus imminent, disons-nous, que lorsqu'on isole le prisonnier jour et nuit, en lui permettant de parler à toutes les personnes qui, d'office ou autrement, viennent le voir dans sa cellule. Se trouver seul sans parler est très naturel. Vivre dans une même enceinte avec ses semblables, les avoir constamment sous les yeux, prendre part à leur travail sans oser leur adresser la parole, voilà ce qui est évidemment contre nature. On nous dit qu'il faut modifier la détention pénitentiaire dans le sens d'un usage *convenable* de la parole. Celui qui pratiquement enseignera un tel usage, entre prisonniers condamnés pour délits, rendra un grand service à l'humanité. Mais jusqu'à ce que la découverte soit faite nous croirons que le seul usage de la parole, qui convienne aux condamnés se trouve dans le sytème *Pensylvanien* lequel consiste en 1° séparation complète des prisonniers, jour et nuit 2° suppression de toute punition corporelle.(En Amérique, dans les prisons Auburniennes, on n'obtient le silenee qu'à force de coups de fouet) 3° permission de converser avec les inspecteurs, surveillans, ecclésiastiques, instituteurs, médecins et directeurs. 4° Travail. —Ce système, défendu par M. Edouard Livingston fut mis en exécution l'année 1829 dans la prison de Cherryhill à Philadelphie. Et dès lors, ce qui est bien remarquable, toutes les prisons érigées en Amérique depuis 1836(cinq ans après son introduction et par conséquent expérience faite comparativement) l'ont été d'après le système Pensylvanien : elles sont au nombre de cinq dont une à New-York, la propre patrie du système Auburnien. — En France on applique le confinement solitaire aux jeunes détenus renfermés dans la prison de la Roquette. Le succès de cet établissement est généralement reconnu. — Et en Prusse on va commencer la bâtisse de quatres grandes prisons, à Berlin, à Königsberg, à Münster et à Ratibor : les deux premières seront une imitation exacte de la prison-modèle que le Roi a vue à Londres : les deux autres seront, pour les trois quarts de leur étendue, construites sur le même plan, savoir, en cellules destinées à isoler les détenus nuit et jour: à Münster et à Ratibor une des quatre ailes de chaque maison sera construite de manière de pouvoir isoler, seulement pendant la nuit, certaines catégories de prisonniers et les réunir en petites escouades durant le jour. Sur 1900 détenus dans les quatre maisons il y en aura 1700 en confinement solitaire et 200 isolés seulement pour la nuit, soit 7/8 isolés complétement et l'exception appliquée à 1/8 exception admise aussi à Philadelphie. De plus la décision prise par le

gouvernement prussien porte ; que dorénavant les maisons d'arrêt seront organisées d'après le même principe d'isolement. (Allgemeine Zeitung du 3 Mai 1842.)

L'auteur passe ensuite à la *comparaison des deux systèmes*. Le travail, *forcé* dans le syst. A., est considéré dans le syst. P. comme une *consolation* désirée et accordée. Ordinairement le prisonnier la sollicite avec instance peu de jours après son entrée en cellule. — Le syst. P, a une portée plus profonde. Nul incident extérieur ne vient distraire le prisonnier de la contemplation de lui-même. Plus son crime a été odieux, plus la solitude doit lui rappeler ses espérances déçues, le mal dont il a été la cause, le bien qu'il a négligé. Car le propre de toute peine, qui agit sur l'âme sans l'humilier, est que la sévérité entre en juste rapport avec la culpabilité réelle et même avec tout ce qui a pu déterminer le crime. — L'enquête faite par MM. de Tocqueville et de Beaumont dans les cellules de la prison de Philadelphie prouve que les détenus eux-mêmes confirment les bons effets de l'isolement. — Le syst. A opère par la discipline extérieure et s'appuie sur la punition instantanée des moindres fautes de discipline, Le syst. P., au contraire, confie tout le soin de la punition et de l'amélioration du coupable à sa propre conscience. — Le syst. A. entoure le prisonnier de mouvement et d'activité, qui portent toujours son attention vers le monde extérieur, et donnent ainsi un aliment perpétuel à ses mauvais penchans. Il est tenté de tromper la surveillance sévère de ses gardiens ; il cherche sans cesse par des signes et des chuchotemens à rompre le silence ; et s'il réussit, il se trouve encouragé dans ses ruses par la sympathie de ses camarades, Le Syst. P. éloigne du coupable toute tentation de cette espèce : il est livré sans défense à la voix intérieure de son âme. — Quand on commence par tenir suffisamment compte de l'effet que produit sur les dispositions physiques et morales de tout individu quelconque le passage de la liberté à l'emprisonnement, la question de la solitude complète se réduira à savoir si elle compromet la santé d'une manière évidemment dangereuse. M. Crawford, inspecteur des prisons de Londres, assure que des prisonniers qui avaient subi 4 ans de confinement solitaire, étaient tous parfaitement sains d'esprit et de corps. M. de Metz, qui a visité les prisons d'Amérique, avec une certaine prévention contre le confinement solitaire, déclare que l'emprisonnement séparé ne craint la comparaison avec aucun autre système, quant à l'état moral et physique des détenus. Sur 697 prisonniers soignés par le Dr Bacht durant une pratique de sept ans, 16 ont donné des signes de faiblesse de tête : mais il a été établi officiellement que 10 d'entre eux avaient été atteints d'aliénation mentale avant l'incarcération, (Philadelphie ne possède aucun établissement pour les aliénés) et qu'il était à présumer que sur les 6 autres 4 avaient préalablement à leur jugement donné des signes de mélancolie. Enfin M. Samuel Wood, qui se démet volontairement de son emploi de directeur après onze ans

de service, s'exprime ainsi sur les détenus au pénitencier de Philadelphie en 1839 : « Nous avons un certain nombre d'individus qui ont été soumis à l'isole« ment absolu de quatre à neuf ans, et trois à près de dix ans; leur raison n'a « nullement souffert, elle est au contraire décidément plus claire et plus forte « que le jour où ils sont entrés. » (Onzième Rapport publié en 1840 page. 13.) — En ce qui concerne le maintien de l'ordre dans la prison, la supériorité du syst. P. est évidente. Le gardien n'a qu'à veiller à ce que les prisonniers soient pourvus de nourriture et de matériaux pour le travail; tandis que le syst. A; exige une surveillance continuelle, qui fatigue le détenu, et provoque en lui des sentimens de malveillance, d'où résulte une disposition à l'aigreur nuisible à l'amélioration morale. — Le syst. P. exige plus de frais de construction, parce que les cellules doivent être grandes, munies de conduits qui y apportent de l'eau fraîche, de ventilateurs pour renouveler constamment l'air et de lieux d'aisance inodores. Il faut de plus procurer à chaque prisonnier le moyen de respirer en plein air, toutefois il y a moyen d'arranger les choses de manière qu'une cour commune serve alternativement pour les habitans de deux ou même de trois cellules : dans ce cas un gardien placé au centre d'une vingtaine de cours les surveille toutes. Par contre, dans la construction d'une prison pensylvanienne on n'a besoin ni d'ateliers ni de réfectoire, ni même de chapelle, si les cellules ouvrent sur un corridor où l'ecclésiastique puisse se placer et être entendu. — Enfin un motif de préférence, tant sous le rapport financier que sous celui de l'humanité, se présente dans la sévérité même du système pensylvanien qui, tout en diminuant le nombre des récidives, permet d'abréger la durée de la peine. M. le Dr Julius calcule cette durée dans la proportion de cinq ans, système A., pour trois ans, système P., et combinant la durée de la peine avec les frais de constuction, il arrive à une proportion de 9 à 10 en faveur du système Pensylvanien. —

Nous prenons la liberté de recommander à nos lecteurs ce livre, qui, en un petit nombre de pages, présente, avec lucidité, l'état actuel de la question. Nous le croyons propre à rectifier les erreurs que des préventions de plus d'un genre on fait naître au sujet d'un problème difficile à résoudre. —

HULDREICH ZWINGLI ET SON TEMPS, écrit pour le peuple par J.-J. HOTTINGER. Avec des portraits de personnages historiques peints par *Franz Hegi.* Zurich, chez Orell, Fussli et Cie 1842. Cet ouvrage paraît en huit à dix livraisons dans le format des éditions de Schiller, Luther etc, ; le prix de souscription est de 45 batz, au plus. Six livraisons ont paru, le reste paraîtra incessamment.

C'est avec un vif plaisir que nous signalons à nos lecteurs cette biographie du grand réformateur de la Suisse, écrite par l'un des plus savants historiens de notre patrie, le professeur J.-J. Hottinger. Il serait superflu de recommander

longuement cet ouvrage ; le titre du livre et le nom de l'auteur si connu déjà est estimé suffisant à le recommander. M. Hottinger par son histoire de la Réformation de la Suisse, s'est placé à côté des Jean de Müller, des Glutz et à côté de nos modernes historiens MM. Louis Wulliemin et Charles Monnard. L'ouvrage que nous annonçons est comme un fragment en style populaire que l'auteur aurait détaché de son grand ouvrage sur la Réformation. Personne ne pouvait en effet mieux que lui entreprendre ce travail, car à une profonde connaissance des sources il joint un amour particulier de ces temps et un commerce long et intime avec les personnages de son histoire. Voici comment l'auteur lui-même s'exprime sur le but de son travail : « Mon histoire de la réforme a été écrite pour des lecteurs éclairés et instruits, mais l'écrit que je publie aujourd'hui est destiné à présenter au peuple et dans un langage approprié à sa culture le portrait de Zwingli et de son époque. » M. Hottinger a trouvé dans l'état actuel de notre patrie une raison de plus d'écrire cette biographie : « Aujourd'hui que de tous côtés, on s'adresse au peuple, qu'on nous permette de lui faire entendre aussi la voix d'un homme du peuple et des plus nobles du temps passé, de lui en mettre sous les yeux la vie et la belle destinée. » Qu'on ne s'attende cependant pas à trouver dans cette œuvre, une œuvre d'un parti politique, non, il serait trop contraire aux habitudes et aux convictions de l'auteur de faire servir l'histoire à un intérêt de parti ; véritable historien, il laisse parler les faits et si, dans ce livre, on sent que l'auteur a en politique comme en religion des principes arrêtés, c'est qu'il est impossible qu'une vie riche de science et d'expérience ne se traduise pas partout dans le livre qu'elle produit. Du reste on respire à toutes les pages de cet ouvrage la paix et l'amour chrétien qui animent le cœur de l'écrivain.

Bien que cet écrit soit adressé au peuple, il est cependant fait pour intéresser tous les hommes instruits et même les historiens de profession. Ici, comme il nous y a accoutumé dans tous ses ouvrages, l'auteur se distingue par une simplicité et en même temps par une variété, une clarté et une dignité de langage et souvent par un élan poétique qu'il serait difficile de surpasser, surtout si l'on considère qu'un sujet aussi élevé devait être mis à la portée de lecteurs très différents. C'est déjà pour cela que ce livre se recommande à ceux qui apprennent la langue allemande et qui cherchent une lecture dont l'intérêt du fond se joigne à la perfection de la forme.

Un autre mérite de l'ouvrage de M. Hottinger, c'est qu'il reproduit dans la langue du XVIe siècle les riches matériaux qu'il emploie, qu'il met en scène les personnages avec les propres paroles qu'ils ont prononcées, ou dans les termes usités par les témoins et les documents, ce qui donne à ce tableau de l'époque de Zwingli une fidélité et une actualité telle qu'on croit revivre en ces temps héroïques et voir se développer sous les yeux ce Drame imposant de la Réforme.

Enfin, et c'est ce qui donne à l'apparition de ce livre une si grande valeur dans un temps où la société est déchirée par tant de doutes et de passions, tout ce tableau est une confession franche et ouverte des vérités éternelles de l'Evangile, faite par un des témoins les plus éprouvés. D'un bout à l'autre du livre on entend retentir la voix de la vérité, de la réconciliation avec Dieu ; on sent que l'Esprit du Christianisme pénètre l'auteur et par lui ses lecteurs. Citons-en pour preuve, quelques passages de la fin de la sixième livraison . « Nous tous avons manqué. Au lieu d'allumer de nouveau le feu des passions, la voix de notre temps nous conjure de nous réunir dans une confession de nos péchés commune. C'est dans cette confession que tous peuvent se rencontrer et rencontrer ensemble cet Evangile qui montre à tous le chemin de la réconciliation. Qu'est-ce qui l'empêchera désormais cette réconciliation? Qui connaît les desseins de la Providence pour en arrêter le cours? Un jour, tous les croyants se donneront la main sur l'Evangile. Alors commencera le dernier combat, le plus rude; mais la religion du Christ aura la victoire ; l'Eglise présidée par son divin chef, qui se révèle à elle d'amour en amour, l'Eglise repose sur un fondement solide. Alors, l'humanité, épurant ses mœurs, s'ennoblissant par les arts et par la nature, trouvera l'unité de la pensée divine dans la variété infinie des formes ; alors les révolutions deviendront impossibles. »

Puisse cette semence jetée par l'historien au milieu de son peuple, puisse cette histoire rajeunie et populaire du réformateur, porter beaucoup de fruit!

FEUILLE POPULAIRE SUISSE, choix de lectures instructives et amusantes sur l'éducation, la science, l'histoire de l'humanité et de la patrie, la littérature et la morale, extraites des meilleurs écrivains contemporains, nationaux et étrangers, avec une revue du mouvement progressif des classes ouvrières et des fragments inédits sur la nationalité et le développement populaire par *Aloys*. Vevey chez L.-Alex. Michod.

Ce que cette feuille a annoncé, depuis deux ans, elle l'a tenu ; amie du peuple, elle cherche à l'instruire, à lui donner sur une multitude de matières, surtout de celles qui tiennent aux sciences positives, des notions claires et dirigées vers l'utilité pratique et actuelle. Les penseurs et les écrivains les plus distingués de notre temps et de notre pays, Monnard, Gindroz, Vinet, le père Girard, Druey, Vulliemin, Olivier, Zschokke, Ph. Bridel, de Weiss, Solomiac, Berchtold, Porchat, Albert Richard etc., sont cités par des fragments plus ou moins étendus ; des morceaux originaux sur la Suisse et le canton nous ont aussi paru très intéressants ; nous avons particulièrement distingué le travail de M. Monod-Forel de Morges sur l'état de l'agriculture dans le canton de Vaud. Cette feuille est certainement rédigée avec intelligence des besoins du peuple, et avec talent ; mais il nous semble qu'elle présente une lacune qui fait souffrir l'œuvre tout entière, c'est quelle ne

s'adresse pas assez à la conscience morale et religieuse du peuple. Si l'on veut réellement le bien du peuple, comme c'est le cas de la feuille populaire, il faut non seulement l'entretenir de ses droits, de ses besoins et de sa pauvreté, mais surtout lui parler franchement de ses vices, de ses préjugés et de ses devoirs; il faut l'élever par la religion au-dessus de la terre et de ses intérêts purement matériels; sans affectation, sans aucune prétention à être meilleur que lui, il faut lui parler de l'éternité et des grandes promesses de l'Evangile. Ainsi seulement nous croyons que la feuille populaire accomplira la belle tâche qu'elle a si généreusement entreprise.

NOTICE SUR LA VIE ET LES ÉCRITS DE SÉBASTIEN VERRO, prévôt et curé à Fribourg au XVIme siècle, publiée par R. VERRO, chancelier d'Etat. Fribourg, chez Boniface Galley. 1842.

La société d'histoire de la Suisse romande, dont M. *R. Verro* est membre, a nommé une commission chargée de s'occuper tout spécialement de biographies nationales; dans notre chronique de ce jour, nous publions l'appel que cette commission fait à tous ceux qui posséderaient des papiers ou des souvenirs de famille, dont la publication jetterait du jour sur des événements importants ou des hommes distingués; nous nous hâtons de désigner la notice que nous annonçons comme un excellent modèle de ces sortes de biographies. La vie de Sébastien Verro est une de ces vies d'hommes de bien, pieux, dévoués, renommés sans avoir cherché à l'être, car le bien qu'ils ont fait les a seul fait connaître; de ces hommes dont l'histoire de notre patrie est riche, et qui ont souvent uni à un grand savoir et à une moralité éprouvée un caractère aventureux qui les a poussés un jour loin de leur patrie, pour les y ramener plus savants, plus forts et plus riches d'expérience. Nous croyons être les organes des amis de l'histoire de la patrie, en remerciant ici publiquement M. le chancelier Verro d'avoir fait ce travail, qui trouvera sans doute des imitateurs.

WALTER VON DER VOGELWEIDE.

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE.

(PREMIER ARTICLE.)

L'esquisse suivante fait partie d'un cours de littérature allemande donné à l'Académie de Lausanne. Nullement destinée à la publication, et laissée telle qu'elle a été jetée sur le papier, elle n'a aucune prétention littéraire. Le but qu'elle se propose est uniquement d'attirer l'attention du lecteur sur l'histoire et la littérature d'un siècle qui, longtemps ignoré et même méprisé, mérite pourtant sous tant de rapports une étude approfondie et spéciale.

Walter von der Vogelweide étant né Suisse, et ayant chanté dans le dialecte qui, aujourd'hui, est l'idiome de la Suisse allemande, mérite d'autant plus une place dans une revue suisse, qu'outre cela, on le considère généralement comme le poëte le plus distingué du siècle glorieux des Hohenstaufen.

Le cadre dans lequel je présente son portrait ne sera pas assez riche sans doute; il mériterait d'être travaillé par des mains plus habiles que les miennes. Mais le lecteur méprisera-t-il de belles fleurs parce qu'on les lui présente dans un vase qui n'est pas de cristal ?

Dans le cloître du Neumünster de Wurzbourg, appelé Jardin de Saint-Laurent, on montre au voyageur curieux quatre trous sculptés sur une pierre sépulcrale, et on lui raconte qu'anciennement on remplissait chaque jour ces trous d'eau et de grains de blé, pour nourrir les oiseaux qui venaient en foule s'y repaître. Cette pierre sépulcrale couvre la tombe du minnesinger Walter von der Vogelweide. Il s'est fait enterrer au pied d'un arbre du jardin de Saint-Laurent, et une clause de son testament prescrivait à ses héritiers ce devoir hospitalier envers les chantres ailés, dont la vie errante et vagabonde et le chant mélodieux ont tant de rapports avec les chants et la vie de ce poëte rossignol.

Le jardin de Saint-Laurent devint la propriété d'un ordre religieux, qui y bâtit le couvent appelé *Neumünster* (nouveau monastère). Par ce fait, les religieux du Neumünster devinrent les exécuteurs du testament de Walter. Mais bientôt le chapitre des moines trouva quelque chose d'irréligieux à la clause du testament concernant les petits oiseaux, et, pour lui donner le caractère opposé, il ordonna que dorénavant on distribuerait annuellement, le jour de la mort de Walter, des pains blancs aux religieux de leur sainte communauté. Peut-être qu'en leur qualité de chanoines zélés, les bons pères croyaient avoir un certain droit à se substituer aux chantres ailés[1].

Dans le même endroit, on lit sur la muraille l'inscription suivante, en vers latins :

« O Walter ! toi, qui fus de ton vivant la pâture des oiseaux, la fleur de l'éloquence, la bouche de Pallas. Afin que ta piété

[1] In novi monasterii ambitu, vulgo Lorenzgarten, sepultus est Waltherus sub arbore. Hic in vita sua constituit in suo testamento, volucribus super lapide suo dari blanda et potum, et quod adhuc die hodierna cernitur, fecit quatuor foramina fieri in lapide, sub quo sepultus est, ad aves quotidie pascendas. Capitulum vero Novi Monasterii hoc testamentum volucrum transtulit in semellas, dari canonicis in suo anniversario et non amplius volucribus.

V. OBERTHUR, die Minne- und Meistersænger aus Franken. Wurzburg, 1818. Page 30.

puisse gagner la couronne céleste, que chacun dise, en lisant cela : « Dieu, ayez pitié de son âme ! »

Le nom du poëte, « Vogelweide, pâture des oiseaux, » et le « faucon, » emblème de son écusson, paraissent avoir donné naissance à l'idée si ingénieuse et si poétique d'éterniser, par ce symbole des joyeux habitants de l'air, la mémoire d'un poëte, que son contemporain, Godefroy de Strasbourg, appelle le roi des rossignols de son temps.

Ce Godefroy étant lui-même un des plus grands poëtes de son époque, le jugement qu'il porte sur Walter nous paraît être très-important dans l'appréciation du mérite de notre poëte. Les vers dans lesquels il exprime son admiration se trouvent dans son poëme épique, *Tristan*, vers 4749[1].

« Eh bien ! dites-moi donc : De ces rossignols qui connaissent tous leur art et savent si bien chanter les douces souffrances de l'amour, quel est celui qui doit porter la bannière ? Il me

[1] Der nachtegalen der ist vil . . . .
di sint ir dinges so bereit
unde kunnen alle ir senede leit
so wol besingen und besagen,
welhe sol ir baniere tragen . . .
Wer leitet nun die lieben schar,
wer wiset diz gesinde?
ich wäne, ich sie wol vinde,
diu die baniere füren sol :
ir meisterinne kan ez wol,
diu von der vogelweide ;
hei, wie diu über heide
mit hoher stimme schellet!
waz wunders si gestellet
wie spähe si organieret
wie si ir sank wandelieret !
ich meine aber in dem done
da her von Citerone
da diu gotinne Minne
gebiutet uf und inne,
diu ist da ze hove kamerärin.

semble que je saurais bien le trouver. C'est le rossignol de Vogelweide. Ha ! comme il sait faire retentir les campagnes des accents de sa voix harmonieuse ! Quelle mélodie merveilleuse ! quelle modulation dans son chant ! Oui, c'est lui qui est le maître dans les chants de Cythère ! »

Le mérite de Walter est bien mieux apprécié encore, quand on compare ces vers avec les paroles de *Jacob Grimm*, qui caractérisent si bien ces chantres de l'amour.

« Vers le treizième siècle, » dit-il dans son traité : *über altdeutschen Meistergesang* (page 37), « vers le treizième siècle, se fait entendre tout à coup, comme s'il sortait de terre ou comme s'il descendait des cieux, un concert merveilleux de sons et de voix, tout différent des vieilles et monotones chansons héroïques qu'on connaissait jusqu'alors. De loin, on croirait entendre toujours le même air, la même mélodie ; mais dès qu'on s'approche, il y a dans tous ces chants une diversité infinie. L'un s'élève rapidement et cherche à dépasser tous les autres dans son vol ; un autre reploie ses ailes, rase le sol, et semble vouloir modérer et adoucir ce que l'autre avait de trop téméraire. Celui-ci n'exprime qu'à demi ce qu'un autre entonne à haute voix. Cette poésie étincelle de mille couleurs pures et variées ; mais si bizarrement entremêlées qu'il semble presque impossible d'en distinguer les chants les uns des autres et de leur reconnaître leur caractère individuel. — Les minnesinger se donnent eux-mêmes le nom de rossignols, et certes, ce n'est qu'au chant des rossignols qu'on saurait comparer cette poésie si riche, si surabondante, si indéfinissable, dans laquelle à tout instant vous entendez un sujet connu se répéter en modulations et en variations toujours nouvelles. L'art de cette poésie jeune et printanière ressemble à la nature ; elle est en quelque sorte la nature elle-même. Car jamais, ni avant ni après cette époque, le cœur de l'homme n'a livré au monde une poésie si candide, si innocente, si aimante et si sincère. »

La haute célébrité dont jouissait Walter de son temps est confirmée par cette ancienne tradition, qui raconte l'invention miraculeuse de l'art du Meistergesang.

Semblables aux septante interprètes qui traduisirent la Sainte Ecriture, douze poëtes, d'un commun accord et cependant sans se connaître et sans s'être entendus, doivent avoir établi en même temps et en différents endroits les règles de l'art divin de la poésie. De ces douze fondateurs de la poésie, Walter était le cinquième[1].

Le rang distingué que les contemporains de Walter lui accordent lui est conservé par nos littérateurs modernes.

Bouterweck, auquel on ne peut reprocher d'avoir jugé trop favorablement les productions littéraires du moyen-âge, s'exprime sur son compte de la manière suivante[2] :

« Parmi les premiers, et même parmi tous les Minnesinger allemands, Walter von der Vogelweide est l'un des meilleurs. Dans ses chants sonores, mâles et cependant gracieux, domine le véritable génie lyrique. Sa poésie réussit mieux que celle de tous ses contemporains, même en traitant des sujets religieux, Comme de tout grand poëte, on peut dire de lui que l'ensemble de la vie humaine se présentait à son esprit. Ses descriptions sont pittoresques. Quelques-unes de ses poésies participent du caractère métrique du sonnet. Les unes ont l'essor sublime et solennel de l'ode, les autres la marche légère et rapide de la chanson populaire, et d'autres encore sont d'une finesse presque épigrammatique. »

Ludwig Uhland, le chef de l'école poétique souabe moderne, et le digne émule des anciens minnesinger souabes, a publié en 1822 une biographie de Walter, et à la fin de son introduction, il résume la vie du poëte de la manière suivante :

« Walter n'a pas perdu sa personnalité en l'enterrant sous les vieilles traditions héroïques de la nation allemande; il n'a pas consacré son art aux fables chevaleresques et merveilleuses du Saint-Graal et de la table ronde, etc.; mais il s'est constitué le

[1] Der fünft Herr Walter hiess
War ein Landherr.....
V. *Wagenseil*, von der Meistersænger holdseliger Kunst.

[2] V. Geschichte der Poësie und Beredsamkeit, t. IX, p. 107.

chantre de son siècle. Ce n'est pas au printemps, à l'amour seuls qu'il consacre les accents de sa muse ; mais tous les sentiments, toutes les affections d'une âme virile trouvent un écho dans sa bouche. De sa vie privée il fait le reflet de la vie publique ; et, quoiqu'il se trouve dans une condition inférieure, il rattache pourtant tous les accidents de sa vie aux personnes et aux événements les plus importants de son siècle. Walter est le plus varié et le plus universel des poëtes de son temps. »

Dans l'esquisse rapide que nous allons tracer maintenant de la vie du poëte, nous suivrons les traces d'Uhland, en cherchant dans les ouvrages du poëte même les points culminants de sa vie intérieure et extérieure. Nous serons donc forcés de donner de temps en temps des traductions, pour lesquelles nous demandons d'avance l'indulgence de nos lecteurs.

Walter von der Vogelweide partage le sort du plus grand poëte de l'antiquité : plusieurs villes se disputent l'honneur de l'avoir vu naître. Le Meisterlied, qui fait de ce poëte l'un des fondateurs de l'art du chant, lui donne pour patrie la Bohême[1]. La ville de Wurzbourg, où se trouve son tombeau, prétend aussi à la gloire d'avoir été son berceau[2]. Cependant la plupart des littérateurs s'accordent à lui donner la Suisse pour pays natal ; la chronique de Stumpf parle en effet d'un vieux château, appelé Vogelweide, et situé dans la Thurgovie supérieure. On sait, en outre, qu'anciennement, dans la ville de Saint-Gall, florissait la famille patricienne des *Vogelweider*. D'ailleurs ceux qui connaissent le dialecte allémanique, tel qu'il se parle dans la Suisse orientale, reconnaîtront facilement la patrie de notre poëte à certaines expressions encore usitées de nos jours, et qui se retrouvent souvent dans les ouvrages de Walter. Disons cependant que nous n'avons pas de preuve positive de son origine suisse ; car le dialecte allémanique, outre qu'il était l'organe de

[1] Der fünft Herr Walter hiess
War ein Landherr, aus Bœhmen gewiss,
Von der Vogelweid . . . .

[2] V. *Oberthur*, Minne- und Meistersænger aus Franken.

la littérature, avait alors une circonscription beaucoup plus étendue; et dans les poésies de Walter nous ne trouvons aucun indice qui puisse nous faire retrouver, avec certitude, le pays de son enfance. Il semble que le ciel jaloux aime à couvrir d'un voile impénétrable l'origine des hommes divins, pour priver les mortels du droit de les nommer leurs frères.

« Ein Regenstrom aus Felsenrissen,
Er kommt mit Donners Ungestüm,
Bergtrümmer folgen seinen Güssen,
Und Eichen stürzen unter ihm,
Erstaunt mit wollustvollem Grausen,
Hœrt ihn der Wanderer und lauscht;
Er hœrt die Fluth vom Felsen brausen,
Doch weiss er nicht woher sie rauscht:
So strœmen des Gesanges Wellen
Hervor aus nie entdeckten Quellen. »

SCHILLER, *die Macht des Gesanges.*

Les premières poésies de Walter nous le font rencontrer en Autriche, à la cour du duc Frédéric le Catholique, où l'art divin de la poésie florissait alors et jetait son plus vif éclat.

« C'est en Autriche que j'ai appris à chanter[1], » dit-il dans un de ses chants, où nous cherchons vainement quelqu'autre détail sur l'histoire d'une jeunesse qui nous intéresserait vivement, puisque c'est justement cette époque de son existence qui paraît présenter les points les plus lumineux de sa vie, à en juger par quelques chansons où nous voyons son génie s'éclairer encore des rayons d'une aurore disparue, et se bercer au refrain d'un écho lointain, qui répète une mélodie presque oubliée.

« Oh! que je suis triste au fond de mon cœur, quand je me rappelle comment on vivait dans les jours de ma jeunesse. Hélas! que ne puis-je oublier combien les hommes étaient joyeux et heureux dans ma jeunesse, combien étaient doux les jeux que

[1] In Oesterreich lernte ich singen und sagen....

ramenaient les beaux jours du printemps. Oh! si jamais ce bonheur ne devait revenir, je regretterai d'en avoir une fois joui[1]!»

Deux vers latins, dont Walter se sert un jour en plaisantant, et quelques allusions à certains passages de la Sainte-Ecriture, sont les seules preuves qui pourraient faire croire que Walter a reçu une éducation supérieure à celle du chant. Il est même assez probable que Walter ne savait pas seulement lire et écrire. Car la poésie de son siècle n'était point une science, dont les règles s'apprennent difficilement à l'école ou par une lecture studieuse et pénible. Cette poésie n'était point destinée à être enseignée depuis la chaire. C'était le souffle de la nature qui partait du cœur et qui s'adressait au cœur. L'école du poëte d'alors était la vie de l'homme, de la nation, du monde; et c'est particulièrement de la poésie de Walter qu'on peut dire que la vie l'a créée et l'a nourrie. Car ce qu'il peint, il l'a vu de ses propres yeux. Les actions humaines, l'histoire de sa nation, les événements de son temps ont été à la fois ses maîtres et les objets de son étude et de sa science. Sa poésie porte le caractère de la gravité, de la contemplation, de l'expérience du monde.

Ce caractère sérieux et contemplatif se reconnaît déjà dans la peinture qu'on voit sur la première feuille de deux manuscrits de ses poésies, et qu'on a faite d'après le portrait qu'il donne de lui-même dans un de ses chants.

« J'étais assis sur une pierre, les jambes croisées[2], la tête ap-

[1] Es thut mir inniglichen weh,
Wenn ich gedenke wess man pflag
In meinen Jugendtagen.
O weh! dass ich nicht vergessen mag
Wie recht froh die Leute waren,
Wie glücklich in den jungen Jahren;
Wie man gespielt und sich gefreut
In wonnereicher Frühlingszeit.
Und soll das nimmermehr gescheh'n,
So reut's mich, dass ich's je geseh'n!

[2] Ich sass auf einem Steine,
Da deckte ich Bein mit Beine, etc., etc.

puyée sur mes genoux, tout occupé à penser comment on doit vivre dans ce monde; mais je n'ai jamais pu trouver le moyen de réunir trois conditions de vie qui me semblaient nécessaires, sans que l'une fît tort à l'autre. Les deux premières sont l'honneur et la fortune, et très-souvent elles sont incompatibles; la troisième, supérieure aux deux autres, c'est l'amour de Dieu. Ah! si je pouvais les voir toutes trois se réunir sur une seule existence d'homme. Mais, hélas! il est impossible que la fortune, l'honneur mondain et l'amour divin s'entendent et habitent dans un seul et même cœur. »

La mort du duc d'Autriche, Frédéric le Catholique, fut une grande perte pour Walter, qui vivait à la cour de ce noble prince, et jouissait de sa protection et de ses faveurs. L'impression profonde que cet événement funeste fit sur son cœur se trahit dans les vers suivants :

« Lorsque Frédéric d'Autriche laissa déloger son âme, et que son corps fut enterré, les pas de mes souliers s'imprimaient pesamment dans le sol, je marchais lentement comme un paon, ma tête était inclinée jusqu'aux genoux[1]. »

Walter n'était pas le seul alors qui eût à déplorer cette perte : toute l'Allemagne était plongée dans le deuil par la mort de l'empereur Henri VI, de la famille des Hohenstaufen. Philippe, duc de Souabe, frère de l'empereur, prétendait à la couronne impériale, qui lui fut contestée par Othon de Brunswick. Les intrigues du pape, qui protégeait ce dernier, le dissentiment des princes, les querelles que tout cela fit naître mirent l'Allemagne à deux doigts de sa perte. L'état désespéré de ce pays est bien dépeint dans une lettre que Philippe adresse au pape :

« A mon retour, dit-il, j'ai trouvé tout le pays dans une agitation non moins grande que celle d'une mer orageuse, fouettée par tous les vents. »

[1] Da Friedrich aus Oesterreich also warb,
Dass er an der Seele genass und ihm der Leib erstarb,
Da führt er meiner Kraniche Tritt in die Erde,
Da ging ich schleichend wie ein Pfau, wohin ich ging,
Das Haupt mir nieder bis auf meine Kniee hing.

La muse d'un poëte tel que Walter, animée de sentiments patriotiques aussi prononcés, ne pouvait pas rester étrangère à la lutte qui déchirait l'Allemagne en deux camps. En effet, nous le trouvons à la suite des bannières du noble rejeton de cette glorieuse famille des Hohenstaufen, que la poésie devait aimer, comme l'hirondelle aime le toit hospitalier qui lui donne abri. Le même chant où Walter se peint lui-même dans l'attitude de la contemplation, se rattache à ces événements politiques. Le poëte y fait de graves réflexions sur l'anarchie qui ruine sa patrie, il en accuse le pape, dont les intrigues ont suscité ces querelles, et il invite Philippe à mettre un terme à ce désordre funeste.

« Philippe, mets l'orphelin[1] sur ta tête, » s'écrie-t-il à la fin de ce chant, « et dis aux autres princes de te suivre[2].

Les vœux du poëte ne tardèrent point à s'accomplir. Au printemps de l'année 1198, Philippe fut couronné à Mayence. Walter eut la joie de voir briller l'orphelin sur la tête du jeune aigle, sous les ailes duquel sa muse avait trouvé un refuge. Un chant sublime éternise cet événement.

« La couronne est plus âgée que le roi Philippe, et pourtant voyez quelle merveille à cette heure[3]. Elle orne si bien sa tête impériale, qu'on dirait que l'orfévre l'a faite pour lui. L'un rehausse la beauté de l'autre, ils se sourient l'un à l'autre, le noble ornement et le beau jeune homme! »

Un autre chant de Walter, qu'Uhland compare aux anciennes peintures sur fond d'or de l'école allemande[4], éternise la fête de Noël, que Philippe célébra à Magdeburg. Elle nous montre le jeune empereur se rendant à la cathédrale, suivi de sa noble épouse, la belle Irène, princesse grecque, que Philippe avait épousée du vivant encore de son père.

[1] L'un des diamants de la couronne impériale s'appelait *der Waise*, l'orphelin.

[2] Philippe, sezze den Waisen auf,
Und heiss sie treten hinter dich.

[3] Die Krone ist älter, denn der Kœnig Philipp sei.....

[4] Ein farbenhelles Gemælde, den altdeutschen auf Goldgrund ähnlich.

« Le jour où Notre Seigneur est né d'une vierge qu'il a choisie pour sa mère, se rendait à la cathédrale le beau roi Philippe. Là, j'ai vu le frère d'un empereur et la fille d'un empereur revêtus des mêmes habits. Il portait le sceptre et la couronne et s'avançait lentement. Après lui marchait une reine de haute naissance, une rose sans épine, une colombe sans fiel[1].

La largesse, que Walter recommande au jeune empereur[2] comme un moyen infaillible de lui gagner les cœurs et d'affermir sa puissance, était une vertu innée dans la noble race des Hohenstaufen, et en la pratiquant par raison de politique, Philippe ne faisait que suivre un penchant de son cœur. Néanmoins il ne put empêcher les princes du parti guelfe de s'emparer de Cologne, et d'y faire couronner comme anti-césar Othon de Brunswick, fils du duc Henri le Lion. Le pape, auquel Othon avait fait hommage de sa couronne, sanctionna cette élection et déclara aux princes d'Allemagne que le pape seul, maître de tous les rois, avait à désigner le successeur des empereurs romains. Cependant la parole du pape ne put pas ébranler ceux qui avaient juré de rester fidèles au descendant de Frédéric Barberousse. Philippe déjoua toutes les entreprises de son adversaire;

[1] Es ging eines Tages als unser Herre ward geboren
Von einer Magd, die er sich zur Mutter hat erkoren,
Zu Magdeburg der Kœnig Philippe schœne.
Da ging eines Kaisers Bruder und eines Kaisers Kind
In einer Wat, wie auch der Namen zweene sind,
Er trug des Reiches Scepter und die Krone.
Er trat viel leise, ihm war nicht jach;
Ihm schlich eine hochgeborne Kœnigin nach,
Rose ohne Dorn, eine Taube sonder Gallen.

[2] Philippe, Kœnig hehre,
Nun hast du Gut und Ehre,
Befleiss dich jetzt der Milde.
Die Milde lohnet, wie die Saat,
Die man streut in Gefilde,
Von der man wohl zurück emphaht,
Darnach man ausgeworfen hat.

et il est même probable qu'il eût réussi à mettre de son côté le pape, qui entrait déjà en négociations avec lui, si le fer d'un assassin ne l'avait moissonné à la fleur de son âge.

Le comte Othon de Wittelsbach, parent du duc de Bavière, qui se rendait en Pologne pour se marier avec une princesse polonaise, avait obtenu de l'empereur une lettre de recommandation, dans laquelle celui-ci n'avait pas fait un portrait très-flatteur du prétendant. Ayant des raisons de se méfier des bonnes intentions de l'empereur, il décacheta la lettre, et irrité de ce qu'elle contenait, il rebroussa chemin et se vengea de cet affront en perçant de son glaive l'empereur qu'il trouva dans le château de Babenbourg, assis à table et jouant aux échecs, avec un de ses courtisans.

L'épouse de Philippe, la belle Irène, la rose sans épine, comme Walter la nomme, n'avait pas l'âme assez forte pour résister longtemps à la douleur d'avoir perdu un époux chéri. Elle mourut de chagrin bientôt après et laissa à sa fille Béatrix le soin de venger la mort de son père. Les larmes et les prières de cette jeune princesse, jointes à sa beauté, émurent tellement Othon de Brunswick, chez lequel Béatrix s'était rendue pour implorer sa protection et son secours, qu'il oublia son ancienne haine et se fit le ministre de la vengeance de la fille de son ennemi. L'assassin de Philippe fut poursuivi et trouva à Ebrach, sur le Danube, le châtiment de son crime.

Le courant des événements politiques, qui jouent un si grand rôle dans les poésies de Walter, nous a entraîné un peu trop loin. Il faut que nous rebroussions chemin de quelques années avant la mort du roi Philippe, pour nous occuper quelques moments de l'événement le plus singulier et le plus curieux de l'histoire de la littérature allemande, événement dans lequel Walter joue l'un des principaux rôles. Je veux parler de la guerre de Wartbourg.

Comme c'est d'une guerre d'allemand que je menace le lecteur, je crois bien faire de la renvoyer au numéro prochain.

NESSLER.

POÉSIE.

—

O ubi campi
Sperchiusque....
VIRG.

Que je sois bien portant, que mon budjet grossisse,
Que mon humble pécule à la fin s'arrondisse,
Et j'échange un beau jour ma postale prison[1]
Contre certain pré vert.... et certaine maison....
Son enceinte est petite et son air est modeste.
Mon œil en sait par cœur tout l'entourage agreste;
Le nid du passereau sous le toit suspendu,
Le linge humide encor au soleil étendu,
Les harnais accrochés aux chevilles de chêne,
Le mai de l'an dernier; la modeste fontaine,
Dont le filet, coulant dans un étroit bassin,
Murmure un doux accord qui retentit sans fin;
Le rucher où l'abeille en bourdonnant butine;
Le jardin où la fleur du légume est voisine,
Et court en gais festons tout autour des carreaux.
Un pré, qu'ont fécondé d'intelligents travaux,

[1] L'auteur est employé aux postes du canton de Fribourg.

A côté se déploie... ; au fond, une colline
Elève ses flancs bruns qu'une forêt domine.
D'heureux couples d'oiseaux, par son calme séduits,
Pendent à ses rameaux leurs amoureux réduits.
L'oreille se repose aux sons que l'écho roule ;
C'est le tendre ramier qui tendrement roucoule,
Et sa douce compagne, aux regards caressants,
Module près de lui d'harmonieux accents ;
C'est le merle au cou noir qui siffle dans la haie,
Et fait fuir l'écureuil, que son manége effraie ;
Emaillant les sapins, les frênes, les ormeaux,
C'est le chœur tout entier des sémillants oiseaux,
Gais jaseurs sautillant de feuillage en feuillage,
Glissant de l'arbre à terre, et des champs au bocage,
Folâtrant, gazouillant, becquetant, voletant,
Et ne pouvant rester en place un seul instant.
Tantôt c'est une plainte, et l'on saisit à peine
Cent petits cris traînants, qui de cent becs d'ébène
Tombent comme un soupir.... Tantôt, en gais fredons,
Chacun prodigue au loin tout ce qu'il a de sons,
Et le zéphyr qui passe, en effleurant la feuille,
Epris de ces accents, en passant les recueille.
Le cœur, bien qu'isolé, n'éprouve aucun regret.
Seulette, la maison ne craint point d'indiscret,
A part un vieux noyer qui, de sa cime amie,
La couvre et la défend de la bise ennemie,
Et près d'elle est placé comme un ange gardien,
Elle est est libre et son toit n'est dominé par rien.
A part les sons pieux de la cloche argentine,
Réveillant chaque jour l'écho de la colline,
A part quelque vent frais que l'on entend courir,
Nul bruit n'y peut entrer, tout son vient y mourir.

Heureux l'homme à qui sait suffire la nature !
Heureux le citadin qu'une volupté pure,
Des plaisirs qu'à la ville il ne goûta jamais,

Couronnent dans ses champs d'innocence et de paix.
S'il veut, il peut, au sein d'une existence active,
Reconquérir sa force et sa vigueur native.
Robuste encor, il peut, s'il n'est à son hiver,
Se refaire au travail, devenir leste et vert.
Il peut, à quarante ans, joyeux faucheur en manche,
L'étui rond de sa meule attaché sur sa hanche,
S'essayer à la coupe... et venir, par degré,
A faucher à lui seul tout le foin de son pré.
Et pour lui, quel bonheur qu'un repas de laitage,
Pris, sa tâche accomplie, à midi sous l'ombrage!
Quel charme de trouver, à la fin du repas,
Un sommeil qui fuyait ses paresseux sophas,
De respirer à l'aise, et brisé, de s'étendre
Sur un lit de fourrage odorant, doux et tendre!
De se voir pour rideau, pour ciel, le dôme épais
De quelque orme noueux qui lui verse le frais!
De s'endormir.... pendant que, près des chars rustiques,
Ruminent accroupis ses taureaux pacifiques,
Et que, tout en broutant, ses chevaux dételés
Chassent de leurs crins noirs les vampires ailés!

N. Glasson.

UN MOT SUR LA TRADITION

DE LA

TENUE DES ÉTATS

DE LA

PATRIE DE VAUD,

EN 1264[1].

Croire une tradition sans examen est folie, la rejeter sans preuves n'est guère moins téméraire : en effet, une tradition dépourvue de toute base historique serait aussi rare que celle où la vérité s'offrirait sans mélange.

Essayons d'appliquer cette vue à la question si chaudement controversée jadis, de la tenue des états de la Patrie de Vaud, par le Petit-Charlemagne, en 1264.

Feu M. l'avoyer de Mülinen, possesseur d'une immense collection de chartes vaudoises, a fort bien prouvé que le récit de Quizard sur la composition de cette assemblée est erroné. De plus, la charte qui doit faire foi de son existence est introuvable, Il serait cependant surprenant qu'un récit si positif, si précis, ne reposât absolument sur rien. Or, le premier volume des mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande renferme

[1] Voyez p. 284 de ce volume.

des statuts du comte Pierre de Savoie, sur la procédure et les notaires; et le préambule de ce diplôme se termine (p. 216) par ces mots ; « de voluntate et consensu nobilium, innobilium Comitatus Sabaudiæ et *Burgundiœ*, sic statuimus et ordinamus, etc. » — Ces paroles ne nous révèlent-elles pas l'existence et l'action des Etats? Qui étaient ces nobles et ces non nobles de Bourgogne, sinon ceux des nouvelles acquisitions de Pierre, dans la petite Bourgogne ou le pays de Vaud? S'ils ont donné leur consentement à ces nouvelles lois, s'ils les ont voulues, la noblesse et les villes, tout au moins, ont été consultées : *Voilà lesEtats tenus par le comte Pierre.* Ce consentement demandé par le prince pour la promulgation de lois et coutumes nouvelles, était d'ailleurs tout à fait dans l'esprit de l'époque. Une réserve pareille est expressément faite dans le *Plaid général* de la terre de Romainmotier, tenu en 1266, c. à. d. *deux ans après l'époque assignée par Quizard au fait en litige.* Il n'est réellement pas possible de croire qu'au treizième siècle, les hauts barons, qui avaient résisté avec tant de persistance aux Zæringen, et les bourgeois des bonnes villes de la patrie de Vaud, eussent à porter envie aux libertés de simples cultivateurs, hommes de Romainmotier. Il est plus simple de voir dans ces dernières un reflet de la vie et des franchises nationales.

F. de C.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : Genève, correspondance. — Vaud, société pédagogique vaudoise. Institution des diaconesses. Publications nouvelles. Nouvelles des lettres. — Nécrologie.

GENÈVE.

Genève, juillet 1842.

Notre constitution est acceptée, et elle fait à l'Eglise protestante une position nouvelle dont on ne pourra bien juger que par l'expérience. Toutefois, pour pouvoir en apprécier les effets, il importe de se faire d'avance une idée juste de la nouvelle institution. Ce sujet a été touché en passant dans une lettre, à beaucoup d'égards pleine de vérité et de profondeur, insérée dans votre dernier numéro, mais qui, quant à l'organisation de l'Eglise, me paraît présenter la question sous un faux jour. Permettez-moi de vous en indiquer l'autre face, et de chercher à faire comprendre à vos lecteurs le point de vue de l'Eglise nationale et de ses chefs, qui regardent en général l'institution, non comme bonne, mais comme passable pour le moment, et moins mauvaise que ce qu'on pouvait craindre. Je ne crois pas devoir m'arrêter à l'opinion où semblerait être votre correspondant, que les seuls hommes religieux de Genève, les seuls amis zélés de la Réformation, soient ceux qu'on nomme méthodistes. Vous ne nous ferez pas, j'espère, l'injustice de penser que, parmi les 18,000 communiants de notre canton, il n'y en ait que 5 à 600 qui aient pris la religion au sérieux. Je passe outre et j'entre en matière.

Pour apprécier sainement l'organisation que l'Eglise de Genève vient d'accepter, il faut avant tout se rendre compte du point de

départ. Pour nous, ce point de départ c'est l'union de l'Eglise à l'Etat, et un mode d'union par lequel le clergé avait la direction habituelle, tout en étant soumis à la suprématie de deux conseils mélangés de catholiques et élus par un collége dont le tiers se composait pareillement de catholiques. Ainsi avons-nous vécu depuis 1814. On a pu avoir regret, sans doute, à ce mélange, mais on n'a pas imaginé qu'il viciât l'Eglise dans sa source, qu'il y eût là un ordre de choses inouï et impossible à accepter, plus que dans tant d'autres Eglises réformées. Il faut ou demander, comme indispensable à la légitimité de l'Eglise, sa séparation absolue de l'Etat, ou accepter bien d'autres anomalies.

Maintenant, qu'a-t-on voulu faire à Genève, et qu'a-t-on fait? On a voulu conserver à peu près telles quelles les attributions de la Compagnie des Pasteurs, et transporter à un Consistoire les pouvoirs qu'avaient les Conseils. Ce Consistoire, on en fait élire les membres laïcs par deux colléges de notables protestants, c'est-à-dire qu'on a transporté l'administration supérieure et la législation de l'Eglise, de deux corps mixtes, élus par un collége mixte, à un corps protestant, élu par plusieurs colléges protestants. En vérité, si l'Eglise sous sa première forme était protestante, je ne saurais voir comment sous la seconde elle devient presque catholique. Il est vrai que, par le fait, quelques votes catholiques seront mêlés à ceux qui formeront les deux colléges laïcs. Mais l'influence de ces votes n'agira définitivement sur l'Eglise que par une élection à la fois indirecte et du second degré. De plus, cette influence sera fort atténuée par le très-petit nombre et le peu d'effet de ces votes. Ils ne feront majorité que pour la nomination d'*un sixième* environ de l'un des colléges, lequel collége ne nommera que les *trois treizièmes* du Consistoire entier. Pourquoi cette position de l'Eglise ne pourrait-elle, faute de mieux, être consciencieusement acceptée par ceux qui ont accepté sans répugnance l'ordre de choses actuel? En vérité, en adoptant à la rigueur le principe et les expressions de votre correspondant, on arriverait à refuser, par exemple, au Grand Conseil de votre canton le droit d'organiser l'Eglise, par cela seul que quatre paroisses catholiques concourent à sa formation, et on déclarerait, pour ce seul motif, apostats ceux qui acceptent votre

loi ecclésiastique. N'est-il pas évident que cette opposition si vive est bien moins due aux principes qu'à l'agitation des esprits et à une surexcitation d'antagonisme religieux? — Tout homme calme et impartial conviendra que notre Eglise, quant à sa liberté d'action et à son indépendance des catholiques, gagne, au lieu de perdre, à l'organisation qu'elle va recevoir.

Mais, il faut en convenir, cette organisation est bien autrement vulnérable sur un autre point, dont votre correspondant ne dit mot, et qui est celui qui a été le plus vivement attaqué chez nous. Les deux colléges de notables, chargés d'élire les vingt-quatre laïcs du Consistoire, seront composés des conseillers municipaux protestants de tout le canton, d'hommes par conséquent élus par le peuple dans un tout autre but que le but religieux, en vue d'intérêts matériels plus que moraux. Voilà une anomalie évidente, sur un point d'une extrême gravité ; anomalie qui doit grandement étonner ceux qui n'ont pas vu de près les détails, et à laquelle nous n'avons pu recourir ou nous soumettre qu'avec répugnance et comme à un moindre mal. Voici la clef de cette énigme.

On n'est arrivé à cette combinaison que par voie d'exclusion, et pour en éviter d'autres plus fâcheuses. Une élection directe, par des assemblées primaires, aurait amené, pensait-on, des choix entachés d'antagonisme et de passion, dans certains cas peut-être d'irréligion ou d'immoralité. — Une élection indirecte eût été désertée. — On ne voulait ni ne pouvait prendre, comme en France, parmi les plus imposés. — Faire désigner les notables protestants par les conseils de l'Etat aurait eu bien d'autres inconvénients encore. Les faire choisir par les pasteurs n'aurait satisfait personne. De guerre lasse, à peu près comme dans une banqueroute on accepte pour en finir la moitié de sa créance, on a pris le parti de profiter de choix tout faits, qui, à tout prendre, donneront, à ce qu'on peut croire, d'assez fortes garanties pour un caractère du moins honorable et des intentions droites. On s'est cru certain que ce mode d'élection amènerait en dernière analyse dans le Consistoire des hommes consciencieux, moraux, attachés à la religion et moins influencés par les passions du jour, que s'ils étaient le produit d'une élection directe. Cette combinaison n'est donc nullement un système, c'est un

pur expédient pour cheminer sans encombre pendant quelques années ; expédient bizarre, il est vrai, mais qui nous sauvera probablement de pire, et nous donnera le temps de reconnaître ce que notre Eglise peut supporter et tenter. — Vous savez que notre caractère genevois redoute par-dessus tout les théories non encore justifiées par les faits ; il ne veut rien essayer que progressivement, et jamais avancer que d'expérience en expérience. Celle que nous allons faire paraît sans danger, pour le moment et avec les hommes actuels ; elle pourrait se prolonger quinze ou vingt ans sans inconvénient grave ; après quoi l'on verrait. Quinze ou vingt ans, c'est bien plus que la vie moyenne d'une constitution radicale !

VAUD.

Société pédagogique vaudoise. La Revue a annoncé dans son dernier cahier qu'elle donnerait un compte rendu de la réunion annuelle de printemps de la société pédagogique vaudoise. Comme cette société, qui n'en est qu'à sa troisième année d'existence, est encore peu connue du public, nous croyons répondre au vœu de nos lecteurs en entrant dans quelques détails sur son origine et sur le but qu'elle se propose. Si cette société est importante pour les hommes chargés de l'instruction supérieure de nos colléges et de nos écoles-moyennes, elle a des titres aussi à l'intérêt du pays, à qui elle offre, après l'action du Conseil de l'Instruction publique et de concert avec elle, une forte garantie de solidité et de prospérité, pour ce qui concerne l'organisation et la marche de nos nouveaux établissements.

Ce fut le 24 octobre 1839 que, sur la proposition de MM. les instituteurs du collége de Morges, les instituteurs des colléges de Lausanne, de Morges, de Rolle et de Vevey se réunirent à Lausanne, où ils posèrent, sous la présidence provisoire de M. le directeur du collége cantonal, les bases de leur association. Voici, en substance, les principaux articles du règlement qu'ils adoptèrent.

Pour devenir membre effectif de la société pédagogique, il faut être attaché, comme maître enseignant, à un établissement public d'instruction supérieure.

Le titre de membre honoraire est déféré par la société aux personnes qui, sans être maîtres enseignants, s'occupent néanmoins d'instruction publique, soit par des écrits, soit par des cours.

La société a pour but le progrès de l'enseignement dans toutes ses parties.

Chaque membre travaille à cette œuvre par tous les moyens qui sont en son pouvoir, tant par la composition, le perfectionnement, la recherche ou la traduction d'ouvrages élémentaires, que par des observations ou des recherches sur la méthode.

La société se réunit en assemblée générale ordinaire deux fois par an, au printemps et en automne, dans l'une des localités du canton où se trouve un collége.

L'assemblée peut prendre à sa charge l'impression des ouvrages ou des mémoires relatifs à l'enseignement.

Lorsque la composition d'un ouvrage d'une spécialité quelconque, destiné à l'enseignement, a été décidée par l'assemblée, les membres de la société, voués à l'enseignement de cette même spécialité, sont invités à prendre part à la composition de cet ouvrage, ou au moins à la discussion relative à ses bases.

Ainsi la société pédagogique ne se compose que de maîtres attachés à l'enseignement supérieur; et elle a été fondée dans le but spécial de leur fournir les moyens de se perfectionner dans la méthode, d'augmenter la somme de leurs connaissances, et de former entr'eux ces relations si importantes pour des hommes qui suivent la même carrière. Elle a exclu de son sein les instituteurs primaires, du moins comme membres effectifs, car ils ne sont pas exclus de la qualité de membres honoraires; et c'est qu'en effet leur introduction dans la société aurait changé le caractère de celle-ci : l'extension qu'elle aurait acquise par l'admission d'un corps aussi nombreux que celui des régents aurait altéré la nature de cette institution, et imprimé à ses travaux une direction toute différente de celle qu'il était nécessaire de leur donner. Les régents trouvent d'ailleurs dans l'Ecole-Normale et dans des institutions particu-

lières les ressources qu'ils peuvent désirer, et qui manquaient absolument aux personnes chargées de l'enseignement supérieur.

Dès lors, la société pédagogique est restée circonscrite dans les limites qu'elle s'était fixées : elle a repoussé les tendances d'extension qui se développent assez ordinairement dans toute société ; et tandis que d'autres associations, par exemple la société d'utilité publique, portent leurs regards sur les intérêts généraux de l'instruction de la jeunesse, elle a reconnu qu'elle devait se borner à l'étude et au perfectionnement des détails ; et elle a trouvé dans la spécialité de son but un champ assez vaste d'activité. On en pourra juger déjà par un court aperçu des principales questions qui l'ont occupée.

Dans sa séance du 24 avril 1840, à Lausanne, où les colléges de Lausanne, de Morges, de Vevey, de Rolle et de Moudon se trouvaient représentés, la société porta son attention sur une lacune qui se fait vivement sentir dans l'enseignement, savoir : le manque de bons livres élémentaires, par exemple : traités élémentaires de minéralogie, de chimie, de sciences naturelles (zoologie et botanique); traité de sphère, manuel d'herborisation, ouvrage d'algèbre destiné aux Ecoles-Moyennes, manuel d'histoire ancienne, syntaxe latine, grammaire française, vocabulaires soit pour la langue latine soit pour la langue grecque, etc.

Dès lors quelques-unes de ces lacunes ont été comblées ou elles sont sur le point de l'être ; mais ce serait s'écarter du but de cet exposé que de mentionner des publications individuelles dans lesquelles la société n'a pas eu de part active, et où elle n'a agi que par des directions données à l'auteur, ou quelquefois par l'examen d'une commission spéciale; nous nous abstiendrons également d'anticiper sur d'autres travaux individuels qui bientôt seront livrés au public ; mais il est des ouvrages dont la société a décidé la composition, et auxquels travaillent des commissions nommées par elle, savoir : des manuels élémentaires d'arithmétique, d'algèbre, et de géométrie analytique.

D'autres commissions ont présenté à la société des rapports sur diverses questions d'un interêt majeur et pressant. La séance du 25 novembre 1840, à Vevey, fut en grande partie consacrée à

l'examen de la question de la discipline; dans celle du 17 avril 1841, à Morges, une commission présenta un travail sur le système grammatical de Becker, sujet sur lequel la Revue reviendra plus tard; mais les deux dernières réunions, celle de Rolle, 11 et 12 octobre 1841, et celle d'Orbe, 15 et 18 avril 1842, ont été surtout remarquées par d'importantes discussions. Ainsi à Rolle, l'assemblée examina quelle serait la direction qu'il conviendrait de donner dans les écoles primaires, aux élèves qui se disposent à fréquenter les écoles moyennes : d'après la manière dont quelques régents comprennent et appliquent la loi sur les écoles primaires, il résulte que ceux de leurs écoliers qui à l'âge de treize ans se présentent pour subir les examens d'introduction à l'école moyenne, ne sont pas suffisamment préparés sur ce qu'il leur serait essentiel de connaître, parce qu'ils ont dû s'occuper d'un grand nombre d'objets d'étude, qui ne leur ont pas laissé le temps de se fortifier avant tout dans la connaissance de la langue maternelle et dans l'arithmétique. La société décida d'exposer au Conseil de l'instruction publique les funestes effets de cette marche défectueuse de quelques écoles primaires, et de lui demander de vouloir bien agir sur les régents et sur les commissions d'école pour que l'enseignement primaire fût réduit jusqu'à l'âge de treize ans à tout ce qu'il y a de plus important et de plus élémentaire. Le Conseil de l'instruction publique a répondu d'une manière conforme aux vœux qui lui ont été exprimés.

Un autre sujet qui attira l'attention de la société, c'est l'inégalité de position où les circonstances des colléges communaux placent ceux de leurs élèves qui se proposent de demander l'admission au gymnase, inégalité qui consiste surtout en ce que l'élève de Lausanne a un plus grand nombre de maîtres spéciaux que l'élève d'un collége communal, et qu'il subit son examen avec un maître qu'il a habitué; mais on opposa à cette inégalité diverses facilités que l'on accorde dans l'examen à l'élève d'un collége communal, et l'avantage dont il peut profiter, de passer trois mois à Lausanne avant son examen, pour se familiariser avec le collége cantonal et avec les maîtres. Après avoir considéré la question sous ses diverses faces et pesé diverses moyens qui se présentaient à quelques

membres de mettre tous les écoliers du canton sur un pied d'égalité parfaite, par exemple : la mesure d'un seul et même examen de promotion, indépendant des examens du collége et portant sur des auteurs inconnus, on dut reconnaître que tout changement au mode actuel serait funeste et que l'expérience que l'on avait faite ne justifierait d'ailleurs pas ce changement. Les détails que M. le directeur du collége cantonal donna à l'assemblée, furent surtout précieux aux instituteurs des colléges communaux, et de nature à leur enlever toute appréhension.

Le lendemain, 12 octobre, la société discuta les avantages et les inconvénients du système des maîtres de classe comparé avec celui des maîtres spéciaux; elle examina l'organisation des divers colléges du canton, et elle reconnut que, pour les jeunes enfants, le système absolu des maîtres spéciaux avait de graves inconvénients, en particulier sous le point de vue de l'éducation; d'un autre côté, l'enfant parvenu à un certain âge doit sortir de l'influence exclusive d'un maître de classe, et les conditions de l'enseignement dont il a besoin, réclament aussi des maîtres spéciaux.

La meilleure institution pour un collége communal consiste dans une combinaison des deux systèmes. On établit deux maîtres de classe, dont l'un a ses élèves sous ses soins pendant trois ans : il fait leur éducation, et leur enseigne par exemple, le latin, le grec et le français. Les autres branches sont confiées à des maîtres spéciaux; les commençants cependant, reçoivent chez ces derniers peu de leçons, seulement celles d'arithmétique, de géographie et de dessin; la seconde année on ajoute à ces branches l'allemand; la troisième, l'histoire; ainsi à mesure qu'ils avancent, les élèves sont introduits au système des maîtres spéciaux qu'ils trouveront établi au gymnase. Quelque chose de pareil se pratique même à Lausanne, dans le système dit de rotation par lequel trois maîtres de classe suivent les enfants, de cinquième en troisième, où il les laissent entrer sous des maîtres spéciaux; et au bout de deux ans l'élève passe au gymnase pour lequel il se trouvera tout préparé.

La réunion de Rolle confirma les instituteurs dans l'idée qu'ils avaient conçue de l'utilité de leur association. Avant de se séparer, il fut décidé que, pour maintenir des relations actives parmi les

membres de la société, entre l'époque de ses sessions ordinaires, pour donner à celle-ci un caractère plus intime, on instituerait un cahier que l'on ferait circuler de collége en collége, et où chaque membre inscrirait les idées qu'il aurait à communiquer, quelquefois même une simple question à laquelle ses collègues répondraient. Quelques jours avant une session, ce cahier serait renvoyé au bureau qui en ferait le dépouillement et y puiserait pour la séance des sujets de discussion.

La session du printemps pour l'année 1842 a eu lieu les 15 et 16 avril, à Orbe. De nouvelles réceptions ont porté le nombre des membres effectifs de la société à 47; les dix colléges du canton sont représentés; elle compte en outre 5 membres honoraires; parmi lesquels M. J. J. Porchat, membre du Conseil de l'Instruction publique, dont on lit une lettre intéressante sur les questions à l'ordre du jour, et M. Cuénoud, maître de mathématiques à Lausanne.

M. Frédéric Chavannes lit un travail littéraire, plein de goût, sur la traduction de l'Art poétique d'Horace, par M. Porchat, qu'il compare avec les autres traductions en vers français. La Revue Suisse fera paraître, dans l'un de ses prochains cahiers, ce charmant morceau de critique littéraire.

Le bureau donne lecture de divers rapports sur l'enseignement de la langue allemande dans les colléges du canton. D'après une décision, prise à Rolle, il sera fait chaque année des rapports de ce genre sur quelque branche de l'enseignement, pour que chaque membre apprenne à connaître le système suivi par ses collègues et la méthode qu'ils emploient dans leurs leçons.

Les instituteurs de Moudon proposent la question suivante : Ne serait-il pas convenable, qu'après avoir terminé leurs études à l'école-moyenne, les élèves pussent aller subir à Lausanne, devant un corps compétent, des examens, à la suite desquels ils obtiendraient un brevet de capacité, un acte d'études? Ne conviendrait-il pas d'attacher à cet acte certains priviléges?

Dans l'idée des instituteurs de Moudon, ce certificat serait différent d'une simple attestation d'études; on ne le délivrerait qu'à la suite d'examens rigoureux; différents des examens ordinaires et portant sur tout l'ensemble des études de l'élève. Ce serait ainsi une

puissante recommandation auprès des maîtres de métiers, des chefs de négoce, etc., chez lesquels se présenterait l'élève.

Quant à des priviléges positifs, il ne serait pas possible d'en rattacher à cet acte ; son principal avantage est un avantage purement moral. En considérant d'ailleurs sous un autre point de vue la mesure proposée, elle paraît promettre d'heureux résultats, en fixant aux écoles moyennes un but déterminé, qu'elles doivent atteindre, sans être obligés pour cela de suivre la même marche. Jusqu'à présent on ne remarque pas beaucoup d'accord entr'elles sur le but qu'elles se proposent ; dès le moment où elles convergeraient à un but commun, comme tous les colléges tendent aux examens du collége cantonal, elles formeraient un faisceau solide et prendraient racine dans l'opinion publique, plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent.

Mais si, en principe, la mesure proposée paraît avantageuse, elle rencontre dans l'application de grandes difficultés. Le cours d'études des écoles-moyennes, telles qu'elles sont organisées par la loi, dure trois ans ; et dans ces trois ans, ce n'est pas une seule et même étude qui se poursuit, mais chaque année amène un enseignement tout différent. Dans la troisième, par exemple, les élèves ne font plus de géométrie et n'ont pas le temps de s'en occuper à côté de leurs leçons. Ils ne peuvent même repasser ce qu'ils ont déjà parcouru. Il faudrait donc une quatrième année, qui serait une année de préparation à l'examen général. Mais qui voudra préparer les élèves qui se détermineront à le faire? Les maîtres ordinaires n'en ont absolument pas le temps. Et encore, quand on réussirait à préparer les jeunes gens à cet examen extraordinaire, il est fort probable que bien peu d'élèves s'y présenteraient : à peine, aujourd'hui les parents attendent-ils que leurs enfants aient fini leur cours d'étude de trois ans, pour les mettre en apprentissage ; dès qu'ils ont fait leur première communion, on les place dans un comptoir ou chez un maître de métier. Si donc, actuellement, un grand nombre d'élèves des écoles moyennes ne font pas même le dernier examen, qui demandera à faire l'examen général? La question se présenterait tout autrement, si nous avions, comme à Zurich, une école industrielle cantonale, comme il y a un gymnase au bout du cours d'étude des colléges communaux.

L'assemblée, après une longue discussion de cette question grave et compliquée, ne prit aucune décision, mais renvoya à une session prochaine, espérant profiter de ce qui se ferait à ce sujet à la réunion d'automne de la société d'utilité publique, où l'on traitera diverses questions importantes relatives aux écoles moyennes.

L'ordre du jour de la dernière séance renfermait encore une question difficile à résoudre, et que la société renvoya à la session d'automne, pour se procurer jusqu'alors plus de lumières ; c'est la question suivante :

Ne conviendrait-il pas de diminuer, dans les colléges, le nombre des objets d'enseignement, afin de pouvoir consacrer plus de temps à l'étude des langues et des mathématiques ?

On a remarqué que, même au collége, les élèves en apprenaient moins aujourd'hui, sur chaque branche d'études, qu'autrefois. Ils ont, par exemple, sur le latin, proportion gardée, moins de stabilité, moins de connaissances qu'ils n'en avaient anciennement. C'est un des fruits de cette tendance encyclopédique, qui se retrouve partout, et qui domine les études supérieures, comme elle domine d'une manière fâcheuse les écoles primaires. Pour obtenir le vrai développement classique qui repose sur l'étude des langues et des mathématiques, ne vaudrait-il pas mieux sacrifier quelqu'autre branche d'enseignement moins nécessaire ? La question demanderait à être traitée d'une manière approfondie.

L'assemblée, dans la discussion qui s'élève à ce sujet, est assez d'accord à reconnaître que les élèves sont surchargés, mais il est difficile de décider si c'est sur le nombre des objets d'enseignement ou sur la répartition des heures que devrait porter un changement. — La question renvoyée, le bureau fut chargé de prendre auprès des divers colléges les renseignements qui seraient de nature à la préciser ou à l'éclairer.

La séance du 15 avril s'est terminée par un repas pris en commun, égayé par des chants en chœur, exécutés par les instituteurs d'Orbe ; M. H., de Morges, a adressé aux convives quelques charmants couplets, dont nous nous rappelons les suivants :

Comme au bel âge, où l'âme qui s'éveille,
S'ouvre à la vie et vole à ses trésors,

Un jour aussi, le peuple qui sommeille
S'avance au champ des généreux efforts.
Le divin Chef lui trace sa carrière ;
Bientôt ses pas ne sont plus incertains.
Peuple romand, que ta jeune bannière
Flotte joyeuse à ses nouveaux destins !
Vers le ciel pur ton beau pays se dresse,
Ile escarpée au sein des nations :
Qu'il soit toujours ouvert à leur sagesse ;
Laisse à tes pieds leurs vaines passions.
Libre des Francs, de l'Empire et de Rome,
Pour que ton sol n'en soit jamais atteint,
Sois plus qu'un peuple ! un peuple est peu pour l'homme ;
Affranchis-toi pour un plus haut destin !
O monts d'azur, ô suprême harmonie !
Vaste horizon de grâce et de beauté !
Nous entendrons votre secret génie,
Les arts viendront orner la liberté.
Ah ! sur nos bords qu'une Grèce nouvelle
Fleurisse en paix ; et jusqu'aux jours lointains,
Qu'elle ait des fils libres et dignes d'elle !
Amis, buvons à leurs naissans destins !

Des Sœurs de la Charité protestantes, établissement d'Echallens.

Il faut l'avouer, il y a dans les institutions monastiques, quelque chose qui répond aux besoins de la nature humaine et aux principes de la religion révélée. Sans cela il serait impossible d'expliquer et leur apparition précoce au sein de l'Eglise chrétienne, et leur persistance séculaire malgré tant de causes extérieures et intérieures de destruction ou de dissolution, et le rajeunissement presque périodique que des réformes successives ont apporté aux plus célèbres et aux meilleurs de ces établissements. Toutefois, à côté de ce qu'il y a de vrai dans leur origine, et de bon dans leurs effets, ces institutions ont été la source de tant d'abus et de maux, que la révolution religieuse du XVIe siècle a dû presque nécessairement mettre la hache à la racine de cet arbre dont la sève pervertie ne portait plus que des fruits empoisonnés de superstition, d'ignorance et de corruption. La valeur méritoire attribuée à la profession monastique, les vœux irrévocables, l'oisiveté contemplative,

la sécurité terrestre, fruit de l'abondance ; l'orgueil, l'esprit de domination et d'envahissement, effets d'une position honorée ; telles sont les sources principales des maux qui ont désolé ces institutions, qui les ont discréditées, et qui ont fait disparaître, en plusieurs pays, au sein des orages des passions déchaînées, celles qui n'avaient pas été abolies par l'action de la prédication paisible de la religion spirituelle et sainte du Nouveau Testament. Néanmoins, après une intermittence de trois siècles, nécessaire peut-être pour interrompre l'esprit légal et superstitieux qui peut si facilement s'emparer d'établissements de cette espèce ; après une expérience qui, durant ces trois siècles, semble avoir appris au protestantisme que sa vraie force n'est pas dans la protestation contre les erreurs d'une autre église, mais dans la foi qui a été la source de cette protestation ; il est temps d'en venir pour nos églises à une position nouvelle, plus haute, plus vraie, plus digne, plus féconde en fruits convenables à la vocation du chrétien. Il faut nous dépouiller de la position incomplète d'opposants à une église rivale, pour prendre la position indépendante et ferme de chrétiens, dans la plus belle acception de ce beau nom, de chrétiens bibliques, ce qui suffit pour nous distinguer de ceux qui admettent d'autres règles que la Bible pour leur foi et pour leurs mœurs. Dans cette position nouvelle, les églises évangéliques ne laisseront plus, d'un côté, confondre avec leurs adhérens ceux qui ne voient dans la profession protestante qu'un privilége d'incrédulité, et d'un autre, elles verront s'abaisser les barrières qui les ont trop séparées de frères engagés sous les étendards visibles de dénominations autres que les leurs. C'est un premier pas vers le vrai catholicisme. En vain ce nom respecté est trop facilement devenu la bannière d'une secte, dont il ne fallait pas favoriser, même par l'abandon d'un mot, les exorbitantes prétentions. Il nous faut revendiquer notre droit d'appartenir à cette sainte église catholique, qui du moment qu'elle est universelle, ne peut être romaine ; il faut établir ce droit en nous montrant assis sur le fondement des apôtres et des prophètes, et rendre évidentes nos justes prétentions par le zèle pour toutes les œuvres chrétiennes. Telle semble être la tâche de l'ère nouvelle dans laquelle entrent les églises séparées de Rome qui ont compris

les signes des temps. Ce n'est plus l'antagonisme étroit d'une rivalité de parti, mais c'est la vie déployant ses richesses sur son propre terrain, et préludant ainsi à ses paisibles mais irrésistibles conquêtes. Un témoignage frappant de cet esprit nouveau, ce sont les institutions des sœurs de charité protestantes. La première, fondée il y a six ans à Kaiserswerth, a vu son exemple promptement suivi au sein de nos églises. Des établissements semblables ont été formés à Londres, à Paris, et à Boudry dans le canton de Neuchâtel, ce dernier par les soins de M. Bovet. Les humbles fondements d'une institution semblable se jettent en ce moment dans notre pays, et la ville d'Echallens en va être le siége. Se donner à Christ dans les pauvres et les malades, sans rétribution que le pain quotidien, sans regard sur l'avenir, sans appuis humains, telle est la pensée fondamentale de cette œuvre toute de foi et d'amour. Les servantes de Christ qui s'y consacrent, se dévouent à tous les services les plus humbles et les plus rebutans, en faveur des petits et des pauvres, comme en faveur de ceux qui, entourés des facilités de l'abondance, n'ont peut-être que plus besoin, dans l'épreuve, de voir des soins mercenaires remplacés par ceux d'une cordiale charité. La rétribution, pour ceux qui en voudront offrir une, sera perçue par l'établissement, en déduction de mille frais indispensables, de manière à lui permettre l'accomplissement gratuit de ses œuvres de miséricorde envers ceux dont la position terrestre ne permet pas qu'ils les reçoivent autrement. Mais cette rétribution ne doit être qu'un échange de dons et jamais un marché. Telle est l'œuvre principale des sœurs de la charité de notre communion, mais elles sont prêtes en outre à toute bonne œuvre à leur portée et dans les convenances de leur sexe. Les écoles enfantines trouveront chez elles des maîtresses capables et dévouées. Et à Paris un refuge est ouvert sous leur direction aux malheureuses victimes de la débauche, qui, éveillées dans leur conscience, cherchent dans cette maison un asile contre les tentations de tout genre qui les assaillent avec une puissance presque irrésistible, surtout dans les premiers moments de leur retour à Dieu. Il est impossible de dire d'une manière suffisante, la grandeur et la difficulté d'une telle œuvre, le mélange de douceur et de force, de fermeté et d'indulgence que doi-

vent déployer ces chastes servantes du Seigneur, obligées, pour les suivre et les surveiller, d'entrer dans une communication constante avec ces pauvres femmes, repenties sans doute, mais dont l'ame est encore toute flétrie et porte de toutes parts les stigmates d'une récente et profonde dégradation. Il n'y a que la charité et les compassions de l'Esprit de Christ qui puissent pousser à une telle œuvre, qui puissent y soutenir au milieu des obstacles sans cesse renaissants et des mécomptes innombrables qui semblent la seule récompense visible de cet immense dévouement. Mais la foi surmonte tout et la charité espère tout. Là où l'œil de la chair ne voit que sujets de découragement, le Seigneur opère ses merveilles, et le jour de la manifestation des choses cachées est chargé de les découvrir.

D'ailleurs il n'y a dans cette affaire nul vœu, nul engagement irrévocable, nul oubli des devoirs plus immédiats et plus sacrés de la famille. Les sœurs qui sont reçues dans l'établissement ne sont sans doute pas mariées, mais elles sont toujours libres d'en sortir pour entrer dans cet état, honorable entre tous, et dont les hauts et saints devoirs ne sont en aucune façon étrangers à leur vocation de chrétiennes ; c'est une autre manière de se dévouer, voilà tout. L'entrée est volontaire, la persévérance est volontaire. Leur carrière n'est pas irrévocablement fixée par un acte décisif qui, sous l'apparence d'un dévouement chrétien, n'est souvent que celui d'un enthousiasme irréfléchi. Ces précautions et d'autres encore, gardent l'institution des abus et des dangers dont l'expérience d'une autre communion nous a dès long-temps avertis. Ainsi nous pouvons saluer l'œuvre de Kaiserswerth comme ouvrant une ère nouvelle au sein du protestantisme, et l'institution d'Echallens sera au milieu de nous, non comme un mérite qui rejaillira sur tous, mais comme un brandon de charité pour allumer la charité de tous. Il faudra que ceux qui seront privés de se joindre actuellement à leur œuvre, soient poussés à s'en dédommager en montrant une sainte émulation, qui fasse voir au monde que la foi au salut gratuit n'est pas en arrière de la recherche du mérite, et que les œuvres de la liberté glorieuse des enfants de Dieu sont dignes du principe qui les inspire et qui les accomplit. Aussi sommes-nous certains que l'institution des diaconesses d'Echallens va être entourée d'intérêt et

d'affection et soutenue par le zèle et les dons pieux de beaucoup de nos concitoyens.

Publications nouvelles.

Au moment où notre numéro de juin venait de se distribuer, on a fait circuler gratuitement et abondamment dans le public une brochure à laquelle on savait que nous ne pourrions répondre qu'un mois ensuite[1]; cette brochure est intitulée : *Lettre aux Rédacteurs de la Revue Suisse*, et signée : *A. Verdeil*, *membre de la commission des hospices et des établissements de détention.* Il est très-fâcheux que, dans un pays où tout le monde se touche, on ne puisse s'occuper d'institutions sans qu'immédiatement les personnes se sentent attaquées. Le *Courrier*, il y a peu de semaines, nous a fait une assez pauvre querelle, après laquelle nos assertions sont restées entières. Maintenant un membre de la commission des hospices s'irrite de ce que nous avons supposé que des lettres insérées dans le *Nouvelliste* contre la maison pénitentiaire, étaient écrites par l'un des membres de cette commission. Jusqu'ici nous n'avions jamais pensé qu'on fît injure à un honnête homme en le reconnaissant pour l'auteur de ses écrits, et que nous nous fussions livrés contre lui à des *incriminations* coupables, en laissant croire que peut-être tel ou tel article sans nom est de lui, surtout si cela est vrai. Qu'on nous dise avec sérieux, avec franchise, que nous avons mal jugé et l'homme et sa pensée, à la bonne heure; il n'y a rien là que de très-légitime; c'est à nous à nous rétracter ou à soutenir notre assertion de nouvelles preuves. C'est ce que nous faisons dans la critique détaillée que nous donnons de cette brochure, et que nos lecteurs trouveront en tête du bulletin bibliographique de ce numéro; nous espérons qu'ils voudront bien la lire. Notre chronique doit cependant faire remarquer combien, dans son numéro de mai, elle a eu raison de signaler ce fait contre lequel l'auteur de la lettre s'élève avec tant de verdeur, c'est que « des institutions qui sont sous la

[1] Le Nouvelliste, qui dès longtemps nous annonce ses réflexions sur les mêmes pages de la Revue qui sont l'objet de la Lettre de M. V., ne trouve de place pour les insérer que le jour de l'apparition du numéro actuel. Cette coïncidence habituelle de dates ne paraît guère fortuite, mais il suffit de signaler de semblables moyens pour les faire apprécier.

tutelle de l'Etat, trouvent des détracteurs, même parmi les magistrats. » En effet, l'auteur de la brochure dont nous parlons, lui que le *Nouvelliste vaudois*, dans son numéro du 24 juin 1842, dit être « tout à fait compétent dans la partie, soit à titre d'homme de l'art, soit comme ancien médecin de la maison pénitentiaire et des aliénés, soit en qualité de vice-président du Conseil de Santé et de *membre de la commission des hospices*, soit surtout comme expert qui a observé avec sagacité et étudié avec intelligence, » l'auteur, *membre de la commission des hospices*, disons-nous, fait, dans des articles non signés et dont, quoi qu'en dise le *Nouvelliste*, un petit nombre d'amis, au nombre desquels on ne nous a pas comptés, savaient seuls l'auteur, un sombre tableau des cruautés exercées envers les détenus par le système pénitentiaire employé chez nous (v. p. 6, § 2, p. 12. § 5, et p. 13, § 1 et 2 de la brochure); il appelle la maison pénitentiaire (p. 8 de la brochure) un Ténare anticipé, et c'est en effet bien un enfer qu'il décrit aux pages 12 et 13 :

» Mais il n'en a point été de même dans la seconde période, pendant les huit années du régime de l'intimidation, *du système Pensylvanien*, en un mot. L'aspect de la maison a changé, un air de langueur, de maladie, s'est emparé du détenu ; on découvre sur ses traits flétris le cachet des maux chroniques; et l'aliénation, inconnue jusqu'alors, a pénétré dans les cellules; depuis huit ans on y a constaté 23 cas de folie.

» C'est surtout parmi les récidifs condamnés à la solitude que ces résultats déplorables s'observent au plus haut degré. On le comprend: le récidif n'a aucune communication avec les autres détenus; il passe ses jours et ses nuits dans une cellule bien étroite, froide en hiver, crue en été; pour lui, toujours le silence; et ce silence n'est interrompu que par l'exhortation *officielle* de par le gouvernement. Dans sa cellule, travail monotone qui n'exerce ni son intelligence, ni ses forces physiques. Pendant les longues heures du jour du repos, assis sur son tabouret, il a devant lui les murs de sa cellule qui l'écrasent de leur poids, et un lit à bascule, sur lequel il ne peut étendre ses membres, non pas fatigués, mais énervés. Cette couche enchaînée à la muraille n'est-elle pas une tentation; une cruelle dérision?...

» S'il lève les yeux vers sa fenêtre, il ne peut voir qu'un coin du ciel, ou bleu, ou gris; mais jamais le soleil, foyer et joie du malheureux. S'il tourne les yeux vers sa porte ferrée, un observatoire, muet comme lui, lui fait signe qu'il n'est pas seul. »

De qui donc sortent ces affreuses révélations; de qui le public en a-t-il la première nouvelle? Sans doute de quelque philanthrope qui s'est glissé dans la maison et qui, l'âme indignée et soulevée de dégoût, a cru devoir faire le public confident de ce que des autorités auxquelles il n'avait pas mission de s'adresser osaient faire là dans le secret et à l'abri de ces murs impénétrables? Non, c'est d'un membre de l'autorité elle-même que sont venues ces confidences. Et qui est-ce qui a voulu ces cruautés, qui a enfanté cet enfer? C'est sans doute, comme le dit l'auteur de la brochure, p. 6, lig. 8. «cette école philanthropique qui poursuit de son triste amour les malheureux détenus de l'Europe et des Etats-Unis?» Mais non, car (page 5) l'auteur nous dit de lui-même: «Membre de son administration (du pénitencier), j'ai, dès ma nomination, coopéré à l'application du système pénitentiaire; je le pris au sérieux, et frappé du nombre des récidives et du peu d'amendement obtenu chez la plupart des libérés, *j'ai, dans toutes les occasions, toujours adopté et souvent même provoqué les mesures de rigueur et d'intimidation contre les récalcitrans, contre les incorrigibles.»* C'est donc l'auteur de la brochure qui soutient de son crédit et de sa position officielle, un état de choses qu'ensuite dans les journaux il dépeint des couleurs les plus sombres, rejetant sur des hommes qu'il appelle doctrinaires et parmi lesquels il ne se place pas, l'odieux des mesures employées contre les détenus. Quel rôle! et n'avons-nous pas rendu service au public et à M. V. lui-même, en le sortant de cette position ambiguë?

Mais nous anticipons sur notre article de bulletin, qui donnera au lecteur d'amples éclaircissemens.

— Le public religieux apprendra avec plaisir que les *Sermons de M. Burnier* paraîtront à la fin de ce mois. La souscription est ouverte jusqu'à cette époque. La prédication de M. B. puissante de dialectique, large, chaleureuse, est trop connue et appréciée pour que nous entreprenions de recommander cette publication.

Lausanne, le 5 juillet 1842.

MM.

Permettez-moi de relever une légère erreur qui s'est glissée dans le dernier numéro de votre Revue, au sujet du compte rendu de la société d'histoire de la Suisse romande. *La commission archéologique annonce*, est-il dit, *l'acquisition de restes sortis des tumuli d'origine celtique, recherchés aujourd'hui et dépouillés avec soin.* C'est avec quelque hésitation que nous revenons sur un passage resté sans doute inaperçu pour la plupart de vos lecteurs, mais important cependant aux yeux de ceux qui prennent part à ces recherches. Les pièces acquises pour le musée cantonal proviennent d'époques et de peuples divers; mais, aucune n'appartenant aux tumuli [1], nous disions l'intérêt qu'il y aurait à diriger des fouilles sur ces

[1] Ces tumuli sont des tertres arrondis, le plus fréquemment d'une forme conique, élevés sur une ou plusieurs tombes. Souvent un fossé les enclot comme on peut le voir par le tumulus voisin de Gollion, d'autres fois, on trouve à la base un pourtour de larges et grosses pierres. La manière de déposer le mort à l'intérieur varie beaucoup selon les circonstances, les époques, ou le rang du personnage inhumé. Les environs de Genollier ainsi qu'un petit vallon près du passage de Petra-felix en conservent plusieurs. On a découvert des ossements humains sous des collines artificielles, à Granges et à Chavannes sur le Veyron. Parfois, on rencontre ces buttes tumulaires dans les localités les plus pittoresques. Non loin de Granges, Villarzel occupe les sommités du Jorat. Cette commune, plus étendue dans le moyen-âge, possède encore les ruines d'un château des évêques de Lausanne dont il reste, dans un lieu retiré, une grande tour, des terrasses, des murs couverts de lierre et une chapelle, aujourd'hui, église paroissiale. Alentour, sont des fossés à demi-comblés, mais d'autres, bien plus profonds, creusés par la nature, ceignent en partie, comme d'un double rang, cette retraite sauvage. C'est ici, sur le bord du précipice qui domine le val étroit, et vis-à-vis des rochers couronnés de sapins, que s'élève un tertre d'une hauteur considérable. Parfaitement arrondi de la base au sommet, il se termine par une terrasse de laquelle on ne voit que les forêts et les ruines. En le prenant pour un tombeau, nous partageons l'opinion populaire, et nous pensons que cette retraite et cette élévation peu commune pourraient nous révéler quelque chose d'une grandeur passée et d'un âge oublié.

monuments que nous possédons en assez grand nombre, quoique plusieurs aient disparu devant les travaux de l'agriculture. Aucun n'a encore été ouvert avec soin. L'intérêt historique qui s'attacherait à ces recherches serait d'autant plus grand que nous avons recueilli différents débris antérieurs de bien des siècles à l'ère chrétienne, et qui commencent à fournir des données précieuses sur la vie de ces âges reculés qui semblaient devoir rester tout entiers dans l'oubli. Ce ne sera qu'en multipliant les découvertes qu'on pourra parcourir l'espace déjà marqué par quelques jalons. Le rapprochement avec les faits observés à l'étranger montrera si nous possédons aussi de ces témoignages des mœurs anciennes. Ici, nous rencontrerons peut-être, sous la terre ou dans la cavité d'un tumulus, les cendres du guerrier accompagné de ses armes en bronze, de ses femmes, de ses esclaves immolés. Là, vous reconnaîtrez un champ de bataille en trouvant des couches de squelettes, disposées circulairement et s'étageant en pyramide. Ailleurs, il est possible qu'une de ces buttes tumulaires renferme un guerrier à cheval, comme on en découvre dans les anciens tumuli de l'Amérique du nord. Ces contrées, chose curieuse, ont conservé jusqu'à nos jours ce mode de sépulture. Un fait récent, observé par un voyageur anglais, M. Catlin, mérite d'être rapporté. Il raconte que le chef le plus fameux de ces peuples vient d'être inhumé de la manière suivante : Le corps du héros était placé sur son cheval de bataille ; tandis qu'un homme retenait celui-ci par la bride, d'autres jetaient de la terre alentour. Peu à peu, la terre s'élève, recouvre le cheval, puis le guerrier... Ces travaux ont été poursuivis jusqu'à une hauteur considérable, de telle sorte qu'aujourd'hui, l'on domine de cette élévation toute une vaste contrée.

Ajoutons qu'indépandemment de l'intérêt de ces découvertes, il y a celui, non moins grand, de rapprocher ces débris divers, de les classer selon leur âge ou leur peuple, et de rechercher, pour en doter l'histoire, la civilisation ou les faits dont ils sont l'expression.

Veuillez, MM., agréer l'assurance de ma profonde considération.

F. T.

Société pastorale suisse.

Le besoin dès longtemps senti d'établir des rapports d'union entre les ecclésiastiques des différents cantons de notre patrie Suisse s'est réalisé depuis quelques années. C'est la société pastorale du canton de Zurich, fondée par le pasteur Lavater, qui au milieu du mouvement occasionné par la vocation du docteur Strauss a conçu cette belle idée. Quelques jours avant les événements du 6 septembre 1839, eut lieu à Zurich la première réunion de la société pastorale suisse (Schweitzerische Predigergesellschaft). Elle débuta sous les plus heureux auspices, dès les premières séances a régné entre les nombreux assistans un esprit d'union fraternelle véritable, fondée sur la foi au même Sauveur : des rapports intéressants et rédigés avec beaucoup de talent furent lus; quelques discussions les suivirent. Les soirées furent consacrées à des communications sur l'état religieux de différents cantons. L'on se sépara avec ce sentiment doux qui accompagne l'heureux début d'une bonne et noble entreprise. Depuis ce temps les réunions ont eu lieu à Berne et à Bâle; cette année-ci Schaffhouse a la présidence et invite par une circulaire datée du 1er juin les ecclésiastiques Suisses à se rendre dans sa ville. Les réunions sont fixées pour le 17 et 18 Août. M^r^ le professeur *Hagenbach* de Bâle fera un rapport sur ce sujet; *L'église réformée par rapport à sa constitution et à son culte ; sa mission et son futur développement.* M^r^ le pasteur *Schenkel* de Thayngen s'est chargé du rapport sur la question : *De quelle manière le pasteur réformé s'y prendra-t-il pour que la jeunesse, pendant son instruction religieuse, acquière des connaissances scripturaires vivantes et claires.* Mr *Hoffmann*, inspecteur de la maison des missions de Bâle portera l'attention de l'assemblée sur la question suivante : *L'œuvre des missions parmi les païens doit-elle être faite comme elle l'a été jusqu'à présent par des sociétés libres, ou bien par les représentants officiels de l'église.* Tous ces différents rapports seront suivis de discussions plus ou moins longues. Enfin l'on parlera aussi d'associations à fonder pour venir au secours d'églises protestantes délaissées.

NÉCROLOGIE.

GENÈVE vient de perdre M. *de Sismondi*; l'Europe savante tout entière sentira cette perte, son *Histoire des républiques italiennes* et son *Histoire des Français* ont fait dès longtemps du nom de Sismondi un nom populaire et respecté dans le monde savant; la Suisse et Genève ne regretteront pas seulement en lui l'habile écrivain, le travailleur infatigable, mais avant tout l'homme de bien, le citoyen dévoué. Voici comment s'exprime sur cette perte le *Courrier de Genève*, dans son numéro de 29 juin dernier :

« Encore une des gloires de Genève éclipsée sans retour! Encore un de nos grands citoyens au tombeau! Après Lullin de Châteauvieux, De Candolle, après De Candolle, Sismondi! fatale année! elle devait sécher les dernières feuilles de la noble couronne qui nous valut depuis 1815 une place avancée dans l'opinion européenne! elle devait engloutir, avec des institutions éprouvées et méconnues, jusqu'au dernier des hommes illustres qui avaient fait leur constante étude de les perfectionner et de les affermir! Ne leur envions pas une fin, presque pour tous prématurée, qui leur a épargné la douleur de survivre à leur ouvrage!

Mais quel malheur n'est-ce pas pour la République, d'être privée de leurs lumières et de leur patriotisme, précisément alors qu'elle a le plus besoin, pour réparer ses brèches, d'hommes de tête et de citoyens dévoués!

Il nous semble que Sismondi laisse, en nous quittant, un vide plus large encore que ceux de ses illustres amis, à qui, dans le cours de ces dernières années, il eut lui même la douleur de fermer les yeux. Est-ce peut-être, parce qu'il ne nous restait plus que lui, de cette élite d'intelligences et de cœurs recrutée dans toutes les classes de la société genevoise, qui s'était formée à la rude école des malheurs publics? Est-ce, parce qu'en le perdant, nous voyons disparaître le dernier feu de cette pleïade brillante d'hommes d'état, de publicistes, de jurisconsultes, de savants et d'orateurs, dans laquelle la vaste étendue de ses connaissances et sa célébrité incontestée lui avaient assigné l'un des premiers rangs? Est-ce peut-être, qu'en voyant descendre au tombeau le patriote vertueux dont

l'éloquente protestation contre l'œuvre du 22 novembre retentit encore à nos oreilles, nous avons peine à nous défendre de la lugubre pensée que la république y descend avec lui, et que les destins de Genève sont remplis?

Mais en admettant que les circonstances, particulières ou générales, au milieu desquelles nous avons à déplorer cette perte, agissent sur notre imagination pour nous en exagérer la grandeur, il n'est que trop certain que cet événement prive Genève d'un homme célèbre dans le monde, d'une intelligence de premier ordre, d'un vrai républicain genevois.

Une célébrité européenne est dès longtemps attachée au nom de Sismondi; la postérité confirmera l'arrêt déjà rendu par ses contemporains; et quand tous ses autres ouvrages tomberaient un jour dans l'oubli, l'histoire des républiques italiennes suffirait pour le rendre immortel : un pareil livre ne périra jamais. Il n'appartient qu'au temps de décider de quel côté fut la raison dans la lutte que Sismondi a soutenue avec autant de conviction que de courage contre l'école économiste de Say et de Ricardo. Mais, dût cette épreuve encore incertaine tourner contre ses principes, il lui resterait encore le mérite d'avoir contraint l'une des sciences les plus difficiles et les plus récentes, à ne pas trop précipiter sa marche, à reprendre ses premiers résultats en sous-œuvre pour les soumettre à plus mûr examen, et à sonder plus profondément le sol sur lequel elle doit édifier. Il lui resterait encore l'honneur d'avoir, sous la chaude inspiration de son cœur, introduit un élément moral dans une science sociale qui faisait trop abstraction des souffrances de l'humanité; d'avoir, l'un des premiers, évalué le prix de la richesse nationale, non pas en raison seulement de sa quantité absolue, mais en raison surtout de sa distribution parmi les êtres sensibles dont toutes les classes de la société se composent.

Mais, s'il peut rester encore quelque doute sur la durée de ses ouvrages en économie politique, il ne saurait en exister au sujet de son avenir comme historien et comme publiciste. Il est, au vrai, le créateur de la nouvelle école historique. C'est lui qui en a frayé la route, en en évitant les écueils. Investigateur patient des monuments originaux, nulle difficulté ne l'arrête, nul travail préa-

lable ne le rebute pour atteindre les faits à leur origine, vierges de l'alliage ou dépouillés de la couche trompeuse, qui avec le temps, les a tous plus ou moins couverts ou dénaturés.

Voyages, études approfondies des langues classiques et de toutes les langues d'Europe, exploration des collections les plus vastes, acquisition des livres les plus rares, copies sur place de ceux qu'il ne peut acquérir rien ne lui coûte s'il espère saisir le fil qui doit le conduire dans le labyrinthe obscur du passé et lui en montrer à nu les secrets. Puis, tels qu'il les a surpris, il les livre; il les retrace avec fidélité; il les reproduit avec candeur, sans théorie philosophique préconçue, dans laquelle, comme ses devanciers, il contraigne les faits à entrer en les altérant; et d'autre part aussi, sans la terne sécheresse du chroniqueur, qui les frappe de mort en les enregistrant. Sismondi est historien; c'est dire, qu'il enchaîne lumineusement les faits qu'il raconte, qu'il les met en relief et les peint en les racontant, et qu'il juge les hommes en les voyant agir. On sent toujours battre un cœur d'homme vertueux dans la poitrine de l'écrivain, et sa plume ne peut retracer les vertus ou les crimes de ceux qu'il met en scène sans laisser percer tour à tour son estime ou son indignation.

Les résultats ont répondu à l'ardeur d'un travail soutenu sans interruption pendant quarante années. Cinquante volumes environ, de cinq ou six cents pages, comprenant *l'Histoire des Républiques Italiennes*, celle de la *Chûte de l'Empire Romain* et celle des *Français*, tel a été le produit magnifique de cet immense labeur.

Quand Sismondi n'aurait pas d'autres titres, et des titres sacrés à l'éternelle reconnaissance de l'Italie; quand il n'aurait pas accueilli comme un père ses enfants malheureux et proscrits, pourrait-elle oublier jamais l'étranger qui, s'éprenant d'amour pour ses anciennes gloires, parvint à la distraire de son abaissement actuel, en tirant de l'oubli les grandes actions de ses aïeux; pourra-t-elle ne pas consacrer à toujours la mémoire de l'écrivain qui sut réunir dans un seul tableau et sous le point de vue de sa grande unité nationale, les histoires éparses et confuses jusqu'à lui de ses illustres républiques?

La nation française ne rendra-t-elle pas pleine justice à l'étran-

ger qui se passionna de l'idée d'écrire la longue histoire de ses origines et de ses transformations successives, qui la conçut sur un plan gigantesque, qui la poursuivit avec un zèle infatigable, qui y travailla jusque dans son lit de mort, et qui sembla ne consentir à exhaler son âme que lorsque son travail fut achevé?

En vérité, quelque idée qu'on se fasse du degré d'activité intellectuelle dont l'esprit humain puisse être doué, on a peine à s'expliquer les travaux prodigieux de Sismondi, surtout si l'on n'ignore pas que son développement n'eut rien de précoce, que les troubles politiques de Genève le forcèrent deux fois à s'expatrier, qu'il voyagea plusieurs années en Italie et en Allemagne, et que, né en 1773, il ne se fixa définitivement dans sa patrie que plusieurs années après la restauration.

Ce qui explique avant tout cette fécondité presque incomparable, c'est que chez Sismondi, le premier mobile en était dans le cœur, dans un amour vrai, profond, chaleureux de l'humanité ; c'est ensuite, qu'il travaillait toujours ; c'est qu'il était doué tout à la fois d'une de ces mémoires heureuses qui retiennent tout ce qu'on leur confie, et de cette curiosité haletante qui veut tout connaître et tout approfondir. En voyage comme au logis, il étudiait toujours, toujours avec méthode, toujours avec un but, qui, pour être quelquefois éloigné, n'en était pas moins net et parfaitement déterminé. Son but une fois fixé, et sa route tracée, il y marchait avec une persévérance dont rien ne pouvait le distraire, avec une force de volonté que rien ne réussissait jamais à fléchir. « Je n'ai pas un seul jour à perdre, si je veux terminer mon histoire, répondait-il l'année dernière, quand on le conjurait, en voyant les progrès de son mal, d'aller chercher sur nos montagnes, du repos et un air plus vif : ce langage, il se l'est adressé chaque jour de sa vie, et il donne la clef de ses incroyables travaux. Nul homme n'a peut-être, je ne dis pas, compris la valeur du temps mieux que lui, mais plus que lui pratiqué l'économie du temps : non seulement il n'en perdait jamais d'une manière absolue, mais il avait garde, à moins d'une nécessité réelle, d'employer même une heure à ce qui l'aurait écarté de son but, à ce qui, directement ou indirectement, ne se serait pas rapporté à quelqu'un des objets de ses méditations et

de ses travaux. Voilà pourquoi, membre dès l'origine du Conseil représentatif à Genève, il se dispensait d'en suivre toutes les discussions avec une stricte régularité, et demandait toujours, à titre de haute faveur, de ne pas être nommé dans des commissions peu importantes ou relatives à des objets spéciaux. Voilà pourquoi toute besogne d'administration lui répugnait si fort. Voilà pourquoi, malgré le goût qu'il aurait eu pour l'enseignement public, et le plein succès qu'obtint le cours sur la littérature du midi de l'Europe, qu'il donna à Genève en 1812, il crut devoir se refuser obstinément aux sollicitations itératives que lui adressèrent ses collègues de l'académie d'accepter la chaire spéciale d'histoire moderne qui fut créée par la loi de 1834, et que, si bien qu'elle soit remplie, nous n'avons jamais pu nous consoler de ne pas voir occupée par lui.

Mais si, malgré ces explications, on s'étonne encore qu'une seule vie ait put suffire à des ouvrages de si longue haleine, et qui nécessitaient tant d'études et de si laborieuses recherches, peut-être est-il plus difficile encore de comprendre, au milieu d'une vie remplie de la sorte, les qualités aimables qui le distinguaient comme homme privé, et qui faisaient de son commerce intime l'une des plus grandes douceurs de la vie. Cet homme, qui, neuf ou dix heures par jour se donnait tout entier au passé, savait être tout au présent quand il avait un service à rendre, un malheureux à obliger, un étranger ou un ami à recevoir. Son savoir n'ôtait rien à sa modestie, ni sa renommée à son affabilité : sa politesse était si prévenante qu'elle allait bien souvent jusqu'à embarrasser ceux qui avaient le sentiment de la distance qu'il franchissait pour venir jusqu'à eux ; mais cette politesse était si vraie, elle était si sincère et si affectueuse que l'embarras cédait bientôt la place à la reconnaissance, et une sorte de confusion involontaire à un mélange d'affection et de tendre respect. Sa conversation était animée, abondante, instructive, jamais ironique ni mordante, quelquefois vive, passionnée, éloquente, souvent aussi plaisante, et d'une franche gaîté.

Hélas! cette humeur enjouée, cette sérénité d'âme qui provenait surtout chez lui d'une conscience sans reproche, et que le spectacle des injustices ou l'idée des souffrances humaines avait

seule le pouvoir de troubler, avait disparu cet hiver sous le profond chagrin qu'il ressentait de nos événements politiques, et devant les pressentiments sinistres qu'il nourrissait invinciblement sur notre avenir. Il supportait, sans faire entendre aucune plainte une maladie douloureuse dont il connaissait la gravité et dont il suivait journellement les progrès; mais il était plus fort que lui de se résigner au triomphe des principes qu'il considérait comme radicalement destructifs du bonheur et de la liberté de Genève; il se roidissait avec énergie, quelquefois avec une sainte colère, contre une révolution qui, faite au nom du peuple, anéantissait, disait-il, la dignité du citoyen genevois, nivelait toutes les intelligences, détruisait l'unité de l'ancienne république, frappait au cœur sa vieille nationalité, et faisait dépendre ses destinées du caprice de dix minorités.

La plus grande consolation qu'il aurait pu recevoir, en disant pour toujours adieu à sa patrie, aurait été de la laisser heureuse, libre, unie, estimée au dehors, et d'entrevoir pour elle de longues années d'honneur et de paix. Cette joie lui a été refusée; il est mort avec un chagrin poignant dans le cœur.

Ses préoccupations sur l'achèvement de sa grande histoire des Français, et sa tendre sollicitude pour la compagne de ses vingt dernières années faisaient seules une diversion réelle à l'idée politique dont il était si péniblement poursuivi. Déjà miné par la maladie et affaibli, jusqu'à ne pouvoir plus se faire entendre, par la privation forcée de tout aliment depuis bien des jours, il attendait avec impatience chaque courrier qui devait lui apporter de Paris les épreuves de son vingt-neuvième volume. Il les a corrigées avec une lucidité parfaite, jusqu'au moment où la faiblesse de son corps a enchaîné cette volonté puissante que le mal n'avait pu maîtriser. Durant la crise à laquelle il a succombé, il a ajouté quelques dispositions à son testament; il a écrit plusieurs lettres à ses amis de Genève et de l'étranger, et la dernière que sa main mourante a tracée est une lettre du 15 Juin, adressée à l'imprimeur Crapelet son ami, auquel il confie le soin de surveiller l'impression de ce dernier volume dont le manuscrit est terminé depuis un mois.

Il a nommé M. de Bossi son exécuteur testamentaire; c'est sans

doute un hommage qu'il a voulu rendre au caractère le plus solide joint à la probité politique la plus éprouvée chez un enfant de l'Italie qui, notre concitoyen aujourd'hui, paya jadis d'un exil de vingt ans son enthousiasme pour l'indépendance de son pays. L'exécution des dernières volontés de Sismondi devait appartenir à l'Italie par le sang, à Genève par les affections et par le choix.

Son nom demeurera; mais sa famille s'éteint avec lui, Sismondi n'a point eu d'enfants. Il ne reste de sa famille que les enfants d'une sœur qu'il chérissait, nés en Toscane, et au milieu desquels il formait le projet de passer paisiblement sa vieillesse. Il comptait un peu sur l'air et sur les loisirs d'Italie pour rétablir sa santé chancelante, et, dans le cas contraire, il se serait aisément résigné a y mourir. Dieu en a décidé autrement : ses os appartiendront à sa terre natale; ils reposent dans le cimetière de Chêne, à quelques pas de sa campagne, à côté de la modeste église, où, comme l'homme le plus obscur, il venait, en toute saison, s'asseoir chaque dimanche, pour entendre les leçons de la morale divine qu'il était fier d'accepter comme une règle, et qu'il pratiqua toute sa vie avec une scrupuleuse et exemplaire rigueur ».

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LETTRE AUX RÉDACTEURS DE LA REVUE SUISSE, par A. VERDEIL, membre de la Commission des hospices et des établissements de détention. Lausanne, juin 1842 (brochure de 20 pages).

Dans notre numéro de mai, à l'occasion de la pétition que trente étudiants avaient fait parvenir au Conseil d'Etat, pour demander qu'un cours leur fût donné par M. Hollard, et du refus de ce corps d'adhérer à cette demande, nous exprimâmes cette opinion ou plutôt ce fait, que tandis que les institutions privées ont chez nous les sympathies du public, les institutions qui sont sous la tutelle de l'Etat rencontrent souvent des détracteurs, au nombre desquels se trouvent même des magistrats qui, par les devoirs de leur charge, sont appelés à défendre, à protéger ces institutions. Nous citâmes à ce sujet, les vives atta-

ques qu'un journal du pays avait dirigées dernièrement contre la maison pénitentiaire, et que l'on pouvait attribuer à l'un des membres de l'administration de cette prison. Cette citation nous a valu la brochure que nous annonçons aujourd'hui et qui est venue fort à propos confirmer notre assertion.

L'auteur, supposant que nous n'avions pas lu ses articles et que nous ne les connaissions que par « la très-mauvaise réputation que nos amis ont bien voulu leur faire, » les reproduit en entier dans sa lettre, en y ajoutant quelques explications et de nouvelles citations. Il n'est pas dans nos habitudes de parler (surtout avec blâme) de ce que nous ne connaissons que par ouï-dire ; aussi, nous pouvons assurer à M. V. que c'est sans recevoir d'inspiration de personne, que nous avons cru de notre devoir de publiciste, de faire mention de ses attaques, à l'appui de l'opinion que nous avions à exprimer. Toutefois, nous avons relu avec soin sa brochure, et nous nous sommes occupés activement et consciencieusement de la matière en discussion, afin de nous assurer de la justesse de nos observations.

Disons d'abord à l'auteur que si nous apprécions la franchise qu'il a mise à se reconnaître l'auteur des articles dirigés contre le système moral de notre prison et à lever le voile de l'anonyme qui, du reste, ne le couvrait plus, nous ne pouvons cependant justifier le ton de persifflage et d'ironie qu'un homme de son caractère et dans sa position a cru devoir se permettre dans une question sérieuse. Si les convictions qu'il dit avoir reçues depuis quelque temps sur les effets du régime appliqué à nos détenus, il les eût exprimées avec calme et mesure, avec impartialité et avec l'autorité que pouvait lui donner son titre de membre de l'administration de la prison, nous eussions les premiers applaudi de voir un magistrat recourir à l'opinion publique en exposant les inconvénients ou les dangers d'un système *qu'il n'aurait pu parvenir à modifier par les voies ordinaires ;* nous lui eussions tenu compte de la franchise de sa démarche et de la pureté de ses intentions, alors même que nous n'aurions pas partagé ses convictions. Mais s'il se trouvait que ses collègues de la commission eussent ignoré le changement de ses opinions, et que, sans avoir fait aucune démarche officielle pour améliorer l'ordre de choses actuel, qu'il estime être mauvais, il eût attaqué de la sorte le système qu'il travaillait d'un autre côté à maintenir, alors nous ne saurions que blâmer et l'attaque elle-même et les armes dont il s'est servi.

En vain l'auteur dit n'avoir pas attaqué l'institution de la maison pénitentiaire, mais seulement le système de la solitude et du silence ; en condamnant l'isolement et le silence, il condamne l'institution elle-même, en tant que *maison pénitentiaire.* On peut opter entre la réclusion continue ou la règle du silence, prendre parti pour l'un et repousser l'autre ; mais repousser également ces deux moyens d'amendement, c'est, selon nous, se déclarer adversaire de toute réforme morale ; il n'est pas besoin d'être fort versé dans la science des prisons

pour savoir qu'au point où l'on en est parvenu aujourd'hui, *l'isolement moral* des condamnés est la condition *sine qua non* de tout système appelé *pénitentiaire.*

L'auteur commence par nous demander de bien vouloir lui faire connaître les autorités qu'il a incriminées dans ses articles. Les voici : le Conseil d'Etat qui a voulu et continue à vouloir le triste système dont les funestes résultats sont présentés avec tant de verve par le membre de la Commission des hospices, et ces résultats, il n'y a pas deux mois seulement que les autorités devaient les connaître, puisqu'il y a huit ans que l'expérience a commencé. Quelle horrible expérience! et avoir le courage de la faire durer huit ans! quand on en a sous les yeux les fruits odieux. La grande commission annuelle du Grand Conseil n'aurait-elle pas aussi usé d'un coupable abandon ou d'une cruelle légèreté envers ces malheureux, si ces résultats lui ont, les années dernières, été mis sous les yeux, et si elle a passé outre. Et si on les lui a cachés, qui l'a fait, sinon la commission? Nous savons bien qu'au fond tout le blâme qui ressort des articles de M. V. tombe en tout premier lieu sur la Commission des hospices; mais il fallait la nommer, la blâmer publiquement, sans quoi on laissait croire que c'étaient les autorités supérieures qui mettaient obstacle aux changements et aux améliorations que la Commission cherchait à introduire. Il fallait dire que la Commission jusqu'ici, ou ne s'était guère occupée à fond de la maison pénitentiaire, ou qu'elle avait repoussé les nombreuses et réitérées représentations d'un de ses membres, ou qu'elle avait demandé des améliorations et des changements radicaux à l'autorité qui les aurait alors refusés; en un mot, il fallait dire le rôle qu'elle a joué et non pas laisser sous le poids d'une accusation de cruauté voulue et continuée, toutes les autorités qui ont pris part à la création et à la conservation de notre pénitencier! Dans le premier article reproduit dans cette brochure, l'auteur relève et contredit *a*) quelques passages d'un rapport du Conseil de Santé, dont M. V. est cependant le vice-président, sur les cas d'aliénation observés dans la prison; *b*) le sixième rapport des comités de patronage pour les détenus libérés, rapport fait pour une assemblée religieuse, uniquement dans un but d'édification, et non point dans le but de se faire les champions d'un système.

Il est dit dans le rapport du Conseil de Santé, page 11, que des 23 aliénés sur lesquels l'enquête a porté, 13 évidemment étaient atteints d'aliénation à leur entrée dans la prison. M. V. ne cite ce fait, en passant, que d'une manière dubitative; puis, comme il a besoin, dans ses vues, de grossir le nombre des cas d'aliénation qu'on peut imputer au système de détention, il a grand soin de compter *les* 23 *aliénés*, comme autant de victimes de la peine *atroce* de l'isolement et du silence. L'auteur ne pouvait ignorer, comme membre de l'administration (et le rapport du Conseil de Santé a soin de le mentionner expressément), que le chiffre des aliénés de la première période de l'établissement ne peut être considéré comme exact, et qu'on ne saurait inférer de la disproportion signalée dans

l'enquête entre les deux périodes, que cette disproportion soit uniquement le fait de l'aggravation du régime. M. V. n'en tient aucun compte et soutient jusqu'au bout une comparaison impossible parce qu'elle pèche par sa base, mais qui répond tout à fait à son but.

Ces mêmes rapports des comités de patronage, envisageant du point de vue chrétien, l'œuvre de la régénération des prisonniers, auraient aussi pu être consultés utilement par M. V., lorsqu'il aurait voulu apprécier exactement l'influence morale du régime pénitentiaire. Mais cet auteur n'a pas seulement cru devoir rendre justice aux hommes qui se dévouent à l'institution, à supposer même qu'ils se trompent. Devons-nous croire M. V. quand, sans preuves, il se borne à affirmer que *l'amendement moral des condamnés est à peu près nul*, et quand le rapport du patronage, quelques pages plus loin que celles que M. V. a citées, nous apprend que sur 132 libérés, qui, du plus au moins, ont occupé le comité, 98 se conduisent bien, 18 médiocrement, 10 sont récidifs, 5 sont morts, 1 est aliéné. Voilà donc ce qu'il faut entendre par la presque nullité que le critique attribue à l'œuvre pénitentiaire.

Dans les citations que l'auteur emprunte au rapport des comités de patronage, il se permet des altérations qui dénaturent les intentions des rédacteurs et le sens de leurs paroles. Les comités de patronage ont cru devoir parler du système pénitentiaire en général, considéré sous le point de vue chrétien, système qu'ils envisagent non-seulement comme un progrès, mais comme une véritable révolution dans le monde moral, si on le compare à ce qu'étaient les prisons, chez nous comme ailleurs, avant la construction de notre pénitentiaire. Au moyen d'une petite parenthèse que M. V. introduit dans la citation, il fait dire au rapport tout autre chose que ce que le rédacteur a voulu dire (page 7). On pourrait relever plus d'une infidélité de cette espèce dans les pages du rapport citées par l'auteur de la brochure que nous annonçons. Tout ce qui peut expliquer la pensée du rapporteur et contredire l'usage que M. V. veut faire de ses paroles a été passé sous silence. Par exemple, un prisonnier, voulant exprimer l'impression qu'il a reçue de la règle du silence, a dit que *le silence est la voix de Dieu*. Cette pensée que le rapport n'a fait que citer, M. V. la met dans la bouche du rédacteur du rapport, en supprimant les mots : *dit le détenu*. Il travestit un passage de la Bible. Enfin, il termine ses citations par l'emploi du mot *Ténare*, expression qui montre bien dans quel esprit la critique a été faite.

Nous retrouvons la même exagération dans l'énumération des résultats sanitaires : « Dans la première période » dit-il, « (1826-1834) sous le système de » douceur, malgré les fers et les chaines qui entravaient les détenus de la force, » (notez que les chaines n'étaient mises pendant quelques mois qu'aux fugitifs » repris, et que le fer n'était porté que par les condamnés à cette peine) un cer-

» tain air de vie régnait dans la maison; les mouvements du prisonnier étaient » plus vifs, ses allures plus décidées, enfin sa santé généralement meilleure, » son teint moins blafard, mais étiolé; et la *folie*, sauf un seul cas, *était in-* » *connue dans le pénitencier.* » (Remarquons en passant que le nouveau régime a commencé en novembre 1834, et qu'à ce compte, il y a eu non *un seul cas*, mais *cinq cas* d'aliénation dans l'ancienne période, sans compter tous ceux que l'enquête n'a pas eu les moyens de constater.)

« Mais » continue le critique, « il n'en a pas été de même dans la seconde » période pendant les huit années de l'intimidation, *du système pensylvanien*, » en un mot. » (Il y a ici erreur; le système pensylvanien n'a point été appliqué à tous les prisonniers, mais seulement aux récidivistes; les autres prisonniers ont été soumis à la règle d'Auburn. Un membre de l'administration devrait s'exprimer avec plus de précision). « L'aspect de la maison a changé; un air de langueur et de maladie » s'est emparé du détenu; on découvre sur ses traits » flétris le cachet des maux chroniques, et l'aliénation, inconnue jusqu'alors, » pénètre dans les cellules; depuis huit ans, on y a constaté 23 cas de folie. » (Nous venons de dire que les 23 cas d'aliénation ne font pas tous partie de la seconde période).

Certes, nous sommes fort éloignés de contester que la réclusion solitaire prolongée n'ait pas été nuisible à la santé des détenus qui l'ont subie. Nous sommes portés à croire que l'essai qu'on a fait de ce mode d'emprisonnement a eu des effets fâcheux qui doivent engager l'administration à y renoncer, parce que la prison n'a point été construite pour ce système. Mais cette observation pouvait être présentée et elle aurait eu le mérite d'être vraie sans les frais d'imagination que l'auteur a faits pour nous montrer, sous deux tableaux opposés, une différence qui n'est point telle qu'il la présente. Un membre du Grand Conseil a déjà répondu à cela en présentant les chiffres officiels des journées de maladie dans les deux périodes. Comme ces chiffres peuvent fournir matière à contestation, nous ne les reproduirons pas ici; mais nous dirons que, bien que la circulation des prisonniers ait été plus forte dans la nouvelle période que dans l'ancienne, et malgré les réclusions solitaires, le nombre des décès est inférieur de 4 à celui de l'ancien régime. Ce fait, nous semble-t-il, répond suffisamment à ce qu'avance l'honorable membre de l'administration des prisons sur la santé des détenus.

Ce que nous ne saurions excuser encore, c'est la confusion que M. V. fait du régime pensylvanien et de celui d'Auburn, et l'intention de l'auteur de mettre sur le compte du régime pensylvanien (qui n'a été appliqué qu'à un certain nombre de détenus) tous les cas de maladie et d'aliénation observés dans la prison. De deux choses l'une, ou M. V. ne connaît pas la prison, ou il dispose des faits à sa guise et les arrange pour ses fins. Nous pourrions opposer à ses tableaux,

des études et des observations faites par des hommes éminents de l'étranger qui ont étudié la prison et ont consigné leurs observations dans des écrits. Mais ce que nous avons dit suffit pour relever l'exagération et rendre inexcusables les paroles suivantes du membre de la Commission des hospices : « On apprendra que » si, dans le canton de Vaud, la justice des hommes ne frappe plus le coupable » avec le glaive, la réclusion solitaire et le silence tuent bientôt, souvent morale- » ment et enfin toujours physiquement. On saura aussi ce que sont devenus ces » hommes échappés à l'échafaud. Nous le soupçonnons, on ne les trouvera plus » dans leurs silencieuses cellules ; car ne sont-ils pas ou fous au Champ-de-l'Air, » ou mourants à l'infirmerie, ou déjà morts de marasme. »

Nous avons vu comment, dans cette brochure, les faits sont présentés ; disons un mot du système que l'auteur propose. « Faites travailler les récidifs dans les » ateliers. » Nous y souscrivons de grand cœur ; cette réforme sera, nous le pensons, bien accueillie par les hommes qui s'intéressent aux détenus. « Permettre, » à titre de *récompense* et même de *remède*, quelques conversations, soit pendant » le travail, soit pendant le repos. » Certes, ce que l'auteur propose n'a rien d'exagéré. Mais alors, pourquoi tant de paroles sévères contre le silence, tant d'efforts pour prouver que le silence tue ou rend fou, si cela n'aboutit qu'à proposer un aussi léger palliatif? quelques conversations innocentes! C'est qu'au fond, nous ne croyons pas M. V. aussi ennemi du silence qu'il le croit aujourd'hui lui-même ; il sait bien que laisser les détenus librement communiquer entr'eux, c'est provoquer les plus grands désordres, ôter tout moyen d'amendement, et que la conséquence nécessaire de l'abandon de la règle du silence, c'est le *nerf de bœuf* qu'il faut remettre en usage comme moyen de correction et de discipline. Nous ne supposons pas que M. V. veuille de ce moyen.

D'ailleurs le moyen indiqué par l'auteur de la brochure, a déjà été tenté avant d'établir la règle du silence. On a déjà essayé, nous a-t-on dit, de restreindre, comme il le désire, l'usage de la parole, tout en s'en servant, comme *soupape de sûreté*, contre la folie et le marasme. On a établi des catégories de moralité, pour que le mal ne se répandît pas ; on a limité les heures de conversation ; mais on n'a point par-là empêché l'école du vice, ni les tentatives de révolte, ni celles d'évasion, ni les projets d'association pour le moment de la libération ; force a donc été d'en venir au silence absolu. Tous ces essais faits dans notre pénitencier, nous les trouvons consignés dans un ouvrage français, *Rapport sur les prisons de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse*, adressé au ministère de l'intérieur par l'un des inspecteurs généraux de France. Il est assez piquant, qu'il faille aller chercher des renseignements sur notre maison pénitentiaire dans les écrits de *ces commis voyageurs de la doctrine pénitentiaire*, les Lucas, les Moreau-Christophe, les Demetz, les Tocqueville, les Béranger, le comte Petiti de Turin, le professeur Mittermayer, le professeur

David de Danemarck, le professeur Holet de Suède, Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons de Belgique, qui tous ont écrit sur notre pénitentiaire et qui doivent nous apprendre des faits qu'on semble ignorer ici.

Mais poursuivons : « Donnez au détenu une nourriture plus stimulante, surtout l'usage des boissons fermentées; non pas du vin, on le redoute aujourd'hui; mais de la petite bière, c'est plus américain, plus doctrinaire. » Nous ne savons pas si nous sommes doctrinaires; nous avouons humblement que nous ne savons pas même ce que c'est qu'un doctrinaire; mais pour nous, nous préférerions qu'on donnât aux détenus un verre de vin plutôt que de la petite bière, que plusieurs d'entr'eux, les femmes surtout, ne pourraient pas boire. En tout cas, si l'usage des boissons spiritueuses était jugé nécessaire à la santé des prisonniers, nous préférerions la distribution du vin comme régime, faite par l'ordre de l'administration, à l'introduction du système de M. V. qui voudrait que l'Etat ne donnât « que du pain et de la soupe et que le reste fût gagné » par le prisonnier, à la sueur de son front. » Nous doutons fort que ce nouveau mode fût salutaire aux détenus; on en verrait inévitablement qui se priveraient de tout supplément de nourriture à l'ordinaire officiel, pour s'amasser un pécule et se donner les moyens de satisfaire plus complétement leurs passions à leur mise en liberté; d'un autre côté, ce système amènerait la cantine et tous ses inconvénients pour ceux qui voudraient jouir immédiatement de leur gain; sans parler de tous les inconvénients que rencontrerait l'exécution d'un pareil mode, on sent très-bien avec M. V. que *la mise en pratique de son système est hérissée de difficultés*. Il faut avouer que ce n'est pas un titre de recommandation. « Faites » tomber ces auvents qui empêchent l'air et le soleil de pénétrer dans vos cellules; ne le craignez pas! cet air et ce soleil n'empêcheront point vos détenus » de se régénérer. » Il nous semblait que nous étions aussi de l'avis de l'auteur; mais lorsque nous demandâmes: pourquoi ces auvents? il nous fut répondu que c'est la nécessité qui les a fait placer, pour empêcher la correspondance par signe, par la voix ou par lettres entre les sexes, les communications avec le dehors de la prison, communications au moyen desquelles plus d'une évasion a été tentée et effectuée. Ce n'est donc point ce système, que M. V. appelle de la doctrine, qui a introduit les auvents en 1833, mais les évasions et mille abus que l'on nous a mentionnés. Le membre de l'administration ne savait-il point ces circonstances?

« Convertissez vos lugubres préaux en ateliers en plein air. » Très-bien; ceci sera un vrai progrès auquel nous applaudirons de grand cœur; mais qu'on y mette de la bonne foi; qu'on dise *nos* et non pas *vos;* et qu'on n'appelle pas *lugubres* ces préaux, qui, nous l'avons vu, sont de beaux jardins, où des bordures de fleurs encadrent des planches de légumes cultivés et arrosés par les prisonniers.

» Enfin, étudiez la prison de Berne : il est vrai qu'elle n'est pas enregistrée » au nombre des prisons-modèles ; les adeptes de la doctrine pensylvanienne » lèvent les épaules de pitié, quand on leur en parle ; cependant il doit y avoir » là de bons enseignements à prendre ; car on dit que les récidives y sont rares ; » que l'aliénation y est inconnue, que la santé des détenus y est bonne. On le » comprend ; son gouverneur, M. d'Ernst, vieux soldat et habile administra- » teur, avait soumis son pénitencier, non à la règle monacale de la Valsainte, » mais à la discipline militaire ; etc. » — Le livre que nous avons cité plus haut apprendra à l'auteur de ces lignes plusieurs choses qu'il paraît encore ignorer ; c'est que le respectable M. d'Ernst, pour avoir des allures militaires, n'en est pas moins un chrétien distingué par sa piété, autant que par la noblesse de son caractère ; qu'il est partisan *très-prononcé* du système pensylvanien, un philadelphien *pur sang*, comme on aurait dit il y a quelques années ; que si ce système n'a pas été suivi par lui, c'est que la construction du pénitencier ne le permettait pas ; qu'il a fait des efforts pour en approcher, en introduisant le silence aussi complet que possible, et l'isolement individuel pour quelques prisonniers dangereux ; que, du reste, cette prison, où il y a en effet beaucoup à étudier avec profit, n'est point exempte de cas d'aliénation, quoiqu'ils ne soient pas dans une proportion aussi forte qu'à Genève et à Lausanne, parce que c'est un pénitencier agricole ; et qu'enfin les maladies y sont peu rares, que des épidémies y ont produit des ravages ; dans l'état ordinaire, le nombre des malades est du 5 p. % du nombre total des détenus ; le nombre des décès du 2 1/2 p. % ou 1 sur 40 ; c'est aussi la moyenne du pénitencier de Lausanne pour les décès. — Disons encore que si M. d'Ernst a fait usage de la discipline militaire dans le pénitencier de Berne, c'est moins par principe que par l'impossibilité où il s'est trouvé de se procurer des employés ou gardiens assez intelligents et assez religieux, pour remplacer la force militaire par l'ascendant moral ; qu'il s'est vu dans la triste nécessité de mener les employés comme les détenus, en leur imposant la réclusion et le pain et l'eau, lorsqu'ils tombaient en faute, et qu'il a fait venir de l'étranger des espèces de *sœurs grises*, pour conduire les femmes, d'après le système de Lausanne.

M. V. termine la transcription de ses articles, en rappelant deux passages écrits contre le silence par des hommes de mérite. Il eût été facile de trouver dans le livre de Sylvio Pellico, ainsi que dans les mémoires d'Andryane, prisonnier au Spielberg, des témoignages en faveur de la règle du silence pour les condamnés non politiques. Mais à quoi servent des citations, quand on en peut trouver dans les deux sens opposés ? — Le système pénitentiaire a été attaqué avec peu de ménagement par M. V. qui aurait dû se souvenir qu'il en a été chaud partisan. Nous avions à démontrer que les couleurs sous lesquelles on a dépeint notre pénitencier, n'étaient pas exactes ; nous nous sommes élevés non

contre une discussion calme, approfondie, impartiale, mais contre un système d'attaque qui ne repose pas sur la vérité; nous sommes loin de croire que notre prison soit une prison-modèle; mais nous pensons qu'on doit tenir compte des essais consciencieux et bien intentionnés qui ont été faits, et qu'avant de détruire ce qui a été fondé à grand peine, il faut regarder à deux fois ce qu'on se propose de mettre à la place. Démolir est toujours facile; n'édifie pas qui veut!

ESSAI SUR LES CARACTÈRES MORAUX ET SUR LA CLASSIFICATION QU'ON PEUT EN FAIRE, *à l'usage des moralistes, des parents et des instituteurs,* par **M. J. L. DUBY,** 1 vol. in-12. 200 pages.

L'idée première de cet ouvrage, tout ingénieuse qu'elle est, est sujette à des difficultés si fortes et en si grand nombre, que l'on doit admirer le courage de l'auteur dans son entreprise, et n'être pas surpris s'il n'a pas pu toutes les surmonter. Classer les caractères moraux, c'est, non pas distribuer en ordres, en familles, en genres et en espèces des êtres bien caractérisés, offrant des ressemblances et des différences constantes et saisissables, et se groupant naturellement aux yeux d'un observateur judicieux; mais, c'est s'adresser à une seule et même espèce pour en classer les individus. Les hommes sont frères, toutes leurs âmes sont identiques, leurs caractères, malgré tant de modifications en tout genre et les différences énormes que l'on peut signaler, sont dérivés d'une seule et même source, et entreprendre de classer ces caractères, c'est vouloir classer les épis d'un champ de blé ou les sapins d'une forêt. Tenter pour les idiosyncrasies un système de classification, c'est arriver nécessairemement à avoir autant de loges à part qu'il se présente d'individus, si l'on veut mettre à ce travail quelque précision et quelque rigueur. Ce n'est pas tout encore, les caractères moraux se modifient, le même homme aux différentes époques de sa vie appartient successivement à diverses catégories. Si l'on prend garde à cette mobilité des objets de l'étude, l'on voit qu'à chaque instant on retombe dans le chaos d'où l'on s'était efforcé de sortir, et que tel individu donné, étudié et classé dans un moment précis, doit encore être étudié et classé le moment d'après et ainsi durant toute la suite de son existence. A quoi se réduira donc une tentative de classification des caractères moraux? à une analyse du caractère moral de l'espèce humaine, et, il faut nous hâter de le dire, cette analyse bien faite est déjà un ouvrage difficile et important. M. Duby a-t-il réussi dans celle qu'il a tentée? quoique nous apprécions tout ce que son volume offre d'intéressant et de vrai, nous ne pouvons toutefois nous prononcer pour l'affirmation, lorsqu'il laisse en dehors de son travail l'élément essentiel et fondamental de toute moralité, la volonté. Il semble en lisant le traité qui nous occupe que le caractère moral soit une espèce de résultante provenant de la combinaison des

naturels, des penchants et des facultés, sans qu'il y ait réaction de la part du moi responsable, sans que l'on voie dans le livre, ainsi qu'on l'observe dans la réalité, la volonté, par une puissance qui lui est propre, se déterminer contre toutes les circonstances qui semblent devoir l'entraîner, et se montrer ainsi dans toute sa grandeur et toute sa véritable indépendance. Cet oubli de la volonté, en a produit d'autres. C'est ainsi que l'on ne voit traitée nulle part une question capitale au point de vue de cet ouvrage, la question du péché ; non plus qu'une autre question aussi grave, qui amène la distinction la plus capitale et la plus profonde entre les caractères moraux, qu'il s'agit pourtant de classer, l'influence de la foi chrétienne sur la moralité. Cependant cet ouvrage a été écrit en plein christianisme et, chose étrange, si parfois il est question de principes religieux, pas un mot pour caractériser ces principes et pour en déterminer l'action. Comment se fait-il que dans un moment où le christianisme attire l'attention des plus incrédules, où les philosophes se placent en face de lui, sont forcés d'en tenir compte et de descendre jusque dans ses profondeurs, on voie paraître un traité tel que celui-ci, sur une matière appartenant au propre et vrai domaine de la religion révélée, rédigé par une ame honnête et par un esprit ettentif et bien doué, et pourtant où l'auteur semble avoir pris à tâche d'éviter toutes les questions indispensables, en philosophie comme en religion? Nous n'avons pu nous abstenir de nous adresser cette question à nous-mêmes. Il ne nous appartient pas d'en formuler la réponse.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE SYSTÈME DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, *considéré en général et dans l'application que quelques écrits récents proposent d'en faire à Genève*, discours prononcé par M. le prof. MUNIER, *modérateur de la Compagnie des pasteurs et du Vénérable Consistoire*, à la séance de rentrée du consistoire le 3 février 1842, avec un appendice sur les changements proposés à la constitution de l'Eglise et des notes. Genève, 1842. Brochure in-8° de 68 pages.

Cette brochure, écrite avec un vrai talent et dans un esprit de candeur et de modération du meilleur exemple, est un résumé, à peu près complet et fort clair des diverses raisons que l'on oppose à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ecrit à Genève et pour les circonstances actuelles de cette république, ce discours est d'un intérêt général dans un moment où la question qu'il traite est soulevée partout et où la thèse opposée compte des champions éclairés, consciencieux et d'un talent supérieur. Il nous a pourtant paru que les considérations qui déterminent M. Munier sont essentiellement de l'ordre des considérations pratiques et de détail, tandis que c'est dans l'ordre élevé des principes et des nécessités morales que l'on cherche un appui pour la thèse opposée. Il est vrai que la forme, imposée par la circonstance, ne permettait pas à l'auteur de longs

développements et qu'il a dû se tenir à ce qu'il y avait de plus saisissant pour les esprits ébranlés et tenus en suspens par les intérêts flagrants d'une révolution politique; aussi ferons-nous moins de notre réflexion le sujet d'une critique, que d'une simple remarque destinée à circonscrire le champ de l'ouvrage et l'attente du lecteur.

LUCILE *ou la lecture de la Bible* par A. MONOD seconde édition. Paris L. R. Delay 1842. 1 vol. in-8° 328 pages.

Une jeune fille protestante a perdu ses parents dans son enfance, elle se marie dans une famille catholique et participe extérieurement à son culte sans avoir fait d'abjuration et sans s'approcher des sacrements. C'est *Lucile*, son mari est ouvertement incrédule. Elle vient à éprouver des besoins religieux, elle s'adresse à un prêtre, l'abbé Favien, celui-ci, digne ministre de Jésus-Christ dans la communion romaine, s'empresse de lui répondre et, dans une visite d'une journée, a deux entretiens sérieux avec Lucile et son mari. Dans le premier il réduit au silence les objections de l'incrédulité, dans le second il établit l'inspiration des Saintes Ecritures en se servant particulièrement de la preuve des prophéties. Lucile est convaincue, son mari ébranlé; elle s'empresse de demander la Bible à l'abbé; celui-ci la lui refuse, puis est conduit à exposer les raisons de ce refus dans une lettre détaillée. Lucile prête à se soumettre, rencontre dans un ancien ami de son mari, un homme catholique de naisaance et de profession, amené par la lecture et la méditation de l'Ecriture Sainte au christianisme biblique. Ce dernier dans une suite de lettres, réfute les raisons de l'abbé, montre que la Bible est écrite pour tous, que le fidèle conduit par l'Esprit de Dieu n'a pas à craindre de s'égarer dans les choses du salut, et il termine en répondant à quelques objections et à quelques difficultés, en mettant dans son jour la vie et l'efficacité du vrai christianisme. Lui-même éclairé par ses propres déductions, renonce à la messe et à la profession extérieure du catholicisme. Lucile s'attache à la Parole de Dieu et par cette parole à l'obéissance exclusive du Sauveur. Une conclusion fait faire au lecteur un retour sur lui-même. Telle est l'analyse sèche et décolorée d'un livre écrit avec un talent supérieur, avec âme, avec une parfaite connaissance de la matière et une rare bonne foi dans l'exposé des raisons et des principes qu'il se propose de combattre. Quoique, surtout dans sa seconde partie, il soit destiné aux membres de la communion romaine, il peut être fort utile aux protestants. Dans ce moment où le catholicisme relève la tête, s'encourage aux conquêtes, espère ouvertement faire rentrer dans le giron de l'Eglise réputée infaillible, tant de populations qui se sont soustraites à son empire, il est de plus en plus indispensable aux héritiers de la profession protestante de connaître les titres de ce glorieux héritage, et les conditions personnelles de foi, de connaissance, de piété solide et vivante, sans lesquelles il n'est qu'un nom et qu'un

piége pour ceux qui pensent cacher sous l'œuvre de leurs pères, leur propre ignorance et leur incrédulité. L'ouvrage de M. Monod est un beau livre, un livre de saine et solide instruction, il est mieux que cela, c'est une bonne œuvre, une œuvre de foi et de charité.

Karl Friederich Drollinger. Academische Festrede von Wilhelm Wackernagel, Dr Prof., d. Z. Rector der Universitæt. Basel, 1841.

Charles-Frédéric Drollinger. Discours académique de Guillaume Wackernagel, docteur, prof. recteur de l'université de Bâle. 1841.

Dans les trois universités de la Suisse allemande, il est d'usage que le recteur, élu chaque année, fasse un discours public, qui traite, sous une forme analogue à la circonstance, un sujet propre à intéresser les différentes classes de la société. Le discours de M. Wackernagel célèbre la mémoire d'un poëte, d'origine allemande, qui a fleuri à Bâle dans la première moitié du 18e siècle, et qui appartient à cette ville par la culture qu'il y a reçue, l'amour dont il était animé envers elle, le respect et l'affection que lui témoignaient à l'envi tous les citoyens. Versé dans la connaissance de la littérature allemande, l'orateur entre dans des développements fort intéressants sur les caractères qui la distinguent à cette époque, et assigne à Drollinger une place honorable dans le mouvement littéraire de son temps. Animée d'un esprit moral et vraiment religieux, préludant aux sublimes poésies d'Albert de Haller, la muse de Drollinger chante les beautés de la nature et les vérités de la religion. Suivant l'impulsion donnée par Bodmer et Breitinger de Zurich, elle puise ses inspirations de préférence chez les poëtes anglais, et prend des allures plus libres et plus adaptées au génie allemand que celle qui prévalaient alors. Drollinger a contribué pour sa part à ce que le vers alexandrin, imité des Français, fût remplacé par des vers métriques tels que ceux de l'antiquité classique. Quelques considérations sur les causes, qui de nos jours ralentissent en Suisse l'essor de la poésie, terminent ce discours, dont le style est brillant de clarté, de naturel et d'élégance.

J. J. H.

LA

GUERRE DE WARTBURG.

Épisode de la vie de Walter von der Vogelweide.

(SECOND ARTICLE.)

Wartburg, le Parnasse des minnesinger allemands, le Patmos de Luther! Quel est le voyageur curieux qui, en parcoutant la sombre forêt de Thuringe et les montagnes près d'Eisenach, ne dirigerait point ses pas vers l'antique résidence des landgraves de Thuringe et de Hesse? En présence de ces bâtiments gothiques et de ces hautes tours crénelées, qui transportent l'âme et l'imagination dans les siècles passés, le cœur aime à s'abandonner quelques moments à des rêves mélancoliques et doux, pendant que les yeux se promènent sur le vaste tableau de villes et villages sans nombre que l'œil domine de ce point élevé. A l'horizon brumeux l'œil distingue encore les clochers de Hesse-Cassel, résidence actuelle des successeurs des anciens landgraves dans une partie de leurs états; et c'est ainsi que le présent et le passé semblent se toucher et vouloir se donner la main.

Quel autre château de la Thuringe et même de l'Allemagne peut se vanter de présenter dans ses environs une vue si étendue

et si variée, et dans son enceinte un théâtre si riche en événements remarquables et en souvenirs historiques?

Voyez la façade de ce superbe bâtiment, l'édifice principal du château. L'architecture riche qui la distingue, les restes de nombreuses sculptures en bois qui l'ornaient autrefois, témoignent encore aujourd'hui de la splendeur et de la magnificence du prince qui a fait construire ce château. Entrons dans cette salle; on l'appelle l'appartement des landgraves (Landgrafenzimmer); une porte surmontée de la couronne de rue saxonne nous y conduit. C'est là que demeurait le fondateur de Wartburg, le fameux landgrave Louis II, auquel le saut périlleux du château de Giebichenstein a valu le surnom historique de *Louis le Sauteur*[1], et dont la vie aventureuse anime encore les traditions et les chansons populaires d'Allemagne. C'est là que dans les bras de sa belle Adélaïde[2], il cherchait à oublier les souffrances d'une longue captivité et les remords de sa conscience tourmentée par le crime détestable que son amour adultère lui fit commettre[3].

La fondation de Wartburg ne précède que de quelques années l'assassinat du malheureux comte palatin et le mariage de Louis II avec sa veuve. La tradition raconte ce premi erévéne-

[1] Accusé par les parents du comte palatin Frédéric de Saxe, d'avoir assassiné traîtreusement ce prince, et emprisonné par ordre de l'empereur dans le château de Giebichenstein, près de Halle, sur les bords de la Sale, Louis eut le bonheur de s'échapper en sautant d'une hauteur énorme dans le fleuve.

V. BANGE, *Thur. Chronick*, f. 48 et 49.

[2] Mulierum quotquot sæculum illud tullit omnium longe formosissimam.

V. *Hist. eccles. Isenac.*

[3] Da nahm Ludewig den Jægerspiess
Selber in seine Hand
Durchrannt' den Pfalzgraf Friedrich
Unter der Linden zur Hand.

BRENTANO, *des Knaben Wunderhorn*, p. 242.

Anno Domini 1065, hic expiravit palatinus Fridericus
Hasta prostravit illum dom. Ludovicus.

Inscription latine.

ment à peu près de la même manière que la fondation de la ville de Byzance[1]. Étant un jour à la chasse et poursuivant un chevreuil, Louis arrive au sommet d'une haute montagne qui domine toute la contrée et qui ouvre une large vue sur toute la forêt de Thuringe. Ravi de cet aspect, il s'arrête, et l'idée lui vient de bâtir un château dans cet endroit. Une seule chose l'embarrasse : la montagne appartient au seigneur de Frankenstein, son voisin, et il était peu probable que celui-ci voulût se départir de cette possession, en s'exposant à avoir un voisin aussi dangereux que Louis. Cet obstacle, insurmontable de nos jours, n'arrête pas longtemps un prince, dont la hardiesse avait su triompher de choses bien plus difficiles. Il profite de l'obscurité de la nuit pour faire couvrir la cime de la montagne d'une couche de terre, qu'il fait chercher dans son propre territoire et qu'il fait transporter dans des corbeilles à l'endroit désigné. Le lendemain matin il envoie des maçons et des ouvriers et fait jeter les fondements du château projeté. Le voisin en est informé et porte plainte. Sommé par le tribunal de l'empire, Louis prouve ses droits de propriété par le témoignage de douze chevaliers probes et intègres qui, placés sur le sommet de la montagne, enfoncent leurs glaives dans le sol et jurent que le terrain sous leurs pieds appartient au landgrave. Le château est construit et appelé *Wartburg* (château d'attente), parce que Louis s'y était arrêté pour attendre son cortége de chasse[2].

Cette tradition qui s'accorde si bien avec le caractère aventureux de Louis, paraît être un fait historique et prouve que celui-ci ne se piquait pas de loyauté autant que son petit-fils, Louis IV, appelé le *landgrave de fer* (der eiserne Landgraf) et le petit-fils de ce dernier, Louis VI, dit le saint, mari de Sainte-Elizabeth de Hongrie. La sévérité inexorable avec laquelle ces deux princes exerçaient la justice dans leurs états les distingue et les honore autant que la haute vénération dont ils jouissaient auprès de leur peuple.

[1] V. *Cod. palat.* 361, f. 63 b.

[2] BANGE, *Thur. Chronick*, f. 44, 45. — THON, *Das Schloss Wartburg*, p. 10-13. — GRIMM, *Deutsche Sagen*, T. II, § 547.

Lorsque, après la mort de son père, Louis IV reçut des mains du roi Conrad III l'investiture du landgraviat de Thuringe, il était encore bien jeune et ses mains semblaient trop faibles pour contenir une noblesse dépravée et hardie. Abusant de l'inexpérience et de la bonté du prince, elle cherchait à s'enrichir en dépouillant et en opprimant le peuple. Un forgeron de la forêt de Thuringe réussit à détromper le prince et à donner à son caractère cette fermeté et cette trempe dont il avait tant besoin. Un vieux tableau qu'on conserve religieusement dans le Landgrafenzimmer éternise cet événement. L'endroit où il se passa s'appelle *la Ruhla*, et, encore de nos jours, les Saxons disent d'un homme sévère et inflexible qu'on l'a forgé dans la Ruhla[1].

Égaré à la chasse, dans un costume simple qui ne trahit pas sa haute dignité, le prince frappe à la porte d'une forge, demande et obtient, pour la nuit, un gîte du brave homme qui habitait cette maison isolée. Dans la nuit le landgrave se réveille, il entend forger et, à chaque coup qu'on frappe sur le fer, la voix sonore du forgeron répète : « Landgrave, durcis comme ce fer! » (Landgraf Ludwig, werde hart!) Surpris de ces paroles étranges, le prince en demande l'explication, et le forgeron lui peint les exactions des nobles et la misère du peuple en couleurs si vives que dès ce moment le cœur de Louis changea complétement, et s'arma d'une sévérité inexorable contre cette noblesse dégénérée, qui avait failli le perdre dans l'opinion de son peuple et lui enlever son amour. La manière dont il la traita dorénavant la dégoûta bientôt. La plupart des chevaliers se révoltent. Louis marche contre eux, les défait à Naumburg, en tue une grande partie et fait prisonniers les autres. Pour leur apprendre à respecter dorénavant la charrue et la main qui la conduit, il les fait atteler quatre à quatre comme des bœufs de labourage,

[1] Zu Ruhla, im Thüringerland, liegt eine uralte Schmiede, und sprichwœrtlich pflegt man, von langen Zeiten her einen strengen und unbiegsamen Mann zu bezeichnen : er ist in der Ruhla hart geschmiedet worden.

GRIMM, *Deutsche Sagen*, T. II, § 550.

la tête courbée sous un joug de fer, et il les force à tracer des sillons dans un champ, en leur appliquant lui-même, de temps en temps, de vigoureux coups de fouet, pour rallumer leur ardeur[1]. L'arpent ainsi labouré s'appelle encore de nos jours le *champ des nobles* (Edelacker). Ce terrible châtiment leur inspira un tel effroi que, même après sa mort, les chevaliers respectèrent et exécutèrent religieusement sa dernière volonté, en portant son cercueil sur leurs épaules, depuis le château de Naumburg jusqu'au couvent de Reinhardtsbrunn, où se trouve son tombeau[2].

Quoique ce prince fût obligé de porter constamment une cuirasse de fer, pour se garantir de coups imprévus de la part de ses nombreux ennemis, et que pour cela l'histoire et la tradition le connaissent sous le nom du landgrave de fer; en entourant son château de cette même noblesse dont il avait tant à craindre le ressentiment, il eut néanmoins la gloire de faire avouer à son beau-frère, Frédéric Barberousse, que son château pouvait se vanter d'avoir la plus belle et la plus solide muraille dont puisse s'environner ou ville ou forteresse, muraille qui vaut bien mieux que celle dont Paris s'embastionne de nos jours[3].

Sans parler de l'histoire intéressante de cette tendre Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II, qui fut obligée de s'enfuir du château de Wartburg, pour échapper aux coups meurtriers de son perfide époux, et dont l'amour maternel laissa à son fils[4] une marque éternelle[5]; nous voyons que le château de Wartburg

[1] Ferreus indigitur Ludovicus dura clientum
Cervix cui leni ferrea tela dedit.

Inscription latine du portrait de Louis IV; V. THON, *das Schloss Wartburg*, p. 48.

[2] V. GRIMM, *deutsche Sagen*, § 550, 551.

[3] V. GRIMM, *deutsche Sagen*, T. II, § 552.

[4] Friedrich mit der gebissenen Wange.

[5] V. THON, *das Schloss Wartburg*, p. 112. — GRIMM, *deutsche Sagen*, T. II, § 560.

abonde en traditions héroïques et romantiques. Mais il n'est pas moins riche en souvenirs religieux, et son enceinte en offre pour les deux cultes à la fois. Votre cœur s'intéresse-t-il aux légendes pieuses, à la vie édifiante d'une âme sainte, allez dans la chapelle du château et prosternez-vous devant l'autel où Sainte-Elizabeth de Hongrie passa tant de nuits dans la prière et la méditation. Vous verrez là l'image de la pieuse princesse suspendue au-dessus d'un tronc de pauvres comme symbole de la charité chrétienne[1]. L'artiste l'a représentée dans le moment où, entourée de pauvres et interpellée par le landgrave, le ciel opère un miracle en sa faveur, en changeant en fleurs les vivres qu'elle allait distribuer aux indigents et qu'elle voulait dérober à l'avare curiosité de son époux[2].

Si votre cœur ne partage pas la naïve croyance du moyen-âge, et si vos sympathies sont avec l'homme dont les paroles, en annonçant et en saluant une aurore nouvelle, éveillèrent le monde chrétien de son long sommeil et jetèrent le premier cri d'alarme de ce grand combat des esprits qui n'est pas encore terminé; si la boussole de la réformation est aussi celle de vos convictions et de vos besoins religieux, suivez-moi au *Ritterhaus* (maison des chevaliers), dans la petite chambre qu'habitait autrefois cet homme au caractère ferme et à la parole tranchante, que l'histoire de la culture humaine place à la tête d'une nouvelle croyance et d'une nouvelle littérature.

Cette table de bois de chêne était l'enclume ou il forgeait les foudres qui ébranlaient l'antique Europe dans ses fondements

[1] O ihr Edlen! denket bei dem Bilde
Jener Menschenfreundin, die voll Milde,
An den Armen, dessen Dank euch lohnt,
Vnd es blüh auf euren Wegen
Euch die süsse Freud' entgegen,
Die allein in guten Herzen wohnt.

Inscription de la boite suspendue au-dessous du portrait de Sainte-Elizabeth; V. THON, *das Schloss Wartburg*, p. 76.

[2] MONTALEMBERT, *Vie de Sainte-Elizabeth de Hongrie.*

les plus profonds, c'est là que la parole de Dieu dont on avait sevré le monde chrétien, retrouva sous sa plume populaire cette expression de simplicité évangélique qui devait lui gagner tous les cœurs.

Voyez-vous sur la muraille cette tache noire que les châtelains ont tant de soin de conserver? C'est l'endroit où Luther, irrité, lança son encrier pour se débarrasser d'une mouche qui l'importunait dans ses travaux et dans laquelle son imagination enflammée crut apercevoir le prince des ténèbres[1]. Il venait alors d'avoir un songe dont nous espérons pouvoir plus tard entretenir nos lecteurs.

Quand on pense à la haute célébrité que le séjour de Luther prête au château de Wartburg et à l'influence immense qu'exerçait sur la langue, la littérature, la religion et la constitution de l'Allemagne l'ouvrage immortel qu'il achevait dans ces murs, deux autres événements dont le château peut se glorifier également doivent avoir peu d'importance aux yeux du lecteur. En effet l'un, que Heine appelle une niaiserie politique,[2] savoir l'auto-da-fé mémorable exécuté par les étudians de l'université de Iéna, n'est qu'une contrefaçon de l'acte courageux de Luther. L'autre, que Gervinus appelle une niaiserie littéraire[3], est cette fameuse guerre de Wartburg, cette querelle d'Allemand dont j'ai menacé le lecteur. Quoique je ne partage nullement l'opinion de Gervinus, qui attache si peu d'importance à cet événement et qui paraît même douter de sa vérité historique[4], je ne suis pourtant pas assez allemand, ou plutôt, je ne suis pas assez romantique pour m'enthousiasmer pour ce tournoi poétique, comme Gœrres, le chantre de l'histoire préadamitique et antédiluvienne, et les autres poëtes de cette école, qui se sont épuisés en efforts inutiles pour faire revivre le

[1] Dans les langues orientales, *Beelzebub* signifie seigneur des mouches.

[2] V. *Heine*, Geschichte der neuern teutschen Literatur, t. II, p. 112.

[3] GERVINUS, *Geschichte der poëtischen Nationallitteratur der Deutschen*. T. I, p. 298.

[4] Id. T. II, p. 51.

goût des siècles passés et pour faire de l'art, de la littérature et de la vie du moyen-âge le régulateur et le type de notre temps. Cependant, je ne disconviens pas que, pour bien juger de certains faits et de certaines productions littéraires, il ne faille abandonner les idées, les convictions, les lumières, et disons-le franchement aussi, les erreurs et les préjugés de notre siècle, pour se mettre au point de vue de l'époque qu'on veut apprécier.

Cela est vrai tout particulièrement du fait littéraire qui nous est connu sous le nom de la guerre de Wartburg. Si l'on voulait considérer cet événement de notre point de vue moderne, on ne manquerait pas de trouver quelque chose de barbare et de ridicule à la fois dans ce combat poétique de quelques poëtes, auquel assiste le bourreau pour couper la tête de celui qui est vaincu. C'est ainsi que Gervinus a jugé cet événement. Mais, si on ne reste pas comme lui un pied dans le temps moderne et l'autre dans le moyen-âge, et qu'on se transporte, de toute son âme, dans ce siècle de chevalerie et de poésie, ou l'aventure était la déesse qu'adorait le chevalier et la muse qu'invoquait le poëte, dans cette époque si riche en hauts-faits et en actes de bravoure, où un signe de la dame de ses pensées suffisait à l'homme courageux pour descendre dans l'arène relever le gant tombé d'une belle main [1]; si, dis-je, on ouvre son âme à toutes les émotions et à tous les sentiments qui enflammaient les cœurs d'alors, on trouvera quelque chose de noble et de grand dans ce combat bizarre.

« Les minnesinger, dit Grimm [2], avaient une si haute idée de leur art, qu'ils ne balançaient nullement à lui sacrifier ce qu'ils avaient de plus précieux et même leur vie. Il y a quelque chose de sublime dans toute passion noble, quand elle arrive à l'extrême; et on ne peut pas refuser son admiration au Germain qui, enflammé par l'ardeur du jeu, aimait mieux perdre sa liberté que de se retirer, effrayé par l'énormité de l'enjeu.

[1] V. SCHILLER, *der Handschuh*.

[2] V. GRIMM, *über den altdeutschen Meistergesang*, p. 78.

L'histoire allemande est riche en traits semblables[1]. A celui qui ne veut accorder qu'une vérité symbolique à la guerre de Wartburg, je demanderais simplement de m'expliquer d'une manière raisonnable les traditions grecques d'Apollon, de Silène, de Midas, de Chiron et d'Orphée. »

Ch. Rosenkranz qu'on regarde généralement comme le critique le plus spirituel et le plus profond de la poésie du moyen-âge, partage l'opinion de Grimm sur l'authenticité du fait. « Le point, dit-il[2], dans son histoire de la poésie allemande au moyen-âge, le point dans lequel la poésie lyrique du moyen-âge se résume de la manière la plus grandiose est sans contredit la guerre de Wartburg, événement dont beaucoup de chroniques font mention et dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours dans les traditions populaires d'Allemagne. Elle est la seule trace d'un combat poétique entre nos anciens poëtes. Car s'il existait une certaine rivalité entre eux et si leurs poésies trahissent la concurrence, cependant on ne lit nulle part qu'il y ait eu un combat public et solennel, dans lequel ils eussent concouru pour la couronne du chant. La lutte entre Frauenlob et Regenbogen dans laquelle le premier cherchait à prouver que le mot « *Frau* » était un mot plus noble que « *Weib* » pour désigner le beau sexe, ne saurait donc être comparée avec la guerre de Wartburg. Les réunions des Meistersänger qui eurent lieu plus-tard, portent un caractère de corporation qui manque tout à fait à la guerre de Wartburg et ne peuvent non plus être mises en parallèle. Il est assez probable que cet événement est un fait historique, mais il est tellement enveloppé d'un voile mystérieux qu'à coup sûr on ne doit regarder les chansons que nous trouvons dans le recueil de Manessen et dans le manuscrit

[1] Dans la troisième aventure du poëme des Niebelungen, Siegfried propose au roi Gunther un combat à outrance et pour prix le royaume de celui qui serait vaincu. — Les prétendants de Brunhilde, vaincus par elle dans les jeux guerriers, perdaient la tête. — Egil Skalagrim, condamné à mort par le roi des Danois, rachète sa vie par une belle chanson, que la tradition nous a conservée sous le nom de *Höfdlausn* (rachat de la tête).

[2] ROSENKRANZ, *Geschichte der deutschen Poesie im Mittelalter;* p. 475.

de Iena que comme des copies ou des reproductions imparfaites d'anciennes traditions et chansons. »

Nous avons dit plus haut que Gervinus appelle la guerre de Wartburg une niaiserie littéraire de peu d'importance, et tous ceux qui ne liront ces poésies qu'une seule fois, ou qui ne les liront pas avec attention, diront comme lui. Mais plus on étudie et l'on cherche à approfondir ces hautes pensées cachées dans un langage mystique et énigmatique, plus elles s'élèvent, s'agrandissent et se revêtent de formes colossales. A la fin, muet d'admiration, on se trouve placé dans un temple immense dont les fondements se cachent dans les profondeurs de la terre, et dont la coupole aérienne se perd dans les hauteurs du ciel. Mais c'est un travail trop pénible et trop difficile que de vouloir reconstruire le temple mystérieux de ce poëme dont on n'a conservé que quelques pierres de taille, couvertes d'hiéroglyphes dont le sens restera toujours caché à celui qui ne réussit point à remettre la pierre dans sa place primitive au sein de cette dogmatique colossale et monumentale. Le seul poëte qui en aurait eu la force et la volonté est mort dans la fleur de son âge, sans avoir pu finir son travail. C'est Novalis, l'auteur de Henri d'Ofterdingen. Quant à nous, nous ferons comme ces voyageurs curieux qui viennent visiter les ruines de l'ancienne Egypte, et qui s'en retournent contents d'avoir admiré quelques moments le corps mutilé d'un Sphinx et les débris de la statue de Memnon.

Nous avons vu dans un passage emprunté à Rosenkranz, que le recueil de Manessen et le manuscrit de Iéna ne sont pas les seuls monuments littéraires qui attestent la vérité de cet événement, mais qu'un bon nombre de chroniques et de traditions populaires en font mention[1]. Avant de raconter l'évé-

[1] ROTE, *Leben der heiligen Elizabeth in altdeutschen Reimen.* — Id. *Thuring. Chronick.* — MENKEN, *Scriptores rerum germanic.* T. II, p. 2036-2045, et p. 1697-1700. — WAGENSEIL et TENSEL, *Chronica pontificum et archiepiscop. Magdeburg.* — GERSTENBERGER, *Thuring. Chronick.* V. SCHMINKE, T. I, p. 277-286. — GRIMM, *Deutsche Sagen.* T. II, § 555. — ETTMULLER, *Der Singerkriec uf Wartburg.*

nement tel qu'il se trouve rapporté dans les ouvrages notés ci-dessous disons quelques mots du prince à la cour duquel il est arrivé.

Louis IV, appelé le landgrave de fer, dont nous avons eu occasion de parler, avait quatre fils dont les deux aînés Louis et Herrmann lui succédèrent l'un après l'autre, dans le gouvernement de ses états. Le premier connu sous le nom de Louis le pieux, prit part à la croisade de l'empereur Frédéric I, se distingua au siége de St Jean d'Acre, fut blessé et mourut dans l'île de Chypre, en voulant retourner dans sa patrie. Herrmann lui succéda et malgré les tentatives de l'empereur Henri VI pour lui enlever son héritage, il parvint à réunir la Thuringe au palatinat de Saxe qu'il possédait déjà. Il s'était marié du vivant encore de son frère avec la fille du duc d'Autriche Leopold VI, cette belle Sophie, qui assistait à la lutte poétique, et dont la beauté déconcerta le plus habile des chanteurs et lui enleva la palme de la victoire.

L'histoire nous peint le landgrave Herrmann comme un prince inconstant, dont la politique chancelante fit autant de tort à sa réputation que de mal à son pays. Dans les longues querelles qui divisaient l'Allemagne après la mort de Henri VI; nous le voyons tantôt dans le camp d'Otton, tantôt sous les bannières de Philippe. Après la mort de ce dernier prince, il prit le parti d'Otton; mais dès que Frédéric II fit valoir ses droits, il repassa de nouveau dans le camp des Hohenstaufen. D'un autre côté, dans l'administration de ses états, l'histoire n'a qu'à se louer de ce prince.

Il favorisait le commerce, les professions et tous les arts utiles de la paix; il s'intéressait à l'instruction de la jeunesse protégeait les sciences et les belles lettres; et ouvrait sa cour aux minnesinger, ces oiseaux de passage qui apportaient le printemps et les fleurs aux lieux qu'ils honoraient de leur choix.

Wartburg, la résidence du landgrave Herrmann, était alors ce qu'était dans le même temps le château de Manessen près de Zurich et ce que la ville de Weimar est devenue plus tard, c'est-

à-dire une sorte d'académie des beaux arts. Les poëtes les plus distingués de cette époque, sûrs d'être bien reçus et bien traités, y venaient assister aux festins et aux fêtes, en les égayant par le concert harmonieux de leurs instruments et de leurs joyeuses voix. Walter von der Vogelweide ne pouvait pas manquer de rendre au moins une fois visite au gendre de celui à la cour duquel il avait passé si agréablement sa jeunesse. Il vint au château de Wartbürg dans l'année 1206 deux ans avant la mort du roi Philippe, et n'eut pas lieu de se plaindre de la réception qu'on lui fit.

La cour du landgrave pouvait se glorifier alors d'être illustrée par la présence des poëtes les plus célèbres de ce temps. Outre Walter von der Vogelweide et Henri de Rispach, chancelier du landgrave qui était lui-même minnesinger et s'était rendu célèbre sous le nom de «*der tugendhafte Schreiber*» (le chancelier vertueux), on y remarquait Wolfram d'Eschenbach, auteur du Parcival, Reimar de Zweter, Henri d'Ofterdingen et Biterolf; ces deux derniers citoyens d'Eisenach, et le premier l'auteur supposé des Nibelungen.

« Ces six poëtes, dit Rote [1], étaient des maîtres en poésie et

[1] Diese sechse waren meister czu dichten
manch hobisch lydichen sy ûsrichten;
gar mit vernunftigen klugen sinnen
kunden sy der wol beginnen,
geistlichen und ouch werltlichen
behendigklichen und czêrtlichen
sy begunden mit iren lydern zu kriegen,
under einander sy nichts vorswiegen,
was czwîfels mochte darinne gelein;
ir jeglicher wolde der beste sein
mit sîme singen unde gedichte,
unde wolde den anderen vornichte.
dy lyder etliche wol noch kennen,
und sy den Krieg von Wartperg nennen,
sy sungen ouch hôbische rêthesal
ûs der heiligen schrift übir-al,
unde waren doch gâr wenig gelârt;

savaient composer de belles chansons religieuses et mondaines, joyeuses et tendres. Un jour ils eurent une réunion, où chacun donna des preuves de son art cherchant à être le premier et à surpasser tous les autres. Ils chantaient de belles allégories tirées de la Sainte Ecriture, et pourtant ces maîtres étaient peu instruits. Dieu leur a révélé cela. [1] »

On avait donné pour sujet l'éloge du prince le plus généreux et le plus magnanime du monde. La plupart des poëtes s'accordèrent pour donner la palme à leur aimable hôte Herrmann landgrave de Thuringe. Il n'y eut que Henri d'Ofterdingen qui refusa de payer ce tribut à l'hospitalité. Dans ses chansons il fit l'éloge de Léopold duc d'Autriche dont il vanta la générosité, le courage et la puissance dans les termes les plus flatteurs, en mettant ce prince au-dessus de tous les princes du monde. Les autres poëtes, indignés au plus haut point de ce manque de courtoisie envers le prince leur hôte, et de l'audace du jeune poëte qui osait les braver eux tous, cherchèrent à se venger. Ils proposèrent à Ofterdingen une lutte poétique à laquelle assisterait le bourreau d'Eisenach, la corde en main, pour pendre celui qui succomberait. Ofterdingen enivré de son premier succès accepte le défi, le bourreau est appelé et la lutte dangereuse commence. [1] Rote ajoute que le prince ne se mêlait pas de cette

Gôt hât es în geoffenbârt.
unde welcher dann czu der stunde
allerbest die uf-gelœsen kunde,
der erkreig davon dy êre,
das er der beste under în wêre.

V. ROTE, *von den sechs meistersingern czu Wartperg.*
MENKEN, *Script. rer. german.*, II, p. 2036.

[1] Ir einer wolde den andern pflichte
sy wolden umbe das halsgerichte
gegen einander ire lyder singen;
das gelobet in Heinrich von Afterdingen
also, das der Henger gegenwêrtig stunde
unde wen man alsdan fellig funde
den solde man ône alles verlengen
in dem hain an einem boume hengen.

affaire [1], mais les autres chroniques disent que le périlleux tournoi poétique se donnait du consentement et avec l'approbation du landgrave.

La parole éloquente d'Ofterdingen, son chant plein d'énergie et de verve, sa satire vive et mordante semblent de nouveau remporter la victoire. Il terrasse tour à tour ses antagonistes. Le chancelier Henri de Rispach, qui avait engagé le combat est obligé de se retirer confus, Biterolf ne peut pas se louer d'un meilleur sort. Alors s'avance Walter von der Vogelweide le plus redoutable de ses adversaires. Il chante et la palme de la victoire que Ofterdingen croit déjà tenir échappe à ses mains tremblantes. »

« Je compare, » dit Walter, « tous les princes de ce monde aux étoiles du ciel. Les meilleurs d'entre eux ressemblent à l'étoile du matin. Il n'y a que deux princes que j'excepte de cette comparaison, et dont je compare l'un au soleil qui chasse les nuages et qui répand la sérénité et la joie. Dis-moi, Henri d'Ofterdingen, quel est le nom de ce prince qui ressemble au soleil ? »

« C'est le duc d'Autriche, » interrompit vivement Ofterdingen, « partout on ne chante et on ne parle que de sa magnanimité. Il réunit dans son cœur le courage du lion et la générosité de l'homme compatissant ! »

Le jour, repartit Walter, a plus de prix que le soleil, la lune et les étoiles, prêtres et laïques en conviendront ; et si vous ne voulez pas m'en croire sans témoins, j'en appelle à tous les maîtres qui ont étudié la Bible et la chronique du pays. Nobles Thuringiens, Hessois, Franconiens, Souabes, je vous nommerai le prince sans pareil au monde. Le seigneur de Thuringe est notre jour ; le soleil, le duc d'Autriche, marche après lui. Le jour réjouit le monde entier, les habitants de la terre et de

[1] Aber des fürsten jawort sy nicht hatten
der meinte das es ir schimpf wêre
und nâm sich des nicht an sêre.

l'air, et semblable au jour, le landgrave Herrmann aime à répandre ses bienfaits parmi nous tous. [1]

Ofterdingen qui avait oublié complétement ce que la Sainte Ecriture nous enseigne dans le premier chapitre de la genèse, que Dieu fit le jour et la lumière quatre jours avant le soleil, fut

[1] Ein küninc unde tzwêne vürsten rîch
Sint uozgenommen, sô pruobe ich al der werlde ze sterne glâst;
die besten sint dem Morgensterne glîch,
swenne er je frohe ofbrâst.
ichn mâc ez lènger nicht vuortragen,
der tzwîer vürsten einer wol der sunne glîche hât;
alsô die luft die wolken kann vuorjagen
swenne si gâr lûter stât.
Heinrich von Ofterdingen sage, wer mâc der èdele sîn,
des tûgent vuor alle vürsten kann der sunne glîche wesen? —

Von Oesterrîch der herre mîn:
von sîner milte wirt noch vil gesungen und gelesen.
Nû hörent, ob ich icht rechte mezzen kan.
Alswâ her gât,
lewe unde man
der twîer hertze und ouch barmunge hât.

Ich sage, der tâc hat prises mê
denne sunne, mane, sterneglâst, als ichs bescheiden wil;
des muezent hôhe pfaffen mir gestê
unt wîser leien vil.
mâc ich getziuge nicht untwesen,
sô suoche ich werde wise meister hie und anderswâ;
ich meine die, die biblien hân gelesen,
unt der lande cronicâ.
ir èdelen Duringe, Hessen, Franken, Swaven lant iu sagen,
wer mâc der vürste sin der al der werlde ist überglîch:
der Duringe herre kan uns tagen,
sô gêt im nâch ein sunnenschîn, der èdele uoz Oesterrîch
der tâc die werlt, walt unt voglîn vreuwet,
daz ist bekant;
mit willen streuwet
An uns sîn guot Herman im Duringe-lant.

V. ETTMULLER, *der Singerkriec uf Wartburc;* p. 16, 17.

tellement déconcerté par le syllogisme de Walter qu'il ne sut que répondre à cette logique sacrée. S'il avait osé dire, ce qu'il croyait peut-être tout bonnement, que le soleil fait le jour, il se serait exposé à passer pour incrédule et c'était tomber de mal en pire. Il fut obligé de s'avouer vaincu et de se soumettre à l'arrêt que prononceraient les juges (Kieser) du combat, Wolfram d'Eschenbach et Reimar de Zweter..... Cet arrêt fut terrible : on le condamnait à être pendu par son cou au plus prochain arbre de la forêt. On a fait l'observation que les poëtes sont les êtres les plus cruels du monde quand ils peuvent se venger d'un adversaire, à l'instar d'Apollon, leur dieu, qui écorcha tout vif son concurrent le pauvre Marsyas. Et même les poëtes allemands, qui ont pourtant le cœur si tendre et si sensible, ne sont pas exempts de ce courroux inexorable quand il s'agit de venger un affront fait à leur art. C'est avec raison qu'on peut demander ici « tantaene animis caelestibus irae ? » Ofterdingen avait beau se plaindre du piége que Walter lui avait tendu, il avait beau supplier les minnesinger de différer l'exécution du jugement et de soumettre la décision de leur querelle à Klinsor de Hongrie le plus habile et le plus célèbre maître en poésie, et le juge le plus compétent dans cette affaire, le cœur de ses juges fut inflexible. Déjà le bourreau d'Eisenach allait le saisir et le traîner hors de la salle, lorsque Sophie, la belle épouse du landgrave qui avait assisté à la séance de cette académie singulière, et sous le manteau de laquelle [1] le pauvre poëte s'était réfugié, intercéda pour lui et obtint sa grâce, sous la condition qu'il irait chercher lui-même ce Klinsor auquel il en appelait et qu'il jurerait de revenir avec lui d'ici en un an.

[1] als er zur lantgrêfin flôch
under iren mantel er ir krôch.
etliche, dy dis sêre lachten,
einen schimpf sy dôrûs machten ;
aber hette er den ubersehen
es wêre im ubel ergehen.

V. ROTE, *von den sechs meistersingern czu Wartperg.*

Wachler qui attribue la défaite d'Ofterdingen à l'apparition soudaine de la princesse, ajoute qu'il était bien juste que le poëte fût sauvé par celle dont les beaux yeux en le troublant lui avaient fait perdre la victoire [1].

Klinsor de Hongrie (Clingesor von Ungerland), avait la réputation du meilleur poëte d'alors. Il était en outre un homme supérieur aux idées de son siècle. Maître des sept arts libéraux, ses connaissances profondes dans l'astrologie et les sciences physiques le faisaient passer pour nécromancien [2].

Il vivait à la cour d'André II, roi de Hongrie, qui l'aimait beaucoup et lui faisait une forte pension. Quelques littérateurs qui ne voient dans la guerre de Wartbourg qu'une allégorie

[1] Der Sieg des Ofterdingers mochte schon nicht mehr zweifelhaft sein, als sein Blick auf das schœne Auge der Landgräfin Sophie fiel und erstarrend daran haftete; so wurde er verwirrt und unterlag; bei derselben hohen Frau, deren Schönheit ihn des Sieges beraubte, fand er rettenden Schutz gegen die Strafe welche dem Besiegten angedroht war.

V. WACHLER, *Geschichte der teutschen Nationallitteratur;* T. I, p. 57.

[2] Nû hatte man wol vernommen
das in Ungarn ein grosser meister was
der sy des kunde bescheiden bas,
dem kein man uf diesem erdrîch
wuste nirgend syn glich,
in den siben fryen kunsten;
des kam er czu grossen gunsten
des koniges dâ in Ungerlant;
er war meister Clingesor genant;
ime wart des koniges soldes
alle monde ein mark goldes
wen er was ein wunderwîser man,
unde nâm sich des gestirnsehens an
und sagt czûkunftige dinc,
unde was man in dem Lande beginc,
wan er kond ouch dy schwarcze kunst,
damit er kriegte vile gunst
des koniges und ouch anderer leute;
dy heilige schrift konde er wol gedeute.

sublime, ne regardent pas Klinsor comme un personnage historique, mais comme un personnage symbolique. Gœrrès, entr'autres, l'appelle le représentant de la magie impure servant d'antithèse à la magie pure de la poésie [1].

Ofterdingen se rendit d'abord à la cour de Léopold d'Autriche auquel il raconta le sujet du combat, sa mauvaise fortune et le but de son voyage. Le duc, pour la gloire duquel il avait exposé sa vie, le reçut avec bonté et lui donna une lettre de recommandation pour l'homme illustre qu'Ofterdingen avait tant à cœur de mettre dans ses intérêts. Klinsor, qui s'était retiré de la cour du roi de Hongrie pour vivre tout à ses études dans une maison de plaisance qu'il possédait en Transylvanie, fit au jeune poëte l'accueil le plus bienveillant, lui fit réciter ses poésies, les loua beaucoup, et lui promit qu'au bout d'un an il se rendrait avec lui au château de Wartbourg, pour terminer le différend à son avantage. C'était un véritable château enchanté que cette maison de plaisance habitée par Klinsor. Tout ce que la nature pouvait produire de plus exquis et de plus recherché, tout ce que l'art pouvait présenter de plus beau et de plus rare, se trouvait réuni dans ce charmant séjour. L'année passa bientôt au sein de toutes sortes de plaisirs, de fêtes et de divertissemens les plus variés. Le terme s'approcha sans que Klinsor fît des préparatifs de départ, malgré les vives sollicitations du poëte qui craignait d'être déshonoré pour toute sa vie, s'il venait à manquer à sa parole. « Soyez tranquille, mon jeune ami, lui dit Klinsor, nous avons de bons chevaux et une voiture légère. Nous y serons bientôt [2] ! »

[1] Der unreine Gegensatz zur reinen Magie der Dichtkunst.

[2] Wir kommen noch wol dâre,
wir wollen kôrtlich dahin fâre,
du solt an mir nicht verczagen,
wir haben starke pferde und leichten wagen,
dy haben uns schnel dâhin geczogen;
du bleibst von mir unbetrogen.

V. ROTE, à l'endroit désigné.

L'insouciance apparente de Klinsor et la crainte de manquer son rendez-vous, mirent Ofterdingen dans une si grande agitation, que le sommeil fuyait ses paupières. Un soir le vieux maître lui versa un soporifique dans sa coupe à vin, l'endormit, et commanda à ses esprits de le porter lui et le poëte endormi à Eisenach, et de les déposer à la porte de la meilleure auberge de la ville. Le lendemain, à l'heure où les cloches sonnaient les matines, Ofterdingen se réveille. « Où suis-je, s'écria-t-il en se levant précipitamment, n'est-ce point les cloches de ma ville natale que je viens d'entendre? Ah! oui. Voilà l'église et la porte de St. George, voilà des rues et des maisons qui me sont bien connues. Dieu soit loué! Nous sommes à Eisenach[1]! »

La nouvelle de leur arrivée se répandit bientôt dans la ville et fut portée au château. La princesse en fut charmée, et les minnesinger, que la promesse d'Ofterdingen de revenir avait retenus à la cour, ne purent refuser, suivant le vœu du landgrave, d'aller porter ses présents et leurs propres hommages

[1] der meister do czu hant machte,
das Heinrich von Afterdingen erwachte,
der tormer den tâg dâ an dutte,
czu sente Jorgen man mette lutte,
und horte das kleine Glocklein klingen.
do sprach Heinrich von Afterdingen :
« Hab ich die glocken je mêr hie gehôrt,
Sô dunkt mich, ich sei czu Isenache dôrt. »
dô sprach der meister : « dir treumet villichte! »
Heinrich begunde dô sich ufrichte.
unde sich dô weit umsehen ;
er wuste nicht, wie im was geschehen,
gâr sêr er sich verwunderte.
Als er sich etwas bas ermunderte,
und dy heuser und die gassen sâch,
dô hûb er offenbêrlich an und sprâch :
« Ich sehe hier sente Jorgen tôr,
und das dy leute stehen dâvôr,
dy uber feld wollen gehen ;
gôt si gelobt, das wir hie stehen! »

au poëte et au savant qui venait de si loin présider à leurs débats littéraires. Il fut convenu que dans huit jours recommencerait le combat fatal qui devait décider du sort d'Ofterdingen. En attendant on eut tous les égards possibles pour Klinsor, qui charma tout le monde par ses manières aimables et ses entretiens spirituels.

Un soir qu'il se promenait dans le jardin de l'auberge avec quelques seigneurs de la cour, il fixa ses regards sur le ciel qu'il considéra longtemps attentivement. On lui en demanda la cause et il répondit :

« Cette nuit le roi de Hongrie aura une fille, sans pareille sur la terre. Elle sera donnée en mariage au fils du landgrave, et portera bonheur à tout le pays en raison de sa grande vertu et de sa sainteté [1]. »

Ces paroles furent rapportées au landgrave et à son épouse, qui s'en réjouirent beaucoup et invitèrent Klinsor à passer quelques jours au château. Klinsor s'y rendit, et captiva les bonnes grâces de cette auguste famille par le charme de sa conversation spirituelle et instructive.

Le jour du combat, le landgrave donna un festin splendide auquel assistèrent toute la cour, les minnesinger et les étrangers que la curiosité du spectacle avait attirés. Après le repas on se rendit au salon, qui s'appelle encore maintenant *le salon des minnesinger* (minnesingersaal), et qui se trouve au-dessus du Landgrafenzimmer. Pour ne pas ranimer la haine des minnesinger, Klinsor avait défendu à Ofterdingen de prendre la parole en lui promettant de sauver non-seulement sa vie mais

[1] . . . . . . wisset, das in dieser nacht
dem kunige von Ungarn wirt gebracht
eine tôchter uf das erdrich.
das uf erden nicht lebet ir glich,
dy sol disem fursten werden gegeben,
und synem sône Ludwig czu èlichem leben,
von ihrer grôsen tûgent und heiligkeit
komt alle disem lande sèligkeit.

V. ROTE, *wie Clingesor weissagt von Sent Elsbeten geburt.*

de le remettre même dans les bonnes grâces du landgrave de Thuringe [1].

Par la même raison il abandonna le sujet traité par Ofterdingen et porta la lutte sur le terrain de l'allégorie, où il espéra trouver moins forts des poëtes dont la muse était consacrée particulièrement au printemps et aux doux sentiments qu'il inspire. Mais il trouva un adversaire redoutable dans Wolfram d'Eschenbach, auquel le langage allégorique était familier, comme le prouve son grand poëme épique « Parcival. » La discussion qui s'engagea entre lui et ce poëte roula particulièrement sur des sujets religieux, et ils charmèrent l'assemblée, soit par l'art admirable avec lequel ils surent cacher et voiler dans des paraboles ingénieuses les vérités les plus sublimes de la religion et de la philosophie, soit par la pénétration de leur esprit à résoudre et à expliquer les allégories proposées. Walter von der Vogelweide qui s'était abstenu de prendre part à cette discussion ne put pas s'empêcher de verser des larmes d'attendrissement et d'avouer qu'il rendait grâce à Henri d'Ofterdingen de leur avoir amené un maître dont la sagesse était une source inépuisable [2].

[1] Heinrich von Ofterdinge swîc,
ich wil dir vinden scône strâze und ebenen stic
Ob du mich dîner sache lêzes walden.
So daz wir gewinnen nimmer tzorn
tzuo Duringen von dem landesherrn hochgeborn
und ouch des vürsten hulden wol behalden

V. ETTMULLER, *der Singerkriec uf Wartburc*; p. 39.

[2] Di trêne wollent mir min lichten ougen tzern.
vuorwâr ein wiser engel daz irdachte,
daz Heinerich von Ofterdinc
den krieg je vant, davon sich huob das brunnensprinc,
und der uch, meister her tzuo lande brachte.
her Walter von der Vogelweide so bin ich genennet,
mit sange ist mir ninder kunt,
daz so verre suoche hôhe unt ouch den grunt,
ez hât min hertze als einen schoup entbrennet.

V. ETTMULLER, *Singerkriec*; p. 44.

Quoique j'aie déjà dépassé les bornes que j'avais fixées à cet article, je ne puis cependant pas résister au désir de traduire à nos lecteurs une de ces allégories, qui, je suppose, leur fera quelque plaisir.

« Dans un jardin de grande beauté est planté un noble arbre dont les racines pénètrent jusqu'au fond de l'enfer, et dont la cime s'élève jusqu'au trône où la divinité distribue des récompenses à ses fidèles. Ses larges branches embrassent le monde entier. Cet arbre est admirable en beauté et riche en feuillage. On y voit perchés des oiseaux au chant mélodieux qui réjouissent le monde par leur doux ramage. »

» Le jardin de grande beauté c'est la chrétienté, le noble arbre c'est la sainte croix. Elle touche au ciel et à l'enfer et ses bras enferment le monde. Heureux celui auquel il est permis de se réfugier sous son feuillage et de chanter les louanges du Seigneur, heureux celui qui l'écoute ! [1] »

Klinsor voyant que Wolfram avait assez de subtilité et de pénétration pour ne pas se laisser embarrasser par les questions les plus difficiles, ordonna à un de ses esprits familiers de prendre sa place et de continuer la discussion. C'est par la satire et l'ironie que celui-ci espérait triompher de la foi naïve et simple du minnesinger. Ne pouvant pas attaquer les vérités de la religion chrétienne, il s'en vengea sur le clergé dont il fit

[1] Ein edel boum gewassen ist
in eime garten, der gemachet ist mit hôher list,
sin wurtzel kan der helle-grunt irlangen.
sîn tolde ruoret an den trôn,
da der suoze Gòt bescheidet vriunde lòn,
sin èste breit hânt al die werlt bevangen.
der boum an gantzer tzierde stât, und ist geloubet scòne;
daroffe sitzen vogelin,
suozes sanges wise nach ir stimme sin,
nach maniger kunst sô haltens ir gedhône.
die garte dast diu kristenheit,
der edele boum daz ist daz vrône krutze breit, etc.

V. ETTMULLER, *der Singerkriec;* p. 50

un portrait très-peu flatteur. Ensuite il chanta les traditions du paganisme, depuis le commencement du monde jusqu'au temps de la grâce, et, faisant un parallèle entre la vie riante, joyeuse et facile de la Grèce, et la morale sombre, triste et difficile du Christ, il finit par une élégie où il regrettait ces beaux jours à jamais perdus. Wolfram ne s'était nullement laissé ébranler par ces paroles séductrices, il éleva sa voix et chanta la naissance divine de la Parole éternelle, la vie et la passion du Seigneur, le saint acte de la messe, et lorsqu'il en vint au mystère de la transsubstantiation, le diable, ne sachant plus que dire, s'enfuit [1].

Wolfram victorieux s'en retourna dans son auberge et se coucha. Klinsor, désirant savoir si Wolfram était laïque ou

[1] Wolferâm mit syme behenden sinne
dem mochte der meister nicht angewinne.
eine wîle ime der meister entrât,
und schickte einen andern an syne stât,
das was ein geist mit sinnen scharf,
der sich zu einem menschen entwarf;
derselbige mit dem von Eschenbâch
von dem anbeginne der werlde sprach,
bis auf dy czît da Cristus wârt
geboren von der maget czârt.
da fielen reden dy waren behende;
do begunde Wolfrâm sich wende
czu der gotlichen gebôrt,
wie czu fleisch wârt das ewige wôrt,
und czu der messe heilikeit
die verborgene kraft in ir treit;
und in alle stükke der messe er trât,
bis das er kême an dy stât,
do der priester wôrt mit irer kraft
— das brot unde wein in wandelung schaft —
dâczu sweig der tufel zu-hant
und ging czu stunt von dan
dârum Wolferam gewan.

V. ROTE, *wie Clingsor Heinrich von Ofterdingen los machte*.

prêtre, envoya son démon pour lui proposer quelques questions d'astronomie auxquelles Wolfram ne sut pas répondre. L'esprit se moqua de lui, et écrivit avec son doigt sur la muraille en caractères de feu : « Wolfram, tu n'es qu'un laïque et un nigaud ! » Le démon disparut, mais l'écriture resta, et l'aubergiste, scandalisé de ce que beaucoup de gens de la ville venaient voir cette merveille, fit ôter la pierre de la muraille et la jeter dans la rivière.

Klinsor assista encore à une seconde assemblée où il réussit à réconcilier les poëtes. Ayant atteint le but de son voyage, et n'ayant plus rien à faire dans la Thuringe, il prit congé du landgrave, et chargé de ses présents il s'en retourna en Transylvanie de la même manière qu'il en était venu.

A l'exception du chancelier, Henri de Rispach, qui était retenu à la cour par sa charge, de Henri d'Ofterdingen et de Biterolf qui étaient citoyens d'Eisenach, les minnesinger firent leurs adieux l'un après l'autre, et allèrent porter dans d'autres endroits les fleurs de leur muse riante. Walter, aussi, ne voulut pas rester plus longtemps, malgré les vives sollicitations du prince et de la princesse. Semblable au faucon dont il portait l'emblème dans son écusson, sa muse aimait à respirer et à battre de ses ailes l'air pur et libre du ciel. Il quitta le château de Wartbourg ; mais le souvenir de son séjour y resta comme écho immortel dans les traditions et les chansons du peuple.

« Les actions humaines, chante le cygne de la Vistule [1], périssent dans le feu avec le parchemin qui en conserve le souvenir ; la statue du héros est mutilée et brisée par la main du barbare. La chanson seule s'échappe et, quittant la foule, elle s'enfuit dans les montagnes et s'attache aux ruines pour y chanter le souvenir des vieux jours. Ainsi le rossignol s'envole de l'appartement enflammé, et se pose sur le toit, et quand le toit tombe il s'enfuit dans la forêt, et, perché sur des tombeaux et des débris, il chante au voyageur qui passe une complainte mélancolique et douce. » NESSLER.

[1] Plomien rozgryzie malowane dzieje, etc.
V. MICKIEWICZ, Poezye, T. II, *Conrad Wallenrod*, p. 43.

DISCOURS

PRONONCÉ DANS

L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE MUSIQUE,

LE 2 AOUT 1842,

PAR

Mr. A. JAQUET, Conseiller d'Etat, président de la société.

Messieurs les membres de la société helvétique de Musique.

Chers Amis et confédérés.

Je vous souhaite une bienvenue cordiale de la part des membres de notre société appartenant au canton de Vaud. Nous avons compté sur votre concours ; notre attente n'a pas été vaine ; vous êtes venus nous encourager de votre présence bienveillante, nous affermir par vos talents. Sans vous nos chœurs et notre orchestre surtout restaient trop incomplets. Heureuse nécessité qui ajoute au prix de votre présence ! Je vous salue aussi au nom de nos concitoyens et en particulier des habitants de cette ville, réjouis de vous posséder dans une circonstance qui ranime chez un grand nombre le souvenir agréable de la réunion qui a précédé celle-ci à un intervalle de dix-huit ans. Le cours des choses, après avoir ramené la société, en 1841, au lieu où elle naquit d'une pensée patriotique, il y a plus de trente années, la conduit à cette heure chez nous, encore tout nouveaux dans la culture nationale de la Musique. Cependant la plupart de nos confédérés nous ont envoyé leurs représentants; la distance a retenu ceux du Tessin ; nos bons voisins du Valais ont commencé, en revanche, à prendre place dans nos

rangs. Elle est chère à tous, cette société formée, après des temps d'orage, sous les auspices de l'art et de l'amitié fédérale.

Serait-il besoin, chers amis et confédérés, de lui chercher d'autres titres? Se réunir amicalement pour entendre des ouvrages excellents, élever d'un commun accord ce magique édifice de paroles et de sons qui apparaît pour s'évanouir bientôt, mais qui renaît indéfiniment au gré des amis de l'art, tout cela ne suffit-il point, et qui songerait à regretter les moments ainsi employés? Mais notre temps a la passion de l'utile; il n'est pas de chose dont il ne veuille savoir ce qu'elle coûte et ce qu'elle produit, ce qu'elle rapporte et ce qu'on y met. A cette question la réponse est facile. La civilisation doit, pour être digne de son nom, embrasser tout l'homme et pénétrer dans tous les rangs de la société; elle se compose de milliers de filets, qui, se transformant en une rosée fertile, cessent alors de ronger comme la goutte isolée; nous aurons dit tout, en rappelant que la musique est un des éléments du développement humain. Populariser la science et l'art, autant qu'ils peuvent l'être, est une vocation incontestable de notre époque. Qui n'applaudira, si l'on peut favoriser la culture d'un sens précieux et ouvrir à tous une source plus large de plaisirs légitimes? Eh bien! nous ne connaissons pas de meilleur moyen d'y réussir que des réunions du genre de celle qui nous rassemble.

Grace à l'instinct musical dont la très grande majorité des individus, est douée, il n'est aucune branche de l'art qui renferme en elle-même autant d'éléments de popularité. La musique l'emporte à cet égard sur le dessin, quoique celui-ci se recommande par ses applications immédiates aux arts mécaniques.

J'ai tort, je le sens, d'aborder ce sujet, car je ne puis parler de musique et de dessin qu'en ignorant. Il y aurait plus de prudence à se taire; cependant ma position est celle du grand nombre et je me borne à déposer sur un fait en témoin sincère, sinon éclairé. Il faut des facultés d'analyse bien exercées pour apprécier la pureté de formes d'une figure antique; celui-là seul dont le goût est développé par l'étude, comprendra quelle

puissance de création avait été donnée aux artistes qui nous ont légué les modèles du beau idéal. L'œil d'un connaisseur n'est pas moins nécessaire pour goûter la beauté d'un édifice, dont l'effet est calculé sur la simplicité des lignes et la puissance de la masse, ou pour démêler la belle unité d'une Cathédrale gothique voilée par les mille fantaisies de ses détails. Dans les compositions où la couleur joue un rôle essentiel, dans le paysage, dans la reproduction des scènes de la nature, si les lignes demandent moins de précision, elles deviennent plus complexes ; on est obligé d'admettre des effets de convention. Pourra-t-on dès lors juger équitablement le mérite de l'artiste, si l'on n'a essayé de mettre soi-même la main à l'œuvre et pénétré quelque peu dans les secrets de l'atelier ?

L'art musical prend moins de directions diverses, le champ de son action est plus limité et il possède, cependant, le privilége de n'être point astreint à des contours aussi rigoureux. Sa mission n'est pas d'exprimer les subtiles nuances des idées ; lorsqu'on dit d'un auteur qu'il met beaucoup d'esprit dans sa musique, on ne le loue pas comme un musicien doit l'être ; si l'on parlait de verve, d'entrain, de mouvement dramatique, ce serait autre chose. Un même sentiment, une situation donnée comportent en musique des expressions différentes. Bien des œuvres excellentes, mais très diverses de style et d'inspiration, sont nées des paroles consacrées de la Messe ou du Stabat. C'est que la musique s'adresse aux nuances générales du sentiment, qu'elle agit par masses ; la sympathie, la simultanéité des impressions qu'elle excite est la grande source de sa popularité. C'est là sa force, et c'est par là qu'elle demeure, entre les beaux arts, le moins artificiel, si j'ose le dire, le plus rapproché de la nature.

Mais peu importe heureusement la solution de la question qui s'est rencontrée sur notre passage. Il est loin de notre pensée de relever une branche de l'art aux dépens des autres ; nous voulons ôter seulement un prétexte à la paresse en rappelant que les jouissances musicales sont accessibles au plus grand nombre et peuvent s'associer commodément aux occupations

de la vie civile. Les réflexions qui précèdent tendent, d'ailleurs, à un but plus essentiel et plus direct. Elles montrent que l'instinct ne suffit point soit qu'il s'agisse de l'art de la musique ou de ceux du dessin, et que rien n'est donné à l'homme sans efforts pas plus dans la sphère du beau que dans celle de l'utile. S'il en fallait des preuves, nous en trouverions une trop à notre portée malheureusement, dans l'état déplorable, où le chant sacré est resté ici, sous le règne de l'instinct et de la routine, malgré les essais d'amélioration qui commencent à s'y faire jour. Tout comme la simple instruction primaire ne saurait satisfaire à tous les besoins intellectuels d'une nation, de même la musique élémentaire abandonnée à ses propres forces voit les sources de sa vie se tarir bientôt. La musique dramatique contient beaucoup de traits dictés par les caprices de la mode; elle exige des talents individuels et un fini d'exécution qui ne seront jamais le partage que des natures les mieux douées. Si l'on s'attache exclusivement à ce genre de musique dans les endroits où les artistes ne peuvent être fort nombreux, l'art courra un grand danger de devenir une simple affaire de ton, d'être traité à l'égal des modes qui passent ou de se voir soumis à la hausse et à la baisse comme une marchandise. Ce ne sont point là les conditions d'une culture musicale populaire et relevée tout ensemble. Où faut-il donc les chercher? Comment asseoir le goût de la musique sur une base large et solide? Répétons, d'abord, qu'il ne s'agit d'exclure aucune branche de l'art, qu'elles se complètent mutuellement et que le chant populaire, la musique profane et la musique religieuse ont chacune leur mérite. Mais cette dernière est particulièrement propre à féconder les germes répandus au sein d'un peuple. Nous ne parlons ni de son influence morale et civilisatrice, ni de la pureté des émotions qu'elle fait naître, nous l'envisageons uniquement comme moyen d'éducation musicale : son but même lui permet de se préserver des mauvaises superfétations que le goût d'un public blasé impose trop souvent au compositeur dramatique. Passant librement des formes les plus simples aux formes les plus sévères la musique d'église force ses auditeurs

à se hausser peu à peu à son niveau. Elle est obligée de puiser ses beautés dans le fond même de l'art; avec elle des fioritures brillantes ne réussiront pas à cacher le vide d'une composition; mais l'imparfaite exécution de quelques solos ne suffira pas non plus pour détruire l'effet d'une œuvre estimable. Puis, elle aime les effets d'ensemble; il lui faut le secours de l'orchestre et des masses de voix; elle ouvre en récompense les trésors de son vaste répertoire à l'étude modeste et patiente. Si la musique religieuse veut de la science, elle ne peut se passer d'inspiration; à l'artiste qui sait combiner ces deux éléments il appartient seul de produire les œuvres durables, que les savants étudient et qui captivent le simple auditeur.

Dans peu de moments vous nous direz, messieurs, s'il n'est pas aujourd'hui encore de ces talents qui savent unir la spontanéité à l'expérience, la largeur à la clarté. L'absence de grandes réunions musicales laisse une immense lacune dans cette partie de l'éducation d'un peuple. Des sociétés nombreuses telles que la nôtre qui provoquent au travail et répandent la connaissance des plus belles compositions sont, au contraire, le levier capable d'élever l'instinct populaire jusqu'au véritable sentiment de l'art. La musique devient alors un plaisir national sans cesser d'être une science; tel est l'état où nous la voyons en Allemagne et chez nos confédérés qui nous ont donné dès longtemps le précepte et l'exemple.

Puissions nous avoir aussi des sociétés permanentes, et suivre quelque jour vos traces, chers amis et confédérés! Que si vous emportez avec vous la meilleure partie de votre secret, vous ne pourrez nous ôter notre satisfaction présente, et le plaisir de vous avoir possédés quelques instants. Vous nous laisserez le bon souvenir de ces heures de rafraîchissement qui font trêve aux pensées agitées et au tourbillon d'activité dans lequel on n'aura bientôt plus le temps de se regarder vivre. Messieurs les membres de la société de musique, chers amis et confédérés, je vous réitère tous nos souhaits de bienvenue et de bonne amitié fédérale.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : — VAUD, SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE MUSIQUE. CIRCULAIRES DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

VAUD.

Réunion de la Société Helvétique à Lausanne du 1er au 4 Août. Concerts.

Nous ne reviendrons pas sur le détail historique de cette belle fête, les journaux en ont, au fur et à mesure, entretenu leurs lecteurs. Mais ce que l'on ne saurait assez exprimer, c'est l'heureuse impression qu'elle a laissée chez tous ceux qui ont pu y participer. Les peines et les longues fatigues des administrateurs de ces belles journées ont été couronnées par un plein succès. Le temps, pluvieux jusqu'alors, s'est éclairci pour l'arrivée de nos hôtes, comme un sourire d'en haut sur un peuple dont les réjouissances publiques sont des fêtes de famille. C'est bien là le caractère qui honore et qui distingue, entre toutes, les solennités des libres associations de la Suisse. C'est ce qui en fait la moralité, ce qui leur imprime ce cachet unique d'ordre spontané, véritable dignité d'un peuple libre, qui sait associer le respect de soi-même à ses délassements et à ses plaisirs. La cordialité suisse s'entretient et se retrempe dans ces rendez-vous des hommes qu'associent un talent, un goût, une étude, des travaux communs. On retrouve des amis qu'on n'avait jamais vus ; et la spécialité de l'objet de la réunion offre tout de suite un terrain connu, qui épargne les tâtonnements froids et embarrassés d'un premier entretien avec une nouvelle connaissance. Ces réflexions vraies pour toutes les réunions de nos sociétés générales, s'appliquent avec un à-propos plus direct à celle

de musique. La musique est un des liens sociaux les plus immédiats et les plus prompts. La nécessité où sont les exécutants de marcher ensemble, de répondre l'un à l'autre, de concourir d'un même esprit et d'un même sentiment à l'exécution d'un grand ensemble, doit établir entre eux des relations secrètes d'âme à âme qui ne sont pas sans fruit pour la cordialité. C'est heureux, surtout, quand ces relations s'établissent entre des amateurs modestes, qui savent jouir des douceurs de leur talent sans s'élever à des rivalités d'artistes.

Les solennités de la Société de musique dans leurs retours trop rares en un même lieu, laissent après elles d'heureuses semences, partout où elles ont passé. Elles font l'éducation musicale de nos populations. Ce n'est pas en vain que l'élite de tout un pays se réunit, s'exerce, travaille durant des mois entiers. Des talents se révèlent, le goût se forme, des habitudes se contractent. Le plus efficace, le plus doux, le plus innocent des délassements, pour ne parler que des effets les plus vulgaires de ce bel art, occupe dans la vie d'un bon nombre de personnes une place jadis envahie par des passe-temps moins heureux. Quant aux personnes qui jouissent de la musique sans la pratiquer, chacune de ces réunions en accroît le nombre. L'occasion unique d'entendre des chefs d'œuvre qui ne peuvent être exécutés au milieu de nous qu'à la faveur de la Société helvétique, attire à ces concerts tout ce qui, de près ou de loin, trouve quelque plaisir dans les sensations musicales. Ce goût se développe et s'affermit ; un public éclairé et sensible se forme en même temps que les talents éclos sous l'aile de la Société.

Un espace de dix-neuf années sépare les deux concerts helvétiques donnés dans la cathédrale de Lausanne. Cet espace n'est pas si long, que les souvenirs, bien qu'un peu lointains du premier, ne puissent se joindre à ceux que nous venons d'amasser dans ces rapides journées, pour former à l'institution qui nous les procure une juste auréole de popularité. L'espérance peut s'attacher encore à l'idée d'un nouveau retour, et caresser, si ce n'est pour soi-même, du moins pour la génération trop jeune pour goûter la fête présente, la pensée des nobles et pures douceurs que nous venons de savourer.

La restauration de la cathédrale effectuée dans l'intervalle des deux concerts, a procuré au dernier des circonstances avantageuses pour la disposition du vase. Au lieu de cette énorme estrade que nécessitait le jubé et qui masquait la belle ordonnance architecturale du bâtiment, on a pu se contenter d'une estrade lointaine, qui laissait admirer l'élégant hémicycle du chœur. L'immense affluence du public a pu jouir à nos deux concerts d'une foule de places que l'ancienne distribution avait forcément obstruées. L'expérience a permis d'éviter aussi l'encombrement aux portes, et l'avantage d'obtenir de bonnes places n'a été payé que par la longueur de l'attente sans autre inconvénient et sans danger. Partout l'ordre a régné, partout on retrouvait la présence ou l'influence des membres des divers comités, dont l'activité et le dévouement ne se sont pas relâchés un instant durant leur ministère aussi varié que délicat et difficile. Il faut dire que la docilité du public, sa patience, ses égards envers tous ceux que la suédoise rouge et blanche désignait comme les ordonnateurs de la fête, n'a pas peu contribué à faciliter leur tâche et a dû, sur l'heure même, leur offrir une douce compensation à leurs fatigues.

Le premier et grand concert a réussi au gré de tous les vœux, au delà de toutes les espérances. L'ensemble, si difficile à obtenir dans un orchestre essentiellement composé d'amateurs, l'exécution sentie, les dons naturels, le talent, le dévouement des personnes qui ont bien voulu contribuer aux parties difficiles des diverses œuvres exécutées, la solennité du lieu, la musique grave et religieuse qui s'y faisait entendre, tout s'est réuni pour faire sur les auditeurs une impression heureuse et profonde qui ne s'effacera jamais. On peut trouver ailleurs des talents consommés, entretenus à grands frais, réunissant toutes leurs ressources pour une exécution irréprochable et pour le plus grand effet de l'art. L'esprit de ce concert ne se retrouvera que sur le sol de la Suisse, et dans l'heureux concours de tous les éléments nobles et désintéressés dont il a été l'expression. Ailleurs, les oreilles et le goût trouveront une plus juste pâture, nulle part ailleurs l'âme ne pourra mieux s'abandonner sans arrière-pensée, aux charmes de l'harmonie et à ses inspirations. Où trouver des voix plus fraîches et plus pures,

des cœurs plus vrais pour chanter les louanges du Seigneur, que dans ces troupes des modestes filles de nos collines? Où trouver des exécutants plus dévoués à leur œuvre, moins détournés du culte de la muse par les fumées d'une vanité jalouse, ou par la simonie d'une avidité mercantile, que dans ces modestes amateurs, poussés par l'amour de leur art et la fraternité helvétique, qui sont venus pour exprimer, pour savourer ensemble les sublimes pensées d'un Beethoven ou d'un Mendelssohn? Ce sont là les conditions premières, et là où elles se trouvent, bien d'autres peuvent faire défaut sans un essentiel dommage. Bien d'autres, plus estimées sans doute, ne les rachèteront jamais. Nous ne voulons pas aborder les détails de l'exécution. Nous ne voulons pas froisser cette fleur de sentiment qui refuse de livrer à la publicité durable du papier des noms que la reconnaissance et l'admiration font retrouver dans toutes les bouches et ont imprimé dans toutes les mémoires. Ne pouvant pas nommer tout le monde, nous ne nommerons personne. Nous n'exprimerons pas notre admiration pour bien des choses, ce serait donner une valeur à notre silence, et nous ne fourvoierons pas la critique au sein de nos plaisirs de famille.

Nous préférons rappeler les impressions que nous avons reçues, retrouver ce que nous avons senti, espérant ainsi le faire retrouver à d'autres; essayer de juger nous-mêmes, afin de provoquer le jugement de nos lecteurs; et contribuer à rendre durable et efficace la magnifique leçon à laquelle nous avons assisté.

Nous n'entreprendrons pas l'analyse de la symphonie de Beethoven qui a commencé le concert. Ce n'est pas d'une seule fois qu'on peut juger, qu'on peut comprendre une symphonie, et une symphonie de Beethoven. Tout, dans les œuvres de ce maître, est si profond, si senti, qu'on ne peut suffire à ne rien laisser échapper. L'accompagnement est, derrière le chant principal, un fond si travaillé, si riche, si merveilleux, qu'on lui doit une attention spéciale, et cette attention est si captivante qu'elle distrait du chant. Cependant le chant lui-même est si bien assorti au fond, chaque détail de celui-ci est tellement voulu pour faire ressortir la mélodie, qu'il faut avoir entendu plusieurs fois une même œuvre pour en saisir

toutes les richesses et pour s'associer constamment à la pensée du compositeur. Heureusement que cela n'est pas nécessaire pour jouir, comme pour rendre compte. Cette belle symphonie a dignement ouvert la séance. Puis est venu le Stabat de Rossini.

Diversement jugée suivant le point de vue des juges, cette œuvre remarquable porte, d'un commun aveu, un cachet éminemment dramatique. L'imagination est saisie. Chaque moment de l'hymne est découpé avec une rare habileté pour en tirer un motif tranché et sensible. Chaque motif est exploité avec cette entente, cette richesse d'effets que l'on ne peut désigner que du nom de *rossiniennes*. L'admiration est entraînée invinciblement d'abord, mais la réflexion a son tour. L'on a admiré, l'on a peu été ému, les sens ont frémi, l'âme n'a pas été touchée. Et cependant quel thème offre plus de moyens au musicien de saisir l'âme et de l'ébranler dans ses profondeurs que le *Stabat mater dolorosa*. Le poëte, ou plutôt le pieux chrétien empruntant la voix de la poésie, nous transporte au pied de la croix, nous y fait contempler la mère du Christ dont l'âme est transpercée par le glaive prophétique. Il s'unit à ses larmes, veut se joindre à sa pieuse contemplation de la mort et des souffrances du Rédempteur, et demande à la Vierge de passer lui-même avec elle dans les douloureuses angoisses de la passion du Christ, pour triompher par la grâce et obtenir enfin la gloire du Paradis.

Dans cette hymne touchante, les plus beaux mouvements de foi et d'ardeur demandaient au musicien, pour être exprimés, toutes les ressources les plus mystérieuses et les plus profondes de son art. Rossini n'en a tenu compte. Il a bien gémi, quand il a fallu gémir, mais il a gémi d'une douleur terrestre. Les élans de la pieuse effusion du chrétien ont emprunté la voix des passions charnelles, et nulle part, dans son œuvre, on ne retrouve cette austère douceur qui tempère de ses charmes les douleurs les plus vives et mêle une sainte rudesse aux plus tendres émotions. Et cependant ce caractère, commun aux antiques chants de l'église romaine, se présente dans le stabat sous son aspect le plus saillant. L'introduction est magnifique ; l'on est transporté sur le calvaire ; des gémissements et des cris de détresse ébranlent l'âme et la livrent

émue au quatuor qui nous fait assister à la crucifixion de Jésus et voir sa mère affligée prosternée au pied de la croix. Après avoir peint cette situation douloureuse, c'était une belle idée de faire exprimer la compassion par deux voix de femmes, par ces voix si propres à rendre l'ensemble des sentiments nobles, doux, émus, dévoués, renfermés sous ce seul mot. Mais l'expression de cette compassion, bien que tendre et douce, n'a rien qui l'élève au-dessus d'une compassion vulgaire. Rien ne rappelle que c'est du Fils de Dieu, que c'est de la mère de ce Fils unique dont on voit, dont on partage la douleur. Une instrumentation puissante ramène ensuite la pensée sur le Calvaire et fait assister à tout le tumulte de de la scène d'iniquités dont c'était le théâtre. Un trait de la poésie renfermée dans ce solo de basse aurait pu donner lieu à un bel effet musical. Le *Morientem desolatum* aurait demandé quelque chose qui exprimât l'abandon mortel du Sauveur à l'heure suprême où laissé par son Père, il était livré à la méchanceté des hommes et aux puissances des ténèbres qui se déchaînaient autour de lui. A mesure que nous approchons de la fin, à mesure que le cantique se spiritualise et s'élève des choses visibles aux invisibles, l'œuvre musicale se montre sans intelligence des beautés du texte, et s'abaisse. Le quatuor et la cavatine en sont la preuve, surtout cette dernière. Par un mouvement étrange d'émotion chrétienne, dans le sentiment intime de la relation entre la gloire à venir et les souffrances du temps présent, endurées pour l'amour et à l'imitation de Christ, le fidèle désire de s'enivrer de sa propre croix, d'y savourer, là même, toutes les douceurs de l'amour de Christ et de s'y perdre en quelque sorte. Certes un mouvement comme celui-là aurait inspiré un grand artiste comme Rossini, si cet artiste l'eût compris. Et nous savons que de bons juges envisagent cette cavatine comme le morceau le plus faible de l'œuvre. Les trompettes du jugement annoncent le morceau *inflammatus* et *accensus ;* l'auteur n'a vu dans les six vers qu'il a détachés et n'a rendu que le *in die judicii*. Le reste, qui est le fond de la pensée du poëte, s'efface devant cet accessoire qui, plus dramatique,a été préféré. Même observation sur le beau quatuor qui suit, il exprime l'accessoire, *quando corpus morietur ;* il néglige l'essentiel de la pensée : *fac ut*

animæ donetur paradisi gloria. Il est vrai que l'expression du triomphe est rejetée sur le chœur final.

Telles sont les remarques que nous a suggérées la comparaison attentive des impressions que nous avons reçues soit à la lecture des paroles, soit à l'ouïe de la musique. Nous n'avons pas eu la prétention de faire autre chose que de dire ce que nous avons senti. Il est très-vrai que, dans de certaines limites, c'est une heureuse idée, une idée originale et féconde que celle de rendre dramatique la musique d'église; mais il fallait mettre à cette œuvre une circonspection toute particulière et se garder des réminiscences et des habitudes du théâtre. Il fallait trouver un langage dramatique exprès pour la situation, trouver pour les émotions chrétiennes une expression digne d'elles et qui les rendît exclusivement.

Mendelssohn a fourni à lui seul la seconde partie de ce beau concert. Pour apprécier son *Chant de louanges* et le comparer avec le *Stabat* de Rossini, nous laisserons la parole à une de nos bonnes cantatrices, à une personne dont le langage, peut-être un peu figuré pour des lecteurs français, n'en rend que mieux les profondes impressions reçues dans l'âme d'artiste d'une fille de l'Allemagne, à Madame Bost, qui s'exprime ainsi :

« On ne pouvait faire figurer ensemble dans un même concert deux créations musicales d'une nature plus différente. Le chant de louanges, respire la fraîcheur du matin, lorsque, après une nuit d'orage, la nature dans l'attente salue les premiers rayons du soleil qui dorent la cime des montagnes. Il exhale les parfums du monde des bergers de l'Ancien testament, leur foi pieuse et enfantine, leurs ardents soupirs après l'accomplissement de la promesse. L'œuvre de Rossini ressemble à un coucher de soleil trouble et brûlant. Cette musique témoigne d'un christianisme corrompu. Elle offre l'image des ruines d'un magnifique monument dont les corridors, vastes et détournés, sont hantés par des lutins moqueurs. Leur vue peut faire encore frémir d'étonnement mais elle inspire surtout de douloureux regrets. Le chant de Mendelssohn exprime le pressentiment sacré d'une vie plus haute. Il répond à une inspiration d'en haut, à une délivrance que le chantre célèbre, plein d'une sainte joie.

Beethoven, dans son Fidelio par exemple, fait entendre une musique terrestre, il est vrai, mais qui aspire au ciel et s'efforce d'atteindre au monde supérieur. La musique de Rossini veut chanter le ciel et paraît s'élancer en haut, mais elle ne cesse de jeter un regard de convoitise sur la terre ; semblable à une femme qui se ferait religieuse, mais qui, sous son voile et le rosaire à la main, cherche-

rait à plaire au monde et se ferait un ornement de son rosaire et de son voile. Cela n'empêche pas que cette œuvre n'ait des moments vraiment beaux, mais qui ne sont pas à leur place ; et le beau n'est rien, s'il n'est en même temps vrai et bon. L'hymne de Mendelssohn est une vérité ; c'est une révélation de la musique céleste. On sent un esprit divin s'y mouvoir en liberté. Elle restaure, comme un souffle suave du vent frais du matin. L'amour de Dieu y respire, comme au temps où l'aurore de la promesse se levait sur le peuple d'Israël. La musique de Rossini n'est pas une inspiration, elle est fabriquée de toutes pièces, elle est une hypocrisie. Elle affecte une majesté somptueuse, qu'elle cherche à allier avec d'humbles allures ; mais la fraude est dans son cœur et elle ne parvient à présenter qu'un prestige vulgaire que démasque la vérité. La musique de Mendelssohn, comme celle d'un vrai Germain, est profonde, contemplative et d'une richesse inépuisable de pensée. Elle offre un autre style que celui de la musique religieuse ordinaire ; mais elle est d'une nature infiniment plus spirituelle que celle du *stabat*, qui dans ses beaux moments, est pleine de feu et de passion, mais cette passion et ce feu sont impurs. Rossini cherche à plaire. Mendelssohn loue Dieu. Son génie, comme le prouvent toutes ses œuvres, n'est pas seulement plus puissant, mais ce qui vaut mieux encore, il est plus élevé que celui de Rossini.

Un seul fait suffit pour indiquer cette nature supérieure. C'est qu'on ne trouve pas de paroles pour rendre l'impression que l'on a reçue de la musique de Mendelssohn, tandis que l'on ne manque pas de termes pour rendre compte de l'effet du *stabat*. Sous le charme de cette première, l'âme est saisie et ravie ; elle ne sait si elle veille ou si elle est bercée par un songe ; elle se sent enlevée dans les sphères invisibles et rafraîchie par les larmes d'une joie qu'elle n'avait point connue. Elle se baigne dans des flots d'harmonie, comme le cygne dans un lac limpide voit le ciel l'entourer de toutes parts, au-dessus, au-dessous de lui, dans l'éclat de son azur serein, rougi par les feux de l'aurore.

La symphonie qui sert d'entrée est d'une magnificence élevée ; c'est un tableau musical plein de richesse et d'abondance. Semblable à un château qui s'élèverait jusqu'aux nues, la pensée principale se déclare dès l'entrée avec puissance et règne jusques à la fin de la pièce. Par moments le voyageur le voit disparaître, tantôt caché derrière une hauteur, tantôt voilé par quelques nuages ; mais bientôt il le voit reparaître pour diriger ses pas dans son tortueux sentier, jusqu'à ce qu'enfin il en atteigne les portes. Ou encore, c'est un héros, qui paraît et disparaît tour à tour au milieu de la bataille, combattant pour la gloire de Dieu, jusqu'à ce qu'il plante, enfin, son étendard victorieux.

Quel repos, quelle paix céleste, qu'elle haute simplicité dans le duo : *En Dieu ma confiance reposera toujours*. Et l'air de ténor qui vient après; Mendelssohn était seul capable de l'écrire ! Qui peut peindre cette nuit pleine de mystère

et d'une attente anxieuse et solennelle des choses à venir! Quels accents dans ces mots : *Garde, apprends-moi si la nuit est sans fin?* Quel désir plein d'angoisse! Et quand une voix du ciel répond : *Non la nuit est passée....* quel triomphe!

Le cantique de Luther, plein de clarté et de dévotion, s'élève ensuite comme un chant des anges au-dessus de l'harmonie des instruments. C'est un torrent de lumière qui se répand sur des fleurs. Mendelssohn a repris le cantique de Luther dans un magnifique unisson, comme pour indiquer le point central où convergent toutes les pensées précédentes. Ici toutes les tendances variées se fondent en une seule, toutes les individualités viennent se perdre en Dieu. Puis le final termine dignement et avec une pompe saisissante ce chef-d'œuvre.

L'entrée du *stabat* de Rossini a quelques moments grands et terribles, c'est peut-être le morceau le plus heureux de l'œuvre. Il porte l'empreinte des ténèbres et des angoisses de mort du Seigneur sur la croix. Mais dès le duo : *Qui est homo*, le style grave de la musique sacrée, s'associe à des coquetteries musicales. L'air *inflammatus* est un des meilleurs de la pièce ; comme un aigle puissant qui plane sur des abîmes où rugissent des torrents, la voix de chant domine au-dessus des chœurs terribles qui entonnent : *in die judicii*. Le final ressemble plus à une mer soulevée par la tempête qu'à un amen de l'église. En un mot, cette œuvre dans son ensemble est une musique sans vérité et un beau mensonge prolongé, qui trompent l'âme sur les impressions qu'elle reçoit. Ce sont des beautés corrompues et dangereuses. L'hymne de Mendelssohn est la condamnation du stabat de Rossini.

Nous ne quitterons pas le premier concert sans payer notre tribut de reconnaissance au traducteur des paroles allemandes du Chant de Louange. Il faut de la réflexion pour apprécier toute la patience, toute la modestie, tout le dévouement qu'il a fallu pour se livrer à ce travail dont la difficulté incroyable n'est comprise de personne. M. le pasteur Roux a voulu donner aux auditeurs et aux chanteurs français qui voudraient jouir de ce chef-d'œuvre de Mendelssohn, des paroles consacrées à faire ressortir toutes les beautés de la musique. Il a dû, tout en soumettant aux règles de la versification française le rythme musical construit par le maître sur de la prose allemande, placer sous chaque phrase musicale les mots qui correspondaient à son expression. Mais il a été plus loin encore, pour chaque note de la musique, il a choisi des syllabes convenables, longues pour les longues, brèves pour les brèves. Il en est résulté pour les chanteurs une facilité qu'ils trouvent rarement, pour les auditeurs une intelligence claire et heureuse de la musique. Et si, pour

s'accomoder au génie musical, cette traduction présente des redondances continuelles, traînantes à la lecture, cette redondance substituée aux répétitions interminables des mêmes paroles, devient, lors de l'exécution, un élément de vivacité et d'entrain. Ce chef-d'œuvre de labeur obscur et patient a atteint son but. Tout le monde en a joui, l'immense majorité sans le savoir. Il est juste que ceux qui sont instruits de ce secret, rendent un hommage public à tant de dévouement. M. Roux, depuis longues années a médité sur cet accord entre les paroles et la mélodie ; poëte et musicien, mais plus particulièrement musicien, il a compris que dans l'association de deux arts l'un doit commander souverainement à l'autre. Dans ses travaux de ce genre il a remis le sceptre à la musique, et la poésie, effacée dans son rôle de suivante et d'esclave, concourt secrètement, mais avec une singulière efficace, à faire briller dans tout leur éclat les charmes de sa sœur.

Nous passerons rapidement sur le second concert, mais non sans exprimer tout le plaisir que nous avons éprouvé à l'entendre. Le choix des morceaux, leur distribution parfaitement entendue, les talents remarquables qui les ont exécutés, en ont fait une magnifique séance musicale. Il est à regretter que, par sa nature même, ce concert n'ait pu toujours suffisamment remplir l'immensité du vase. Il eût été, de plus d'une manière, désirable que l'on pût disposer d'un autre local. Mais un peu de réflexion fait bien comprendre que cela n'était pas possible.

La réception et la collation au jardin de l'arc ont fait jouir un nombreux public de ce lieu charmant de réunion, que l'obligeance de ses propriétaires avaient mis à la disposition de la société, et dont l'accès avait été facilité à un grand nombre de personnes heureuses et reconnaissantes de cette hospitalité. Le souper de la société a été embelli par de nombreux couplets de circonstance, qui ont été la plupart reproduits par les journaux. Ceux de M. Porchat ont eu cette empreinte de délicatesse et de goût, ce fini de l'exécution, qui distingue tout ce qui naît de sa plume. Le bal a pleinement couronné la fête.

———

Depuis plusieurs semaines, le *Nouvelliste Vaudois* se livre à une polémique très-assidue et très-vive contre notre Chronique de Mai. Le journal de l'opposition, devenu gouvernemental, prend aujourd'hui fait et cause pour tous les actes du gouvernement ; c'est ce que notre Chronique de Mai a fait mettre en évidence et que notre Chronique de ce jour se hâte de constater.

Quant aux articles qui nous concernent, il va sans dire que si notre journal était une feuille hebdomadaire ou quotidienne, nous ne les laisserions pas passer sans réponse. Chacun d'eux fournirait amplement matière à un article de notre part. Mais nous ne pouvons nous mettre sur ce pied ; la réfutation de ce qui a paru depuis un mois dans le Nouvelliste envahirait un de nos cahiers en entier, et, une fois dans cette voie, où nous arrêterions-nous ? Nous faisons donc grâce à nos lecteurs d'une querelle que d'ailleurs notre adversaire porte souvent sur un terrain où nous ne pourrions pas le suivre. Nous continuerons donc à rendre compte des faits religieux, scientifiques et politiques du jour, sans nous inquiéter de tout le parti que les journaux quotidiens pourront tirer de nos jugements. Nous ne pensons pas sans doute être tellement haut placés intellectuellement et moralement que nos jugements soient infaillibles et que nous ayons le droit de faire la leçon à tous. Nous donnons notre opinion sur les choses du jour comme celle d'hommes pris du milieu de la foule, qui observeraient ce qui se passe avec un cœur honnête, et qui pourraient librement accueillir ce qui est bien ou blâmer ce qui est mal, à quelque parti que le bien ou le mal pût être attribué, puisqu'ils n'auraient appartenu à aucun parti par quelque intérêt de fortune ou de position actuelle ou antérieure. Qu'on redresse notre jugement, s'il est erroné, et qu'on nous éclaire, nous en serons reconnaissants ; qu'on nous injurie, nous nous tairons.

Nous croyons cependant devoir aux institutions scolaires de notre pays d'accueillir les observations suivantes qu'un des articles du Nouvelliste a suggérées à un ami de nos écoles.

LES CIRCULAIRES DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Nouvelliste vaudois[1], dans son quatrième article sur les *affaires académiques*, s'est occupé des circulaires du Conseil de l'instruction publique. Les erreurs du Nouvelliste doivent être relevées : les unes peuvent l'être en deux mots ; nous les signalerons dans des notes rejetées au bas de la page ; d'autres méritent plus d'attention. Voici d'abord l'article du Nouvelliste. « Depuis la nouvelle » loi sur les écoles primaires, le Conseil de l'instruction publique » adresse, deux fois par année[2], une circulaire imprimée aux » commissions d'écoles pour appeler leur attention sur différentes » questions scolaires et leur donner des directions. Le Conseil » d'Etat, auquel ces circulaires sont communiquées, a laissé faire, » parce qu'au début d'une organisation nouvelle, elles pou» vaient être utiles. Mais en devenant périodiques, les circulaires » n'ont plus présenté ce caractère d'actualité pressante[3] qui en » fait le principal mérite. Or, en se mettant sur le pied de circu» laires périodiques, il a dû arriver au Conseil de l'instruction pu» blique non pas de prendre la plume à la main pour écrire ce » qu'il avait à communiquer, mais de se demander ou de cher» cher ce qu'il pourrait dire aux commissions pour leur écrire et » remplir sa circulaire : c'est entre autres l'impression qu'on » éprouve en lisant sa dernière missive, celle du 6 Janvier 1842. » Ainsi on tombe aisément dans les dissertations ou dans le plai» doyer, et l'on s'expose à manquer son effet[4]. On connaît d'ail-

[1] Numéro du 29 Juillet.

[2] Erreur : quelquefois plus, quelquefois moins.

[3] Erreur : nous avons lu avec attention toutes les circulaires du Conseil de l'instruction publique ; or, il n'en est aucune qui n'ait présenté, au moment de son émission, des directions, des notifications ou des indications qui avaient ce caractère d'actualité pressante.

[4] La circulaire du 6 Janvier 1842 a été imprimée à mille exemplaires et envoyées aux commissions d'écoles et aux régents. Ce tirage considérable a suffi à peine à la distribution officielle. Plusieurs commissions ont réclamé des exemplaires surnuméraires. On en a demandé pour les faire circuler dans les villages ; on en a demandé pour les envoyer à l'étranger. La Commission des écoles primaires du canton de Genève et le Conseil d'éducation du canton de Fribourg ont également prié le Conseil de l'instruction publique de leur en envoyer des exemplaires. Nous ne saurions croire que cette circulaire ait manqué son effet.

» leurs le proverbe : c'est un bel oiseau que l'agace, mais trop
» souvent il ennuie. C'est pourquoi, sur la proposition du Dé-
» partement de l'intérieur, et en évitant tout ce qui pourrait
» impliquer un blâme sur la marche suivie jusqu'à présent, le
» Conseil d'Etat écrivit-il, le 10 Février 1842, au Conseil de
» l'instruction publique : Tout en se persuadant que les circulaires
» de la nature de celles dont il s'agit, que vous avez adressées jus-
» qu'ici aux commissions d'inspection, auront atteint en tout ou
» en partie le but excellent que vous vous êtes proposé, celui de
» développer les progrès de l'instruction publique, le Conseil
» d'Etat *incline* néanmoins à penser, d'après le cours ordinaire des
» choses, que vos instructions générales auraient un succès plus
» certain si, au lieu de prendre un caractère de périodicité régu-
» lière, elles étaient provoquées, soit par des demandes de direc-
» tions, soit par le besoin constaté d'imprimer une nouvelle impul-
» sion aux commissions, soit enfin par la nécessité reconnue de
» redresser une marche généralement fausse. — Le Conseil d'Etat
» a jugé ces observations assez importantes pour être livrées à vos
» méditations. »

Voilà l'article du Nouvelliste vaudois; les lignes qui suivent n'ont aucune importance pour notre but. Il y aurait beaucoup à dire et sur les assertions du Nouvelliste et sur la lettre du Conseil d'Etat; nous nous bornerons à quelques réflexions, car nous voulons nous souvenir, mieux que le Nouvelliste, du proverbe de l'agace.

On a droit de s'étonner, d'abord, que le Nouvelliste qui annonce une exposition des faits, garde le silence sur l'un des plus importans. Il a trouvé dans les archives du Conseil d'Etat la lettre que cette autorité a fait adresser au Conseil de l'instruction publique; mais la réponse du Conseil de l'instruction publique a échappé à ses recherches. Nous voulons donc suppléer à cette omission.

2 Mars 1842.

» *Le Conseil de l'instruction publique au Conseil d'Etat.*

« Par votre honorée lettre du 9 février dernier, vous avez ap-
» pelé notre attention sur le caractère de périodicité que l'on peut
» remarquer dans les circulaires que nous avons adressées jusqu'à

» présent aux commissions chargées de l'inspection des écoles. » Nous éprouvons le besoin, Messieurs, de vous exprimer notre » reconnaissance de ce nouveau témoignage de l'intérêt avec le- » quel vous voulez bien suivre nos travaux. Cette observation » nous a paru tout à fait digne d'être prise en sérieuse considé- » ration, et nous ne la perdrons certainement pas de vue à » l'avenir.

» Les circulaires que notre conseil a cru devoir adresser jusqu'à » ce jour aux commissions d'école présentent en effet un certain » degré de périodicité. Nous disons : un certain degré, car cette » périodicité a éprouvé plus d'une intermittence. Qu'il nous soit » permis aussi, MM., de faire remarquer que ce retour régulier » des mêmes actes aux mêmes époques n'est pas toujours le ré- » sultat d'une habitude, ni une simple formalité, mais qu'il est » souvent l'effet nécessaire de la marche de l'administration et de » la périodicité des choses elles-mêmes [1]. Ainsi, notre Conseil a, » en général, adressé annuellement deux circulaires aux commis- » sions : l'une, au printemps, l'autre, au commencement ou dans » les premiers mois de l'année scolaire. Or, cette périodicité s'ex- » plique, il nous semble, assez naturellement. La circulaire du » printemps accompagnait les tableaux ou formulaires sur lesquels » sont inscrites les questions auxquelles les commissions doi- » vent répondre pour faire connaître les résultats des visites d'é- » cole que la loi fixe au mois d'avril. Dans ces circulaires, notre » conseil donnait aux commissions des directions sur la manière de » faire les examens et des explications sur le sens des questions que » le formulaire renferme. Or vous savez, MM., et toutes les per- » sonnes qui ont été appelées à recueillir des renseignements de » statistique, l'ont appris par l'expérience, combien il est difficile » de poser des questions qui soient comprises de la même manière » par tous ceux qui doivent y répondre. Aujourd'hui même, après » plusieurs années, malgré tous nos efforts pour nous exprimer » avec précision et clarté, à peine pouvons-nous obtenir des ré- » ponses qui satisfassent à nos demandes. Et lorsque nous posons

[1] Ainsi les prédications du Conseil d'Etat, connues sous le nom de *Mandats du Jeûne*, ont la périodicité de cette solennité religieuse.

» une question nouvelle, ou que nous modifions la forme d'une » question ancienne, il faut un avertissement, un appel à l'atten- » tion, une explication toute spéciale.

» Les circulaires que nous avons adressées au commencement » ou dans les premiers mois des travaux des écoles, avaient es- » sentiellement pour but de communiquer aux commissions les » observations générales auxquelles donnait lieu l'examen des rap- » ports sur l'état des écoles, à l'époque de la visite. C'était alors » que nous pouvions nous former une idée de la marche et des be- » soins de l'instruction considérée dans son ensemble.

» Voilà, MM., quelle a été jusqu'à présent la destination princi- » pale de nos deux circulaires annuelles. Mais, de plus, nous avions » toujours des notifications officielles à donner aux commissions, » souvent des décisions de l'autorité, souvent des indications d'ou- » vrages élémentaires à l'usage des régens ou des écoles, quelque- » fois des réponses à des questions faites par plusieurs commissions » sur un objet d'intérêt général, quelquefois des avis sur des points » difficiles d'administration. Enfin, ces deux dernières années, » nous avons cru devoir présenter aux commissions et aux régents » quelques réflexions sur des matières de pédagogie. Nous voulions » ainsi ramener leurs pensées sur les principes qui doivent diriger » l'éducation de la jeunesse; nous voulions, par quelques idées » de théorie simples et claires, combattre la routine, les procédés » mécaniques, la langueur, l'inertie, autant d'ennemis qu'il faut » sans cesse redouter, qui ne sont jamais entièrement vaincus, et » auxquels on est toujours trop disposé à céder. Nous pouvons le » dire avec quelque joie : cette action morale que la nature des » attributions de notre conseil l'appelle à exercer, a été sentie et » appréciée dans le pays; et si nos circulaires n'ont pas encore » produit tous les fruits heureux que le perfectionnement de nos » écoles réclame, elles ne sont pas restées sans efficacité, nous en » avons la certitude. D'ailleurs, il est des œuvres qui ne s'accom- » plissent que peu à peu, par la patience et la persévérance. C'est » là surtout le caractère des progrès dans l'ordre moral; ils sont » lents, difficiles à obtenir, difficiles à consolider. Nous n'avons » pas besoin de dire que, sous ces divers points de vue d'admi-

» nistration et de pédagogie, la matière ne nous a jamais manqué, » et qu'elle est loin d'être épuisée. Choisir avec discernement, avec » prudence, c'est là un devoir que nous n'avons jamais perdu » de vue et que nous nous sommes constamment efforcés de rem- » plir. — Telles sont, MM., les explications que nous avions à cœur » de vous donner ; nous nous persuadons qu'elles ne vous paraî- » tront pas indignes de votre attention. Pour l'avenir, nous nous » ferons un devoir de nous conformer aux directions que vous nous » avez données.

» Agréez, etc.

Le Président, JULES MURET.
Le Secrétaire, L. DEVALLIÈRE.

On le voit maintenant ; il était bon pour le Nouvelliste d'ignorer cette lettre, car elle efface presque toutes les lignes de son article, et ne laisse guère subsister que les paroles du Conseil d'Etat ; mais pour quiconque en comprend la portée, ces paroles sont graves ; elles renferment tout un système d'administration. Il ne s'agit plus maintenant des petites chicanes d'une feuille éphémère ; nous voyons en présence et comme en contraste deux principes sur l'administration des écoles. Le Conseil d'Etat *incline* à penser que le Conseil de l'instruction publique doit *attendre*, pour émettre une circulaire, qu'il y soit provoqué soit par des demandes de directions, soit par le besoin constaté d'imprimer une nouvelle direction aux commissions, soit par la nécessité reconnue de redresser une marche généralement fausse. Le Conseil d'Etat incline, en un mot, à faire prendre au Conseil de l'instruction publique une position *d'expectative* et même d'expectative assez patiente, puisqu'il doit attendre pour faire entendre sa voix que les commissions demandent des directions, ou bien qu'il faille leur imprimer une nouvelle impulsion, ou bien enfin, ce qui est très-remarquable, qu'il y ait une nécessité reconnue de redresser une marche généralement fausse. Ce n'est pas ainsi que le Conseil de l'instruction publique avait compris jusqu'à présent sa mission. La lettre qu'il a adressée au Conseil d'Etat prouve qu'il se croyait appelé à déployer une activité spontanée, une force d'initiative. Suivre les écoles dans leur marche, étudier les mouvements variés de l'instruction primaire ;

faire sentir sa vigilance et son action, sans inquiéter, ni tracasser; indiquer et solliciter les améliorations générales, comme les perfectionnements partiels; soutenir les autorités subalternes dans leurs efforts journaliers, en rappelant de temps en temps les principes qui servent de guide et de lumière, et qui raniment en même temps les courages abattus par la lutte ou par l'opposition, telles paraissent avoir été les tendances du Conseil de l'instruction publique dans ses circulaires. La position va changer. Il donnait spontanément des directions aux commissions d'école sur leur administration, sur la marche de l'enseignement et sur les méthodes, sur les livres élémentaires, sur les cartes géographiques, sur l'arrangement des salles d'école; maintenant, toutes ces directions, il attendra qu'on les lui demande. Il soutenait les commissions qui ont une tâche difficile à remplir, auxquelles le courage ou les forces peuvent manquer, au milieu même de la bonne voie; l'espèce de publicité et même d'autorité qui accompagne l'auxiliaire de la presse, donnait à ses paroles une action plus grave, plus prompte et plus étendue; maintenant il attendra le besoin constaté d'imprimer une nouvelle impulsion aux commissions. Jusqu'à présent il estimait que pour redresser une marche fausse, on ne doit pas attendre qu'elle soit généralisée; il la signalait dès qu'elle se montrait, *principiis obsta*, pour prévenir la contagion de l'exemple; maintenant il attendra. Nous ne discuterons pas les deux systèmes; nous laisserons le soin de prononcer aux hommes d'école. Pour nous, nous l'avouons; nous ne saurions approuver les vues du Conseil d'Etat; nous ne les comprenons même pas bien. Mais une autre chose nous paraît aussi incompréhensible, c'est la docilité du Conseil de l'instruction publique : il renonce à son système avec une facilité assurément inattendue. Pourquoi n'a-t-il pas mieux défendu sa position et les devoirs qui en résultent? Il déclare, au début de sa lettre, qu'il prendra l'observation du Conseil d'Etat en sérieuse considération et qu'il ne la perdra pas de vue à l'avenir; c'était bien : le Conseil d'Etat est placé beaucoup au-dessus de lui; mais c'était assez; il ne fallait pas encore, dans les dernières lignes, reproduire cet hommage de déférence pour le transformer en acte d'obéissance. Nous aurions voulu au Conseil de l'instruction pu-

blique plus de fermeté. Le Conseil d'Etat aurait accueilli des représentations respectueuses; son opinion n'était pas très-arrêtée; il n'avait que des *inclinations;* et bien que les inclinations, lorsqu'il s'agit d'autorité, soient souvent plus impérieuses et plus persévérantes que les convictions de la raison, le Conseil d'Etat aurait reconnu qu'il favorisait l'inertie et le laisser-aller, dispositions populaires, vaudoises, qu'il faut combattre plutôt que flatter. Introduisez-les dans une administration, et même dans un seul de ses actes, bientôt l'invasion s'étendra et ne s'arrêtera plus. Nous espérons que le Conseil de l'instruction publique, profitant de l'espèce de liberté que semblent lui laisser les formes indécises de la lettre du Conseil d'Etat, ne renoncera, ni pour ses circulaires, ni pour les autres parties de ses attributions, à imprimer à nos établissements d'instruction publique ce mouvement régulier d'impulsion et de progrès qui devient de plus en plus nécessaire à mesure que le mouvement du premier élan s'affaiblit et se perd.

(*Communiqué.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ÉTUDES D'HISTOIRE NATIONALE : *Le major Davel* (1723). *Voltaire à Lausanne* (1756 - 1758). *La révolution helvétique* (1780 - 1830). Par Juste OLIVIER. Lausanne, 1842. 1 vol. in-8°.

Les *Études d'histoire nationale* de M. Olivier sont trop connues pour que nous songions à autre chose qu'à nous faire les organes de la reconnaissance du public pour leur auteur. L'historien-poëte du canton de Vaud vient de conquérir, en effet, son meilleur titre à la gratitude de ses concitoyens; car il leur a restitué un de leurs rares joyaux; il a secoué la poussière de l'oubli qui recouvrait injustement la mémoire d'un des leurs, remarquable parmi tous ceux que la Suisse a produits, nous voulons dire le major Davel. Voici un homme qui veut une révolution politique pour amener la régénération morale. Celle-ci est le but, celle-là n'est que le moyen. Certes le phénomène est nouveau, il méritait d'être mis dans tout son jour.

L'originalité de cette figure historique, unique peut-être, en son genre, avait déjà frappé des historiens de la Suisse allemande. M. le docteur Gelzer, jeune homme d'un beau talent et, ce qui vaut mieux encore, d'une belle âme, dans un cours donné à Berne il y a trois ans, a attiré l'attention sur notre paisible révolutionnaire et l'a, ce nous semble, apprécié avec une grande vérité. Un autre historien, plus ancien, l'a, nous le croyons, jugé moins justement. Léonard Meister, auteur d'un grand nombre d'écrits sur l'histoire suisse, parle du major Davel, dans un petit ouvrage, peu ou point connu, intitulé : *Helvetische Szenen der neuen Schwärmerei, Zurich* 1785. Après avoir longuement exposé la querelle du consensus, il en vient à Davel, et il raconte sa vie et sa conjuration avec les mêmes petits détails que nous lisons avec tant de plaisir dans le récit de notre biographe moderne. Il envisage Davel comme un homme qui avait été jeté dans les écarts du fanatisme par le dégoût que lui inspirait la sèche et morte orthodoxie de son temps. Il paraît même croire à quelque dérangement d'esprit.

Les travaux consciencieux de M. Olivier ne laissent maintenant aucune prise à cette dernière supposition. Nous devons à notre professeur toute sorte de remerciements pour avoir ressuscité cette belle figure du précurseur de notre liberté et pour avoir rappelé aux hommes de notre temps ce beau modèle de dévouement humble et sincère au bien de la patrie, ce véritable patriote. Si Davel s'est étrangement trompé sur la valeur du moyen qu'il emploie, son but, tel qu'il ressort des moindres détails, est excellent; son but est le bien moral de son pays, et ce but ne doit-il pas être aussi le nôtre, à chacun de nous, dans la sphère d'activité sociale à la quelle il se trouve appelé? Nous aimerions donc que le nom de Davel devînt toujours plus populaire parmi nous, et pour cela, que sa biographie, appropriée dans sa forme aux besoins du peuple, passât dans nos almanachs ou fût répandue de quelqu'autre manière.

Ceci nous conduit à exprimer, touchant la forme de l'ouvrage de M. Olivier, un regret ; il ne nous appartient pas de dire un blâme, auquel plusieurs personnes, au reste, n'acquiesceront pas. Nous aurions préféré que la narration fût *une*, que les réflexions relatives à l'appréciation du caractère de Davel fussent mêlées au récit, au lieu de venir en colonne serrée le couper en deux. Nous pensons que la clarté et l'intérêt y eussent gagné.

Le style est plus plus à la portée de tous. Peut-être M. Olivier n'acceptera-t-il pas cet éloge, car il est toujours dûr de se dépouiller de ses richesses. Cependant nous ne lui demanderons pas de s'en dépouiller, à Dieu ne plaise; mais seulement de les rendre plus populaires. Quoi qu'il en soit, cette biographie est un fort beau morceau d'histoire nationale, dont nous devons nous honorer ; mais c'est davantage encore, c'est une œuvre patriotique, c'est une *action* plus encore qu'une composition; aussi serions-nous mal venus à ramasser méticuleusement sur le chemin quelques cailloux qui peuvent encore nous achopper çà et là. S'il se présente des associations de mots qui arrêtent et semblent des mariages mal assortis, elles sont rares cependant, et le progrès que nous pouvons mesurer du canton de Vaud au major Davel est considérable.

Remercions aussi notre auteur de n'avoir pas épargné sa peine pour dissiper, autant qu'il était en lui, les nuages qui voilaient le front de notre énigmatique conspirateur. Sous ce rapport il a fort bien fait d'entrer dans de minutieux détails. Il est vrai qu'il y a des détails insignifiants, qui donneraient à l'histoire un air de commérage : il faut s'en garder avec soin. Mais il en est aussi de très-significatifs, qui révèlent tout un homme, toute une époque, qui ouvrent une échappée sur tout un intérieur que l'on n'avait pas soupçonné; ceux-ci, il faut les recueillir précieusement.

Nous aimons à louer aussi les vues nobles et généreuses qui paraissent dans cet écrit; on y respire à son aise, comme dans une atmosphère élevée et pure ; on sent que l'on a à faire à une *âme*, et cela n'est pas très-commun. On voit que l'auteur considère la fonction de l'historien comme un sacerdoce. Il sait que s'il veut être fidèle à sa mission, s'il veut être vrai, s'il veut être utile, c'est à la charge de raconter l'homme tout entier, à la charge de ne pas exclure l'âme humaine du champ de ses investigations. Outre le ton général de tout le morceau, on aime les sentences bien frappées dont il est semé. Nous en citerons deux à l'ouverture du livre. L'auteur dit, en parlant de la vie retirée de Davel : « Les hommes de sa trempe font amitié avec leur pensée, et cela leur suffit. » (Nous approuvons cette maxime comme expression de ce qui est et non de ce qui devrait être.) « Les esprits craintifs et frileux sont justement ceux qui médisent le plus de tout ce qui ressemble à de la flamme. » (Qui sait si l'on ne nous mettra pas au nombre de ces esprits frileux, vu ce que nous avons dit sur le style ?)

Voltaire à Lausanne est une amusante causerie de salon, intercalée entre les deux morceaux historiques sans doute pour les faire ressortir par le contraste.

Nous aurions voulu parler plus au long de l'essai sur la *révolution helvétique* ou plutôt vaudoise. Regrettons que l'auteur ait circonscrit son cadre au pays de Vaud ; tout est trop lié dans la révolution helvétique pour que l'on puisse aisément détacher ici le pays de Vaud du reste de la Suisse. En général, toute révolution se présente comme un seul fait, dont on ne peut pas scinder les différentes parties. Au reste, il serait injuste de chercher dans ce morceau autre chose que ce que l'auteur a voulu ; « des mémoires à consulter. » Ils le seront toujours avec intérêt et avec fruit.

L'OSSUAIRE DE STANZ, par ALBERT RICHARD d'Orbe. Genève, imprimerie de Ferdinand Ramboz. 1842.

POÉSIES, par FREDERIC HISELY. Zurich, Orell, Füssli et Ce. 1802.

Si, dans cette annonce, nous rapprochons ces deux ouvrages, ce n'est pas qu'ils aient entr'eux quelque similitude de forme ou de poésie : au contraire, c'est parce qu'ils se distinguent par les qualités qui manquent à celui que nous comparons à l'autre. Nous le savons, et si nous ne le savions par ses précédentes poésies, la lecture de l'Ossuaire de Stanz nous l'apprendrait, notre compatriote, M. Richard a une verve et une énergie tout-à-fait républicaine ; qualité qui devient parfois un défaut, parce que trop longtemps soutenue, elle tend l'esprit, le fatigue, et produit sur lui l'effet que produisent sur l'oreille des sons graves et puissants, mais trop longtemps répétés et jamais tempérés par des sons plus doux et plus tendres ; en outre, M. Richard est habile versificateur, son vers est toujours hardiment mené, ses rimes pleines de sens et riches de tons. M. Hisely, dans le charmant volume que nous avons parcouru, a la tendresse, la simplicité en partage ; la force n'est pas autant son lot ; on pourrait aussi relever bien des vers, même des strophes entières qui sont faibles, des fautes de versification, etc. ; mais ces défauts sont rachetés par tant de poésie intérieure, par tant d'âme, par des détails poétiques si neufs et si délicieux, par tant de grâce et de pureté, qu'on doit savoir gré à l'auteur d'avoir passé par-dessus des défauts réels, pour nous faire goûter le miel que son cœur enferme et dont on aime à savourer la douceur, surtout dans des temps où la vraie poésie du cœur est si rare. Qu'on nous permette de citer quelques strophes prises à l'ouverture du livre.

SOUVENIR DU LAC DE BIENNE.

Après le plus beau jour, vers la nuit la plus pure,
Lorsque le laboureur se retire des champs,
Et que la jeune vierge, au sein de la nature,
Réjouit les échos de ses aimables chants ;

Lorsque des doux zéphirs, tendres amants des ondes,
Les soupirs amoureux s'élèvent dans les airs,
Que les chantres des bois, près des rives fécondes,
Achèvent d'exhaler leurs ravissants concerts;

O touchant souvenir! c'est l'instant, c'était l'heure
Où le monde m'offrait ses charmes les plus beaux;
C'est alors que j'aimais à quitter ma demeure,
A rêver en voguant sur la plaine des eaux.

Je livrais aux zéphirs ma nacelle légère;
Je voguais, et mes mains reposaient sur mon cœur:
Ah! qu'une heure si douce est courte et passagère!
C'est le cours d'un soupir, c'est celui du bonheur.

Il m'en souvient toujours, m'absorbant dans l'espace,
Et mes yeux arrêtés sur le ciel étoilé,
Je disais en mon cœur : la vie ainsi se passe;
La nuit succède au jour; le jour est rappelé! —

Il est vrai, l'heure fuit comme une onde rapide;
Le temps s'envole, et nous, nous passons avec lui :
Mais le soleil un jour plus que l'autre est lucide;
Hier le ciel était pur, il est sombre aujourd'hui.

ESSAIS SUR LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE ET LES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE, par CH. M. ALLIER, membre et agent général de la Société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine. Paris, chez Marc-Aurel, frères, 1842. 267 pages.

L'auteur a surtout en vue des mesures paternellement et salutairement préventives. « C'est un devoir pour le gouvernement » dit-il « d'organiser des sociétés de patronage s'appliquant non seulement aux libérés de toute catégorie, de tout sexe, et de tout âge, mais encore aux enfants des classes pauvres, *de manière à prévenir les délits et les crimes,* tandis que de son côté l'isolement des détenus disposerait à la régénération morale et arrêterait la contagion du mal. » En se prononçant pour l'isolement absolu des coupables entre eux, M. Allier condamne le système d'Auburn (travail en commun, isolement pendant la nuit seulement). Il pense que la loi du silence, appliquée à la communauté, est impossible, barbare et mortelle; et après avoir cherché à le démontrer, prévoyant que l'on pourrait lui contester la validité probante de ses assertions, il ajoute : « Qu'importe, après tout, que le silence soit *possible ou non, barbare ou non, mortel ou non,* si le but qu'on se propose, c'est-à-dire, de moraliser les détenus et d'empêcher les récidives, ne peut être atteint avec la communauté. L'expé-

rience a-t-elle prouvé, *oui ou non*, que les petits comme les grands criminels ont à peu près tous des complices? Si vous dites *oui*, vous prononcez *l'arrêt de mort du système d'Auburn*, car les complices sont presque toujours *d'anciens co-détenus.* » Afin de prévenir ces dangereuses accointances, il faut le système pensylvanien (isolement de nuit et de jour) pour lequel il paraît que le gouvernement s'est déjà déclaré en principe. Moyennant quelques légères modifications, qui ne sont pas indiquées, on l'appellera *système français*. Son premier effet sera d'épargner à la France environ douze millions que lui coûtent annuellement ses détenus. « Avec ce système » dit M A. « s'évanouissent toutes les terreurs dont on cherchait à nous épouvanter, en nous présentant chaque cellule pensylvanienne comme *un tombeau,* où l'on enterrait un homme vivant, et d'où l'on ne pourrait jamais sortir qu'un cadavre, un fou ou un idiot. Devant les faits s'évanouiront ces sinistres prédictions de rachitisme, d'hébètement, de maladie, de folie et de mort, dont on cherchait à nous effrayer par des statistiques inexactes, par des tableaux hideux dont l'imagination et la couleur noire du peintre faisaient tous les frais. Ce *tombeau* n'est autre chose qu'une petite chambre bien éclairée, bien aérée en été, et bien chauffée en hiver, où se trouve un lit, une table, un établi, une chaise, des livres et des outils ; où le détenu est incessamment visité par l'aumônier, le médecin, le directeur, l'instituteur, l'agent des travaux, les contre-maitres, les gardiens qui viennent exercer leur surveillance, enseigner le détenu, et verser dans son âme quelques bonnes et saintes paroles pleines d'amour, de réconciliation et d'espérance. » Si le silence, qui existe de fait dans l'isolement, n'est pas ici mentionné, c'est par la raison toute simple que le détenu ne parlera que lorsqu'on lui adressera la parole. Il devra répondre à voix basse; l'ordre dans la maison l'exige ; ce qui se dit doit ne pas être entendu dans la cellule voisine.

Parmi les mesures préventives, M. Allier, comme nous l'avons déjà dit, place au premier rang le patronage. « La cellule est le premier anneau de la réforme, la société de patronage est le dernier. L'une et l'autre sont unies ; leur séparation, c'est la mort morale du libéré, c'est la récidive rendue inévitable. » L'auteur le prouve en citant plusieurs exemples du triste effet qu'ont produit les préjugés du monde contre des libérés dont l'intention manifeste était de se bien conduire. Sa conviction sur la nécessité et la possibilité de vaincre ces préjugés est tellement sincère et profonde qu'il épanche son cœur en paroles éloquentes : « Vous aurez pitié, dans votre propre intérêt, sinon dans celui de l'humanité, de tant d'infortunés qui, pour redevenir dignes de votre estime, ne demandent qu'un peu d'oubli et de confiance. Vous tendrez la main à ces âmes convalescentes; vous les préserverez de leurs propres faiblesses en leur montrant où vous ont conduit la religion, le courage et le travail. Vous serez leur médecin de l'âme ; car c'est par vous qu'ils feront leur paix avec le ciel et la terre; c'est

par vous qu'ils se réuniront à leur famille, qu'ils retrouveront des amis, qu'ils reprendront leur métier; par vous enfin qu'ils recommenceront une autre vie plus calme et plus heureuse; à vous aura été donné, en quelque sorte, le don surhumain de *refaire l'homme.* »

Après avoir donné la statistique vraiment surprenante du patronage appliqué aux jeunes détenus du pénitencier pensylvanien de la Roquette, à Paris, il ajoute : « Quelque beaux que soient ces résultats, il serait à désirer qu'ils le fussent davantage; mais quand on patronne des libérés, il est impossible de n'avoir pas quelques récidivistes. Il faut donc s'attendre à des mécomptes et savoir se préparer à de douloureux sacrifices.

M. Allier décrit l'organisation d'une société pour les grandes villes, avec une agence générale qui, se chargeant de tout le travail matériel, laisse l'influence morale aux patrons, de manière à faciliter aux personnes les plus absorbées d'affaires l'exercice du patronage. Il propose en outre, de rendre obligatoire pour tous les gardes nationaux de la France les devoirs dont il donne une touchante et complète énumération; puis, revenant sur les faits cités, il termine en disant : « *Un seul mauvais libéré* est capable d'en corrompre *cinq cents bons!* et une » triste expérience prouve chaque jour cette cruelle vérité, qui est et sera le plus » fort argument contre la communauté des détenus ou des libérés. »

Quant aux masses (ce que nous appelons *pécule;* la part du produit du travail attribué au détenu; elle paraît être généralement des trois quarts en France), l'auteur y voit une immoralité, parce que, tout compte fait, le voleur gagne plus que n'aurait pu faire l'honnête père de famille. Loger, blanchir, chauffer, éclairer le voleur, lui apprendre, en outre, à lire, écrire etc.; tout cela est juste, pourvu que l'on dise : « L'Etat *doit* pourvoir à votre existence, mais il ne » vous *doit* que cela. Votre travail *doit* l'indemniser de toutes les dépenses qu'il » fait pour vous. Le produit de ce travail sera donc *sa propriété* et non *la vôtre.* » D'où suit qu'il faut supprimer les masses; ou si l'on préfère les conserver, M. Allier propose de les verser dans la caisse de la société, seule à même de couronner l'œuvre de la réforme. Cependant la loi n'imposerait pas aux libérés le patronage, qui ne doit en aucun cas devenir une succursale de la police. Les masses étant reconnues appartenir à la société, personne ne pourrait venir lui dire : j'ai eu 100 fr. ou 1500 fr. de masse; vous me devez 100 fr. ou 1500 fr. Toutes les masses composeraient un fonds commun. Sans cela, les libérés regarderaient les secours du patronage comme une dette, et non comme un bienfait. Ils seraient en droit de demander des comptes; et toujours, à leurs yeux, la société aurait vendu trop cher ses services; jamais les libérés ne seraient satisfaits. Il faut qu'ils *sachent bien* qu'on *ne leur doit rien,* et que s'ils obtiennent protection et secours, c'est à la condition de *se laisser diriger* et de *se bien conduire.* »

En recommandant le livre de M. Allier, nous prenons la liberté de porter l'attention du lecteur sur ce qui est dit page 46. Somme toute, la question des prisons ne peut être envisagée sous toutes ses faces que par les hommes qui l'ont, tout à la fois, *étudiée dans les livres*, qui ont *visité les détenus* et qui ont *suivi les libérés*.

SCHWEIZER-SAGEN IN BALLADEN, ROMANZEN UND LEGENDEN, von FRIEDRICH OTTE. Neue Sammlung. (Traditions suisses en ballades, romances et légendes, par Frédéric Otte. Seconde collection.) Bâle, chez Schweighauser, 1842.

De tout temps, l'Alsace s'est fait remarquer par le nombre de ses artistes et de ses poètes. Aujourd'hui surtout, la poésie y est cultivée par une école d'écrivains qui, bien que leur pays soit politiquement séparé de l'Allemagne, prennent place par la langue qu'ils parlent et par leurs talents, parmi les bons poètes allemands modernes. On connait les noms de *Frédéric Otte*, d'*Auguste Stöber*, d'*Adolphe Stöber*, de *Lamey*, de *Dürrbach*, de *Mühl*, de *Candidus*, de *Hirtz*, de *Nessler*, etc.

C'est de l'un d'entr'eux, de *Frédéric Otte*, que nous avons le plaisir d'annoncer un cycle de poésies qui, par leur contenu et leur origine, appartiendraient à notre littérature poétique suisse, lors même que le poète ne nous appartiendrait pas par la naissance, ce que nous ignorons. Une première collection de ces poésies a paru à Strasbourg en 1840, chez Schuler; la seconde collection, que nous avons sous les yeux, comprend quarante poésies sur les plus charmantes traditions de la Suisse; dix-sept cantons en ont fourni les matériaux au poète. Il les adresse à ses amis, Auguste et Adolphe Stöber, et en particulier au premier, dans une charmante dédicace en vers qui ouvre le volume. Nous en citerons les trois dernières strophes, qui indiquent l'origine de ces poésies.

Nun zog's mich fort aus unsern Gauen;
Den Wanderstab nahm ich zur Hand,
Die schöne Schweiz ging ich zu schauen,
Mein vielgepries'nes Nachbarland.
Doch von dem Haupt der Silberberge
Warf ich den Schmerz ins Thal hinein
Und schifft', ein jugendkecker Ferge,
Auf blauen See'n im Dämmerschein.

Puis, je me sentis entrainer loin de mes foyers; je pris en main le bâton du pèlerin; je m'en fus admirer la belle Suisse, le pays si vanté de nos heureux voisins. Bien haut, du sommet des monts argentés, j'ai versé ma douleur jusque dans les vallées lointaines et, comme un jeune téméraire, je me suis envolé par-dessus les bleus lacs, dans les flots du crépuscule.

Ich stand im ersten Morgenstrahle
Auf grüner Alpen luft'gem Knauf,
Und drunten rollten blüh'nde Thale
Mir ihren Zauberteppich auf;
Manch purpurn Alpenröslein pflückt' ich
Für meinen leichten Pilgerhut,

Je me suis tenu, le matin, sur la cime aérienne des Alpes verdoyantes, pour m'envelopper dans les premières clartés de l'aurore; sous mes pieds, les vallées en fleurs ont déroulé leur merveilleux tapis de verdure. J'ai cueilli mainte rose

Manch rosig Sennenmägdlein drückt' ich
An meine Brust, in Liebesgluth.

pourpre des Alpes, pour orner mon léger chapeau de voyageur. J'ai pressé sur mon cœur, avec extase, mainte fraîche bergère.

Die Fahrt ist aus. Da bin ich wieder,
Beseligt von dem Wunderland,
Es künden dir die schlichten Lieder,
Was, still beglückt, mein Herz empfand.
Ich lüftete den dunkeln Schleier,
Der manche Wundersag' umflort —
Dein bin ich wieder, Du Getreuer!
Und «*Vorwärts!*» heisst mein Losungswort.

Mon voyage est à sa fin. Me voilà de retour de ce merveilleux pays, j'en reviens heureux. Ces chants tout simples te diront ce que mon cœur a trouvé là de félicité. J'ai soulevé le voile mystérieux qui enveloppait les récits merveilleux du peuple. Ami, je suis à toi de nouveau : *en avant!* c'est le mot d'ordre de ma vie.

Nous avons lu toutes ces poésies avec un vif intérêt ; on y respire l'air de nos Alpes, on y retrouve la vie et les naïves croyances de nos montagnards. Le poète, loin de vouloir enjoliver et par conséquent défigurer les traditions dont il se sert, en conserve le sens populaire et la vie mystérieuse, en les rehaussant seulement du style poétique. L'élément religieux, qui reflète la conscience d'un peuple naïf et pieux, le patriotisme, le merveilleux, tout est rendu par l'écrivain avec âme et avec un talent de poète peu ordinaire ; ces poésies se terminent souvent par quelques sentences de morale pratique, dites de la maniere la plus simple, la plus populaire et la plus gracieuse ; parfois le poète se permet avec assez de bonheur quelques allusions au temps présent, p. ex. dans la poésie pleine d'âme : *Niklaus von der Flüe,* dans *Sankt Georg, die drei Telle,* etc. etc. Enfin le langage répond tout-à-fait à l'inspiration poétique qui a dicté ces chants ; la grâce, le naturel, la propriété, l'harmonie, la pureté en sont les qualités essentielles.

Nous regrettons que le peu de place que nous pouvons accorder à chacune de nos annonces, nous empêche de citer à nos lecteurs quelques-unes de ces charmantes poésies. Puisse ce petit livre trouver sa place dans nos demeures, il ne manquera pas d'augmenter notre attachement à la terre et aux mœurs de la patrie. Pour notre part, nous remercions le poète et nous désirons que sa gracieuse muse lui inspire souvent encore des chants pour les beautés ou les croyances de notre Suisse.

POÉSIES NEUCHATELOISES DE BLAISE HORY, PASTEUR DE GLÉRESSE AU XVIe SIÈCLE. Publiées par *Fr. de Rougemont.* Neuchâtel chez J. P. Michaud libraire.

Ce petit volume bien imprimé, et qui fait honneur aux presses Neuchâteloises, a bien des qualités capables d'attirer la curiosité et l'intérêt. Ces poésies remarquables par le talent de leur auteur, distinguées par leur correction et leur harmonie, plus que par la portée de la pensée, habituellement pieuse mais dénuée de profondeur, sont un curieux monument de la langue de notre Suisse ro-

monde au XVIe siècle. En le comparant aux ouvrages contemporains des auteurs français, on retrouve dans notre pays la langue de Marot, parlée encore au temps de Ronsard. Quoique l'influence de ce prince des poëtes de cette époque se laisse apercevoir, c'est plus encore toutefois dans la correction et le choix du rythme que dans les tours et les formes de l'expression. Les recherches historiques qui ont fourni la matière des notes instructives, souvent curieuses et intéressantes, quoique parfois minutieuses, dont l'éditeur a accompagné cette publication, rendent cet ouvrage précieux pour l'étude des mœurs, de la vie privée, des sentiments habituels, qui régnaient dans notre contrée à l'époque qui suivait immédiatement la réformation.

Quelques citations achèveront de donner une idée de ce volume et du poëte qu'il nous fait connaître. Voici les premières stances d'une *complainte sur la mort de feue ma très-chère femme Jeanne Perregaux de heureuse mémoire, décédée en Décembre* 1594.

En ma tristesse dolente
Je lamente;
Tu me vois, Dieu tout-puissant,
Privé de ma tourterelle;
Je l'appelle
Incessamment gémissant.
O ma tant graciosette
Brebiette,
Faite selon mon dessein,

Tu buvais dedans ma tasse,
Et puys, lasse,
Tu reposais en mon sein.
Lorsque moins m'y attendoye,
Fut ma joye
Tournée en plaintes et pleurs;
Et tant mon malheur me fasche
Que relasche
Je ne trouve en mes douleurs.

LECTURES POUR LES ENFANTS, journal mensuel, rédigé par J. L. GAILLARD. Lausanne, chez M. Ducloux, libraire. Prix de l'abonnement: 1 fr. 30 r. franc de port, pour la Suisse romande; pour la Suisse allemande 17 batz, franc de port pour tout le canton de Berne.

Ce journal, avantageusement connu par les trois premiers volumes complets, honoré du suffrage du Conseil de l'Instruction publique, continue à mériter la confiance des parents et des instituteurs, et redouble d'efforts pour exciter l'intérêt de ses jeunes lecteurs, tout en ne présentant à leur imagination, comme à leur intelligence et à leur sensibilité, qu'une nourriture véritablement saine et appropriée à leur âge. Des biographies, des détails ignorés de mœurs des peuples lointains, des extraits des relations des missionnaires, des notices d'histoire naturelle, des récits simples et attachants, de courtes pièces de vers à leur portée et cependant soumises aux règles du goût et empreintes de poésie: tels sont les articles variés qui remplissent les courtes livraisons de cette publication. Le choix scrupuleux de tous ces morceaux, fait de ce journal un de ces ouvrages rares que l'on peut recommander avec confiance, certain que l'on est de l'attrait qu'ils inspirent et du bien qu'ils font.

MÉDITATION.

Dieu est amour.

Le nom de Dieu se trouve dans toutes les bouches; mais combien il s'en faut qu'il exprime la même idée chez tous ceux qui le prononcent. Pour les disciples de la doctrine chrétienne, pour ceux dont la pensée est essentiellement déterminée par un besoin religieux personnel, pour ceux enfin, hélas! plus nombreux, qui empruntent leurs idées au milieu dans lequel ils vivent, qui les reçoivent sans réagir, de l'éducation traditionnelle, le mot «Dieu» désigne une libre personnalité, qui délibère, choisit et exécute ses décisions par une volonté réfléchie. — La plupart des hommes qui ont cherché le mot de l'énigme du monde, et qu'on appelle pour cela des philosophes, conçoivent Dieu comme une force infinie, produisant incessamment selon des lois nécessaires. Ils pensent tout haut, et la foule qui les entoure s'attribue une part de leur renom de sagesse, parce qu'elle répète leurs discours. Entre ces deux idées, d'un être libre et personnel et d'une force nécessaire, plusieurs s'efforcent de trouver quelque intermédiaire; ils cherchent à concilier les besoins de la conscience avec ce qui leur paraît être l'enseigne-

ment de la raison; mais toutes les opinions semblent s'accorder sur ce point que l'idée d'une force absolue et nécessaire est plus conforme aux directions de la pensée, tandis que celle d'un créateur et d'un gouverneur personnel du monde répond mieux au sentiment. Ce jugement est vrai, mais non pas cependant sans restriction, et si l'on voulait le prendre à la rigueur, il ne serait pas difficile de faire voir que des considérations non moins fortes se présentent à l'appui de l'opinion contraire. Où trouver, en effet, l'explication universelle, hormis dans la parfaite unité, et quel sens positif peut recevoir ce mot unité, s'il ne s'applique pas à la personne. L'idée de l'être absolu est sans doute celle d'un être qui trouve en lui-même toutes les conditions de l'existence, au-delà duquel, par conséquent, il est impossible de remonter. Nous avons fait de cette idée l'objet d'une recherche sérieuse, et nous n'avons pu nous arrêter qu'à la notion pure de la liberté. D'ailleurs, si le principe de l'univers n'était pas une personnalité libre, comment concevrions-nous la possibilité de notre propre liberté dont la réalité ne saurait être l'objet d'un doute sincère, en dépit de toutes les théories et de tous les efforts? Ainsi, malgré le préjugé contraire, l'idée d'une libre personnalité se trouve être, tout bien pesé, la conception de Dieu la plus philosophique. Mais répond-elle également, dans le sens qu'y attache la foule de ses partisans à tous les besoins de notre conscience? Quand notre âme s'élève à Dieu, elle le trouve toujours le même. Le calme et la perpétuité sont des caractères que nous ne saurions lui refuser et que l'idée d'une personne agissante ne nous présente pas, à la première vue du moins. En effet, si elle forme des desseins et les exécute, il se passe en elle des changements, et le cœur nous parle d'un être en qui il n'y a point de changement.

Loin d'être superficielle, l'idée de libre personnalité est seule profonde, lorsqu'elle est conçue avec profondeur. Mais, c'est que d'ordinaire cette profondeur lui manque. Elle devient alors la plus insuffisante de toutes, parce que l'on omet involontairement le premier caractère de la divinité, l'infini. Nous ne pouvons qu'avec beaucoup de peine concilier réellement dans notre

pensée ces deux termes de personnalité et d'infinité. Cependant nous devons reconnaître leur conciliation comme réelle et nécessaire, car l'infinité véritable ne saurait se trouver que dans l'être absolu ; or, l'absolu de l'être comprend la liberté ; et la liberté, la personnalité. Ainsi le problème qui se pose à la pensée méditant sur son éternel objet, c'est de comprendre la personnalité infinie. Mais comment la comprendre, sinon par l'analyse ? Et qu'est-ce pour nous qu'analyser une pareille idée, sinon rechercher les conséquences qui en découlent relativement aux divers ordres de conceptions et de faits qu'elle domine. L'intelligence de la personnalité infinie ne saurait se trouver que dans l'organisation de la science selon ce principe.

Et tout d'abord, je trouve qu'il jette une vive lumière sur la nature et les limites de la science elle-même. L'infinie personnalité est absolue liberté, dès lors nous ne saurions prétendre à la connaître dans son essence, parce que nous trouvons que la liberté même est cette essence. Dieu ne se voile pas dans l'obscurité, mais dans la lumière; la liberté est le mystère en soi. Dieu est ce qu'il veut être, parce qu'il est la liberté ; et si l'on trouvait le pourquoi de la liberté, elle aurait disparu de la pensée. Une fois la liberté de Dieu admise, il en résulte immédiatement que nous ne pouvons rien connaître ni de lui ni d'aucune chose sinon ce qu'il veut nous en révéler. Quand nous parlons de Dieu, c'est toujours de Dieu tel qu'il a trouvé bon dans sa liberté insondable de se manifester à nous.

Nous ne devons donc pas nous représenter Dieu comme s'il était compris dans le monde et dans le temps du monde. Au contraire, sa liberté absolue pose le monde et le temps. La liberté de Dieu étant infinie, les actes de cette volonté sont également infinis; ils forment une totalité intérieure. L'objet entier de notre connaissance, l'infini de l'espace, des mondes, des substances et des forces, des espèces, des individus, des rapports, des pensées, des luttes et des développements, que nous appelons l'univers, son histoire intime et religieuse, comme son histoire apparente, tout cela n'est qu'un acte, une volonté de l'Absolu. Nous mêmes, nous appartenons à ce monde, dont

nous sommes le centre et l'intelligence, nous sommes compris dans cet acte, c'est notre mission et notre gloire d'en retrouver l'unité; mais nous ne saurions absolument pas aller au delà. L'unité de la forme que Dieu a voulu prendre par la création, relativement à la créature, constitue la limite inamovible de nos pensées.

Ainsi Dieu, pour nous, c'est Dieu tel qu'il veut être; mais il le veut d'une volonté absolue. Ce que nous trouvons au terme de toute expérience, c'est cette volonté absolue. L'unité de cette volonté nous est enseignée par l'unité de l'univers, et la preuve de l'unité de l'univers se trouve dans la constitution même de notre intelligence, qui se refuse à le concevoir autrement. L'univers est un seul acte. Dans le premier moment tous les autres sont prévus ou virtuellement posés. Notre Dieu, c'est Dieu dans cet acte, qui est éternel parce qu'il est absolu; tandis que nous ne pouvons rien comprendre et rien dire de ce que Dieu peut vouloir être indépendamment de cet acte, des autres formes qu'il peut revêtir, des autres mondes qu'il peut créer. Tout ce que nous savons à cet égard, c'est son insondable liberté, cause de notre ignorance.

Ainsi l'idée la plus populaire d'une personnalité mobile, est bien la plus profonde. Mais comprise ainsi, dans sa vérité, comme personnalité infinie, dont chacun des actes constitue un monde, une éternité, elle recule dans une gloire impénétrable; tandis que l'idée d'une force nécessaire, suggérée aux philosophes par le besoin d'expliquer les phénomènes, se transforme en celle d'une action identique et permanente, produite éternellement par la liberté. Le Dieu qui réside vraiment dans le monde, le seul que nous devions et puissions atteindre, c'est cette action. Quelle est donc cette action? Quel est ce caractère immuable sous lequel Dieu se révèle? Les sages l'ont cherché jusqu'à ce qu'il eût parlé lui-même. Et depuis que le mot de l'énigme suprême est sorti des lèvres inspirées, ils s'efforcent encore de l'approfondir. Mais la lumière ne peut plus s'éteindre; désormais il est certain pour tous que la vérité est dans ces mots : *Dieu est amour*.

Dieu est amour ; le sujet est épuisé dans ces paroles. Elles n'expliquent pas ce qu'est Dieu en lui-même, car l'*amour* suppose pour exister la plénitude de la liberté, qui reste la source invisible ; mais elle nous font connaître l'univers ; et tous les progrès de la pensée ne sauraient être que des progrès dans l'intelligence de cette vérité, claire aux petits enfants.

Dieu est amour, l'amour n'est pas un attribut particulier de sa nature ; Dieu n'est pas à notre égard tantôt amour, tantôt autre chose ; d'un côté amour, de l'autre, autre chose ; il est amour, et l'amour c'est lui. Tel est le Dieu révélé, tel est notre Dieu ; la volonté créatrice, éternelle, c'est l'amour. Parce qu'il est amour, la créature est libre. En posant la créature libre, il pose la possibilité de la chûte ; et avec la possibilité de la chûte, la possibilité de la rédemption. Depuis le premier moment de la création, l'histoire ne doit point sans doute être envisagée comme un simple développement de germes préformés dans lequel rien de nouveau et d'imprévu n'arrive. Non, c'est une véritable histoire ; mais elle se déploie par le fait de la créature, qui, réalisant l'une des possibilités terrestres, amène par là la réalisation d'un plan déjà conçu, déjà accompli relativement à Dieu. Le monde ne nous révèle qu'un seul acte de la volonté infiniment riche de Dieu ; où que nous nous tournions, nous ne pouvons apercevoir que cette volonté d'amour, libre quant à lui, éternelle et nécessaire quant à nous. Ainsi, dans l'histoire, dans notre vie, Dieu est un point fixe, l'amour. C'est le moteur immobile dont parle Aristote. C'est un œil tendre toujours fixé sur nous. Partout où le nôtre s'élève, il rencontre ce regard, toujours le même regard. Mais selon que nous changeons nous-mêmes, il nous paraît changé ; comme la montagne dont l'aspect varie à chaque contour que fait le chemin du voyageur. Ce regard fixe de l'amour, voilà ce que nous rencontrons en rentrant en nous-mêmes et en tournant notre âme vers Dieu. Voilà la révélation des sanglots de notre cœur ; voilà le secret de nos douleurs convulsives, lorsque nous nous trouvons séparés de lui sans le chercher ; voilà la vision des nuits de prière ; ce regard, toujours ce regard. Ce regard, c'est une

lumière active qui fait germer et qui dissout, qui est mort pour la mort et vie pour la vie. L'infinie diversité des dispensations de la Providence s'explique parfaitement par cette influence calme et toujours la même, inépuisable, inévitable comme l'éther et l'onde lumineuse et qui pénètre toutes les profondeurs. Aussi variée dans ses effets que les circonstances de la vie, elle ne change pourtant jamais, c'est nous qui changeons. C'est la fatalité de l'amour. Ton bien, ton bien, toujours ton bien, voilà la volonté de Dieu, puissance silencieuse, irrésistible, dont la pensée nous écraserait si elle ne forçait à se prosterner et à bénir. Oublie, insulte, outrage, tu ne contraindras pas ton Dieu à ne plus t'aimer. Dessèche-toi, ferme-toi, tu ne l'empêcheras pas, tôt ou tard, d'arriver à son but. Il n'est pas fils de l'homme pour se repentir, il veut le bien de tous. A quelque moment que l'homme rentre en lui-même, il trouve dans le fond de son cœur la même voix, le même appel, le même sourire : Dieu m'aime, Dieu veut mon bien.

Mais c'est *mon* bien qu'il veut, c'est-à-dire mon bien moral, car il n'y en a pas d'autre pour *moi*. C'est donc ma liberté qu'il veut; ce bien qu'il veut, il ne saurait le vouloir contre ma liberté, il veut qu'il soit produit par elle. Le moment où moi-même je voudrai mon vrai bien, dans ce moment les deux regards se seront rencontrés, le bras toujours tendu aura saisi sa triomphante victime, et les célestes chœurs éclateront en louange parce qu'un pécheur sera retourné à Dieu.

Laissez donc les idées d'un Dieu qui s'agite, qui imagine des plans et qui combine. On croit ne pouvoir se passer de ces figures pour avoir la réalité de Dieu, le Dieu de la prière. Au vrai, elle ne viennent que de l'imagination; le cœur, guide plus sûr, ne les adopte jamais sérieusement; la raison ne les accepte pas davantage. On s'abuse quelquefois là-dessus par les habitudes du langage, et l'on penserait tout perdu, on se croirait coupable en les abandonnant. Mais essayez de saisir une fois par le sentiment et par la pensée l'idée de l'absolu comme amour, ne vous laissez pas abuser par des fantômes. Vous n'arriverez pas au panthéisme de l'amour, car il est inconcevable. L'antidote hé-

roïque du panthéisme, le principe qui établit d'une manière vivante la distinction du créateur et de la créature, la liberté se trouve nécessairement dans l'amour.

Essayez donc de concevoir la volonté éternelle de l'amour s'adressant, toujours identique, à la liberté de la créature, et vous verrez si vous n'y trouvez pas l'idée positive de la Providence. Chacun reconnaît que les expressions diverses au moyen desquelles on se représente l'action de Dieu dans le monde sont plus ou moins figurées. La philosophie, ajouteront ceux qui reconnaissent quelque valeur aux efforts de la philosophie, doit en conserver le sens en les dépouillant de l'inexactitude qui vient de leur forme populaire. Mais, en général, la pensée n'a point réussi dans ce travail d'épuration, elle a conservé aux attributs de Dieu une signification métaphysique et a laissé tomber leur valeur morale. Ce que la conscience réclame, au contraire, et ce que nous cherchons, c'est une idée qui conserve entièrement la substantialité, la saveur morale, et ne dépouille que les formes qui la déguisent ou qui l'altèrent.

Il en est de la Providence spéciale comme du Soleil, qui est fixe et paraît néanmoins se mouvoir autour de la terre pour l'éclairer et pour la féconder. Elle est absolument vraie quant à l'effet produit, mais l'esprit s'arrête avant le temps dans la recherche de la cause. Dieu veut toujours la même chose, notre bien ; et c'est à cause de cette volonté identique que nos actions ont des résultats si différents. Notre bien peut être la richesse ou l'indigence, la vie ou la mort, le triomphe ou la honte. Quel est-il dans un moment donné ? — nous l'ignorons ; ce que nous savons c'est qu'il est dans la volonté de Dieu, et que le mal réel ne vient que de nous-mêmes.

La justice de Dieu n'est pas autre chose que cet amour éternel. Qu'est-ce que le péché ? — c'est une volonté égarée loin de Dieu et d'elle-même. — Quel est, dans cette condition donnée, le plus grand bien de cette volonté ? — rentrer en elle-même pour retourner à Dieu. — Quel est l'effet, sur la sensibilité, du retour en soi-même ? — la douleur. Le bien du pécheur, c'est donc la douleur ; et quand Dieu nous inflige la douleur intérieure ou

extérieure, il ne veut que notre bien, Il n'y a point de punition; et l'idée de correction quoique bien supérieure, suppose un agencement accidentel, arbitraire de circonstances, et n'a pas toute l'intimité du vrai rapport que nous désignons sous ce nom. Pour être exact il faut dire : Le bien toujours identique que Dieu veut faire à cette créature, se manifeste en elle sous la forme de la douleur. La souffrance la plus aiguë de l'âme peut jaillir de la même source que la joie la plus tendre, comme la même lumière produit le vert ou le pourpre sous des degrés de réfraction différents produits par la nature différente des milieux qu'elle traverse.

L'idée de justice, dont on fait si grand usage, ne me semble pas pouvoir être appliquée dans un sens rigoureux aux relations entre le Créateur et la créature. Un père exige-t-il satisfaction de son fils pour la justice? Comment Dieu me voudrait-il du mal, lors même que moi je lui en voudrais? Et cependant si l'on ne va pas jusqu'à dire franchement que Dieu rend le mal pour le mal, il n'est pas question de justice. La parfaite Théodicée est celle des Stoïciens, qui disent : la douleur est un bien, non parce qu'elle est juste, mais comme un bien positif; vérité bien autrement profonde que les Stoïciens eux-mêmes ne le pensaient. La douleur n'est douleur que par nous et pour nous. Il faut conserver intacte et brillante cette parole certaine que l'homme seul est auteur du mal, et que la volonté de Dieu ne va qu'au bien.

L'univers tout entier doit s'expliquer par la volonté qui lui donne l'être, c'est l'amour, et l'action de Dieu dans le monde ne saurait être comprise que comme l'activité d'un amour éternel et universel. Il veut toujours la même chose. Mais comment accorder cette vue avec l'efficacité de la prière ? On a le droit de nous proposer cette objection, car assurément si nous prétendons que le travail de l'esprit sur l'idée de Dieu doit en respecter toute la réalité morale, nous ne saurions donner comme le résultat satisfaisant d'un tel travail une conception selon laquelle la prière serait une illusion. Mais en réalité la difficulté n'existe que pour l'esprit qui oublie la première conséquence

du principe de l'amour, savoir que le bien dont Dieu veut faire part à l'homme, ne peut être réalisé que par la liberté de celui-ci. Dieu, dites-vous, veut déjà m'accorder le plus grand bien possible, qu'est-il besoin de le prier? L'objection est frivole, car ce bien en quoi peut-il consister, sinon dans l'union de votre âme avec lui, et cette union active et réelle qu'est-elle, sinon la prière? Ainsi votre oraison est exaucée parce que la condition même du bien que Dieu veut vous faire et que vous demandez, c'est cette oraison. Il en est de même des demandes qui ont pour objet des choses extérieures. Dieu nous les accorde lorsqu'elles nous sont utiles, et il arrive souvent qu'elles ne le sont pas, par suite de nos dispositions intérieures. La prière, en changeant les dispositions, détruit l'obstacle, et dès lors nous sommes exaucés. D'autres fois, au contraire, nous n'obtenons pas l'objet de notre demande, mais un bien plus précieux, la disposition morale dans laquelle nous place la prière. C'est encore être exaucé que d'obtenir la résignation.

L'intercession pour les autres conserve également toute sa valeur. Il est difficile de marquer les limites de l'action d'une âme sur une autre, ou de celle de l'esprit humain sur la nature et sur le cours des événements; mais il est aisé de se convaincre que l'âme tire de Dieu toute puissance, et que l'union vivante avec Dieu lui communique seule la vraie force d'agir.

Les conséquences de notre idée sur la perpétuité et l'universalité de l'amour ne sont donc point à craindre. Aussi bien comment cela se pourrait-il faire, si, du moins, nous avons été commentateurs fidèles de la sainte parole dont les rayons illuminent nos évangiles et que le recueillement fait lire à tout homme au fond de son cœur, pour sa joie ineffable, ou pour son supplice?

C. S.

POÉSIE.

LA TOMBE DES DEUX LUCERNOIS.

« . . . . . Nous avons parcouru quelques-unes des vallées catholiques des Grisons. Hier nous étions assis sur la pente d'une colline dominée par la nature grandiose des Hautes-Alpes : nous faisions une halte, tour à tour silencieux , tour à tour causant d'études, d'amitié , de patrie , des choses de ce monde qui parlent le plus au cœur de l'homme. Un berger qui s'arrêta près de nous nous montra , derrière un groupe d'arbres, une tombe solitaire, sans ornement et sans épitaphe. Mous ne l'avions point aperçue ; le feuillage noirâtre des sapins la dérobait à nos yeux : on aurait dit un voile de deuil. Non loin de là , sur une simple croix , je lus en allemand ces mots : *Dieu soit béni !* — Deux jeunes Lucernois avaient fait une excursion dans le Tyrol ; à leur retour , ils furent engloutis par une avalanche. Des pâtres italiens (il y en a beaucoup dans les Grisons) leur accordèrent cette modeste sépulture . . . . . . »

(Fragment de lettre.)

I.

Au pied des monts verte colline,
Là quelquefois le voyageur,
Pour prier, s'arrête et s'incline
Devant la croix du Dieu-Sauveur.

Près du sentier de la vallée,
Il est quelques sapins épars
Couvrant une tombe isolée
Qui semble fuir tous les regards.

A qui ce séjour solitaire,
Paysage au large horizon?
A qui ce petit coin de terre
Que décore un simple gazon?

II.

Jeunes gens, la mort les rassemble
Comme l'amitié les unit,
— Ainsi que voltigent ensemble
Des oiseaux nés au même nid.

La plaindras-tu leur destinée
A l'abri des jours inconstants?
Ne sais-tu pas que de l'année
Ils n'ont connu que le printemps?

Pèlerins jadis sur la terre,
Seigneur, ils t'ont pu voir de près,
Ils ont pu saisir le mystère
De tes adorables secrets.

Leur âme n'est point exilée
Loin de l'Eden délicieux,
Ils ont, dans la sainte vallée,
Respiré l'air serein des cieux.

Oui, dans leur grandeur infinie,
Tes cieux leur sont toujours ouverts,
Ils ont savouré l'harmonie
De tes majestueux concerts.

Au sein des divines phalanges
Ils ont pris place, et répété
Les hymnes sublimes des anges
Et les chants de l'éternité.

Nul bruit profane à leurs oreilles
Ne pénètre dans le saint lieu ;
— Est-il de plus grandes merveilles
Que ton paradis, ô mon Dieu ?

III.

Derrière l'espace et les nues,
Ce pur séjour s'ouvre à leurs pas,
— Brillant de couleurs inconnues
Qui n'existent point ici-bas.

Là, les saisons et les années,
Heureuses, renaissent toujours,
Et les moins riantes journées
Sont plus belles que nos beaux jours.

Et toi, notre âme, âme immortelle,
Qu'épargne le souffle du temps,
N'es-tu pas comme l'hirondelle
Qui s'envole vers le printemps ?

Jules Vuy.

Bords de l'Arve.

JEANNETTE.

LETTRE PREMIÈRE.

ALFRED A ÉMILE.

Votre absence ne tire-t-elle pas à sa fin ? Faut-il si longtemps pour prendre possession du domaine que vous a laissé votre tante, confirmer le fermier, toucher les arrérages, choisir votre homme d'affaires ? Vos nombreux amis vous regrettent ; vous savez quels yeux se sont humectés à votre départ. Mais, je vous connais. Vous vous êtes assis près du fauteuil vide de votre bonne tante et vous vous êtes pris à rêver des jours d'autrefois. D'ailleurs, le printemps fleurit si beau ; le rossignol chante dans ce petit bois de vieux chênes. Vous vous êtes laissé reprendre à ces charmes innocents, dont vous n'avez jamais entièrement secoué l'empire. Mais c'est encore là un de vos avantages ; toutefois à condition de ne point franchir de justes limites, et, sérieusement, vous me paraissez au moment de les dépasser.

LETTRE II.

ÉMILE A ALFRED.

Vous avez bien deviné, mon ami. Le tendre souvenir d'une excellente parente, que je retrouve partout dans des lieux remplis de sa présence; le retour rêveur aux temps des joies faciles et des chagrins légers, voilà ce qui m'a retenu. A ces raisons s'en joignent d'autres. Mes affaires ne sont pas aussi simples que vous paraissez le croire et que je pensais les rendre, si rien ne m'eût arrêté à la Faîne. J'espérais trouver dans Georges, le fermier, jadis compagnon de mes équipées dans la forêt et sur le lac, un ami héréditaire des maîtres héréditaires de la maison. Si je n'avais fait qu'apparaître, j'aurais, avec un peu de bonne volonté, pu garder mes illusions. Peu de journées ont suffi pour me convaincre qu'il spécule sur nos relations d'enfance et que j'ai à voir de très-près l'administration de ce bien. Après tout, je ne suis point fâché d'être obligé de séjourner ici, par un beau printemps, seul avec moi-même, loin du tourbillon où j'ai consumé les années d'une jeunesse qui achève de s'écouler. — Et cette charmante Lucie! s'il était vrai que mon absence lui eût coûté quelques larmes! eh bien, ce serait une raison de plus, une raison puissante, pour ne pas retourner auprès de vous, où je ne pourrais éviter de la revoir. Si jeune, si belle, si aimable, si séduisante, si méconnue, elle boit jusqu'à la lie la coupe amère d'un mariage où l'inclination n'a fait que rendre la déception plus poignante et plus sûre. En butte à d'odieux procédés, éloignée de sa famille, elle est placée dans toutes les circonstances qui pourraient justifier un égarement, si un égarement était jamais excusable. Non, Lucie, je ne rechercherai plus votre sourire si doux et si modeste, je ne lirai plus dans ce regard si résigné dans sa tristesse et qui cependant cherche une consolation dans l'affection de ce qui vous entoure, besoin de votre âge et de votre cœur. Je ne m'enivrerai plus

du sentiment délicieux d'une entente continuelle, quoique non avouée, et qui nous enchaînait l'un à l'autre d'autant mieux que l'accord n'en avait pas été formulé.

Je n'aurais jamais eu le courage de partir, si j'avais cru l'absence indéfinie. J'aurai le courage de rester. Tant pis pour vous, Alfred, si vous riez de mes scrupules. Vous savez jusqu'où dans ma jeunesse légère, je me suis laissé entraîner. Mais vous ne savez pas quelles sont les forces que j'ai retrouvées ici, dans les souvenirs d'une enfance nourrie au sein de la foi et dans l'atmosphère de la piété. Si j'ai à me reprocher des désordres; si, dès longtemps, je ne sais plus prier pour moi-même; eh bien! je l'avoue, j'ai été entraîné à prier pour cette ange, afin que Dieu la garde. Et j'ai senti l'enivrement d'un amour corrupteur se changer en une sainte et chaste amitié. — Mais je dois l'aimer de loin.

LETTRE III.

ÉMILE A ALFRED.

Je vous remercie, mon cher Alfred, d'avoir réprimé dans cette circonstance, les plaisanteries que j'ai vues, d'ici, voltiger sur vos lèvres. Si vous n'avez pas partagé mes émotions, votre parfaite urbanité m'a épargné ce que vous saviez m'être pénible. Vous avez fait preuve de bon goût et de bon cœur. Vous désirez savoir, jusque dans les menus détails, comment je passe ma vie dans cette contrée charmante, mais reculée. Rien de plus aisé que de satisfaire votre obligeante curiosité. Si la facilité à parler trop abondamment de soi m'entraîne, je tâcherai de le deviner à vos réponses et de m'arrêter à temps. Mon attachement d'enfance pour ce pays augmente chaque jour, les affaires qui m'y retiennent se compliquent. La bonté mêlée de faiblesse de mon excellente tante a graduellement amené relativement au fermier un état de choses intolérable. Si je veux y porter remède, de quelque côté que je me tourne, je rencontre d'inex-

tricables difficultés. Il me faut avoir sous la main un homme de bon conseil. Je crois avoir découvert ce trésor. A quelques minutes de La Faîne, dans un vallon, au milieu de champs fertiles et de riches vergers, se montre, en étalant une opulence rustique, la ferme de mon voisin l'assesseur Chanéaz. C'est un digne homme. Agriculteur entendu, il est aussi éloigné d'une routine aveugle que d'une expérimentation vagabonde. Bien que loyal et probe, il connaît tous les détours du code civil, son étude journalière. Chrétien de la vieille roche, il puise dans la Bible les règles de sa conduite et la sérénité de son cœur. C'est à lui que je me suis adressé dans un moment de perplexité. Il m'a ouvert toutes les ressources de son expérience des affaires et de son esprit observateur. Je l'ai constitué mon mentor et je m'en trouve à merveille. Il s'y prête avec une obligeance infinie, à travers laquelle on voit aisément percer combien il est flatté de ma déférence et de mon empressement. Il a trois fils, beaux et robustes campagnards, et une fille. Il faut que je vous dise un mot de Jeannette. Mais ce sera pour un prochain courrier.

LETTRE IV.

ÉMILE A ALFRED.

Jeannette Chanéaz est une grande et belle jeune fille de dix-huit ans. Elle a les cheveux châtains, les yeux bleus foncés, les traits réguliers, la carnation superbe, le teint un peu bruni par le soleil. Elle porte le petit chapeau à col de bouteille sur les tresses fournies de ses cheveux. Un corset noir dessine sa taille svelte, encadrée entre deux manches flottantes de chemise, d'où s'échappent deux bras robustes, mais parfaitement modelés, Son jupon de couleur, d'une longueur modérée, découvre son

pied mignon. Du reste, elle n'a aucune autre instruction que celle qu'on reçoit dans les écoles primaires de la contrée; il est vrai que ces écoles sont bonnes. Beaucoup d'intelligence et de finesse native; les graces du village; un fonds admirable de bon sens; telle est Jeannette. Enfant chéri de la maison, plus jeune que ses frères dont elle est l'orgueil, elle fait les délices de son père et a toujours été exempte des rudes travaux de la campagne, partage des servantes salariées. La culture du jardin, la surveillance d'une bassecour bien peuplée, les soins du ménage sous l'œil de sa mère, des travaux à l'aiguille d'une utilité constante et le rustique tricot, telles sont ses occupations. Nulle lecture autre que celle de la Bible, point d'autre chant que celui des Psaumes, le dimanche, à l'église. Elle a cependant la voix juste et d'un timbre flatteur. C'est un diamant non taillé. Lorsque je viens consulter M. Chanéaz, s'il n'est pas à la maison, je l'attends auprès de sa femme et de sa fille. La mère se gêne et garde le silence; Jeannette me fait les honneurs du logis. C'est elle qui m'offre un siége, qui répond à mes questions, et qui soutient la conversation avec cette franchise et cette simplicité que donne la pudique ignorance des réserves qu'inspire une civilisation plus raffinée. Vous trouveriez les sujets de nos conversations bien vulgaires, mais c'est étonnant combien l'esprit naturel de cette enfant se développe, et avec quel tact elle prend de mes expressions ce qu'elle peut s'approprier sans disparate. Presque à chaque visite, je puis constater un nouveau larcin, qui se fond bientôt dans le domaine agrandi de son langage, de ses idées et de ses goûts.

Quant à mes affaires, il est décidé que je renverrai mon fermier. Comment le remplacerai-je? c'est là ce qui m'occupe à peu près exclusivement. C'est un souci dont vous n'appréciez guère l'importance ni les épines.

LETTRE V.

—

ÉMILE A ALFRED.

Vous avez peur que je ne devienne campagnard; moi, j'espère de le devenir un peu et je m'en applaudis beaucoup. Croyez-vous que l'agitation incessante d'esprit, la succession bruyamment monotone des plaisirs plus ou moins factices au milieu desquels vous vivez, n'aient pas leur prosaïsme sec et mesquin? Vous ne pouvez deviner tout ce que cette vie sérieuse de soins et d'affaires, entremêlée des sereines jouissances des champs, répand de calme et après tout d'élévation dans la pensée. Oui, c'est un bienfait que la sentence qui a assujetti l'homme au travail. La réflexion est de M. Chanéaz, mais, sérieusement, je l'ai adoptée pour mon compte. Je ne vous parlerai plus de mes ennuis de la ferme.

Vous paraissez plus curieux de mes détails sur Jeannette. Quoique je me fasse peu d'illusion sur l'espèce d'intérêt que vous y prenez, comme vos suppositions sont totalement dénuées de fondement, je continuerai à vous écrire sur ce sujet et je vous dirai surtout ce qui pourra vous éclairer. Je ne vous ferai pas de protestations, elles vous trouveraient incrédule. Mais j'espère que la sincère vérité de mes récits mettra dans tout son jour la nature de mes relations avec cette enfant. L'âge, l'éducation, la condition de chacun de nous, contribuent à nous séparer, et à ne permettre que cette bienveillance affectueuse qu'inspirent les personnes auxquelles on porte un intérêt désintéressé. J'ai près de quinze ans de plus qu'elle; cette différence d'âge, nulle dans nos mœurs, est bien plus sensible au village. Je dois, soit dit sans vanité, à mon éducation une vie intellectuelle et une délicatesse de sentiments qui ne peuvent se rencontrer que sous l'influence d'une éducation analogue; ce que sa condition n'a pas comporté. Rien ne

pourrait donc m'engager à en faire la compagne de ma vie. Quant à d'autres vues, ah! s'il y eut un temps, trop rapproché encore, où j'aurais pu les nourrir, dois-je vous avouer qu'elles m'inspirent aujourd'hui une répugnance inexprimable? Elles soulèvent au dedans de moi un profond dégoût. Est-ce un résultat de ma conduite envers Lucie? J'y verrais une bénédiction de Dieu. A propos de cette personne qui m'est si chère, à de si nouveaux titres, pourquoi tournez-vous en ridicule une dévotion vers laquelle son cœur aimant se tourne, et qui peut seule la consoler et la préserver? Aucune nouvelle à son sujet ne pourrait me sembler plus heureuse; et je suis assuré que, dès lors, une suprême équité lui réserve de meilleurs jours.

LETTRE VI.

—

ÉMILE A ALFRED.

Il y a peu de temps la famille Chanéaz devait faire les foins dans une prairie éloignée, sur un des coteaux les plus élevés de la contrée. C'est une espèce de fête champêtre que ce travail. Ils m'y ont invité; j'ai accepté avec empressement. L'aube d'un des plus longs jours de l'année blanchissait à peine; on monte sur les chars destinés à ramener le foin. J'ai appris à m'y tenir en équilibre. Les fourches en bois, les larges râteaux, les faux bien affilées y étaient entassés. Les vivres de la journée n'avaient point été oubliés. Les chevaux partent au grand trot. On arrive; du sommet lointain des Alpes, le soleil naissant lançait dans les airs son premier rayon. Déjà les faucheurs ont attaqué la prairie et l'on voit s'ouvrir devant eux de larges sentiers séparés par de longs mais étroits amas d'herbes coupées, que l'on désigne par le terme technique d'*andain*. Sur les pas des faucheurs se disperse le joyeux essaim des faneuses qui, la fourche en main, retournent et dispersent les herbages et les étendent

sur le gazon ras pour les exposer, pleins de rosée, à l'ardeur croissante du soleil. Tel est le travail de la matinée. J'ai voulu faucher. Les fils Chaneaz étaient employés à leur fatigante besogne. C'est le brave assesseur qui dans un coin retiré, à l'abri des railleries des jeunes filles, m'a mis la faux entre les mains. Graces à ses leçons et à beaucoup d'attention de ma part, j'ai saisi le coup de main de cette opération qui n'est pas sans difficultés. Quand mon maître m'a jugé suffisamment au fait, j'ai pris un détour et subitement, la faux à la main, en chapeau de paille et en manches de chemise, portant la ceinture de cuir, et ayant l'étui de bois de la pierre à aiguiser suspendu sur ma cuisse, j'ai pris rang parmi les faucheurs et livré mon andain aux faneuses, aux applaudissements universels. Longtemps avant midi toute l'herbe du pré séchait étendue aux regards brûlants du soleil. Le moment du repos et du repas était venu.

Après un dîner frugal, arrosé d'un généreux vin de Lavaux, l'on s'est répandu dans la prairie pour retourner le foin à demi séché. J'avais pris mon album et mes crayons. J'ai dessiné le chêne dont le vaste ombrage avait protégé nos loisirs, j'ai reproduit les groupes de jeunes gens assis sur l'herbe et se partageant les vivres avec gaîté. Jeannette, curieuse, s'était placée derrière moi et suivait par-dessus mon épaule les traces de mon crayon et les progrès du dessin. Une exclamation m'avertissait quand j'avais saisi une ressemblance, rappelé de mémoire quelque pittoresque incident de la scène où nous avions figuré. Elle s'est très bien reconnue, et s'est rappelé le moment que mon crayon voulait fixer. Quelques remarques sensées et précises ont réclamé en faveur d'une absolue vérité historique ; quelques-unes m'ont réellement profité, Il m'a fallu de la peine pour qu'elle comprît l'imposibilité où j'étais d'obtempérer aux autres. Mais elle en est venue à cette idée, à laquelle tant de prétendus artistes demeurent étrangers, que ce que je voulais, ce n'était pas tant de conserver l'exacte et scrupuleuse représentation de notre repas, que d'en garder un souvenir aussi agréable que possible et d'en donner, à ceux qui verraient cette feuille de mon cahier, une idée qui leur fît plaisir. Je lui ai fait

sentir la différence qui sépare le dessin d'une machine donnée à un ouvrier pour qu'il la construise correctement, du dessin d'agrément que l'on fait d'un site ou d'une personne. Je crois pouvoir dire quelle m'a très bien compris.

Avant que le soir et la fin de l'ouvrage, abandonné par nous aux vrais travailleurs, donnassent le signal du départ, j'exprimai le désir de parvenir au sommet de la colline où je pressentais un beau coup-d'œil. Jeannette s'offrit avec empressement pour m'y conduire, en disant qu'en effet on voyait de là beaucoup de pays. Arrivés, non sans quelque peine et quelques détours au but de notre petite excursion, je vis mon attente surpassée par le spectacle qui s'offrit à nos regards. Les Alpes dans l'éloignement, déployées en demi-cercle, laissaient deviner à leurs pieds le bassin invisible du Léman. Des coteaux verdoyans, onduleux comme des vagues gigantesques, semblaient se mouvoir en s'éloignant à la rencontre des montagnes. La verdure pâle et déjà jaunissante des champs de bled, la tendre verdure des prairies, la teinte plus sombre des forêts, ajoutaient la variété de leurs nuances à la variété des lignes du tableau. La présence de l'homme, partout sensible, animait le paysage; on le devinait soit à la vue des chemins qui, comme de longs rubans, serpentaient dans la campagne, se cachaient au détour d'une colline, pour reparaître au bord d'un champ, soit à l'aspect d'un toit à demi caché dans la verdure ou d'un clocher qui sortait d'entre les arbres des vergers. A droite les sombres pentes du Jura se plongeaient dans les eaux verdâtres du lac d'Yverdon où se miraient de beaux villages, d'antiques châteaux, de gaies maisons de campagnes. Les cieux d'un azur éclatant, sur lequel flottaient de rares nuages d'une éblouissante blancheur, couvraient toute la nature d'une abondante et paisible lumière. Il me fallut du temps pour tout voir, je restai longtemps à tout admirer. J'essayai d'initier Jeannette à mes transports. Je voulus lui parler de la beauté des lignes, des harmonies et des contrastes, et je la voyais attentive, mais étonnée, ne rien comprendre à mes dissertations. Je me ravisai. Je parlai de la grandeur, de la sagesse, et de la bonté de celui qui a fait toutes ces œuvres ma-

gnifiques. Je pris mes exemples au sein du spectacle qui attirait nos regards. Jeannette avait saisi ma pensée. Du point de vue élevé où elle s'était placée sans effort, je voyais son âme s'ouvrir au sentiment de la beauté et de la grandeur. Et moi, surpris, confondu de l'abondance et de la netteté avec lesquelles les anciennes impressions de mon enfance s'enrichissaient de toutes les idées que j'avais acquises depuis, saisi d'une émotion qui m'était dès longtemps inconnue, je m'humiliais en la présence de ce Dieu que j'osais célébrer. Je lui demandais pardon de profaner ses louanges en les laissant échapper d'un cœur qui ne s'était que trop égaré loin de lui. Ce moment m'a laissé une impression que je désire rendre ineffaçable. J'ai voulu étendre la sphère des idées de cette jeune fille, j'ai été forcé d'entrer dans le cercle magique de sa douce piété. Elle est plus sage et plus heureuse que moi.

Pensif, j'ai suivi ses pas en silence pour me rendre à la prairie. Nous en trouvâmes l'aspect entièrement renouvelé. Des tas de foin arrondis, d'une grosseur moyenne, appelés *chirons* dans le pays, s'élevaient, régulièrement espacés, dans toute l'enceinte. Les chars attelés s'avançaient lentement pour recevoir leur charge. Le conducteur était à la tête de ses chevaux, des jeunes gens placés sur le char distribuaient avec art les monceaux de foin que le reste des travailleurs leur tendaient à la pointe des fourches. Puis, quand on avait enlevé ce qui était à portée, quand les grands râteaux avaient ramassé jusqu'au dernier brin d'herbe, on faisait faire quelques pas aux chevaux, en s'avançant vers le reste des chirons. Lorsque le chariot eut reçu tout ce qu'il pouvait emporter, un levier, une corde et un tour assujettissaient la charge, qu'un vaste bouquet préparé par les jeunes filles, ornait triomphalement. Puis à la suite de ces hautes masses de foin lentement entraînées par leur attelage, les faucheurs et les faneuses s'avançaient deux à deux en formant cortége ; c'est ainsi qu'à la nuit tombante nous arrivâmes à la maison, au milieu de joyeux éclats de rire. J'avais travaillé moins que personne ; j'étais exténué de fatigue.

LETTRE VII.

—

ÉMILE A ALFRED.

Me voici dans une étrange perplexité, mon cher ami ; je ne sais que faire et je vous demanderais conseil, si je ne me défiais de votre avis plus encore que du mien propre. N'importe, il faut que je parle et que je dise ce que j'ai sur le cœur. Ce n'est ni de votre sagacité ni de votre affection que je me défie, c'est de votre manière d'envisager les choses, dont je me suis si fort éloigné, en si peu de temps. Eh bien, vous apporterez une lumière de plus dans la discussion et si, après tout, je fais une sottise, j'aurai du moins la consolation de savoir que c'est en pleine connaissance de cause. Vous avez été plus pénétrant que moi, du moins relativement à Jeannette. J'ai la presque certitude d'avoir fait sur elle une impression plus profonde que je ne l'eusse jamais pensé. Elle ne s'en est pas encore rendu compte à elle-même. Il est temps de m'éloigner d'elle, puisque je suis d'un voisinage si dangereux. Elle pourra retrouver aisément cette tranquillité intérieure, dont le trouble, toujours guérissable, l'est d'autant mieux ici qu'il n'a pas éclaté au dehors. Mais je l'avoue ce parti est difficile et me coûte. Il faut le prendre sans retard et mes affaires me retiennent. Où me rendre d'ailleurs, puisque je suis exilé de votre séjour ? Mes affections se sont si fort enracinées en ces lieux. Je sais très bien, d'un autre côté, que je puis remettre à M. Chanéaz, en toute confiance, la suite de mes affaires; il les sait mieux que moi. Si je reste, l'impression fugitive que j'ai pu faire se renforce, et je prends en quelque sorte avec moi-même l'obligation d'y répondre. Vous savez toutes mes raisons pour m'y refuser. Par moment, une résolution étrange me passe par la tête et, le dirai-je, me sourit. Puis j'en sens bientôt toute la folie. Eclairez-moi, dirigez-moi, venez à mon secours.

LETTRE VIII.

ALFRED A ÉMILE.

Mon cher Emile, vous m'avez terriblement l'air de quelqu'un qui va faire une sottise en pleine connaissance de cause. Votre cas me paraît à peu près désespéré. Ma raison pour en augurer si mal, c'est que la volonté seule est ce qui vous manque. Vous tracez vous-même la conduite que vous devez tenir, vous levez toutes les difficultés le plus aisément du monde, excepté une seule, savoir votre attachement pour les lieux ou vous êtes, ou, plus exactement, votre attachement pour une personne qui fait le vrai charme de ces lieux. Si déjà vous n'aimiez Jeannette, vous ne seriez pas si sûr d'en être aimé, cet amour de sa part ne vous ferait pas si peur, vous n'en seriez pas si enchanté. Vous ne voulez admettre que deux alternatives, l'épouser ou partir, à la bonne heure; mais qui vous empêche de partir ? Venez auprès de nous, vous n'y trouverez plus votre Lucie. Son mari, que sa douceur et sa patience ont ramené, vient de partir avec elle pour un nouveau séjour, afin de s'y plier à des habitudes nouvelles et de rompre avec d'anciennes relations, fatales pour une faiblesse de caractère et une facilité de mœurs dont il a connu les dangers. Venez auprès de nous, vous y oublierez votre jeune paysanne, vous perdrez cette rouille qui déjà s'attache à votre esprit, qui doit s'étendre à vos manières, et vous reparaîtrez après votre équipée, plus séduisant que jamais. — Venez.

Si, à lettre vue vous ne faites pas faire vos malles; si vous restez un seul jour de plus vous êtes perdu. Vous deviendrez le gendre de M. l'assesseur. Vous faucherez, vous labourerez vous-même, que dis-je, tout n'est pas roses dans ce plus noble des états; vous conduirez vous-même vos vigoureux attelages, pour répandre sur vos champs épuisés les sources de l'abondance et

d'une fécondité nouvelle. Je vous vois d'ici en quelques années, donnant le bras à Jeannette, suivi d'une armée d'enfants, vous rendre, le dimanche matin, au son de la cloche, un psaume à la main, au temple de la paroisse. Plus de crayons, plus de poésie. Vous allez vous plonger dans la matière et vous ne saurez plus parler d'autre chose que des variations de la température et de leur effet sur le prix des denrées au marché le plus voisin. Tel est le projet qui paraît vous sourire. Faut-il que vous soyez séduit !

Encore une fois ; venez.

LETTRE IX.

—

ÉMILE A ALFRED.

Je vous remercie ; vous m'avez éclairé ; j'ai pris mon parti. Je me suis rendu auprès de M. Chanéaz. Je lui ai ouvert mon cœur. Je l'ai consulté sur mes projets ; il m'a écouté avec attention, il n'a point été ébloui de mon alliance, a parfaitement compris les difficultés de la question, m'a témoigné une affection cordiale et paternelle, et a discuté pied à pied tous les détails du plan que je lui soumettais. Voici ce que nous avons arrêté d'un commun accord. Pour qu'un mariage entre Jeannette et moi soit heureux, il faut qu'il y ait non seulement affection réciproque, mais encore même portée d'intelligence, mêmes goûts, mêmes habitudes, occupations analogues. Il faut pour cela modifier notre manière d'être à tous deux pour nous rapprocher l'un de l'autre. Quant à elle, il s'agit de cultiver ses dispositions naturelles, lui donner des connaissances, développer des germes de talents et de goûts nécessaires pour qu'elle comprenne, qu'elle partage mes plus vives jouissances afin de les doubler en les partageant. Cette éducation, je m'en charge. Quant à moi, je dois me fixer à la campagne, en apprendre les travaux pour en faire mon occupation. Je deviens mon propre

fermier. Ceci est déjà réalisé. Une transaction large et habile me permet de renvoyer Georges dans un court délai et de suivre dès à présent aux travaux de l'année actuelle dont les fruits m'appartiendront. J'achète les instruments, les animaux, les provisions nécessaires à l'exploitation. Samuel, l'aîné des fils Chanéaz, entre chez moi avec un traitement fixe, en qualité de maître valet. Il sera mon professeur d'agriculture. Jeannette doit tout ignorer. Notre douce familiarité suivra son cours et deviendra plus intime. A moi le soin d'exciter en elle le désir de s'instruire déjà vif et naturel, et d'y satisfaire selon mes plans. Si tout réussit au gré de mes vœux, je me déclarerai selon ma prudence, et si je suis agréé de la jeune fille, j'ai l'aveu de ses parents. Maintenant, cher ami, je dois vous le dire, vos peintures, bien qu'ironiques, de la vie des champs ont achevé de m'entraîner. Je n'ignore pas les revers de médaille, j'en ai vu les plus rudes et les plus rebutans dès mon arrivée à La Faîne. Mais rien n'égale à mes yeux ce charme paisible de la matinée du dimanche, ce charme qui répand son parfum sur toute la vie des campagnards simples et pieux. Vous avez cherché à vous en moquer, mais vous n'avez pu en détruire l'attrait. C'est essentiellement ce qui m'a décidé. Je reste et vous m'estimez perdu. Aussi j'attendrai votre réponse avant de vous convier à la noce.

CONCLUSION.

Les plans d'Emile, conduits par lui avec autant d'adresse que de prudence, avec une vigilante discrétion de la part du père et de la mère Chanéaz, ont parfaitement réussi. L'attachement de Jeannette pour lui, avait donné l'éveil en elle aux facultés endormies d'une noble intelligence, et communiqué la vie aux puissances d'une âme pleine de sève et de vigueur. L'instruction légère et capricieuse d'abord, attrayante et irrégulière, avait pris peu à peu les formes plus sévères, et portait les fruits d'un tra-

vail sérieux. Les progrès furent toujours réels, lents d'abord, rapides ensuite. Avant l'automne, déjà, Emile crut que le moment était venu de faire connaître ses vues. Dès longtemps Jeannette les avait comprises, en sorte que tout alla de soi-même. Un séjour de quelques mois dans une ville voisine, pour compléter l'œuvre d'Emile, donna à Jeannette la facilité de quitter naturellement le costume villageois. Elle se mit à tout avec une aisance parfaite. Une correspondance suivie avec Emile acheva de la former. Puis quand l'hiver fut dans sa force, lorsque les longues veillées et le repos des champs couverts de neige firent sentir le charme du coin du feu et l'ennui de la solitude; Jeannette de retour, alla remplir d'une joie douce et paisible le salon jusqu'alors désert de La Faîne, et répandre sur cette antique et sombre maison l'éclat de sa jeunesse et de sa gaîté. Emile s'était tout à fait mis aux affaires de son domaine. Dès les premiers beaux jours, il commença, guidé par son beau-frère, le cycle des travaux annuels. Il y trouva la santé du corps et la sérénité de l'esprit. Il trouva mieux encore dans cette vie sobre et réglée. L'influence de sa pieuse femme le conduisit sans effort à l'étude assidue de la Parole divine, pour y puiser lui-même aux sources de la piété et du bonheur. Sans perdre de l'élévation de sa pensée, sans trop en voir diminuer l'éclat, retrouvant avec plaisir ses crayons dans ses nombreux moments de loisir, Emile n'en devint pas moins un des premiers agriculteurs de la contrée et l'un des plus réguliers, le mardi, à conduire lui même au marché un léger chariot chargé de ses grains.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : — Confédération, carte militaire de la suisse. — Vaud, sociétés religieuses. Société d'utilité publique. Société d'histoire de la suisse romande. Collége cantonal. — Genève, discours des promotions.

CONFÉDÉRATION.

Carte militaire de la Suisse.

Si en dehors du domaine de la littérature il est une œuvre nationale qui mérite l'attention de nos lecteurs, c'est l'entreprise de la carte militaire de la Suisse. Œuvre de science et de patience, elle est pour notre époque un noble produit de l'intelligence, autant et plus encore qu'une entreprise d'un intérêt purement militaire. Monument national, la carte suisse attestera un jour que les agitations de la démocratie ne sont qu'à la surface de la vie helvétique, que l'unité, l'harmonie existent au fond, sous cette agitation apparente, et que, malgré les embarras de sa politique intérieure, la Suisse trouve encore le moyen de poursuivre et d'accomplir une œuvre, qui exige à la fois, des ressources pécuniaires considérables, une grande persévérance, le concours d'un grand nombre d'hommes, en même temps qu'une grande unité de vues et de direction.

Pour comprendre ce qu'une pareille entreprise présente de difficultés, et exige de sacrifices, il est nécessaire de connaître quelques-uns des éléments dont se compose une bonne carte, les procédés scientifiques, et les soins minutieux par lesquels on parvient à réunir tous les matériaux nécessaires.

Nous n'avons pas la prétention de faire à nos lecteurs, un

cours, même abrégé, de géodésie, mais nous croyons les intéresser en leur donnant un aperçu de ce qui s'est fait en Suisse pour la carte militaire.

Fidèle à son origine, la Suisse a senti que son existence comme nation, quoique reposant sur les traités, n'a de valeur réelle qu'autant qu'elle pourrait être vigoureusement défendue par ses habitants. L'amour des armes qui caractérise les peuplades helvétiques est la base de son indépendance. Jouissant de la liberté la plus complète, régie par des institutions de son choix, la population entière est armée. Le fusil à baïonnette décore la plus humble cabane du dernier hameau. Le tir à la carabine est le délassement le plus populaire, et le jeune homme apprend à se servir de cette arme redoutable dès que son bras peut en supporter le poids. Dès 1816, une organisation militaire est venue régulariser les forces nationales, et donner une impulsion nouvelle à l'étude de l'art de la guerre ; un corps d'Etat-Major a été créé ; des camps et des écoles ont été institués. Chaque jour voit perfectionner ces institutions si dignes d'un peuple libre, et qui font des milices suisses, une véritable armée régulière, soumise à une discipline sévère et capable d'agir avec cet ensemble sans lequel le plus beau dévouement peut devenir inutile.

L'organisation de l'armée, avait besoin d'un complément indispensable, une bonne carte du territoire de la patrie. On le sait, le besoin d'une bonne carte est un des premiers qui se font sentir dans l'ordre militaire. La combinaison des mouvements des troupes, la distribution des forces militaires dans le pays qui devient le théâtre de la guerre, est peut-être une des parties les plus difficiles du travail d'un Etat-Major, et la possession de bonnes cartes devient une nécessité. Le plus habile stratégicien peut commettre des erreurs désastreuses, s'il n'a pas de bons renseignements sur le véritable état topographique du théâtre de ses opérations. Aussi la plupart des grandes puissances militaires consacrent des sommes énormes à la préparation de bonnes cartes. En France, le corps spécial des ingénieurs géographes et le corps royal d'Etat-Major ont travaillé depuis nombre d'années à l'établissement de la belle carte, maintenant près d'être achevée, que l'on grave à l'échelle

du quatre-vingt-millième. L'Autriche a fait graver depuis quelques années de magnifiques cartes du Tyrol et du royaume Lombard-Vénitien, cartes établies avec l'exactitude la plus minutieuse. Le Piémont poursuit une entreprise analogue, et déjà une partie du travail de ses ingénieurs vient de paraître et atteste le soin remarquable qu'ils apportent à l'accomplissement de leur tâche.

Quoique militaire dans son but principal, une entreprise de cette nature est aussi d'un avantage immense dans l'ordre civil. Toutes les administrations peuvent sentir son utilité; elle est évidente pour ce qui concerne le service des Ponts-et-Chaussées. Une bonne carte dirige, éclaire, facilite les explorations du naturaliste et les recherches du physicien.

En créant son organisation militaire, la Suisse, en même temps, a décidé l'établissement d'une carte; mais œuvre de science et de temps, une pareille entreprise ne peut se poursuivre que pendant la paix. Il faut le dire à l'honneur de l'esprit suisse, malgré la faiblesse des ressources financières, malgré les difficultés d'un sol haché de profondes vallées et de montagnes gigantesques, souvent inaccessibles, malgré la division politique du territoire en vingt-deux états indépendants, malgré l'agitation inhérente à la démocratie et si souvent fatale aux meilleures institutions, l'entreprise de la carte militaire a marché, lentement, il est vrai, mais sans interruption; et, depuis quelques années, les travaux ont pris un nouveau développement, grâce à l'activité et à la haute intelligence du colonel Dufour.

Il faut l'avouer, malgré tout le dévouement personnel du quartier-maître-général Finzler, malgré le désintéressement et les sacrifices qu'ont dû s'imposer les premiers opérateurs, le travail jusqu'à ces dernières années a été lent et presqu'inaperçu. Mais la faute en est tout entière à la parcimonie avec laquelle la Diète a voté les fonds nécessaires à l'entreprise. Des sommes, il est vrai, étaient allouées chaque année, mais ces sommes insignifiantes étaient absorbées en faux frais, en réparations de signaux, en vérifications, et la saison utile se passait sans qu'on eût recueilli de nouveaux résultats avantageux, sans qu'on eût fait un pas réel vers le but. C'était vouloir éterniser l'entreprise, et justifier les plaintes de

ceux qui prétendaient qu'on ne savait à quoi servait l'argent livré chaque année pour ce service.

Les hommes chargés de cette entreprise auraient dû faire ce que le quartier-maître-général Dufour a fait plus tard, quand il s'est trouvé à son tour à la tête du corps du génie. C'était de déclarer catégoriquement aux représentants des cantons, et de leur faire comprendre qu'un pareil ouvrage ne pouvait se passer de moyens plus considérables; que vouloir faire une carte en y consacrant des ressources si modiques, c'était vouloir la fin sans les moyens, et qu'il fallait abandonner totalement l'entreprise ou la seconder d'une manière plus efficace. — Cette démarche faite plus tard par M. Dufour a eu le résultat qu'on devait en attendre. Les allocations pécuniaires ont été plus que doublées, les travaux ont pu marcher avec plus de suite, et cette impulsion de l'autorité centrale, réagissant sur les divers cantons a provoqué de la part de ceux-ci des mesures correspondantes.

Avant que l'établissement d'une carte suisse fût décrété par la Diète, plusieurs travaux avaient été faits dans divers cantons. Les ingénieurs chargés du premier travail de la carte ont profité de tous ceux de ces documents qui ont été trouvés bons, et la triangulation primordiale de la Suisse a été enfin achevée. Un beau volume sorti des presses de Zurich en 1840, contient les données numériques recueillies pour l'accomplissement de cette première partie du travail.

Il ne sera pas sans intérêt, pour les personnes qui n'ont pas connaissance de ce genre d'opérations, de se faire quelque idée des procédés qui permettent d'arriver à l'exactitude nécessaire.

Si l'on suppose que l'on ait choisi sur le territoire à mesurer un certain nombre de points remarquables, tels que montagnes, collines, clochers, et que l'on ait groupé tous ces points de trois en trois par des lignes, on aura ce qu'on appelle un réseau de triangles couvrant tout le pays. Or il résulte des propriétés des triangles, que si l'on peut mesurer tous les angles que forment ces diverses lignes entr'elles, il suffira de connaître la longueur réelle d'une seule de ces lignes pour pouvoir, par le calcul, déterminer successivement la longueur réelle de toutes les autres. — On voit déjà

qu'il ne sera pas nécessaire de mesurer toutes les lignes, chose impraticable, mais qu'il suffira d'en mesurer une seule, qu'on appelle *la base.*

Or pour cette base on choisit une ligne un peu facile, pour éviter les causes d'erreur, en plaine autant que possible, et l'on met l'attention la plus rigoureuse à bien opérer le mesurage.

La base adoptée pour la carte suisse, est une ligne droite, longue de 40,190 pieds, située dans la plaine d'Arberg entre Walperswyl et Sugy. Cette ligne a été mesurée trois fois, et chaque fois avec des soins minutieux. Le dernier de ces mesurages s'est opéré du 22 septembre sans discontinuer jusqu'au 10 novembre 1834. MM. le professeur Trechsel, le lieutenant-colonel du génie Buchwalder et l'astronome Eckmann, aidés de jeunes ingénieurs, ont accompli ce travail, avec une persévérance et un soin dignes d'éloges. N'abandonnant jamais leurs instruments, ni de jour ni de nuit, ils couchaient sur place, sous une tente, ils prenaient de jour et de nuit les précautions les plus délicates pour éviter les plus faibles causes de dérangement dans leurs mesures. Ils ont ainsi poursuivi, pendant près de sept semaines, un travail d'autant plus monotone, qu'ils s'étaient imposé le devoir de prendre chacun une part de la besogne et de n'en pas changer pendant toute la durée de l'opération, pour éviter une cause d'erreur.

La base a été mesurée, au moyen de longues verges métalliques, exactement vérifiées, placées successivement bout à bout, bien alignées de niveau et pourvues de thermomètres exacts, pour connaître et tenir compte de la dilatation qu'elles pouvaient éprouver par les variations de la température. Enfin, un coin d'acier poli, glissant contre une pièce graduée, permettait d'évaluer l'écartement des règles métalliques, jusqu'à 0,002 de ligne près. Un autre appareil permettait d'évaluer la distance des règles, lors même que par suite de l'inégalité du terrain, l'une se trouvait placée plus bas ou plus haut que l'autre.

Quant à la mesure des angles de tous les triangles du réseau, elle exige que l'ingénieur se transporte, avec ses instrumens, au sommet des points choisis, et, en Suisse, bien des signaux se sont trouvés sur des sommités de l'accès le plus difficile. Pour qu'une

opération de ce genre réussisse, outre l'exactitude rigoureuse des instrumens qu'on emploie, il faut jouir d'un temps favorable, c'est-à-dire tel, que les points que l'on vise se voient nettement malgré la distance de plusieurs lieues, souvent de dix, douze lieues. Or, bien souvent, l'ingénieur, gîté plutôt que logé dans quelque mauvais châlet, attend pendant des semaines entières que l'atmosphère lui permette de prendre ses mesures, heureux quand il n'est pas dérangé par d'autres contretemps, quand aucun accident ne vient nuire à son travail. Pour ceux qui connaissent les Alpes, non pas les Alpes des touristes et des visiteurs, mais les Alpes sauvages, aux flancs déchirés, aux scènes sublimes, hantées seulement par les pâtres et par les chasseurs de chamois, il sera facile de comprendre que l'ingénieur qui doit aller faire ses observations successivement sur plusieurs de ces sommités, n'a certainement pas une tâche aisée. L'un d'eux, M. le lieutenant-colonel Buchwalder, a failli être victime de son dévouement à la science. En 1830, pendant qu'il était sur le Sentis pour faire ses observations, la foudre le frappa et tua son domestique à côté de lui. Voici comment il raconte lui-même cette scène terrible :

« Le 4 juillet, vers le soir, tomba une pluie abondante, et le » froid et le vent devinrent tels qu'ils m'empêchèrent de prendre » du repos la nuit. A quatre heures du matin la montagne était » entourée de brouillards; quelques nuages passaient par inter- » valles sur nos têtes, mais le vent était si violent, qu'il ne sem- » blait pas qu'un orage dût se former.

» Cependant de plus gros nuages venant de l'ouest, se rappro- » chaient et se condensaient lentement. A six heures, la pluie » recommença et le tonnerre retentit dans le lointain. Bientôt le » vent plus impétueux annonça une tempête. La grêle tomba » en telle abondance, qu'en peu d'instans elle couvrit le Sentis » d'une couche glacée qui avait un pouce et demi d'épaisseur. » Après ces préliminaires, l'orage parut se calmer ; mais c'était » un repos durant lequel la nature préparait une crise terrible. » En effet, à huit heures et un quart, le tonnerre gronda de nou- » veau, et son bruit, de plus en plus violent et rapproché, se fit » entendre presque sans interruption jusqu'à dix heures.

» Je sortis alors pour aller examiner le ciel et mesurer, à quel-
» ques pas de la tente, la diminution de la neige depuis le 1er juillet ;
» je la trouvai de trois pieds deux pouces.

» A peine avais-je pris cette mesure, que la foudre éclata avec
» fureur et me força à me réfugier dans ma tente, ainsi que Gobat,
» qui y apporta des aliments pour prendre son repas. Nous nous
» couchâmes tous deux côte-à-côte sur une planche. Alors un
» nuage épais et noir comme la nuit enveloppa le Sentis ; la pluie
» et la grêle tombaient par torrents ; le vent soufflait avec fureur ;
» les éclairs, rapprochés et confondus, semblaient un incendie ; la
» foudre, brisée en éclairs, mêlait ses coups précipités qui, se
» heurtant contre eux-mêmes et contre les flancs de la montagne,
» répétés indéfiniment dans l'espace, étaient tout à la fois un
» déchirement aigu, un retentissement lointain, un sourd et long
» mugissement. Je sentis que nous étions dans le cercle de l'orage
» même, et l'éclair me montrait cette scène dans toute sa beauté, ou
» plutôt dans toute son horreur. Gobat ne put se défendre d'un
» mouvement d'effroi et il me demanda si nous ne courions pas
» quelque danger. Je le rassurai en lui racontant, qu'à l'époque
» où des ingénieurs français (MM. Biot et Arago) faisaient leurs
» observations géodésiques en Espagne, la foudre était tombée sur
» leur tente, mais n'avait fait que glisser sur la toile, sans les tou-
» cher eux-mêmes. J'étais tranquille en effet ; car, habitué au bruit
» de la foudre, je l'étudie encore quand elle me menace de plus
» près. Les paroles de Gobat me ramenèrent pourtant à l'idée du
» danger, et je le compris tout entier.

» En ce moment un trait, un globe de feu m'apparut aux
» pieds de mon compagnon, et je me sentis frappé à la jambe
» gauche d'une violente commotion qui était un choc électrique.
» Gobat avait poussé un cri plaintif : *Oh mon Dieu !* Je me tournai
» vers lui et je vis sur ses traits l'effet du coup de foudre. Le côté
» gauche de sa figure était sillonné de taches brunes ou rougeâtres,
» ses cheveux, ses cils, ses sourcils étaient crispés et brûlés ; ses
» lèvres, ses narines étaient d'un brun violet. Sa poitrine semblait
» se soulever encore par instants ; mais bientôt le mouvement de
» la respiration cessa. Je sentis toute l'horreur de ma position ;

» mais je m'oubliais moi-même et ma souffrance pour chercher à
» porter des secours à un homme que je voyais mourir. Je l'ap-
» pelai, il ne répondit pas; son œil droit était ouvert et brillant;
» il me semblait qu'il s'en échappait un rayon d'intelligence, et je
» me livrai à l'espoir; mais l'œil gauche demeurait fermé, et en
» soulevant sa paupière je vis qu'il était terne. Je supposai cepen-
» dant qu'il restait de la vie au côté droit; car si j'essayais de fermer
» l'œil de ce côté, expérience que je répétai trois fois, il se rouvrait
» et semblait animé. Je portai la main sur le cœur : il ne battait
» plus. Je piquai ses membres, le corps, les lèvres, avec un com-
» pas; tout était immobile. C'était la mort; je la voyais et n'y pou-
» vais croire. La douleur physique m'arracha enfin à cette fatale
» contemplation. Ma jambe gauche était paralysée, et j'y sentais
» un frémissement, un mouvement extraordinaire qui me parais-
» sait l'effet d'un arrêt de la circulation, un refoulement du sang,
» que sais-je? J'éprouvais, en outre, un tremblement général, de
» l'oppression, des battemens de cœur désordonnés. Les réflexions
» les plus sinistres venaient assaillir ma pensée : allais-je périr
» avec Gobat? Je le croyais à mes souffrances; et pourtant le
» raisonnement me disait que le danger était passé. »

C'est dans cette terrible situation que M. Buchwalder entreprit de descendre la montagne avec une peine horrible, jusqu'à ce qu'atteignant un châlet, il pût envoyer du secours à son compagnon s'il en était encore temps, et en obtenir pour lui-même.

Les observations d'angles se font avec un instrument gradué très-finement, armé de lunettes, de verniers et de loupes pour distinguer plus nettement les traces de la graduation. Cet instrument, appelé le théodolite, permet d'apprécier les angles avec une exactitude presque rigoureuse.

C'est après avoir été munis de toutes les notes recueillies ainsi avec beaucoup de peine et de temps sur tous les sommets choisis, que les ingénieurs, faisant usage de toutes les ressources que donnent les mathématiques, se mettent à calculer les résultats de leurs observations. On détermine ainsi d'abord la position géographique d'un point principal par sa longitude et sa latitude, détermination qui se fait au moyen d'observations astronomiques

et qui exige la plus grande précision. Puis, par le calcul, on détermine la position géographique de tous les autres points du réseau et la longueur des lignes, soit des côtés des triangles qui marquent leurs distances. On a soin de tenir compte dans les calculs de la différence que peuvent produire l'élévation au-dessus du niveau de la mer, les variations de température des instruments, la réfraction et autres circonstances atmosphériques qui ont pu exercer quelque influence. On tient compte aussi de la différence produite par la forme sphérique du globe terrestre, différence qui devient sensible quand les distances atteignent une certaine étendue. C'est par ce travail que l'on parvient à déterminer toutes les lignes ; on établit un registre de leurs longueurs, calculées et rapportées au niveau de la mer, de leur azimut, c'est-à-dire de l'angle qu'elles forment avec l'équateur terrestre ou avec ses parallèles. D'autres registres servent à conserver les résultats de tous ces calculs et ceux des observations qui leur ont servi de point de départ.

L'exactitude faisant seule le mérite utile de tout ce travail, on a soin de se procurer des moyens de vérification. Le moyen le plus simple consiste à mesurer une seconde base. C'est ce qu'on a fait près de Zurich. Mais une excellente vérification résulte de la correspondance, sur les signaux des frontières, des opérations des ingénieurs des pays voisins. L'on jugera du soin avec lequel on opère, par les résultats obtenus de cette manière.

Les ingénieurs français ont mesuré trigonométriquement la ligne des Eaux d'Auson à Rämel. Ils ont trouvé cette longueur de 35997,22 mètres. Les ingénieurs de la Confédération ont trouvé cette distance plus forte de cinq centimètres (moins de deux pouces!). La différence ou l'erreur possible n'est donc que de cinq centimètres sur une longueur de près de neuf lieues ! De pareils résultats sont une preuve de la précision des opérations dans les deux pays. Des résultats aussi satisfaisans sur d'autres points ont confirmé l'exactitude de tout le travail ; par la liaison au sud-est de la Suisse, avec les opérations des ingénieurs autrichiens ; et au sud, avec celles des ingénieurs sardes.

Ces vérifications sont d'autant plus importantes, que ce premier canevas sert de base à toute la carte. C'est en se rattachant aux

points ainsi déterminés, que de proche en proche on parvient à placer tous les autres points que l'on veut y introduire.

On appelle ce premier travail la *triangulation primordiale,* ou la *grande triangulation.* Pour continuer le travail, on est obligé de recommencer un ouvrage semblable, en formant un réseau de triangles plus petits, mais aussi beaucoup plus nombreux. On multiplie ainsi les points dont la position est exactement déterminée par leur longitude et leur latitude. Cette seconde opération est ce qu'on appelle la *triangulation de second ordre.* Enfin on entreprend, toujours avec les mêmes méthodes et les mêmes soins, une *triangulation de troisième ordre.* Cette dernière multiplie considérablement les points, fixe la position de tous les clochers, de tous les sommets marquants.

Toutes ces opérations ont été faites, et pour ce qui concerne le canton de Vaud, elles ont été faites, avec le plus grand soin, par M. le lieutenant-colonel du génie Pestalozzi, M. le lieutenant-colonel du génie Hippolyte de Saussure, et achevées par M. Delarageaz, capitaine d'artillerie, pendant les années 1822 à 1834.

Tout ce travail a été fait aux frais de la Confédération et sous la direction du quartier-maître-général.

Jusqu'à ces dernières années, les allocations du budget pour ce service avaient été si faibles, qu'il a fallu tout le dévouement des ingénieurs pour qu'ils ne renonçassent pas à une entreprise si mal secondée. Mais M. le quartier-maître-général Dufour, dès sa nomination à ce poste élevé, auquel l'appelaient ses rares talents, obtint de la diète suisse des allocations moins insuffisantes. Cet officier-général, sentant le besoin de faire marcher le travail de la carte d'une manière plus active, chercha les moyens de faire partager son opinion par les représentans des cantons. En 1837 il présenta un rapport à l'assemblée fédérale. Ce rapport exposait, avec une clarté remarquable, la situation des travaux faits, l'ensemble des travaux qui restaient à faire, et enfin diverses observations sur les moyens auxquels on pouvait avoir recours pour atteindre le but dans un temps qui ne fût pas trop éloigné. A la suite de cet excellent rapport, la diète comprit enfin toute l'étendue de l'œuvre commencée. Des allocations plus fortes furent annuellement por-

tées au budjet ; une ère nouvelle a commencé pour la carte.

Pourvu des résultats des triangulations opérées, M. Dufour entreprit lui-même de préparer le dernier travail auquel il fallait se livrer, c'est-à-dire de calculer les dimensions de la projection graphique de la carte, pour recevoir le dessin.

La carte de la Suisse entière formera, pour la gravure, vingt-cinq feuilles grand in-folio. Ce sera donc un bel atlas, représentant tout notre pays à l'échelle du cent millième.

La méthode de projection adoptée pour la carte est la projection modifiée de Flamsteed, regardée maintenant comme la meilleure par la plupart des ingénieurs de l'Europe. L'on sait, en effet, qu'au moyen de la méthode modifiée de Flamsteed, les méridiens et les parallèles tracés sur les cartes en ligne courbe, conservent, surtout dans les parties centrales, les proportions de longueur et de surface du sphéroïde terrestre. Les distances des lieux en sont peu modifiées, et de toutes les méthodes essayées, c'est celle qui élude le mieux les inconvénients toujours existants, de représenter sur une surface plane, comme une feuille de papier, des objets qui, dans la nature, sont sur une surface sphérique. Par le moyen de la perspective, on pourrait bien figurer les objets, comme le font les peintres; mais alors, vers les bords du tableau, les distances des objets seraient considérablement altérées, et l'on ne pourrait plus mesurer ces distances avec le compas, comme on doit pouvoir le faire sur une carte.

L'on a adopté l'observatoire de Berne comme point de passage du méridien principal, et du parallèle moyen. C'est d'après cela qu'on a calculé la position de tous les points obtenus par la triangulation. Chaque point est indiqué par sa distance en mètres au méridien de Berne et à la perpendiculaire de cette même ville. Ces deux lignes représentent ce que les géomètres appellent les axes des ordonnés et les abcisses ; ces axes ou ces coordonnées étant ici rectangulaires.

Chacune des vingt-cinq feuilles de l'atlas, se partage, pour le travail, en seize subdivisions qui sont de la même grandeur que les feuilles primitives, leur échelle étant quadruplée. C'est-à-dire que le territoire y est représenté à l'échelle du vingt-cinq millième.

A cette échelle les détails d'une contrée deviennent très-visibles, quoiqu'il faille des dessinateurs exercés. On parvient à représenter nettement et même dans sa forme, chaque maison d'un village, chaque sentier; on figure non-seulement les chemins, les cours d'eau, mais encore les différentes cultures. Les jardins, les vignes, les forêts, sont distingués des champs et des prés, par des teintes différentes. Ces subdivisions, enrichies d'un travail de nivellement dont nous parlerons, sont des documents précieux, mais qui ne sont pas livrés au public. On les garde en manuscrit dans les archives du conseil de la guerre, pour y avoir recours au besoin.

L'échelle adoptée pour les dessins originaux est d'une grandeur convenable pour les pays de plaine qui renferment beaucoup de détails intéressants à reproduire; mais les hautes montagnes, moins habitées, peuvent être figurées sans inconvénient dans une proportion plus petite, aussi a-t-on décidé de faire les parties de la carte qui embrassent plus spécialement la chaîne des Alpes, à l'échelle du cinquante millième.

Telles sont les dispositions principales du travail. Les feuilles ont été préparées, les méridiens et les parallèles tracés, selon les principes de la science, les points les plus marquants rapportés sur ces feuilles, afin de servir de guides.

Il ne restait plus qu'à remplir les feuilles du figuré du terrain, entreprise peu difficile quant à l'art, mais demandant une grande habileté d'exécution, beaucoup de précision, exigeant un temps considérable et des ingénieurs nombreux.

La caisse fédérale ne pouvait pas se charger seule de toute cette partie du travail, mais aussi plusieurs cantons se sont offerts d'y pourvoir pour leurs territoires respectifs. C'est ainsi que Genève a immédiatement fait lever les plans de tout son territoire; que Soleure, St.-Gall, Thurgovie et d'autres, ont fort avancé les leurs. C'est ainsi enfin que le canton de Vaud a décidé d'entreprendre un ouvrage semblable et que déjà ce travail est fort avancé.

Le canton de Genève profitant de la facilité que lui donnait le peu d'étendue de son territoire, a fait graver la carte entière en quatre feuilles à l'échelle des dessins originaux, 1/25000. Cette carte est un vrai modèle dans ce genre. La netteté de tous les

détails est remarquable, aussi bien que la clarté de l'ensemble. Tout le territoire ayant été nivelé avec soin, l'on a pu figurer exactement les hauteurs au moyen des hachures soit lignes de plus grande pente comprises entre des courbes horizontales équidistantes de 4 mètres. Cette méthode, suivie scrupuleusement, donne à cette carte un nouveau prix; et l'on doit savoir gré au gouvernement de Genève d'en avoir ordonné la gravure, c'est un excellent spécimen du travail entrepris.

Le territoire du canton de Vaud, se trouvera figuré dans les feuilles XI, XII, XVI et XVII de l'atlas général. Chacune de ces feuilles comprend plusieurs subdivisions. Pour faire le détail topographique de son territoire, le Conseil d'Etat institua une commission de trois membres, chargée de diriger ce travail. Dès lors, après avoir éprouvé quelques difficultés dans le commencement, l'on a pu sensiblement avancer et déjà tout ce qui rentre dans la feuille XVI est terminé. Cette feuille comprend tout le littoral du Lac Léman, depuis Glérolles à Genève, et se limite au nord par une ligne qui passe à une demi lieue environ au sud du Brassus, à quelque distance au nord de Ballens et de Colombier, et se dirige sur Oron-la-ville. Sa limite orientale passe à Rivaz près de St.-Saphorin, à Esserte et se dirige sur Servion; elle comprend en outre tout le canton de Genève.

La feuille XVII est aussi complète; elle comprend toute la portion du territoire vaudois, située à l'Orient de la précédente, et au sud d'une ligne passant par Oron la ville et le sommet du Moléson. Cette feuille XVII, comprend donc les districts d'Aigle, de Vevey, du Pays-d'en-Haut, et une partie de celui d'Oron. Elle comprend en outre un fragment du canton de Fribourg et une grande étendue du canton du Valais. Les minutes de ces deux feuilles étant terminées, on s'occupe actuellement de leur réduction à l'échelle voulue pour pouvoir les livrer au graveur.

Pour obtenir ces cartes, on se sert de tous les plans déposés aux archives cantonales et qui sont levés pour le cadastre; plans exacts, levés à la planchette à une échelle tellement grande que la réduction fait disparaître les petites erreurs qui pourraient exister. Pour toutes les communes dont les plans n'existent pas,

ou ne sont pas suffisamment bons, on les fait lever à l'échelle du dix millième, soit à la planchette soit à la boussole, et ces cartes locales ne sont admises qu'après une vérification. Une triangulation de détail doit les accompagner. Au moyen de ces précautions, l'esquisse de la carte est aussi exacte qu'on peut le désirer. L'habileté avec laquelle les réductions sont opérées par le dessinateur chargé de cette partie du travail, Mr. Jules Picard, est une nouvelle garantie de leur exactitude.

Les esquisses étant faites, on procède au nivellement du territoire. L'on trace légèrement en brun, sur les feuilles, les lignes horizontales qui joignent tous les points situés à une même hauteur, et l'on répète cette opération à différentes hauteurs, de manière à monter exactement de huit mètres (environ vingt-six pieds et demi) d'une ligne à l'autre. Ces lignes horizontales, par leur courbure et leurs sinuosités, font parfaitement ressortir toutes les formes du terrain, et servent ainsi à en exprimer le relief avec exactitude. Outre cela, on a soin d'indiquer par un chiffre la hauteur au-dessus du lac des points marquants, de manière à ce que les indications soient assez nombreuses dans chaque localité.

Il est difficile que les personnes étrangères à la topographie se rendent compte de tout le travail qu'exige une pareille entreprise, de la peine et du temps que les ingénieurs doivent consacrer à mesurer ainsi en détail toutes les parties du canton, sans aucune exception, à ne laisser aucun recoin, si ignoré qu'il soit, qui ne soit aussi exactement mesuré et figuré que tout le reste.

Ce travail est actuellement, dans le canton de Vaud, l'occupation spéciale de trois ingénieurs, MM. Mayer, Durr et Jaquerry. Outre cela, dans l'intérêt de l'accélération du travail, d'autres ingénieurs ont momentanément travaillé dans quelques parties du canton, M. Ansermier, dans le district de Nyon, et M. le capitaine du génie Striensky dans les districts d'Aigle et de Vevey.

Outre ce que nous venons de dire sur les cantons de Vaud et de Genève, le travail de la carte est fort avancé dans plusieurs autres parties de la Suisse.

Chaque année voit augmenter, non-seulement le travail en lui-même, mais aussi les moyens de le faire cheminer. Successivement

les divers cantons entreprennent leur part, et nous pouvons maintenant espérer un résultat de tous les sacrifices que la Suisse a faits dans ce but. Il a été heureux que M. le quartier-maître-général Dufour ait été placé à la tête de cette belle entreprise. Possédant à un haut degré toutes les connaissances nécessaires pour la diriger par lui-même, il a su y joindre l'activité et la persévérance qui étaient indispensables pour obtenir le concours actif des gouvernements cantonaux. L'œuvre est maintenant comprise, et chaque année lui voit acquérir de nouveaux appuis dans les divers cantons.

L'accomplissement de cette belle et grande entreprise, fruit du labeur soutenu des hommes les plus éminents dans les sciences mathématiques, et d'un si grand nombre de collaborateurs, sera certainement un titre de gloire pour la patrie suisse. A côté du récit de nos querelles politiques, de nos petites luttes, l'histoire citera notre carte comme un monument honorable de cette vie intime qui caractérise la nation suisse, de ce sentiment profond de nationalité qui se fait jour de mille manières au milieu même de nos dissentiments, et qui longtemps encore, nous l'espérons, sera le véritable palladium de notre indépendance.

VAUD.

Réunions annuelles des sociétés Biblique, Evangélique et des Missions.

« L'Eglise chrétienne n'est pas seulement une âme multiple qui élève sans cesse à Dieu ses adorations et ses louanges, mais c'est un corps, une société dont les intérêts sont très-divers et dont la sphère d'action extérieure est très-étendue, car son champ, c'est le monde ; l'Eglise est une sainte république qui, si elle a un gouvernement et une administration, a aussi un peuple qui doit surveiller, diriger, encourager les agents dont elle se sert. » Telle est à peu près la manière dont s'exprime l'un des rapports que nous avons entendus. Avec le protestantisme, en effet, l'Eglise a acquis un peuple, un peuple de franche volonté ; tous les fidèles se sont

trouvés aussi bien que les pasteurs, dépositaires du trésor de la Parole Divine et des saintes fonctions d'ambassadeurs pour Christ ; Dieu seul a retenu l'autorité ; l'Eglise a compris ce que signifiait la glorieuse liberté des enfans de Dieu ; elle a conquis l'individualisme chrétien ; elle revient ainsi à son origine. Quand on a été témoin d'une de ces fêtes solennelles où la foule est accourue pour s'informer des progrès du règne de Dieu, on n'a pu se défendre d'une sainte émotion ; au lieu des riches tentures, des chandeliers et des encensoirs d'argent, des étendards et des somptueux ornements, de tout ce simulacre de luxe et de richesse qu'étale l'Eglise romaine, notre Eglise ne se pare que d'ornements spirituels ; ce qui est beau dans nos temples, c'est la foule empressée, attentive, sérieuse, portant son offrande, son zèle et ses prières pour un but qui est le but de chacun en même temps qu'il est celui de tous. Heureux le peuple chez qui les intérêts de la vérité éternelle suscitent un intérêt général et qui contient une multitude joyeuse de ce qui se fait pour étendre l'empire de cette vérité !

La *société Biblique* a eu sa réunion annuelle le 15 août, la *société Evangélique*, le 16, et la *société des Missions* le 17. En outre, le 16 août au soir, a eu lieu une conférence nombreuse où se sont traitées diverses questions qui ont surgi sur le moment et qui n'ont pu être bien approfondies. Un ecclésiastique américain a donné des détails très-nombreux et très-intéressants sur l'état religieux des Etats-Unis ; là, nous a-t-il dit, l'indépendance absolue de tous les cultes a produit une vérité du caractère religieux qui manque souvent dans les églises nationales. En Amérique, celui qui est chrétien sait pourquoi il l'est, l'incrédule professe ouvertement son incrédulité, l'indifférent ne cache pas son indifférence sous des dehors religieux ; cependant, ajoute le narrateur, il s'y trouve comparativement peu d'indifférents, et chose étonnante, de tous, même des incrédules, le christianisme est respecté, et les hommes les plus éminents en favorisent les institutions, lors même qu'ils n'en partageraient pas les croyances.

Le comité Biblique a annoncé qu'il avait répandu dans notre pays, pendant cette année, environ 2500 exemplaires des livres saints. Son œuvre, plus que toute autre, œuvre de foi et d'humi-

lité, est à la base de toutes les autres œuvres chrétiennes; nous sommes heureux de pouvoir dire qu'elle est depuis longtemps populaire parmi nous.

Le comité de la société Evangélique a rendu compte des diverses œuvres qu'elle a entreprises : le patronage des détenus libérés, la distribution des livres religieux, le colportage, l'évangélisation, la visite des malades, la rédaction et la vente de l'almanach populaire le *bon messager*, la bibliothèque religieuse; des comités différents sont chargés de la direction de chacune de ces œuvres; ils rendent compte et demandent des secours et des conseils à la société Evangélique, qui est ainsi la société mère de laquelle tout part et à laquelle tout revient. On comprend, rien qu'à l'énumération de ses travaux, quelle est l'utilité de cette société dans une Eglise; elle est la centralisation des efforts individuels, l'unité qui se forme, la force qui se reconnaît; quand le peuple de l'Eglise prend ainsi sa part du grand ministère de la Parole, c'est que l'Eglise existe, c'est qu'elle a une réalité et une vie auprès de laquelle la puissante unité extérieure de l'Eglise romaine est la mort, car la vie n'est que là où est la liberté.

Le comité des missions a rendu compte des travaux des missonnaires qu'elle a envoyés chez les Sioux. Comme toujours, cette œuvre de la conversion des païens a excité au plus haut degré l'intérêt du public; l'Eglise de St.-Laurent ne pouvait contenir la foule qui se pressait pour entendre ces récits des pays lointains, des mœurs de peuplades inconnues et des sublimes dévouements des missionnaires. L'auditoire a été surtout ému par les détails qui lui ont été donnés sur l'état des missions dans l'Hindostan, par le missionnaire Lacroix; sa parole nerveuse et dénuée de tout ornement d'emprunt, son accent étranger (M. Lacroix, originaire de la Suisse française a travaillé pendant vingt ans à la conversion des Hindous), le laisser aller de sa diction pleine de nos provincialismes, son stile chaud, coloré, riche de comparaisons et d'images, auraient suffi pour captiver, lors-même qu'on n'eût pas été touché de la foi, du long dévouement de ce serviteur de Dieu et des nombreux périls par lesquels il a passé pour le service de son Maître. Ce pieux missionnaire nous a représenté l'Hindous-

tan, non point comme prêt, mais comme se préparant à embrasser l'Evangile; ce pays immense, habité par le quart de la population de tout le globe, est tel qu'était l'empire Romain à la venue du Christ; l'incrédulité, le mépris des religions anciennes, la domination d'un peuple unique, l'attente d'une catastrophe qui doit miraculeusement renouveler la religion du pays: tels sont les principaux traits du tableau qui nous a été présenté et qui font espérer que la religion de Jésus-Christ est appelée à faire aujourd'hui une grande œuvre chez ce peuple. Déjà le pays est couvert de Bibles écrites dans les principaux dialectes de la langue des Hindous; sans doute le nombre des nouveaux chrétiens est encore très-petit, proportion gardée de cette population, mais le grain de moutarde est dans le sol. Mr. Lacroix rassure beaucoup les chrétiens sur les menées des catholiques romains et particulièrement des jésuites; partout, nous a-t-il dit, où la Bible a précédé l'Eglise romaine, les efforts de celle-ci sont vains; d'ailleurs le bon sens du peuple Hindou lui fait repousser le culte catholique Romain, car, disent ils, nous ne voulons pas changer une idolâtrie pour une autre idolâtrie. On sait combien le culte des Hindous, particulièrement des Bouddhistes, ressemble au culte des anciens Juifs et au culte romain. M. Lacroix citait à ce sujet l'anecdote suivante: étant, il y a peu de jours, dans les montagnes du canton de Neuchâtel, il rencontra un bon vieillard sans culture, ignorant de tout ce qui se passe dans la plaine et dans les villes; ses plus longues courses l'avaient conduit jusqu'à un village voisin appartenant à la frontière française; là il avait été quelquefois témoin des cérémonies du culte catholique; le missionnaire eut à répondre aux nombreuses questions que lui faisait le curieux montagnard sur les mœurs et la religion des hommes qui habitent les lointains pays d'où Lacroix venait; les réponses de celui-ci arrachèrent au vieillard cette remarque que les savants ont depuis longtemps faite: « mais la religion de ces païens, c'est tout à fait la même que la religion des catholiques du village voisin ».

Avant de terminer, qu'on nous permette de présenter quelques observations au sujet de ces réunions religieuses d'ailleurs si riches en édification.

Nous avons regretté que dans le compte rendu des travaux de la société Evangélique, il n'ait pas été fait mention de l'action que ces travaux exercent sur notre Eglise nationale, sur la fréquentation du culte public, sur le zèle du peuple tout entier; n'y a-t-il donc rien d'intéressant à dire là-dessus? l'œuvre des oratoires est-elle une œuvre à part, ou bien plutôt, soutenue par les pasteurs nationaux, ne se rattache-t-elle pas à l'œuvre plus vaste qui se fait dans l'église de la nation?

Nous aurions aussi désiré que dans les discours qui ont suivi la lecture des rapports, on s'en tînt aux questions d'un intérêt général, et qu'on repoussât celles qui pouvaient froisser ou qui étaient de moindre valeur. Nous avons, entr'autres, entendu attaquer les personnes pieuses qui avaient assisté au concert helvétique. A quoi bon? La charité d'ailleurs, ne nous presse-t-elle pas d'être aussi large et aussi indulgent pour les autres, que sévère pour nous-même?

Enfin, pour ce qui tient à la publication des rapports et des discours prononcés dans ces séances, nous voudrions plus de sobriété; avec l'argent que l'on met à imprimer ces paroles humaines, on pourrait distribuer bien des exemplaires de la Parole Divine; est-ce pour imprimer de longs rapports et de longs discours que l'on donne son argent aux sociétés qui ont pour but l'avancement du règne de Dieu? Puis, nous aimerions moins de noms propres; nous pensons que l'on pourrait faire disparaître la liste des donateurs; cette publicité des noms est un piége pour plusieurs; il y a trop de l'homme; le nom de notre Dieu devrait seul paraître, lorsqu'il s'agit d'œuvres dont, au fond, il est le seul vrai soutien!

Le 5 septembre, *la société Vaudoise d'utilité publique* s'est réunie, essentiellement pour se préparer à accueillir les membres *de la société Suisse d'utilité publique* qui devaient arriver le jour même. Le 6 et le 7 septembre, *la société Suisse* a tenu ses réunions dans la grande salle de l'académie. L'assemblée était fort nombreuse, cependant les cantons allemands ont été à peine représentés; le respectable M. *Zellveger* de Trogen en Appenzell ne s'est toutefois laissé arrêter ni par son grand âge, ni par les fatigues d'un long

voyage; il est toujours le premier à son poste partout où il y a du bien à faire. Le comité central avait eu soin de faire préparer des travaux sur différentes questions d'éducation et d'économie politique, travaux qui ont servi de base aux discussions et qui les ont nécessairement facilitées et abrégées.

Nous rendrons compte de ces travaux dans notre prochain numéro, ainsi que des mémoires lus dans la séance que *la société d'histoire de la Suisse Romande* a tenue le 8 septembre dans le château de Chillon.

Distribution des prix au collège cantonal.

Cette cérémonie a eu lieu, suivant l'habitude établie dès le commencement de l'organisation nouvelle, dans la grande salle de la bibliothèque, en présence du conseil de l'Instruction publique, des instituteurs et des élèves de cet établissement, et de plusieurs parens accourus à cette solennité de famille. Le discours du directeur du collége a été, comme les années précédentes, outre de sages et paternelles directions aux écoliers, une espèce de compte rendu des études; ce compte a, cette fois-ci, porté plus spécialement sur les résultats des examens. Nous croyons intéressant pour nos lecteurs, utile à plusieurs égards, de consigner ici plusieurs des faits exposés dans ce discours. Ce sont des chiffres, mais ces chiffres ont leur valeur et une signification aisée à saisir. Les yeux du pays sont ouverts sur une institution capitale entre nos institutions. Du collége cantonal, de sa marche, de ses succès dépend l'avenir de la culture intellectuelle au milieu de nous. C'est lui qui doit fournir à l'académie ses étudiants; aux professions lettrées des sujets capables, éclairés et moraux; au pays, en un mot, des générations successives d'hommes qui, dispersés sur la surface du sol, placés dans les positions les plus diverses, seront une élite d'intelligences en état de suivre le mouvement de la pensée au sein des peuples civilisés, d'élaborer et de modifier cette pensée générale en vue de nos besoins individuels, et de répandre partout les résultats de ce double travail, au profit de nos populations tout entières.

Il faut qu'on le comprenne ; le collége établi dans l'avantage de tous, ouvert à tous, n'est cependant pas fait pour tous ; il est spécialement destiné à des élèves remplissant certaines conditions. Le choix de ces élèves ne se fait pas de main d'homme, et c'est en cela que l'institution est éminemment libérale, il se fait par la nature des choses ; mais cette nature des choses qui est une voix de Dieu, doit être reconnue et obéie. Qu'un jeune homme, quelles que soient sa position dans ce monde et ses ressources pécuniaires, ait une intelligence ouverte, des dons naturels pour l'étude, fortifiés par l'assiduité et la persévérance dans le travail ; l'institution lui est destinée et tout le facilite dans cette carrière ; mais un jeune homme sans capacité ou sans application se verra éloigné d'une institution qui n'est pas faite pour lui, parce qu'il se heurtera sans cesse contre les obstacles que lui présente une organisation toute au profit du talent et du travail. Avec l'encombrement qui obstrue la pratique des professions lettrées, avec les exigences croissantes en connaissances positives et en développement intellectuel qu'amène la civilisation moderne, il est indispensable qu'il en soit ainsi. Il est indispensable que les sujets impropres à des carrières hérissées de difficultés pour ceux-là même qui y réussissent, en soient détournés à temps et conduits à embrasser les états pour lesquels ils ont une vocation naturelle. Il serait à regretter de toute manière qu'une facilité dans les études et dans les épreuves qui leur servent de sanction, tendît à faire pulluler au milieu de nous cette classe malheureuse, mécontente et dangereuse par son mécontentement, des médecins sans clientelle, des avocats sans cause, des prédicateurs sans auditoire et des instituteurs sur le pavé. Il faut qu'avant de subir sans remède les nécessités impitoyables d'une condition manquée, ceux dont la place est réellement ailleurs soient arrêtés et avertis par des exigences et une sévérité salutaires placées sur le seuil et dans le cours d'une carrière préparatoire.

La culture sérieuse et solide procurée par d'autres établissements aux jeunes gens voués à des professions matérielles, le rang toujours plus élevé que ceux qui remplissent dignement ces professions obtiennent dans une société où le rang de chaque homme est de plus en plus déterminé par son mérite personnel, font que l'on

peut d'autant mieux insister sur la supériorité scientifique du collége cantonal, que cette supériorité n'entraîne point nécessairement une supériorité sociale et encore moins une supériorité morale. A ces derniers égards c'est l'esprit qui règne dans chaque établissement qui en fait la valeur et nullement sa dénomination ou sa fonction dans l'organisation sociale. Tout établissement qui répond dignement au but de son institution est un établissement de premier ordre.

Ceci compris, on verra combien il faut rabattre de l'objection faite au collége, qu'il exige trop de ses élèves. Au milieu des soins apportés pour ne pas dépasser la juste portée de travail dont est susceptible un âge encore tendre dans les classes inférieures, avec l'attention du personnel de l'établissement éveillée sur les graves inconvénients d'une surcharge, nous sommes assurés qu'il n'y a lieu à aucune plainte sérieuse. L'incapacité ou l'inapplication seules pourraient chercher ainsi un moyen de faire retomber sur l'institution une responsabilité qui leur appartient tout entière, à moins que leurs propos ne soient reproduits par la légèreté et par l'irréflexion. Aussi les épreuves de cette année ont-elles témoigné des succès généraux de l'enseignement. Sans doute les examens ne sont qu'un moyen d'appréciation incomplet et sujet à des corrections importantes; pour avoir un résultat plus digne de confiance il faut y joindre un dépouillement attentif des rapports trimestriels sur les études de chaque élève, rapports consignés dans les registres de la conférence des instituteurs. Mais quand ces éléments du jugement se confirment réciproquement, quand l'appréciation solennelle des experts coïncide avec le jugement habituel de l'instituteur, alors la confiance peut être entière, et c'est ce qui est très-ordinairement arrivé.

Pour faire comprendre ce qui va suivre, il convient d'indiquer en peu de mots la manière dont se font les examens, dont ils sont appréciés et dont ils influent sur la promotion. Toute branche d'enseignement est l'objet d'un examen que des experts nommés par le conseil de l'instruction publique font subir à chaque élève, en présence de l'instituteur, qui peut prendre part à l'interrogation et qui a voix consultative pour l'appréciation. Si l'enseignement a

plusieurs branches, chaque branche peut faire le sujet d'un examen séparé ; mais tous ces examens de détail se fondent dans une appréciation commune pour un même enseignement. L'appréciation a trois degrés ; l'examen peut être *admis avec satisfaction*, simplement *admis*, ou enfin repoussé par un *non admis*. Deux examens non admis empêchent la promotion. Un seul examen non admis deux années de suite pour un même enseignement empêche la promotion.

Ceci posé, voici les renseignements que nous pouvons communiquer au lecteur.

Deux cent vingt-deux jeunes gens, tant élèves réguliers, qu'externes admis à certains cours du gymnase, ou auditeurs accourus des diverses parties du canton pour être admis comme élèves réguliers à la suite des épreuves, composaient l'effectif du collége. Sur ces 222, 47 n'ont pas joui des avantages de la promotion, y compris ceux qui par maladie ou d'autres causes ne se sont pas présentés aux examens. C'est 21 sur 100, proportion semblable à celle que l'on remarque ailleurs dans les établissements d'instruction supérieure.

Ces 222 élèves ont donné lieu à 1800 appréciations d'examens, sur lesquelles 554 sont marquées *avec satisfaction*, c'est-à-dire, 31 sur 100, et 140 sont marquées *non admises* c'est-à-dire 8 sur 100.

Si nous entrons davantage dans l'étude des faits, et si nous étudions à part les résultats obtenus par les élèves *réguliers* et par les élèves *externes* ou *auditeurs*, nous apprécierons mieux soit ce qui concerne le collége cantonal, soit ce qui se fait en général dans le pays relativement aux études supérieures.

Élèves réguliers. Les élèves réguliers inscrits au moment des examens étaient au nombre de 166 ; 33 d'entre eux restent dans la classe à laquelle ils appartenaient ; ce qui fait 19 sur 100. Mais 5 d'entre eux ne se sont pas présentés aux examens pour des raisons tirées de l'état de leur santé, 4 autres ont spontanément reconnu qu'ils ne pourraient utilement suivre les cours de la classe supérieure, ce qui réduit la proportion des échoués proprement dits à 14 sur 100.

Trois de ces infortunes ont eu pour cause cet article du règlement

indiqué plus haut, qui écarte de la promotion tout élève qui a un seul examen non admis, lorsque l'année précédente il a présenté sur la même branche la même infériorité. Les examens de 1841 avaient laissé 41 élèves menacés par cet article. Trois seulement ont été atteints, ce qui fait voir, d'un côté, que les efforts occasionnés par cet article ont été couronnés d'un succès à peu près complet, et de l'autre, combien il y a peu de fondement dans ces antipathies prétendues insurmontables de certains esprits pour certaines branches d'études générales.

L'année précédente la langue grecque et la langue latine sont entrées pour la plus grande part dans les refus de promotion ; cette observation ne s'applique pas à l'année actuelle.

Tous ces résultats sont notablement supérieurs à ceux de l'année dernière, et surpassent aussi ceux de l'année qui l'a précédée. L'an passé il y avait 23 élèves de moins et cependant on y a compté 25 examens non admis de plus. La proportion des examens *admis avec satisfaction* est aussi beaucoup plus forte dans ce dernier exercice. Le nombre des échoués, proprement dit, a été cette année de 27, il était de 28 l'année précédente ; et encore la marche du collége a-t-elle souffert l'hiver dernier de l'inclémence de la saison, au point qu'il y a telle classe où 12 élèves ont été absents à la fois pour cause de maladie, et qui ont dû s'abstenir de tout travail pendant plus de trois mois.

Élèves externes ou auditeurs. Ces deux classes d'élèves présentent aussi une supériorité marquée sur l'an dernier. Plus nombreux, 45 au lieu de 36, ils n'ont laissé à la porte des classes où ils voulaient entrer que 14 d'entre eux au lieu de 16. Les autres résultats de leurs examens présentent des proportions également favorables. Il est évident que soit dans les colléges communaux, soit dans les institutions particulières, l'instruction classique se développe et s'améliore. Sur 12 aspirants à monter dans le gymnase, 9 ont été admis à la promotion ; 4 d'entre eux ont été préparés par des colléges communaux, les autres dans des institutions particulières ou par des soins domestiques.

Mais les résultats des examens des auditeurs ne jettent, absolument parlant, aucune lumière sur la marche du collége cantonal.

Plusieurs d'entre eux se présentent pour subir les examens dans des classes qui sont au-dessus de l'état réel de leurs connaissances. Il y a là quelquefois méprise et quelquefois calcul; mais c'est un calcul qui n'est pas dans leur intérêt bien entendu. Il est même arrivé que l'on a adressé au collége cantonal tels élèves parce qu'ils ne réussissaient pas dans les colléges communaux où leur première instruction s'était faite. Ces circonstances doivent être prises en considération quand on veut réduire à sa valeur le rapport des élèves promus aux élèves échoués dans cette catégorie et juger des difficultés que peut présenter l'accès du collége cantonal. Les élèves appliqués, instruits par des maîtres capables, réussissent très bien à pénétrer dans les classes en rapport avec leur âge. Une des villes du canton où il n'existe pas de collége, nous a envoyé aux derniers examens huit élèves, qui, préparés sous les yeux de leurs parents et de maîtres pleins de zèle, ont non seulement réussi à se faire introduire dans les classes où ils désiraient entrer, mais encore ont fait leurs examens d'une manière notablement supérieure à la moyenne de leur volée. Comme point de comparaison, si l'on examine ce qui arrivait dans l'ancien collége, le dépouillement des registres pour les années 1828 à 1838 a donné, en élaguant scrupuleusement tout ce qui aurait par diverses circonstances influé trop défavorablement sur les nombres fournis par la précédente institution, pour les élèves réguliers échoués, une moyenne de 22 sur 100, dans les conditions où l'année actuelle en donne 14 sur 100. Quant aux externes ils ne réussissaient pas même autrefois dans la proportion de 2 sur 3, aujourd'hui c'est dans la proportion de 3 sur 4.

Nous terminerons en disant un mot des prix accordés aux élèves qui se sont distingués dans ces examens. Ces prix ne sont plus attachés spécialement à chaque branche d'enseignement, ce sont des prix généraux accordés pour l'ensemble des épreuves de chaque élève. Les conditions pour les obtenir ne se trouvent pas dans la comparaison des élèves entre eux, mais dans la comparaison de chaque élève avec une norme fixe, en sorte que le nombre des prix est indéterminé et que tous ceux qui remplissent les conditions ont la certitude d'obtenir cette récompense. Ces prix dont la valeur est

fixée par un règlement se donnent en livres, choisis par l'élève de concert avec le directeur. Pour obtenir un prix, il faut que les deux tiers des examens subis aient été admis avec satisfaction; pour un accessit, il faut que la moitié des examens subis aient été admis avec satisfaction. Le nombre total des distinctions de cette nature a été cette année de 42, dont 20 au gymnase et 22 au collége inférieur. Le nombre des prix obtenus est de 18, celui des accessit est de 24.

GENÈVE.

Discours sur l'instruction publique par Mr. le professeur Cellérier, prononcé le 8e Août à la cérémonie des promotions.

Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher des renseignements fournis par le compte rendu que nous venons d'analyser, ceux que nous avons puisés dans le discours du recteur de l'académie de Genève. Trop de liens d'affection, de position intellectuelle, morale et religieuse, unissent les diverses parties de la Suisse romande et tout particulièrement Genève et Vaud, pour que nous ne soyons pas heureux d'un rapprochement que des circonstances fortuites nous ont permis d'opérer dans notre chronique. Nous ne pensons pas à établir un parallèle de chiffres; ces détails arides, que peut faire supporter l'intérêt et la surveillance excités par la marche non encore éprouvée d'un établissement fondé la veille, ces détails ne sont plus de saison lorsqu'il s'agit d'une ancienne institution qui continue paisiblement une route dès longtemps battue par l'expérience et les succès. D'ailleurs une connaissance approfondie de l'organisation des études à Genève serait nécessaire pour tirer des renseignements numériques fournis par les tableaux annexés à ce discours, des résultats réellement comparables aux résultats que nous avons consignés relativement à notre collége. Nous nous contenterons d'indiquer que l'académie de Genève a été fréquentée par 141 étudiants réguliers et 117 externes,

répartis comme suit d'après la nationalité : Genevois, 96 réguliers, 22 externes ; Suisses d'autres cantons, 9 réguliers, tous Vaudois, 27 externes ; Français, 33 réguliers, 25 externes ; Allemands, 2 réguliers, 10 externes ; Suédois, 1 régulier, tous les autres étrangers étaient des externes parmi lesquels on compte 5 Italiens ou Savoyards, 3 Américains, 2 Grecs, 1 Egyptien, etc. Le nombre des écoliers du collége est de 474. Le discours signale des succès et des progrès dans les études, malgré les difficultés particulières à cette année exceptionnelle de préoccupations politiques, préoccupations qui ont dû réagir de plus d'une manière sur le travail. Une partie du personnel enseignant a été surchargée d'occupations par la confiance publique qui a appelé plusieurs professeurs à siéger dans l'assemblée constituante. L'agitation des idées, le mouvement des esprits en temps de révolution, n'est jamais bien favorable au culte paisible et solitaire de la pensée. Toutefois rien n'en a souffert. L'institution des classes françaises prospère. Le bâtiment destiné aux études a reçu des améliorations. Les publications nouvelles des professeurs dans l'intérêt des études qui leur sont spécialement confiées ont été nombreuses. Les concours ouverts par l'académie ont offert des résultats satisfaisants, et ont été remarquables par le nombre des concurrents. Enfin la partie la plus intéressante de ce discours, une partie souvent émouvante, c'est celle qui est consacrée aux hommes éminens que l'académie, que Genève a perdus dans le courant de la dernière année accomplie d'une solennité des promotions à une autre. Les noms de De Candolle, de De la Planche, de Duvillard, de Sismondi, de Ferrière, ont amené tour à tour une juste appréciation des travaux et des services, du caractère et de la vie de ces hommes dont les plus éminens ont une réputation européenne. Nous voudrions pouvoir citer textuellement tout ce qui les concerne, mais l'espace dont nous pouvons disposer ne nous le permet pas ; nous nous bornerons à reproduire les pages intéressantes consacrées au célèbre botaniste.

Je n'ai pas la prétention de faire ici la biographie de notre De Candolle. Cette tâche exigerait un temps qui ne m'est point accordé ; un homme comme lui, une vie aussi féconde pour la science, aussi pleine de mouvements et de résultats, ne peut être suffisamment retracée en quelques pages. J'aspire seulement à exprimer les sentiments et les souvenirs de ses amis, de ses collègues, de ses concitoyens, et je m'estimerais heureux si, à l'aide de mes propres impressions, je puis leur servir fidèlement d'organe.

De Candolle, né en 1778, annonça promptement une réunion de facultés remarquables et singulièrement variées. Ils se croyait destiné à écrire l'histoire, lorsque quelques leçons de Vaucher fixèrent sa carrière. Dès cet instant, passionné pour la Botanique, il vécut pour elle jusqu'à sa mort. Il commença par étudier sans secours et sans livres la nature vivante. Cette circonstance contribua peut-être à donner à ses vues ce caractère de netteté, de sagacité, d'originalité qui le distingua toujours si fortement des botanistes formés par les méthodes et le savoir d'autruí. — Quand, peu après, à Paris, il s'empressa de rechercher ceux qui étaient alors les maîtres de la science, les Lamark, les Desfontaines et les Jussieu s'étonnaient de cet adolescent qui connaissait si bien les végétaux et si peu les systèmes, qui analysait avec tant d'habileté la plante et ne savait pas la nommer. Alors ils se hâtèrent de faire leur élève et leur ami du jeune Génevois qui devait un jour les tous surpasser.

A cette époque une idée féconde, récemment mise au jour, préparait à la Botanique des développements et même des fondements nouveaux. Les deux Jussieu avaient deviné la *Méthode naturelle :* l'oncle l'avait mise en pratique, le neveu en avait esquissé la théorie, mais tout cela était loin de suffire à la révolution scientifique qui se préparait. Il fallait approfondir cette théorie, en reconnaître et en consolider les bases, en développer les conséquences, en démontrer l'ensemble par la philosophie de la science et par les faits. Pour cela il fallait un homme qui réunît au plus haut degré le talent de l'observation et la mémoire des détails, à la force d'abstraction et à l'esprit philosophique ; l'art d'interroger l'analogie, à l'esprit pratique qui se défie des hypothèses. Mais où trouver réunies des facultés si diverses? — De Candolle fut cet homme : Le dix-neuvième siècle et la méthode naturelle trouvèrent en lui leur Linné. Cette méthode fut pour la première fois exposée d'une manière philosophique et complète dans sa *Théorie élémentaire*, avec tous les développements, toutes les démonstrations qui en firent un corps régulier de doctrine, reposant sur des bases certaines.

Mais cela ne pouvait suffire à l'activité de De Candolle qui, après avoir allumé le flambeau, voulait s'en servir pour éclairer toutes les parties de la science et le règne végétal tout entier.

Messieurs, vous ne me demandez pas de vous redire ici tous les travaux et

tous les écrits de notre compatriote. Je ne puis y songer. Le nombre des mémoires, des monographies, des notes importantes qu'il a mises au jour et pour lesquelles il a bien mérité de la Botanique, est immense. Je ne vous parlerai qu'en passant de son *Histoire des Plantes grasses,* qui fixa pour la première fois sur lui l'attention du monde savant, et de sa *Flore française,* ouvrage herculéen qui aurait suffi à remplir la vie d'un savant ordinaire, mais qui semble n'avoir été pour De Candolle, âgé de 27 ans, qu'un essai rapide et puissant de sa méthode et de ses forces. Je veux fixer plutôt votre attention sur les ouvrages qui, se rattachant au but principal de sa vie, ont une tout autre importance quand il s'agit d'apprécier leur auteur. Ce sont ceux qui se lient méthodiquement entre eux comme élément d'un même tout; ce sont les premiers fondements de l'œuvre colossale que, pendant 40 ans, notre De Candolle aspira constamment à accomplir.

De Candolle, en effet, n'était pas homme à se contenter des détails de la Botanique sans les rattacher à l'ensemble. Il est intéressant de voir comment, dans l'Introduction de sa *Théorie élémentaire,* il expose et développe l'encyclopédie entière de la science des végétaux. Obéissant au besoin de généralisation qui était une loi de son esprit, il fixe d'abord la place de la Botanique parmi les sciences naturelles, puis il analyse, classe, systématise les diverses branches de la Botanique elle-même, se préparant à les reprendre un jour une à une pour les remanier dans leur ensemble et leur imprimer son propre sceau. Et, Messieurs, ce programme qu'il s'était fait au début de sa carrière, il l'a rempli par la publication de la *Théorie élémentaire*, de l'*Organographie*, d'un travail complétement original sur *la Géographie botanique,* de l'*Essai sur les propriétés médicales des plantes,* et de la *Physiologie végétale* (beau livre qui lui valut la médaille d'or de la Société royale de Londres). Mais ces admirables travaux n'étaient encore dans la pensée de De Candolle que le vestibule de l'édifice qu'il voulait élever. La science était éclaircie, systématisée, méthodiquement distribuée; il fallait encore l'appliquer et l'enrichir. — Le cadre était construit, mais le tableau n'y était pas. De Candolle voulait étudier, décrire et coordonner d'après la méthode naturelle tous les végétaux connus. C'était là la grande affaire de sa vie. Il avait cherché, disait-il, à la commencer assez tard pour avoir recueilli le plus de faits possible, et assez tôt pour avoir le temps de l'achever, car, ajoutait-il, de cet achèvemen dépendait la place qu'auraient dans l'avenir ses travaux et son nom! Hélas, les immenses développements de la matière et les atteintes prématurées de la maladie l'ont empêché d'arriver au terme vers lequel il tendait avec tant d'efforts, mais le nom de De Candolle n'en vivra pas moins dans la postérité, comme celui du véritable fondateur de la méthode naturelle et de la science renouvelée.

C'est en 1818 qu'il avait commencé à publier son *Regni vegetabilis systema naturale*, mais après en avoir mis au jour deux volumes, il reconnut qu'il faudrait

cent vingt années pour l'achever avec le même développement, et il se contenta d'en donner l'abrégé sous le titre de *Prodromus*. Il a pu, grâce à seize ans de travail, publier sept volumes de celui-ci, environ la moitié de l'ouvrage. Vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, du développement immense et imprévu que prit cette œuvre entre les mains de De Candolle, si vous réfléchissez aux difficultés inhérentes à la méthode naturelle, à l'obligation qu'elle impose d'observations microscopiques et d'analyses multipliées; si vous songez surtout à l'accroissement énorme du nombre des végétaux connus. Il fallait, en effet, non seulement les tous étudier séparément, mais ce qui est bien plus, les comparer entre eux. Or, il nous suffira de rappeler que Linné ne connaissait que 7,000 espèces de plantes, que De Candolle dans sa Théorie élémentaire en admettait 30,000, et qu'à sa mort, 22 ans après, son herbier en contenait près de 80,000.

Songez enfin, Messieurs, à la vie active que mena toujours notre collègue qui, heureusement pour ses contemporains et sa patrie, ne voulut jamais être exclusivement homme de cabinet.

Les vingt premières années de sa vie scientifique se partagèrent entre Paris, Montpellier et Genève. De plus, il parcourut à cette époque en tout sens, souvent par ordre et avec mission du souverain, les provinces du vaste empire français ; empire qui s'étendait alors de Rome à la Manche, de Bayonne à Hambourg. Dans ces courses savantes, il avait pour but principal de recueillir pour sa Flore française les végétaux des montagnes et des plaines, des rives de la Méditerranée et de celles de l'Océan ; mais de plus, sur la route, il enseignait, il formait des élèves, il fondait des Sociétés philanthropiques ou savantes, il combattait des erreurs scientifiques ou économiques, il faisait des observations agricoles ou administratives. Depuis 1817, fixé à Genève, ce fut, comme nous le dirons tout à l'heure, par des services rendus au pays, aux savants et à la science, qu'il fut souvent distrait de la science même. Heureuse distraction sans doute, qui servait Genève et stimulait au travail la génération nouvelle, mais qui ôtait cependant de nombreuses heures à son œuvre principale. C'est au milieu d'une vie ainsi remplie, et dont les travaux ont été arrêtés par la maladie à l'âge de 56 ans, que De Candolle a accompli tant de choses, et qu'il s'est conquis une place éminente, une place à lui parmi les botanistes et dans l'histoire de la science. Vous savez, Messieurs, quel empressement les Sociétés savantes de toute l'Europe mettaient à se l'agréger. Il était l'un des huit associés étrangers de l'Académie des Sciences (associés choisis à l'étranger, par l'élite des savants français, dans tous les pays et dans toutes les sciences). Son immense correspondance le mettait en rapport avec les botanistes voyageurs, qui de toutes les parties du monde lui adressaient des plantes et des questions. Son herbier et sa bibliothèque devenaient des monuments spéciaux et des dépôts toujours croissants de cette science contemporaine, qui le saluait avec respect comme un centre de

de lumières et un guide sûr. Et à tous ces gages d'avenir, d'influence et de célébrité, se joignaient pour De Candolle le bonheur d'avoir pour collègue et pour successeur dans sa science, dans sa chaire et dans son jardin, un fils digne de porter son nom.

Hélas ! nous jouissions de tant de succès ! nous rêvions pour lui de longues années de travaux, de services et de gloire ! nous nous rassurions contre d'inquiétants symptômes, en nous rappelant la longue et belle vieillesse de son vénérable père. Mais la Providence en avait autrement décidé. Nous l'avons vu, gravement atteint depuis quelques années, se fatiguer en efforts douloureux pour achever le Prodromus. L'intelligence conservait sa puissance, mais le corps déclinait sous les coups du mal. M. De Candolle put cependant, en 1837, assister aux fêtes de Versailles, et il reçut à cette occasion le grade de commandeur de la Légion d'honneur. Il eut encore la force de se rendre en 1841 à Turin, au congrès scientifique des savants d'Italie. L'on sait de quelles touchantes marques d'estime et d'affection, de quels témoignages d'honneur il y fut entouré. Il en revint heureux, reconnaissant, plein d'émotions et de souvenirs, mais hélas ! frappé à mort. Le mal, toujours plus effrayant, l'envahit avec une rapidité croissante, et nous l'enleva enfin le 9 septembre dernier, au moment où la France lui rendait un nouvel hommage : La Rochelle lui dédiait une rue.

Quelle perte, Messieurs, que celle de de Candolle ! perte pour la science, perte pour ses disciples, pour ses amis de Paris et de Montpellier, de Munich et de Londres. Mais ses concitoyens ont le triste droit d'être au premier rang parmi ceux qui mènent ce grand deuil. Le savant appartenait au monde entier, mais l'homme et le citoyen étaient à nous, et c'est de l'homme et du citoyen que j'ai encore le besoin de vous entretenir.

En 1816, De Candolle, déjà professeur honoraire dans notre Académie depuis 14 ans, y accepta une chaire effective de professeur d'histoire naturelle, créée pour lui. Il quitta pour cette modeste place la position brillante que lui assurait la France, et les amis dont il y était entouré. Pendant les vingt années de santé qui suivirent son retour en nos murs, il exerça sur l'esprit public et sur nos institutions une incroyable influence. Elle n'était pas seulement due à la portée, à l'étendue de son intelligence, à l'universalité de ses connaissances. Elle tenait surtout à cette activité ardente et sociable qui le portait à prendre intérêt à toutes choses, à les vouloir toutes améliorer, à cette bienveillance expansive qui lui faisait semer autour de lui les encouragements, stimuler tous les esprits, et seconder, préparer tous les progrès. Pour obtenir de lui des conseils et de l'aide, il suffisait de vouloir travailler et d'aller à lui, car il savait gré de tous les efforts, et se croyait tenu d'encourager tout ce qui pouvait, même indirectement, produire un effet utile. On sait avec quelle libéralité il ouvrait sa bibliothèque, son herbier, son cabinet à tous les jeunes botanistes. Pour tous il

avait des facilités à accorder, des services à rendre, des secrets à découvrir. Cette conduite libérale était pour lui une théorie de l'esprit en même temps qu'un instinct du cœur. Je lui ai bien souvent entendu dire : « Pour avoir » beaucoup, il n'y a qu'à tout donner. »

Aussi que de services n'a-t-il pas rendus à cette patrie bien-aimée, dont le nom sacré lui causait, on le sait, dans les dernières années, une si vive émotion ! Services et progrès dans l'Académie et dans le Collége, qui n'oublieront point son rectorat ; services et progrès dans l'administration de la Bibliothèque, dans la Société des Arts, dans le Conseil représentatif, dans toutes les institutions intellectuelles, scientifiques, administratives dont il avait pu s'occuper. Partout il apportait avec lui la vie, la liberté, le progrès ; mais le progrès sage et prudent, le progrès obtenu par la persuasion ; il repoussait comme une déception et un malheur, celui qui n'est dû qu'à la violence et qui divise les esprits au lieu de les réunir. C'est par là, Messieurs, qu'il a réussi à développer, à améliorer chez nous tant de choses. Rappelez-vous les bonnes et importantes lois auxquelles il a coopéré ; les saines notions d'économie politique qu'il s'est employé à répandre ; le mouvement actif et éclairé qu'il a communiqué à notre Comité d'agriculture. Avec Marc-Auguste Pictet, il nous a donné notre premier pont suspendu ; avec d'autres amis de leur pays, il conçut la première idée de notre Société de lecture. Il a créé notre Jardin botanique, et grâce à l'ardeur publique qu'il savait éveiller, une fondation, qui aurait pu être pour l'Etat une charge pesante, lui coûta en réalité peu de chose, et fut regardée comme un bienfait pour les pauvres et un soulagement à l'âpre disette qui nous tourmentait alors. Le Conservatoire botanique, le Musée académique, l'Institut des sourds-muets, et bien d'autres établissements furent organisés, ou développés, ou créés sous son influence. Ses dernières volontés ont fondé un prix de botanique, le prix De Candolle, au sein de cette Société de Physique et d'Histoire naturelle dont il fut une des gloires. — Ah ! Messieurs, il pouvait en effet être ému en songeant à cette patrie pour laquelle il avait tant fait, et qui le lui rendait si bien en affection et en reconnaissance. Ecoutez comme il en parlait à cette place même, Recteur de l'Académie, en 1831. « Heureux » pays, disait-il, où tous les citoyens s'identifient avec la chose publique ; où » l'honneur d'être utile est la première des dignités ; où toutes les bourses » s'ouvrent à l'envi pour encourager l'instruction ou pour soulager l'infortune ; » où il n'existe de rivalités que pour mieux servir la patrie ; où les douceurs » de l'aisance et de la paix, loin d'amollir les âmes, ne font que favoriser l'a- » mour des institutions et le désir de les défendre ; où le clergé favorise le goût » de toutes les études ; où le gouvernement protége toutes les libertés, encou- » rage tous les efforts ! Heureux pays ! puissions-nous le conserver toujours » dans cet état de paix et de prospérité ! » Vous me saurez gré, Messieurs, de

vous avoir redit ces lignes touchantes. Elles arrachèrent des larmes, je m'en souviens, à un illustre fugitif (l'auteur des *Martyrs*) qui, retiré dans nos murs, était venu honorer nos places et notre fête en s'y asseyant avec nous. Oh! oui, heureux pays et heureux temps où tout chez nous et autour de De Candolle était empreint d'espérance et d'union! où le savant, cher à la patrie, semblait régner dans ses cours et dans son jardin, et où pour lui plaire nos épouses et nos filles copiaient en huit jours la Flore mexicaine de Cervantès et Mocino.

Mais il faut mettre fin à ces détails qui m'entraînent malgré moi.

Messieurs, acquittons sans tarder la dette de la reconnaissance. Qu'un monument s'élève bientôt dans ce jardin qui est encore, qui sera toujours le Jardin De Candolle! Puis, qu'un monument d'un autre ordre (*Monumentum ære perennius*) construit plus lentement par des mains savantes, ajoute encore, s'il est possible, à la célébrité de ce nom! Que le *Prodromus* s'achève, et que les derniers vœux de De Candolle soient exaucés!

LES PRINCIPES RELIGIEUX

De Jean de MULLER.

La plupart de ceux qui se permettent d'émettre une opinion sur les principes religieux du grand historien de notre patrie, *Jean de Muller*, prononcent dans une cause qu'ils ne connaissent point ou qu'ils connaissent trop peu. Notre historien a souvent été en butte à des jugements hasardés. Nous ne nous étonnons nullement de ce que des gens prévenus ne se laissent pas persuader par les dernières paroles de l'historien mourant, paroles qui prouvent la confiance qu'il mettait en Dieu et qui ne trahissent certes ni l'incertitude, ni l'inquiétude; les voici : « *Tout ce qui est, vient de Dieu !* » Ce qui nous frappe, c'est qu'il y a des hommes instruits qui n'hésitent pas à mettre en doute les convictions religieuses de celui dont *l'histoire de notre patrie*, et, surtout, *l'histoire universelle*, sont cependant de magnifiques hymnes à la gloire du Créateur. Toutefois Müller a trouvé, il y a peu d'années (1839), un défenseur dans *Henri Gelzer*, jeune savant qui s'est fait en quelque sorte l'*apologiste* de celui qui a tant de fois été si injustement accusé. Dans le second volume des *discours sur les trois premiers siècles de l'histoire suisse*, ce jeune compatriote de notre *Müller* donne, parmi quelques autres pièces traitant des sujets en rapport avec ses recherches historiques, un essai de deux pages, intitulé : « *Jean de Müller envisagé comme chrétien, et non comme historien.* » Il suffit de savoir qu'il n'y a que *deux* pages de consacrées à cette matière si féconde, pour être convaincu que M. *Gelzer* n'a fait que tracer les *contours* du

tableau. Bien qu'il n'y ait rien à dire contre de telles esquisses en elles-mêmes, il nous semble pourtant que, pour qu'elles puissent prétendre à une certaine perfection dans leur genre, il faudrait qu'elles fournissent des preuves tirées soit des écrits de l'auteur même, s'il y en a, soit des ouvrages qui ont mieux approfondi les questions dont il s'agit. Une des *pièces à l'appui* les plus précieuses, est sans aucun doute celle dont nous avons entrepris la traduction et que nous présentons ici comme un supplément à l'excellente biographie de *Müller* due à M. *Monnard*. La pièce que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs n'offre pas seulement un intérêt très-vif par rapport à son contenu ; mais elle est inappréciable par *son histoire*, car : habent sua fata libelli ! Voici cette histoire en aussi peu de mots que possible : écrit en 1782, cet essai fut préparé pour être imprimé en 1805 ; il ne parut qu'en 1811. Ces trois dates présentent à notre esprit : *Müller* à *Cassel* (1782) ; à *Berlin* (1805) ; la tombe de l'historien de la Suisse et l'empire français parvenu à son apogée (1811). Les dernières considérations de la pièce que nous donnons feront connaître de quel esprit son auteur était animé dans un temps où l'antique et vénérable maison d'Autriche venait de sentir les coups de cet heureux joûteur dont la Providence s'était réservé de briser les forces dans les champs glacés du nord. Non seulement *Müller* nous paraîtra sous un jour favorable par la pureté des principes chrétiens qu'il professe dans cet écrit, mais nous apprendrons aussi à estimer ses sentimens patriotiques. Cependant nous ne voulons pas anticiper sur les révélations que nos lecteurs puiseront dans *cette pièce même ;* nous ajouterons seulement, que nous y trouvons réalisé ce que M. *Gelzer* désire d'un tableau de la *vie* religieuse de *Müller ;* nous pensons qu'elle nous représente « *les phases* « *religieuses par lesquelles Jean de Müller dut passer durant* « *une vie aussi riche quant à l'intérieur qu'agitée quant à l'extérieur.* » Nous verrons clairement que la parole d'un de ces juges incompétents dont nous avons parlé : « *Müller n'est parvenu à rien !* » ne souffre décidément aucune application à ses efforts constants et infatigables pour affermir ses convictions re-

ligieuses et pour les établir sur des fondements inébranlables!

Madame de B., que *Müller* fait figurer dans son discours sous le nom d'*Aglaé*, est Madame *de Berg*, épouse d'un chanoine de Halberstadt, chambellan à la cour du prince *Ferdinand*. C'est *aux eaux* de *Hof-Geiszmar*, à cinq lieues de *Cassel*, alors lieu de sa résidence, que *Müller* avait fait la connaissance des *de Berg*.

LE TRADUCTEUR.

LE CHRISTIANISME.

CONVERSATION

Avec Madame de B. à Hof-Geiszmar.

TRADUIT DE J. DE MULLER.

PAR M. MAURER-CONSTANT.

—

AGLAÉ. A quoi vous occupez-vous donc, mon cher *Timothée*; venez-vous de chez vous ou de chez la princesse ?

TIMOTHÉE. Je sors de chez moi. Je viens de lire.... vous ne devineriez pas quoi ?

AGLAÉ. Probablement la belle ode de *Lavater* que je vous ai envoyée?

TIMOTHÉE. C'était quelque chose de bien plus vieux, un livre hors de mode aujourd'hui, un livre que les critiques maltraiteraient sans ménagement, s'ils l'osaient [1].

AGLAÉ. Le *Nouveau Testament !*

TIMOTHÉE. D'après ce que je viens de dire, il vous était facile de le deviner.

AGLAÉ. Venez, s'il vous plaît, faire avec moi un tour de jardin. Nous y serons seuls, et je pourrai vous parler de ce livre. Il me paraît singulier que vous, historien, n'ayez pas plutôt pris *Thucydide* avec vous aux eaux.

[1] Ecrit en 1782; car plus tard, surtout de nos jours (*Strauss*), *ils l'osèrent*.
Traducteur.

Tim. Je préfère l'*autre* livre, précisément parce que *je sais l'histoire.*

Agl. Et comment cela?

Tim. Faites, je vous prie, attention à tous les rayons divergents de la lumière, quelque loin qu'ils s'écartent l'un de l'autre, et suivez-les chacun jusqu'à son origine. En découvrant que tous ces rayons partent d'un point commun, pourrez-vous douter que ce centre ou cette source de lumière, le soleil enfin, n'existe?

Agl. Certainement non! Mais quel rapport tout cela a-t-il avec les *historiens* et avec les *apôtres?*

Tim. C'est ce que nous verrons, Madame. Aussi longtemps que je n'ai connu que les récits de ces derniers seulement, je n'en sus pas le prix. Mais ayant été par la munificence du prince, dans le pays duquel nous avons le bonheur de vivre, mis en état de lire *tous les anciens de tous les temps* [1], dans l'ordre de leur succession, plus j'avançai, plus je m'aperçus que tous les changements politiques, militaires et moraux, grands et petits, des états dans les siècles passés, ne tendaient *qu'à frayer le chemin au christianisme*, que tout cadrait merveilleusement avec ce que les apôtres désignent sous le nom de *conseil de Dieu* [2]; tout enfin se présenta à mes yeux sous un autre jour que lorsque j'étais moins instruit; et certes, j'eusse dû fermer volontairement les yeux pour méconnaître *le doigt du Très-Haut dans la propagation et la conservation de la doctrine chrétienne.* Tout ceci est développé plus au long dans les ouvrages de théologie et d'histoire, et demande plus de détails que je n'en pourrais donner aujourd'hui. Si j'avais le bonheur d'étendre encore davantage le cercle de mes connaissances et surtout d'avancer dans la connaissance des voies admirables dans lesquelles Dieu conduit l'humanité, je m'estimerais heureux d'écrire un jour un livre sur cette matière [3].

[1] *Müller* peut parler ainsi sans exagération; nous savons qu'il a lu plus de *dix-huit cents auteurs*, et qui plus est, qu'il les a *extraits.* Il en a déposé l'essence dans les vingt-quatre livres de son *histoire universelle.* *Le traducteur.*

[2] Ephés. 1, 4. Hébr. 1, 1 et 2. *Le traducteur.*

[3] Voyez *œuvres de J. de Muller* tom. 5, 8 et 90. *Le trad.*

Agl. Faites-le donc, je vous en prie! Cependant, je vous l'avoue, jusqu'à ce moment, il m'a toujours semblé que le christianisme ne nous en disait guère plus que ce que nous savions déjà, que le christianisme n'a guère produit sur l'humanité plus d'effet que les autres religions, et qu'il a eu, tout comme les autres religions, son temps de gloire et son temps de décadence, jusqu'à ce qu'enfin arrive le temps de sa ruine complète. Il y a même des gens qui pensent que ce moment n'est pas bien éloigné!

Tim. Je respecte vos doutes; mais, Madame, laissons un instant de côté les opinions contraires au christianisme, l'orthodoxie de nos ancêtres, les préjugés de tous les temps! Vous ne manquez ni d'un jugement sain, ni de sentiment pour tout ce qui est vrai, bon et beau. Je me flatte que vous ne vous refuserez pas à la justesse des observations que je vais vous présenter; et si vous ne vous rendiez pas tout de suite, je vous prierais de l'attribuer plutôt à la nature du sujet. Douteriez-vous, Aglaé, de la bonté du père de tous les êtres?

Agl. Dieu m'en préserve! Non, toutes les créatures l'éprouvent; c'est « par lui que nous avons la vie, le mouvement et » l'être[1]. » Mais je ne saurais pas comment m'expliquer tout le mal qu'il y a dans le monde?

Tim. Une fontaine jette-t-elle par une même ouverture le doux et l'amer[2]? Le mal jaillirait-il de la source de tout bien? Tout le mal, quel qu'il soit, n'est, comme vous savez, qu'une suite de nos imperfections. Comment le mal trouverait-il accès auprès de l'Etre-Suprême dont les anciens disaient déjà, que l'on ne peut s'en faire une idée trop grande ni trop bonne[3]. Vous avez de même appris par ces mêmes philosophes, que sans contradiction manifeste (contradictio in adjecto), l'on ne peut pas supposer plus d'*un* Dieu; qu'il n'est donc pas possible qu'à côté de la source du bien, il y ait une source *égale* du mal!

Agl. Tout cela est vrai; mais il n'en est pas moins certain

[1] Act. 17, 28. *Le trad.* — [2] Jacq. 3, 11. *Le trad.*
[3] Jacq. 1, 13-17.

que les consolateurs de l'humanité n'ont jamais su accorder avec la bonté tant vantée du Créateur, ni la misère humaine en général, ni l'amertume de la mort, ni cette triste nuit dans laquelle tout va se plonger. Aussi ces mauvais consolateurs cherchent-ils moins à nous consoler qu'à nous distraire et à détourner nos regards de notre propre malheur, en nous rendant attentifs soit aux souffrances plus grandes des autres, soit à l'influence salutaire qu'exercent les souffrances individuelles sur l'ensemble. Mais vous, mon cher *Timothée*, vous comprenez facilement, que l'on ne peut guère accorder que la ruine de milliers de créatures soit nécessaire au bien général, ni avec la sagesse infinie, ni avec la bonté de Dieu. C'est en vain que l'on tâche de le comparer aux rois ; l'Etre-Suprême diffère du plus élevé des archanges (s'il y en a), plus encore que le nègre le plus abject du roi le plus puissant. L'on oublie toujours que rien n'est impossible au Tout-Puissant. Pourquoi ne nous a-t-il pas rendus parfaitement heureux? Je ne me plaindrai ni des faiblesses de la jeunesse, ni de la misère de la vie en général ; mais n'avez-vous donc jamais donné des regrets à ces vains efforts que notre esprit, semblable dans cette vie au prisonnier jeté dans un sombre cachot, fait pour obtenir quelque lumière sur son être et sur son avenir ? C'est en vain qu'il gémit, qu'il lutte, qu'il combat! c'est en vain, car nous ne savons que ce que les sens nous apprennent, et les sens ne sont en rapport qu'avec la matière qui change sans cesse, qui enfin se dissout, et dont personne ne peut prouver qu'il y ait en elle une force intellectuelle. N'avons-nous pas toujours le sentiment de ne pas être ce que nous devrions être? Ne voulons-nous pas toujours ce qu'il nous est impossible d'obtenir? En vérité, c'est désolant, et je comprends que quelques-uns des anciens aient préféré rejeter entièrement l'idée de l'immortalité de l'âme, pour ne pas répandre de la tristesse sur toute la vie par la crainte d'un sombre avenir. Et pourtant, je sens d'un autre côté si vivement le poids des raisons que d'autres philosophes allèguent pour l'immortalité, que je ne sais que penser. Je vois que cette idée est bonne, et je sais « *que tout le bien qui nous est donné vient d'en haut.* » Je sens comme mes

compatriotes [1], et comme les Grecs et les Romains, que la voix de la nature ordonne de mourir pour la patrie, et je vois que cette généreuse action resterait sans récompense, s'il n'y avait pas d'immortalité. Cette considération, ainsi que bien d'autres, m'inspirent des doutes inquiétants sur la réalité de notre être, sur le singulier mélange de bonheur et de malheur dans cette vie, sur ce que nous aurons à espérer ou à craindre.

Tim. Je vous ai écoutée avec tout l'intérêt qu'un tel sujet réclame. Vos plaintes ne sont que trop justes; moi aussi j'ai éprouvé la même chose, *j'ai plus ou moins cru* [2], selon l'impression que le dernier livre que j'avais lu avait produite sur mon esprit. Si l'Etre infiniment bon jugeait à propos de *nous* expliquer à nous-mêmes, avec toutes les contradictions auxquelles nous sommes assujettis, et de nous faire connaître l'avenir, n'êtes-vous pas d'avis qu'un tel bienfait serait digne de Lui?

Agl. Il serait impossible que tous les hommes n'acceptassent ce don avec ravissement!

Tim. Vous êtes dans l'erreur, Madame!

Agl. Pourquoi? Le contraire me paraît incompréhensible.

Tim. Je vous donnerai bientôt la solution de l'énigme. Les hommes ne savent pas au fond ce qu'ils veulent. Ils *désirent* que l'Etre-Suprême leur donne les explications dont nous venons de parler, ou plutôt *ils en éprouvent le besoin*, parce que les sens ne peuvent juger de ce qui est spirituel [3]. Mais si un livre quelconque contenait *ces explications*, ils n'y ajouteraient pas foi [4], parce que, selon la nature du sujet, il n'est pas possible de les appuyer sur les mêmes preuves qui servent de base aux objets perçus par les sens. Et, comme ce livre, bien qu'il fût pour tous les temps, devrait naturellement être écrit dans une langue quelconque, l'on ne tiendrait, en l'interprétant, aucun compte de cette dernière circonstance, et cela dans le seul dessein de trouver des raisons pour le rejeter avec une certaine apparence de justice.

[1] Les *Hessois*, peuple distingué par sa vaillance. *Le trad.* — [2] S. Matth. 14, 31. S. Marc, 4, 40. 9, 23 et 24. *Le trad.* — [3] 1 Corinth. 2, 14. *Le trad.* — [4] Luc 16, 31. *Le trad.* —

Agl. Vous voulez parler de la *Bible*, et vous faites entendre que la plupart des gens agissent à son égard comme le gouverneur *Félix* à l'égard de *Saint-Paul* [1]. Je vous comprends ; mais ce recueil contiendrait-il donc tout ce dont nous éprouvons le besoin [2] ?

Tim. Il est « *la seule chose nécessaire !* » Accordez-moi, je vous en prie, encore quelques moments d'attention. N'étions-nous pas d'accord qu'il y avait un mélange incompréhensible de bien et de mal dans ce monde ? Nous savons que jusqu'à présent aucun philosophe n'a encore su accorder cela avec la bonté et la puissance divines ; mais nous n'ignorons pas que *le plus ancien de tous les auteurs* enseigne, que « tout ce que Dieu a fait est très-bon [3] ; » mais que malgré cela nous n'avons pas mis notre confiance en lui, ce qui fit manquer tout le plan d'éducation qu'il s'était proposé à notre égard et en a neutralisé l'effet. Cet auteur nous apprend de plus, que par suite de ce péché, Dieu abandonna l'homme à lui-même pour que ses fautes et ses maux lui fissent sentir combien il avait besoin de son Créateur ; qu'en même temps aussi, il écrivit dans son cœur des lois, dont la voix [4] dut le convaincre de sa corruption morale, tout comme les sens durent le convaincre de sa corruption physique. Lorsque la corruption des mœurs chez tous les peuples et l'altération de toutes les connaissances religieuses, débris de l'héritage des premiers temps d'innocence, eurent suffisamment prouvé que nous avions besoin d'un guide, d'un précepteur et d'un modèle [5] à imiter, *Dieu nous envoya Jésus.* Celui-ci ne naquit pas à Rome, la maîtresse des nations ; il ne s'éleva point aidé par le bras puissant d'un César politique ou par une armée victorieuse ; il vit le jour au milieu du peuple le plus abject de la terre, dans le sein de la classe la plus obscure, et il se montra pacifique, tranquille et patient jusqu'à sa fin amenée par la mort la plus ignominieuse, abandonné du plus zélé même d'entre ses disci-

[1] Act. 24, 23-26. *Le trad.* — [2] Luc 10, 42. — [3] Gen. 1, 31. *Le trad.* — [4] Rom. 1, 15. *Le trad.* — [5] 1 Pierre 2, 1. *Le trad.*

ples, *en sorte que nous ne pouvons, dans tout le cours de sa vie, rien attribuer ni à la force ni à la ruse.* Ce *Jésus* avait ses souffrances à lui [1]; il prédit la chûte de sa nation, et, supposé qu'un autre que lui eût pu la pressentir, il affirma d'avance à ses douze pauvres disciples que la religion dont il avait jeté les fondements dans ce coin obscur de la terre, et qui fut persécutée dès son origine même, ne pourrait être extirpée ni par sa propre mort, ni par leur dispersion, ni par l'opposition unanime des autorités civiles et religieuses de sa patrie; qu'au contraire tout l'empire romain l'accepterait et qu'elle serait prêchée loin au delà des bornes de cet empire. Qui pourrait nier que cette prédiction (certes, la moins vraisemblable!) ne se soit accomplie, qu'en général tout ce que *Jésus* a prédit touchant son église n'ait eu son accomplissement! Ce *Jésus-Christ*, dont l'histoire a mis au grand jour la véracité, enseigne: que l'incrédulité rend l'homme malheureux [2], mais que la *foi en Lui* le sauve; que cette foi consiste dans la conviction que par lui sont effacés tous les péchés dont nous accuse notre conscience, et que l'Etre infiniment bon veut encore nous aimer comme ses enfants; que cette foi ne produit d'autre effet que de nous faire marcher sur les traces de notre modèle, c'est-à-dire, de nous rendre charitables envers nos frères jusqu'à laisser notre vie pour eux, comme lui l'a laissée pour nous. Il nous défend de demander *qui* il était [3] (nous n'avons qu'à accepter en toute simplicité de cœur ce que lui et ses apôtres nous communiquent sur sa personne), de quelle manière il efface nos péchés, comment il agit sur nous. Il nous le défend probablement parce que ce serait trop grand, trop élevé pour nous, et parce qu'une confiance sans réserve est la preuve de l'*amour* que pour tant de bienfaits il est en droit d'exiger de nous. Mais, si notre conviction était fondée sur la vue, elle ne mériterait plus le nom de *foi.* Ce *Jésus* qui nous donne tant, et qui nous demande si peu, nous explique toutes les énigmes du monde moral et physique, en nous apprenant que cette vie est

[1] Hébr. 4, 15. *Le trad.* — — [2] Jean, 3, 36. *Le Trad.* — [3] S. Matth. 16, 16. *Le trad.*

moins *la vie* qu'un moment d'épreuves, la principale jouissance consistant dans la connaissance de la vérité éternelle (qui n'est qu'une) et dans une activité non interrompue pour le bien, jouissance qui nous est réservée pour le monde à venir. Ayant appris tout cela de lui, qu'avons-nous besoin de plus?

Agl. Heureux ceux qui ont vu les miracles par lesquels il a prouvé sa mission divine!

Tim. Non moins heureux sont ceux qui ne voient pas et qui néanmoins croient. *Ces* miracles furent nécessaires dans le temps pour éveiller l'attention de ses auditeurs; *nous* en avons d'autres.

Agl. Peut-être cet accord merveilleux de tous les événements, grands et petits, qui contribuèrent à la propagation de sa doctrine?

Tim. Je vous ai déjà dit que je reconnais dans cet accord le doigt de Dieu; ce fut cet accord qui le premier donna l'éveil à mon âme. Je vous avoue cependant que cette preuve n'est qu'une preuve du *second* ordre; parce que tout ce qui est et tout ce qui fut doit nécessairement s'accorder, non-seulement pour amener le résultat dont nous parlons, mais pour l'empire des Césars, pour la guerre de sept ans, pour tout ce qui doit arriver, et sans cela rien ne pourrait arriver, *parce que le monde forme un ensemble*. La preuve en question n'est donc admissible que pour ceux qui possèdent assez d'instruction et d'intelligence pour voir non-seulement que tout s'accordait pour favoriser *la cause* de Jésus, *mais aussi que tout lui fut et lui est encore subordonné*. C'est ce dont le coup-d'œil que je suis en état de jeter sur tout *l'ensemble de l'histoire* me convainc toujours davantage.

Agl. De quels *autres* miracles avez-vous donc parlé, s'il vous plaît?

Tim. Observez-vous *vous-mêmes*, Madame; observez vos sentiments les plus cachés et tous les besoins de votre âme. Puis, avec un cœur désireux d'instruction et de conseil, de paix dans cette vie, d'espérance pour la vie à venir, lisez tout ce que Jésus a dit lors de son séjour sur la terre. Aujourd'hui ou demain [1] (per-

[1] Jean 3, 8. *Le trad.*

sonne ne connaît ni le jour ni l'heure), si vous persévérez dans la recherche de la vérité (dans la recherche *de la vérité*, dis-je, et non pas dans l'investigation de choses secondaires, mais difficiles à comprendre), vous éprouverez où est la vérité et la vie [1] ; car nous avons la promesse qu'il se révélera à celui qui l'aime et qui suit les traces du modèle qu'il nous a laissé. C'est alors que vous éprouverez le miracle le plus convainquant, savoir la grâce de voir avec vos yeux et d'entendre avec vos oreilles. Le monde ne le peut pas, parce qu'il manque du sentiment de la vérité. Dès lors vous chancellerez peut-être encore de temps en temps, vous aurez quelquefois encore des heures vides de consolation; mais celui qui vous aura donné la volonté, vous donnera aussi l'exécution [2] ; et nous savons qu'il est avec nous tous les jours jusqu'à la fin du monde [3].

Agl. Vous pensez donc que le christianisme ne périra jamais?

Tim. *Le christianisme ne se trouve ni à Rome, ni à Genève, ni à Wittemberg, ni à Barby, ni à Philadelphie*; seulement les formes différentes sous lesquelles il se manifeste dans les divers lieux peuvent changer. Le christianisme ne vient pas de Dieu, ou bien il survivra aux cieux et à la terre [4], en sorte que les penseurs orgueilleux de nos jours prévaudront aussi peu contre lui, que la longue nuit de mille ans qui couvrait l'Europe avant le *quinzième* siècle ne put lui porter dommage [5]! — Je n'ai pas besoin, Aglaé, de vous prémunir contre ceux qui le rejettent; il me semble qu'il vous serait impossible de vous joindre à eux : *mais je vous prierai d'être sur vos gardes contre l'Antechrist* [6] *!*

Agl. Craignez-vous que je ne me fasse *catholique!*

Tim. « Tout esprit qui ne confesse point que Jésus-Christ est » venu en chair, n'est point de Dieu; or tel est l'esprit de l'An- » techrist [7]. » C'est ce que nous déclare le disciple que *Jésus* aimait. Mais jamais le Pape n'a nié cela. Prenons bien garde que l'Antechrist ne s'élève dans le sein même de ceux qui raffinent la foi chrétienne à un tel point que Jésus ne sera bientôt plus le

[1] Jean 14, 6. *Le trad.* — [2] Phil. 13. Matth. 28, 20. *Le trad* — [3] St. Matth. 28, 20. *Le trad.* — [4] Act. 5, 38, 39 (Gamaliel.) *Le trad.* — [5] St. Matth. 16, 18. *Le trad.* — [6] I Jean 2, 18. *Le trad.* — [7] I Jean 4, 3.

Christ venu en chair, mais tout simplement un *Socrate* juif, un homme comme les autres. Il faut pourtant bien me comprendre : je ne vous renvoie point à *Athanase*[1]; vous ne devez pas prétendre à savoir *qui* est le Fils (personne ne le sait que le Père); mais je vous demanderai en grâce de prendre garde de faire évanouir la foi à force de la subtiliser. S'il ne s'agissait que de *connaître* et de *prouver*, au lieu de *croire*, à quoi bon tous ces préparatifs qui durent frayer le chemin à *Jésus!* Il n'y a pas de doute que *Platon* ne fut un philosophe habile. Mais, avant l'apparition de *Jésus*, un grand homme avait écrit un livre pour favoriser sa religion.

Agl. Avant la naissance de *Jésus?* Et qui donc?

Tim. *Marcus Tullius Cicéro,* un excellent témoin de la vérité!

Agl. Vous me surprenez. *Cicéron* prouva jusqu'à l'évidence, que les plus célèbres philosophes ne savent rien de certain sur les choses les plus importantes, et il élève, surtout dans les *Tusculanes,* des doutes si bien fondés contre les preuves pour l'immortalité de l'âme, que l'on a presque honte de ne pas s'être plutôt aperçu de leur faiblesse.

Tim. Et c'est par là justement qu'il prouva de la manière la plus indubitable, que l'homme se trouverait à jamais perdu dans un labyrinthe de ténèbres éternelles, si le Père céleste ne lui envoyait un être supérieur pour l'éclairer. *Bayle* et *Hume* ont pareillement écrit des ouvrages au profit de la religion chrétienne, dans le même sens. L'histoire de *Rome*, d'*Athènes* et de l'*Europe entière* témoigne hautement en faveur de la foi chrétienne.

Agl. Notre Europe *civilisée* me paraissait au contraire témoigner contr'elle!

Tim. Les peuples les plus anciens avaient sur l'état primitif de l'homme des traditions obscures, sur lesquelles ils basaient leur foi en l'immortalité. Leurs états jouirent de la liberté et furent riches en vertus et en force, jusqu'à ce que l'esprit orgueilleux de ceux qui méprisaient tout ce qu'ils tenaient de

[1] Homoousia et Homoïousia. *Le trad.*

leurs ancêtres, et la sotte vanité de ceux qui ne voulaient croire qu'aux résultats de la dialectique anéantît la foi en l'immortalité, à *Athènes* bientôt après la mort de *Périclès,* lorsqu'on s'évertuait à *prouver* cette foi, à *Rome,* beaucoup plus tard, du temps de *Cicéron.* Veuillez ne pas perdre de vue, Madame, que la source du bien n'est qu'*une,* et que, par conséquent, le mal aussi doit avoir *une source unique :* jugez donc, si l'incrédulité, le mépris pour la croyance en l'immortalité qui naît toujours de l'état de dégradation où les nations les plus illustres de la terre sont tombées, s'il provient du principe du bien, ou de celui du mal? Et....

Agl. Je me permets de vous interrompre. Ni *Athènes,* ni *Rome* ne furent *alors* ni plus barbares ni plus malheureuses que plus tard, lorsque le christianisme y fut introduit.

Tim. Votre objection a quelque apparence de vérité : mais je vous prierais de considérer l'histoire sous son vrai point de vue. La décadence de l'ancienne religion et de la morale avait plongé tout le monde d'alors dans un tel abîme de corruption et d'esclavage, que les temps paraissaient revenus, où, comme aux jours d'avant le déluge, l'humanité était incorrigible [1]. Cependant Dieu jugea qu'il y avait parmi « *les petits de la terre* [2] » encore bon nombre d'esprits capables de régénération, et ce fut parmi *cette classe* que le christianisme prit racine. Le reste du genre humain reçut de la main des barbares la juste récompense de sa lâcheté et de son avilissement. Ce fut alors que *le nord* de l'Europe fut appelé sous l'étendard de Christ; mais nos pères étaient des enfants quant à l'intelligence : c'est pourquoi ils ne comprirent pas la doctrine chrétienne dans toute sa liberté et dans toute sa douceur. Leur esprit inculte, pour être tenu en bride, avait besoin de beaucoup de terreurs, comme l'esprit fougueux d'un adolescent, et *Dieu leur donna un tuteur dans la personne du Pape.* Cela arriva non pas après une *décadenee de mille ans*, car les générations corrompues du monde romain avaient été dévorées par le glaive, et nos pères ne purent *descen-*

[1] Genès. 6, 5-7. *Le trad.* — [2] St. Matth. 11, 25. *Le trad.*

dre d'aucune hauteur quelconque. Ce ne fut donc, pour ainsi dire, qu'après une *ascension* de mille ans au-dessus d'un chaos de préjugés dont le Seigneur les fit revenir insensiblement, selon sa grande bonté [1], que vint le temps, *où, à l'exclusion de toutes les doctrines nuisibles, la foi en Celui qui est la vérité et la vie fut reconnue comme base du salut.*

Agl. Je puis me contenter de votre explication. Mais l'*Europe? l'Europe!* —

Tim. A peine eûmes-nous reconnu la vérité, que l'erreur, revêtue de tous les prestiges de la dialectique, s'insinuant grâce à la facilité de ses mœurs, et recommandée par l'exemple des grands, releva fièrement sa tête : Dieu le permit pour mettre les fidèles à l'épreuve. Il s'ensuivit que, bien qu'en aucun autre temps, grâce aux lois, il n'y eût un aussi grand nombre de *chrétiens de nom,* il n'y a pas d'époque où plus d'hommes ne se sont regardés que comme de pures machines [2] et n'ont aspiré qu'à l'existence matérielle et périssable des bêtes. Il fut inévitable, que depuis le moment où les chefs des peuples et ceux qui dirigeaient l'opinion, ne voulurent plus reconnaître d'autres jouissances que celles de ce corps de poussière [3], l'esprit généreux des anciens, qui de tout temps avait animé le petit nombre de ceux qui se sacrifièrent pour leur patrie [4], disparut peu à peu. *Ce fut alors que les antiques droits des nations furent foulés aux pieds et trahis, que la liberté chancela et succomba, que toutes les nations avilies par le despotisme, enivrées de voluptés, éblouies par la pompe extérieure, trompées par les paroles mensongères d'une philosophie factice, tombèrent dans un sommeil de mort; de là, chez toutes les nations européennes, cet état de torpeur qui, en proportion de l'augmentation et de l'accroissement de ses causes, se manifesta toujours davantage en Italie, en France, puis en Angleterre, pénétra enfin en Allemagne où il fut encore renforcé par des circonstances particulières et deviendra de jour en*

[1] I Pierre 2, 3. *Le trad.* — [2] Gen. 6, 3. « *Ils ne sont que chair.* » *Le trad.*
[3] I Pierre 2, 10-14. *Le trad.* — [4] Rom. 5, 7. *Le trad.*

jours plus visible. Tout cela (et combien y aurait-il encore à dire sur ces temps!) tout cela montre dans quelles erreurs les hommes tombent, lorsqu'ils veulent se conduire eux-mêmes.

Agl. Mais à quoi pensez-vous que tout cela aboutira?

Tim. Le Seigneur régnera jusqu'à ce qu'il foule tous ses ennemis sous ses pieds. Je m'en remets donc à Lui [1]; l'on ne peut approfondir les moyens qu'il emploie, mais le résultat en est certain. Les époques du peuple hébreu pourront peut-être nous servir de type: la foi en Dieu ne fut, durant cinq cents ans à peu près, que la bonne part de quelques patriarches et la consolation d'un peuple opprimé et ignoré; puis ce peuple subit d'innombrables revers et les secousses qu'il en reçoit ébranlent et sapent les fondements de sa foi; mais cette foi, fondée sur de nouvelles bases après un laps de mille ans, fleurit un temps, inconnue au reste des nations de la terre, comme l'église invisible de Christ; enfin, après des difficultés qui paraissaient insurmontables, vient le temps de son développement, de sorte que, sous *Hérode*, commence à luire le jour qu'*Abraham* désirait voir. Puis vint la fin; Jérusalem fut rejetée [2], comme le sera un jour le théâtre de notre terre [3], lorsque le peuple de Dieu sera parvenu au but où aboutissent les voies par lesquelles il est conduit. Peu importe, que ce soit prochainement ou dans quatre-vingt-mille ans: *nous survivrons pourtant à cette terre!* N'êtes-vous pas de mon avis, *Aglaé?*

Aglaé Je vous remercie sincèrement; mais je vois venir le temps où je vous dirai: « Ce n'est plus à cause de ce que tu » m'as dit que je crois, car moi-même j'ai entendu le docteur » de la vérité, et je sais, que celui-ci est véritablement le Christ, » le Sauveur du monde! [4] »

Tim. « *Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous!* [5] »

[1] I Pierre 5, 7. *Le trad.* — [2] St. Matth. 21, 48. *Le trad.* — [3] II Pierre 3, 13. *Le trad.* — [4] Jean 4, 42. — [5] Jacq. 4,8. *Le trad.*

UNE LÉGENDE

DU 14e SIÈCLE.

—

Parmi les chants populaires que Arnim et Brentano ont recueillis sous le titre «*Des Knaben Wunderhorn*,» il s'en trouve un que nous n'avons jamais entendu chanter sans être profondément attendri. Il rend parfaitement la mélancolie et les souffrances du *Heimweh* dans le cœur d'un de ces Suisses engagés dans les régiments étrangers. Placé en sentinelle sur le rempart de la ville de Strasbourg, un jeune soldat entend de l'autre côté du Rhin les accents d'un chalumeau qui répète une de ces mélodies lentes et plaintives qu'affectionnent les montagnards des Alpes. Ces sons réveillent dans son cœur le souvenir de sa patrie éloignée. Trop faible pour résister au désir qui le dévore, il jette son fusil et déserte. Il veut traverser le Rhin à la nage, mais il est repris, conduit à son régiment et condamné à mort. Ses adieux à ses camarades, voilà le sujet de ce chant.

« C'est à Strasbourg, sur le rempart, que mes chagrins ont commencé. Sur l'autre rive, j'ai entendu le chalumeau des Alpes, un invincible désir m'a précipité dans le fleuve et m'a fait nager vers ma patrie. Mais je ne devais pas la revoir ! »

« C'était une heure après-minuit. Ils m'ont ramené dans la maison du capitaine. Hélas ! ils m'ont pris dans le fleuve. C'en est fait de moi ! »

« Camarades ! aujourd'hui vous me voyez pour la dernière

fois. C'est le pâtre de l'autre rive; c'est le chalumeau des Alpes qui m'a fait cela. C'est lui qu'il faut accuser [1].»

Le heimweh, que le chalumeau des Alpes éveille dans l'âme du Suisse, ressemble à celui qui s'empare du cœur allemand, quand loin de sa patrie il se rappelle la belle fête et l'arbre étincelant de Noël. Le Weihnachtbaum, cet arbre merveilleux, brille dans l'imagination comme l'éclat d'un printemps éternel. L'hiver des années ne flétrit point sa verdure, et les orages de la vie ne l'arrachent pas de son sol. C'est l'amour qui l'a planté dans le cœur et ses racines y ont cru et s'y sont entrelacées.

Oh! qu'elle est belle, cette nuit tant désirée qui couronne le temps de l'avent, cette nuit qui descend du ciel enveloppée de son manteau d'étoiles pour ouvrir la chambre mystérieuse où la tendre mère s'est cachée depuis quelques heures! Oh! qu'il est beau, le moment où l'enfant émerveillé salue d'un cri d'admiration l'arbre étincelant de mille cierges et de mille choses précieuses! Toutes ces pommes et ces poires aux joues rouges, ces noix dorées et argentées, ces poupées et ces joujoux; c'est, disent les mères, l'enfant Jésus qui est venu les apporter du

[1] Zu Strassburg auf der Schanz
Da ging mein Trauren an,
Das Alphorn hört ich drüben wohl anstimmen,
In's Vaterland musst ich hinüberschwimmen,
Das ging nicht an!

—

Ein Stunde in der Nacht
Sie haben mich gebracht:
Sie führten mich gleich vor des Hauptmanns Haus,
Ach Gott! sie fischten mich im Strome auf
Mit mir ist's aus.

—

Ihr Brüder allzumahl,
Heut seht ihr mich zum leztenmal;
Der Hirtenbub ist doch nur Schuld daran,
Das Alphorn hat mir solches angethan,
Das klag' ich an.

V. *Arnim u. Brentano*, Des Knaben Wunderhorn. Pag.

ciel pour récompenser la docilité, l'obéissance, l'application des enfants de la maison. Il est venu, c'est bien sûr! maman l'a vu, elle lui a parlé, et l'a prié d'assister à la fête de Noël; mais il n'a pu s'arrêter que quelques moments. Cependant il a promis de revenir dans la nuit pour jouer avec les enfants. Quelle naïveté de croyance!

Les sentiments que nous venons d'exprimer ont été éveillés en nous par la lecture d'une légende du 14e siècle qui vient de paraître chez M. Hurter, libraire à Schaffouse et qui porte le titre: « *Das zwölfjährige Mönchlein, ein Gedicht des vierzehnten Jahrhunderts, zum erstenmale herausgegeben und mit einer Uebertragung in's Neudeutsche begleitet. Schaffhausen. Druck und Verlag von Franz Hurter.* »

Cette légende, qui n'a pas encore été imprimée et qui mérite pourtant l'attention des amis de la littérature du moyen-âge, a trouvé en M. Maurer-Constant un interprète aussi habile et consciencieux qu'en M. Hurter un éditeur plein de goût. Nous savons gré au premier de nous avoir conservé dans sa version cette naïveté et cette simplicité d'expression qui distingue les poètes du moyen-âge, et de n'avoir fait de changement que là où l'intelligence du siècle le rendait absolument nécessaire. A notre avis, la traduction d'une poésie du moyen-âge en haut-allemand ne doit être qu'une sorte d'habile restauration, où la main du peintre restaurateur n'est appelée qu'à faire ressortir de nouveau les beautés de l'ancien tableau, en enlevant ce qui le rend méconnaissable.

Nous avons comparé la traduction de M. Maurer-Constant avec celle de M. Guido Meyer [1], et nous pouvons assurer que l'avantage reste toujours au premier. M. Guido Meyer ne paraît pas avoir cette abnégation de soi-même qu'il faut mettre en ces sortes d'ouvrages. Les caractères gothiques que M. Hurter a choisis pour l'impression, ne présentent aucune difficulté pour la lecture même à l'œil étranger, et conviennent très-bien au sujet en favorisant l'illusion de l'âme qui, par le récit naïf de cette légende simple et enfantine, se sent transportée dans la

[1] Lyrische Versuche von Guido Meyer. Frankfurt A. M. bei Schmerber. 1835.

solitude silencieuse du monastère où se passa le miracle que le poète nous raconte.

Une mère avait déjà sept filles et désirait ardemment avoir un garçon ; elle priait donc Dieu jour et nuit de lui accorder cette faveur. Elle fit le vœu, si le ciel exauçait ses prières, d'élever cet enfant dans la crainte de Dieu et de le consacrer à la Sainte-Vierge. Ses souhaits ne tardèrent pas à être remplis, elle eut un garçon ; pour faire honneur à son vœu et pour mieux le préserver de tout péché, elle le mit dans un couvent, dès qu'il eut atteint l'âge de six ans. C'est là qu'il apprit à chanter, à lire et à s'acquitter de tous les devoirs que réclamait le saint état auquel on l'avait voué ; il devait prendre l'habit à l'âge de douze ans. « La fête de Noël s'approche, » dit un jour l'abbé du couvent, « que chacun prépare son cœur et sa cellule pour célébrer dignement la venue de l'enfant Jésus et de sa mère bienheureuse. » Le jeune cénobite, dont le cœur brûlait d'amour pour Dieu, pria l'abbé de lui enseigner comment il pourrait parvenir à voir la Sainte-Vierge et son enfant.

« Hélas ! mon cher enfant, » lui répondit l'abbé, « il faut que tu jeûnes et que tu pries beaucoup, il faut que tu nettoies et que tu ornes ta cellule, alors l'enfant Jésus ne tardera pas à y venir » [1]. Le jeune moine dépêcha aussitôt une missive à sa mère, et sur sa prière, celle-ci lui envoya un peintre habile pour orner sa cellule. Lui-même alla chercher des fleurs et des plantes odoriférantes pour en joncher le plancher. Il n'oublia pas non plus de jeûner et de prier beaucoup et de faire tout ce que l'abbé lui avait recommandé. Dans la sainte nuit de Noël, le voilà à genoux et en prière dans sa cellule tout illuminée de

[1] Ach lieber sun, vil werder,
Sprach der apt usser jetten,
So soltu vil vasten und betten
Gegen diser loblichen zytt
So soltu din zelle wytt
Bereitten luter und klar
So kumt das Künd offenbar
Geschliken in din zell zu dir.
Für war, daz soltu glauben mir.

cierges. Ses yeux brillant d'une sainte ferveur étaient dirigés vers la porte ouverte par où il espérait voir entrer celui pour lequel son cœur brûlait d'amour.

Et maintenant, hommes et femmes, écoutez le miracle de Dieu : Jésus apparut devant la cellule sous les traits et la figure d'un jeune enfant. Dans sa main droite il tenait une pomme rouge, dans la main gauche un lys blanc et délicat, et son corps était couvert d'une petite chemise de soie, sur laquelle étaient brodés de petits oiseaux. Une auréole semblable à l'éclat du jour brillait au-dessus de sa tête [1].

Le jeune moine en fut si ébloui, qu'il craignit d'en perdre le souvenir. Alors l'enfant Jésus s'approche et lui tend la pomme rouge que l'autre enfant s'empresse de recevoir. «Ah ! si je pouvais le faire rester auprès de moi », se disait le jeune religieux, «que je serais content d'être avec lui ! si, à mon tour, je lui offrais la pomme qu'il vient de me donner, peut-être qu'il se laisserait tenter de venir auprès de moi ? » Dans cet espoir, il fait glisser la pomme vers l'enfant Jésus, mais pas trop loin, pour être à portée de le saisir quand il s'approchera. Cette ruse a le succès désiré. L'enfant Jésus court ramasser la pomme, alors le petit moine s'élance, le saisit, l'enlève et le fait asseoir sur une petite chaise.

[1] Nun hören frowen und och man
Die wunderlichen ding von got :
Er kam geschlichen, ane spot,
Hin fur die zelle usserkorn,
Recht als ein kint nüw geborn,
Daz in den selben nechten ist.
Ein roten öppel in der frist
Trug das klein kundelin
In der rechten hande sin,
Der was luter und rein,
In der linggen hand erschein
Ein wysser gilg, also gemeit,
Ein sydin hemdlin was sin kleit,
Vil vögellin gemeit daran,
Ein engels liecht ob im bran,
Bekleret, als der liecht tag.

Pour sentir toutes les beautés que cette scène charmante, ce jeu naïf des deux enfans offre au cœur simple et innocent, il faut lire et comprendre l'original ; le français et même l'allemand moderne ne sont plus faits pour de telles beautés. Notre siècle et notre langage sont trop prétentieux pour pouvoir descendre jusqu'à la naïveté des petits enfants.

Dans le plus beau moment, celui où le jeune moine se trouve si heureux de pouvoir s'entretenir avec l'enfant du ciel, les cloches commencent à sonner les matines et le voilà obligé de quitter sa cellule pour se rendre au chœur.

« Hélas, » dit-il, « il faut que je me sépare de toi, l'abbé m'a choisi pour chanter aujourd'hui la première voix. » « Je t'accompagnerai, » dit l'enfant céleste, « caché dans la manche de ton habit, je resterai auprès de toi dans le chœur. Ainsi est ma volonté. » Le pieux garçon vint à l'église tout réjoui de ce qu'il portait avec lui son Créateur. Il chanta et en tournant les feuillets de son livre, il ne put s'empêcher de regarder de temps en temps l'enfant caché dans son habit. Cela lui fit manquer quelquefois la ligne. L'abbé irrité de ce défaut d'attention, le frappa sur la joue, et aussitôt l'enfant céleste disparut. Le garçon s'en plaignit en pleurant et en criant : « Hélas ! tu m'as dérobé le salut de mon âme et la plus grande de mes joies ! » Interpellé par l'assemblée sur le sens de ces paroles, il fit part de l'apparition dont Dieu l'avait daigné honorer. L'abbé se repentant au fond de son cœur de l'irrévérence dont il s'était rendu coupable envers celui que Dieu avait comblé de tant de grâces, lui dit de rentrer dans sa cellule, que peut-être il y retrouverait l'enfant miraculeux.

Effectivement, en entrant dans sa cellule, il vit l'enfant Jésus assis sur son prie-dieu l'appelant et lui disant d'une voix douce ; « Sois le bien venu, mon cher compagnon, je te dis en vérité, tu es sauvé, aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis ! Avant ta naissance même, tu m'as été voué par ta pieuse mère. Va maintenant et prépare-toi à retourner dans ta patrie céleste. Reçois dans ta bouche le pain de vie. Avant que le jour commence à briller, tu mourras et la félicité éternelle te sera donnée en partage. »

Le garçon réjoui s'en alla communiquer ces paroles à l'abbé, qui se rendit aussitôt à l'église avec tous les frères pour chanter une messe et pour donner le viatique au jeune frère. Des anges invisibles assistaient à ce service divin et mêlaient leurs voix au chœur des frères.

Au moment où le pieux garçon reçut dans sa bouche le pain de vie, un rayon du soleil divin perça les vitraux coloriés, et au milieu du concert des anges une voix céleste se fit entendre : « Prends ton essor, âme chaste et pure, entre avec moi dans le royaume de mon père. » A cet appel, la jeune âme, heureuse de quitter son séjour terrestre, s'envola vers son Créateur ; le corps tomba à terre inanimé et fut enterré devant l'autel par les anges qui chantaient le service funèbre.

La fin de cette légende a beaucoup de rapport avec la charmante tradition grecque de Cléobis et Biton ; elle nous rappelle aussi l'histoire suivante de deux jeunes Savoyards ; ce récit mériterait bien de trouver son poète.

Deux enfants de la Savoie avaient quitté leurs montagnes pour parcourir les villes et les villages et gagner quelque argent pour leurs parents pauvres. Ils étaient partis au mois de février pour être des premiers à recueillir les aumônes. Arrivés dans une ville au delà de la frontière de leur pays, et n'ayant pas encore de quoi payer un gîte pour la nuit, ils errèrent longtemps dans les rues, suppliant tous les passants et frappant à toutes les portes. Mais le cœur des hommes était aussi froid que la bise dont la rigueur se faisait douloureusement sentir aux petits voyageurs ; les portes des maisons étaient fermées comme les cœurs. Transis de froid et ne sachant plus où diriger leurs pas dans l'obscurité, ils s'assirent sur les marches d'un palais superbe, à la porte duquel ils avaient à plusieurs reprises frappé en vain. Ils se consolèrent l'un l'autre ; ils se disaient que le maître de ce magnifique hôtel aurait à la fin pitié d'eux et leur ouvrirait la porte. Pleins de cette pensée consolante, ils s'endormirent, et le lendemain matin, on les trouva morts sur les marches d'une église. Le Maître céleste avait eu pitié d'eux et leur avait ouvert la porte du ciel.

DEUX LETTRES INÉDITES,

L'UNE DE VOLTAIRE, L'AUTRE DE J. J. ROUSSEAU.

Faut-il recueillir, faut-il imprimer tout ce qui reste des grands écrivains? C'est probablement un abus. Pourtant quand nous voyons inopinément sortir de l'ombre, sous la forme de la parole, quelque partie de la vie d'un illustre mort, nous ne pouvons, sans regret, l'y laisser retomber. Il doit, ce nous semble, y avoir un recoin pour ce dépôt, un moment pour ce souvenir; laissons, avant qu'elle disparaisse à jamais, l'étincelle briller un instant. Nous cherchons ainsi à excuser à nos propres yeux la publication de deux lettres du siècle dernier, l'une de Voltaire et l'autre de Rousseau, qui sont tombées entre nos mains il y a peu de temps. La première est une de ces mille réponses du *patriarche* à des hommages plus ou moins désintéressés. Pour les cas pareils, on prétend que Gœthe avait une même réponse, une sorte de circulaire autographiée; c'est un perfectionnement digne du XIXe siècle : Voltaire était moins avancé étant du XVIIIe siècle; et puis ce petit manége de cajolerie câline et moqueuse amusait peut-être le grand homme; et puis cette infatigable condescendance entrait probablement dans l'esprit de sa *démagogie*. D'ailleurs les bonnes leçons et les vives critiques ne manquaient pas toujours dans les réponses octroyées avec tant de bonne grace par ce prince des beaux esprits. Il serait quelquefois piquant de rapprocher ces billets des épîtres solennelles ou prétentieuses auxquelles ils servent de réponse. C'est un plaisir que nous pouvons aujourd'hui donner au lecteur, la

lettre du correspondant ayant été conservée par les mêmes mains et avec autant de soin que celle de Voltaire. Ce grand écrivain habitait alors les *Délices*, territoire de Genève ; cela donne la clef d'un passage de sa réponse. Voici donc d'abord la lettre de M. *** — Le nom ne fait rien à l'affaire, et ce nom tout à fait inconnu ne peut intéresser personne :

Lettre de M. *** a Voltaire et réponse de ce dernier.

Genève, ce 25 *mars* 1755

A M. de Voltaire.

Monsieur, je vous envoie le livre d'expériences sur la culture des terres, que M. l'ancien syndic Lullin de Châteauvieux a fait imprimer ici, lequel vous avez paru désirer.

«Après avoir percé avec Newton
» Dans le centre éclatant de ces orbes immenses,
» Qui n'ont pu vous cacher leur marche et leurs distances, »

il est, ce me semble, très-bien de vouloir être informé de ce qui végète sous vos pieds, dont les productions contribuent à la conservation de votre précieuse existence.

Quelques délices qu'il y ait à s'élever dans la région des esprits, il reste encore une sorte de plaisir à sentir que l'on est homme.

Salomon n'est allé que de l'hysope au cèdre, aussi ce bon prince revenait-il plus souvent à l'humanité que les grands génies ses confrères.

Vous êtes bien un autre voyageur, mais songez Monsieur à ne ne pas trop fatiguer l'habitation de cet être qui veut tout savoir et ménagez-vous pour la satisfaction des personnes qui font le cas qu'elles doivent du vrai mérite.

Je souhaite que nos cultivateurs vous amusent quelques instants. Regardez, je vous prie, Monsieur, cette petite attention de ma part comme une preuve de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. etc.

Réponse.

Monsieur, je vous remercie de tout mon cœur; il y a plaisir à cultiver une terre libre quand elle ne rapporterait que des ronces. Le terroir de Madrid soumis à l'inquisition rapporte quelquefois cent pour un; j'aime mieux le vôtre. Ne pouvant être votre citoyen, je serai votre laboureur. Je cultiverai la terre de papefigue, tout papimane que je suis. Je vais prendre la charrue d'une main et votre livre de l'autre, le tout en ignorant, qui veut s'amuser et qui vous aime de tout son cœur.

V. T. H. O. S[r].
Voltaire.

La lettre de Rousseau, que nous transcrivons d'après l'original, et dont nous conservons l'orthographe, est une réponse à un publiciste ou homme de loi génevois, M. Bérard, de la même famille que l'honorable député qui, en 1830, prit une part importante à la rédaction de la nouvelle charte française. Nous ne connaissons point l'ouvrage dont il avait fait hommage à son illustre compatriote; nous remarquerons seulement que le principe professé par Jean-Jacques, en opposition, ce semble, avec la thèse de cet écrivain, est celui qui a prévalu dans les lois du vaste royaume auquel appartiennent aujourd'hui les descendants de M. Bérard.

Lettre de J. J. Rousseau a M. André César Bérard, négociant a Genève.

A Motiers, le 28 *octobre* 1762.

Je sentais, Monsieur, mon tort avec vous, avant que vôtre lettre du 19 de ce mois m'en fit poliment le reproche : mais je peux vous dire que vû l'occupation que me donnent tous les désœuvrés de la terre, ce tort n'est pas tout-à-fait volontaire. Il

y a trois mois que le public ne cesse de m'honorer de ses leçons et de ses injures dans des foules de lettres, anonymes et autres; où chacun prétend que je le remercie des réprimandes qu'il a la bonté de m'adresser; et je vous assure, Monsieur, que si je ne suis pas bien instruit, ce ne sera pas faute de maîtres.

J'ai reçu dans le tems les deux mémoires que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je les ai lus avec toute l'attention qu'y peut donner un pauvre malade à qui l'on ne laisse pas reprendre haleine. J'y ai trouvé la question particulière si bien discutée, et l'esprit de la loi si bien établi, que je ne vois pas ce qu'on peut dire de mieux sur cette matière. Cependant il est certain qu'il y a dans la manière dont elle est énoncée une équivoque qu'il importe de lever. Je suis trop peu instruit de tout ce qui regarde les affaires de commerce et la propriété des biens pour oser avoir un avis en cette occasion. Je ne vois pas même si l'objection qu'on vous a faite est bien solide, ou si votre réponse est suffisante. La seule chose que je crois bien voir, c'est que quelque important qu'il soit de pourvoir à la sureté des biens des femmes, cette considération n'est pourtant ou ne doit être que la seconde dans l'esprit du législateur, surtout dans un pays commerçant : la première est de bien établir la confiance publique et de prévenir les fraudes des particuliers. — Excusez, Monsieur, mon ignorance, c'est tromper celui qui nous consulte que de prononcer sur ce qu'on ne sait pas.

Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous me donnez de mon cousin et de ma cousine Rousseau, et je vous prie aussi de vouloir les remercier pour moi de l'intérest qu'ils prennent à mon sort. Que Dieu veuille leur en conserver un plus heureux et à vous aussi. Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur.

Rousseau.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : — VAUD. SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE. SOCIÉTÉ PASTORALE SUISSE. PUBLICATIONS NOUVELLES.

VAUD.

Société Suisse d'Utilité publique.

La société Suisse et les sociétés cantonales d'utilité publique paraissent au premier abord un hors d'œuvre dans un pays républicain où la vie publique est à tous, où les magistrats sont du peuple et très-au fait des besoins du peuple. Si même des sociétés d'hommes plus instruits et plus éclairés que la masse voulaient exercer une influence directe sur la chose publique, ils formeraient avant peu dans l'état un élément aristocratique qui pourrait devenir dangereux ; aussi les sociétés d'utilité publique n'ont-elles en aucune manière cette prétention. Dans un temps, il est vrai, sous des institutions semi-aristocratiques, elles ont puissamment contribué à former une opinion publique, un peuple, et à soulever une opposition au gouvernement ; elles pourront même rendre encore le même service, si quelque majorité venait à prendre des allures trop despotiques ; mais actuellement, elles repoussent toute question qui les entraînerait dans la lutte des principes politiques et elles ont raison. Cela donne peut-être à leurs travaux et à leurs discussions un caractère vague et indécis qui nuit à la vie et qui attire jusqu'à un certain point sur elles un reproche d'*inutilité* qu'on leur a fait en plaisantant, et nous croyons, fort mal à propos. En effet dans une république, plus encore que sous toute autre forme de gouvernement, il

faut, par tous les moyens, instruire le peuple, lui faire comprendre ses vrais intérêts et le mettre toujours plus à la hauteur de la position qu'il occupe dans l'état, savoir la première. Parce que le peuple est souverain, cela ne veut pas dire qu'il sache tout et que ce qu'il veut est ce qu'il y a de mieux; il veut son bien sans doute, mais il faut qu'il sache et qu'il comprenne quel est son bien pour le vouloir. Or les sociétés d'utilité publique ont, dans un pays comme le nôtre, le grand avantage de mettre en avant des questions utiles, d'attirer l'attention sur elles, d'en préparer par des écrits la discussion dans le peuple, en tout cas de propager d'avance beaucoup d'idées sur des matières qui, tôt ou tard, occuperont et le peuple et ceux qui, de sa part, écrivent ses lois. C'est une manière de sonder, de préparer, d'instruire l'opinion publique, et ces sociétés, n'arrivassent-elles jamais à aucun résultat positif, encore sous ce rapport, seraient-elles d'une haute utilité. Mais, en outre, les gouvernements ne peuvent pas tout faire; leurs ressources sont bornées; beaucoup d'institutions indispensables doivent renoncer à attendre de l'état tous les fonds et toutes les directions nécessaires; ce seront les sociétés que l'amour du bien public aura formées, qui viendront au secours de ces institutions, qui les créeront quand elles n'existeront pas encore, qui les soutiendront ensuite de leur crédit, de leurs conseils et de leur appui pécuniaire. C'est ainsi que les sociétés d'utilité publique s'occupent d'écoles que les gouvernements ne peuvent soutenir, des enfants vicieux, des asiles, d'industrie et d'agriculture.

Les deux séances de la société suisse d'utilité publique réunie à Lausanne le 6 et le 7 septembre, ont été remplies par la lecture de rapports très-intéressants et par la discussion à laquelle ces rapports ont donné lieu. La première séance a été tout entière destinée à des questions d'éducation. Il s'agissait de l'*institution des écoles moyennes*. M. *Galliard* a commencé, dans un rapport d'une grande clarté et d'un haut intérêt, par analyser le rapport de la commission d'éducation de la société vaudoise d'utilité publique et les mémoires qu'avaient communiqués d'avance M. Fechter de Bâle et MM. les instituteurs du collége-école

moyenne de Moudon. Il résulte du travail de M. *Galliard* que :

1° Quant à *la préparation des élèves destinés à l'école moyenne*, dans l'opinion de la majorité de ceux qui ont communiqué leur manière de voir au bureau, les écoles primaires devaient suffire à préparer les élèves ; que, peu à peu, ces écoles élèveraient le niveau de leurs études, tandis que si l'on venait à créer des classes préparatoires spéciales, les écoles primaires cesseraient d'être au niveau qu'elles doivent occuper.

2° Quant à l'*organisation* des écoles moyennes, les auteurs des différents mémoires sont divisés d'opinion sur le *but* de ces écoles. M. Fechter de Bâle et la majorité de la commission de Lausanne pensent que ce but doit être : *de développer l'intelligence d'une manière générale, quoique dans le sens d'une carrière industrielle, et de procurer à l'élève une aptitude qui lui permette plus tard d'embrasser la spécialité de son choix.* MM. les instituteurs de Moudon pensent au contraire : *qu'il faut déjà, dans l'école moyenne, donner à l'élève des connaissances industrielles spéciales.* Les premiers disent que, dans un pays de peu d'étendue comme le nôtre, il faut mettre l'instruction moyenne au service du plus grand nombre, des agriculteurs, des commerçants, comme des artisans ; que vouloir donner des connaissances spéciales à chacun entraînerait la nécessité de cours d'agriculture, de haut commerce et de chaque espèce d'industrie, que l'apprentissage suffit pour donner les connaissances spéciales. Les seconds craignent que si l'on ne fixe pas dès l'école moyenne, les goûts et les aptitudes des jeunes gens, si on ne les embarque pas en quelque sorte dans leur carrière, on ne forme une classe d'hommes que l'étude aura dégoûtés des professions manuelles, qui se remettront difficilement à un travail qu'ils dédaigneront et qui, plus tard, mécontents et inutiles, seront à charge à eux-mêmes et à la république ; ils pensent qu'il ne faut pas considérer l'apprentissage comme suffisant pour l'instruction de l'industriel, qu'il faut donner à l'élève des connaissances spéciales plus hautes que celles que l'on acquiert dans la pratique ordinaire, et élever ainsi l'industrie, le commerce, l'agriculture au-dessus de ce qu'ils sont actuellement. — La commission de Lausanne et M.

Fechter, *dans la proportion à assigner aux différentes branches d'études*, tendent à donner la plus grande part à *l'étude de la langue maternelle*, à laquelle on joindrait l'étude d'une autre langue vivante, de l'allemand dans la Suisse française, du français dans la Suisse allemande. Cet enseignement de la langue maternelle consisterait non dans l'étude sèche et aride des règles et des recettes pour parler et écrire correctement, mais dans une étude approfondie et philosophique qui apprendrait au jeune homme à se connaître lui-même et à suivre les procédés de sa pensée, et qui par conséquent lui servirait en même temps d'études logiques et psycologiques. Le rhétorique et la littérature seraient enseignées non comme corps de doctrine, mais par une lecture analytique bien faite des meilleurs auteurs. Les instituteurs de Moudon donneraient une plus grande part à l'étude des sciences physiques et naturelles.

3° Quant au *complément* des écoles moyennes; les uns pensent qu'un établissement supérieur destiné à les compléter, n'est point nécessaire, que les écoles moyennes doivent se suffire à elles-mêmes et offrir un cycle complet d'études; qu'un établissement de ce genre serait du reste très-difficile à fonder dans un de nos cantons, et que les jeunes gens qui veulent pousser plus loin leurs études peuvent trouver à l'étranger toutes les ressources nécessaires et plus de ressources que nous ne pourrions leur en fournir, même en fondant une école supérieure des arts et des métiers. D'autres voudraient faciliter, dans le pays même, les études supérieures aux jeunes gens qui sortent des écoles moyennes; ils désirent retenir au milieu de nous des jeunes gens qui vont se naturaliser ailleurs et qui, perdant d'année en année l'amour du pays et de ses institutions, sont facilement retenus à l'étranger par les offres brillantes qu'on leur fait souvent au sortir des écoles qu'ils ont fréquentées. Ils manifestent le vœu de l'établissement d'une *école centrale suisse* pour les arts et les métiers. En attendant, ils voudraient qu'on joignît aux écoles moyennes une dernière classe où les élèves pussent prendre des cours supérieurs, en même temps qu'ils feraient leur apprentissage.

La discussion sur le rapport de M. *Galliard* n'a pas fourni de

nouvelles lumières sur toutes ces questions que le rapporteur avait du reste éclairées avec un vrai talent. Il a été impossible de les reprendre une à une dans l'assemblée; la discussion est restée toute générale. M. *Gauthey*, directeur de l'école normale de Lausanne, a soutenu éloquemment la cause de l'instruction éducative, et revendiqué sa place à une instruction religieuse supérieure dans les écoles moyennes, tout en la laissant facultative, comme le rapport de la commission de Lausanne le demandait. M. le professeur *Vinet*, en réponse à une demande de communications sur les *écoles moyennes ou secondaires de filles*, a chaudement plaidé la cause de ces écoles.

Dans la séance du 7 septembre, consacrée aux deux dernières questions posées dans le programme, la société a d'abord entendu M. *Alexis Forel*, rapporteur, pour la question concernant *l'industrie :* il contenait un *exposé statistique des divers modes dans lesquels l'association est appliquée à l'industrie agricole principalement*, et des vues intéressantes sur l'utilité d'associations semblables pour mettre la petite propriété, base de notre économie sociale et politique, en mesure de lutter avec la grande propriété, même sur le terrain industriel. La discussion a fait connaître quelques usages de divers cantons de la Suisse qui méritaient assez d'être remarqués; ainsi ceux de l'Appenzell dont a parlé M. *Zelweger*. On a parlé d'établir des associations pour élever le ver à soie; dans le cas où l'on penserait à réaliser cette idée, il ne faudrait pourtant pas perdre de vue que la facilité avec laquelle un établissement de vers à soie peut être détruit en entier par un accident, rendrait toujours dangereuse l'existence d'établissements considérables; il vaut mieux qu'ils soient répartis de manière à ce que la destruction d'un établissement n'entraîne pas une perte trop forte.

Le rapport de M. le ministre *Berdez*, sur la question relative aux *asiles*, contenait l'analyse de divers mémoires; deux venaient de membres de la Société vaudoise, M. le pasteur *Gély* et M. *Creux;* un autre, fort remarquable, avait été rédigé sur la demande de la Société de Bâle. Quels sont les avantages et les inconvénients des asiles destinés à l'enfance pauvre et abandonnée; le système de placer les enfants dans des familles choisies avec soin est-il préférable? quelles

précautions doit-on prendre pour ne pas porter atteinte aux liens de famille? dans quels cas faut-il intervenir même au risque de les atteindre? tels étaient les principaux points en discussion. On sent qu'une conclusion tranchée dans un sens ou dans un autre, n'était pas le résultat cherché; il s'agissait plutôt de la mesure et de la direction à donner à des secours que les circonstances particulières rendent souvent indispensables. M. *Berdez* a insisté, à ce qu'il nous semble avec raison, sur la convenance qu'il y avait à ne pas faire aux asiles un fonds capital qui les fasse subsister à toujours, à les laisser au contraire vivre plus ou moins au jour le jour de la charité publique, afin qu'on pût cesser de les soutenir dès que l'on s'apercevrait qu'ils ne remplissent plus exactement leur mission. Le rapporteur voudrait aussi qu'ils fussent organisés autant que possible à l'instar de la famille.

Une question subsidiaire posée au sujet des asiles disciplinaires était le sujet du dernier rapport fait par Mr. *Edouard Secretan*; il s'agissait surtout de savoir si pour parvenir à corriger les enfants que de fatales dispositions ou une éducation très-vicieuse ont commencé à rendre dangereux à la société, il vaut mieux un établissement privé ou un établissement public. L'on pouvait être tenté de donner la préférence à l'établissement privé, à la vue des résultats si satisfaisants de l'asile de Bächtelen près de Berne, qui est sous le patronage de la société suisse d'utilité publique. Le rapport conclut cependant dans le sens opposé. Un mémoire concluant de la même manière avait été remis par Mr. *Clavel*, contrôleur des établissements de détention à Lausanne. Dans ce mémoire se trouvaient des renseignements sur l'état et les résultats de notre maison de discipline, résultats qui doivent assurément peser pour quelque chose dans la balance. Depuis la réorganisation de 1834, il est patent que cet établissement a des résultats moraux tout à fait satisfaisants. Qu'on lui assigne un meilleur local; qu'on le transporte à la campagne, de façon à donner aux jeunes reclus l'air, le mouvement, la fatigue, que leur santé réclame non moins que leur destination future et nous aurons mieux encore que l'asile de Bächtelen. Car il ne faut pas voir ici seulement diverses manières de constituer un établissement utile. Il faut voir

avant tout le principe. La société doit-elle ou ne doit-elle pas secours à la puissance paternelle devenue insuffisante ou faisant défaut à sa mission ; doit-elle ou ne doit-elle pas prêter à l'autorité domestique les moyens de répression dont elle seule a droit de disposer?

Avant de clore la séance, Mr. le président Jaquet a résumé les travaux de cette session avec une admirable clarté, puis l'on s'est séparé pour se retrouver quelques instants plus tard au Casino, où le comité a offert à dîner aux membres de la société suisse venus des différents cantons; on y comptait environ 160 convives. Des toasts nombreux, éloquents ou spirituels, ont été portés par M. le président *Jaquet* à la confédération, par M. *Gauthey* à l'instruction du peuple, par M. *Pictet de Sergy,* etc. etc.; deux toasts en particulier nous ont frappé, l'un de M. *Ls. Burnier, aux vaincus!* l'autre de M. le conseiller d'état *Jaquet, au respect des opinions!* cette dernière éloquente réclamation a vivement excité les sympathies de tous. Nous aurions garde d'oublier aussi deux délicieuses chansons de M. *Porchat*; nos lecteurs nous sauront gré de les conserver dans nos cahiers, quoique les journaux les aient déjà reproduites.

SOIS UTILE !

Au sein des plaisirs mensongers,
On perdit souvent son bel âge;
Mais faut-il à ces dieux légers
Livrer tout le voyage?
Heureux qui saurait une fois,
Aux meilleurs conseils plus docile,
Entendre et chérir cette voix :
« Dieu le veut, Dieu le veut, sois utile! »

—

Beau soleil, ami des travaux,
Ta clarté, que le sage implore,
Avant toi blanchit les côteaux,
Après toi brille encore;
Sur les pas du riant Vesper,
Pourquoi sitôt l'Aurore agile?
J'entends sa voix du sein de l'air :
Dieu le veut, Dieu le veut, sois utile !

Je bravais le noir aquilon
Dans mon gîte aux portes bien closes;
Je voyais la neige au vallon,
Et je rêvais les roses.
Sur mon seuil soudain j'entendis
Une voix plaintive et débile.
Homme heureux, quel est cet avis?
Dieu le veut, Dieu le veut, sois utile!

—

Un bateau, par le feu poussé,
Contre les vents poursuit sa course;
Il rit du fleuve courroucé,
Et monte vers la source;
Exemple admirable à nos yeux!
Au dur travail tout est facile,
Il peut nous guider même aux cieux.
Dieu le veut, Dieu le veut, sois utile!

Un enfant pour naître aux labeurs,
Est sorti du sein de sa mère ;
Il est nud ; il n'a que des pleurs,
Signal de sa misère.
Sans donner ses fruits ici-bas,
Il tomberait, plante fragile ;
La pitié le met dans nos bras.
Dieu le veut, Dieu le veut, sois utile !

Tel nous parut jusqu'à la mort
Celui ([1]) dont Lausanne aplanie
Dira longtemps l'heureux effort
Et le fécond génie.
Entendez-vous ce noble esprit
Dire encor du céleste asile,
Comme d'exemple il nous a dit.
« Dieu le veut, Dieu le veut, sois utile ! »

LE GRAND PONT DE LAUSANNE.

Amis, ce jour achève un grand ouvrage.
L'art est vainqueur : venez, de fleurs parés ;
D'arceaux puissans voyez ce double étage
Unir deux saints trop longtemps séparés.
J'entendsaux deux collines
Chanter leurs voix divines ·
« Pour assurer le bonheur des humains,
» Entre eux il faut aplanir les chemins. »

—

Dans les cités à surface inégale
Les préjugés aisément sont nourris ;
La vanité sur les hauteurs s'étale,
Au peuple en bas pour jeter ses mépris ;
De Lausanne aplanie
Soit-elle enfin bannie !
Pour assurer le bonheur des humains,
Entre eux il faut aplanir les chemins.

—

De St-Laurent, l'amant voyait sa belle
A Montbenon passer comme un zéphir ;
Il accourait, mais le coteau rebelle
Gênait sa marche et trompait son désir.
O peine superflue !
La belle est disparue.
Pour assurer le bonheur des humains,
Entre eux il faut aplanir les chemins.

—

Poison maudit, de Lavaux triste gloire,
Vous éloigner demandait trop d'efforts.
Pour vous détruire il fallait bien vous boire.
La route est libre ; allez, fuyez ces bords.
Portez vite à nos frères
Leur part de nos misères.
Pour assurer le bonheur des humains,
Entre eux il faut aplanir les chemins.

—

Mais de ces arcs l'assemblage est immense ;
Ce monument a coûté beaucoup d'or ;
Sur les passants levons-en la dépense !
Eh ! quoi, chez nous est-ce l'usage encor ?...
Nos mœurs hospitalières
Ont brisé ces barrières.

Pour assurer le bonheur des humains,
Entre eux il faut aplanir les chemins.

—

Ils ne seront bientôt qu'une famille.
Partout des rails ; plus de bord étranger ;
Un grand tunnel percera la Faucille ;
De l'aube au soir de ciel on va changer.
Je dîne en Picardie ;
Je soupe en Lombardie.
Pour assurer le bonheur des humains,
Entre eux il faut aplanir les chemins.

Société d'histoire de la Suisse Romande.

La société d'histoire de la Suisse Romande s'est réunie à Chillon, le 8 septembre, sous la présidence de M. Vulliemin; la séance s'est tenue à Chillon dans la salle des chevaliers; environ 60 personnes y assistaient. Quel lieu pouvait être mieux choisi pour réunir les sociétaires des différents cantons de la Suisse française? Chillon appartient par son histoire à toute la Suisse romande. Dans quels murs l'histoire de la patrie devait-elle être mieux comprise et mieux aimée; quelle contrée a plus de souvenirs? quelle, autant de beautés? Clarens, Montreux, Chillon ne sont-ils pas le paradis de la patrie romande? Malheureusement le temps n'a pas favorisé cette fête, à laquelle plusieurs de nos confédérés de Genève, de Fribourg et du Valais assistaient, à laquelle a pris part le vénérable président de la société d'histoire de la Suisse, M. G. Zellweger. La pluie fouettait les vitres, ébranlait les fenêtres, trop étroites pour bien éclairer la vaste salle, même par un temps serein ; le vent et le lac en fureur roulaient en mugissant autour du rocher séculaire et l'on entendait la vague se ruer et se briser contre le géant immobile; la scène était sombre et lugubre comme ces souvenirs du moyen-âge que la société d'histoire à tâche d'exhumer. La séance se tint ainsi au milieu des gémissements de l'orage qui venaient parfois distraire l'attention. Nous entendîmes la lecture de divers mémoires.

M. *Ch. Eynard* lit un chapitre de la biographie de *Jean Samuel Guisan*, ingénieur distingué qui joua un rôle important dans la seconde tentative que fit, dans le siècle dernier, le gouvernement français pour coloniser la Guyane française. Au milieu de la cor-

(1) A. Pichard.

ruption et de la vénalité des employés du gouvernement, Guisan se conserva loyal et pur et Malouet faisait de lui ce bel éloge, que le plus grand service qu'il avait rendu aux colonies, c'était de leur avoir donné Guisan.

Mr. le président donne communication d'un cahier contenant les extraits des *actes renfermés dans les archives de la ville de Payerne;* la commune de cette ville les a fait lever pour la société d'histoire. Cet exemple sera suivi, nous l'espérons, par d'autres communes. On tâchera de compléter ce chartulaire qui fera la matière d'un des volumes des mémoires de la société. A Berne, on a découvert une ou deux armoires pleines de documents relatifs à notre pays, entre autres des chartulaires de Payerne, du mandement d'Aigle, du Chablais etc. On a proposé au gouvernement bernois de remettre tous ces documents au gouvernement de Vaud.

La société d'histoire suisse, par l'organe de Mr. Zellweger, exprime le désir que tout ce qui est régeste soit déposé dans les archives de la société suisse, afin de faciliter les recherches de ceux qui écrivent l'histoire de la patrie. La société suisse publiera déjà cette année un volume contenant le régeste des chartes impériales du canton de Zurich. Le nombre des chartes qui concernent les différents cantons, est très-considérable; on en compte de 30 à 60,000 pour le canton de Zurich, 9000 pour les Grisons, 9000 pour l'abbaye de St.-Gall etc.

Mr. *Daguet* de Fribourg lit un mémoire fort intéressant sur une épisode de l'histoire des sociétés secrètes à Fribourg. Nous n'en donnons pas l'analyse à nos lecteurs, qui posséderont le travail en entier dans les cahiers de la Revue Suisse.

M. *Hisely,* professeur, a communiqué un travail sur l'histoire littéraire de la tradition de Guillaume Tell. Ce travail, bien loin de présenter une sèche nomenclature des auteurs qui se sont occupés de cette question, et de leurs arguments, a captivé toute l'assemblée par la verve dramatique que M. Hisely a su y mettre; on sentait que l'auteur était lui-même vivement intéressé dans cette lutte.

M. le président fait diverses communications. — *La commission des antiquités* annonce qu'il a paru à Zurich un nouveau cahier des antiquités de Cheseaux, recueillies par M. *Troyon.* — Une com-

mission a été chargée de réunir des fonds pour publier une suite de planches reproduisant les principaux monuments de notre pays. — *La commission des biographies* s'occupe activement à recueillir des matériaux; M. *Ch. Eynard* a déjà achevé une biographie intéressante et détaillée de *J.-S. Guisan*. Une biographie de *la reine Berthe* paraîtra sous la forme de cahier de nouvel-an.

M. *de Bons*, de Saint-Maurice, lit un travail important sur le temps où Chillon appartenait aux évêques de Sion.

M. *Pictet de Sergy*, de Genève, donne des extraits de traduction de diverses chroniques concernant Pierre de Savoie, chroniques dont l'authenticité, nous a dit le lecteur, n'est pas parfaitement sûre, mais qui, en tout cas, étaient dès longtemps connues.

M. *de Gingins* exprime le vœu que la salle des chevaliers dans le château de Chillon devienne un *musée d'antiquités militaires* pour la Suisse Romande. La Société appuiera ce vœu auprès du gouvernement Vaudois.

M. le professeur *Vinet* communique une pièce fort curieuse et fort intéressante concernant notre histoire moderne, c'est une lettre admirable de patriotisme et de courageuse franchise écrite par M. *Stapfer* au ministre des affaires étrangères en France, au sujet de la séparation du Vallais d'avec la Suisse.

Société Pastorale Suisse.

Vevey, 14 Septembre 1842.

D'après votre désir, je viens vous communiquer quelques détails sur la réunion de la *Société pastorale suisse* qui a eu lieu à Schaffhouse, le 17 et le 18 Août dernier. Les objets mis en discussion sont d'un si grand intérêt qu'il me paraît important d'appeler sur eux l'attention de vos lecteurs, et d'ailleurs j'ai rapporté de cette course tant d'impressions douces et profondes que j'éprouve le besoin de les communiquer aux pasteurs de la Suisse française, pour les engager à profiter, en grand nombre, de la précieuse occasion qui nous est offerte par le moyen de cette société de former des relations plus intimes avec nos confédérés, de profiter de leurs lumières et de leur expérience. Tous ceux d'entre nous qui comprennent l'allemand devraient, autant que possible,

se faire un devoir de s'y joindre pour y puiser, dans la communion fraternelle, un nouveau zèle pour les fonctions importantes qui réclament de plus en plus tous nos soins. Nous ne pouvons nous dissimuler, en effet, que dans la position actuelle de nos églises nationales, notre ministère n'offre des difficultés croissantes. *Au dedans*, on exige de nous toujours davantage ; à mesure que les besoins religieux se manifestent, le pasteur, qui travaille à les réveiller, voit aussi son travail s'augmenter ; il faut qu'il se multiplie ; qu'il redouble de zèle, de vigilance, de prudence, de charité, pour diriger, selon la Parole de Dieu, un mouvement qui peut facilement se jeter dans de fausses routes. Personne ne se plaindra sans doute de la nécessité qui lui sera imposée à cet égard ; mais il sentira d'autant plus vivement le besoin de secours, de conseils, d'encouragements. *Au dehors*, ne sommes-nous pas assaillis de plus d'un côté ? On parle des envahissements du papisme : si ses progrès ne sont pas encore fort considérables parmi nous, il est évident qu'il rassemble ses forces et s'organise pour le combat. Sans doute, quelque puissants que soient les ennemis de la vérité, ils ne pourront rien contre elle ; mais n'ont-ils aucune influence sur les âmes qui nous sont confiées et sur nos troupeaux, où s'introduisent d'un autre côté tant de principes de désorganisation. Notre force est dans la vérité avant tout ; elle est ensuite dans l'union : union dans le sein des églises, union des églises entre elles ; voilà donc aussi un des buts que nous devons nous proposer. La Société pastorale suisse sera, nous l'espérons, un des moyens dont Dieu se servira pour nous y conduire. C'est sous ce rapport qu'elle se recommande le plus fortement à nous. Nos églises évangéliques suisses ont été jusqu'ici presque entièrement étrangères les unes aux autres. Il n'en était pas ainsi à l'époque de la Réformation : le moment est venu de lier de nouveau connaissance. Chacun le sent. Pour ma part, j'augure bien des signes de rapprochement dont j'ai été le témoin.

La Société pastorale s'est réunie sous la présidence de M. le professeur *Kirchhofer*, à qui sont dus, de même qu'à ses collègues de Schaffhouse, nos remerciments les plus sincères pour leur hospitalité cordiale et leur accueil fraternel. Le nombre des membres présents était de 131, outre quelques membres honoraires, parmi

lesquels M. le prof. *Kniewel* de Danzig, et le rév. M. *Stewart*, porteur de lettres fraternelles de l'assemblée générale d'Ecosse à toutes les Eglises réformées de la Suisse. Zurich, Schaffhouse, Thurgovie et Bâle avaient, comme on pouvait s'y attendre, le plus grand nombre de représentants. La Suisse française n'en avait envoyé que six.

Il me serait impossible de vous donner un résumé quelque peu complet des discours intéressants qui furent prononcés dans nos deux séances. Celui de M. le prof. *Hagenbach*, *sur la constitution et sur le culte de l'église réformée,* remarquable par la multitude et la bonne classification des faits, se prête mal à une analyse, ce que nous devrions regretter si la Société n'avait pas décrété l'impression de ce travail. Quelques mots seulement pour vous donner une idée de la manière dont le sujet fut traité. En parlant de la *Constitution* de nos églises suisses, M. H. se demande si un synode national serait possible et désirable. Il y voit de grandes difficultés et incline à penser que ce qui contribuera le mieux à unir nos différentes églises, c'est notre Société. Nous ne pouvons pas, il est vrai, y porter des décrets, y faire des ordonnances; mais nous pourrons d'autant mieux y prendre des résolutions, sérieuses et fortes, avec lesquelles chaque membre retournera dans sa sphère d'activité, rempli d'un nouveau désir de glorifier son Dieu. On devrait former dans chaque Canton des conférences libres pour correspondre avec la Société générale, de manière à ce que les relations formées dans l'assemblée annuelle se continuent et que des communications non interrompues entretiennent la vie de la grande association. — Quant au *Culte,* après avoir distingué les trois nuances qu'il offre dans nos divers cantons, suivant qu'ils ont plus ou moins adopté les vues de Calvin, de Zwingli ou d'OEcolampade, il lui reproche en général sa nudité, sa trop grande sobriété; il voudrait que nous nous rapprochions du culte luthérien. Parcourant avec des développements fort intéressants les diverses parties du service divin, il émet le vœu que nos temples ne se transforment jamais en simples auditoires, qu'il y ait dans le culte une heureuse combinaison des prières liturgiques et du chant; ce dernier devrait tenir la place des réponses, former une antiphonie,

pleine et harmonieuse, dans cet entretien solennel de l'âme avec son Dieu Sauveur. La prédication doit être, non mondaine, mais en rapport avec les besoins du temps ; elle ne doit pas se mouvoir pesamment dans les formes oratoires ; mais être pénétrée de chaleur et de vie. L'éloquence de la chaire est moins un art qu'une vertu. Quant aux sacrements, et en particulier à la manière de célébrer la Ste Cène, on la prend dans quelques cantons en restant assis, dans d'autres en marchant. Ces deux formes ont leur sens symbolique important qu'il faudrait faire remarquer au peuple. M. H. demande si l'on ne pourrait pas avec avantage suivre tantôt l'un, tantôt l'autre de ces usages dans la même église. A l'occasion des fêtes religieuses, il déplore que le Vendredi-saint ne soit pas célébré dans toute la Suisse, et désire, en outre, que l'on rétablisse la fête de la Réformation, en choisissant pour cela un jour qui serait le même pour tous les cantons protestants. — Parmi les opinions émises dans la discussion, j'ai remarqué celle de M. le pasteur *Schenkel*, de Schaffhouse : « Tout nous annonce, dit-il, que quelque chose de nouveau se prépare pour notre église. Que sera-ce? Les temps sont sérieux. Si nous voulons répondre à ce que notre siècle attend de nous, ayons l'église apostolique devant les yeux : il y avait là une communion fraternelle vivante, fruit d'une charité dont la source était dans la foi. Il faut que la même vie se répande parmi nous, vie d'ordre et de vérité. Nous sommes faits pour une constitution presbytérienne ; cherchons à l'obtenir, non de la part de l'Etat, mais par la vie religieuse du peuple, qui, s'intéressant au progrès de la religion, pourra sans danger choisir ses représentants. »

M. *Hundershagen*, professeur d'histoire ecclésiastique à Berne, fit ensuite quelques citations de la correspondance de Calvin, et montra que notre réformateur n'était point si éloigné qu'on le pense de donner au culte public plus de solennité : il eût aimé la communion plus fréquente, un plus grand nombre de fêtes, et n'aurait pas refusé l'administration du sacrement aux malades ; mais il crut devoir se conformer aux usages des voisins.

M. le professeur *Kirchhofer* reconnaît que le caractère de l'église réformée consiste en ce que, dans son absence de formes, elle

donne plus d'importance à la Parole de Dieu; l'élément didactique et dogmatique y domine. C'est là sa supériorité; mais c'est aussi son désavantage : elle est par cela même plus exposée au mouvement des sectes.

Le discours de M. *Schenkel* de Thayngen portait sur l'*instruction biblique qu'on doit donner à la jeunesse.* Il nous communiqua les résultats d'une longue expérience dans l'enseignement. Voici l'ordre qu'il suit : Après avoir donné aux enfants, avec une introduction à la lecture des livres saints, une exposition du développement du règne de Dieu, dans l'ancienne et la nouvelle alliance, il continue l'histoire de l'Eglise chrétienne jusqu'à nos jours; et emploie la dernière année de l'instruction religieuse à l'exposition systématique de la doctrine chrétienne, dans son ensemble harmonique, en ayant égard à la controverse catholique. Pour accomplir toute cette tâche, il suit ses catéchumènes pendant trois années et leur donne 6 heures de leçons par semaine en été, 8 en hiver. Il convient que ce plan d'étude exige de la part du pasteur un grand travail; mais l'instruction de la jeunesse ne doit-elle pas être la plus douce comme elle est peut-être la plus importante de ses fonctions? L'amour de Christ et des âmes doit nous rendre actifs et nous apprendre à bien régler l'emploi de notre temps. — Plusieurs points de détail furent repris dans la discussion; mais l'on s'en tint généralement aux moyens d'exécution. Chaque paroisse, ou du moins chaque canton, ayant, à l'égard de l'instruction des catéchumènes, des usages différents, les excellents conseils du pasteur de Thayngen ne peuvent pas être suivis partout; mais on doit reconnaître que son mémoire contient de précieuses directions dont il serait à désirer que l'on profitât. L'instruction religieuse de la jeunesse, malgré les grandes améliorations qu'on y a apportées, n'est-elle pas encore beaucoup trop superficielle au milieu de nous? N'y aurait-il pas convenance à ce que les pasteurs donnassent déjà quelque enseignement préparatoire dans les écoles? L'importance qu'il y aurait à profiter des riches matériaux de l'histoire ecclésiastique dans les catéchisations et dans la prédication avait déjà été traitée, si je ne me trompe, dans la précédente réunion par M. Hundershagen.

Notre seconde séance fut presque en entier remplie par le rapport de M. *Hoffmann,* directeur de l'Institut des Missions de Bâle, et par la discussion sur la question des missions. *Cette œuvre doit-elle être faite comme cela a eu lieu jusqu'ici par des sociétés libres, ou bien par les représentants officiels des églises?* M. Hoffmann envisagea cette question d'abord sous le point de vue des missions, puis sous celui de l'église qui doit s'en occuper. Partant de l'église apostolique, qui était essentiellement missionnaire, il montra par un rapide coup-d'œil jeté sur l'histoire des missions, qu'elles furent toujours entreprises par des associations libres; même dans l'église romaine, lorsque les Papes s'en emparaient à leur profit, ils favorisèrent la formation de corps indépendants du clergé régulier. La Société des Jésuites et la Propagande en sont les exemples les plus frappants. — Il est de la nature des missions de ne pouvoir pas être dirigées de la même manière qu'une église constituée dans un pays chrétien; on ne peut les gouverner par le droit ecclésiastique; telle fut l'idée que M. Hoffmann développa avec chaleur et entraînement, en nous montrant le missionnaire dans sa vie aventureuse, appelé à mettre la main à tout, à lutter contre des oppositions de tous genres, au milieu d'une nature sauvage et d'un peuple à qui il faut apprendre les premiers éléments de la civilisation. Comment une église unie à l'état (M. Hoffmann paraît regarder l'union comme nécessaire) appréciera-t-elle justement de semblables circonstances? Elle n'échappera pas non plus, dans son zèle missionnaire, au reproche de prosélytisme, car on pensera toujours qu'elle vient au nom d'un symbole, d'une confession de foi, plutôt qu'au nom du Seigneur. Ne courra-t-elle pas le risque de mêler des intérêts politiques à ceux de la religion? Si elle ne le fait pas, elle n'en sera pas moins accusée, au détriment de l'avancement du règne de Dieu. Objectera-t-on les Missions moraves et celles qui sont dirigées par l'Assemblée générale d'Ecosse? M. Hoffmann répond que ces dernières n'ont pas encore une histoire, et que celles des Frères de l'unité rentrent dans ce qu'il appelle les associations libres. Il m'a paru toutefois qu'il n'avait peut-être pas assez égard à ces faits, de même qu'à d'autres qu'il cita, qui prouvent qu'un corps constitué ecclésiastiquement peut aussi s'occuper avec

succès des missions. Tout dépend à cet égard de l'esprit dont il est animé. M. Hoffmann pose d'ailleurs en principe que les missions sont à proprement parler l'œuvre de l'église; le zèle missionnaire est à ses yeux une des fonctions de sa vie, et un signe de santé. Loin de lui la pensée d'abandonner aux sectes le privilége de répandre la connaissance de Christ parmi les peuples païens : il veut que tous, pasteurs et troupeaux, s'en occupent activement; mais il faut que ce soit dans des sentiments de foi; qu'on ne fasse jamais des missions une affaire de législation, qu'on y travaille dans l'esprit qui convient au peuple de franche volonté que le Seigneur s'est acquis. A cet égard nous partageons pleinement ses convictions et nous pensons comme lui que les sociétés volontaires sont à certains égards les représentants de l'église, et que, si elles ont soin de se tenir dans les limites de leurs attributions, elles ne doivent pas craindre d'en appeler aux sympathies de tous les membres du troupeau. Evitons ce qui peut donner à une œuvre chrétienne les apparences d'une affaire de coterie; cherchons au contraire à réveiller l'esprit missionnaire dans notre peuple. On sait quelle influence cela peut avoir sur le développement général de la piété. Sur la demande du spirituel pasteur de Stettfurt, M. *Muller*, de Thurgovie, qui désirait rapporter de Schaffhouse « un bouquet de fleurs non moins odorantes, disait-il, que celles qu'on peut cueillir sur nos Alpes » (M. Hoffmann est wurtembergeois), on pria celui-ci de permettre que son rapport fût imprimé. Avec une modestie charmante, il céda à ce désir de l'assemblée.

La discussion qui suivit fut fort animée; par moments elle devint dramatique et offrit un intérêt particulier par la manière pleine d'aménité chrétienne avec laquelle M. le directeur de l'Institut de Bâle répondit aux objections. Le pasteur *Schenkel*, de Schaffhouse, en décrivant avec chaleur les difficultés contre lesquelles nous avons à lutter dans le sein de nos églises, les combats intérieurs qu'il faut journellement soutenir, avait demandé si le temps était venu de s'occuper des missions? — M. *Hoffmann* répondit : « Si les apôtres se fussent laissé arrêter par l'état intérieur des églises qu'ils formèrent, s'ils n'eussent voulu quitter une de leurs stations de Galatie qu'après avoir combattu personnelle-

ment tous les faux docteurs, qu'après avoir amené les églises à un point de perfection relative, que seraient devenues les autres parties de l'Empire Romain? Peut-être même qu'en suivant ce principe, ils ne fussent pas sortis des murs de Jérusalem. Travaillons vigoureusement au dedans; mais soyons persuadés que l'activité missionnaire, loin de contrarier l'œuvre intérieure, en sera le meilleur auxiliaire. D'ailleurs, ouvrons les yeux. Notre siècle a vu les plus éclatants succès dans l'œuvre des missions. Depuis les 50 dernières années, que l'on travaille à porter l'Evangile aux païens d'une manière suivie, le christianisme a gagné autant de terrain que l'église apostolique en avait conquis pendant une période semblable, d'après le récit de l'historien Gibbons. Que de portes nous sont ouvertes. Voyez les îles de la mer du Sud, la Nouvelle Zélande, les Indes orientales. Aujourd'hui, ou jamais, le temps d'agir est venu. Pour lui-même il se félicite d'être né en ces temps-ci; il sent que c'est à cette œuvre excellente qu'il doit consacrer sa vie; et quand il contemple ce que Dieu accomplit chaque jour par le moyen de ses humbles serviteurs, il s'écrie comme Siméon: « Maintenant tu laisses aller ton serviteur en paix! »

Un pasteur de Thurgovie avait exprimé des doutes sur la manière dont on dirigeait les missions, sur les énormes sacrifices d'argent et d'hommes faits pour un résultat incertain; il avait dit que souvent il lui fallait faire abnégation de ses sentiments personnels et de ses vues religieuses pour lire certains détails des journaux et des rapports des missions. — Quant aux sommes dépensées, M. Hoffmann répondit qu'il comprenait l'objection, qu'au moment de mettre la main à l'œuvre il sentait la nécessité de calculer la dépense, qu'il était quelquefois inquiet au sujet des sommes qui passaient entre ses mains; mais il avait pu se convaincre que dans ces sortes de calcul il y avait deux balances, celle de l'intérêt personnel et celle de la foi, qui donnaient, suivant qu'on consultait l'une ou l'autre, des résultats bien différents. Là on estime toujours que l'on fait trop; ici, au contraire, l'on sent que l'on fait toujours trop peu; lorsqu'on met en ligne de compte les intérêts moraux, les progrès de la civilisation, le salut des âmes, la cause de l'Evangile, tout ce qu'on peut placer dans la balance paraît bien petit

auprès des résultats qui ont été obtenus. Je ne puis suivre l'éloquent avocat des missions dans toutes les considérations élevées dans lesquelles il entra : elles nous entraîneraient trop loin, et je dois me souvenir que je ne suis pas encore arrivé au bout de ma relation. — Quant à la dernière objection du pasteur Thurgovien, M. l'archidiacre *Baggesen*, de Berne, la releva d'une manière touchante. « Combien de fois, dit-il, n'avons-nous pas dû faire le sacrifice de nos opinions particulières, de nos vues individuelles, de notre subjectivité, aux progrès de la science, aux découvertes de l'esprit humain. Pourquoi ne ferions-nous pas un semblable sacrifice à la Parole de Dieu, qui demeure éternellement? L'amour du Seigneur nous fera d'ailleurs passer sur bien des difficultés. » M. Baggesen était ému, en insistant sur cette pensée, et parvint à nous faire partager son émotion. J'aime à croire que chacun se retira convaincu. La cause peut être considérée comme gagnée auprès de tous ceux qui assistèrent à cet intéressant débat.

Les séances furent couronnées par un vote d'adhésion à un projet d'association, présenté il y avait déjà deux ans par M. le pasteur *Legrand*, dans le but de venir au secours des églises protestantes à l'étranger, qui sont placées dans des positions difficiles, comme celles d'Autriche, de Moravie, de Hongrie. On décida que l'on chercherait à provoquer des dons pour cet objet, et que l'on choisirait pour comité-directeur celui qui s'est formé à Bâle, et qui est bien placé pour recevoir des renseignements positifs sur les églises du dehors. Il est à désirer que notre canton ne reste pas en arrière à cet égard, et je suis sûr que la *Revue Suisse* sera volontiers ouverte aux communications ultérieures qui lui seront probablement faites sur ce point.

Telles furent les occupations de la Société pastorale; mais je ne vous donnerais qu'une idée incomplète de la réunion si je ne vous faisais pas faire quelques excursions au dehors de notre salle de débats. Le premier jour, la Société fut invitée à se réunir auprès de la chûte du Rhin. Je n'essaierai pas de décrire le sublime spectacle que nous eûmes sous les yeux pendant cette soirée, où tout se réunissait pour placer les âmes des assistants en la présence du Dieu dont les œuvres sont si magnifiques, dans la nature et dans

la grâce. Nous étions assemblés en face de la cataracte. La parole fut donnée à M. le prof. *Kniewel*, qui nous adressa de pressants appels à l'union. Vous savez quel retentissement ont eu en Allemagne les plans, quelque peu envahisseurs, de la haute église anglicane, et la manière dont on a répondu à une proposition demi-officielle d'alliance venant de ce côté-là. M. K., membre d'une députation envoyée par le Roi de Prusse pour examiner l'état de l'église épiscopale d'Angleterre, n'est pas revenu enchanté de l'esprit qui y règne dans quelques quartiers ; et il se sent appelé à travailler à l'union de toutes les églises évangéliques sur des bases plus conformes à la Parole de Dieu. Comme il ne nous a pas exposé son plan, je ne puis en juger ; mais il s'est acquis l'affection et la reconnaissance de tous ceux qui ont pu apprécier le zèle avec lequel il poursuit un noble but. Après son discours, on entonna, au milieu du retentissement profond du fleuve, le cantique solennel d'actions de grâces, qui commence par ces mots : *Nun danket alle Gott*, et dont la dernière strophe reproduit les mêmes idées que celle qui termine le *Te Deum : Gloire soit au St. Esprit*. Ce chant, dans ce lieu, sous un ciel coloré des derniers rayons du soleil, produisit en nous tous un profond sentiment de recueillement et d'adoration.

Le lendemain, nous fûmes invités à nous rendre à la réunion annuelle de la Société Biblique et des Missions, qui se tint dans l'église de St. Jean. Je fus saisi de joie et d'étonnement, à mon entrée dans cette grande enceinte, de la voir toute remplie. Le nombre des hommes était fort considérable. L'antistès Spleiss évaluait le nombre des assistants à environ 5,000, et je ne crois pas qu'il y ait aucune exagération dans son calcul. Aussi me disait-il avec l'accent d'une vive gratitude envers Dieu : « Nous avons longtemps semé avec larmes ; mais maintenant nous commençons à moissonner. » Je ne pus m'empêcher de faire un retour pénible sur nos réunions religieuses du Canton de Vaud, qui sont généralement si peu fréquentées et auxquelles il semble que notre peuple ne prenne encore que bien peu de part. Je me demandais si nous faisions ce qu'il faut pour populariser l'œuvre des missions et de la distribution des Bibles ; si nous ne devrions pas en parler plus librement depuis nos chaires ? Ne gardons-nous pas des allures trop

craintives dans la direction d'entreprises qui eussent peut-être excité une sympathie générale si nous en eussions parlé plus franchement devant tout notre public ?

J'ai maintenant bien abusé de votre patience et de celle de vos lecteurs ; aussi ne vous dirai-je rien de la soirée que nous passâmes au milieu de doux entretiens fraternels sur la terrasse du Munoth, qui est une citadelle qu'on a transformée dans notre siècle paisible en lieu de réunion pour les citoyens de Schaffhouse. Je n'ai plus qu'un vœu à exprimer ; mais j'y tiens. Nos conférences pastorales ne devraient-elles pas nommer un comité central ou plutôt un bureau chargé de correspondre avec le comité fédéral et de leur transmettre à temps les questions à l'ordre du jour, afin que nous puissions aussi les discuter? La prochaine réunion aura lieu dans le canton d'Argovie ; M. le pasteur *Pfleger,* d'Arau, en a été nommé président. J'espère que la plus grande proximité du lieu de réunion engagera plusieurs d'entre nous à s'y rendre, et que nous pourrons, pour l'année qui suivra, offrir à nos frères de la Suisse allemande l'hospitalité dans une de nos villes romandes.

C. Baup, min.

Publications nouvelles.

Biographie de feu M. le landamman Anderwerth, à Frauenfeld, par M. *Mörikofer.* — *Der heilige Gallus,* poëme par le pasteur *Bornhauser*, à Arbon.

L'union de l'Eglise et de l'Etat envisagée comme inévitable, à propos du livre de M. le professeur Vinet sur la libre manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par *A. Bauty* pasteur.

M. le professeur *Berchthold,* de Fribourg, n'attend, pour mettre le second volume de son *histoire de Fribourg* sous presse, que l'encouragement de nouveaux souscripteurs. Les amis de l'histoire dans notre Suisse française, doivent soutenir cette publication, peu accueillie, semble-t-il, à Fribourg, et l'on comprend pourquoi. Le bureau de la Revue recevra des souscriptions.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

GUIDO ET JULIUS, ou *Lettres de deux amis sur le péché et le rédempteur*, par A. THOLUCK, traduit de l'allemand sur la 5e édition, publié par la société pour la traduction des ouvrages chrétiens allemands. Seconde édition revue et corrigée. Neuchâtel, chez J. P. Michaud, libraire. 1842.

Nous ne ferons pas l'analyse de cet excellent ouvrage, déjà bien connu par sa première édition, par le retentissement qu'a eu l'original, et par tout le bien que cet épanchement d'une âme élevée et désireuse de la vérité a fait partout où il a été connu et sérieusement accueilli. Mais nous profiterons de cette occasion pour exprimer toute notre reconnaissance pour la société dont le dévouement et les travaux nous permettent de communiquer avec la vie chrétienne de l'Allemagne. Le christianisme toujours parfaitement identique, revêt avec une merveilleuse aisance une variété infinie de formes, suivant le génie des nations et des individus qui l'embrassent avec sincérité. Cette variété fait partie du trésor de l'expérience de l'Eglise, et c'est un devoir pour tous ceux qui vivent de la vie de la pensée, de puiser à toutes les sources de cette expérience, pour mieux atteindre à la pensée chrétienne dans sa vérité, et pour mieux arriver à l'intelligence pratique des livres saints. Puiser uniquement aux sources de l'édification indigène ou anglaise, c'est rétrécir le champ de la connaissance historique du christianisme, et risquer de fausser et sa propre expérience et sa vie individuelle. En vain redoute-t-on l'influence de l'Allemagne ; cette crainte nous paraît venir d'un esprit de système plutôt que de la recherche franche et droite de la vérité, quelle qu'elle soit et où qu'elle soit. Pour nous qui croyons que le devoir du chrétien est d'éprouver toutes choses et de retenir ce qui est bon, nous applaudirons à tout ce qui peut faire connaître l'homme à l'homme et le chrétien au chrétien.

LEÇONS SUR LA PHILOSOPHIE DE LA NATURE, *données à la faculté des Lettres et Sciences de l'Académie de Lausanne*, par M. le Dr HOLLARD, rédigées par trois étudiants et revues par l'auteur. Lausanne, imprimerie et librairie de Marc DUCLOUX ; 1842.

Ces leçons, données gratuitement le printemps passé par M. le Docteur Hollard dans l'Académie de Lausanne, sont l'œuvre d'un naturaliste habile et réfléchi qui s'est élevé à des vues générales sur la science qu'il professe, mais qui est naturaliste avant que d'être philosophe. Lui demander l'œuvre d'un esprit qui descendrait des hauteurs de la spéculation moderne pour traiter à son point de vue

les sciences naturelles, ce serait lui demander ce qu'il n'a pas pu, ce qu'il n'a pas dû, ce qu'il n'a pas voulu faire, ce qui n'était dans les conditions ni de l'enseignement, ni du professeur. Cet ouvrage solide et intéressant sera lu avec fruit par toutes les personnes, nombreuses de nos jours, qui désirent se faire une juste idée de l'état actuel des sciences de la nature, sans avoir le temps ni la facilité de les étudier à fond. Ce coup-d'œil jeté sur l'ensemble de la nature, sur ses divers règnes, sur les classifications que l'esprit d'analyse y a péniblement et successivement établies, laisse dans l'esprit comme un tableau synoptique plein d'instruction, donne à réfléchir, et reste comme un guide pour s'orienter dans les lectures spéciales que l'on peut faire. Si l'on y joint des notions élevées et généreuses, les vues saines et spiritualistes d'un esprit cultivé et d'un cœur droit, car la rectitude du cœur est en toutes choses une condition essentielle pour la possession de la vérité, on comprendra que nous recommandions cet ouvrage. Les personnes appelées à surveiller les écoles primaires, où des notions d'histoire naturelle doivent être enseignées d'après le vœu de la loi, y pourront trouver, en particulier, des lumières précieuses pour les diriger dans cette partie difficile et délicate de leur action sur les établissements soumis à leur inspection.

HISTOIRE SAINTE, *à l'usage des écoles et des familles, textuellement extraite de la Bible, d'après l'histoire biblique de F. L. Zahn*, par C. MOREL, ministre du Saint-Evangile, ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Première partie. Ancien Testament. Lausanne, imprimerie et librairie de Marc DUCLOUX.

L'ouvrage de Zahn jouit en Allemagne d'une très-grande réputation. Il y est considéré, à juste titre, comme la meilleure des histoires abrégées de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Ce n'est pas un travail aussi aisé qu'on pourrait le croire au premier abord, que de présenter, dans leur ordre chronologique et dans les paroles mêmes de la Bible, la série des faits qui composent l'histoire du peuple de Dieu, depuis l'origine du monde jusqu'aux premiers temps du Christianisme ; et de le faire d'une manière à la fois assez détaillée pour être intéressante et assez rapide pour que tout l'ensemble de l'histoire puisse être facilement saisi. Zahn y a pleinement réussi. Il n'a rien retranché de ce qui pouvait être utile à la narration ; et, sans se permettre aucune réflexion ou commentaire, il n'a ajouté au texte sacré que ce qui pouvait en faciliter l'intelligence, comme tableaux généalogiques, tableaux comparatifs des diverses mesures usitées chez les Juifs, explications des noms propres, courts résumés d'époque en époque, etc. Nous venons de dire que l'au-

teur de cette histoire s'est abstenu de mêler ses propres réflexions aux récits ou aux enseignements des écrivains sacrés, et, à nos yeux, c'est là ce qui rend son ouvrage plus propre que tout autre du même genre à être mis entre les mains des jeunes gens. Les maximes dévotes, pensées salutaires, etc., ne font absolument que les ennuyer, si toutefois ils les lisent. Ce n'est pas sous cette forme générale, abstraite, que la morale doit être présentée aux enfants; c'est sous la forme concrète, c'est en exemples, c'est en applications directes à ses actes, à ses intérêts, à sa vie journalière. Or c'est là l'œuvre des parents ou des instituteurs; ce sont eux qui peuvent et qui *doivent* appliquer les récits bibliques aux circonstances toutes spéciales de l'enfant et varier à l'infini les leçons qui en découlent, suivant l'âge, le degré de culture, les bonnes et les mauvaises qualités de l'enfant, les besoins du moment.

Le livre que nous annonçons n'est donc pas précisément à l'usage des parents ou instituteurs, comme quelques-uns paraissent l'avoir cru; il est destiné aux jeunes gens. Ceux-là y trouveront, il est vrai, des modèles de la manière dont ils peuvent raconter les histoires bibliques à leurs enfants; ils y trouveront aussi bien des éclaircissements, surtout dans l'histoire de Jésus et des Apôtres. Mais qu'ils ne s'attendent pas à y trouver des leçons toutes faites : nous en serions bien fâchés, et eux aussi, en définitive, car ils finiraient par les trouver sans application. Ces leçons, leur amour pour les enfants, leur piété, leur expérience et les mille petits événements du jour les leur fourniront assez. C'est donc un livre destiné aux enfants, qui le liront, nous en sommes assurés, avec un vif intérêt, comme ils lisent toutes les histoires, surtout celle de la Bible. Nous voudrions surtout le voir entre les mains des catéchumènes, qui connaissent si peu l'histoire sainte et dont l'instruction ne peut être solide qu'autant qu'elle repose sur une base historique, sur la connaissance des faits. Le Christianisme est une religion toute de faits, toute de réalité; n'en faites pas une religion toute d'idées et d'abstractions. Mais si vos jeunes gens ont lu et relu les histoires bibliques de M. Morel, vous pourrez alors utilement leur exposer, avec le catéchisme, le système de la doctrine chrétienne. Pour peu que l'on ait eu l'occasion de s'adresser à la jeunesse, on sait assez qu'il lui faut des histoires; son goût prononcé pour toute espèce de récits, nous montre clairement le meilleur chemin pour arriver à elle, à son intelligence, à son cœur, le meilleur moyen de développer ses facultés intellectuelles et morales. On le sent jusqu'à un certain point, on le dit, on le répète, mais on ne le pratique pas assez; nous en sommes particulièrement convaincus pour ce qui regarde l'instruction religieuse. Aussi ne pouvons-nous que remercier M. Morel du véritable service qu'il vient de rendre à l'éducation de la jeunesse, en nous donnant l'ouvrage de Zahn, traduit d'un style clair, simple et facile, et recommander aux pères et mères de mettre ce livre entre les mains de leurs enfants, de l'âge de 7 à 16 ans, selon le degré de leur développement.

PANTHÉON DES GRANDS ÉCRIVAINS DES TEMPS MODERNES depuis le 13me siècle jusqu'à nos jours, par *Pescantini et Delâtre*, chez Marc Ducloux libraire, prix 6 fr.

Les tableaux synoptiques sont d'une grande utilité pour affermir les connaissances acquises, pour les enfoncer profondément dans l'esprit, selon l'expression de Montaigne, comme aussi pour les compléter en les généralisant et en facilitant les comparaisons. Toute étude qui n'est pas comparative n'est pas complète. Toute étude qui ne se termine pas par une vue d'ensemble, un regard jeté en arrière sur l'espace parcouru, est également imparfaite. Or, à ce double égard, les tableaux synoptiques, sorte de répertoires figuratifs et systématiques, arrivant à la suite d'une étude détaillée des faits, sont extrêmement précieux. On n'avait pas encore, à notre connaissance, appliqué l'emploi de cette méthode à l'histoire de la littérature; et voici le premier essai de ce genre exécuté, de prime abord, avec un rare bonheur. Ce vaste tableau donne le résumé des six principales littératures modernes, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Ce sont celles d'Italie, d'Espagne et de France pour les langues Gréco-Latines; d'Allemagne, d'Angleterre et des pays Slaves pour les langues Indo-Germaniques. L'heureuse distribution de la matière offre au lecteur le double avantage de pouvoir lire horizontalement, les faits politiques et littéraires d'une même époque chez les six nations et, verticalement, en suivant une seule colonne du haut en bas, les faits qui appartiennent à une seule nation. L'on peut ainsi embrasser d'un coup d'œil le développement progressif d'un seul peuple et le développement simultané de tous.

La façade du Panthéon sert de cadre au texte. L'architecture et le dessin l'ont enrichi de leurs ornements. Le frontispice est décoré des statues des plus illustres littérateurs, rangés des 2 côtés de la croix, dans l'ordre, semble-t-il, de leur inspiration lyrique. Des aperçus sur la formation des langues occupent la frise; dans les entrecolonnements sont disposés des précis de l'histoire politique et littéraire de chaque pays; les noms des écrivains célèbres ornent le fût des colonnes.

Ce tableau est exécuté avec soin. C'est un beau travail de goût et d'érudition à la fois.

NICE, poëme, troisième édition, revue corrigée et augmentée d'une ÉPITRE AU FRÈRE GARDIEN DU COUVENT DE CIMIER, par *Petit-Senn*, de Genève.

Le poëme sur *Nice*, est divisé en trois chants, l'un intitulé *Nice poétique*, le 2me, *Nice pittoresque*, le 3me *Galerie*. Le premier de ces chants, le plus riche en belles strophes, est aussi celui dont le plus grand nombre des lecteurs peut apprécier les beautés, car les deux derniers, le 3me surtout est plus parti-

culièrement destiné à rappeler aux nombreux malades qui quittent le séjour de Nice, des lieux et des personnages qui leur sont à eux seuls connus et familiers. Ce poëme est suivi d'une charmante poésie intitulée : *Langueur*, élégie pleine de tristesse et d'autant plus mélancolique qu'elle est faite d'après nature. Enfin l'*Epître à M. Ludovico*, belle, sérieuse peinture de la vie et du dévouement d'un vrai religieux. M. Petit-Senn sait tirer de beaux accords de toutes les cordes de l'âme, mais nous l'aimons mieux poëte sérieux et élégiaque, que poëte satirique.

RÉFLEXIONS SUR LA MORT DE S. A. R. Mgr. LE DUC D'ORLÉANS. Cette brochure, sortie de la plume d'un Suisse, n'a pas pris naissance dans un sot besoin de flatter ou dans le désir d'obtenir des distinctions, mais dans ce sentiment unanime de deuil et de regret, que non seulement les cours, mais plus encore les peuples amis de la France ont éprouvé, à l'ouïe de la perte cruelle d'un prince qui promettait un règne heureux et florissant. Les réflexions que cet événement suggère à l'auteur ne sont pas toutes très-à propos et dans la vérité du sujet, mais elles sont toutes senties. Elles sont suivies d'un portrait du duc d'Orléans fort bien fait, écrit par *E. Briffault*. Cette brochure, magnifiquement imprimée, sort de la librairie d'*Ab. Cherbuliez* à Genève.

DROIT INTERNATIONAL.

SECOND ARTICLE [1].

(DEPUIS LA RÉFORMATION.)

Dans un article précédent nous avons cherché à donner une idée des rapports qui constituaient le droit international européen durant le moyen-âge; la réunion d'une foule de petits états ou fiefs formait alors l'état chrétien dans sa dualité, l'église catholique et l'empire romain : l'église, dont le dogme est universellement reconnu, dont la hiérarchie enlace toutes les parties du territoire, boulevard de la race vaincue, refuge des peuples contre l'oppression des grands; l'empire, d'origine germanique, un moment rival redoutable de l'église et qui, bien que dompté, supporte toujours impatiemment le frein; toutefois, malgré une opposition dès longtemps plus ou moins tranchée, plus ou moins absolue, il y a unité au fond; l'empereur, chef des princes, est avant tout l'épée et le bras de la chrétienté, et par la nature des choses, il est forcé de marcher dans les voies de l'église ; le droit des nations est le même, du moins quant aux points essentiels, et l'empereur comme chef de tous les pouvoirs politiques, le pape comme chef de tous les pouvoirs religieux, sont les juges suprêmes des infractions dont ce droit commun peut avoir à souffrir.

Cependant l'édifice dans lequel la civilisation échappée à la barbarie s'est longtemps reposée, se lézarde à la fin et il menace ruine de toutes parts.

[1] Voyez *Revue Suisse*, t. IV, p. 295.

La royauté, vers laquelle gravitent toutes les forces féodales, déserte la première la tradition germanique, et s'appuyant sur l'église et sur les communes, livre une guerre à mort aux grands vassaux; l'extinction d'un très-grand nombre de familles féodales vient augmenter considérablement le domaine des princes. Les croisades, soit contre les infidèles, soit contre les hérétiques, la lutte acharnée contre les émirs maures en Espagne, les longues et sanglantes guerres de la France et de l'Angleterre, la guerre des deux roses, celles de Bourgogne contribuent puissamment à la constitution des grandes monarchies européennes. Les nationalités naissent partout, et si l'Allemagne et l'Italie ne sont pas parvenues à la même unité que la France, l'Espagne et l'Angleterre, la raison en est d'abord que la force centralisatrice y a été constamment déplacée par le principe de l'élection, qu'on n'y laissa jamais bien longtemps le pouvoir suprême dans la famille la plus puissante; ensuite que la lutte de l'église avec l'état y paralysa presque toujours l'action de celui-ci. La formation des centres particuliers a naturellement pour effet immédiat la décentralisation politique de la communauté européenne.

Un principe puissant de cohésion restait encore : l'unité religieuse, l'autorité spirituelle de l'église; mais celle-là aussi s'affaiblit graduellement; car le monde a marché durant six siècles; l'esprit d'indépendance intellectuelle s'est accru; on a eu beau vouloir extirper les hérésies par le fer et par le feu, elles renaissent de toutes parts et toujours plus menaçantes; et puis il faut le dire, l'église n'est plus ce qu'elle a été autrefois; elle a failli à sa mission dans le sens spirituel et dans le sens social; gorgée des biens de la terre, elle a oublié qu'elle fut autrefois le foyer de la science et de la civilisation; alliée des rois, elle a mis au service de la force l'influence qu'elle employait auparavant à la défense des opprimés. Le moment s'approche donc où elle cessera d'être l'arbitre suprême des nations; où l'on viendra à concevoir la possibilité d'un état chrétien indépendant de Rome.

Les chefs de l'église paraissent avoir pressenti ce moment;

leurs efforts pour éteindre le schisme d'Orient nous l'attestent; mais tout tourne contre eux, et non-seulement ils échouent dans la tentative de réunir l'église grecque, mais encore dans l'Occident même le schisme se déclare, et l'on voit pendant quelque temps l'Europe surprise et scandalisée d'obéir à deux papes qui s'excommunient l'un l'autre. Enfin les conciles convoqués pour mettre fin aux divisions, réprimer l'hérésie et reconstituer l'église, quoique tous fidèles au dogme de l'unité, n'en sont pas moins par le fait révolutionnaires; la doctrine de la suprématie des conciles sur le pape s'y fait jour et finit par se trouver en majorité. Cette doctrine prévaut auprès des peuples désireux de réformes que des abus ont rendues nécessaires et auprès des princes impatients de s'émanciper d'une tutelle qui leur pèse depuis longtemps.

La prise de Constantinople et la renaissance des lettres répandent en Europe, au moyen de l'imprimerie, une science dont les tendances anti-catholiques enlèvent à l'église le gouvernement des esprits. Les idées grecques et romaines prévalent; et le pouvoir royal, auquel ont profité tous ces faits, a soumis tout ce qui lui avait jusqu'alors résisté. Avec la féodalité, avec la centralisation européenne a disparu la liberté; cette liberté qui existait bien réellement au moyen-âge, quoique bien des gens la méconnaissent, ne la trouvant pas exactement semblable à celle d'aujourd'hui. La découverte du Cap et celle de l'Amérique changent les rapports commerciaux; de nouvelles sources de richesses se répandent sur l'Europe.

Lorsque les idées, lorsque le dogme a perdu son influence, commence le règne des intérêts matériels; la force remplace le droit dont la puissance est dans les principes mêmes dont il découle. Dans toutes les époques intermédiaires on observe un pareil moment; pour la civilisation européenne, ce temps de transition où le droit ancien n'a plus vie, où le droit nouveau n'a pas encore surgi, où le caprice du plus fort est la loi suprême, c'est le XV[e] siècle. Avec la foi, l'obéissance aux décisions de l'église a disparu; les pontifes font de la diplomatie à la façon des autres princes, au lieu de commander au nom du Christ.

La politique infernale des Borgia, des Ferdinand, des Louis XI est la fidèle expression de ces temps. Cette politique, dont Machiavel a fait la théorie et à laquelle il a donné son nom, allie la ruse à la violence; les traités ne sont que des trèves qu'on se réserve de rompre au moment opportun; les armées permanentes, conséquence inévitable d'un tel état de choses, se montrent, à cette époque, une garantie bien onéreuse mais unique contre l'ambition des voisins. Mais la sourde guerre qui se fait à l'église, restée seule en évidence, éclate tout à coup. Du fond de l'Allemagne, Luther a poussé le cri de réforme de l'église; des peuples, des princes, des villes puissantes, l'ont répété; et Rome qui s'amusait à bâtir des palais, à peindre des toiles et à tailler des statues, se réveillant en sursaut, se trouve attaquée jusque dans la source de son autorité; avec la réforme, une ère nouvelle a commencé pour le droit international.

II.

PHASE PROTESTANTE.

—

De cette dénomination de phase protestante, il ne faut point conclure que le protestantisme ait été l'unique intérêt qui se soit agité dans cette période qui, pour M. Emery, s'étend jusqu'à la fin du siècle dernier; loin de là, il ne fut même pas toujours l'intérêt principal; mais si le grand événement religieux a inauguré le droit international moderne; s'il lui a donné naissance en achevant de briser l'ancien ordre de choses; s'il a été le fait dominant jusqu'au moment où le droit nouveau a été définitivement réglé par le traité de Westphalie; si, dans ce traité même, à juste titre considéré comme la base du droit public européen, le règlement des querelles religieuses a eu la plus large place; enfin si les intérêts politiques qui s'y trou-

vèrent attachés ne prirent pas tous eux-mêmes leur racine dans la réforme, cela suffira sans doute pour expliquer une expression qui peut n'être pas irréprochable en tous points, mais à laquelle on n'en substituerait que difficilement une autre qui unît plus de précision à plus de vérité.

Est-il besoin d'ajouter que, pour quiconque a compris la réforme, elle est non-seulement un fait ecclésiastique, mais encore un fait humain et que, depuis le 16[e] siècle, toutes les sphères de l'activité humaine, la politique, le droit, la science, l'art, la littérature, en ont reçu l'impulsion.

La politique extérieure du moyen-âge tendait à conserver les nations dans des rapports constants d'unité avec le centre commun, d'où la forme politique et la forme religieuse émanaient également : l'empereur et le pape, lesquels ont à leur tour leur unité en Dieu.

La politique extérieure dans la phase protestante a pour effet la décentralisation et le fractionnement de l'autorité. Le centre politique dans chaque état attire tout à lui.

La réforme étant embrassée par certains états et repoussée par d'autres, crée à la vérité deux camps, mais dans le camp protestant il n'y a pas unité, il y a seulement alliance; il y a des intérêts communs, mais non pas un centre commun. Dans les états restés fidèles à l'église romaine, on ne trouve pas même cela; la jalousie des deux grandes maisons catholiques d'Autriche et de France, est cause que les puissances catholiques ne parviennent pas à former entre elles une ligue analogue à celle des états protestants. Ce qui donna à ceux-ci la prépondérance, bien qu'ils fussent en minorité.

On s'est beaucoup étonné de voir la France combattre les religionnaires dans son sein et les appuyer en Allemagne; c'est une contradiction, a-t-on dit. Nullement; mais, en France comme ailleurs, la politique prime la religion; on poursuit la réforme en France parce qu'elle affaiblit l'état; on la favorise en Allemagne parce qu'on souhaite avant tout d'affaiblir l'empereur; la maison d'Autriche en fait autant de son côté à l'égard

de la France. L'Angleterre, dont la réforme n'est originairement qu'un schisme unissant sur la même tête le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, agit dans le même sens; et Henri VIII persécute chez lui, non moins qu'un catholique, ceux dont il est l'allié, par opposition aux deux puissances qu'il redoute, savoir la France et l'Espagne. Veut-on quelque chose de plus significatif encore? On voit Charles-Quint, le défenseur de l'église, permettre le sac de la ville de Rome. Tel est l'abaissement de l'église, que si des états catholiques veulent bien combattre la réforme, c'est dans leur propre intérêt, bien plus que dans l'intérêt de la foi; ils se croient en droit d'accepter ou de refuser les décisions de Rome, même par rapport à la discipline, et le concile de Trente, convoqué trop tard pour opérer la réforme et renouer les liens rompus, n'est accepté par eux que conditionnellement.

Comme à la fin d'une période les anciennes formes subsistent encore, tandis que la vie en a disparu et que le droit qu'elles sanctionnent a perdu sa valeur, de même et par une transition insensible, lorsqu'un droit nouveau prend naissance, il apparaît d'abord purement comme fait; les faits seuls paraissent pendant un certain temps s'écarter de l'ancienne loi et sont considérés comme illégitimes jusqu'à preuve du contraire, preuve que leur succession et leur constance se chargent de fournir. Quelle que soit sa forme, le droit est toujours en effet l'expression des faits antérieurs, et les faits actuels, pour devenir droit à leur tour, n'ont qu'à se produire en harmonie avec les faits qui les ont précédés; mais si cette harmonie est impossible, si les faits nouveaux s'écartent des anciens, le respect pour le droit fera que l'on cherchera à donner à la loi qui exprime les faits anciens une nouvelle interprétation, c'est-à-dire on cherchera en quelque sorte à forcer le passé à se mettre en harmonie avec le présent, et comme le présent rebelle ne veut plus se plier, c'est la jurisprudence qui suit la politique, tout en tâchant toujours de sauver autant que possible la tradition. Mais lorsque les faits s'écartent tellement de la tradition qu'il est impossible d'établir un accord, alors il y a crise et révolution dans la jurisprudence; les faits en lutte se produisent et le droit se tait, jusqu'à ce

qu'un droit nouveau puisse enfin sortir de la lutte et du triomphe d'un certain ordre de faits.

Au temps de la réforme, Charles-Quint et l'église romaine représentent dans des voies bien différentes déjà, l'ancien droit, l'unité politique et religieuse. Les états réformés de l'Allemagne, l'Angleterre, plus tard la Suisse et la Hollande représentent les faits nouveaux en opposition à ce droit.

Les faits qui se passent entre l'édit de proscription de Worms et l'intérim, sont le moment dans lequel l'actualité domine, sans toutefois que la série des faits d'où doit sortir la nouvelle jurisprudence soit accomplie. L'intérim, expression combinée de la politique centralisatrice et de la réaction catholique, marque l'ascension de la maison d'Autriche, qui menace non-seulement l'indépendance de l'Allemagne, mais celle de l'Europe entière.

La transaction de Passau et la paix de religion qui en est la suite, marquent au contraire la prédominance reprise par le principe protestant, par la force fractionnaire et décentralisatrice ; prédominance qui se montre non-seulement dans les victoires de Maurice de Saxe, mais encore dans la dissolution commencée du lien politique qui tenait ensemble les états de l'empire. Jusqu'à la transaction de Passau, les traités avec les réformés n'ont jamais admis l'existence du protestantisme que comme un fait provisoire ; en attendant, y disait-on, que les réformés reviennent au giron de l'église ; en attendant le concile œcuménique qui opérera le réunion générale des dissidents Dans la transaction de Passau et dans la paix de religion, on parle encore de cette réunion, mais en même temps on stipule expressément qu'au cas où l'on ne parviendrait pas à l'opérer. la paix entre les deux partis n'en subsistera pas moins dans toute sa vigueur. On ne saurait se dissimuler que par ce seul fait la réforme était déjà implicitement reconnue ; on conçoit la paix politique sans la paix religieuse ; des deux parts on semble déjà vouloir détacher la politique de la religion.

Les traités de Passau et d'Augsbourg sont favorables aux protestants, par cela seul qu'ils consacrent des droits pour un

parti, droits sur lesquels ce parti se fondera pour leur donner de plus en plus l'appui des faits, sans lesquels le droit lui-même ne serait qu'illusoire.

Au reste il y a dans ces traités autant de causes de guerre que de dispositions, chaque parti interprétant leurs différents articles suivant ses intérêts; de sorte qu'il en résulte partout des litiges entre les deux religions, des troubles, des voies de fait. Il faudra du temps encore avant que l'équilibre soit rétabli entre les deux éléments centralisateur et décentralisateur; il faudra que chaque parti se soit bien convaincu de l'impossibilité d'écraser l'autre; il faudra que l'Europe en corps vienne sanctionner les nouveaux principes posés par les états de l'empire et sanctionnés par l'empereur.

Voici les principaux points de contestation que l'interprétation de la paix de religion faisait naître :

1° Les catholiques soutenaient que la paix et la liberté de conscience qui y étaient stipulées, ne regardaient que les états immédiats et non les sujets protestants des princes catholiques, auxquels la paix n'accordait d'autre privilége que de demander à sortir. Les protestants prétendaient au contraire que la liberté de conscience concernait aussi les sujets, et que le droit d'émigration n'était qu'une faveur de plus que la paix leur avait accordée.

2° Les catholiques affirmaient encore que la paix ne permettait pas aux princes et états protestants de mettre la main sur les biens ecclésiastiques médiats possédés par les catholiques lors de la paix. Les protestants croyaient pouvoir séculariser ces biens, même après la paix de religion, en vertu du droit de réformation qu'ils s'arrogeaient comme seigneurs territoriaux.

3° Les protestants prétendaient que, par la paix de religion, la juridiction des évêques était suspendue sans réserve à l'égard des adhérents de la confession d'Augsbourg. — Les catholiques voulaient sauver cette juridiction, dans tous les cas où son exercice était compatible avec les principes de la religion protestante; ainsi dans les causes matrimoniales.

4° Les catholiques soutenaient encore que les avantages de la

paix n'étaient que pour les catholiques et ceux qui professaient la confession d'Augsbourg, et que les partisans de Zwingle et de Calvin ne s'en pouvaient point prévaloir, attendu qu'ils n'adoptaient pas la confession présentée à Charles-Quint, à la diète d'Augsbourg en 1530.

5° La plus vive contestation dérivait de la réserve ecclésiastique que les protestants estimaient contraire à leur honneur et conscience, puisqu'elle ôtait aux états et à leurs sujets la faculté d'embrasser librement la confession d'Augsbourg, déclarait les protestants inhabiles à posséder des bénéfices ecclésiastiques, et les mettait même dans le cas de poursuivre à main armée ceux de leur croyance qui cherchaient à se maintenir en possession de ces biens. Selon les protestants, l'admission de cette réserve anéantissait toute égalité entre les deux religions et par là, la seule et vraie base de la paix. — Les catholiques, de leur côté, pour sauver la réserve, qu'ils envisageaient avec raison comme la plus forte barrière contre la réforme, répondaient aux protestants que des raisons de conscience ne leur permettaient pas d'admettre des hérétiques dans la jouissance des biens que de pieux fondateurs avaient destinés à leur église; de biens dont ils ne pouvaient ni ne devaient changer la destination. Par le mariage des prêtres, que les protestants admettaient, il arriverait d'ailleurs que les archevêchés, évêchés et abbayes de l'empire se trouveraient bientôt transformés en principautés séculières et héréditaires.

Ces arguments n'empêchèrent pas les princes protestants de s'emparer en pleine paix de beaucoup de terres ecclésiastiques relevant immédiatement de l'empire.

De nombreux griefs étaient aussi articulés de la part des protestants; l'Allemagne était sur un volcan; à diverses reprises on avait déjà été sur le point d'en venir aux mains; enfin à l'occasion des protestants de Bohême, éclata cette guerre qui devait pendant 30 ans mettre l'Europe en feu.

On peut voir dans la guerre de 30 ans, quatre périodes distinctes :

La première est la période *Palatine*, qui va de 1618 à 1625; les protestants y sont laissés à leurs seules forces, et l'électeur

palatin leur chef, qu'ils ont fait empereur et roi de Bohême, bien loin de se maintenir dans ses nouvelles dignités, perd ses propres états, que Ferdinand II, vainqueur, donne en récompense de ses services à Maximilien de Bavière.

La seconde période, appelée période *Danoise*, va de 1625 à 1630. Christian IV, roi de Danemark et possesseur de biens ecclésiastiques dans le cercle de Basse-Saxe, a pris parti pour les réformés; mais ni lui, ni son général Mansfeld ne peuvent résister à la fortune des généraux de l'empereur, Tilly et Wallenstein. Christian est obligé d'accepter à Lubeck une paix humiliante. Wallenstein, maître de tout le nord de l'Allemagne, oblige partout les protestants à rendre les biens ecclésiastiques, soit immédiats, soit médiats, qu'ils ont sécularisés, et publie de son chef l'édit de restitution, dans lequel il décide, dans le sens des catholiques, toutes les questions controversées entre les deux religions.

La période *Suédoise* est la troisième; elle commence en 1630 et finit en 1635. Bien que Ferdinand n'eût pas obtenu de faire sanctionner l'ancien droit par la diète de Ratisbonne, ainsi qu'il l'aurait désiré, il n'est pas douteux que jamais, depuis l'intérim, la réforme n'avait couru de tels dangers; alors Gustave-Adolphe descend en Allemagne avec sa petite armée; la mort interrompt bientôt le cours de ses exploits, mais déjà l'équilibre a été assez rétabli pour que, même après la bataille de Nordlingen, qui fait pencher de nouveau la balance en faveur des impériaux, l'extinction du parti réformé soit devenue impossible.

La paix de Prague, résultat de la victoire de Nordlingen et de la défection de la Saxe, impose aux protestants des conditions trop dures pour qu'elle puisse devenir la base d'une paix durable. Et pourtant l'empereur y a déjà beaucoup baissé des prétentions qu'il élevait à l'époque de l'édit de restitution.

La quatrième période de la guerre de 30 ans va de 1635 à 1648; c'est la période *Française*. Le cardinal de Richelieu et le chancelier Oxenstiern continuent une guerre dont la religion n'est guère plus que le prétexte et dont la politique est la base. Si la période suédoise a été l'ère héroïque de cette longue guerre,

la période française en est l'ère diplomatique. On ne s'y bat plus pour vaincre, mais pour obtenir l'avantage dans les négociations; longtemps encore les succès sont balancés et l'Europe épuisée demande trêve sans l'obtenir; enfin la victoire pencha suffisamment en faveur des protestants et de leurs alliés pour disposer l'empereur à faire les concessions nécessaires pour amener la paix.

La guerre avait éclaté par suite de la difficulté qu'il y avait, à ce que le fait de la réforme prît sa place sans contestation et sans conflit dans le droit européen et particulièrement dans le droit de l'empire, que le protestantisme scindait en deux. La paix d'Augsbourg avait posé le principe, l'existence de la réforme; mais elle n'avait pas déduit les conséquences de ce nouveau principe avec assez de netteté et d'une manière suffisamment complète pour concilier définitivement le nouvel ordre de choses et l'ancien; pour établir une paix véritable entre les états de l'empire devenus protestants et les états qui restaient catholiques. La paix de Prague n'avait été qu'une trêve imposée par l'empereur dans un moment de succès. Les conditions d'une paix religieuse dans l'empire étaient donc la première chose à régler; mais la négociation d'une telle paix eût sans doute été plus facile, si une autre cause de discorde n'était venue s'ajouter à la première, qui avait été pour beaucoup dans la détermination de Gustave-Adolphe d'intervenir en Allemagne, et qui avait seule dirigé la conduite de la France. Cette cause, purement politique, c'est la nécessité de rétablir l'équilibre européen, car la puissance colossale de l'Autriche, ses projets ambitieux menaçaient évidemment la liberté des autres états européens.

Ainsi il fallait que la réforme fût reconnue et de plus que l'Autriche fût abaissée; sans cela point de paix possible; c'était déjà cette complication d'un intérêt politique et d'un intérêt religieux qui avait tant prolongé la guerre.

L'Autriche, forcée de transiger dans la dernière période, était disposée aux plus grands sacrifices, mais elle aurait voulu s'arranger avec les états d'empire pour conserver au moins les éléments de l'unité allemande; elle cédait le fait, mais se montrait très-renitente sur le droit.

Les états, de leur côté, toujours dominés par la crainte que l'Autriche leur inspirait, ne voulaient point se séparer de leurs alliés du dehors, la France et la Suède ; et pour ceux-ci l'anéantissement de l'unité politique allemande, ou des satisfactions qui les missent à même de dominer la politique allemande, étaient leur but; le règlement des rapports religieux n'était qu'un moyen d'y arriver.

Telle est la situation réciproque des parties au moment où s'entament les conférences de Munster et d'Osnabruck. Nous analyserons brièvement les dispositifs du traité auquel elles aboutirent. On nous pardonnera l'aridité de la matière en raison de son importance. La position des questions à régler est l'œuvre des Suédois qui, en qualité de principal allié et en quelque sorte de représentant des protestants d'Allemagne, exercèrent une influence prépondérante dans les négociations.

La première question qui se présente, l'une des plus débattues, fut celle de l'amnistie. Il ne s'agissait pas seulement ici des personnes, mais des biens, dignités et honneurs qui devaient être restitués, tels qu'on les avait possédés avant la guerre, c'est-à-dire avant 1618. On conçoit que cela ne se pouvait faire sans froisser bien des intérêts. Cependant le besoin de la paix mit d'accord ; l'amnistie la plus large fut accordée; toutefois l'électeur palatin ne fut rétabli que dans le bas Palatinat, dont on fit un nouveau cercle d'empire. Le haut Palatinat resta à la Bavière.

L'amnistie en faveur des sujets médiats de l'Autriche fut plus limitée, bien que la Suède n'eût rien négligé pour qu'on les plaçât au bénéfice de l'amnistie générale. Elle ne leur fut accordée pleine et entière que quant à leurs personnes et quant à leurs biens, à dater de 1630.

Parmi les divers points relatifs aux droits politiques des états de l'empire, le seul intéressant pour l'Europe était celui de savoir si les états pourraient contracter alliance avec un état étranger sans l'assentiment de l'empereur; il fut décidé affirmativement, malgré l'opposition des impériaux.

La question des griefs ecclésiastiques était de beaucoup la

plus compliquée. Pour la résoudre on jugea nécessaire de remonter à un point de départ commun ; car sans le consentement de tous, il n'y a pas de droit. Quel était ce point de départ commun ? C'était, ce ne pouvait être que la paix d'Augsbourg. Cette paix, avec les diverses interprétations qu'elle avait subies selon les circonstances, était la seule tradition, la seule jurisprudence positive d'où pût sortir le nouveau droit. On s'y rattacha donc en tout ; on conserva même la réserve ; mais en l'appliquant aussi aux biens ecclésiastiques protestants. Et en général, pour les difficultés à naître, on prit pour règle la réciprocité, de manière que ce qui serait juste pour une religion le fût aussi pour l'autre ; sous la restriction toutefois de ce qui serait compatible avec les constitutions de l'empire. Ainsi les protestants n'auraient pas pu invoquer le principe d'égalité pour exiger, par exemple, un nombre égal de voix dans le collége des électeurs, l'alternative dans la possession du trône impérial, ou tout autre changement dans la forme du gouvernement contraire à l'ancien droit public.

Mais, depuis 1555, beaucoup d'infractions à la paix de religion avaient été commises par les deux parties. Il faudrait maintenant revenir sur tout cela pour juger chaque cas d'après les interprétations admises par le traité ; source inextricable d'embarras et d'interminables procès. Pour simplifier et partager le différent de manière à contenter autant que possible les deux parties, on eut recours à l'idée de fixer une certaine année en laquelle la possession serait regardée comme droit, soit en faveur des catholiques, soit en faveur des protestants. C'était là sans doute le meilleur parti à prendre ; mais le choix de cette année normale, *decretoria*, selon l'expression du traité, était bien difficile. Les protestants eussent voulu 1618 et ainsi remonter à l'origine de la guerre, à l'époque où ils possédaient encore tout ce qu'ils avaient acquis en dépit de la réserve. Les catholiques au contraire demandaient qu'on choisît 1627, moment que la paix de Prague avait déjà déterminé, en laissant aux protestants la jouissance pour 40 ans des biens ecclésiastiques, dont alors ils se trouvaient encore en possession. Enfin on tomba d'accord sur

l'année 1624 ; c'était mieux que la paix de Prague pour les protestants, mais ils n'en avaient pas moins dans ce point le désavantage ; car un petit nombre de biens ecclésiastiques leurs restèrent et les catholiques conservèrent les plus grands.

Le principe de l'année décrétoire fut aussi appliqué pour déterminer la position des villes libres ; chacune resta ce qu'elle était en 1624. L'esprit du traité de Westphalie est entièrement favorable à la souveraineté territoriale (Landshoheit) ; aussi le droit de régler et de réformer le culte est-il reconnu à tout souverain immédiat, sauf les limites que le principe de l'année décrétoire apportera à ce droit. Ainsi les sujets qui ont joui de la liberté religieuse ou même d'un bien ecclésiastique médiat durant l'année décrétoire, n'en peuvent plus être privés ; ceux qui ne sont pas au bénéfice de l'année décrétoire peuvent au contraire être forcés à émigrer ; il est seulement interdit au prince de les vexer et persécuter à cause de leur religion. C'est à tort du reste que l'on a prétendu que le prince avait le droit de transplanter, bon gré mal gré, d'un pays dans un autre, ses sujets d'une autre religion ; car le droit d'émigrer existe aussi en faveur du sujet.

Le droit d'incamération pour biens de fondations sécularisées par le seigneur du territoire, en faveur du seigneur du lieu où ces biens sont situés, n'est point admis.

La juridiction ecclésiastique est suspendue tant d'état catholique à protestant, que d'état protestant à catholique, sauf le cas où elle aurait été exercée durant l'année décrétoire sur des sujets de même religion d'un autre état.

Quant aux réformés non adhérents de la confession d'Augsbourg, les avantages de la paix de religion sont déclarés leur être accordés, tout comme aux catholiques et aux luthériens ; de plus le droit de réformer entre luthériens et calvinistes ou zwingliens n'est point restreint par l'année décrétoire qui ne s'applique qu'aux différends entre catholiques et protestants.

Restaient encore certaines demandes des protestants relatives à la modification de quelques points de droit public impérial ; on y fit droit en statuant que la pluralité des voix ne déciderait

dans les diètes que dans les matières non religieuses et au sujet desquelles les états pourraient être considérés comme un seul et même corps ; que les députations de l'empire seraient composées en nombre égal de membres des deux religions ; enfin que tous les doutes qui pourraient s'élever sur le traité ne seraient décidés qu'en diète et par transaction entre les états des deux religions. La réforme de la justice et en particulier du conseil aulique et de la chambre impériale, qu'on demandait aussi, fut opérée plus tard, et dans le même sens.

Dans le traité de Westphalie, l'ancien droit féodal et ecclésiastique prête encore sa langue au nouveau droit, mais combien l'esprit a changé ! L'empereur des Romains, le roi des Allemands est bien encore salué comme le premier des princes, mais le dernier de ses vassaux veut se soustraire à son obéissance et trouve appui dans sa rébellion. La réforme a détruit la monarchie universelle dans les choses de l'esprit, la nouvelle politique tend à empêcher cette monarchie dans les choses du temps. Partout et en tout la chûte de l'autorité romaine est favorable à l'autorité des états. L'état est placé au-dessus de l'église ; le droit de réformer est reconnu par les puissances catholiques elles-mêmes comme un droit inhérent à la souveraineté territoriale. La suprématie de Rome n'est plus que conditionnelle, même chez les états restés fidèles au dogme romain ; elle n'a lieu qu'en tant qu'elle s'accorde avec la souveraineté du territoire ; et quand le pape proteste, nul n'y fait attention.

Nous avons vu que le nouvel ordre de choses exigeait non-seulement la constatation du nouveau droit, mais aussi l'abaissement de l'Autriche qui le menace dans sa base ; l'équilibre des forces entre les divers états européens. Le traité arrive à ce but, non par des sacrifices qu'il impose à la maison d'Autriche, lesquels sont au fond peu considérables, mais par la destruction de cette unité allemande, trop redoutable lorsqu'elle était dans une seule main ; il consacre l'indépendance des états d'empire et la division de l'Allemagne, division que le dissolvant du protestantisme servira à maintenir. Le protestantisme est comme un mur d'airain opposé à l'Autriche, et par-là on a brisé la puis-

sance de son sceptre impérial. Le catholicisme à son tour pourra être opposé au prince protestant qui serait tenté de jouer quelque jour le rôle de l'Autriche en Allemagne.

La France et la Suède ne se contentèrent cependant pas de ces résultats généraux; elles demandèrent encore des satisfactions particulières pour dédommagement de l'appui qu'elles avaient prêté aux princes d'Allemagne. Ce fut surtout l'Eglise qui en fit les frais. La France acquit Pignerol, Vieux-Brissach, l'Alsace et le Sundgau, toutefois sans pouvoir obtenir l'admission dans l'empire qu'elle aurait désirée. La Suède eut Weimar, l'île de Rugen, la Poméranie et quelques biens ecclésiastiques avec triple voix dans la diète. Le Brandebourg et le Mecklenbourg furent dédommagés des cessions faites à la Suède par des biens ecclésiastiques. Le landgrave de Hesse-Cassel, fortement appuyé par la Suède, fut aussi dédommagé, partie en argent et partie par des fonds d'église. L'indépendance de la Suisse et celle de la Hollande sont définitivement reconnues.

On a appelé le traité de Westphalie le code des nations, et c'est avec raison, car quoique son objet principal fût de régler les affaires de l'Allemagne, les principes posés, les questions résolues et l'importance de l'Allemagne, au centre de l'Europe, ont fait de ce traité comme la loi des états pendant près de 200 ans. Les traités postérieurs, soit d'état à état, soit de toutes les nations ensemble, ont pris ces décisions comme définitives. Les affaires de religion, entr'autres, ont été réglées partout selon les principes de cette paix. (Voyez à cet égard les traités entre les cantons suisses, de Baden en 1656, d'Arau en 1712 et de Baden en 1718; les traités et concordats de la Pologne et de la Suède, de la Hollande avec ses sujets catholiques, etc.)

Quand on considère d'un côté les difficultés à résoudre, de l'autre la manière sûre et prudente en laquelle elles l'ont été; quand on considère qu'il ne s'agissait de rien moins que de faire sortir l'ordre du désordre le plus complet; le droit, d'un état de violation constante de tous les droits qui avait duré pendant un siècle au moins; et qu'il fallait puiser justement dans ce désordre même les éléments de l'ordre à créer, on ne peut refuser

son admiration aux auteurs de ce traité, vrai chef-d'œuvre de diplomatie ; car, chose remarquable et rare assurément, il n'a été par lui-même l'origine d'aucune nouvelle guerre, excepté celle occasionnée par les édits de réunion de l'Alsace sous Louis XIV, et qui doit encore être attribuée bien plus à l'ambition du monarque qu'à l'ambiguité du traité.

Le traité des Pyrénées de 1659 doit être considéré comme un pur complément du traité de Westphalie, dans lequel la France et l'Espagne n'avaient pu se mettre d'accord ; le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse infante d'Espagne, et des concessions de territoires faites par l'Espagne, soit du côté des Pays-Bas, soit du côté des Pyrénées, sont les conditions de la paix. L'Espagne y reconnaît aussi le traité de Munster en ce qui concerne la cession de ses droits sur l'Alsace et le Sundgau. Ainsi, en consacrant la supériorité de la France sur l'Espagne, en acceptant sa jurisprudence sur toutes les questions qui y sont tranchées, le traité des Pyrénées a accompli l'œuvre du traité de Westphalie.

Le traité de Lisbonne de 1668, qui consacre l'indépendance du Portugal ; celui de La Haye de 1669 entre l'Espagne et la Hollande, sont entièrement dans le même sens.

La paix d'Olivia en 1660, où interviennent la France, l'empereur, la Suède, la Pologne et l'électeur de Brandebourg, est calquée sur celle de Westphalie ; même subordination du droit au fait, même forme, même garantie ; aussi l'appelle-t-on la paix de Westphalie du nord.

Mais l'équilibre est de sa nature variable et facilement altéré. Pendant que l'Autriche et l'Espagne descendaient, la France se fortifiait, et bientôt sous la main d'un despote ambitieux comme Louis XIV, elle en vint au point de menacer l'indépendance européenne.

L'envahissement de la Hollande qui donne lieu à une guerre générale terminée en 1679 par la paix de Nimègue, les arrêts de réunion, la trève de Ratisbonne en 1684, violée sous les plus vains prétextes, montrèrent assez clairement quels étaient les véritables desseins de celui qui pouvait dire en France : l'état, c'est moi.

Dans la paix de Riswick, en 1697, Louis XIV, prévoyant l'extinction de la maison d'Espagne et le parti qu'il en pourra tirer, s'est montré à dessein généreux. La clause favorable aux catholiques d'Alsace, contre laquelle protestent les états protestants, serait à tort attribuée à une réaction catholique. C'est le despotisme du grand roi qui se manifeste là vis-à-vis de la religion protestante, ainsi que dans la fameuse révocation de l'édit de Nantes; comme vis-à-vis de Rome, dans la constitution de l'église gallicane qui constitue une église nationale dans l'église universelle, et réduit la dépendance à l'égard du pape à un lien si faible, qu'il aurait pu en résulter facilement un schisme, sans la prudence de Rome qui se contenta de protester pour le droit en respectant le fait.

La paix d'Utrecht, en 1618, à laquelle presque toutes les puissances de l'Europe prirent part, fait perdre à la France sa suprématie. L'affaire de la succession d'Espagne a soulevé contre elle une coalition de l'empereur avec les cours maritimes, l'Angleterre et la Hollande. La France, victorieuse tant qu'elle a pu avoir affaire à des adversaires isolés, a dû succomber lorsqu'ils ont été une fois réunis. Un Bourbon reste roi d'Espagne, mais d'une Espagne à laquelle les plus beaux fleurons de sa couronne ont été enlevés au profit des adversaires de la France, et qui ne sera plus désormais qu'une puissance de second ordre. La France elle-même est épuisée, et pendant tout le 18e siècle elle ne se relève pas de l'état de débilité où les dernières guerres de Louis XIV l'ont jetée. Dans un sens, on peut observer dans la paix d'Utrecht la contre-partie de la paix de Westphalie.

Dans la guerre de 30 ans, c'est la France catholique qui a soutenu les protestants, dans le but d'abaisser l'empereur ; dans la guerre de la succession d'Espagne, c'est l'empereur qui s'unit aux puissances protestantes, dans le but d'abaisser la France. Mais dans la guerre de 30 ans, la question religieuse joue jusqu'à la fin un rôle capital, tandis que dans la guerre de succession elle a entièrement disparu. La paix de Westphalie est avant tout une paix religieuse à laquelle la politique est venue se mêler ; la paix d'Utrecht est exclusivement une paix politique, et dé-

sormais il en sera toujours ainsi ; toutes les guerres du 18e siècle sont des guerres d'équilibre ; telle est la guerre de la succession de Pologne, terminée par le traité de Vienne en 1738, dans laquelle succomba Stanislas, candidat de la France ; telle, la guerre de la succession d'Autriche, à laquelle mit fin le traité d'Aix-la-Chapelle, guerre qui montre combien les droits de tous sont ébranlés et comme chacun peut d'un jour à l'autre être troublé dans la possession la plus légitime, car tous les états qui contestèrent à Marie-Thérèse ses droits, avaient reconnu positivement la pragmatique sanction du vivant de Charles VII ; telle, la guerre de sept ans, dans laquelle on voit une nouvelle coalition de l'Europe contre une puissance qui, un siècle auparavant, n'était pas même de troisième ordre, et qui se termina à la paix de Paris par l'élévation de la Prusse et de l'Angleterre.

L'équilibre est le dieu cruel auquel les cabinets européens prodiguent le sang de leurs peuples. Les droits les plus incontestables ne sauraient subsister lorsqu'on leur oppose l'équilibre ; car il est le premier droit des nations entr'elles, et tout ce qui menace leur indépendance est par cela seul illégitime. Mais la politique de l'équilibre, quoique seule possible dans le système de l'indépendance absolue des états, est pourtant pleine de dangers, car elle habitue les princes à passer par-dessus le droit toutes les fois que leurs convenances le réclament. On pourra même la tourner contre l'indépendance des états en vue de laquelle cette politique a été inventée, lorsque leur partage sera possible sans nuire à un certain équilibre entre les co-partageants ; ainsi le principe du droit disparaîtra par l'abus qu'on en aura fait. Ce moment est celui de la transition qui a lieu dans le droit international européen de la phase protestante à la phase révolutionnaire.

E. S.

INSTRUCTIONS

ET

EXHORTATIONS PASTORALES,

PAR

L. BURNIER[1].

Rendre compte de l'ouvrage d'un ami, d'un confrère, d'un compatriote, d'un ennemi, de tout autre en un mot qu'un inconnu, est une affaire délicate. En thèse générale, il vaudrait mieux s'abstenir. Qui pourrait répondre de soi? Qui pourrait ne pas craindre d'être trop indulgent, ou trop rigoureux, de peur d'être trop indulgent? Je n'essaierai pas de faire croire, quoique j'y croie bien moi-même, à mon entière dépréoccupation; mais, en supposant que mon opinion puisse être comptée, j'arrive trop tard pour influer sur le sort de cette publication. La *Revue* elle-même, qui m'a demandé cet article, n'a pas, à cet égard, d'autres prétentions que moi. La réputation de M. Burnier, comme prédicateur, est trop bien établie, et son volume est déjà jugé. Nous n'avons d'autre intérêt, le journal et moi, que de nous honorer par une critique loyale.

Ce serait d'ailleurs se préparer assez mal à un office de complaisance mondaine que de lire les instructions pastorales de M. Burnier. Pour le louer dans un tel esprit, il faudrait ne l'avoir pas lu. Son livre inspire d'autres sentiments. Il y règne un tel sérieux, on y respire un tel parfum de conscience et de franchise, la réalité des choses invisibles s'y fait tellement sentir, qu'on craindrait, en se laissant aller à l'adulation, de se voir silencieusement repris par le livre lui-même; on comprend que flatter un tel écrivain, c'est lui manquer de respect, et que le silence serait un hommage plus délicat qu'une pareille louange.

[1] Un volume in-8° de 487 pages. Prix : 30 batz.

Ceux qui n'ont pas encore lu ce volume, mais qui ont entendu prêcher M. Burnier, n'auront pas de peine à me comprendre. Il y a, grace à Dieu, d'autres prédicateurs sérieux, vrais, persuasifs, et même d'autres prédicateurs simples et familiers. Mais, s'il était permis de comparer l'action du prédicateur à un serrement de main cordial et prolongé, je dirais volontiers que plusieurs d'entre les meilleurs ont la main gantée. Celle de l'orateur qui nous occupe est parfaitement nue. Rien n'intercepte, rien n'affaiblit, entre sa main et celle qu'il tient pressée, cette chaleur vitale et les courants de ce fluide mystérieux qui semble, pour un moment, faire vivre en commun deux êtres. Pour nous exprimer sans figure, M. Burnier ne prêche pas, il parle. Je dis qu'il parle, et non pas qu'il cause. La causerie, dans la chaire, est toujours malséante; car il n'y a pas de *causerie religieuse;* ce sont des termes qui s'excluent.

Nous avons entendu dire à l'auteur, il y a plus de vingt ans (c'était donc au commencement de sa carrière pastorale), quelques mots qui nous sont bien souvent venus à la pensée : « Je m'applique, disait-il, à rendre mon style *uni.* » Cette parole avait bien de la signification, et peut-être alors n'en savait-il pas toute la portée. L'étude dont il nous parlait pouvait être également un effet et une cause. Un *effet,* si, pénétré de respect pour la vérité, il avait peur d'y rien ajouter; une *cause*, si ce goût d'un style uni l'a conduit du côté de la vérité, qui seule peut supporter le style uni, et qui peut-être le réclame. « Si une pensée, a dit excellemment Vauvenargues, n'est pas assez forte pour *porter* une expression simple, c'est un signe de la rejeter. » Il faudrait, ne fût-ce que pour éprouver nos pensées, leur essayer le style uni, non pas peut-être pour s'en tenir toujours à ce style; mais je crois que l'épreuve faite, on se contenterait souvent de la forme qui aurait servi à l'expérience, et l'expression provisoire demeurerait l'expression définitive.

Ce qui est sûr, c'est qu'il est peu d'écrivains chez qui la pensée et l'expression soient plus étroitement unies. Le style de M. Burnier est éminemment un style de bonne foi. Mais comme sa pensée est une pensée ingénieuse, une pensée vive, le style

est vif et ingénieux, en même temps qu'il est d'un naturel et d'une vérité dont il y a peu d'exemples, *même* dans la chaire. Mais nous aurions omis un de ses caractères, si nous n'avions rien dit de sa *grâce*. Il a toute celle que peuvent admettre, mais qu'admettent très-naturellement des sujets sérieux et des pensées austères. Au reste, ce que nous appelons *grâce* dans ces discours, ne serait-il point tout simplement la perfection du naturel?

C'est peut-être encore autre chose. C'est une sérénité, une modération, une bienveillance qui ne se démentent jamais, et qui semblent augmenter dans les endroits où la pensée est le plus propre, par sa nature, à produire une impression pénible. Sans émousser aucune vérité, et conservant à chacune son caractère, l'auteur n'est jamais âpre, jamais brusque, jamais virulent; et la seule *passion* que nous ayons sentie dans tout son livre, c'est la *compassion*. M. Burnier est d'ailleurs, pour nous servir d'une expression du siècle dernier, tout à fait un *honnête homme*, à qui la mesure, le tact et la délicatesse, ne font jamais défaut. Disons mieux : ce chrétien est un homme, c'est un esprit large et franc, qui a ouvert ses fenêtres de tous les côtés; il ne craint pas les courants d'air; on ne sent le *renfermé* nulle part dans cette demeure spacieuse et bien aérée. On éprouve je ne sais quelle sécurité auprès de cet homme dont la parole est pleine tout à la fois d'habileté et de candeur. On lui sait gré de son aménité, sur le principe et l'esprit de laquelle on ne peut pas se méprendre, de sa douceur franche et virile, de l'humilité avec laquelle, sans effort, sans préméditation, il vous parle à la fois de plain pied, comme votre semblable, et de très-haut, comme un apôtre : il y a une netteté dans les positions respectives, une clarté, une simplicité dans les rapports, qui mettent le cœur à l'aise et qui gagnent la confiance.

Ce dernier mot me fait penser au premier discours de M. B., digne préface du volume, qui n'en a point d'autre. Comme il aborde sa paroisse, il aborde le public. A l'entrée de son ministère, il réclame la confiance; il ne peut rien sans elle; il se retire s'il n'en est assuré; il ne peut la commander, mais à coup

sûr il l'inspire : quand on la demande ainsi, comment ne l'obtiendrait-on pas? On aura une idée complète du caractère pastoral et du caractère social de l'auteur quand on aura lu ce premier discours.

Si l'éloquence consistait, selon l'idée, non pas fausse, mais exclusive, de beaucoup de personnes, dans l'emploi de certaines formes consacrées par le parti brillant que les maîtres en ont tiré, il se pourrait que M. Burnier ne fût pas toujours éloquent ; il y a, dans tel de ces discours, une disette étonnante de *prosopopées*, d'*hypotyposes*, de *climax*, et en général de toute cette grosse artillerie de siége que les rhéteurs ont essayé de mettre à l'usage de tout le monde. Mais si l'éloquence se reconnaissait à ses effets, si par hasard Cicéron n'avait pas dit une sottise en la définissant par ces deux mots si modestes: *aptè dicere;* si un discours était éloquent, lorsqu'il établit entre son objet et nous-mêmes des rapports justes et sentis, lorsqu'il met notre conviction d'accord avec nos sentiments ou nos sentiments d'accord avec notre conviction, lorsqu'il lie étroitement nos impressions à celles de l'orateur, en sorte que ces deux fleuves n'ont qu'un même cours, dans ce cas il se pourrait que l'auteur de ces discours fût éloquent et quelquefois très-éloquent. Au reste, il ne l'est que parce qu'il n'a pas voulu l'être, parce qu'il a été uniquement préoccupé, non de lui-même, mais de son objet : on peut, il est vrai, avec cette préoccupation, n'être point éloquent, mais on ne l'est point sans cette préoccupation. Il y a d'autres formes d'éloquence; il y en a de plus vives, de plus éclatantes, que je suis loin de rabaisser; mais chaque esprit a sa forme, et le *nosce teipsum* est la devise de l'orateur comme la règle de l'homme. Au reste le vrai talent ne méconnaît point à jamais sa voie; il ne tarde même pas à la discerner; ceux qui la chercheraient toujours sans pouvoir la trouver auraient cherché ce qui n'existait pas. Avant tout, il faut être soi-même; car l'individualité est une même chose que la vie. Il faut, en éloquence, en poésie, en tout genre, pouvoir se dire au moins : « *Meo* sum pauper in ære. » Un airain bien à moi me vaut mieux que votre or. Heureux, pourtant, qui a de l'or et non du cuivre!

Il s'en faut bien d'ailleurs que l'éloquence de M. Burnier n'ait qu'une forme, et qu'elle s'interdise soigneusement la solennité de l'attitude ou la hardiesse des allures. Plusieurs de ces discours, et par exemple celui sur la *souveraine sagesse de Dieu*, démentiraient ce jugement. *A tout propos* et *mal à propos* sont de proches parents : et il ne sied pas au style oratoire de déployer en toute occasion toute l'envergure de ses ailes. Ce n'est pas à ce prix qu'il est oratoire ; mais il ne l'est pas, et par conséquent il n'est pas vrai, s'il n'est éminemment direct et actif, si c'est un style écrit et non un style parlé ; car s'il y a peu d'inconvénient à ce qu'un livre soit un discours, il y en a beaucoup sans doute à ce qu'un discours soit un livre.

On ne dira pas cela des discours de M. Burnier : ce sont bien des discours. On ne les lit pas, on les écoute ; car l'auteur, la plume en main, parle plutôt qu'il n'écrit. On sent partout la réalité et l'actuel. Cet homme qui vient de monter en chaire, n'est pas absolument un autre que celui que vous avez rencontré dans la rue, tout de même que dans la rue, un peu plus tard, vous ne trouverez pas en lui un autre homme que celui qui vient de vous parler en public. Il n'y a pas solution de continuité dans sa vie ; il ne feint pas d'avoir oublié ce qu'il a vu, ce qu'il a éprouvé hors du temple ; il admet dans le sanctuaire des souvenirs qui s'épurent en y entrant ; car enfin, à ne considérer la prédication que comme un jugement universel des choses, il faut bien quelquefois nommer les accusés et dater l'accusation. On ne peut être actuel avec plus de discernement et de réserve que M. B.; mais ce caractère abstrait, impersonnel et pour ainsi dire anonyme de la prédication vulgaire n'est pas le caractère de la sienne ; elle est *datée* comme une épître ; elle tient compte des événements récents et des préoccupations actuelles de l'auditoire ; elle n'ignore volontairement aucune des régions de la pensée, aucun des domaines de la vie ; elle aime à rattacher le local à l'universel, le temps à l'éternité, le royaume de la nature au royaume de la grâce. Nous en trouvons un exemple dans le morceau suivant, qui, à plus d'un titre, mérite d'être cité. Il s'agit de l'affliction qu'éprouve le chrétien à la vue des différentes manifestations du désordre moral.

« Ainsi, abstraction faite des maux que le péché traîne à sa suite, et à ne le voir qu'en lui-même, il a de quoi nous affliger. C'est le soulèvement de la créature contre son créateur ; c'est la dégradation du plus noble des êtres que Dieu ait placés ici-bas ; c'est la pureté changée en souillure ; l'amour devenu égoïsme ; et, pour ainsi dire, le Ciel métamorphosé en enfer ; c'est un prodige que nul ne croirait s'il ne lui était que raconté.

» De tous les mystères que la Bible nous révèle, il n'en est point qui soit à la fois plus inconcevable, plus avéré et plus désolant. On ne saurait à quelle catastrophe, à quel désordre de la nature, à quelles ruines comparer cette destruction du bien suprême dans le cœur humain.

» Les voyageurs nous parlent, avec tristesse, du spectacle qu'offrent les décombres de ces vastes cités de l'Orient que l'Eternel a balayées de dessus la face de la terre ; mais il y a là de la grandeur encore et l'on admire ces ruines.

» Dans la portion la plus riante de notre Suisse, entre deux lacs délicieux, était, il y a quarante ans, une vallée charmante, où plusieurs villages élevaient leurs clochers entre la verte ramée d'arbres fruitiers magnifiques. Tout à coup le flanc de la montagne se détache, et coule dans cette vallée qu'il change en collines. Mais quelles collines, hélas ! des rocs immenses amoncelés, éparpillés, incapables de recevoir aucune végétation, horrible et vaste tombeau d'une peuplade entière, qui fut ensevelie en un clin d'œil. Il y a, mes frères, pour tout homme qui contemple cette scène, quelque chose de saisissant. On ne peut, sans un serrement de cœur inexprimable, s'asseoir sur une de ces pierres ; comparer, par la pensée, ces effroyables décombres avec l'Eden *que c'était* jadis ; songer à ces familles englouties sous cette ravine de rochers ; et l'on pleure cette belle vallée, et l'on pleure ces morts dès longtemps endormis. Toutefois, vous le dirai-je, il y a du sublime encore dans l'horreur de ce spectacle. Quand on voit d'où est parti ce gigantesque instrument de destruction, quand on se fait raconter l'histoire de quelques délivrances au milieu de cette catastrophe, on sent que la main de l'Eternel était là, que l'œil de l'Eternel était là, et en tout ce que Dieu fait, il y a un élément de grandeur qui excite l'admiration. C'est ainsi qu'il en sera au jugement des vivants et des morts ; quand « le Seigneur Jésus, venant » du ciel, paraîtra avec les anges de sa puissance, exerçant la vengeance, avec » des flammes de feu, contre ceux qui ne reconnaissent point Dieu et qui n'obéis- » sent pas à l'Evangile ; » quand « les cieux passeront avec le bruit d'un effroya- » ble tempête, que les éléments seront dissous et que la terre sera entièrement » brûlée avec tout ce qu'elle contient. » Quelle scène effrayante ! et toutefois quel spectacle sublime ! quelle manifestation de la Souveraine Majesté du Tout-Puissant !

» Mais, dans le péché, dans cet horrible bouleversement, il n'y a rien qui soit de Dieu. Jamais, comme qu'on s'y prenne, le péché ne sera qu'odieux et

révoltant. Il ne peut être beau qu'aux yeux de Satan et de ceux qui marchent dans ses voies ténébreuses. Quant au chrétien, pour peu qu'il réfléchisse à ce qu'est le péché, il ne saurait qu'éprouver une profonde tristesse. « Mes yeux se » sont fondus en ruisseaux d'eau, parce qu'on n'observe point ta loi. »

M. B. se montre encore *actuel* très à propos dans le morceau que nous allons transcrire; il est tiré du discours sur le *Don d'intelligence*, l'un des meilleurs de ce recueil. L'auteur parle «des erreurs que nous suçons avec le lait, préjugés profondément enracinés, dont tous ceux qui s'occupent de l'enseignement religieux de la jeunesse connaissent bien la puissance. » Puis il ajoute :

» Oserais-je vous citer un fait très-récent? Me croirez-vous si je vous rapporte la réponse qui me fut faite l'autre jour par un de mes catéchumènes? Il s'agissait de prononcer son admission à la Cène du Seigneur, et je lui demandais ce qu'il avait appris durant l'hiver. Ce qu'il avait appris! Ecoutez, mes frères. C'est qu'il pouvait obtenir, par Jésus-Christ, le pardon de ses péchés. Ce cher ami! oh! que le Seigneur lui donne de recevoir en son cœur cette vérité et qu'il l'y fasse fructifier pour sa gloire! Né de parents qui se nomment chrétiens, élevé dans des écoles dites chrétiennes, il ne savait pas que Jésus-Christ pardonne les péchés. Il le connaissait bien sous le nom de Sauveur, mais il n'attachait aucun sens précis à ce mot. Il avait souvent entendu parler du salut; mais il ne savait pas ce que cela veut dire. On l'avait élevé dans la crainte des jugements de Dieu et non dans l'amour de sa grâce. On lui avait bien dit que Dieu est bon, mais lui, il se sentait d'autant plus méchant sans doute. Quant à cette miséricorde qui pardonne tant et plus, qui pardonne dès à présent, qui pardonne sans conditions proprement dites, qui pardonne aux pécheurs pour prix de ce que Jésus a souffert, il n'en savait pas le premier mot, ce pauvre jeune homme; et combien qui arrivent à leur seizième année, comme lui, en se faisant les plus fausses idées de l'Evangile! Il ne s'agit donc pas ici simplement d'apprendre ce qu'on ignore, mais il faut se débarrasser d'une foule d'erreurs qu'on a prises jusque-là pour la religion.

Ce que j'ai dit jusqu'ici peut faire prévoir quelle est la forme de l'ensemble dans chacun de ces discours, je dirais le système de composition de l'auteur, si l'auteur composait d'après un système. Sa marche est celle de la nature, mais d'une nature perfectionnée et savante. Ce n'est pas qu'on ne puisse mettre et

que plusieurs (j'entends les grands modèles) n'aient mis en effet plus d'invention dans la composition générale ou dans la disposition de leurs discours ; mais un ordre plus logique, plus judicieux, une méthode plus sûre, je ne crois pas les avoir trouvés nulle part. On peut élever des édifices plus imposants : on ne saurait bâtir une maison plus habitable et plus commode. L'auteur a parfaitement intitulé ces discours : ce sont des *instructions*, mais des instructions dans toute la force et dans toute la valeur étymologique du mot. *Instruire* est quelque chose de plus qu'*informer ;* c'est en même temps armer, fortifier intérieurement : tel est l'esprit de l'instruction religieuse ; tel est le caractère des instructions pastorales de M. Burnier, chez qui ces divers éléments ne sont pas seulement entremêlés, mais fondus les uns dans les autres. Jamais la dialectique, où l'on sait que cet orateur excelle, ne l'écarte, ni ne le distrait de son but principal ; il reste toujours près de notre conscience et de notre cœur.

Il n'est pas besoin que je dise quelle est la doctrine de ce livre. On sait assez à quelle école appartient M. Burnier : sa théologie est celle du réveil. Sa doctrine est celle que tous les partis, par une convention tacite, et en se réservant la liberté de leur jugement, appellent *orthodoxe ;* M. B. l'est franchement et complétement, avec cette circonstance toutefois que son orthodoxie est bien à lui. Ce n'est pas dire peu de chose. Quoique nous nous vantions fort d'avoir secoué le joug de la tradition, nous avons la nôtre, et il n'y aurait point de mal à cela si cette tradition était large et complète. La tradition est le trésor de la pensée religieuse amassé par les âges sur le terrain de la révélation positive. Ce trésor n'est pas une révélation, mais un développement libre et spontané, auquel, dans une certaine mesure et sous certaines réserves, la sanction divine n'a point manqué. Toute la littérature chrétienne est le corps, le dépôt de cette tradition. Mais il faut ou répudier toute tradition, ce qui est parfaitement impossible, ou remonter, anneau par anneau, jusqu'au point où cette tradition commence. Il est injuste et imprudent de nous arrêter à nos réfor-

mateurs et d'ignorer tout ce qui les a précédés, et tout ce qui a été pensé depuis eux sous une autre inspiration que la leur. Nous ne pouvons ni improviser après coup tout le développement humain de la vérité divine, ni prendre pour la tradition entière la pensée de quelques hommes. Nous le pensons d'autant moins que la pensée de notre école ne représente guère qu'une des formes de la pensée religieuse. Elle est fortement dialectique et faiblement spéculative. La pensée spéculative abonde au contraire chez les pères et dans les écrits du moyen-âge. Et vainement on dirait que la spéculation est dangereuse : la dialectique ne l'est-elle point? Ne l'est-elle pas davantage peut-être? Or la pensée religieuse n'a que ces deux formes, et il faut, dans la religion, faire à la pensée la place que la religion elle-même lui a faite. On ne s'interdira la dialectique que pour abuser de la spéculation, ni la spéculation que pour abuser de la dialectique.

Ce goût dominant pour la dialectique peut servir à expliquer la préférence trop exclusive du réveil, et de la réforme en général, pour les écrits de St. Paul. Le point de vue de St. Paul est plus dialectique, le point de vue de St-Jean plus spéculatif. Ce qu'il y a de spéculatif dans St. Paul, on en fait peu d'usage ; ce que l'on cherche de préférence dans St. Jean, c'est ce qu'il y a de dialectique, ou, plus souvent encore, on tourne en dialectique sa spéculation. Nous croyons pouvoir dire qu'il se trouve dans cet apôtre bien des idées que le réveil, tel qu'il est, ne traitera jamais franchement, largement. Dans le point de vue où l'on s'est enfermé, il y a plusieurs passages de cet apôtre (il y en a de St. Paul lui-même) dont une interprétation vraiment naïve est à peu près impossible. On se creuse ainsi, à travers le texte évangélique, une ornière étroite et tortueuse, tandis que c'est l'Evangile tout entier qui devrait être notre ornière.

M. B. appartient, ce nous semble, à une branche, et certainement à la meilleure, de l'école dialectique. Mais on sent que la pensée spéculative ne lui est pas étrangère. Nous avons pris plaisir à en remarquer des traces dans ses *Instructions pastora-*

les. En voici un exemple, que nous donnons moins comme preuve que pour éclaircissement de notre pensée, pour ceux à qui les termes dont nous nous sommes servis sont peu familiers :

« Et à quoi revient ce propos, mes frères, si ce n'est à dire qu'en un sens, LA CHARITÉ EST LE SALUT ? Non point que nous soyons sauvés parce que nous aimons (on ne saurait trop le rappeler) ; car nous n'aimons que si nous sommes sauvés[1], à savoir si nous avons la foi du cœur qui unit à Christ et par laquelle nous sommes justifiés devant Dieu. Mais tout en convenant que, sous un certain point de vue, le salut entier se trouve dans le pardon des péchés ou dans la foi...., il n'est pas moins vrai que Dieu *ne pardonne aux pécheurs que* pour les rendre heureux et les délivrer de l'empire de Satan, c'est-à-dire *pour les sanctifier*, c'est-à-dire encore pour répandre son amour en leurs cœurs par le Saint-Esprit qui leur est donné..... But céleste et non terrestre ; bien permanent et non passager ; car la charité est la vie même du Ciel. »

Dans l'état actuel des idées dogmatiques, il a fallu quelque liberté d'esprit pour écrire cette courte phrase : « La charité « est le salut. » Elle méritait plus de développement ; elle était digne de devenir la matière d'un discours entier, pour lequel assurément l'Evangile eût fourni plus d'un texte. Et nous dirons à ce propos que nous regrettons que M. B. n'ait pas, en plus d'un lieu, aux dépens même de la symétrie et des proportions extérieures, développé, approfondi certaines idées qu'il ne suffit pas de mesurer, si l'on ne les fait encore palper et goûter. Peut-être ai-je tort ; peut-être ces idées, importantes en elles-mêmes, ne peuvent être que secondaires ou subsidiaires dans le lieu où elles se trouvent : ce sont les articulations et non les membres du discours. Quoi qu'il en soit, leur intérêt et le peu d'espace qu'elles occupent donneraient envie de les détacher pour les faire considérer à part. En voici deux exemples : l'un est tiré du discours sur le *don d'intelligence :*

« Pour le dire en passant (si toutefois il est permis d'aborder en passant un si grave sujet), qui est ce Jésus qui a le pouvoir de donner l'intelligence des choses

[1] J'aimerais mieux dire : « Nous n'aimons que si nous nous croyons aimés. »

divines? Tout homme envoyé de Dieu a eu pour mandat d'exposer les vérités du salut ; mais nul ne s'est présenté comme pouvant disposer les cœurs à les recevoir. Quel que soit le degré de puissance spirituelle et miraculeuse que le Seigneur ait conféré à ses serviteurs, il ne leur a pas délégué celle-ci. Ils ont pu guérir des maladies, même rendre la vie à des morts ; mais ouvrir l'esprit et le cœur, ou, en d'autres termes, communiquer la foi, ou, autrement encore, sauver les âmes, — c'est ce que Dieu se réserve. C'est là sa gloire, qu'il ne saurait donner à un autre. Qui donc est Jésus, si ce n'est la Parole Éternelle et Toute-Puissante, Dieu manifesté en chair ? »

Je prends l'autre exemple dans le discours sur la *première mission ;* il s'agit du plan conçu par Jésus-Christ :

« Qu'on se représente un homme vraiment chrétien, et l'on voit un homme vraiment heureux. Qu'on se représente le monde couvert de populations vraiment chrétiennes dans la majorité de leur personnel, ou seulement dans une très-forte minorité, et l'on voit le monde jouissant d'une prospérité et d'une paix inexprimables. Rien n'égale donc la grandeur et l'excellence du plan conçu par Jésus-Christ. Personne, avant lui, n'en avait eu la moindre idée. Ceux qu'on appelait les bienfaiteurs du genre humain n'avaient songé qu'à ses intérêts terrestres et matériels ; ou, s'ils avaient porté leurs pensées plus haut, jamais ils n'osèrent prétendre à les appliquer d'une manière universelle. Il était réservé à Jésus-Christ de vouloir, pour tous, tout ce qu'il y a de plus grand et de plus élevé. Avouez, mes frères, que voilà, dans un homme, une pensée bien divine, et que ce commandement tout simple en apparence : « Allez, et enseignez toutes les nations, » a quelque chose de vraiment prodigieux. »

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a beaucoup de morale dans ces discours ; toutefois M. Burnier a donné peu de place à l'exposition de la morale proprement dite, par où nous entendons, non-seulement l'art de bien vivre, mais toute la science des mœurs. C'est un de nos regrets ; mais sans doute, dans un autre volume, nous obtiendrons satisfaction. Celui-ci, composé de trente et un discours, renferme un cours à peu près complet de théologie chrétienne, appuyé de toutes parts sur l'Ecriture, dont les textes, toujours allégués à propos, abondent dans les discours de M. B. C'est sur quelques points de cette théologie que porteraient nos observations, si cette théologie était propre à l'auteur, et si une discussion de doctrines

était à sa place dans un journal littéraire. Ce serait sortir du champ de la critique, pour énoncer, sur des matières graves, des opinions ou des doutes très-individuels. Ces points écartés, ce qui me reste à dire est peu de chose; ce n'est pas une raison pour ne pas le dire.

Je dirai donc que dans le discours sur l'*étude de la charité*, j'aurais voulu trouver quelque chose sur ces rapports entre l'humilité et la charité, que l'auteur indique, mais ne fait qu'indiquer, dans le discours suivant.

Il me semble à peine possible de traiter le sujet de la *famille de Jésus-Christ* sans parler des rapports de cet homme-dieu avec sa famille selon la chair.

Dans le sermon sur l'*égalité des pécheurs*, la question des différences morales qui se manifestent entre les individus de l'espèce humaine ne me paraît pas épuisée. L'auteur appelle ces différences *considérables :* dans quel sens lui paraissent-elles *considérables*, c'est-à-dire dignes d'être considérées ?

Le sujet de l'*Enfant prodigue* n'appelait-il pas une forme de développement un peu moins dialectique ? J'étendrai mon observation, en disant que je voudrais voir, dans tel et tel de ces discours, le raisonnement céder plus de place à la simple affirmation, bien entendu qu'un tableau est aussi une affirmation. Je ne puis m'empêcher de redire qu'il vaut mieux quelquefois *montrer* que *démontrer*.

La *Samaritaine*, dans le premier des discours sous ce titre, n'est-elle pas jugée un peu sévèrement ? et si elle a mérité ce jugement, ne convenait-il pas d'appliquer la même mesure à la parole des disciples, telle qu'elle est rapportée au v. 33 ?

En refusant de compter parmi les angoisses du Sauveur en Gethsémané les *frayeurs de la mort*, l'auteur a-t-il exclu l'*horreur de la mort ?* Le calice ne renfermait-il pas *cette* amertume ? Et si c'est comme peine due à nos péchés que le Christ a subi la mort, ne fallait-il pas que ce fût une peine ? L'homme naturel, dont il acceptait toute la condition, n'a-t-il pas horreur de la mort ? Et cette horreur n'est-elle pas une juste, je dirai même une sainte horreur ?

En adoptant tout le contenu du sermon sur la *paix*, on se demande si les mots : «Paix vous soit!» étaient autre chose que la formule ordinaire des salutations amicales, et si, par conséquent, elle put éveiller dans l'esprit des disciples toutes les idées qu'elle fait naître dans l'esprit de l'auteur. A ce compte, si Jésus-Christ avait dit : je vous *salue*, cela signifierait et cela aurait dû faire penser aux disciples que leur maître, en ce moment, leur offrait ou leur souhaitait le *salut*.

Enfin, si l'auteur est parfaitement fondé à repousser loin de *la prédication de la croix* le reproche d'absurdité, l'est-il également à parler (p. 306) comme s'il n'y voyait pas plus de mystère que dans le fait humain et journalier du cautionnement? et ne devait-il pas reconnaître parmi les causes qui font hésiter à croire à cette grande mesure de la charité divine, celle qu'il indique ailleurs (p. 113) : « Je comprends que nous soyons » incrédules à un tel amour, et que le monde taxe de folie ceux » qui y croient le plus ; car c'est vraiment inouï. »

Je ne crois pas nécessaire de développer davantage ces observations : si elles sont justes, j'espère que leur brièveté n'empêchera pas de les comprendre ; si elles ne le sont pas, elles sont déjà trop longues.

On a publié, dans le cours de ces dernières années, *beaucoup*, nous ne voudrions pas dire *trop* de sermons. Eh bien ! aucun des recueils qui ont paru n'a rendu superflu celui que nous annonçons. Outre l'originalité, la noble simplicité, et la richesse d'idées qui distinguent M. B., ces sermons, qui sont dignes d'être accueillis partout avec un grand intérêt, ont encore l'avantage d'être parfaitement appropriés à la tournure d'esprit et aux besoins particuliers de notre population. Sauf le langage, qui est très-pur, on peut les dire éminemment vaudois. On doit s'attendre à les voir bientôt très répandus et très *pratiqués* dans ce pays. Les anciens collègues de M. B., qui ont vivement senti la perte que sa retraite leur faisait subir, seront heureux de penser qu'il rentre en quelque sorte dans leurs rangs et s'associe à leurs travaux par cette publication, qu'on peut appeler nationale, et il ne faut pas douter qu'ils n'aiment à le voir devenir, au

moyen de ce livre, leur suffragant perpétuel auprès de ceux de leurs paroissiens que la maladie ou le grand âge empêche de profiter des prédications publiques.

M. B. s'est fait un honneur d'inscrire au frontispice de son ouvrage le nom de la paroisse où son court ministère a laissé tant de regrets. Morges, à son tour, s'honorera de cet affectueux souvenir, et le nom de cette petite ville, remarquable par sa civilisation, n'aura rien à perdre sans doute à être associé à celui de son ancien pasteur. Nous n'avons pu, à cette occasion, nous rappeler sans sourire qu'un pasteur de cette même ville mit en lumière, il y a plus de cent ans, un volume de sermons, qu'il dédia, non pas à sa paroisse, comme M. Burnier, mais à Leurs Excellences de Berne. Il voulait que ce volume *portât jusqu'à la postérité la plus reculée le témoignage de son respect pour le souverain.* M. Burnier, qui ne s'est pas soucié de la postérité, y parviendra plus sûrement ; en tout cas son recueil, nous pouvons l'espérer, jettera dans le cœur des pères la semence de bénédictions spirituelles et temporelles que les enfants recueilleront ; car, dans ce sens du moins, on peut dire d'un livre écrit sous l'inspiration de la foi et de la charité : « Il se » verra de la postérité, et il prolongera ses jours [1]. »

A. Vinet.

[1] Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer le bas prix de ce volume, qui contient, dans tous les sens, beaucoup de matière, dont l'impression est belle et la correction typographique à peu près irréprochable.

EXPOSÉ
DU
MOUVEMENT COMMERCIAL
ENTRE
LA SUISSE ET LA FRANCE
PENDANT L'ANNÉE 1840,

SUIVI

D'UN COUP-D'OEIL RÉTROSPECTIF SUR LES TRAITÉS, LOIS ET ORDONNANCES CONCERNANT LES RAPPORTS COMMERCIAUX ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE, DEPUIS LE 15e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS,

par

M. LE Dr A. DE GONZENBACH,

SECRETAIRE D'ÉTAT DE LA CONFEDERATION SUISSE.

Lausanne, librairie Ducloux, 21 batz.

De tous les états de l'Europe, la Suisse seule a su échapper aux charmes du système prohibitif et aux illusions de la balance du commerce. Son industrie est née, s'est développée et a grandi sous l'œil de Dieu dans le champ de la liberté ; et tandis que toutes les autres nations s'isolaient en stimulant par des excitants artificiels le travail hors des voies naturelles, la Suisse s'ouvrait toujours plus à tous les produits qui venaient s'échanger contre ceux que son industrie vierge de toute protection faisait éclore sous la main intelligente de ses laborieux enfants; et bien lui en est advenu, car malgré les difficultés que lui opposait sa position méditerranée, malgré les obstacles que n'a cessé de lui susciter tout à l'entour d'elle le déplorable système qui, depuis des siècles, domine chez ses voisins, avec un sol pauvre et un climat parfois inclément, sans les ressources du crédit, jusqu'ici inconnues chez elle, nous la voyons atteindre dans l'échelle industrielle et commerciale un degré qui la met, elle, *pauvre Suisse*, au niveau des nations les plus justement réputées par leur industrie et par leur commerce. Ainsi la Suisse donne à l'Europe la preuve la plus évidente que, même ans les positions les moins favorables pour le commerce, la

liberté est, pour un pays, le plus efficace de tous les systèmes protecteurs.

M. *de Gonzenbach*, en publiant l'exposé du mouvement commercial entre la Suisse et la France pendant l'année 1840, a rendu un véritable service à son pays, car en démontrant l'état des rapports commerçiaux de la Suisse avec un de ses grands voisins, il a fourni à ses concitoyens des données certaines qui les mettent à même de connaître la position qu'ils sont parvenus à occuper dans le monde commercial; or la connaissance des progrès obtenus est un puissant encouragement.

Il résulte de ce précieux travail que la Suisse a fait pendant l'année 1840 avec la France, celui de ses voisins dont la législation douanière lui est peut-être le moins favorable, un commerce d'importation et d'exportation évalué à 180 millions de francs de France, évaluation qui place la Suisse au quatrième rang de tous les états qui, tant par terre que par mer, entretiennent des relations commerciales directes avec la France. Nous ne connaissons, il est vrai, par ce résultat, qu'une partie des rapports commerciaux de la Suisse, mais nous pouvons en conclure l'importance de son commerce général, si nous comparons ce résultat avec le commerce général d'un des états les plus avancés de l'Europe; la Belgique, par exemple, par son commerce d'importation et d'exportation a atteint, cette même année 1840, la valeur de 430 millions de francs; en supposant donc que la Suisse ne fasse avec le reste du monde qu'un commerce égal à celui qu'elle fait avec la France, évaluation qui est certainement au-dessous de la vérité, nous verrons le commerce de la Suisse approcher de celui du peuple réputé le plus industrieux du continent européen, devancer toutes les nations commerçantes, si l'on prend pour base l'étendue du pays combiné avec sa population. M. de Gonzenbach, tout en se réjouissant de ces résultats qui font une place si distinguée à la Suisse parmi les nations de l'Europe, tout en protestant contre les préjugés des partisans de la balance du commerce, ne paraît pas bien rassuré, pour ce qui concerne le commerce avec la France, sur les rapports existant entre l'importation et l'exportation,

rapports qui paraissent établir ce qu'on appelle un *commerce passif* très-considérable à la charge de la Suisse.

En effet la France exporte en Suisse, en produits tant français qu'étrangers, pour la valeur de 90 millions de fr., tandis que la Suisse n'exporte en France que pour la valeur de 70 millions; ce qui donne pour la Suisse un commerce passif de 20 millions de francs; mais ce qui paraît affecter encore plus M. de Gonzenbach, c'est que les produits exclusivement français figurent dans l'exportation de France en Suisse pour la valeur de 35 millions, tandis que les produits suisses exportés pour être livrés à la consommation en France atteignent à peine 20 millions, ce qui fait dans cette catégorie une différence de 15 millions à la charge de la Suisse, différence qui devient encore plus forte en ce qu'un sixième des produits ayant leur destination pour la France ne sont suisses que par transit; l'exportation proprement nationale destinée à être consommée en France se réduit donc à 16 millions de francs, ce qui donne, dans cette partie, un commerce passif de 18 millions, que la Suisse doit solder comptant.

Si nous pensions, comme paraît le penser M. de Gonzenbach, que cette différence doit être soldée avec l'argent que portent en Suisse les admirateurs de sa belle nature, ou avec les économies qu'apportent toujours à la patrie ses ressortissants établis à l'étranger, nous n'aurions qu'à déplorer l'état de nos rapports commerciaux avec la France. Sans doute nous considérons ces deux sources de richesse comme des éléments importants de la prospérité nationale, mais nous sommes loin de croire que ce soit avec ces ressources que la Suisse solde sa différence avec la France. Cette différence n'est selon nous qu'apparente et ce sont d'autres que les Suisses qui la font disparaître, soit par des échanges qui ont lieu par d'autres voies, soit comptant par l'intermédiaire de la Suisse, ce qui dans les deux cas est un avantage réel pour cette dernière.

La Suisse libre peut et doit être considérée comme une espèce de *pays franc*, au centre de l'Europe, dans lequel s'accumulent en surplus des bornes de la consommation nationale,

les produits étrangers que les nations avoisinantes tirent avec avantage par cette voie. Il est peu de pays en Europe, des frontières desquels il se fasse continuellement dans les états voisins, une infiltration commerciale aussi considérable que celle qui se fait par mille moyens et voies différentes des frontières de la Suisse, commerce très-lucratif qui a été la source de la richesse de plusieurs états de l'antiquité et des temps modernes, et qui contribuera toujours plus à élever la prospérité nationale, à mesure que la Suisse perfectionnera ses routes et ses moyens de transport, à mesure qu'elle fera disparaître de plus en plus ce qui reste d'obstacles intérieurs et qu'elle réalisera, pour ce qui concerne le commerce et l'industrie, la liberté la plus absolue.

Il paraîtra donc constant pour nous que la différence existant entre les rapports d'importation et d'exportation du commerce de la Suisse avec la France, n'est qu'apparente et que d'autres que les Suisses, doivent la solder, ce qui est à leur plus grand avantage. Un coup d'œil, du reste, jeté sur les tableaux des importations suffirait pour nous convaincre qu'une bonne partie des objets importés sont destinés à d'autres consommateurs que les Suisses, nous n'en donnerons pour exemple que l'importation énorme des châles de cachemire, non français, dont il a été importé en Suisse pendant l'année 1840, pour la valeur de 1,843,132 fr.; d'autres articles, les tissus, en général, nous fourniraient des exemples semblables.

Cela posé, nous devons nous réjouir non seulement du chiffre élevé de nos exportations, mais encore de cette différence qui, toute grande qu'elle est, n'est pas moins très-profitable pour la Suisse; et tout en faisant des vœux pour que l'exportation des produits nationaux augmente, nous devons souhaiter que les choses restent dans les termes où elles sont, que le mouvement commercial avec la France, comme avec les autres nations, s'élève toujours, sans nous soucier d'une passivité qui enrichit en raison qu'elle augmente, car, s'il en était autrement, elle aurait déjà disparu en signalant une décadence.

M. de G., dans un résumé des dispositions de la législation

douanière française, préjudiciables au commerce suisse, montre tous les avantages que la Suisse pourrait tirer dans ses rapports commerciaux avec la France, si le gouvernement français, plus éclairé ou pour mieux dire plus libre, pouvait parvenir à la réforme des lois qu'ont dictées les intérêts de certaines industries contre les véritables intérêts de la France.

Un coup d'œil rétrospectif sur les traités et ordonnances concernant les rapports du commerce entre la Suisse et la France, depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours, montre que les conditions du commerce suisse en France, jadis très-favorables, n'ont fait qu'empirer de siècle en siècle, en suite du système d'isolement dans lequel la France a cru devoir se resserrer. — M. de G. termine son exposé en cherchant les mesures à opposer à la législation douanière française; il proteste d'abord contre toute mesure de rétorsion, comme impossible et contraire aux intérêts de la Suisse, et reconnaissant que les avantages de la liberté du commerce ont ôté à la Suisse celui de faire des concessions pour lesquelles elle pourrait réclamer la réciprocité, il ne voit que deux motifs propres à donner du prix aux réclamations du commerce suisse.

Le premier de ces motifs est puisé dans l'opinion qui commence à prendre faveur dans une partie de la Suisse d'accéder à l'association des douanes allemandes; le second dans la possibilité de démontrer par des chiffres l'importance du marché suisse pour la France.

Le premier de ces motifs serait certainement capital si la position de la Suisse en Europe, si son droit public et si son avenir industriel pouvaient jamais rendre possible son accession à l'Allemagne; s'il était jamais à redouter que la Suisse libre voulût rentrer par cette voie sous la protection de l'empire, dont l'ancienne unité, que les intérêts religieux et politiques avaient rompue, tend à se reformer par les intérêts matériels, sous la main de la Prusse [1].

(1) Nous reviendrons dans nos cahiers sur cette question de l'accession à l'association des douanes allemandes, qui semble prendre faveur auprès de quelques esprits dans la Suisse Nord-Orientale.

Le second motif paraît le seul conforme aux intérêts bien entendus des deux nations, le seul qui ait des chances de réussite ; la patience est toujours préférable à toute mesure qui frapperait le commerce de l'un des pays.

En résumé, le livre de M. de G. qui s'annonce sous les formes d'un requisitoire contre la France, n'est au fond que l'exposition des motifs qui doivent porter la France à élargir le cercle de ses relations commerciales avec la Suisse, pour le plus grand profit des deux nations.

Nous reviendrons sur ce sujet ; en attendant, nous engageons nos lecteurs à lire le livre de M. de G. qui jette un grand jour sur une des questions les plus importantes de la prospérité de la Suisse moderne.

E....y.

POÉSIE.

RETOUR.

« La voilà devant moi mon antique Léchère,
» Où je vécus longtemps, d'où mes jours sont exclus ;
» Où je fus tant aimée, où je suis étrangère ;
» Où je fus la maîtresse, où je n'entrerai plus.

» Voilà bien ses murs blancs, symbole d'innocence ;
» Ses volets verts encor, son seuil patriarcal ;
» Son toit dont la double aile en triangle s'avance,
» Comme un voile posé sur un front virginal.

» Voilà bien sous le toit la petite fenêtre,
» Par où sortaient, rentraient, mes pigeons pétulants ;
» La planche où quand le jour commençait à paraître,
» J'entendais piétiner leurs couples roucoulans.

» Voilà le banc commode où chacun trouvait place ;
» Où régnait le vieillard, patriarche du lieu ;
» Où le pauvre content détachait sa besace,
» Pour y cacher l'aumône offerte au nom de Dieu.

» Voici la large pierre où la faux émoussée
» Gémissait sous les coups du faucheur accroupi,
» Où, tout en poursuivant sa tâche commencée
» Parfois, maint vieux faucheur s'oubliait, assoupi.

» Voici la chaude étable où dans six crèches pleines,
» Six vaches savouraient le regain généreux,
» Ruminaient en branlant leurs six têtes sereines,
» Secouaient leurs colliers, coulaient des jours heureux.

» Voici la haute grange, où n'entrait qu'avec peine
» Sur les chariots tremblants le fourrage pressé;
» Où montaient entassés les produits du domaine,
» Comme un mur orgueilleux jusqu'au comble exhaussé.

» Oui, c'est l'aire où parfois, longtemps avant l'aurore
» Quand l'automne déjà s'en allait expirant,
» Nos journaliers armés de leur fléau sonore
» Battaient à coups pressés l'épi récalcitrant.

» Voici le vieux pommier à l'accès si facile,
» Qui portait chaque année un nid et quatre œufs bleus;
» Où mes frères grimpaient, que j'aimais entre mille.....
» Le vieillard et l'enfant se recherchent tous deux.

» Rien n'est changé, non rien... Oh! mon cœur se rappelle!..
» En vain pour m'affermir je voudrais oublier;
» La mémoire du cœur n'est jamais infidèle;
» L'oiseau connaît son nid et l'homme son foyer.

» Beaux lieux! vous souriez, et je verse des larmes.
» Le temps cruel pour moi, pour vous s'est montré doux.
» Mon front s'est altéré, vous avez tous vos charmes.
» Je vous ai reconnus, me reconnaissez-vous?

» Ainsi du doux jardin, seul objet de son rêve,
» Où sa vie eût caché son limpide courant,
» Exilée à jamais, de loin, toujours quelque Eve,
» Sans pouvoir y rentrer, le regarde en pleurant.

N. Glasson.

L'OMBRE EXILÉE.

« Je ne puis reposer dans la terre étrangère ,
» Ramenez-moi , vous dis-je , au doux sein de ma mère.
» Là , des songes heureux charmeront mon sommeil ;
» Et j'attendrai bien mieux l'ineffable réveil.
» Ma tombe touchera la tombe de mes frères.
» J'aurai ma part aussi des pleurs et des prières.
» Je pourrai voir encor mon premier horizon ,
» Ma bleuâtre Berad et mon doux Moléson.
» Je les verrai..... la mort , touchante sympathie !
» Se soulève souvent pour regarder la vie.
» Quelque arbuste choisi parmi ceux que j'aimais ,
» Les plantes qu'autrefois moi-même je semais ,
» Un pavot élevant sa tête purpurine ,
» Une humble croix sans nom que l'amitié devine ,
» Un roseau de buis vert enlacé tout autour.....
» C'est assez pour ma cendre..... A la chûte du jour ,
» Quand tinte l'angelus , un compagnon d'enfance ,
» Un ami qui m'aima dans une autre espérance ,
» Puisant avec la main dans le vieux bénitier ,
» Viendra pieusement me bénir et prier.
» Qui sait ! .... à son insu , quelque larme égarée
» Se mêlera peut-être à la goutte sacrée.
» Non , loin du sol natal ne laissez pas mes os !
» Pour moi sur cette terre il n'est point de repos;
» Et je ne cesserai mes pleurs et ma prière ,
» Que je ne dorme enfin dans ma chère Gruyère ! »

N. Glasson.

DE

L'IMPOT PROGRESSIF

DANS LE CANTON DE VAUD.

Lorsque, l'année dernière une discussion, longtemps différée, s'ouvrit au grand conseil sur quelques pétitions demandant que les contributions publiques qui existent actuellement fussent remplacées par un impôt unique, perçu sur le revenu de chaque citoyen d'après une loi progressive, pas un seul député ne prit la parole pour appuyer les vues des pétitionnaires; on aurait pu croire que personne ne les partageait. Ceux qui connaissaient un peu nos affaires savaient pourtant bien qu'il en était autrement, et que plusieurs membres de l'assemblée législative se considéraient même comme ayant spécialement mission de provoquer certaines réformes sociales, parmi lesquelles l'impôt progressif joue un rôle important. — Il faut croire que le silence assez remarquable qu'on garda dans cette occasion, était un silence calculé. Les partisans de l'impôt progressif pensèrent sans doute que le moment n'était pas venu d'aborder de front une question aussi fondamentale et qu'on arriverait plus sûrement au but par des chemins plus détournés.

Une minorité de la commission du grand conseil avait cependant déjà mis en avant la proposition d'établir, au lieu d'un impôt unique, plusieurs impôts du même genre portant sur diverses matières imposables ; par suite de l'absence de discussion sur le fond des pétitions, cette proposition ne fut pas non plus examinée.

Des circonstances récentes doivent avoir appris cependant qu'on ne renonce point à l'espoir de faire triompher une fois des vues nourries et carressées depuis longtemps ; elles révèlent aussi quelle tactique on a choisi afin de hâter ce moment, tout en évitant d'engager prématurément le combat décisif.

Par une coïncidence singulière, deux projets d'impôts progressifs spéciaux ont été présentés presque à la fois, l'un par la municipalité de la capitale du canton, l'autre par le conseil d'état lui-même. L'impôt communal a succombé, il est vrai, après une lutte opiniâtre; le grand conseil s'occupera dans quelques jours de l'autre ; un journal a déjà consacré de fort bons articles à en examiner les principales dispositions.

Voyant clairement dans les projets de cet hiver les avant-coureurs de l'impôt unique qu'on demandait l'année dernière, une tentative destinée à sonder, à préparer l'opinion, nous avons cru surtout opportun d'étudier l'ensemble du nouveau système financier auquel ces projets se rattachent, et qui, il faut le dire, leur assigne seul leur véritable sens ; il faut que le pays sache d'entrée où l'on veut le mener.

Les inventeurs de ce système ne songèrent jamais qu'à un impôt unique, général, et personnel; l'idée d'établir sur les choses l'imposition en raison progressive est venue postérieurement, et certainement si l'on en parlait à quelqu'un des économistes qui ont développé la théorie de l'impôt progressif, celui-ci protesterait bien fort, et non pas sans raison, contre ceux qui méconnaissent, qui défigurent ainsi sa conception. « Mon but, » s'écrierait-il, « est de frapper progressivement le sur- » plus de chaque citoyen, de faire porter l'impôt sur les riches » et d'épargner les pauvres ; comment atteindre ce but, si je ne » prends pour base qu'une portion de la fortune, si au moment

» où j'impose telle branche du revenu d'un citoyen, j'ignore et
» ce que lui rapportent d'autres sources de revenu, et les dettes
» qui diminuent son avoir, et les charges qu'il a à supporter.
» Je reproche à l'impôt actuel de ne pas tenir assez compte des
» besoins de chacun et vous multipliez les chances d'injustices
» en augmentant les inégalités. Je veux ouvrir les yeux du fisc;
» vous épaississez son bandeau. Je demande que l'on frappe plus
» juste; vous ne savez que frapper toujours plus au hasard, car
» les présomptions que vous invoquez ne méritent pas d'autre
» nom. »

« Et ne comprenez-vous pas, » leur dirait-il encore, « que
» vous entreprenez une tâche illusoire, lorsque vous tentez d'at-
» teindre la richesse particulière dans certaines applications, au
» lieu de la saisir à la fois dans toutes ses applications? Vous
» parviendrez uniquement à détourner les riches de certains
» emplois de leur fortune dans la mesure nécessaire pour éluder
» l'impôt. Si vous voulez qu'il reste quelque chose au fond de la
» cuve, commencez donc par boucher les issues par lesquelles
» la liqueur pourrait s'échapper. »

On observera que cette objection sans réplique porte également sur tous les impôts de consommation et sur tous les impôts dirigés sur une certaine branche de revenu; l'impôt sur les successions dont il avait été question, ne serait pas à la vérité sujet au même inconvénient; ici, il ne dépend pas de chacun de payer ou de ne pas payer. Néanmoins on s'abuserait si l'on pensait qu'il y eût de bien grandes difficultés à lui échapper dès qu'on y verrait un véritable intérêt.

C'en est assez sur ces impôts progressifs spéciaux; pensée fausse, qu'on ne saurait vouloir pour elle-même et qui ne s'explique que par la supposition de quelque chose d'autre qu'elle aiderait à amener; le vrai système, celui qui repose au moins sur une idée, le seul qui puisse être soutenu avec sérieux, est encore l'impôt unique, basé sur le revenu.

Recherchons maintenant comment et jusqu'à quel point le système généralement admis aujourd'hui par les états civilisés, et en particulier chez nous, satisfait aux conditions d'un bon système d'imposition publique. Nous soumettrons ensuite à la

même analyse le système nouveau que quelques théoriciens voudraient lui substituer.

Quiconque a réfléchi à la question en conviendra; la première notion d'un bon impôt est d'obtenir le revenu nécessaire à l'état en nuisant le moins possible à la richesse générale; il faut à cet effet toucher le moins possible aux forces productrices de la richesse, prendre le plus possible sur cette partie de la richesse qui se consomme improductivement; en langage d'économiste, il faut imposer le revenu et non le capital.

La consommation que fait l'état étant d'ordinaire improductive, il est clair qu'en tirant l'impôt du capital, on diminue la puissance de production du pays; c'est couper la branche pour en avoir le fruit. En n'atteignant au contraire que la partie de la richesse que ses possesseurs eussent sans cela destinée à une consommation improductive, on ne diminue point la productivité et partant la prospérité nationale.

Mais comment s'y prendre pour atteindre dans le fond commun réparti comme il l'est entre les individus, cette part destinée à la consommation improductive? Voilà la difficulté.

Au point de vue de l'économie publique, la consommation de la richesse n'est louable qu'autant qu'elle tend ou à sa reproduction, ou au perfectionnement des individus et de la société; mais au point de vue du droit, la propriété est également sacrée, quel qu'en soit le propriétaire, et chacun est maître de dépenser son revenu comme il lui plaît.

L'état ira-t-il faire des distinctions entre les citoyens, imposer davantage celui qu'il estime devoir consommer improductivement, épargner celui qui, dans ses prévisions, ne consommerait guère que productivement? On sent assez qu'un tel mode de prélèvement est impossible; ce serait un arbitraire complet, un despotisme intolérable; la justice exige que les charges soient réparties sans aucune acception de personnes, et plus un peuple sera libre, plus il sera chatouilleux à cet égard.

Bientôt on a reconnu que le seul moyen d'ôter au fisc la faculté et la tentation d'accorder des faveurs et d'établir des pri-

viléges, c'est de faire porter l'impôt sur les choses et non sur les personnes, de frapper celles-ci seulement par l'intermédiaire des choses ; on n'a pas de préférences pour les choses comme pour les individus. A mesure que les nations ont fait des progrès dans les voies de la liberté, l'impôt a donc tendu à se réaliser. Aujourd'hui presque partout en Europe les charges personnelles ont fait place à l'impôt réel.

On ne devait pas toutefois sacrifier aux exigences de la liberté celles d'une bonne administration de la fortune publique, car les unes et les autres sont également respectables ; les gouvernements les plus intelligents ont voulu les concilier. Dans ce but ils ont cherché à diriger l'impôt autant que possible sur les choses qui sont de leur nature destinées à être consommées improductivement, et principalement celles qui ne sont pas de première nécessité, sur les objets de luxe. Les contributions établies sur ces objets sont en effet en quelque sorte volontaires, chacun ne les paie qu'autant qu'il lui convient de consommer des choses imposées et dans la mesure de sa consommation, et comme chacun n'emploie dans la règle que son revenu ou même une partie seulement à l'achat d'objets qui se consomment improductivement, on est à peu près assuré de ne frapper par ces contributions que la portion de la richesse que ses possesseurs destinaient à la consommation improductive. Souvent les deux tiers de la recette totale sont fournis par ce genre de contribution, qui constitue essentiellement la contribution indirecte. Quant à l'impôt foncier, il peut être considéré comme l'équivalant de la sécurité que l'état garantit aux propriétaires qui cultivent le sol national.

Dira-t-on que l'impôt actuel pèse sur les classes laborieuses et pauvres, et dès lors se rejette nécessairement, par la voie du salaire, sur le capital qu'il menace dans ses profits ? Cela est vrai et c'est le malheur des états qui ont de trop fortes dépenses publiques à soutenir ; telle est par exemple la conséquence de l'impôt des céréales en Angleterre. Mais reste à savoir si cette triste nécessité ne deviendrait pas bien autrement grave sous le régime de l'impôt progressif.

Nous rendrons très-volontiers justice aux intentions de ceux qui ont proposé cet impôt ; un sentiment de philanthropie et d'équité peut les avoir dirigés ; mais en pareille matière on ne fait pas toujours ce qu'on croit ; le trait lancé par un archer maladroit ne laisse pas que de tomber assez souvent dans une direction opposée à celle que l'on avait voulu lui donner ; qu'on ne s'étonne donc pas trop si une mesure proposée dans un but irréprochable se trouve, tout bien examiné, injuste et dangereuse ; qu'on ne se presse pas non plus de taxer d'égoïsme et d'indifférence pour les malheureux celui qui ne l'accepte pas des deux mains, sur la seule caution de la bonne foi de ses partisans, et alors que l'expérience n'a point encore permis de la juger à ses fruits.

Jusqu ici on a surtout opposé à l'impôt progressif, des difficultés d'application, ainsi les recherches vexatoires qu'il faudrait faire sur les circonstances privées des citoyens, ainsi l'impossibilité d'établir le bilan des recettes et des charges de chacun : cette objection est forte ; on a beau dire qu'il ne faut pas trop s'arrêter à des difficultés de détail, lorsqu'il s'agit de réaliser un principe bon et juste en soi. Rarement ce qui est si difficile à mettre en pratique est entièrement bon ; en revanche ce qui est contraire à la justice et à la nature des choses, se démontre faux, surtout dans l'application. Toutefois, pour simplifier la discussion, nous abandonnerons cet ordre d'arguments, le plus frappant peut-être, pour nous en tenir uniquement à développer les conséquences économiques et sociales d'un impôt progressif supposé praticable.

Il y a dans cet impôt deux éléments également essentiels : l'idée d'un impôt unique basé sur le revenu et la progression. Distinguons-les et demandons-nous pour commencer : jusqu'à quel point un impôt même proportionnel, mais unique et basé sur le revenu, serait-il favorable ou nuisible pour le capital national ? La réponse ne saurait pas être douteuse. Frappant tous les revenus également, quelle que soit leur destination, un tel impôt ne peut pas, quoi qu'on fasse, épargner le capital ; il ne sait pas encore ce qui est capital, car il frappe la richesse avant sa con-

sommation et non plus dans sa consommation ; or le capital se distingue de la richesse improductive justement par le fait de la consommation.

Il y a plus, et pour diverses causes, un impôt unique porterait avec infiniment plus de force sur la partie de la richesse destinée à être consommée reproductivement.

En premier lieu, l'impôt unique met sur la même ligne le propriétaire foncier, le capitaliste et le salarié ; trois individus dont les chances économiques sont très-différentes, puisque le revenu du premier tend toujours à s'élever, tandis que ceux des deux autres ont une tendance contraire ; cette égalité de charges sur des revenus d'une nature si disparate, ne peut que mettre de grandes entraves au développement du capital et en rendre toujours plus difficile l'accumulation. La décadence graduelle de la propriété nationale serait la conséquence de ces atteintes portées à la partie la plus précieuse et la plus délicate de la richesse publique.

En second lieu, les richesses destinées à être consommées reproductivement, étant bien plus en évidence que celles qui se consomment improductivement, et ne pouvant, comme ces dernières, être facilement dissimulées, il en résulte aussi que l'imposition les grève davantage.

Enfin, l'impôt sur le revenu diminue le capital par la destruction du crédit. Dans un moment où les profits ordinaires de l'industrie se trouvèrent en baisse dans toute l'Europe par suite de circonstances inhérentes à nos progrès eux-mêmes, le crédit lui vint en aide, et aujourd'hui il est habituel qu'un capitaliste travaille sur un capital double et triple de ses fonds réels ; le capitaliste qui serait réduit à ne faire valoir que ses fonds, se trouverait donc dans une position bien inférieure vis-à-vis de ceux qui travaillent à l'aide du crédit. Supposez l'impôt sur le revenu; le capitaliste du pays qui l'aura admis sera précisément dans cette position vis-à-vis de l'étranger, et il faudra ou qu'il donne un bilan exact et perde par là le bénéfice du crédit, ou qu'il donne un bilan enflé pour soutenir son crédit, et alors c'est l'impôt qui l'accable.

Telles seraient donc les conséquences d'un impôt unique, mais on ne s'en tient pas là, on le veut encore progressif; autant dire qu'on veut augmenter progressivement tous les dangers que nous venons de signaler.

L'impôt unique proportionnel tend déjà à diminuer la richesse nationale, parce qu'il froisse, parce qu'il comprime, parce qu'il entame cette portion de la richesse que l'on doit protéger avant tout, qui est la source de sa vie, le germe qui la perpétue, le principe de ce mouvement continu qui, s'il n'est pas ascendant, deviendra bientôt descendant.

Cependant avec un tel impôt la propriété conserve encore une certaine individualité, on peut concevoir un certain degré de richesse nationale; la voie de l'appauvrissement est ouverte, mais on peut y cheminer plus ou moins lentement.

Mais l'impôt progressif, poison le plus actif et le plus délétère qu'on pût jamais imaginer, n'a pas besoin d'un long temps pour accomplir son œuvre; propriété, richesse, capital, d'un seul coup il fera tout diparaître, et dans l'immense naufrage de la fortune publique, il se trouvera encore que personne n'aura profité!

Menaces exagérées, prophéties sans fondement d'un esprit effrayé, murmureront ces hommes qui ne voient jamais qu'après coup. Faites-en donc l'épreuve si vous y tenez, mais nous vous le déclarons à cette heure, non comme une opinion fondée sur des probabilités, mais comme une certitude dérivant de la nécessité des choses; voici ce qui arrivera :

La première fois, prenant les capitalistes au dépourvu, vous ferez une ample récolte; si la progression est forte, ce sera une véritable razzia que vous aurez opérée sur les biens des contribuables; mais quand vous reviendrez l'année suivante, tout sera déjà changé; les particuliers auront pris leurs mesures pour se soustraire à votre impôt; placements à l'étranger, suppressions de valeurs, fidei commis secrets, partages apparents, avancements d'hoirie, mille moyens trop longs à énumérer, auront été mis en usage. Vous aurez ainsi tué votre poule aux œufs d'or, les fortunes auront disparu.

Ces moyens sont plus ou moins frauduleux, soit; pour un

gouvernement pénétré de la hauteur, de la sainteté de sa mission, ce serait une raison de plus de s'abstenir d'y inciter ses sujets en les attaquant trop rudement dans leurs intérêts et surtout en justifiant jusqu'à un certain point ceux qui y ont recours, en ne se montrant pas soi-même équitable dans la répartition des charges de l'état; quoi qu'il en soit, assurez-vous qu'ils seront employés; il n'est pas dans la nature humaine de se laisser dépouiller lorsque l'on peut faire autrement.

Vous ferez des lois contre ceux qui cherchent à mettre à l'abri le fruit de leurs économies et le patrimoine de leurs aïeux. Précautions vaines! Demandez à l'Espagne où regorgeaient les trésors des deux Indes; demandez aux républiques italiennes que le commerce du moyen-âge avait amenées à un degré de prospérité dont nous nous faisons difficilement une idée. Au 16e, au 17e siècle, alors que le génie de l'industrie et du travail commença à les abandonner, et qu'un mauvais système de finances vint tarir les sources de leurs abondants revenus, elles aussi voulurent retenir par force la richesse qui s'enfuyait de toutes parts, et portèrent des lois terribles contre le transport des valeurs et des métaux précieux. A quoi cela leur a-t-il servi? ces belles et florissantes contrées en tombèrent-elles moins dans un marasme, dans un dépérissement tel qu'encore aujourd'hui elles ont peine à s'en relever? Vos lois prohibitives auraient un résultat pareil.

Supposons d'ailleurs que vous réussissiez à empêcher la sortie de capitaux engagés de façon à ne pouvoir être soustraits ni déplacés facilement. Qu'arriverait-il? C'est que ces capitaux qu'on n'aurait pu soustraire à votre rapacité, on les consommerait improductivement, on cesserait de les faire travailler, n'y ayant plus d'intérêt.

Ici encore, les cités d'Italie nous seraient en exemple; cette noblesse industrieuse, parmi laquelle avaient brillé les Médicis, dépensa en prodigalités, en fêtes, en palais somptueux, en frivoles acquisitions de titres auprès de l'empereur, les richesses qu'elle ne pouvait plus employer utilement.

Que les capitaux aillent à l'étranger ou qu'ils ne le puissent

pas, la ruine du pays est donc la même, seulement dans le dernier cas elle n'enrichit pas les voisins.

Et si à la fin, instruits par le malheur, vous vous ravisez, si vous tentez de revenir à un régime plus raisonnable, ce sera trop tard ; ce n'est pas en un jour que l'on crée à nouveau une richesse nationale, que l'on reforme des capitaux qu'on a mis des siècles à accumuler.

Mais en sacrifiant les fortunes acquises, aurez-vous du moins dégrévé la classe pauvre, la classe des travailleurs? Comment cela se pourrait-il? qu'est-ce qui les fait vivre eux, sinon le capital; le capital qui se traduit immédiatement en salaire, en matière première, en instruments de travail. Seront-ils bien avancés de payer quelques sous de moins en impôt, mais de perdre en revanche ce qui constitue essentiellement leurs moyens d'existence.

Quel que soit le mode d'imposition, il faudra toujours que les classes les plus nombreuses contribuent directement ou indirectement ; il a été démontré qu'en frappant même très-fortement les classes aisées, on ne réalise qu'une recette trop inférieure à celle de l'impôt tel qu'il est établi maintenant, pour qu'il soit possible de ne pas descendre jusqu'au salaire, le revenu des travailleurs ; de plus, il faut remarquer que l'abaissement du prix des objets de consommation, dégrévés de tout impôt, ne leur profiterait pas même entièrement, car le capital étant forcé de retrouver sur le salaire les nouvelles charges qui pèseraient sur lui, l'abaissement du salaire serait la conséquence de ce dégrèvement. Le seul moyen d'élever le salaire dans l'état actuel de l'organisation industrielle, est de diminuer l'offre des bras ou d'augmenter le capital. Le système d'impôt que nous examinons obtiendrait, on l'a suffisamment prouvé, le résultat contraire ; il finirait donc par tomber le plus lourdement sur ceux-là mêmes qu'il aurait été destiné à soulager ; dans une misère générale, les plus pauvres sont les plus vite atteints.

Ah ! mieux vaudrait cent fois voter la loi agraire ou s'organiser tout de suite en communauté ! Au moins l'on sauverait par

là quelques parcelles de cette fortune publique que l'impôt progressif tend à dissiper sans retour.

Lorsque les communistes de l'école de Babœuf virent la Convention décréter cet impôt et avec lui la peine de mort contre ceux qui proposeraient l'abolition de la propriété, ils applaudirent au décret, quoiqu'il parût les menacer ; ils y trouvaient la transition la plus rapide à ce nivellement des fortunes qui était leur rêve favori et le but de tous leurs efforts. Ils se trompèrent pourtant ; si l'impôt voté par la Convention avait été exécuté on serait arrivé à l'égalité sans doute, mais à l'égalité de la misère. C'est sur des terres laissées sans culture que le partage qu'ils prévoyaient se serait opéré.

Telles sont les conséquences économiques de l'impôt progressif ; tel est le bonheur ineffable qu'il promet à la société.

Nous aurions maintenant à examiner cet impôt sous le point de vue moral et politique ; il nous suffira ici de quelques brèves indications.

Ce serait une révolution radicale dans le système d'imposition admis actuellement; on n'en disconvient pas ; au contraire, on s'en vante ; mais ce que nous disons, nous, c'est que c'est une révolution au rebours, à l'inverse du progrès social. L'homme, dans ses premiers essais de civilisation, a commencé par l'impôt personnel, le plus simple de tous ; telle était anciennement la nature des services publics dans l'Orient ; par exemple, les corvées des Hébreux en Egypte ; au moyen âge, l'impôt a déjà un caractère moins personnel, c'est le fief qui doit la redevance ; c'est en raison de la terre sur laquelle il vit, que le paysan doit travailler, à certains jours, pour son seigneur. Ce qu'on nous propose maintenant, c'est donc le retour au point de départ, aux usages primitifs de l'Orient, ce sol natal du despotisme le plus accablant ; l'abandon de toutes ces garanties de liberté et de justice dans le gouvernement de l'état, que l'humanité a conquises par trente siècles d'efforts et de douleurs. Ce qu'on nous propose, c'est de livrer les citoyens à tous les caprices du pouvoir ; malheur alors à ceux qui oseront lui résister, à ceux qui ne l'entoureront pas de leurs adulations ;

les taxateurs des fortunes particulières sauront leur faire expier leurs imprudentes velléités d'indépendance. — Ce qu'on nous propose, c'est encore d'abolir tout simplement le principe de la propriété; les plus osés l'avouent franchement; en vain d'ailleurs voudrait-on le dissimuler.

La propriété privée existe-t-elle de par l'état; l'état est-il institué pour la propriété et les droits individuels? Selon nous, la question n'est pas là : si l'état existe pour l'homme, et l'on n'en saurait douter, l'état a le devoir de maintenir l'ordre social qui assure le mieux le développement total de l'homme. Il n'y a pas de liberté personnelle, partant nul développement intellectuel et moral là où l'homme n'a pas la liberté du travail. Il n'y a de liberté du travail qu'avec la propriété privée. Voilà pourquoi l'état a le devoir de respecter le principe de la propriété; voilà pourquoi elle n'est pas une vaine forme qu'il puisse rapporter à son gré. La propriété privée est bien loin d'être une entrave aux progrès; elle est la condition du développement ultérieur de la société, la conquête la plus précieuse de la civilisation, le vœu de la providence.

Après cela, faut-il discuter encore sur l'équité, sur la justice de cette manière d'imposition? nous ne séparons point dans cette question le point de vue de la justice du point de vue économique. Nous ne pouvons croire que la justice commande à un état de ruiner ses ressortissants sans profit pour personne.

Qu'est-ce d'ailleurs que l'équité sinon l'égalité?

Les notions de justice et d'équité qui ont régi le monde jusqu'ici ne légitimeront donc jamais des mesures qui auraient pour effet de dépouiller, au profit de l'état, un citoyen plutôt que l'autre.

On parle du privilége de la richesse. Nous ne le reconnaissons point du moment que le riche est appelé à payer en proportion de ce qu'il a. Le surplus du riche est toujours sa propriété ; la propriété, en thèse générale et au point de vue social, est le fruit légitime de l'épargne et du travail, elle est donc respectable quelle que soit la fortune de ceux entre les mains de qui elle se trouve.

En examinant un système destiné à atteindre un certain but, nous avons dû supposer qu'il serait réalisé de façon à l'atteindre en effet ; nous n'ignorons pas du reste qu'il y a une infinité de manières de le mettre en pratique, que l'on peut concevoir des progressions de toutes sortes, et qu'il en est telle qui ne différera guère par le fait de la proportionnalité. Toutefois si lente que l'on suppose la progression choisie, il arrivera un moment où l'on pourra avoir intérêt à ne plus acquérir, ou même à posséder moins; sitôt qu'on la limite, elle sera toujours dans une certaine mesure une prime pour la fainéantise et la dissipation, une amende imposée sur l'économie et le travail. D'ailleurs, dans tous les cas, l'impôt unique sur le revenu serait fort, puisqu'il devrait subvenir à tous les besoins de l'état, et nous l'avons vu, un tel impôt même proportionnel conduit déjà quoique moins promptement aux mêmes résultats ruineux que l'impôt progressif.

Il ne reste plus qu'une combinaison, celle d'un impôt progressif sur le revenu uni aux impôts ordinaires; c'est la transition la plus facile et pourtant la plus inconséquente. De deux choses l'une, ou le principe de la progression est vrai, ou il est faux; mais s'il est vrai celui de la proportionnalité ne saurait l'être ; mettre ces deux principes côte à côte dans un même système d'impôt, c'est donc y mettre la contradiction manifeste, proclamer soi-même injuste une moitié de son impôt, donner une arme irrésistible à qui voudra l'attaquer.

L'impôt sur le revenu des personnes exemptes du service militaire, impôt actuellement en question, est un petit acheminement à quelque combinaison de ce genre. Il fallait avoir bien envie d'obtenir l'impôt progressif sur les fortunes pour commencer à en parler dans un cas où l'on dit n'avoir d'autre dessein que celui de compenser une charge qui est, en thèse générale, d'autant plus lourde qu'on est moins fortuné; il sera curieux d'entendre comment les auteurs du projet défendront un pareil contresens.

Chacun l'a senti, au surplus, l'impôt progressif une fois appliqué à une classe de citoyens, il sera impossible de ne pas

l'étendre à toutes ; ce qu'on aura trouvé juste pour les uns ne saurait être trouvé, l'instant d'après, inadmissible pour les autres.

Ainsi le principe de l'impôt progressif une fois gagné, tout est gagné, car la progression en elle-même est arbitraire ; l'égalité est dans la proportion ; le terrain de l'impôt proportionnel une fois abandonné, il n'y a plus aucune règle fixe, et la nature de la progression que l'on adoptera dépendra uniquement des circonstances ; vienne une crise, vienne une occasion de grosses dépenses, on trouvera très-naturel et très-commode de doubler, de triper un impôt d'abord inoffensif. Il en est des faux principes comme des méchants amis, ils s'introduisent chez vous d'une façon toute modeste, sauf à produire plus tard tous les fruits amers que renferme une application logique et rigoureuse. Si l'on veut éviter le système complet et les fléaux qui constituent son cortége, il faut donc repousser le principe, quelque petit qu'il se fasse, sous quelque forme, sous quelque déguisement qu'il se présente ; *principiis obsta.*

Il faut le repousser avec vigueur, sans hésitation, sans retard ; car, sachez-le, Vaudois, le danger est grave et il est à vos portes. Déjà un parti puissant dans l'état montre pour l'idée de l'impôt progressif une inclination non équivoque ; il compte peut-être grossir encore son influence de la faveur qu'il espère attirer sur lui par de semblables propositions ; déjà l'initiative légale lui paraît assurée.

Et, ne nous y trompons pas, cette idée se présente avec des dehors séduisants ; elle est de sa nature populaire ; son danger, son iniquité n'apparaissent point tout d'abord ; il faut pour les découvrir une certaine méditation. C'est donc une des tentations les plus dangereuses pour un état démocratique que celle que l'on va avoir à combattre ; puissions-nous la surmonter !

Ayons confiance, pourtant ; le peuple vaudois est juste ; il est raisonnable à un haut degré ; il abhorre surtout tout ce qui a la couleur de l'anarchisme et de la spoliation ; il peut être égaré un moment par de fausses apparences, par de sophistiques raisonnements ; mais, suffisamment informé, il décidera bien.

Que tous ceux qui sont capables de comprendre la question

se mettent donc à l'étudier avec l'attention qu'elle mérite ; que ceux qui la comprennent déjà déclarent hautement ce qu'ils ont reconnu. Que ceux-là surtout en qui le pays a mis sa confiance s'appliquent à la justifier.

L'ignorance se pardonne à qui n'a pas pu s'éclairer, il y a des excuses même pour l'entraînement irréfléchi, même pour l'aveuglement d'un fanatique enthousiasme, mais le pilote chargé de veiller sur la marche du vaisseau, qui par incurie, faiblesse, ou tout autre motif négligerait de signaler un écueil qu'il aurait aperçu, serait impardonnable et assumerait sur sa tête une terrible responsabilité devant Dieu et devant les hommes. Qu'on y songe tandis qu'il en est encore temps!

Lausanne, 15 novembre 1842.

Cet article était sous presse, lorsque nous avons lu dans le *Nouvelliste* une apologie de l'impôt sur les individus exemptés du service militaire, où l'on établit en principe très-positivement que l'Etat a le droit de dire à un citoyen : ta fortune peut s'élever jusqu'à un tel point, mais au-delà, tu pourras être taxé arbitrairement, « *proportionnellement ou progressivement peu importe;* » le peu importe est fort joli. — Et ce n'est pas la loi agraire!

CHRONIQUE.

SOMMAIRE : — Vaud. Consécration. Nouvelles des lettres. Congrès de Strasbourg. Société pédagogique Vaudoise. MM. de Félice et Lacroix. Publications nouvelles.

VAUD.

Consécration. La commission de consécration a été réunie à Lausanne pour examiner les principes religieux et l'aptitude au saint ministère, de cinq licenciés en théologie. On pourrait dire cette œuvre nouvelle chez nous, si la commission ecclésiastique provisoire n'y avait pas déjà travaillé, et n'avait laissé à la commission de consécration actuelle, de précieuses traditions. Jusqu'ici nous étions habitués à des examens de théologie où les connaissances entraient pour la part essentielle, nous dirons pour la part presque unique. Le fait s'explique ; les candidats étaient examinés par les professeurs qui avaient dirigé les études, et qui, ayant suivi pendant plusieurs années leurs élèves, étaient censés connaître suffisamment leurs principes. Aujourd'hui, la commission de consécration peut, en majeure partie, n'avoir aucun précédent pour baser son jugement ; elle suppose la science théologique suffisante chez ceux qu'elle examine, et porte son attention sur quelque chose de plus intime. C'est l'âme de nos jeunes ministres qu'elle tient à connaître, et qu'elle a mission de sonder, sans toutefois pénétrer dans des secrets qui n'appartiennent qu'à Dieu seul. Jury moral, compagnie d'amis et l'on peut dire de pères, les membres de cette commission apportent dans leur assemblée non pas les inquiétudes mais la sollicitude de l'Eglise qui les conjure d'avoir égard à ses besoins. « Pour l'amour de Dieu, dit-elle, choisissez des con-

» ducteurs qui possèdent la vérité à un point suffisant pour la » communiquer, et la vie chrétienne assez pour en donner le » goût ; priez pour que Dieu vous aide dans cette œuvre à la fois » douce et redoutable, et nous recevrons celui qui viendra au » nom du Seigneur. » Espérons que l'église de notre pays ne sera pas trompée dans son attente ! Ce que nous pouvons dire, c'est que les jeunes candidats, ont franchement ouvert leur cœur à leurs juges et n'ont rien caché de ce qu'il importait à l'église de connaître. Leurs convictions chrétiennes, la portée de leur esprit, l'étendue de leur vocation au saint ministère, leur facilité à communiquer leurs pensées et leurs sentiments, tout cela est ressorti de soi-même ; et l'aveu de ce qui manquait encore n'a pas été le gage le moins sûr de la vérité de ce qui est déjà là. La connaissance de la vérité évangélique, un amour vrai pour le Seigneur, un désir prononcé d'annoncer son salut, et plus ou moins de talents naturels pour accompagner ces dons, voilà ce que trouveront nos églises auxquelles ces jeunes lévites du Nouveau Testament vont être envoyés. La commission a fait son œuvre, non seulement sans tiraillements pénibles, mais sans aucun malaise, sinon celui que donne toujours à l'homme faible une fonction redoutable. La variété des points de vue dans le christianisme, et les nuances dans la manière de le sentir, n'ont jamais rompu l'unité dans la commission de consécration ; elles ont rehaussé quelquefois l'intérêt ; et nous sommes heureux de pouvoir dire en conscience à l'église de notre pays que de jeunes ministres aimant le Seigneur lui ont été donnés pour l'amour du Seigneur et en vue de Lui. —

La cérémonie même de la consécration, qui a eu lieu le jeudi 5 Novembre dernier, dans la cathédrale, a été faite par M. le pasteur Fabre, nommé à cet office par la commission de consécration. La liturgie nouvelle si riche de pensées et de sentiments chrétiens, la présence de fidèles et de pasteurs en grand nombre, la prédication surtout du pasteur officiant, ont donné à cette cérémonie importante de notre culte national tant d'onction, tant de sérieux, tant de vie que l'on se prenait à oublier que l'institution avait été créée par le pouvoir temporel. Aussi le prédicateur avait déployé toute sa fécondité, toute l'éloquence de son cœur ; il avait dépeint

dans toute leur grandeur et dans toute leur vérité les devoirs et les priviléges du ministère de l'évangile; il avait tracé avec un tact exquis les positions difficiles où le pasteur se trouve dans nos temps, soit vis-à-vis du monde, soit vis-à-vis de l'église vivante, soit vis-à-vis des sectes qui ont surgi parmi nous; il avait écarté de ses conseils et des révélations de son expérience tout ce qui aurait pu toucher la constitution extérieure actuelle de notre église; tout se trouvait réuni dans ce discours : prudence, zèle, expérience, gravité, et par-dessus tout, l'amour chrétien qui vaut toutes les perfections réunies, ou plutôt qui les comprend toutes.

NOUVELLES DES LETTRES.

Congrès scientifique de France. La session du congrès s'est tenue à *Strasbourg* dès le 28 septembre dernier; elle a été brillante; plus de mille savants s'y sont rendus; toutes les nations civilisées y ont été représentées; on y comptait 139 Allemands et 33 Suisses; 45 sociétés savantes avaient envoyé leur adhésion. Le Congrès a eu 11 jours de travaux actifs, 11 séances générales et 89 séances de sections. Notre Suisse Romande y a tenu une place honorable dans la personne de MM. *Mat. Mayor* de Lausanne qui a eu l'honneur de la vice-présidence de la section des sciences médicales, *Daguet* de Fribourg, *Naville* de Genève, *Mattile* et *Vogt* de Neuchâtel. La discussion a plusieurs fois aussi ramené les noms d'*Agassiz*, de *Charpentier* de Vaud, de *Mayor* de Genève. M. *Naville* a lu deux mémoires, l'un sur l'*ecclectisme et la critique philosophique*, l'autre sur l'*instruction éducative*. Ces deux mémoires ont été accueillis avec la plus grande faveur. M. *Daguet* a plaidé avec chaleur l'authenticité de l'histoire de *Guillaume Tell*, tout en reconnaissant que la faveur populaire a trop attaché d'importance a l'héroïsme du héros Suisse, au détriment de la gloire qui doit revenir aux hommes du Grütli, les vrais fondateurs de la liberté des trois cantons primitifs. M. *Daguet* a en outre présenté deux mémoires, l'un sur l'historien *Gullimann*, l'autre sur un épisode de l'*histoire des Francs-maçons à Fribourg*. M. *Vogt* de Neuchâtel a raconté les travaux et les observations de M. Agassiz sur les *glaciers*. —En somme, le congrès, comme du reste on devait s'y attendre, n'a

pas obtenu des résultats actuels d'une haute portée, mais il a fourni aux savants l'occasion d'échanger beaucoup d'idées, de se connaître les uns les autres, de populariser la science et surtout de rapprocher la France de la science allemande. Là, comme toujours, l'Allemagne a montré sa grande supériorité scientifique ; le bulletin des séances que nous avons sous les yeux en fait foi ; les Français eux-mêmes, nous a-t-on dit, l'ont bien reconnu; l'amour-propre national en a un peu souffert ; mais la vraie science y gagnera en France. En tout cas, les provinces françaises s'émancipent ; Paris ne sera plus le monopole de toutes les richesses du royaume ; les villes provinciales s'unissent, comptent leurs forces et osent réclamer hautement leur part de vie littéraire et scientifique. On n'a, pour s'en persuader, qu'à lire les huit premiers paragraphes des *vœux formulés par le congrès scientifique de Strasbourg.*

L'assemblée générale du Congrès formule les vœux suivants :

1° Que le gouvernement veuille bien encourager, plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, les sociétés savantes et les entreprises littéraires de la province.

2° Que, loin d'encourager l'affluence à Paris des savants les plus marquants, il cherche, au contraire, à les attacher aux académies provinciales dans lesquels ils sont placés, soit en augmentant leur traitement, soit en leur accordant des distinctions honorables.

3° Que les facultés isolées de la France soient réunies en un certain nombre de grands établissements scientifiques, académies complètes, foyers de lumières qui seraient réparties dans les diverses circonscriptions de la France.

4° Que les villes qui, par cette mesure, perdraient les facultés isolées dont elles ont été dotées, reçoivent en compensation des établissements propres à répandre les lumières, et à entretenir la vie intellectuelle dans les classes instruites (des espèces d'Athénées).

5° Que, par de sages modifications apportées aux règlements universitaires, les facultés des diverses académies soient rapprochées les unes des autres, pour former ensemble de véritables corps littéraires (universités, *respublicae litterariae*).

6° Qu'affranchies de règlements trop minutieux, ces grandes académies soient mises en état de développer une vie plus libre.

7° Que la comptabilité universitaire soit détachée de nouveau de la comptabilité générale du royaume et rendue à l'université.

8° Que la jeunesse de chaque circonscription universitaire soit astreinte à faire une certaine partie de ses études dans l'académie de sa circonscription, libre de les compléter dans celle qui lui inspirera le plus de confiance.

—

Société pédagogique. La Société pédagogique du Canton de Vaud a eu sa séance d'automne, le 14 octobre dernier, dans la ville de Moudon, où l'autorité locale a bien voulu mettre à sa disposition l'une des salles du bel hôtel-de-ville qui vient d'y être construit. Présidée avec agrément et avec intelligence par M. *Chatelanat*, elle a pu épuiser en un jour la liste nombreuse des objets dont elle avait à s'occuper. Parmi les plus importants, figurait la proposition faite par le Bureau, de demander à l'autorité l'institution d'actes d'études qui seraient délivrés aux élèves des écoles moyennes du canton, en suite d'examens passés devant un jury nommé par le Conseil de l'instruction publique. Cette proposition, qui fut développée dans un rapport rédigé par M. *Archinard*, avait pour but de centraliser la direction des écoles moyennes en l'harmonisant dans une même unité de vues, de mettre en relief la tendance industrielle, que selon les auteurs du projet, ces écoles doivent revêtir, et de donner aux élèves porteurs de ces actes des garanties d'être préférés par les chefs d'établissements. Mais l'observation qui fut faite que les études des écoles moyennes sont une préparation et non pas l'apprentissage d'une carrière d'application, l'impossibilité qu'on reconnut à tenir compte des diverses tendances de ces écoles, qui répondent chacune à des besoins locaux, et les difficultés d'exécution qu'on crut voir dans la réalisation du projet, déterminèrent l'assemblée à le rejeter. Elle se réunit pour penser que les certificats d'études donnés par les comités d'inspection sont le seul titre qui puisse, pour le moment, être délivré aux élèves sortant des écoles moyennes.

A cette question se rattachait de près celle du but des écoles

moyennes, qui fut ajournée à une autre séance, vu l'avantage qu'il y aura à consulter le travail lu sur cette matière dans la dernière séance de la Société suisse d'utilité publique. Ce délai priva l'assemblée d'entendre un mémoire fait par M. *Bourgeois* sur la convenance d'introduire dans les écoles moyennes l'étude de la mécanique, l'utilité de ce mémoire étant subordonnée à la solution de la question générale.

Un autre objet très-important occupa la société. Il s'agissait d'examiner, sur la proposition de Mr *Ch. de la Harpe*, si les élèves des colléges n'avaient pas un trop grand nombre d'objets à étudier à la fois, et s'il n'en résultait pas pour eux une surcharge. L'auteur de la proposition désirait que le travail des colléges se réduisît à l'étude des langues et des mathématiques ; il inclinait à demander le retranchement de l'histoire et de la géographie, ou du moins il voulait que l'étude de la première de ces sciences se bornât à la connaissance de dates intelligentes. Le retranchement de ces objets a paru impossible à l'assemblée, qui a plutôt été frappée du peu de temps qui leur est assigné chez nous dans l'ensemble des études, que de leur empiètement sur d'autres enseignements essentiels. Cette discussion a prouvé que, dans le système des maîtres spéciaux, il est difficile d'éviter que les divers enseignements ne se gênent parfois les uns les autres, et qu'il importe que, dans chaque collége, les maîtres s'entendent sur la quantité de travail domestique qu'ils exigent de leurs élèves, pour le renfermer dans des bornes équitables, et pour le répartir d'une manière égale sur les divers jours de la semaine.

Une proposition de M. *Callet* tendant à rendre obligatoire, pour tous les colléges et les écoles moyennes du canton, un système uniforme d'appréciation pour les examens, consistant dans l'emploi de facteurs inégaux qui répondraient aux divers degrés d'importance que présenteraient les différents objets d'enseignement, est ajournée à une séance suivante, vu la nécessité de se rendre bien compte, avant de rien décider, de la nature et des effets de ce système. Des craintes furent manifestées sur les conséquences qu'aurait un mode d'appréciation qui ramènerait la distinction, autrefois fatale chez nous, des objets essentiels et des objets peu ou point essentiels.

Si tous les colléges eussent envoyé à temps les rapports demandés sur la discipline, l'assemblée eût discuté cette question. Il sera intéressant de constater, quand tous les rapports seront arrivés, quels sont les principes de discipline suivis dans les colléges du pays, quels bons et quels mauvais côtés présentent soit le caractère des élèves, soit les moyens mis en œuvre pour assurer leur développement moral et intellectuel. Il n'est pas possible de poser, en matière d'éducation, une question plus importante que celle-là.

Mr *Fauchère* demanda la composition de deux chrestomathies, l'une latine, l'autre grecque, calquées sur le plan de celle d'Ellendt, mais qui devraient renfermer dans un ordre alternatif des morceaux destinés à la traduction et aux thèmes, et un vocabulaire où les mots fussent rangés par articles correspondant à ces morceaux. Le but de cette proposition est de rendre l'enseignement plus facile dans les classes des colléges communaux, où plusieurs volées sont réunies, dans certaines heures, sous un seul maître. Une commission fut nommée pour examiner cette proposition ; et ce qui l'encouragera dans son travail, c'est que la société n'entend point borner son activité à de simples discussions. Elle l'a prouvé en décrétant dans cette séance l'impression d'un *cours d'algèbre* destiné aux écoles moyennes, qui a été rédigé par Mr *Callet* avec la coopération de MM. *Johannot* et *Lokman* aîné. L'approbation du conseil de l'instruction publique est préalablement réservée ; mais le mérite des auteurs du livre garantit assez qu'il sera ouvert par là une série de publications destinées aux nombreux enseignements pour lesquels on manque en français de bons ouvrages élémentaires. La publication du cours d'algèbre sera suivie de celle d'un cours de chimie, dont la composition a été décidée sur la demande de Mr *Muller*.

L'assemblée termina ses opérations en chargeant le bureau de provoquer, dans les divers colléges, des rapports sur la manière dont la religion y est enseignée. Elle a l'intention de passer ainsi en revue les principaux objets d'enseignement ; ce qui ne manquera pas de faire profiter chaque maître des expériences de ses collègues, et de mettre dans les méthodes cette harmonie volontaire qui est la seule désirable.

La séance du printemps prochain aura lieu à Lausanne.

M. de Félice et M. Lacroix. (Octobre.) Ces deux prédicateurs, tous deux éminents par leur position dans le monde chrétien, se sont, depuis quelque temps, partagé l'intérêt de tout le public religieux et lettré de Lausanne. M. *de Félice*, notre compatriote, est l'un des plus fermes défenseurs de la cause du protestantisme évangélique en France; sa prédication et ses écrits l'ont fait choisir par le gouvernement français pour occuper une des chaires de théologie dans la faculté protestante de Montauban. Pendant son séjour dans notre pays, M. de F. a prêché plusieurs fois, à Lausanne, à Prilly, ainsi qu'à Yverdon, où, à ce que nous apprend le *journal d'Yverdon*, obéissant au désir de la population de cette ville, il a occupé extraordinairement, pendant trois jours consécutifs, la chaire du temple national. Ces prédications, là comme ici, ont produit une vive sensation; il est rare en effet de rencontrer autant de qualités réunies, la richesse des idées et des images, la connaissance du cœur humain et des besoins du siècle, la beauté de la forme, la perfection de la diction. Cependant, comme les rédacteurs du journal d'Yverdon, nous préférerions que l'art se fît moins sentir dans cette prédication, que le cri qu'elle arrache à notre conscience fût aussi profond que celui de notre admiration, qu'elle se montrât moins belle et moins parfaite dans sa forme; que la déclamation en fût moins brillante. Sans doute, dans notre pays, les prédicateurs auraient beaucoup à apprendre de M. de F.; mais, pour notre édification de tous les jours, nous choisirions de préférence la bonhomie, le ton simple, le langage familier de tel ou tel de nos pasteurs de campagne, une prédication telle que nous nous représentons celle de M. *Lacroix*. Rien en effet de plus simple, de plus cordial, de plus sans façon que la manière du missionnaire Neuchâtelois; on sent que celui-ci parle habituellement à des hommes incultes, à des hommes neufs au point de vue chrétien; tandis que M. de F. s'adresse à un auditoire blasé, qui veut des émotions, qui cherche un spectacle dans la chaire; le premier, pour se faire écouter, n'a qu'à parler à l'homme; le second est obligé de chercher l'art pour pouvoir ébranler des âmes énervées par l'abus criminel de tous les sentiments, même du sentiment religieux.

M. *Lacroix* a donné, dans cinq séances publiques, un aperçu rapide de l'état religieux et moral des Hindous et des travaux des missionnaires particulièrement dans le Bengale*. Dans les deux premières séances, M. L. a passé en revue les principaux dogmes de la religion des Hindous, leur culte et leurs coutumes religieuses. Ce narré très-clair, sans apprendre rien de nouveau sur l'ensemble, a vivement intéressé par les détails nombreux que le narrateur citait à l'appui de ses assertions, et qui avaient le grand mérite de sortir de la bouche d'un témoin oculaire, d'un homme qui, par vingt ans de luttes contre le paganisme hindou, avait dû se familiariser avec ses innombrables dogmes. M. L. ne s'est pas tant occupé de faire ressortir l'idée philosophique panthéiste renfermée dans ce monstrueux mélange des rêveries les plus folles et souvent les plus contradictoires ; il a voulu présenter la religion des Hindous telle qu'elle est, telle qu'on la croit et qu'on la pratique aujourd'hui ; il le fallait pour faire sentir la nécessité des missions chrétiennes dont il plaidait la cause ; il le fallait pour être dans le vrai ; sans doute il n'a pas laissé ignorer que, depuis quelques années, un nouveau système religieux, un panthéisme épuré, un déisme, une espèce de rationalisme hindou avait surgi dans l'esprit de quelques hommes instruits, mais il a en même temps montré que cette épuration de l'Hindouisme était un résultat de la prédication de l'Evangile, un dernier refuge du paganisme en détresse, comme le néoplatonisme, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, fut le dernier rempart derrière lequel chercha à s'abriter, dans notre occident, le paganisme romain. Il est ressorti de l'exposition de M. L. un tel état de démoralisation religieuse chez les peuples de l'Inde, que l'histoire ne raconte rien de pareil chez les anciens peuples de l'Europe. La troisième séance a roulé sur les moyens mis en œuvre par les missionnaires, particulièrement sur la prédication et l'éducation ; la quatrième sur les obstacles que l'œuvre des missions rencontre dans les Indes, ce qui a fourni à M. L. l'occasion de donner de nouveaux détails sur le caractère des populations hindoues, sur l'état des femmes, sur la distinction des

*La feuille religieuse du canton de Vaud en publie des extraits étendus, dans les numéros consacrés aux missions.

castes, sur les priviléges de la caste sacerdotale etc. Dans la cinquième séance, il a été surtout question de l'avenir des missions dans l'Inde et de tout ce qui peut exciter le zèle des chrétiens pour cette œuvre dans ces contrées. — La foule qui s'est pressée autour du missionnaire a remporté de ces séances, nous le pensons, une impression profonde et durable, causée non pas tant par l'intérêt des récits, que par l'accent de conviction du narrateur, par sa foi énergique, par sa *passion,* dirons-nous, si bien servie par un organe puissant accoutumé dès longtemps, sur les places publiques, au milieu des grandes foules, en plein air, et souvent au bord de la mer, à lutter avec le bruit des hommes et celui des éléments. Puis ce qui plaisait aussi en M. L., c'est une absence complète d'ostentation, de formes et de langage de convention, une remarquable simplicité de diction et d'accent, une grande véracité sur tout ce qui tient aux défauts des missionnaires et de l'œuvre tout entière. Nous avons cependant regretté dans les renseignements donnés par M. L. une lacune, mais une lacune édifiante; il n'a pas en effet parlé de la vie de privations et de souffrances du missionnaire; il n'a pas voulu attirer l'attention sur lui, encore moins se faire plaindre; c'est qu'il ne se croit pas à plaindre; c'est qu'il n'est vraiment pas à plaindre.

Publications nouvelles.

Nous recevons plusieurs publications nouvelles que nous annonçons, en attendant que nous en fassions l'analyse et la critique dans le bulletin de notre prochain numéro :

Le système pénitentiaire d'Auburn comparé à celui de Philadelphie. Lausanne, chez Marc Ducloux.

Annotations sur l'écrit de M. le pasteur Bauty, intitulé : l'union de l'état et de l'église envisagée comme inévitable, à propos du livre de M. le professeur Vinet, par L. Burnier. Lausanne, chez Marc Ducloux.

Journal d'Yverdon. La feuille d'avis d'Yverdon qui s'était transformée en journal politique, est redevenue feuille d'avis; un nouveau journal a été créé, c'est celui que nous annonçons. La position et les talents divers des hommes qui, dit-on, le rédigent

donneront à ce journal, nous n'en doutons pas, une place importante parmi les publications du pays.

Notice sur l'histoire naturelle des environs de Vevey, par R. Blanchet.

Poésies de H. Durand, précédées d'une notice sur l'auteur par M. le professeur Vinet. Lausanne, chez M. Ducloux.

Conseils sur l'éducation des petits enfants, par Ch. H. Zeller, inspecteur de l'institut de Beuggen. Neuchâtel, chez J. P. Michaud libraire.

De la déchéance de l'église, Genève, chez Suz. Guers.

Le foyer domestique ou le chez soi, traduit de Miss Sedgwich, Genève, veuve Beroud et Suz. Guers.

Le guide du botaniste dans le canton de Vaud, comprenant la description de toutes les plantes vasculaires qui croissent spontanément dans ce canton et l'indication de celles qui y sont généralement cultivées pour les usages domestiques, par D. Rapin. Lausanne, chez tous les libraires.

NOTICE SUR LA VIE

DE

RENÉE BURLAMACHI,

FEMME DE

THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

LUE A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE,

PAR

CH. EYNARD - EYNARD.

La Réforme, si vite, si complétement étouffée en Italie, y laissa peu de traces; mais les lumières, la vie, qui ne purent s'y développer, n'avaient pas brillé en vain. La semence y avait germé, et transplantée en France, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, elle y porta des fruits magnifiques et glorieux. Les Eglises fondées par les Italiens réfugiés, donnèrent longtemps, en ces diverses contrées, l'exemple de la foi et de toutes les vertus chrétiennes. Quelles ne furent pas les épreuves supportées par les de Muralt, les d'Orelli, les Caraccioli, les Calandrini, les Burlamachi, les Curio, et par cette excellente Renée d'Este, duchesse de Ferrare, retenue dans son palais comme dans une prison par la terreur qu'inspirait à son époux le tribunal de l'inquisition, privée de ses enfants, forcée enfin de se retirer en France, pour y devenir la mère du peuple de Dieu persécuté?

Mais si leurs épreuves et leurs tribulations furent grandes, quelles ne furent pas la fidélité et la magnificence des compassions de Dieu envers ses fidèles serviteurs? A tous ceux qui quittèrent pour lui, patrie, richesses, honneurs, femmes et enfants, il leur fut rendu bien au-delà de ce qu'ils avaient laissé.

Nous en avons un exemple vivant encore dans les souvenirs qui nous restent de plusieurs de ces glorieux témoins de Jésus-Christ. Monuments trop rares d'une époque si chère à l'église protestante, on sent, en les parcourant, se réchauffer la foi de grand prix, qui nous est commune avec leurs auteurs. Heureux si nous savions les imiter dans leur abnégation, leur dévouement et leurs sacrifices !

La bénédiction de Dieu était avec eux ; elle se posa sur les cités qui les reçurent dans leur sein, et nulle plus que Genève n'en ressentit les effets.

On y vit accourir des familles qui, forcées par la persécution de sortir de leur berceau, avaient tout sacrifié pour la libre profession de la foi évangélique. En échange de l'hospitalité, elles y apportaient des mœurs simples, l'économie, l'industrie, une bienfaisance qui les fit chérir ; plusieurs y cultivèrent les sciences avec éclat et répandirent sur l'Académie un lustre auquel Genève doit en partie son existence ; mais cette richesse, ces lumières acquises aux dépens de l'Italie, avaient laissé celle-ci dans le deuil. Bien des années s'étaient écoulées, que le souvenir des vertus et des talents des réfugiés y étaient encore en honneur. La République de Lucques pleurait la perte de ses enfants les plus chers. La fleur de sa noblesse l'avait abandonnée avec les Calandrini, les Turretini, les Balbani, les Micheli, les Martinengo, les Diodati, les Burlamachi, les Scarra, les Minutoli et d'autres des plus illustres familles. La plaie en était encore saignante un siècle plus tard, lorsque le cardinal Jules Spinola fut appelé à l'évêché de Lucques, en 1679. Quelques mots, extraits d'une lettre qu'il adressa aux originaires de Lucques, établis à Genève, pour les engager à y retourner, peuvent en donner l'idée : « Bien que nous sussions déjà par les circonstances communes à tous, cette émigration funeste, qui eut lieu au siècle passé, nous avons été bien vivement touchés, et avec grande douleur dans notre âme, en apprenant en détail quels et en quel nombre étaient les membres de ce très-digne corps, tous remarquables par la noblesse de leur extraction et l'éclat de leurs talents, quittant, pour se retirer à Genève, cette ville de Lucques,

où ils jouissaient de tous les rangs et de toutes les charges les plus relevées d'une si illustre République. »

Ces mots et ces avances de la part du cardinal Spinola ne peuvent laisser aucun doute sur les qualités et le mérite des familles lucquoises retirées à Genève. La réponse qu'elles lui firent fut digne de la foi et du désintéressement de ceux auxquels il s'était adressé.

Trois siècles se sont écoulés et le nombre des descendants de ces nobles exilés a subi une bien grande diminution. Sur quatre-vingt-quatre familles qui fondèrent la bourse italienne, destinée à l'entretien d'un culte, d'une école, et à soutenir les familles réfugiées, neuf existaient encore à Genève en 1800. Six seulement y subsistent en 1842. Ce sont : les Lombardi, de Naples, les Puerari, de Vérone, les Fatio, du Piémont, les Micheli, les Turretini et les Diodati, de Lucques[1].

Les archives de la bourse italienne, le rôle de ses pasteurs, la correspondance, les titres des familles prouvant leurs droits à en faire partie, tout a été consumé dans un incendie. Le fragment des mémoires de Renée Burlamachi, qui nous est resté, en reçoit d'autant plus de prix qu'un grand nombre de documents de ce genre se sont égarés, par l'insouciance des familles génevoises à les conserver. Les mémoires manuscrits du célèbre Jean Louis Calandrini, qui racontaient aussi son départ de Lucques, son arrivée à Paris, la Saint-Barthélemy, les souffrances de sa famille, et qui avaient été continués jusqu'à nos jours par ses descendants, vendus, il y a quelques années, à un libraire de Genève avec la bibliothèque des Calandrini, furent empruntés par un littérateur anglais, sir Edgeston Brydges, et, à sa mort, emportés en Angleterre avec ses propres papiers. Ceux de Renée Burlamachi y suppléent en partie, mais, pour les rendre intelligibles, je suis obligé de dire encore quelques mots sur la

[1] Nous mentionnons seulement les familles auxquelles l'administration de la bourse italienne est conservée. Quelques autres peut-être subsistent encore ; les Minutoli par exemple, représentés par le Général prussien baron de Minutoli, etc. etc.

famille Calandrini, et sur Julien Calandrini, aïeul de Renée Burlamachi, qui joue un grand rôle dans ces mémoires.

Etablis primitivement en Toscane, dans la ville de Luna qui fut engloutie par la mer au 13me siècle, les Calandrini se retirèrent à cette époque à Sarzane sur la côte de Gènes. — Ce fut à Sarzane que Thomas Calandrini épousa, à la fin du quatorzième siècle, Andreola de Calderini, veuve de Barthelemi Lucando. Elle n'avait eu de ce premier mariage qu'un fils qui devint plus tard Cardinal et enfin Pape sous le nom de Nicolas V. Andreola Calandrini eut, du second, encore trois fils dont deux suivirent la carrière ecclésiastique. L'un fut le célèbre Cardinal Philippe Calandrini qui mit fin au schisme qui désolait l'Eglise, en obtenant d'Amédée de Savoie de renoncer à la tiare. A la mort de Calixte III, il fut mis en nomination avec Enéas Silvius Picolomini, depuis Pie II, et partagea pendant quelque temps avec lui les voix du sacré Collége. Nommé grand pénitencier par son compétiteur, il mourut à Bagnaia à l'âge de 73 ans. Sa tombe se voit encore avec son épitaphe à St. Pierre de Rome, dans la chapelle des Calandrini. Andreola Calandrini sa mère était morte à Spolète, âgée de 80 ans, en 1451. Elle fut transportée à Sarzane par ordre du Cardinal Calandrini. Son épitaphe se termine par ces mots : *Felix tanta prole quievit*[1].

Nous n'avons point parlé du troisième fils, issu du second mariage d'Andreola des Calderini. Il se nommait Pierre. Une mort assez prompte l'enleva à l'affection de ses frères et à la brillante carrière qui lui était ouverte sous leur protection. Son fils Jean-Mathieu Calandrini sénateur unique de Rome, dignité occupée par de grands Princes, était censé représenter tout l'ancien sénat, et habitait au Capitole où il vivait avec une splendeur royale.

A la mort de ses oncles, le Pape Nicolas V et le cardinal Ca-

[1] Andreolæ de Calderinis, Quæ Nicolaum quintum, Pontificem Max. sedentem et Philippum, Cardinalem Bononiensem, majorem pœnitentiarium, ex se natos, materno affectu salutavit, Spoleti moriens, ejusdem cardinalis pietate relata, in hoc tumulo, felix tanta prole quievit, vixit annos LXXX, obiit anno MCCCCLI.

landrini, il se retira à Lucques, où sa grand mère et son oncle le cardinal avaient reçu droit de cité, en 1447. Une maison même y avait été donnée par la ville à la mère du pape Nicolas V. Jean-Mathieu Calandrini y mourut laissant sa femme enceinte d'un fils qui fut élevé dans la famille Bonvisi et qui remplit avec éclat les plus hautes magistratures de Lucques. Chargé à diverses reprises de missions diplomatiques à Florence et à Pise, il avait contracté des relations d'amitié avec tous les grands hommes, de cette époque, entre autres, avec Philippe Strozzi, Chiarissimo de Mediaret, Pompeo Colonna. Il mourut en 1554 laissant de sa femme Catherine Bonvisi deux fils et six filles. Un seul des fils a laissé postérité. Il se nommait Julien Calandrini. Nommé Anziano de la République de Lucques, il en remplit les fonctions en 1541, 1546, 1551 et 1555, temps d'orages et de luttes dont nous retracerons en peu de mots l'origine.

Dès 1539, la réforme avait pénétré à Lucques. La traduction de la Bible en langue vulgaire par Antoine Bruscioli, première lueur qui pénétrait dans les ténèbres religieuses de cette époque, avait préparé les esprits et disposé le terrain où Pierre Martyr devait recueillir de si beaux fruits. Nommé abbé de St. Fridian à Lucques, Pierre Martyr Vermiglio, noble Florentin, y soutint dignement la renommée qu'il s'était acquise comme prédicateur dans les principales villes de l'Italie. A peine établi dans son abbaye de Chanoines Réguliers de St. Augustin, il s'empressa d'y attirer autour de lui l'élite des savants de Lucques et, entre autres, le comte Celso Martinengo qui fut depuis le premier pasteur de l'Eglise italienne de Genève, Emmanuel Tremellius, Jérome Zanchius et Paul Lacizio, personnages d'un savoir distingué selon les auteurs du temps. Martyr avait établi, dans les principales maisons de Lucques, des lectures et des méditations, qui contribuèrent puissamment à y avancer la connaissance de la Bible. Cependant la haine des ennemis de la Réforme se manifesta bientôt contre l'abbé de St. Fridian. Son ordre craignit en lui un nouveau Luther et il fut obligé de s'éloigner. Dix huit chanoines de son abbaye, convaincus par lui de la nécessité de travailler aux progrès du règne de Dieu, le

suivirent dans sa retraite. Après lui, la doctrine Evangélique ne laissa pas de se maintenir, malgré les efforts de l'inquisition. La puissance et la richesse des nouveaux convertis tinrent en respect ce tribunal redoutable et le forcèrent d'ajourner ses projets. Ainsi s'écoulèrent plusieurs années.

Julien Calandrini avait été l'un des premiers convertis à la foi vivante en Jésus-Christ. Il croissait, et affermissait les siens par l'exemple de sa vie et de sa fidélité, mais, comme il n'arrive que trop souvent, l'ennemi vint tenter et séduire le troupeau resté fidèle. Dès 1554, un certain nombre de familles avait commencé d'émigrer. En vain Pierre Martyr, avait-il par ses lettres et ses écrits, exhorté à la vigilance ceux qui étaient restés, en vain avait-il essayé de leur communiquer ses défiances au sujet de la fausse paix qu'on leur laissait; comptant sur l'influence que leur donnaient à Rome leur nom, leurs richesses, leur puissance, pour conserver un repos que déjà les protestants ne trouvaient nulle part dans les états catholiques, ils avaient fini par se persuader qu'ils pourraient toujours vivre dans leur patrie. La prospérité les avait enflés; ils s'enorgueillirent d'avoir gardé le dépôt de la foi que tant d'autres avaient abandonné à la vue des buchers de l'Inquisition, et Dieu les châtia. L'année même où Julien Calandrini avait été revêtu pour la quatrième fois de la dignité d'Anziano, Paul V signala son élection au Pontificat par une bulle portant l'ordre de supprimer toutes les réunions des réformés à Lucques. Les principaux d'entre eux furent jetés dans les cachots et l'Inquisition dressa devant eux l'appareil des tortures. A cette vue, beaucoup de ceux qui avaient montré le plus de zèle furent saisis de terreur et un certain nombre renièrent leur foi.

Julien Calandrini tint bon pendant plusieurs années; mais sa vie était devenue si difficile à Lucques qu'il dut songer à fuir avec sa famille pour se rendre en France. Là, il comptait trouver accueil et protection auprès d'Antoine, roi de Navarre, et du Prince de Condé auquel il avait rendu, en diverses rencontres, d'importants services payés par les plus magnifiques promesses de retour. Madame Calandrini sa mère, seule, ne put se décider

à quitter Lucques à cause de son grand âge. Son fils lui laissait une grande fortune dont elle jouit en paix jusqu'à sa mort. En quittant Lucques, au mois de mars 1567, Julien Calandrini se dirigea d'abord sur Lyon. C'était le lieu de rendez-vous assigné à toute la famille, obligée de voyager par troupes séparées pour n'être pas découverte et poursuivie. Mme Calandrini née Arnolfini, seconde femme de Julien, ses gendres Michel Burlamachi et Pompée Diodati avec leurs femmes, ses fils Jean, Philippe et César, son frère Bénédict et sa femme, le suivirent à Paris où ils s'établirent tous ensemble, en automne 1567, temps de troubles et de luttes violentes dont Renée Burlamachi, petite fille de Julien Calandrini, nous a conservé quelques récits.

Renée Burlamachi naquit à cette époque; elle n'a pu que retracer les traditions de sa famille. C'est à la fin de sa vie qu'elle entreprit cette narration qui s'ouvre par ces mots :

« Je, Renée Burlamachi, veuve de César Balbani de bonne mémoire, étant dans la retraite en mon lieu du Petit Sacconex, et méditant les graces que le Seigneur m'a faites, dès qu'il lui a plu de me mettre au monde, me suis appliquée à mettre ceci par écrit pour servir de mémoire à ceux qui viendront après moi, afin que l'on considère combien le Seigneur est bon aux siens et comme il fait réussir en bien toutes choses à ceux qui le craignent. » — C'est dans cet esprit de soumission et d'actions de graces qu'elle envisage toutes les épreuves et les afflictions où Dieu a voulu les faire passer, elle et ses parents, lorsqu'ils quittèrent, dit-elle, « les abominations du Papisme pour se retirer dans l'Eglise du Seigneur. »

Dès que la guerre de religion eut recommencé, Michel Burlamachi ne se croyant plus en sureté à Paris, rejoignit à Luzarches, Pompée Diodati et Julien Calandrini qui y étaient déjà établis.

Ce fut peu de jours après, que le Prince de Condé livra au connétable de Montmorency la bataille de St. Denis, dont les deux partis s'attribuèrent également les avantages. Le jugement du Maréchal de Vieilleville est probablement le plus près de la vérité. « Votre Majesté, » dit-il à Charles IX, en parlant de la

bataille, « ne l'a point gagnée, encore moins le Prince de Condé. — Et qui donc? reprit le Roi vivement. — Ç'a été le Roi d'Espagne, Sire, car il y est mort de part et d'autre tant de malheureux seigneurs, si grand nombre de noblesse, tant de vaillants capitaines et de braves soldats, tous de la nation française, qu'ils étaient suffisants pour conquérir la Flandre et tous les pays sortis autrefois de votre Royaume. »

Le 13 novembre, l'armée de Condé se retirant en désordre traversa Luzarches. Julien Calandrini, après en avoir conféré avec ses gendres, se décida à la suivre et quitta précipitamment Luzarches sans pouvoir rien emporter, heureux d'emmener sa femme, Magdelaine Arnolfini, et ses enfants, Laura Diodati et Claire Burlamachi. Ces deux dames étaient toutes les deux enceintes et furent cruellement éprouvées des fatigues de ce voyage qui dura douze jours, pendant lesquels le froid et la faim se firent sentir plus d'une fois. Enfin lorsqu'ils furent arrivés à Montargis, la Duchesse de Ferrare, Renée d'Este, touchée de leurs souffrances et de l'état de ces deux jeunes femmes près d'accoucher, leur donna un asyle. Elle les combla de bontés et d'honnêtetés, mais il ne se passa guère de temps sans que Charles IX n'en prît ombrage. Il envoya sommer la Duchesse de renvoyer tous les protestants qu'elle avait recueillis à Montargis, et force lui fut de s'y soumettre. La seule famille Calandrini fut exceptée comme habitant le château même de la Duchesse.

« C'est en ce lieu de Montargis que je naquis, le 25 mars 1568, raconte Renée Burlamachi, et que je fus présentée au baptême par Mme la Duchesse qui me donna son nom et par M. Julien Calandrini, mon grand père ; ensuite de quoi, notre monde demeura à Montargis jusqu'au mois de juin 1568, que nous revinmes à Paris, la paix ayant été faite en France.

« Camille ma sœur naquit le 10 juillet 1569, à Paris, et on ne put la faire baptiser pour lors, n'ayant point de commodité d'exercice. Mais la guerre s'étant renouvelée contre ceux de la religion, nous fûmes de rechef contraints de quitter Paris et de nous en aller à Sédan, d'où mon père partit sur la fin de mai 1570, et retourna à Paris pour prendre ma dite sœur qu'on y avait

laissée en nourrice. L'ayant fait porter à Sédan, elle fut présentée au saint baptême, le 29 juin, par notre grand oncle Bénédict Calandrini, et par Magdelaine, sa femme. »

« Un fils qui naquit le 25 octobre 1570, et une fille nommée Susanne, née à Paris, le 17 mars 1672, ne purent non plus être baptisés qu'assez longtemps après. Julien Calandrini et les Diodati étaient de retour à Luzarches, lorsqu'eut lieu le massacre de la St. Barthélemy. Au premier bruit du danger, Michel Burlamachi sortit de chez lui escorté de son beau frère Philippe Calandrini. A peine dans la rue, Burlamachi fut atteint d'un coup d'arquebuse; Philippe Calandrini se trouva seul pour le défendre et parvint à mettre en fuite les assassins. « Notre famille ne fut sauvée, en ces jours-là, que par une providence bien miraculeuse du Seigneur, écrit Renée. Il employa pour cela un de nos amis de Lorraine, appelé Le Clerc, trésorier du Duc de Guise. C'est chez lui que se retirèrent aussi Bénédict Calandrini, sa femme Magdelaine Calandrini, tandis que ma sœur Camille, Jacques et moi étions restés dans la maison avec quelques domestiques; mais nos parents aussitôt nous firent quérir, nous fesant porter auprès d'eux dans la maison de ce trésorier Le Clerc. Ils y demeurèrent, dès le dimanche matin 24 jusqu'au lundi 25 à minuit, qu'on les envoya prendre avec cent hommes d'armes pour les conduire chez M. le duc de Bouillon. Car on fit une défense très-rigoureuse, qu'on publia, qu'aucun ne put retirer chez soi ou cacher ceux de la religion. Cela empêchant M. Le Clerc de nous garder dans sa maison; on nous y laissa pourtant, de peur que nous emportant avec eux si avant dans la nuit, ils ne fussent découverts par des pleurs d'enfants. Nous demeurâmes dans cette maison jusqu'au mardi après diner, avec notre gouvernante lucquoise appelée Catherine, et communément, la Tina, et avec une autre fille appelée Cressine. Comme il y avait à Paris de nos parents Italiens et papistes, ils moyennèrent entr'eux que nous autres trois enfants fussions reçus dans la maison du duc de Guise, qui retirait dans sa maison des personnes de la Religion, quoiqu'il fût un des auteurs de ce massacre. Nous y fûmes conduits par l'intercession de ces parents,

et particulièrement des sieurs Gasparo de Poggio et Fabricio Burlamachi, qui vous visitèrent tous les jours, pendant que nous fûmes dans cette maison. Le Duc nous vit dès que nous y fûmes venus, et témoignant d'agréer nos physionomies, il nous recommanda expressément à la femme du concierge, car il partait ce jour-là même de Paris, montrant de croire ce qu'on lui avait dit que notre père eût été tué. Sur quoi nous fûmes mis dans une chambre où nous étions comme en prison sans en pouvoir sortir. Cependant notre maison vint à être saccagée, Jean Madami notre serviteur, mari de la susdite Tina, y étant resté jusqu'alors, se sauva sur les toits et de nuit étant entré par le toit, en une maison qu'il ne connaissait pas, il trouva une chambrière qui lui donna quelque chose pour se soutenir, ayant demeuré vingt-quatre heures sans manger. Elle le tint là jusqu'au matin, qu'elle le fit sortir, lui ayant mis sur son chapeau une croix de papier blanc, afin qu'on ne le prit pas pour un homme de la religion. Et comme il eut appris le lieu où était sa femme avec nous, il nous vint trouver la nuit dans cette maison de M. de Guise, ce qui surprit et donna bien de la joie à sa femme, qui l'avait pleuré comme mort. »

« Le duc de Guise devant retourner au premier jour à Paris, mon père eut quelqu'avis que d'abord il nous ferait rebaptiser; cela l'obligea à prier M. de Bouillon de nous demander à la Reine mère, qui nous accorda à lui; ainsi sortant de chez M. de Guise, au bout de huit jours, on nous conduisit chez M. de Bouillon pour y demeurer avec nos parents. Nous demeurâmes dans cette maison, mais étant toujours en bien du danger, attaqués par de fortes tentations d'aller à la messe, comme étant l'unique moyen de sauver sa vie. M. de Bouillon lui-même s'était laissé porter à aller à la messe par cette contrariété de temps, quoiqu'il en eut de l'aversion dans l'âme, mais Dieu fortifia tellement les nôtres, qu'aucun de leur maison ne succomba à la tentation, ni même les petits enfants, que M. de Guise avait fait dessein de faire élever à la romaine. »

« Nous partîmes de Paris pour aller à Sédan, en la compagnie du duc de Bouillon, et, avec l'aide de Dieu, nous y arrivâmes

heureusement; ayant perdu tous nos biens, le Duc voulait cependant nous secourir de quelques moyens humains, nous faisant rencontrer, lorsque nous passâmes à Reims, un personnage qui devait à mon père quatre mille livres Tournois, et qui les lui paya quoiqu'on ne les lui demandât pas, tous les papiers, parmi lesquels était son obligation, s'étant perdus à Paris, ce qui nous causa de grandes pertes. Dieu permettant que d'autres s'endurcissent, s'opiniâtrant à nier de nous rien devoir, il toucha le cœur de cet homme-ci, pour nous accommoder de cette partie qui nous fut d'un grand secours à Sédan, puisque sans cela nous n'aurions pas eu de quoi sustenter notre famille. La cherté de toutes choses y était très-grande, et la ville si fort remplie de peuple que les pauvres familles se logeaient par les rues, faute de maisons. Nous y demeurâmes sept ans, étant aimés et honorés généralement de tous et principalement de ce seigneur, le duc de Bouillon, qui envoyait prendre presque tous les matins M. Benjamain Calandrini et mon père pour manger avec lui, tant il agréait leur conversation. M. Julien Calandrini y mourut en décembre 1573. M. le duc de Bouillon venant à mourir, fut amèrement regretté de toute la ville; il laissa l'administration à la Duchesse sa femme, qui s'en acquitta avec tant de prudence, que tous les pauvres réfugiés y continuèrent leur demeure, tant que les affaires de France fussent en meilleur état. Et quant à notre maison, cette princesse nous fit des faveurs et des amitiés très-considérables. »

« Le 9 Juillet 1575, naquit mon frère Philippe à Sédan, qui fut présenté en baptême par notre oncle Philippe Calandrini (qui depuis se maria, et mourut à la Rochelle en 1586) et Mme Duménil femme du commandeur Duménil qui mourut au massacre. »

« En l'année 1579, nous nous retirâmes de Sédan, et nous logeâmes tous à Muret, terre du Prince de Condé à deux petites journées de Paris. Mon père ayant arrenté ce château, comme n'étant pas loin de Paris, pour y aller donner ordre à ses affaires, ma sœur Magdelaine y naquit le 23 août 1579 et fut baptisée à St. Pierel quatre lieues de là, qui était le lieu où nous allions

à l'exercice ; le parrain fut M. des Fossés et notre tante Magdelaine fut la marraine. Ma mère s'accoucha encore d'une fille, qui fut nommée Claire, baptisée à St. Pierel, et présentée par M. Coladon secrétaire du Prieur de Condé ; ensuite de cette couche, Dieu retira ma chère mère le 16 septembre 1580. »

« Mon père se trouva dans une grande désolation, ayant perdu une si douce compagnie, qui l'avait toujours soutenu avec constance et grande joie d'esprit ce peu de temps qu'ils avaient vécu ensemble ; ayant passé par tant de misères, d'épreuves et de tribulations, et elle continua à se maintenir dans cette paix jusqu'à la fin ; avant que de mourir elle recommanda instamment sa famille à cette bonne tante Calandrini. Elle lui avait déjà fait un vrai devoir de mère, puisqu'à la mort de Catherine Balbani femme de Julien Calandrini son père, qui laissa six enfants fort jeunes, Jean, César, Philippe, Chiara, Laura et Camilla (qui mourut à Lucques en 1566 avant le départ de la famille), elle avec son mari alla demeurer chez le dit Julien son beau-frère, pour élever ses enfants, ce qu'elle fit avec grand soin. Ayant promis à ma mère mourante d'avoir encore soin de nous, et de nous prendre comme ses propres enfants, elle s'acquitta bien généreusement et charitablement de sa promesse, nous ayant élevés tous et particulièrement les quatre filles, qu'elle a toujours tenues auprès d'elle. A cela elle fut aidée par la D^lle^ Duménil dont j'ai parlé ci-devant, qui la secourut, prenant soin par grande amitié de nous enseigner à lire et à travailler, et surtout la crainte de Dieu, desquelles peines nous sommes tous fort obligés à sa mémoire. Les guerres de la ligue étant depuis survenues, nous fûmes contraints de penser à nous retirer. Cette D^lle^ Duménil se fixa à Sédan et nous à Genève. Dans ce voyage nous essuyâmes de terribles difficultés et dangers dont Dieu pourtant nous délivra : notre grand oncle Calandrini et sa femme étant depuis peu sortis d'une grande maladie, il était si faible qu'il ne pouvait point se soutenir ; nous eûmes aussi de très grandes pluies et pour cette raison il nous fallut arrêter dans un lieu nommé Fontenay ; pleuvant toujours tout ce temps-là, nous fûmes souvent au danger de nous noyer, dès

le départ de ce lieu là. Enfin pourtant, Dieu nous conduisit ensorte que notre coche ne tombât point ni ne se rompît, en quoi nous reconnûmes son assistance particulière. Ainsi sous la conduite de notre bon Père céleste, nous arrivâmes à Genève un lundi matin 28 septembre 1585, recevant bien de la consolation de nos bons parents que nous vîmes nous être venus rencontrer au lieu de Versoix. Ce fut MM. Carlo Diodati, Manfredo Balbani, Virginio Sbara et César Balbani, qui nous accueillirent avec une grande affection; et nous allâmes loger chez M. Pompeo Diodati, beau-frère de ma mère. »

« Le 29 mai 1586, j'épousai mon cher mari le sieur César Balbani d'heureuse mémoire, au temple de St. Germain en l'assemblée italienne; M. Nicolas Balbani fut le ministre qui nous épousa. »

« On peut dire que ce mariage fut le commencement de la restauration que Dieu fit ressentir à notre pauvre et désolée famille, qui était fort incommodée des biens temporels. Nous avions encore laissé beaucoup de biens à Muret, tant meubles que d'immeubles. Tout y fut perdu depuis, tant parce que la guerre causa de ruines, que par la mauvaise conduite d'Etienne Grimoin, à qui mon père avait tout laissé en mains, usant de trop de confiance en lui; mais il nous trompa malheureusement s'étant enrichi du nôtre. Mon père, étant venu à Genève, se résolut quelque temps après d'aller à Muret lui seul, pour pourvoir à ses affaires. Mais quand il fut venu jusqu'à Cancy en Lorraine, il fut dans l'impossibilité de passer plus outre, et il lui fallut revenir à Genève sur ses pas. »

« Le 30 mai 1587, notre grand oncle Bénédict Calandrini, mourut à Genève et le 9 Juillet de la même année, ma sœur Camille épousa M. François Turretini, qui l'obligea d'aller demeurer à Zürich le mois d'octobre suivant. »

« La guerre étant survenue à Genève en 1588 et 1589, cela nous obligea d'aller demeurer à Bâle jusqu'au commencement de 1590 que nous retournâmes à Genève. »

« Le 2 aout 1590, mon père fut chargé de M. Horace Micheli et Henri Balbani, de faire un voyage en France, pour les affai-

res des Arnolfini et Micheli de Lyon; étant arrivé à la cour et ayant avancé ses affaires, il fut saisi d'une fièvre ardente dont il mourut à la mi-septembre, âgé de 58 ans, étant d'ailleurs assez fort et assez robuste. Il était entré, quand il partit, au négoce de M. F. Turretini, où apparemment il aurait acquis des facultés pour rétablir sa famille, s'il fût demeuré en vie. Mais Dieu y voulut pourvoir autrement et cependant le mettre au repos, après avoir rendu témoignage en sa vie et en sa fin, de sa probité et crainte de Dieu, et supporté avec grande patience les épreuves et les angoisses où Dieu l'avait voulu faire passer, prenant à joie la perte de ses biens, dans l'assurance que Dieu lui en avait réservé dans le Ciel de plus excellents. »

« Notre tante Calandrini se trouva par la mort de notre père, entièrement chargée du reste de notre famille, les deux sœurs Susanne et Magdelaine étant encore petites et sans aucuns moyens humains, sans espérance aussi de rien retirer de ce qui nous était dû en France, puisque leurs frères à cause de leur jeunesse n'auraient pas encore la capacité et l'expérience; et tout cela est demeuré en pure perte pour nous, dont elle recevait bien du déplaisir. »

« Cependant après la mort de mon père, Dieu toucha le cœur de son frère Fédérigo Burlamachi, de sorte qu'il se porta à nous faire payer 500 écus de ce qui appartenait à mon père, pour les biens de terre qui restaient à Lucques. On mit cet argent à profit dans le négoce de M. F. Turretini, où il s'augmenta ensorte qu'il aida beaucoup pour marier ma sœur Susanne, qui épousa, le 15 Juin 1596, à Genève, M. Vincent Minutoli, en notre église Italienne, le mariage étant béni par M. Jean Bernard Basso. »

« Le 4 décembre 1600, ce même ministre bénit en l'église Italienne le mariage de ma sœur Magdelaine avec M. Jean Diodati, professeur et depuis ministre du St. Evangile; elle eut aussi comme ses sœurs mille écus d'or sol de dot, qui lui fut donnée aussi par notre tante Calandrini, ayant enfin retiré cette somme d'entre les mains de ses parents de Lucques, qui avaient sa dot par devers eux. Et ainsi elle eut le contentement, comme

elle nous avait adoptés pour ses enfants, qu'elle nous a toutes mariées aussi honorablement que si nous fussions demeurés dans notre patrie, dans la jouissance de nos biens. »

« Jaques, mon frère, s'était marié à Genève en décembre 1598, avec Anne fille de M. Carlo Diodati. »

« Philippe, mon autre frère, épousa en février 1605 à Amsterdam, Elisabeth fille aînée de M. Jean Calandrini, fils de Julien et alla demeurer à Londres. »

« Notre tante Calandrini mourut à Genève le 7 mars 1601, attaquée d'un mal de colique; elle était âgée de 73 ans et fut grandement regrettée et pleurée amèrement de nous tous, ayant perdu en elle un grand soutien et grand appui. »

« Dieu s'était servi de cette vertueuse dame pour secourir et élever premièrement la famille des Calandrini, enfants de son beau-frère, ensorte qu'elle leur avait servi de mère; et en effet ils l'appelèrent toujours de ce nom de mère; et depuis, notre famille étant de même orpheline, Dieu l'a employée pour lui prêter un semblable, voir même encore un plus grand secours; puisqu'ayant perdu notre père après notre mère, elle nous a tenu lieu de l'un et de l'autre. Dieu ne lui ayant point donné d'enfants propres, l'a fait être par ce moyen la mère de plusieurs enfants. »

« Ce qui m'oblige à dire pour fin, qu'à ce bon Père céleste qui nous fait voir tant de merveilles de sa sainte providence et miséricorde, comme nous les avons reconnues, doit être rendue pour tout jamais, la louange et la gloire. Amen. »

C'est là que s'arrêtent les mémoires de Madame Balbani. — Le 26 avril 1621, elle perdit son mari César Balbani à l'âge de 65 ans. Elle avait supporté la perte de tous ses enfants, trois filles et sept fils, avec une résignation et une force d'âme qui lui avait attiré l'estime et l'admiration générale des citoyens et magistrats de Genève. Quelques amis pensèrent à la remarier et jetèrent les yeux pour cela sur Théodore Agrippa d'Aubigné alors agé de 71 ans, qui s'était retiré à Genève dès l'année 1620. Brouillé avec Henri IV, dont il n'avait pas voulu favoriser les scandaleuses amours, d'Aubigné était venu finir à Genève,

cette carrière orageuse dont les premières années s'étaient écoulées dans cette ville sous les auspices de Théodore de Bèze. Accueilli comme un vieil ami par les magistrats et le peuple ainsi que par les pasteurs, à cause de l'énergie de sa lutte en faveur des réformés de France, on espérait encore tirer bon parti pour la république de ses talents, de sa valeur, de son activité et de son zèle. Persécuté par les ambassadeurs du Roi, il avait construit et fortifié le château du Crest où il tenait grand train de gentilshommes pour sa défense. C'était à partager ses travaux, à le soutenir dans ses luttes sans cesse renouvelées, et à lui faire goûter un repos tardif que devait se consacrer Renée Burlamachi. Le bruit de cette union étant venu aux oreilles de Miron, ambassadeur du roi, ce fut lui, à ce qu'il paraît, qui se hâta de faire parvenir à Genève la nouvelle de l'arrêt qui condamnait à mort d'Aubigné pour avoir fait revêtir quelques bastions des matériaux d'une Eglise ruinée en 1572. Ces faits, accomplis en France, devaient, pensait-on, lui faire perdre la protection des Conseils et la main de Mme Balbani. C'était le quatrième arrêt de mort lancé contre d'Aubigné pour des crimes de cette espèce, lesquels, dit-il dans ses mémoires, m'ont toujours fait honneur et plaisir. D'Aubigné voulut lui-même en porter la nouvelle à Mme Balbani, comme il le raconte dans ses mémoires. « On parlait à Genève de me faire épouser la veuve de M. Balbani, nommée Renée, de la maison de Burlamarchi de Lucques; c'était une personne qui était fort aimée et considérée à Genève, tant pour sa vertu, charité et humeur bienfesante, que pour son illustre extraction, et ses biens qui étaient considérables. Comme je voulus donc éprouver l'esprit et le courage de ma future épouse, j'allai moi-même lui apprendre la première nouvelle du dit arrêt; mais cette héroïne me répondit sans changer de visage, je suis trop heureuse de pouvoir partager avec vous la querelle de Dieu, ainsi l'homme ne séparera point ce que ce même Dieu veut joindre. De sorte que je passai avec elle à mon second mariage, au sujet duquel M. de Fosiat, dont j'ai parlé ci-dessus, fit quatre vers.

Paris te dresse un vain tombeau,
Genève un certain hyménée;
A Paris tu meurs en tableau,
Vis ici au sein de Renée.

Nous n'avons aucun détail sur la manière dont vécurent ensemble les deux époux. Il est à présumer que l'humeur chevaleresque et les écarts littéraires de d'Aubigné durent mettre plus d'une fois à l'épreuve la patience et la charité de son épouse. Dans son testament dont nous citerons quelques mots, Mme d'Aubigné ne le mentionne nullement. Il n'est nommé qu'à l'occasion d'un legs qu'elle fait à son fils, Nathan d'Aubigné.

Ce fut le 19 avril 1630, que Mme d'Aubigné le perdit ne respirant que luttes et résistances, encore tout plein de projets de guerre et de combats. Peu de jours avant sa mort, le duc de Savoie l'avait fait sonder pour savoir s'il ne pourrait, pour un salaire, obtenir ses conseils et son appui. D'Aubigné, quoique assez mal alors avec les Conseils de la République, chassa l'émissaire de sa présence en lui protestant qu'il ne prendrait les armes que pour la défense de la ville où il avait trouvé l'hospitalité. Il était agé de 80 ans.

Le 12 avril, son livre de *Râm de Zœnat* fut censuré par le Petit Conseil comme contenant plusieurs blasphêmes et impiétés. L'ouvrage fut supprimé, l'imprimeur condamné à une amende de cent écus, et lui-même sommé de ne plus faire desormais de semblables écrits qui font du tort au public, à lui-même, et peuvent causer du préjudice à l'état. Telles furent les dernières relations qu'il eut à soutenir avec les magistrats de Genève. Cinq jours plus tard il comparaissait lui-même devant Dieu.

Mme d'Aubigné, veuve une seconde fois, se consacra à la retraite et aux œuvres de piété. Son testament, qu'elle a rédigé le 1er juillet 1636, renferme quelques paroles qui confirment bien ce que nous avons pu faire connaître de sa foi et de sa piété. En voici quelques mots.

« Au nom de Dieu, le premier jour de Juillet 1636, je, Re-

LES
DEUX PREMIERS CHAPITRES
DES
MÉMOIRES DE HENRI ZSCHOKKE.

EINE SELBSTSCHAU, VON HEINRICH ZSCHOKKE.

Arau 1842.

Les premières pensées de l'enfant sont semblables à un léger réseau filé par l'imagination, tandis que la lumière de la conscience commence seulement à poindre. Le monde vacille à ses yeux dans une demi-obscurité ; ce qu'il a vu est oublié au moindre changement de scène. L'homme est alors assez semblable à l'animal ; l'esprit n'a pas encore compris la force des instruments terrestres auxquels il est lié, la vie corporelle est trop faible, trop délicate pour qu'elle puisse être mise en usage avec quelque liberté. Ainsi s'écoulent les premières années ; le moment présent est pour l'enfant tout une vie.

Parmi mes souvenirs les plus éloignés, je retrouve l'apparition de la comète qui, en 1774, sema l'effroi chez les habitants de Magdebourg, ma ville natale : j'avais alors quatre ans. On parlait avec une pieuse inquiétude de cette verge divine, resplendissante au haut des cieux. Mon père lui même, le roi de mon univers, n'était pas à l'abri d'une secrète frayeur. Un soir, il s'en alla, accompagné de mes trois sœurs, pour observer, de

la rue, l'astre merveilleux et me laissa seul dans une chambre où brûlait une chétive lampe. Je tremblais de peur ; je m'efforçai de grimper sur un grand fauteuil de cuir où je me blottis, respirant à peine. Je me représentais cette comète, ce fléau de Dieu, lançant sa redoutable clarté sur le monde, où tant de pâles visages la contemplaient dans le silence et l'immobilité de la terreur.

Je n'avais plus de mère : elle était morte sept semaines après ma naissance, à l'âge de quarante quatre ans ; on disait qu'elle avait été belle et que, peu d'instants avant sa mort, elle me prit dans ses bras, me baisa avec tendresse et s'écria : « Ah ! pauvre petit, que ne puis-je t'avaler comme un noyau de cerise et t'emporter avec moi dans la tombe ! »

Mon père vivait en bon bourgeois, il était marchand en draperie. Il avait été fournisseur de l'armée pendant la guerre de sept ans, et avait ainsi honorablement gagné sa fortune ; sa probité lui assurait l'estime et l'affection de ses concitoyens.

En qualité de fils cadet, j'étais son favori, ainsi qu'il en arrive aux enfants venus au monde lorsque leurs parents sont âgés ; il avait appris peu de chose dans sa jeunesse, car il variait d'orthographe, même en écrivant son propre nom ; il me fit aller assidûment à l'école dès ma sixième année, mais il ne s'informait nullement de mes progrès ou de ma conduite. Tous les dimanches, je devais l'accompagner à l'église de Ste-Catherine ; mais l'école et l'église n'étaient pour le petit garçon que des sujets de tourment et d'ennui dont le meilleur résultat fut de l'accoutumer de bonne heure à l'exercice de la patience.

Je devais aussi réciter le matin, à midi et le soir, des prières auxquelles je ne comprenais rien ; j'entendais parfois parler de Dieu et des anges ; ceux-ci, avec leurs grandes ailes, me plaisaient fort et j'aurais voulu être l'un d'eux ou seulement un oiseau ; mais le diable que l'on me dépeignait comme ayant les pieds fourchus, les cheveux hérissés et une longue queue excitait encore plus fortement ma naissante imagination. Cette étrange personnification m'inspirait plus de respect et de crainte que Dieu lui-même, et pour m'attirer sa bienveillance, je lui

LES

DEUX PREMIERS CHAPITRES

DES

MÉMOIRES DE HENRI ZSCHOKKE.

EINE SELBSTSCHAU, VON HEINRICH ZSCHOKKE.

Arau 1842.

Les premières pensées de l'enfant sont semblables à un léger réseau filé par l'imagination, tandis que la lumière de la conscience commence seulement à poindre. Le monde vacille à ses yeux dans une demi-obscurité ; ce qu'il a vu est oublié au moindre changement de scène. L'homme est alors assez semblable à l'animal ; l'esprit n'a pas encore compris la force des instruments terrestres auxquels il est lié, la vie corporelle est trop faible, trop délicate pour qu'elle puisse être mise en usage avec quelque liberté. Ainsi s'écoulent les premières années ; le moment présent est pour l'enfant tout une vie.

Parmi mes souvenirs les plus éloignés, je retrouve l'apparition de la comète qui, en 1774, sema l'effroi chez les habitants de Magdebourg, ma ville natale : j'avais alors quatre ans. On parlait avec une pieuse inquiétude de cette verge divine, resplendissante au haut des cieux. Mon père lui même, le roi de mon univers, n'était pas à l'abri d'une secrète frayeur. Un soir, il s'en alla, accompagné de mes trois sœurs, pour observer, de

la rue, l'astre merveilleux et me laissa seul dans une chambre où brûlait une chétive lampe. Je tremblais de peur ; je m'efforçai de grimper sur un grand fauteuil de cuir où je me blottis, respirant à peine. Je me représentais cette comète, ce fléau de Dieu, lançant sa redoutable clarté sur le monde, où tant de pâles visages la contemplaient dans le silence et l'immobilité de la terreur.

Je n'avais plus de mère : elle était morte sept semaines après ma naissance, à l'âge de quarante quatre ans ; on disait qu'elle avait été belle et que, peu d'instants avant sa mort, elle me prit dans ses bras, me baisa avec tendresse et s'écria : « Ah ! pauvre petit, que ne puis-je t'avaler comme un noyau de cerise et t'emporter avec moi dans la tombe ! »

Mon père vivait en bon bourgeois, il était marchand en draperie. Il avait été fournisseur de l'armée pendant la guerre de sept ans, et avait ainsi honorablement gagné sa fortune ; sa probité lui assurait l'estime et l'affection de ses concitoyens.

En qualité de fils cadet, j'étais son favori, ainsi qu'il en arrive aux enfants venus au monde lorsque leurs parents sont âgés ; il avait appris peu de chose dans sa jeunesse, car il variait d'orthographe, même en écrivant son propre nom ; il me fit aller assidûment à l'école dès ma sixième année, mais il ne s'informait nullement de mes progrès ou de ma conduite. Tous les dimanches, je devais l'accompagner à l'église de Ste-Catherine ; mais l'école et l'église n'étaient pour le petit garçon que des sujets de tourment et d'ennui dont le meilleur résultat fut de l'accoutumer de bonne heure à l'exercice de la patience.

Je devais aussi réciter le matin, à midi et le soir, des prières auxquelles je ne comprenais rien ; j'entendais parfois parler de Dieu et des anges ; ceux-ci, avec leurs grandes ailes, me plaisaient fort et j'aurais voulu être l'un d'eux ou seulement un oiseau ; mais le diable que l'on me dépeignait comme ayant les pieds fourchus, les cheveux hérissés et une longue queue excitait encore plus fortement ma naissante imagination. Cette étrange personnification m'inspirait plus de respect et de crainte que Dieu lui-même, et pour m'attirer sa bienveillance, je lui

aurais volontiers offert des sacrifices, ainsi que le font les Natchez dans leurs sombres forêts.

Mon bon père punissait rarement mes nombreuses espiègleries; il abandonnait au hasard le soin de former le petit étourdi, qui devint semblable à un poulain laissé en pleine liberté ou plutôt à un vrai polisson des rues; au delà des fossés et des redoutes de la ville, le monde était bien grand, mais c'était encore une terre inconnue à l'aventurier en herbe; il se bornait, sans le secours d'aucun maître, à quelques exercices gymnastiques; on le voyait escalader toutes les balustrades, grimper au sommet des arbres fruitiers du jardin de son père, et ramper sur les toits voisins en compagnie des chats, ses amis; ou bien, il se déclarait capitaine d'une vingtaine de petits camarades, leur délivrait des sabres de bois et menaçait, à la tête de son armée, les carreaux de fenêtre et les paisibles habitants de la rue des Trois Anges. Tout ceci n'est cité que pour témoigner de la santé, de la vigueur et de l'activité du jeune citoyen du monde.

Mais ces jours de joie enfantine furent de courte durée. La dernière nuit de la vie de mon père, enlevé par la consomption, fut ma première nuit d'effroi; son cadavre, le premier mort que je voyais; je n'avais encore rien éprouvé de pareil; je crus que cette nuit terrible ne finirait jamais et que le soleil s'était éteint à la mort de mon père. Je pleurai bien longtemps, mais c'était de frayeur, encore plus que de regret. Le soleil enfin reparut; puis les cérémonies de l'ensevelissement, les chants d'église, le bruit des cloches de Ste-Catherine, mon habit de deuil et la longue suite du convoi firent diversion à la douleur de l'orphelin. Je fus confié aux soins de mon frère André, qui lui-même avait un fils de mon âge; je crus que tout irait bien pour moi; mais lorsque le prestige de la nouveauté vint à s'effacer, je me surpris à m'étonner de ne plus recevoir de caresses paternelles, de ne plus voir mes amis, d'être arraché au théâtre de mes jeux et jeté dans une partie de la ville qui m'était inconnue, au milieu de circonstances toutes différentes de celles qui m'étaient familières.

Je murmurai contre celui qui avait eu la puissance de faire

mourir mon père et qui m'envoyait, comme une marionnette, ici ou là, sans que je pusse y donner mon consentement; je m'irritais contre un état de choses que je ne pouvais changer. On doit pardonner ces accès d'humeur au petit garçon; les personnes plus âgées en ont de pareils, et succombent aussi parfois à la tentation de murmurer contre les sérieuses contrariétés de leur vie.

Mon frère André, homme droit, doué d'un esprit assez distingué que de bonnes lectures avaient développé, exerçait, comme mon père, l'état de marchand drapier; il se serait volontiers placé au-dessus de sa condition naturelle; le goût de la dépense et d'un certain éclat l'entraînait souvent à dépasser ses moyens pécuniaires; il désirait me pousser, ainsi que ceux qui l'entouraient dans une sphère plus élevée et se proposait de suivre au désir de mon père qui voulait me donner une éducation scientifique.

Je devais donc devenir un homme nouveau, élégant et de bonnes manières : le tailleur et le friseur furent invités à contribuer à cette indispensable métamorphose; mais tout devait aller pour moi de mal en pis. Dès que le plaisir de tapager et de courir dans les rues me fut interdit, je devins d'autant plus espiégle dans l'intérieur de la maison, ou bien je demeurais, comme un prisonnier, assis pendant des heures entières devant un livre que je ne lisais pas, errant en imagination dans les rues et dans les places de la vieille cité ou même hors des antiques faubourgs; il m'arrivait aussi d'étudier les habitudes des poules, des canards, des chats et des mouches.

Les habits neufs me causaient de grands chagrins, car, il était rare que je pusse les porter un seul jour sans qu'ils fussent tachés ou déchirés. Le frère André, dans l'espoir d'éveiller en moi le sentiment du beau et celui des choses nobles et grandes, prit la peine de me lire et de m'expliquer avec feu le poëme du Printemps de Kleist; mais moi, qui n'avais jamais vu de printemps hors des fossés de Magdebourg, je ne pus goûter cet ouvrage célèbre; il me sembla d'une fadeur extrême et tout semblable au salon de la maison, toujours bien ciré et régulièrement orné.

Plus on cherchait à me polir et à m'assouplir, afin de me rendre un peu plus aimable, et plus je détestais les manières du beau monde. A la grande surprise de chacun, je ne pouvais en comprendre le mérite ni le but; des habits de soie ou de bure, des chaumières ou des palais me semblaient rendre à leurs possesseurs les mêmes services; un prince et un palefrenier étaient égaux à mes yeux, en dépit des distinctions que l'art du tailleur établissait entr'eux.

Le frère André ayant épuisé tout ce qui, selon lui, pouvait changer ma nature, toute à la Rousseau, essaya l'influence de la musique. Lui-même jouait de la flûte; je l'écoutais toujours avec délice; le mystérieux pouvoir de l'harmonie m'enchantait et m'enlevait à moi-même; il était rare que je laissasse passer la parade un seul jour, sans la suivre pour entendre la marche, que je sus bientôt par cœur; lorsque des musiciens venaient à jouer devant la maison ou que j'entendais quelque cantique nouveau, exécuté par les jeunes garçons qui chantent à l'église, je demeurais immobile sans m'inquiéter des badauds; souvent je pleurais sans savoir pourquoi et je m'abandonnais à la béatitude qui s'emparait de moi.

On loua un piano pour moi, on me donna un maître, mais je ne compris rien aux leçons de mon Orphée. Tous ses efforts pour me donner l'idée de la mesure, du ton, et de la valeur des notes demeurèrent sans succès; je me figurai que, pour sentir la mesure, je devais poser une montre sur le clavier et ne pas la perdre de vue: mon maître renonça à m'initier aux secrets de son art: je pris en guignon le piano; on ne put me décider à continuer mon inutile apprentissage.

Ce fut encore pis à l'école; mon père m'avait placé sous la direction d'un excellent pédagogue, nommé Rötger; il jouissait d'une réputation distinguée, mais, hélas, pauvre infortuné auquel toutes les premières notions manquaient entièrement, je ne pus mettre à profit aucun de ses enseignements; je demeurai stationnaire, excédé d'ennui; afin de me soustraire à ce mal cruel, je me laissai guider par mon imagination vagabonde; je dessinais des géants et des monstres; avec les figures de géo-

métrie que le maître traçait sur la planche noire, je faisais des tours, des ponts, des jardins enchantés.

J'obtins de l'un de mes camarades, au moyen de quelques complaisances, qu'il se chargeât de l'exécution de mes devoirs, et, par là, j'évitai les réprimandes et les châtiments. On traduisait pour nous les Mille et une nuits; je ne savais pas lire le français, mais j'appris des pages entières dont on m'avait écrit le sens en allemand, et je les traduisais ensuite. Tandis que je trompais mon maître, je ne mettais nullement en doute la vérité de ce qu'on nous lisait, car, qui aurait eu le courage de remplir un tel livre de pures inventions! — La magie et les êtres fantastiques et merveilleux occupèrent jour et nuit ma pensée; je ne soupirais qu'après l'immense bonheur de devenir le maître d'un esprit complaisant; je cherchai de bonne foi et par divers moyens à me procurer les services d'un génie semblable à celui d'Aladin, esclave de la fameuse lampe.

Mais il advint que le jeune enthousiaste n'avait rien appris de ce qu'enseignait le maître d'école et qu'il causa une surprise fort désagréable au docte Rötger, lorsqu'on vint à l'examiner. Il ne savait absolument rien; on ne pouvait adresser aucun reproche aux maîtres d'un institut aussi distingué; un manque total de capacité expliquait seul ce désastre. On se figure ce que pensa le frère André! — La honte, l'effroi, la colère le mirent hors de lui; moi, tout au contraire, je demeurais tranquille, me flattant en secret que cette découverte me donnerait la clef des champs. On me retint au logis; mes sœurs rejetèrent la faute sur le frère André; l'aînée me prit chez elle et m'envoya avec son fils, plus âgé que moi de quelques années, à la classe inférieure de l'école des Réformés. Je devais apprendre là ce qu'il faut savoir pour devenir artisan ou petit marchand.

Le changement survenu me convenait fort, quoiqu'on se permît de me traiter comme un être inutile, comme une chose hors de service et sans avenir; j'en vins à me persuader que je ne m'appartenais plus et que j'étais, en effet, ce qu'on pensait partout de moi; j'en avais du chagrin, mais je ne cherchais point à combattre les apparences; je laissai les choses aller

leur train et j'y gagnai plus de liberté que dans la maison de mon frère, parcequ'on s'occupait moins de moi. Je me plus davantage à l'école; le mode d'enseignement du maître me satisfaisait.

C'était un digne vieillard, nommé Capsius; sa robe de chambre à ramages bleus, légèrement poudrée par le voisinage de sa perruque à marteaux, lui donnait à mes yeux une majesté que nul autre mortel ne possédait au même degré. Outre les moyens ordinaires d'éducation et d'enseignement, pour contenir cinquante à soixante garçons de mon âge, il possédait trois bâtons de longueur et d'épaisseur différentes, déposés sur une table voisine de son siége; une corde luisante et roulée comme un serpent en repos, figurait à côté des trois bâtons; le maître se servait de la corde avec une singulière aptitude: il la lançait de son siège autour du cou de l'enfant qui encourait son déplaisir, et celui-ci, enchaîné de la sorte, devait quitter son banc, accompagné des rires et des houras de ses camarades, pour recevoir la punition méritée. Le maître n'en était pas moins un excellent pédagogue; il savait à merveille instruire et diriger les écoliers, qui l'aimaient et lui obéissaient de bon cœur.

L'un des écoliers qui avait appris de lui les principes du latin était décidément son favori. Dès qu'il y avait en rue quelque chose de saillant à voir comme des bateleurs, des soldats passant par les verges, des ours ou des singes dansants, il obtenait la permission de quitter l'école aussitôt qu'il avait récité quelques phrases latines; je n'apprenais encore que mon catéchisme, et j'avais peine pourtant à résister à la tentation puissante des plaisirs permis à mon camarade; je voulus apprendre comme lui les paroles magiques qui devaient m'ouvrir la porte de l'école. Le petit savant m'étala vainement les longueurs et les difficultés du chemin à suivre dans l'épaisse forêt des déclinaisons, des adjectifs, des pronoms et des conjugaisons. Je voulus tenter l'aventure, et, guidé par lui, je traversai, non sans de rudes efforts, l'inculte steppe depuis *mensa* jusqu'à *audio*. Je me rendis vraiment possesseur de la formule enchantée et je m'en fis honneur, avec quelque frayeur cependant, à la première oc-

casion favorable. Le maître Capsius, très étonné de ma petite érudition, voulut en sonder les bases; il me loua fort et prédit qu'on ferait quelque chose de moi ; il me déclara publiquement son second latiniste et m'accorda les priviléges accordés à cette distinction.

Tout en m'instruisant en secret à l'école d'Eutrope et de Phèdre, j'avais profité avec zèle des leçons d'un autre instituteur. Un vieil ouvrier, nommé Krapp, demeurait dans la maison de ma sœur; c'était un homme robuste, aux épaules carrées, au visage bruni par la vie de matelot et caché à demi par un gros bonnet en fourrure; je passais ordinairement les soirées d'été, dans la cour de la maison, assis à ses pieds avec mes deux neveux; plongés dans une attention que rien ne pouvait interrompre, nous l'écoutions à la lueur des étoiles. Il nous racontait ses voyages sur mer, ou bien les aventures de Robinson Crusoé, celles de Robert et Pierrot, ou l'histoire de l'isle de Felsenburg. Il savait assaisonner ses récits de maintes observations et de leçons pratiques qui ne demeuraient pas sans fruit pour moi. Quand son répertoire fut achevé, je m'en désolai, comme j'aurais pu le faire d'une calamité publique. Afin de trouver quelque compensation à ce malheur, je me mis à dévorer tous les livres de découvertes et d'excursions maritimes que je pus me procurer dans les cabinets littéraires ; je les lus et relus et je me décidai à tenter aussi quelque découverte ou tout au moins, nouveau Robinson, à me jeter dans une île déserte. Je redoublai d'efforts dans mes études et je commençai un journal qui devait contenir, au bout de peu d'années, un nombre immense d'évènements du plus haut intérêt. Ce journal d'un garçon de douze ans fut continué par le jeune homme et par l'homme fait, dans d'autres vues sans doute, mais avec un intérêt croissant. Il m'a conduit à une sérieuse observation de moi-même et c'est lui qui me fournit le fil conducteur des pages que j'écris maintenant.

La fréquentation du culte divin me fut beaucoup moins salutaire ; on exigeait que je me rendisse à l'église tous les dimanches et je ne pouvais parvenir à comprendre comment cette

longue immobilité, les chants et l'audition des sermons pouvaient être agréables au bon Dieu, puisque nous en éprouvions un si grand ennui. Je me conduisais à l'église comme les enfants de mon âge ; je rêvais à mes robinsonnades ; je suivais de l'œil les gestes, la physionomie du pasteur et les plis de sa robe noire ; j'écoutais le retentissement de sa voix sous les voûtes du temple ; je m'amusais à observer les efforts que faisaient certains auditeurs pour se tenir éveillés et je me plaisais à voir toutes les têtes s'incliner, comme des épis sur lesquels le vent passe, lorsque le nom de Jésus était prononcé. L'entrée d'un enfant ou d'un jeune homme à l'église devrait être convenablement préparée par le développement de sa raison et le choix des services ; ce serait ainsi son premier jour de fête religieuse.

A cette même époque, une piété fervente et tout embrouillée d'éléments contradictoires répondait aux besoins de mon imagination enfantine. Je pouvais réciter le catéchisme, des versets de psaumes, des prières en vers et en prose, sans me croire obligé de pratiquer les choses qui m'étaient commandées ; ces enseignements sacrés reposaient dans un coin de ma mémoire, comme un tas de mots inutiles ; en revanche, bien des faits qui n'excitent point l'étonnement des enfants, occupaient sérieusement ma pensée. Je demandais souvent à mes camarades le pourquoi des choses visibles. Comment se faisait-il que sans le consentement et le vœu des intéressés, on vit se succéder régulièrement le jour et la nuit, les neiges et les floraisons, les heures du culte et celles de l'école, les ensevelissements et les parades ; le monde me semblait comme une de ces horloges où des figures apparaissent au moment donné sans le vouloir et sans savoir pourquoi. Si j'adressais mes questions à quelques personnes âgées, elles me répondaient des choses insignifiantes ou inconvenantes. « Ne sais-tu pas, petit nigaud, que le bon Dieu a arrangé ainsi ces choses de toute éternité, » — c'était la réponse ordinaire.

Je me résumai à croire que le monde n'était qu'un théâtre de marionnettes, sur lequel Dieu faisait paraître des hommes et des animaux comme cela lui plaisait ; cette idée étrange finit

par en enfanter une plus absurde encore ; je me persuadai que j'étais seul avec Dieu dans le monde, qu'il voulait faire mon éducation avant de m'enlever au ciel, que ce merveilleux théâtre était préparé pour moi et que toutes les scènes se jouaient en mon honneur ; que lorsque je ne pouvais les voir, les acteurs demeuraient immobiles et que, pendant ce temps, Dieu opérait les changements de décoration, afin de me causer une surprise nouvelle. Lorsque je racontais mes suppositions, on m'adressait de longues réprimandes ; on me disait que j'étais un impie ou que je perdais la raison, ou bien on riait aux éclats, et cette franche moquerie me blessait au cœur. Je devins silencieux et concentré, je ne parlai plus de mon système, puisque personne ne le comprenait et lorsque de nouvelles hypothèses se formèrent dans mon cerveau, personne n'en eut connaissance ; personne aussi ne s'en inquiéta.

On me tint pour une tête à l'envers, à l'égard de laquelle il n'y avait rien à faire ; garçon mal élevé, négligé dans son extérieur, riant et pleurant toujours mal à propos, défiant pour tout ce qui concernait ses vrais intérêts et crédule jusqu'à la bêtise ; tantôt opiniâtre, tantôt lâche et insouciant ; ceux qui me jugeaient de la sorte pouvaient bien avoir raison ; mais je demeurai ce que j'étais parce que personne ne prenait la peine de me comprendre et de me guider. Toutes les choses qu'on me disait être obscures, s'éclaircissaient à mes yeux ; ce qui semblait important et sérieux m'était indifférent et j'en riais sous cape. Les politesses recherchées, les froides cérémonies et les étalages d'élégance et de luxe m'étaient contraires au dernier point ; je n'y voyais que mensonge.

J'avais observé chez les grandes personnes leurs variations journalières, leur hypocrisie et leur double visage ; aussi je me permis de mettre en doute la sincérité de tout le monde ; ma franchise absolue excitait la gaîté du prochain, et je me tus toujours davantage. Je sentais pourtant le besoin d'ouvrir mon cœur à un ami ; j'en cherchai vainement un parmi mes camarades ; mon neveu Gottlieb était bien mon meilleur compagnon, mais il ne remplissait pas le vide de mon cœur ; j'aimais mieux

une gentille petite fille du voisinage, Fréderique, fille de mon tuteur, une très-belle enfant avec laquelle je jouais quelquefois en été, jamais en hiver; elle n'en était pas moins mon rêve de jour et de nuit, m'apparaissant comme un être d'une beauté céleste, un ange de Dieu, qui pleurait avec moi, qui me consolait et me montrait des fleurs au delà du tombeau. Mais lorsque je la revoyais, dans la simple réalité, mes sentiments exaltés s'effaçaient tout à coup, ainsi que les premières fleurs sous la blanche gelée; je ne voyais plus de jeune sainte entourée d'une clarté lumineuse, mais une bonne petite fille; j'aurais volontiers pleuré; mon rêve s'envolait, il était bien plus doux que la vérité.

Traité avec indifférence par les uns, repoussé par d'autres, je finis par m'accoutumer à mon isolement et je plaçai mes plus grandes joies dans le travail solitaire de mon imagination; j'avais compris que je n'étais qu'un pauvre orphelin, vivant de la rente laissée par son père et, de plus, une créature fort inutile à la société. Cela me rendit étranger au monde et le monde étranger à moi: je demeurai seul. Mais la conscience du bonheur extérieur que je voyais souvent autour de moi, augmentait ma tristesse et mon désir de pouvoir à mon tour appartenir à quelqu'un; je voyais sans jalousie, mais non sans douleur, mes compagnons loués par leurs pères ou caressés par leurs mères. Personne ne m'embrassait; aucune main amie ne séchait mes larmes, et pour moi, chacun des reproches que l'affection des parents adoucit, conservait toute son amertume. Alors je compris que la mort de mon père était un irréparable malheur. Tous mes souvenirs de sa bonté, de sa tendresse, se réveillèrent avec une singulière vivacité; j'aurais voulu mourir afin de le rejoindre; je passais des nuits hors de mon lit, pleurant à genoux et le suppliant de m'apparaître au moins une fois; j'attendais, je regardais, espérant toujours que son esprit allait se montrer à mes yeux, puis je rentrais dans mon lit, désolé, et pleurant à chaudes larmes; je lui adressais de tendres reproches. — «Toi aussi, père chéri, tu ne m'aimes plus!» —

Je ne communiquai à personne mes douleurs secrètes, mais

je leur donnai essor en m'entretenant avec Dieu ; je lui ouvrais mon cœur et je m'adressais de sa part de consolantes réponses. Je me mis aussi à écrire tous mes chagrins à l'esprit de mon père, et je me figurai qu'il était invisible, mais près de moi et qu'il lisait les pages que je lui adressais. Ainsi naquirent mes premiers essais poétiques, car je ne mettais pas en doute que l'on ne dût s'adresser en langage élevé à des êtres spirituels.

Aucun des parents de cet enthousiaste de treize ans ne se doutait de ce qui se passait dans son âme ; comment des marchands très occupés, des artisans toujours à leur métier auraient-ils pu deviner et guider un rêveur qui vivait dans un autre monde que le leur ; ils s'inquiétaient tout naturellement de leur propre famille. Dans la maison de ma sœur et de mon beau frère, on ne me traitait guères mieux que si j'eusse été simple pensionnaire ou un garçon de boutique ; on avait des idées trop mercantiles pour apprécier mon goût pour l'étude ; si l'on manquait de papier pour faire un rouleau d'argent, on prenait sans façon quelques feuilles de mes traductions ou compositions ; je devais m'estimer heureux quand mes entretiens avec l'esprit de mon père ne subissaient pas cet affront ; car la découverte de semblables épanchements excitait, lorsqu'elle avait lieu, tout un orage domestique, et pendant des semaines, on prolongeait les reproches désobligeants.

Ma petite chambre à coucher était située au rez-de-chaussée d'un bâtiment intérieur ; quelque froide et misérable qu'elle fût, je parvins à l'orner et à en faire un cabinet d'étude ; c'est là que je m'abandonnais à mes rêveries ; je lisais, je dessinais, je faisais des vers, je respirais dans un monde plus beau, entouré de figures idéales ; il n'en était pas de même en hiver, je n'avais point de poële et l'on me refusait de la lumière pendant les longues soirées d'hiver. Je ne pouvais m'accoutumer au bruit et aux vulgaires causeries de la chambre commune, encore bien moins à donner à ceux avec lesquels je devais vivre, le divertissement de lire dans mon âme ; je m'étais accoutumé à l'obscurité de ma chambrette ; on ne m'accordait pas même une lumière pour me déshabiller. J'inventai, tout à coup, un secours

admirable et je ne puis assez bénir son influence sur tout le reste de ma vie.

Je métamorphosai un gros navet en une petite lampe ; quand tout le monde fut couché, je l'allumai : les feuillages glacés que le froid avait dessinés contre mes fenêtres devaient remplacer les rideaux que je n'avais pas, mais leur épaisseur ne suffit pas à cacher mon secret ; mes travaux nocturnes furent découverts, mon innocente création impitoyablement détruite et la tempête se déchaîna de nouveau contre moi ; mais cette fois je répondis aux reproches et aux menaces par des menaces et des reproches ; je mis les premières à exécution. Dès le matin même, je m'en allai, plein d'une courageuse audace chez mon tuteur qui était un estimable fondeur de cloches, et qui entendit avec patience mes plaintes et le récit de mes douleurs ; j'ajoutai que je devais avoir le droit d'exiger, en retour de mon argent, un traitement plus convenable. Il me regarda pendant assez longtemps, fort embarrassé, puis il me congédia et tout fut dit. Je m'en allai chez le président des tutelles, un bourgmestre fort estimé. Le digne homme écouta mon récit lamentable, me fit quelques questions sur mes études, mon école etc., puis il me frappa amicalement sur l'épaule et me dit : « Allez, mon ami, tout cela changera. » Quelques jours après, j'étais en pension chez la sœur d'un instituteur respectable et peu de temps après la mort de ce dernier, on me plaça chez le recteur du gymnase.

La lampe d'Aladin n'aurait pu me rendre un service plus éminent que celui que me rendit le désastre de mon navet.

Ces petites circonstances, qui sont les grands événements de mon journal enfantin, valent à peine quelque attention ; mais elles ont exercé une sérieuse influence sur le développement de mon caractère. La main sévère de l'infortune pèse sur le germe qu'elle semble devoir écraser, mais plus tard, la force refoulée prend son essor et la plante s'épanouit.

LE CRUCIFIX.

J'avais voulu m'identifier un moment avec la Savoie. Mon album était plein d'études de sapins, de chaumières délabrées, de femmes murmurant des pâtenôtres devant des poteaux d'indulgences, de costumes et de têtes de Savoyards. Bref, j'en avais assez; et le mal du pays me fit sortir un matin de la buvette où j'avais couché à St-Gingolph, pour chercher, sur le rivage, une occasion de retour : — Elle ne tarda pas à se présenter.

Une barque, à moitié remplie de passagers, avait déployé ses deux voiles latines, et les bateliers allaient lever l'ancre.

« Un moment! » m'écriai-je; et, après lui avoir jeté mon bagage de piéton, je sautai dans l'embarcation, qui s'ébranlait déjà.

Ce qui captive avant tout et toujours dans notre Suisse, c'est le pays. — Hélas! Les habitans ont déjà leur vernis de cosmopolitisme! On ne reconnait plus guère les individualités nationales qu'au costume, là où il existe encore.

Je payai donc ma dette d'admiration quotidienne, toujours

sincère, je vous assure, aux splendeurs matinales de mon lac; et ce n'est qu'après m'être satisfait à cet égard, que je reportai mon attention sur mes compagnons de traversée.

Vous connaissez ce tableau. — D'un côté, je voyais étinceler le pays de Vaud, aux premiers feux du jour; de l'autre, se confondaient lentement, dans une vapeur azurée, les détails de la rive que je venais de quitter. L'homme disparaissait avec ses œuvres; les groupes de montagnes reprenaient peu à peu leur hauteur sur le ciel; — la nature, ses droits.

Le Léman n'était pas encore de cette couleur lazzuli, qui, dans le milieu du jour, le fait ressembler au golfe de Naples, par la chaleur et l'éclat du ton. Il était encore laiteux, blanchâtre et bigarré de ces grandes bandes violacées que nous connaissons tous, et que personne n'a encore expliquées, — ce dont je me passe fort bien du reste!

Quand donc des magnificences de l'aurore et des hautes cîmes resplendissantes mes regards tombèrent sur les visages qui m'entouraient, je vis des figures tanées et caleuses, d'un type généralement assez bestial, et dont les profils heurtés semblaient, à mes yeux éblouis de lumière, des silhouettes brunes.

En poursuivant cette revue, je rencontrai pourtant, parmi ces têtes sans spiritualité, une figure pâle et douce, dépaysée au milieu de cette foule, comme une statuette d'ivoire au milieu de bustes en terre cuite.

C'était une jeune fille, roulée dans un manteau à capuchon d'une grossière étoffe grise, et dolemment appuyée sur l'épaule d'une femme, qu'à un reste de beauté je reconnus pour sa mère.

La peau de cette enfant était bien blanche pour être au temps de la moisson où les jeunes filles vont courir les champs, les bras et le cou nus, au soleil d'août! Son expression, bien douce et bien délicate, pour la fille d'un cultivateur! — Je ne compris pas cela au premier abord; et puis, quelque chose d'éteint et d'affaibli, malgré le sourire qui voltigeait sur ses lèvres pâles, me dit qu'elle s'allanguissait, rongée par quelque maladie intérieure.

Dès lors mes yeux ne la quittèrent pas plus que ma pensée, et je ne tardai pas à trouver une place où je pusse le faire, sans être remarqué d'elle ni des autres.

Les conversations s'établissaient; les pipes s'étaient allumées. Les uns se reconnaissaient pour s'être vus, la veille, dans un cabaret. Ceux du même village ne se disaient rien, ou se disaient peu de chose. — C'était là, comme partout.

Quant aux bateliers, ils parlaient gaîment entr'eux, excepté l'un d'eux, plus âgé que les autres, qui gardait un silence obstiné, et examinait l'horison avec quelque défiance.

Je remarquai aussi deux spéculateurs de foire, échangeant les syllabes d'une conversation hiéroglyphique, avec un intérêt et une chaleur que je ne croyais possible, que dans un entretien dont le cœur ou de hautes pensées faisaient les frais.

Un vieillard me plut assez : il regardait les poignets usés de sa vieille redingote, et ne disait rien.

« Il parait que vous n'avez pas dit vos prières ce matin, père Philippe? » lui cria en l'interpelant un gros réjoui, qui avait le nez aussi rouge que la toile de coton de son parapluie.

« Et vous? » repartit froidement le vieillard, sans tourner la tête.

« Ah! moi,... c'est autre chose; je ne les dis pas très-souvent! »

« Comme le curé de ** tu t'en passes! » ajouta un autre.

« Chaque chose a son temps! » répondit l'homme au parapluie rouge : « aux jeunes gens, le vin et les danses! Aux vieux, de l'eau bénite,..... et du café! — On dit pourtant, père Philippe, » continua-t-il d'un ton théatral et comique à la fois, « que la vertu ne vient guère aux gens que par impuissance. Rendez un peu de bon sang aux barbons, et vous verrez si leur vertu ne se réfugiera pas dans leur langue. »

« Je suis de votre avis, » répondit le vieillard, avec le même sang froid, au déclamateur d'estaminet. « Je crois que si l'on vous rendait deux ans, vous mangeriez encore la soupe avec les doigts, mon beau plaisant!

« Et vous la langue à même, compère! » reprit grossièrement

l'homme au parapluie, en le faisant tourner avec impatience entre ses doigts.

« Un peu de politesse pour les anciens! » dit d'une voix claire et distincte un jeune homme à moustaches, assis derrière moi, qu'à ses lambeaux de costume militaire, je reconnus pour un soldat sorti du service.

« J'oubliais que Flamberge était là, » murmura l'homme au parapluie, sans regarder son interlocuteur, et en ricanant comme un homme qui n'est pas à son aise. — Et à compter de cet instant, il ne parla plus tout haut.

Je ne sais comment je me suis rappelé cette conversation; c'est sans doute, je pense, à cause du mal qu'elle me fit pour cette jeune fille souffrante.

Un semblable rapprochement me faisait tout le mal qu'on éprouve, par exemple, à entendre lire, par un moqueur, un poème de prédilection.

Tout-à-coup le vieux rameur silencieux siffla un camarade, et lui montra le ciel. — Presque en même temps, un nuage passa sur nous et éteignit l'éclat des voiles latines qui brillaient au soleil comme des ailes nacrées, et le reflet de l'eau sur les visages. Le vent tomba, et nous n'avancions plus qu'à force de rames.

Le vieux canotier releva son aviron;

« C'est pas ça, camarades; ménageons nos forces; nous en aurons besoin. »

Un vent soudain sembla répondre à ses paroles; les voiles, qui pendaient inutiles, frissonnèrent en sens contraire, et peu s'en fallut que la barque ne reculât.

Le père Philippe jura à voix basse, mais si distinctement que tout le monde l'entendit. — Il avait froidement découpé les syllabes impies de son jurement, avec la tranquillité d'un esprit fort.

« Il y a du grabuge là-haut! Les saints nous en veulent de ce que nous avons oublié de boire ce matin à leur santé! » s'écria gaîment le militaire.

A ces paroles irrévérencieuses et au blasphême du vieillard, la jeune fille baissa tristement les yeux.

La mère regardait le ciel avec inquiétude. — Un moment, elle se retourna de mon côté avec un regard interrogatif: je m'efforçai de paraître calme, et quelque chose de ma sérénité factice passa sur son front, et le déplissa.

Au milieu de l'angoisse générale : « y a pas de risque, » s'écria tout-à-coup un petit garçon en se redressant et secouant les plis d'un filet sous lequel il s'était blotti. « la Gertrude est avec nous ! »

Et il montrait du doigt la jeune malade.

« C'est vrai ! — je n'y pensais pas, » fit un batelier avec un air narquois, et se grattant le front ironiquement, sans perdre de vue le ciel qui se rembrunissait toujours.

« C'est donc une relique que Mademoiselle ? » demanda le vieillard en se tournant vers Gertrude avec un sourire affectueux, mais sceptique.

« Oui ! » hazarda le philosophe au parapluie, à voix basse, en jetant un regard inquiet sur le jeune militaire, pour s'assurer qu'il n'écoutait pas. — « Oui, il paraît que c'est notre Palladion, comme dit notre curé de St-Gingolph. »

« Sans elle, continua-t-il en refermant sa tabatière, il paraît qu'il n'y aurait plus de poissons au lac, et que. . . . . . Ici un coup de tonnerre lointain l'interrompit. « Et que ? reprit-on... Mais la voix du tonnerre me parut produire sur l'orateur l'effet de l'apostrophe de Flamberge.

Je n'oublierai pas qu'entendant plaisanter sur son compte, Gertrude accueillit tout cela avec un sourire; puis elle rougit en se sentant regardée et détourna la tête vers sa mère, avec un geste d'une charmante gaucherie. — La pauvre enfant m'intéressait à tous les moments davantage.

Et je pensai : les âmes élevées et vraiment affectueuses ont une manière à elles de prendre la plaisanterie comme toutes choses. Elles ne voient de mal dans ce qui les froisse, que quand il est impossible de faire autrement.

« Votre fille est malade ? » demandai-je à la mère pour faire

prendre, si possible, une direction moins fâcheuse à la conversation.

« Hélas ! » répondit-elle en ramenant sur son enfant un coin du manteau que celle-ci avait rejeté de faiblesse ou d'ennui, « c'est un mal qu'elle a comme ça... on ne sait pas au juste ce que ça peut être... J'ai consulté les médecins par chez nous ; ils n'y ont rien connu !

« Vous voulez sans doute, demanda le père Philippe, consulter les médecins du canton de Vaud ? »

« Oui, on dit comme ça chez nous, que les médecins de l'autre côté sont sorciers pour guérir toutes sortes. C'est singulier, car ils sont pourtant hérétiques. »

« Et vous osez avoir recours à eux ? »

« Dame ! Monsieur ! On se reprocherait de n'avoir pas tout fait ! — Si je fais mal, la Sainte Mère de Dieu me pardonne ! — Et Sainte Gertrude, patronne de ma fille, intercède pour sa pauvre mère ! » — Et elle se signa dévotement !

« Le bon sens ! » — murmura le vieillard en haussant les épaules et en ramenant ses yeux gris sur les poignets de sa redingote.

« Bah ! ils n'y feront rien ! » reprit en a parte l'homme au parapluie ; « cette fille est éthique, et tout est dit ; elle ira rejoindre le père ! » — Et il renifla une prise avec une morgue doctorale.

La mère avait entendu, et je la vis essuyer une larme. Cette brutalité me mit hors de moi.

Cependant le lac s'enflait d'instant en instant, la crête des vagues se couronnait d'une écume sifflante ; les sillons se creusaient, s'élargissaient. Le Léman, oppressé par l'orage, gonflait de colère ses flots devenus presque noirs, et commençait à se débattre avec rage sous des nuages électriques, qui amoncelaient leurs ténèbres sur nos têtes.

Plusieurs mouettes passèrent comme des flèches, en jetant des cris plaintifs. Bientôt après, un éclair nous rendit tous livides. Gertrude et sa mère tressaillirent, toute conversation

fut suspendue, et bientôt nous entendîmes au loin une menace prolongée du tonnerre.

En un instant la pensée du danger avait changé l'aspect de la barque. Les femmes se taisaient, tiraient de longs chapelets de leurs poches ou de leur ceinture, murmurant instinctivement des prières qu'elles ne comprenaient pas. Quelques hommes les imitèrent. Les autres, plus stupides, baissèrent la tête, imitant le silence hébété des oiseaux pendant la nuit.

Je jetai un regard au père Philippe : il était calme, et voyait avec dédain la superstition, comme l'abrutissement du prochain. Il y eut un moment, où un sourire étrange, presque audacieux, anima ses yeux gris et entr'ouvrit sa bouche édentée. — Pour moi, qui ne suis pas esprit fort, je ne compris pas sa sérénité, si l'on peut appeler cela sérénité.

Le vent était violent, il balayait furieusement les vagues, et pénétrait nos vêtemens d'une vapeur humide qui nous faisait grelotter. Gertrude avait froid malgré son épais manteau, et ce fut avec une jouissance chevaleresque que je tendis le mien à sa mère, pour la mieux couvrir. La pauvre femme comprit que j'offrais pour n'être pas refusé ; elle me remercia du regard, tandis qu'elle étendait le manteau sur les genoux de sa fille. En refusant timidement d'abord, et puis en faisant un geste pour recevoir sur ses genoux le vêtement qu'y étalait sa mère, celle-ci écarta les plis de son manteau ; et je vis entre ses doigts pâles et affreusement maigres, entrelacés pour la prière, un petit crucifix d'ébène, qui en rehaussait la blancheur.

J'oubliais de dire qu'aux premières gouttes de pluie, le parapluie rouge s'était déployé, et que son propriétaire s'était tapi dessous pour abriter sa précieuse personne.

Je pensai à mieux faire, j'étais aussi propriétaire d'un parapluie, et je fus heureux de pouvoir préserver de la pluie Gertrude et sa mère.

Je l'avoue, j'éprouvais plus qu'une sympathie de pitié pour ces pauvres femmes ; mes regards s'attachaient à leurs moindres gestes, ma respiration à la respiration pénible de la jeune malade, sans cesse interrompue par une toux sèche et déchi-

rante, surtout depuis que le temps avait changé. Plus forte que sa débile poitrine, cette toux avait de sourds retentissements dans la mienne.

Chacun s'était enveloppé dans son égoïsme ; et peut-être n'était-ce rien autre que la jouissance que j'éprouvais de protéger cette jeune fille, et de montrer plus d'ame que tous ces êtres qui me semblaient en ce moment si dégradés.

Soudain l'éclair brilla terrible, et, dans l'attente du bruit redoutable qui allait répondre à ce signal de courroux, le murmure plaintif des litanies redoubla, et mêla son harmonie sombre à la voix des flots. Je vis alors Gertrude jeter à son crucifix un regard de pieuse intelligence.

Et quand la foudre eut achevé de rouler sur nos têtes ses fureurs divines, je ne pus m'empêcher de lui dire : « vous l'aimez donc bien, ce crucifix ? »

« Si je l'aime ? » dit-elle, comme effrayée de cette parole ; « La sainte image de notre Seigneur ! »

« Il a été béni par Mgnr. l'Evêque d'Annecy, » dit la mère. Et Gertrude : « c'est le crucifix de mon père ; mais, vous autres Messieurs, vous ne croyez point à ces choses-là. » Et elle approcha le crucifix de ses lèvres, en me lançant un regard de douce et bienveillante pitié.

« Pourquoi parler ainsi ? repondis-je, est-il défendu d'être religieux, parcequ'on porte d'autres vêtements, ou que l'on parle une autre langue ? Oh ? ne le croyez pas ! Dieu a des enfants partout. Lui qui a soulevé cette tempête, et qui peut l'appaiser d'un regard de sa volonté, surtout si quelqu'humble prière en conjure sa miséricorde infinie, Lui est votre Père et le mien. — Et tout à l'heure, tandis que vous lui adressiez votre supplication, peut-être, dans mon cœur, lui disais-je la même chose que vous ? »

« Je récitais les saintes litanies à la Providence, qui peuvent calmer les tempêtes les plus furieuses. »

J'admirai son mouvement de tête plein de l'autorité de la conviction.

« Et que signifient ces litanies ? Expliquez-les moi, je vous prie ! »

« Je ne sais, » répondit-elle avec un candide étonnement.

Et un nouvel éclat de tonnerre vint nous glacer d'épouvante.

En ce moment, je me rappelai ces litanies, murmures sublimes de l'âme souffrante, que le peuple s'est rappelés, mais dont il ne sait plus le sens ; — et, d'une voix émue et sans doute devenue éloquente dans le danger, je lui en récitai tant bien que mal la traduction.

Mais elle doutait, comme la Zanze de Silvio, de la fidélité de ma paraphrase, et ce ne fut que rassurée par la traduction littérale, qu'elle se livra à son admiration pour ces merveilles inconnues de la pensée religieuse, ensevelies pour elle jusques là sous des paroles sonores.

En nous préoccupant ensemble de ces choses, nous nous étions fait insensiblement une solitude à nous. Nous avions oublié ces passagers terrifiés qui nous entouraient ; le bruit de la foudre même s'était éloigné, et nous y faisions à peine plus d'attention qu'aux coups égaux des avirons, qu'au choc des vagues contre la coque gémissante de la barque en danger.

A chaque nouvel éclat de tonnerre, à chaque rude secousse imprimée à la barque par la tempête, Gertrude serrait convulsivement son crucifix. « Je ne devrais pas avoir peur, » me dit-elle une fois, avec émotion, « tant que j'aurai ce crucifix avec moi, je ne mourrai pas ; mais quand je l'aurai perdu, je serai bien près de mourir. »

Et comme je la regardais sans doute de l'air de réclamer une explication sur le mérite extraordinaire de ce talisman : « Quand mon père mourut d'un mal qu'on dit être le même que le mien, » dit-elle, « il tenait ce crucifix.... J'étais bien petite encore !.... Ma mère me porta sur son lit de mort ;.... il me regarda en pleurant ; et, après avoir pressé son Sauveur sur ses lèvres en fermant les yeux, il me le donna,... et il me dit : garde ce crucifix, ma pauvre petite Gertrude, ne le quitte jamais ;.... il te protégera contre les méchants ; tant que tu l'auras, tu seras en sûreté ;.... mais si tu le perds !..... ma

pauvre orpheline, nous serons bien près de nous revoir ! »

Et Gertrude regardait son crucifix avec des yeux pleins de larmes

« Oui, Monsieur ! » dit la mère « c'est bien cela. Mon pauvre défunt, en la bénissant à son lit de mort, lui a laissé ce crucifix pour héritage. Mes soins n'ont pas valu la protection de ce crucifix pour ma pauvre Gertrude ; car, un jour qu'elle avait négligé de le suspendre à son cou, elle est tombée au lac, et a failli périr ; et depuis ce jour-là... sans doute ça l'a réfroidie ; je ne sais !.... toujours est-il qu'elle a commencé à tousser de cette vilaine façon que vous entendez depuis une heure !.... Eh ! mon Dieu !.... tous mes chagrins sont venus de là. »

J'essayai alors de faire comprendre à ces pauvres femmes que la protection du Ciel ne résidait pas dans ce morceau de bois, sans toutefois blesser leur saint respect pour cet héritage funèbre. — Je leur parlai de mon mieux de l'Homme-Dieu qu'il représentait, d'un Sauveur, qui habitait les cieux, et, si nous l'aimions, — notre cœur !

Je parlai longtemps. — La mère secoua la tête. Gertrude parut m'avoir compris.

Depuis cet instant, il me sembla que Gertrude avait les yeux plus souvent tournés vers le ciel que vers son cher crucifix. — L'avais-je préparée à s'en séparer bientôt ?

Quoiqu'il en soit, j'espérai lui avoir fait quelque bien, en agrandissant pour elle l'horizon de sa foi, en lui donnant meilleure opinion de ce Dieu fait homme, auquel il est si doux de croire, et qu'il est si doux de s'approprier comme un Dieu individuel.

« Je crois bien, me dit-elle après une pause, que le bon Dieu est avec nous. » — Oui, il était avec nous, je le crois. Nous sentions le Seigneur tout près de notre cœur, et le calme de Gertrude me semblait aussi prophétique que la parole de l'enfant au filet.

Préoccupée du danger, la mère ne nous écoutait plus que par moments ; elle s'étonnait d'un langage si nouveau pour elle ; puis, quand Gertrude avait sanctifié pour elle ma parole,

de son intelligente approbation, elle l'approuvait aussi, docilement, par d'imperceptibles gestes, sans toutefois perdre de vue la vague en courroux ni le ciel.

Pour moi, je l'avoue, tout en spiritualisant de mon mieux le symbole extérieur de la rédemption, je sentis, pour la première fois, qu'il pouvait y avoir quelque valeur dans cette figure de bois et de cuivre; je compris que le Seigneur ne dédaigne pas par fois de se servir du sentiment vague qu'un culte grossier a pu faire naître, et j'applaudis en silence à la bonté de Celui dont ce crucifix de famille était l'objet. La pauvre malade y retrouvait les derniers soupirs de son père pour le ciel, ses dernières larmes pour son enfant.

Et je pensai au Seigneur, qui, au moment de quitter ses disciples, dut leur dire aussi, le cœur tout ému, en leur montrant leur pain quotidien : « ceci est mon corps, qui est brisé pour vous. Chaque fois que vous le mangerez, souvenez-vous du Pélerin céleste, qui le rompait avec vous sur la terre. »

Cependant le ciel s'éclaircissait. Il se fit soudain une grande trouée dans un nuage, et un rayon timide glissa jusqu'à nous, pour nous commander l'espérance.

C'est sur le front de Gertrude, qu'il me sembla venir se poser.

Absorbée depuis un moment dans une méditation muette, entrecoupée de quelques paroles rares et senties, que suivait, hélas! presque toujours, un nouvel accès de toux déchirante, elle se ranima soudain à ce rayon de soleil.

Ses joues se colorèrent d'un vif incarnat, ses yeux brillants réfléchirent le ciel; elle me parut resplendissante de la lumière des élus, et comme environnée d'une auréole de gloire. Et soudain montrant le coin d'azur qui avait reparu : « Il n'y a plus d'orage là, c'est là..., là qu'est mon père..., il m'attend, il m'appelle.... Regardez tous! » s'écria-t-elle d'une voix plus forte qui fit tressaillir tout l'équipage, et elle retomba sans mouvement. Ses bras se raidirent; une pâleur mortelle s'étendit sur ses traits décomposés.

Tous les yeux s'étaient fixés sur elle, et de là au hasard, vers

le ciel qu'elle avait montré. Toutes les femmes stupéfaites se signèrent, et personne ne bougea. La mère la remit sur son séant, la rapprocha de son cœur et lui baigna les tempes d'eau fraîche. « C'est son attaque qui la prend, » dit-elle en retenant ses larmes.

«On comprend, » dit le vieillard à ses voisins, « que l'orage, une organisation faible..... puisse....

» Mais je n'ai jamais vu pareille chose! » répondit quelqu'un.

» Il y a bien des choses encore que vous n'avez pas vues! » Mais je ne sais si le vieux pilote disait cela par ironie.

« Elle a vu le bon Dieu, bien sûr! » dit avec asssurance le petit garçon blotti dans son coin. — Je tressaillis à cette étrange assertion; quelques-uns sourirent, en l'entendant.

L'orage était passé, et le danger avec lui; les conversations recommencèrent. — L'enfant se tut, scandalisé du peu d'impression produit par ses paroles.

Gertrude n'avait pas tardé à revenir à elle; mais elle était extrêmement faible. — Je regardai si Vevey était loin encore; nous n'étions qu'à deux portées de carabine de la Tour de Peilz. Bientôt nous abordâmes heureusement.

Tandis que quelques femmes s'étaient approchées de mes compagnons de route, pour les aider à débarquer, et que le jeune militaire, qui n'avait eu ni parapluie, ni manteau à offrir, présentait cordialement et simplement ses bons bras pour porter Gertrude sur la plage, je restai à ma place. comme chagrin d'être arrivé si tôt; je m'étais vraiment attaché à ma malade; il me semblait que je ne pouvais me séparer ainsi d'elle sans lui dire encore quelques mots affectueux, sans lui recommander encore de nourrir par la prière ses espérances pour l'éternité. Au dernier moment, son regard abattu se tourna vers moi, et elle me fit un gracieux mouvement de tête.

Il fallut que le philosophe, en passant à côté de moi risquât de me crever les yeux avec son parapluie rouge, pour que je pensasse aussi à quitter la barque.

—

— Quelques jours après, je me promenais sur la grève à la même place, et je repassais dans ma mémoire les circonstances de ma traversée.

Je me demandais quel avait dû être le sort de cette enfant. — Hélas, la réponse, je la pressentais bien.

Tout à coup, je vis briller quelque chose parmi les cailloux roulés du bord. Je me baissai, et je reconnus le crucifix de Gertrude. Je le ramassai. — Mon émotion fut grande; il me sembla qu'il m'annonçait sa mort.

Le lui rendre, s'il était encore possible, fut ma première pensée; «c'était, m'avait-elle dit, le crucifix de son père. Elle devait mourir quand elle ne l'aurait plus.»

Je jugeai, à l'angoisse qui me saisit au souvenir de ces paroles, que je croyais un peu à *ces choses là!*

Quand je revis mes canotiers Savoyards, je m'informai du sort de la jeune fille:

«Ah! cette fille!... Monsieur s'y intéresse?... Elle est allée où sont les autres... au cimetière de St. Gingolph. — Monsieur! il faut tout dire;... c'était là une petite espèce... des gens qui n'ont jamais eu de santé; ils meurent tous comme cela.... »

« et puis ils ont des *visions;* ils ne sont pas faits pour ce monde!» ajouta un autre, en retirant son brûlot de sa bouche et en lançant une joyeuse bouffée de tabac!

OH.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LES MISSIONS CHEZ LES PAIENS DOIVENT-ELLES ÊTRE EXCLUSIVEMENT, COMME ELLES L'ONT ÉTÉ JUSQU'A PRÉSENT, ENTRE LES MAINS DE SOCIÉTÉS LIBRES, OU BIEN L'EGLISE DOIT-ELLE LES PRENDRE A SOI? Telle est la question à laquelle a répondu le rapport lu à Schaffhouse le 17 août 1842, devant l'assemblée générale des pasteurs réformés de la Suisse, par M. W. *Hoffmann*, directeur de l'institut des missions de Bâle.

Ce petit ouvrage est remarquable soit par l'excellent esprit qui y règne, soit par l'habileté avec laquelle le sujet y est traité, soit par l'aimable modestie de l'auteur.

Le rapporteur a envisagé la question soit du point de vue *de l'Eglise*, soit du point de vue *des missions*. Le dernier est celui dans lequel il pense qu'on doit se mettre.

Après avoir fait mention de diverses communications qui lui ont été faites par MM. Petri, Lucke, Kind, Zyro et Pestalozzi; M. H. pose en principe que *c'est la mission qui a produit l'Eglise*, et *que l'Eglise a, à son tour, produit la mission.* L'une et l'autre datent de Jésus-Christ. L'histoire parle d'une école de missions au 5e siècle; les Nestoriens élevaient à Nisibis des missionnaires pour la Perse.

Les couvents Irlandais furent aussi des séminaires pour les missions; la conversion de l'Allemagne en a été l'un des fruits. Les missions restèrent indépendantes jusqu'à Boniface qui les mit sous l'autorité directe du pontife de Rome. Dès lors, les missionnaires furent des évêques. Après la réformation, la société indépendante des Jésuites s'empara de la mission catholique. La propagande à Rome n'est pas un établissement de l'Eglise même. D'après l'histoire, M. H. conclut que la question (ainsi que le pense M. Petri) ne peut pas être décidée par le droit de l'Eglise. La mission et l'Eglise sont deux faces, deux directions du règne de Dieu sur la terre. Il en est encore ainsi de nos jours, car l'Eglise n'est pas une œuvre achevée, mais s'accomplissant toujours. M. H. le prouve par des faits. A la Suisse réformée, à Genève en 1556, revient la gloire, d'avoir été le premier peuple protestant qui ait envoyé des missionnaires chez les païens. Plus tard furent fondés les grands établissements de Halle, Berlin, Londres, Edimbourg, Rotterdam, Bâle.

En partant du point de vue de la mission, M. H. montre clairement que les représentants officiels de l'Eglise, les pasteurs et les laïques en fonction, sont dans une position toute différente de celle des missionnaires et par conséquent le mode d'instruction qui leur est appliqué doit aussi différer. En outre, l'Etat, par-

tout uni à l'Eglise, apporterait dans la mission son intérêt mondain; les missionnaires seraient des agents d'un pouvoir temporel; les peuples païens en concevraient de l'ombrage; les grands états fermeraient leurs possessions chez les païens aux missionnaires envoyés par des Eglises indépendantes, comme le font déjà la Hollande et la Russie. L'intérêt spirituel de l'Eglise, le salut des âmes serait trop souvent sacrifié. — Il faudrait encore établir une confession de foi *une* pour toutes ces nouvelles églises, et souvent étouffer la vie jeune et fraîche des nouveaux chrétiens, en leur imposant les formes étroites des anciennes églises. Puis, le symbole imposé, l'Eglise serait hors d'état de s'assurer qu'il est respecté. Le but des symboles chez nous n'est pas tant de lier l'Eglise (cela serait impossible), mais de fixer sa position dogmatique vis-à-vis de l'Etat et d'offrir une règle pour décider dans les cas de procès de doctrine. Les missionnaires sont à tous égards plus libres que les pasteurs; ils ne se lient pas nécessairement à certaines formes; ils les laissent s'établir d'elles-mêmes. Cette liberté, fondée sur une foi vivante et restreinte dans les limites que lui assigne l'Esprit saint, est la vraie force du missionnaire. Fréderic IV, roi de Danemarc, pour donner plus de vie à l'Eglise, fonda à Copenhague un institut de missions qui ne réussit pas, parce qu'il n'était pas libre. Il en fut de même de la société « for propagating the Gospel in foreign parts » en Angleterre, tandis que nous voyons réussir les Moraves, société indépendante, et dernièrement encore l'Eglise d'Ecosse avec ses principes libres, et la société épiscopale indépendante d'Angleterre.

Si l'œuvre des missions doit se faire dans la liberté, cependant elle est une œuvre de l'Eglise, non de telle ou telle église nationale, mais de l'Eglise universelle dont le prosélytisme est la vie; c'est pourquoi tous les chrétiens doivent porter un vif intérêt à cette cause; les ecclesiastiques doivent solliciter cet intérêt, recruter des volontaires; ce zèle est même le vrai thermomètre de la vie chrétienne chez un peuple et en chacun des membres de l'Eglise. C'est donc dans la liberté des convictions personnelles que les missions pourront seulement fleurir; dans cette liberté, l'Eglise trouvera sa vraie *union* et sa vraie *communion* spirituelle, car, dit M. H. en terminant par un passage du professeur Zyro, c'est l'esprit qui seul fait de dignes représentants de l'Eglise dans l'œuvre des missions.

Z.

LE CULTE DANS L'EGLISE RÉFORMÉE, SA MISSION ET SON DÉVELOPPEMENT POSSIBLE. Schaffhouse, chez Srodtmann.

Sous ce titre vient de paraître le rapport que M. le professeur *Haguenbach* de Bâle a présenté à la société pastorale Suisse, réunie à Schaffhouse, le 17 août 1842.

M. H. commence par traiter de la constitution du culte chrétien et particulièrement du culte réformé; il explique le sens et le but de la question à la-

quelle son travail doit répondre. L'Eglise réformée porte-t-elle en elle-même la fin de son développement, ou doit-elle le chercher en dehors d'elle? en d'autres termes, peut-elle subsister avec son principe, ou doit elle adhérer à un autre principe, celui p. ex. de l'Eglise luthérienne? Ce point, M. H. ne le décide pas, mais il exprime à l'assemblée le désir qu'elle le discute, désir qui malheureusement n'a pas été écouté. Le rapporteur restreint la question à ce qui concerne les trois directions principales de l'Eglise réformée Suisse, celle de Zwingli, celle de Calvin, et celle d'OEcolampade qui se rapproche déjà du Luthéranisme.

Après avoir indiqué les travaux qu'il a utilisés, les mémoires des pasteurs Bischoff, et Lichtenhahn, du candidat Rumpf et du professeur Zyro, les travaux imprimés de Bunsen, de Höffling, de Schwarz, de Grossmann, de Bluntschli, de Hundeshagen, de Meyer, de Vögeli, de Schweizer, il passe à la discussion de la constitution de l'Eglise dans son ensemble et dans ses détails, des synodes et des presbytères. Il montre que, pour le moment, on ne peut pas songer à un synode général de toute l'Eglise réformée, comme le fut celui de Dordrecht, ni même à un synode général des églises Suisses, quelque désirable que cela soit. En attendant, l'auteur voudrait que les synodes cantonaux fussent assidument visités par des ecclésiastiques des autres cantons, que l'on fondât une gazette ecclésiastique suisse, et que les pasteurs fissent de la société pastorale une espèce de synode représentant librement les intérêts du protestantisme suisse.

En dehors des synodes, la forme particulière aux églises suisses, c'est la forme presbytérienne. Mais pour le moment, la plupart des corps ecclésiastiques, consistoires ou autres, ont une organisation qui appelle une réforme. M. H. n'entre pas ici dans des détails, mais il insiste sur la nécessité d'une plus grande harmonie, particulièrement en ce qui concerne l'ordination des ecclésiastiques.

L'auteur s'occupe ensuite du culte. Si l'Eglise réformée, dit-il, s'est fortement organisée, l'église luthérienne s'est plus développée sous le rapport du culte, elle a moins aboli, et s'est ainsi réservé la possibilité de progrès ultérieurs, tout en partant également du principe protestant. Cette opinion ne nous paraît pas juste, car l'Eglise réformée n'a rien qui la lie. M. H. se fait fort de la plus grande richesse de l'Eglise luthérienne en fait de cantiques; mais dans beaucoup d'églises réformées, on a déjà adopté plusieurs des cantiques de Luther et dans quelques-unes tout le recueil. L'église réformée tient aux psaumes et elle a raison, car outre le respect que l'on doit à la Parole de Dieu, il est toujours dangereux de se livrer à ses propres créations; il est difficile de mettre de justes bornes à la subjectivité de l'homme.

M. H. peint en peu de mots la tendance exclusive de Calvin et de Farel et celle d'OEcolampade qui se rapproche du luthéranisme et à laquelle on s'aperçoit que l'auteur appartient. Nous sommes complètement de son avis lorsqu'il insiste sur la nécessité de mettre le culte à la hauteur des besoins de l'époque, mais la

difficulté est de déterminer quels sont ces besoins. Il demande avec raison que l'Eglise, sans devenir une salle de spectacle, ne soit pas non plus un simple auditoire. Il caractérise ensuite en traits courts, mais tracés de main de maître, la tâche du prédicateur; la prédication doit en même temps être et une action et une œuvre d'art. Mais le fond du culte évangélique doit toujours être et rester la Parole de Dieu. Il s'oppose à l'idée catholique de faire de la communion l'acte fondamental du culte. La prédication doit être en rapport constant avec les éléments liturgiques et eucharistiques dans le culte, et se lier intimément aussi au chant qui doit éveiller et maintenir l'âme en une certaine disposition religieuse, et aux prières qui cependant ne doivent pas être des prédications. Ce qu'on chante et comment l'on chante est fort important; il conviendrait peut-être d'avoir un livre de chant unique pour toute la Suisse, ou du moins les chants usités dans les églises devraient avoir un fond commun, où l'on ferait entrer les cantiques réformés et les psaumes. L'auteur veut pour le culte le chant à quatre voix, et réserve le chant figuré pour le culte des jeunes gens; il admet les réponses, mais seulement par des chœurs ou des demi chœurs, comme chez les Frères. Quant à la prière, il doute que l'idée d'une liturgie unique pour toute la Suisse puisse se réaliser; il détermine en peu de mots les éléments d'une prière d'église et approuve l'habitude française d'intercaler un chant entre les prières. Il voudrait qu'on priât beaucoup, mais non qu'on fît de longues prières: que le chant et la prière fussent plus entièrement liés et formassent une espèce d'antiphonie qui contribuerait beaucoup à animer le service divin. En indiquant ultérieurement la différence qui existe entre la prière homilétique et la prière liturgique, l'auteur pense avec plusieurs modernes, que la prière liturgique ne doit pas être prononcée en chaire, mais devant l'autel ou devant le baptistère; ce qui ne nous paraît ni toujours praticable, ni nécessaire. Ceci serait une invasion clandestine de usages luthériens et de leurs idées de sacrifice; pour des détails aussi insignifiants, il ne vaut pas la peine de porter le trouble et la désunion dans l'église réformée. — Quant au baptême, M. H. voit plutôt le sacrement dans la communauté que dans le baptême lui-même. La paroisse tout entière est non seulement un témoin, mais elle intercède pour l'enfant, bien plus, c'est elle qui le présente au Seigneur par l'organe du pasteur. — Quant à la cène, l'auteur l'envisage sous un point de vue tout réformé; il semble approuver la communion donnée aux malades; il voudrait que la cène fut prise tantôt assis, tantôt en marchant; l'uniformité en ce point n'est pas nécessaire et l'un et l'autre mode renferment une belle signification. Pendant la cène, il préfère le chant à la lecture de la Bible, parce que c'est plutôt le sentiment que la réflexion qui domine le fidèle dans ce moment là.

A cette occasion, le rapporteur approuve avec raison l'usage que l'église luthérienne fait de la lecture de la Bible. — Il parle aussi des fêtes religieuses, demande la célébration du vendredi saint, sans supprimer, pour cela, celle du

jeudi saint; en outre la fête de la réformation et du jeûne devraient être plus vraiment nationales. De plus, il voudrait remettre en honneur les sermons sur semaine, surtout pour la lecture des Saintes Ecritures.

Tel est en résumé le contenu de cet écrit, vraiment précieux pour tous les théologiens évangéliques et pour tous les laïques instruits. Pour nous, nous sentons le besoin d'en remercier l'auteur, dont la Suisse réformée honore et la piété et les talents. Z.

FEUILLE DU JOUR DE L'AN, offerte à la Suisse Romande par la Section Lausannoise de l'Union fédérale. N° 1. 1er Janvier 1843. *La Reine Berthe* par Ls. VULLIEMIN, avec une lithographie de Mr. LUGARDON. En vente chez tous les libraires. Prix 6 batz.

La Section Lausannoise de la Société de l'Union fédérale vient de faire paraître un cahier, élégant de tous points, offert au public sous le nom de feuille du jour de l'an. Si bien faire est une raison pour réussir, il faut présager le succès de cette importation. Par ces feuilles, on veut procurer aux riches comme aux pauvres, aux vieillards et aux jeunes gens, une courte lecture, sérieuse sans rebuter, instructive sans le paraître, qui dès l'abord plaise à tous et laisse après elle quelque durable et bon souvenir. Dans ce cas le but est atteint. Le sujet nous paraît choisi avec un rare bonheur; il est d'autant plus facile à nous de le dire que nous ne savons pas à qui le compliment s'adresse. Berthe appartient à la légende, elle appartient aussi à l'histoire; son nom est le plus ancien et le plus doux des quelques noms que notre peuple répète. Dans l'ordre du temps, il s'offrait le premier, puisque le sujet antique, idéal, et purement poétique d'ailleurs de nos traditions a reçu depuis longtemps la forme appropriée. Le choix était donc bien facile et c'est pour cela que nous le trouvons si heureux. Berthe donc, Berthe l'économe et la généreuse, la première reine que nos enfants connaissent, sera cette fois-ci la reine de notre *Nouvel-an*. Il y a trois Berthe dans l'excellent morceau de M. Vulliemin, d'abord la Berthe historique, la fille du duc allemand, la mère de l'Impératrice, la femme du roi qui mena nos frères, en ces temps lointains, conquérir l'Italie, — la bienfaitrice du pays. Autour de cette figure douce et demi-voilée, l'auteur a groupé le tableau de toute une époque de notre histoire, temps d'obscurité pour l'Europe, temps presque de gloire pour notre peuple obscur, puisque le pays formait le vrai noyau d'un royaume considérable...... Puis il y a la Berthe modèle, la Berthe idée; enfin la Berthe mythologique, la déesse et la fée, la plus antique de toutes et qui longtemps encore vivra dans la superstition des campagnes. Ces trois Berthe sont confondues dans la mémoire populaire. — Le souvenir des évènements, la superstition et la poésie fournissent chacun leurs traits à l'image. M. Vulliemin a su distinguer les éléments avec précision, sans cependant les séparer trop ostensiblement. Le style

de son récit est simple et clair ; il remplit ainsi les conditions du genre populaire auquel il n'a point sacrifié les qualités fines et distinguées.

La planche en tête du cahier est aussi une innovation à Lausanne, où l'élégance et le goût se sont introduits depuis quelques années dans la typographie, sans secours efficace des arts du dessin. Mais les artistes de Genève sont aussi nos artistes et nous avons du plaisir à leur devoir cette belle lithographie. Un peintre dont le nom est un grand éloge a voulu concourir par cette composition toute nouvelle à l'œuvre de nos éditeurs. Le crayon de M. Hebert a fort bien rendu sur la pierre le dessin de M. Lugardon qui représente Berthe à cheval récompensant une pauvre fileuse — non loin de son abbaye de Payerne, qui se dessine dans le fond. Nous aimons surtout dans cette planche la beauté tendre et forte à la fois du visage de la reine. S.

RELATION D'UN VOYAGE D'EXPLORATION AU NORD-EST DE LA COLONIE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, entrepris dans les mois de mars, avril et mai 1836, par MM. T. *Arbousset* et F. *Daumas*, missionnaires de la société des missions Evangéliques de Paris, écrit par *Thomas Arbousset*, un volume gr. in-8°, avec onze dessins et une carte, publié par le comité de la société des missions Evangéliques de Paris chez les peuples non chrétiens. Paris, chez L. R. Delay, rue basse du rempart 62, et Lausanne, chez M. Ducloux.

Cet ouvrage est particulièrement intéressant pour les amis des missions. Envoyés pour reconnaître la partie sud de l'Afrique, située entre l'Orange et le Namagari, pour en étudier les populations, pour ouvrir de nouvelles voies à l'œuvre missionnaire, MM. T. *Arbousset* et F. *Daumas*, tous deux missionnaires établis dans le pays, l'un à Morija, l'autre à Mékuatling, ont accompli leur tâche avec un vrai dévouement et une rare intelligence. Il faut plus que l'amour de la science pour faire affronter les dangers que ces deux hommes ont courus et qu'ils pouvaient bien prévoir, au fond de déserts inconnus, au milieu de populations toujours en guerre et dont plusieurs sont encore cannibales. La simplicité sérieuse et l'accent de vérité de leur récit ajoute encore à l'intérêt que leur voyage et la nouveauté du pays, des scènes et des mœurs qu'ils décrivent suffirait à inspirer. Outre les fruits que cette excursion a rapportés à l'œuvre des missions, elle a eu encore des résultats précieux pour la science : une connaissance plus exacte de plusieurs tribus presqu'inconnues, entr'autres de quelques hordes cannibales, de leurs mœurs, de leur histoire, de leurs dialectes ; surtout la découverte des sources des principaux fleuves du sud de l'Afrique, l'Orange, le Namagari, le Calédon, le Létouélé et le Mononénon, dans les gorges d'une montagne que les missionnaires ont appelée le *Mont aux sources*, appartenant à la chaîne des montagnes Bleues. Il n'est aucun lecteur chez lequel ce livre n'excite un très vif intérêt.

LE MARIAGE AU POINT DE VUE CHRÉTIEN, ouvrage spécialement adressé aux jeunes femmes du monde, T. I. de 524 pages, prix 3 fr. 45 rappes. Paris, chez Delay, rue basse du rempart 62, et Lausanne chez M. Ducloux.

Nous ne faisons qu'annoncer cet ouvrage sur lequel nous reviendrons dès que les autres volumes auront paru.

COURS THÉORIQUE ET PRATIQUE DE GÉOMÉTRIE, *à l'usage des écoles primaires*, par L. GUIGNARD *instituteur*. 1 vol. in-12, de 178 pages, et XVII planches.

Les besoins de nos écoles telles qu'elles ont été instituées par la loi réclament sur plusieurs objets des travaux spéciaux. La géométrie était surtout du nombre de ces objets, et n'est pas celui qui présente le moins de difficultés lorsqu'il s'agit de satisfaire aux conditions presque contradictoires de l'enseignement primaire à cet égard. Réduire la géométrie pratique à une série de recettes, c'est aller directement contre l'esprit actuel de l'enseignement qui cherche en tout à faire de l'instruction un moyen d'éducation, et contre l'esprit de la science même qui est essentiellement une science d'induction et de raisonnement. Donner aux élèves les enseignements du plus simple des traités de géométrie, destinés jusqu'ici à des institutions d'un autre ordre, c'est ou se condamner à ne faire que des commencements infructueux, ou dépasser de toutes manières les bornes de l'enseignement primaire. La seule chose praticable, à nos yeux, consiste à déterminer une série d'opérations pratiques, simples, usuelles, fécondes, et de restreindre la théorie aux connaissances nécessaires pour en donner la clef aux élèves, de telle manière qu'ils soient en état non seulement d'appliquer, mais aussi de modifier les procédés, selon le besoin. Dans la partie théorique, les procédés de démonstration doivent être excessivement simples, rudimentaires si l'on peut employer ce terme et consister essentiellement à mettre les matières dans un jour favorable à l'instuition. Du moment que l'intelligence de l'élève à été éveillée et que l'on a produit en lui la conviction, le but a été atteint et plus les moyens ont été simples et immédiats et mieux on a réussi. L'auteur de ce traité a compris les premières de ces vues sur le plan du cours, il a moins saisi les dernières sur les moyens. Nous aurions à indiquer bon nombre de démonstrations à supprimer et à remplacer par la simple affirmation du maître, ou ce qui vaudrait mieux par quelques considérations qui sans être rigoureuses, feraient comprendre cependant que les choses doivent être telles que l'instituteur les expose. Avec plus d'unité dans les vues d'exécution, plus de simplicité dans le choix des matières et des problèmes, l'auteur aurait fait la géométrie que nos écoles attendent. Tel qu'il est, son ouvrage n'en est pas moins éminemment utile, et moyennant les restrictions exprimées ci-dessus, nous ne pouvons que le recommander aux instituteurs. Le volume est bien imprimé et les planches sont remarquables par la netteté du dessin. Un ouvrage comme celui-ci ne peut-être original que par le plan et le choix

des moyens, rien de plus naturel que l'auteur, désirant avant tout être utile, ait puisé aux sources à sa portée, mais s'il en est dont il ait fait un usage particulier, dont le plan lui ait servi de modèle, dont les traces se fassent sentir d'un bout à l'autre de son traité, il eût été convenable et loyal de les mentionner dans la préface.

DE LA DÉCHÉANCE DE L'ÉGLISE. Genève chez Mmes. Ve Béroud et Suz. Guers. — Avec une épigraphe tirée de Esaïe LXV, 8.

La question débattue dans cette brochure, les vues, fâcheuses selon nous, qu'elle combat, ont beaucoup occupé, dans ces derniers temps, les personnes appartenant surtout aux églises indépendantes de l'établissement national et fondées en opposition au multitudinisme, pour nous servir d'un mot récemment employé et fort commode en cette matière. Cette question, qui n'en est pas une à nos yeux et aux yeux d'une grande partie du public religieux, est assez bien traitée dans cet ouvrage, quoique on pût y désirer plus d'ordre, et qu'il porte dans sa rédaction quelques traces de précipitation. Nous n'avons aucune donnée sur l'auteur et sur le parti ecclésiastique auquel il peut se rattacher, mais en tout état de cause il nous semble, ou qu'il a fait trop de concessions au système adversaire, ou que son propre ouvrage aurait dû lui faire voir, à lui-même, qu'il n'est pas sur un terrain parfaitement solide. Il y aurait eu des considérations plus fortes en faveur de sa propre thèse : que l'Eglise n'est pas dans un état actuel et complet de déchéance. Toutefois, cet ouvrage écrit dans un bon esprit et avec talent, peut faire beaucoup de bien et arrêter des personnes droites et pieuses sur une pente qui peut les conduire à des résultats, à notre avis, déplorables de plus d'une manière.

TABLEAUX DE FAMILLE, *par l'Auteur des récits d'une grand'mère.* Genève chez Mmes Ve Beroud et Suz. Guers.

Nous avons lu avec intérêt les récits renfermés dans ce volume et qui dénotent un vrai talent d'observation uni à celui de narrer agréablement. Nous avons surtout remarqué dans le dernier, intitulé : *Une habitude*, la peinture bien graduée de tous les maux qu'entraine l'ivrognerie, et du caractère actif, courageux, ferme et fin de la femme de l'ivrogne. C'est bien le meilleur des quatre récits qui forment l'ouvrage. Un jugement sain, les vues élevées et sérieuses qui sont le fruit de la foi chrétienne se montrent dans cet ouvrage et le rendent très propre à atteindre son but, savoir d'inculquer par l'exemple les grands principes de l'Evangile. Toutefois ce but aurait été mieux atteint encore si l'auteur avait été prémuni contre quelques défauts que l'on peut remarquer dans son travail. La peinture de la vie chrétienne y est trop uniforme et tout d'une pièce ; on ne sent pas dans les personnages chrétiens une individualité profonde qui se façonne et se transforme sous l'influence de la foi ; ils sont trop uniquement un assemblage de

formules et d'habitudes ; le travail et la lutte de la sanctification n'apparaissent presque point. L'analyse des émotions et des caractères humains, si bien faite lorsque l'auteur l'applique aux personnages sous l'empire de leurs mouvements naturels, ou au moment où ils entrent sous l'influence des principes chrétiens, cette analyse s'arrête au moment où la foi a conquis son empire. C'est bien dommage ; car c'est bien là que sont les plus grands trésors d'instruction et de variété dans l'étude du développement de l'âme humaine, une fois qu'elle est mise en présence et en possession de l'éternelle et universelle vérité. Ce défaut se fait surtout sentir dans le premier morceau intitulé : *le bonheur domestique.* Aussi nulle part ailleurs, dans ce volume, le style n'est-il plus lâche. Les phrases se prolongent, et l'intérêt languit. Lorsqu'il s'agit des principes, qui règlent la vie des personnes mises en scène, on voit arriver à la suite une série de formules connues d'avance et qui, sous cet aspect convenu, perdent de leur sève et de leur force et pour l'auteur lui-même et surtout pour le lecteur. Cependant, nous le voyons, c'est à ces principes mêmes que l'auteur attache et à juste titre toute la valeur de son œuvre. Il suffit de ce mot, quoique nous eussions beaucoup à dire à ce sujet. Ce défaut est général parmi nous, les effets en sont sensibles de toutes parts, la contagion gagne. Nous en avons fait une mention particulière parce que nous croyons que les personnes pieuses, si elles veulent que cette piété porte ses fruits et pour elles-mêmes et pour les autres, doivent y faire une sérieuse attention ; et parce que l'auteur de ce volume nous paraît avoir les dons les plus opposés à ce défaut. Nous espérons que cette personne daignera prendre en bonne part cette observation et donnera aux autres œuvres que nous attendons de son activité et de son talent, cette saveur franche d'individualité et d'impressions propres qui fait le charme et le prix des expériences chrétiennes, et qui donnent aux communications de ce genre leur seule et réelle efficacité. La révélation des vérités chrétiennes appartient exclusivement à la Parole de Dieu ; leur exposition systématique est l'affaire des traités de théologie ; si vous voulez nous les faire comprendre par l'exemple, que ce soit l'exemple qui parle. Plus vous serez sobres de paroles applicatives, mieux l'application se fera. La conscience est le plus éloquent des prédicateurs. Pour en finir avec la critique, nous avons, au courant de la lecture, rencontré quelques négligences grammaticales, quelques expressions impropres, qu'un peu d'attention aurait aisément fait disparaître. Ce sont des taches légères, qu'un trait de plume enlève et que le grand jour de l'impression fait ressortir désagréablement.

Nous nous sommes ainsi étendus au sujet de ce petit volume, parce que, réellement, le talent qu'il accuse mérite toute attention de notre part ; nous serions fâchés que l'on crût que les défauts remarqués par nous sont plus considérables que les mérites qui y abondent et qui en sont un peu voilés. Somme toute, ce volume bien imprimé, accompagné d'une jolie estampe est un livre intéressant et

tion dont la lecture peut hardiment être recommandée. Il est écrit, nous en sommes sûrs, dans un esprit humble et vrai de charité et de foi ; il ne peut manquer d'apporter avec lui quelque bénédiction pour ceux qui l'ouvriront dans un esprit sérieux de droiture et de sincérité.

LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE D'AUBURN, COMPARÉ A CELUI DE PHILADELPHIE. Lausanne, imprimerie et librairie de Marc Ducloux, éditeur.

Au nombre des hommes éminents qui se sont consacrés à une étude consciencieuse et approfondie du système pénitentiaire, il faut surtout compter le D[r] Julius, de Berlin. Si un caractère honorable, des vues élevées, l'amour du vrai et une vie consacrée au bien de l'humanité, sont, avec un incontestable savoir, des titres propres à inspirer la confiance, nul plus que lui ne la mérite à ces divers égards. Homme de foi autant que de science, il professa pendant quelques années à Berlin, sur les prisons, et ses leçons, publiées en deux volumes, ont été traduites en plusieurs langues. Ses premières études l'avaient conduit à se prononcer pour le système de la réunion des condamnés pendant le jour, sous la loi du silence. Appelé en 1835, par le roi de Prusse, à se rendre aux Etats-Unis d'Amérique, pour visiter les prisons de ce pays, comme l'avaient fait M. Crawfort pour l'Angleterre et MM. de Beaumont et Tocqueville pour la France, il s'y livra à une enquête longue et minutieuse des pénitenciers auburniens et pensylvaniens, et le résultat fut pour lui ce qu'il avait été pour ses prédécesseurs ; il revint avec d'autres convictions que celles qu'il avait à son départ pour l'Amérique. Ses nouvelles opinions, émises dans divers écrits qu'il a publiés dès lors, ont produit en Allemagne une grande sensation, et ont eu pour effet l'adoption, par le gouvernement prussien, du système de Philadelphie, mais amendé et entouré de toutes les précautions désirables pour le rendre efficace, sans nuire à la santé des détenus.

L'écrit dont nous annonçons avec plaisir la publication est le résumé d'un des derniers ouvrages du D[r] Julius (*Nord-Amerika's sittliche Zustænde*, 1839) sur la question si débattue aujourd'hui de l'isolement relatif et de la réclusion solitaire pour les condamnés. Il est dû à la plume d'un de nos magistrats, que sa position appelle à s'occuper de nos établissements de détention et que son expérience personnelle, jointe à ses lectures, a sans doute amené aux convictions du professeur de Berlin. Cette brochure de 52 pages, nous présente dans un exposé rapide, clair et substantiel, les principaux motifs du savant allemand pour préférer le système pensylvanien, motifs appuyés de l'opinion de nombreux experts connaissant parfaitement les deux systèmes, et, dans une seconde partie, la réponse aux quatre principales objections que l'on a élevées contre l'isolement, savoir : qu'il est nuisible à la santé du corps et de l'esprit ; qu'il est injuste parce qu'il frappe inégalement ; qu'il tend à mutiler l'homme, en contrariant sa disposition innée

pour la société ; qu'enfin il impose à l'état plus de sacrifices que le système d'Auburn. Aux extraits de l'ouvrage, l'auteur a ajouté de nombreuses notes tirées d'écrits anglais, allemands et français, et qui attestent une étude sérieuse du sujet : l'une d'elles nous présente le jugement du Dr Varrentrapp de Francfort, sur le rapport du conseil de santé, au sujet de quelques cas d'aliénation mentale observés dans notre maison pénitentiaire.

Tout en laissant à des juges plus compétents que nous le soin de se prononcer sur le fond de la question, nous dirons que nous avons lu avec un véritable intérêt cet écrit, où l'absence de toute passion se fait remarquer, où une solide argumentation s'unit à l'accent de la persuasion et de la bonne foi.

LE FOYER DOMESTIQUE OU LE CHEZ-SOI. Traduit de l'anglais de Miss Sedgwich par Mlle L. M. — Genève, Mmes veuve Béroud et Sus. Guers ; Lausanne, Marc Ducloux, 257 pages in-12 avec 3 vignettes. Prix 17 ½ batz.

Tout ce qui peut encourager, améliorer et sanctifier la vie de famille, base de tout bonheur individuel et social, mérite la plus haute approbation. C'est le cas du livre que nous annonçons. Il offre, dans une série de scènes empruntées à la vie domestique d'une famille bourgeoise, d'utiles leçons et des exemples plus salutaires encore, car l'exemple vaut toujours mieux que le précepte. « Un jeune ménage, discipline domestique, un dîner de famille, le revers du tableau, un dimanche, etc. » : voilà un specimen des titres des 24 chapitres de ce volume et des sujets qui y sont traités. La morale, basée sur la foi religieuse, en est douce, aimable, sans exagération comme sans lâcheté. Une analyse, souvent fine, du cœur humain et des mobiles secrets qui agissent sur lui, nous a paru trop abstraite pour le jeune âge, mais recommande le livre à la lecture attentive des parents. Si nous pouvons lui reprocher de renfermer des pages d'un ton trop sermoneur pour des enfants, ceux-ci n'en seront pas moins vivement intéressés par l'attrait de la fable et le coloris de la narration.

La récension du GUIDE DU BOTANISTE DANS LE CANTON DE VAUD, par D. RAPIN, et des CONFESSIONS D'ADALBERT par THÉREMIN est renvoyée, à défaut de place, à la livraison de Janvier.

ERRATA.

Une faute grave, qui n'est pas imputable à l'imprimeur, altère le sens d'une phrase de la dernière livraison, page 707, au bas. Au lieu de : *cette horreur n'est-elle pas*...... il faut lire *ne fut-elle pas.*

Table des Matières.

LITTÉRATURE.

POESIE.

CRITIQUE.

PHILOSOPHIE ET RELIGION.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

INTÉRÊTS PUBLICS.

SCIENCES.

BEAUX-ARTS.

